This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~P.R.P.~~

~~Per. IV 18~~

ZB 2951

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR J. TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. J. Andrieux de la bibliothèque du Sénat; Ch. Asselineau; L. Barbier, administrateur à la bibliothèque du Louvre; Ap. Briquet; G. Brunet; J. Carnandet, bibliothécaire à Chaumont; E. Castaigne, bibliothécaire à Angoulême; J. Chenu, elzéviriophile; V. Cousin, de l'Académie françoise; Cte Clément de Ris; Cuvillier-Fleury; Dr Desbarreaux-Bernard; A. Dinaux; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin; Grangier de La Marinière; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; Th. Lavallée; Le Roux de Lincy; P. de Malden; de Monmerqué; Fr. Morand; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Dr J. F. Payen; Philarète Chasles, conservateur à la bibliothèque Mazarine; Bon J. Pichon, président de la Société des bibliophiles françois; Mis du Prat; Rathery, conservateur à la Bibliothèque impériale; Rouard; S. de Sacy, de l'Académie françoise; Sainte-Beuve, de l'Académie françoise; A. Teulet; Vallet de Viriville; Ch. Weiss; Francis Wey; Cte Horace de Viel-Castel; Yéméniz, de la Société des bibliophiles françois; etc., etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES, ET LE CATALOGUE RAISONNÉ DES LIVRES DE L'ÉDITEUR.

JANVIER

QUATORZIÈME SÉRIE

A PARIS
J. TECHENER, LIBRAIRE
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE
1860

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
-3 MAY 1962
OF OXFORD
LIBRARY

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

LA VIE DE FROISSART

ET SUR LES

DATES DE LA COMPOSITION DE SES CHRONIQUES (1).

Froissart a cela de commun avec Voltaire qu'il n'est pas toujours d'accord avec lui-même sur l'année de sa naissance. Au troisième livre de ses Histoires, il laisse entendre bien clairement qu'il vint au monde en 1333. *On me demandera*, dit-il, *dont telle chose me viennent à sçavoir, pour parler si proprement et si vivement. Je respondrai que grant cure et grant diligence je mis en mon temps pour le sçavoir, et sachiez que vers l'an de grace mil trois cens quatre-vins-et-dis, je y avois labouré trente-set ans, et à ce jour, j'avois d'aage cinquante-set ans.* Nous serions ainsi conduits à rapporter sa naissance à l'année 1333; en 1353, Froissart auroit eu vingt ans, âge auquel il avoit eu, nous le savons par lui-même, la première pensée d'écrire l'histoire contemporaine. On peut maintenant s'étonner de voir le dernier éditeur des Chroniques alléguer, pour contester ces dates, précisément le seul passage qui les justifie. De ce que Froissart dit qu'il avoit en 1390 cinquante-sept ans, M. Buchon conclut, en dépit de Barême, qu'il étoit né en 1337; et de ce qu'il avoit commencé ses histoires à l'âge de vingt ans, il tire la conséquence qu'il se mit à l'œuvre en 1360. Les méprises de ce genre déparent souvent, il faut en convenir, les travaux de M. Buchon, ce qui

(1) Ces *Recherches* ont été lues à l'Institut, dans l'assemblée trimestrielle des cinq Académies, le mercredi 4 janvier 1860.

n'empêche pas qu'il n'ait contribué à l'avancement des études historiques. Et sans doute il n'eût pas remis en lumière un aussi grand nombre de précieux documents, s'il avoit pris le temps de les publier avec plus d'exactitude.

Si non errasset fecerat ille minus.

Mais ici M. Buchon, malgré son calcul erroné, n'en a pas moins eu raison de suivre le sentiment de La Curne de Sainte-Palaye, sans égard au texte que je viens de citer; et de conclure du rapprochement de dix autres endroits de son histoire et de ses poésies, que Froissart était né quatre années plus tard, c'est-à-dire vers 1337. Comme mes recherches se trouvent sur ce point en parfait accord avec celles de La Curne, de M. de Barante et de M. Kervyn de Lettenhove, le dernier biographe de notre auteur, je puis me dispenser de citer les preuves à l'appui d'une opinion qui n'est pas controversée.

A Valenciennes appartient l'honneur d'avoir vu naître Jéhan Froissart, et cette belle et noble ville a payé la dette de sa reconnoissance en décorant de son image en pierre une de ses places publiques. Mais, chose singulière! ce *maître* ou plutôt ce *messire* Jean Froissart, qui ne manque guère l'occasion de répéter qu'il est de Valenciennes, garde un silence absolu sur son père, sur sa mère, sur tous les membres de sa famille. Il est vrai qu'il mentionne avec une complaisance marquée la bravoure d'un certain moine Froissart, de l'abbaye de Saint-Amant, lequel *au siege de cette ville par les Haynuyers fist merveille et en occist ou mehaigna, au-devant d'un pertuis où il se tenoit, plus de dix-huit, si que nul n'osoit entrer par le lieu qu'il gardoit.* Mais il ne daigne pas nous apprendre si ce brave précurseur de Jean des Entomeures étoit ou non de sa parenté. Il nous parle aussi dans ses poésies, des jeux, des ébats et des études de son enfance, de ses voyages, de ses retours; mais de père ou de mère pas un mot; nous laissant ignorer ainsi s'il eut à se louer ou plaindre de ceux qui guidè-

rent ses premiers pas, quelle étoit leur profession dans la ville et combien de temps il avoit vécu sous leur tutelle.

Il y a dans cette réserve quelque chose de singulier, et l'on pourroit en conclure que dans ce temps où la situation de fils naturel étoit assez gaillardement acceptée, Jean Froissart n'étoit pas en possession de ce que nous appellerions un état civil parfaitement régulier. Mais on peut expliquer autrement la discrétion de Froissart. Peut-être, après avoir perdu ses parents fort jeune, ne s'étoit-il pas toujours bien entendu avec son tuteur : celui-ci, loin de favoriser son impatience de courir le monde à la suite des grands, auroit peut-être voulu le voir entrer dans un des grands corps de marchandise de la ville de Valenciennes, et le jeune homme, devenu majeur, se seroit empressé de recevoir *ses comptes de tutèle* pour suivre plus librement son inclination naturelle. Ce qui sembleroit donner une certaine force à cette conjecture, c'est que nous voyons Froissart se mettre en voyage dès les premiers jours de sa majorité, visiter l'Angleterre et paroître en assez bon point devant la reine Philippe de Hainaut, femme d'Édouard III. Or, pour agir ainsi, ne dut-il pas avoir à sa disposition soit le fond, soit le revenu d'un petit patrimoine? Je m'arrête donc à cette explication: Froissart pourvu de quelque bien aura choisi tout de suite la profession de *ditteur* ou poëte et d'historien. Plus tard il nous laissera clairement entendre que les gens auxquels il étoit tenu avoient toujours désapprouvé sa résolution, et qu'ils n'avoient cessé de lui dire : « Sois mar-« chand comme nous, ou fais-toi d'Église, comme tant d'au-« tres moins chargés de science. La marchandise t'enrichira, « l'Église te donnera la tranquillité dans ce monde et le bon-« heur dans l'autre. » Mais Froissart avoit pour la marchandise une grande répugnance, et fort peu de vocation pour la profession religieuse et contemplative. Ce qu'il aimoit, c'étoit la vie libre, indépendante, aventureuse; le mouvement, les voyages, la conversation des chevaliers et des nobles dames; les récits de combats, de tournois et de fêtes; la lecture des

romans, la composition des vers. Et quant à tout le reste, pour employer un lieu commun des trouvères,

Jà n'en donnast une pomme pourrie.

On le voit, je ne crois pas que Froissart avant l'âge de trente-trois ou trente-quatre ans ait fait partie de la milice ecclésiastique. Quelques actes et plusieurs comptes parlent constamment de lui comme d'un laïque, trois années même après la mort de sa protectrice, la reine d'Angleterre. Quand l'argentier du duc de Brabant écrit son nom sur le registre des gratifications de son maître, c'est un certain Froissart rimeur, tout court. Dans une lettre de remission accordée à certains malfaiteurs, Jean Froissart paroît au nombre des valets, écuyers et sergents qui s'étoient portés contre eux en armes. Ce n'est pas qu'alors la profession de clerc ou même de prêtre engageât autant que nous serions tentés de le croire aujourd'hui; car la discipline ecclésiastique est devenue d'autant plus austère et rigoureuse que le sentiment religieux a plus perdu de son empire. Cette sainte carrière présentoit un grand nombre d'avantages aujourd'hui perdus pour ceux qui s'y dévouent. Avec le bienveillant appui d'un grand seigneur ou d'un simple baron, le clerc obtenoit aisément un ou plusieurs bénéfices, une prébende, une cure, un prieuré. Comme chapelain, il avoit entrée, gîte, bouche et le reste dans un noble hôtel; et s'il joignoit à quelque instruction le goût de la poésie, il devenoit secrétaire, chroniqueur de la famille; il suivoit les fêtes, étoit admis aux banquets, et cela dans un rang ordinairement assez honorable. C'étoit donc une heureuse vie pour ceux dont un certain patrimoine n'assuroit pas l'indépendance; sauf le collier clérical dont pourtant, quelque lâche qu'il fût, on demeuroit attaché; et ce collier semble avoir effrayé longtemps maître Jean Froissart. Il pensoit qu'il valoit mieux changer à volonté de lieux et de *maîtres* (ainsi nomme-t-il tous ceux qui lui ont fait du bien), courir l'aventure et l'alternative des bons et mauvais gîtes, louer et chanter les

dames, réclamer enfin une certaine part dans leur bienveillance. La société, pour être différente de ce qu'elle est aujourd'hui, n'étoit pas alors dépourvue de tout agrément et de toute politesse : les femmes y jouoient un rôle souvent décisif. Dans les tournois, fêtes qui souvent se prolongeoient pendant plusieurs semaines, et qui réunissoient tous les jeunes chevaliers d'une province ou même d'un royaume, elles formoient une sorte de haute cour souveraine; elles assistoient, mieux encore, elles présidoient aux combats et passes d'armes, recueilloient les suffrages, distribuoient les éloges et décernoient les prix. Dans l'intervalle des joutes et des banquets, elles régloient l'ordre des danses, des concerts d'instruments et de voix; elles écoutoient les chants royaux, les rondeaux, virelais, sonnets et ballades; tandis que les jongleurs, ces comédiens du temps, déclamoient ou plutôt jouoient pastorales et chansons de geste. Ainsi les hérauts d'armes, les jongleurs, les ménestrels et les trouvères étoient avec les dames l'âme de ces joyeuses, brillantes et splendides réunions. Comparez aux anciennes fêtes publiques ce que nous décorons aujourd'hui du même nom, et décidez à qui doit rester l'avantage sur ce point, du XIVe siècle ou du XIXe!

On entend volontiers Froissart parler de son amour des fêtes et des belles compagnies :

Trésque n'avoie que douze ans,
Estoie forment goulousant
De véoir danses et caroles,
D'oïr menestreus et paroles
Qui s'apartiennent à deduit;
Et de ma nature introduit
D'amer par amours tous céaus
Qui aiment et chiens et oiseaux,
Et quand je fui mis à l'escole,
Où les ignorans on escole,
Il y avoit des pucelletes

Qui de mon tems erent jonettes.
Et je come elles jouvenceaus;
Si les servoie d'espinceaus,
Ou d'une pomme ou d'une poire,
Ou d'un seul anelet de voire;
Et lors devisoie à par mi:
Quant dont vendra le temps, por mi
Que par amours porai amer!
L'en ne me doit mie blasmer....
Si, passoie ensi mon jouvent.

Il s'abandonne avec une grâce charmante au souvenir de ses premiers jeux, à peu près les mêmes qu'aujourd'hui ceux des enfants de la campagne, jeux dont le souvenir commence la longue série des regrets de l'âge mur. Pendant les jours de pluie, aussi fréquents à Valenciennes que nulle autre part, il alloit mettre des digues à l'écoulement des eaux, dans les rues; ou bien il faisoit des poulettes en papier, trempoit dans l'eau son chaperon, sa cotte et sa chemise; lançoit des plumes au vent, remplissoit curieusement son giron de petits cailloux, alloit couper des épis pour en faire des pipeaux, poursuivoit les papillons,

Et quant attraper les pooie
D'un fileçon je les lioie,
Et puis si les laissoie aler,
Ou je les faisoie voler.

Au lieu de jouer aux échecs ou aux dames, l'enfant pétrissoit des gâteaux, des flaons, des tartelettes en terre, qu'il faisoit cuire entre quatre tuillots transformés en four. Il jouoit à pince-merine, sorte de *main-chaude*, que Rabelais nomme *pince-morille*, à la *queue leu-leu*, aux *picrrettes*, au *pince-sans-rire*, au cheval de bois, aux barres, à l'avoine, à cache-cache, au deviner, à saute-mulet, à la climusette, à piquer les pieux, à la toupie, à la potée de noix, et à vingt autres jeux que

la tradition puérile a sans doute également conservés et que les changements de nom ne permettent plus de reconnoître.

Mais il fallut bientôt laisser là tous ces premiers et charmants plaisirs, pour commencer de sérieuses estudes :

Car on me fist latin apprendre,
Et se je varioie au rendre
Mes liçons, j'estoie batus.

En revanche, ce que le maître lui donnoit, il ne tardoit guère à le rendre aux autres :

Non pourquant en sus de mon maistre,
Je ne pooie à respos estre;
Car aux enfans me combatoie,
J'ere batus et je batoie;
Lors estoie si desréés
Que souvent mes dras deschirés
Je m'en retournoie en maison.
Là estoie mis à raison,
Mais pour ce jà mains n'en feisse.

Cette passion des bruyants exercices n'empêchoit pas le jouvenceau de se complaire à la lecture des récits d'aventure et d'amour. Mais hâtons-nous de le dire : le joli mot d'amour avoit, de son temps, une acception bien plus étendue que du nôtre. Ce n'étoit pas précisément le sentiment dont il est peu de personnes, même ici, qui n'ait au moins entendu parler; mais tout ce qui rentroit dans le domaine du savoir vivre et de la courtoisie. Être *amoureux*, c'étoit être aimable, avoir le goût du monde et de tous les honnêtes plaisirs, tels que le chant, les vers, les entretiens agréables, les bonnes façons de paroître dans les tournois, dans les concours poétiques, dans les réunions polies. Voilà comment la première loi du savoir-vivre recommandée aux jeunes gens, aux bacheliers, étoit d'être amoureux et joli, c'est-à-dire courtois et enjoué. C'est

là, je crois, un précepte dont le fond n'a guère moins changé que la forme, et qui ne tient pas grande place dans nos programmes d'éducation. Il y a dans la littérature provençale un traité de grammaire enseignant la façon de bien parler et de faire des vers en toutes mesures ; le livre est intitulé : *Ley d'amor*, ce qui signifie exactement *Théorie de l'art de plaire et d'être aimable*. Je doute que le bon Lhomond lui-même se fût jamais avisé de donner à son fameux rudiment un pareil titre.

« Quand, dit Froissart, arrivoit le temps d'hiver, qui ne me « laissoit plus le choix des ébats, mon plaisir étoit de lire ro- « mans et traités amoureux. C'est à ce goût des livres d'amour « que je dois tout ce que j'ai valu et fait de bien. Ils m'ont in- « spiré la première pensée de la grande œuvre que j'ai commen- « cée et qui m'a déjà fait obtenir l'estime des plus hautes gens « du monde. » Froissart dit cela en assez méchants vers; mais ces vers ont le mérite de nous apprendre qu'il connoissoit le prix de ses chroniques, car c'est bien d'elles qu'il veut ici parler.

Dans ce même poëme de l'*Espinette amoureuse* il place une fiction vraiment digne de l'auteur du *Roman de la Rose*. Comme un jour le jeune Jehan s'étoit endormi à l'ombre d'une aubépine fleurie, voilà que devant lui se présentent les trois dames qui

D'armes, d'amour et de richesses
Sont les primeraines déesses.

Junon, Pallas et Vénus étoient accompagnées de Mercurius; et le dieu se chargea d'inviter Jehan à vouloir bien examiner en dernier ressort le fameux jugement autrefois rendu sur le mont Ida par le fils de Priam. Jehan, troublé et confus, s'en défendit quelque temps, mais enfin il fallut souscrire à ce qu'on lui demandoit, il déclara que le jugement ne devoit pas être réformé. Car, ajouta-t-il, Paris, étant fils de roi, n'avoit pas besoin des richesses de Junon; son cœur, naturellement généreux, pouvoit se passer des dons de Pallas; Vénus seule

pouvoit lui donner la plus belle, la plus gracieuse amie. Mercurius eût pu répondre au jeune citoyen de Valenciennes que lui n'étoit pas fils de roi, et que son cœur, tout vaillant qu'il fût, pourroit encore, grâce à Pallas, devenir plus intrépide ; mais le dieu aima mieux ne pas insister et se retirer avec les deux déesses vivement désappointées. Pour dame Vénus, demeurée seule avec le jeune homme, elle ne voulut pas se montrer ingrate. Elle promit de le traiter mieux encore que le berger troyen, en le rendant lui-même amoureux et joli :

Vis tant que pues, d'ore en avant,
Mais tu auras tout ton vivant
Cuer gai, joli et amoreus ;
Tenir t'en dois pour éureus;
Car mieux te vaudra-il avoir
Plaisance au cuer que grant avoir.
Avoir se pert et joye dure.

Et Vénus tint fidèlement sa promesse. Froissart passa la plus grande partie de sa vie, exempt d'ennui, de tristesse et de passions mauvaises. Il vit le monde avec le discernement d'un voyageur qui détourne les yeux de ce qui peut blesser sa délicatesse, et qui réserve son attention, sa curiosité, pour les objets agréables et dignes de mémoire. Il se rend ici le témoignage que devoit confirmer la postérité.

Assurément, il est bon d'emprunter aux poésies de Froissart des indications de ce genre, qui font mieux connoître son caractère et ses dispositions naturelles. Mais il ne faut pas leur demander davantage, et, sur la foi d'une pure fiction poétique, surcharger l'histoire réelle de sa vie d'incidents tout à fait imaginaires. C'est un écueil que les précédents biographes n'ont pas évité. En composant d'assez longs poëmes entremêlés de rondeaux et ballades, lais et virelais, Froissart suivoit un usage alors consacré. Après avoir composé pour son propre compte ou pour celui des autres tant de petites pièces chantées ou déclamées dans les fêtes, dans les palinods ou dans les

grandes assemblées des cours, le trouvère en tiroit alors un dernier parti en les groupant dans une fable de son invention. C'étoit ordinairement le récit d'un amour plus ou moins partagé par une maîtresse plus ou moins réelle. La première entrevue, le premier aveu, les querelles, les absences, les retours, tout cela permettoit d'employer les anciennes pièces inspirées par des sentiments et des situations analogues. Il y a dans l'œuvre poétique de Froissart trois ouvrages de ce genre : le *Meliador*, dans lequel il intercala toutes les chansons du duc Wenceslas de Brabant, un de ses maîtres (on ne l'a pas encore retrouvé); l'*Espinette amoureuse*, composée en 1373, peu de temps après son entrée dans les ordres; enfin le *Joli buisson de Jonesce*, dans lequel, avant de renoncer à la gaie science, le curé de Lessines rassemble les derniers rondeaux, lais et virelais qui lui avoient été commandés.

Dans l'*Espinette amoureuse*, Froissart se présentoit comme épris d'une gracieuse demoiselle dont les rigueurs avoient fini par lui causer une fièvre dévorante. A peine convalescent, il avoit pris la résolution de courir le monde pour voir si l'absence ne produiroit pas ce que la présence n'avoit pu faire. En pleine mer, l'amant profitoit d'un orage terrible pour composer un interminable lai: il arrivoit enfin en Angleterre; mais en dépit de tous les plaisirs qui s'offroient alors à lui, il s'empressoit de revenir dans le pays embelli par la présence de la dame de ses pensées. Il revoyoit sa maîtresse dans un bal, puis dans un délicieux jardin. Mais en cet endroit, la série des pièces qu'il vouloit employer se trouvant épuisée, il ne nous disoit pas comment avoit fini cette belle passion.

Or si la reine d'Angleterre avoit pu lire ce poëme de l'*Espinette amoureuse*, elle auroit sans doute félicité le gentil trouvère de la façon dont il avoit su tirer parti des chants qu'elle connoissoit déjà; mais elle ne se seroit pas avisée de croire à la réalité de cet amour poétique qui ne l'avoit pas empêché de rester cinq ans à sa cour, et de voyager en Italie, en Guyenne, en Bretagne, aussitôt après son retour en France.

Les bibliographes de Froissart ont pris au sérieux cette fiction de l'*Espinette amoureuse*. Ils ont admis la violente passion, la grande maladie et les motifs d'absence; ils ont admiré l'intrépidité du futur historien au milieu d'une tempête sur mer; et comme le séjour du poëte en Angleterre s'accordoit assez mal avec toutes ces données, ils ont supposé un premier voyage et un retour précipité : ce qui ne pouvoit justifier la donnée poétique qu'en contredisant le propre témoignage de l'historien, plusieurs fois répété dans le cours des Chroniques. Le dernier historien de Froissart a même été plus loin. Afin de donner une plus grande place à cet amour chimérique, il a soutenu que Froissart n'avoit jamais présenté que de petits vers à la reine d'Angleterre, et que la première rédaction de ses Chroniques devoit être reculée jusqu'en 1373, quand l'auteur étoit déjà curé de Lessines. Voilà comment une première méprise peut fausser le meilleur jugement. La réfutation de cette assertion se trouve dans le second alinéa qui sert de frontispice à la dernière et définitive rédaction de Froissart. Le voici :

« Voirs est que je qui ay empris ce livre, ay, par plaisance « qui à ce m'a tousjours encliné, frequenté plusieurs nobles et « grans seigneurs tant en France comme en Angleterre, en « Escoce et en autres pays, et ay eu la cognoissance d'eulx. Si « ay tousjours à mon pouvoir justement enquis et demandé « du fait des guerres et des avantures qui en sont avenues, « et par especial depuis la grosse bataille de Poictiers où le « noble roy Jehan de France fut pris; car devant ce, j'estoie « encore moult jeune de sens et d'aage. Non obstant, si « en pris-je assez hardement, moy issu de l'escole (1), à ri- « mer et à dittier les guerres dessus dites et pour porter en « Angleterre le livre tout compilé, si comme je fis, et le pre- « sentai adoncques à treshaulte et tresnoble dame madame

(1) Je crois que la phrase seroit plus correcte s'il y avoit : *en pri-je assez hardement....* pour *rimer et dictier....* et *pour porter....* *Hardement* est substantif, non adverbe. L'adverbe seroit *hardiement*.

« Phelipe de Hainaut, royne d'Angleterre, qui liement le « receut de moy et m'en fit grant proufiit. »

Suivant M. Kervyn de Lettenhove, par ces mots : *Je empris, moy issus de l'escole, à rimer et à dittier les guerres*, il ne faut entendre qu'un recueil de poésies tout au plus historiques; le mot *dittier* n'ayant jamais, dans notre auteur, un autre sens que celui de *rimer*, *versifier*. Ici M. Kervyn ne s'est pas souvenu des Chroniques qu'il connoissoit d'ailleurs si bien. L'expression dittier des histoires s'y retrouve plus de dix fois : *Je qui ay dittié ceste histoire* (t. II, p. 447). *Je qui ay dittié ceste histoire, fui à Lescluse.... pour les seigneurs veoir et apprendre des nouvelles* (t. II, p. 531). *Et en ce temps, je, sire Jehan Froissart qui me suis ensoigné et occupé de dittier et escrire ceste histoire* (t. II, p. 688). Etc L'observation de M. Kervyn de Lettenhove tombe donc d'elle-même, et il reste démontré qu'une première rédaction des Chroniques comprenant les années 1356 à 1360, fut faite et présentée à la reine Philippe en 1360 ou 1361, époque du premier voyage de Froissart en Angleterre.

Voyons maintenant, dans le paragraphe suivant, la preuve que cette première rédaction n'est pas celle que nous possédons aujourd'hui, et comment elle fut corrigée et refaite :

« Or puet estre que ce livre (présenté à la Reine) n'est mie « examiné ne ordonné si justement que telle chose requiert. « Car fais d'armes qui si chierement sont comparez doivent « estre donnez et loyalement departis à ceus qui par prouesse « y travaillent. Dont, pour moy acquiter envers tous, ainsi « que droit est, j'ay empris ceste histoire à poursuir, sur l'or- « donance et fondacion devant dicte, à la priere et requeste « d'un mien chier seigneur et maistre, monseigneur Robert « de Namur, seigneur de Beaufort, à qui je vueil devoir « amour et obeissance, et Dieu me laist faire chose qui lui « puist plaire ! »

Il étoit, je crois, assez difficile de dire plus clairement qu'après avoir fait dans sa jeunesse une première rédaction de

l'histoire des cinq années qui suivirent la funeste bataille de Poitiers, il avoit reconnu plus tard les lacunes et les imperfections de ce premier travail, et qu'il le remanioit, à la prière et avec les secours pécuniaires de Robert de Namur. Mais Froissart ne s'étoit pas alors contenté de corriger son premier manuscrit, il avoit été conduit à reprendre l'histoire de plus haut que la bataille de Poitiers, avec le secours d'une autre Chronique un peu plus ancienne : celle de Jean le Bel. Écoutons-le :

« On dist, et voirs est, que tous edifices sont ouvrez et ma-
« çonnez l'une pierre après l'autre ; et toutes grosses rivieres
« sont faites et assemblées de pluseurs ruisseaus et fon-
« taines : aussi sont les sciences estraites et compilées de
« pluseurs clers, et ce que l'un ne scet, l'autre scet, et riens
« n'est qui ne soit sceu ou loing ou près. Dont aussy, pour
« attaindre à la matiere que j'ai emprise de commencier, je
« me vueil maintenant fonder et ordonner sur les vrayes
« croniques jadis faites et assemblées par venerable homme
« et discret monseigneur Jehan le Bel, chanoine de Saint-
« Lambert de Liege, qui grant cure et grand diligence mist
« en ceste matiere, et la continua tout son vivant au plus juste-
« ment qu'il pot, et moult lui cousta à l'acquerre et à l'avoir ;
« mais quelx freis qu'il i mist, point ne les plaigny; car il estoit
« riche et puissant, si les povoit bien porter, et de soy mesme
« large, honourable, courtois et qui voulentiers voyoit le sien
« despendre. »

Si nous joignons aux lumières que vient de nous fournir le prologue du premier livre, celles que nous allons devoir au préambule du quatrième, nous aurons le secret de toute la composition des Chroniques de Froissart. Ainsi nous savons déjà que l'auteur avoit, jeune encore, présenté à la reine d'Angleterre, le premier récit des événements, à partir de la bataille de Poitiers, — que dans sa vieillesse, il avoit, d'après les conseils de Jean de Namur, fondu ce premier récit dans une nouvelle rédaction, prenant l'histoire trente années plus

haut, à l'aide des Chroniques de Jean le Bel. Mais avant de refaire cette seconde rédaction de la première partie, Froissart avoit continué la première rédaction sous les auspices de Guy de Chastillon, comte de Blois; et c'est là ce qu'il va nous dire en excellents termes dans le préambule du quatrième et dernier livre.

« A la requeste, contemplacion et plaisance de treshault « et noble prince mon treschier seigneur et maistre Guy de « Chastillon, comte de Blois.... Je Jehan Froissart, prestre « et chapelain de mon treschier seigneur, et pour le temps « tresorier et chanoine de Chymay et de Lille, me sui de « nouvel resveillé et entré dans ma forge pour ouvrer et for- « ger en la haute et noble matiere de laquelle ou temps passé « je me suis ensoigné.... Or considerez entre vous qui le li- « sez coment je puis avoir sceu ne rassemblé tant de faits « desquels je traite. Et, pour vous informer de la verité, je « commençai jeune, dès l'aage de vint ans : et si, sui venu « au monde avec les fais et les avenues, et si y ai tousjours « pris grant plaisance plus que à aultre chose; et Dieu m'a « donné tant de grace que je ai esté bien de toutes les parties « et des hostels des rois. Et par especial, de l'hostel du roy « Edouart d'Angleterre, et de la noble royne sa femme, ma- « dame Phelippe de Hainaut, royne d'Angleterre, dame d'Ir- « lande et d'Aquitaine, de laquelle en ma jonesce je fui clerc, « et la servois de biaus dittiez et traittiez amoureus. Et « pour l'amour du service à la vaillant dame à cui j'estoie, « tous autres seigneurs, rois, ducs, contes, barons et cheva- « liers, de quelques nacion que ils fuissent, me amoient et « oyoient et véoient voulentiers et me faisoient grant prouffit. « Ainsi, au titre de la bonne dame et à ses coustaiges, et « aus coustaiges des haus seigneurs de mon temps, je cher- « chay la plus grant partie de la crestienté; et par tout où je « venoie, je faisoie enqueste aus anciens chevaliers et escuyers « qui avoient esté es fais d'armes et qui proprement en « sçavoient parler, et aussi à aucuns heraus de credence,

« pour justifier et verifier toutes matieres. Ainsy ai-je ras-
« semblé la grant et noble histoire et matiere, et le gentil
« comte de Blois y a rendu grant peine. Tant com je viveray
« par la grace de Dieu, je la continueray : car com plus y sui,
« plus y laboure, et plus me plaist. Car ainsi comme le gen-
« til chevalier et escuyer qui aime les armes, et en perseve-
« rant s'y nourrit parfait, ensi, en labourant et ouvrant sur
« cette matiere, je m'habilite et delite. »

Quand Froissart s'étoit mis à l'œuvre, en 1357 ou 1358, l'Europe étoit encore sous l'impression de la grande bataille de Poitiers. Édouard III, roi d'Angleterre, avoit épousé la fille du comte de Haynaut, et cette province inféodée en partie à la France, et en partie à l'Empire, s'étoit partagée assez également entre la cause de Jean de France et celle d'Édouard d'Angleterre. A vrai dire, Froissart n'avoit pas ce que nous appellerions aujourd'hui une opinion politique, et sans doute il comprenoit que l'on suivît honorablement sous l'une ou l'autre bannière. Je crois qu'il aimoit mieux la nation françoise, mais il avoit plus d'inclination pour la famille royale d'Angleterre. Voilà comment il eut tout de suite la pensée de présenter à la cour de Windsor le récit qu'il vouloit écrire en 1357, des grands événements contemporains si glorieux pour l'Angleterre. Et quand le livre fut achevé, mis en lettres de forme, serré dans une belle couverture de velours à clous dorés, il partit de Valenciennes, traversa Saint-Omer et s'embarqua à Calais. Il demeura cinq ans en Angleterre où la reine le retint à son hôtel avec le titre de son *ditteur* et historien. Tous les barons d'Angleterre se plurent alors à le mieux informer des précédentes aventures ; la Reine surtout l'encourageoit à visiter les lieux que de récents faits d'armes recommandoient à son attention. C'est ainsi qu'il parcourut l'Écosse, qu'il visita les Douglas, les Bruce et les Melrose, et qu'il se prépara à nous entretenir plus tard des grandes familles et des principales villes de l'Écosse. De notre temps, Walter Scott s'étoit pris de passion pour notre historien françois ; et il a tant cité Frois-

sart dans les notes de tous ses poëmes, qu'enfin il a donné aux François l'envie de le relire à leur tour. Sans Walter Scott il est probable que M. Buchon n'eût pas songé à préparer l'édition qui est encore, à l'instant où nous parlons, la seule qu'on puisse lire de la plus belle chronique du moyen âge (1).

Froissart, à peine de retour de ses voyages d'Écosse, prit congé de la reine et revint en France, mais avec la promesse du retour en Angleterre quand le second volume seroit en état d'être présenté à la même princesse. On étoit au mois de mars 1366. Froissart ne paroît pas avoir alors un instant songé à reprendre la vie tranquille de Valenciennes ; on peut seulement conjecturer qu'il s'arrêta quelques jours dans sa ville natale, par un compte de l'argentier du duc de Brabant, qui du moins atteste son passage à Bruxelles : « Six moutons à un Froissart, ditteur, attaché à la reine d'Angleterre. *Uni Frissardo dictori, qui est cum regina Angliæ, sex muttones.*

De Bruxelles on le suit peu de temps après à Bordeaux, dans l'hôtel du prince de Galles quand, à la tête d'une nombreuse armée, ce prince se disposoit à passer en Espagne. Froissart eût bien voulu l'accompagner, pour être témoin des faits d'armes qu'il devoit raconter plus tard ; le prince aima mieux le charger d'un message pour le roi son père, et le renvoyer en Angleterre où bientôt une nouvelle occasion se présenta pour lui de voir et d'enquerre. Le second fils d'Édouard, Lionel, comte de Clarence, alloit se rendre à Milan, pour y épouser la jeune Yoland Visconti, fille du duc Galeas : Froissart fut retenu à l'hôtel du jeune prince ; il repassa la mer avec lui, fut témoin des fêtes qu'on lui donna à Paris, le suivit à Gênes, à Milan, à Florence, à Rome, fut alors présenté au comte de Savoie, au duc de Milan, au roi de Chypre, à l'empereur de Constantinople,

(1) Nous apprenons avec bonheur que l'édition préparée avec tant de soin par M. Léon Lacabane, directeur et professeur de l'École des chartes, doit être mise sous presse avant la fin de ce mois, et que le travail du savant éditeur est, au moment où nous écrivons, à la disposition de la *Société de l'histoire de France*.

et revenoit comblé de présents, le cœur rempli de tous les beaux chapitres qu'il alloit ajouter à sa grande histoire, quand une triste nouvelle vint anéantir ses plus chères espérances. Il n'avoit plus de protectrice : la reine Philippe, à laquelle il destinoit le fruit de ses travaux, étoit morte le 14 août 1369, regrettée de toute l'Angleterre, regrettée surtout par celui dont elle avoit si bien reconnu le mérite.

Cet événement rendoit la position de Froissart très-critique. Le voyage d'Italie étoit terminé; le duc de Clarence donnoit congé à tous ceux qu'il avoit choisis pour l'accompagner, il ne restoit à notre clerc d'autre ressource que de revenir en Hainaut, y rassembler ce qui pouvoit lui rester de patrimoine, et chercher à reprendre dans la ville une profession qui lui donnât rang dans la bourgeoisie. Il se fit inscrire dans le corps des marchands. Dans les grandes villes de Flandre, comme dans les républiques italiennes, les professions mercantiles n'étoient guère moins honorables qu'en France l'exercice des armes. On sait que l'auteur de la *Divine comédie*, Dante, étoit inscrit à Florence dans la corporation des apothicaires; Froissart, à Valenciennes, se fit admettre dans celle des *couletiers*. Il y avoit alors dans cette ville, apparemment comme à Bruges, quatre grands corps de métiers, les couletiers, les verriers, les bouchers et les poissonniers. Qu'étoit-ce que les couletiers? Des drapiers, je suppose, bien que le nom désignât plus exactement des tailleurs de jupes et de hauts-de-chausses. Froissart ne fut pas seulement inscrit, il travailla quelque temps lui-même dans ce genre d'industrie. Le fait a paru si surprenant qu'aucun des précédents biographes de Froissart n'a osé l'approfondir : cependant on ne peut refuser de l'en croire lui-même, quand il le confesse avec un véritable sentiment de regret. C'est dans le joli préambule du *Buisson de Jonesce*, poëme fait en 1373, moins de quatre années après la mort de la reine Philippe :

Las! mieux vaut science qu'argent!

Mais point nel semble aus pluseurs gens,
Qui ne savent que bien fais monte.
Ainçois me le comptoient pour honte....
Or pris aillors ma calandise,
Si me mis en la marchandise,
Où je sui aussi bien taillié
Que d'entrer en une bataille
Où je me trouveroie envis.

Ici le poëte donne audience à la voix intérieure qui lui représente tout ce qu'il a perdu en renonçant à sa véritable vocation :

Se tu es ables et propices
D'aucun art, et celui guerpisses,
Envers ta nature mesprens,
Se tu l'as fait, or te repens.
Néis ! que diront li Seigneur
Dont tu as tant eù du leur,
Li roi, li duc et li bon conte,
Dont tu ne sçais mie le conte !...
Se Dieu vosist, il t'éust fait
Un laboureur grant et parfait,
A une contenance estrange ;
Ou un batteur en une grange :
Mais il t'a donné la science,
De quoy tu pues en conscience
Louer Dieu et servir le monde ;
Or fai donc tost, et si le monde;
Et respons, sans plus *colyer*,
Qui te fait merencolier.

Colyer, c'est-à-dire je pense, draper, exercer le métier de *couletier*. Un peu plus loin, il hésite à quitter sa profession en avouant que les marchands, les *couletiers* sont mieux venus auprès des grands seigneurs que les savants et les poëtes.

Au reste, le préambule poétique qui nous révèle cette circon-

stance intéressante de la vie de Froissart, nous apprend aussi qu'il revint bien vite à ses études historiques. C'est alors apparemment que, pour avoir les moyens de s'y consacrer entièrement, il demanda et reçut les ordres. Une fois tonsuré, sous-diacre et même diacre, il rencontra facilement parmi tous les personnages au milieu desquels il avoit jadis vécu, des donneurs de bénéfices qui se disputèrent le plaisir de lui être agréables. Il obtint la cure de Lessines, près de Mons, un canonicat à Chimay, la promesse d'un second canonicat à Lille, plus important que le premier (1). Il touchoit pension de Venceslas de Bohême, duc de Brabant; il avoit part aux grandes libéralités de Guy de Châtillon, comte de Blois. Ce fut le comte de Blois, comme nous avons vu, qui le décida à reprendre les Chroniques au point où il les avoit conduites, c'est-à-dire à partir de l'année 1369, date de la mort de la reine Philippe et de son retour en Hainaut.

Ce deuxième protecteur lui manqua vers l'année 1390. Ce Guy de Châtillon, impotent, ruiné, avili par la cession qu'il avoit faite de ses comtés de Blois et de Dunois au jeune duc d'Orléans, frère de Charles VI, ne pouvoit plus songer à Froissart ni à ses Chroniques. Le curé de Lessines avoit trouvé un plus sûr patron dans Robert de Namur, oncle de la comtesse de Blois. C'est aux encouragements et aux conseils de Robert de Namur que nous devons, sinon la Chronique des dernières années du XIVe siècle, au moins le grand remaniement de la première partie. En se fondant sur le livre de Jean le Bel, qui embrassoit l'histoire du commencement de la grande guerre, de 1326 à 1355 et même au delà, Froissart rendit le récit plus net, plus coloré, plus exact; il y ajouta, il y retrancha, il discuta même parfois les faits qu'il ne pouvoit admettre, tels que les dernières circonstances de la folle passion d'Édouard pour la belle et sage comtesse de Salisbury. Pour se rendre compte

(1) Il ne paroît pas avoir jamais touché les revenus de ce deuxième canonicat; il se dit, dans les deux manuscrits de ses poëmes, « chanoine de Lille *en herbes*. » — Voy. aussi sur ce point le joli dit du *Florin*.

des remaniements de Froissart, on peut consulter la curieuse publication d'une partie de la Chronique originale de Jean le Bel, heureusement retrouvée par le savant archiviste, directeur de l'Université de Liége, M. L. Polain.

On avoit pensé reconnoître la première rédaction du premier livre de Froissart dans quelques leçons qui présentoient effectivement de nombreuses différences avec la rédaction définitive et consacrée. M. Buchon avoit, à ce titre, signalé un manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes, tandis que le docteur Rigollot, mort correspondant de l'Académie des inscriptions, croyoit pouvoir attribuer une certaine antériorité au manuscrit de la bibliothèque d'Amiens. Un examen approfondi ne justifie pas cette double allégation.

Dans la leçon de Valenciennes, publiée par M. Buchon, le titre de *prêtre* que prend Froissart, les allusions à la mort de la reine d'Angleterre, en 1369, et à celle du prince de Galles, en 1373, ne permettent pas d'admettre que l'œuvre ait été présentée à la reine d'Angleterre en 1360. Tout au plus seroit-il permis d'y voir un premier essai de la seconde rédaction, qui, dans tous les cas, ne pourroit remonter plus haut que l'année 1374.

Les différences importantes et nombreuses que présente le manuscrit d'Amiens s'expliquent naturellement, sans avoir besoin de les attribuer à une antériorité de rédaction. Froissart, devenu curé de Lessines, et déjà bien connu pour l'auteur des Chroniques de France et d'Angleterre, recevoit souvent la demande d'une nouvelle transcription de son ouvrage. Il convenoit alors du prix, tant pour le texte, tant pour le vélin, tant pour les ornements. Et comme il ne s'écouloit pas d'année qu'on ne lui adressât de vive voix ou autrement des observations sur le degré plus ou moins grand d'exactitude de ses récits, il est naturel de penser qu'il faisoit son profit de ces observations, quand on exécutoit sous ses yeux un nouvel exemplaire. La leçon d'Amiens est assurément une de ces leçons particulières; mais on n'en peut rien conclure pour sa date

précise, bien que tout semble porter à croire que cette date soit postérieure à celle de la rédaction consacrée.

Il seroit assez inutile de chercher la preuve de ces envois successifs d'exemplaires ; elle se retrouve pourtant dans les Comptes de la maison du duc de Brabant, à Bruxelles, et du duc de Berry, frère de Charles V, à Bourges. Un autre de ces envois, qui n'arriva pas à sa destination, va nous arrêter un instant. En 1381, Louis, duc d'Anjou, alors régent de France pendant la minorité de Charles VI, fit saisir cinquante-six cahiers des Chroniques qu'on devoit adresser au roi d'Angleterre. Voici le texte du journal de Jean Lefèvre, évêque de Chartres, qui nous a révélé ce fait :

« Ledit jour (11 décembre 1381) furent scellées deux lettres « doubles, faisant mention que Monseigneur le duc a fait pren- « dre et retenir par devers lui, pour faire sa volonté, cin- « quante-six caiers que messire Jehan Froissart, prestre rec- « teur de l'Église parrochiale de Lessines au Mont, près de Mons « en Hainault, avoit fait escrire ; faisant mention de plusieurs « et diverses batailles et besoignes en fait d'armes, faites au « royaume de France, le temps passé. Lesquels cinquante-six « caiers de romans ou croniques messire Jehan avoit envoyés « pour enluminer à Guillaume de Bailly, enlumineur, et les- « quels ledit messire Jehan propousoit envoyer au roy d'An- « gleterre, adversaire. »

Cela, dit le Labourner qui, le premier, dans son édition de la Chronique de Juvénal des Ursins, a rapporté ce passage, *cela fait voir que Froissart n'est pas accusé sans raison d'avoir été plus enclin au parti du roy d'Angleterre qu'à celui de la France.*

Cela ne nous semble rien prouver de pareil, et le duc d'Anjou eût été bien surpris des conséquences que l'on tiroit de la saisie ordonnée à son profit. Ce prince, grand amateur de curiosités de tous les genres, et fort peu scrupuleux sur les moyens de les acquérir, profitoit simplement de l'occasion qui lui étoit offerte de s'emparer d'un beau livre enluminé. Il l'es-

timoit de bonne prise, comme propriété de l'adversaire; mais les cahiers n'eussent contenu que le roman de la Rose ou la sainte Bible, qu'ils n'en eussent pas moins été confisqués. Remarquons à ce propos, à l'honneur de l'ancien art parisien, dont la célébrité étoit dès lors fort grande, même en Italie, comme on en peut juger par le fameux vers de Dante :

.... Quell' arte
Che *alluminar* è chiamata in Parisi.
(*Purgatoire*, c. XI.)

que Froissart, pour orner un volume destiné au grand roi d'Angleterre, s'adresse à Guillaume de Bailly, enlumineur parisien; d'où l'on peut conclure qu'il n'espéroit pas trouver un artiste aussi habile dans ces provinces de Flandre, de Brabant et de Hainaut, si fécondes un peu plus tard en grands artistes du même genre.

Ainsi, pour résumer cette nouvelle étude :

1. Froissart, né en 1337 et mort dans les premières années du quinzième siècle, offrit la première rédaction de ses Chroniques, vers 1360, à la reine d'Angleterre. Ce premier travail, embrassant l'histoire des quatre ou cinq années précédentes, n'a pas été retrouvé.

2. Froissart continua cette première partie de ses Histoires jusqu'en 1369, date de la mort de la reine Philippe.

3. Après une interruption de quelques années, il répondit aux vœux de Guy de Châtillon, comte de Blois, et conduisit le récit jusqu'en 1390.

4. Enfin, sous les auspices et avec les encouragements de Robert de Namur, seigneur de Beaumont, en Hainaut, il termina l'histoire des dernières années du quatorzième siècle, revit le texte du manuscrit autrefois présenté à la reine d'Angleterre, le refit, en y ajoutant, d'après la Chronique de Jean le Bel, l'histoire des années 1326 à 1356, qu'il n'avoit pas jusqu'alors abordée.

Ainsi le premier livre des Chroniques, contenant aujour-

d'hui la seconde rédaction et la reproduction modifiée de Jean le Bel, est le moins ancien et le dernier travail de Jean Froissart. En même temps, on peut le regarder sinon comme le plus attrayant, au moins comme le plus exact et le plus complet des quatre livres.

Quelques mots encore avant de finir. Quand de nos jours on veut écrire l'histoire contemporaine, on n'a pas rigoureusement besoin de quitter son cabinet. Pour l'acquit d'une conscience ordinaire d'historien, il suffit de se munir de la collection du *Moniteur universel*, d'y joindre trois journaux de couleur différente, quelques pamphlets et notices nécrologiques. On a de cette manière à sa disposition l'art de vérifier toutes les dates et l'art d'écrire exactement tous les noms de lieux et de personnes; on a, sur tous les hommes et sur toutes les choses, plusieurs opinions entre lesquelles il ne reste plus qu'à choisir la sienne, et l'histoire se trouve faite, pour ainsi dire, d'elle-même.

Mais messire Jean Froissart composa son histoire dans des conditions toutes différentes. Simple bourgeois d'une ville de Hainaut, il n'avoit pas d'archives à sa disposition, il n'avoit pas pour le guider la collection du *Moniteur*, des mémoires secrets ou des relations particulières. Il lui falloit tout tirer du trésor de sa mémoire, de ses enquêtes et reconnoissances personnelles. Comment s'étonner qu'il soit parfois inexact sur la véritable forme des noms, sur la date des événements et sur les événements eux-mêmes? C'est là pourtant le grand reproche qu'on ne cesse de lui adresser, sans considérer que pour avoir tant de fois rencontré juste, sur des points délicats et difficiles à constater, il a dû se donner de grandes peines et se livrer à des recherches infinies. Toute sa vie ne fut qu'un voyage. Dès l'âge de vingt ans il commença d'enquerir; à soixante ans, il voyageoit, il interrogeoit, il examinoit encore. Il n'est pas de personnage considérable de son temps qu'il n'ait eu le bonheur et le talent de faire poser devant lui, et c'est ainsi que chaque jour, ou du moins cha-

que année, lui apportoit une moisson, qu'il disposoit ensuite et coordonnoit sans parti pris à l'avance, sans passion personnelle, sans autre souci que celui de tenir note de tous les faits dignes de mémoire.

Considérons combien la mémoire la plus sûre est encore chez nous défaillante, incertaine et trompeuse. A la distance de dix années, toutes les dates se brouillent et se confondent dans notre pauvre cerveau. Nous avons peine à nous représenter en quel mois, en quelle année nous avons dit, nous avons fait ce qu'il nous importeroit le plus de bien savoir : il nous faut une sorte de recueillement pour nous ramentevoir le jour de la mort de nos meilleurs amis, de la naissance de nos propres enfants. Comment donc ceux qui ne peuvent écrire l'histoire que par ouï-dire et sur l'autorité de souvenirs personnels ou communiqués ne seroient-ils pas constamment exposés à prendre le change sur le mois et même sur l'année des événements de l'histoire générale? Et comment les noms de lieux et de personnes, ordinairement écrits d'une facon et prononcés de l'autre, seroient-ils toujours exactement reproduits dans les œuvres de ce genre?

Mais, la part une fois largement faite à toutes ces méprises inséparables de la situation de l'écrivain, il faut avouer que Jean Froissart est un des historiens qui se sont le plus préoccupés du devoir de dire et de répandre la vérité, le mieux placé pour l'avoir bien connue. Sa profession n'avoit rien d'incertain ni d'équivoque aux yeux de personne. Il étoit historien suivant les cours, les camps, les cérémonies. Chacun le reconnoissoit pour tel et se faisoit un plaisir, un devoir de le mettre au courant de ce qu'il savoit, et de répondre à ses avides interrogations. Toute la vie de Froissart se résume en quatre mots : *voyager*, *regarder*, *enquerre* et *coucher par ecrit*. On seroit bien en droit de l'accuser de prévention et de partialité s'il s'étoit attaché aux mêmes lieux, s'il avoit reçu les confidences d'un seul parti, s'il n'avoit entendu qu'une seule cloche; il en fut tout autrement. Froissart vécut dans la familiarité des souverains et

des grands capitaines de France et d'Angleterre; c'est en passant des hôtels de la reine d'Angleterre, des rois Jean et Charles de France, à ceux de Jean de Bohême, des Douglas d'Écosse, de Gaston Phœbus de Béarn, de Wenceslas de Brabant, de Guy de Blois, de Robert de Namur, qu'il écrivit, qu'il composa le texte dont l'imprimerie a reproduit l'ensemble. Le véritable défaut qu'on seroit en droit de reprocher à cet excellent homme, c'est d'avoir trop vu tout en beau, c'est de n'avoir pas de revers à sa médaille. Mais Froissart, chose merveilleuse! n'avoit eu, pour ainsi dire, dans toute sa vie à se plaindre de personne; comment auroit-il dit beaucoup de mal de quelqu'un? Il prit donc pour règle de conduite les vers suivants de son poëte favori, le roi Adenès :

De cele volonté jà ne me partirai,
Se Dieu plest et ses sains, tant com je viverai;
Ce est que des preudons volentiers parlerai,
Se d'eus sai aucun bien, je le recorderai;
Se de nului sai mal, trestout coi m'en tairai.
Ainsi le doit-on faire et ainsi le ferai.

Il ne faut donc pas demander à Froissart d'être l'arbitre ou le censeur des querelles dont il raconte les effets; il ne décidera pas entre tant de champions qui se disputent l'Espagne, la Bretagne, la France, l'Écosse et l'Italie. A ceux qui savent bien de quel côté le meilleur droit, à le dire; mais à lui n'appartient de s'élever aussi haut. *De moi*, dit-il quelque part, *je ne pense à donner l'honneur à l'un plus que l'autre. Je ne me connois en si grans affaires, comme je me connois en fait et en maniemens d'armes.* Tout ce qu'il souhaite, c'est qu'aucune action mémorable et généreuse ne soit passée sous silence, et que l'honneur et la louange en soient donnés à qui les a mérités; *car*, nous a-t-il dit, *fais d'armes si chierement achetés doivent etre departis à ceux qui par prouesse y travaillent.* Grandes et belles paroles qu'il ne perdit jamais de vue et qui n'ont cessé d'être la règle et la mesure de tous ses récits.

P. Paris.

MADAME SWETCHINE,

SA VIE ET SES ŒUVRES,

PUBLIÉES

PAR M. LE COMTE DE FALLOUX,

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

2 volumes in-8°, à Paris, chez Didier, quai des Augustins.

La fin de cette année a vu éclore deux publications littéraires d'une grande valeur et d'un puissant intérêt pour le genre *Mémoires*, *Correspondances* et *Biographies*, ce genre éminemment françois, dans la haute acception de ce mot, dont on a tant abusé; nous voulons parler des deux ouvrages dont tout le monde parle, ayant pour titres et pour sujet l'un, Mme RÉCAMIER, la Françoise charmante et fêtée; l'autre, Mme SWETCHINE, la grande Russe si honorée qu'elle en est presque invoquée. La mort, en frappant ces deux femmes célèbres, a frappé au cœur la société parisienne; elle a fermé deux des quatre ou cinq salons encore ouverts aux belles conversations, où, comme dans un saint asile ou sur un terrain neutre, les hommes éminents de tous les partis et de toutes les patries, aimoient à se rencontrer, dépouillant jusqu'au moindre antagonisme, pour ne mettre en commun que la variété de leur esprit et de leurs connoissances, et ces sympathies cachées qui, entre personnes supérieures, sont toujours prêtes à éclater dans une atmosphère favorable. C'est ce que leur offroient si merveilleusement Mme Swetchine et Mme Récamier, à des titres divers, mais égaux, car l'égalité n'existe qu'à la condition de la non-ressemblance.

Pour avoir un salon, comme nous l'entendons ici, il faut une maîtresse de maison qui soit en état et en position de gouverner son monde sans avoir l'air d'y toucher; qui tienne

le fil invisible de la conversation sérieuse ou enjouée, et qui interpose sa grâce prudente et sa raison aimable là où il y auroit danger de choc pénible. Il faut que la reine du lieu possède l'art d'assortir les groupes de ses visiteurs, et le tact exquis de faire jaillir l'esprit de chacun, en y mêlant le sien propre; il faut, enfin, qu'elle fasse en sorte que tous soient contents des autres et d'eux-mêmes, et enchantés d'elle : savante et difficile besogne, à la portée de peu de femmes, des plus remarquables d'ailleurs, parce que, pour s'en acquitter victorieusement, il est nécessaire que les dons naturels et les facultés exquises puissent germer sur un sommet, ou du moins dans un milieu social qui leur donne l'évidence et la liberté d'action.

Les Mémoires de Mme Récamier, dont l'apparition a précédé de quelque temps celle du livre sur Mme Swetchine, ont obtenu leur première vogue, qui se résumera en un succès solide, et la presse a tout dit sur cette dame de beauté, dont la couronne de fleurs, toujours fraîche, a vu tomber tant de couronnes et de sceptres d'or massif, et qui a conservé, jusqu'à son dernier soir, pour courtisans, tous les princes de la renommée.

Les critiques de différentes nuances ont uniformément apprécié cette féerique évocation de l'esprit de Mme Récamier, qui est due, assure-t-on, à la piété toute filiale de sa nièce, Mme Charles Lenormant : la grâce répandue sur tout ce qui est de l'éditeur, trahit, en effet, cette noble et attrayante origine (1). Nous ne pourrions donc rien ajouter à ce concert de justes louanges, et nous avons hâte d'arriver à Mme Swetchine, dont la vie et les œuvres, publiées tout récemment par M. le comte de Falloux, un des hommes bien rares qui pouvoient s'occuper dignement d'une telle femme, n'ont pu en-

(1) Nous applaudissions à peine le délicieux talent de Mme Charles Lenormant, qu'il nous faut compatir à ses douleurs, avec toute la France! Puisse un fils, héritier des mérites comme du nom de M. Lenormant, rendre à sa mère le bonheur, en continuant la gloire paternelle!

core être l'objet des jugements de la presse sérieuse, qui se préparent de tous côtés. En nous hâtant, nous aurons, du moins, le prix de la course. — Toutefois, avant de faire nos adieux à Mme Récamier, nous sera-t-il permis de rappeler un impromptu qui nous échappa lors de notre première visite à l'Abbaye-aux-Bois, où nous trouvâmes M. de Chateaubriand et tant de glorieuses amitiés faisant cortége à cette dame sans rivale. Une autre eût été vieille alors; Mme Récamier étoit seulement jeune depuis très-longtemps, nous ne pûmes nous empêcher de dire :

Celle qui, sous les bois de l'antique abbaye,
Projette un pur reflet de grâce et de beauté,
Sans commander jamais, à toute heure obéie,
Je l'ai vue exerçant sa douce royauté.

L'ange de bienveillance est assis auprès d'elle,
Et le génie, un jour, enchaîné sur ses pas,
Forme autour de sa vie une garde fidèle,
Que, dans leurs palais d'or, d'autres reines n'ont pas!

Venons maintenant à Mme Swetchine pour ne plus la quitter; la transition est toute naturelle, car cette si regrettable étrangère et Mme Récamier se complètent l'une par l'autre, et donnent, chacune à son point d'optique, une des faces parfaites de la société et de l'esprit de notre époque; tellement que tous les innombrables lecteurs de Mme Récamier seront les lecteurs obligés (bien douces obligations!) de l'ouvrage de Mme Swetchine.

M. le comte de Falloux a divisé très-heureusement cet ouvrage en deux volumes : dans le premier, il nous a écrit la vie de Mme Swetchine; dans le second il nous donne ses œuvres, ou plutôt une première pensée de ses œuvres : pensées, morceaux détachés, traités divers. Le reste suivra, si le succès des deux volumes actuels autorise une nouvelle publication.... On doit donc s'y attendre positivement.

« D'autres diront mieux que nous, écrit M. le comte de Falloux dans un court avertissement, ce que fut Mme Swetchine; nul ne le dira mieux qu'elle-même, dans ces deux volumes qui contiennent à la fois ses pensées et ses exemples. »

Ce qu'il y a d'infiniment modeste dans cette phrase, ne nuit en rien à ce qui s'y trouve de parfaitement vrai. Il est certain, qu'après s'être pénétré des actes, des mœurs et des idées de Mme Swetchine, tout le monde reconnoîtra que c'étoit une grande âme, un grand cœur et un grand esprit. — On reconnoîtra aussi que le texte de M. le comte de Falloux circule avec autant de charme que d'habileté, dans tout le premier volume, à travers la correspondance si variée et toujours si agréablement substantielle de Mme Swetchine dont la vie est écrite moitié par ses lettres mêmes, moitié par les récits de M. le comte de Falloux. On ne sait à quelle moitié donner la préférence : ceci n'est pas un mince éloge pour chacune.

Après un exposé succinct et lumineux du gouvernement et de la société moscovites, depuis les origines asiatiques de l'empire jusqu'à Pierre le Grand, qui, selon la belle expression de M. de Falloux, *voulut ouvrir aux étrangers une porte dans ses États, à ses sujets une fenêtre sur l'Europe, en improvisant Saint-Pétersbourg;* et depuis cette époque jusqu'à la nôtre, l'éloquent biographe nous raconte avec toute la grâce austère de sa parole, les premières années de Mme Swetchine, née à Moscou en 1782, son mariage avec le général de ce nom, sa liaison avec le comte de Maistre, l'illustre écrivain catholique, et avec Mme Krudener, la fameuse mystique; sa conversion au catholicisme, son départ de la Russie qui en fut l'effet, ses voyages en Allemagne et à Rome; enfin, son établissement définitif à Paris, hélas! et sa mort, arrivée au mois de septembre 1857. La narration de cette mort et de la maladie qui précéda, contenue dans une lettre-journal de M. le comte de Falloux à son ami, M. le comte de Montalembert, est un modèle de style simple et transcendant à la fois, une source pure et incessante d'émotions humaines et de di-

vines aspirations. Tout un écrivain, tout un homme est dans ces trente pages qui terminent le premier volume si brillamment commencé par les récits historiques.

Le chapitre VII de ce premier volume est un des plus intéressants : il renferme la grande péripétie de la vie de Mme Swetchine, sa conversion ! Cet acte, solennel par sa nature, fut le plus caché de sa longue carrière. A peine quelques amis étoient-ils dans le secret. C'est que Mme Swetchine, dont la tête saine surveilloit toujours le cœur ardent, ne voulut pas agir par entraînement, mais se décider par une conviction acquise au prix d'immenses études; elle ne quitta l'Église grecque, son Église héréditaire, pour l'Église romaine, qu'après le *fiat lux* dans son intelligence.

C'est qu'aussi sa conscience droite répugnoit à toute manifestation théâtrale, même à tout étalage de bien. Elle ne croyoit pas, tant sa modestie l'aveugloit sur ses mérites, que l'exemple affiché de sa conversion pût être d'un effet salutaire, et la chose resta entre elle et Dieu, pour n'éclater que plus tard, quand il y eut devoir et danger à la déclarer publiquement. Il faut lire, dans le récit de M. de Falloux, les détails si peu connus de cette conversion intime. On assiste avec lui à tous les troubles, à toutes les hésitations, à tous les examens, à tous les combats, enfin à la victoire de cette âme persuadée. — Mme Swetchine avoit résolu, avant de prendre un parti suprême, de lire et d'étudier à fond tous les ouvrages de controverse religieuse, toutes les pièces du procès sacré. Le comte de Maistre, un de ses rares confidents, blâmoit ce plan et en redoutoit l'effet. Il craignoit qu'elle ne se fatiguât l'esprit en se desséchant l'âme; et il lui remit, pour l'effrayer, une nomenclature interminable de tous les livres contradictoires qu'elle auroit à lire, si elle persistoit dans cette voie....

« Le comte de Maistre, dit excellemment M. de Falloux, croyoit jeter un défi, et il ne faisoit que tracer un programme, qui fut suivi de point en point. »

Mme Swetchine, qui possédoit tous les genres d'esprit, comme toutes les qualités, en apparence opposées, n'avait pu rester invulnérable, dans sa jeunesse, aux traits plus ou moins piquants des vers de société, si à la mode dans ces temps. Ses papiers en gardoient quelques traces qui doivent rester dans l'ombre.

Mais l'âge venu, vint aussi une revanche pour le goût poétique de Mme Swetchine. Écoutons M. de Falloux : que faire de mieux?

« Elle (Mme Swetchine) n'avoit aucun préjugé ni dans ses convictions religieuses, ni dans ses convictions politiques. Elle n'en avoit pas davantage dans les arts ni en littérature; son goût étoit classique, mais du classique le plus large, et non de ce rigorisme froid, qui commence à Boileau et à Pope, pour finir à la littérature officielle de l'empire, et qui n'a rien de commun avec les grands traits d'Homère ou de Virgile, de Sophocle ou de Corneille. Elle étoit sensible aux mâles beautés de Dante et de Shakspeare, comme à la perfection exquise des écrivains du XVIIe siècle. Elle apprécioit Gœthe et Schiller, autant comme les révélateurs des souffrances intimes de leur pays et de leur temps, que comme des écrivains purement poétiques. Ainsi que toute personne d'un jugement éclairé et sûr, elle tenoit à la composition et à la forme. »

Mme Swetchine, en toutes choses qui ne touchent pas la morale, étoit impartiale et tolérante, non par indifférence, grand Dieu! elle, la passion même! mais à force de supériorité.

C'est ce qui apparoît dans sa magnifique correspondance dont M. de Falloux nous donne dès à présent de nombreux et intéressants extraits. Là, Mme Swetchine se montre dans toute sa splendeur multiple. On y admire la chrétienne fervente, la moraliste raisonnable, l'artiste émue, la femme du monde spirituelle, bonne, aimante et aimable; on y verroit aussi l'esprit fin, piquant et même satirique et épigrammati-

que, si Mme Swetchine, comme beaucoup de personnes supérieures, ne dédaignoit pas ce genre comme trop facile, indépendamment de ce qu'il est peu charitable.

Dans une lettre à Mme la vicomtesse de Virieu, Mme Swetchine manifeste tout ce qu'elle a de hauteur d'esprit, de finesse d'observation et de bonté de cœur, à propos de la mort de M. de Chateaubriand : qualités suprêmes qui débordent au reste dans cette correspondance qu'elle soutient victorieusement avec toutes les grandes et célèbres individualités de notre époque. On s'étonneroit donc de ne trouver là aucune des lettres qu'elle a dû adresser à M. de Falloux, si ce n'étoit lui qui étoit l'éditeur et qui aime toujours à s'effacer. Mais il sera bien forcé de nous dédommager dans la collection complète. Quelles lettres plus intéressantes que celles écrites à son exécuteur testamentaire, à un de nos plus chers amis, à un de nos plus renommés écrivains?

Un des autres amis de Mme Swetchine, M. Victor de La Boulaye, un poëte trop avare, que, pour la première fois elle n'eût pas osé applaudir, a pleuré sur sa tombe le sonnet que voici :

« Chrétiens, le corps couché sur cette sépulture,
Que les élus verront entre tous couronné,
Eut la part la plus large et surtout la plus pure
Du rayon, sans déclin, que Dieu nous a donné.
Autour de ce tombeau la nuit n'est point obscure ;
Des splendeurs du trépas notre œil est étonné :
— Quand le Christ se levant rentra dans sa nature,
Le caveau fut longtemps de gloire illuminé. —
Car la vérité sainte étoit dans cette femme ;
Qui l'entendoit parler sentoit brûler son âme ;
Mais la douceur suprême y répandoit son miel.
Heureux qui, pour un jour, compagnon de sa route,
Convive de son cœur, put y boire une goutte
De ce fleuve infini dont la source est au ciel ! »

Après ce *long poëme*, comme l'eût appelé Boileau, nous n'avons plus rien à dire sur la personne de Mme Swetchine, à moins que nous tenions à dire beaucoup moins, ce qui ne nous tente pas. Nous allons donc passer bien vite à ses œuvres, qui composent le second volume.

D'abord des pensées ou maximes détachées, puis un chapitre sur la vieillesse, des fragments sur le christianisme, le progrès et la civilisation; enfin, un traité *de la Résignation;* tel est le second volume qui place le génie littéraire de Mme Swetchine aussi haut que le premier avoit placé les actions de sa belle vie.

On ne doit point analyser de pareilles œuvres. Toute analyse est un squelette, quand il s'agit d'écrits dont la couleur et le mouvement sont des qualités souveraines. Qu'il nous suffise d'affirmer que, depuis cette publication, la France possède un grand prosateur de plus, pour la hauteur des idées, la profondeur des sentiments, la vigueur et le charme du style. Le traité *de la Résignation* est un vrai chef-d'œuvre, forme et fond.

Mme Swetchine ne s'étoit pas révélée tout entière, même à ses plus intimes, avant l'hommage glorieux que M. le comte de Falloux vient de lui rendre, et qui nous la fait apparoître dans toute sa majesté.

Ouvrez à toute page les maximes et pensées, vous en trouverez comme celles-ci :

« En fait d'économies, je n'aime que les privations. »

« On s'attend à tout, on ne se prépare à rien. »

« Le bien est lent, il monte; le mal est rapide, il descend: comment s'étonner qu'il fasse beaucoup de chemin en peu de temps? »

« On ne pardonne pas assez; mais on oublie trop. »

Dans une des trop rares occasions où il nous a été donné d'admirer de près Mme Swetchine, nous avons entendu sortir

de sa bouche la pensée suivante, dont le tour original et imprévu n'échappera sans doute à personne :

« La médecine est un art qu'on exerce, en attendant qu'on le découvre. »

Nous ne trouvons pas cette pensée dans l'impression; peut-être Mme Swetchine n'a-t-elle pas voulu la conserver à cause de sa portée satirique.... Mais les médecins, comme les femmes, comme les académiciens, ne se fâchent pas des épigrammes; ils savent que ce sont des hommages déguisés, et par conséquent les plus délicats.

Mme Swetchine n'avoit pas eu la prétention ni l'intention d'un livre, elle n'en avoit que le génie. Tout ce que M. de Falloux a recueilli étoit écrit d'une manière peu déchiffrable, et souvent au crayon sur des papiers épars. Il a fallu un travail d'Hercule et une patience de saint pour deviner, copier et coordonner. M. de Falloux étoit bien capable de cette patience et de ce travail; mais ses yeux lui font défaut, et il a eu recours, pour un pareil labeur, qui demandoit autant de courage que d'intelligence, à des amis bien dignes de ce titre, auxquels il témoigne, en tête de chaque division du deuxième volume, une reconnaissance dont l'expression est un besoin pour lui et une gloire pour eux. Ce sont MM. l'abbé de Cazalès, le comte Jules de Bertou, le comte Paul de Rességuier, le comte Albert de Rességuier, et le prince Augustin Galitzin.

Si nous avons dit vrai en imprimant quelque part ce vers :

« Les amis,... ces parents que l'on se fait soi-même! »

nous félicitons de tout notre cœur M. le comte de Falloux sur la noble et charmante famille qu'il a su se créer.

Et maintenant concluons ainsi : Voilà un ouvrage qui sera populaire, quoiqu'il soit de la plus haute élévation, parce que les sentiments et le style de Mme de Swetchine sont des plus sympathiques, et parce que l'âme et le talent de M. le comte de Falloux y sont mariés au talent et à l'âme de la grande

Russe, et que M. de Falloux est accoutumé à tous les succès légitimes.

Nous ne voulons pas cependant clore cet article sans faire un retour sur tous les Russes éminents par la poésie, l'exquise amabilité ou les grandes qualités du cœur que notre bonne étoile nous a fait connoître. Pour ne parler que de ceux qui ne vivent plus qu'en nos tristes et tendres souvenirs, nous citerons le prince Élim Metcherski, M. de Miatlef, le comte Grégoire Schouvalof.... Si nous voulions parler des vivants et des dames russes que nous admirons, la liste seroit longue et glorieuse.... *Ils* et *elles* nous comprennent, et se reconnoîtront sous le voile de notre transparent silence.

ÉMILE DESCHAMPS.

UNE ODE DU TASSE.

Nous espérons que les lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* y verront avec intérêt une ode du Tasse, qui ne se trouve que dans un très-petit nombre d'éditions complètes des œuvres du grand poëte, et qui mériteroit pourtant d'être plus répandue, car elle réunit à un très-haut degré les qualités distinctives du chantre de la *Jérusalem délivrée*, l'élévation de la pensée, l'harmonie du style, la richesse des images et l'éclat de l'expression avec un accent mélancolique qui séduit et attire.

Instruit par le malheur, triste, solitaire et menacé d'une mort prématurée, le Tasse adresse aux femmes, par la bouche du Temps, de sévères admonitions qui trahissent le sentiment encore vif d'un amour dédaigné et le souvenir toujours présent d'Éléonore d'Est.

Je ne sache pas que cette pièce ait été jusqu'ici traduite dans notre langue, et ce qui prouve combien le fond en est beau et solide, c'est qu'elle fait encore plaisir dans la traduction qui n'est jamais qu'une ombre.

Dr BERTRAND DE SAINT-GERMAIN.

IL TEMPO E LA BELLEZZA.

Donne, voi che superbe
Di giovinezza e di beltà n'andate :
Voi che l'arme sprezzate
Di venere e d'Amore :
Voi sempre invitte e simpre vincitrici,
Voi vinte pur sarete
Dal mio summo potere.

I grand vanti e le glorie,
Le corone e le palme,
Le spoglie di tant' alme,
Onde i vostri trionfi adorni vanno,
Pur mia preda saranno :
E fia mia preda insieme
Questa vostra bellezza e quest' orgoglio,
Che il mondo onora e teme.

Il Tempo io sono, il Tempo
Vostro nemico e vostro
Domatore e signore
Che posso sol fuggendo
Vie più contro di voi
Che non può Amor pugnando
Con tante squadre e tanti assalti suoi.

Ed or, mentre ch' io parlo,
La mia tacita forza
Entra negli occhi vostri e nelle chiome,
E le spoglia e disarma.
Quinci rallenta i nodi ;
Quinci le faci ammorza;
Quinci rintuzza i dardi
Degli amorosi sguardi;
E quinci appoco appoco
L'alta beltà disgombra,
Il cui raggio e il cui foco
Tosto alfin diverran cenere ed ombra.

LE TEMPS ET LA BEAUTÉ.

Femmes, qui vous enorgueillissez de votre jeunesse et de votre beauté : Vous qui bravez les armes de Vénus et de l'Amour : Vous, toujours invincibles et toujours victorieuses, vous serez certainement vaincues par mon pouvoir suprême.

L'encens et les louanges, les couronnes et les palmes, les dépouilles de tant de cœurs qui servent d'ornement à vos triomphes deviendront certainement ma proie; et je ferai aussi ma proie de cette beauté si fière que le monde admire en tremblant.

C'est moi qui suis le Temps, le Temps votre ennemi, votre dominateur et votre maître, qui, tout en fuyant, peux beaucoup plus contre vous que ne peut l'Amour, avec sa nombreuse escorte, en vous livrant mille assauts.

Et maintenant, tandis que je parle, ma force secrète penètre vos yeux et s'insinue dans vos cheveux pour leur enlever leurs charmes et leur puissance; elle relâche les boucles de votre chevelure; elle amortit les feux, elle émousse les traits de ces regards amoureux; et peu à peu, elle dépouillera tellement votre beauté superbe qu'il ne restera enfin qu'ombre et poussière de son éclat et de ses rayons.

I' fuggo, i' corro, i' volo;
Nè voi vedete (ahi cieche!)
La fuga, il corso, il volo :
Nè men vedete come
Ne porti il vostro onore e il vostro nome
E voi medesme meco,
E come co' miei passi
Ogni cosa mortal ratto trapassi.

Ahi! parvi pur ch' io stia
Qui neghittoso a bada.
Folle, deh, che vi giova
Lusingar voi medesme
Con volontario inganno,
S'aperto il vostro danno
Vedrete alfin con dolorosa prova?

Tosto verrà quell' ora,
Che con piena vittoria eternamente
Trionferò di voi.
Scaccerò in bando allora
Amor dal regal seggio,
Che ne' vostri occhi è posto :
Ed in quel loco poi
Spiegherà le mie insegne
La vecchiezza e l'onore.

Torrò di man lo scettro
De vostri empi pensieri
All' alterezza che nel vostro petto
Quasi regina or siede;
E in quella stessa sede
Porrò la penitenza,
Che con dura memoria
De beni andati e dell' andata gloria
Quasi continuo verme
Roderà ognor le vostre menti inferme.

Je fuis, je cours, je vole; et vous ne vous apercevez même pas, aveugles que vous êtes! de ma fuite, de ma course, de mon vol; vous ne vous apercevez pas que j'emporte avec moi et votre gloire, et votre nom, et vous-mêmes, et que toute chose mortelle s'efface bientôt sous mes pas.

Et pourtant, il vous semble que je languis dans l'oisiveté. Insensées! qui donc vous porte à vous bercer ainsi d'une illusion volontaire, jusqu'à ce qu'une triste évidence vienne vous convaincre de votre perte?

Bientôt vous l'atteindrez cette époque où je triompherai pleinement de vous pour l'éternité. Alors, je bannirai l'amour de ce trône superbe qu'il trouve dans vos yeux, et à la même place l'humble vieillesse déploiera mes étendards.

J'arracherai la direction de vos pensées impies à cette insolente fierté qui maintenant siége en souveraine dans votre cœur, et, à la même place, j'établirai le repentir qui, par le souvenir tyrannique des biens passés et de la gloire évanouie, rongera perpétuellement, comme un ver indestructible, votre esprit malade.

Vi farò a mio volere,
Come a vinte, cangiar legge e costumi :
Lasciar il canto, le parole e'l riso,
I nuovi abiti egregi;
E quante spiega in voi superbe pompe
Ricchezza, arte ed ingegno,
Farò deporvi, in segno
Di vostra servitute,
Qual uom che in dura morte abito mute.

Queste cose or v'annunzio;
Perchè tra voi pensando
Come la beltà vostra si dilegua,
E quel che poi ne segua,
Cessi quel vostro orgoglio
Pieno di feritate,
Che di servirvi amando
Ogni cosa mortal indegna stima :
Ma di voi stesse fate,
Come pietà vi detta,
E ragion vi consiglia;
Ch' io coll' istessa fretta
N'andrò seguendo il mio viaggio eterno.

Su, su, stagioni, omai;
Su, giorno, notte ed ore,
Mia veloce famiglia,
Che con moto superno,
Ab eterno creò l'alto Fattore;
Seguite il corso antiquo
Delle vostre vittorie
Pel lo calle del ciel, lungo ed obliquo.

Je vous ferai à volonté, ainsi qu'à des vaincus, changer de lois et de mœurs : je vous ferai abandonner le chant, les entretiens joyeux, les parures fraîches et brillantes, et tous ces vains atours dont la richesse vous décore à force d'art et de raffinement; je vous les ferai déposer pour marquer votre défaite, comme on prend des habits de deuil après une perte cruelle.

Je vous annonce cela maintenant, afin qu'en songeant à la perte de votre beauté et à ce qui doit lui succéder, vous déposiez cet orgueil inflexible qui ne vous permet de trouver aucun mortel digne de porter vos chaînes. Faites de vous-mêmes ce que vous dicte la pitié, ce que vous conseille la raison, tandis que j'irai avec une égale vitesse continuer mon éternel voyage.

Allons donc, saisons, allons; allons, jour, nuit et heures, ma légère famille, que le grand Fabricateur des mondes a créée dès l'origine avec un mouvement incessant; poursuivez le cours habituel de vos victoires par ce chemin long et oblique qui vous est tracé dans le ciel.

UNE CHARTE INÉDITE DU XIIIe SIÈCLE.

Dans le temps des guèrres entre Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion, un noble Normand, Geoffroy Braket, tenoit pour ce dernier la forteresse de *Gaillon*, sur l'emplacement de laquelle s'éleva depuis le château de Georges d'Amboise, ce chef-d'œuvre de la Renaissance, qui a été dernièrement l'objet des savantes et curieuses investigations de M. Léon de Laborde. La position de Gaillon avoit une sérieuse importance stratégique sur les limites du territoire contesté.

Avant l'an 1196, Philippe-Auguste s'empara du château de Gaillon, et en confia la défense à l'un des principaux chefs de ses troupes légères nommé Cadoc. Ce chef étoit d'origine galloise. Richard avoit fort imprudemment employé ces indigènes de la Grande-Bretagne dans la guerre contre la France, sans tenir compte de leur haine invétérée contre tous les envahisseurs, normands ou saxons. Aussi, dès leur première rencontre avec les François, les archers gallois lâchèrent pied, trahison qui mit le bon roi Richard dans une si furieuse colère, que, dans un premier moment de vivacité, il saisit et jeta à bas des rochers qui surplombent les Andelys trois prisonniers qu'il avoit sous la main. Les Gallois n'en firent pas meilleure contenance, et les seuls qui montrèrent du cœur furent ceux qui, comme Cadoc, passèrent à l'ennemi. Ceux-là se battirent aussi bien contre les Anglois qu'ils s'étoient mal battus pour eux.

Cadoc étoit le meilleur archer des deux armées, et défendit vaillamment Gaillon contre Richard lui-même. Guillaume le Breton, chapelain de Philippe-Auguste, qui regardoit à distance respectueuse ces beaux faits d'armes, raconte dans sa *Philippide* qu'un jour le roi d'Angleterre étant venu caracoler sous les murs de Gaillon, fut blessé d'une flèche de Cadoc, le seul dont le bras fût assez vigoureux pour percer une cotte d'armes de Milan, et faire couler le sang du vainqueur de Saladin.

Après la mort de Richard, Cadoc joua un rôle important au siége fameux du Château-Gaillard, et son nom revient fréquemment dans la *Philippide*. C'est ce poëme historique qui nous apprend que Cadoc et ses routiers gallois coûtèrent au roi de France « mille livres par jour. » Ce fut Cadoc qui le premier arbora sa bannière sur les créneaux de la première enceinte fortifiée.

Après la réduction du Château-Gaillard, Cadoc demeura paisible possesseur du fort de Gaillon et de ses dépendances. Ce fut alors qu'il fit la donation dont il est question dans la charte que nous publions ci-après, donation qui sembloit annoncer un retour à des habitudes plus pacifiques. Il bâtit à Gaillon une chapelle à laquelle il assigna une dotation suffisante pour l'entretien de sept chanoines qui devoient y célébrer à tour de rôle l'office divin, en se relayant de manière à ce qu'il ne fût interrompu ni jour ni nuit. La charte originale de cette fondation, que nous transcrivons ci-après, nous apprend que la dédicace de cette chapelle a eu lieu en présence et par le ministère des évêques d'Évreux, d'Avranches et de Lisieux. « J'ai fait cette fondation, dit-il, pour le salut de mon seigneur Philippe, roi des François et de son fils Louis, et aussi pour le salut de mon âme et le repos de mes ancêtres. » Il assigne plusieurs rentes en blé sur des domaines ruraux dépendant de sa châtellenie pour subvenir aux frais de construction, et pour l'entretien annuel des chanoines, en prenant des précautions minutieuses pour que cette rente soit toujours fournie en blé de la meilleure qualité. Il fixe même un *minimum* en argent, pour le cas où le blé tomberoit à vil prix.

Cette charte, en belle écriture dite *unciale* très-lisible, est parfaitement conservée, sauf les deux dernières lignes, où quelques signatures sont presque entièrement effacées. L'une des rentes en blé constituées par le châtelain gallois de Gaillon, celle qui grevoit les biens ruraux de *Tourny* (en Vexin), a été payée jusqu'à nos jours aux archevêques de Rouen, cessionnaires des chanoines de Gaillon. Ce document n'est pas daté; mais il ré-

sulte virtuellement de l'indication des noms des évêques signataires, qu'il ne peut être antérieur à 1204, ni postérieur à 1208.

« Universis sanctæ matris Ecclesie filiis ad quos presens scriptum pervenerit, Cadulcus Gaillonis castellanus salutem dat. Noverit universitas christiana me divine pietatis intuitu et pro salute domni mei Philippi, regis Francorum, et Ludovici filii ejus, et anime mee et antecessorum meorum quandam capellam in honore Dei et sancte Marie et beati Antonii apud Gaillon construxisse. Ad cujus dedicationem et consecrationem interfuerunt viri venerabiles L. (Ludovicus) Ebroicensis, W. (Willelmus Abrincensis), et J. (Jordanus) Lexoviensis episcopi (1) quorum consilio et admonitione divina gratia inspirante, in prefata capella canonicis ibidem Deo servientibus communia constitui et ordinavi. Ad quam incipiendam dedi et concessi decem et octo sextarios frumenti in grangia mea de Torni, ad mensuram de Rureio. Sextarium ejusdem frumenti minus valente XII denarios : quesitum meliori de mercato de Rureio. Et decem et octo sextaria frumenti in grangia mea de Tironel, ad mensuram de Bello Monte. Sextarium similiter minus valente XII denarios : quæsitum meliori quod fuerit in mercato de Bello Monte, recipiendos singulis annis infra octavas.... Preterea dedi et concessi in perpetuam eleemosinam predicte capelle et canonicis ibidem Deo servientibus sexaginti XV solidos monete currentis annui redditus u-j tribus hospitibus infra Gaillon *quos de meo proprio adquisivi*. Scilicet triginta solid. de Galtero domno, viginti V sol. de Galtero marescot., et viginti solid. de Johanne fabro certis annuis persolvenda (2). Volo etiam quod si septem canonici forte in prefata capella fuerint constituti : singuli in

(1) Guillaume, évêque d'Avranches depuis 1197, mourut en 1203, et Jourdan, prélat guerrier qui prit part à la croisade contre les Albigeois, n'étoit évêque de Lisieux que depuis 1204. C'est grâce à ces données que nous sommes arrivé à fixer la date de cette charte.

(2) Nous voyons, par ce passage, que Cadoc avoit fait des sacrifices pour établir sous les murs mêmes de sa forteresse ces trois artisans étrangers (*hospites*), dont les services lui étoient sans doute utiles. En revanche, il se considère

jamdicta communia percipiant portionem si velint honus servicii nocte dieque sustinere. Si autem octavus canonicus ibidem constitutus fuerit : communia non habebit. Volo autem et precipio ne aliquis heredum vel successorum meorum possit alienare vel minuere terras et feoda ad predictas duas grangias pertinentia. Nisi omnino salva eleemosina prenominata tantum modiorum frumenti predicte capelle et canonicis suprascriptis. Si vero aliquis ex successione mea hanc meam donationem in aliquo quassare vel minuere presumpserit, iram Dei omnipotentis incurrat et morte mori pessima mereatur. Ut autem hec mea donatio firma et inconcussa in posterum habeatur, sigilli mei munimine confirmavi. Testibus suprascriptis episcopis. Magistro Sw. Paceio (1), Rad. Lovel, decano ebroicensi. Galtero de Portu, thesaurario ejusdem ecclesie. Magistro Henrico de Akigneio (2). Gisleberto de Duwel. Jehanne de Albavia. Rogero de Mellerc. Henrico de Ferrareis. Rogero Peschevayron. Ricardo clerico, et pluribus aliis. »

On reconnoît aisément, parmi ces signatures, les noms des anciens compatriotes et commensaux de Cadoc. Cette petite colonie galloise fit une mauvaise fin. Les Celtes, ces Caraïbes de l'Europe, n'ont jamais eu beau jeu contre des races plus jeunes. Cadoc et ses compagnons subirent cette loi commune, et gâtèrent leurs affaires en persistant dans leurs anciennes habitudes de maraudage, quand ils n'étoient plus gardiens de frontières, mais habitants d'une ville entièrement soumise au roi de France. Celui-ci dut intervenir à main armée pour mettre fin à ces brigandages. Le château de Gaillon fut assiégé et emporté ; Cadoc, prisonnier, ne dut la vie qu'au souvenir de ses anciens services, mais ses biens furent confisqués, et il demeura en prison jusqu'au règne de Louis IX.

Celui-ci céda, en 1262, la châtellenie de Gaillon à Eudes

comme ayant acquis la propriété, non-seulement des services, mais de la personne même de ses hôtes (*quos de meo proprio acquisivi*).

(1) Pacy-sur-Eure.

(2) Hacquigny, près de Louviers.

Rigault, archevêque de Rouen, son féal conseiller et ami, et, trois siècles plus tard, Georges d'Amboise, l'un des successeurs de Rigault, bâtit à la place du vieux donjon de Cadoc le magnifique château, déplorablement converti de nos jours en maison de détention. Bon ERNOUF.

NOTES

SUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARMOIRIES

DE J.-AUG. DE THOU.

Jacques-Auguste de Thou, né à Paris le 8 octobre 1553, étoit fils de Christophe de Thou, premier président du parlement, et de Jacqueline Tuleu de Celi; il devint président à mortier, conseiller d'État, et mourut le 7 mai 1617, à l'âge de 64 ans.— En 1573, il suivit en Italie Paul de Foix, que le roi Charles IX avoit chargé d'une mission importante. Le jeune de Thou parcourut le Milanois, la Toscane, Venise, Naples, et résida plusieurs mois à Rome. Il visita les monuments, les bibliothèques, se mit en relation avec les savants les plus distingués et avec les imprimeurs célèbres de Rome, de Florence et de Venise; de ce voyage date son goût si passionné et si éclairé pour les livres. Le président de Thou réunit avec de grands soins et des dépenses considérables une magnifique bibliothèque qui fut vendue, en 1680, après la mort de ses trois fils. Une partie des livres qui la composoient et plus de mille manuscrits passèrent dans la bibliothèque du Roi; l'autre partie fut acquise par le président de Ménars. Le cardinal de Rohan (Armand-Gaston) acheta cette bibliothèque des héritiers du président de Ménars, y joignit la sienne et l'augmenta considérablement de livres étrangers et de grands corps d'ouvrages. Ses successeurs, jusqu'au prince de Soubise, continuèrent à l'enrichir. Enfin, cette bibliothè-

que fut vendue aux enchères en 1789, et sa dispersion jeta dans le commerce un grand nombre de livres aux armes du président de Thou. Les volumes que l'on retrouve encore aujourd'hui, ornés des chiffres et des armoiries de cet illustre bibliophile, sont très-recherchés, non-seulement à cause de leur belle condition et du choix des ouvrages qu'ils renferment; mais surtout parce qu'ils ont appartenu à un personnage éminent, qui sut allier aux devoirs du magistrat et aux travaux de l'homme d'État, l'étude de l'histoire et l'amour des livres. Il n'est donc pas superflu d'éclaircir une question bibliographique, qui se rattache directement au président de Thou et à sa bibliothèque.

Les armoiries et les chiffres qui distinguent cette précieuse collection, présentent de notables différences : ces différences peuvent servir utilement à préciser la date de certaines reliures, et à expliquer des monogrammes dont la composition paroît singulière.

Dès que de Thou commença à former une bibliothèque, il fit appliquer ses armoiries sur le plat des volumes : *d'argent,*

au chevron de sable accompagné de trois tacns du même, deux en chef et un en pointe; au-dessous, une banderole portant les mots IAC. AVGVST. THVANVS; et, au-dessus, pour cimier, une tête de Chérubin, ailée et nimbée : le tout entouré de deux branches d'olivier, nouées. Ces armoiries se trouvent sur des volumes reliés en Italie et en France, de 1574 environ jusqu'en 1587.

On sait que Jacques-Auguste de Thou se maria deux fois : 1° l'an 1587, avec Marie de Barbançon de Cany, qui mourut en 1601; 2° l'an 1608, avec Gasparde de La Chastre de Nancey, qui mourut au mois de juillet 1616. Ces unions donnèrent lieu à deux séries d'armoiries et de monogrammes successivement adoptées par de Thou.

La première série embrasse la période écoulée depuis 1587 jusqu'en 1601. Les armes imprimées sur les volumes du président sont accolées de celles de Marie de Barbançon : *de gueules, à trois lions couronnés d'argent;* et le monogramme est

composé d'un I, d'un A et d'un M (Jacques-Auguste et Marie). La fusée, formée par les intersections des lettre A et M, est

coupée verticalement par la lettre I, et représente un thêta, traduction grecque du Th (Thou).

La seconde série, de 1603 à 1616, offre les armes de de Thou accolées de celles de Gasparde de La Chastre, ainsi blasonnées : *Écartelé : au 1er, de gueules à la croix ancrée de vair*, qui est de La Chastre; *au 2e, de gueules à la croix d'argent*, qui est de Savoie; *au 3e, écartelé d'or et d'azur*, qui est de Batarnay; *au 4e, contre-écartelé : aux 1er et 4e, de gueules à l'aigle éployée d'or; aux 2e et 3e, de gueules au chef d'or*, qui est Lascaris. Pour comprendre ces armoiries, il faut se rappeler que Gasparde de La Chastre étoit fille de Gaspard de La Chastre, comte de Nancey, et de Gabrielle de Batarnay; que celle-ci étoit fille de René de Batarnay, comte de Bouchage, et d'Isabeau de Savoie, laquelle étoit fille de René, bâtard de Savoie, et de Anne Lascaris. Ainsi, Gasparde de La Chastre avoit réuni dans son écusson les armes de son père, de sa mère, de son aïeule et de sa bisaïeule maternelles.

Le monogramme est alors composé d'un A, d'un I, et de deux G adossés et entrelacés (Jacques-Auguste et Gasparde). L'el-

lipse formée par les intersections des deux G et coupée par la lettre I, donne le thêta qui complète le monogramme.

Je dois signaler trois autres séries d'armoiries, qui se rapportent aux dernières années de l'existence de cette célèbre bibliothèque.— Le président de Thou eut de Gasparde de La Chastre, sa seconde femme, trois fils et trois filles :

1.— François-Auguste de Thou, né en 1604, décapité avec de Saint-Mars, le 12 septembre 1642, et mort sans alliance;

2. — Achille-Auguste de Thou, conseiller au parlement de Bretagne, mort également sans alliance, le 6 avril 1635;

3.— Jacques-Auguste de Thou, 2e du nom, qui suit;

4.— Madeleine de Thou, qui épousa Jacques Danes, seigneur de Marly, président de la chambre des comptes, puis évêque de Toulon;

5.— Marie de Thou, qui épousa René du Bellay, comte de La Feuillée, morte sans enfants;

6.— Louise de Thou, qui épousa Arnault de Pontac, président au parlement de Bordeaux.

Jacques-Auguste de Thou, 2e. du nom, baron de Meslay, président de la première chambre des enquêtes du parlement de Paris, mourut le 26 septembre 1677. Il avoit épousé : 1e Marie Picardet, fille unique et héritière de Hugues Picardet, procureur général au parlement de Dijon, et de Marie Le Prévost; elle mourut le 4 février 1663. 2e Renée de La Marselière, morte en juin 1691.

Le baron de Meslay faisoit également appliquer ses armoiries écartelées de celles de sa première femme, Marie Picardet, sur le plat des volumes qu'il ajoutoit à la bibliothèque dont il étoit devenu possesseur à la mort de ses frères. Ces armoiries sont : *Écartelé : au* 1er *d'argent au chevron de sable, accompagné de trois taons du même, deux en chef et un en pointe*, qui est de Thou; *au* 2e, *d'azur à la croix d'argent*, qui est Picardet; *au* 3e *de gueules à la croix ancrée de vair*, qui est de La Chastre; *au* 4e, *échiqueté d'or et d'azur, au franc-quartier d'or chargé d'un griffon dragonné de sable, à la bordure de gueules*

chargée de huit besans d'or, qui est Le Prévost. Mais ces armes ont formé deux séries distinctes. Dans la première, qui est la plus ancienne, l'écu a pour cimier un casque taré et posé de face, et grillé de six pièces, orné de ses lambrequins et surmonté d'une licorne issante. Dans la seconde série, l'écu est surmonté d'une couronne de *comte*, et d'une banderole portant la devise : *Mane nobiscum, Domine.*

Enfin, vers 1660, le baron de Meslay adopta des armoiries beaucoup plus compliquées, que l'on peut blasonner ainsi : *Parti : au* 1er, *écartelé : au* 1, *de gueules à la croix ancrée de*

vair, qui est de La Chastre ; *au* 2, *de gueules à la croix d'argent*, qui est Savoie ; *au* 3, *contre-écartelé d'or et d'azur*, qui

est de Batarnay ; *au 4, contre-écartelé aux 1 et 4 de gueules à l'aigle éployée d'or, aux 2 et 3 de gueules au chef d'or*, qui est de Lascaris : sur le tout, *d'argent au chevron de sable, accompagné de trois taons du même, deux en chef et un en pointe*, qui est de Thou. *Au 2e, écartelé : aux 1 et 4, d'azur à la croix d'argent*, qui est Picardet ; *aux 2 et 3 échiqueté d'or et d'azur, au franc-quartier d'or chargé d'un griffon dragonné de sable*, qui est Le Prévost. Pour cimier, une couronne de *comte*, surmontée de la devise : *Mane nobiscum, Domine ;* l'écu est entouré de deux palmes.

Ces trois séries d'armoiries n'ont pu être employées que depuis 1642 au plus tôt, jusqu'en 1663, époque de la mort de Marie Picardet.

Le baron de Meslay eut trois enfants de sa première femme :

1. — Louis-Auguste de Thou, tenu sur les fonts de baptême par la reine régente et le cardinal Mazarin, le 9 juillet 1646 ; il mourut sans postérité, avant l'année 1738 ;

2. — Jacques-Auguste de Thou, né le 4 mars 1655, embrassa l'état ecclésiastique, devint abbé de Samer-aux-Bois et de Souillac ; il mourut le 17 avril 1746, âgé de 92 ans. Avec lui s'éteignit la postérité du président de Thou ;

3.—Françoise-Renée de Thou, qui étoit morte sans alliance, le 13 avril 1738, âgée de 82 ans.

Ce fut l'abbé de Thou qui vendit, en 1680, la bibliothèque formée par son aïeul et augmentée par son père.

Nous connoissons maintenant des types de reliure, dont la date est fixée ; et, à l'aide d'une comparaison facile, on pourra quelquefois substituer aux mots sacramentels *Ancienne reliure*, une phrase moins vague, telle que : Reliure de 1574 à 1587 ; de 1587 à 1601 ; de 1603 à 1616 ; de 1642 à 1663. — Il reste encore à découvrir les noms des relieurs qui ont travaillé pour le président de Thou.

Jean-Jacques Charron, marquis de Ménars, président du

parlement de Paris, et acquéreur de la bibliothèque des de Thou, mourut en 1718, âgé de soixante-quinze ans. Les volumes qui lui appartenoient étoient ornés de ses armoiries. Nous les reproduisons, afin de réunir sur la même feuille les marques distinctives de trois célèbres bibliophiles du dix-septième siècle, tous présidents au parlement; et ce, avec d'autant plus de raison que leurs bibliothèques se confondirent pour n'en former qu'une seule, qui fut définitivement dispersée en 1789 (1).

Les armoiries du président de Ménars sont : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même, deux en chef et une en pointe.* CIMIER : une couronne de *duc*. SUPPORTS : deux cygnes.

Remarquons en passant que le BARON de Meslay timbroit l'écu de ses armes d'une couronne de COMTE, et le MARQUIS de Ménars, d'une couronne de DUC.

Le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages.

Ap. BRIQUET.

(1) M. P. Paris a inséré dans les *Additions* du quatrième volume des *Manuscrits français de la Bibliothèque royale* une lettre de M. le baron Jér. Pichon, relative à la bibliothèque et aux armoiries du président de Thou. L'article que nous publions aujourd'hui aura l'avantage de compléter et de rectifier en quelques points peu importants la notice intéressante écrite en 1844 par M. le baron Jér. Pichon.

ANALECTA-BIBLION.

Lettres originales de Mme la duchesse d'Orléans (Hélène de Mecklembourg-Schwérin) et Souvenirs biographiques recueillis par G.-H. de Schubert, traduits de l'allemand. *Paris*, 1859; 1 vol. in-8°, portrait gravé (1).

Le nouveau recueil des lettres de la princesse royale de France se recommande par un intérêt tout particulier. Ce n'est point seulement la princesse royale, mère et tutrice de l'héritier présomptif du trône de France, c'est surtout la princesse allemande, la jeune fille et la femme, oserons-nous dire la chrétienne éprouvée, dans tout le secret de sa conscience et de sa foi, qui se revêt, dans ces quatre-vingts lettres ou fragments de lettres, adressées pour la plupart à l'ami de son enfance, à l'éducateur de sa jeunesse, au conseiller intime de toute sa vie (2). M. de Schubert, naturaliste et philosophe célèbre en Allemagne, choisi en 1816 comme précepteur des enfants du grand-duc de Mecklembourg-Schwérin, fit de l'éducation de la princesse Hélène l'objet de ses soins particuliers.

Les trois ans qu'elle séjourna au château de Ledwiglast laissèrent un souvenir durable à la princesse, qui ne cessa de correspondre avec lui jusqu'à sa mort et de recourir dans tous les moments importants de sa vie à ses conseils et à ses consolations. C'est donc l'histoire d'une âme plutôt que l'histoire d'une vie humaine : d'une âme et de ses combats, de ses efforts et de ses défaillances; une confession plutôt qu'une biographie, du moins une biographie où les événements n'ap-

(1) Genève, Henri George ; Paris, Magnin et Blanchard.

(2) Quelques-unes seulement sont adressées à la grande-duchesse, mère de la princesse, et à une amie de pension.

paroissent que dans leurs conséquences et, pour ainsi dire, dans leur retentissement. Le style lyrique et métaphorique du commentaire, qui déplairoit peut-être ailleurs, se raccorde ici avec le fond même du recueil et forme comme un encadrement de miniatures à ces peintures austères. Nous n'avons pas à regretter, pour ce nouveau recueil comme pour le précédent, une exécution un peu vulgaire : le volume a été imprimé à Strasbourg, par Silbermann, avec un certain luxe. Il est orné d'un portrait gravé à la manière noire, portrait un peu allemand et qui auroit, pour le public françois, nécessité le soin d'une traduction, mais qui, par cela même, est intéressant pour les curieux. C. A.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

Une vente de livres, et surtout une vente de beaux livres à Marseille, est une chose si rare, si nouvelle, que je crois devoir réclamer pour elle une toute petite place dans le *Bulletin*.

Cet événement inaccoutumé, nos amateurs le doivent à la faillite de M. Tronchet, directeur des théâtres à Marseille et fondateur d'une société pour la *cristallisation du sang de bœuf*. En fort peu de temps il avoit réuni une assez grande quantité de tableaux, statuettes et livres plus ou moins communs, mais se présentant sous les conditions les plus spécieuses et de reliure et de format. M. Tronchet aimoit beaucoup les très-gros in-folio. Les créanciers du Théâtre et du *Sang de bœuf* ont saisi et livré tout aux chances des enchères, en s'épargnant, bien entendu, les frais de rédaction, impression et envoi d'un catalogue *quelconque*. En somme, ils n'y ont probablement rien perdu, et voici d'ailleurs les prix de vente de quelques articles :

— *Dictionnaire d'histoire naturelle* de d'Orbigny, fig. col., demi-mar. 180 francs.

— *Racine* (édition du Dauphin), 3 vol. in-4, mar. r. 111 fr.

— *Corneille* de Didot, 10 vol. in-4, demi-rel. mar. 110 fr.

— *Horace et Virgile* de F. Didot, 2 vol., mar. bleu. 66 fr.

— *Histoire de la Sainte-Chapelle* (1859), 1 vol. in-fol., demi-mar. 41 francs.

— *Galerie de Florence*, 4 vol., demi-bas. 420 fr.

— P. Lacroix : *Histoire du costume*, 10 vol. in-8, mar. r. 146 francs. Fatigué.

— *Description de la France*, monuments de Nismes, 1 vol. in-fol. 130 francs.

— *Le moyen âge et la renaissance*, 5 vol. in-4. 110 fr. Fatigué.

— *Musée des costumes*, 2 vol. in-4, demi-mar. 96 fr.

Sans compter un nombre considérable de volumes à gravures, albums, livres illustrés avec reliures en toile mosaïque, recueils de costumes, romans, livres modernes, etc., etc. Les plus mauvais volumes ont trouvé des amateurs, et le total de la vente a dépassé toutes les prévisions. L. C.

— On annonce prochainement le catalogue de la belle et nombreuse collection de lettres autographes, manuscrits du comte de Mirabeau, documents historiques sur la Saint-Barthélemy, la Ligue, la Révolution, etc., etc., de feu M. Lucas de Montigny, conseiller de préfecture du département de la Seine. M. Laverdet en dirigera la vente aux enchères.

— Exposition de l'œuvre gravée de M. Charles Jacques. Notre dernière livraison étoit sous presse avant l'ouverture de cette intéressante exposition qui a figuré parmi les plaisirs choisis du public parisien pendant la première quinzaine du mois dernier. Nous regrettons d'arriver aujourd'hui trop tard pour pouvoir la signaler à nos lecteurs autrement que par le souvenir.

Applaudissons d'abord à l'heureuse idée de M. Jacques, qui a tout le mérite d'une innovation. La gravure figure toujours trop incomplétement à nos expositions publiques, où elle n'occupe qu'un rang secondaire et où l'espace lui est trop ménagé. C'est donc un bon exemple, et qui mérite d'être suivi, que cette initiative prise par un graveur de mettre son œuvre

entière sous les yeux du public et à portée de la vue. M. Charles Jacques avoit toute l'autorité nécessaire pour prendre cette initiative; sa carrière d'artiste, déjà longue et très-laborieusement remplie, son nom, popularisé par la librairie illustrée, donnoient à son exposition tout l'attrait et tout l'intérêt désirable. Le catalogue ne mentionnoit pas moins de trois cent cinquante-trois pièces, dont quelques-unes répétées dans les différents *états* portoient à *huit cent trois* le total des planches exposées. Le morceau le plus important de l'exposition, autant par la dimension que par le travail, étoit une eau-forte exécutée par l'auteur d'après son tableau (*Intérieur de ferme*) : car M. Jacques, graveur émérite, est en outre un très-habile peintre. Cette planche, d'une grande harmonie et en même temps d'une grande fermeté, a été tirée à cent exemplaires seulement, dont quelques-uns ont été acquis d'avance par souscription. On peut la voir encore dans le lieu même de l'exposition, chez M. Couteaux, passage des Panoramas; la planche brisée sera montrée aux acquéreurs. Nous risquons cette petite annonce dans l'intérêt de nos lecteurs : les gravures à tirage déterminé sont comme les livres tirés à petit nombre : un bibliophile est toujours un iconophile.

M. Jacques mérite une place à part, parmi les artistes contemporains, par la conscience qu'il met à son travail et par l'esprit dont il l'anime. On n'a pas oublié sa coopération aux plus remarquables publications de la librairie moderne, au *Jardin des Plantes*, au charmant keepsake la *Pléiade*, de Curmer, à la *Bretagne*, au *Walter Scott*, et notamment les charmantes illustrations de son livre le *Poulailler*, où le graveur, resté cette fois peintre et dessinateur, avoit pour interprète l'habile burin du meilleur graveur sur bois de notre époque, M. Adrien Lavieille.

Profitons de l'occasion qui nous est donnée de parler des productions de l'art contemporain, pour signaler à nos lecteurs la splendide lithographie que M. Mouilleron vient d'exécuter d'après le célèbre tableau de Rembrandt, vulgairement connu

sous la fausse dénomination de la *Ronde de nuit*, et qui représente en réalité la compagnie des archers d'Amsterdam se rendant au tir solennel. La seule reproduction qu'on eût jusqu'à présent de ce chef-d'œuvre étoit une médiocre gravure au burin, où plusieurs défauts étoient omis et dont l'auteur avoit d'ailleurs supprimé une partie de la composition. La lithographie de M. Adolphe Mouilleron, exécutée religieusement pendant un long séjour à Amsterdam, rend exactement l'effet magique de l'original : c'est un de ces travaux qui marquent dans une époque et qu'il convient d'autant mieux de signaler en présence de la vogue usurpée de nos jours par les moyens *mécaniques* de reproduction.

— La Société des bibliophiles françois a procédé le 11 de ce mois à l'élection de deux membres en remplacement de feu M. Cigongne et de M. le comte de Laborde, démissionnaire à cause des nombreuses occupations de sa haute position administrative.

M. de Fresne et le baron Feuillet de Conches ont été élus membres de la Société des bibliophiles françois. C'est M. le comte Clément de Ris, candidat, qui avoit ensuite réuni le plus de suffrages.

— La Société des amateurs d'autographes a nommé pour 1860 M. Chambry, président; M. Andrieux, secrétaire. M. Gilbert, le nouvel éditeur de Vauvenargues, a été élu membre de la Société. Nous ferons remarquer que les élections de cette Société, d'après les statuts, sont faites à l'unanimité des voix.

Nécrologie. — M. Simier, ancien relieur du roi Louis-Philippe, fils de Simier, également relieur du roi Charles X, et qui a joui pendant une vingtaine d'années d'une grande vogue, est mort le 24 septembre à l'âge de 64 ans. Il étoit parvenu à fonder avec intelligence un atelier où se confectionnoient avec succès et à l'instar des ateliers anglois, les collections d'in-folio et les grands ouvrages à figures publiés par le gouvernement.

CATALOGUE RAISONNÉ

DE

LIVRES ANCIENS, RARES, CURIEUX QUI SE TROUVENT EN VENTE

A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

JANVIER. — 1860.

---

474. ALMANACH DES ALMANACHS le plus certain, pour l'an MDXCIII. Auec ses amples et merueilleuses predictions du changement et mutation de l'air, sur chacune lunaison des douze mois de l'année, prinses du bas allemand du seigneur de Cormopede, gentilhomme de la maison du tres illustre et tres genereux comte de Sterckenberg, excellent mathematicien, et mises en langue françoise par Bartholome van Schore, habitant de Lyon et par luy dediées et consacrées à monseigneur le reuerendissime archeuesque comte de Lyon.... *Lyon, Iean Pillehotte*, s. d., in-16, sign. A-N 5, mar. r. fil. tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet.*)..... 120 fr.—»

Admirable exemplaire d'un livre rarissime. Cet almanach, qui faisoit suite à 1 série annuelle des almanachs astrologiques publiés à Lyon depuis 1532 ou 1533, paroît avoir beaucoup d'analogie avec les fragments qu'on a retrouvés d'un des almanachs composés par François Rabelais, selon le méridien de Lyon : le calendrier, imprimé en noir et en rouge, est à peu près identique dans les deux almanachs, mais il y avoit, dans les almanachs de l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel*, une partie philosophique et satirique dont nous connoissons quelques citations, et qui ne pouvoit exister dans le bas allemand du seigneur de Cormopède. Ce seigneur, en revanche, étoit profondément versé dans la science astrologique, quoiqu'il la traite parfois en style facétieux, tout surchargé d'images et d'allégories poétiques; il prend un intérêt particulier aux astres qui président au sort de la vendange : « Mes amis, dit-il dans ses prédictions pour

le mois de septembre, je n'asseure pas opiniastrement que ce bon père du Piot doit avoir une attainte nouvelle, mais cest esventé de Mercure, qui brave par là dessus avec le becq du Corbeau celeste, en faict des menaces, tandis que jay opinion que ce ne sera rien, d'autant que je vois la dame Venus sortir avec Syrius, le gros chien couchant solien, qui a desjà chanté au commencement et cheminera derechef si doucement, qu'il rompra l'entreprinse dudict Mercure, dont les confreres de S. Vernier le Bourguignon se resjouiront tant et plus. » Le seigneur de Cormopède étoit plus indécis et plus obscur dans ses prédictions sur les événements qui devoient signaler l'année 1593. Ainsi, le roi de Navarre entendit la messe à Saint-Denis le 25 juillet, et le seigneur de Cormopède, dans son calendrier, désigne le 25 juillet comme un jour *bon pour prendre médecine.* L'attentat de P. Barrière contre la vie de Henri IV eut lieu au mois d'août, et le seigneur de Cormopède, qui voit venir le régicide un poignard à la main, écrit à la date du 19 dans son calendrier : *Traistre à la patrie.* Puis, dans ses prédictions, il annonce, pour cette même époque, des météores effroyables avec des visions inaccoutumées, qui serviront d'avant-coureurs aux mutations et changements de royaumes, aux morts des rois, princes et grands seigneurs. « Dieu veuille appaiser son juste courroux. Ainsi soit-il. » On sera donc bien aise de faire connoissance avec cet excellent mathématicien, dont le portrait, gravé sur bois, orne les premiers feuillets du volume : il avoit alors 51 ans; il porte une grande barbe et il fait une assez laide grimace; il se dérideroit sans doute, s'il pouvoit voir la charmante reliure qu'on a donnée à son almanach. Matthieu Laensberg en seroit jaloux. P. L.

475. ARMINIUS (*Jacobus*). Opera theologica. *Lugduni Batav.*, 1629; pet. in-4 de 966 pag. à 2 col., v. f. fil. tr. d. (*Armes du prince Eugène de Savoie.*)..... 48 fr.—»

Première édition des œuvres d'Arminius. — Bel exemplaire aux armes du prince Eugène de Savoie, provenant de la bibliothèque Palatine de Vienne.

Ce recueil est précédé d'un éloge funèbre de l'auteur, prononcé par Pierre Bertius à la faculté de théologie de Leyde. Jacques Arminius, fondateur de la secte des arminiens ou remontrants, naquit à Oude-Water (Hollande), en 1560. Les Espagnols prirent et saccagèrent cette ville en 1575; ils égorgèrent la mère d'Arminius, sa sœur, ses frères et ses parents. Arminius professa la théologie à Amsterdam, puis à Leyde, devint recteur de l'académie de cette dernière ville, et y mourut le 19 octobre 1609, laissant sept fils et de nombreux disciples. Il s'étoit prononcé contre la doctrine de Calvin sur la prédestination et le *supralapsarisme*, dogme qui représente la chute d'Adam comme la suite et non comme la cause des décrets de Dieu sur la rédemption. Il eut à soutenir de vives attaques, et passa sa vie à défendre ses opinions. François Gomarus, zélé calviniste et professeur de théologie à Leyde, fut un de ses adversaires les plus ardents.

Les œuvres d'Arminius sont divisées en six parties, ayant des titres séparés, quoique la pagination du volume ne soit pas interrompue. La première partie, dédiée à l'académie de Leyde, contient sept discours sur le sacerdoce de Jésus-Christ, sur l'objet, l'auteur et la certitude de la théologie, et sur les moyens

d'éteindre les dissidences de religion qui existent entre les chrétiens; enfin, une exposition des sentiments de l'auteur sur la prédestination, la Providence, le libre arbitre, la grâce, etc. La seconde partie, dédiée aux magistrats de la ville de Leyde, renferme 25 thèses théologiques soutenues en public, et 79 thèses particulières. La troisième partie, dédiée aux magistrats d'Utrecht, se compose de lettres sur la prédestination, écrites par Arminius et par le célèbre théologien François Junius. La quatrième partie, dédiée aux magistrats de Rotterdam, est consacrée à l'examen d'un ouvrage de Guillaume Perkins sur la Prédestination. La cinquième partie, dédiée à Guillaume Bardesius, est une dissertation sur le véritable sens du chap. VII de l'*Épître aux Romains*. Enfin, la sixième partie contient la liste des articles controversés entre les théologiens calvinistes, et sa profession de foi sur les points principaux de la doctrine chrétienne.

Quoique ce livre soit purement théologique, il offre cependant de l'intérêt. Arminius fut le précurseur de Jansénius. Les disputes sur la prédestination, sur le libre arbitre, sur la grâce émurent toute l'Europe chrétienne. Ces questions, si ardemment agitées dans le XVIIe siècle et même dans le XVIIIe, enfantèrent une foule de volumes composés par les arminiens, les gomaristes, les jansénistes et les jésuites. Que de haines et de persécutions elles suscitèrent! L'autorité ecclésiastique et l'autorité civile prirent une part active à ces débats : les papes promulguèrent des bulles, les rois des édits et des ordonnances, les parlements des arrêts. On n'a point encore oublié la bulle Unigenitus, la signature du Formulaire, l'histoire de Port-Royal, les appels au prochain concile et tous les désordres causés par ces dissensions religieuses, qui ne cessèrent qu'après la destruction des deux partis. AP. B.

476. BIZARE (*Pierre*). Histoire de la guerre qui s'est passée entre les Venitiens et la sainete ligue, contre les Turcs pour l'isle de Cypre, ès années 1570, 1571 et 1572. Faicte en latin par P. Bizare, et mise en françoys par F. de Belle-Forest. *Paris*, *Seb. Niuelle*, 1573; in-8, plan de Modon et de Navarin, mar. r. tr. dor. jansén..... 45 fr. — »

Livre rare. — Le texte latin de cette relation (*Cyprium bellum inter Venetos et Selymum*), a été imprimé à Bâle en 1573, et à Anvers en 1583; mais la traduction françoise est plus recherchée que l'original, surtout lorsqu'elle renferme le plan de Navarin, Modon et Coron, qui manque souvent.

François de Belleforest, né en 1530, mourut le 1er janvier 1583. « Forcé d'écrire pour vivre et doué d'une malheureuse fécondité, il s'exerça dans tous les genres, sans réussir dans aucun. » Il composa ou compila plus de cinquante ouvrages, et traduisit de diverses langues un grand nombre de volumes.

Cette histoire de la guerre de Chypre, rédigée aussitôt après la bataille de Lépante, est très-intéressante par les détails qu'elle fournit sur les personnages qui prirent part à la ligue des chrétiens contre les Turcs, sur les armées de terre et de mer, sur la prise et reprise de certaines villes, etc. On y trouve le

nombre des morts, blessés ou prisonniers, ainsi que les *noms des chefs qui furent occiz d'une part et d'autre*. C'est le sinistre tableau d'une guerre sans merci, au XVIe siècle. Le traducteur a fait précéder le texte d'une ample table des matières et d'une dédicace à M. Pigneron, colonel des bandes bourgeoises du quartier de l'Université, à Paris. Il est à regretter que cette épître, écrite un an après la Saint-Barthélemy, conserve encore l'empreinte des passions religieuses, dont Belle-Forest étoit animé. N'est-il pas extraordinaire de lire, au mois de juillet 1573, qu'*en France les catholiques avoient expérimenté la furie et rage des écervellez hérétiques*. Mais Belle-Forest s'adressoit à un fervent catholique qui, sans doute, à la tête de ses bandes, avoit joué un rôle actif dans les massacres du 24 août 1572. AP. B.

477. CORBIN (*Jacques*). Preuve du nom de la Messe et de son antiquité, par l'Écriture sainte et les Pères des quatre premiers siècles de la naissance de l'Église. *Paris, Th. Blaise*, 1620; in-8, mar. r. fil. à compart, coins, dos long, fil. tr. dor. (*Anc. rel. avec armoiries.*)..... 35 fr.—»

Bel exemplaire d'un livre peu commun. Nous ne savons à quel personnage attribuer les armoiries dont les plats sont ornés. L'écu contient un *chevron accompagné en chef de deux fraises tigées et feuillées et en pointe d'une flèche renversée en pal*; et il a pour cimier *un casque posé de front, grillé de neuf pièces, entouré de lambrequins et surmonté d'une aigle*. Nous croyons que ces armes ne sont pas françoises : le casque posé de front n'appartient qu'aux ducs, aux marquis ou aux comtes, et l'usage étoit, en France, de substituer au casque la couronne qu'on avoit le droit de porter.

Jacques Corbin, avocat au parlement, conseiller du roi en ses conseils et maître des requêtes de la reine Anne d'Autriche, naquit en Berry vers 1580 et mourut en 1653. Il composa des ouvrages de jurisprudence, des romans, des histoires, des traductions, des poésies, et même des livres de controverse religieuse. Malgré sa fécondité, Jacques Corbin ne fut qu'un écrivain médiocre et un mauvais poëte. Boileau ne l'a point oublié dans ses satires.

La *Preuve du nom de la Messe* est assez foiblement écrite : c'est une réponse à la *Conférence touchant la nouveauté du nom de la Messe*, par un protestant, avocat en parlement. Notre auteur prétend que le nom de la Messe, en latin *Missa*, dérive des mots hébreux *Missath* et *Missim* qu'on trouve dans l'Écriture sainte. Cette assertion n'a d'autres bases que des allégories et des symboles, dont l'explication n'est pas toujours très-satisfaisante. « Nostre Messe, dit-il, est le Ramesses du grand Pharaon des cieux. Nostre Messe est le tonnerre, le Verbe effroyable sortant de la bouche de Dieu. Tonnerre lequel efface le mal, abolit le péché, tout ainsi que le tonnerre fend la nue. Tonnerre qui rompt la rupture de nos cœurs, les faict fendre et les faict fondre, pour les briser en mille pièces et d'un million n'en faire qu'un. » Jacques Corbin a ajouté à son livre les vers latins composés sur la Messe, au XIe siècle, par Hildebrand, évêque du Mans et archevêque de Tours.

Mais la pièce la plus curieuse du volume, c'est la *dédicace* à Matthieu Molé,

procureur général au parlement. Édouard Molé, frère de Matthieu, s'étoit fait capucin sous le nom de P. Athanase. C'est à lui qu'on doit la fondation des Madelonnettes en 1618, et d'un couvent de son ordre au Marais, en 1623. Or, le P. Athanase prêcha le carême de 1619, dans l'église de Saint-Séverin, et son éloquence opéra de nombreuses conversions. Jacques Corbin en fut enthousiasmé, et, sur les instances de ce prédicateur, il écrivit la *Preuve du nom de la Messe*. Sa dédicace à Matthieu Molé, n'est qu'un pompeux éloge du P. Athanase. En voici quelques passages : « Les prédications toutes doctes, éloquentes et victorieuses des cœurs, que le R. P. Athanase a faictes ce caresme en nostre église de Saint-Séverin, ont produit tant de fruicts éternels, qu'à jamais la mémoire en retentira les louanges, les voix les publieront, les oreilles s'en rempliront, la terre glorieuse les portera, les cieux en accroistront le nombre d leurs saincts. » — « Ayant despouillé le monde pour revêtir l'habit de capuchin, semble que cet habit l'a métamorphosé tout en voix. Voix qui, comme une sagette ardente, perce les cœurs et y porte les flammesches de l'amour de Dieu; voix qui, comme ceste voix.... Voix qui, victorieuse.... Voix qui, comme un foudre...., etc. » — « Ses sermons sont des oracles, et ses actions des miracles. » — « Ce que je dis pour tout l'ordre, je l'attribue particulièrement au R. P. Athanase, comme estant la partie de la mesme nature que son tout. »

Ce volume appartint à un carme, qui écrivit sur les derniers feuillets, laissés en blanc, les psaumes, les antiennes et les oremus prescrits pour la réception des confrères du Saint-Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, et sur les premiers feuillets du livre, des avis, en françois, adressés auxdits confrères. Ainsi, on lit : « Art. 2. Celuy-là estant usé, on en prendra un autre sans le faire bénir. Il faut toujours le porter et estre enterré avec. *Quand une paire de souliers est usée, on en fait faire une autre; on n'attend pas pour cela jusques à aller nuds pieds*, *à fortiori*. Art. 3. La sainte Vierge regarde ceux qui le portent comme ses enfants. Art. 4. La sainte Vierge a promis que ceux qui le porteront elle les délivreroit du purgatoire, le samedi après leur mort. » Bien heureux les confrères qui meurent le vendredi soir, avant minuit! Ils ne font pas une longue station dans le purgatoire. — « Art. 7. On gaigne indulgence plenière à la mort, lorsque, estant en bon estat, on invoque au moins de cœur le sacré nom de Jésus. Pour le faire alors, faites-le souvent pendant votre vie, *parce que, comme à la mort on n'agit que par habitude, vous ne sçauriez faire ce que vous n'aurez jamais fait*. » Mais nous n'avons jamais contracté, pendant notre vie, la mauvaise habitude de mourir. Pourquoi donc ferions-nous alors ce que nous n'avons jamais fait? Notre excellent carme, répondroit peut-être, qu'une fois n'est pas coutume : ce qui prouve encore que les proverbes sont la sagesse des nations. Et surtout, quand vos souliers seront usés, ayez soin d'en faire faire d'autres, sans attendre que vous marchiez nuds pieds, *à fortiori*, ainsi que l'a fort judicieusement écrit ce savant religieux.

En résumé, on trouve réunis dans ce volume un traité de théologie polémique, un éloge des capucins, des singularités de style, un rituel manuscrit pour la réception des confrères du Saint-Scapulaire et des naïvetés autographes d'un bon père Carme; le tout relié en vieux maroquin, avec armoiries. Que de tentations pour un bibliophile! AP. B.

478. DANEAU (*Lambert*). Traité de l'Antechrist, reueu et augmenté en ceste traduction françoise par l'aduis de l'autheur. Auquel est monstré par la parolle de Dieu, le lieu, le temps, la forme, les ministres, l'appuy, le progrès, et finalement la ruine d'iceluy, traduit en franç. par J. F. S. M. *Genève, Eustace Vignon*, 1577; in-8, mar. r. tr. dor. jansén. (*Duru.*)..... 75 fr.—»

Bel exemplaire d'un livre rare. Lambert Daneau, né à Beaugency, vers 1530, étudia le droit à Orléans, sous Anne du Bourg, brûlé en 1559. Daneau, qui partageoit les opinions religieuses de son ancien professeur, se réfugia à Genève en 1560. Après avoir exercé les fonctions de ministre à Genève, à Leyde et à Gand, il revint en France et devint, par la protection du roi de Navarre, ministre à Orthez, puis à Lescar et à Castres où il mourut en 1596. Daneau publia plus de 50 ouvrages, et il est considéré comme un des plus savants théologiens de son parti.

Le *Traité de l'Antechrist*, imprimé en latin à Genève, l'an 1576, fut traduit en françois, l'année suivante. Ce livre dirigé contre le pape et la cour romaine, est écrit avec cet esprit de dénigrement et de haine qui animoit les réformés du XVIe siècle contre la papauté. A l'appui de ses arguments, l'auteur invoque toujours des textes de l'Écriture sainte; mais il les interprète selon les besoins de sa cause, et ces interprétations sont quelquefois bien singulières. Ainsi, d'après les théologiens calvinistes de l'époque, la Bête de l'Apocalypse est le type de l'Antechrist, c'est-à-dire du pape : *Ce qui est prouvé*, d'abord par le nombre de la Bête, 666. En effet, chacune des phrases suivantes, (en grec) *Italica ecclesia*; (en latin) *Erit ipse in cardinalatu vigor;* (en françois) *Un clergé des évêques;* et (en italien) *i vescovi papali et clericato eclesiastico*, produit par ses lettres numérales, le nombre cabalistique 666. Si cette preuve ne suffit pas, on peut examiner (p. 50, 51 et 52) un tableau de comparaison entre la Bête et l'Antechrist, tableau qui, à notre avis, est fort peu concluant. Parmi les 40 chapitres que renferme ce traité, les plus remarquables sont : Les 24e et 25e, sur les causes de l'accroissement du pouvoir des évêques de Rome; le 33e, où l'auteur explique un passage très-obscur des prophéties de Daniel; et le 40e, qui est une réponse aux trois principaux arguments dont on fait usage pour démontrer la vérité de l'Église romaine.

L. Daneau avoit ajouté à son livre des vers d'anciens moines ou d'autres personnages qui ont écrit contre les déréglements de la cour de Rome, tels que S. Bernard, Walter Mapes, Pétrarque, etc. Ces vers latins et italiens, reproduits dans notre volume, sont accompagnés, en regard, d'une traduction en vers françois. Mais, quels vers! Nous citons au hasard :

Toy pauure, et riche, et grasse, maigre estant;
Toy tu es libre, et si sers tu pourtant.
Souuent vendue et reuendue on t'ha.
Que poursuiuray-je, ô Rome, en tes faits maints?

Le reste est à l'avenant. Nous comprenons que le poëte ait eu la modestie de cacher son nom sous des initiales. AP. B.

479. ESPRIT (L') DU CLERGÉ ou le Christian. primit. vengé des entrepr. et des excès de nos prêtres modernes. Trad. de l'angl. *Londres*, 1767 ; 2 tom. en 1 vol. in-12, v. gr.... 9 fr.—»

« Quoique ce livre attaque spécialement le clergé d'Angleterre, comme son esprit est le même partout, on peut y trouver bien des reproches communs à celui des autres États ; il paroît solidement fait, mais le style manque en général de chaleur et d'énergie. On dit qu'il a été refait sur l'original anglois de Th. Gordon et J. Trenchard par le baron d'Holbach, ou peut-être par quelqu'un de sa société, car il est bien difficile de croire qu'il ait pu suffire *seul* à la composition de tous les ouvrages philosophiques qu'on lui attribue aujourd'hui, et qui ont été publiés vers le milieu du siècle dernier dans un assez court espace de temps. Cette édition, sous le faux titre de Londres est d'Amsterdam. Marc-Michel Rey. » (Note manuscrite jointe au volume.)

480. EXHORTATION aux dames vertueuses, en laquelle est demonstré le vray poinct d'honneur. *Rouen, par Charles Gendron*, 1598, 47 p., y compris le titre. — Response à vn curieux demandant pourquoy les hommes s'assubietissent aux femmes. *Ibid., id.*, 1598, 23 p. — Discours contre vn petit traicté intitulé : Exhortation aux dames vertueuses. *Ibid., id.*, 1598, 84 p., y compris le titre. Le tout en 1 vol. pet. in-12, v. f. fil..... 34 fr.—»

Recueil curieux, provenant de la bibliothèque du médecin Petit, avec sa devise à la Grollier : *Marco Antonio Petit et amicis*. L'auteur du *Manuel du libraire* cite le premier et le troisième des opuscules réunis dans ce volume, mais il ne paroît pas avoir connu ces éditions ou contrefaçons rouennaises, puisqu'il ne décrit que les éditions de Paris, publiées en 1597 et 1598 chez Guillemot et chez Lucas Breyer. L'*Exhortation aux dames*, dans l'édition de Guillemot, est accompagnée de l'*Hecatomphile* de Léon-Baptiste Alberti, qui n'a pas été reproduit dans l'édition de Rouen. Cette Exhortation aux Dames « a pour but, dit M. Brunet, de les exciter à l'amour. » L'auteur, en effet, résume ainsi la thèse qu'il soutient avec beaucoup d'esprit et d'impertinence : « Apprenez plutost à aymer, qu'à deliberer si vous le deués faire : que si vous ne sçaués que c'est l'amour, croyés de ne le point sçauoir et adjoustés foy aux parolles de ceux qui le sçauent. » Cet auteur, qui s'adresse aux P. (Parisiennes?), s'efforce de leur persuader que l'honneur chez les femmes n'est qu'un sot préjugé. Dans la *Response à vn curieux*, un autre écrivain, qui n'a pas sur la conscience l'*Exhortation aux dames*, est tout fier d'avoir découvert que les hommes s'assujettissent aux femmes, parce que la Vierge Marie est la personnification divine de son sexe. Quant au *Discours* contre l'Exhortation aux dames, ce discours, dédié à Marguerite et

Anne del Bene, par A. T. (Adrien Tournebu? qui avoit vécu dans la maison de leur père), est un sermon sur la pudicité des femmes. L'auteur du *Discours* commence par un sonnet *à la Renommée*, c'est-à-dire à cette bonne Renommée qui valoit mieux que ceinture dorée; tandis que l'auteur de l'*Exhortation* avoit débuté par un admirable sonnet à Mme L. de la B. Cet auteur anonyme étoit un véritable poëte, comme on s'en convaincra en lisant et en retenant dans sa mémoire les six derniers vers de son sonnet amoureux :

Dois-je aymer? Ouy? nenny? Or je vous ayme bien!
Allez, je m'en dedy; nenny, je n'ayme rien,
Je ne vous ayme point, je n'ayme point moy-mesme.
Que sert d'ypocriser! Si feray; non feray....
Dittes-moy : « Je vous ayme! » et je vous aymeray.
Ma foy! je ne scaurois aymer si l'on ne m'ayme. P. L.

481. Forme (La) et maniere de la punctuation et accents de la langue françoise. Liure tresutile et proffitable pour toutes gens de lettre (*sic*); nouuellement reueu et corrigé. *Paris, Barbe Regnault*, 1560; in-16 de 16 feuillets non chiffrés, cart..... 16 fr.—»

Réimpression, non citée par les bibliographes, de deux petits traités d'Étienne Dolet, qui avoient paru à la suite d'un opuscule intitulé : *La manière de bien traduire d'une langue en aultre* (sans lieu ni date, 1540, in-8), dont il existe beaucoup d'éditions. Cette réimpression, laquelle se termine par un discours de Charles de Ste-Marthe *au lecteur françois*, paroît avoir été faite aux frais d'un maître d'écriture, nommé Jean Le Moyne, qui a rimé une *complainte contre aucuns escrivains, tenant l'escole d'escriture dedans Paris, ausquels il eust mieux monstré si n'eust esté leur orgueil, leur venterie, leur mal parler et envie.* On peut donc supposer que la présente édition étoit destinée aux élèves de ce Jean Le Moine, qui a composé plusieurs petits ouvrages de pédagogie, entre autres : *L'Instruction de bien et parfaitement escrire, tailler la plume, et aultres secrets pour se gouverner en l'art d'escriture, avec quatrains mis en ordre d'A, B, C, pour servir d'exemples aux maistres exerçans ledit art* (Paris, Iean Bridier et Iean Hulpeau, 1556, in-8). Le pauvre Étienne Dolet, si vain de son érudition et si gourmé de sa rhétorique, ne prévoyoit pas qu'il travailloit pour les maîtres d'écriture! P. L.

482. Maier (*Michel*). Atalanta fugiens, hoc est, emblemata nova de secretis naturæ chymica, accommodata partim oculis et intellectui, figuris cupro incisis, adjectisque sententiis, epigrammatis et notis, partim auribus et recreationi animi plus minus 50 fugis musicalibus trium vocum,... non absque singulari jucunditate videnda, legenda, meditanda, intelligenda, dijudicanda, canenda et audienda. *Oppenheim*,

Hier. Galleri, sumptibus Joh. Theod. de Bry, 1617; in-4, front., fig., musique notée, mar. r. fil. tr. dor. (*Padeloup.*)..... 90 fr.—»

Très-bel exemplaire de l'édition originale. — L'*Atalanta fugiens*, le plus curieux et le plus rare volume de la collection des œuvres de Michel Maïer, est très-recherché, et atteint dans les ventes un prix fort élevé. Les 50 belles gravures sur cuivre qui décorent ce livre singulier ont été exécutées par J.-Th. de Bry. Dans notre exemplaire, la 17e figure est renversée. Une sentence latine et une épigramme en vers élégiaques accompagnent chaque emblème imprimé sur le recto d'un feuillet; la version allemande de la sentence et l'épigramme latine est en regard sur le verso du feuillet précédent, avec la musique notée (*fuga Atalantica*) du premier distique de l'épigramme latine. Enfin, chaque emblème est suivi d'une explication alchimique de deux pages, en prose latine. L'*Index fugarum Atalanticarum* et un avis *ad philomusicum* terminent le volume. Ainsi que l'annonce le titre, l'auteur a voulu plaire aux yeux par les emblèmes figurés, à l'intelligence par les sentences, les épigrammes et les discours alchimiques, et aux oreilles par les chants notés, qui servent également à la récréation de l'esprit.

L'*Atalanta* a été publiée à Francfort en 1687, sous le titre de *Scrutinium chymicum*; mais cette impression n'a point la même valeur que l'édition originale.

Michel Maïer, né en 1568 dans le Holstein, s'appliqua à l'étude de la médecine, qu'il exerça à Rostock avec succès. L'empereur Rodolphe le nomma son médecin, et lui accorda des lettres de noblesse en récompense de ses services. Mais il se passionna bientôt pour le grand œuvre, sacrifiant à de vaines recherches son temps, sa fortune et sa réputation. Après avoir parcouru l'Allemagne pour conférer avec les adeptes les plus distingués, il finit par accepter une place de médecin-physicien à Magdebourg, où il mourut en 1622. AP. B.

483. MÉMOIRES de plusieurs choses considérables avenues en France, avec quelque récit touchant les affaires des pays voisins, depuis le commencement de l'année 1607, où finit l'histoire de Jacques Auguste de Thou. *Paris*, *Thomas Blaise*, 1634; in-8 de 147 p., dont les 12 premières ne sont pas chiffrées, et de trois feuillets non chiffrés à la fin, v. br..... 15 fr.—»

Ces Mémoires sont fort rares : non-seulement ils n'ont jamais été réimprimés, mais encore nous croyons que les exemplaires de l'édition que l'auteur avoit fait imprimer à ses frais ne furent distribués qu'à ses amis, car il s'étoit pourvu d'un privilége de dix ans, dans la crainte que quelque libraire ou imprimeur ne s'ingérât de les publier sans son aveu; et il laisse entendre, dans la dédicace au cardinal de Richelieu, que cette édition n'avoit été faite que pour tenir lieu de copie manuscrite. « Que si les plumes, dit-il, servoient aussi commodément que les presses, je vous aurois offert écrit ce que je vous expose moulé. » Le

cardinal avoit, en effet, demandé à Charles Faye, sieur d'Espeisse, des notes sur les faits politiques et diplomatiques auxquels il s'étoit trouvé mêlé; le cardinal rédigeoit alors ses propres Mémoires avec le secours de ses secrétaires, et il désiroit avoir des renseignements exacts sur les négociations dont le sieur d'Espeisse avoit été chargé en Hollande. Celui-ci, qui se piquoit d'être un historien de l'école du grand de Thou, s'imagina qu'on attendoit de lui un ouvrage historique préparé pour l'impression; il se mit donc à écrire ces Mémoires, qui commencent à l'année 1607 et finissent en 1609. Il pensoit qu'on l'inviteroit à continuer son travail sur le même plan; mais on ne l'y encouragea pas, puisqu'il n'ajouta rien à ce premier livre d'une histoire qui devoit en avoir au moins dix. Il mourut, il est vrai, en 1638, laissant six volumes manuscrits de lettres et de pièces relatives à son ambassade de Hollande. Ces Mémoires sont écrits d'une manière sèche et pédante, mais on y trouve pourtant quelques indications utiles pour l'histoire du temps et même pour l'histoire littéraire. Ainsi Charles d'Espeisse nous apprend que le poëte Nicolas Rapin, qui mourut le 1er février 1608 (cette date précise n'étoit pas connue), succomba aux suites *du froid qu'il avoit souffert* pendant un voyage de Poitiers à Paris.

P. L.

484. NOBLESSE (La) excellence et antiquité de l'asne. Traduict de l'italien du seigneur Attabalippa. *Paris, François Huby*, 1606; in-8 de 54 feuillets, dont les 4 premiers et le dernier non chiffrés, v. br..... 36 fr.—»

Le seigneur Attabalippa a son article dans le *Manuel du libraire*, où sont décrits plusieurs livres rares et curieux consacrés à l'éloge de l'âne. C'est Adriano Banchieri, qui, sous le pseudonyme de Camillo Scaligeri della Fretta, publia en 1599, à Venise, la *Nobiltà dell'asino di Attabalippa del Peru*, réimprimé deux ou trois fois avec des additions. Quant au traducteur françois, qui avoit obtenu un privilége de dix ans pour sa traduction, il a désiré garder l'anonyme, peut-être de peur de recevoir quelques coups de pied d'âne. L'ouvrage semi-sérieux d'Adriano Banchieri est loin d'avoir épuisé la matière: il faudroit un volume de 500 pages pour mettre en relief toutes les qualités physiques et morales de l'animal à longues oreilles. Nous conseillons à un amateur ou à un savant, qui auroit de l'âne dans son nom ou dans son sang, de rassembler une bibliothèque spéciale qui réuniroit tous les écrits composés à la gloire de l'âne: car, parmi ces nombreux écrits, il n'en est pas un seul dont l'âne auroit à se plaindre. A côté de cette bibliothèque on pourroit établir une académie asinesque et un journal asinaire. L'idée ne m'appartient pas, je l'avoue. « Que ce seroit chose bien louable, dit le traducteur du livre du seigneur Attabalippa, de faire une belle académie nommée d'un si noble animal de qui chacun de la compagnie porteroit la belle image dehors et dedans et s'essayeroit avec affection de suyvre et d'imiter ses vertus! » La bibliothèque en question ne contiendroit pas moins de deux cents volumes en toutes langues, depuis le discours de Henri Corneille Agrippa, *Laus Asini*, jusqu'à l'Éloge de l'Âne, lu en 1782 dans une séance académique, par Christophe Philonagre. On pourroit aussi ajouter une

catégorie de proverbes relatifs à l'âne, dans les recueils de proverbes qui représentent la sagesse des nations. Constatons dès à présent que l'âne a toujours joué un rôle considérable, non-seulement dans la bibliographie, mais encore dans les lettres et dans les sciences, surtout dans l'érudition. Par bonheur, s'il y a des ânes, il y a aussi des âniers : « Si cet asne, disoit le sieur de La Barillère dans son *Anti-pseudo-pacifice* (Paris, Denis du Val, 1604, in-12) en parlant peut-être de l'Ane du seigneur Attabalippa, ne se peut garder de braire, de chauvir des aureilles, de menacer de la dent et de la ruade, on trouvera à ce rude asne un rude asnier. » M. Victor Fournel a oublié l'âne dans son plaisant traité du *Rôle des coups de bâton dans les relations sociales*.

P. L.

485. ORDONNANCES ROYAULX nouuellement publiés à Paris de par le Roy Loys douziesme de ce nom. Le xiii iour du moys de iuing lan mil. cccc. xcix, *s. l. n. d.*; in-4, goth., mar. bleu tr. dor. jansén. (*Trautz-Bauzonnet.*)..... 150 fr.—»

Très-rare. Plaquette de 25 feuillets, avec un frontispice représentant Louis XII sur son trône, environné de plusieurs seigneurs. — Signat. A. D. — Ces ordonnances *sur le fait de la iustice et pour l'abreuiation des procès*, furent imprimées plusieurs fois en l'année même de leur publication, mais toujours sans lieu ni date d'impression, d'abord in-folio, puis in-4. Notre exemplaire paroît être d'une autre édition que l'édition citée par le *Manuel du libraire*; car il contient 25 feuillets au lieu de 22, et la date de l'ordonnance n'est pas en toutes lettres. Au surplus, toutes ces éditions sont fort rares.

Dans le *Bulletin* du mois d'octobre, nous avons parlé de ces Ordonnances à propos de celles de 1512, qui furent rédigées parce que les diverses interprétations données aux ordonnances de 1499 *pervertissoient le train de la iustice*. Or, les 171 articles de 1499 expliquent certains points de la pragmatique-sanction, règlent les devoirs des cours de parlement et de tous les officiers de justice, réforment la procédure civile et criminelle, répriment les exactions commises par les greffiers, les sergents et autres, sous prétexte de frais et de taxe.

Nous avons remarqué les articles suivants :

(39). Il est expressément *defendu d'acheter office de iudicature*. Ceci prouve que la vénalité des charges n'existoit pas encore à la fin du xve siècle.

(54). *En relevant nostre peuple des exactions et vexations qu'ils ont et souffrent à cause de la multitude des sergents extraordinaires qui sont en nostre royaume, ordonnons que le nombre en soit reduit.*

(71). *Item, le nombre des procureurs, qui est effrené et en si grant multitude que les ungs ne peuuent viure pour les autres et tiennent tousiours les procès en longueur, sera reduit en nombre competent.*

Les art. 90 et suiv. sont relatifs aux *vagabonds* dont pulluloit le royaume, quoiqu'on s'empressât de les *emprisonner*, de les *fustiger*, de les *essoriller*, de les *bannir* et de les *pendre* quelquefois.

Il résulte de là que la France étoit infestée, en 1499, de sergents, de procureurs et de vagabonds : triple cause de misère pour le peuple.

Les art. 103 et suivants ordonnent aux geôliers de tenir des *registres d'écrou* dont on décrit la forme.

L'art. 139 concerne les *comtes, barons et autres ayans terres, hommes et subiects*. Il leur est défendu *de prendre et d'exiger en leurs terres et sur leurs hommes aucunes exactions indeues par forme de don, tailles, aides, corvées ne aultrement*.

L'art. 156 intéresse particulièrement *les débiteurs qui, peu desireux de payer leurs creanciers, entamoient des discussions qu'ils faisoient durer* 40 *ou* 50 *ans*.

Quelle heureuse époque pour les débiteurs et surtout pour les procureurs! Mais aussi quel triste métier que celui de créancier! Après avoir discuté pendant une vingtaine d'années, le débiteur et le créancier mouroient en léguant à leurs héritiers des sacs gonflés d'assignations, d'incidents, d'interlocutoires, etc., et en leur laissant le soin de discuter encore pendant une vingtaine d'années. La troisième génération pouvoit espérer de voir la fin du procès. Hélas! les temps sont bien changés.

On chercheroit en vain dans ces ordonnances le fameux article de l'ordonnance de 1512, qui prescrit l'usage de la langue vulgaire dans les procès criminels. Il est donc certain que l'introduction de la langue françoise dans les actes de procédure ne date que de 1512. Ar. B.

486. PARAPHRASE DE L'ASTROLABE, contenant : Les principes de Géométrie; la Sphère; l'Astrolabe ou déclaration des choses célestes ; le Miroir du monde ou exposition des parties de la terre (par Iacques Focard, de Montpellier). Revue et corrigée par Iacques Bassentin, Escossois, auec vne amplification de l'usage de l'Astrolabe, par lui-mesme aioutée. *Lyon, I. de Tournes*, 1555; in-8, fig. sur bois, mar. vert, tr. dor. jansén. (*Duru.*). ..... 80 fr.—»

SUPERBE EXEMPLAIRE d'un livre rare et curieux. Les caractères dont l'imprimeur a fait usage et les nombreuses vignettes sur bois sont d'une exécution remarquable.

Nous n'avons découvert aucun renseignement sur Jacques Focard de Montpellier, ni sur Jacques Bassentin, Écossois. Nous savons seulement que la *Paraphrase de l'Astrolabe* a été composée à Lyon en 1545 (*voyez* pp. 44, 81, etc.).

Cet ouvrage fournit des documents curieux sur l'état des sciences au XVIe siècle, telles que la géométrie, l'astronomie, la trigonométrie, la géodésie et la cosmographie.

En géométrie, nous signalerons ces définitions singulières. « LA LIGNE est une imaginacion continuelle depuis un point iusques à l'autre. » — « LES LIGNES PARALLELES sont celles qui à leur trait de longueur sont touiours egales en largeur, comme les deux ornieres d'une charrette. » — « Si un CORPS est contenu

d'une seule superficie, il sera dit SPHERE. » Il paroît que notre géomètre ne connoissoit pas l'ellipsoïde.

En astronomie, Jacques Focard n'avoit point adopté le système de Copernic. Pour lui, « l'UNIVERSEL rond et mobile, est diuisé en deux parties, dont l'une est corruptible et l'autre incorruptible. La partie corruptible contient les quatre elements et corps composés d'iceux entre lesquels la TERRE, *comme centre, est au milieu estant immobile....* L'autre partie incorruptible contient les neuf cieux, lesquels enuironnent circulairement la terre et se meuuent à l'entour d'icelle seulement de mouuement circulaire. » La description du mouvement des neuf cieux autour de la terre, donne le vertige. Comment ne pas s'effrayer, en songeant que les neuf cieux, le soleil, les constellations et les étoiles, quelque éloignées qu'elles soient de nous, tournent autour de la terre en vingt-quatre heures. Et cette course, dont la rapidité seroit incommensurable, se renouvelleroit chaque jour !

En cosmographie l'auteur décrit les trois anciennes parties du monde ; puis, il ajoute : « Depuis, ne s'est gueres trouuée terre, dite continent, excepté vne appelée Amerique, *de laquelle ne sommes encore bien asseurez.* L'Amerique, (laquelle est appelee l'Ameque) te descriral succinctement, n'ayant egard à tous ceux qui ont nauigé et d'icelle parlent obscurement, tellement qu'il faut presque deuiner ce que par leurs songes ils veulent dire. » Ainsi, en 1545, quelques savants ne parloient encore de l'existence de l'Amérique, que sous toutes réserves.

Les instruments de géométrie, destinés à mesurer les superficies, les hauteurs et les profondeurs, étoient au XVIe siècle, le *cadran*, le *triangle géométrique*, *baculus Jacob*, *umbraculum visorium*, la *verge géométrique*, l'*horloge manuel* et le *quilindre*. Mais l'astrolable pouvoit remplacer tous ces instruments. Aussi, ce volume est-il entièrement consacré à la théorie et à la pratique de l'astrolabe. On y trouve également une *Table des longitudes et des latitudes des lieux et villes principales de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie.* Ces tables, à cinq colonnes, divisées par des filets horizontaux et verticaux, sont composées avec une netteté et une précision bien rares dans les impressions de cette époque. Nous avons encore remarqué (p. 88) la figure d'un *pied royal* divisé en pouces et en doigts.

L'astrologie ne pouvoit être oubliée dans un traité de l'Astrolabe. Nous lisons ; Ch. 26. *Pour eriger, ou trouuer les douze maisons celestes à toute heure.* — Ch. 27. *Pour connoître l'aspect ou regard des planetes.* — Ch. 28. *Pour savoir l'horoscope et degrez ascendans de nos reuolucions des natiuitez, eleccions et autres choses.* Ces chapitres sont accompagnés des figures astrologiques nécessaires pour l'explication du texte.

En résumé, la *Paraphrase de l'Astrolabe* est un livre précieux pour l'histoire des sciences, qui mérite, en outre, de fixer l'attention des amateurs par la beauté de l'impression, le fini des gravures sur bois et par les détails de tout genre qu'il renferme. AP. B.

487. PEPIN (*Guillaume*). Rosarium aureum mysticum, nuper editum per R. P., sacræ theologiæ professorem in alma fa-

cultate Parisiensi, fratrem Guillermum Pepin, conventus Ebroycensis ord. fratrum praedicatorum. — Item, aliud paruum Rosarium ab eodem editum, intitulatum : Salutate Mariam. *Parrhisiis, Cl. Chevallon* (18 janvier 1519) (1), in-8 à 2 col., goth., titre rouge et noir, compart. à médaillons, v. ant. (*Rel. du* XVIe *siècle, habilement restaurée.*). 40 fr.—»

Exemplaire bien conservé d'un livre rare, imprimé avec des caractères semi-gothiques d'une grande netteté et dans sa première reliure du XVIe siècle, ornée sur les plats de deux bustes d'empereurs romains en médaillons entourés de figures bizarres.

Guillaume Pepin, dominicain d'Évreux et professeur dans la faculté de théologie de Paris, composa des sermons assez estimés et les publia séparément de 1511 à 1528 ; ils ont été réunis en 9 volumes, dans l'édition d'Anvers, 1656.

Notre volume contient le *Rosarium aureum mysticum*, et de plus le *Parvum Rosarium* qui avoit déjà paru en 1513. Ces deux ouvrages appartiennent à la classe nombreuse des livres ascétiques qui furent publiés dès les premiers temps de l'imprimerie, en latin, en françois, en italien et en allemand, pour l'édification des confrères du Saint-Rosaire. On nommoit *rosaire*, *chapelet*, ou *psautier*, une série de prières adressées à la sainte Vierge, d'après le nombre des grains qui formoient la *patenôtre*. Or la patenôtre ou chapelet est composée de cinquante-cinq grains divisés par dizaines, avec cinq grains supplémentaires, intercalés entre chaque dizaine. C'est pourquoi le frère Pepin a écrit cinquante sermons pour les cinquante roses blanches de la couronne de la Vierge, et cinq sermons sur les mystères de la Passion pour les cinq roses rouges intercalaires. Les cinquante-cinq sermons commencent tous par cette phrase : *Coronemus nos rosis*, et le C est une lettre grise qui porte au centre une rose blanche épanouie.

L'auteur employa six années à composer le *Rosarium mysticum* et ne le termina que le 22 décembre 1519 ; cependant le privilége est daté du 29 août. Il est probable qu'aussitôt après la concession du privilége, Cl. Chevallon commença à imprimer le *Rosarium*, puisque l'impression étoit entièrement achevée le 18 janvier 1519 (1520). Le frere Pepin dédia son œuvre à Ambroise Le Veneur, évêque d'Évreux. Le nom de Le Veneur pouvoit donner lieu à des allusions qui n'ont point échappé à notre dominicain. On croiroit lire l'epître dédicatoire d'un traité sur la chasse.

Le *Petit Rosaire*, intitulé *Salutate Mariam*, mots par lesquels débutent invariablement les sept sermons qui composent cette œuvre, a été écrit pour servir de guide aux confrères du Saint-Rosaire ; sa publication a précédé celle du *Rosarium mysticum*. On peut remarquer que la réunion des sept initiales des sermons du *Petit Rosaire*, donne le nom latin de l'auteur, *Pepinus*. Ainsi, ce livre de piété commence et finit par des jeux de mots. AP. B.

(1) C.-à.-d. 1520.

488. PERACHON. Le faux satirique puni et le mérite couronné, dans une lettre d'Ariste à l'un de ses amis, contenant l'apologie de M. Perachon, l'avocat, contre les fausses satyres du prétendu *poëte sans fard* et la juste critique de ses satyres, etc. *Lyon, Claude Rey*, 1696; in-8, front. gr., veau puce, jansén. (*Jolie rel.*)..... 24 fr.—»

Bel exemplaire d'un livre curieux. — François Gacon, né à Lyon en 1667, et mort en 1725, s'attira le mépris de ses concitoyens par les satires qu'il écrivit contre les hommes les plus considérés. Ce recueil, imprimé en 1696, sous le titre du *Poëte sans fard*, est un tissu de médisances, de calomnies et d'obscénités. Gacon subit, à cette occasion, une détention de plusieurs mois. M. Perachon, d'une famille noble du Dauphiné, avocat distingué et poëte, avoit composé un poëme héroïque en l'honneur du roi, des poésies galantes, des poésies sacrées, des inscriptions en vers, et, de plus, un sonnet adressé à Mme de Chevry, grande prieure de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon. Gacon trouva plaisant de faire imprimer le sonnet à Mme de Chevry et, en regard, une parodie satirique sur les mêmes rimes, avec cette petite note au bas de la page : « Il (Perachon) a fait un poëme très-insipide à la louange du roi où, entre autres ridiculités, il met en marge par apostille, *Pensée neuve.* »

Perachon, outré d'une telle insolence, examina avec soin le volume du *Poëte sans fard*, et publia, la même année (1696), *Le faux satirique puni*. Cependant, comme il ne jugeoit pas convenable de se louer lui-même (préjugé respectable, mais par trop naïf, qui n'existe plus de nos jours), il chargea un de ses amis de vanter sa naissance et ses talents. Cet ami se mit résolûment à l'œuvre et, sous le pseudonyme d'Ariste, il fut si prodigue d'encens, que la fumée auroit dû étouffer son héros; mais on a remarqué que l'encens, à quelque dose qu'il soit administré, n'asphyxie jamais un poëte. Il est donc reconnu que la noblesse des Perachon remonte à l'antique famille des Perachon, gonfaloniers de la ville de Quiers en Piémont. Quant au talent poétique de M. Perachon, qu'il vous suffise de savoir que les carmes de Lyon avoient tapissé leur cloître de ses vers, que les religieuses se délectoient à chanter les noëls de sa composition et les hymnes sacrées qu'il traduisoit du latin en vers françois. Au surplus, *on feroit un gros livre, si l'on vouloit recueillir toutes les preuves illustres du génie éminent et universel de M. Perachon*. Nous noterons seulement que ce volume contient des détails inédits sur la vie et sur les ouvrages de cet avocat lyonnois. L'auteur termine son panégyrique par l'explication du frontispice gravé qui représente le buste de Perachon, posé sur un piédestal et couronné de lauriers par Apollon, tandis que, au-dessous, Gacon sous la figure d'un satyre, est battu de verges par Mercure, et condamné à mordre et déchirer son recueil d'épigrammes. Quant au sonnet pour Mme de Chevry, il est bien entendu que *tout le monde avoit jugé qu'il étoit de la plus grande beauté*. Nous avons lu ce sonnet; mais nous n'exprimerons point notre opinion, dans la crainte de contrarier l'auteur et de nous attirer quelques coups de verges de la part d'Ariste. L'apologie est suivie de

certains renseignements sur Gacon, que les biographes n'ont point connus. Ce sont des matériaux utiles pour compléter l'histoire de ce poëte satirique.

La partie la plus importante de cet ouvrage a été écrite par Perachon. Elle se compose d'une dissertation sur les satires en général et d'une critique très-ample des satires du *poëte sans fard :* on signale *ses mauvaises rimes, ses mauvaises césures, ses mauvaises constructions, ses barbarismes, ses solécismes, ses fautes d'ignorance, ses pensées grossières, plates ou ridicules, ses galimatias, ses mauvaises mœurs,* etc., etc. Le tout en 34 chapitres accompagnés de nombreuses citations. Enfin, on a retourné contre Gacon le fameux sonnet en bouts-rimés qui avoit soulevé tant d'indignation, et, quatre fois, on l'a battu avec ses propres armes. La dernière pièce du volume est la copie du brevet d'une pension de 1200 livres, accordée par le roi au sieur Perachon en considération des ouvrages qu'il avoit composés, et, quoi qu'il en dise, pour le récompenser de s'être converti, en 1685, à la religion catholique. N'oublions pas de faire remarquer l'initiale à vignette de la *Lettre d'Ariste*, qui représente le satyre Marsyas écorché par Apollon, allusion un peu vive au châtiment que souhaitoient au *poëte sans fard*, MM. Perachon et compagnie. AP. B.

489. PROSPER (*Sainct*). Aquitanique, euesque de Rheiges, de la vie contemplatiue en trois liures, et du franc arbitre en vne epistre. Plus, vn traicté de François Sonnius, touchant la vie eternelle : auec vne briefue reigle de l'apprenty spirituel, de Loys Blosius. Le tout rendu en françois par Iean Bouillon, Senonois, curé de Iaune. *Paris, Seb. Niuelle*, 1577; in-8, mar. La Vallière, coins fleuronnés, tr. dor. (*Petit-Simier.*) ..... 40 fr.—»

Très-bel exemplaire d'un recueil de traités spirituels. — S. Prosper d'Aquitaine vivoit au ve siècle. Dès cette époque, si rapprochée de l'établissement du christianisme, le désordre s'étoit glissé dans les mœurs des ecclésiastiques. Quelques chapitres de *la vie contemplative* sont consacrés à ce sujet. Nous avons remarqué, p. 75 et suiv., un effrayant tableau du jugement dernier et des tourments de l'enfer. Vraiment, c'est à ne pas y croire. L'épître à Rufin *sur la grâce et le franc arbitre*, est dirigée contre l'hérésie pélagienne.

François Sonnius, docteur de Louvain, premier évêque d'Anvers, mort vers 1575, composa plusieurs ouvrages de théologie polémique et mystique. Son *Traité de la vie éternelle* est écrit en forme de dialogue entre le maître et le disciple. Nous avouerons en toute humilité que nous ne comprenons rien aux raisonnements théologiques, surtout lorsqu'ils sont formulés ainsi qu'il suit : « Notre vie est eternelle ; car elle est née de Dieu et nous fait deiformes ; et les choses qui sont telles il faut qu'elles soient eternelles. » On lit encore : « L'homme vit de triple vie, à sçauoir de la vie de nature, de la vie de grace et de la vie de gloire. Tous les hommes viuent de la premiere, de quelque secte et de quelque condition qu'ils soient : Ceux-là doiuent mourir, parce qu'il est ordonné aux hommes de mourir vne fois. Mais ceux qui obtiennent la seconde

vie (la vie de grâce) par le baptême, peuuent viurè eternellement et ne mourir oncques. » Ah ! maître Sonnius, seriez-vous, par hasard, un alchimiste mystique ? *Ne mourir oncques !* hélas ! le baptême n'est point un élixir qui puisse transformer notre vie mortelle et nous préserver de la vieillesse et du tombeau.

Louis Blosius, né en 1506, dans le pays de Liége, bénédictin, abbé de Liesse en Hainaut, mourut en 1563. Il publia plusieurs traités de théologie mystique, entre autres, *la Briefue reigle de l'apprenty spirituel.* Cet opuscule ne convient qu'à ceux qui se préparent à la vie monastique.

Quant à Jean Bouillon, Sénonois, curé de Jaune, nous lisons dans la dédicace adressée à Louis de Bar, sous-dataire en cour de Rome, qu'il administroit la cure de Jaune depuis deux ans, c'est-à-dire depuis 1573, et qu'il ne l'abandonneroit pas malgré les dangers qui le menaçoient : « Je quittai, dit-il, la ville de Sens et m'en allai resider à Iaune, où en peu de temps je fus contraint de rechanter ce carme de Martial : *Callidus effracta fur nummos abstulit area.* Lieu charmant, n'estoit qu'il y faict tresdangereux à raison des gens d'armes, lesquels y arriuent plus souuent qu'on ne voudroit. » Tels sont les seuls renseignements que nous ayons pu découvrir sur le traducteur françois de S. Prosper, de Sonnius et de Blosius. AF. B.

490. ROBERDIÈRE. L'Amant cloîtré, ou les aventures d'Oronce et d'Eugénie, par le sieur de La Roberdière. *Amsterdam, Daniel du Fresne* (*à la Sphère*), 1683 ; pet. in-12 de 4 ff. prélim. et 108 p., fig., cartonné..... 24 fr.—»

Le sieur A.-F. de La Roberdière, qui a dédié son roman monastique à M. Harmanus Amia, pour tirer ce grave personnage « des affaires et des occupations difficiles qui font son employ ordinaire, » semble s'être inspiré du conte des *Lunettes* de La Fontaine, antérieur de 17 ou 18 ans aux aventures de l'Amant cloîtré. C'est un jeune homme, nommé Oronce, qui s'introduit dans un couvent de nonnes sous un habit de novice, et qui y passe agréablement plusieurs mois auprès de sa maîtresse nommée Eugénie. Cette situation infiniment prolongée n'est pas très-décente, ce qui n'empêche pas l'auteur de dire à son Mécène Harmanus Amia : « Vous ne trouverez pas mauvais le récit ingénu qu'ils (ces deux amants) vous feront de leurs plus secrètes actions, et j'ay lieu de croire que, quoyque leurs expressions semblent quelques fois un peu trop naturelles, elles ne vous choqueront néantmoins pas, ou que, si cela estoit, vous pardonneray (*sic*) facilement à leur jeunesse des manières de parler que vous ne pouriés approuver dans un âge plus mûr et plus avancé. » Parmi les *secrètes actions* que le sieur de La Roberdière s'est permis de peindre, il faut indiquer la tendresse un peu singulière qu'une religieuse éprouve pour Oronce habillé en nonnain : « Cette religieuse, qui s'appeloit Pamphilie, ne s'estoit jamais trouvée si ardente pour aimer une personne de son sexe, comme elle le fut à l'égard de cette nouvelle venue, et comme cet amour ne pouvoit rien avoir d'impur, puisqu'il luy paroissoit innocent, elle le poussa le plus loin qu'elle put, et, sachant par expérience que la nuict estoit plus propre que le jour à mille déclarations amoureuses et à une infinité de badineries engageantes, elle proposa à Aurélie

(Oronce) de la passer avec elle. » Suit le récit très-circonstancié des *badineries* de cette nuit monacale. On devine que le livre du sieur de La Roberdière mérite de venir se placer entre le fameux roman de Henri Latouche, *Fragoletta*, et le non moins fameux tour de force érotico-littéraire de Théophile Gautier, *Mademoiselle de Maupin*. Le pseudo Meursius sera le juge du camp. P. L.

491. ROMANT (Le) des chevaliers de Thrace. *Paris, Jean Gesselin*, 1605 ; in-8 de 100 p., y compris le titre, bas. 28 fr.—»

Ce petit livre a été souvent classé parmi les romans de chevalerie, à cause de son titre un peu équivoque; mais il s'agit d'un roman en action, d'une de ces fêtes de cour qui tenoient à la fois du théâtre et des joutes chevaleresques. Au commencement de l'année 1605, le duc de Nevers, qui revenoit de Hongrie, où il étoit allé guerroyer contre les Turcs, « fit le dessein d'un combat à la barrière; » il s'adjoignit le comte de Cramail, le marquis de Cœuvre, le baron de Thermes et le comte de Saint-Aignan, qui, sous le nom des chevaliers Thraciens, adressèrent un cartel aux paladins françois. Le roi étoit un soir dans la grande galerie du Louvre, « quand on vit arriver dix esclaves turcs sonnans du hautbois, ayans au col, aux bras et aux jambes, des chesnes dorées; huict Mores vrais bien parez les suivoient, et deux chameaux montez par un Tartare et un nain. Ceste troupe parvenue devant le roy, les esclaves et les Mores se mirent à genoux, et le nain, descendu de dessus le chameau (qui s'agenouilla, ayant esté ainsi dressé), se prosterna aux pieds de Sa Majesté et luy présenta la lettre des chevaliers de Thrace. » Henri IV autorisa le combat des Thraciens et des François, et le tournoi eut lieu le 22 février dans la salle de Bourbon, en présence de toute la cour. C'est le récit de ce tournoi, qui porte le titre de *Romant des chevaliers de Thrace*. Nous ne saurions pas dire au juste quel en est l'auteur, mais nous y trouvons des vers de Motin de Mongaillard, de de Rosset et de B. (Bertaut). Cette fête magnifique dura une nuit entière, jusqu'à ce que le roi, en se retirant, eut fait cesser la mêlée. « On n'entendit plus que des voix confuses d'une multitude de sept ou huit mille personnes avec le bruit des caroces. » Il y a dans cette phrase seule deux faits importants à recueillir, puisqu'elle nous apprend que la salle du Petit-Bourbon pouvoit contenir à cette époque sept ou huit mille spectateurs, et que les carrosses étoient déjà si nombreux en 1605 que le bruit des roues dominoit celui d'une si grande foule. Remarquons aussi que les cartels des chevaliers de Thrace, étoient écrits en espagnol, comme si le duc de Feria eût encore occupé le Louvre au nom du roi d'Espagne et de la Ligue. P. L.

492. SOBRY. Poétique des arts, ou cours de peinture et de littérature comparée, par J.-F. Sobry. *Paris*, 1810 ; in-8, rel. ..... 8fr.—»

Sobry a composé de nombreux ouvrages, mais le meilleur et le mieux écrit est celui-ci.

On s'étonnera de voir ainsi réunies d'excellentes idées, des appréciations judicieuses et les plus singulières comparaisons. Sobry défend Poussin contre de

Piles, et rectifie avec patience la balance des peintres. Il compare longuement Michel-Ange à Corneille, Raphaël à Racine, Léonard de Vinci à Boileau, Lesueur à Molière, Corrége à La Fontaine, Dominiquin à Pascal, Poussin à Bossuet.

Puis : Titien et l'Arioste, Paul Véronèse et Dante, Claude Lorrain et Fénelon, et tant d'autres; enfin, Rubens et Voltaire, Vandick et Théophraste, Rigaud et La Bruyère. Quant aux maîtres des petites écoles, ainsi que l'auteur les nomme, ils sont comparés aux poëtes de société. Or, les maîtres des petites écoles ne sont rien moins qu'Ostade, Metzu, Paul Potter, Watteau; quant aux poëtes de société, c'est Hamilton, Chaulieu, Bachaumont, Deshoulières.

Viennent ensuite les sculpteurs et les architectes. Tout cela est d'un style assez médiocre, et couronné par une invocation au génie qui effaçoit alors Charlemagne et Louis XIV. Ce livre devient rare. Pourquoi? J. G.

493. ZACAIRE. Opuscule très-excellent de la vraye philosophie naturelle des métaux, par maistre D. Zacaire, gentilhomme guiennois. Plus, le traitté de M. Bernard Allemand, comte de la Marche Trévisane. Dernière édition reveue et corrigée de nouveau. *Lyon, P. Rigaud*, 1612; in-16, mar. r. tr. dor. jansén. (*Duru.*)..... 48 fr.—»

Opuscules très-rares. — Le livre de Zacaire, imprimé pour la première fois en 1567 à *Anvers*, a été souvent réimprimé. Toutes les éditions sont également estimées des curieux. L'ouvrage de Bernard le Trévisan fut publié en latin, *Strasbourg* 1567, et la même année en françois à *Anvers*. L'édition de *Lyon*, 1612, dans laquelle les deux opuscules sont réunis, est encore plus rare que les éditions séparées.

Quoiqu'il existe encore de nos jours, en Allemagne et en France, un grand nombre d'adeptes qui professent la science hermétique et poursuivent opiniâtrément la réalisation du grand-œuvre, cependant les livres d'alchimie ont perdu leur prestige. N'est-ce pas, en effet, une grande folie que de chercher la clef d'allégories inintelligibles, le mot d'énigmes qui désespéreroient les adeptes les plus obstinés? Et remarquez que tous les alchimistes déclarent qu'ils vont révéler le secret des sages, en langage tellement clair que la pratique de la transmutation des métaux deviendra un jeu d'enfant. Lisez, et vous n'aurez sous les yeux qu'un galimatias obscur, inaccessible; c'est vraiment se railler de la raison humaine.

Mais les deux ouvrages que renferme ce volume, tout aussi inintelligibles que les autres traités hermétiques, méritent néanmoins une mention honorable : ils sont importants pour l'histoire des alchimistes. Denis Zacaire, dont le véritable nom est inconnu, et Bernard le Trévisan racontent leur vie laborieuse et aventureuse, avec des détails saisissants qui inspirent l'admiration pour des travaux qui leur ont coûté tant de veilles, tant de douleurs, tant de résignation. Quelles études absorbantes, quels efforts énergiques, quelle patience incroyable pour atteindre un but chimérique! Chimérique! Le mot est peut-être hasardé; car Zacaire et le Trévisan affirment qu'ils ont trouvé la pierre philosophale. Y a-t-il une science qui compte autant de martyrs que l'alchimie? Citons-en un seul

exemple. « Mon maistre, dit Zacaire, mourut d'une fièvre continue, qui luy print l'esté, à force de soufler et de boire chaut, pource qu'il ne partoit guères de la chambre, pour la grande envye qu'il avoit de faire quelque chose de bon, où il ne faisoit guères moins de chaut que dedans l'arcenal de Venise en la fonte des artilleries. »

M. Louis Figuier, dans son livre curieux et savant, intitulé l'*Alchimie et les alchimistes*, a consacré de longs articles biographiques à Denis Zacaire (p. 138-152) et à Bernard le Trévisan (p. 153-158); il a cité plusieurs passages de leurs ouvrages (p. 17, 19, 45, 52, etc.). Nous ne pouvons avoir la prétention de refaire ces intéressantes notices; nous y renvoyons nos lecteurs et nous nous contenterons d'insérer ici une note très-courte sur l'un et l'autre de ces deux célèbres alchimistes.

Bernard le Trévisan, comte de Trevigo, petit comté de la Marche de Trévise, naquit à Padoue, en 1406. Dès l'âge de 18 ans, il s'occupoit d'alchimie. Après s'être livré à des essais de tout genre, après avoir parcouru sans succès l'Europe, l'Afrique et les pays d'Orient, il partit pour Rhodes à l'âge de 62 ans. Il y passa onze ans, à faire de nouveaux essais et à étudier les anciens auteurs hermétiques, et enfin il avoit 73 ans environ, lorsqu'il fabriqua la pierre philosophale. «Quatre fois, dit-il, ay composé la benoiste pierre, qui est vilipendée par les ignorans, cuidant les uns estre impossible, les autres qu'elle soit tant difficile de faire que jamais nul n'y puisse parvenir. Et je te dis que j'avoye bien 64 ans avant que je sceusse, et si avois commencé depuis que j'avois 18 ans. Mais si j'eusse eu tous les livres que j'ay eu depuis, je n'eusse pas tant tardé; et n'avois sinon quelques receptes erronées et faux livres, et si ne communicquois et sermonois que avecques gens faux et larrons, ignorans, maudits de Dieu et de toute la philosophie. » Il est donc certain que le comte Bernard affirme avoir découvert la pierre des sages, et que tout en déclamant contre les faux alchimistes qui lui avoient fait dépenser des sommes énormes, il n'a pas eu l'intention de prouver aux adeptes l'inutilité de leurs efforts. C'est dans *la philosophie naturelle des métaux* du Trévisan que l'on trouve la curieuse *allégorie* alchimique *de la fontaine*.

Denis Zacaire naquit, en 1510, d'une famille noble de la Guyenne. Nous ne le suivrons point dans ses essais infructueux, dans ses études opiniâtres et dans ses longues pérégrinations. Il se livra aux recherches hermétiques dès l'âge de 20 ans. Après avoir dépensé une grande partie de sa fortune en fourneaux, en charbon, etc., le jour de Pâques 1550, il convertit du mercure en bon or. « Si j'en fus aise, Dieu le sçait. » Alors, il vendit tous ses biens, paya ses créanciers, et distribua le surplus aux pauvres. Il partit pour Lausanne avec un *sien cousin;* il avoit l'intention de passer le reste de sa vie dans une ville d'Allemagne, « avec fort petit train, afin que ne fusse cognu. » Mais, après avoir suivi les bords du Rhin, il s'arrêta à Cologne en 1556. C'est là que l'attendoit un triste sort. Pour s'emparer des trésors qu'il lui supposoit, le traître cousin l'étrangla pendant qu'il étoit plongé dans un lourd sommeil causé par l'ivresse. Cet événement fit beaucoup de bruit en Allemagne; mais on ne put retrouver les traces de l'assassin (*Voy.* L. Figuier, p. 152). Ar. B.

LETTRES INÉDITES

DE

CHARLES NODIER.

(C'est toujours avec plaisir que le *Bulletin* accueille les lettres d'un écrivain dont il honore et aime la mémoire. Cette fois, ce ne sont pas seulement quelques lettres de lui que nous publions, mais toute une correspondance, dont il nous faut d'abord expliquer l'origine.

Dans les dernières années de l'autre siècle, Nodier, qui vivoit à Besançon, sa patrie, y avoit formé une petite société littéraire, sous le nom de *Société des philadelphes*. Cette société étoit peu nombreuse, et ne se recrutoit qu'avec beaucoup de précautions. Plusieurs fois même les amis eurent au sujet des admissions des discussions assez orageuses. A cela près, la plus véritable fraternité, la plus grande communauté de sentiments justifioient le nom qu'ils avoient pris. La plupart faisoient des vers, s'essayoient à des romans, à des pièces de théâtre, cherchoient enfin à s'ouvrir la carrière des lettres. Ce sont ces amis qui vont s'entretenir ici devant nous.

Par une singulière coïncidence, trois de nos philadelphes portent le même prénom, Charles Pertusier (1), Charles No-

(1) Tous les lecteurs du *Bulletin* connoissent depuis longtemps Nodier; mais il n'en est pas de même de M. de Pertusier. Né en 1779, à Besançon, d'une famille honorable, après avoir achevé ses cours à l'École polytechnique, il entra dans l'artillerie et fit quelques campagnes à l'armée du Rhin. Plus tard, il fut attaché au général Andravony, nommé à l'ambassade de Constantinople, et passa plusieurs années sur les rives du Bosphore et à Zara, dans la Dalmatie vénitienne. De retour en France, à l'époque de la Restauration, il fut admis dans l'artillerie de la garde royale, puis nommé colonel d'un des régiments du train. Il prit sa retraite en 1830 et revint à Besançon, où il mourut en 1836,

dier, Charles Weiss. Ces trois Charles sont comme les chefs et les fondateurs de la philadelphie bisontine. Autour d'eux se groupent d'autres amitiés, d'autres noms qui figurent aussi dans cette correspondance. En l'an V, qui est l'époque où elle s'ouvre, M. de Pertusier, ou plutôt comme on disoit alors le citoyen Charles Pertusier, avoit quitté Besançon pour Paris et pour l'École polytechnique où il alloit entrer et être un des élèves les plus distingués. C'est à lui que sont adressées ces lettres qui ont une physionomie toute fraternelle. Écrites par les deux Charles restés à Besançon, elles sont pour la plupart sur la même feuille, et chacune d'elles porte une double signature : quand c'est Nodier qui écrit, Weiss contre-signe et *vice versâ;* quelquefois s'ajoutent en troisième, voire en quatrième les contre-seings de Deis (1) et d'Arbey (2). Ces deux derniers amis et d'autres encore prennent aussi quelquefois la plume pour leur propre compte.

Nous avons ici Nodier dans le premier essor de sa jeunesse, dans toute la vivacité de ses goûts naissants. Nous le voyons occupé des passions de ses amis et de ses propres amours; mais, amoureux ou non, toujours en quête de livres curieux, et de ces belles et bonnes éditions qu'il a déjà appris à connoître. Car les vrais jardins d'Armide, ce sont pour lui les bibliothèques, c'est à des livres qu'il rêve, et la nuit ses songes les plus doux prennent la forme, nous devrions dire le format d'un dictionnaire bibliographique. Cette gentille pas-

membre de l'académie de cette ville. M. l'avocat Curasson, son successeur, y prononça son éloge. M. de Pertusier est auteur de plusieurs ouvrages. On se contentera de citer : *Promenades pittoresques à Constantinople et sur les rives du Bosphore.* Paris, 1825. 3 vol. in-8, avec atlas.

(1) Deis l'aîné (Joseph), l'un des cinq premiers philadelphes, mort libraire à Besançon en 1828.

(2) Arbey : deux frères figurent dans cette correspondance : ils étoient fils d'un officier de gendarmerie. L'aîné, à qui est adressée la première lettre de Nodier, avoit accompagné Pertusier à Paris. Il fut admis à l'École polytechnique. A sa sortie, il entra dans l'artillerie, se maria en Bretagne, où il est mort. Arbey cadet, resté à Besançon, est mort colonel de la garde nationale de Baume, sa ville natale.

sion qui devoit faire le bonheur de sa vie a déjà sur lui tant d'empire qu'un jour elle l'induit à mal. Saint-Augustin, dans ses *Confessions*, s'accuse avec beaucoup de repentir d'avoir dérobé des fruits; nous ne savons si Nodier s'est jamais reproché aussi gravement son larcin de livres, mais au moment même il n'exprime pas le moindre remords. Il est vrai qu'il les dérobe à un oncle, ce qui est une circonstance atténuante; s'il se les approprie, c'est en avancement d'hoirie.

Oui, c'est bien Nodier jeune homme qui nous apparoît ici, Nodier à l'âge de 16 ans, en qui se révèle ce mélange de raillerie et de passion qui le caractérise. Dans ces lettres, tantôt il est Sterne, comme quand il nous parle de son fameux ouvrage en 27 volumes in-folio qu'il a, dit-il, commencé depuis hier (il ne l'a pas achevé, c'est grand dommage) et tantôt Werther. Voyez-le dans la scène avec la *Lolotte* de son ami et à propos du livre d'heures d'où s'échappe une prière manuscrite dont il s'empare. N'est-ce pas encore dans le ton et avec les expressions d'un Werther qu'il raconte la mort et les funérailles de Pierre Deis? Il se livre dans ce récit à une exaltation déclamatoire dont son enfance avait puisé le modèle dans le style des tribuns du jour.

Arrêtons-nous, laissons à nos lecteurs le soin de commenter les lettres que nous mettons sous leurs yeux, et ne prenons point pour nous-mêmes une place que la correspondance de nos philadelphes franc-comtois a de quoi remplir.

La première lettre de Nodier, quoique destinée à Ch. Pertusier, ne lui est envoyée que sous le couvert d'un ami, Arbey. C'est donc à cet Arbey que Nodier s'adresse d'abord.

I

Besançon, le 14 vendémiaire, an V de la républiq. franç.

Mon cher Arbey,

Quoique j'aie beaucoup moins de choses à te dire qu'à Pertusier, je prends le parti de t'adresser ma lettre, parce qu'elle renferme des choses d'un intérêt majeur et qui ne doivent pas être déployées aux yeux paternels. Cette épître lui appartiendra donc tout entière, aussi bien que le contenu qui en est la partie la plus précieuse. Je te promets de t'en faire passer une autre au premier jour qui t'appartiendra aussi sans concurrence. D'autant mieux que je me dispose à aller dans peu vers les heureuses contrées que ta divine L.... embellit; dans cette région où des fleurs toujours fraîches annoncent un printemps perpétuel, dans cette moderne Cythère.... c'est de Baume que je parle, mon cher Arbey. Mais l'amour change tout en beau.... à tes yeux, pauvre garçon, je gage que la plaine marécageuse des Vignottes paroît plus agréable et plus délicieuse que les bosquets d'Idalie.... L'Arcadie est partout où l'on a une bergère; Gnide partout où l'on aime. A d'autres choses, s'il vous plaît,... tu songes à moi, sans doute. Tu songes à ce dictionnaire bibliographique (1) qui fait mes plus douces espérances. Hélas! j'y pense sans cesse aussi;... le silence des nuits m'en retrace l'image désirée.... Je crois quelquefois le posséder,... je m'éveille,... je cherche,... je ne trouve plus autour de moi que le crépuscule de l'illusion.... Aie soin, si tu le trouves, 1° de ne pas porter son prix à plus de douze francs, vu la médiocrité de mes richesses; 2° de ne faire mention de ce prix que dans une lettre adressée à Weiss,

(1) Il s'agit du *Dictionnaire bibliographique*, connu sous le nom de Cailleau, son éditeur. L'exemplaire de Nodier, enrichi de notes et d'additions de sa main, est conservé à la bibliothèque publique de Besançon.

et affranchie; 3° de lui écrire en même temps, ou de m'écrire sous son couvert, si tu aimes mieux que je t'envoie en acquittement de ma dette, des livres que de l'argent, et quels livres, par exemple. Garde-toi aussi, cet avis t'est commun avec Pertusier, de rien insérer dans la lettre à mon adresse qui choque le moins du monde l'innocence et la chasteté des oreilles pudiques de mes parents qui ont la bonté de lire mes lettres pour moi, et de ne me les communiquer qu'après cette précaution préalable. Pertusier m'a écrit et ne me dit rien de toi. Serois-tu mort en chemin? si cela est toutefois, ne manque pas de m'en faire part aussitôt ma lettre reçue. Weiss et Deis te souhaitent une bonne santé, et moi, je prie le ciel, avec la ferveur et l'onction que tu me connois, de te conserver en ce monde au moins jusqu'à l'envoi du Dictionnaire bibliographique en 3 volumes in-8 dont il est fait mention plus haut. Je suis avec le respect dû à votre mérite, et l'attachement respectueux dont votre amitié bienfaisante a pénétré mon cœur reconnoissant, le plus humble de vos serviteurs, etc.... (C'est ainsi que je finis mon épître dédicatoire de ce fameux ouvrage en vingt-sept volumes in-folio auquel je travaille depuis avant-hier.) Cela sera d'un bon goût. As-tu vu Lacroix (1)? Bonsoir. CHARLES NODIER.

II

A Charles Pertusier.

Mon très-cher ami,... ma lettre sera divisée en deux points : je traiterai dans le premier ce qui concerne vos amours profanes, et dans le second ce qui intéresse vos amours chastes : c'est-à-dire que dans le premier j'examinerai votre cœur relativement à Mlle Anonyme, et dans le second relativement aux

(1) M. Lacroix avoit professé quelque temps les mathématiques à l'École d'artillerie de Besançon. Pertusier, en partant pour Paris, s'étoit muni de lettres de recommandation pour ce savant, un des professeurs examinateurs.

muses et aux sciences. Je vais donc écrire : primo : à Pertusier, l'amoureux transi ; et en second lieu : à Pertusier le bibliographe, le littérateur et le poëte pastoral.

PREMIER POINT.

A peine as-tu été loin de nous que j'ai dirigé mes pas vers le lieu où se promenoit sans doute ton imagination. Je crois n'avoir pas perdu un moment. Ma course, non plus, n'a pas été vaine. Si une entière victoire n'a pas couronné mes travaux des palmes du triomphe, je suis revenu du moins chargé des pillages glorieux d'une heureuse escarmouche. J'ai vu de loin l'amour et l'amitié s'intéresser à mes efforts, et je suis rentré dans le cirque plus satisfait que Pompée quand il vit les trois parties du monde enchaînées à son char. Jamais.... ne m'a paru plus belle que dans ce jour. Jamais je n'ai vu ses yeux briller d'un éclat plus vif, son front porter une empreinte plus intéressante. Mon cœur, qui jusque-là n'avoit été ému à son approche que par l'estime et la vénération, avide maintenant et pénétré du besoin d'aimer, sentit pour la première fois qu'il falloit être ton ami pour n'être pas ton rival. Ne crains pas de voir mon âme changée par l'impulsion de l'amour.... Je résistai et l'amitié eut cette fois tout l'honneur du triomphe. Il falloit cependant satisfaire tes désirs : j'y portai le plus vif empressement ; mais, malgré tous mes efforts, une heure avant mon départ, à huit heures du matin, je n'avois encore rien obtenu. J'entre dans la chambre d'.... on la coiffoit.... dans une encoignure ; à côté d'elle étoit le volume si désiré, si difficile à obtenir.... Je n'hésite plus.... je l'entr'ouvre : je lis d'une voix basse et étouffée, mais cependant de manière à être entendu ; puis.... que voilà, dis-je, des prières écrites avec une dévotion onctueuse ! quelle piété tendre! quelle morale religieusement philosophique !... — Allez, allez, laissez ce volume, petit athée.... Ce langage n'est pas fait pour vous. — Mon cœur battoit,... je ne savois quelle tournure donner à ma phrase.... je parle au hasard,... — Oh !

mademoiselle, lui dis-je.... — Je vais maintenant te laisser ici comme l'Arioste fait ses lecteurs. Nous ne savons ni l'un ni l'autre faire une enveloppe, et nous sommes obligés de te renvoyer au supplément ci-joint.

(Les trois pages étant remplies et Nodier réservant la quatrième pour l'adresse, ce qui suit étoit écrit sur une feuille volante.)

Oh! mademoiselle, lui dis-je ; vous me jugez mal et je vous proteste que j'aurois le plus grand plaisir à lire ce recueil, que j'en réciterois chaque morceau avec la plus grande ferveur.... Alors je me tus; une sueur froide m'inondoit; je tremblois de tous mes membres, et, la bouche béante, j'attendois, dans le plus cruel embarras, sa réponse et mon arrêt. Elle parle : ce n'étoit pas à moi. C'étoit à Fanchette.... Mes sens se rassirent et je sortis aussi avancé qu'en entrant ; je partois cependant, je partois sans avoir rien obtenu. Décidé à tout hasarder, j'attends le moment où elle doit sortir de sa chambre, et je m'y insinue; je saisis le volume; j'allois le cacher quand le remords et la crainte d'être connu après mon imprudente provocation me retiennent et combattent dans mon esprit ces stimulations de l'amitié ; je le parcourois machinalement sans projet et sans décision quand un petit papier qui y avoit été placé au hasard et sans y être attaché tombe à mes pieds.... Je le ramasse, je l'ouvre, je le lis....C'est son écriture, c'est son style..., c'est sa prière habituelle, sans doute.... Je remets l'in-octavo ; je m'empare dudit écrit,... je te l'envoie.... Je l'ai chargé d'un baiser à ton adresse, ce petit papier; ne crois pas qu'il l'ait flétri. Au contraire, mon cher Pertusier, il en a fait le monument précieux des trois plus belles affections de l'homme en société : la piété, l'amour et l'amitié. J'ai encore beaucoup de choses à te dire sur ce sujet. Voici la plus intéressante. Sa bibliothèque est actuellement composée de livres récemment achetés que je n'ai jamais vus chez elle....Gessner, Merthgen, Zacharie, Haller, Kleist, Gellert, Vieland, tous traduits par Huber.... Victoire, mon bon

ami. Je ne peux rien dire au bibliographe Pertusier, sinon qu'on imprimoit à Besançon en 1482. Je m'étendrai là-dessus dans ma première lettre. Weiss et Deis t'embrassent. Ils n'ont plus de place pour rien t'écrire. Nous ne te quittons d'ailleurs que pour aller rejoindre ta maman à la vigne. Adieu, notre bon ami. Écris-nous vite à l'adresse de Weiss, et affranchis.

CHARLES NODIER.

III

Sans date.

Mon cher ami,

Je t'écris de chez Luczot, et d'abord pour m'informer de toi si tu nous as complétement oubliés, si Arbey est définitivement mort, de ce que tu fais, de ce qu'il fait, de ce que vous faites, etc.; puis, en second lieu, pour te dire que tes amours ne sont plus en campagne, et que ton imagination erre maintenant fort mal à propos aux environs de Roche. Il y a huit jours que Vénus est revenue à Gnide, il y a huit jours que les bosquets d'Idalie ne retentissent plus du nom de son Adonis.... (la comparaison est honnête), et, mon cher ami, je ne l'ai pas encore vue, soit timidité, car je suis timide, soit faute de temps, car j'ai de l'ouvrage comme un diable. Mais il faut espérer qu'au numéro prochain vous en saurez des nouvelles, si toutefois la froidure de l'atmosphère n'influe pas sur votre cœur. Le sage Weiss ne sait pas que je t'écris, il achève ses *Mémoires de l'Académie*. Le léger Caseau l'ignore aussi, il met au net un grand opéra. Le fugitif Compagny (1) est en ville, il va faire imprimer son roman siamois. Monsieur Mermet s'intéresse vivement au sort de tes pastorales. Les délices de Paris t'ont-elles fait oublier les charmes de la campagne? Observe que nous avons discuté une bonne demi-

(1) Compagny, alors médecin d'un des nombreux hôpitaux militaires établis à Besançon pendant la guerre. Outre le roman siamois dont parle Nodier, il a laissé manuscrits des poésies et différents ouvrages qui ne verront probablement jamais le jour.

heure sur cette question, si *délices* est féminin ou masculin, discussion qui ma tellement troublé que j'en ai perdu la carte; mais le dictionnaire de Richelet a tout raccommodé. Bouquines-tu là-bas? J'ai trouvé un livre de François Chifflet, chez Plantin, *Baltazar Moretus*, Anvers, 1630. Point de Dolet, point de Turnèbe, point de Collines, point de Patisson. Cherche de par Dieu, ne perds pas ton temps; les instants sont précieux quand il s'agit de bouquins. Luczot a acheté le *Télémaque de Causse* (1). Je crois qu'il t'en parle. Les femmes sont-elles belles à Paris? tu ne t'en es peut-être pas encore aperçu. Le binôme de Newton, le style de Longus et le Tite Live de Vascosan sont bien plus intéressants que toutes ces fadaises. Je suis presque de ton avis. Poinçot nous a écrit de l'armée; il me charge de décider (nouveau Pâris) la contestation de beauté qui existe depuis la création entre Augustine Amyet, Henriette Chasseur et Marianne Félant. Je lui réponds:

Trois minces beautés helvétiques
Par toi sont élevées au céleste parvis,
Et je suis, moi, le beau berger Pâris
Qui doit juger ces déesses lubriques.
Je t'obéis. Moment cent fois heureux,
De la source d'amour mon œil parcourt les rives,
Je contemple à mon aise et leurs formes lascives,
Et leurs appas luxurieux.
De l'albâtre, du lait, des fleurs à peine écloses,
Des contours bien polis, des traits bien séducteurs,
Des yeux bien amoureux, des minois enchanteurs,
Du corail, des lis et des roses.
Tels sont les doux trésors qui s'offrent à mes yeux.
Je me décide enfin, et, grâce à ton caprice
Qui d'un simple berger fit l'arbitre des dieux,
Augustine eut la pomme et j'ai la ch.....isse.

(1) Imprimé à Dijon et qui se vendoit à Paris chez Renouard. 1791, 2 vol. in-8.

En voici de Compagny à Mlle Boiteux, qu'Arbey connoît. Montre-les-lui :

Dès que je parle, avec hauteur
Pourquoi me traiter de menteur,
Quand vous n'avez ce droit, Julie,
Que lorsque je vous dis que vous êtes jolie ?

Envoie-nous aussi des fragments d'idylles, si cela te plaît, et dis-nous surtout si tu trouves des imprimeurs. As-tu vu Le Prieur (1) ? Ne néglige pas la gloire...; elle est moins douce que l'amour, mais elle mène plus loin. Tu as touché les cendres de Rousseau, c'est fort bien, mais négliges-tu l'honneur de voir Bernardin, de consoler La Harpe, d'admirer Fourcroy, d'entendre Chénier, de visiter Didot, d'étudier La Rive ? Ne perds pas les instants, encore une fois, et consacre à l'amour, à l'amitié, à la patrie, aux doux souvenirs de nos plaisirs passés, ceux que te laissent la science, la littérature et la curiosité. Adieu, mon bon ami; souviens-toi de nous, écris-nous plus souvent. Embrasse Arbey; salue ton père de la part du mien.

Je suis avec un attachement éternel,
ton fidèle ami : Emmanuël-Charles NODIER.

Es-tu reçu ? Je l'espère.

IV

Besançon, ce 23 brumaire, l'an V.

Mon cher ami,

Je viens de recevoir ta lettre, et, comme si tous les événements eussent été préparés pour hâter une réponse, Deis et Nodier, c'est-à-dire toutes les personnes intéressées, se sont

(1) Le Prieur, libraire, qui publioit alors un grand nombre de romans dans le format in-18, étoit un des prédécesseurs de Maradan, Barba, etc.

trouvées chez nous. Nouvelle lecture fut prise de ton épître; nos deux amis parurent très-satisfaits de ce que tu nous marquois, et je fus chargé de te répondre. Peins-toi un grand homme sec, appuyant sa tête sur son coude et rêvant tout à son aise, et tu auras une idée juste de ma contenance et de ma posture lorsque je me mis en devoir de m'acquitter de mon honorable fonction; mais je tremble quand je pense que Deis et Nodier, mais surtout ce dernier, jetteront demain un coup d'œil observateur, pénétrant, critique et juste sur ce papier. Ils riront, je me fâcherai, et puis.... et puis.... Mais, que te dis-je? tu me connois. J'ai relu, suivant l'avis que tu m'en as donné dans ta dernière, tes deux lettres précédentes; la première (pardonne l'expression) ne dit absolument rien. Mais ne vas-tu déjà pas te fâcher?... Quand je dis rien, je dis rien de nouveau: tu nous y parles de ton arrivée, de ton amitié, et voilà tout. C'est bien assez, j'en conviens; mais pas la moindre petite chose à laquelle je doive répondre. La seconde est plus étendue; mais rien de nouveau; tu m'y railles, bon! ce n'est pas la première fois, et le bon Deis, tu le tournes en ridicule; mais je t'avertis que le gaillard ne se sent pas du tout disposé à la patience. Je parie que sa mine furibonde t'eût beaucoup diverti. Cependant je te conseille de le laisser tranquille. Les plaisanteries de bouche faites devant des amis sont agréables et bientôt oubliées; mais celles que l'on se permet dans les lettres sont éternelles. Et que seroit-ce, et quelle seroit ta douleur, si jamais les postes que tes talents te mettent à portée de remplir un jour te rendoient célèbre, et qu'un méchant vînt à publier ta correspondance? Que voudrois-tu que l'on pensât de ton cœur? que voudrois-tu que l'on crût de ton amitié pour moi et Deis? Deis renferme mille bonnes qualités qui doivent lui faire pardonner un léger travers. Eh! qui n'en a pas? Je poétise, Deis danse, Nodier compile et tu fais des idylles. Ce mot vient de m'échapper; mais, puisque nous y sommes, je t'avertis que j'attends au plus tôt un exemplaire imprimé de

ton ouvrage. Je suis charmé, ainsi que Nodier et Deis, de la bonne réception que l'on t'a faite; si j'étois en train de plaisanter, ce seroit ici l'occasion d'en débiter, et de bien assaisonnées; mais je te laisse le champ libre dans ta réponse. C'est à vous, Nodier et Pertusier, qui savez assaisonner la raison des grâces piquantes de l'esprit, à vous qui savez aiguiser une épigramme, dire un bon mot et tourner un madrigal, c'est à vous à plaisanter. Quant à moi, je dirai de bonnes choses, mais d'une manière plate, diffuse et ennuyeuse. Mon cher Pertusier, pardonne les amphigouris que je fais. Je te jure que je ne me connois plus; le froid naissant de l'hiver a glacé mon génie en boutons fraîchement éclos, et je te prie d'attendre au printemps pour juger si je suis un homme perdu pour la littérature, oui ou non. En attendant, voici un madrigal, dernier fruit d'une muse expirante :

MES VŒUX.

Quand pourrai-je de ma maîtresse
Fourrager les secrets appas,
Et quand pourrai-je entre ses bras
Lui prouver toute ma tendresse;
Témoin discret de nos combats,
O lune! éclaire sa foiblesse;
Fais que, mourante, elle renaisse
Pour jouir d'un nouveau trépas.

Nodier ne l'a pas trouvé mauvais; et si Arbey et toi le trouvez bon, tu l'enverras au rédacteur de l'*Almanach des Muses*, sans nom. Tu devrois bien aussi courir les bouquinistes, pour me trouver des *Almanachs des Muses* à bon prix; si l'on a publié des almanachs des spectacles de la forme du tien, mais de 87 et suivants, tu me ferois plaisir de m'en faire passer un. Ce petit volume fait tout mon bonheur. Nodier m'a assez bien dépeint dans sa précédente lettre pour que je sois dispensé de t'esquisser mon portrait. Tu n'as peut-être

pas oublié que depuis ton départ je suis transformé en ours, et peut-être en quelque chose de pis; tu as sans doute plaint mon malheur, et tu seras porté à excuser la froideur avec laquelle je reçois toutes tes bontés. J'ai reçu la lunette d'approche, et nous avons fait partie, Nodier, Deis et Caseau, d'aller à Chaudanne; nous y braquerons ta lunette sur Paris et nous tâcherons de t'y découvrir. Ah! que je serai content si je t'y aperçois! Mais je serai plus content encore, si, pouvant lire sur ton front tous les secrets de ton cœur, je vois que tu n'as pas changé, que ton amante possède toujours ton cœur. Ami, travaille, travaille; que l'amour t'embrase, t'échauffe de ses feux. Puisses-tu triompher de tous les obstacles qui s'opposent à ta gloire; puisses-tu revenir dans ton pays couvert de lauriers; puisse, à ton arrivée, l'amour et la fortune d'accord te conduire à l'autel de l'hymen; puissent des nœuds indissolubles te lier à l'amante qui te chérit et que tu adores; puissions-nous te voir heureux, content! Mais que l'amour ne te fasse pas oublier l'amitié; pense souvent à tes bons amis, qui t'aiment et qui sacrifieroient tout à ton bonheur. Ma lettre seroit plus longue si j'avois eu le bonheur de voir E...; mais elle est toujours à la campagne, c'est le séjour des âmes sensibles. La solitude nourrit et entretient l'amour, les grandes villes le tuent. Je ne dis point cela pour toi : ton cœur n'est plus à toi, il erre tout entier dans nos promenades; il est partout, dans nos rochers affreux, sur nos coteaux riants. Ah! Pertusier, tu as un bon cœur; que l'homme qui en possède un pareil est heureux! tout se change pour lui en de douces jouissances. Ah! puisses-tu le conserver toujours! c'est le dernier vœu que forme pour toi ton tendre ami F. C. Weiss.

Charles Nodier.

N. B. Je laisse la plume à Nodier dont le style léger et agréable t'amusera. Ce sera un supplément, un correctif à la pesanteur et à la diffusion du mien. Bonjour à Arbey.

V

(Nodier continue :)

Mon bon ami,

Tu liras sans doute avec plaisir la lettre de notre ami Weiss, quoiqu'il n'en soit pas content du tout; mais les véritables grands hommes sont modestes. Il t'a fait surtout une observation fort juste relativement à tes sarcasmes contre Deis, Deis qui n'avoit qu'un seul défaut capable de ternir un peu l'éclat de mille bonnes qualités, la saltomanie,... défaut sérieux pour des philosophes aussi pesants, aussi lourds, aussi graves que nous; mais dont il est absolument corrigé. Je m'aperçois d'une répétition dans ma lettre, et je suis forcé à la raturer. La faute est à Weiss, qui me rompt les oreilles de ses recherches intéressantes sur les Académiciens et les Franc-Comtois. Cet homme causera toujours.... Moi, physicien, j'ai obtenu à la température de sa tête la congélation du mercure; moi, géomètre, je veux bientôt démontrer par sa langue toujours mouvante, par son flux intarissable de paroles, par l'étalage sans fin de son érudition biographique, le mouvement perpétuel. A propos de cela, je me livre tout de bon aux mathématiques, et tu seras peut-être fort étonné, à ton retour, de trouver en moi un Newton, un Descartes, un Galilée. Je te préviens, pour t'épargner l'émotion d'une trop violente surprise.... Deis travaille à l'histoire naturelle, et il pourra bien être un Pline quand je serai un Newton. Du reste, Deis en décidera comme il lui sera agréable.... Il faut avouer cependant que Besançon nourrit maintenant dans ses murs inconnus une belle pépinière de grands hommes; toutes les parties des sciences, toutes les branches de la littérature sont de notre ressort. Au même moment où tu discutes sous les yeux de Lagrange les points les plus intéressants des

mathématiques, je prouve par les démonstrations les plus évidentes que les caractères ronds ont été introduits par Amerbach, et Weiss, que je ne sais quel auteur obscur a passé de la fange au théâtre et de son grenier au Parnasse, certain jour plutôt qu'un autre.... La fureur des épigrammes devient contagieuse entre nous. Je vais faire un grand pas vers ma correction en m'arrêtant au plus beau de mon récit. Passons aux nouvelles.

Nous avons à Besançon une troupe de comédiens assez passable, qui malheureusement a rapporté avec elle parmi nous la confusion et le désordre. On s'y battoit encore hier pour l'hymne des Marseillois. Il est probable que le tapage augmentera ce soir. La municipalité prend la précaution maladroite de faire cerner le spectacle par une garde imposante. Sais-tu bien ce qui m'a semblé le plus prudent dans ces conjectures? De n'y pas aller, et, tout réfléchi, je n'irai pas. Luczot (1) n'ira pas non plus, quoique la Marseilloise lui fasse un si grand plaisir qu'il ne donneroit pas pour une victoire bien glorieuse l'arrêté de la municipalité qui l'ordonne. Les loges sont presque toujours garnies; on a observé que les gens honnêtes, c'est-à-dire les patriotes prudents et modérés, les amis de l'ordre et les bons citoyens vont au parterre; les servantes, les laquais, les palefreniers et les soldats aux premières; les filles de mauvaise vie et les libertins aux secondes. Les honnêtes gens, c'est-à-dire les chouans, les jeunes gens, les polissons, les commis aux vivres, aux fourrages, aux équipements, les ci-devant amateurs, etc., se sont emparés des troisièmes et du paradis.

Adieu, mon cher et bon ami; écris-nous plus souvent, plus précisément, plus longuement; qu'Arbey joigne au moins

(1) M. Luczot de Lesthiboudois, fils d'un conseiller au parlement de Rennes, étoit alors ingénieur des ponts et chaussées à Besançon. Amateur d'histoire naturelle, ce fut lui qui en inspira le goût à Nodier; ils ont publié en société une *Dissertation sur l'organe de l'ouïe dans les insectes*. Broch. in-4, devenue très-rare. C'est le premier ouvrage imprimé de Nodier.

quelques mots à tes lettres, et, pour la cinquième fois, a-t-il vu Lacroix ?

Votre ami : Charles NODIER.
(WEISS.)

(La lettre qui suit est d'abord écrite par M. Weiss, et commence d'un style tout poétique : « Puisse ma lettre être pour ton cœur ce qu'est un zéphyr léger ou la rosée bienfaisante du matin à une fleur desséchée par les rayons brûlants du soleil! » Suivent des réflexions sur l'amour qui a été le foible des grands hommes, notamment de César, foiblesse qui a diminué de leur gloire aux yeux stupides de la postérité. Cette injure que dit M. Weiss à la postérité, c'est pour excuser en son ami cette foiblesse qu'il trouve bien naturelle. Il lui donne ensuite de bons conseils relatifs à cet amour qui doit lui être un préservatif contre les appas flétris des courtisanes. Cette allusion aux courtisanes, aux dames du Palais-Royal revient plus d'une fois sous la plume de nos amis, et nous allons la retrouver dans la suite de la lettre qui est de Nodier :)

VI

Besançon, 5 germinal an V.

Mon cher ami,

Le cher Weiss a employé si peu de papier pour te dire beaucoup de choses, que je ne sais pas comment (mises à part les choses que je ne sais pas et la chose que je ne dois pas savoir) je pourrai remplir l'espace qu'il m'a laissé. Il y a plus de quinze jours que je n'ai vu la personne dont tu veux que nous t'entretenions sans cesse. Elle est fort solitaire, et on ne la voit guère que dans quelques bals de société que je ne fréquente pas beaucoup. Quels que soient les dangers qu'une jeune fille puisse courir dans ces rassemblements nocturnes, et les liaisons qu'elle puisse y former, ne crois pas que tu aies rien

à craindre de la personne la plus honnête et la plus vertueuse. Ne crains pas qu'un autre amour occupe son esprit tant que ta conduite irréprochable alimentera sa passion. Mais s'il étoit possible que tu trahisses les serments que je t'ai entendu répéter tant de fois, et que tu préférasses à la volupté pure et philosophique d'Épicure les plaisirs sales et les jouissances grossières des cyniques, n'espère pas qu'elle conserve pour toi le moindre sentiment de tendresse, et romps sans hésiter ces nœuds sacrés dès que tu les auras souillés par un acte de débauche.... Je t'ai parlé de ton amour; le mien ne peut plus être un sujet de conversation. La réflexion a presque entièrement détruit une passion inutile et infructueuse. Plus amoureux mais plus malheureux que jamais, j'ai senti que le bonheur n'étoit pas fait pour moi, et j'en ai repoussé l'espérance. Quand l'espérance est dénuée de tout fondement, ce n'est qu'une orgueilleuse lâcheté qui nous rend la souffrance plus cruelle, et qui ne peut supposer dans l'être qu'elle aveugle que de l'amour-propre et de la foiblesse. Quoique peu dégagé encore de mes vieilles chaînes, j'ai déjà assez de force pour les briser petit à petit, et pour braver les étincelles mal éteintes d'une ardeur funeste. Ne crois pas que je veuille te donner des conseils en t'ouvrant mon cœur. Je te laisse réfléchir. J'avoue d'abord avec toi que tes espérances sont plus fondées que ne l'étoient les miennes. Favorisé de la fortune et du ciel, tu as des talents assez réels pour te passer de richesses, et assez de richesses pour te passer de talents, ce qui est un peu plus rare que le premier cas.... Tu peux être heureux, et l'avenir ne te promet que des plaisirs. Espère : l'espérance est le dernier remède contre le malheur, quand on n'a pas le courage de le braver ou la foiblesse de le fuir. Espère donc, et puisse le ciel égaler ton bonheur à tes désirs. Je finis, car Weiss me brise la tête de critiques nombreuses dont il larde un pauvre poëme épique que le mauvais sort de l'auteur a fait tomber dans ses mains pour ses péchés et les miens.... Mon style n'a pas le sens commun, et je ne sais pas même s'il m'a laissé

assez de tranquillité pour te parler bon françois. Je te charge de l'*errata*. Tâche de voir Dulédo (1). Adieu.

CHARLES NODIER. F.-C. WEISS.

Ne sois pas étonné de n'avoir point de nouvelles de Luczot. Il est dehors pour quelques jours.

VII

Besançon, le 29 prairial an V.

Mon cher ami,

Nous profitons du départ d'Arbey pour te donner de nos nouvelles. Tu seras instruit sans doute, avant son arrivée, de sa nomination à une place de lieutenant d'artillerie et de son voyage à Rennes. Je suis persuadé que cette promotion de notre ami commun te fera autant de plaisir qu'à nous, et que son passage à Paris va te procurer des moments bien agréables. Ils le seront moins encore que ceux où tu vas revoir à la fois toutes les personnes qui te sont chères, toutes les choses auxquelles tu tiens par les liens de l'amitié, de l'amour, de la nature et de l'habitude. Tu crains de mourir ce jour-là, mais il faut espérer que les impressions que tu dois ressentir produiront un effet moins fâcheux que celui auquel tu t'attends. Qui sait même si un éloignement d'une année n'aura pas dissipé en toi ces illusions passagères que les passions élèvent.... Tu te rappelles que Candide, après avoir quitté, pour sa chère Cunégonde, tous les trésors d'Eldorado, fut fort étonné de la retrouver vieille, maigre, basanée, laide enfin.... Si un tableau pareil t'attendoit à ton retour, ne sens-tu pas que ta constance pourroit faire naufrage au port, et que ta flamme, nourrie par l'inspiration et le souvenir, pour-

(1) Dulédo, fils d'un commissaire des guerres, étoit voisin de Nodier; mais, envoyé sous-ordonnateur à l'armée d'Italie, les rapports entre les deux jeunes gens durèrent peu et ne se renouèrent plus.

roit s'évanouir auprès de la réalité? Eh! quoi! t'écrieras-tu, le printemps n'auroit donc plus de lis pour en nuancer son teint?... L'innocence et la candeur auroient déserté la terre, si elle ne brilloit plus dans ses yeux. Le zéphyr auroit été chassé de notre hémisphère par les aquilons fougueux, si, chargé de parfums aromatiques, il ne venoit plus chaque jour déposer mille odeurs embaumées sur ses lèvres enchanteresses!... Je t'avoue que depuis longtemps je n'ai pas vu cette aimable personne, et que j'ignore jusqu'à quel point le temps peut l'avoir changée. Je t'en fais juge à ton retour, et je compte sur ton inébranlable fidélité. C'étoit son cœur dont tu étois tendrement épris; et, fût-elle aussi vieille que Baucis, je garantis que tu deviendras son Philémon. Plaisanterie à part, tu vois comme on traite de l'amour quand on ne le connoît pas, et comme on raisonne sur des sujets qu'on ne sauroit concevoir. Heureux Pertusier, ton cœur n'est pas vide, et tu tiens à l'existence par un lien de plus. Nous avons reçu ta lettre et ton petit poëme. Il est plein d'idées gracieuses et de peintures naïves. Il faut tout dire : il est bien joli, mais il n'est pas tout à fait de ta force, et les influences corruptrices d'une grande ville ont un peu éloigné de la nature ton génie pastoral. Reviens voir nos champs. Laisse là ces murailles sanglantes, chargées des dépouilles de l'innocence et asservies à tant de tyrannies successives,

(Ici sont six lignes complétement raturées; larges ratures; la teinte de l'encre indique une date postérieure.)

Ils nous donnent tous les jours des scènes nouvelles. Hier soir, Briot a été assassiné à coups de stylet par quatre cents scélérats du parti vert (1). Ils ont donné leur *petite paêle panassée* que celui-ci les avoit attaqués à lui tout seul; et, comme la cause du plus fort est sans contredit la meilleure, on l'a

(1) Briot étoit, l'année suivante, au conseil des Cinq-Cents ; il en fut, suivant Lucien Bonaparte, le plus éloquent orateur. Dans le temps qu'il professoit les belles-lettres à l'École centrale, Nodier avoit suivi ses cours. (Voy. l'art. BRIOT, dans la *Biographie Michaud*.)

mis entre quatre murs jusqu'à nouvel ordre. S'il arrive, comme cela doit être pour l'entière destruction du genre humain, que le parti Jacobite ait son tour, nous verrons de pareilles scènes se renouveler en sens inverse, et *vice versâ* jusqu'à ce que tous ces monstres à bonnets rouges, et à *cadenettes* soient effacés du globe, ce que je désire de bon cœur pour la paix de quelques honnêtes gens qui l'habitent encore par-ci par-là.... Adieu, mon ami, je laisse quelques lignes à M. Luczot. Weiss t'a écrit il y a quelques jours, et il se contente aujourd'hui de te saluer bien cordialement. Deis en fait de même. CHARLES NODIER.

(Suit une lettre de Luczot à Pertusier. Lettre d'ami, n'offrant aucune particularité à remarquer. Il lui rappelle la petite commission qu'il lui a donnée, de lui chercher l'*Entomologie* de Geoffroy, 2 vol. in-4, avec fig.)

VIII

Besançon, le 19 messidor an V.

Mon cher ami,

Ta lettre nous a causé un si grand étonnement, que je ne sais lequel a perdu la tête d'Arbey, de toi ou de nous. Jamais nous ne nous serions attendus à une pareille incartade de ta part, et elle nous a d'autant plus affligés qu'elle nous a paru l'effet d'une véritable douleur.... Que tu nous devrois de gratitude de t'en avoir épargné une cent fois plus cuisante! Tu peux tout savoir maintenant, et je vais tout te dire. D'abord, Luczot, ce bon ami, à qui tu fais cent reproches de barbarie, et qui ne fut que trop complaisant, ne t'a jamais trompé. Tout ce qu'il t'a dit est vrai. Tout ce que tu as cru est vrai. Tes espérances sont aussi bien fondées qu'à ton départ. Tu peux être encore heureux. Tu n'es pas encore seul sur la terre; et, dusses-tu être trahi par l'amour, ton cœur sera-t-il vide et isolé tant que nous existerons? Le bruit du mariage de

Mlle .... étoit répandu ; il paroissoit certain. On nommoit déjà les prétendants. On assignoit déjà le jour, et nous étions dévorés d'inquiétude. Quel moyen d'arracher de ton âme une passion cimentée par dix-huit mois d'espoir et de souvenirs? Arbey partoit. Nous lui laissons la disposition des remèdes. Ils étoient bien douloureux les remèdes qu'il t'offrit sans notre participation. Mais ne lui reproche pas des démarches auxquelles il se croyoit obligé pour ton repos et ton bonheur. Ton repos et ton bonheur peuvent encore rester avec toi, malgré un amour semé de tant d'incidents malheureux. Elle ne se marie pas, je le sais d'elle-même. Elle m'a parlé avec douleur de ces bruits de mariage. Elle m'a paru décidée à ne pas se marier de longtemps. Reviens voir une amante fidèle, et des amis moins cruels que tu ne le crois. Rouvre ton âme au plaisir, et vis encore pour être heureux.

Quant à cette lettre, je l'ai reçue, je l'ai lue et je t'ai pardonné. Je ne t'ai pas traité d'étourdi parce que je connois ton cœur, et que je sais bien qu'on ne choisit pas les moyens quand il s'agit de venir à bout de quelque chose qu'on désire avec ardeur. Tu reviendras un peu plus tard, mais tu n'auras rien à te reprocher, ni moi non plus. Tu resteras moins de temps avec nous, mais pendant ce temps tu me verras sans honte et moi aussi. Adieu, mon ami, tu es plus fortuné que tu ne le mérites. Sois à l'avenir moins susceptible d'affliction et de colère. Aime-nous toujours.

Adieu! CHARLES NODIER.

(Suit une lettre de Luczot qui apaise aussi Pertusier. Il lui dit qu'ils ont été plus sensibles à sa position qu'à ses injures. — Lettre morale. — Bons conseils. — Réflexions.

Il termine en lui parlant du plaisir qu'il lui a fait, en lui annonçant l'envoi prochain de l'*Entomologie* de Geoffroy, et en le priant de joindre à cette *Entomologie* de Geoffroy celle de Linnée.

C'est encore M. Weiss qui va prendre la plume. Nous donnons sa lettre en entier.)

IX

Besançon, le 14 pluviôse l'an V de la république.

Mon cher ami,

Que tu es ingénieux à me tourmenter; à peine avois-je fini le catalogue de mes livres, que tu m'en envoies des nouveaux auxquels je ne m'attendois nullement : voyez la malice! le tout pour me faire recommencer. J'avois d'abord eu l'idée de te gronder, mais je me calme en t'écrivant; d'ailleurs quand tu aurois suivi mon goût tu n'aurois pas mieux choisi : *Joseph* est le poëme le mieux fait, l'ouvrage le plus intéressant, le plus animé de notre littérature. Je crois, par exemple, qu'il y a de la malice de ta part à m'envoyer les *Pastorales de Merthghen* (1). Tu veux qu'avant peu je puisse dire en parlant de mes livres : j'ai en fait de poëtes pastoraux *Gessner et son rival*, puis *Merthghen et Verny*, mais *sans comparaison*. Pour *Félix et Pauline* (2) je ne veux pas te rendre, et tu ne pourras jamais sentir qu'imparfaitement tout le plaisir qu'il me fait. Cet ouvrage est plein de chaleur, d'âme, de vie, de tableaux pittoresques justement dessinés ; l'auteur est franc-comtois, et puis je ne puis aller sur la route de *Beurre* (3) sans me transporter bientôt au sommet du Jura; mon imagination exaltée cherche une cabane; en vois-je une, c'est celle de Pauline, c'est la

(1) *Pastorales de Merthghen*, traduites par le baron de Naussell, suivies des *Aulnayes de voux, idylles françoises*, par M. Le Roux de La Bapaumière, lieutenant général au bailliage de Montereau. Paris, Belin, 1783, 2 vol. in-16.

(2) Roman qui eut alors un grand succès. Les cinq premières éditions ont été publiées sous le titre de *Félix et Pauline, ou le tombeau au pied du mont Jura*. La première est de 1793, 2 vol. in-18. — La sixième édition parut en 1834, avec ce nouveau titre : *Félix et Félicie, ou les pasteurs du Jura*. In-18, fig. L'auteur, P. Blanchard, homme de lettres et libraire à Paris, étoit né à Dammartin, sur le Morin (Seine-et-Marne), le 20 décembre 1772. M. Quérard indique une nombreuse série de ses ouvrages.

(3) Village à une lieue de Besançon. La route qui y mène longe le Doubs et sert de promenade.

cabane du bonheur; je la peuple d'êtres imaginaires; je jouis; ce bonheur, il est vrai, est de peu de durée, il ne dure que quelques instants, mais ils sont bien précieux pour un homme qui sait que toutes les jouissances sont imparfaites, même celle de serrer entre ses bras une femme du Palais-Royal. Pardon, cher ami, si je m'écarte par une digression; elle me paroît nécessaire. Ma plume obéissante trace avec rapidité toutes mes pensées, et, dans la chaleur, j'ai laissé passer le nom trivial de *Beurre*, je t'en demande bien pardon. Quand tu parleras de ta promenade à tes amis de Paris, quand tu les entretiendras de tes amis de province, je t'en conjure, ne laisse pas échapper les noms vils de *Maure*, *Velotte*, *Bregille*, *Chalèse*, *Fontain*, non plus que les noms velches des *Weiss*, des *Deis*, etc. Que de plaisanteries ils feroient, tes bons amis; le sarcasme couleroit comme un torrent impétueux qui s'échappe en mugissant, et ton amour-propre chatouilleux s'offenseroit peut-être. Je reviens à mes livres et à tes dons. Que pourrois-je te donner en place? Si j'ai quelque chose qui te fasse plaisir tu n'as qu'à me le mander, et sur-le-champ je te l'enverrai. J'avois envie de te faire une belle lettre digne d'être insérée au *Mercure*, mais jamais je n'ai pu faire que ce vers :

Le sentiment, mon cher, ne se cadence pas.

Au défaut de cette lettre, je vais te faire un conte que tu me pardonneras, si tu prends autant de plaisir à le lire que moi à m'entretenir avec toi. « Un roi persan parcouroit ses États « pour recueillir les dons de ses peuples et ses bénédictions; « l'impôt étoit volontaire et il ne s'en payoit que mieux : le riche « donnoit beaucoup, et le pauvre suivant ses moyens. Un jour, « il passoit devant une chaumière habitée par de bonnes « gens; une femme en sort, elle porte en ses bras le gage « fortuné de ses chastes amours; elle voit le monarque, et, « sur-le-champ, courant à la fontaine voisine, elle y puise de « l'eau dans le creux de sa main et vient la lui offrir; le roi « saisit cette main comme tu saisirois celle d'une prêtresse de

« Vénus, et hume cette liqueur qui lui devient précieuse. » Si je pouvois t'envoyer de l'eau par *la petite poste de Paris* (bon mot de notre Arlegrier), je le ferois; mais, au lieu de cela, je vais baiser ma lettre dix fois. Fais-en autant, et puis pense que, à ton retour, je me dédommagerai de ces baisers froids en te serrant dans mes bras. Ah! bon Dieu! je m'égare, que vont dire tes bons amis de mes sottises? Comme ils riront si tu leur sacrifies cette lettre. Mais peu m'importe : je suis verbeux, je suis embrouillé, incorrect, plat et trivial, je le sais; mais je leur disputerai toujours le droit de te connoître et de t'aimer mieux qu'eux. M. Luczot va prendre tous les moyens de satisfaire tes désirs à l'égard du portrait que tu demandes. Hier j'étois avec Deis et j'ai vu de jolis petits pieds, une belle jambe, où? je ne te le dirai pas. C'est pour la prochaine. Ce sera peut-être un stimulant qui te forcera d'écrire plus souvent à celui qui sera toujours ton meilleur ami,

P.-C. Weiss.

Ch. Nodier.

N. B. Tandis que je faisois cette lettre, Nodier t'écrivoit de son côté, il a pris les choses d'une autre manière que moi. Je n'approuve pas ses apostrophes un peu dures, mais il te dit des vérités utiles dont, en ami, je te conseille de profiter.

X

Besançon, le 22 germinal an VI.

Vous voulez donc sans cesse nous abreuver d'amertumes, et nous voilà encore réduits à nous justifier. Soit. Nous essayerons, puisqu'il le faut, de vous prouver que nous sommes moins coupables qu'il le paroît, et nous allons parcourir avec vous, sévèrement, rigoureusement, la série de nos derniers crimes. Le premier, c'est de n'avoir pas répondu avant le 5 germinal à une lettre qui ne nous est parvenue que le 7, près de quinze jours après celui qu'elle porte en date.

Si nous sommes coupables sur ce point, nous nous tenons condamnés en tous les autres. Les autres sont aussi graves et de pareille nature. Nous avons bien réparé cette faute, je crois, en nous empressant de porter l'adhésion la plus formelle à votre décision ; en déclarant que nous adoptions d'avance tous vos choix, que nous accordions une sanction anticipée à toutes vos volontés, et que cette fois vous n'aviez fait que prévenir nos vœux les plus chers, comme lors de la réception de Regnault (1). Passons au second chef d'accusation, au second grief que vous dirigez contre nous. C'est pour la troisième fois qu'il s'agit dans vos lettres de nous reprocher l'admission du jeune Arbey (2). Encore nous n'avons pas vu celle qui s'étendoit uniquement sur cet objet, et puisque la seule indication de cette lettre injuste nous a déchiré le cœur, qu'eût-ce été si nous l'avions lue? Mais vous regrettez que le hasard nous ait épargné ces souffrances. Vous voudriez qu'elle nous parvînt. A ce propos, vous nous répétez les leçons qu'elle contenoit, vous nous reprochez par une hyperbole trop outrée de choisir un ami tous les mois, quand il est vrai que nous n'en avons trouvé qu'un pendant l'espace de six, et celui-là il nous étoit cher depuis longtemps : nous l'avions vu dans des occasions intéressantes risquer pour nous des dangers inévitables et certains. D'ailleurs, il avoit un frère dans notre sein, et quelle loi barbare que celle d'une société où l'on ne voudroit un ami que sous la condition expresse qu'il consentiroit à n'être plus celui de son frère : j'entends parler de ces frères dont les mœurs, les habitudes, les caractères sympathisent. Je m'en rapporte à Deis ; voudroit-il se condamner à fermer éternellement son cœur au meilleur des frères et des amis?... Nous sommes fachés d'être obligés de vous répéter tout cela. Voici notre dernier forfait. Il s'agit encore d'un ami. Nous vous consultons, nous nous en rapportons à vous, et

(1) Regnault, savant chimiste, membre de l'Institut d'Égypte, mort consul à Saint-Jean-d'Acre, au mois de juillet 1827.

(2) Arbey, frère cadet de l'officier d'artillerie.

vous nous accablez des plus cuisants reproches.... Ce n'étoit pas cela qu'il falloit. Une réponse négative auroit suffi. Voilà notre arrêt, et, quoique je regarde Goy (1), enthousiasme à part, comme plus digne que moi du nom de Philadelphe et de votre amitié, je jure sur tout ce qu'il y a de plus saint, que je ne l'admettrai jamais sans votre approbation. Je crois qu'en voilà assez pour nous disculper à vos yeux, et j'espère que vous nous dispenserez dorénavant d'une pareille tâche, moi surtout qu'un seul mot de vous déchire, quand il tient un peu de l'aigreur et du mécontentement. Grand Dieu! que cette belle institution qui nous porte à nous aimer mutuellement ne nous force pas à nous haïr! Accomplissons les règles qu'elle prescrit, les devoirs qu'elle a pour base, et ne parlons plus ni de ces règles ni de ces devoirs. Nous allons nous contenter ici d'agir passivement, sans autre intérêt que celui d'être toujours aimés de vous, et sans autre but que de vous toujours aimer. Vous m'attendez à Paris, mon bon ami Pertusier; mon père m'a en effet promis de m'y conduire en thermidor prochain, et il auroit à coup sûr rempli cet engagement si je n'en avois pas contracté un autre. Impatient de trouver une occasion d'habiter autre part qu'ici, et de m'occuper un peu, j'ai obtenu la place de secrétaire du chef d'escadron de la gendarmerie, près des départements de l'Ain et du Jura, en résidence à Bourg-en-Bresse. C'est là que je vais habiter bientôt, d'ici à trois semaines. Je recevrai peut-être encore une de vos lettres à Besançon ; peut-être, car je suis accoutumé à me défier de mon étoile (resterai-je ici?), et cette privation me seroit aussi cruelle que celle que tu éprouves et dont je m'afflige avec toi, quoique je lui doive l'espérance de te revoir plutôt. En tout cas vous aurez de mes nouvelles. Je vais m'occuper avant mon départ de faire un catalogue rai-

(1) Goy, jeune avocat, qui donnoit les plus grandes espérances, mais qui malheureusement fut enlevé par une fièvre maligne, à ses débuts au barreau. Il suivait alors les cours de l'École centrale, où les répétitions du célèbre Prudhon attiraient un grand nombre d'élèves.

sonné des livres de M. l'abbé Pellier (1), et comme j'ai assez de confiance en moi pour ne guère douter de la réussite en ce genre, comme d'ailleurs le but de ce bibliophile est de livrer à l'impression le tableau de ses richesses, cela pourra me servir de recommandation pour quelque petite place d'aide ou d'adjoint bibliothécaire. J'ai fini ma comédie que je t'enverrai par la première occasion. On vient de nommer ici à l'Assemblée législative Quirot qui y est déjà, Briot qui s'attendoit depuis longtemps à y être, et un nommé *Violand* (2) que personne ne connoît. Deis auroit *beau large* (3) pour son article Variétés, mais je le crois trop consterné de ta lettre pour s'égayer à ce sujet. Weiss n'a pas encore osé lire la tienne tout entière. Arbey a trop d'intérêt à ce qu'elle renferme pour qu'on la lui montre. Adieu, nous embrassons avec une amitié éternelle et sans bornes, Regnault, Berthollet (4), Deis et Pertusier. CHARLES NODIER.

CHARLES WEISS aîné.

XI

Besançon, le (5) ... tôse (V. S.) 1797.

Mon cher ami,

Je t'écris sur nouveaux frais en attendant que le cher Weiss ait rassemblé toutes les forces de son imagination pour la

(1) L'abbé Pellier, mort en 1816, chanoine honoraire de la métropole de Besançon, étoit un amateur distingué. Outre une galerie de tableaux, il possédoit une riche bibliothèque, qui a été vendue aux enchères par ses héritiers. Le catalogue qu'en a dressé Nodier, vol. in-4, écrit entièrement de sa main, est à la bibliothèque publique de Besançon.

(2) M. Violand, né en 1755 à Pontarlier, et juge, avant 1789, au bailliage de cette ville, fut, sous le Directoire, appelé à siéger au conseil des Anciens. C'étoit un jurisconsulte distingué. Il est mort en 1843, conseiller honoraire à la cour impériale dont il étoit le doyen, lorsqu'il demanda sa retraite.

(3) Avoir beau large, c'est ici apparemment une locution franc-comtoise qui exprime très-bien ce qu'elle veut dire.

(4) Berthollet, fils ou neveu du célèbre chimiste, étoit un des amis que Pertusier avoit faits à l'École polytechnique.

(5) Le cachet a effacé le mot.

péroraison de son volume. Il faut que tu t'avoues avec moi coupable de négligence, quand, sur une douzaine de lettres que nous t'adressons coup sur coup, tu nous gratifies de quelques lignes écrites à la hâte. Ne trouves-tu donc point de plaisir à ces conversations délicieuses que tu regrettois de perdre en nous quittant? Crains-tu de déposer sur le cœur de tes amis le fardeau de tes peines ou la confidence de tes plaisirs? Si ton existence monotone excluoit les extrêmes en tout genre et te mettoit à l'abri des grandes douleurs et des jouissances voluptueuses, tu pourrois du moins nous entretenir de tes espérances, et tracer avec nous quelque beau plan dans les espaces imaginaires. Placé au centre de toutes les sciences humaines, armé du compas de Newton et de la marotte de Momus, enfant chéri des Muses et de la Folie, heureux habitant de Cithère et du Parnasse, la carrière de la vie ne produit pour toi que les lauriers du génie, les myrtes de l'amour et les roses de la jeunesse. Il n'en est pas ainsi de tes amis. Ensevelis dans les murailles obscures d'une ville ignorée, sans espoir et pleins de désirs, ils parcourent douloureusement un sentier raboteux, inégal et bordé de ronces, qui n'a pour but et pour limites que le néant et l'oubli. Toutes les voluptés que tu savoures leur sont étrangères; l'Amour même, ce dieu compatissant qui est propre à tous les êtres créés, rejette leur offrande et leurs vœux. La beauté n'émeut plus leur âme. Ils ne sont plus sensibles aux charmes d'une flamme réciproque.... L'espoir d'une heureuse union n'a plus rien qui flatte leurs cœurs desséchés. Enfin, malheureux dans le passé, malheureux maintenant, ils ne voient que le malheur dans l'avenir, et la paix ne commencera pour eux que quand leur existence finira Quand tous les maux ensemble sortirent de la boîte de Pandore, l'espérance y resta qui voit tout en beau dans l'avenir. Les *mythologistes* ont oublié l'amitié qui console des peines actuelles. Nous sommes privés de la première parce qu'elle nous a trompés trop souvent; la seconde nous reste; ne refuse pas à tes bons amis

son baume sauveur. Cause avec eux plus souvent. Fais-les jouir de tes jouissances; ils t'épargnent l'obligation de partager leur tristesse. Sois heureux, si tu le puis. Je laisse ici la plume à *Charlot*, il égayera peut-être mon épître. Elle est un peu plus noire que je n'aurois voulu, mais je me suis enfoncé malgré moi dans mes idées mélancoliques et tu m'as vu tout entier. Adieu, songe à nous, écris-nous souvent, écris souvent à Luczot. C'est ton bon ami aussi. Écoutes ses conseils.... il a plus de droits que moi à t'en donner; mais je puis du moins t'exhorter à les suivre au nom de l'amitié la plus tendre et de l'intérêt le plus affectueux.

CHARLES NODIER.

P.-C. WEISS.

DEIS aîné.

Mon cher Pertusier, combien j'ai senti la vérité de ce précepte de l'Horace françois :

Faites-vous des amis prompts à vous censurer.

Ma tête exaltée et suant à froid m'avoit fait écrire une lettre pleine de citations d'un bout à l'autre, d'un style de déclamateur. Ce n'étoit que tempête, qu'assassinats, qu'amour, que fureur, que rage. L'art poétique étoit mis en capilotade, Phèdre et La Fontaine à contribution, et les contes de Voltaire et l'esprit d'Helvétius m'avoient fourni des épigraphes. Enfin j'étois venu à bout de forger un chef-d'œuvre de ridicule, un monstre devant qui la chimère eût été bien conformée et que j'avois la sottise de trouver beau, tant notre amour-propre nous aveugle! Croirois-tu que j'eus de la peine à sacrifier cet ouvrage dégoûtant, qu'il me fallut plusieurs heures pour me déterminer et que je le vis consumer avec douleur. Depuis ce moment je n'ose plus me livrer à ma passion dominante et je ne forme des caractères qu'en tremblant. Je ne vois les objets qu'au travers d'un voile, enfin je ne suis plus le même. Pardonne-moi, je t'en prie, toutes les bêtises que j'ai su rassembler dans ce peu de lignes, et parlons de choses plus gaies. M. Luczot peint Nodier, et je crois

qu'il fera passer aussi notre ami Deis à la postérité. Son pinceau voluptueux se joue de toutes les difficultés. Il a peint son épouse en bergère. Nos deux amis qui l'ont vue assurent que c'est un chef-d'œuvre pour la fraîcheur, le bon ton des couleurs, les sites agréables, qualités précieuses qu'ont ordinairement les productions de cet aimable artiste. Tu m'engages à étudier les mathématiques, je le voudrois bien, mais crois-tu que j'aie l'aptitude nécessaire, la force d'esprit; et quand je les aurois, ces qualités si rares, il me manqueroit encore du temps et des livres. Si tu levois toutes ces difficultés, je te jure que je me livrerois tout de bon aux hautes sciences, comme un moyen de ne pas te perdre de vue, toi qui me permets de te nommer mon ami et qui seras toujours maître P.-C. Weiss.

N. B. Si cette lettre est courte, je t'en demande humblement pardon. Je suis dans un dénûment absolu d'idées. Tu verras à la première réponse que je te ferai que tu seras dédommagé de la brièveté de celle-ci. Je suis si abstrait que je ne t'ai point parlé de ta santé, dont je te prie de m'informer, et d'Arbey que je n'ai pas encore vu. Je l'excuse, on m'a dit qu'il ne sortoit pas, qu'il avoit mal à un pied. Ne t'alarme pas, car c'est peu de chose. Deis t'embrasse. Bonjour.

Tes vieux amis : P.-C. Weiss,
Charles Nodier, Deis aîné.

XII

Besançon, le 25...

Mon cher Pertusier,

Nous avons reçu votre épître volumineuse et nous avons vu avec plaisir que les conversations savantes des *Duchatelet* modernes ne vous faisoient pas oublier les entretiens tendres et fraternels de vos amis. Quant aux qualités ridicules que l'École polytechnique veut dans ses élèves, elles n'ont fait que

nous pénétrer davantage de la frivolité et de la bêtise de nos petits contemporains. Siècle malheureux où Newton ne seroit admis parmi les écoliers de Lagrange qu'après avoir employé dans un Vauxhall, à se pénétrer d'un rigodon, un temps précieux aux sciences! Siècle cent fois ignorant où le cordonnier Hamm et le chapelier Gérard pourroient venir balancer Descartes et Ticho-Brahé à l'aide d'une contredanse et d'un pas de basque! *O tempora....*

Travaille cependant, mon cher ami, et, dusses-tu succomber, tombe victorieux. Il n'y a pas de honte à ignorer la danse et l'escrime. C'est un vice qui peut paroître sérieux à des ignorants et à des femmes, mais que les gens sensés comptent pour peu de chose. Travaille donc si tu te destines au concours, et jusqu'au jour marqué dédaigne les bouquinistes et leurs trésors.... Mais après cela, ne perds pas un instant; cours de boutique en boutique, de quais en quais, de galetas en galetas. Fouille, furète. Cherche sans relâche, et surtout fais-moi part nominativement de toutes tes riches découvertes. Voici celles que j'ai faites depuis ton départ; la manière dont je te les décrirai te servira de modèle, s'il te plaît, et nous jouirons, par une notice exacte de chaque livre, du même plaisir, à peu de chose près, que nous éprouverions à le voir et à le palper. J'ai d'abord trouvé chez mon oncle : *Il Petrarca; Vinegia, apresso d'il Gabriel Giolito di Ferrari*, 1560, un volume in-12, de belle conservation. 2° *Il pastor fido d'il segnor Guarini; in Amsterdam, d'el stamperio d'il signor Daniel Elzevier*, 1678, avec figures. Tu sens bien que ces deux volumes qui m'appartenoient de droit, ont été sur-le-champ confisqués à mon profit. J'ai découvert, en outre, chez un certain calviniste : *Le commentaire de Philippe Mélanchton sur le prophète Daniel avec un argument de Jean Calvin et de notes de Martin Luther; à Genève, de l'imprimerie de Jean Crespin*, livre rare, curieux et prohibé qui orne maintenant ma bibliothèque, comme les deux autres susdits.... Et voilà tout. Quant à vous, mon cher ami, vous avez vu, me dites-

vous, des Thibousts, des Étiennes.... Ce Thiboust, comme vous savez, n'est pas un homme d'un mérite bien supérieur et bien transcendant; mais Robert et Henri Étienne!!! Ne dédaignez pas ces hommes-là!... Quant à l'Horace de Plantin dont il s'agit, tu oublies de me dire s'il est de François Raphelengius comme nos petits poëtes, ou du *beau-père* (1). Écris-le-moi, je t'en prie. Non pas que l'Horace en question soit déjà l'objet de mes rêves, mais par un pur objet de curiosité qui n'a rien d'intéressé ni d'avide. Tu sais d'ailleurs que je n'ai de droit que sur une moitié des trésors dont tu vas faire moisson, et l'Horace, par conséquent, ne peut m'appartenir que quand un autre bouquin du même prix viendra le remplacer dans ta collection.... Fais attention surtout, je t'en prie, aux Turnèbes, aux Vascosans, aux Dolets.... La lettre où tu m'en annonceras quelques-uns me vaudra dix ans de vie.

Le froid Weiss me charge avec un flegme bien glacial d'embrasser Arbey et toi. Tous les frimas des grottes de Chamouny sont accumulés dans la tête de cet homme-là, et c'est à la température de son cerveau que nous espérons opérer la congélation du mercure. Arbey ne me parle pas de Lacroix; ce n'est qu'indirectement que nous avons appris la mort de madame Gigauld. Je ne conçois pas cet original-là. Paris lui tourne probablement la tête. Donne-lui sur les doigts de ma part, et invite-le à faire des lettres un peu plus copieuses. Votre correspondance me fait tant de plaisir que je donnerois beaucoup pour que vous eussiez le temps de m'écrire deux volumes. La santé de ta maman se rétablit à vue d'œil. Puisse bientôt ton retour venir la consolider!... Mon papa, maman et ma sœur t'embrassent ainsi que ton papa et Arbey. Tâche de voir Dulédo à Paris. L'homme qui est né dans les flancs glacés du Mont-Blanc ne peut que signer ma lettre.

CHARLES NODIER.

(1) Le beau-père, c'est-à-dire Plantin, le célèbre imprimeur. Fr. Raphelengius, dont le vrai nom est Ravlenghien, savant naturaliste, avoit épousé la fille de Plantin, et remplaça son beau-père dans la direction de l'imprimerie d'Anvers.

P.-C. Weiss. Quand j'aurai le temps, je t'écrirai une longue lettre. Bonjour.

XIII

Besançon, le 11 ventôse an VI.

Mon cher ami,

Nous t'envoyons cette lettre par *Menestrier de* (le nom étoit illisible), notre ami et le tien qui part pour Paris; tu auras sans doute grand plaisir à le voir et à causer avec lui des nouvelles du jour. Il t'apprendra sans doute que *Souvray* (1), lassé de la conduite peu décente de sa petite épouse, l'a congédiée malhonnêtement il y a trois ou quatre jours, après onze heures du soir, sans qu'elle ait su où aller coucher, et il ajoutera peut-être à ce récit scandaleux qu'elle n'a pu trouver de refuge qu'au corps de garde de Saint-Vincent où elle a passé une nuit aussi agréable que possible sur un lit moins élastique et moins mou que la couche nuptiale. Il te parlera probablement sur un ton moins badin de la mort de cet infortuné Lolo (2) Mathieu que je ne saurois trop te proposer pour exemple des suites funestes d'une conduite déréglée. Je t'exhorte aussi à consoler son père et son frère d'un malheur auquel ils devoient être préparés.

Nous venons de recevoir une lettre de Luczot par laquelle il nous apprend qu'il se dispose à partir pour aller voir Deis (3), à Lorient. Est-il possible que ce dernier ne lui ait pas parlé de

(1) Souvray (Souligné dans l'original), étoit un des principaux acteurs de la troupe qui exploitoit alors le théâtre de Besançon.

(2) Lolo. Diminutif de Charles. De Charles on a fait Charlot; puis de Charlot Lolo, qu'on devroit écrire Lolot. Ainsi, de Charlotte on fait Lolotte, la Lolotte de Verther.

(3) Pierre Deis, dont il sera souvent question dans les lettres suivantes, arrivoit de Saint-Domingue, avec le titre d'adjudant général, grade qui n'avoit pas alors la même importance qu'aujourd'hui. Il étoit déjà souffrant de la cruelle maladie qui ne tarda pas de l'enlever à ses amis, dont il fut regretté sincèrement. Il étoit le frère puîné de Joseph, l'un des cinq premiers philadelphes.

son départ de cette ville, soit avant, soit depuis? Nous ne recevons aucune nouvelle de ce cher ami Deis, non plus que de Regnault; pourroient-ils nous oublier? écris-nous et qu'ils daignent nous écrire aussi, à nous qui les aimons par-dessus tout! Ne prends pas pour une leçon à contre-temps ou une mauvaise plaisanterie l'observation que je te fais à propos de notre malheureux ami qui est mort : cette règle de vie peut s'adresser à tous les jeunes gens, et ce n'est qu'après avoir étudié nous-mêmes cet exemple que nous nous sommes enhardis à te l'offrir. Nous ne doutons pas cependant que tu ne consacres maintenant au travail la plus grande partie de tes instants. L'importante amitié de Regnault nous en est un gage assuré. Travaille, mon bon ami, rends-toi digne d'exciter à ton prochain voyage toute la sollicitude de l'amour et de l'amitié.

Nous embrassons Pertusier, Deis, Regnauld.

Leurs amis

CHARLES NODIER,

DEIS, WEISS aîné,

D. ARBEY.

XIV

Besançon, le 17 nivôse an VI.

(La première partie de la lettre qui suit, signée de Deis, est toute d'amitié et de bons conseils. Deis parle à Pertusier du chagrin que lui doit causer l'absence de Luczot qui a quitté Paris.... Nouvelles diverses. — Ton frère et ami DEIS.

Puis Nodier prend la plume :)

Mon cher ami,

D'après tout ce que Deis vient de te dire, tu ne dois plus guère attendre que des répétitions, mais elles seront chères à

ton cœur, et elles ne te causeront pas d'ennui sans doute, puisqu'elles serviront à t'exprimer de nouveau les sentiments éternels d'amitié que nous conserverons à jamais pour toi. — Tu auras vu avec plaisir dans la lettre de notre ami commun que notre malheureux frère, Pierre Deis, a désormais quelque perspective de bonheur, et qu'après avoir été ballotté si longtemps par les bourrasques perpétuelles d'une vie orageuse, il a l'espérance prochaine de nous voir et de nous embrasser tous. Béni soit le jour qui nous a rendu un frère et qui nous a acquis un ami! Quoique je ne connoisse point Regnault, tu m'avois témoigné pour lui tant d'estime et d'amitié pendant son séjour à Besançon, que j'ai vu avec une satisfaction inexprimable qu'il étoit admis parmi nous. Quant à Berthet, nous étions tous assez portés à l'admettre, mais une raison grave nous a arrêtés. Aucun de nous n'est assez lié avec lui pour lui proposer familièrement des choses que l'on ne peut révéler que dans l'abandon de l'amitié; il est d'ailleurs maintenant un peu trop léger, à ce que nous pensons, pour le prendre sérieusement. Il faut donc attendre le retour d'un de vous pour cette admission, parce qu'en premier lieu, plus intimes avec lui, vous aurez plus de moyens d'en venir à une confidence, et parce que ensuite cet intervalle de temps lui donnera peut-être l'occasion de se rasseoir. Ce que nous vous disons est cependant entièrement subordonné à vos idées particulières, et nous attendons avec impatience votre décision. Nous croyons devoir y soumettre aussi un autre candidat, c'est Sébastien Billotte. Tu le connois assez, mon cher Pertusier, pour en juger sur-le-champ. Il est obligeant, franc, généreux, ami fidèle; peu léger, ingénieux à tout ce qu'il entreprend, mais quelquefois par trop indiscret, et je t'avoue que c'est là le seul point qui nous arrête. Donne-nous ton avis dans ta première lettre, et si vous y consentez, Regnault et toi, nous aurons, le 5 du mois prochain, un neuvième ami dans le monde. Tu dois avoir reçu ma dernière lettre; je ne t'inviterai donc pas de nouveau à faire une commission dont

tu t'es déjà probablement acquitté. Il me suffit de te rappeler qu'il y a intérêt majeur pour moi, puisque mon voyage à Paris semble en dépendre. J'ai écrit au citoyen Dorvo; si tu as occasion de le voir, demande-lui si j'ai droit d'exiger la représentation de sa pièce, et, dans le cas de l'affirmative, s'il désire que je le fasse. — Tu as eu tort, franchement parlant, de lui lire nos poésies; c'est un juge un peu trop supérieur à ses clients, et tu as agi contre la loi qui veut que les citoyens soient justiciables de leurs pairs. — Adieu, mon tendre ami. Weiss ne t'écrit que deux lignes, parce qu'il a maintenant un vieux manuscrit à examiner qui lui laisse à peine le temps de manger et de dormir; mais ne doute pas plus de son amitié que de celle de ton tendre frère.

CHARLES NODIER.

P. S. Luczot est parti! Que tu as souffert!

Mon bon ami, je viens de lire *Je cherche mon père*, de M. Dorvo. La lecture de cette pièce a augmenté l'opinion avantageuse que j'avois de ses talents. La versification pure et facile, le plan bien fait, l'entente des scènes, le bon comique de cette pièce lui assurent des succès brillants partout où elle sera représentée. Toi qui as le bonheur de le voir, engage-le promptement à donner de jolies sœurs à son aînée. Mes petites pièces de poésie sont indignes de paroître devant un juge aussi éclairé, et je n'ai pas le temps de faire les changements et corrections convenables. Tu auras sans doute le plaisir de voir Pierrier avant moi; rends-lui les expressions communes de notre amitié, attache-lui le ruban de l'ordre, et envoie-le promptement auprès des bons amis qui soupirent depuis si longtemps après son retour. Si nous pouvions tous vous réunir?... tous nos vœux seroient remplis.

Ton frère P.-C. WEISS.

(Dorvo dont il est parlé dans les lettres qui précèdent fut, au commencement de ce siècle, très-connu par ses romans et ses

pièces de théâtre. On voit quelle idée Nodier et Weiss se formoient de ses talents. La pièce de théâtre intitulée *Je cherche mon père* fit beaucoup de bruit. Jouée à Paris par Brunet, et dans les départements par Pothier, elle commença la réputation de ces deux acteurs.)

XV

Besançon, le 11 messidor an VII.

Mon cher ami,

J'ai attendu longtemps une lettre que tu semblois m'annoncer par celle que tu écrivis à Deis, il y a environ deux mois. Je viens la solliciter de nouveau, et Goy, à qui tu dois une réponse depuis un espace de temps beaucoup plus long, se joint à moi pour te reprocher ta paresse. Tu avois dû t'apercevoir cependant que j'avois grand besoin de tes conseils, que ma tête, mon esprit et mon cœur étoient tous assez malades, et que j'errois sans guide dans un dédale d'incertitudes. Ta négligence est un crime dans ce cas, et peut-être que la voix d'un ami m'auroit épargné bien des sottises. Enfin, tu n'as pas voulu m'écrire; tu n'as voulu me suggérer aucune résolution, me conseiller aucun parti, et je suis resté plongé dès cette époque dans une telle anxiété que je n'ose te raconter l'état présent de mon âme, de crainte qu'il ne change d'ici à demain. Voilà du moins ce qui m'arrive sans cesse, et je ne crois pas avoir suivi un dessein quelconque pendant une semaine entière. Le nouvel amour est relégué parmi les péchés oubliés. L'ancien reprend de temps en temps le dessus, et je suis entre les deux objets de mon inconstante ardeur comme l'âne de Buridan, si ce n'est que je n'ai pas même le choix.

Nous avons reçu, quintidi, parmi nous Charles-Louis Daclin (1), jeune homme aussi estimable par ses talents que par

(1) Daclin, d'une des familles les plus honorables de Besançon, dont le père a rempli les fonctions de maire, mort à vingt-cinq ans, juge suppléant au tribunal de première instance, laissant de longs regrets à tous ceux qui l'avoient connu.

son caractère, et qui a obtenu l'an passé deux premiers prix à l'école. Tu vois que nous cherchons à nous agrandir et que tu trouveras ici à ton retour une pépinière phidalephique assez nombreuse. Nous sommes certains d'avance que tu ratifieras de nouveau tous nos choix, quand tu pourras connoître les frères que nous t'avons donnés, et que chacun d'eux deviendra ton ami par inclination comme chacun l'est déjà par le fait. Nous t'attendons avec impatience et nous comptons sur ton arrivée avant peu de décades. Songe qu'elle est l'objet de tous nos vœux et accélère-la le plus possible.

Salut à Berthollet. Tous nos amis vous embrassent.

Je suis ton fidèle CHARLES NODIER.

XVI

Besançon, le 22 brumaire an VII.

Mon cher Pertusier,

Le 18 brumaire, à quatre heures du matin, Pierre Deis est mort. Il est sorti d'une vie orageuse par un trépas moins cruel que son état ne sembloit l'annoncer. Il s'est éteint sans douleur, et la douleur a resté toute pour nous. Le 19, nous avons porté son corps avec une pompe simple mais attendrissante dans le cimetière de Brégille (1), où nous avons obtenu la permission de le déposer. Là, une messe funèbre a été célébrée en son honneur, et, s'il a survécu quelque chose de lui, notre ferveur a dû le toucher. Assiste avec nous en imagination à cet office de deuil. Peins-toi le cercueil qui renferme la poussière de ton ami couvert d'un drap noir et entouré de flambeaux. A ses côtés vois-nous, vois Weiss, Arbey, Goy, Juillerat (2), Bailly (3), Michel Deis fondants en larmes.... le

(1) Village près de Besançon où étoit l'ancien cimetière.

(2) M. Juillerat (aîné), est aujourd'hui l'un des chefs de l'église réformée, à Paris.

(3) Bailly, mort en 1832, pharmacien major de l'hôpital militaire de Besançon, avoit fait, comme pharmacien, toutes les campagnes de l'Empire. On lui doit

pauvre Joseph, privé de connoissance et absorbé dans le désespoir; joins à cela ces chants lugubres, cet encens qui s'exhale dans les airs, ce spectacle cruel que j'essayerois inutilement de te retracer, et pleure avec nous.... Pertusier, notre ami, est mort, il n'y a plus de lui que son souvenir! La veille encore j'étois assis à côté de lui; il me parloit d'une voix étouffée, interrompue; je m'éloignai en lui disant adieu, et je détournai ma figure pour ne lui pas laisser voir toute la douleur qu'elle devoit exprimer. « A revoir! me cria-t-il, au plaisir!... Voilà les dernières paroles de lui qui ont frappé mes oreilles.... Je l'ai revu, mais il ne me voyoit plus; je l'ai revu dans un cercueil, et je n'ai eu d'autre plaisir que ce plaisir affreux de porter sa bière dans la demeure des morts. Combien de fois j'ai invoqué son ombre!... Son ombre n'est pas venue. Une fois, cependant, presque endormi, plongé du moins dans un assoupissement total, mes idées se reportèrent sur lui.... Je criai : « Viens!... » Alors (attribue cette illusion à la fièvre qui me dévoroit) je sentis un corps froid se placer dans mon lit; un bras décharné s'étendoit autour de mon corps, et je m'écriai de nouveau, plein de terreur et d'épouvante : « Va-t'en!... » J'ouvris les yeux. Joseph, qui avoit couché dans un lit peu éloigné du mien, étoit debout devant moi; il me jetoit un regard fixe et triste à travers ses paupières rouges de veilles et de larmes. « J'ai rêvé, me dit-il, que mon frère n'étoit pas mort.... nous le déposions dans le cercueil, et il disoit : « Vous me faites mal!... » Pertusier, je te déchire.... Tu attendois des consolations et tu ne reçois que des coups de poignard.... Pardonne.... Il faut bien que mon cœur s'épanche, et c'est à toi, l'ami chéri, l'ami préféré peut-être de l'infortuné Pierre Deis, que je dois me confier.... Est-ce dans ces circonstances que tu nous oublies?... dis.... Quelque autre sentiment auroit-il éclipsé dans

un assez grand nombre d'opuscules imprimés dans les *Annales des Voyages* et dans les recueils des différentes académies dont il étoit membre.

ton cœur le sentiment sacré de l'amitié? Ne sens-tu pas le besoin de nous resserrer quand un de nous a tombé dans son rang? Écris-nous, tes lettres nous sont essentielles; elles seules peuvent nous faire croire encore au plaisir.

Parle-nous de nos amis, de Regnault, si tu en as des nouvelles.... Celle que nous lui réservons est bien horrible!... Je ne montre ma lettre à personne.... elle réveilleroit trop d'angoisses. Weiss sait que je t'écris.... Il me charge de t'embrasser et de te demander une lettre. Adieu.

Ton ami : CHARLES NODIER.

(Bibl. adj. p. l'Éc. centr. du dép. du Doubs.)

XVII

Besançon, le 17 thermidor an VII.

Mon cher ami,

Nous venons de recevoir ta lettre et nous essayerions en vain de te peindre le chagrin qu'elle nous a causé. Nous sentons comme toi combien la perte que tu viens de faire t'est nuisible, et nous nous faisons une idée de la douleur où ce funeste événement t'a réduit. Je t'avoue que je craignois pour ta maman le coup qu'elle a éprouvé et que je ne la croyois pas en état de le soutenir. La foiblesse de sa santé, à l'instant de son départ, augmentoit nos inquiétudes, et tu as encore sujet, au milieu de tes infortunes, de rendre grâce au ciel qui n'a pas permis qu'elle succombât dans cette cruelle situation. Tu es bien à plaindre aussi, toi, qui es obligé de porter aux autres des consolations que tu n'admets pas toi-même, et d'arrêter les larmes de tes parents pendant que les tiennes s'écoulent à la dérobée. Résous-toi donc cependant à prendre un peu de force sur toi-même, et éloigne de ton esprit des idées sinistres et même fausses qui finiroient par t'accabler. Tu dis, par exemple, que tu as tout perdu.... tout.... As-tu oublié tes parents? crois-tu qu'ils t'abandonnent jamais? Et

nous!... Crois-tu qu'il n'y a pas toujours dans notre sein un asile contre les revers, des consolations contre l'infortune? Crois-tu que nous puissions changer, mon ami? — C'est dans le malheur que ces liens-là se resserrent, et jamais ils ne sont plus forts que quand nos amis souffrent davantage. S'il étoit possible à notre amitié pour toi de prendre quelque augmentation, c'est quand tout semble concourir à affliger ton âme, c'est quand le sort épuise sur toi toutes ses rigueurs. Compte-nous donc pour quelque chose dans le monde et repousse ces illusions du désespoir qui augmentent l'horreur de ta position actuelle, en t'isolant de tout. Notre ami Goy, qui est bien digne de l'être, est un nouveau port pour toi; je lui laisse le soin de te peindre ses sentiments, ils parviendront peut-être aussi à te rassurer contre un avenir que tu redoutes trop, et tu finiras par te persuader que tu ne peux pas manquer d'appuis, d'amis, de parents, tant qu'un de nous existera. Adieu, mon bon ami; salue ta maman de notre part; exhorte-la à veiller sur sa santé, qui nous intéresse beaucoup, et à prendre quelques amusements, quelques distractions. Embrasse en mon nom Deis et Berthollet. Envoyez-moi l'*Anglomane* (1) et aimez-moi comme je vous aime.

CHARLES NODIER.

XVIII

Besançon, le 20 nivôse an VII.

Je te demande grâce pour mon barbouillage. J'écris à la hâte. — *Not. b.*

J'apprends les mathématiques, et mon arithmétique est déjà finie.

Mon cher ami,

Tu dois être étonné de n'avoir pas reçu de mes nouvelles

(1) *L'Anglomane*, opuscule de Pierre Deis, qui vraisemblablement est perdu.

depuis si longtemps que je te dois une réponse. Mais si tu réfléchis au travail assidu que mon emploi nécessite, si tu ajoutes à ces premières occupations deux leçons par jour, si tu joins à tout cela un accident qui me forçoit à garder la chambre, une maladie qui me forçoit à garder le lit et un peu de paresse en somme, tu n'auras pas de peine à me pardonner. Venons-en à ce qui te concerne. J'ai reçu ton ouvrage, et j'essayerois de te peindre le plaisir qu'il m'a causé, si je n'étois pas sûr que tu t'en fais une idée que toutes les descriptions possibles ne feroient qu'affoiblir. Tes idylles (1) ont fait beaucoup de plaisir à tout le monde. Mon père et ma sœur en ont fait leurs délices. Le bibliothécaire de l'École centrale en a été charmé, et il s'est chargé du soin de te le témoigner en son nom. Quant à moi, je les ai lues et relues. J'y ai trouvé infiniment de belles choses, et très-peu de fautes. Ton style a presque partout une grâce peu commune. La fin de ton épître à Daphné (je parle de l'endroit où tu introduis l'Amour), ce morceau, dis-je, est digne de Théocrite. Il a ce caractère de noblesse et de simplicité qui est propre aux productions des premiers peintres de la nature. Tu as si bien atteint à la grâce et à l'énergie de Longus, à la naïveté de ses peintures, à la force de ses expressions, que j'ai cru le lire en lisant deux de tes plus belles idylles : *La reconnoissance parle en faveur de l'amour; La cause des amants est celle de l'amour. Les regrets de l'amitié* ont été admirés de tout le monde, ainsi que *L'origine des fleurs*. Je ne te parle pas de l'épître à Deis qui fait autant honneur à ton cœur que tout le reste en fait à ton esprit. Ce que je viens de te dire pourroit passer pour une longue suite de flatteries insipides que l'aveuglement de l'amitié seul pourroit excuser, si, après avoir pesé sur les beautés de ton ouvrage, je ne disois rien des fautes. Elles sont de deux

(1) Les idylles de Pertusier parurent sous ce titre : *Les Premiers accents d'une flûte champêtre*. Paris, in-18. Il en existe un petit nombre d'exemplaires sur papier vélin. Pertusier y ajouta une dédicace aux mânes de Pierre Deis, dont Nodier parle plus bas, mais qui ne se trouve pas dans tous les exemplaires.

espèces : fautes de langue et fautes de goût : or ce sont des fautes dont on se corrige à la fois par la lecture des bons écrivains. Je te citerai pour exemple de la première espèce le mot *touffeur* (1), dans *L'origine des fleurs* et quelques verbes qui ne sont pas à leur temps comme je *n'eus jamais essayé*, pour *je n'eusse jamais*, etc. Pour exemple de la seconde espèce, je citerai quelques phrases un peu précieuses, quelques hyperboles un peu outrées, quelques images fausses, comme ce sourire que tu prêtes aux fleurs, aux fruits et aux coteaux. Je t'avouerai que les termes un peu bas dont tu t'es servi pour donner de la simplicité à ton style, comme *mignon*, *petit dieu malin*, *malicieux*, etc., n'ont pas plu à tout le monde; mais je n'approuve point cette critique, et je n'y insiste point davantage. Par un quiproquo que je t'expliquerai plus au long, quand j'aurai plus de temps et plus de place, M. Demeusy (2) n'a point eu d'exemplaire. L'ami Morel m'annonce qu'il t'en a demandé, et j'espère que tu y en joindras un pour cet objet. J'ai prévenu M. Demeusy qu'il n'y avoit pas de ta faute dans ce retard. Quant aux personnes à qui tu désirois que j'en fisse parvenir, ton but a été rempli. Je crois que tu n'étois porté à cela que par un vieux souvenir qui laisse dans ton cœur des traces probablement bien légères. J'ai du moins lieu de soupçonner, d'après ce qu'on m'a dit que tu t'étois re.... (déchirure) pour Mlle Rosalie. Une personne aussi parfaite est bien digne de l'affection d'un honnête homme, et je crois que tu ne te feras pas tirer l'oreille plus longtemps pour nous confier ton secret. Il faut mettre nos amours de l'an 1794 au rang des vieux péchés. Suis mon avis, s'il te semble bon. — Nous voudrions que tu nous donnasses des nouvelles de Luczot. Il est au centre d'une nouvelle Vendée, et nous en sommes fort en peine, depuis quatre mois qu'il ne nous a pas écrit. Envoie-nous *l'Anglomane* de Deis ou au moins une copie. — Fais-moi aussi

(1) *Touffeur*, mot franc-comtois qui signifie chaleur lourde, pesante.

(2) Demeusy, professeur de mathématiques à l'École centrale, dont Pertusier avoit suivi les leçons.

le plaisir de passer de ma part chez Lacroix pour qu'il t'indique le lieu où tu trouverois à acheter la collection complète des journaux de la Société philomatique, et où tu pourrois t'abonner pour la suite. Ces démarches faites, tu me manderois à quelle somme cette acquisition peut se monter, et je t'enverrois sur-le-champ de l'argent. C'est un important service à me rendre. Nous t'embrassons tous.

CHARLES NODIER.

(Nous pourrions clore ici cette suite de lettres qui, du 5 vendémiaire de l'an V au 20 nivôse de l'an VII, comprend un intervalle de plus de deux années de la vie de Nodier dont elles nous donnent l'histoire; mais nous ne pouvons résister à la tentation d'ajouter ici une lettre de M. Weis, postérieure de dix ans à la dernière de Nodier ; lettre qui se lie trop bien à la collection qui nous a été communiquée et dont elle fait d'ailleurs partie.)

XIX

Besançon, le 7 janvier 1809.

Mon cher ami,

Il s'est passé ici bien des choses depuis que je ne t'ai écrit. Deis a perdu son père et Nodier le sien. Nodier s'est marié; il a épousé une demoiselle de Dôle dont tu as pu lui entendre parler. C'est une jeune personne très-aimable et fort bien élevée. Elle est venue passer ici quelque temps avec son mari, qui a décidément fixé sa résidence à Dôle, et elle a enchanté tous ceux qui l'ont vue par la grâce de son esprit et par la bonté de son cœur. Elle réunit toutes les qualités d'un honnête homme à toutes les qualités d'une femme charmante. Elle rendra son mari heureux, j'en suis sûr, s'il veut se donner la peine de l'être. Depuis que tu ne l'as vu, il est bien changé. Il ne fréquente plus les cafés, et il ne voit à Dôle que les personnes qui y jouissent d'une considération méritée soit par

leurs places, soit par leurs talents. Nodier a fait preuve qu'il en avoit beaucoup en se réconciliant avec notre préfet qui est devenu son protecteur le plus ardent; il vient de le proposer à notre académie où il sera reçu solennellement à la prochaine séance publique, et il a bien promis de ne s'en pas tenir là pour son protégé. Il a déjà écrit en sa faveur et il a obtenu qu'il lui seroit permis d'ouvrir un cours de littérature à Dôle, sans être assujetti à aucun examen, ni à aucune des formalités prescrites par les nouvelles lois sur l'instruction. Ce cours est très-fréquenté et doit rapporter à Nodier beaucoup d'estime et de profit. Sa *Théorie des langues* est achevée, et il s'occupe maintenant d'un *Commentaire sur les fables de La Fontaine* dont Renouard lui a fait offrir deux mille francs. Tu vois que notre ami se trouve placé sur le trottoir de la considération et de la fortune. — Pour moi, rien n'est encore changé. Je végète avec le produit de mon emploi, en attendant qu'il plaise à la Fortune ou à la Providence de m'en faire trouver un autre. J'ai bien fait des projets pour m'avancer un peu ; mais, comme ils n'aboutissent à rien, je suis dégoûté d'en faire de nouveaux. Cependant je touche à ma trentième année; si je veux faire un établissement, il est temps d'y songer. Pour en faire un convenable, il me faudroit une place solide ou un état, et je n'ai ni l'un ni l'autre. Si j'avois quelque argent, j'irois pour deux ou trois ans à Paris où je suivrois le cours de droit; quand une fois j'aurois reçu mes grades, peut-être pourrois-je espérer d'être nommé à quelque emploi dans l'administration en France ou dans les pays conquis. Autrefois, cela m'eût été indifferent, mais j'avoue que maintenant je préférerois d'être placé en France, et même à Besançon, car je suis amoureux. Je suis amoureux!... Ai-je bien pu écrire ce mot et pourras-tu bien le lire sans éprouver un sentiment de pitié pour moi? Eh bien! oui, mon bon ami, je suis amoureux d'une fille de dix-sept ans, très-aimable, qui aura un jour de l'aisance, ce qui ne gâte rien, et qui répond si bien à mes sentiments qu'elle m'a déjà dit qu'elle me suivroit au bout du

monde si cela étoit nécessaire. Je ne veux pas la tromper en lui faisant des promesses que je ne pourrois pas réaliser. Je ne veux pas l'épouser tant que je n'aurai pas les moyens de la rendre heureuse, tant que je ne serai pas libre, indépendant. Voilà ma position, mon bon ami ; dis-moi, ne suis-je pas à plaindre? — J'en viens à ta lettre, et il est bientôt temps. Elle est charmante, on ne s'aperçoit pas que la stérilité des pays que tu habites ait influé en rien sur ton imagination : au contraire, je crois que tu ne l'as jamais eue plus vive, plus abondante; il ne te faudroit qu'un peu plus d'aplomb, un peu plus de régularité dans les idées pour faire des compositions charmantes; ton goût presque exclusif pour les idylles se fait sentir encore dans tes descriptions, mais tu perdras facilement le ton doucereux en continuant à étudier Taçite et Montesquieu. Applique-toi aussi à étudier les mœurs, les habitudes des peuples que le hasard te fait passer en revue. Je t'ai déjà dit mon avis sur le genre de travail qui te convient le plus; à mes réflexions tu réponds par des plaisanteries. Je profite de la permission que tu m'en donnes pour te dire que cela n'est pas bien. Évite-toi les regrets dont je suis dévoré, en employant ton temps mieux que je ne l'ai fait.

Deis et moi t'embrassons en ph. et de cœur.

CH. WEISS.

(N'avions-nous pas raison de dire que cette lettre se lioit à celles de Nodier et les complétoit? Sans doute, il y a une lacune considérable entre le 20 nivôse an VII et le 7 janvier 1809; mais les notices et dictionnaires biographiques aident l'imagination à suivre dans cet intervalle le roman de la jeunesse de Nodier. De ce roman, la lettre de M. Weiss forme vraiment comme le dernier chapitre, qui finit comme tous les derniers chapitres des romans d'autrefois par le bonheur et le mariage.

Il ne nous reste plus qu'à dire comment ces lettres sont venues en nos mains. Nous les devons à l'obligeance de M. de

Pertusier dont le père étoit cet ami à qui Nodier les a adressées. M. de Pertusier a mis la meilleure grâce à nous les communiquer et nous en laisser prendre copie. Nous lui en exprimons ici, en notre nom et au nom du *Bulletin du Bibliophile*, toute notre reconnoissance.

Marquis DE GAILLON.

D'UN

MANUSCRIT INCONNU

DU

ROMAN DE LA ROSE.

Parmi les manuscrits qui nous ont conservé les trésors de l'ancienne littérature françoise, aujourd'hui explorés avec autant de zèle que de critique, il en est peu qui soient moins rares, nous dirons même plus communs, tant en France qu'à l'étranger, que ceux du célèbre *Roman de la Rose*. Rien ne prouve la popularité, la vogue dont a joui pendant près de trois siècles ce roman ou ce poëme allégorique et satirique, malgré la violence des attaques dont il fut l'objet, peut-être même à cause de la violence de ces attaques, comme la multiplicité de ces copies. Nous pourrions ajouter que rien ne prouve mieux aussi la corruption des mœurs, du moins de certaines classes de la société, dans ces siècles prétendus religieux. Quoi qu'il en soit, il existe de ces copies de toute espèce, sur papier, sur vélin, avec ou sans miniatures, le plus souvent in-folio, il est vrai, ainsi que sembloit l'exiger la longueur démesurée de l'ouvrage, qui renferme plus de vingt-deux mille vers de huit syllabes, et auquel travaillèrent successivement, comme chacun sait, Guillaume de Lorris et Jean de Meung, contemporains de saint Louis et de Philippe le Bel.

Plusieurs de ces manuscrits sur vélin, dont les pages sont élégamment ornées et encadrées d'arabesques, sont remplis en outre de *tourneures*, ou initiales peintes en or et en couleur, et enrichis de miniatures, quelquefois très-remarquables au point de vue de l'art, mais très-peu édifiantes au point de vue de la décence, miniatures parfois pieusement effacées, parfois indignement arrachées ou coupées. D'autres manuscrits

sur papier, souvent intercalés de feuilles de vélin pour soutien, surtout au commencement et à la fin, sont d'une exécution beaucoup plus simple, et l'on s'y est borné à marquer par des majuscules rouges ou bleues, et par des rubriques plus ou moins éclatantes, le commencement ou le sujet des tirades ou des épisodes, et les personnages qui dialoguent. Tel est celui dont nous avons à parler ici, qui est presque tout sur papier réglé, in-folio, écrit sur deux colonnes de quarante à quarante-deux lignes, d'une écriture bâtarde françoise du commencement du xve siècle, et constamment la même.

Il est vrai que parmi ce grand nombre de manuscrits (on en compte soixante-sept à la Bibliothèque impériale seulement), il en est beaucoup qui sont plus ou moins défectueux, ou incomplets; indépendamment des miniatures altérées ou coupées, à peine un certain nombre a pu échapper intégralement aux injures du temps, à l'incurie ou à l'avidité des lecteurs, qui se disputoient alors sans doute et qui dévoroient intrépidement le *Roman de la Rose*, que La Harpe avoue n'avoir pu lire en entier, et que M. Villemain même juge difficile à lire aujourd'hui, bien qu'il le considère comme le monument le plus curieux de notre libre poésie.

Parmi ces manuscrits de toute espèce, trop souvent incomplets et défectueux, et qui peut-être n'ont pas tous été pleinement explorés, vu la difficulté ou l'ennui de les lire, il en est cependant quelques-uns qui ont offert des particularités intéressantes, des additions ou même des parties inédites, et nous croyons que le nôtre, qui est *entier*, à un feuillet près refait récemment, et qui contient ainsi deux cent soixante-douze pages à deux colonnes, mérite d'être signalé à ce titre.

La plus importante, ou la plus curieuse de ces particularités, est celle que découvrit M. Raynouard, dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale qui avoit échappé aux investigations de M. Méon, le dernier et le meilleur éditeur du *Roman de la Rose*. Dans un article très-intéressant du *Journal des Savants* (octobre 1816) sur cette belle édition, qui commence

à devenir rare, l'illustre académicien signaloit au nouvel éditeur ce précieux manuscrit, qui ne contenoit que la partie du *Roman de la Rose* composée par Guillaume de Lorris, mais terminée et complétée par un dénoûment dû sans doute à ce poëte, qui avoit été considéré jusqu'alors comme n'ayant point fini son œuvre, reprise et achevée quarante ans après par Jean de Meung, au moyen d'une *addition* de dix-huit mille vers.... Sur l'invitation de M. Raynouard, M. Méon s'empressa de faire imprimer cette partie inédite si intéressante, qui se bornoit à quatre-vingts vers, et de la joindre à un certain nombre d'exemplaires de son édition, dont elle augmente la valeur.

Ce manuscrit important, qui portoit le n° 1157, n'est plus en France, malheureusement, et paroît avoir été rendu à la ville de Bruxelles après 1815. Mais un savant littérateur décrivoit, en 1836, dans le n° 7 du *Bulletin du Bibliophile*, un second manuscrit du *Roman de la Rose*, daté de 1329, la plus ancienne transcription connue avec date, disoit-il, qui donnoit aussi, en soixante-douze vers, avec quelques légères variantes, la fin et le dénoûment signalés par M. Raynouard. Ce dénoûment auroit été supprimé par Jean de Meung, pour rattacher sa continuation au poëme primitif, dont la vogue, due surtout à sa verve licencieuse et satirique, fit sans doute bientôt disparoître et oublier les premières transcriptions, le premier texte. Cependant il dut être recherché quelquefois encore par les amateurs d'*éditions* ou de textes primitifs, qui auront voulu réunir les deux textes, les deux dénoûments, auxquels peut-être tenoient-ils plus qu'aux arabesques et aux miniatures, et qui se contentoient d'un bon exemplaire bien complet ou doublement complété, tel que celui que nous avons sous les yeux, qui nous paroît postérieur d'un siècle à celui qui porte la date de 1329, et que nous allons essayer de décrire.

Notre manuscrit est un volume in-folio relié en maroquin noir, avec des fers à froid sur les plats, au centre desquels

est un fleuron ou rosace portant au milieu deux C adossés que l'on retrouve répétés entre les nervures du dos, qui ne porte point de titre. Nous voudrions reconnoître dans ces deux C adossés, que nous croyons avoir vus sur d'autres reliures, quelque indice de l'ancien possesseur, mais nous craignons bien que ce ne soit qu'un ornement, une marque de l'ouvrier.

La reliure est évidemment du XVIe siècle; elle a quelque peu souffert, mais peut être facilement restaurée.

L'écriture, comme nous l'avons dit, est uniforme, assez lisible, et de la main d'un copiste qui ne comprenoit pas toujours ce qu'il écrivoit. On remarque sur les marges quelques corrections, peut-être contemporaines, ainsi que les rubriques et les noms des interlocuteurs, en encre noire, qui devoient être et qui se trouvent transcrits en effet en encre rouge et intercalés dans le texte, dont les paragraphes ou tirades commencent toujours par une majuscule rouge. Aucune trace, d'ailleurs, de ponctuation, d'accents, ou même de points sur les *i*.

Le texte est en général celui de Méon, qui a pris pour guide, comme on sait, le seul des manuscrits de la Bibliothèque impériale portant une date ancienne, celle de 1330; et il y a telle tirade élaguée par ce dernier comme apocryphe et donnée en note, qui est également supprimée dans notre texte. Enfin les deux textes semblent former à peu près le même nombre de vers, si ce n'est que le nôtre contient de plus le dénoûment de Guillaume de Lorris, c'est-à-dire les quatre-vingts vers découverts par M. Raynouard dans le manuscrit rendu à la Belgique, ou soit les soixante-douze vers du manuscrit décrit dans le *Bulletin* de 1836, vers qui paroissent n'exister que dans un ou deux manuscrits connus, selon le savant auteur de l'article du *Roman de la Rose*, dans le tome XXIII de l'*Histoire littéraire de la France*, et sur lesquels nous allons revenir bientôt.

La première page de notre manuscrit, qui est écrite sur

vélin, et réglée en rouge comme toutes les autres, commence ainsi avec ce titre en deux lignes et en rouge :

Cy cōmance Le romant de la Rose
Ou Lart damours est toute enclose.

Aucunes gens cuidēt que en songes
Nait se fables non et mensonges
Mes on peut telx songes songier
Qui ne sont mie mansongier
Ains sont apres bien apparens
Si en attray cy a garant
Ung aucteur qui ot nom macrobes
Qui ne tint pas songes a lobbes
Ainçois descript la vision
Qui avint au roy Cippion
En Auffrique la ou il yere
Qui est moult merveilleuse et fiere
. . . . . .

Les deux derniers vers, qui pourroient bien n'être qu'une glose ajoutée, manquent, ou plutôt n'ont pas été admis par Lenglet du Fresnoy, dans sa peu correcte édition de 1735, réimprimée plus incorrectement encore en 1798; ni par Méon, dont le texte, comme nous l'avons dit, est cependant en général conforme au nôtre.

Notre manuscrit finit ainsi avec la première colonne de la cent soixante-douzième page.

. . . . . .

Par grāt jolivete cueilly
La fleur du beau rosier fueilly
Ainsi oy la rose vermeille
A tant fut jour et je mesveille
Amen.
Cy finis le Romant de la

(Un fleuron, ou une corolle à cinq pétales indique ici le mot *rose*.)

Ou lart damours est toute enclose.

Mais ce qui donne un véritable intérêt au manuscrit dont nous nous occupons, c'est d'abord la conclusion du roman, par Guillaume de Lorris, en soixante-douze vers, que le *Bulletin* de 1836 a publiés en partie, et que nous croyons devoir ajouter ici en entier, soit à cause de quelques variantes, soit parce qu'il offre le complément de toutes les éditions du *Roman de la Rose*, complément qui ne se trouve, que dans deux, ou trois manuscrits connus, y compris le nôtre.

Ces soixante-douze vers sont les mêmes, à quelques différences près, que ceux signalés par Raynouard, qui en donne huit de plus, six en tête et deux autres omis, d'ailleurs fort insignifiants. Leur attribution avoit paru certaine aux personnes les plus compétentes dans cette matière, jusqu'à ces derniers temps, que, dans un ouvrage d'une grande autorité, on a manifesté quelques doutes sur leur origine, bien que l'on y reconnoisse le style de Guillaume de Lorris (Voy. *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 53). Ajoutons qu'on y retrouve sa manière, sa naïveté, et que la simplicité, la brièveté de ce dénoûment s'accorde bien mieux avec tout ce qui précède, que la continuation parfois déclamatoire et fastidieuse de Jean de Meung. La rareté excessive de cette finale dans les manuscrits paroît avoir seule suggéré ces doutes, et nous serions heureux qu'en la signalant dans un manuscrit inconnu jusqu'ici, ils fussent entièrement dissipés.

Après ces deux vers dans mon manuscrit (qui dans Méon portent les mêmes nos 4067, 4068, en tenant compte d'un vers oublié; et dans l'édition de Lenglet du Fresnoy, 4146 et 4147) :

Se je pers v're bienveillance
Car je nay mes ailleurs fiance,

on lit la rubrique et les vers qui suivent :

Cy dit lamāt cōmēt Pitie vint a luy pour le reconforter.

Ainsi questoye en tel destresse
Si vi venir par grāt noblesse

Devers la tour dame Pitie
Qui maint cueur triste a fait haitie
Si cōmāce a conforter.

Pitie p'le a lamant.

Et dist amis pour deporter
Et pour vous doleurs alegier
Suis cy venue en ce verger
Jamaine cy dame Beaulte
Et bel acueil par loyaulte
Et beau regart ou luy simplesse
Yssues sōmes a grant destresse
De celle tour qui moult est haulte
Mes cueurs loyal ne feroit faulte
S'il en devoit perdre la vie
Endormie sest jalousie
Si nous sōmes embles de luy
Moult avons eu grād eñuy
Car paour q; touiours se craint
A luys fermer si va et vient
De toutes pars va escoutāt
Pour male bouche est molt doubtāt
Quel ne scet quel doye faire
Mes bon amour la deboñaire
Qui les siens ades reconforte
A grant meschief ouvrit la porte
Maugre que paour en eust
Se male bouche le sceust
Nen yssissions pourren du monde
Mes amours (Vénus) la belle et la blonde
Embla les clefs hors nous a mises.

Cy dit lamāt cōmēt Pitie et sa compaignie sāsirent de lez luy.

Tant toust lez moy se sōnt assises
Lors si fut ma douleur passee
Dame Beaulte en recellee

Le doulx bouton ma presente
Et je le pris en voulente
Si en fis ainssi cōme du myen
Il n'y ot contredit de ren.

Item lamāt.

Illecqs fusmes a grant delit
De fresche herbe fut ñre lit
De belles roses de rosiers
Feusmes couverts et de baisiers
A grant soulas a grant deduit
Feusmes tres toute celle nuyt
Mes molt me sembla la nuit brieve
Au matinet quāt je me leve
Nous suymes en estant leve
Mes de ce feeusmes bien greve
Que sitoust fut la despartie
Et Beaulte si noblia mye
Le tresdoulx bouton a reprādre
Maugre moy le me cōvīt rendre
Mais en la fin ne fust pas close
Au despartir la doulce rose
Mes ainçois que se despartissent
Ne que de moy congie preissent
Sen vint Beaulte humiliant
Vers moy et me dit en riant :

Cōmēt Beaulte parle a lamāt.

Or peut jalousie gueiter
Face fort haye d'aiglantiers
Or y a il gaigne assez
Ne sest il bien en vain lassez
Beaux doulx amis y ce me dictes
A tel service tel merites
Pansez de servir sans tricher
Se mon service avez si cher

Tous jours serez du boutō maistre
Ja si encloux ne saura estre.

Cy dit lamāt qmēt Pitie, Beaulte et leur q̄paignie sen retournēt a la tour.

Droit a la tour celeement
Seu revont et tout bellemēt
Et je men pars et prans cōgie
Cest le songe que jay songe.

Ce qui vient à la suite de ces soixante-douze vers, dans notre manuscrit, est à peu près inédit et en augmente l'importance, même quand l'authenticité de la date et du fait pourroit paroître douteuse. C'étoit tout au moins la croyance de l'auteur du manuscrit primitif, et ce ne sauroit être l'allégation du copiste vulgaire à qui nous devons celui-ci. On lit donc immédiatement après ces derniers vers, et toujours de la même écriture, la rubrique et les vers suivants :

Lan et jor q̄ maistre quittē
De Lorriz fina son romāt.

En lan de Lincarnation
Jhu crit. par dupplication
De six cens et cinq et quarāte
Le jeudy devant ce qō chāte
Resurrexi fut terminez
Cy romāt et ainssi finez
Com maistre Guillē le fine
Et com je suppose et divine
Car plus nen ay millieu leu
En romanz que jayes veu
Ne pas rimes ne autremēt
Si vouldray retourner briefmēt
A la fin que maistre Jehans
De Meung a fait a ce romans.

On pourroit lire la date de *six cens* par duplication, *et cinq et quarante*, 1245, plutôt que 1290, ce qui permettroit de la

faire concorder jusqu'à un certain point avec les vers du poëme de Jean de Meung, où il dit que *Quant Guillaume cessera, Jehans le continuera, Apres sa mort que je ne mente, Ans trespassez plus de quarante*, ainsi qu'avec ceux où il est question du *bon Karles, conte Danjou et de Provence, Qui par devine porveance, Est ores de Sezile rois*, Charles d'Anjou, couronné roi de Sicile en 1266, étant mort en 1285. Puisque l'époque de la mort de Guillaume de Lorris est incertaine, et que l'indication en vers n'est qu'approximative, il ne seroit pas impossible de concilier les deux faits indiqués ici, le poëte ayant pu mourir peu après avoir terminé son œuvre, si toutefois la date de 1245 est bien celle de l'année où maistre Guillaume *fina son roman*, comme il est dit dans la rubrique, et non point celle où le copiste termina le manuscrit primitif sur lequel a été transcrit le nôtre, qui ne sauroit remonter ni à 1245 ni à 1290.

Il y a plus, les dix premiers vers ci-dessus transcrits portant la date de *six cens et cinq et quarante*, ont été donnés par Méon, page ix de l'avertissement de son édition, comme étant d'un poëte inconnu d'ailleurs, nommé Porte ou Laporte, qui auroit remanié l'œuvre de Jean et de Guillaume, *ôté*, *ajouté*, etc., et qui se seroit désigné d'une manière énigmatique dans quelques vers à la suite. Toutefois, au lieu de *six cens et cinq et quarante*, il lit de VI c. de V et XL, qui se traduit alors par 1290, date qui ne s'applique à aucune copie connue, mais qui pourroit indiquer l'époque où tout le poëme a été terminé, ou soit de la transcription primitive complète.

N'oublions pas d'ajouter ici que M. Méon ayant négligé d'indiquer le manuscrit d'où il avoit tiré ces vers, le savant auteur de l'article du *Roman de la Rose*, dans l'*Histoire littéraire* dont nous avons déjà parlé, et dont nous avons profité pour rédiger cette notice, a pu dire que les recherches faites pour le découvrir n'ont servi qu'à le convaincre que le manuscrit n'existoit ni à la Bibliothèque impériale, ni dans aucune autre collection de Paris.

Enfin, notre manuscrit offre cette dernière singularité, qu'à la suite de l'œuvre complète de Guillaume de Lorris, il donne immédiatement, comme l'annoncent les derniers vers, la continuation de Jean de Meung, avec cette rubrique curieuse en tête, dans laquelle il explique le motif pour lequel ce dernier parfit le roman jusques à la fin :

Cy cōmãce le romãt maistre Jehan de Meun et le parfit jusques a la fin. Et p̄mieremẽt sensuit le traittie que il rima en demantiers que belacueil estoit en prison et pōr ce qui luy sembla q̄ maistre Guillẽ de Lorris mettoit un peu de ventence en ce quil venoit si toust a fin davoir sa mie a son talant pour ce fist-il ce traictie plus long affin de lesser belacueil encor en prison et dit en ceste maniere ainsi que vous orrez plus a plain et se cōmance cōme en faisant lamãt une complainte a belacueil.

Et sy lay je pdue espoir
A peu que je ne me desespoir
— Desesperer voir non feray
Ja ne men desespereray
. . . . . .

Lenglet du Fresnoy et Méon commencent le récit ou l'œuvre de Jean de Meung avec ces deux derniers vers, terminant par les deux premiers la partie de Guillaume de Lorris.

Il n'est pas sans intérêt, pour l'histoire des manuscrits, de comparer cette dernière rubrique avec celle qui dit le contraire à peu près, et qui se lit à la suite d'un manuscrit de Guillaume de Lorris, que cite M. P. P. dans l'*Histoire littéraire*, et qu'il avoit déjà donnée dans le tome III, page 256, des *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, publication importante et d'une grande utilité, surtout pour la province et pour les étrangers, malheureusement interrompue au septième volume, depuis 1848 (1).

(1) Il semble que les encouragements de l'État, et dans la mesure la plus large, devroient être acquis de plein droit à des travaux aussi sérieux, à cette

Puisse cette longue et aride notice apporter quelque lumière sur une question intéressante d'histoire littéraire concernant le monument peut-être le plus curieux de notre ancienne poésie, et témoigner ainsi combien il importe d'explorer et de signaler les manuscrits dépositaires des trésors de cette vieille littérature, dont la popularité, le rayonnement dans toute l'Europe durant le moyen âge, a tant contribué à étendre et à établir l'influence intellectuelle et morale de la France, en propageant partout les bienfaits de la civilisation! ROUARD, bibliothécaire.

Aix, ce 23 novembre 1859.

LA

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

DE SAINT-PÉTERSBOURG.

Riche de plus d'un million et demi de volumes et d'environ cent mille manuscrits, l'ancienne bibliothèque du Roi, qui ne possédoit sous Charles V que 910 volumes, suivant l'Inventaire de Gilles Mallet, est aujourd'hui le premier établissement du monde en ce genre. Après lui, vient la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, qui contient 849,946 volumes et 29,867 manuscrits. Le *British Museum*, qui s'augmente chaque jour, ne compte jusqu'à présent que 560,000 volumes.

Fondée au commencement de ce siècle, la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg s'est accrue, dans l'espace de ces dix dernières années, de plus de 200,000 volumes et de près de 9,000 manuscrits, sous l'habile direction de M. le baron Modeste de Korff, auquel elle est redevable, entre autres améliorations, d'une salle *fac-simile* d'une *librayrie* du moyen

véritable exhibition des richesses littéraires enfouies de l'ancienne France, qui n'intéressent, qui n'honorent pas moins le pays que les expositions de l'industrie nationale.

âge, toute remplie de précieux incunables, d'une curieuse réunion d'ouvrages exclusivement relatifs à la Russie, qui monte déjà à 3,000 volumes, et d'une collection de portraits qui n'en renferme pas moins de 350 différents du seul Pierre Ier. Visitée en 1850 par 7,000 personnes, elle l'a été, en 1859, par 40,000 lecteurs, qui ont eu la faculté d'y prolonger leurs travaux jusqu'à neuf heures du soir, et l'agrément d'y être aidés par des fonctionnaires qui ont pris pour devise qu'ils étoient faits pour le public et non que le public étoit fait pour eux. Attirés par ses ressources, retenus par l'aménité de ceux qui en font les honneurs, on y voit cette année des savants étrangers venus de loin, tels que dom Pitra, de l'abbaye de Solesmes, le littérateur serbe Smoliar et le docte bibliographe de Leipzig, M. OEttinger.

Les trésors de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, le mérite de ses intelligents *gardiens*, me semblent dignes d'être signalés dans ce recueil; j'avoue que je tiens d'autant plus à remplir cette tâche, que c'est démontrer en même temps combien est important et rapide le mouvement intellectuel qui s'opère en Russie, principalement depuis l'avénement au trône de l'empereur Alexandre II. Les bibliothèques, comme l'observe judicieusement M. le baron de Korff dans le compte rendu de sa remarquable administration, les bibliothèques sont une des sources les plus essentielles et les plus fécondes de la civilisation; elles en sont, pour ainsi dire, le thermomètre, car la masse des lecteurs dans une nation représente sa valeur scientifique et réelle. C'est pourquoi un des meilleurs esprits de notre temps (1) s'écrioit : « Il n'y a qu'un précepte à inculquer au peuple russe, celui d'apprendre, d'apprendre encore, d'apprendre toujours! Ce précepte est excellent; il faudroit, toutefois, y joindre l'avertissement que, sans le condiment de la foi, toutes les connoissances humaines se corrompent, et ne pas oublier que le sceptre de la science n'appartient à l'Europe que parce qu'elle est chrétienne. » Prince AUGUSTIN GALITZIN.

(1) M. Tchitchérine, dans le *Messager russe* de mai 1856.

ANALECTA-BIBLION.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Les Musées de province, par L. Clément de Ris. *Chez J. Renouard.* 1 vol. in-8.

On l'a souvent dit, nous sommes dans une époque de catalogues. Que quelques-uns l'entendent défavorablement, nous sommes, nous, d'un avis tout différent; et nous pensons que le dix-neuvième siècle, n'eût-il rempli que cette tâche d'inventorier les monuments de notre histoire, il auroit encore de quoi s'enorgueillir, de quoi mériter la reconnoissance de ses successeurs.

M. Clément de Ris, attaché depuis longtemps à la conservation des musées nationaux, s'est toujours appliqué à faire sa part de la besogne commune. Il l'a fait avec intelligence, avec zèle, avec dévouement. Déterminé, l'an dernier, par son goût constant à visiter l'Espagne, il nous en rapportoit une notice très-complète sur le *Musée royal de Madrid*, où étoit relevé avec soin tout ce qui, dans les monuments de ce dépôt royal, peuvent intéresser l'art françois, et où en même temps les conseils d'un *pinacothécaire* expérimenté étoient généreusement prodigués à ses confrères *madrilènes*. Aujourd'hui, M. Clément de Ris réunit dans un premier volume les notices, éparses dans différents recueils, qu'il a consacrées à nos musées des départements. La notice sur le musée de Toulouse, récemment publiée par le *Moniteur*, fait foi que cette première série ne tardera pas à se compléter d'une seconde. « Sous le rapport de l'histoire nationale, les musées de province, dit notre collaborateur, sont des mines dont on commence à peine à soupçonner la richesse. Les documents qu'ils renferment sont des plus nombreux et des plus intéressants. La raison

en est simple : ils ont hérité des deux principales sources, les prix de l'Académie et les églises de Paris, sans compter les artistes de la localité même.... » Ce dernier point n'est pas le moins intéressant. Chaque ville, en effet, à côté des peintres universellement célèbres, nous montre quelque artiste peu connu, ignoré souvent, empêché par les habitudes anciennes de se produire au grand jour de la cour, et dont le nom, dont le talent parfois supérieur, viennent s'ajouter au patrimoine de la gloire nationale. Citons seulement, d'après ce premier volume, Roland Savery, de Strasbourg; Philippe Meusnier, Girardet et Claudot, à Nancy; Arnould de Viez, à Lille; Deruet, à Orléans, etc., etc. Dans cette course d'investigation à la recherche de nos peintres provinciaux, M. Clément de Ris avoit été précédé de quelques années par M. Philippe de Chennevières, dont les excellentes *Études* (1) ont été le premier coup de pic donné à l'entrée du souterrain. Les deux ouvrages diffèrent néanmoins en raison de la différence du but que se sont proposé les deux auteurs. Le travail de M. de Chennevières étoit surtout biographique; celui de M. Clément de Ris est davantage une monographie. L'un a fait l'histoire des peintres, le second écrit l'histoire des établissements publics où sont conservées leurs œuvres. Comme pièce à l'appui de son travail, M. Clément de Ris publie pour la première fois le Catalogue des objets d'art distribués aux musées de province lors de leur fondation, au commencement de ce siècle. C'est encore un document curieux de l'histoire des beaux-arts en France. Nous reviendrons sur ce livre lors de son achèvement. Les musées décrits par l'auteur dans ce premier volume sont ceux de Nancy, Mayence, Strasbourg, Valenciennes, Lille, Rouen, Caen, Rennes, Nantes, Angers, le Mans, Tours et Orléans.

C. A.

(1) *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France.* (Paris, Dumoulin; 3 vol. in-8, 1847-51.)

Opuscules humoristiques de Swift, traduits pour la première fois par Léon de Wailly. *Paris*, *P. Malassis et de Broise*. 1 vol. grand in-18.

Les écrits humoristiques de Swift n'avoient pas encore été traduits dans notre langue. M. Léon de Wailly en fait le cadeau à la littérature françoise, et c'est une bonne étrenne pour les lettres que cette révélation d'un genre de satire tout particulier, qui est une note ajoutée au grand clavier de la malice humaine. Tous ceux qui ont admiré dans les *Voyages de Gulliver* cette imagination patiente, impersonnelle, qui par le soin extrême des détails arrive, non pas à la vraisemblance, mais à la possession, trouveront dans ces derniers écrits de Swift les mêmes qualités, le même génie, mais animé par fois, et comme exaspéré par la passion personnelle la plus violente. On sait quelle fut la vie de Jonathan Swift, de ce misanthrope bizarre qui prétendoit dominer les hommes par l'antipathie, je dirois presque par la répulsion, comme d'autres s'efforcent de les gagner par la sympathie : deux femmes sacrifiées, tourmentées et enfin mortes de désespoir, des amis rebutés, des protecteurs humiliés, voilà la vie de Swift. Et je regrette que le traducteur qui la connoît si bien, et qui des amours de Swift (si le mot d'amour peut convenir à ces cruelles aventures) a fait un récit romanesque (*Stella et Vanessa*, un volume réimprimé dans la *Bibliothèque des chemins de fer*), ne s'y soit pas étendu un peu plus à propos de cette publication. Je sais qu'à côté des grands noms il convient de s'effacer. Mais ici M. de Wailly, suivant moi, s'efface trop. La *Vie de Swift*, par Walter Scott, traduite il y a quelque trente ans par Defauconpret, et un peu oubliée depuis, auroit pu tenir la place du travail que je regrette. J'engage M. de Wailly à y réfléchir pour une seconde édition.

L'*Instruction pour les domestiques*, où Swift, avec un soin

méticuleux, qui irrite d'abord et finit par vous donner le fou-rire, énumère, en les prenant à rebours, tous les devoirs des serviteurs, depuis le premier laquais jusqu'à la laveuse de vaisselle, conseillant à la cuisinière de se peigner au-dessus de ses fourneaux pour épargner le temps, et au sommelier de fourrer le doigt dans les bouteilles pour goûter le vin : c'est un exemple de cette causticité froide et insistante dont je parlois tout à l'heure. Cette faculté va jusqu'à la férocité dans le morceau intitulé : *Modeste proposition pour empêcher les enfants des pauvres en Irlande d'être à charge à leurs parents ou à leur pays et pour les rendre utiles au public.* Cette proposition tend tout simplement à déterminer les Irlandais à manger leurs enfants. Swift consacre quinze pages à démontrer l'excellence de cette proposition *modeste*, comme il l'appelle ; à examiner scrupuleusement combien de jours peut être servi sur la table un enfant de dix à douze ans ; à quel âge la chair est la plus délicate ; quelles sauces, quels condiments conviennent aux sujets de différents âges. Eh bien, dans cette satire amère, dans cette gausserie atroce, on sent frémir l'âme indignée du patriote. Amenés à cette extrémité de leur douleur et de leur humiliation, les Irlandais ne pouvoient plus songer qu'à la révolte ; et c'est là sans doute à quoi tendoit par des voies extraordinaires le patriotisme de Swift.

Les morceaux qui complètent ce volume offrent dans des tons différents le même génie et la même originalité. C'est donc un livre que non-seulement tous les admirateurs de Swift, mais tous les esprits curieux de ce qui est rare et exquis, devront placer dans leur bibliothèque, sur le rayon des *humoristes* et des *satiristes*.

C. A.

NÉCROLOGIE.

Le 25 décembre s'est éteint, à Nancy, un des meilleurs et des plus regrettables collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile.*

M. Justin Lamoureux (Jean-Baptiste), littérateur et biographe françois, étoit né à Nancy, le 19 septembre 1782. Il étudia le droit, débuta au barreau de Nancy et entra ensuite dans la carrière administrative. Ses loisirs ont été jusqu'au dernier moment consacrés à la culture des lettres. On a de lui : *Mém. pour servir à l'hist. littér. du dép. de la Meurthe, ou tableau statistique des progrès des lettres, des sciences et des arts dans ce dép., depuis* 1789 *jusqu'en* 1803 ; Nancy, 1803, in-8 ; — *Notice des travaux de la Société d'émulation de Nancy;* Nancy, 1804, in-8 ; — *De la régénération des Juifs;* Nancy, 1806, in-8 ; — *Notice biograph. sur A. Serrao, évêque de Potenza, dans le royaume de Naples ;* Paris, 1806, in-8 ; — *Notice histor. et littér. sur la vie et les écrits du comte François de Neufchâteau;* Nancy, 1843, in-8 (extraite des *Mém. de la Société académ. de Nancy*, année 1840); — des *Rapports* et des *Notices* dans les *Mémoires* de cette société ; — des articles dans la *Décade philosophique*, dans le *Mercure*, dans l'*Esprit des journaux*, publié à Bruxelles ; dans le *Publiciste.* Enfin, M. Lamoureux a travaillé au *Dictionn. des auteurs anonymes* de Barbier, à la *France littéraire* et aux *Supercheries littéraires* de M. Quérard, et à la *Biographie générale* publiée par MM. Firmin Didot frères.

— Un homme aussi distingué que modeste vient de s'éteindre dans sa quatre-vingtième année, à Orléans. Nous voulons parler de M. Constant Leber, ancien chef du bureau du contentieux des communes au ministère de l'intérieur, membre correspondant de l'Institut de France (classe des sciences morales et politiques).

M. Leber étoit né à Orléans, le 8 mai 1780, jour anniversaire de la délivrance de cette ville par Jeanne d'Arc. Il ap-

partenoit à une famille obscure; mais il ne tarda pas à conquérir par son travail et par la considération dont il sut s'environner une place honorable dans la société.

Mais M. Leber est particulièrement connu par ses travaux littéraires et bibliographiques. Possesseur d'une vaste bibliothèque qu'il s'est plu à enrichir pendant quarante années et qu'il a cédée à la ville de Rouen, de son vivant, pour que les ouvrages précieux qu'elle renfermoit ne fussent pas dispersés; il en a fait un utile usage pour la composition des ouvrages que l'érudition lui doit. Nous ne rappellerons ici que les plus importants : d'abord son livre des *Cérémonies du sacre*, publié en 1825, à l'occasion du sacre de Charles X; puis son *Histoire critique du pouvoir municipal*, qu'il mit au jour en 1828, à une époque où l'on s'occupoit beaucoup de la réorganisation des municipalités, et qui est un des meilleurs traités que nous possédions sur ce difficile sujet. Il nous faut encore signaler un *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, qui a paru d'abord dans le Recueil de l'Académie des Inscriptions, et qui a été reproduit avec des additions dans une seconde édition publiée en 1847 par le libraire Guillaumin. Enfin M. Leber est éditeur d'une *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*. (Paris, 1826-1840, 20 volumes in-8°.) Parmi les nombreux travaux de M. Leber relatifs à l'histoire littéraire de France, nous nous contenterons de citer ses *Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur* (Tabarin); il a encore publié le *Catalogue des livres* de sa bibliothèque, en quatre volume in-8°, ouvrage que les amateurs placent à côté du *Manuel* de M. Brunet.

Nous ajouterons que M. Leber avoit fait imprimer à Orléans, en 1853, un opuscule in-4° de 9 pages, intitulé : *Testament littéraire, ou précis exact des écrits de toute nature publiés par C. L. d'Orléans* (alors domicilié à Paris), tiré à douze exemplaires numérotés.

CATALOGUE RAISONNÉ

DE

LIVRES ANCIENS, RARES, CURIEUX QUI SE TROUVENT EN VENTE

A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

494. CATHECHISMO (Il) dottrinale, e confession di fede Spagnola, che il dottor Pantalon, et Zany, suo discepolo, insegnano ch' ogni fede, ogni speranza deve essere fondata sopra quel potentissimo re Filippo et sopra tutti gli apostoli della Santa Lega, che non bisogna far come gli politici che credono in Dio solo ; composto dal R. P. Giuvenal Borgetto, Giesuida, e mandato per Carlo Cypriano. Tradotto in franceze per il Padre Commolet. *S. l.*, 1594; petit in-8 de 5 feuillets..... 20 fr.—

Facétie de toute rareté et très-piquante. Il est évident qu'elle n'a point été écrite en italien par le P. Juvénal Borgetto, jésuite, ni traduite en françois par le P. Commolet. Nous avons transcrit le titre *in extenso*, parce qu'il reproduit une partie du texte. Ce pamphlet, en forme de dialogue entre Pantalon et Zany, occupe sept pages, et il est imprimé à deux colonnes (italien et françois en regard). Voici en quels termes commence l'entretien : « Zany, ayant soing de ton ame, et voyant que tu ne fais plus le signe de la croix auec la main droite, et que tu ne prens plus d'eaue beniste à l'entrée de l'église, et que tu ne dis plus ton chapellet le matin, je desire sçauoir en quel diable tu crois. » Plus loin, Pantalon dit : « Quelle beste est ceste saincte vnion, et quels animaux sont ses apostres ? » Alors Zany récite le Symbole des apostres de la Sainte-Vnion, parodie politique du véritable symbole.

Les portraits en pied de Pantalon et de Zany, gravés sur bois et placés au verso du titre, sont très-remarquables par la finesse de la gravure ainsi que par la pose pittoresque des personnages.

AF. R.

495. CHASSE. Ordonnance du roy nostre sire (Henry II), sur le faict de la chasse et le pris du gybié, sur peine de dix libures tournois d'amende. — Aultre ordonnance du roy nostre sire Henry, deuxiesme de ce nom, par laquelle est

deffendu à toutes personnes soient gentilshommes ou aultres, de ne plus porter harquebuzes, ne hacquebuttes appellez pistolletz Dallemaigne, ny aussi aller armez ne couuers darmes. *On les vend à Paris par la veufue Iacques Nyverd* (1550); petit in-8, gothique, mar. vert, jansén., tr. dor. (*Duru.*)..... 90 fr.—»

Charmante plaquette de 12 feuillets; édition très-rare, imprimée l'année même de la publication des ordonnances. Le privilége, daté du 11 janvier 1549 (1550), est accordé à Jacqueline Gault, veuve de Jacques Nyverd, et la marque de l'imprimeur est sur le dernier feuillet. Nous noterons en passant que cette marque est gravée dans le *Manuel du libraire*, et que Jacqueline Gault ne figure pas dans *le catalogue des libraires et imprimeurs de Paris*, publié par Lottin : ce qui explique la lacune qu'on remarque entre Jacques Nyverd, exerçant en 1535, et Guillaume Nyverd, imprimeur du roi en 1561. — Les lignes, qui commencent les principaux alinéa des deux ordonnances sont imprimées en belles capitales gothiques.

La première ordonnance, du 15 janvier 1549 (1550), fut lue et publiée au Châtelet le 11 janvier, et criée le même jour, par les carrefours de Paris et dans la rue Saint-Denis, à l'heure du marché, par Paris Chrestien, huissier à verges, accompagné de Jehan Chotart, trompette, commis de Michel Gaultier, trompette juré. — Après avoir rappelé une ordonnance sur la chasse de l'an 1538, le roi Henri II, *pour obuier à la despence superflue prouenant du grand pris de la reuente des lieures, perdris et herons, que au dommage qui prouient du delaissement que faict le menu peuple de vaquer à son labourage, artz et aultres exercices, pour s'applicquer à la chasse, etc...; defend aux rotisseurs, pastissiers, poulaillers et aultres, de ne plus vendre aucune perdris, perdriaux, lieures, leuraulx ne herons, sinon en plain marché, et plus haut pris que 12 deniers tournois la perdris, le lieure, le heron, 6 tournois chascun perdriau, levrault et heronneau, sous peine de dix liures tournois d'amende.*

Quelle aubaine pour les amateurs de gibier ! que de pâtés et de civets à bon marché ! Quatre lièvres pour quatre sols ! Nous savons bien que l'argent avoit une plus grande valeur en 1550 qu'en 1860, mais, en supposant que cette valeur fût quintuple, nos quatre lièvres auroient coûté 20 sols. Il en résulte qu'un lièvre de 1550 représente le prix exact d'une once de tabac en 1860. Quant aux hérons, que nos ancêtres recherchoient comme un gibier très-distingué, il faut avouer que ces échassiers ont beaucoup perdu de leur ancienne réputation. Notre indifférence les a sans doute humiliés, et le chagrin les a fait maigrir au point que nous nous étonnons aujourd'hui de voir figurer ces squelettes sur la même ligne que des lièvres et des perdrix.

La seconde ordonnance, du 28 novembre 1549, *publiée à son de trompe et cry publicq* par les carrefours de Paris, le 20 décembre suivant, enjoint à toutes personnes de ne porter désormais ni arquebuses, ni pistolets, ni aucune autre arme : ordonnance bien utile pour obvier aux vols et aux meurtres commis journellement. Mais cette défense, souvent réitérée dans le cours du XVIe siè-

cle, ne fut point observée; et, les guerres de religion aidant, les gens armés ne cessèrent de parcourir la France dans tous les sens, et de dévaster les campagnes. Ar. B.

496. INDAGINE. Proposition astrologicque, et prognostication naturelle de l'incomparable docteur astrologue Ioan. Indagine, Aleman; traduicte nouuellement en françois. Dont un chascun pourra sçavoir dès sa nativité, ce que necessairement par la versation du soleil, ou degré de son heure natalitie luy est enioinct : sans aucune superstition. *Paris, Nicolas Buffet*, 1545; pet. in-8, fig. sur bois, cart. 35 fr.—»

Très-rare. — Ce livret astrologique a été évidemment composé pour le peuple, et l'on sait que les ouvrages destinés à cet usage sont promptement détruits. Pour éblouir les curieux, l'éditeur a fait miroiter sur le titre *l'incomparable docteur astrologue Indagine,... la versation du soleil,... l'heure natalitie* le tout *sans aucune superstition*. Au-dessous de ce titre *incomparable*, on trouve le portrait de l'astrologue observant les constellations avec un astrolabe. Le *verso* est orné de deux petites gravures qui sont reproduites au *verso* du dernier feuillet. Sur la première, on voit un roi assis entre un docteur et un bûcheron; sur la seconde, un galant respectueux, le chapeau bas, s'approche d'une dame qui lui tend gracieusement la main. Une troisième gravure sur bois, placée après l'*Avis au lecteur*, est répétée à la fin de l'ouvrage : une dame, coiffée d'un turban, paroît effrayée des paroles que lui adresse un homme assis près d'elle. Cet opuscule a été imprimé avec tant de négligence, qu'on a fait usage de caractères italiques au lieu de caractères romains pour les *l* et les *e* de la première page et de la onzième. Enfin, le style est vulgaire, incorrect et souvent obscur.

Nous ne connoissons point le translateur, Antoine Desgois, mais nous pensons qu'il exerçoit une autre profession que celle de traducteur : avec une plume si mal taillée, il seroit certainement mort de faim. Voici ce qu'il raconte au lecteur : « J'ay voulu translater à ton profit, amy lecteur, les dignités des faces astrologicques d'un chascun signe par ses degrés, à la congression du soleil ou zodiaque, aultrement dit signifère, à cause que c'est vne partie du ciel divisée en douze aultres parties... Lequel zodiaque est oblique et tortu, afin que les estoilles erraticques resistent mieulx contre le mouuement rapide du dernier ciel. Voluntier j'ay vsé de telle digression, pour montrer la cause *dont par laquelle* le commencement du zodiaque est Aries. » On trouve, dans le *Prologue* du docteur Indagine, cette phrase merveilleuse : « Toutesfois il reste maintenant que nous traictons des faces, esquelles les signes celestes sont divisés en faces, quelle efficace vn chascun d'eulx ha en icelles faces, pour plus facilement deuenir à cette prenotion et notation pronosticque. » Après avoir traversé cinq pages de titre, de gravures sur bois, d'avis au lecteur et de prologue, nous arrivons enfin aux *Prognostications naturelles*. Chaque mois est divisé en trois faces : du 1er au 10, première face; du 11 au 20, deuxième face; du

21 au 30, troisième face; ce qui fournit trente-six pronostications pour l'année entière. L'astrologue ne se borne pas à expliquer la stature, la complexion, les qualités et les défauts; il indique en outre les marques que chacun de nous doit avoir sur le corps, selon le signe qui a présidé à notre naissance. Ainsi, l'enfant né au mois de mars, première face d'Aries, *sera blond, à demy rousseau, camu, le ventre gresle et estroict, assez maigre, ayant vn signe au pied gauche ou sur le coulde, et aura plusieurs amis : il hayra le mal, poursuyuant les choses bonnes.* Cet horoscope suffit pour donner une idée exacte des trente-cinq autres. L'*Épilogue* mériteroit également une mention honorable, mais nous ne le citerons point. Cet article deviendroit bientôt aussi long que l'ouvrage dont nous rendons compte. Quoi qu'il en soit, c'est l'une des plus rares *Prognostications* en françois du XVIe siècle. AP. B.

497. LETTRES AMOUREUSES ET MORALES des beaux esprits de ce temps, enrichies de plusieurs rares discours et belles harangues sur divers sujets; troisième édition, revue et augmentée, par F. d. R. (de Rosset). *A Paris, chez la veuve l'Angelier*, 1616; pet. in-12, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Jolie rel. de Derome.*)..... 40 fr.—»

Ce recueil de lettres est un des premiers de ce genre; la rhétorique et une mauvaise rhétorique a dicté ces discours et épîtres dont les auteurs ne sont point désignés pour la plupart, et qu'il est assez naturel d'attribuer au sieur de Rosset, qui a bien pu se prendre pour un des beaux esprits de son temps, et peut-être se croire en droit d'ajouter son nom à ceux des écrivains qu'il cite pour leur mérite épistolaire, tels que Duperron, Desportes, Bertaut, Sigogne, Malherbe. Ce volume contient quelques lettres de ces auteurs. La première est de Duperron et adressée à l'amiral de Joyeuse pour le consoler de la mort de sa maîtresse, et mettre à son service les larmes immortelles des Muses. La seconde, qui est aussi une lettre de consolation à un mari qui a perdu sa femme, est digne d'aller de pair avec le compliment que Molière prête à Thomas Diafoirus : *Je vous consolerai comme sachant que tout ainsi que la lumière du soleil est empêchée par l'opposition de la lune ou la clarté de la lune par l'ombre de la terre, que votre raison tout de même souffre une éclipse par la rencontre de votre passion; et comme certains peuples ont de coutume de faire un grand bruit en frappant sur des vaisseaux d'airain ou de cuivre lorsque l'éclipse de lune survient, afin de rappeler la lumière perdue, je m'efforcerai pareillement de ramener votre prudence éclipsée par le son de cette même lettre.* Franchement, est-ce que cette éclipse de lune ne vaut pas la statue de Memnon?

Desportes est parmi les auteurs cités celui que Rosset a le plus mis à contribution : notre volume nous donne vingt-huit lettres de lui, toutes fort courtes, et sous forme de simples billets. On y reconnoît ce style doux-coulant qui passant de ses vers dans sa prose, y a entraîné *disjecti membra poetæ*, des hémistiches, des vers entiers, comme dans ce congé qu'il prend de sa maîtresse : Mon âme, lui dit-il,

Ira dans votre cœur comme à son paradis.

Plus loin, à propos de la fortune dont toutes les promesses ne sauroient lui faire changer de sentiment, il dit que cette même âme

Est toute de laurier aux coups de son tonnerre,

On sait que, dans la vieille religion poétique, le laurier avoit le privilége de ne pouvoir être frappé de la foudre. Desportes a cru ici faire de la prose; mais apparemment qu'il en étoit de lui comme d'Ovide :

Quidquid tentabat scribere versus erat.

Dans toute cette correspondance galante, le gentil poëte montre plus d'esprit que de passion. Dans la lettre 44e (regrets d'avoir quitté sa maîtresse pour suivre la cour), il dit à cette maîtresse : « Comme les images aux temples servent pour nous faire ressouvenir des saints qu'elles représentent; aussi en ce grand temple du monde, le ciel me sert à me ressouvenir de vos beautés. » Admirez cette paraphrase du *Cœli enarrant gloriam Dei.* Voici les cieux qui racontent la beauté de Philis. La lettre 63e est amusante à analyser. Il s'agit encore d'un départ; c'est où Desportes triomphe, et où triomphe avec lui sa rhétorique amoureuse. *Je n'arriverai jamais au jour de demain qui est un jour commandé par l'Église pour le repos, que ce ne soit mon travail commandé par l'amour. Je demeure le plus intéressé en cet éloignement de vos beaux yeux dont l'ardeur est capable de verifier l'Écriture qui dit que la consommation du monde se fera par le feu.* Mais si les yeux de sa maîtresse sont pleins de flammes, les siens, à lui, sont pleins de larmes, et ces larmes, par leur abondance, lui représentent le déluge, et ainsi il trouve le moyen de mêler à son amour les plus terribles tableaux de désolation dans le passé et dans l'avenir, le déluge et la fin du monde.

De Desportes passons à Duvair dont nous lisons, page 137, une lettre à Mme de Montlor, lettre ingénieuse et éloquente. Il ne veut pas que Mme de Montlor alourdisse en les détrempant de larmes les ailes qui doivent porter son esprit au séjour où l'attend son mari. Ces ailes, ce sont ses pensées. Après quoi il ajoute : *Que si échauffées par la sacrée flamme de cette amitié qu'il y a en vous, épurées de la contagion des désirs de ce bas monde, vous leur donnez le vol par l'entière étendue de votre âme calme et tranquille, vous ratteindrez sans doute ce qui s'est enfui d'auprès de vous, embrasserez cette belle et heureuse âme, empoignerez cette splendeur de lumière éternelle dont elle est revêtue, et elle, consentant à votre religieux effort, redescendra tout du long de votre pensée comme par une fusée pour vous donner une réjouissance de soy plus parfaite que vous ne la sauriez imaginer.* Quelques taches déparent ce morceau : cette lumière qui est empoignée n'est pas une expression heureuse; mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait de la grâce dans cette comparaison, et comme un air de ces belles journées d'automne où l'on voit flotter les fils de la Vierge. Duvair ne pouvoit parmi les objets du monde matériel en choisir un plus léger, plus diaphane, pour figurer l'invisible et immatérielle communication des âmes, et il nous semble que le ciel ne pouvoit descendre sur terre dans une plus aimable phrase et dans une plus gracieuse image. Marquis de G.

498. MASSARD (*Jacques*). Recueil des prophéties et songes prophétiques concernant les temps présents, et servant pour

un éclaircissement de les (*sic*) Prophéties de Nostradamus. *Amsterdam*, 1691. — Explication de quelques songes prophétiques et théologiques, qu'il a plu à Dieu d'envoyer à quelques dames réfugiées. *Amsterdam*, 1691. — Brièves remarques sur le songe de la reine réfugiée d'Angleterre; et de celui de Mme La Vallière, nommée à présent la Mère Louise de la Miséricorde. *Amsterdam*, *Jacques Le Jeune* (*à la Sphère*), 1690; 3 parties en 1 vol. in-12, mar. vert, jansén., NON ROGNÉ. (*Duru.*)..... 90—»

Livre rare et singulier. — Jacques Massard, docteur en médecine et calviniste réfugié en Hollande, naquit vers 1637 : il avoit 52 ans à la fin de 1689. La révocation de l'édit de Nantes exalta ses idées religieuses; il se persuada que Dieu lui avoit accordé le don de prophétiser et d'expliquer les songes. Après avoir longuement médité sur l'Apocalypse, sur les centuries de Nostradamus, sur les livres mystiques d'Antoinette Bourignon, sur les révélations de Barbricius, d'Engelbert l'*envoyé de Dieu*, et d'autres illuminés, il se mit à l'œuvre et composa l'*Harmonie et accomplissement des prophéties sur la durée de l'Antechrist et les souffrances de l'Église. Cologne et Amsterdam*, 1640-1684; 5 parties in-12. Cet ouvrage souleva un *tolle* général. *L'Harmonie des prophéties* fut tournée en ridicule, et l'on pensa que l'auteur étoit devenu fou. Massard publia à la même époque, un *Traité sur l'abus de la médecine ordinaire* et un livre des *Remèdes universels*. Dès lors, il lui fut impossible d'exercer sa profession. En effet, quelle confiance pouvoit inspirer un médecin qui, lui-même, décrioit son art? Il écrivoit le 1er janvier 1690 : « La calomnie a si fort prévalu contre les *lumières divines* dont il a plu à Dieu de m'éclairer, qu'on m'a fait passer pour ridicule et qu'on m'a rendu ma profession absolument inutile. » Et il ajoutoit en 1691 : « Il y a seize mois que je mis au jour une douzaine de révélations, avec des éclaircissements très-véritables, lesquels, à l'heure présente, sont en partie confirmez par leur accomplissement. Néanmoins tout le monde redoubla alors si fortement leur moquerie contre moi, que je me suis vu forcé de demeurer dans la solitude depuis ce temps-là, pour éviter leurs railleries importunes et impertinentes. » Mais *la conduite aveugle des hommes à son égard*, ne lui causa aucune surprise, *parce qu'il l'avoit prévue, et qu'il en avoit été averti par des songes divins*. Aussi, il est bien décidé à continuer l'*Histoire du bouleversement prochain, tant du monde que de l'Église*.

Voici le thème qu'avoit adopté le docteur Massard, et qu'il cherchoit à prouver par l'explication de plusieurs songes, à grands renforts de citations de l'Apocalypse, de Nostradamus, etc., etc. — « Louis XIV, dit-il, s'est déclaré le chef du papisme, en révoquant l'édit de Nantes; il exécutera une seconde Saint-Barthélemi en 1691, et alors commenceront les 18 années de sang et de feu qu sont prédites par l'une des *Révélations de la Demoiselle réfugiée*. La délivrance de l'Église arrivera en Allemagne en l'année 1703, par la destruction totale de l'empire antichrétien, c'est-à-dire de l'empire d'Autriche, au moyen des armées

réunies de Louis XIV et du Grand-Seigneur Soliman. L'Église sera délivrée en France en l'an 1710, par la conversion du roi, qui régnera alors : car, à cette époque, Louis XIV devoit avoir cessé de vivre. Le Grand-Turc se fera chrétien, et l'Église sera parfaitement délivrée dans tout le reste de l'Europe, puisque les 1290 ans du règne du pape finissent en cette année. Le papisme sera éteint d'une extinction totale en 1759 : cette année termine les 45 ans dont parle Daniel au chap. 12 de ses révélations, et, immédiatement après, on entrera dans le règne bienheureux de Mille ans. »

Ces rêveries, que Massard exposoit comme des prophéties d'une vérité incontestable, et dont quelques-unes, affirmoit-il, avoient déjà reçu leur accomplissement, étoient un audacieux défi à la raison humaine, et nous absolvons les contemporains de ce malencontreux prophète, des railleries qui l'obligèrent à vivre dans la solitude.

Nous parcourrons rapidement les diverses parties dont notre recueil est formé. Si nous n'y trouvons pas des dissertations toujours pleines de sens, nous y découvrirons, à coup sûr, des idées fort singulières.

La première partie contient : 1° l'explication d'un songe de Louis XIV. (Le roi avoit promis 20 000 pistoles à celui qui lui donneroit une véritable explication dudit songe) ; 2° l'explication de deux songes d'un *Monsieur très-notable de la Haye ;* 3° l'éclaircissement de sept révélations (6 à 12), *de la Demoiselle réfugiée* : (Les cinq premières révélations avoient été éclaircies dans l'*Harmonie des prophéties*) ; 4° Remarques sur le don de prophétie, sur les visions, etc. ; 5° Songes divins de l'auteur. On lit à la fin : *Achevé d'imprimer le 1er janvier* 1690. Ainsi, le titre qui porte la date de 1691, est un titre refait pour quelques exemplaires de l'édition unique de 1690. L'auteur annonce son livre en ces termes : « Je baille à l'Église de Dieu et au monde, pour étrenne, une dizaine de révélations, qu'il a plû à Dieu de nous donner cette année dernière. » Le songe de Louis XIV est du 11 novembre 1689. Dans l'explication, Massard dit que la première partie de ce *songe divin* prédit les mêmes malheurs que la 5e fiole et le 5e sceau (de l'Apocalypse), et les premiers malheurs du 6e sceau ; la seconde partie prédit la suite des malheurs du 6e sceau, et *toute la 6e fiole*. Nabuchodonosor est le type de Louis XIV ; la *Bête* vue en songe, c'est l'Empereur ; le *Monstre sans pareil*, c'est Louis XIV. « Le nom du roi prouve cette grande vérité, car dans le mot *Ludovicus*, il s'y trouve, en chiffres romains, 666, qui est le nombre de la Bête ; et dans son nom complet, *Ludovicus Magnus XIV*, il s'y trouve en chiffres romains, 1685 : car c'est en cette année que Louis XIV s'est déclaré le chef du papisme, et qu'il a révoqué l'édit de Nantes. » Les lettres capitales S. P. Q. R., qui sont au-dessus de l'aigle de l'Empire, signifient en françois, *si peu que rien*. Massard annonçe ses *Songes divins*, tout uniment : « Depuis le mois de mars dernier (1689), j'ai û six songes divins. Dans les années précédentes, j'ai û quatre songes divins. Je ferai imprimer ces dix songes à la suite. J'ai û quelques songes divins qui ne regardent que moi, je ne ferai pas imprimer ceux-là. »

On lit dans l'*Avertissement* de la seconde partie : « Il a plû à la M. D. (Majesté divine) d'accomplir ma prophétie par plusieurs événements terribles et imprévus, qui sont arrivez en cette même année 1690 ; surtout par les con-

questes que le Grand-Seigneur a faites en Hongrie, au mois d'octobre dernier. Elles sont arrivées en ce mois-là, précisément, parce qu'il est un type de la vendange apocalyptique, par laquelle Dieu vendangera à l'avenir tous ses ennemis. » On lit encore dans la *Préface :* « Les choses que nous avons prédites jusqu'ici, sont si exactes, si bien circonstanciées et si claires, qu'elles ressemblent beaucoup mieux à une histoire qu'à des prédictions. » Claires, soit; mais exactes, c'est une autre question. Cette seconde partie renferme : 1° L'explication du songe d'une Dame de Berlin; 2° l'explication d'un avertissement terrible et salutaire qu'il a plû à Dieu d'envoyer à une Demoiselle réfugiée; 3° l'éclaircissement de trois révélations (13 à 15) de la Demoiselle réfugiée.

La troisième partie est entièrement consacrée à l'explication des songes de la Reine réfugiée d'Angleterre et de la duchesse de La Vallière.

Cette analyse est fort incomplète, quoique nous ayons outrepassé les limites que nous imposoit le *Bulletin*. Toutefois, nous avons cru ne pouvoir nous dispenser de parler un peu longuement d'un livre à peu près inconnu, et aussi remarquable par la singularité des opinions de l'auteur, que par l'illustration des personnages qui ont concouru à la fabrication de ce tissu de rêveries, en livrant à la publicité des songes dont ils provoquoient l'explication par l'offre d'une récompense. N'est-ce pas un curieux épisode des foiblesses humaines, que de voir Louis XIV proposer 20 000 pistoles pour l'explication du songe qu'il avoit eu en 1689, et 1 000 pistoles pour l'explication du songe de la duchesse de La Vallière, et enfin la Reine d'Angleterre, prier un libraire de faire imprimer le *Songe que Dieu lui avoit envoyé* dans la nuit de Noël 1689? AF. B.

499. ORDONNANCES DU ROY NOSTRE SIRE (François Ier), sur l'estat des tresoriers et manyement des finances; nouuellement publiées au conseil de la Tour carrée. *S. l. ni d.* (*Paris*, 1532); petit in-4, gothique, mar. bleu, tr. dor. (*Duru.*)..... 90 fr.—»

Plaquette de 12 feuillets non paginés, et signés A-C. Édition originale, RARE; bel exemplaire.

Les guerres que François Ier soutint contre Charles-Quint, ses revers, sa captivité après la bataille de Pavie, les profusions de Louise de Savoie, et celles du roi lui-même, donnèrent lieu à une énorme augmentation des tailles. Néanmoins, à cette époque désastreuse, François Ier manquoit souvent d'argent, même pour payer les gens d'armes, qui alors fouloient le peuple et ruinoient les provinces. Loin de songer à vérifier les comptes des trésoriers, on fermoit les yeux sur leurs malversations, afin de ne pas entraver la rentrée des finances. Cependant Samblançay fut pendu en 1527, pour avoir négligé de conserver les quittances de Louise de Savoie, quittances dont la représentation auroit prouvé son innocence; mais c'étoit le résultat d'une vengeance. Dès que la guerre se ralentit, le roi nomma des juges pour la réformation des finances. Ils se réunissoient dans la *Tour carrée;* et ils étoient chargés de poursuivre et de punir « les larcins, abus, faussetés, exactions et pilleries qui ont eu cours dans notre royaume, notamment durant les guerres. Entre aucuns de ceux qui auoient l'administration de

nos finances, plusieurs et des principaux ont été condamnés : les vns à estre pendus et etranglés; les autres à diuerses peines corporelles, bannissement et amendes. Et neanmoins, ceux qui n'ont pas été punis font pis qu'auparauant. »

« A l'occasion de quoy auons faict et statué les ordonnances qui s'ensuiuent. »

Ces ordonnances sont très-sévères, et surtout très-minutieuses. Le premier article est une loi somptuaire spécialement appliquée aux financiers. Il est défendu à tous trésoriers, de quelque condition qu'ils soient, ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfants, de porter draps de soie, fourrures, broderies, chaînes d'or pesant plus de dix écus, bagues et pierreries excédant trente écus. Il leur est également défendu d'avoir des chevaux et des valets au delà des besoins de leur service; de donner à leurs filles une dot dépassant le dixième de leurs biens, et que « en leur viure et manger ne soient excessifs. » Cette ordonnance, du 8 juin 1532, est suivie de quatre ordonnances sur le même sujet. On lit dans celle du 14 juin 1532 : « Comme nous auons esté aduertis que la pluspart de nos officiers de finances iouent de nos deniers tant au dez que aux cartes, auons deffendu et deffendons à tous comptables de ne iouer à quelque ieu que ce soit de nos deniers, sur peine de perdition de leurs estats, d'estre fustigés, bannis à perpetuité et leurs biens confisqués. »

Malgré cette ordonnance, les malversations continuèrent. Sous les règnes suivants, et jusqu'au dix-huitième siècle, on ne voit qu'édits pour la réformation des finances, que trésoriers et maltôtiers enrichis aux dépens du peuple, puis quelques-uns d'entre eux condamnés à des peines corporelles et à d'énormes restitutions. C'étoit perdre son temps que de chercher à réformer les mœurs et les instincts cupides des financiers. Il devenoit trop facile d'amasser d'immenses richesses, dès qu'on étoit intéressé dans les affaires du roi. Il falloit réformer et simplifier l'administration des finances, cette administration surchargée de trésoriers, de receveurs et de commis de toute espèce, qui absorboient en frais indispensables et en dépenses simulées, les trois quarts des fonds qui devoient être versés au trésor de l'État. Ar. B.

500. Portrait ou le véritable caractère de la coquette. *Paris, Claude Prudhomme*, 1701; petit in-12 de 264 p., non compris le titre. — La Coquette vangée. *S. n. et s. d.*; 48 p.; dos et coins de mar. viol. (*Bruyère.*).... 18 fr.—»

Nous recommandons cet ouvrage au grand peintre de la *Société françoise au* XVII*e siècle*; M. Cousin y trouvera bon nombre de traits de mœurs, qui lui fourniront de nouvelles couleurs pour de nouveaux tableaux. C'est une galerie de portraits esquissés d'après nature dans les assemblées des *Coquettes* du Marais en 1659, et surtout dans la ruelle de Ninon de Lenclos. L'auteur de cet agréable livre, où la satire et l'épigramme prennent les formes les plus polies et même les plus galantes, est un descendant du chancelier de France Juvenel des Ursins, qui joue un si grand rôle dans l'histoire du règne de Charles VI. Félix de Juvenel, né à Pézenas, où son père alla s'établir en 1596, étoit un de ces savants infatigables, qui, familiarisés de bonne heure avec les livres, consacrent leur vie entière à lire et à écrire, sans même se soucier de se faire impri-

mer; il compila une vingtaine de gros volumes in-folio, qui sont restés manuscrits, et il ne publia qu'un petit roman intitulé : *Dom Pélage ou l'entrée des Maures en Espagne* (Paris, 1645, 2 vol. in-8). Il avoit tiré ce roman de son *Histoire générale des Maures d'Espagne*, qui ne remplissoit pas moins de 917 pages in-folio, et qui est encore inédite. Il demeuroit alors à Paris, où il étoit venu pour montrer son savoir et briller parmi les beaux esprits. Sa naissance et sa fortune lui avoient ouvert les portes des salons à la mode, et les précieuses avoient fait accueil à son érudition, malgré ses airs de pédanterie insupportables. Il se mit en tête de devenir le maître d'école de ces belles dames qu'il admiroit du haut de son piédestal de Trissotin : il leur offrit donc des leçons de philosophie, d'histoire et de grammaire, en s'engageant à leur communiquer promptement, au moyen d'une méthode qu'il avoit inventée, toute la science qu'il avoit acquise lui-même par quarante ans d'étude. Quelques précieuses mordirent au docte hameçon que leur tendoit cet apprenti pêcheur, qui avoit choisi ce rôle de professeur intime, pour se glisser plus aisément dans les ruelles et pour s'y ménager de tendres entretiens. « Il faisoit le galant, dit l'auteur de la *Coquette Vangée*. Il vouloit persuader l'amour dont il parloit. Il soupiroit quelquefois. Il chantoit mesme des airs dont il se disoit l'autheur aussi bien que des paroles. Il estoit jaloux généralement de tous les hommes. Il censuroit tout ce qu'ils disoient. Il n'en trouvoit pas un qui raisonna (*sic*) à son gré. Ils estoient tous ou des ignorants ou des estourdis.... Il s'érigeoit mesme en censeur de toutes les beautez. Il se mesloit de juger du caractère et du tour d'esprit que chacune avoit, avec une présomption si grande, qu'il sembloit, à l'entendre, que nous n'eussions de grâces que ce qu'il lui plaisoit de nous distribuer. » Il y eut contre ce despote impertinent une conjuration de tous les hommes et de toutes les femmes, qui avoient à se plaindre de lui. On l'invita, un jour, à venir dans une assemblée où chacun le poussa, par des louanges immodérées et de feintes caresses, à combler la mesure de ses insolences : à un signal convenu, les femmes se jetèrent sur lui, le houspillèrent, le nasardèrent, et le mirent à la porte, au milieu des éclats de rire et des quolibets des spectateurs. Ninon de Lenclos avoit été l'instigatrice de ce complot. Félix de Juvenel ne lui pardonna pas cette trahison. Il quitta brusquement la capitale et se retira dans son sanctuaire de Pézenas, où il composa un factum contre les coquettes, qui l'avoient si maltraité. Ce factum, daté du 30 avril 1659, fut imprimé peut-être hors de France (car le papier et les caractères semblent accuser l'imprimerie elzevirienne d'Utrecht, et l'on remarque la tête de Méduse dans le fleuron de la 1re page), et ne parut à Paris qu'après sa mort, sous ce titre : *Portrait de la coquette, ou la lettre d'Aristandre à Timagène* (Paris, de Sercy, 1659, in-12). Ninon de Lenclos s'étoit reconnue dans un des portraits les moins flattés de cette cour de coquettes; elle se fit justice elle-même, en racontant l'origine du ressentiment et de la vengeance du pédant de Pézenas, dans une lettre qui est un chef-d'œuvre d'esprit, de malice et de style, et qui fut imprimée sans nom d'auteur par les soins de ses amis. C'est l'opuscule intitulé : *la Coquette vangée*, dans les exemplaires duquel on supprima la préface qui remplissoit quatre pages et qui donnoit des détails trop explicites sur cette aventure. Nous croyons que le scandale causé par l'attaque et par la défense fit suspendre la vente du livre de Félix de Juvenel; car ce livre, toujours

anonyme, fut remis au jour, 25 ans après, avec un changement de titre peu important, qui suffisoit toutefois pour dépayser la police de la librairie. Mais la conspiration des coquettes de 1659 étoit oubliée en 1685, quoique Ninon de Lenclos vécût encore, et *le Portrait ou le véritable caractère de la coquette* ne se vendit pas. Le titre du livre fut encore renouvelé en 1701, sans attirer davantage l'attention du public qui fait le succès. Voilà comment cet ouvrage piquant et remarquable à différents titres, est aussi peu connu que *la Coquette vangée* de Ninon de Lenclos, qui eut mérité de figurer parmi les *Petits classiques français* de Charles Nodier. P. L.

501. RESIOUYSSANCE (La) du traicté de la paix en France. *Paris, Olivier de Harsy,* 1559; petit in-8 de 10 feuillets. 20 fr.

Pièce rare, qui se rattache à l'histoire de France. C'est l'œuvre d'un poëte *de circonstance*, c'est presque un impromptu. Car la paix du Cateau-Cambrésis fut signée le 2 avril avec l'Angleterre, et le lendemain avec l'Espagne. Ce traité ne put être connu à Paris que le 4, au plus tôt, et cependant le *Privilége* est daté du 8 avril. Ainsi, le poëte écrivit trois cent cinquante-sept vers françois en trois jours, c'est-à-dire plus de cent vers par jour. Quelle fécondité! Afin sans doute de rendre le travail plus facile, l'auteur a divisé son *Chant de réiouissance* en onze sections. Dans la première, il chante les bienfaits de la paix :

Faictes les feux, remplissez l'aer de ioye,
Sonnez clairons si hault que l'on vous oye
Et publiés la paix de bonne foy,
Des deux amys Philippe et Henry roy.

La seconde section est intitulée *Narration*, nous ne savons trop pourquoi :

Le ciel haultin, de la paix amoureux,
Chassant de Mars le regne rigoureux
Et monstrant bien de ce monde auoir cure,
En ces bas lieux a lasché son Mercure.

On lit ensuite : *Congratulation de l'Église ; l'Autheur à la noblesse ; Chant de la noblesse ; Chant de l'autheur au nom du tiers État :*

En chassant donc pesanteur et paresse,
Reçoy la paix et luy fais la caresse.

Puis enfin : *Conclusion ; Rondeau final ; Dixain* et deux *Quatrains*. Après la souscription : *Imprimé nouuellement à Paris, le 10 avril*, on a placé une vignette sur bois qui représente la sainte Trinité, et qu'on retrouve souvent dans les livres mystiques de l'époque.

La correction du style et l'élégance de la versification font nécessairement défaut à une pièce de vers composée et imprimée en quatre jours. Mais on doit tenir compte à l'auteur de ses sentiments patriotiques, quoique la paix du Cateau-Cambrésis nuisît gravement aux intérêts de la France. En effet, Henri II abandonna, par ce traité, quatre-vingt-neuf villes fortifiées dont les Espagnols

n'auroient jamais pu s'emparer. Cette paix, achetée si cher et accueillie avec tant d'enthousiasme, ne fut, hélas! qu'une courte halte entre la guerre en pays étrangers et la guerre civile qui, pendant trente ans, ensanglanta nos provinces.

Ar. B.

502. Richelieu. Testament politique d'Armand du Plessis, card. duc de Richelieu. *Amsterdam*, 1688; 2 part. en 1 vol. pet. in-12, v. m. 15 fr.

Sur la garde du volume, on lit cette note manuscrite : « Voltaire, dans une dissertation intitulée : *Des mensonges imprimés*, prétendit que ce testament du cardinal de Richelieu étoit supposé par la fourberie; que l'ignorance, la prévention, le respect d'un grand nom l'avoient fait admirer.

« Foncemagne, en 1750, lui répondit par une lettre aussi polie qu'instructive, vrai modèle de critique, et prouve dans une suite de sa correspondance, d'une manière irréfragable, l'authenticité de ce testament par le cardinal de Richelieu.

« Les lettres de Foncemagne à Voltaire sont d'un grand intérêt. »

503. Roman historique, philosophique et politique de Bryltophend, écrit par lui-même *currente calamo* pour la première fois en 1778, récrit de mémoire l'année suivante en quinze soirées; suivi de trois relations : la première sur le royaume du Thibet en 1774, par M. Bogle; la deuxième sur le Japon en 1776, par M. Thunberg; et la troisième sur l'île de Sumatra, par M. Miller fils. Trad. de l'angl. par Bryltophend. *Pékin et Paris*, *Royez*, 1789; in-8, br. 6—»

Voici encore un livre destiné à l'ornement de cette Bibliothèque des Fous, que Nodier avoit projetée, et qui devoit s'augmenter tous les jours jusqu'à la fin du monde. Le titre seul de ce livre annonce que l'auteur n'avoit pas sa raison, quand il écrivit *currente calamo* ses rêveries d'économie politique et de réforme sociale. C'étoient sans doute les rêveries d'un honnête homme, mais cet honnête homme-là n'avoit pas l'esprit aussi sain que le cœur. Son ouvrage étoit intitulé : *L'Ami du peuple et des honnêtes gens*, lorsqu'il le communiqua, sans en faire connoître l'auteur, à J.-J. Rousseau, à Turgot, à d'Alembert, à Diderot, à l'abbé de Mably, et à une foule de philosophes et d'économistes, qui eurent la politesse de ne pas lui rire au nez. Au reste, la profession de foi de Bryltophend prouve que, s'il n'étoit pas poëte, il appartenoit à l'école des libres penseurs :

Je reconnois un seul Dieu que j'adore,
Je chéris mes parents, j'aime les hommes vrais,
Et d'un bienfaiteur que j'honore
J'ai toujours présents les bienfaits.
Bien mériter de la patrie

En défendant sa liberté
Et les droits de l'humanité,
Tels sont les sentiments dont je me glorifie

Bryltophend croyoit être un autre abbé de Saint-Pierre, quoiqu'il ne fût pas abbé, mais seulement ancien inspecteur des remises des capitaineries royales, membre de la Société d'agriculture de Paris et de l'Académie d'Upsal. Il se nommoit F. Lebreton, et il se proposoit d'opérer une révolution radicale dans l'ordre des sociétés, ce qui ne l'empêcha pas de publier un *Traité sur les propriétés et les effets du sucre* (Paris, Royez, 1789, in-12, fig.) et un *Manuel de botanique à l'usage des amateurs et des voyageurs* (ibid., 1787, in-8, fig.). Il s'imaginoit que la publication de son roman philosophique, et surtout philanthropique, remueroit le monde; le monde ne bougea pas et ne soupçonna peut-être pas l'existence de l'évangile humanitaire que Bryltophend lui présentoit. Bryltophend, indigné de cette ingratitude, donna un démenti à tous ses principes et se fit sauter la cervelle. Pauvre cervelle! P. L.

PUBLICATIONS NOUVELLES

ADRESSÉES A LA RÉDACTION DU BULLETIN DU BIBLIOPHILE.

RIVAUDEAU. Les œuvres poétiques d'André de Rivaudeau, gentilhomme du Bas-Poitou, nouvelle édition publiée et annotée par C. Mourain de Sourdeval. *Paris, Aubry*, 1859; petit in-8 de 249 pages, papier vergé.

Il y a quelques années, ayant aperçu à la bibliothèque de l'Arsenal un volume in-4 très-rare, sorti en 1566 des presses de Jean Lagerays, imprimeur à Poitiers, et contenant les œuvres poétiques d'André de Rivaudeau, je fis, dans le *Bulletin du Bibliophile*, un article sur le livre et sur le poëte. Aujourd'hui, M. Mourain de Sourdeval, compatriote de Rivaudeau et quelque peu son parent, a eu la bonne pensée de publier une nouvelle édition de ses œuvres. M. de Sourdeval a été parfaitement secondé dans son entreprise par M. Aubry et par M. Auguste Hérissey, imprimeur à Évreux, et les poésies de Rivaudeau ont été réimprimées avec une grande intelligence du texte et une grande pureté typographique. Félicitons-en donc M. Hérissey; son livre, imprimé sur fort papier vergé avec un titre à l'encre rouge, respire un parfum d'antiquité et d'archéologie qui n'est pas sans charme. M. de Sourdeval, qui a fait de longues et patientes recherches dans les archives de plusieurs communes rurales de la Vendée, a donné dans sa préface la généalogie de Rivaudeau, et a ainsi éclairé plusieurs points qui, jusqu'à présent, étoient restés obscurs. A la fin du volume se trouve un glossaire des mots qui ont vieilli ou qui ont disparu de la langue françoise. En somme, cette nouvelle édition de Rivaudeau se recommande aux archéologues et aux amateurs par une consciencieuse fidélité et par un cachet typographique, qui, s'il ne fait pas entièrement le succès d'un livre, contribue puissamment à le lancer dans le monde de plus en plus exigeant des bibliophiles. ALFRED GIRAUD.

SOBOLSTCHIKOFF. Principes pour l'organisation et la conservation des grandes bibliothèques, par B. Sobolstchikoff, bibliothécaire supérieur de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. *Paris*, *Ve J. Renouard*, 1859; in-12 br.

Quel est le procédé le plus simple pour arriver à embrasser d'un coup d'œil toutes les richesses des plus vastes bibliothèques? Tel est le problème que recherche et que résout M. Sobolstchikoff.

On ne s'est servi, jusqu'à présent, que de deux méthodes pour classer les livres : la méthode systématique ou l'alphabétique. Dans une bibliothèque systématiquement rangée, les livres sont répartis d'abord selon la science dont ils traitent, ensuite d'après les diverses branches de cette même science, et finalement d'après l'objet spécial de chaque branche. Cet ordre est parfait, mais il exige des subdivisions qui, pour une collection importante, peuvent aisément monter, selon le bibliographe Schleiermacher (*Bibliographisches System der gesammten Wissenschaftkunde*), jusqu'au chiffre de 12 000 ! Effrayé de cette tâche, je me suis décidé à ranger mes chers livres d'après l'alphabet, selon les noms des auteurs ou le premier substantif du titre; mais là encore j'ai rencontré plus d'une difficulté, comme celle de placer un livre nouveau ou plusieurs brochures reliées ensemble, et j'ai éprouvé plus d'un déboire en voyant, par exemple, un in-folio repousser dédaigneusement, finir, malgré mes protestations par écraser l'humble in-18 que l'orthographe m'avoit forcé de lui assigner pour voisin. Afin d'échapper à ces graves inconvénients, — dont il ne convient pas de rire, car ils nous font perdre notre temps, c'est-à-dire ce que nous avons de plus précieux, — la première condition d'une bibliothèque bien organisée étant de pouvoir trouver promptement un livre, M. Sobolstchikoff propose de les numéroter une fois pour toutes, pour ne plus rien y ajouter, en plaçant les derniers arrivants au bout de la série de numéros. Il n'est pas essentiel, observe-t-il, qu'un livre ait sa place sur tel rayon plutôt que sur tel autre, parmi tels livres plutôt que parmi tels autres. Un livre doit être placé de manière à n'être jamais cherché, mais tout simplement pris. Rationnel et clairement développé, le système du conservateur de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, — qui a, depuis dix ans, la chance d'être dirigée par un homme aussi supérieur que M. le baron de Korff, — nous paroît mériter l'attention de tous ceux qui s'occupent des livres ou les aiment. Et qui est-ce qui ne les aime pas? qui est-ce qui ne rêve pas de posséder une bibliothèque le jour, toujours espéré, où l'on sera opulent, et d'acquérir alors, sans marchander, ces belles éditions qui frappent les yeux, gagnent l'esprit, et, par cet attrait innocent, invitent à l'étude.

Prince AUGUSTIN GALITZIN.

STERN (*Daniel*). Trois journées de la vie de Marie Stuart; scènes histor., *Paris*, 1856; broch. in-8°.

VIE de Jean Chandon, seigneur de la Montagne, maître des requêtes sous Charles IX, etc., publiée par un de ses arrière-petits-neveux, M. P. C. de B. *Épernay*, 1857; broch. in-8.

UNE NOUVELLE BIOGRAPHIE

DU

CARDINAL MAZARIN [1].

III

Maintenant nous reprenons le récit de notre biographe.

« Jules Mazarin naquit à Rome, dans la rue de Trevi, sur la paroisse des Saints-Vincent-et-Anastase. » C'est une erreur que Naudé a partagée, et avec lui le P. Sylvestro Pietra Santa, jésuite, et M. Bosquet que cite *Mascurat*. La maison de la rue de Trevi étoit, il est vrai, celle de son père, par conséquent celle où se passèrent son enfance et sa jeunesse ; mais le fait est qu'il vint au monde à Piscina ou Pescina, sur la rive orientale du lac Celano, dans l'Abruzze ultérieure. Benedetti nous apprend dans quelle circonstance : « Pierre avoit coutume d'aller de temps en temps à Piscina en Abruzze où son beau-frère, l'abbé Buffalini, possédoit un riche bénéfice. Il y fit un voyage en 1602 avec sa femme qui étoit enceinte. La chaleur accablante de l'été qui rendoit plus pénible la grossesse de celle-ci, l'empêcha de retourner à Rome; et le 14 juillet, jour de saint Bonaventure, Hortensia accoucha de son premier né, bien nommé Jules, qui naquit coiffé et avec deux dents, respirant je ne sais quel air de joie bien différent de ce penchant aux larmes qui est la condition ordinaire de la naissance des autres hommes.... Quelques mois après, Pierre reprit le chemin de Rome, avec son enfant à la mamelle, et rentra dans son habitation située derrière la *Rione del Trevi*, sur la paroisse des Saints-Vincent-et-Anastase. » L'erreur de notre biographe est ainsi expliquée, et on peut ajouter excusée; mais il est plus difficile de dire pourquoi Aubery qui marque la date, ne

(1) Voir le premier article au n° de décembre 1859, p. 779.

nomme pas le lieu de la naissance de Jules, si ce n'est qu'encore sous l'influence des souvenirs de la Fronde, les amis et les apologistes du cardinal Mazarin ne vouloient pas avouer qu'il étoit né, même accidentellement, dans un pays placé sous la domination des Espagnols. Gualdo Priorato, qui n'a pas les mêmes scrupules, ajoute sans embarras le nom de Piscina au jour du 14 juillet 1602.

Notre biographe parle avec Benedetti de la coiffe de Jules; mais il ne dit rien des deux dents (1) : « Il parut en naissant enveloppé d'une pellicule subtile, semblable à une pelure d'oignon, dont un préjugé populaire fait le pronostic d'une haute fortune. Il se plaisoit à le rappeler lui-même ; et il en tiroit un favorable augure. Ses parents l'aimoient plus que tous leurs autres enfants, et avec raison ; car c'étoit un jeune homme d'un visage charmant, de manières agréables, gracieux, agile, vif, aimable, poli, d'un esprit pénétrant, d'une humeur enjouée, habile à dissimuler, en un mot apte à toutes choses. Il commença dès son enfance (il n'avoit en effet pas encore atteint l'âge de cinq ans) à réciter en public ces petits sermons qu'on a coutume d'entendre à Rome dans l'oratoire des Pères de Saint-Philippe de Néri, dans l'église nouvelle et sur le mont de Saint-Onuphre. Il y réussissoit si bien et y déployoit tant de grâces, qu'il ravissoit les cœurs de tous ceux qui l'écoutoient. Il gagna dans ces exercices l'affection publique qui depuis ne l'a plus abandonné. Je puis certifier à Votre Altesse que la renommée de ce jeune talent étant venue jusqu'à un certain Lebia, Vénitien qui habitoit Rome et qui étoit fort riche. Celui-ci s'informa de la fortune de Pierre Mazarin; et, parce qu'il apprit qu'elle suffisoit à peine aux dépenses de la maison, à l'entretien et aux frais des études de l'enfant, il fit à Jules, pour le mettre en état de fréquenter les écoles et de s'avancer dans la connoissance des lettres, une pension mensuelle de dix écus

(1) Aubery dit : « On a écrit qu'il étoit né coiffé et avec deux dents. » C'est sans aucun doute une allusion au passage de Benedetti que nous venons de citer.

qui étoit payée toujours avec une scrupuleuse ponctualité. Il ne manqua pas de bonnes âmes qui attribuèrent cette pieuse action de Labia à un tout autre motif que celui de cultiver cette plante délicate dans le jardin de la science et de la vertu. Les Pères de la Compagnie de Jésus, dont Jules suivoit les leçons, ravis de l'heureux génie et des manières gracieuses du jeune homme, employèrent tous les moyens pour l'attirer dans leur société. Ils lui firent les plus belles promesses et lui décernèrent les prix et les récompenses destinés aux meilleurs élèves; mais ils ne réussirent pas à le persuader. Son cœur resta insensible à leurs caresses. A la fin même, leurs efforts réitérés n'eurent d'autre résultat que de le décider à sortir de leurs écoles, abandonner ses études et se livrer à une conduite peu régulière dans la fréquentation d'une jeunesse dissipée. »

Les merveilles de la première enfance du cardinal Mazarin sont racontées par Benedetti avec des circonstances qui rappellent en quelques points ce passage du biographe : « Dans les plus tendres années, Jules montra son esprit en récitant avec une merveilleuse vivacité et une grâce charmante des sermons pendant les exercices spirituels des Pères de l'Oratoire. Il mettoit dans son action une si parfaite expression d'intelligence, qu'elle faisoit douter aux auditeurs si ce qu'ils admiroient, étoit un produit de son génie au-dessus de l'enfance ou un effet de sa mémoire. » Tous les historiens d'ailleurs s'accordent à dire que le jeune Mazarin fit ses études avec le plus grand succès au Collége romain sous les Pères jésuites. Naudé nomme tous les professeurs dont il reçut les leçons depuis la troisième : les Pères Pietra Santa, Titiano, Flamiano Strada, Tarquinio Galluci, Alessandro Donato, Vincenzo Guinigi, Torquato de Cuppis et Christoforo Grienberperio; Aubery parle des thèses de physique qu'il soutint sous le Père Conti et « où il se fit particulièrement admirer; » mais ils s'arrêtent là. Benedetti va un peu plus loin. Il convient des efforts que les jésuites firent pour l'attacher à leur compagnie par les liens de la fraternité religieuse : « Jules, dit-il, commença à fré-

quenter le Collége romain dès l'âge de sept ans; et il y remporta tous les prix. Les jésuites, alléchés par l'appât de cette riche intelligence, s'efforcèrent de l'attirer à leur compagnie. Ils livrèrent à sa volonté de fréquents et bienveillants assauts; mais il les repoussa à la fin de manière à leur ôter l'envie d'y revenir. »

A son tour, Benedetti se tait sur les conséquences de cette rupture de Mazarin avec ses maîtres. Il se contente de dire « qu'ainsi sorti de l'enfance, Jules fut admis dans la familiarité des jeunes fils du connétable Colonna qui étoient de son âge et dans les bonnes grâces desquels il entra plus avant qu'aucun des autres cavaliers romains. » Toutefois il laisse échapper plus loin une sorte d'aveu d'où on peut conclure que le futur cardinal se livroit avec passion aux plaisirs du monde et principalement au jeu : « Il s'étoit acquis une telle réputation de générosité et d'exactitude, qu'une parole du capitaine Mazarin étoit considérée par ses amis comme le meilleur billet pour quelque somme que ce fût; et la facilité avec laquelle il dépensoit l'argent, ne l'empêchoit pas d'en avoir toujours en abondance. Je ne puis taire ici un bon coup du sort qui lui arriva un jour qu'il partoit de Milan pour quelque affaire. Une roue de son carrosse s'étant rompue à la sortie de la ville, il fut contraint de s'arrêter un peu de temps. Il engagea, en attendant, une partie de jeu; et, en une heure et demie, il gagna 1500 sequins : ce qui lui fit écrire spirituellement à Sachetti que la rupture de cette roue avoit été pour lui un tour favorable de la roue de la fortune qui, quand elle le veut, sait rendre avantageuses et profitables même les disgrâces. » Gualdo Priorato ne loue pas moins Jules Mazarin « d'avoir cultivé si galamment au moyen du jeu, où il eut beaucoup de bonheur, la conversation des grands, qu'il s'acquit l'estime et la bienveillance de ceux qui le fréquentoient. »

Il est aisé de voir que les deux auteurs craignent d'insister sur ce point délicat de la vie du cardinal et qu'ils ne disent pas tout ce qu'ils savent. Notre biographe va compléter leurs

recits : Ayant quitté le Collége romain, « Jules se mit à fréquenter les tripots, à jouer aux cartes, aux dés et à rechercher d'autres passe-temps non moins condamnables. Il devint si expert particulièrement aux jeux de cartes, que son habileté, jointe à sa bonne fortune, lui gagna des sommes considérables qui payèrent largement le luxe de sa toilette. Il portoit de riches et somptueux habits, avec des anneaux d'or et de diamants; il étoit, en un mot, amplement pourvu de toutes les choses nécessaires à l'ornement de sa personne, et dont il se parait pour avoir accès auprès des grands et des princes, dans l'espérance de trouver des occasions favorables à l'exercice de ses talents. Son adresse au jeu avoit atteint un degré de perfection vraiment extraordinaire; et, à ce propos, je ne puis m'empêcher de raconter un trait d'agréable plaisanterie qu'il fit dans la ville de Livourne à un capitaine, son adversaire dans une partie de cartes. Ce capitaine ayant, par forme de badinage, étendu sa main sur l'argent de Mazarin, il en escamota un doublon. Jules parut étonné du tour et feignit de ne ne pas le comprendre. « Je vous prie, seigneur capitaine, dit-il, « de ne point faire de ces choses-là entre nous. Il faut que nous « jouiions en toute honnêteté. Autrement je vous jure par les « saintes lettres (au même instant il allongea le bras au-des- « sus d'un monceau de doublons qui étoit de l'autre côté de la « table), je vous jure que nous ne serons plus amis. » Ce disant, il enleva dix doublons sans que personne s'en aperçût. Il les fit ensuite voir dans sa main à l'assistance et les rendit au capitaine qui resta confus. D'après cette anecdote, on peut juger des avantages que Mazarin avoit au jeu. Il étoit alors capitaine, comme on le racontera ailleurs. Il se montroit toujours facile, aimable, désintéressé, égal de caractère. Il dépensoit l'argent grandement; et il avoit l'habitude de dire que le ciel est le trésorier d'un homme généreux.

« Mais comme la fortune est changeante, quelquefois il arriva qu'elle lui tourna le dos. Ainsi, un jour, il fut mis complétement à sec. En ce temps-là justement (chose qui d'ailleurs se

renouvela en plus d'une occasion) il avoit déposé pour gages chez un juif ses bijoux et ses plus beaux habits. Il ne lui restoit plus qu'une culotte de soie. Pressé par le besoin, il finit par l'engager également. Il reçut donc quatre ou cinq testons qu'il hasarda au jeu avec tant de bonheur que non-seulement l put rembourser le juif, mais encore il eut de profit une grosse somme d'argent avec laquelle il continua de tenter le sort des dés et des cartes. Ce que je viens de dire, je puis l'affirmer de science certaine : car j'étois avec lui quand il envoya retirer ses habits et ses bijoux. »

Encore ici le biographe nous fait souvenir des pamphlétaires. La *Plainte du carnaval et de la foire Saint-Germain* s'éloigne-t-elle en effet beaucoup de lui quand elle dit du cardinal :

Cet homme qui fait des dépenses
En pommades et en essences
Plus que n'en faisoient autrefois
Pour leur maison les plus grands rois ;
. . . . . .
Ce brelandier si fameux
Qui sans le jeu n'étoit qu'un gueux ;
Cet homme qui tient à grand'gloire
Et croit être bien dans l'histoire
Pour avoir été le parrain
Du hoc appellé Mazarin....

Le *Religieux* n'auroit-il pas pu s'appuyer sur le témoignage du biographe pour défendre ce passage de sa lettre au prince de Condé : « Chacun sait.... qu'il fit voyage à Venise et à Naples pour apprendre les piperies qu'on pratique dans les jeux de hasard, dont il devint maître si parfait en peu de temps qu'on lui donnoit par excellence le nom de pipeur ; » ou bien cet autre : « Jamais homme ne fut attaché plus que lui aux objets des sens.... N'a-t-il pas employé la fainéantise des moines d'Italie, trois années entières, à composer des pommades pour blanchir ses mains ? »

Nous pourrions en citer beaucoup d'autres ; car il n'y a pas de sujet de déclamation et d'injure plus familier aux pamphlétaires que le luxe et le jeu du cardinal Mazarin. Les exemples que nous venons de rappeler suffisent au but de ce rapprochement, qui est de montrer encore une fois, et ce ne sera pas la dernière, qu'en fouillant les libelles de la Fronde, on n'est pas sans rencontrer au fond le terrain solide de l'histoire. Nous abandonnons la forme bien volontiers. Elle est grossière, violente, brutale ; elle a un feu qui brûle, et des aspérités qui déchirent. Si quelques parcelles de vérité y apparaissent, elle ne les revêt pas seulement ; elle les altère. C'est un méchant alliage de médisance et de calomnie. On en a la preuve dans le passage de la *Plainte du carnaval* et dans ceux de la *Lettre du religieux*. Ils touchent aux récits du biographe par les faits ; ils s'en écartent par l'intention et par l'expression. Ils tournent l'éloge en blâme et l'apologie en satire. Toutefois, il reste cette remarque : c'est que les traits de la jeunesse de Mazarin n'étoient pas inconnus à Paris, et qu'on en savoit assez pour que la haine ou la malignité s'en fissent une arme redoutable contre le ministère du cardinal.

Un passage très-curieux de la *Mazarinade* la justifie mieux encore. C'est celui-ci :

Te souvient-il bien d'Alcala
Quand, Ganymède ou Quinola,
L'amour de certaine fruitière
Te causa maint coup d'étrivière,
Quand le cardinal Colonna
De paroles te malmena
Et qu'à beaux pieds, comme un briconne,
Tu te sauvas de Barcelone ;
De Barcelone tu gagnas
Ton pays où tu besognas, etc.

Il est dit dans le *Segraisiana* qu'il n'y eut pas de pamphlet « qui fut aussi sensible » à Mazarin, précisément à cause de

ce passage : « Le sujet de la colère de ce cardinal fut à l'occasion de ses amourettes avec une bouquetière qu'il vouloit épouser. » Que de vers de la *Mazarinade* pourtant semblent mieux expliquer le ressentiment du ministre! Combien d'injures plus sanglantes et de plus poignants outrages! S'il nous falloit produire ici nos preuves, nous n'aurions que l'embarras du choix, embarras autant causé par le nombre des citations qui se présentent sous notre plume, que par les mots orduriers qui les salissent et en rendent la répétition impossible. Sur quoi donc repose l'assertion du *Segraisiana?* On ne le voit pas. Qu'étoit-ce que cette histoire d'amourette? L'auteur avoit-il frappé juste en cet endroit? Avoit-il réveillé dans le cœur de Mazarin un souvenir encore douloureux et cher? L'insolence de son libelle s'étoit-elle attaquée à une personne dont le cardinal dût ressentir l'offense? Oui, ce fut là sa faute. D'un sentiment pur il avait fait une passion grossière; il avoit peint des couleurs du libertinage un amour légitime; il avoit transformé en fruitière d'Alcala la fille d'un notaire de Madrid. Laissons parler notre biographe :

« Les inclémences du jeu, qui plusieurs fois lui avoient ravi jusqu'à son dernier écu, avoient jeté Mazarin dans un trouble si grand que, comme il le disoit lui-même, il n'avoit de repos ni jour ni nuit. La vie irrégulière qu'il menoit lui étoit à charge; et il désiroit rencontrer une occasion de quitter Rome pour quelque temps, afin que, revenant après avoir détruit en lui le vieil homme, il pût rentrer dans la bonne voie. Ce fut comme un coup du sort qu'en ce temps-là le connétable Colonna résolut d'envoyer en Espagne son fils Girolamo. Pierre Mazarin, de son côté, cherchoit un moyen d'enlever Jules à ses mauvaises habitudes. Il l'offrit au jeune prince, qui l'accepta volontiers, pour un de ses chambellans (*cameriere*) parce qu'il le trouvoit d'agréable figure et qu'il le connaissoit comme un des familiers de la maison.

« Girolamo partit donc de Rome, emmenant Jules à Madrid avec lui. Celui-ci se vit bientôt, à cause de ses aimables qua-

lités, accueilli avec faveur à la cour. Il passoit ses journées dans les plaisirs ; mais, quoiqu'il regrettât les pernicieux passe-temps des dés et des cartes, il s'en abstenoit néanmoins, parce que l'argent lui manquoit et qu'il ne pouvoit plus recourir au juif qui lui faisoit des avances sur ses habits et sur ses bijoux. D'ailleurs il n'auroit pas paru devant son maître dans une tenue moins éclatante et moins riche que de coutume sans être réprimandé vertement. Cependant il ne put pas éviter son destin. Un jour qu'il avoit exposé aux chances du jeu le peu d'argent qui lui restoit, du premier coup de dés il perdit tout. Il en eut un chagrin si profond que, malgré son talent de dissimulation et quelque effort qu'il fît pour paraître joyeux, il ne put cacher les ennuis dont il étoit accablé.

« Dans ces occasions il avoit coutume de s'écrier : « Oh ! « que l'homme est bête sans argent ! » Étant donc mélancolique et triste après la perte dont nous venons de parler, il vit venir à lui une de ses connaissances de Madrid, un certain notaire, qui, frappé de la pâleur de son visage, lui en demanda la cause ; l'interrogeant avec bienveillance sur la raison d'un état si peu naturel dans un jeune homme ; protestant de son désir de le servir ; le conjurant d'avoir confiance en ses assurances, dans la supposition que l'éloignement où Jules étoit de sa patrie pouvoit le priver de l'aisance et du bien-être auxquels il étoit habitué : « Par exemple, lui dit-il, si vous man- « quiez d'argent, vous auriez tort de ne pas vous adresser à moi « qui serois si heureux de vous donner une preuve de mon « affection. » Mazarin lui répondit aussitôt qu'en effet le courrier de Rome par lequel il attendoit une somme considérable, le mettoit dans l'embarras, faute d'une douzaine de doublons, et qu'il en éprouvoit une contrariété d'autant plus grande qu'il ne connaissoit à Madrid personne à qui il pût avoir recours. C'étoit une de ses inventions pour faire croire à sa richesse. Il se promettoit d'obtenir ainsi l'argent qu'il méditoit de jouer d'abord et de rendre ensuite, si le prétendu courrier arrivoit à cheval sur la bonne fortune du jeu.

« L'Espagnol qui tenoit en grande estime l'esprit vif et poli de Jules; qui étoit, comme on dit vulgairement, coiffé du jeune homme, commença à se flatter de l'espérance d'en faire son gendre. Il avoit là-dessus tout un plan pour l'exécution duquel il comptoit sur les services qu'il pourroit lui rendre, et sur la singulière beauté de sa fille unique. Il tira donc de sa poche une bourse pleine de doublons, et, la présentant à Mazarin : « Tenez, mon fils, dit-il, prenez cette bourse « et servez-vous-en. L'argent qu'elle contient et celui que j'ai « chez moi sont à votre disposition. Bannissez donc la tristesse « de votre cœur. Ne doutez point de mon amitié, non plus que « de mon empressement à vous être utile dans des circon- « stances plus importantes que celle-ci. »

« A cette offre si courtoise, Jules opposa d'abord, pour la forme, quelque résistance; puis, vaincu par les aimables instances du notaire, et plus encore par le besoin, il consentit à prendre seulement dix doublons qu'il promit de rendre aussitôt que le courrier de Rome seroit arrivé. Les deux amis échangèrent après cela quelques paroles de politesse; et ils se séparèrent.

« Jules courut au tripot. Voyant que la fortune avoit tourné, il sut la saisir aux cheveux. Il doubla hardiment ses mises; et ainsi, en peu d'instants, il devint possesseur d'une grosse somme d'or. Le souvenir de son état lui fit comprendre qu'il étoit prudent de s'arrêter. Il quitta donc le jeu et retourna tout joyeux chez lui. A peine le courrier de Rome eut-il mis pied à terre que, feignant d'avoir reçu la remise d'argent qu'il attendoit, il alla reporter à l'Espagnol ses doublons, avec force expressions de remercîment et témoignages de gratitude.

« Cette exacte restitution confirma le notaire dans l'opinion où il étoit, que chez Mazarin les biens de fortune accompagnoient les qualités de l'esprit. Il n'en fut que plus ardent à poursuivre son projet de mariage qui lui paraissoit d'une réalisation d'autant plus facile que sa fille étoit belle, qu'il se proposoit de lui donner une dot considérable, et qu'il devoit

lui laisser en mourant des richesses plus considérables encore.

« Son désir devenoit tous les jours plus vif. Pour en hâter l'accomplissement, il prêtoit la main à l'amour honnête de sa fille et de Jules, et permettoit toutes les faveurs qui se peuvent accorder entre fiancés. La jeune fille étoit une fine mouche qui savoit bien attraper l'oiseau à la glu : aussi Mazarin, de plus en plus amoureux, ne pouvoit trouver de repos ni le jour ni la nuit.

« Voyant ce grand feu, l'Espagnol avisé ne perdit pas un moment pour frapper le dernier coup ; persuadé d'ailleurs que Mazarin ne pouvoit pas trouver un parti plus sortable d'après l'adage : *Si vis nubere, nube pari*, puisqu'aussi bien les jeunes gens étaient issus de deux notaires, l'un espagnol, l'autre sicilien.

« Restoit à obtenir le consentement de Girolamo Colonna, maître de l'époux. Jules épioit l'occasion avec un soin impatient ; et un jour, croyant l'avoir trouvée, il employa toute son adresse à la saisir. Il peignit sa fiancée comme un miracle de beauté, vanta la noblesse du père, la magnificence de la dot, l'opulence de l'héritage. Il grossit et amplifia le tout pour tâcher d'éblouir les yeux du prince, et finit par le presser de consentir à son bonheur, promettant d'en garder une éternelle reconnoissance.

« Girolamo, prudent et rusé, qui lui portoit une affection plus qu'ordinaire, vit bien qu'il étoit dans les filets de la belle. Il en eut pitié. Il ne voulut pas le désespérer par un refus absolu. Il prit donc prétexte d'une affaire importante qu'il avoit à Rome, qui demandoit la présence d'une personne de confiance et dont il avoit l'intention de le charger : « Faites « promptement vos préparatifs de départ, lui dit-il. Il y va « même de l'intérêt de votre mariage ; car vous verrez votre « père qui ne vous refusera sans doute pas son consentement ; « et, à votre retour, vous pourrez être heureux. »

« Les raisons du prince ne déplurent pas à Mazarin qui se

hâta de prendre la route de Rome. Arrivé dans cette ville, il alla tout de suite chez le connétable, et, après lui avoir remis ses dépêches, il se rendit auprès de son père qu'il entretint de ses espérances de mariage avec l'enthousiasme d'un amant. Il le pressa de lui permettre de retourner à Madrid et d'y conclure l'affaire. Il avoit déjà, disoit-il, la permission de son maître; et l'occasion étoit bonne puisqu'il s'agissoit d'une alliance noble, d'une jeune personne parfaitement belle et d'une dot considérable. Bref il sut si bien colorer son projet, que son père, bien qu'il le connût enclin à l'hyperbole, promit à la fin d'y consentir. Il étoit à peine sorti triomphant de cet entretien, que le connétable le fit appeler. Ce prince, averti par son fils, vouloit railler le pauvre Jules : et en effet il le salua avec ironie du titre d'époux; mais, après l'avoir ainsi plaisanté pendant un demi-quart d'heure, il changea de ton tout à coup. Son langage, d'abord facétieux, devint sévère et rude. Regardant de travers l'infortuné, il lui défendit absolument de parler de ce mariage, d'y songer même, de quitter Rome sous aucun prétexte; pour terminer, il lui commanda de changer de vie et de reprendre le cours de ses études s'il ne vouloit encourir les effets de son indignation. Cela dit, il lui tourna le dos. »

Tous les historiens du cardinal parlent du voyage d'Espagne; mais ils en parlent très-diversement. Naudé dit que « Jules fut en compagnie du cardinal Colonna étudier à Alcala de Henarès où il resta dix-huit mois à ses propres coûts et dépens. » Gualdo Priorato n'a rien su de cette dernière circonstance; au moins il n'en fait pas mention : « Son cœur, qui aspiroit toujours à quelque chose de grand, commença, dit-il, à prétendre à des choses nouvelles, de voir et de se rendre savant aux coutumes et aux mœurs des nations étrangères. Il passa donc en Espagne avec dom Hiérosme Colonna, fait depuis cardinal, et s'appliqua avec lui à étudier les lois dans l'Université d'Alcala. » Aubery permet de croire que Mazarin fut placé auprès de « l'abbé Colonna, depuis cardinal, » par

l'abbé Buffalini qui « avoit avec le prince une habitude et une liaison très-étroites. » En tous cas il est d'avis que Jules ne suivit pas les cours de l'Université espagnole, qu'il « y donna seulement des preuves et un échantillon de ce qu'il venoit d'apprendre au Collége romain. » Benedetti le conduit à Madrid avant de le faire aller à Alcala; il ne prononce pas le nom de l'abbé Buffalini. Selon lui, c'est bien, comme le rapporte le biographe, Pierre Mazarin qui envoya son fils en Espagne; c'est bien également en qualité de chambellan du jeune Colonna que Jules fit ce voyage : « Ses études de philosophie terminées dans l'âge de dix-sept ans, dit-il, Mazarin se soumit à la volonté de son père qui, par le conseil de son oncle Jules, lui fit faire un voyage en Espagne avec le seigneur Girolamo, aujourd'hui cardinal Colonna, qui le reçut parmi les officiers de sa chambre (*in sua camerata*). »

Naudé raconte que Jules retourna à Rome parce que « ses affaires domestiques n'avoient aucunement besoin de sa présence, et d'autant, ajoute-t-il, qu'il ne se pouvoit accommoder à l'humeur des Espagnols. » Cette insinuation à l'adresse de la Fronde ne laisse pas que d'être ingénieuse. Gualdo Priorato qui écrit après le rétablissement de Mazarin, la dédaigne apparemment comme inutile. Il veut que le retour de Jules n'ait eu pour cause que le désir de défendre son père accusé de meurtre; mais Aubery, qui n'oublie jamais son rôle d'apologiste, la reprend et la développe en ces termes: « L'opinion la plus commune est qu'il ne sut jamais s'accommoder au naturel et à l'humeur altière de la nation, insupportable à tout le monde; d'où l'on n'a pas douté d'inférer qu'il commença à prendre dès lors l'inclination et le parti pour lequel il s'est depuis déclaré, tellement qu'on pourroit dire à peu près de lui ce que M. d'Herbault, secrétaire d'État, écrit du cardinal Barberini, qu'il étoit retourné d'Espagne tout François. » Toutefois il reconnoît « qu'on a discouru et raisonné différemment sur ce sujet. » Benedetti nous révèle un des discours qu'on a tenus; il avoue qu'on a parlé d'un mariage que Jules

avoit voulu contracter avec une jeune personne de médiocre condition ; mais il dément « cette fable, » et soutient avec Gualdo Priorato que Mazarin fut rappelé par son père qui, poursuivi sous une accusation d'homicide, se trouvoit privé de l'assistance de son second fils, entré récemment dans l'ordre des dominicains.

Après avoir dit, toujours avec Gualdo Priorato, qu'il entreprit si bien la défense de Pierre qu'en peu de temps il réussit à le faire absoudre pleinement de cette imputation, il ajoute seul : « Jules n'avoit pas encore accompli ses vingt ans quand, à son retour d'Espagne, les jésuites qui se souvenoient de ses rares talents, le considérèrent comme le sujet le plus propre à donner du lustre à la représentation solennelle qu'ils vouloient faire de *Saint Ignace* dans le Collége romain. Ils le décidèrent à se charger de la partie principale de l'opéra qu'il porta si allégrement et où son esprit brilla d'un éclat si vif qu'il n'y eut personne qui ne restât ravi et qui ne présageât une haute fortune à tant de vivacité. »

C'est ce que raconte également notre biographe, mais d'une manière plus complète et avec de plus curieux détails : « La mortification que lui avoient causée les paroles du connétable, jeta Jules dans un abîme de confusion. Il ne savoit quel parti prendre. A la fin, il partit du palais Colonna et alla se cacher dans sa chambre comme une poule mouillée. Il s'y tint enfermé sept jours durant, sans voir qui que ce fût, fatiguant son cerveau à bâtir des châteaux en Espagne, et ne se donnant de repos d'aucune sorte, si ce n'est que, quand il étoit épuisé et haletant, il se jetoit sur son lit, où toutes choses lui sembloient dormir. C'est pourquoi il avoit coutume de dire qu'il n'y a pas de meilleur compagnon que le lit.

« Quand il plut à Dieu, il sortit de chez lui, mais plus posé et moins sémillant qu'à l'ordinaire. Il pensoit au moyen de regagner, s'il se pouvoit, le temps perdu, et de satisfaire enfin son père et le connétable. Il n'en trouva pas de meilleur que de reprendre ses études, auxquelles il se livra avec tant d'ap-

plication et d'activité, qu'il en étonnoit tous ceux qui le connoissoient.

« En ce temps-là les Pères de la Compagnie de Jésus se préparoient à représenter la *Vie de saint Ignace*, leur fondateur. Ils avoient besoin d'un sujet capable de jouer le rôle du saint, qui étoit le principal et aussi le plus difficile de la pièce. Pensant que personne ne le rempliroit mieux que Mazarin, ils lui proposèrent de s'en charger; mais il les refusa d'abord absolument, dans la crainte de ne pouvoir le rendre avec toute la perfection désirable dans une œuvre aussi grave. Il ne vouloit pas s'exposer à perdre devant une assistance qu'il savoit devoir être composée en partie de prélats, de princes de la cour romaine et d'ambassadeurs des couronnes, la réputation qu'il avoit acquise d'excellent acteur. Cependant les plus qualifiés d'entre les Pères parvinrent à le rassurer, si bien qu'il accepta.

« Le jour de la représentation, il récita son rôle d'une manière si admirable qu'il excita l'étonnement général. Il s'étoit composé un costume magnifique, qui, en même temps qu'il convenoit au héros de la pièce, le faisoit paroître avec tous ses avantages.

« Son succès lui rendit les bonnes grâces du connétable, qui l'exhorta à persévérer dans le travail et à chercher son avancement avec honneur, puisqu'il avoit reçu de Dieu un si beau génie, et qu'il désiroit revêtir la robe longue, ainsi qu'il le répétoit souvent. Il disoit, en effet : « Si j'étois admis à « prendre la robe longue, je sais bien où j'arriverois; » entendant qu'il s'élèveroit à la prélature. Il se mit donc sous la direction du frère Cosme Fideli, Florentin, docteur célèbre à cette époque et premier lecteur de la Sapience de Rome. Il étudia tous les jours assidûment, de sorte qu'en peu de temps il devint docteur en l'un et l'autre droit. »

De ces divers récits, celui de notre biographe est assurément le mieux suivi, le plus complet, le plus satisfaisant. Tout s'y lie et s'y enchaîne de manière à ne laisser dans l'esprit ni

hésitation, ni doute : Jules, brouillé avec les jésuites, ses maîtres, quitte le Collége romain et mène une vie dissipée. Il sent le besoin de s'éloigner de Rome. Son père, pénétré également de la nécessité d'une absence, le présente à Girolamo Colonna pour l'emmener en Espagne. Pendant son séjour à Madrid, il est enlacé dans une sorte d'intrigue matrimoniale, dont le prince le dégage en le renvoyant dans la ville éternelle. Le mécontentement du connétable lui inspire la résolution et lui donne le courage de surmonter sa passion. Il reprend alors le cours de ses études; et bientôt il est docteur *in utroque*. Voilà qui est parfaitement clair, qui se comprend bien. Il n'y a là ni lacune ni réticence. Nous n'en pouvons pas dire autant des autres récits. Gualdo Priorato explique le voyage d'Espagne par une raison de fantaisie. Naudé et Aubery ne l'expliquent pas du tout; Benedetti pas davantage; mais, en faisant intervenir le P. Jules, il montre évidemment qu'il y avoit un motif grave de la décision suggérée par l'oncle et prise par le père de Mazarin. Et ce motif, ne le découvre-t-on pas un peu sous le passage suivant du même auteur : « Dès l'école, Jules se fit remarquer par sa manière très-noble de vivre, et sa coutume constante de frayer avec des personnes d'une condition au-dessus de la sienne. » Si, des apologistes du cardinal, trois racontent qu'il retourna à Rome pour défendre son père contre une accusation d'homicide, le quatrième, Aubery, n'en dit pas un mot. On a vu que Benedetti seul nomme Madrid, et que, s'il dément le projet de mariage auquel Aubery fait peut-être allusion, il avoue pourtant qu'on en a parlé. Il est d'ailleurs d'accord avec le biographe sur plusieurs points : sur la rupture avec les jésuites, sur la part que Pierre eut à l'entrée de son fils dans la maison de Girolamo Colonna, sur l'emploi de chambellan et sur la représentation de *Saint Ignace*. C'est une observation que nous aurons encore plus d'une fois occasion de renouveler.

MOREAU.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES LIVRES DÉPAREILLÉS.

Chacun sait combien il est facile de perdre un livre; mais, ce que peu de personnes savent, ce sont les recherches multipliées qu'il faut faire pour retrouver le livre perdu, ou le remplacer quand il dépareille un ouvrage. Il est bien rare que la librairie puisse vous venir en aide; il faut payer de sa personne, courir de magasin en magasin, répétant partout la même question; mille fois perdre patience en donnant à un bouquiniste ignorant des détails qu'il comprend un peu moins bien que la question elle-même; et, après tout cela, rentrer chez soi les mains vides. Ces tribulations ne sont pas nouvelles chez les bibliophiles; il y a près d'un siècle qu'un amateur, à bout de patience sans doute, faisoit insérer dans les journaux l'avis suivant :

« Un curieux qui possède le seul volume second de la Bible « latine, in-folio, imprimée à Mayence en 1462 par Pierre « Schœffer, désireroit connoître quelqu'un qui posséderoit le « premier volume seul de cette rare édition. On réuniroit ces « deux volumes par un accommodement auquel se prêteroit « avec beaucoup de facilité celui qui possède le second. »

La Bible de 1462, en caractères gothiques, est, comme on sait, la première qui ait été imprimée avec date certaine. Quoique les nombreuses abréviations que le compositeur a employées en rendent la lecture difficile, les beaux exemplaires en sont rares, et ils atteignent des prix élevés dans les ventes. J'ignore si le *curieux* a trouvé son premier volume, mais le moyen héroïque qu'il a employé en dernier ressort prouve assez qu'il avoit bien cherché avant d'en venir là.

La difficulté de rappareiller un ouvrage devoit frapper les bibliophiles plus que tous autres. Dès l'année 1777, l'abbé Mercier de Saint-Léger écrivoit ceci aux rédacteurs du *Journal de Paris :*

« Vous accueillez, messieurs, toutes les idées utiles que l'on

« vous présente, en voici une que je soumets à votre juge-
« ment et à celui de vos lecteurs. Il n'y a aucun possesseur de
« livres qui n'aie dans sa bibliothèque quelques volumes dé-
« pareillés. Veut-on consulter un ouvrage en plusieurs vo-
« lumes? Presque toujours c'est dans celui qui est égaré que
« se trouve le renseignement que l'on cherche. Il faut donc
« emprunter ce volume ou le faire chercher, ou se résoudre à
« acheter l'ouvrage entier en cédant à vil prix les volumes qui
« restent. Ces expédients ayant chacun un inconvénient très-
« réel, on prend le parti de laisser dans sa bibliothèque un
« ouvrage incomplet, dans l'espérance qu'un hasard heureux
« pourra quelque jour remplir ce vide; l'occasion ne se pré-
« sente point, et on se passe du livre avec un chagrin qui se
« renouvelle toutes les fois qu'on en a besoin. Pour remédier
« à un inconvénient si funeste aux lettres, je désirerois que
« quelqu'un de nos libraires de Paris s'attachât particulière-
« ment au commerce des *livres dépareillés* de toute espèce.
« Plusieurs s'adonnent à ce qu'ils appellent *vieille librairie;*
« d'autres aux livres d'histoire naturelle et de médecine; ceux-
« ci aux livres de dévotion; ceux-là aux livres imprimés chez
« l'étranger. Pourquoi n'y en auroit-il pas au moins un qui
« s'appliquât d'une manière particulière au commerce des
« livres dépareillés? Que l'on ne dise pas que cette espèce de
« trafic n'appartient qu'aux petits marchands connus sous le
« nom de *bouquinistes*. 1° Ceux-ci sont très-utiles à la majeure
« partie des littérateurs et des bibliophiles qui peuvent à leur
« aise examiner un tas de volumes poudreux, et y trouver à
« bon compte un livre qu'ils cherchoient inutilement chez nos
« libraires les mieux fournis. Aussi, loin de mépriser les
« bouquinistes, ou de voir tranquillement qu'ils soient moles-
« tés et inquiétés, je voudrois que leur nombre augmentât, et
« même que leur état fût encouragé et protégé, sauf à prohi-
« ber sévèrement l'étalage d'aucuns livres contre la religion,
« les mœurs et le gouvernement. 2° Le libraire qui s'occupe-
« roit spécialement du commerce que je propose, étant une fois

« connu, tous ceux qui possèdent des volumes dépareillés « iroient à lui avec empressement, et, contents d'avoir trouvé « un livre qui leur manquoit, loin d'éprouver pour le vendeur « un sentiment de mépris, ils ne pourroient que lui accorder « de l'estime. 3° Les bouquinistes tiennent, il est vrai, quel- « ques livres dépareillés; mais ces marchands sont répandus « dans tous les quartiers de la capitale; combien de temps et « quelle patience ne faut-il pas pour visiter leurs diffé- « rents étaux? Ne seroit-il pas plus commode d'aller chez un « libraire connu? on auroit plus d'espoir d'y trouver ce « que l'on cherche, parce que son magasin seroit nécessai- « rement mieux fourni, qu'il s'accroîtroit chaque jour par le « moyen des autres libraires, et qu'il seroit en peu de temps « assez considérable pour donner lieu à une vente journalière, « dont le produit seroit lucratif pour le libraire, à qui l'ache- « teur payeroit toujours avec plaisir le prix de la marchan- « dise.

« Cet établissement, messieurs, seroit encore fort avanta- « geux à nos grandes bibliothèques publiques qui, comme « chacun sait, sont encore plus exposées à égarer un ou plu- « sieurs volumes du même ouvrage. Le libraire des livres dé- « pareillés, ayant pris connoissance des timbres de ces biblio- « thèques, reconnoîtroit aisément leurs volumes; toutes les « fois qu'il en tomberoit quelqu'un entre ses mains, il en don- « neroit avis aux possesseurs, et les gens de lettres qui fré- « quentent ces bibliothèques n'auroient pas si souvent le « chagrin d'y trouver des ouvrages incomplets.

« Je crois donc, messieurs, que l'exécution de mon projet « seroit utile aux littérateurs et à tous ceux qui ont des livres; « je crois que le commerce des livres dépareillés seroit lu- « cratif pour le libraire honnête et instruit qui voudroit s'y « adonner, pourvu que ce libraire ne se bornât pas à une espèce « de livres, et qu'il en eût de toutes les sortes. Si j'ai tort, ma « lettre ne sera qu'inutile, mais au moins ne blessera per- « sonne, et aurai-je la satisfaction d'avoir communiqué au

« public une idée qui m'est commune avec bien des per-
« sonnes.

« L'A. de S. L. »

On peut voir par cette lettre en quel estime l'abbé de Saint-Léger tenoit les bouquinistes, et avec quel soin il cherche à prémunir les libraires contre la crainte de descendre au rang de ces *petits marchands*. Il est probable que si les bouquinistes d'aujourd'hui la connoissoient, ils feroient imprimer en or le passage qui les concerne. On a publié la liste des lettres de l'abbé Mercier ; il seroit bien plus désirable d'avoir une édition des lettres elles-mêmes ; c'est une idée que je livre à plus entreprenant que moi.

La librairie parisienne fit la sourde oreille aux réclamations du savant bibliophile ; ce n'est que bien longtemps après qu'un libraire se décida à satisfaire à la demande générale. C'est encore l'abbé de Saint-Léger qui va nous apprendre de quelle manière ingénieuse ce libraire s'y prit :

« Je vous communiquai, il y a plus de quatre ans, le désir « qui m'étoit commun avec bien des amateurs, de voir quel- « que libraire de Paris s'adonner spécialement au commerce « des livres dépareillés de toute espèce, pour faciliter, à ceux « qui ont égaré ou perdu quelque volume séparé d'un ouvrage, « les moyens de trouver promptement le pareil. Mon idée fut « assez bien accueillie dans le temps ; mais jusqu'ici aucun « libraire ou marchand de vieux livres n'avoit cru trouver de « l'avantage à ce commerce. En voici un plus hardi, et à qui « l'envie d'être utile au public a fait vaincre toutes les difficul- « tés. Le sieur Fetil, libraire rue Mazarine, dans un avis im- « primé que je viens de recevoir, fait la proposition suivante : « Les personnes qui ont des livres dépareillés pourront envoyer « à ce libraire les titres de ceux qui leur manquent, écrits bien « lisiblement, avec la note de l'édition et leur adresse. Ces « titres seront portés sur un registre, et quand le nombre des « demandes suffira pour fournir à l'impression d'une feuille

« de quatre pages in-8°, la feuille sera imprimée et envoyée « chez tous les libraires de Paris. Le livre une fois trouvé, le « sieur Fetil en donnera avis par la petite poste; et par cette « voie très-simple on se procurera facilement les livres dé- « pareillés que l'on désiroit, en payant au sieur Fetil un mo- « dique honoraire au-dessus du prix de l'acquisition de chaque « volume pour fournir aux frais de recherche et de l'impres- « sion de la feuille. Je renvoie, pour le détail de cet établisse- « ment, à l'avis imprimé du sieur Fetil; mais j'ai cru devoir « vous l'annoncer et rappeler au public que c'est à votre jour- « nal qu'il en devra la première idée. »

René-François Fetil, établi depuis 1767, étoit d'une bonne famille de libraires parisiens alliés à la famille Hérissant. Je n'ai pu me procurer l'avis imprimé distribué par Fetil, et dont parle l'abbé Mercier. C'étoit une feuille volante qui, comme toutes ses pareilles, a disparu plus rapidement encore que la génération pour laquelle elle avoit été faite; mais voici une note que le libraire fit insérer dans les journaux du temps, et qui contient sans doute le résumé de cet avis :

« Le sieur Fetil, libraire rue Mazarine, au Parnasse italien, « vient de faire paroître la première feuille des demandes de « livres dépareillés. Cette feuille contient 134 articles. Le sieur « Fetil se contente d'une très-petite indemnité; il ne prend « que dix sous pour un in-12; douze sous pour un in-8°; quinze « sous pour un in-4° et vingt-quatre sous pour un in-folio, « au-dessus du prix qu'il les aura acquis. »

Il ne s'étoit pas écoulé un mois entre le premier avis du libraire et la publication de la première feuille de demandes, et, dans ce court intervalle de temps, il y avoit eu cent trente-quatre demandes. Si l'on se rappelle combien les moyens de publicité étoient restreints à cette époque, et avec quelle lenteur une annonce arrivoit aux intéressés, il deviendra évident que l'établissement du *sieur Fetil* répondoit à un besoin *généralement senti*, comme on diroit aujourd'hui.

Ce n'étoit là toutefois qu'un début; bientôt les demandes

devinrent plus considérables. On auroit pu connoître la vitesse avec laquelle l'avis se propageoit par l'accroissement du nombre des demandes. Mais avec les demandes surgirent les difficultés. L'un demandoit un volume, mais il le vouloit en veau fauve, ou en maroquin rouge; l'autre, plus raisonnable, ne le vouloit que broché, étant certain ainsi de lui donner l'habit qu'il voudroit. L'édition n'étoit point désignée; le format, si variable dans les in-12 anciens, n'étoit point suffisamment indiqué. Les libraires et les bibliothécaires savent seuls les étonnantes méprises que, sous ce rapport, commettent les personnes même instruites. On trouvera donc tout simple qu'après six mois d'exercice, Fetil ait été obligé de publier l'avis suivant adressé aux auteurs du *Journal de Paris :*

« Il y a quelques temps que vous avez annoncé mon nouvel établissement pour les ouvrages dépareillés ; votre annonce a produit le plus grand effet, et le nombre des demandes qu'on me fait journellement prouve assez l'utilité de cette entreprise. Mais je crois devoir répéter et ajouter quelque chose à ce que vous avez dit; les difficultés qui se sont présentées depuis, et particulièrement de la province, où votre journal jouit de la plus grande réputation, m'oblige à avoir recours à vous, et je vous prie de vouloir bien insérer les observations suivantes :

« 1° On aura attention d'envoyer, avec la plus grande exactitude, les titres, l'année de l'édition et le format, en désignant plus particulièrement, pour les in-12, s'ils sont grands ou petits, et combien il y a de volumes à l'édition qu'on veut compléter. Sans ces détails, les demandes seront suspendues.

« 2° Les frais d'impression et de port pour la distribution des feuilles de demandes, dont le nombre est plus du double de ce que nous l'avions imaginé d'abord, nous obligent à exiger 5 sous pour le droit d'enregistrement de chaque article.

« 3° Les personnes de province ne pourront se dispenser de charger quelqu'un à Paris de satisfaire le droit d'enregistrement, et de recevoir les volumes à mesure qu'ils seront trouvés.

« 4° Les premiers numéros des feuilles de demandes n'ayant

pas été bien saisis, et ayant souffert quelques difficultés, ceux qui n'auront pas été satisfaits pourront réitérer leurs demandes, ce qu'on sera libre de faire en tout temps.

« 5° Nous observerons aussi que nous ne nous chargeons que de la recherche des volumes seulement, et non de la condition des reliures : veau fauve, gros marbre ou broché, conditions inutiles qu'on nous prescrit souvent. Nous ajouterons que, lorsqu'un même article nous sera proposé par plusieurs marchands, nous donnerons toujours la préférence à l'ouvrage le mieux conditionné et au meilleur marché, et ne nous assujettissons à prendre que celui dont le prix nous paroît convenable. Nous nous proposons de donner avis, pour les autres, aux personnes qui en auront fait la demande. »

Je ne suivrai pas le libraire Fetil dans le développement de ses recherches et de son industrie. Bientôt vint la Révolution, et avec elle une telle abondance de livres rares et curieux, que l'on ne pensa plus guère aux livres dépareillés.

Longtemps après, un libraire reprit ce commerce. Je me rappelle l'avoir vu, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, dans les premiers temps que je cherchois des livres. Mais, au lieu du procédé si simple et si avantageux à tous que Fetil avoit mis en pratique, il avoit eu l'idée malheureuse de rassembler tous les livres dépareillés : sa maison en étoit pleine de la cave au grenier. Il espéroit ainsi pouvoir satisfaire à une demande aussitôt qu'elle seroit formée ; c'étoit une erreur, comme l'expérience l'a prouvé et le prouve encore aujourd'hui à ceux qui ont marché sur ses traces. Il est très-rare, en effet, malgré la grande quantité de livres dépareillés qui y sont réunis, et l'ordre qu'un libraire distingué de notre époque y a introduit, que l'on trouve dans un pareil dépôt le livre que l'on cherche. Le commerce de Fetil pouvoit se faire dans une boutique de dix pieds carrés ; il faut, par l'autre méthode, des bâtiments si considérables que la raison s'en effraye. Fetil attendoit les demandes, mais les mains vides ; aujourd'hui on attend aussi la demande, mais la maison pleine. Au point de

vue des intérêts la différence est énorme. Fetil paroît avoir assez bien fait ses affaires; ceux qui s'occupent du même commerce aujourd'hui en sont peu satisfaits. On reviendra, j'espère, à la méthode de Fetil, et je retiens une place dans la première feuille de demandes. FAUCHEUX.

PASSAGE, A TROYES,

DE

JEHAN FROISSART ET DE VALENTINE DE MILAN,

EN 1390.

Monsieur,

Dans la livraison de janvier dernier de votre *Bulletin du Bibliophile*, j'ai lu avec un grand intérêt les *Nouvelles recherches sur la vie de Froissart*, communiquées à l'Institut par M. Paulin Pâris. Cette lecture m'a remis en mémoire certaine note que j'avois recueillie sur votre chroniqueur, en parcourant les comptes de la ville de Troyes au XIVe siècle. J'avois mis cette note en portefeuille dans le but d'en faire usage en temps opportun. J'espère en votre obligeance pour ne pas la laisser dans l'oubli. Le nom de Froissart et celui de Valentine de Milan suffiront pour que vous lui accordiez la faveur de prendre place dans votre recueil toujours si bien composé.

On lit dans le compte des deniers communs de la ville de Troyes, commencé le 1er septembre 1389 et fini le 31 août 1390 :

« Payé audict Gilot de Corberon, espicier, pour II livres de « grosse dragée, deux livres de chitron et une livre de perlée « et de sucre en table qui furent présentés de par ladite ville « le XXVIIIe jour du mois de juillet audict an, à maistres « Guillaume du Voyer et *Jehan Froissart*, commissaires du « roi, nostre sieur, et enformateurs à Troyes, pour ce par « ledict mandement et quittance dudict Gilot attachée à y « cellui mandement, LXX s. t.

« Audict Jehan de Maulray, tavernier, pour ung sextier de « vin presenté auxdicts commissaires avecques lesdites espices, « à XVI d. t. chascune pinte, pour ce par ledict mandement et « quittance dudict Maulray, rendus à court, XI s. VIII d. t. »

La chronologie comparée de la vie de Froissart avec les événements contemporains, dressée par M. Buchon, porte cette mention laconique : « 1390. Il reprend la rédaction générale « de son histoire, enrichie de nouveaux faits qu'il s'est pro- « curés. » En d'autres termes, c'est annoncer que la vie de Froissart, pendant cette année 1390, est peu ou point connue. Il en est de même pour les années qui suivent.

La note relevée des comptes de la ville de Troyes feroit voir Froissart à la cour de France, ayant une autre qualité que celle de chroniqueur, de *ditteur* ou d'historien.

La qualité de commissaires royaux et d'*enformateurs* donnée par le receveur des deniers communs de la ville de Troyes à maistres Guillaume du Voyer et Jehan Froissart peut s'interpréter dans plusieurs sens. Mais il n'est pas à croire que la mission donnée à ces deux *maîtres* fut administrative, judiciaire ou même financière, comme on pourroit le dire au XIXe siècle.

La mission de Froissart pourroit bien être de la nature de celle qu'un écrivain, qu'un chroniqueur du XIVe siècle pouvoit recevoir. Il seroit fort possible que ces deux commissaires royaux se fussent rendus à Troyes pour préparer la réception de Mme la duchesse de Touraine, qui se trouvoit dans cette ville le 7 août 1390. Cette mission pouvoit être remplie par maître Jehan Froissart qui, à cette époque, paroît avoir eu de nombreux rapports avec le duc de Touraine, et, bien que dans le cours de cette année, la ville de Troyes ait reçu la visite de plusieurs personnages importants, il existe une coïncidence qui frappe entre le voyage de maître Jehan Froissart à Troyes et le passage de Valentine de Milan dans la même ville, à quelques jours de distance.

La duchesse de Touraine fut reçue à Troyes avec les hon-

neurs dus à une princesse de sang royal et en même temps belle-sœur du roi Charles VI. « Elle fit une entrée solennelle dans la ville; elle y reçut les *bourgeoises*, et celles-ci, après leur réception, s'esbatirent chez M. le bailli, alors messire Jehan de Venderesse, seigneur de Morfontaine, la duchesse ayant pris gîte dans l'hôtel de M. le bailli. »

Mais, puisque l'occasion se présente et que Valentine de Milan est un personnage historique, dont la vie ne présente pas moins d'intérêt que celle de maître Jehan Froissart, je vais rapporter ici les articles du compte de la ville rappelant le passage de cette princesse, qui devoit être si malheureuse un jour et mourir si jeune.

Que dire de la réception faite à Valentine de Milan et des honneurs qui lui sont rendus dans une des bonnes villes de France, capitale d'une grande province, surtout si l'on établit une comparaison entre les fêtes du XIVe siècle en province et celles qui s'y donnent au XIXe !

Comme don de ville, la duchesse de Touraine reçut vingt pièces de fine toile de lin et vingt-cinq fromages « de fin grain, » qui sortoient de la boutique d'Isabel « la froumagière. » Parmi les dons figurent deux cents poires. Il paroîtroit que les poires faisoient autrefois partie des dons offerts aux rois de France et aux personnes de sang royal en passage à Troyes.

Mais les articles du compte n'ayant pas besoin de commentaires, nous transcrivons :

« Payé à Jehan Aulory pour XVIII pintes de vin qu'il paya « à Mannin de la Demie, tavernier de Troyes, lesquelles furent « portées en lostel de monsieur le bailli de Troyes, auquel « estoient plusieurs bourgois et bourgoises de ladicte ville qui « furent veoir ladicte dame, et au retour *sesbatirent* et *den-* « *cierent* audit hostel, pour ce par ledict mandement et certifi- « cacion, XV s. t.

« Audict Jehan Aulory pour II c. de poires qu'il avoit ache- « tées et paiées et lesquelles furent portées avecques ledict

« vin audict hostel, pour ce par ladicte certifficacion, VI s. « VIII d. s.

« A Raton, Jaquemin, Trotin et Petit Guillaume, tous me- « nestriers, lesquelz furent avec lesdicts habitants au-devant de « ladicte dame et servirent de leur mestier, pour ce et pour « eulx deffrayer de leurs despens par ladicte certifficacion, « XL s. t.

« A Jehan de Beaune, sergent du roy nostre sieur, pour « despens quil avoit paiez fais pour messire Ascin, presbtre, et « trois autres chappelains avec plusieurs compaignons qui « porterent orgues en plusieurs quarefours de ladicte ville à la « venue de ladicte dame et en jouerent, pour ce par ladicte cer- « tifficacion, XL s. t. »

Nous n'avons aucun autre détail à ajouter à ces articles de compte. S'ils nous font connoître les dépenses de la ville, ils ne rappellent pas l'enthousiasme populaire qui dut accueillir la princesse : l'enthousiasme, la plus douce musique que l'on puisse faire résonner aux oreilles des grands, n'a point de compte ouvert chez les hommes de finances.

Le passage de la duchesse de Touraine donne la cause du voyage à Troyes de maître Jehan Froissart.

Agréez, etc.

T. Boutiot.

A M. le Directeur du Bulletin du Bibliophile.

Paris, 4 février 1860.

Monsieur,

Avant d'être possesseur du petit bouquin que vous m'avez disputé hier soir à la vente Veinant, ma curiosité étoit surexcitée par l'attrait d'un problème à résoudre. Qu'étoit-ce que Desmarius de Masan ? Falloit-il *rectifier* ce nom et dire, avec du Verdier, Desmarins de Marsan ? L'imprimeur avoit-il été assez malencontreux pour commettre deux erreurs dans les

trois mots qui forment le nom de l'auteur?... Sans doute les fautes d'impression ne manquent pas dans les livres du XVIe siècle et même des siècles suivants; mais, en général, l'orthographe que les auteurs savent le mieux, est celle de leur nom. Or, ce nom de Desmarius est tout méridional: Marsan est une petite ville à une lieue de Carpentras, dans le comtat Venaissin ou la comté de Venisse, comme on disoit jadis. Malgré l'autorité de du Verdier, ces deux noms n'avoient rien de choquant pour mon oreille, et quelque chose me disoit qu'il y avoit là peut-être à retrouver un poëte provençal, peut-être même une édition de l'Avignonnois Jehan de Chaney, célèbre pour avoir très-peu produit.

Maintenant que le *Rousier des dames* est entre mes mains, je renonce à l'attribuer aux presses de Chaney : les caractères ressemblent à ceux avec lesquels Jehan Lambany de Lyon a imprimé, vers 1530, *l'Amant desconforté*, par Anthoine Prévost de Vauréas, un autre Comtadin. Ces deux compatriotes, deux amis peut-être, sont destinés à se retrouver côte à côte dans leur patrie; mais, pour le moment, ils sont à deux cents lieues l'un de l'autre; je ne puis donc constater la ressemblance des caractères que de souvenir.

J'arrive au fait principal. Lorsqu'on veut avoir des détails sur un auteur, il faut d'abord les demander à son livre; mais, vous le savez, si l'on réimprime les livres rares, ce n'est pas toujours pour les lire. J'ai interrogé celui-ci, et il m'a répondu de prime abord. Au verso du premier feuillet se trouve une épître de : *Lacteur a son tressingulier amy messire Jehan Serre de Carpentras*. Voici déjà un parfum méridional assez prononcé; mais les présomptions se changent bientôt en certitude lorsqu'au bas du deuxième feuillet le pèlerin (lisez l'acteur) dit :

Je viens tout droit de la Conte
De Venisse certainement,
Dung lieu rempli damenite

Quon dit Carpentras, vrayement
Dedans lequel sumptueusement
Reluyt beaulte par excellence,
Plaisir et tout esbatement,
Dont cest le vray clos de plaisance.

Voilà, et je suis heureux de le constater, de quoi dédommager Carpentras de bien des plaisanteries. Cette description, exacte lorsque Desmarius écrivoit, je veux le croire, nous paroîtroit aujourd'hui un peu emphatique. *Le vray clos de plaisance de tout plaisir et esbatement*, l'ancienne capitale du Comtat, n'est aujourd'hui qu'une sous-préfecture, et s'y résigne, je pense, malgré la résurrection formidable de toutes les *nationalités*.... Mais *la beaulte y reluyt* encore, sinon par *excellence*, suffisamment du moins pour qu'on s'en aperçoive les jours de fête. Si l'auteur a exagéré les *sumptuosités* de Carpentras, il faut lui pardonner d'avoir aimé et vanté son pays.... Car ce qui précède suffit, je crois, pour établir que son vrai nom est bien Desmarius de Masan, et qu'il appartient à la *Conte de Venisse*. La restitution n'est point sans valeur : le poëte n'est dépourvu ni de malice ni de philosophie. Je citerai pour exemple le passage suivant :

Comme le rousier est plaisant
Durant le printemps qui verdoye,
Et que roses sont produisant,
Le cueur humain les veoir sesioye
Aussi la femme en toute voye
Est belle durant sa jeunesse,
Mais puis apres se tienne coye,
Nul nen tient conte en sa vieillesse.

Agréez, monsieur, l'expression de mes sentiments très-distingués.

Comte H. DE LA GARDE.

A M. le Directeur du Bulletin du Bibliophile.

Monsieur,

Vous indiquez au n° 473 du Bulletin les *Souvenirs de mon dernier voyage à Paris* (Paris, an V), ce curieux volume, qui m'est bien connu, m'a fait penser qu'il seroit peut-être utile ou agréable à vos lecteurs de connoître un rapport de police sur l'état moral de Paris vers cette époque; un amateur, d'Hyères, M. Meissonnier, a bien voulu m'en donner la copie, je m'empresse de vous la communiquer. Cette pièce, d'une rare énergie, met à nu l'état des mœurs après la Terreur, et peut être consultée à deux points de vue.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L. C.

Renvoyé au ministre de la police générale (à lui seul), *pour proposer, dans le plus bref délai possible, ses vues sur les moyens de rétablir dans Paris une bonne police, tant sous le rapport des mœurs que sous celui de la sûreté publique.*
14 *prairial, an VI.* (Signé) MERLIN.

LIBERTÉ ÉGALITÉ.

Paris, le 5 prairial, an VI de la république françoise une et indivisible.

Le commissaire du pouvoir exécutif près le bureau central du canton de Paris.

Au citoyen Merlin, président du directoire exécutif.

Citoyen président,

Paris jouit de la plus parfaite tranquillité, mais on ne peut se dissimuler qu'elle ne coûte bien cher à la République, puisqu'elle n'existe qu'aux dépens des mœurs. Il est impos-

sible de se faire une idée de la dissolution et de la dépravation publiques. Les ouvriers fêtent actuellement quatre jours par décade, et des pères de famille, consumés de besoins, ne craignent plus de sacrifier le produit de leurs travaux décadaires pour se procurer ces plaisirs factices qu'offrent la foule des bals, jardins, cafés, tripots et cabarets qui infectent cette commune; plaisirs qui ne laissent dans l'âme de ces citoyens qu'un vide affreux, le dégoût du travail et la démoralisation la plus complète.

Le palais dit Égalité, toujours *Palais-Royal*, est, depuis une quinzaine de jours surtout, le rendez-vous de ce que la plus audacieuse obscénité offre de révoltant. Les pédérastes s'y sont établis et, vers dix heures du soir, ils exécutent publiment sous les auvents du Cirque, les actes odieux de leurs infâmes turpitudes. Il faut tout vous dire, citoyen président: on vient d'amener au bureau central plusieurs enfants du sexe masculin, dont le plus âgé avoit à peine six ans, tous infectés du virus vénérien. Ces petits malheureux, dont on ne peut entendre les propos sans frémir d'horreur, sont amenés au palais par leurs mères pour servir d'instrument à la plus infâme comme à la plus horrible débauche. Les leçons de l'exécrable roman de *Justine* sont mises en pratique avec une audace qui n'eut jamais d'exemple, et les efforts de la garde sont presque impuissants contre cette tourbe pestiférée de scélérats de toute espèce. L'infortuné Bosserolle, père de famille et marchand limonadier au coin des rues Denis et des Prêcheurs, a une petite fille âgée de dix ans que des brigands débauchés lui avoient enlevée depuis quelques jours; elle vient de rentrer tellement frappée de la maladie vénérienne, que les gens de l'art l'ont jugée incurable. Quelques efforts qu'aient faits les parents, ils n'ont encore pu découvrir le nom du monstre qui a mis leur enfant dans un semblable état.

La prostitution parmi les femmes est à son comble; il n'est pas à la connoissance du plus ancien inspecteur de police d'avoir jamais vu une aussi grande quantité de filles publiques.

La petite Force, le dépôt du bureau central, tout en regorge, et les administrateurs se voient contraints de former un autre dépôt à la Franciade. Les citoyens Cousin et Milly ont été visiter hier le local avec un architecte. Il est très-commun d'être arrêté par des petites filles de sept à huit ans.

Citoyen président, les lois de police correctionnelle sont insuffisantes pour ces sortes de délits. Le *flagrant délit* n'est pas assez clairement exprimé, et l'embarras des tribunaux assure l'impunité des coupables. Il est temps cependant d'arrêter ce débordement affreux qui finiroit par entraîner les institutions républicaines et la république elle-même. Les royalistes sourient de cette dépravation, ils sentent combien cet esprit de dissolution qui s'introduit dans toutes les classes de la société, fait rétrograder l'esprit républicain et forme contraste avec les vertus civiques, soutiens de la république. D'un autre côté, on calomnie le gouvernement qui tolère de pareilles horreurs, et le perfide et intolérant catholicisme profite adroitement de ces circonstances pour s'apitoyer sur le sort de la *religion*, qui, étant persécutée, dit-il, ne peut plus mettre un frein salutaire à tous ces déportements.

Il faut vous dire encore que les vols et les assassinats, fruits cruels du défaut de mœurs, sont plus nombreux que jamais. Tous les jours on découvre les preuves de ces crimes.

Je provoque de tout mon pouvoir les mesures les plus propres à arrêter ce fléau destructeur, mais, je vous l'avoue, citoyen président, les moyens du bureau central sont insuffisants. Ses officiers de paix, en grande partie, et la plupart de ses inspecteurs sont tellement corrompus, que loin d'arrêter le désordre ils contribuent à l'augmenter. Ils mettent les filles, les jeux et les tripots à contribution, et tolèrent leur infâme commerce de la manière la plus scandaleuse. L'administration est composée d'honnêtes gens, mais elle est sans vigueur, sans énergie, et ne connoît que sa routine. Ses agents lui font la loi et la conduisent comme une enfant : les rapports les plus insignifiants lui sont faits, et elle y croit avec une con-

fiance aussi ridicule que funeste aux mœurs et à la tranquillité.

La position financière du bureau central contribue encore à aggraver le mal : il est dû aux agents intérieurs, extérieurs et employés, six mois passés d'appointements. Vous sentez, citoyen président, qu'ils sont d'autant plus faciles à corrompre que leur dénûment est grand. Venir à leur secours est non-seulement une justice, mais encore une politique essentielle dans toutes les circonstances possibles.

Voici ce que j'ai cru urgent de vous faire savoir.

Salut et respect.

(Signé) PICQUENARD.

P. S. Ci-joint une petite note que je vous prie de faire vérifier adroitement par votre ministre de la police. Je n'ai aucuns moyens pécuniaires d'établir à mes frais une petite contre-police sur certains individus qu'il serait bon de surveiller sans cesse ; j'ai donc recours à votre autorité pour y parvenir.

ANALECTA-BIBLION.

I

LIVRES ANCIENS.

Airs et vaudevilles de cour dediez à son Altesse Royale Mademoiselle. *A Paris, chez Charles de Sercy,* **1665 ; 2 volumes.**

Le ton de ces deux volumes est léger, amusant, sans prétention littéraire : ce sont bien des vaudevilles de cour ; on y médit du prochain, on y chansonne les gens ; l'esprit et la malice y sont assaisonnés d'un peu de licence. Tous ces couplets étaient fredonnés sur les airs qu'y avoient adaptés Lambert, Baptiste, Boesset et autres musiciens de l'époque. Parmi les auteurs des paroles nous trouvons plus d'un poëte de notre connoissance : nous y entendons Blot, ce Blot dont on a dit que les chansons avoient le diable au corps, faire le bon apôtre, et déclarer à une madame de Saujon qu'il ne boit plus et va à confesse. Mais si c'est, comme on dit, le ton qui fait la chanson, celle de Blot pourroit bien, sous son air de pénitence, avoir le diable au corps. Notre ami Segrais refait ici *la carte de Tendre*, et, nouveau géographe de cette contrée, il nous apprend que le vrai chemin pour arriver au terme du voyage c'est de passer par Bijoux. (Écrivez ce mot au pluriel.)

Estimez-vous cette carte nouvelle
Qui veut de Tendre enseigner le chemin ?
Pour adoucir une beauté cruelle
Je m'en servois encore ce matin ;
Mais, croyez-moi, ce n'est que bagatelle ;
Le grand chemin, et le plus sûr de tous,
C'est par Bijoux.

Cet agréable badinage de Segrais se trouve dans ses œuvres,

mais surchargé d'un couplet, sans parler d'autres changements qui le rendent moins léger qu'ici, où nous l'avons probablement dans son premier jet. Mentionnons l'abbé Testu pour une *gavotte à Climène*, qu'il n'a pas dû reproduire dans ses *Stances chrétiennes*. Ce ne sont partout dans ces pages que requêtes d'amoureux, non d'amoureux transis, mais d'amoureux gaillards; et pourtant le jargon sentimental y tient aussi sa place, et, quoiqu'on ne veuille pas se laisser mourir de faim

(Vive l'amour! mais que je dîne),

on trouve le moyen de faire *quereller les sens et la raison*. L'un crie : *Au voleur! à l'assassin!* et l'autre : *Au secours! ma raison, au secours! l'amour est à ma porte*. Un troisième conte quelque autre fadeur de ce genre. Les femmes y ont les sentiments et les propos dégagés. En voici une qui sait tirer un très-bon parti des leçons de son directeur :

Mon directeur est rude
Et me dit fort souvent
Que péché d'habitude
Est un crime fort grand;
Pour le tirer de peine
Je veux chaque semaine
Faire un nouveau galand.

En fait de couplets satiriques, la petite Mme de Coulanges n'est point épargnée dans le vaudeville suivant, qu'elle ne doit pas écouter sans dépit :

Pour Amarante aux yeux fins
Un chacun se trémousse;
Son oncle y va tous les matins,
Et tous les soirs son cousin
La Trousse, la Trousse, la Trousse.

La liaison de Mme de Coulanges et de M. de La Trousse dura fort longtemps, puisque ce vaudeville couroit dès 1665, et

qu'en 1680 Mme de Sévigné écrivoit à sa fille : « Mme de Coulanges est toujours obsédée de notre cousin; il ne paroît plus qu'elle l'aime, et cependant c'est l'ombre et le corps. » Mais Mme de Sévigné figure aussi pour son compte dans nos vaudevilles. Voici un très-vilain conseil qu'on lui donne et qu'elle se gardera bien de suivre :

Approuvez un dessein
Que l'amour autorise;
Vous résistez en vain
Madame la marquise,
Car Bussy-Rabutin
Ne quitte jamais prise.

Approuvez un dessein
Que l'amour autorise :
Ce n'est pas le chemin
Par où l'on canonise ;
Mais qui veut être saint
Qu'il se donne à l'Église.
Approuvez un dessein
Que l'amour favorise.

Ces vers pourroient bien être de Bussy, dont ils servent les mauvaises intentions.

Maintenant l'aimable marquise va nous donner un couplet de sa façon; nous savons par ses lettres qu'elle aussi se permettoit de faire des vers. Voici donc ce qu'elle écrit de Livry à Mme de Monglas :

Dans ce beau séjour champêtre
Nous vous attendions, Monglas,
Le rôti pour vous repaître
Se faisoit voir blond et gras;
Vous y reviendrez peut-être,
Mais lui ne reviendra pas.

Ce couplet est attribué à *une marquise* que l'on ne nomme

pas, mais que nous trouvons bien désignée, et qui l'est encore plus par ce qui suit. Mme de Monglas réplique en deux couplets de même mesure où, après avoir dit à cette marquise que ce sera pour elle et non pour son rôti qu'elle ira à Livry, elle ajoute :

Quand vous et votre comtesse
L'on peut trouver à Livry,
L'on ne vit que de tendresse;
Le cœur en est tout rempli :
L'on vous mange de caresse
Et l'on laisse le rôty.

Nous sommes de l'avis de Mme de Monglas; pour Mme de Sévigné nous aussi nous laisserions le rôti, et c'est à sa table, bien plus encore qu'à celle de Mme Scarron, que nous accepterions, en guise de mets, quelque aimable récit fait par la maîtresse du logis.

Il y auroit probablement d'autres découvertes à faire dans ces deux volumes; mais nous ne voulons pas allonger outre mesure cette notice.

MARQUIS DE GAILLON.

II

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Les quatre heures du jour, sujets rustiques gravés sur bois par Adrien Lavieille, d'après les dessins de J.-F. Millet.

La librairie à bon marché nous a gâté la gravure sur bois. On se souviendroit à peine aujourd'hui en voyant ces travaux hâtés, traductions grossières de dessins faits, trop souvent, à l'entreprise, qu'il y a vingt ou trente ans les illustrations sur bois ont redonné l'essor à la librairie françoise et que les

auteurs les plus en renom exigeoient comme parure indispensable de leurs livres, les œuvres des Thompson, des Porret et des Brevière; œuvres charmantes qu'on commence à rechercher à présent et que plus d'un amateur détache des exemplaires de romans oubliées pour en décorer son cabinet.

C'est donc presqu'une merveille, à l'heure qu'il est, qu'un graveur sur bois assez épris de son art pour commander à des artistes choisis des dessins d'un caractère voulu, et les reproduire patiemment, à loisir, avec le soin et le zèle d'un artiste véritable. Tel est M. Adrien Lavieille, élève de Porret, dont on n'a point assez récompensé le zèle à la dernière exposition par un rappel de médaille, et qui, malgré les exigences de la librairie et du journal illustré, sait trouver le temps de graver pour les connaisseurs et pour la gloire, tantôt les *Douze mois de l'année*, d'après Charles Jacque, tantôt les *Travaux rustiques*, d'après Millet, aujourd'hui les *Quatre heures du jour à la campagne*, d'après le même artiste.

Les quatre heures du jour sont le départ pour les champs; le repos à midi; le retour à la tombée du jour; enfin le travail à la veillée. Jamais peut-être le peintre si vrai et en même temps si épique des travaux des champs n'a mieux rencontré le grand style, la simplicité forte qu'il recherche dans ses compositions. Le départ pour les champs, où un paysan traîne le cheval qui porte sa femme, rappelle la fuite en Égypte; les laboureurs endormis, celui qui remet sa veste à la fin du jour, ont le geste et la tournure des ouvriers bibliques.

Le travail de M. Lavieille par sa fermeté et sa simplicité rappelle la tradition des maîtres. On peut se souvenir, en examinant ces belles planches, que la gravure sur bois a eu pour parrains A. Durer et Lucas Cranach.

Dire que ces quatre estampes ont été tirées seulement à deux cents exemplaires, c'est ajouter un aiguillon à la curiosité des amateurs. Quant à nous, nous nous en voudrions de laisser passer une seule occasion d'honorer et d'encourager

un art que tant de noms ont fait national, et qui d'ailleurs se rattache de si près à l'industrie du libraire et à son succès.

Souvenirs de Mme de Caylus. Nouvelle édition (1).

Il y a des livres naturellement délicats, élégants et clairs; des livres *d'une belle eau* qu'il faut imprimer et publier comme on monte les pierres précieuses. Concevroit-on, par exemple, les *Souvenirs de Mme de Caylus* imprimés avec des têtes de clous sur du papier à chandelle, sans gravures et sans marge, comme une vulgaire encyclopédie? Non; pour de pareils écrits toute combinaison économique, toute préoccupation de bon marché a quelque chose de choquant. Le luxe est ici une convenance; je dis mieux, une nécessité, une harmonie. La nouvelle édition publiée par M. Charles Asselineau justifie parfaitement ce bon témoignage que l'éditeur se rend à lui-même avec une joie sincère de bibliophile qui a bien rempli sa tâche : « Le soin de l'exécution typographique, les gravures nouvelles jointes au texte, restauration d'une mode trop oubliée, enfin le nom de l'imprimeur et du libraire disent assez qu'on a voulu faire œuvre de goût, œuvre d'art et de dévotion littéraire. » Ce qu'on a voulu, on l'a fait à merveille, et nous envions à M. Charles Asselineau le plaisir qu'il s'est donné en obligeant le public.

TAYLOR INST.

Nous ne rappellerons pas les nombreuses éditions des *Souvenirs* qui ont précédé celle-ci. Le nouvel éditeur a conféré, avec la sagacité du critique, les textes de Jean-Robert, de Michel Rey, d'Auger, de Renouard, de Monmerqué. Il a reproduit la préface et les notes attribuées à Voltaire, en y ajoutant, comme appendice du volume, de nouvelles notes et de nouveaux éclaircissements empruntés à Saint-Simon, Lafare, Hamilton, à tous les mémorialistes du XVIIe siècle.

(1) *Paris*, *J. Techener*, 1860; 1 vol. in-18 jésus, avec une introduction et des notes par M. Charles Asselineau; portrait et quatre figures gravées sur acier.

Grâce à ses recherches consciencieuses, il n'est pas un personnage de ce livre sur lequel nous manquions de renseignements. Les figures les plus effacées sortent de leur cadre et viennent recevoir un trait de lumière qui leur rend le mouvement et la vie.

Restitutions et compléments, tout cela, nous devons le dire, a été conduit avec une discrétion, un tact, un à-propos extrêmement rares en pareil cas, et conséquemment très-dignes d'éloges; mais ce que nous louerons par-dessus tout, c'est la préface, légère de ton comme les *Souvenirs* eux-mêmes, et pourtant si précise, si complète et si nette! Après qu'on l'a lue, on est vraiment fort embarrassé d'avoir à parler de Mme de Caylus; car on sent que tout est dit et qu'on ne sauroit mieux dire. Si l'on cherche à caractériser les *Souvenirs*, on répète tout de suite cette spirituelle appréciation de M. Asselineau : « Mme de Caylus, dès les premiers mots, nous met au fait. *J'écris sans ordre*, dit-elle. Et il n'y avoit qu'elle vraiment qui pût se vanter de cela; comme il n'y avoit qu'un livre que cette déclaration impertinente pût ne pas gâter. Le *sans-ordre* devient une manière dont elle se fait un genre; et, pour la première fois, le désordre ne fatigue pas, ni ne déplaît. On lit le livre croyant écouter un de ces conteurs entraînants qui ont l'art de tenir un auditoire attentif pendant toute une soirée, enfilant une anecdote dans une autre et peignant des portraits à la passade. Par moment, il semble que l'esprit rebondit comme à la réplique, et alors on est tout à fait dans l'illusion : on croit avoir été soi-même l'interlocuteur. » Après d'aussi fines remarques, vous pouvez entrer de plain-pied chez Mme de Caylus, vous pouvez causer familièrement avec la divinité! Vous êtes en état de grâce.

Pas plus que Saint-Simon, pas plus que Lafare et que l'abbé Gédoyn, et que cent autres, M. Charles Asselineau, en devenant, par l'intimité de l'étude, un des contemporains et des amis de Mme de Caylus, n'a su ou voulu se dérober au charme de la magicienne. Il a été pris au trébuchet de cette

grâce si française. Il a été ravi des caprices si naturels de cette jolie âme, tantôt tournée à la religion et tantôt à la galanterie; il a poursuivi dans les lointains du grand siècle tantôt l'ange en prière (un ange qui a vu l'enfer et qui ne le craint pas) et tantôt la nymphe à demi païenne, élevant jusqu'à ses lèvres la coupe écumante avec de plus beaux gestes que toutes les Champmeslé. Comment résister à cette sublime élève de Racine, qui, de Saint-Cyr à Versailles, de Versailles à Port-Royal, de Port-Royal à Marly, et de Marly à Paris, avoit fait tant de chemin en quelques années, qu'après avoir demandé de bibliques inspirations à l'auteur d'*Esther* elle demandoit à La Monnoie les chansons d'Anacréon. La Monnoie, qui étoit l'obligé du duc de Villeroy, envoyoit le poëte grec à la comtesse avec ces petits vers badins :

Anacréon, glorieux
De vous rendre visite,
Vient étaler à vos yeux
Tout ce qu'il a de mérite;
Ses vers mille fois chantés
Auront toujours des beautés,
Toujours des grâces nouvelles,
Mais ils en auroient bien plus
S'ils possédoient toutes celles
De la divine Caylus.

Anacréon chez Esther! La divine Caylus avoit de ces fantaisies après avoir reçu les leçons de Mme de Maintenon. Ce qui plaît surtout en elle, c'est qu'elle est la première à se moquer de ses caprices, et que la dignité ne lui pèse pas une once. Elle est étourdie, sachant ce qu'elle ose; elle sera sage, connaissant sa folie. J'ai longtemps cherché ce qui lui manque : elle a trop d'esprit. Jamais ses fines lèvres n'auroient prononcé le beau mot de cette pauvre Fontanges : « Vous me parlez de quitter une passion comme on parle de quitter un habit. » Mme de Caylus livre son secret dans ces quatre

lignes : « Mme de Fontanges joignoit à ce peu d'esprit des *idées romanesques* que l'éducation de la province et les louanges dues à sa beauté lui avoient inspirées. » Elle fut spirituelle, elle fut charmante, elle fut adorable, la petite-fille des d'Aubigné; mais, malgré sa liaison avec Villeroy, elle ne fut jamais romanesque. Une lettre autographe, conservée à Londres au *British-Museum*, prouve qu'elle eut le cœur d'une mère; inquiète de son fils, à qui je ne sais quel banquier refuse de l'argent, Mme de Caylus s'écrie : « Pour qu'il ne manquât de rien, je vendrois ma jupe! »

Je demande pardon à M. Charles Asselineau d'avoir fait une petite querelle à son héroïne. Pour l'acquit de ma conscience critique, je signalerai, en terminant, dans son excellente édition des *Souvenirs*, une méprise de Voltaire et deux fautes d'impression :

1° A la page 11 de la préface, c'est de Mlle de Thianges, duchesse de Sforce, qu'il s'agit, et non de Mme de Thianges, sa mère.

2° Page 89 du texte, Mme de Richelieu (dont il est question) n'est pas, comme le dit la note, Anne-Marguerite d'Aligné, mais Anne Poussart, fille de François Poussart, marquis de Pons, seigneur du Vigean.

3° Enfin, à la page 224 de l'Appendice, au lieu de *Constant, baron de Surineau*, il faut lire, *Constant, baron de Surimeau*.

Je m'excuserois presque de ces remarques, si je ne me souvenois que, dans ce recueil, j'écris pour un public de bibliophiles. HIPPOLYTE BABOU.

Les énigmes des rues de Paris, par Édouard Fournier.

Dentu, 1860, in-16.

Nous aimons ces livres qui nous donnent les rognures de l'érudition de l'auteur, et qui sont comme les miettes du festin. Il est rare que parmi ces miettes il n'y ait pas un butin

précieux pour la mémoire et pour les travaux futurs. M. Édouard Fournier qui, depuis quelques années, a entrepris d'être l'historiographe des rues de Paris, et qui, dit-on, en ce moment, prépare une histoire générale de la ville, nous offre aujourd'hui dans un petit volume le trop-plein des notes qu'il recueille depuis longtemps sur ce sujet. Le titre de ce livre dit parfaitement la forme de ces notes. C'est toujours d'une énigme proposée, d'une question qu'on lui pose, que l'auteur déduit son travail. Cette question, que tout le monde à Paris s'est adressée cent fois : « Pourquoi les caves du faubourg Montmartre sont-elles si fréquemment inondées? » le mène à retrouver le parcours d'un ruisseau qui, tombant des hauteurs de Belleville, sillonnoit autrefois Paris, passant sous une multitude de petits ponts ou *ponceaux*, et qui, après force circuits, passant sous la *chaussée* d'Antin, alloit se perdre dans la Seine, au-dessous de la ville. Maint nom de rue, jusqu'ici inexplicable, finit par retrouver son origine, grâce à la patience perspicace de l'auteur qui, de rapprochement en rapprochement, et d'anecdote en anecdote, sait remonter jusqu'à la source primitive et au nom du parrain. Il n'est pas jusqu'aux bruits ordinaires dans Paris, jusqu'aux locutions proverbiales et à l'argot des gamins, qui ne se débrouillent et ne se déchiffrent à la lumière de cette investigation assidue. En vidant son portefeuille de ses notes aussi amusantes qu'instructives, M. Édouard Fournier fait bien augurer du grand travail qu'il prépare. Le titre d'historiographe des rues de Paris lui appartient dès à présent, en attendant un autre plus grave et plus solennel, que la reconnoissance des Parisiens ne peut manquer de lui décerner plus tard.

C. A.

REVUE DES VENTES.

BIBLIOTHÈQUE DE M. AUG. VEINANT, 30 JANVIER. — GANCIA, DE BRIGHTON, 13 FÉVRIER.

Les ventes de MM. Auguste Veinant et Gancia, libraire de Brighton, ont été un événement bibliographique du mois dernier. L'une et l'autre ont prouvé, par l'empressement du public et par le prix des adjudications, que le goût des livres n'est pas près de diminuer en France. La première avoit un intérêt particulier pour les bibliophiles parisiens : c'étoit une succession à recueillir, la succession longtemps convoitée d'un amateur connu de tous, et dont la patience et les soins exquis devoient compter pour beaucoup dans la valeur des exemplaires. Exemple à méditer pour les jeunes amateurs : la collection de M. Veinant, dont le catalogue n'atteint guère plus de mille numéros, et qui n'ont peut-être pas rempli deux armoires, a produit 47 000 francs! Il est toujours possible, avec de l'intelligence et du goût, malgré les rivalités croissantes et la dispersion continuelle des bibliothèques, de former des collections, de *créer*, de faire des exemplaires et de capitaliser son plaisir.

Voici, suivant l'ordre du catalogue, le chiffre des adjudications les plus importantes :

I

VENTE DE M. AUGUSTE VEINANT.

3. Cinquante-deux psaumes de David, traduits en françois, 1550; pet in-8, mar. grenat, Duru. — 115 fr. M. Coccoz, libraire, pour M. Ratier.
10. Hist. du V. et du N. Testament, par de Royaumont. *Amsterdam*, 1680; mar. brun, Trautz-Bauzonnet. — 152 fr.
20. Heures latines; manuscrit sur vélin, du xve siècle. — 620 fr.
21. Heures latines; manuscrit sur vélin, du xve siècle. — 1205 fr.
22. Heures à l'usaige de Rome, Simon Vostre, 1508; in-4, velours très-bien conservé. — 900 fr.
78. Recueil de douze pièces satiriques contre le pape et l'Église romaine. — 455 fr. Pour M. Solar.
131. La civile honnesteté pour les enfants, 1560; mar. bleu, Trautz-Bauzonnet. — 320 fr. M. le baron J. Pichon.

132. Instruction chrestienne pour les enfants, 1562; mar. brun, Trautz-Bauzonnet. — 150 fr.

139. Les quatre livres du courtisan de Balthazar de Castillon, 1537. — 122 fr. M. le comte de Lurde.

203. Recueil de la diversité des habits, 1567; in-8, mar., Duru. — 150 fr.

204. Des habits, mœurs et cérémonies, par J. de Glen, 1604; superbe exemplaire relié par Trautz-Bauzonnet. — 120 fr. M. de Villeneuve.

205. Maniements d'armes et d'arquebuses, 1609; in-4. — 102 fr. M. le comte O. de Béhague.

229. La Vénerie de J. du Fouilloux, 1614; in-4, veau. ant. de Purgold. — 210 fr.

230. La Vénerie de J. du Fouilloux, 1754; in-4, mar. rouge, Duru. — 361 fr. M. de Fresnes.

234. Le Plaisir des champs, de Cl. Gauchet, 1583. — 146 fr. M. le baron de Grandjean.

239. Le Parfait chasseur de Sélincourt. — 80 fr. M. le baron de Grandjean.

260. Nouvelle invention de chasse pour prendre les loups, par Louys Gruau, 1613. — 202 fr. M. le baron de Grandjean.

262. Livret des chasses du Roi. — 255 fr.

275. Le Miroir de fauconnerie, par Pierre Harmont, 1620; in-8, mar. rouge, Duru. — 171 fr. M. Techener.

353 *bis*. Coquillart, Paris, 1534; mar. rouge, Derome. Exemplaire Nodier, vendu 64 fr. à sa vente. — Adjugé à 421 fr. pour un amateur de Reims.

362. Le livre de Facet, 1535. — 224 fr. M. Deschamps, pour M. Solar.

363. Le Rouaier des dames. — 255 fr., pour M. le comte H. de La Garde.

364. Le même livre réimprimé en 1852. Exemplaire sur vélin. — 75 fr., pour Mgr le duc d'Aumale.

368. Menus-Propos. Plaquette gothique fort rare. — 151 fr.

371. Dialogue du fol et du sage. Réimpression sur vélin. — 85 fr. pour Mgr le duc d'Aumale.

374. Les Souhaits du monde ; pet. in-8 goth. — 151 fr., pour M. Solar.

375. *Le Venite* nouveaument faict..... 1530; pet. in-8 goth. — 341 fr.

376. Recueil de quatre pièces d'une insigne rareté : Sermon d'un fiancé; — Sermon joyeux pour advertir la nouvelle mariée ; — Sermon joyeux de sainct Raisin ; — Sermon de sainct Billouart; en un vol. pet. in-8, Duru. — 340 fr. M. Double.

379. La Déploration de la mort de François de Valois, 1547. — 203 fr., pour M. Solar.

384. Regrets et complaintes des gosiers alterez, 1575. — 200 fr. M. Techener.

393. Clément Marot. *Lyon*, 1553; in-16. — 122 fr.

394. Clément Marot, 1731; 6 vol. mar., Hardy. — 152 fr.

399. Le Papillon de Cupido, 1543. — 355 fr.

400. Lamie de Court, 1542. — 107 fr. M. Techener.

406. Prémices de Clément de Vizelize, 1571. — 118 fr.

411. Les Passions d'amour de Nicolas Debaste, 1586. — 129 fr.

413. Recueil de quelques vers amoureux de Bertaut, 1602; in-8, superbe exemplaire relié par Bauzonnet. — 190 fr. M. Double.

416. Sept pièces de poésies de César de Nostradame, imprimées à Tolose, 1608. — 99 fr., pour M. Solar.

462. Les Satyres de Courval-Sonnet, 1621; in-8, mar. vert, rel. de Bauzonnet. — 160 fr. M. De Fresne.

470. La Muse folastre, 1617; pet. in-12, mar. bleu, Trautz Bauzonnet. — 161 fr.

471. Le Parnasse satyrique. — 199 fr. M. Cosses, pour M. Ratier.

472. Le Cabinet satyrique. — 230 fr., au même.

497. Chansons de Gaultier Garguille, 1643; édition rare, mais rognée de près. — 135 fr.

500. Chansons pour danser, 1640. — 190 fr.

517. Les Triumphes de Pétrarque. Lyon, 1521; in-8, mar. rouge, Padeloup. Exemplaire du duc de La Vallière, de Méon et de Pixerécourt. — 352 fr. M. Double.

567. Sophonisba, 1559; in-8, mar. vert, Duru. — 160 fr.

591. Histoire comique de Francion, 1668. — 141 fr.

594. Zaïde, 1661; mar. citron. — 95 fr. M. le marquis de Genay.

620. Récréations et joyeux devis de Bonaventure Des Periers, 1558. — 1000 fr., pour M. ***.

630. Nouveaux contes à rire, 1702. — 132 fr. M. Ratier.

631. Nouveaux contes à rire, 1722; 2 vol. — 112 fr. M. O. de Bébague.

643. Don Quichotte, 1677. — 161 fr.

649. Les Voyages de Gulliver, 1727. — 306 fr. M. le comte d'Essertenne.

655. Collection de Caron. — 275 fr.

657. Collection de joyeusetez. — 295 fr. M. Techener.

668. Discours joyeux des friponniers et friponnieres, 1600; mar. vert, Bauzonnet. — 155 fr. M. Giraud de Savine.

673. Le Moyen de parvenir, S. D.; mar. bleu, Bauzonnet. — 175 fr. M. Ratier.

677. Les Cent drogues admirables, etc. — 159 fr., pour M. Solar.

678. Recueil de dix facéties rares. — 129 fr., pour M. Solar.

679. Bruscambille, 1668; mar. bleu, Bauzonnet. — 130 fr. M. Ratier.

681. Prologues de Bruscambille, 1618; en reliure ancienne. — 189 fr.

686. Inventaire universel des œuvres de Tabarin, 1622; pet. in-12, mar. bleu doublé, reliure de Trautz-Bauzonnet. — 350 fr. M. le comte Du Tillet.

689. Fantaisies de Tabarin, 1623. — 180 fr., pour M. Solar.

690. Fantaisies de Tabarin, 1625. — 170 fr. M. le comte Du Tillet.

696. Fantaisies du chapeau de Tabarin, 1622 et autres pièces; recueil provenant de Nodier. — 160 fr.

712. L'Enfant sans soucy, 1682. — 175 fr.

749. Les quinze joyes de mariage, sur vélin (réimpression de Jannet, 1853). — 180 fr., pour Mgr le duc d'Aumale.

760. Le Putanisme de Rome, 1669. — 205 fr., pour M. le comte O. de Rébague.

792. Collection de poésies, romans, chroniques, etc. (réimpressions de 1838-1858); 24 livraisons sur vélin. — 585 fr.

811. Vie de sainct Alexis. Paris, 1500; in-4 goth. — 180 fr.

812. Le Purgatoire saint Patrice. — 150 fr.

819. Histoire des Albigeois. Tolose, 1569. — 201 fr., M. Potier, libraire.

829. L'Obsèque de Louis XII, 1534; in-8 goth. — 890 fr. M. Julien, libraire.
874. Recueil de quatorze mazarinades. — 101 fr., M. Potier.
875. Autre recueil de dix-neuf mazarinades. — 76 fr. M. Potier.
877. Recueil de trente-quatre mazarinades. — 100 fr.
878. Autre recueil de trente mazarinades. — 99 fr.
879. Sept pièces in-4, sur la châsse de sainte Geneviève. — 50 fr.
898. Chronique abrégée..... par Nicole de Volkyr, 1550. — 179 fr.
900. Pompes funèbres pour le service de Charles cinquiesme, 1557. — 170 fr.
910. L'Oraison de Marie de Clèves, 1549, in-16. — 129 fr.
914. Histoire de Marie, reine d'Écosse, 1572. — 115 fr.
915. L'Innocence de la reine d'Écosse, 1572. — 129 fr.
916. Discours sur la mort de Marie Stouard, 1587. — 120 fr. M. le baron J. Pichon.
917. Martyre de la royne d'Ecosse, 1588. — 153 fr. M. de Villeneuve.
923. Livre de l'ordre du roy Louis XI à l'honneur de M. saint Michel; manuscrit sur vélin, du xve siècle. — 712 fr. M. de Villeneuve.

II

VENTE DES LIVRES DE M. GANCIA, LIBRAIRE DE BRIGHTON (ANGLETERRE),

63. Démonstration de l'existence de Dieu, par Fénélon; édition originale aux armes du duc d'Uzès. — 65 fr.
64. Pensées de Pascal, 1670; édition originale, mar. olive de Capé. — 120 fr.
85. Ordonnances royaulx de la prevosté de Paris, 1528; in-fol. — 235 fr.
88. La somme rurale, par Jeh. Boutillier, 1488; 2 tomes en un vol. in-fol., mar. brun, Duru. — 315 fr.
158. Vecellio. Habiti antichi, 1598; in-8 richement relié, par Lortic. — 181 fr.
176. Il Ballarino di Fabritio Caroso, 1581. — 110 fr.
179. Venerie de Du Fouilloux. Poitiers, 1562; in-4 (avec deux feuillets refaits). — 178 fr.
188. Catholicon de Janua de Balbi; reliure de la plus remarquable exécution, faite par M. Lortic pour l'Exposition universelle de Londres, 1851. — 1200 fr.
218. Horatius, de Pine, 1733; 2 vol. mar. vert, Duru. — 172 fr.
303. Œuvres poétiques de Jacq. Peletier du Mans. — 120 fr.
304. Le second recueil de J. Peletier, imprimé en 1581; in-4. — 130 fr.
307. Ronsard, 1584; in-fol. — 150 fr.
310. Œuvres de Joachim du Bellay, 1574. Magnifique exempl. — 260 fr.
312. Amours des pierres précieuses, par Remi Belleau; in-4. — 175 fr.
321. Poëmes de Guill. Belliard, 1578, in-4. — 275 fr.
326. Jean de la Gessée, 1583; in-4. — 105 fr.
355. Contes de La Fontaine; édition de 1685. — 120 fr.
358. Fables de La Fontaine; très-joli exemplaire de l'édition originale imprimée en 1678; 4 vol. in-12. — 381 fr.
369. Cabinet satyrique, 1666; 2 vol. pet. in-12. — 126 fr.
371. Le Parnasse des poëtes satyriques, 1625. — 105 fr.

372. Le Parnasse satyrique, 1660; pet. in-12, mar. rouge, Niedrée. — 122 fr.
490. Corneille. Rouen, 1648; 2 vol. pet. in-12. — 340 fr.
491. Corneille. Rouen, 1664; 2 vol. in-fol. — 102 fr.
492. Théâtre de P. Corneille, 1664; 3 vol. in-8. — 145 fr.
493. Théâtre de P. Corneille, 1682; 4 vol. — 116 fr.
500. Molière, 1675 (Elzevir); 5 vol. reliés par Lortic. — 170 fr.
504. Œuvres de Molière, 1697; 8 vol. in-12, mar. rouge, reliure ancienne. — 202 fr.
559. Amours de Daphnis et Chloé, 1718; in-12, mar. vert. — 132 fr.
573. Vie inestimable du grand Gargantua. *Lyon*, 1537; in-16, mar. citr. — 390 fr.
574. Le tiers livre des faictz et dictz héroïques de Pantagruel. — 299 fr. M. Deschamps, pour M. Solar.
575. Les Œuvres de Rabelais imprimées en 1553; 2 vol. in-16, mar. bleu aux armes de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, mais avec quelques imperfections. — 525 fr. pour M. le comte de La Garde.
576. Œuvres de Rabelais, 1556. — 150 fr.
581. Rabelais (Elzevir), 1663; 2 vol., mar. rouge. — 161 fr. Le comte d'Essertenne.
594. La princesse de Clèves, 1678, édition originale, 2 vol. mar. rouge, Capé. — 300 fr. pour M. le comte du Tillet.
613. Télémaque, édition de 1717; 2 vol. mar. vert, rel. de Bauzonnet. — 215 fr.
745. Amatus Fornacius amator ineptus. — 99 fr., pour M. de Béhague.
844. Histoire des Juifs, d'Arnauld d'Andilly; 2 vol. in-fol., mar. rouge aux armes de Colbert. — 150 fr. M. Huillard.
871. Chroniques de Charles huitiesme, 1529. — 260 fr.
874. Brief recueil de l'entrée de Charles IX à Paris, 1572; in-4. — 131 fr.

Ces chiffres disent assez quel développement incessant prend le goût des livres à notre époque. On peut remarquer que les articles dont la valeur a surtout augmenté sont précisément les plaquettes, curiosités, pièces fugitives, autrefois dédaignées, et qui d'année en année prennent de plus en plus faveur. La raison en est simple : à mesure que les collections et les rivalités se multiplient, chacun se retranche de plus en plus dans la spécialité. Au banquet de la bibliographie il y a place pour tout le monde, et les miettes même ne sont pas ce qu'il y a de moins friand.

Nous terminerons en annonçant aux amateurs la publication prochaine du catalogue de la bibliothèque d'un bibliophile distingué, dont la vente aura lieu à la fin d'avril prochain.

CATALOGUE RAISONNÉ

DE

LIVRES ANCIENS, RARES, CURIEUX QUI SE TROUVENT EN VENTE

A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

---

504. BRIANVILLE. Histoire sacrée en tableaux, avec leur explication par de Brianville. *Paris*, 1677-75, 3 tomes en un vol. in-12, fig. de Séb. Leclerc, mar. bleu, tr. dor. riches compart. composés de filets. (*Bauzonnet.*)..... 60—»

Bel exemplaire.

505. CLAMORGAN. La Chasse du loup, necessaire à la Maison rustique, par Iean Clamorgan. *Lyon; Jacq. du Puis*, 1576; in-4, fig. en bois, mar. vert, fil. tr. dor. (*Koehler.*).... 60—»

Superbe exemplaire, rempli de témoins, d'une édition rare; les gravures sur bois en sont très-jolies.

506. ESTIENNE. Traicté de la conformité du langage françois avec le grec.... avec une Préface.... L'auteur et imprimeur est Henri Estienne. (*Genève*, 1565); in-8, réglé, mar. rouge, tr. dor. rel. jans. (*Bauzonnet.*)..... 90—»

Bel exemplaire, très-grand de marges, de la première édition, qui contient quelques passages non reproduits dans celle de 1569.

507. ESTRENNES DES PREMIERS FRANÇOIS, faictes anciennement à la majesté des roys de France. Avec l'Antiquité des estrennes. *Paris, Séb. l'Escuyer*, 1617; pet. in-8 de 4 feuillets..... 10—»

Opuscule très-rare. — Cet exemplaire porte sur le titre, la signature de Guyon de Sardière.

On connoît plusieurs dissertations sur l'origine des Étrennes. La première, composée par R.-L. de La Barre, parût en 1582. Celle de J. Spon, publiée à Lyon en 1673, a été souvent réimprimée. La dernière édition est de 1828. Enfin, Dussert fit imprimer, en 1761, une nouvelle dissertation sur l'origine des étrennes. Mais les *Estrennes des premiers François*, éditées au mois de décembre 1617, ont été

complétement oubliées. Cet opuscule est-il la reproduction ou un extrait du discours de La Barre. A-t-il été consulté par Spon? M. Leber l'a-t-il inséré dans son recueil de pièces sur l'origine des étrennes? Pour répondre à ces questions il faudroit comparer les divers ouvrages que nous citons. C'est un plaisir que nous laisserons au futur propriétaire de cette mince plaquette. Disons seulement que l'auteur a su grouper, en huit pages, tous les renseignements que les anciens écrivains ont pu fournir sur l'origine des étrennes. On y voit figurer les Égyptiens, les Grecs, les Romains, les Perses; et le pape Zacharie qui excommunia, en 742, tous ceux qui seroient assez hardis pour fêter le premier jour de l'an, et pour se livrer à des *réjouissances* à l'occasion dudit jour. Or, il est convenu que les cartes de visite sont une des *réjouissances officielles* du premier janvier. Donc, les cartes de visite ont été excommuniées. Lisez le *décret* 26, *question* 7, ou le *Summa Conciliorum*, et, si vous désirez faire votre salut, n'envoyez plus à votre prochain un petit morceau de carton en guise d'étrennes.

AP. B.

508. FAUCHET. Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, ryme et romans. Plus les noms et sommaire des œuvres de CXXVII poëtes françois, vivants avant l'an M.CCC (par Cl. Fauchet). *A Paris, par Mamert Patisson*, 1581; in-4, demi-rel. (*Grandes marges.*). . . . . 48—»

509. FÉNELON. Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse, ou suite du quatrième livre de l'Odyssée d'Homère. *Suivant la copie de Paris, la Haye, chez Ad. Moetjens*, 1699; 2 parties en un vol. in-12, mar. r. fil. tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet.*). . . . . 40—»

Troisième édition.

510. FORMI. Traité de l'Adianton, ou cheveu de Vénus, contenant la description, les utilitez et les diverses préparations.... de cette plante, par Pierre Formi. *Montpellier, Pierre du Buisson*, 1644; in-8 de 80 pp., mar. r. fil. tr. dor. (*Anc. rel.*). . . . . 48—»

Édition originale, très-rare. On a fixé entre deux gardes blanches de l'exemplaire un pied desséché de la plante qui fait l'objet de ce traité.— Bel exemplaire de Renouard.

511. GUICCIARDIN. Les Heures de récréation et apres-disnées de Louys Guicciardin, traduit d'italien en françois par Franc. de Belle-Forest. *Anvers, Guislain Janssens*, 1605, pet. in-12, mar. jaune, tr. dor. (*Hardy.*). . . . . 48—»

Édition rare.

512. HISTOIRE de la vie de Tiel Wlespiegle, contenant ses faits et finesses, ses aventures, et les grandes fortunes qu'il a eues, ne s'étant jamais laissé tromper par aucune personne; nouvellement traduit de l'allemand. *Amsterdam, Nicolas Chevalier*, 1702, pet. in-12, front. gravé, réglé, mar. r., tr. dor., rel. jans. (*Hardy.*)..... 60—»

Très-joli exemplaire.

513. INSTRVCTION CHRESTIENNE pour la ieunesse de France en forme d'alphabet, propre pour apprendre les enfants tant à lire, escripre et lier ses lettres, que cognoistre Dieu, et le prier. *Lyon, de l'imprimerie de I. Rob. Granion*, 1562; in-8, mar. brun, tr. dor., rel. jans. (*Duru.*)..... 175—»

Imprimé en caractères de *Civilité*.

514. LA BORDERIE. L'Amie de court, inuentée par le seigneur de Borderie. *Paris, en la boutique de Gilles Corrozet*, 1542; pet. in-8, réglé, de 32 feuillets non chiffrés, mar. r. fil. tr. dor. (*Bauzonnet.*)..... 185—»

Édition fort rare et qui a dû précéder celle de Lyon, Est. Dolet (même année), qu'on indique comme étant la première. Ce qui démontre l'antériorité de l'édition de Paris, c'est que le privilége accordé à Gilles Corrozet est du 9 mars 1541 tandis que l'*Avis au lecteur* d'Est. Dolet porte la date du 15 mai 1542. On sait, au reste, que la plupart des éditions parisiennes étoient reproduites à Lyon presque aussitôt leur publication. Charmant exemplaire.

515. LE MAIRE. Les illustrations de Gaule et singularitez de Troye, contenant troys parties, avec lespistre du roy à Hector de Troye. Le traictie de la difference des scismes et des concilles. La vraye histoire et non fabuleuse du prince Syack Ismail dict Sophy; le tout composé par Maistre Ian le Maire. *Imprimées nouuellement à Lyon, par Anthoine du Ry, lan de grace* 1526; in-fol., fig., mar. rouge, fil. compart. tr. dor. (*Hardy.*)..... 130—»

Exemplaire d'une édition rare, bien complet dans ses différentes parties.

516. MADRIGAUX de M. D. L. S. (de La Sablière). *Paris, Claude Barbin*, 1680; in-12, mar. r., tr. dor. (*Niedrée.*)... 45—»

Bel exemplaire de l'édition originale.

517. MARC ANTONIN. — Institution de la vie humaine, dressée par Marc Antonin, philosophe, empereur romain. — Re-

monstrance d'Agapetus, evesque, à l'empereur Iustinian, de l'office d'un empereur ou roy. — Elegie de Solon, prince athenien, sur le fait et vie des humains, la cause des ruines des villes. Le tout traduit par Pardoux du Prat, docteur ès droit. *Lyon, par la vefue Gabriel Cotier*, 1570; pet. in-8, mar. r. fil., tr. dor. (*Anc. rel.*) . . . . . 30—»

Très-rare. — L'une des premières traductions en françois de l'*Institution de la vie humaine* et de la *Remonstrance d'Agapet*. On regarde comme la plus ancienne traduction d'Agapet, celle de Jean Picot, imprimée à Paris en 1563. Or, le privilége accordé à Pardoux du Prat est daté du 15 février 1567. La publication de ce recueil ne fut retardée que par la mort de l'auteur; sa veuve, Antoinette Peronnet, le fit imprimer en 1570, et le dédia à François de Mandelot, lieutenant général au pays de Lyonnois. — Ce volume est orné de jolis fleurons et de lettres grises dont la plupart, à vignettes, sont historiées de sujets de chasse. L'*Institution de la vie humaine* est précédée d'un portrait de Marc Aurèle, d'après les médailles. Nous nous garderons bien d'apprécier la valeur d'une traduction de textes grecs, composée au XVIe siècle : c'est au moins une curiosité littéraire. Mais nous ferons remarquer que Pardoux du Prat n'écrivoit pas toujours en prose, et que parfois *il s'ébattoit sur les rives du Permesse*. On trouve dans l'*Institution de la vie humaine* des vers de sa façon, tels que ceux-ci :

En sa rondeur demeure la sphere,
Quand faicte on la.

La pièce capitale est l'*Elegie de Solon, prince athenien*, traduite en 120 vers françois : les rimes masculines et féminines ne sont point alternées, mais, en compensation de cette négligence, le poëte a exécuté des enjambements assez hardis. Exemple :

. . . . . Car certes, la cité
(Qu'à tort deffie, et en diuersité
Ses compagnons, par vne guerre iniuste)
Est mise à bas. Car le grand Dieu tresiuste
Raser la fait.

Cette phrase pourroit être plus poétique et surtout plus intelligible. Au surplus, l'*Elegie de Solon* avoit un certain mérite d'actualité; car elle s'appliquoit évidemment à la ville de Lyon qui, en 1566, faillit être ruinée par les calvinistes. Cette pièce est suivie de *Sentences extraites de Pindare*, traduites également en vers françois. Voici un fragment de l'ode II des *Olympiques*, poétiquement translatée par Pardoux du Prat, docteur ès droicts :

Celuy qui garde seurement
Son serment,
Jouira d'un tresgrand aage
Ainsi que d'un heritage
Purement.

Celuy qui le faussera,
Il sera
Puni de torment horrible
Et Dieu sa peine terrible
Haussera.

A cette strophe pindarique d'un docteur ès droicts, je préférerai toujours le style descriptif de Perrot, maître poëte et tailleur à Paris :

Mais tandis qu'on le leurre,
Le chat passe, emportant une livre de beurre :
Brusquement on se lève, on court après le chat
Qui, tout saisi d'effroi, se sauve et casse un plat.

AP. B.

518. MORNAY (Phil. DE). Excellent discours de la vie et de la mort. *S. L.* (*Lausanne*), *I. Durant*, 1575; pet. in-8, mar. r. coins fleuronnés, fil. à froid..... 28—»

Cette première édition est très-rare; elle n'est qu'indiquée par le *Manuel du libraire*, d'après Du Verdier. Une seconde édition fut publiée à Paris, en 1580, in-16. Ce livre a été traduit en latin sous le titre de *Pia consideratio vitæ et mortis*. Herbornæ, 1594.

Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, plus connu sous le nom de Duplessis-Mornay, *le pape des protestants*, est trop célèbre pour que nous ayons besoin de le rappeler au souvenir de nos lecteurs. Son *Discours de la vie et de la mort*, est une œuvre philosophique, élégamment et simplement écrite. L'auteur suit l'homme dans toutes les phases de la vie, depuis la plus tendre enfance jusqu'à la décrépitude; il le représente toujours souffrant, toujours inquiet, toujours entraîné par ses passions, toujours aspirant à vieillir, et cependant redoutant la mort qui, seule, peut le délivrer du fardeau de l'existence. C'est un tableau de la vie humaine, saisissant de vérité. Voici un passage que les savants pourront méditer: « L'un apprend par l'arithmetique à partir (*partager*) jusques aux moindres fractions, et ne sçaura pas partir (*partager*) vn « sol avec son frere.... L'astrologue regardera en haut et tombera dedans le « prochain fossé, predira le futur et perdra le present.... Le medecin guarira les « autres et sera aueugle dans sa maladie. L'historien sçaura les guerres de « Thebes et de Troye, et ignorera ce qui se fait chez luy. Le theologien la plus « part du temps disputera tresbien de la foy, et ne voudra point ouyr parler de « la charité : il parlera de Dieu, et ne tiendra conte d'aider les hommes. Ces « sciences trauaillent sans fin l'esprit, et ne le contentent point. Tant plus on en « sçait, et tant plus on en veut sçavoir. Elles font l'homme docte, mais non « homme de bien; sauant, mais non sage. Ie di plus, que tant plus on en sçait « et plus cognoist-on qu'on en ignore; tant plus l'esprit en est plein, et plus « s'en trouve-il vuide.... » Duplessis-Mornay avoit composé ce traité pour sa sœur, Mlle du Plessis, sans doute, Anne de Mornay, morte sans alliance. Mais, il n'eut point le loisir de le publier et d'y ajouter une préface; ce fut son frère aîné, Pierre de Mornay, qui le fit imprimer avec une *épître dédicatoire*, adressée

à Mlle du Plessis. Ainsi se trouve expliqué le titre fort peu modeste: *Excellent discours....* Car, il n'est pas probable que Phil. de Mornay eût qualifié lui-même son discours d'*excellent*, quoiqu'il le soit réellement. Le texte est précédé d'un *sonnet* pour Mlle du Plessis, d'un *sonnet* à l'auteur, et d'une *ode* que l'on pourroit attribuer à l'un des meilleurs poëtes du temps. Le *Discours* est suivi de plusieurs extraits des épîtres de Sénèque.

AP. B.

519. PLUTARQUE. Epitome ou Abrégé des vies de cinquante et quatre notables et excellents personnaiges tant grecs que romains, mises au parangon l'vne de l'autre, extraict du grec de Plutarque de Chaeronée (par Ph. des Auenelles). Premier volume. *Paris, de l'impr. de Phil. Danfrie et Rich. Breton*, 1558; in-8, mar. rouge, tr. dor. rel. janséniste. (*Trautz-Bauzonnet.*)..... 80—»

Imprimé en caractères de *Civilité*. Ce tome Ier est le seul qui ait été publié.

520. PATELIN. Comédie des tromperies, finesses et subtilités de maistre Pierre Patelin, aduocat à Paris. *Imprimé sur la copie de l'an* 1560. *Rouen, Iacq. Cailloué*, 1656; in-12, mar. r. tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet.*)..... 90 —»

Édition rare.

521. PELETIER. L'Art poetique de Iaques Peletier du Mans, departi en deux livres. *A Lyon, par Ian de Tournes et Guill. Gazeau*, 1555; in-8, mar. r. fil. tr. dor. (*Niedrée*)..... 90—»

Volume rare; exemplaire réglé et bien conservé.

522. POESIS TACENS, Pictura loquens, quibus Occasio arrepta, neglecta, delineatur, decantatur, auctore D. Mannasser. *Dilingæ, typis Gaspari Sutoris*, 1630; pet. in-12, fig., vél..... 24—»

Frontispice gravé et 13 figures.

523. SACONAY (*Gab.* DE). Traité tresutile demonstrant si l'Eglise qu'on dit calviniste peut estre la vraye Eglise de Dieu, par le iugement de Caluin mesme; par Gabriel de Saconay, doyen et conte de Lyon. *Lyon, Ben. Rigaud*, 1577; in-8, mar. vert, encadrem. à fil. milieux et coins fleuronnés, tr. dor. (*Duru.*) — *Court de marges*..... 28—»

Le *Traité tresutile* n'est point commun, car on ne le trouve pas inscrit sur la liste des ouvrages de Gabriel de Saconay, cités par Moréri et par d'autres

biographes ou bibliographes. Notre exemplaire étoit, sans doute, l'exemplaire de l'auteur, puisqu'il porte sur le titre la signature *G. de Saconay*.

Reçu comte de Saint-Jean de Lyon le 4 février 1527, précenteur le 21 octobre 1546, archidiacre le 12 août 1572, doyen le 27 septembre 1574, Gabriel de Saconay mourut au mois d'août 1580. Il étoit savant et fort zélé pour la religion catholique; il fit imprimer plusieurs livres contre les protestants. « L'auteur du present traicté estant (en l'année 1561) avec feu M. de Saconay, « son frere, chevalier de l'ordre du roy et lieutenant de l'une des gardes de « Sa Majesté, au chasteau de Villeneuve près la ville de Sainct-Bonnet-le-« Chastel, pays de Forestz, fut requis par aucuns gentilhommes voisins d'es-« crire une lettre au Predicant qui lors preschoit aux fauxbourgs de ladicte « ville, pour sonder de quelle humeur et secte il estoit. A cette lettre, le « Predicant fit response assez prolixe, à quoy replica ledict auteur.» La lettre et la réplique du doyen de Saint-Jean de Lyon ont formé ce volume. Un traité de controverse religieuse se refuse à l'analyse. Nous ferons seulement remarquer que l'auteur s'est habilement servi d'un passage de l'*Institution* de Calvin et d'un article de son *Catéchisme*, pour démontrer que l'Église calviniste n'est pas la véritable Église. Au surplus, dans ce traité qui est solidement écrit, G. de Saconay a fait preuve d'une profonde connoissance des textes de l'Écriture.

Ar. B.

524. SAVONAROLA. Opera singolare contra l'astrologia diuinatrice : con alcune cose di nuouo aggionte. *In Vinegia (per M. Bernardino Stagnino)*, 1536; petit in-8, vélin blanc. . . . . 28 —»

Petit volume de 38 feuillets, imprimé à deux colonnes en caractères semi-gothiques, et très-rare. Notre exemplaire est parfaitement conservé. La première édition parut en 1513; la seconde, de 1536, est augmentée de quelques pièces qui intéressent la biographie de l'auteur.

Pic de La Mirandole avoit déjà écrit un livre contre l'astrologie judiciaire. Le traité de Savonarola, divisé en trois parties et dix-neuf chapitres, complète l'œuvre de La Mirandole. Après avoir établi que l'astrologie est condamnée par les lois divines et humaines, par la sainte Écriture et par la raison, l'auteur démontre l'incertitude et l'absurdité de l'astrologie, ainsi que la sottise et la fourberie des astrologues. Il falloit s'appeler Pic de La Mirandole ou Savonarola pour oser, à cette époque, tourner en ridicule et saper par la base une science réputée surnaturelle, que respectoient les personnages les plus illustres et qu'interrogeoient souvent les rois.

Mais on connoît l'histoire de Jérôme Savonarola, dominicain, né à Ferrare en 1452, prieur du couvent de Saint-Marc, à Florence, en 1488, et brûlé vif dans cette ville, en 1498. Ce fougueux réformateur prêchoit aux Florentins la pureté des mœurs et l'amour de la liberté. En 1494, il provoqua l'établissement d'un gouvernement aristocratique, et s'opposa à la restauration des Médicis, qui ne rentrèrent à Florence qu'en l'année 1512. Malheureusement, il commit l'imprudence d'attaquer le pape Alexandre VI et les dérèglements de la cour romaine : le pape l'excommunia. Savonarola ne tint point compte de cette

excommunication; il en démontra l'injustice, et par suite la nullité. Dans l'impuissance de réfuter par des écrits les raisonnements du prieur de Saint-Marc, des moines, jaloux de ses talents et de sa puissance, offrirent de traverser un bûcher enflammé avec Savonarola, afin de prouver que l'excommunication étoit juste. Savonarola rejeta cette proposition. Ses amis se présentèrent pour le remplacer; mais, au moment de tenter l'entreprise, le 17 avril 1498, des discussions s'élevèrent, et une pluie abondante dispersa bientôt acteurs et spectateurs. La ville de Florence, divisée en deux camps, fut alors livrée à une violente agitation. Enfin, les partisans du pape et des Médicis assiégèrent le couvent de Saint-Marc, s'emparèrent de Savonarola, le jugèrent sommairement et le condamnèrent à être brûlé. Cette terrible exécution eut lieu le 23 mai 1498.

A la suite du *Traité contre l'Astrologie*, l'éditeur a fait imprimer deux lettres de Savonarola. Dans la première, il démontre la nullité de l'excommunication fulminée contre lui, et dans la seconde, il explique les motifs qui l'ont engagé à refuser l'épreuve du feu. Ces deux lettres sont fort curieuses et appartiennent à l'histoire du XVe siècle. Nous croyons qu'elles n'ont pas été connues par les auteurs qui ont écrit la vie de Savonarola. Ar. B.

525. LE SÉRIEUX ET LE GROTESQUE, ballet dancé par le roy, en la salle du Louvre et à l'Hostel de ville. Vers dudit ballet, par le sieur Bordier, ayant charge de la poësie près de Sa Majesté. *Paris, Mathurin Henault*, 1627; petit in-8 de 16 p., cart. ..... 35—»

On sait quelle est l'extrême rareté des ballets de cour imprimés sous le règne de Louis XIII, pour l'usage exclusif des acteurs et des spectateurs. L'auteur de ce ballet n'a pas encore d'article dans les biographies, quoiqu'il y ait conquis sa place par le genre de talent que lui reconnoissoient volontiers les poëtes contemporains et que le roi de France pensionnoit sur son épargne. Bordier avoit de l'imagination pour les ballets et savoit habiller en assez bons vers des idées très-plaisantes et parfois des images très-graveleuses. Il avoit travaillé aux ballets du Louvre, avec Malherbe et Durand: le jeudi 29 mars 1615, pendant la représentation du *Triomphe de Minerve*, dansé par Madame, sœur aînée du roi, dans la grande salle des États, à l'hôtel de Bourbon, les sibylles, après avoir rempli leur rôle, jetèrent parmi l'assemblée des *rouleaux d'imprimerie*, qui renfermoient des vers au roi et à la reine, composés par le sieur Bordier (Voy. *Rech. sur les théâtres de France*, par de Beauchamps, édit. in-4, p. 44 de la 3e partie). Dans le *Sérieux et le Grotesque*, tous les vers étoient de la façon du même poëte, qui a soin de protester d'avance contre ceux que quelques particuliers, *poussez de leur propre mouvement*, auroient composés sur le sujet du ballet de Sa Majesté. Il arrivoit souvent que les seigneurs et les dames, qui figuroient dans ces ballets de cour, et qui n'avoient pas obtenu du poëte officiel un huitain ou un dizain en l'honneur de leur *Entrée*, commandoient à un autre rimeur des vers plus ou moins laudatifs, plus ou moins impertinents, qu'ils faisoient distribuer manuscrits ou imprimés, avant ou après la représentation du ballet. Il faut dire aussi que ces vers apocryphes étoient parfois des épigrammes cruelles ou des

équivoques indécentes. Le ballet du Sérieux et du Grotesque est moins libre et moins satirique que les ballets de la même époque. Il n'en est pas moins comique. On y voit une « Entrée de bouteilles coiffées qui se transforment en femmes, et des colonels suisses, qui, les fuyant, sont attirez par des gobelets qu'elles ont en main; » on y voit une « Entrée des eslectrices de Scandinavie, qui portent de grandes lunettes, des montres, miroüers, boëtes de rouge d'Espagne, et, décoiffées à la fin par quatre Folles, font paroistre une calotte verte sur leur teste; » on y voit la sérénade grotesque, « dont les instruments sont des vielles, trompes marines, lanternes, grils, jambons et piés de pourceau; » on y voit une Entrée de bouffons grotesques, « qui, en forme de petits vieillards, entrent dans des roulloirs d'enfants, etc. » Monsieur, frère du roi, représentoit un de ces petits vieillards, et le roi, après avoir fait le personnage d'un musicien de la sérénade-grotesque, représenta une Dame sérieuse. Nous ne dirons pas pourquoi Louis XIII n'étoit jamais plus à son aise que quand il dansoit un rôle de femme.

P. L.

526. SPERONI. De la Cure familiere; auec aucuns preceptes de mariage, extraits de Plutarque. Aussi vn Dialogue de la dignité des femmes, trad. des Dialogues de M. Speron, Italien (et enfin, le Doctrinal du pere de famille à son enfant, par Messire Simphorien Champier). *Paris*, *Arnoul L'Angelier*, 1548; petit in-16, mar. rouge, tr. dor. rel. janséniste. (*Hardy.*)..... 65—»

Charmant petit volume de 96 feuillets. Les opuscules qu'il renferme sont très-rares. La marque de L'Angelier est sur le verso du dernier feuillet.

Sperone Speroni, né en 1500, composa des *Dialogues* italiens, publiés à *Venise*, chez les *Aldes*, en 1542. Claude Gruget traduisit en françois les *Dialogues* de Speroni et les fit imprimer en 1551. Mais un auteur anonyme avoit déjà traduit la *Cure familiere* et le *Dialogue de la dignité des femmes*. *Lyon*, *de Tournes*, 1546. C'est cette dernière traduction qui fut réimprimée à *Paris*, en 1548, pour *Arnould L'Angelier*; l'éditeur y ajouta les *Préceptes de mariage* extraits de Plutarque et le *Doctrinal* de S. Champier.

Les trois premiers opuscules intéressent spécialement les femmes. — La *Cure familiere* est un manuel à l'usage des jeunes mariées. L'auteur suppose, qu'un père s'adressant à sa fille, le jour de ses noces, lui donne des conseils pour gouverner sa maison et sa famille, et pour conserver l'affection de son mari et l'estime du monde. Ainsi, le moraliste recommande à sa fille de ne porter de joyaux et de pierreries qu'autant que sa fortune le lui permettra; il lui défend encore de s'attifer avec trop de soin et surtout de se farder : « Nous voyons un tas de monstres de 70 ans ou plus, avec leurs doubles visages, esquels nonobstant que le fard soit bien espais, neantmoins celle couleur morne et paslisseur de vieillesse se y voit par-dessus aussi proprement, que dessoubz peu de plaistrissement se voit l'enfumé d'une vieille muraille fraischement reblanchie.»

Les *Preceptes de mariage*, traduits de Plutarque, sont également des règles de conduite pour les femmes.

Dans le *Dialogue de la dignité des femmes*, Speroni établit la supériorité de la femme sur l'homme. Il cherche à prouver qu'elle est parfaite et excellente, et la défend vivement contre ses détracteurs. « La femme, dit-il, est la maistresse de l'homme, et l'asseruit à ses volontés; elle est le troisiesme ciel du monde. Le vulgaire ignorant escrit et dit publiquement la femme estre née creature irraisonnable : sot argument et digne, certes, de celuy qui le forma, car les femmes sont beaucoup plus raisonnables que les hommes, et beaucoup plus tôt. Comment peut-on comparer la femme au papillon? On doit, en parlant proprement, la comparer à un vrai et non fabuleux phœnix. Nostre humanité est vne republique de potentats nommés dames par excellence, c'est-à-dire dames de tout le monde, entre lesquelles une seule est par nous esleue au gouvernement de nostre maison, et l'appelons femme. » Speroni étoit un zélé champion des dames; mais nous regrettons qu'il n'ait pas cherché des preuves de l'excellence de la femme dans ses qualités morales. Que d'arguments irrésistibles il auroit puisés dans les traits de courage, d'abnégation et de dévouement dont abonde l'histoire des femmes!

Le *Doctrinal* de Champier avoit été publié à Lyon, en 1502, à la suite de la *Nef des princes et des batailles de noblesse*. C'est une instruction morale de dix feuillets, *pour regir et gouuerner vn enfant à toute perfection.* AR. B.

527. TABARIN. Les OEuvres et questions de Tabarin. *Rouen, Jean Oursel, l'aîné, rue Écuyère, S. D.;* in-12, de 24 pp. fig. sur bois sur le titre. — Les Rencontres fantastiques et coq à l'asne facétieux du baron de Gratelard. *Troyes, Edme Prévôt, S. D.;* 24 ff. mar. citron, tr. dor. rel. jansén. (*Hardy.*). . . . . 40—»

La première partie du volume reproduit les onze premières questions seulement du *Recueil général des OEuvres* de Tabarin. Il n'est pas commun.

528. TRESOR (Le) DE VERTV auquel sont contenues les plus nobles sentences et meilleurs enseignements des principaux anciens auteurs et philosophes, tant grecs que latins. *En Anuers, chez Iean Bellere*, 1560; petit in-12, mar. r. fil. tr. dor. (*Duru.*). . . . . 65—»

Charmant exemplaire d'un petit volume fort rare, comme tous les livres imprimés en caractères de Civilité. Dans son *Auis au lecteur debonnaire*, l'imprimeur nous apprend que « pour le proffit de toutes sortes de gens, il a fait recueillir des sentences de tous les meilleurs autheurs grecs et latins, et les a fait reduyre en ce petit liuret. » Ainsi, cette compilation a été faite pour l'imprimeur d'Anvers, J. Bellère, et ne porte point le nom du collecteur ou du traducteur. Elle contient les *Enseignements d'Isocrate adressés à Demonique son ami*, puis les *Sentences* extraites des auteurs anciens et classées par ordre de

matières, en 46 chapitres intitulés : *De la puissance de Dieu, d'Amour, d'Ambition, d'Envie, d'Avarice*, etc., etc. C'est un spécimen curieux du style naïf et concis des moralistes du XVIe siècle.

529. VIRGILE EN FRANCE ou la nouvelle Énéide, poëme héroïcomique en style franco-gothique, orné d'une figure à chaque chant ; pour servir d'esquisse à l'histoire de nos jours par Le Plat du Temple. *Bruxelles, Weissenbruch*, 1807 ; 2 vol. in-8, demi-rel. v. rose. . . . . 18—»

Ces deux volumes, les seuls qui aient paru, contiennent les six premiers chants de l'*Énéide* de Virgile et les six premiers chants de la *Nouvelle Énéide*. Les poursuites dont cet ouvrage fut l'objet dès son apparition empêcha l'auteur de le continuer. L'édition presqu'entière fut saisie et détruite à Bruxelles même sur l'ordre de la police françoise : cela explique l'extrême rareté de ce singulier ouvrage dont quelques exemplaires à peine ont échappé à l'incendie juridique.

Des eaux-fortes de P. Leroy, non moins curieuses que le texte, accompagnent chaque chant et ajoutent encore, par un attrait analogue à celui des *rébus*, au caractère énigmatique de cet ouvrage bizarre.

L'auteur avoit d'abord écrit son livre en langue flamande, mais, enthousiasmé, dit-il, par la solennité du sujet, il l'a traduit en françois ou, pour parler plus exactement, en un langage grotesque qui n'a d'égal que le style du *Tremblement de terre de Lisbonne*.

On y voit à chaque page des vers de la force de ceux-ci (C'est Neptune qui parle aux vents) :

Maudits bâtards du ciel et canailleuse race,
Brouillons des éléments, volage populace !
Par quel accès fatal votre maître barbon
Vient-il porter chez moi la révolution?
Allez dire à l'instant à ce vieux malitorne
Que c'est à vos prisons que son règne se borne.

Il suit pas à pas les vers de l'*Énéide* et remplace partout, en conservant la forme et les images de Virgile, Énée par Napoléon, Troie par la France, etc. Il trouve à chaque vers du poëte latin des allusions aux événements qui se sont passés en France ; mais comme ces allusions, si transparentes qu'elles puissent être, risqueroient de ne point être saisies par tout le monde, l'auteur a bourré ses vers de renvois à des notes explicatives qui forment bien le plus étonnant répertoire d'érudition qui ait jamais été composé.

Toutes les notions possibles y sont jetées pêle-mêle et s'y trouvent confondues dans un inextricable tohu-bohu. On ne sauroit être à la fois ni plus fou, ni plus savant.

Le Plat du Temple étoit Belge, on le reconnoît facilement à son assurance et à la *prud'homie* ampoulée de son style. Pour annoncer en vile prose la mort d'un personnage, il ne manque pas d'écrire : « La Parque a coupé le fil de ses jours. » Mais cette qualité de Belge lui a valu des connoissances curieuses et variées sur l'histoire anecdotique de son pays, et il les prodigue avec la plus

aveugle libéralité. On peut dire que les notes de la *Nouvelle Énéide* sont une véritable encyclopédie qui se fait malheureusement remarquer par la variété des matières et l'inattendu des assertions plutôt que par l'exactitude des faits. Ainsi, par exemple, il nous apprend, dans la même page, que le café n'est pas autre chose que le *népenthès* d'Homère, et que la famille Dieudonné de Bruxelles descend en droite ligne de Dionée, fille de Thétis et mère de Vénus.

Il seroit difficile de réunir avec plus de prodigalité que l'a fait l'auteur de la *Nouvelle Énéide* plus d'éléments disparates et moins en rapport avec le sujet principal qui est une satire contre la révolution françoise et contre l'empereur Napoléon.

Le Plat ou Leplaet du Temple a échappé aux recherches des biographes et c'est un tort, car ce poëte hétéroclyte fourniroit sans aucun doute un chapitre curieux à l'histoire des fous sérieux.

La première idée de son livre fut réalisée en 1802 sous le titre de *Virgile dans les Pays-Bas*, et parut en langue flamande. Selon M. Quérard, après la destruction de l'édition françoise de 1807, à Bruxelles, Le Plat en fit paroître une seconde en 1810 à Breda chez Offenbach. Celle-ci étoit en quatre volumes, ce qui fait supposer qu'elle contenoit les douze chants; mais nous ne l'avons jamais rencontrée.

Victor-Alexandre-Christophe Le Plat du Temple étoit le neveu du célèbre controversiste Le Plat, de Malines, mort en 1810, professeur de droit à Coblentz.

A. de L.

530. VOYAGE D'ITALIE curieux et nouveau, enrichi de deux listes: l'une de tous les curieux et de toutes les principales curiosités de Rome; et l'autre de la plupart des savants, curieux et ouvriers excellents de toute l'Italie à présent vivants. *Lyon, Thomas Amaulry*, 1681; petit in-12 de 346 pages, y compris le titre et la préface, et de 6 ff. non chiff. pour les tables et le privilége, mar. bl. tr. d. rel. janséniste. (*Duru.*)..... 35—»

Charmant exemplaire d'un livre rare. L'auteur est le sieur Huguetan de Lyon, « fameux avocat de parlement, » qui avoit voyagé en Italie à la fin de 1653 et dans le cours de l'année suivante; l'éditeur est le savant Spon, qui le publia d'après le manuscrit original, qu'il a revu avec soin, et qu'il a augmenté de deux listes très-intéressantes : la première indiquant les cabinets, églises et palais de Rome; la seconde, extraite en grande partie de *l'Italia regnante* de Gregorio Leti, donnant la notice des savants, curieux et ouvriers excellents de l'Italie. Cette relation de voyage offre des particularités fort intéressantes, qui n'ont pas été recueillies dans l'histoire de l'art. Voici, par exemple, un passage des plus curieux que M.-J.-D. Passavant n'eût pas oublié, s'il l'avoit connu, dans son estimable histoire de Raphaël d'Urbin, à laquelle il travaille depuis trente ans. « L'apothicairerie (de Lorette) est fort belle, et tous les pots, qui sont en grand nombre, sont de belle fayence, qu'ils appellent *maiolica*. Ils ont tous

esté donnez par Raphaël d'Urbin, qui les a tous peints de belles histoires. Ceux d'un costé de la salle représentent des histoires de la Bible, et ceux de l'autre des fables et des caprices. Quoy qu'il y ait plus de six vingt ans que ces pots servent et qu'on les manie tous les jours, le coloris en est encore bien vif; aussi, sont-ils de Raphaël. » Hélas! que sont devenus ces pots-là?

P. L.

---

531. BIBLIA PAUPERUM, reproduite en *fac-simile* sur un des exemplaires du British Museum, avec une introduction historique et bibliographique, par J.-Ph. Berjeau. *London*, in-fol. demi-rel. mar. (*Tiré à* 150 *exemplaires*).. 70—»

« L'origine de l'imprimerie est toujours un sujet enveloppé dans une obscurité surprenante, malgré les efforts de tant d'antiquaires et d'historiens pour répandre la lumière sur cette origine et déterminer quand, comment, où et par qui cet art a pris naissance. Est-ce par Coster à Haarlem ou par Gutenberg à Mayence? C'est là une question qui n'est pas encore résolue à la satisfaction de tout le monde, quoique nous n'ayons pour notre compte aucune hésitation à nous prononcer en faveur de Gutenberg et de Mayence. M. Sotheby, dans ses *Principia typographica*, en juge autrement, mais, suivant nous, à un autre point de vue. Cependant, nous ne voulons pas discuter ce point quant à présent, mais y faire simplement allusion en ce qu'il touche au sujet des livres xylographiques, parmi lesquels M. Berjeau vient de si bien reproduire en *fac-simile* la *Biblia pauperum*. On sait que l'exécution de ces livres xylographiques a été le précurseur immédiat de l'art d'imprimer avec des caractères mobiles. D'abord l'art de la gravure sur bois, importé peut-être de la Chine, où il avoit été pratiqué dès l'âge le plus reculé, a été employé à la manufacture des cartes à jouer qui étoient fort demandées aux XIVe et XVe siècles et ensuite à la production de peintures religieuses grossièrement coloriées, mais avidement recherchées par le peuple pour qui les livres manuscrits de l'époque étoient un luxe défendu en raison de leur prix nécessairement élevé. Il n'est pas douteux que le clergé d'alors saisit avec empressement ce moyen d'instruire ses ouailles ; car on sait qu'il n'a jamais dédaigné la maxime *quæ sunt oculis subjecta*. Ensuite, pour l'édification de ceux qui savoient lire, il y avoit des inscriptions ou descriptions de ces peintures, gravées comme elles sur des blocs de bois, et de là il n'y avoit qu'un pas à faire pour arriver aux pages entières de texte avec ou sans accompagnement de figures. C'est donc là qu'étoit l'imprimerie ; mais non l'imprimerie avec des caractères mobiles qui ne fut inventée par Gutenberg que vers l'année 1450. Alors les livres xylographiques commencèrent à disparoître, par suite de l'exécution évidemment supérieure des caractères mobiles. Cependant de nombreux spécimens sont descendus jusqu'à nous pour nous montrer combien ces livres furent autrefois populaires. Presque tous ont un caractère religieux comme leur titre l'indique : *Biblia Pauperum ; Speculum humanæ salvationis ; Ars moriendi ; Temptationes diaboli ; Defensorium inviolatæ Virginis beatæ Mariæ, etc.*

Mais de tous ces livres, la *Biblia pauperum* est celui qui paroît avoir été le plus recherché ; et, par conséquent, nous devons à M. Berjeau nos remercîments

pour en avoir donné cette reproduction exacte. — Ce fac-simile est aussi bien exécuté qu'aucun de ceux qu'il nous souvienne d'avoir jamais vus. Quant à l'époque de l'impression de l'original, nous ne voyons aucune raison d'être d'un autre avis que M. Berjeau qui la fixe dans la première partie du xve siècle, soit vers l'année 1430. Les dessins appartiennent certainement à l'école de Jean Van Eyck, qui fut contemporain de Laurent Coster (né en 1370, mort en 1440) « tandis que le texte en fut peut-être rédigé par Vincent de Beauvais, l'auteur aujourd'hui reconnu du *Speculum humanæ salvationis* également gravé et imprimé par le xylographe de Haarlem. » Il y a eu, suivant M. Berjeau, une seconde édition de la *Biblia pauperum* imprimée comme livre xylographique à Nuremberg, vers 1450 avec des dessins probablement de Mich. Wohlgemuth; une troisième en 1470, dessinée par Frédéric Walter et gravée par Hans Hürning de Nordlingen; et une quatrième en 1475, que l'on suppose avoir été imprimée par Sporer, à Erfurt. » (*Extrait du journal* le Critic *publié à Londres.*)

---

532. Heures latines et françoises, avec un calendrier. Manuscrit du xve siècle sur peau vélin, miniatures, initiales, bordures en or et en couleur; petit in-fol. relié en bois, recouvert de veau brun gaufré, tr. dor. . . 3700—»

On lit sur la garde du volume : « Très-beau manuscrit de 473 pages, entourées de larges et jolies bordures en or et en couleur, représentant des fleurs, des fruits, des insectes, des oiseaux, des quadrupèdes, des sujets grotesques, etc. Ce manuscrit est de la plus belle conservation et est surtout curieux par les ornements variés, initiales et miniatures dont il est orné. Ces miniatures, au nombre de plus de 50 dont 29 de la grandeur des pages, sont peintes en or et en couleur, et sont toutes bien conservées et du plus beau fini. »

Je compléterai cette note par les détails suivants : Le volume contient un calendrier avec les noms des saints en françois et 24 miniatures dans les bordures : 12 pour les signes du zodiaque et 12 charmantes compositions relatives aux occupations de chaque mois; 4 évangiles : celui de saint Jean, *In principio erat Verbum;* celui de saint Matthieu, *Quum natus esset Jhesus;* celui de saint Luc, *In illo tempore missus est;* et celui de saint Marc, *In illo tempore recumbentibus.* Ils sont ornés de 4 grandes miniatures. Les heures de la Croix (c'est-à-dire de la Passion et de la Pentecôte), avec 8 grandes miniatures et 4 petites dans les bordures; — Les heures de Notre-Dame, avec 8 grandes miniatures et 8 petites dans les bordures; — Des Psaumes, avec une grande miniature; — Les Oraisons à Notre-Dame, avec 2 grandes miniatures et une petite dans la bordure; — Des Oraisons à plusieurs saints et saintes, avec 5 grandes miniatures; — Les huit versets de saint Bernard, sans miniature; — Et l'Office des trépassés, avec une grande miniature. Total des miniatures : 66, dont 29 de la grandeur des pages. Il faut ajouter à ces ornements deux écussons armoriés peints dans les bordures de la première page des Heures de Notre-Dame et répétés dans les bordures de la première page des Oraisons à la Vierge.

Au milieu de ces remarquables peintures, si intéressantes pour les costumes et l'ameublement du xve siècle, on en distingue deux qui sont admirables

d'exécution et d'expression : la première est un tableau pastoral, grande miniature qui sert de frontispice à la *Tierce de Notre-Dame;* la seconde est un portrait de la Vierge assise, tenant dans son giron l'enfant Jésus endormi et couvert d'un voile transparent : cette délicieuse miniature est placée dans une bordure des *Oraisons à Notre-Dame.*

On ne sauroit disconvenir que ce manuscrit ne soit digne de l'attention des amateurs, par l'excellence de la forme; mais sa plus grande valeur résulte du texte. En effet, on ne s'est pas aperçu que ces Heures, écrites à longues lignes comme de la prose, sont cependant en vers françois. Ce qui ajoute encore au prix de ce volume, c'est que les écussons armoriés, peints dans les bordures, portent les armes des Habert du Berry : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois fers de moulin d'argent.* Or, tout le monde connoît les poëtes François et Pierre Habert d'Issoudun, les enfants de celui-ci, Isaac Habert et la savante Suzanne Habert, célèbre sous le nom de Mlle Du Jardin, enfin Isaac II Habert, fils d'Isaac Ier. Faut-il remonter jusqu'à l'aieul de François et de Pierre Habert pour trouver l'origine du talent poétique, devenu héréditaire dans cette famille? Ces heures sont-elles l'œuvre d'un Habert, vivant au xve siècle? Alors, nous aurions sous les yeux l'exemplaire exécuté pour l'auteur. Quoi qu'il en soit, il nous paroît très-vraisemblable que ce manuscrit a successivement appartenu aux trois générations de poëtes que nous venons de citer. Si nous avions pu suivre la généalogie des Habert jusqu'au xve siècle, nous aurions expliqué leur alliance avec les Péricard, alliance attestée par les écussons mi-partie des armes de Habert et des armes de Péricard, qui portoit : *D'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'une ancre de sable; au chef d'azur chargé de trois molettes d'or; l'écu bordé de gueules.* Nous rappellerons que les Habert du Berry étoient originaires de l'Artois, et que les Péricard de Champagne étoient originaires des Pays-Bas.

Il est bien juste que nous fassions jouir les lecteurs du *Bulletin* de notre découverte. Nous allons transcrire quelques passages rimés du manuscrit, et nous espérons qu'on prendra goût à cette poésie. Seulement, nous ferons observer que le copiste a quelquefois altéré la rime et la mesure, en s'écartant de l'orthographe originale du poëte.

Ave Maria.

Ie te salue de grace pleinne,
Marie, Vierge souuerainne,
Dame de Dieu acompaingnie
Fay nous estre en sa compaignie.

Sancta et immaculata.

Sainte Vierge ou na que reprandre
Et qui oncques ne sceus mesprandre,
Ne scay de quoy te seruiron.
Quar celuy que homs ne puet comprendre,
Que tous les cieulx ne peurent prendre,
Tu as tenu en ton giron.

Laudate Dominum.

Louer te doiuent ceulx des cieulx
Tant haultement que peuent mieulx.

Louer te doiuent toulx tes anges,
Et a tes uertus rendre louanges.
Ainsin le souleil et la lune,
Lumiere et estelle chascunne.
Les cieulx des cieulx grans loos te rendent
Et les eaulx qui sur eulx se espendent.
Quar par ton dit estre receurent:
Tu le mandas et creés furent.

Gloria Patri.

Gloire au Pere, au Fils et a Lesperit saint;
Si commes fut iadis est et tous dis remaint.

Domine in furore tuo.

Dieu en ton iugement
Arguer ne me vueilles,
Ne pugnir aigrement,
Ne mes torfaix recueilles.
Se pitié de moy as
Qui sens toy nay santé,
Mes os tu gariras
Qui fort sont tourmenté.
La moye ame est forment
Troublée et esbaye,
Et sera longuement
Selle na ton aye.
Tourne mon cuer vers toy ;
Mon ame a toy acorde,
Questre puisse auec toy
Par ta misericorde.

Nos citations ont été prises au hasard, et, sans doute, nous n'avons pas choisi les passages les plus poétiques. Cependant, il nous semble que ces vers sont faciles et bien tournés pour l'époque. — Nous ne connaissons que les *Heures de la Vierge* qui aient été traduites en vers françois et imprimées par Vérard. Nous ignorons si cet ouvrage est la reproduction des Heures de notre manuscrit; toutefois, le livre imprimé seroit fort incomplet, puisqu'il ne comprend ni les Heures de la Croix, ni les Psaumes, ni les Oraisons, ni les Versets de saint Bernard, ni les Litanies.

Il résulte de tout ce qui précède, que le *manuscrit des Habert* est une œuvre poétique, importante et curieuse, que nous croyons inédite. AP. B.

533. LEVASSEUR. Flore peinte par Mme Levasseur.

Cette collection se compose de 400 fleurs d'Haïti et du Mexique, peintes à l'aquarelle, genre miniature, de grandeur naturelle, dont un grand nombre est accompagné du fruit ou de la racine de l'arbre ou de la plante; à toutes se trouve le dessin anatomique de l'intérieur de la fleur. Cette collection, unique dans son genre, a été exécutée sur les lieux et a coûté huit années de travail. La parfaite exactitude botanique de ces plantes a été reconnue et admirée par les juges les plus compétents.

Elle est déposée chez M. Pécontal, sous-bibliothécaire au Corps législatif.

RAPPORT OFFICIEL

DU

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SUR LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

SIRE,

La commission constituée, par l'ordre de Votre Majesté, pour rechercher les améliorations qu'il convenoit d'apporter à l'organisation de la Bibliothèque impériale, rappeloit en 1858, dans le rapport où elle résumoit ses travaux, les principes essentiels dont l'application pouvoit seule garantir la prospérité de cette grande institution. L'unité de direction imprimant à tous les services une impulsion énergique, l'inventaire général des collections, tels étoient les besoins signalés avant tout à l'attention du Gouvernement.

Ces vœux étoient ceux mêmes qu'on trouve reproduits depuis trente années dans tous les documents officiels. — Rapports aux Chambres, rapports des ministres, rapports des commissions ont constamment déploré le grave préjudice résultant pour la Bibliothèque impériale d'une administration collective, dont la tendance trop naturelle étoit de subordonner à des convenances personnelles l'intérêt général de l'établissement. De là l'insuffisance du service public sans contrôle; de là dans chaque département, au gré de conservateurs qui n'avoient à consulter qu'eux-mêmes, des acquisitions inopportunes, des engagements irréfléchis; — de là enfin l'obligation d'instituer, pour les catalogues, une administration spéciale qui sembloit isoler du soin de leur préparation les fonctionnaires dont l'expérience et le dévouement

n'auroient pas dû faire défaut à cette tâche si honorable et si importante.

Vainement s'étoient élevées des réclamations incessantes : on s'étoit borné à les constater, jamais on n'avoit efficacement appliqué le remède.

Votre Majesté, Sire, qui a rétabli dans l'État l'autorité nécessaire pour l'accomplissement des résolutions utiles au pays, a voulu que tous les intérêts légitimes se ressentissent largement des bienfaits de l'initiative rendue au Gouvernement. Avec une égale sollicitude, Elle a sur toutes choses interrogé le sentiment public, et, chaque fois qu'Elle en a rencontré la manifestation évidente, Elle n'a pas hésité à lui donner une satisfaction durable. C'est ainsi qu'Elle a doté d'une organisation depuis longtemps attendue celui de nos établissements où l'étude peut trouver les plus importants secours. Le décret du 14 juillet 1858 a été, pour la Bibliothèque impériale, le signal d'une rénovation qui s'est, dès à présent, traduite par les résultats les plus notables. Je viens en rendre compte à Votre Majesté.

Une direction unique, responsable, préside désormais, sous la surveillance du ministre, à la marche de tous les services. — Chacun est en demeure de concourir, dans l'étendue de ses attributions, à l'œuvre sollicitée par l'intérêt général. Grâce à l'augmentation des traitements, le travail trouve une équitable rémunération, et l'on peut justement exiger de chaque fonctionnaire le zèle et l'assiduité. — Sans doute, des considérations transitoires n'ont pas permis encore de ramener les cadres à leur situation définitive; mais une observation scrupuleuse des principes qui ont dicté l'organisation nouvelle portera ses fruits dans l'avenir. Le département des estampes, le département des médailles ont aujourd'hui le personnel qui doit leur appartenir, conformément à l'ordre déterminé par le décret du 14 juillet 1858.

D'un autre côté, — les constructions nouvelles sont poussées activement par les soins de M. le ministre d'État, et,

dans un prochain délai, je l'espère, un arrangement convenable de chaque département pourra être réalisé. — Alors on devra procéder à l'installation si désirable de deux salles de lecture : l'une destinée aux visiteurs que leurs loisirs amènent à la Bibliothèque et qui viennent y chercher seulement une distraction ; l'autre, réservée aux hommes de science qui ont besoin, pour leurs travaux, du calme, du silence, et d'un ample usage des ressources dont dispose la Bibliothèque.

En attendant, des mesures ont été prises pour assurer au service public, dans l'état actuel des choses, toute l'exactitude possible.

C'est au département des imprimés qu'afflue le plus grand nombre des lecteurs, et la bonne renommée de la Bibliothèque dépend surtout de la promptitude avec laquelle il est répondu à leurs demandes. Il a donc paru indispensable d'établir un contrôle sévère des bulletins destinés à l'indication des livres dont chacun a besoin. Ces bulletins, numérotés à l'avance, reçoivent d'abord l'indication du titre de l'ouvrage, le nom et l'adresse du demandeur. Le fonctionnaire du département, qui préside au bureau central de distribution, y inscrit ensuite le nom de l'employé dans la circonscription duquel l'ouvrage est placé et l'heure de la transmission. Dès que le bulletin revient au bureau, l'heure du retour est inscrite à côté de l'heure du départ. Dans le cas où l'employé déclare que l'ouvrage n'est pas sur les rayons, le conservateur de service doit examiner rapidement si l'absence est probable et s'il n'y auroit pas lieu, avant de formuler le refus, de mieux diriger la recherche.

Le lendemain, tous les bulletins, ceux auxquels il a été satisfait et ceux, en petit nombre, auxquels on n'a pu satisfaire, sont remis à l'administrateur général. Les uns et les autres doivent représenter la série non interrompue de numéros apposés à l'avance : une lacune dans leur suite révélerait une négligence ou une dissimulation.

La comparaison des heures inscrites permet à l'adminis-

trateur général de reconnoître aussitôt le degré d'activité des recherches. Les bulletins restés sans réponse sont soumis à un soigneux examen, et lorsqu'à la suite d'une tentative nouvelle, l'ouvrage est retrouvé, si le nom du demandeur est celui d'un homme connu pour se livrer à des études sérieuses, une lettre écrite au nom de l'administration en donne avis à domicile.

Les lecteurs ont pu apprécier ces innovations heureuses, dues à la diligente expérience de M. l'administrateur général de la Bibliothèque. Elles deviendront plus fécondes encore lorsque, par une appropriation meilleure des salles publiques et des galeries de dépôt, les distances auront été abrégées, la surveillance rendue plus facile, et lorsque la réduction normale des emplois supérieurs aura permis dans une proportion convenable l'accroissement du personnel chargé des recherches.

Mais ce qui surtout devra contribuer à mettre les travailleurs en mesure de profiter des immenses collections de la Bibliothèque; ce qui facilitera, pour les employés, le rapide accès des livres qui seront demandés, c'est le classement plus régulier de tous les ouvrages, c'est l'inventaire complet de ce que possède chaque département. Le classement et l'inventaire ont déjà été l'objet de travaux considérables. — Je demande à Votre Majesté la permission d'entrer à ce sujet dans quelques détails qu'il importe de faire connoître.

Département des imprimés. — Une opération préliminaire étoit indispensable. Il falloit débuter par soumettre au classement méthodique adopté pour l'ensemble des volumes que possède le département des imprimés, tous les ouvrages qui composoient la *Réserve*, c'est-à-dire les livres les plus rares, dont une portion considérable, avant le décret d'organisation, n'étoit pas même estampillée. On les avoit, pour le plus grand nombre, placés sur les rayons, par formats, dans l'ordre alphabétique du nom des villes où ils ont été imprimés. Favorable à la curiosité bibliographique, un tel arrangement ne

devoit pas être préféré à un classement uniforme. Un relevé des incunables groupés par lieu d'impression suffira, d'ailleurs, pour tous les rapprochements que justifieroit l'intérêt particulier de la bibliographie.

C'est de l'année 1682 que datent, pour le département des imprimés, les vingt-sept divisions alphabétiques auxquelles a été soumis le classement des matières dont ce département se compose. — Au point de développement que les sciences atteignent aujourd'hui, des changements considérables devroient être sans doute apportés à ces anciennes divisions, et, s'il falloit former un catalogue rationnel de tous les imprimés, il y auroit lieu d'adopter des distinctions nouvelles. Lorsqu'il s'agira d'attaquer le catalogue dans toutes ses parties, il sera indispensable, je me hâte de le dire, de consulter l'Académie des sciences, comme on a consulté l'Académie de médecine pour le catalogue des ouvrages qui traitent des matières médicales.

Mais on avoit d'abord à dresser, le plus promptement possible, un inventaire général, et tout conseilloit de profiter des travaux antérieurs quels que fussent, au point de vue d'un ordre logique, les inconvénients qu'ils offrissent. — Sur toute autre considération devoit prévaloir le soin de sauvegarder les collections. Il y avoit, dès lors, un immense avantage à s'appuyer sur les opérations acquises depuis près de deux siècles, et à emprunter le secours des registres existants, des cartes relevées, des numéros déjà portés sur d'innombrables volumes. Tel est le parti auquel s'est arrêtée l'administration de la Bibliothèque impériale, renonçant à des combinaisons plus parfaites, mais trop lentes. Elle s'est proposé un résultat rapide que commandoient les vœux du public et qui n'importoit pas moins à l'État comme l'indispensable garantie de sa propriété.

On a donc abordé l'ancienne lettre A, qui comprend les livres saints, textes, versions et commentaires dans toutes les langues. — L'inventaire des ouvrages désignés par cette lettre

est aujourd'hui mené à fin. — Chaque ouvrage portant un numéro est représenté par une carte, ancienne ou nouvelle, collée sur un registre dans l'ordre où les ouvrages sont placés sur les rayons. Six registres forment un *inventaire local* de tous les ouvrages qu'embrasse la lettre A.

En même temps, chacun des articles que renferme cet inventaire est reproduit autographiquement à cinq ou six épreuves sur des bandes détachées; ces épreuves sont classées, les unes alphabétiquement, les autres méthodiquement, de manière à offrir aux travailleurs un catalogue à l'aide duquel, en attendant tout autre classement, ils pourront chercher, soit par nom d'auteur, soit par genre de matière, les ouvrages qu'ils auront à consulter.

Les cartes de la lettre B, qui comprend la liturgie, ont été terminées avec l'année 1859; elles vont recevoir la même disposition que celles de la lettre A. — L'inventaire des ouvrages désignés par ces deux lettres étoit d'autant plus utile qu'elles comprennent le nombre le plus considérable d'incunables précieux et de volumes sur vélin, souvent avec miniatures, dont la présence à la Bibliothèque n'avoit été que très-incomplétement constatée jusque-là, et dont, pour une large part, il n'a même été fait aucune mention dans la bibliographie des vélins du savant Van Praët. La conservation du domaine de l'État n'étoit pas moins intéressée à ce travail que l'histoire de la typographie.

D'un autre côté, les lettres O (histoire de l'Espagne, du Portugal et des parties du monde autres que l'Europe), M (histoire des États de l'Allemagne du Nord, P (biographie), Q (bibliographie), placées à portée des fonctionnaires qui se consacrent au service des salles de lecture, ont été inventoriées en partie.

Les opérations du catalogue imprimé de l'histoire de France ont été simultanément poursuivies avec activité. Depuis le décret du 14 juillet 1858, les tomes V et VI ont été publiés, l'impression du tome VII marche rapidement.

Les ouvrages qui se rapportent à l'histoire de France forment presque la huitième partie de tous les imprimés de la Bibliothèque; ils sont représentés par la lettre L. — Ils faisoient, même avant la confection du catalogue, l'objet du cinquième des demandes du public, devenues plus nombreuses encore à mesure que l'impression s'est étendue; c'étoit un indice irrécusable de la nécessité de mener à fin cette œuvre importante; bientôt j'aurai la satisfaction d'en annoncer à Votre Majesté l'entier achèvement.

L'impression de la seconde livraison du catalogue des sciences médicales (lettre T) est en cours d'exécution.

L'histoire d'Angleterre (lettre N) est entièrement portée sur cartes et aura bientôt son catalogue manuscrit.

La commission instituée en 1858 pour étudier les réformes qui devoient être introduites dans le régime de la Bibliothèque impériale, voit donc ses vœux réalisés par l'impulsion rapide donnée à la confection d'un inventaire général; la commission formée pour le même objet en 1850, et qui demandoit un catalogue méthodique par ordre de matières, a été également satisfaite dans l'expression d'une pensée que dès longtemps Votre Majesté avoit fondée sur sa propre expérience, et qu'Elle formuloit ainsi : « Je terminerai en exprimant le « regret que l'idée émise un jour par l'Empereur n'ait pas été « exécutée; mon ouvrage en eût tiré un immense bénéfice. Cet « homme, qui a pensé à tout, vouloit que les savants créas- « sent des catalogues raisonnés par ordre de matières où tous « les auteurs qui ont écrit sur une branche quelconque du sa- « voir humain fussent classés par siècle, et jugés d'après le « mérite de leurs œuvres. De cette manière, ceux qui désire- « roient écrire l'histoire d'un art ou d'une science ou faire un « voyage lointain, trouveroient facilement les sources authen- « tiques où il faudroit aller puiser leurs renseignements. Au- « jourd'hui, au contraire, l'homme studieux qui veut s'in- « struire, ressemble à un voyageur qui pénètre dans un pays « dont il n'a pas la carte topographique, et qui est obligé de

« demander son chemin à tous ceux qu'il rencontre sur sa « route (1). »

Je dois faire connoître également à Votre Majesté les progrès simultanés du catalogue et de l'inventaire du département des manuscrits.

Département des manuscrits. — Il existoit déjà des inventaires des différentes sections des manuscrits de l'*ancien fonds;* une simple opération de récolement a donc suffi. — Mais il restoit à faire l'inventaire des *suppléments*, et, en outre, à constituer en volumes les portefeuilles et cartons. C'est ce qui a été entrepris.

Les bulletins du catalogue des manuscrits hébreux, aujourd'hui terminés, sont en ce moment transcrits pour être soumis à une révision générale qui permettra de les livrer à l'impression.

Les catalogues des fonds syriaques et sabéens vont se compléter dans le courant de l'année 1860 pour être insérés au tome Ier du catalogue des manuscrits orientaux, dont l'impression sera prochaiment commencée.

Des savants, étrangers à la Bibliothèque impériale, ont prêté leur concours à la confection du catalogue des fonds et suppléments éthiopiens, cophtes, arméniens, sanscrits, persans et turcs. — Les bulletins de tous les manuscrits turcs, non catalogués jusqu'ici, viennent de s'achever.

Le catalogue général des manuscrits du fonds arabe et de son vaste supplément a été commencé sur un nouveau plan. — 1382 numéros sur 3800, dont se compose l'ancien fonds, sont aujourd'hui décrits et accompagnés d'une notice spéciale; ils formeront les catégories suivantes :

1° Manuscrits chrétiens;
2° Koran et son exégèse;
3° Théologie musulmane;
4° Jurisprudence musulmane;

(1) *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*

5° Géographie et histoire.

Ce travail a conduit à l'examen de 4870 feuillets de parchemin de tous formats, parmi lesquels on a pu recueillir et distinguer les spécimens de 227 Korans formés de toutes les écritures confondues ordinairement sous des noms génériques. Quelques-uns de ces spécimens remontent aux premiers siècles de l'hégire. Les plus beaux échantillons de l'art calligraphique chez les musulmans figurent dans cette précieuse collection, probablement unique en Europe.

Il reste encore à cataloguer à nouveau, de l'*ancien fonds* et du *supplément*, 2200 manuscrits, tous inventoriés, qui appartiennent à la littérature musulmane. Mais ici les renseignements bibliographiques deviennent plus abondants, et c'est de beaucoup, en ce qui concerne le fonds arabe, la partie de la tâche la moins difficile.

La table alphabétique de tous les ouvrages chinois, mandchoux et japonois, méthodiquement catalogués en trois volumes, vient d'être achevée; les besoins du service réclamoient impérieusement un si indispensable secours.

Le récolement des manuscrits de l'ancien fonds grec, du supplément et du *fonds de Coislin*, comprenant ensemble 4128 volumes, est également accompli.

Il en sera bientôt de même du dépouillement des papiers de d'Anse de Villoison, de La Porte du Theil, de Gail, etc., lesquels pourront former 100 volumes destinés à entrer dans le Supplément, et dont les bulletins compléteront le catalogue des manuscrits grecs.

Les manuscrits latins ont eu leur part dans le progrès de l'inventaire. Le récolement de l'*ancien fonds latin* et de son supplément, du résidu de *Saint-Germain*, du *Saint-Germain latin*, du *fonds de Notre-Dame* et du *fonds de Corbie*, a été épuisé dans l'année. Plus d'un tiers du *fonds de Saint-Victor* a déjà été soumis à la même opération.

Le nombre des chartes cataloguées est porté aujourd'hui à 7061. Une double table, qui embrasse le dépouillement de

110 volumes de *la collection Moreau*, dans l'ordre de pagination, présente à la fois le classement chronologique des chartes antérieures à l'an 1180, et la série alphabétique des noms d'abbayes d'où elles proviennent, avec le renvoi aux pages de chacun des volumes.

Il faut constater que les insertions se sont élevées, depuis quinze mois, à 400 environ pour le *Supplément latin*, et à plus de 50 pour le *fonds des Cartulaires*.

Les manuscrits du *fonds françois* formant les collections de Périgord, de Champagne, de Franche-Comté, de Lorraine, de Vaudemont, de Dom Housseau (Anjou et Touraine), de Decamps et de La Marre ont été pourvus d'inventaires.

Le récolement du *fonds de Saint-Germain Harlay* avoit été entrepris; mais ce qui importoit surtout, c'étoit de préparer un classement définitif de l'ensemble de l'*ancien fonds françois*. Les intercalations antérieures et les sous-chiffres trop compliqués qui les désignoient, combinés avec des insertions nouvelles, ont fait l'objet d'un complet remaniement.

Le classement de l'ancienne collection généalogique a été en même temps terminé; elle forme 17 769 dossiers, tous cartonnés, qui assurent la conservation de documents très-fréquemment consultés. Un supplément considérable va s'y ajouter; il se formera du triage de pièces nombreuses extraites de liasses précédemment accumulées en désordre.

Ce sont : 1° des titres originaux de famille, qui viennent d'être rangés dans l'ordre alphabétique des noms qui y figurent; 2° des quittances individuelles qui seront fondues avec les titres d'après l'indication des noms; 3° des quittances concernant des établissements religieux ; 4° des pièces historiques; 5° des montres ou revues; 6° des fouages féodaux.

Enfin, on a rangé la *collection* dite du *Saint-Esprit*, jusqu'ici laissée dans des cartons où étoient mélangées nombre de pièces qu'on en devoit distraire : c'étoient, en outre, des portraits de chevaliers, des dessins provenant de Gai-

gnières, des rapports de police du XVIIIe siècle et une quantité considérable de papiers relatifs à l'administration de la marine.

On a rétabli les documents spéciaux à l'ordre du Saint-Esprit, chronologiquement, par promotions, en suivant l'ancien inventaire; ils formeront environ 150 volumes. Le surplus sera classé à part en trois collections : — Rapports de police, — Marine, — Dessins.

En remontant à l'époque à laquelle M. l'administrateur général actuel de la Bibliothèque impériale a été investi de la direction spéciale des catalogues, je puis constater, Sire, que le nombre de volumes constitués au département des manuscrits, et communicables aux travailleurs, a atteint le chiffre de 4787.

Département des médailles et antiques. — Dans le département des médailles et antiques, plus que dans tout autre, un inventaire est indispensable, à cause tout à la fois du prix des objets que ce département renferme, de la minutieuse surveillance que leur conservation impose et de l'impossibilité de les frapper, comme les imprimés, les manuscrits et les estampes, de la marque de propriété de l'État.

Tout cependant restoit encore à faire avant le décret du 14 juillet 1858, et, si utilement qu'ils fussent employés, quinze mois ne pouvoient suffire à réparer ce que, depuis tant d'années, un travail patient eût dû progressivement accomplir. — Dans ce département, en effet, on ne peut procéder par relevés sommaires; l'inventaire présente les difficultés et prend nécessairement les proportions d'un catalogue, les monuments n'ayant pas leurs titres comme des livres, et leur description exacte pouvant seule en déterminer utilement la présence.

Le conservateur, M. Lenormant, dont la perte prématurée laisse au cabinet des médailles de si justes regrets, s'étoit associé, avec un empressement auquel je dois ici rendre hommage, à l'application prompte et féconde des prescriptions du décret du 14 juillet.

Sur un plan qu'au milieu de difficultés extrêmes M. Lenormant lui-même avoit tracé, le classement des médailles mérovingiennes et carlovingiennes a été mené à fin. Toutes sont aujourd'hui relevées, ainsi que celles qui se rapportent à la troisième race des rois de France. Une série de 4788 cartes présente donc un catalogue complet de nos monnaies jusqu'à Louis XVI.

Tout ce travail, prêt au besoin pour l'impression, seroit une annexe précieuse du catalogue des livres imprimés de l'histoire de France.

3311 cartes des monnaies de la république romaine, bronze et argent, ont été dressées par un numismate que la Bibliothèque impériale s'est récemment adjoint, et elles offrent tous les éléments d'un excellent inventaire. Le rédacteur de ces cartes publie actuellement un ouvrage où sont décrites toutes les monnoies impériales romaines du cabinet des médailles, et qu'on utilisera immédiatement pour la confection d'un catalogue.

Entre autres travaux, dont la préparation m'est annoncée, je puis, dès à présent, signaler à Votre Majesté ceux qui sont relatifs à l'inventaire des médailles grecques. — Enfin, le catalogue des antiques, qui se composera de 10 000 cartes environ, est arrivé à peu près aux neuf dixièmes de son ensemble. Il sera achevé dans le cours de l'année présente.

Département des estampes. — Le département des estampes a dressé l'inventaire de 6198 volumes, renfermant 788,416 pièces, parmi lesquelles figurent les plus importantes que possède ce département.

Si l'on en juge par la comparaison en masse de ce qui a été inventorié et de ce qui ne l'est pas encore, on peut estimer que les collections du cabinet des estampes se composent, non pas de 1 500 000 pièces, comme on l'avoit approximativement accusé à la commission, en 1858, mais bien de 2 500 000 au moins. Je le répète, l'opération faite a épuisé déjà les estampes les plus précieuses, par conséquent celles

dont le récolement demandoit le plus de soins et de temps.

Tels sont les résultats, Sire, qui, jusqu'au 1er janvier 1860, ont été obtenus dans la voie nouvelle, ouverte par le décret du 14 juillet 1858. Je dois de sincères félicitations à tous les fonctionnaires de la Bibliothèque impériale; beaucoup, parmi eux, sont des maîtres qui ont vu placer leurs propres ouvrages au premier rang dans les collections dont ils sont appelés à inventorier les richesses. Ils savent que préparer de nouveaux secours au public studieux, c'est protéger les plus chers intérêts de la science, et rien ne coûte à leur dévouement pour contribuer ainsi à la propagation des lumières et aux progrès du pays.

Je saisis avec bonheur, Sire, l'occasion qui m'est offerte de rendre à Votre Majesté le plus légitime et le plus éclatant témoignage du zèle, de l'intelligence et de la fermeté dont M. l'administrateur général a donné tant de preuves, en me secondant constamment dans les réformes entreprises. Il a fait, avec un plein succès, tout ce que les moyens dont il disposoit rendoient possible, et son active sollicitude a rapidement organisé un excellent système d'ordre et de surveillance. On peut dire qu'aujourd'hui les ressources de la Bibliothèque impériale sont largement mises en œuvre, qu'elles sont devenues réellement accessibles, et que la conservation de la propriété de l'État est assurée. Mais est-ce assez pour que les vœux de la science soient enfin réalisés, pour que la Bibliothèque impériale garde sur tous les autres dépôts du même genre cette suprématie que dès longtemps elle a conquise et dont elle s'est toujours montrée justement fière?

Sire, je touche à une question sur laquelle j'ai déjà eu l'honneur d'appeler l'attention de Votre Majesté, et dont la commission de 1858 a signalé toute l'importance : je veux parler du budget consacré aux acquisitions et reliures de la Bibliothèque, qui ne figure dans les dépenses de l'État que pour la somme de 54 350 francs. Tel autre grand établissement

étranger dispose annuellement, pour le même objet, de près d'un million. Il en résulte que, dans les ventes publiques, la Bibliothèque impériale ne peut soutenir le concours des enchères, et se retire impuissante des luttes que sa pauvreté semble lui interdire désormais. Il lui faut renoncer à acquérir les plus indispensables compléments de ses collections. Lorsqu'elle a épuisé sa maigre allocation, elle a beau désirer ce qui lui manque en livres anciens, manuscrits précieux, médailles rares, ouvrages nouveaux publiés à l'étranger; l'opulence des particuliers ou la libéralité des autres gouvernements écrasent ses tentatives d'acquisition, et elle laisse, avec un amer regret, échapper ce qui devroit appartenir à sa renommée et à sa supériorité. C'est à peine, en outre, si elle peut réparer, entretenir la masse de ses anciennes reliures, parmi lesquelles il y a des chefs-d'œuvre d'art, ou pourvoir aux besoins considérables et incessants de la conservation de ses livres et manuscrits.

Votre Majesté a bien voulu, pour conjurer les périls d'une situation aussi regrettable, m'autoriser à présenter au conseil d'État une demande de crédits extraordinaires, imputables sur les reliquats de l'emprunt, et destinés au service des reliures et à des acquisitions qu'il est impossible d'ajourner. Je n'hésite pas, Sire, à affirmer que les sciences et les lettres seront profondément reconnoissantes de cet encouragement si opportun et dont Votre Majesté a déposé la promesse dans la mémorable lettre qu'il adressoit, le 5 janvier dernier, à M. le ministre d'État.

En dehors des publications étrangères et des raretés enviables que la modicité des ressources de la Bibliothèque impériale ne lui permet pas d'acquérir, ses collections doivent, heureusement, s'augmenter par le dépôt légal de tout ce qui se produit en France.

Là encore d'utiles améliorations peuvent être réalisées. Le dépôt légal ne s'applique, avec quelque rigueur, que dans le département de la Seine; il est loin d'avoir toute sa régularité

en province, et je pourrois citer nombre d'ouvrages importants qui y ont échappé. — Compléter la législation sur ce point seroit un bienfait dont il appartient à M. le ministre de l'intérieur de prendre l'initiative.

Il resteroit à recourir à une nouvelle combinaison dont l'utilité et la grandeur s'appuient sur l'autorité de bien augustes souvenirs.

Dans une note conservée aux archives, et dictée le 10 février 1805, l'empereur Napoléon Ier disoit, après avoir recommandé l'exacte acquisition, pour la Bibliothèque impériale, de tous les bons ouvrages publiés depuis 1785 :

« Beaucoup d'autres ouvrages anciens et modernes y man-
« quent également, tandis qu'ils se trouvent dans les autres
« bibliothèques de Paris ou des départements. Il faudroit en
« faire dresser l'état et les faire prendre dans ces établisse-
« ments auxquels on donneroit, en échange, des ouvrages
« qu'ils n'ont pas et dont la Bibliothèque a des doubles. Il
« doit résulter de cette opération que lorsqu'on ne trouvera pas
« un livre à la Bibliothèque impériale, il sera certain que cet
« ouvrage n'existe pas en France. »

Il est impossible de ne pas être frappé de la hauteur de ces vues; à de telles conditions, la Bibliothèque impériale eût réellement offert la représentation complète de toutes les richesses intellectuelles auxquelles la France peut alimenter son génie.

Ce vaste projet, dont l'accomplissement attendoit alors la translation de la Bibliothèque impériale au Louvre, ne put recevoir son exécution, et il rencontreroit d'insurmontables obstacles, aujourd'hui que la loi a donné aux municipalités la gestion des bibliothèques locales; le mouvement des lettres et des sciences s'est d'ailleurs généralisé dans les provinces à qui on ne sauroit demander de se dessaisir des instruments dont elles disposent pour favoriser une si louable émulation.

Mais la même objection n'est pas également applicable aux bibliothèques publiques réunies à Paris.

Placées sur différents points de la capitale, chacune d'elles rend des services incontestables, et il est loin de ma pensée d'en diminuer l'importance. Sans y porter aucune atteinte, ne seroit-il pas bien cependant d'examiner s'il ne conviendroit pas d'effectuer certains échanges entre la Bibliothèque impériale et les bibliothèques Sainte-Geneviève, Mazarine, de l'Arsenal et de la Sorbonne? Celles-ci ne peuvent souvent satisfaire aux demandes d'ouvrages dont le besoin est le plus fréquent; elles possèdent, au contraire, tel volume unique qu'on ne devroit pas vainement chercher à la Bibliothèque impériale. Une semblable situation est-elle véritablement d'accord avec l'intérêt public en vue duquel sont entretenus aux frais de l'État ces grands établissements?

Telle est la question que je demande à Votre Majesté la permission de proposer à une commission spéciale, où seroit représentée chaque bibliothèque et qui auroit à la fois à se prononcer et sur le principe lui-même, et sur les moyens d'exécution. Cette commission seroit en même temps chargée d'examiner un projet que je dois, en terminant, soumettre à Votre Majesté.

Le nombre des *doubles* que possède la Bibliothèque impériale est considérable; il s'accroît de jour en jour et envahit un espace qui, à mesure que les collections augmentent, deviendra plus nécessaire pour leur arrangement et leur conservation. La Bibliothèque impériale, tout en réservant son droit de propriété, pourroit donc, sans aucun inconvénient, les isoler de son centre.

Au moment où vient encore de s'étendre la vaste enceinte de Paris, ne seroit-ce pas, Sire, un acte de juste sollicitude, vraiment d'accord avec les généreuses sympathies de Votre Majesté, que d'utiliser ces *doubles* nombreux, en formant dans les quartiers les plus distants des bibliothèques, des salles de lecture où quelques milliers de volumes réunis et accompagnés d'un catalogue offriroient à l'usage de tous une sorte d'encyclopédie morale, littéraire, scientifique et industrielle?

L'enseignement populaire a constamment progressé depuis dix années, et Votre Majesté a hautement témoigné du prix qu'Elle y attache. — La création de salles publiques et gratuites de lecture présenteroit, à ce point de vue, les plus sérieux avantages. Elle contribueroit, je n'en doute pas, à entretenir, à répandre à tous les degrés le goût de l'étude ; elle soutiendroit efficacement l'effort de ces esprits heureusement doués auxquels il n'a manqué souvent que des instruments de travail, et qui sont si dignes que la libéralité de l'État les aide à se féconder.

Sire, je vous ai fait connoître les premiers et importants résultats obtenus sous la salutaire influence du décret du 14 juillet 1858. Tout assure leur rapide développement. Les immenses richesses réunies au sein de la Bibliothèque impériale vont devoir à Votre Majesté une large installation, et déjà de spacieuses galeries sont près de s'ouvrir pour elles : c'est là le plus précieux secours que puisse recevoir l'administration nouvellement inaugurée. Que grâce à votre munificence, Sire, la Bibliothèque impériale obtienne le complément de ressources nécessaires à l'entretien progressif de ses collections, et elle aura, sous vos auspices, définitivement conquis cette supériorité glorieuse qui est depuis longtemps confondue avec toutes celles que la France peut revendiquer à juste titre.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

Le ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

ROULAND.

Approuvé :

NAPOLÉON.

UNE NOUVELLE BIOGRAPHIE

DU

CARDINAL MAZARIN[1].

IV.

Mazarin sembloit toucher au but de ses études et de son ambition; docteur en l'un et l'autre droit, il pouvoit tenter de s'ouvrir la voie de la prélature à laquelle il aspiroit, quand tout à coup il s'engagea dans la carrière militaire. Nous n'avons point la raison de ce brusque changement. Le biographe dit : « Il paroît que Jules mena rondement son titre de docteur, plutôt pour complaire au connétable que pour tout autre motif; car le pape, faisant en ce temps-là passer des troupes dans la Valteline, il envoya promener les livres, et prit une commission de capitaine d'infanterie. Il fit alors, avec sa compagnie, quelque séjour à Lorette et à Ancône. Encore qu'il ne pût savoir de l'art de la guerre que ce qui s'en apprend par la théorie, il montra pourtant, dans l'exercice de ses fonctions, la supériorité de son esprit, et un grand talent pour discipliner les soldats. »

Naudé veut que Jules ait été capitaine dans le régiment de Sachetti; en quoi il se trompe. Gualdo Priorato est plus exact quand il raconte que « comme il étoit favorisé de la maison Colonna, Mazarin obtint la lieutenance de la compagnie Colonelle du régiment de trois mille hommes du prince de Palestrina, à la suite duquel il s'en alla à Milan. » Toutefois, il y a là encore deux erreurs. Voici, en effet, le récit de Benedetti : « Lors de l'expédition de la Valteline, il résolut de tenter la fortune par cette voie, déterminé surtout par l'heureuse occa-

(1) Voir le premier article du n° de décembre 1859, page 779, et le second n° de mars 1860, page 1009.

sion qu'il eut d'obtenir du prince de Palestrina, de la maison Colonna, qui commandoit dans l'armée un régiment de trois mille hommes, sa compagnie Colonelle d'infanterie, dont les quartiers furent assignés à Lorette et à Ancône. » Benedetti vante, comme notre biographe, la supériorité d'esprit que déploya Mazarin; mais il y ajoute « la distinction de la tenue, de la table et du logement, qui étoit, dit-il, toujours extraordinairement honorée des gouverneurs et des cardinaux du voisinage. »

Le biographe ne parle plus du rôle que Jules joua dans cette affaire de la Valteline. Il passe sans transition à l'événement si singulier et si connu de Cazal : « Je ne sais combien de temps après, la maison Colonna s'allia à la maison Barberini par le mariage de dona Anna Colonna avec don Tadeo Barberini, neveu du pape Urbain VIII, alors régnant. A cette occasion, Girolamo, frère de dona Anna et maître de Mazarin, reçut l'archevêché de Bologne avec la pourpre. Lorsqu'on envoya dans le Montferrat Pancirolo en qualité de légat *a latere* pour traiter de la paix entre les deux couronnes (de France et d'Espagne), dont les puissantes armées étoient près d'en venir aux mains sous les murs de Cazal, il obtint que Jules seroit attaché à la légation à titre de secrétaire.

« Alors le général du roi catholique étoit le marquis de Santa-Cruz, petit génie, mais homme de bien et craignant Dieu. Son armée étoit forte et nombreuse. Les François en avoient une plus forte et plus nombreuse encore. Des deux côtés, on étoit prêt pour la bataille. Le légat apostolique cependant négocioit la paix avec un grand zèle; et Mazarin, comme secrétaire, alloit incessamment d'un camp à l'autre pour hâter la conclusion du traité. Il ne fut pas longtemps à s'apercevoir que le marquis avoit, et une peur violente de perdre son armée, et un ardent désir d'en venir à un accommodement. Comprenant tout le parti qu'il pouvoit tirer de cette foiblesse, il pressoit le général espagnol d'entendre à un arrangement pacifique, lui représentant avec exagération que les François étoient de beaucoup supérieurs à leurs adver-

saires par la force et par le nombre; qu'on avoit peine à contenir leur furie; et que si la bataille étoit livrée, il n'y avoit pas le moindre doute qu'ils n'en sortissent victorieux. Il ajoutoit qu'outre la considération du notable dommage qu'en souffriroit la couronne d'Espagne, il étoit aussi à propos de songer à tant de braves gens qui seroient envoyés à une mort certaine. Le marquis de Santa-Cruz recevoit des discours de Mazarin une telle impression, qu'il les tenoit pour paroles d'Évangile; en sorte que, mû de compassion à la pensée de ses soldats sacrifiés, en homme plus habitué à manier un bréviaire qu'une épée, il promit solennellement de souscrire aux conditions proposées par le général de l'armée françoise. Jules alors, pour couper court à toute difficulté nouvelle, s'avisa d'un pieux et curieux stratagème : il prit la croix du légat apostolique, sauta sur un cheval, et parcourut le camp espagnol dans tous les sens, en criant : « La paix! la paix! » A ce mot si ardemment désiré de paix, à ce cri qui partoit de la bouche du ministre du père commun des fidèles, à la vue de la sainte croix, l'armée entière se sentit saisie d'une certaine tendresse de cœur; elle applaudit, et cria à son tour : « La paix! » Si bien qu'emporté en quelque sorte par l'agitation et l'élan des soldats, l'accommodement se trouva conclu au grand détriment de l'Espagne et à l'avantage non moins grand de la France, ainsi que cela est connu de tout le monde, et particulièrement de Votre Altesse. »

Ce récit, il faut en convenir, est fort incomplet. Le biographe, évidemment, ne s'est proposé de raconter que l'incident capital de la paix de 1630, celui dont Mazarin fut le héros. Nous n'essayerons pas de suppléer à son silence. L'histoire des négociations est partout; elle est principalement dans les livres des apologistes du cardinal. Nous ferons seulement remarquer que la version de notre biographe sur ce qu'il appelle le pieux et curieux stratagème de Jules, si elle diffère des relations acceptées sans contradiction jusqu'à nos jours, ne leur est pourtant pas opposée. Il se peut fort bien que Mazarin ait

parcouru le camp espagnol avant de sortir des retranchements, « poussant son cheval à toute bride, comme dit Aubery, s'empressant de faire signe du chapeau, et criant : Halte! halte! paix! » Les deux circonstances se concilient parfaitement. A le bien prendre même, la première étoit une préparation nécessaire de la seconde. Pour empêcher la bataille, il ne suffisoit pas d'arrêter les François; il falloit aussi retenir les Espagnols. Mazarin, à coup sûr, dut y pourvoir; et nous n'hésitons pas à penser, pour nous, que désormais les récits des historiens se comprendront mieux après celui du biographe. La part de Jules à ce grand et singulier événement en sera plus belle; car il se verra qu'il n'a pas obéi seulement à une inspiration soudaine, mais qu'avant de l'exécuter il l'avoit mûrie par la réflexion, et il en avoit préparé le plan de manière à ne rien laisser à la fortune. « Toute la France, dit Naudé, fut si satisfaite de cette action, que les almanachs de 1631 représentèrent le seigneur Giulio à cheval, faisant signe avec son chapeau à deux puissantes armées qui s'alloient choquer, de mettre bas les armes pour recevoir la paix qu'il venoit de leur négocier. Je me souviens fort bien qu'il y avoit autant de presse à voir ces almanachs du Mazarin sous le cimetière de Saint-Innocent,... qu'il y en a eu, cette année, pour voir les larges bandes remplies des différents portraits de M. de Bruxelles. » Voilà les retours de l'opinion! capricieux autant que ceux de la fortune!

Tous les apologistes de Mazarin disent qu'il étoit déjà connu du cardinal de Richelieu. Suivant Naudé et Aubery, il avoit été présenté dès 1628 au cardinal par le cardinal de Bagni, l'aîné, qui étoit alors nonce en France, et qui, rapporte Aubery, ne fit pas difficulté de répondre de son expérience et de sa fermeté. Gualdo Priorato et Benedetti reculent de deux ans la première entrevue du puissant ministre et du négociateur, bien jeune encore, qui devoit être son successeur. Ils la placent en 1630, dans le temps où Spinola venoit de mettre le siége devant Cazal. Mazarin avoit été envoyé par Charles-

Emmanuel, duc de Savoie, pour tâcher d'obtenir que les troupes françoises, franchissant les Alpes, passassent en Italie. Notre biographe n'a point été informé de cette circonstance, ou il l'a oubliée. Il croit que Jules vint en France seulement après la suspension d'armes du 27 octobre, ou mieux après le traité de Cherasco : « Le stratagème de Mazarin produisit une paix si avantageuse au roi très-chrétien et au cardinal de Richelieu, que celui-ci en regarda l'auteur comme un des capitaines les plus résolus, et un des plus beaux génies qu'il y eût en Italie, comme un homme inépuisable en ressources, fécond en ruses et stratagèmes militaires, et qu'il conçut un vif désir de le connoître personnellement. Il le manda donc à Paris, où Jules se rendit avec un plaisir inexprimable, non-seulement parce qu'il espéroit recevoir la récompense de son service, mais encore parce qu'il avoit toujours eu un penchant décidé pour la France. Il l'accueillit, aussi bien que le roi, avec de grandes démonstrations d'affection; l'engagea, par les plus belles promesses, à suivre la cour, et lui fit donner une chaîne d'or avec un portrait de Louis XIII, des bijoux, et une épée d'une valeur considérable. Ainsi chargé de faveurs et d'espérances, Jules repassa les monts en grande pompe, non sans avoir promis au cardinal de retourner prochainement auprès de lui.

« Richelieu, l'Atlas de la France, se sentant accablé par l'âge et par les affaires, bien qu'il fût infatigable au travail, songeoit à choisir un sujet capable de l'aider à porter le fardeau du gouvernement. Mazarin lui parut être l'homme qu'il cherchoit. Il lui trouvoit une intelligence prompte, pénétrante, étendue; et il ne doutoit pas qu'en peu de temps il ne réussît à l'instruire si bien, qu'il pût lui laisser la direction de l'État, si d'une manière ou d'une autre il venoit lui-même à manquer. Ce profond génie comprenoit qu'il n'importoit pas moins à sa gloire de se donner auprès du roi un successeur digne de lui, que d'élever la prospérité et d'augmenter la puissance de la monarchie. Il ne croyoit rencontrer en personne plus qu'en

Mazarin les qualités nécessaires pour tenir sa place et continuer son règne. »

Il y a là des lacunes évidemment. La paix de Cherasco fut suivie de négociations auxquelles Jules prit une part active, notamment pour la cession de Pignerol à la France. Le biographe les a-t-il ignorées? ou a-t-il cru que dans une relation familière, confidentielle, il lui étoit permis de les négliger? On est en droit de dire qu'écrivant au cardinal Maurice de Savoie, il a pu juger qu'il n'étoit pas nécessaire de rappeler des circonstances dont le prince devoit être mieux informé que lui-même. Quoi qu'il en soit, il parle, comme les historiens, de l'accueil que firent à Mazarin le roi de France et son ministre. Benedetti, en effet, raconte que le négociateur romain de Cazal fut reçu par Louis XIII et le cardinal de Richelieu « avec les démonstrations d'estime et d'honneur qu'il méritoit; » et Aubery cite une lettre du cardinal à l'ambassadeur françois à Rome après l'acquisition de Pignerol, lettre dans laquelle on lit : « Je vous fais ces trois mots par commandement du roi pour vous dire que vous ne sauriez rien faire qui soit plus agréable à Sa Majesté que de témoigner au pape le contentement qu'elle a de l'adresse et de l'affection de M. Mazarin à la négociation de la paix, et de le favoriser adroitement en ce que vous pourrez, pour le porter à la nonciature en France lorsque M. le nonce d'à présent sera rappelé à Rome pour une meilleure condition. » Le détail des présents que Jules rapporta de la cour est une preuve nouvelle des relations habituelles qui existoient entre lui et le biographe.

En voici une autre. « Jules, retournant de France en Italie, son bon génie voulut qu'il passât par le Montferrat. Il y fit la rencontre d'un prêtre qui avoit trouvé un rosaire composé de pierres précieuses. Le prêtre, ignorant des choses de ce genre, ne voyoit que du verre dans les grains du rosaire, qui, en effet, n'avoient aucun éclat, enveloppés qu'ils étoient encore du limon de la terre dans laquelle ils avoient été enfouis. Il

faisoit peu de cas de sa trouvaille. Il l'offrit à Mazarin pour une somme très-modique. Celui-ci, qui en connoissoit mieux la valeur, consentit aisément à l'acheter; et, l'ayant placée parmi ses bijoux, il remercia le ciel de la bonne fortune qui lui arrivoit d'une manière si inattendue.

« Le rosaire se partageoit en six dizaines. Il étoit assez gros, et formé de trois sortes de pierres : de magnifiques émeraudes pour les *Ave Maria*, de superbes saphirs pour les *Pater noster*, et pour la croix, de diamants d'un grand prix. Il valoit bien au moins dix mille écus. Arrivé à Rome, Mazarin, après avoir vendu les présents du roi de France, le fit nettoyer et remonter, en sorte que le riche rosaire reparut dans toute sa splendeur. Il n'en trouva pourtant pas une somme proportionnée à l'estimation qu'il en avoit faite. Il songea alors à le porter à Paris, où il ne doutoit pas qu'il ne s'en défît avec plus d'avantage. Ayant donc laissé à son père assez d'argent pour marier ses sœurs, il fit provision d'objets de sculpture qu'il se proposoit d'offrir à Louis XIII et à Richelieu, mit ordre à ses affaires, et partit, riche des espérances que lui avoit données le cardinal. Son premier soin, dès son arrivée dans la capitale françoise, fut de se présenter chez cette Éminence qui lui fit l'accueil le plus affectueux, et l'introduisit auprès du roi dont il fut reçu également avec une grande bonté. Toutefois, avant de s'adonner à aucune affaire qui touchât aux intérêts de l'État, il fit montre de son rosaire, et réussit bientôt à le vendre plus qu'il ne l'avoit estimé. L'argent qu'il en retira fut envoyé à Rome, et servit à acheter certaines charges de la chancellerie apostolique, dont les revenus le mirent ensuite en état d'entrer dans la prélature. »

Voilà certes des faits qui n'ont pu être connus que dans la familiarité de Mazarin. Aucun historien n'en a conservé le souvenir, si ce n'est que Naudé, racontant ce que valut à Jules l'affaire de Cazal, dit « qu'il fut pourvu d'un office de référendaire de l'une et l'autre signature, au moyen duquel il tint rang de prélat. » Les pamphlétaires pourtant en ont eu quel-

que bruit qu'ils ont retenu; et il faut convenir que c'étoit plus de leur domaine. Cet esprit mercantile, qui savoit à propos faire trafic des magnificences du luxe et de l'art, tantôt pour se créer des ressources et tantôt pour acheter la faveur des grands, relevoit en effet de leurs satires comme l'amour du jeu. Il leur appartenoit d'en saisir le ridicule et de le montrer. On va voir comment le *Religieux*, dans sa *Lettre* au prince de Condé, s'est acquitté de cette tâche : « Connoissant l'humeur du cardinal de Richelieu d'une superbe sans pareille, qui ne vouloit pas être abordé ni adoré les mains vides, Mazarin employoit tout ce qu'il avoit de pensions en achat de présents qu'il lui faisoit, afin de se conserver dans ses bonnes grâces; si bien qu'il étoit contraint de pourvoir d'ailleurs à une partie de sa dépense et de son entretien. Et, pour cet effet, suivant la profession de son aïeul, il faisoit trafic, par l'entremise d'un sien domestique, de livres qu'il faisoit venir de Rome; de tables d'ébène et de bois de la Chine; de tablettes, de cabinets d'Allemagne, de guéridons à tête de maure et autres curiosités qui se vendoient publiquement dans une salle de l'hôtel d'Étrées, en la rue des Bons-Enfants, qu'il avoit louée pour ce sujet; et de l'argent qu'il en tiroit, il achetoit des montres et quelques pierreries qu'il envoyoit à Rome, afin que de tous côtés il tirât ce qui étoit nécessaire à sa subsistance. »

Nous n'ignorons pas que Naudé a répondu à ce passage de la *Lettre* dans son *Mascurat;* mais notre intention n'est pas de dégager ici la vérité des exagérations habituelles aux pamphlétaires. Une remarque qui va mieux à notre but, c'est celle-ci : le biographe dit qu'après avoir fait à Rome ses provisions de sculptures, Mazarin n'étoit plus riche que des espérances qu'il avoit reçues du cardinal de Richelieu; et le *Religieux* raconte qu'il employoit tout ce qu'il avoit de pensions à faire des présents au cardinal. C'est la même pensée. Cette rencontre des deux écrivains, assurément n'est pas tout à fait fortuite. Elle atteste cette disposition d'esprit de Jules,

que Benedetti a traduite ainsi en maxime : « Il avoit coutume de dire qu'aucune cause n'exerce une influence plus considérable sur la fortune d'un homme que l'abondance de ses amis; qu'au reste, celui qui se contente de vivre dans une condition privée, n'a plus rien à désirer quand il a la commodité de dépenser quinze cents écus chaque année pour son train accoutumé, et de temps en temps pour des cas extraordinaires, mais nécessaires; c'est-à-dire mille écus pour conserver ses vieux amis et en faire de nouveaux au moyen de régals et de présents, et cinq cents pour châtier les téméraires avec le bâton. »

Benedetti ajoute tout de suite que Mazarin pratiqua d'autant moins la seconde partie de cette maxime, qu'il s'attacha plus étroitement à la première; en d'autres termes, qu'il usa beaucoup moins du bâton que des présents et des régals ; et cela est vrai. Dans ses débuts à la cour de France surtout, Mazarin ne chercha qu'à acquérir des amitiés puissantes. Il affecta à cette intention de se montrer généreux et hardi dans ses libéralités, donnant avec faste, jouant avec témérité, et communiquant sans mesure les largesses du jeu à tous ceux dont la faveur pouvoit contribuer à sa fortune. Il fut alors ce qu'il avoit été dès l'école : ambitieux de paroître, de briller, de s'élever. Il n'y avoit pas de conditions si hautes auxquelles il ne se mêlât. On eût dit que, certain d'y atteindre un jour, il vouloit d'avance y faire son esprit, son maintien, ses habitudes, afin de ne point y arriver ignorant et inconnu. Mais ses ressources ne suffisoient pas au train qu'il étoit obligé de mener. Il y suppléoit par le trafic et par le jeu ; à l'un il demandoit en même temps la satisfaction du goût qu'il avoit à un degré excellent pour toutes les merveilles des arts; il trouvoit dans l'autre les ressources qui lui permettoient d'être à l'occasion libéral et magnifique. Sans doute il aimoit le jeu parce qu'il y étoit heureux; mais il l'aimoit encore plus, peut-être, parce que son bonheur lui étoit un instrument d'élévation et de puissance. Il n'avoit point de passion qui ne fût

l'humble servante de son ambition. Notre biographe, en cet endroit de son récit, rapporte deux anecdotes qui font voir avec quels habiles calculs Mazarin distribuoit ses dons et ses profits.

« Le cardinal de Richelieu se plut à retenir Jules auprès de sa personne, et à lui confier plusieurs missions très-honorables. Il lui donna en outre, avec complaisance, des instructions sur la manière de se gouverner à la cour. Celui-ci s'en pénétra avec tant de promptitude, et les suivit avec tant de sagesse, que Son Éminence en fut heureuse et étonnée; heureuse de la rencontre qu'elle avoit faite d'un sujet selon son cœur; étonnée de la vive et facile intelligence qui paroissoit dans son élève.

« Un jour, le roi allant à la chasse avec une suite nombreuse de ducs, de pairs et de gentilshommes, il emmena Mazarin, pour qui il s'étoit pris d'une particulière affection. Il le retint presque constamment à ses côtés, non pas tant parce que la conversation du jeune Romain lui étoit agréable, qu'afin de le mieux observer, et de s'édifier ainsi sur ce qu'il pouvoit s'en promettre; car il avoit résolu de l'employer dans les grandes affaires du gouvernement. Le roi, toujours suivi de sa noblesse, arriva dans un village où un mariage venoit d'être célébré, et où, suivant l'usage du pays, on dansoit et on s'amusoit. Il fut invité par la mariée; et plusieurs seigneurs après lui par les jeunes filles de la noce. Mazarin étoit du nombre. Les danses commencèrent au signal donné par Sa Majesté, qui se prêta gaiement à la circonstance. Elles reçurent de l'exemple du roi une vive impulsion. Jamais noces villageoises n'avoient été mieux fêtées. Quand le bal fut fini, pendant qu'on se reposoit, la mariée prit une coupe et fit le tour de l'assistance, réquérant de chacun, ainsi qu'il se pratique dans les campagnes, un don, gage à la fois d'amitié et présage de bonheur. Le roi déposa le premier, dans la coupe, un joyau de grand prix. Les bagues et les bijoux y tombèrent ensuite de toutes mains, jusqu'à ce que la jeune femme arri-

vât à Mazarin, qui, ne trouvant pas autre chose à donner, y mit une bourse de doublons. L'heureuse mariée remercia Sa Majesté et les gentilshommes qui l'accompagnoient; après quoi elle se retira fort satisfaite. Le roi étoit fort désireux de connoître la qualité et la valeur du présent de Mazarin. Il fit appeler la mère, qui tenoit encore sur elle le produit de la quête; et, l'ayant interrogée, il apprit que la bourse de doublons représentoit une somme plus considérable que le joyau de Sa Majesté. Il en resta singulièrement étonné. De ce moment il regarda Jules comme un homme d'un désintéressement admirable et d'un grand cœur. Il lui sut tant de gré de cette libéralité, qu'il redoubla d'affection pour lui. Mazarin, cependant, faisoit semblant de ne rien voir, quoiqu'il s'appliquât à découvrir la pensée du roi. Il ne se tenoit pas seulement sur ses gardes; il cherchoit encore l'occasion de se montrer magnanime, libéral, capable en un mot de toute action grande et généreuse.

« Il advint un jour qu'il s'établit dans le palais du roi, entre des dames et des gentilshommes, une partie de cartes qui faisoit rouler une énorme quantité d'or. Mazarin fut invité à y prendre place. Il accepta pour ne pas désobliger les dames, et surtout parce qu'il espéroit que la reine s'y feroit voir. Le jeu commença modérément; mais peu à peu il augmenta, et il en vint enfin à ce point que la table étoit couverte de centaines de milliers d'écus. La fortune favorisa Mazarin, qui sut la ménager avec tant d'habileté, qu'en peu d'heures plusieurs dizaines de milliers d'écus passèrent de son côté. Le bruit s'en répandit aussitôt à la cour. On accourut en foule pour voir la masse d'or qu'il avoit devant lui. La reine, partageant la curiosité générale, ne tarda pas à paroître. Précisément, au moment où elle arriva, Mazarin eut la chance de réussir dans une invite, où, de la perte ou du gain, dépendoit sinon tout, au moins la plus grande part de ce qu'il avoit gagné jusque-là. Il attribua le succès de ce coup si important à la grâce que Sa Majesté lui avoit faite en honorant le jeu de

sa royale présence; et, parlant ainsi, il se leva de table avec un profit de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix mille écus d'or. Il en distribua dix ou douze mille aux dames et aux gentilshommes qui se trouvèrent là; et il en envoya cinquante mille à la reine qui étoit déjà partie pour aller raconter cette aventure au roi, qui s'en montra fort content. Sa Majesté refusa le cadeau; mais Mazarin étant survenu, il la supplia si instamment, avec des paroles si bien choisies, avec un accent si suave, qu'elle se laissa vaincre, et qu'elle accepta ce grand régal; je dis grand par rapport à ce qu'il donnoit plus qu'il n'avoit au monde.

« Cette action remplit d'étonnement et d'admiration les courtisans, qui estimoient que Mazarin avoit un cœur de roi, et qui disoient qu'il ne pouvoit y avoir aucun signe auquel on reconnût mieux un tel homme, que le témoignage de son désintéressement. Il y en avoit pourtant qui pensoient d'une autre façon. Ils jugeoient que Jules avoit agi avec calcul; qu'il avoit entrevu, avec beaucoup de sagacité, l'espérance d'être récompensé au double par la reine, qui ne souffriroit jamais d'être en reste avec un serviteur. C'est en effet ce qui arriva. Peu de jours après, Sa Majesté lui fit don de bijoux qui valoient beaucoup plus de cinquante mille écus d'or. Mais, laissant ce fait pour ce qu'il est, je conclus que, par ces moyens, ces bonnes occasions, ou, si l'on veut, ces astuces, il s'affermit dans la faveur du roi et de toute la cour de France.

« Jules envoya à son père, à Rome, une grosse somme d'argent et une cassette de bijoux qui servirent à doter ses trois sœurs, lesquelles furent établies, la seconde mieux que la première, et la troisième mieux que la seconde. Une épousa Lorenzo Mancini, issu d'une noble maison romaine, et assez riche. C'est dans son palais que tient ses séances la célèbre académie des humoristes. Sa famille portoit autrefois le nom de *Lucci;* elle a en effet deux *lucci* (brochets) dans son écusson. Elle a produit plusieurs hommes illustres dans les armes et dans les lettres. Elle s'est appelée ensuite Mancini, parce

qu'un certain Mancini lui en a imposé l'obligation en lui laissant son héritage. Une autre sœur fut mariée à Girolamo Martinozzi, de Fano, l'un des principaux gentilshommes de cette ville, et fort avantagé des biens de fortune. Une autre enfin fut unie à G. Francesco Muti, noble romain qui jouissoit de richesses considérables, et dont elle n'a jamais eu d'enfants. Il existe une quatrième sœur, qui, ayant pris le voile à Castel-Gandolfo, a été, par les ordres de Sa Sainteté, et sur les instances de Mazarin, transférée au monastère de Sainte-Marie au Campo-Marzo. »

Naudé n'accorde pas que les familles Lucci et Mancini aient jamais été distinctes et séparées. Il soutient qu'il n'y en a « ni preuve ni apparence. » Il semble d'ailleurs confirmer la progression que le biographe remarque dans les mariages des trois filles de Pierre, en qualifiant Lorenzo Mancini de chevalier, Girolamo Martinozzi de comte, et Francesco Muti de marquis. Il parle aussi, lui, d'une quatrième sœur « qui est aujourd'hui, dit-il, religieuse à Rome, quoiqu'elle ait fait profession à Citta di Castello, qui étoit le pays natif de sa mère. » Benedetti reconnoît que la famille « Mancini est la même que la Lucci, » sans s'expliquer d'ailleurs sur la différence ou l'identité de leur origine. Il ne fait mention que des mariages de la dame Mancini et de la dame Martinozzi, qu'il place, avec Gualdo Priorato et Aubery, en 1634, peu avant que Mazarin, nommé vice-légat d'Avignon et nonce extraordinaire en France, ne partît de Rome pour se rendre à Paris. Il dit que Jules, agissant plus en père qu'en frère, dota ses sœurs de dix mille écus chacune. Il les nomme Géronime et Marguerite, comme Gualdo Priorato et Naudé, qui ajoute que la marquise Muti s'appeloit Claire. En reprenant son récit, notre biographe montre qu'en effet il n'y eut que deux sœurs de mariées alors, et que ce qu'il raconte des dots constituées par Jules, ne s'applique qu'à ces deux seulement; de sorte qu'il est d'accord avec Benedetti, si ce n'est que l'un marque la provenance des dots, et que l'autre en exprime la quantité.

« Ayant établi ces deux sœurs, et s'étant mis, comme je l'ai dit, en prélature, Mazarin s'affermit dans la pensée de servir la Couronne, dont la faveur pouvoit le conduire le plus sûrement et le plus promptement à la pourpre, objet constant de son ambition, but invariablement assigné à tous les efforts de son savoir-faire et de son industrie. La cour de France et le cardinal de Richelieu surtout l'avoient bien deviné; mais le puissant ministre, qui l'aimoit d'ailleurs et le jugeoit digne du chapeau, ne croyoit pas le moment venu de lui donner ce suprême contentement. Il n'avoit pas tant de hâte de le combler. C'étoit assez, à son avis, de l'entretenir de belles espérances. Un jour, il lui offrit un évêché de trente mille écus de rente; mais Mazarin, qui aspiroit plus haut, ne voulut pas courir le risque d'arrêter là sa fortune. Il s'excusa sur ce qu'il n'avoit pas les dispositions convenables pour un tel état, protestant qu'il préféroit à tous les évêchés du monde l'honneur d'être le serviteur de Leurs Majestés et de Son Éminence.

« Donc il attendit, et longtemps encore. Bien qu'il se vît traité avec faveur et employé aux plus grandes affaires du gouvernement, il n'étoit pas satisfait, loin de là. Il n'avoit pas la patience de laisser venir l'occasion favorable. Si habilement qu'il cherchât à cacher son empressement et ses dégoûts, il étoit comme percé à jour par la pénétrante perspicacité du cardinal de Richelieu. Il commença alors à renouer correspondance avec la famille Barberini, particulièrement avec le cardinal Antoine, qui l'appela à la cour de Rome, en lui promettant auprès de Sa Sainteté un emploi honorable qui le porteroit promptement à la pourpre.

« Mazarin, sentant qu'on le grattoit à l'endroit qui le démangeoit, prêta l'oreille à la proposition. La faveur d'un neveu du pape lui parut une voie plus droite et plus courte que celle de la cour de France, où jusque-là ses espérances avoient été trompées. Il demanda en conséquence, et obtint, avec des témoignages de la satisfaction du roi et même du cardinal, la permission de retourner à Rome.

« Toutefois, le cardinal de Richelieu ne vit pas ce départ sans un vif déplaisir, parce qu'il n'avoit plus Mazarin pour l'aider à porter le poids des affaires, et parce qu'il étoit forcé de renoncer aux projets qu'il avoit formés pour sa future succession. Il ne s'en consoloit que par l'espoir d'un retour prochain. Ce grand homme prévoyoit que Jules ne gagneroit rien à la cour de Rome par la protection des neveux du pape. C'est pour cela qu'il avoit donné son consentement à l'éloignement de son jeune favori, qui prit sa route par Turin, où il reçut de Son Altesse Royale, en passant, le plus bienveillant accueil.

« Rendu à Rome, après avoir salué le cardinal Colonna et toute cette illustre maison, il se présenta chez les cardinaux Antoine et Barberini, qui lui prodiguèrent les démonstrations de l'amitié la plus tendre. On lui renouvela toutes les promesses précédentes ; on lui obtint l'honneur de baiser les pieds du pape, qui lui fit beaucoup de caresses. Bref, Mazarin rentra chez lui le cœur rempli d'espoir.

« Il n'avoit d'autre soin que de fréquenter le palais, de faire sa cour aux Colonna et aux Barberini, principalement au cardinal Antoine sur la parole duquel il comptoit, et dont il se flattoit, à cause de leur ancienne liaison, d'obtenir la satisfaction de ses ambitieux désirs. En effet, il lui dut enfin le poste de vice-légat d'Avignon qu'il occupa deux ans. Ce temps passé, il revint à Rome, attiré par les mêmes espérances qu'auparavant; mais, sans en rien abandonner, il ne laissa pas néanmoins de se montrer à la suite de l'ambassadeur de France. Il ne manquoit à aucune des fonctions et représentations publiques de l'ambassade.

« Comme il étoit au plus haut point de ses espérances, et qu'il se tenoit pour certain de recevoir la pourpre par le crédit du cardinal Antoine, il eut avis que Richelieu le rappeloit en France. Il craignit de manquer à sa fortune s'il se rendoit trop promptement à cette invitation. Il répondit donc au cardinal avec beaucoup de ménagement et d'adresse. Il lui ex-

posa d'abord les intérêts et les devoirs qui le retenoient auprès de Sa Sainteté; il lui représenta le sentiment d'indignation qu'il provoqueroit dans toute la cour pontificale s'il songeoit seulement à s'éloigner; il exprima ensuite très-vivement le déplaisir qu'il éprouvoit de ne pas être en pouvoir de lui obéir; mais, en même temps, il lui donna à entendre qu'il ne manqueroit pas de retourner un jour en France pour y recevoir les faveurs et les grâces d'une si grande cour. Par ces raisons et par d'autres encore, il déclina l'honneur que lui vouloit faire le ministre de Louis XIII.

« Le pauvre Jules resta ainsi, pendant quelques années, bercé par l'espérance. Enfin, ne voyant aucun bon effet de tant de promesses que Barberino lui avoit faites, et qui lui avoient été confirmées par le pape, il commença à entrer en doute, et à se repentir de n'avoir pas accepté les offres de la France, renouvelées tout récemment avec tant de bienveillance par le cardinal de Richelieu. Ces pensées le tenoient dans une agitation d'esprit et une inquiétude extraordinaires qu'il s'efforçoit prudemment de dissimuler. »

Notons les divers points de ce récit qui se retrouvent dans les historiens du cardinal Mazarin. Benedetti ne parle pas seulement de l'évêché offert et refusé, il le nomme : c'est l'évêché de Cahors. Il y ajoute une riche abbaye dont il ne fait pas connoître le nom. Il raconte, et Gualdo Priorato et Aubery avec lui, que Jules dut à la faveur du cardinal Antoine la vice-légation d'Avignon, et qu'il la garda deux ans. Tous trois portent le même jugement sur l'opinion que le cardinal de Richelieu avoit conçue de son futur successeur. Pour n'en citer que deux, « Richelieu, dit Gualdo Priorato, n'étoit jamais si satisfait que quand l'occasion se présentoit de s'entretenir avec Mazarin, en qui il admiroit la civilité, l'éloquence et la belle façon de traiter les affaires; » et Benedetti dit que « les occasions qu'avoit Mgr Mazarin d'entretenir fréquemment le cardinal de Richelieu, lui avoient acquis la plus entière confiance de ce grand personnage, qui, dans leurs

conversations de tous les jours et de toutes les heures, trouvoit à nourrir son puissant esprit sans être jamais rassasié. » Tous trois ne conviennent pas seulement que la protection du cardinal Antoine laissa Jules, revenu d'Avignon, sans avancement et sans crédit; ils assurent qu'elle lui suscita des inimitiés et des disgrâces; et ils en donnent deux raisons : l'opposition des Espagnols, et la jalousie du cardinal François. Notre biographe va appuyer la seconde par une des plus curieuses anecdotes qu'il nous ait conservées. MOREAU.

LA SATYRE DU TEMPS.

Parmi les pièces importantes pour l'histoire littéraire de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe, figure au premier rang *la Satyre du temps, à Théophile*, que nous reproduisons ci-après. Cette satire est en alexandrins assez médiocres, il est vrai, mais pleins de détails curieux sur les poëtes du temps de Henri IV et de Louis XIII. Elle parut pour la première fois, suivant Le Clerc, à Lyon, en 1619, à la suite de *l'Espadon satyrique* (1). On la retrouve dans d'autres éditions du même livre : dans celles de Rouen, David Ferrand, sans date, in-12 de 12 feuillets liminaires, y compris le titre et 142 pages (la dernière numérotée par erreur 128), et de Lyon, Jean L'Autret, 1626, in-12 de 143 pages (elle occupe dans cette édition les pages 131 à 139), ainsi que dans la *Satyre ménippée contre les femmes*, de Courval Sonnet, Lyon, Vincent de Cœursilly, 1623, in-8°, p. 186-193.

(1) Nous n'avons pas vu l'édition de l'*Espadon satyrique* de Lyon, 1619; nous ignorons, par conséquent, si la *Satyre du temps* s'y trouve, ainsi que l'affirme Le Clerc; mais nous connoissons une édition de Rouen sous la même date, et dont voici le titre exact : *L'Espadon satyrique, par le sieur de Franchère, gentilhomme franc-comtois*, dédié à Monsieur le baron de Roche. A Rouen, chez Jacques Besongne, Nicolas Le Prevost et Jean Boulay, MDCXIX (1619), in-12 de 122 p. La *Satyre du temps* manque complétement.

Quel est l'auteur de cette pièce? sur ce point les avis sont partagés. Les uns, comme Goujet (*Biblioth. françoise*, t. XIV, p. 310-313) et l'abbé Joly, pensent que Courval a écrit cette satire; d'autres, comme Le Clerc et d'Artigny (*Nouveaux mémoires d'histoire et de littérature*, t. VII, p. 111-121), l'attribuent à un poëte assez obscur nommé Besançon. Pour nous, nous n'hésitons pas à admettre cette dernière opinion, et voici nos motifs à l'appui. Besançon a signé *la Satyre du temps* dans les éditions de *l'Espadon* ci-dessus indiquées; dans *la Satyre ménippée* de Courval, au contraire, aucun nom, aucune signature. C'est là, ce nous semble, un motif suffisant pour donner la paternité de l'œuvre à Besançon, qui se nomme et qui signe. Dira-t-on que ce nom est un nom de convention et de fantaisie? non; car nous trouvons dans les œuvres de Gilles Durant une pièce intitulée *Songe*, adressée à *Nicolas Bezançon* : c'est l'ode XXI du Ier livre (1); malheureusement cette pièce n'apprend rien sur notre auteur. Nous voyons également dans le même volume, au milieu des pièces laudatives en l'honneur de Durant, une longue ode à la manière antique, avec strophes, antistrophes et épodes, signée Nic. Bezançon (2). Tout ceci prouve, selon nous, que ce poëte a bien réellement existé, et n'est nullement un être imaginaire.

Nous croyons donc que *la Satyre du temps* est l'œuvre de Nicolas Besançon, et qu'elle doit lui être restituée.

ÉDOUARD T.

SATYRE DU TEMPS, A THÉOPHILE (3).

La réputation que ta veine féconde.
Sur l'aile de tes vers a porté par le monde,

(1) Voy. les *œuvres poétiques du sieur de La Bergerie, avec les imitations tirées du latin de Jean Bonnefons*. Paris, Abel L'Angelier, 1594, in-12, feuillets 114-117.

(2) *Id.*, feuillets 242-244.

(3) Les œuvres de Théophile ont été récemment publiées par M. Alleaume; mais dans cette édition, d'ailleurs si savante et si recommandable, plusieurs pié-

Le bruit de ton humeur qui plaît au plus censeur,
Ta conversation qui n'est rien que douceur,
Ta façon de parler, ta franchise, et l'emphase
Que ton style divin fait paroistre en sa phrase,
Ton esprit qui de tout parle indifféremment,
Esprit accompagné du plus beau jugement
Et du sens le plus net dont jamais la nature,
Prodigue à t'enrichir, orna sa créature;
Esprit hermaphrodite, esprit qui se fait voir
Dans ses doctes escrits, vray démon de (1) sçavoir,
Cette discrétion qui fait que l'on t'estime,
De la faveur des grands possesseur légitime,
Et mille autres vertus dont un décret fatal
Força pour toy le ciel de t'estre libéral,
Enfin m'ont obligé de t'adresser ces lignes
Encor que de tes yeux je les cognoisse indignes,
Et qu'il soit malséant à moy, petit rimeur,
De te représenter en ces vers mon humeur.
Mais, forcé du despit que j'ay de voir la trace,
Qu'un tas de rimasseurs a frayé sur Parnasse,
Champignons avortés des humeurs d'une nuit,
Que Mome et l'ignorance accouplés ont produit;
Honteux, dis-je, de voir son onde diaphane
Assouvir les chaleurs de leur gosier (2) profane,

ces ont été omises. Nous ne citerons que les suivantes : *Au sieur Hardy*, ode, en tête du t. I du *Théâtre d'Alex. Hardy*, Paris, Quesnel, 1624, in-8 ; *Sur la mort de Durand et des deux Siti frères;* Sonnet dans les *Délices de la poésie françoise*, de Baudoin, 1620, in-8, p. 333 ; sonnet : *Je songeois que Philis des enfers revenue*, *id.* p. 349 (reproduit dans la *Quintessence satyrique*, p. 206-207); *Sonnet sur le Saint-Sacrement*, et deux épigrammes dans le *Jardin des Muses*, Paris, Sommaville, 1643, in-12, p. 7, 52 et 63; *Satyre de feu Theophile sur la diverse humeur et fortune des hommes*, dans le *Recueil de Sercy*, t. I, p. 89-97. Théophile, comme la plupart des poëtes illustres, a vu ses vers parodiés; nous connoissons en ce genre l'*Aurore du sieur Théophile travestie*, stances par Boissière. (Même recueil, t. IV, p. 138-140.) — Né en 1590, mort. en 1626.

(1) Variante *du*.

(2) *Id.*, *gouffre*.

De remarquer leurs pas en sa poudre imprimés,
Qui deçà, qui delà confusément semés,
J'ay pris l'occasion et le temps de t'escrire
Contre ces rimailleurs pour nous donner à rire;
Et, bien que je te sois un auteur incognu,
Te faire voir ma veine et mon esprit à nu;
Te montrer qu'en mon cœur je n'ay point de réserve,
Et que je suis sans plus mon caprice et ma verve.
Parle à ma fantaisie, et tasche seulement
Que le sens de mes vers soit pris facilement;
Que mes conceptions de chacun soient receues
Comme je les cognois (1) facilement conceues,
Et sans rien emprunter de grec ny de latin,
D'hébrieu ny d'espagnol et moins de florentin,
Sans desrober d'autruy figure ni méthode,
Suivant mon sens commun, je travaille à ma mode.
Je ne blâme personne, et laisse en t'imitant
Chacun libre à parler du sujet qu'il entend;
Non que je sois si fol, surpris de l'apparence (2),
Que je ne sache bien discerner l'ignorance,
Mais comme je voudrois n'estre jamais repris,
Ainsi (3) ne crois-je rien digne de mon mespris.
Je treuve tout bien fait, et seulement j'accuse
Celuy-là qui ne treuve aucun digne d'excuse,
Qui mesdit sans mesgard (4), et croit en mesdisant
Mesdire estre une loy qui l'aille authorisant :
Ainsi sa vanité d'un bon vers ne fait conte,
Ainsi les bons esprits rougissent de sa honte,
Et, souvent obligés par la discrétion,
Sont contraints de forcer leur indignation,
Dire tout autrement que leur esprit ne pense,

(1) Variante *conçois*.
(2) *Id.* Non que je sois *si fort surpris* de l'apparence.
(3) *Id. aussi.*
(4) *Id., esgard.*

Esclaves du devoir et de la récompense.
Mais moy, qui ne censure et ne m'attache à rien,
Ennemy des flatteurs, qui ne soit mal ou bien,
Libre je te diray, conservant ma coutume,
Quel venin maintenant enfle mon apostume;
Et, soulageant un peu les maux qu'elle m'a faits,
De mon allégement produiray les effets.
Je te rapporteray ce qu'on dit de la muse,
De la veue (1) et du sens où chaque esprit s'amuse,
La gloire ou le mespris qu'un jugement divers
Donne les yeux fermés aux plus aimables vers,
Et comme ces rimeurs, bastards de la fortune,
Se rendent odieux à leur voix importune.
Et puis t'ayant fait voir comme ils parlent de tout,
Je les feray tomber autrement que debout.
J'abhorre leur esprit, et ne puis, Théophile,
Du style de la mode accommoder mon style.
Leur façon me desplaît, leur jargon m'estourdit,
Car de parler françois ils n'ont pas le crédit.
Ils n'ont jamais succé la moelle d'un livre
Pour en orner faconds le papier ou le cuivre;
Bref ne savent, sinon de lambeaux ramassés,
Faire en quatre ou cinq ans des (2) vers rapetassés.
S'il advient que quelqu'un leur fasse voir une ode,
Ils diront : *Ces vers-là ne sont pas à la mode;*
Cette phrase est trop lasche, et plus communément :
Je ne treuve cela (4) *propre à mon jugement;*
Ce vers a mauvais son, cette cacophonie,
De sa juste cadence étouffe l'harmonie,
Et s'en void de ceux-là qui, souvent estonnés,
Comme des jeunes ours sont conduits par le nez,

(1) Variante *veine*.
(2) *Id.*, *cent*.
(3) *Id.* Je *n'ay treuvé cela*.

S'en retournent honteux en (1) leur âme confuse,
Maudissant mille fois le métier de la muse,
Et sans espelucher qui les aura repris,
Applaudissent encore un injuste mespris,
Leur diront grand mercy des leçons qu'ils apprennent,
Quoiqu'ils en sachent plus que ceux qui les reprennent;
Si qu'enfin vous verrez en leur suasion
Qu'il faudra que nos vers sentent l'occasion ;
Imitant les rabats dont le temps s'accommode,
On crie dans Paris des chansons à la mode,
Et conclus qu'attendant encore deux hivers,
Les esprits sembleront les rabats et les vers.
Ils disent que *Malherbe* emperle (2) trop son style,
Supplément coutumier d'une veine infertile (3),
Et qu'ayant travaillé deux mois pour un sonnet,
Il en demeure quatre à le remettre au net (4);
Que ses vers ne sont pleins que de paroles vaines
Et de la vanité qui bout dedans ses veines;
Qu'il est plat pour le sens et la conception,
Et, pour le faire court, pauvre d'invention.
Ils blâment dégoûtés l'Iris de *de Lingendes* (5),

(1) Variante *et*.
(2) *Id.*, *ampoule*.
(3) *Id.*, *fertile*.
(4) Ce reproche a également été fait à Malherbe (1555-1628) par Berthelot, dans un couplet de chanson :

Estre six ans à faire une ode,
Et faire des loix à sa mode,
Cela se peut facilement;
Mais de nous charmer les oreilles,
Par sa merveille des merveilles,
Cela ne se peut nullement.

Le réformateur se vengea en faisant donner des coups de bâton au poëte par un gentilhomme de Caen, nommé La Boulardière. Cette chanson étoit une parodie d'une chanson faite par Malherbe en 1606, et qui commence ainsi : *Qu'autres que vous soient désirées*, etc. — Voy. aussi les lettres de Balzac à Conrart, livre II, lettre xi.

(5) Jean de Lingendes, né à Moulins, mort très-jeune en 1616. Viollet Le

Disant (1) qu'il estoit bon pour faire des légendes,
Et que, trop familier, vulgaire et complaisant,
Pour se rendre plus doux (2) il parle en paysant;
Disent que *Saint-Amant* (3) ressemble le tonnerre,
Tantost voisin du ciel et tantost de la terre;
Que les vers de *Hardy* (4) n'ont point d'égalité;

Duc le fait naître en 1586; mais nous ne savons sur quels documents il s'appuie pour établir cette date. Les *Changements de la bergère Iris* sont un poëme en cinq livres (strophes de six vers de huit syllabes); il est dédié à la princesse de Conty. Nous en connoissons deux éditions, toutes deux de Paris, Toussaint Du Bray, 1614 et 1618, in-12 (le priv. est du 15 octobre 1605). Quant à ses autres œuvres, elles se trouvent dans les recueils suivants : *Nouveau recueil des plus beaux vers de ce temps*, Paris, Toussaint Du Bray, 1609, in-8, p. 335-385; *Délices de la poésie françoise*, de Rosset, 1615, in-8, p. 699-768; *Recueil des plus excellents vers satyriques*, 1617; *Parnasse des plus excellents poëtes de ce temps*, Lyon, Ancelin, 1618, 2 vol. in-12; *Cabinet des muses*, 1619; *Séjour des muses, ou la cresme des bons vers*, 1626; *id.*, 1630; *Recueil des plus beaux vers de Malherbe, Racan, Maynard*, etc., Paris, Toussaint du Bray; 1627, *id.*, 1630; *id.*, Paris, Mettayer, 1638. — Voy. sur ce poëte Goujet, t. XIV, p. 286-289; Viollet Le Duc, *Bibliothèque poétique*, 1843, p. 375-380.

(1) Variante *disent*.

(2) *Id.*, *dur*.

(3) Né en 1594, mort en 1661. Voy. l'excellente édition publiée par M. Livet, en 1855, chez Jannet, en 2 vol. in-12.

(4) Alexandre Hardy, né à Paris vers 1560, mort vers 1630. Ce fécond auteur dramatique avoit, dit-on, composé huit cents pièces; mais il ne nous en reste que trente-trois (dont quatorze tragédies, quatorze tragi-comédies et cinq pastorales), sans compter les *Chastes et loyales amours de Théagene et Chariclée*, en huit parties, ou, comme dit l'auteur, *en huit poëmes dramatiques ou théâtres consécutifs*. Ses œuvres ont été publiées en 6 vol. in-8, Paris, Quesnel, 1623-1628. Le vers de Hardy est trivial et incorrect au delà de toute expression, mais parfois plein de vigueur et d'énergie. Dans le *Ravissement de Proserpine* et dans la *Gigantomachie*, il y a d'étranges licences de langage; mais elles sont mises sur le compte de *Mome*. Dans la première de ces pièces, Pluton cherche à fléchir Proserpine et lui adresse les vers suivants (acte III, sc. II) :

Farouche, apaise toy, belle nymphe et rebelle,
Cesse de réclamer Jupiter et Cybelle,
Désiste de plomber l'albastre de ce sein
Ou volète d'amours un idolâtre essein;
Ne desnigre l'epoux que ta frayeur ignore,
Qu'a faute de savoir ton imprudence abhorre.
Celuy qui t'a ravie et te tient possesseur
A Jupiter pour frère et Junon pour sa sœur.

Que le nombre luy plaît plus que la qualité;
Qu'il est capricieux en diable, et que *Lestoile* (1)

Je suis né de Saturne à qui seul obtempère
Du chaos débrouillé la semence première.

Et comme la jeune vierge résiste et implore le secours de sa mère, le dieu lui répond par une description assez vive des plaisirs du mariage :

Une mère t'amuse à de fades douceurs
De je ne sais quel vœu stérile de deux sœurs (Pallas et Diane);
Mais au sein d'un mari dans leur source tu puises :
L'épreuve t'apprendra que ce ne sont feintises.
Tu te repentiras de l'avoir crue, alors
Que dans le lit nopcier nous ne ferons qu'un corps,
Que nous nous tirerons les âmes par la bouche
Transis d'aise pendant l'amoureuse escarmouche
Que j'espère attaquer aussi vif et dispos....

PROSERPINE.

Ah ! ne me polluez de si sales propos.

Encore une citation : nous la prenons dans la *Gigantomachie* (acte IV). La *Terre* déplore la défaite des géants vaincus par Jupiter :

O suprême désastre ! hélas ! mon Encelade
Tombe dernier surpris de la mesme embuscade.
Mimante l'a suivi, et nul des miens là haut
N'ose plus que de loin continuer l'assaut,
Ne pense intimidé sinon de sa retraite ;
Bref mon œil ne voit moins qu'une entière deffaite.
Les chefs occis, que doit le surplus espérer?
Commence, pauvre mère, à te défigurer,
Arrache à pleines mains ta perruque chenue,
Deffie l'inhumain qui tonne dans la nue.
Inique ravisseur du droit de mon époux
Épuise dessur moy ton forcené courroux.
Embrase, inexorable, extermine la terre
Sur qui tu te prevaux d'un perfide tonnerre :
Aussi bien prolongeant la trame de mes jours
Ce sein renourrira mesme ennemy toujours.
Tu régneras en peur parmi l'incertitude
Règne qui te sera pire que servitude
Et ne présume pas que les siècles suivans
A ton occasion je souffre les vivans :
Stérile devenue, ains marâtre commune
J'espancheray sur eux le fiel de ma rancune:
Mes présens nourriciers leur deviendront mortels,
Afin qu'aucun ne puisse honorer tes autels.

(1) Claude de Lestoille, sieur de Saussay, mort en mai 1652, âgé d'environ

Prend un peu trop de vent qui enfle trop sa voile;
Qu'il se hasarde trop, et que, mauvais nocher,
Il ne cognoist en mer ny coste ny rocher.
Ils disent quant à moy que je n'ay point d'estude,
Que tantost je suis doux et tantost je suis rude;
Que *Ronsard* (1) est pédant, et que tous les autheurs
Qui furent de son temps n'estoient qu'imitateurs;
Qu'ils ont tous desrobé d'Homère et de Virgile,
Et n'ont pas seulement espargné l'Évangile.
Mesme ils disent de toy que ton esprit malsain
S'extravague souvent au cours de son dessein;
Que *Garnier* (2) sent le grain reclus, et que *Porchère*,

cinquante ans, suivant Goujet (le P. Niceron le fait mourir le 3 février 1651). Voy. sur lui Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie françoise*, édition Livet, t. I, p. 245-250; Tallemant des Réaux, édition P. Paris, t. V, p. 88-91; Niceron, t. XLII; Goujet, t. XVI, p. 150-155. On trouve des vers de ce poëte dans le *Recueil des plus beaux vers de Malherbe, Racan*, etc., 1627; *id.*, 1630, (p. 871-918); *id.*, 1638; les *Nouvelles muses des sieurs Godeau, Chapelain*, etc., Paris, Robert Bertault, 1633, in-8; les *Muses illustres de Malherbe, Théophile, etc.* (recueil publié par Colletet fils), 1658, in-12.

(1) Né en 1524, mort en 1585. M. Blanchemain publie en ce moment une édition complète de Ronsard.

(2) Besançon ne veut sans doute pas parler de Robert Garnier, le poëte tragique (1534-1590), mais de Claude Garnier, gentilhomme parisien, le poëte de cour qui chanta la naissance du Dauphin (Louis XIII) et la mort de Henri IV. Il vivoit encore en 1633. C'étoit un ami de Desportes et de Vauquelin des Yveteaux. Il avoit pris pour devise ces mots grecs : Σμικρὸς ἐν σμικροῖς, μέγας ἐν μεγαλοῖς (*Parvus in parvis, magnus in magnis*). On connoît de lui : *Les Royales couches ou les naissances de Monsieur le Dauphin et de Madame*, Paris, Abel L'Angelier, 1604, in-8; l'*Amour victorieux de Claude Garnier, gentilhomme parisien, divisé en quatre livres.... plus quelques poésies tirées des œuvres de l'auteur*. Paris, Gilles Robinot, 1609, in-12; *Tombeau de très-haut, très-auguste et très-invincible prince Henry le Grand, roy de France et de Navarre*, Paris, Jean Libert, 1610, in-8; *Mausolée du grand roy dédié au très-chrétien Louis XIII son fils*, Paris, Jean de Bordeaux, 1611, in-8; la *Muse infortunée contre les froids amis du temps*, 1624, in-8 (réimprimé dans les *Variétés historiques et littéraires* de M. Édouard Fournier, t. II, p. 247-256). Il y a de beaux vers dans son ode à M. Marcil, lecteur du roy (Henri IV). Garnier se déchaîne contre l'envie et fait un grand éloge de Ronsard :

Comme un cygne qui vole entre mille corneilles
Pressé de leurs rumeurs,

Mercenaire au profit, met sa muse à l'enchère (1);

Je vay parmy la France accomply de merveilles
Entre mille rimeurs.

De bec, d'aile, de griffe et de voix continue
Ces monstres jour et nuit
Combattent ma louange en tout lieu reconnue
En dépit de leur bruit.

.....

Je suis comme une roche en despit des orages
Contre leur vain discours,
Et tel qu'un beau soleil entouré de nuages
Quand il refait son cours.

.....

Je desdaigne leur fougue et ris de leur audace,
J'ay les muses pour moy,
J'ay ceux qui par aveu sur le mont de Parnasse
Ont dormi comme toy.

.....

Fléchirois-je aux corbeaux avoué par les cygnes?
Le chantre des lys d'or
A des chantres communs entre le peuple insignes
Fléchiroit-il encor?

Non, non, je veux leur blâme et ne veux d'autre gloire
En faveur de mon art
Pour estre un jour assis au temple de Mémoire,
Compagnon de Ronsard.

Car si de leur aboy j'ay ressenti l'atteinte,
Cet Homère françois
A toute heure, à tous coups voit sa louange teinte
Au poison de leur voix,

Et tous ces beaux esprits de la sainte Pléiade
Qui brave de renom
Célébra comme un dieu, pour une bonne œillade
Henry second du nom,

Que fait un Jupiter qu'il ne darde son foudre
Maintenant sur leur chef,
Et qu'il ne les renverse étendus sur la poudre,
Accablés de mechef?...

(1) Le poëte doit faire allusion ici non pas à Porchères d'Arbaud, mais à Langier de Porchères, mort en octobre 1653, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Voy. sur lui Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie françoise*, édition citée, t. I, p. 268-269; Tallemant, t. IV, p. 321-324, et Goujet, t. XVI, p. 167-173. Les vers de ce poëte sont épars dans les recueils suivants : l'*Aca-*

Que *Sigogn*[illegible] (2) et l'abbé *de Tyron* (3)
Firent à leur trespas comme le bon larron :
Ils se sont repentis ne pouvant plus mal faire,
Impuissans aux effets de l'amoureux mystère,

demie des modernes poëtes françois, à M. de Nerveze, Paris, Antoine Du Brueil, 1599, in-12; le *Temple d'Apollon*, 1611, 2 vol. in-12; le *Parnasse des plus excellens poëtes*, Lyon, 1618, 2 vol. in-12; le *Cabinet des muses*, 1619, in-12, et le *Séjour des muses*, 1626.

(1) Sigogne n'a fait, à notre connoissance, que des vers licencieux. On les trouve dans le *Recueil des plus excellens vers satyriques de ce temps*, Paris, Estoc, 1617, in-12 de 222 feuillets; le *Cabinet satyrique*; les *Délices satyriques ou suite du cabinet des vers satyriques de ce temps*, Paris, Antoine de Sommaville, 1620, in-12 de 472 pages, et le *Parnasse satyrique*. Mort en avril 1611, gouverneur de Dieppe. Voy. sur ce poëte peu connu une très-curieuse note de M. Paulin Paris, dans son édition de Tallemant, t. I, p. 191-195.

(2) Né à Chartres en 1573, mort en 1613, Mathurin Regnier étoit neveu de Desportes. Il étoit de taille élevée et de forte stature (Voy. le *Combat de Regnier et de Berthelot*, dans le *Cabinet satyrique*). La première édition de ce poëte parut en 1608, sous ce titre : *Les premières œuvres de M. Regnier, au Roy*, à Paris, chez Toussaint Du Bray, rue Saint-Jacques, aux Espics murs, et en sa boutique au Palais, en la gallerie des Prisonniers, MDCVIII (1608), avec privilége du roy, in-4 de 45 feuillets (le privilége est du 23 avril 1608). La dernière et la plus complète est celle de Viollet Le Duc, Paris, Jannet, 1853; mais elle est loin de contenir toutes les œuvres de Regnier. On trouve des pièces du poëte chartrain et signées de son nom (elles ne sont pas reproduites par Viollet Le Duc) dans le *Recueil des plus excellens vers satyriques*, 1617, les *Délices satyriques*, 1620, et le *Parnasse satyrique* (Voy. l'édition originale, qui seule porte les noms des auteurs). L'édition de Regnier, publiée en 1617, à Paris, chez Claude Collet, in-8 de 233 feuillets, et dont la pagination est fort irrégulière, renferme du feuillet 100 au feuillet 109 seize épigrammes, une satire : *J'étois sur le Pont-Neuf quand la nuit s'avoisine*, et une ode intitulée *Abrégé de confession* (six strophes de six vers de huit syllabes), qui, croyons-nous, sont de Regnier, et qui manquent également à l'édition de Viollet Le Duc. Espérons que ces pièces seront insérées dans la nouvelle édition que prépare M. Prosper Poitevin pour le libraire Delahays.

(3) Desportes, né en 1546, mort en 1606. Ni l'édition de Rouen, Raphaël Du Petit-Val, 1611, ni celle donnée récemment par M. Alfred Michiels, ne comprennent tous les vers de Desportes. On trouve des pièces de ce poëte qui manquent à ces deux éditions dans le *Cabinet satyrique*, dans le *Parnasse des plus excellens poëtes de ce temps*, Lyon, 1618, 2 vol. in-12, et dans le *Recueil de Sercy*, t. II. Desportes a écrit bon nombre de vers laudatifs en l'honneur des poëtes ses contemporains. Ils sont insérés, selon l'usage d'alors, en tête de leurs œuvres (Voy. les poésies de Du Peyrat, 1593; Timothée de Chillac, 1599; Christophe de Gamon, 1600; Passerat, 1606, etc.).

Semblables à celuy qui, sur un eschaffaut,
Avec un cœur contrit lève les yeux en haut,
Et promet que, s'il peut échapper au supplice,
De la sainte vertu il reprendra la lice,
Fera mieux que jamais, visitera l'autel
Du bienheureux saint Jacque, honneur de Compostel.
Bref, ils glosent sur tous, disent qu'un secrétaire
Doit faire sa missive et du surplus se taire,
Ne parler point en vers, et, sa plume au talon,
Causeur, suivre plustost Mercure qu'Apollon;
Disent que *Malleville* (1) avecques sa Clytie,
Divin métamorphose une rose en ortie,
Jappent après *Racan* (2), envient son renom,
Trouvant (3) son vers barbare autant comme son nom;
Que *Gombauld* (4) embrassant la façon d'Italie,
Par (5) son Endymion (6) a délaissé Thalie;
Que *Nasse* (7) est un censeur, et qu'il n'est satisfait,

(1) Claude de Malleville, Parisien, mort en 1647, âgé de cinquante ans. (Voy. sur lui Pellisson et d'Olivet, t. Ier, p. 209-212; Goujet, t. XVI, p. 70-81.) Ses poésies parurent sous ce titre : *Poésies du sieur de Malleville*, Paris, Courbé, 1649, in-4 de 370 p.; *id.* Nicolas Bessin, 1659, in-12 de 352 p.

(2) Né en 1589, mort en 1670. Voy. Pellisson et d'Olivet, t. II, p. 111-114; Tallemant, t. II, p. 355-369; Niceron, t. XXIV; Goujet, t. XVII, p. 205-218.— Une bonne édition des œuvres de Racan a été donnée par M. Tenant de Latour, chez Jannet (1857) en 2 vol. in-12.

(3) Variante *trouvent*.

(4) Jean Ogier de Gombauld, mort en 1666, dans un âge très-avancé, étoit huguenot. Voy. sur lui Pellisson et d'Olivet, t. I, p. 261-262; t. II, p. 99-104; Tallemant, t. III, p. 237-256; Niceron, t. XXXIV; Goujet, t. XVII. p. 123-133, et le *Dictionnaire* de Bayle.

(5) Variante *pour*.

(6) Le roman d'*Endymion* ne parut qu'en 1624. Il est en cinq livres et en voici le titre exact : l'*Endymion de Gombauld;* à Paris, avec privilége du roy, MDCXXIIII (1624), chez Nicolas Buon, rue Saint-Jacques, à l'enseigne Saint-Claude et de l'Homme Sauvage, in-8 de 12 feuillets préliminaires et 351 p. (frontispice et 16 figures de Cr. de Pas.).

(7) Il faut lire sans doute *Rasse*. Rasse Des Neux étoit un médecin et un amateur de livres. Brunet lui attribue la pièce intitulée : *Ban de quelques marchands de graines à poil et d'aucunes filles de Paris*, 1570, réimprimé par Méon, chez Didot, vers 1813 ou 1814, grand in-8 de 8 p., pour faire suite à l'*Enfer*

Tant il est plein de vent, que de ce qu'il a fait,
Vit comme un philosophe, et savant se répute,
Capable de résoudre une docte dispute.
Rien n'évite leurs coups : ils disent que *Bartas* (1)
La terre avec le ciel amoncelle en un tas ;
Qu'il veut parler de tout, et que sa poésie
Est aujourd'huy sans plus toute rance et moisie.
Bref, que diray-je plus? Il faut dire : il *allet*,
Je *cré*, *Francés*, *Anglés*, il *diset*, il *parlet* (2);
Qu'un vers soit bien tourné, qu'il soit double en sa rime :
Autrement auprès d'eux vous n'aurez point d'estime.
Ils inventent des mots, des règles, des leçons,
Et ne font que baver comme des limaçons.
Si quelqu'un tant soit peu s'esgare de cet ordre,
Il est un ignorant, ils treuvent où le mordre ;

de la mère Cardine, dont le même Méon avoit donné une nouvelle édition en 1793 (grand in-8 de 55 p.).

(1) Du Bartas, né en 1544, mort en 1590. Voy. sur ce poëte Goujet, t. XIII, p. 304-320; Viollet Le Duc, *Bibliothèque poétique*, t. I, p. 301-304; Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au* XVI*e siècle*, p. 387-414.

(2) Auvray s'exprime d'une façon identique dans sa belle satire : *Les Nompareils*; il s'adresse à la France :

Ta noblesse n'a plus d'amour pour la vertu.
Esclater en clinquant gorrièrement vestu ;
Piaffer en un bal, gausser, dire sornettes,
Se faire chicaner tous les jours pour ses dettes,
Savoir guarir la galle à quelques chiens courans,
Mener levrette en laisse, assommer paysans,
Gourmetter un cheval, monter un mors de bride,
Lire Ronsard, Le Bembe et les Amours d'Armide,
Dire *chouse* pour chose, et *courtez* pour courtois,
Paresse pour paroisse, et *frances* pour françois.
Estre toujours botté, en casaque, en roupille,
Battre du pied la terre en roussin qu'on estrille,
Marcher en Domp Rodrigue, et sous gorge rouller
Quelques airs de Guedron, mentir, dissimuler,
Faire du Simonet à la porte du Louvre,
Sont les perfections dont aujourd'huy se couvre
La noblesse françoise....

Auvray (*Banquet des muses*, Rouen, David Ferrand, 1622, in-8, p. 159).

Et fût-il tout esprit, tout feu, tout éloquent,
S'il ne fait ainsi qu'eux, il est pris quant et quant,
On s'en joue, on s'en rit, et, comme une pelote,
Il est leur passe-temps, il leur sert de marotte.
Ils veulent qu'un berger s'explique ainsi qu'un roy,
En termes bien conceus, maximes de leur loy;
Qu'on ne change jamais la fureur de leur style,
Qu'on parle d'un grand feu comme d'une scintille,
Et sans considérer le sens ni le projet,
Qu'on suive un mesme train (1) de sujet en sujet.
En mon particulier je dis de ce qu'ils disent,
Réprouvant cette loy que les sots authorisent :
Chaque sorte de vers demande un style à part,
Selon la gravité qu'un sujet luy despart.
Sot le musicien dont la note est pareille,
Puisqu'un son varié contente mieux l'oreille :
Tantost la fleute est propre et tantost le hautbois;
Le cerf, du premier coup, ne rend pas les abois,
Il court, il se repose : ainsi la poésie
Diverse esgaye (2) mieux l'humaine phantasie.
Se contraindre par trop, c'est trahir le mestier,
Et, pour plaire à des fols, sortir du bon sentier;
Emmaillotter ses vers, leur donner des entraves,
Enchaîner nos esprits avec eux comme esclaves,
Estropier le sens d'une conception,
Et croistre à nos dépens leur réputation.
Jamais un bon esprit ne suivra leur manie
Et ne tendra (3) le col dessous leur tyrannie.
Voilà ce qu'il m'en semble, et voilà les propos
Dont ces corbeaux parlans troublent nostre repos.
Je sçay qu'ils blasmeront ma louable entreprise :
Mais je me riray d'eux si quelque autre la prise;

(1) Variante *ton*.
(2) *Id.*, *esgare*.
(3) *Id.*, *tiendra*.

Et puis, ayant parlé de Malherbe et de toy,
Dois-je trouver mauvais s'ils mesdisent de moy?
Non, non, je les attends; c'est où je les demande,
Certain que de leur faute ils payeront l'amende,
Et qu'avant que le jeu se puisse despartir
Par armes ils n'auront que le seul repentir.
J'ay parlé de la sorte afin que tu descouvre
Que tous les bons esprits ne sont pas dans le Louvre.
Que s'il se trouve ici quelque mot répété,
Pardonne, je te prie, à la nécessité;
Embrasse ma défense, épouse ma querelle :
Faillir légèrement, c'est chose naturelle.
Reçois discrettement le fruit de mon pouvoir,
Et ne m'accuse point avant que de me voir.
Reçois-le, Théophile, attendant que ma plume
D'un plus noble travail enrichisse un volume.

DEUX LETTRES INÉDITES

DE VOLTAIRE.

Grâce à de récentes découvertes, la correspondance de Voltaire, qu'on peut considérer comme le monument le plus curieux de l'esprit françois au dix-huitième siècle, a reçu, dans ces dernières années, de précieuses additions. Nous y apportons aujourd'hui un modeste contingent de deux nouvelles lettres, et les lecteurs du *Bulletin* nous sauront gré de leur offrir la primeur de cette friandise littéraire. Ces deux lettres, dont nous garantissons l'authenticité (1), ont un intérêt qui semble s'accroître de cette circonstance qu'étant toutes deux adressées au même personnage, le prince *Antiochus Cantemir*,

(1) Nous les avons copiées sur les originales qui appartiennent à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

et écrites à des intervalles assez rapprochés, elles se complètent l'une par l'autre ; elles sont d'une grande clarté, comme tout ce qui émane de la plume du célèbre écrivain, mais les cent vingt années qui nous séparent de leur date, ont pu amener l'oubli de quelques-uns des faits qui y sont touchés, et l'obscurcissement de certaines allusions : aussi avons-nous pensé qu'il ne seroit pas hors de propos de les faire précéder d'une courte explication. Dans son *Histoire de Charles XII*, dont la première édition parut en 1731, Voltaire apprécie en ces termes la défection du prince Démétrius Cantemir qui, pendant la guerre de 1710, abandonna le parti du sultan pour celui du czar : « Un Grec nommé Cantemir, fait « prince de Moldavie par les Turcs, se jeta dans le parti du « czar qu'il regardoit déjà comme un conquérant, et ne fit « point de difficulté de trahir le sultan dont il tenoit sa prin- « cipauté, en faveur d'un chrétien dont il espéroit de plus « grands avantages. Le czar ayant donc fait un traité secret « avec ce prince et l'ayant reçu dans son armée, s'avança « dans ce pays et arriva, au mois de juin 1711, sur le bord « septentrional du fleuve Hérase, aujourd'hui le Pruth, près « d'Yassi, capitale de la Moldavie (1). »

Le prince Démétrius étoit mort dès 1723, mais son fils Antiochus Cantemir se trouvant à Paris en 1739, en qualité d'ambassadeur de Russie, y vit Voltaire et réclama contre le passage que nous venons de citer, insistant surtout, à ce qu'il semble, sur l'erreur où étoit tombé l'écrivain françois, en attribuant à sa famille une origine grecque, tandis qu'elle descendoit des princes tartares. Voltaire, qui alors préparoit une nouvelle édition de l'*Histoire de Charles XII*, promit de faire droit aux justes réclamations du prince ; il mit même sous ses yeux la copie d'un nouveau passage rectifié, l'assurant qu'il ne l'enverroit à son imprimeur en Hollande qu'avec sa permission ; quoi qu'il en soit, ces changements, approuvés selon

(1) *Histoire de Charles XII*, t. II, p. 74 ; 1re édition. Bâle, 1731.

toute vraisemblance par le prince, ne furent pas insérés dans la nouvelle édition ; on verra dans la seconde lettre comment Voltaire s'en excusa. Le prince Cantemir renouvela sans nul doute ses plaintes; sans doute aussi Voltaire prit de nouveaux engagements pour une prochaine édition, mais la mort du jeune prince, arrivée prématurément à Paris en 1744 (1), mit fin à des réclamations qui ne devoient jamais être satisfaites d'un côté, et d'autre part à des promesses dont nous croyons avoir lieu de suspecter la sincérité. Cependant Voltaire substitua plus tard au passage qui avoit si légitimement offusqué le prince Antiochus Cantemir une rédaction nouvelle et définitive, dans laquelle il est vrai qu'il tint compte, dans une certaine mesure, des observations de celui-ci, mais la forme en est telle que peut-être Voltaire n'eût pas osé la publier de son vivant. A défaut des modifications primitivement projetées, qui ne virent jamais le jour et que connut seul, sans doute, le prince Cantemir, nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de reproduire la nouvelle version et de la rapprocher de ces deux lettres avec lesquelles elle contraste d'une façon si piquante par le ton et par la forme.

« La Moldavie étoit alors gouvernée par le prince Cantemir, « *Grec d'origine*, qui réunissoit les talents des anciens Grecs, « la science des lettres et celle des armes. On le faisoit des- « cendre du fameux Timur, connu sous le nom de Tamerlan. « Cette origine paraissoit plus belle qu'une grecque ; on prou- « voit cette descendance par le nom de ce conquérant. *Timur*, « dit-on, ressemble à *Témir ;* le titre de kan, que possédoit « Timur avant de conquérir l'Asie, se retrouve dans le nom « de Cantemir : ainsi le prince Cantemir est descendant de « Tamerlan. Voilà le fondement de la plupart des généalo- « gies. De quelque maison que fût Cantemir, il devoit toute sa « fortune à la Porte ottomane. A peine avoit-il reçu l'investi- « ture de sa principauté qu'il trahit l'empereur turc, son

(1) Le prince Antiochus Cantemir n'avoit alors que trente-quatre ans.

« bienfaiteur, pour le czar dont il espéroit davantage. Il se « flattoit que le vainqueur de Charles XII triompheroit aisé- « ment d'un vizir peu estimé, qui n'avoit jamais fait la guerre « et qui avoit choisi pour son lieutenant l'intendant des « douanes de Turquie. Il comptoit que tous les Grecs se ran- « geroient de son parti ; les patriarches grecs l'encouragèrent « à cette défection. Le czar ayant donc fait un traité secret « avec ce prince, etc., etc. (1). » J. E. G.

I

Monseigneur,

J'ai à Votre Altesse bien des obligations. Elle daigne me faire connoître plus d'une vérité dont j'étois assez mal informé, et elle m'instruit d'une manière pleine de bonté qui vaut bien autant que la vérité même. Je lis actuellement l'histoire ottomane de feu M. le prince Cantemir votre père, que j'auray l'honneur de vous renvoyer incessamment, et dont je ne puis trop remercier Votre Altesse (2). Vous me pardonnerez, s'il vous plaît, d'avoir été trompé sur votre origine. La multiplicité des talents de monsieur le prince votre père, et des vôtres, m'avoit fait penser que vous deviez descendre des anciens Grecs; et je vous aurois soupçonné de la race de Périclès plutôt que de celle de Tamerlan. Quoi qu'il en soit, ayant toujours fait profession de rendre hommage au mérite personnel plus qu'à la naissance, je prends la liberté de vous envoyer la copie de ce que j'insère sur votre illustre père dans mon histoire de Charles douze qu'on réimprime actuellement, et je ne l'enverrai en Hollande que quand j'auray appris d'un de vos secrétaires que vous m'en donnez la permission.

(1) Voy. l'édition de 1751 et toutes celles qui l'ont suivie.

(2) Dans une lettre adressée à M. de La Noue et datée de Cirey, le 3 avril 1739, Voltaire dit : « L'*Histoire de Charles XII* m'a mis dans la nécessité de « lire quelques ouvrages historiques concernant les Turcs. J'ai lu entre autres, « *depuis peu*, l'*Histoire ottomane* du prince Cantemir, etc., etc. » (*Correspondance générale*, tome LXIII de l'édition Beuchot.)

Je trouve dans l'Histoire ottomane écrite par le prince Démétrius Cantemir (1), ce que je vois avec douleur dans toutes les histoires : elles sont les annales des crimes du genre humain; je vous avoue surtout que le gouvernement turc me paroît absurde et affreux. Je félicite votre maison d'avoir quitté ces barbares en faveur de Pierre le Grand qui cherchoit au moins à extirper la barbarie, et j'espère que ceux de votre sang qui sont en Moscovie serviront à y faire fleurir les arts que toute votre maison semble cultiver; vous n'avez pas peu contribué sans doute à introduire la politesse qui s'établit chez ces peuples, et vous leur avez fait plus de bien que vous n'en avez reçu. Ne seroit-ce pas trop abuser de vos bontés, Monseigneur, que d'oser prendre la liberté de vous faire quelques questions sur ce vaste empire qui joue actuellement un si beau rôle dans l'Europe et dont vous augmentez la gloire parmi nous?

On me mande que la Russie est trente fois moins peuplée qu'elle ne l'étoit il y a sept ou huit cents ans. On m'écrit qu'il n'y a qu'environ cinq cent mille gentilshommes, dix millions d'hommes payant la taille, en comptant les femmes et les enfants, environ cent cinquante mille ecclésiastiques, et c'est en ce dernier point que la Russie diffère de bien d'autres pays

(1) *Histoire de l'agrandissement et de la décadence de l'empire ottoman.* L'original latin est demeuré manuscrit; il fut traduit pour la première fois en anglois par Nic. Tindal (Londres, 1734; 2 vol. in-fol). De Jonquières l'a traduit en françois sur la version angloise (Paris, 1743, in-fol.), et, deux ans plus tard, Schmidt l'a traduit en allemand (Hambourg, 1745, in-4°). C'est donc la traduction angloise que Voltaire avoit entre les mains en 1739, à moins que le prince Antiochus Cantemir ne lui eût confié le manuscrit original latin, ce que nous serions tenté de croire à l'empressement avec lequel Voltaire achève sa lecture, au soin qu'il prend de le retourner exactement à son propriétaire, et aux précautions dont il use pour que le précieux volume ne s'égare pas (Voy. la 2e lettre). — On trouve dans la préface placée en tête de l'*Histoire de Charles XII*, édition de 1754, un passage où il est question de l'*Histoire ottomane* du prince Cantemir : « Consultez, » y est-il dit, « les véritables annales turques, recueillies « par le prince Cantemir, vous verrez combien ces mensonges sont ridicules. » Ce passage, omis dans toutes les éditions suivantes, a été rétabli dans l'édition Beuchot.

de l'Europe, où il y a plus de prêtres que de nobles ; on m'assure que les cosaques de l'Ukraine, du Don, etc., ne montent avec leurs familles qu'à huit cent mille âmes, et qu'enfin il n'y a pas plus de quatorze millions d'habitants dans ces vastes pays soumis à l'autocratrice (1); cette dépopulation me paroît étrange, car enfin je ne vois pas que les Russes aient été plus détruits par la guerre que les François, les Allemands, les Anglois, et je vois que la France seule a environ dix-neuf millions d'habitants. Cette disproportion est étonnante. Un médecin m'a écrit que cette disette de l'espèce humaine devoit être attribuée à la vérole qui y fait plus de ravages qu'ailleurs, et que le scorbut rend incurable. En ce cas, les habitants de la terre sont bien malheureux. Faut-il que la Russie soit dépeuplée parce qu'un Génois s'avisa de découvrir l'Amérique il y a deux cents ans.

J'entends dire d'ailleurs que toutes les grandes idées du czar Pierre sont suivies par le présent gouvernement; comme parmi ses projets celui de montrer de la bonté aux étrangers étoit un des principaux, je me flatte, Monseigneur, que vous l'imiterez et que vous pardonnerez toutes ces questions qu'un étranger ose vous adresser. Il y a peu de princes auxquels on demande de pareilles grâces, et vous êtes du très-petit nombre de ceux qui peuvent instruire les autres hommes.

Je suis avec un profond respect,
Monseigneur,
de Votre Altesse,
le très-humble et très-obéissant serviteur,
VOLTAIRE.

A Cirey en Champagne, ce 13 mars 1739.

(1) L'impératrice Anne Ivanowna.

II

A Cirey, ce 19 avril 1739.

Monseigneur,

J'apprends avec chagrin que l'édition des Ledet est déjà faite. Je leur ordonne de faire un carton concernant ce qui regarde votre illustre père, mais les ordres des auteurs ne sont pas plus exécutés par les libraires que ceux du divan ne le sont par les arabes voleurs. J'ai écrit et je vais écrire encore, mais je ne réponds pas de l'autorité de mon divan. J'ai l'honneur de renvoyer à Votre Altesse l'Histoire ottomane quelle a bien voulu me prêter et c'est avec regret que je la rends. J'y ai appris beaucoup de choses. J'en apprendrois encore davantage dans votre conversation, car je sais que vous êtes *doctus sermonis cujuscumque linguæ et cujuscumque artis.*

Je renvoie l'Histoire ottomane par le carrosse public de Bar-sur-Aube qui part mercredi prochain 22 du mois; le paquet est à votre adresse à votre hôtel, et les registres du bureau public en sont chargés à Bar-sur-Aube; si on ne le porte pas chez vous, Monseigneur, vous pouvez envoyer vos ordres au bureau de Paris. J'ai plus d'une raison de me plaindre de la précipitation de mes libraires, ils s'empressent de servir des fruits qui ne sont pas mûrs; mais, de quelque mauvais goût qu'ils soient, j'auray l'honneur, Monseigneur, de vous les présenter dès que je pourrai en avoir. Je sais que vous faites [naître ?] sous vos mains les fruits et les fleurs de tous les climats; les langues modernes et les anciennes, la philosophie et la poésie vous sont également familières, votre esprit est comme l'empire de votre autocratrice qui s'étend sur des climats opposés, et qui tient la moitié d'un cercle de notre globe. Parmi les François qui connoissent votre mérite, il n'y en a point, Monseigneur, qui soit avec plus de respect que je suis

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

ANALECTA-BIBLION.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

I

Blason populaire de la Normandie, contenant les proverbes, sobriquets et dictons relatifs à cette ancienne province et à ses habitants, par A. Canel, membre de la Société des antiquaires de Normandie. 2 vol. in-8 (1).

Voilà un titre des plus heureux qui résume parfaitement le caractère du livre auquel il appartient; mais, pour le bien comprendre, il faut savoir dans quelle acception le mot *blason* y est employé. Aussi l'auteur, dès les premières lignes de son introduction, s'empresse-t-il de l'expliquer aux lecteurs qui pourroient l'ignorer. « Dans notre vieil langage, dit-il, « *blasonner* signifie à la fois dire du bien ou du mal, louer ou « médire; mais le blason populaire s'inspire plutôt de la satire « que de l'éloge. Il est la contre-partie du blason chevale- « resque. L'esprit françois ne pouvoit faire moins d'opposer « l'un à l'autre. »

J'ajouterai que l'opposition date de loin. Le verbe *blasonner*, pris dans le sens de critiquer, blâmer, décrier, diffamer, figure dans la chronique de Louis II de Bourbon où on lit que ce prince, en conférant l'ordre de l'Écu aux chevaliers, *leur commanda d'honorer les dames et damoiselles, ne permettre et souffrir d'en ouïr blasonner et mesdire.* On disoit proverbialement au XVe siècle, BLASONNER LES ARMES DE QUELQU'UN pour signifier lui prêter des torts, lui imputer des méfaits. Cette locution, dont on se sert encore quelquefois,

(1) On peut se les procurer à la librairie de J. Techener. Prix, 6 fr.; papier vélin, 8 fr.

se trouve dans la 31e et dans la 81e des *Cent nouvelles nouvelles*.

« Le blason populaire embrasse toutes les expressions ver-
« naculaires consacrées par l'usage pour qualifier un indi-
« vidu, une parcelle de peuple, un peuple, une agrégation de
« peuples. Il appartient à la parémiographie, c'est une bran-
« che de la nombreuse famille des proverbes. »

Ici l'auteur expose ce qu'il entend par proverbes, sobriquets et dictons, en prenant soin de joindre aux définitions qu'il en donne des documents philologiques tendant à prouver qu'elles sont tout à fait exactes.

Les proverbes du blason populaire ne sont pas ceux de la *sagesse des nations;* ce sont ceux que les troubadours et les trouvères désignoient par les noms caractéristiques de *reprochier*, *reprovier*, etc.; car ces poëtes appliquoient ordinairement le terme roman *proverbi*, ou françois *proverbe*, aux formules qui conseillent plutôt qu'à celles qui censurent.

Les sobriquets dont ce blason fait usage diffèrent des sobriquets ordinaires, en ce qu'ils ne signalent pas comme ceux-ci des ridicules individuels, mais des ridicules collectifs. Ils s'attaquent à des catégories, à des agrégations de personnes, à des populations tout entières.

A ces remarques parfaitement justes sur le rôle du sobriquet, M. A. Canel en joint une autre fort curieuse sur la signification primitive de ce mot, auquel les savants ont assigné diverses étymologies qui ne lui paroissent guère satisfaisantes. « Dans l'origine, le sobriquet étoit un geste, un acte
« outrageant de la nature de la *chiquenaude*, de la *croqui-*
« *gnole*. Des lettres de rémission de l'an 1335 (qu'on lit dans
« les *Archives du nord de la France*, t. III, p. 35), s'expriment
« ainsi : *Idem barbitonsor exponentem percussit super mento-*
« *nem faciendo dictum* le SOUBRIQUET. D'autres, sous la date
« de 1398 (citées dans le *Glossaire* de Carpentier, au mot
« *Barba*) disent également : *Le suppliant donna audict Michel*
« *deux petits coups, appelés* SOUBZBRIQUEZ, *des dois de la main*

« *gauche*. D'injure en action le sobriquet est devenu injure « en parole. »

Je veux bien admettre cette conclusion, quoiqu'elle me semble hasardée, car j'ai une grande foi dans l'érudition exacte de M. A. Canel; mais certains critiques ne manqueront pas de lui objecter que le sobriquet, au contraire, n'a été une injure en action qu'après avoir été une injure en parole; et leur objection subsistera tant qu'il n'aura pas établi par une preuve incontestable que l'acception qu'il dit avoir été attachée originairement à ce mot est réellement antérieure à celle qu'on lui oppose. Je souhaite qu'il parvienne à découvrir cette preuve, plus heureux qu'un étymologiste de ma connoissance qui l'a cherchée longtemps sans la trouver.

Quant aux dictons l'auteur comprend sous ce terme « certaines locutions vulgaires dans lesquelles figurent des noms « de lieu, mais qui n'ont cependant aucune analogie ni avec « les proverbes, ni avec les sobriquets. Ce sont, la plupart du « temps, de grossières niaiseries sans allusion à quoi que ce « puisse être du passé ou du présent. En elles-mêmes, elles « ne méritent nullement les honneurs de la publicité, mais « elles peuvent servir à faire apprécier le genre d'esprit à « l'aide duquel *on se fait rire* dans nos campagnes. A ce titre, « elles parlent mœurs, usages, histoire, comme les proverbes « et les sobriquets. Nous les y ajoutons comme supplément, « il leur falloit un nom pour les désigner : nous les appelons « *dictons*. »

Les proverbes, les sobriquets et les dictons mis en circulation par les blasonneurs contiennent fort peu de qualifications laudatives et beaucoup de qualifications vitupératoires. Ces dernières y dominent presque exclusivement. M. A. Canel fait observer qu'elles ont été de tous les temps et de tous les lieux. « L'usage, dit-il, a pu en être favorisé par la politique « dont le rôle est trop souvent de diviser pour régner; mais « leur origine appartient à des sentiments qui sont malheu- « reusement dans la nature. » Il démontre la vérité de cette

proposition d'une manière incontestable par des faits curieux puisés dans l'histoire ancienne et dans l'histoire moderne.

Le blason populaire est donc le même en tout pays comme la malice humaine dont il est le produit. Cependant on doit reconnoître que, malgré cette malice qui s'y montre toujours, il offre assez souvent quelque chose de louable en exerçant une sorte de police morale. « Dans tout ce qui ne semble « que l'écho d'une insipide médisance, d'un déplorable « esprit de dénigrement, qu'une sorte d'atteinte à la vie pri- « vée, à la liberté individuelle, la réflexion distingue la voix « de l'opinion publique qui, vengeant la raison, le bon sens, « la morale ou les bienséances, punit ce que la loi ne peut « atteindre. »

Les défauts et les qualités qui viennent d'être signalés se trouvent dans le blason de la Normandie comme dans celui de tous les autres pays. Voici comment M. A. Canel explique sa formation.

« Parmi les locutions que nous avons pu recueillir, les unes « s'attaquent à la Normandie en général, les autres à des « portions plus ou moins étendues de son territoire. Celles-ci, « pour la plus grande partie, sont nées du sol normand lui- « même : ce sont des malices de Normands prenant à partie « d'autres Normands. Celles-là, sauf de bien rares exceptions, « ont été mises en circulation par les populations voisines « autrefois fort hostiles à notre province et maintenant réu- « nies fraternellement dans la grande nationalité françoise.

« Implanté, agrandi par la conquête, le peuple normand « ne pouvoit guère avoir que des ennemis. Son blason, par cela « même, ne pouvoit manquer d'être fort étendu et, en même « temps, très-exagéré d'expression. Sans doute chaque État, « chaque province plus ou moins menacés par l'esprit aven- « turier de ce peuple, apporta une pierre au monument de « défiance et de haine que le passé a élevé contre lui ; mais « il est juste d'en attribuer la plus grande partie aux Fran- « çois et aux Bretons.

« Pendant la domination de nos ducs, les François furent « animés, à l'égard des Normands, d'une cordiale antipathie. « Nous avons déjà cité un passage de Robert Wace qui con- « state que leur haine n'épargnoit pas à nos pères les qualifi- « cations injurieuses. Ces sentiments se perpétuèrent avec « une telle opiniâtreté que, dans le XVIIe siècle, Étienne Pas- « quier étoit obligé de reconnoître que les *François picquez « de leurs anciennes querelles avec les Normands, leur vouloient « naturellement du mal, et qu'en commun propos mesmement « détestoient ceux qui leur ont succédé* (Rech., liv. I, t. XII). « Avec de pareilles dispositions, le blason devoit largement « se donner carrière, et, comme pour résumer toutes les « attaques du blason, un docteur de Paris mit au jour le « *Catéchisme des Normands*, où il affirme, avec force com- « mentaires à l'avenant, que les œuvres de miséricorde de ces « mêmes Normands sont: trahison, flatterie, gourmandise, « larcin, mensonge, envie et imposture.

« Le peuple breton renchérit encore, à cet égard, sur le « peuple françois. C'est lui qui formula contre nos pères les « qualifications les plus nombreuses et les plus flétrissantes. « Il seroit superflu d'en rechercher les preuves historiques. « Tout le monde sait que c'étoit un véritable fanatisme de « passion qui animoit jadis les Bretons contre les Normands « et que c'est encore dans la Bretagne qu'on retrouve le plus « de locutions proverbiales à notre adresse. Le *Catéchisme* du « docteur de Paris pouvoit, à son apparition, paroître le *nec « plus ultra* des inspirations de l'exclusivisme national; un « Breton trouva moyen d'aller plus loin encore dans le *Caté- « chisme d'un Normand qui quitte son pays pour venir s'éta- « blir en Bretagne*, petit écrit dont les exemplaires (in-12, « s. l. ni d.) sont fort rares, mais dont il existe beaucoup de « copies. »

M. A. Canel cite de ce pamphlet deux extraits dont il doit la communication à son ami M. Georges Mancel, bibliothécaire à Caen. On lit dans le premier:

Demande. Savez-vous quelque chose de l'histoire des Normands?

Réponse. Oui, je sais qu'autrefois notre province portoit dans ses armes trois faux, qui signifioient qu'il se trouvoit parmi nous trois sortes de personnes; savoir: faux témoins, faux sauniers et faux monnoyeurs.

D. N'y a-t-il pas autre chose de remarquable dans l'histoire de votre province?

R. Notre province est si ancienne qu'elle a eu l'honneur de donner naissance au treizième apôtre de Jésus-Christ.

D. D'où étoit-il?

R. De la Haie-Pesnel.

D. Comment avoit-il nom?

R. Judas Iscariot. Le vendredi saint, on chante en son honneur cette épître: *Il y avoit un homme de la Haie-Pesnel, capitaine de Bandouliers. Il s'en fut dans le Jardin des olives où il trouva Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui il dit:* Bonjour mon doux maître, etc.

Le second extrait offre les demandes et réponses que voici:

D. Qui est celui que l'on doit appeler Normand?

R. C'est celui qui fait profession de s'enrichir à droite et à gauche et de prendre à toutes mains.

D. Quel est le signe d'un Normand?

R. C'est d'avoir la main au-dessus de la tête, prête à faire un faux serment.

D. Quelles sont les vertus nécessaires à un Normand et sans lesquelles il dérogeroit à sa profession?

R. Il y en a cinq principales.

D. Qui sont-elles?

R. C'est d'être: premièrement traître, secondement gourmand, troisièmement pillard, quatrièmement flatteur, cinquièmement menteur.

D. Combien y a-t-il de commandements en cette nation?

R. Sept.

Je ne transcris pas ces sept commandements dont chacun est le contraire d'un des commandements de Dieu.

Après avoir montré les divers caractères du blason populaire, M. A. Canel établit par de bonnes raisons qu'il est non-seulement curieux, mais instructif. « Il repose sur des cir-« constances historiques, sur des observations de mœurs, sur « des particularités locales.... A ce titre, malgré ses allures « souvent triviales, il a quelque droit à l'attention de l'homme « d'étude, car il est, en quelque sorte, l'histoire du peuple, « comme, pour en revenir à l'expression consacrée, les pro-« verbes en sont la morale....

« Les proverbes et les sobriquets que se jettent les popula-« tions, dans leurs haines, dans leurs colères, dans leurs « jalousies et jusque dans leurs joies, sont, à double titre, de « l'histoire populaire. Ils rappellent, d'une part, des antipa-« thies ou des sympathies de voisinage, qui, sans eux, n'au-« roient peut-être quelquefois laissé aucun souvenir. D'un « autre côté, ils révèlent des particularités de mœurs, des « nuances de caractère, des détails d'usages sur lesquels on « consulterait inutilement les documents écrits. Souvent encore « ils se rattachent à l'histoire des faits qu'ils apprécient du « point de vue des masses. »

Quoique M. A. Canel pense que les diverses formules du blason sont l'expression de la vérité, il ne prétend pas qu'il faille en accepter sans réserve les jugements. Au contraire, il recommande d'apprécier les sentiments et les circonstances qui ont inspiré les blasonneurs, car, dit-il, « Les haines na-« tionales, les jalousies de voisinage ont leurs injustices, leurs « préventions; la plaisanterie elle-même a ses excentricités. « C'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, pour parvenir « à distinguer le bon grain de l'ivraie. Au reste, l'esprit d'ap-« préciation n'est pas un impérieux devoir seulement pour « le sujet qui nous occupe; il n'est pas moins indispensable « pour toutes les branches de l'histoire. Les documents écrits « d'où, avec le temps, celle-ci sortira exacte, impartiale, sin-

« cère, ne cachent-ils pas trop souvent eux-mêmes la vérité « sous un nuage épais de réticences, d'exagérations, de par- « tialités et quelquefois de mensonges ? »

J'ai exposé les principales idées de M. A. Canel sur le blason populaire, en transcrivant presque toujours les développements qu'il leur a donnés, car je n'aurois pu trouver de meilleur moyen de les bien faire connoître; mais je n'ai parlé jusqu'ici que de celles qui figurent dans son introduction, retenu par le plaisir que j'éprouvois à poursuivre l'examen de cette remarquable introduction aussi bien écrite que bien pensée, comme l'attestent les passages que je viens de rapporter.

Je dois maintenant descendre de la synthèse à l'analyse, des généralités aux détails, afin d'apprécier complétement l'ouvrage; mais comme le temps et l'espace me manquent aujourd'hui pour cette appréciation, je la renvoie à un second article dans lequel j'offrirai aux lecteurs une foule de particularités curieuses et amusantes dont le blason populaire de la Normandie est rempli.

P. M. QUITARD.

(*La suite au prochain numéro.*)

II

Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes, par J. Mangeart. 1860, très-gr. in-8° de 764 p. (1).

Les bibliothèques du Nord sont riches en manuscrits, provenant la plupart des anciennes abbayes si nombreuses dans cette partie de la France, et la bibliothèque de Valenciennes est certainement l'une des mieux douées à cet égard. De Valenciennes à Lille, de Lille à Cambrai se continuoit une chaîne

(1) En vente à la librairie de J. Techener. Prix, 20 fr.

à peine interrompue de couvents et de monastères de fondation souvent très-reculée, et dans lesquels la munificence des comtes de Hainaut, la piété des fidèles et la patience laborieuse des moines avoient amoncelé des richesses dont beaucoup sont longtemps restées inconnues, dont quelques-unes même le sont encore. La fièvre de science et de recherches qui, depuis plusieurs années, a jeté tant d'écrivains sur ces terrains inexplorés, l'insuffisance ou la banalité enfin reconnues de bien des travaux antérieurs, a fait peu à peu remonter aux sources premières, et développé forcément le goût de la bibliographie, qui est elle-même la clef première et indispensable de toute œuvre sérieuse et complète. Les livres, bien que si abondants sur les mille et une séries des connoissances humaines, sont loin de donner le vrai et le dernier mot d'aucune d'elles; si bien qu'on a dû fouiller et remuer à nouveau les manuscrits, éditer, à des siècles de distance, quelques-uns d'entre eux, et classer ceux auxquels on refusoit ou retardoit cet honneur.

Ces catalogues, malheureusement, sont rares encore, et ne permettent pas d'embrasser avec ensemble les nombreux, pour ne pas dire innombrables manuscrits parfois enfouis dans différentes collections publiques ou particulières. Il est vrai que ces travaux réclament à la fois bien des qualités diverses : la patience nécessaire pour terminer une besogne dont rarement le début promet la fin, la conscience rigoureuse en même temps qu'une sorte d'intuition pour débrouiller les obscurités imprévues, et, comme en tout, le maniement de la plume et le sentiment de la mesure et de l'unité. Tout travail qui réunit, comme le fait le présent *Catalogue*, ces différentes qualités, fait, malgré tout, peu de bruit, et ne peut ambitionner que l'estime des gens sérieux et de quelques amateurs; mais c'est un succès qui dure, comme sa valeur reste.

Les 869 manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes, dont il n'avoit été, soit dit en passant, tenté qu'un premier

catalogue que le fils de M. Leroy crut devoir détenir dans ses papiers de famille, proviennent, entre autres origines, des abbayes de Saint-Amand, des Carmes, de Saint-Saulve, du château de Croy, des archives municipales et des collections d'Hécart, de Simon Le Boucq et de Sars. La Théologie figure à elle seule pour près d'un tiers, et beaucoup de ses numéros sont non-seulement rares, mais des plus curieux et tout à fait uniques. Dans les autres parties du *Catalogue* (Jurisprudence, Belles-Lettres, Géographie, Histoire) sont des numéros également rares, des ouvrages intacts et authentiques dont on a souvent regretté la perte ou l'altération, et d'inappréciables manuscrits annotés par de célèbres et savants historiens, qui en ont ainsi doublé la valeur. M. Mangeart donne d'ailleurs, dans sa *Préface*, une foule d'indications dont le simple énoncé ne pourroit trouver place ici, et le volume est terminé par un dossier de pièces justificatives, une table, et tout ce que comporte enfin un livre fait avec soin, méthode et jugement.

Je dirai enfin, sans croire me répéter aucunement, que si local que puisse sembler l'intérêt de ce *Catalogue*, il est heureusement fait pour tous les dépôts publics qui renferment des manuscrits. Aux uns, déjà pourvus de catalogues particuliers, il servira de complément; aux autres, de modèle pour celui qu'ils devront publier. Les grandes villes sont trop souvent les seules à accueillir ces travaux; il est à désirer que les villes plus modestes les accueillent de même : elles feront ainsi mieux qu'imiter le bien, elles l'atteindront.

ÉD. RENAUDIN.

GUIDE DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE PUBLIQUE DE SAINT-PÉTERSBOURG. — Les riches collections ne manquent pas à Saint-Pétersbourg : il y a l'*Ermitage*, magnifique galerie de peintures; il y a l'*École des mines*, le musée de minéralogie le plus complet peut-être de l'Europe; il y a la *Bibliothèque impériale*. Rien n'égale assurément l'obligeante politesse avec

laquelle les conservateurs de ces divers dépôts s'empressent de faire connoître aux visiteurs les richesses qui leur sont confiées; mais nulle part vous ne trouveriez une *notice*, nulle part un *livret* pour vous guider dans vos recherches et en fixer le souvenir. Cette lacune, en ce qui concerne la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, est aujourd'hui très-heureusement comblée par le *Guide* dont elle vient d'autoriser la publication. Après un court aperçu historique de la formation de ce riche dépôt et de ses rapides accroissements, le nouveau guide nous introduit successivement dans toutes les salles du vaste édifice, et, tout en les décrivant, il nous indique la destination de chacune d'elles, nous donne la nomenclature des principales richesses qu'elles renferment, depuis les incunables les plus rares jusqu'aux produits les plus achevés de la typographie moderne; il nous apprend comment, à l'aide d'un ingénieux système de montres et de vitrines mobiles, les livres que leur rareté, la beauté des exemplaires et la richesse de la reliure rendent si précieux, tout en étant commodément exposés aux regards des visiteurs, le sont néanmoins sans danger pour leur conservation. Rien n'a été négligé pour satisfaire l'avide curiosité du public, tout a été mis en œuvre pour provoquer son admiration. Mais si fière, et à juste titre, que soit la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg des trésors qu'elle possède, elle se doit au travail et à la science plus encore qu'à la curiosité, et c'est ce qu'a parfaitement senti le directeur actuel : l'exiguïté de la salle de lecture est telle qu'elle peut à peine aujourd'hui contenir une soixantaine de personnes, et le nombre chaque jour croissant des lecteurs en démontre de plus en plus l'insuffisance; aussi le *Guide* nous apprend-il qu'on dispose en ce moment une salle très-vaste, laquelle sera très-prochainement mise à la disposition des travailleurs. Cette amélioration ne sera pas la moins importante parmi celles qui auront signalé l'administration aussi active qu'éclairée de M. le baron de Korff.

J. E. G.

NÉCROLOGIE.

Le 29 mars dernier est mort, au palais du Louvre, M. Charles Sauvageot, conservateur des musées impériaux ; il étoit né le 7 novembre 1781. Après avoir occupé une place de premier violon à l'orchestre de l'Opéra et rempli de modestes fonctions à l'administration des douanes, Charles Sauvageot avoit pris sa retraite et s'étoit livré sans partage aux études et aux recherches que nécessitoit une collection d'objets d'art, particulièrement choisis parmi les chefs-d'œuvre en ce genre qu'a produits la Renaissance et les années qui l'ont suivie. A force de privations, de persévérance et de tact, le modeste employé étoit parvenu à se former un cabinet unique dans son genre, digne en tout point de figurer dans la collection d'un souverain. Dans les dernières années de sa vie, Charles Sauvageot, que la nature avoit doué d'un sens artistique très-délicat, étoit devenu un des plus habiles connoisseurs en objets d'art et en *curiosités* de toute sorte, principalement en produits de l'art françois. Le petit appartement dans lequel il avoit rassemblé tant de richesses étoit devenu le rendez-vous de tous les amateurs françois ou étrangers ; il en faisoit les honneurs avec beaucoup de politesse et d'entrain, et aussi avec la satisfaction bien naturelle d'un homme qui a réussi dans une œuvre d'intelligence accomplie par ses soins.

En vieillissant, Charles Sauvageot n'étoit pas sans inquiétude sur le sort de cette collection formée avec tant de sollicitude. Il n'avoit jamais été marié et ne voyoit autour de lui que des parents éloignés. L'idée que cette œuvre, à laquelle il avoit consacré toute sa vie, seroit dispersée à sa mort, l'affectoit péniblement. Il eut dès lors la généreuse pensée de doter son pays du produit de ses recherches, de ses études et des privations de toute sorte qu'il s'étoit imposées. M. le comte de Nieuwerkerke, directeur général des musées impériaux,

s'empressa de conduire à bonne fin cette heureuse négociation. Jamais intermédiaire entre l'État et un artiste généreux n'avoit été mieux choisi. Le musée du Louvre fut désigné pour recevoir la collection formée par Charles Sauvageot. Elle fut estimée par les experts près de *six cent mille francs*. En retour de cette donation magnifique Charles Sauvageot ne voulut rien accepter qu'un logement près de sa collection, qu'il eut la joie de faire transporter lui-même et de classer dans le palais du Louvre, sanctuaire de l'art antique et moderne. Charles Sauvageot fut nommé conservateur honoraire du musée, et l'Empereur y ajouta le titre de chevalier de la Légion d'honneur.

Hélas! Charles Sauvageot n'a pas joui longtemps de l'œuvre qu'il avoit créee. Depuis quelques mois à peine sa collection étoit rangée dans un ordre définitif, quand il a succombé à la suite d'une opération cruelle nécessitée par les souffrances qui le minaient depuis plusieurs années. Il est mort entouré de ses amis, avec la résignation du chrétien, laissant après lui un nom recommandable qui vivra dans l'œuvre unique dont la France est redevable à sa générosité.

Je ferai bientôt connoître avec quelques détails aux lecteurs du *Bulletin*, le cabinet de M. Sauvageot. J'en profiterai pour esquisser la vie de cet homme excellent, et pour mettre en relief les qualités éminentes qui le distinguoient. Je ne veux pas terminer cette note sans dire que Ch. Sauvageot aimoit aussi beaucoup les livres, qu'il avoit formé une bibliothèque assez nombreuse, renfermant des curiosités. Je signalerai entre autres, une collection d'entrées des Rois, des Reines de France dans les villes principales, telles que Rouen et Paris. Charles Sauvageot a légué cette bibliothèque à un ami; ainsi rien de ce qu'il a laissé ne sera dispersé ni vendu.

LEROUX DE LINCY.

— La société, les bibliophiles et surtout la Russie viennent d'éprouver une perte sensible par la mort du prince Michel

Galitzin, décédé à Montpellier, le 29 mars dernier. Né en 1804, le prince Michel étoit petit-fils du grand amiral de ce nom, qui avoit servi avec honneur et éclat sept souverains, depuis Pierre Ier jusqu'à Catherine II. Attaché, dès l'âge de dix-huit ans, au ministère des affaires étrangères, il en fit partie jusqu'en 1836; rentra au service actif à l'avénement au trône de l'empereur Alexandre II, et ne tarda pas à être nommé par lui son ministre plénipotentiaire à la cour de Madrid. Possesseur d'une immense fortune, le prince Galitzin ne l'employoit qu'à faire du bien et à acquérir des objets d'art; peu de grandes ventes eurent lieu sans qu'il en fît profiter son pays : c'est ainsi qu'il parvînt à rassembler une collection de xylographes et d'éditions du XVIe siècle qui est peut-être la plus remarquable qu'ait jamais composée un amateur, parce que toutes les parties du monde y ont également contribué.

Bien légitimement honoré de la confiance de son souverain, doué des plus rares qualités, un grand avenir lui sembloit destiné, lorsqu'une courte maladie est venue subitement le détruire. Rejetant les illusions que ses amis se faisoient, il a voulu courageusement terminer sa vie en faisant hautement profession de la religion catholique qu'il avoit embrassée depuis plusieurs années, et s'est doucement éteint dans les sentiments d'une admirable piété. Selon son vœu, et pour manifester davantage ce dernier fait, il a voulu que son corps reposât dans le cimetière des Dominicains de Bologne, à côté de celui de son frère, le prince Théodore Galitzin, mort dans cette ville, en 1848, victime de son dévouement pour l'Église.

CATALOGUE RAISONNÉ

DE

LIVRES ANCIENS, RARES, CURIEUX QUI SE TROUVENT EN VENTE

A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

---

534. AMUSEMENT DES DAMES, ou nouveau recueil de chansons choisies. *La Haye, aux dépens de la Compagnie*, 1756; in-8 de 352 p., y compris le titre, cartonné..... 18—»

Dans deux siècles ce volume vaudra tout autant que les plus anciens recueils de chansons et de noëls, imprimés en gothique; car les chansonniers de toutes les époques deviennent rares inévitablement, comme tous les livres qui n'ont qu'une destination éphémère et qui sont fatigués par un usage journalier, tels que les catéchismes, les manuels de cuisine, etc. Ce volume est fort bien imprimé, avec la musique, en jolis caractères mobiles, et orné de fleurons gravés en bois dans le style rococo. Les chansons à boire, vaudevilles, parodies, *musettes*, duos, rondeaux, *brunettes*, etc., qui le composent, et dont les auteurs ne sont pas nommés, offrent de gracieux et spirituels échantillons de la poésie légère au XVIIIe siècle. On se demande pourtant de quel air les dames, qui avoient acheté ce volume pour leur *amusement*, lisoient ou chantoient de pareils vers, que n'étouffoit pas l'accompagnement du clavecin, de la guitare ou de la harpe. Nous devons croire qu'elles n'y entendoient pas malice et qu'elles acceptoient le plus honnêtement du monde les équivoques les plus malhonnêtes. Recommandons aux amateurs *le Sucre d'orge*, *la Cachette*, *la Toison*, *le Silence*, etc. Nous avons remarqué un vaudeville, intitulé *la Cheminée merveilleuse*, lequel courut à l'occasion de la fameuse cheminée tournante qui avait servi aux amours du maréchal duc de Richelieu avec la belle Mme de La Popelinière. Ce vaudeville mérite d'être recueilli dans les archives de l'anecdote : on jugera, par la citation d'un couplet, qu'il est d'un bon faiseur :

Damis avoit pris femme vive
Et l'importunoit par ses soins :
Le traître la tenoit captive,
Sans lui donner tous ses besoins :
Et cette belle infortunée
Se lamentoit sur ses malheurs,
Mais l'Amour, pour sécher ses pleurs,
Descendit par la cheminée.

On a oublié le refrain :

Ramonez-la, ramonez-la,
Ramonez-la du haut en bas.

P. L.

535. L'ANTIPSEUDO-PACIFIQUE ou Censeur françois au Pseudo-pacifique, réfuté de point en point et augmenté par le sieur de La Barillère. Seconde édition. *Paris, Denys du Val*, 1604; pet. in-12 de 396 p., vél..... 15—»

On lit sur le feuillet de garde : « Du don de l'auteur, le XVI aoust 1604; » et au-dessous, de la main de l'abbé Sepher : « Sur Henri IV et sur la Ligue. Supprimé dans le tems. *V.* Choix des Mercures, t. IV, p. 3; » puis, plus bas, de l'écriture de Villenave : « Exemplaire avec beaucoup de corrections à la main. »

Cet ouvrage se trouve mentionné dans la *Bibliothèque historique de la France*, édit. de Fevret de Fontette, sous le n° 19830, mais le titre y est défiguré complétement. Il faut recourir au *Dictionnaire historique* de Prosper Marchand, article des ANTI, pour savoir quel est l'objet d'un livre que son titre bizarre ne sembleroit pas rattacher à l'histoire de France. Pierre de L'Hostal, gentilhomme béarnois, qui avoit pris pour devise ce refrain de chanson : *En l'air, ma plume, en l'air*, écrivit et publia sous le voile de l'anonyme un factum intitulé : *Le Soldat françois* (sans nom, 1604, in-8), dans lequel il invitoit Henri IV à déclarer la guerre aux Espagnols et à reconquérir la Navarre. Aussitôt, des écrivains, soudoyés par l'Espagne ou inspirés par les vieux souvenirs de la Ligue, se disputèrent l'honneur de combattre et de vaincre le *Soldat françois*; le sieur du Souhait, connu par quelques romans, quelques poésies et quelques pièces de théâtre, fut un des premiers à descendre dans la lice. Son *Pacifique ou l'Anti-soldat françois* (sans nom, 1604, in-12), raviva la querelle. Le *Pseudo-pacifique ou Censeur françois* (sans nom, 1604, in-12), releva le gant du *Soldat françois* avec encore plus de vivacité, mais on ne sait pas quel étoit ce *Pseudo-pacifique*. Le sieur de La Barillère jugea que ce devoit être un adversaire digne de lui, car il n'employa pas moins de 396 pages pour le réfuter de point en point. Cette réfutation est d'un style rempli de figures de rhétorique, de jeux de mots hasardés, d'images empruntées à la mythologie, d'invectives et de provocations soldatesques. Le sieur de La Barillère avoit à cœur de prouver qu'il n'étoit pas le moins du monde *espagnolisé*, comme on disoit alors. Sa fougue belliqueuse se calma, et plus tard il ne s'occupoit plus que d'économie politique, car il avoit étudié le projet de Henri IV pour la jonction de la Méditerranée avec l'Océan, et il fit paroître un mémoire intitulé : *Lettres et avis d'État sur la navigation générale en l'association des quatre rivières royales navigables qui dégorgent dans l'Océan, avec l'état des difficultés formées depuis l'an 1601 jusqu'en 1618* (Paris, 1618, in-8). P. L.

536. LA BIBLIOTHÈQUE DES DAMES, ou choix de pièces nouvelles, instructives et amusantes, en vers et en prose. *Amsterdam, M. Magerus*, 1764; pet. in-8 de IV et 408 pages, v. fauve..... 18—»

Un des mille et un ouvrages dont les femmes font le sujet, soit pour le panégyrique, soit pour la satire. C'est un journal hebdomadaire qui a paru depuis le

lundi 2 janvier 1764, jusqu'au lundi 18 juin de la même année. Nous croyons qu'il a cessé de paroître après le vingt-cinquième numéro. Quoi qu'il en soit, son existence passagère n'a pas été signalée dans les bibliographies. Ce charmant recueil semble consacré exclusivement à mettre en relief les qualités physiques et morales du sexe féminin. On voit que c'est une femme qui le rédigeoit ou qui en rassembloit çà et là les matériaux. Cette femme, dont le nom nous est indiqué par une initiale, ne seroit-elle pas la belle comtesse de Beauharnois, astre nouveau qui commençoit à briller alors dans le monde des beaux-esprits? Nous supposons que Dorat, qu'elle avoit distingué entre les poëtes les plus aimables de sa société, lui avoit inspiré l'idée de faire une publication périodique en concurrence avec le *Journal des Dames* de Mme de Maisonneuve. En effet, nous trouvons dans la *Bibliothèque des Dames*, p. 305, un portrait de Fanny, dans lequel il est impossible de ne pas reconnoître la jeune comtesse de Beauharnois. Ce portrait est certainement de Dorat, qui s'étoit épris d'elle en la voyant. Elle avoit, à cette époque, vingt-six ans, et son salon, où elle tenoit cour plénière, attiroit à ses pieds une foule d'adorateurs de sa beauté, de sa grâce et de son esprit. La *Bibliothèque des Dames* pourroit fournir ample matière à des extraits de différents genres; bornons-nous à citer, parmi beaucoup de pièces agréables de divers auteurs, un petit traité de la *Position des mouches*, que la rédactrice revendique comme son ouvrage : suivant elle, il n'y avoit que neuf sortes de mouches en 1764 : « La *passionnée*, au coin de l'œil; la *majestueuse*, presque au milieu du front : l'*enjouée*, sur le bord de la fossette que forme la joue quand on rit; la *galante*, au milieu de la joue; la *baiseuse*, au coin de la bouche; la *gaillarde*, sur le nez; la *coquette*, sur les lèvres; la *discrète*, au-dessous de la lèvre inférieure, vers le menton; la *recéleuse*, sur un bouton. » A soixante ans, Fanny de Beauharnois se permettoit encore la *galante*, la *gaillarde* et la *baiseuse*.

P. L.

537. LE CERCUEIL DES AMANTS où est naïfvement dépeint le triomphe cruel de l'Amour, par N. P. B. *Paris, Jean de Bordeaux*, sans date (1611); pet. in-12 de 7 ff. prélim. 117 ff. chiffrés et 2 ff. non chiffrés, frontispice gravé, cartonné..... 30—»

La *Bibliothèque des Romans* de Lenglet Du Fresnoy ne fait pas mention de ce roman; on ne le trouve pas non plus dans le Catalogue du duc de La Valliere, rédigé par Nyon, et comprenant les livres qui sont entrés à la bibliothèque de l'Arsenal; le nom de l'auteur n'est cité nulle part dans l'histoire littéraire du XVIIe siècle. Cet auteur se nommoit Nicolas Pilloust, comme nous l'apprennent le privilége du roi et un acrostiche en vers qui lui fut adressé par un ami. Ce Nicolas Pilloust n'étoit sans doute qu'un auteur de hasard, qui éprouva une fois dans sa vie le besoin de se faire imprimer tout vif. Il ne savoit pas d'ailleurs ce que c'étoit qu'écrire en prose ou en vers, et son roman cache, sous un titre qui promet beaucoup, un incroyable et laborieux entassement de sottises. Le romancier s'est proposé d'y représenter « le funèbre cercueil où sont encloses

les cendres d'un nombre de pauvres amans, qui ont été contraints par les iniques loix de ce tyran que l'on appelle Amour, de jouer sur le théâtre de sa cruauté la catastrophe d'une sanglante tragédie, qu'il a luy-mesme divisée par les actes de sa perfidie, tours et retours de sa pernicieuse nature. » Maître Pilloust étoit probablement *bourdelois*, car il écrit *goulphe*, suivant sa prononciation.

Il se mêle aussi de rimer, et voici comment il entend la poésie dans un sonnet contre Amour :

L'on appelle tyrans ceux qui vont maîtrisans
Leurs respectueux subjectz en leur ostant la vie,
Las! Amour, c'est bien toy qui te fais tout-puissant,
Tenant l'empire humain sous tes loix asservie.

La célèbre Mme Pillou, veuve du procureur Jean Pillou, que Tallemant des Réaux nous a fait connoître, eût renié notre Nicolas Pilloust, s'il eût été de sa famille.

P. L.

538. ÉLOGE de l'ignorance contre les sciences spéculatives, par M. le comte A. C. D. M. *Leyde, impr. de Fuib*, 1731; pet. in-8 de 32 p., cartonné..... 4—»

L'*Éloge de la folie*, d'Érasme, a fait naître une foule d'éloges singuliers du même genre : celui-ci n'est pas à la hauteur de son modèle, mais on peut y constater le bon sens de l'auteur, qui a soutenu, avec beaucoup de modération, une thèse paradoxale que J.-J. Rousseau devoit, vingt ans plus tard, pousser aux dernières limites de l'absurde. C'est, en effet, la question que l'académie de Dijon mit au concours en 1750, et qui valut le prix au philosophe de Genève : « Le Progrès des sciences et des arts a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs ? » Le comte A. C. de M. cherche à prouver, dans sa dissertation, que « rien n'est plus sage que cette ignorance qui conserve la paix et l'union dans les sociétés générales et particulières. » Quel est ce comte A. C. de M. qui dédie l'*Éloge de l'ignorance* à l'illustre sultane F., et qui déclare que, « pour conserver la tranquillité du cœur et de l'esprit, il faut vivre dans l'ignorance des sciences spéculatives et de toutes les autres spéculations dans les affaires mêmes de la vie ? » Quelle est cette illustre sultane F., à qui l'auteur avoit dévoué ses services et ses respects? Quel est enfin cet imprimeur Fuib, qui recevoit de France les manuscrits qu'il imprimoit à Leyde ? Retranchons-nous derrière l'*Éloge de l'ignorance* pour dire que nous laisserons de côté ces questions sans essayer de les résoudre. Remarquons seulement que l'auteur anonyme a rangé parmi les sciences spéculatives la passion des livres, que Guy Patin appeloit « une *bibliomanie*, un *luxe studieux*. » Cette science spéculative dégénère quelquefois en spéculation. Mieux vaudroit l'ignorance, en effet.

P. L.

539. ÉTRENNES LOGOGRIPHES du Théâtre et du Parnasse, avec un Calendrier pour l'année mil sept cens trente-quatre.

Paris, Prault, 1734; in-24 de 48 p., non compris le titre, v. f. fil. (*Bauzonnet.*)..... 30—»

Charmant exemplaire de M. de Soleinne, dans lequel on a cependant supprimé le Calendrier comme inutile (mais avec la clef). On sait combien sont devenus rares ces petits livres qui n'étoient pas destinés à survivre à l'existence de l'almanach. Cet exemplaire se recommande par des notes manuscrites de la main de Gueullette; ces notes contiennent quelques renseignements intéressants. On sait que Panard est l'auteur de ces *Étrennes logogriphes*, où 105 quatrains, aussi spirituels que bienveillants, sont consacrés à passer en revue les écrivains de théâtre les plus renommés à cette époque et les acteurs et actrices de l'Opéra, de la Comédie italienne et de la Comédie françoise. Panard s'est mis lui-même en logogriphe dans ce huitain, qui fait suite aux 105 quatrains :

Sur les noms propres des gens d'Art,
Voici tout ce qu'on a pu faire.
Veut-on sçavoir d'où cela part?
Dans l'instant je vais satisfaire.
Le nom de l'Auteur des couplets
Paroîtra, lorsqu'en écriture
Vous mettrez le Dieu des forêts
Et le rival de la Nature. (PAN. — ART.)

Le facétieux abbé Passart, censeur du lieutenant général de police, a signé le permis d'imprimer le 31 décembre 1733. Ce Passart, que M. Quérard a omis dans les *Supercheries littéraires dévoilées*, est l'auteur du *Polissonniana* et d'autres petits livres du même goût; pendant plus de cinquante ans, il fut censeur de la police pour les livres de littérature légère et burlesque. Son véritable nom étoit Claude Cherrier : c'est sans doute sous ce nom-là qu'il disoit la messe.

P. L.

540. L'EXCELLENT JEU DU TRIQUETRAC, très-doux esbat ès nobles compagnies. *Paris, P. Guillemot*, 1635; in-8 de 4 ff. prélim., 86 p. et 1 f. non chiffré..... 18—»

Voici le traité le plus ancien qui ait été publié sur le trictrac; l'auteur ne s'est pas fait connoître, et nous ne le chercherons pas dans la *Maison des jeux* de Charles Sorel, ni dans les *Jeux de l'inconnu* d'Adrien de Montluc, comte de Cramail. Contentons-nous de remarquer que ce traité n'est pas le même que celui qui fut rédigé plus tard par E. Jollivet et qui parut vers 1660 sous ce titre : *Jeu du trictrac et du piquet* (Paris, de Raffié, sans date, in-8). On a confondu les deux ouvrages dans le Catalogue des livres du duc d'Estrées. L'auteur de *l'Excellent jeu de triquetrac* avoit la passion du jeu qu'il explique théoriquement, mais il n'étoit jamais favorisé par la fortune. Suivant lui, il n'y a pas de plus beau jeu. Il donne en ces termes l'étymologie du mot que Rabelais écrit *trictract* dans la liste des jeux de Gargantua : « Le jeu de tricquetrac, comme j'estime pour vraysemblable, dit-il, vient du bruit qui se fait sans remède en

l'exercice du jeu, au deplacement et placement des dames, qui en leurs mouvements rendent un son continuel qui semble dire à l'oreille *tric* et *trac*, ou bien, comme aucuns l'appellent, *tic tac*, qui sont paroles vrayement nées dans le son mesme : ce qui fait que cette onomatopée peut passer pour vraye et naïve definition, car je croy que ce seroit estre trop mélancholique d'en aller chercher d'autre chez les Rabins, Grecs, Allemands, Espagnols, Flamans ou Anglois qui tous l'appellent ainsi *trique* et *trac* ou *tic* et *tac*, qui sont des noms que l'oreille a formez, selon ce que le bruit du mouvement le prononce à son ouye.» Cet auteur anonyme avoit l'esprit facétieux, lorsqu'il ne jouoit pas à son jeu favori; on a un curieux échantillon de cet esprit dans un sonnet très-gaillard qu'il adresse aux Dames. C'est aussi aux dames qu'il propose cet oracle que nous livrons aux interprétations plus ou moins libres du lecteur : « Gardez-vous des os qui n'ont n'y chair n'y mouelle. » Il est fâcheux que ce professeur de trictrac n'ait pas mis au jour ses élucubrations sur d'autres jeux qui lui étoient familiers, ainsi qu'on peut en juger d'après sa dissertation sur cette expression technique du jeu : *Margot la fendue*.

On trouve, en tête de cet exemplaire, de très-jolis vers *à Chimène*, sur le jeu du trictrac; ils ne sont pas de l'auteur du traité, mais l'écriture nous permet de les attribuer à un nommé de Laloge de Bassin, qui avoit acheté ce volume une livre cinq sous, vers la fin du XVIIe siècle.

P. L.

541. GAIGNEU. Les Perles de Minerve, par A. Gaigneu, Forésien. *Paris, P. Rocolet*, 1617; in-16 oblong de 96 pages, v. marb. ..... 15—»

Il est inutile d'annoncer que ce petit volume est rare. En effet, qui jamais a entendu parler du Forésien Gaigneu et de ses poésies. Notre exemplaire seroit bien conservé, s'il n'avoit été exposé à l'humidité, et mordu par un ver qui, en creusant ses galeries dans la marge du fond, n'a pas craint de compromettre l'existence des *Perles de Minerve*.

Gaigneu, le poëte, avoit trouvé un titre assez séduisant, *les Perles de Minerve!* et il a fait suivre ce titre d'une *Dédicace* en prose que nous préférons à tous les vers du recueil. Aussi, nous nous empressons de faire connoître à nos lecteurs ce chef-d'œuvre d'éloquence forésienne :

« A très-haut et puissant seigneur, messire Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond, etc., etc.

« Monseigneur, vos vertus qui sont infinies, et l'infinité de vos louanges, me font appandre ceste chesne de perles, dans le temple de vos mérites. Je sçay bien que les plus sensez s'estonneront de me voir présenter de la lumière au soleil.... Mais lorsqu'ils auront considéré que vostre nom m'est un bouclier contre les pointes de la médisance, et vostre réputation le laurier de la victoire sur les Aristarques, ils m'excuseront de ma témérité, etc.... »

L'œuvre poétique de Gaigneu se compose de 82 sixains, servant de paraphrases à un nombre égal de sentences latines. Nous en citerons quelques-uns, comme spécimen de cette poésie des montagnes.

Sic transit gloria mundi.

L'esclair meurt en naissant;
Le raisin fleurissant
Craint d'un gel la passade.
Ainsi la vanité
Pert toute sa beauté
Dans le temps d'une œillade.

Catus amat pisces : sed aquas intrare recusat.

J'ayme bien le poisson;
Mais je tiens pour poison
D'entrer dans la fonteine.
L'homme faict comme moy:
Il vouldroit estre roy,
Et que ce fust sans peine.

Gaignèu! Gaigneu! que les temps sont changés! Et combien d'hommes aimeroient mieux être directeurs ou administrateurs de n'importe quoi, plutôt que de devenir rois!

Est Deus in nobis.

Homme, quelle noblesse
La divine largesse
Met en bien peu de lieu!
Ton esprit a trois poinctes
Qui, toutes trois conjoinctes,
Te font un petit dieu.

Pourquoi le poëte ne donne-t-il que trois pointes à l'esprit? Une de plus ne gâteroit rien. Mais, enfin, si l'esprit à trois pointes fait de chacun de nous un petit dieu, que deviendront ceux à qui l'Évangile adresse ces douces paroles : *Bien heureux les pauvres d'esprit?*

Mors grata pauperibus.

L'indigent misérable
De la mort redoutable
Ne craint point les assauts :
Voire il la trouve douce,
Car quand elle le trousse
Il guérit de ses maux.

Oh! que c'est vrai! c'est même trop vrai. *Car quand* la mort *trousse* un homme, elle le guérit radicalement de la fièvre, etc. : Refrain d'une chanson connue. Mais le *riche opulent*, ainsi que *l'indigent misérable*, bon gré mal gré, se trouve guéri tôt ou tard par ce médecin *in extremis*. Seulement, tard vaut mieux que tôt.

Ap. B.

542. Hore beate Marie Virginis secundum vsum Romanum, totaliter ad longum sine requirere; cum officio Con-

ceptionis, cum septem psalmis et vigiliis mortuorum, ac multis aliis suffragiis. *Parisiis, ex officina Katherine de Paris vidue Germani Hardouyn,* 1541; pet. in-8 de 104 ff., caract. semi-goth., fig. s. bois, bordures, v. ant., plaques à arabesques dor., tr. dor. (*Curieuse rel. anc.*).... 225—»

Très-bel exemplaire d'une édition rare et non citée : Elle paroît être la première qui ait été publiée par la veuve de Germain Hardouyn. Au surplus Catherine de Paris n'est point inscrite dans le *Catalogue des libraires et des imprimeurs*, édité par Lottin.

Ce volume, dont les initiales et les rubriques sont imprimées en rouge, est orné de quatorze figures sur bois, en bonnes épreuves. L'encadrement de chaque page se compose d'un portique à colonnes de divers genres; le fronton et le soubassement sont formés d'arabesques variées. Dans quelques bordures, la colonne porte une mort en pied; le soubassement, deux morts assises et adossées, et le fronton, trois têtes de morts. On voit également sur le verso du dernier feuillet une vignette représentant trois morts : la première bat du tambour, tandis que la seconde étend le bras pour lancer une flèche, et que la troisième va faire usage de sa faux. Ce groupe, vigoureusement dessiné, est accompagné des quatre vers suivants :

Regarde-nous, soupire et pleure,
Qui mort attends et ne sçais l'heure :
Prie pour nous qui sommes en cendre,
Pense que là te fault descendre.

On lit encore en vers françois une *Oraison très-dévote, plaisante et bien composée en l'honneur de la royne de Paradis, contenant quinze couplets.* Ce lai sacré est facilement versifié, et bien supérieur aux poésies de la même époque.

Nous transcrivons le premier couplet :

O Royne qui fustes mise
Et assise
Lassus au throsne divin,
Devant vous en ceste église
Sans faintise
Suis venu à ce matin.
Comme vostre pèlerin
Chef enclin
Humblement à vous me présente
Mon corps et mon ame affin
Qu'à ma fin
Vous veuillez estre présente.

Enfin, on trouve sur le titre la marque de Germain Hardouyn, avec cette inscription :

Chascun soit content de ses biens;
Car qui n'a suffisance, n'a riens.

Ap. B.

543. JOLI. Puellæ Aurelianensis causa adversariis orationibus disceptata, auctore Jacobo Jolio. *Parisiis, Jul. Bertaut*, 1609; 1 vol. pet. in-8, mar. bleu, dos et coins fleurdelisés, tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet.*) ..... 48—»

Rare et curieux. — Il étoit d'usage, autrefois, que les élèves de seconde ou de rhétorique prononçassent des plaidoyers dans une séance publique, à la fin de l'année scolaire. Le professeur désignoit le procès à juger, et distribuoit les rôles d'accusateur, d'avocat et de juges aux meilleurs de ses élèves. Chacun d'eux préparoit son discours, qui étoit revu, corrigé et augmenté par le maître, de telle façon qu'il pouvoit légitimement s'en déclarer l'auteur. Jacques Joli, régent de seconde au collége royal de Navarre, avoit choisi, pour la représentation solennelle de l'année 1608, le procès de Jeanne d'Arc. Onze élèves prirent part à ces exercices d'éloquence. Godefroy Yon ouvre la séance par un discours, qui avoit pour but de démontrer qu'il vaut mieux chercher un sujet de déclamation dans l'histoire nationale que dans l'histoire étrangère. Le président du tribunal, Louis Nicolaï, fils du président de la chambre des comptes, adresse une allocution aux juges anglois. Charles Canto accuse Jeanne d'Arc; Jean Dolet la défend. Le président résume alors les débats, signale les crimes qui résultent du procès, et engage les juges à développer leur opinion. Les crimes sur lesquels doit porter le jugement sont au nombre de trois : 1° lèse-majesté et déguisement de son sexe sous des habits d'homme; 2° les visions dont Jeanne d'Arc s'est vantée; 3° la magie et les sortiléges. Claude Coynart est d'avis que l'accusée n'est pas coupable de lèse-majesté, mais qu'elle doit être punie pour avoir déguisé son sexe. Jean Duboberil, Breton, expose que le fait d'avoir revêtu des habits d'homme n'est pas un crime capital. René Léon, du Mans, déclare que l'on ne doit point ajouter foi aux songes ni aux visions. Regnault de Senneville cherche à prouver que les visions viennent de Dieu. Godefroy Yon expose, en vers latins, que si les visions de Jeanne d'Arc ne sont pas mensongères, elles émanent des puissances infernales. François de Montescot, de Chartres, dit qu'il ne faut croire ni à la magie, ni aux sortiléges; que ce sont des erreurs et des mensonges. Jacques de Bueil, abbé d'Orbais, soutient, au contraire, que la magie est un art professé par les méchants et les impies. Enfin Jean Boessot de Vouilhac prouve, dans un long poëme latin, l'existence de la magie. Le président prononce la sentence, et, pour rester fidèle à l'histoire, condamne Jeanne d'Arc à être brûlée vive. — Cette singulière composition, mêlée de prose et de vers, est dédiée par J. Joli à M. Nicolaï, président de la chambre des comptes. La dédicace est suivie d'un avis au lecteur et de cinq éloges poétiques de l'auteur et de son œuvre.

AP. B.

544. LIVET. LE DÉMOCARE SANGLANT, enrichy d'un bois mystique où sont les tombeaux des plus parfaits amants de France. Dédié à M. du Sauzey, par le sieur de Livet. *Lyon, Vincent de Cœursilly*, 1623; pet. in-12 de 6 ff. prélim. et

131 p., frontisp. gravé par J. Zettre. — La Naïade de Sornin ou chant de louanges aux Nymphes de ceste belle rivière. Dédié à Mad. Austrem. Par le même. *Ibid.*, *id.*, 1623; pet. in-12 de 4 ff. et 71 p. Les deux ouvrages en 1 vol. bas. (*rogné*)..... 12—»

C'est tout dire, quand on dit qu'un ancien roman ne se trouve ni dans la *Bibliothèque des Romans*, de Lenglet Du Fresnoy, ni dans l'immense collection romancière du duc de La Valliere; et qu'un recueil d'anciennes poésies manquoit à la *Bibliothèque poétique* de Viollet Le Duc et ne figure pas dans le vaste répertoire de la poésie françoise, que le marquis de Paulmy et le duc de La Valliere ont légué à la bibliothèque de l'Arsenal; ce recueil, ce roman doivent être d'une telle rareté, qu'on peut les regarder comme presque inconnus. Tel est donc le mérite incontestable du *Démocare sanglant* et de la *Naïade de Sornin*, lors même que ce seroit là leur unique mérite. Le sieur Christophe Livet, auteur de ces deux ouvrages, qu'on voit cités peut-être pour la première fois dans un catalogue de livres, n'ajoutera pas cependant un nom bien important à notre histoire littéraire, quoi qu'en aient pensé, quoi qu'en aient dit ses contemporains et surtout ses amis Filiaud Cavillon, Ph. de La Ronzière, Prévost de Charlieu, de Montillet, L. Mignot et le P. Connain, qui ont eu l'héroïque courage non-seulement de lire, mais encore de louer ses vers et sa prose.

Le *Démocare sanglant* est un imbroglio tout à fait incompréhensible, écrit dans le langage le plus entortillé, le plus alambiqué, le plus prétentieux qu'on puisse rencontrer dans un roman d'amour de cette époque. En voici un échantillon :

« *Démoc.* Si la mort est un bien, belle Diane, j'espère au plus tost d'en avoir la jouissance; et si c'est un mal, la cause n'en peut estre qu'honorable.

« *Diane.* Si la mort est un bien, vous ne portez pas la mine d'en estre encore participant; et si c'est un mal, je vous conseille de céder ses honneurs à quelque autre.

« *Démoc.* Si c'est un bien, la cause en est très-belle; et si c'est un mal, elle est encore bonne: mais, quoy que ce soit, ou bien ou mal, c'est le premier morceau qu'il me faut avaller.

« *Diane.* Le désespoir a-t-il tellement assaisonné ceste viande, qu'on ne trouve point d'antidote pour remédier à ce malheur.

« *Démoc.* Les remèdes sont vains, alors qu'il faut mourir. »

Voilà pourtant ce qui faisoit pâmer d'aise les beaux-esprits de la ville et de la cour! Mais le roman de Christophe Livet leur offroit un autre intérêt de curiosité, car c'étoit une allégorie pleine d'à-propos, comme nous l'apprennent ces vers de Filiaud Cavillon :

Sous l'écorce de ton histoire,
Mon cher Livet, tu nous fais voir
Du roy la triomphante gloire
Et de ses efforts le pouvoir.

Explique qui pourra l'allégorie. Quant à la *Naïade de Sornin*, c'est un recueil

de sonnets et de stances adressés aux dames et aux demoiselles qui habitoient sur les bords du Sornin, petite rivière du comté de Dombes. Les *Nymphes* du sieur de Livet se nomment Charis, Floride, Calis, Laris, etc.; on les reconnoissoit sans doute sous ces noms de guerre et d'amour; la *Naïade* est évidemment madame la présidente Austrem, dame de Jarnosses, à qui le volume est dédié. Le sieur de Livet, si galant qu'il fût avec les belles, ne leur épargnoit pas des vérités peu agréables, lorsqu'il avoit à se plaindre des rigueurs de l'une d'elles; voici, par exemple, comment il corrige le dédain de Calis :

Puisses-tu labourer de rides ton visage,
Obscurcir et rouiller l'ivoyre de tes dents ;
Puisses-tu aussitost passer tes jeunes ans,
Que l'on lise à ton front la grandeur de ton âge !
Alors chacun dira, contemplant tant de masques :
« Je ne scay à quel jeu ceste dame a joué,
Mais elle a tout perdu ce qu'on a tant loué,
Il ne luy reste plus que deux bourses bien flasques. »

Cette boutade vindicative prouve que la poésie amoureuse du sieur de Livet n'étoit pas toujours égarée dans les espaces imaginaires du sentiment et de la galanterie mystique.

P. L.

545. OEUVRES du chevalier de La Lande de Saint-Martin, contenant des épigrammes, chansons, vers, sonnets, épitaphes, les aventures de l'auteur et autres pièces fugitives. *Paris, de Senne*, 1788; in-12 de 3 ff. prélim., 180 p. et 1 feuillet d'errata, demi-rel..... 9—»

Ce volume n'est pas cité dans la *France littéraire* de M. Quérard, ni dans celle de Erchs, ni dans aucun ouvrage de bibliographie. Il a été imprimé à l'étranger, sans doute à Bruxelles, quoique son titre porte la rubrique de Paris et le nom du libraire de Senne. Le chevalier de La Lande n'a pas d'article dans les biographies, et nous devons seulement supposer qu'il est question de lui dans les œuvres du prince de Ligne, auquel il a dédié ses œuvres. On pourroit à l'aide de ce volume rassembler quelques faits curieux de la vie de l'auteur, qui, n'ayant jamais fait aucune espèce d'étude, quitta la maison paternelle à l'âge de seize ans, se mit à courir le monde et y rencontra des aventures assez romanesques. Il raconte lui-même une de ces aventures qui faillit lui être fatale. Au mois de janvier 1786, à la suite d'un duel qu'il avoit eu à la Haye, il dut s'enfuir, blessé de trois coups d'épée, pour échapper aux rigueurs de la justice locale. Il arriva incognito à Rotterdam et descendit à un hôtel où logeoient ordinairement les François. Il se vit tout à coup entouré de soldats et de gens de police qui le poursuivirent de maison en maison, de toit en toit, et qui, aidés, encouragés par la populace, finirent par s'emparer de lui, tout meurtri de coups et à demi mort de fatigue. Il s'imaginoit que son duel de la Haye lui avoit attiré ces désagréments, mais il fut bien surpris d'apprendre qu'il étoit victime d'un quiproquo : on avoit cru reconnoître en lui le comte de La Motte

emportant de France le fameux collier que le cardinal de Rohan avoit voulu donner à la reine. Ce volume contient d'autres anecdotes non moins piquantes, qui offrent un reflet des mœurs du temps. Quant aux vers, ils sont loin de valoir ceux de tous ces chevaliers de poésie, Bertin, Parny, Boufflers, etc., qui avoient mis en coupe réglée les lauriers du Parnasse françois. P. L.

546. PRÉCIS de la conduite de Mme de Genlis depuis la Révolution, suivi d'une lettre à M. de Chartres et de réflexions sur la critique. *Hambourg*, sans date (1797); in-12 de 335 p., broché non rogné, lavé et encollé..... 10—»

Volume rare et fort curieux. Mme de Genlis l'écrivit, lorsqu'elle habitoit Hambourg, avec l'intention de le présenter au Directoire, comme un document à l'appui de la demande qu'elle avoit formée pour obtenir sa radiation sur la liste des émigrés. C'est un témoignage peu honorable de son ingratitude à l'égard de la famille d'Orléans, qu'elle abandonne et renie publiquement dans ce prétendu mémoire justificatif. On comprend bien qu'elle publia plus tard ses *Mémoires* dans le but de faire disparoître le *Précis de sa conduite pendant la Révolution*. Il est curieux de comparer ces deux versions si disparates et si contradictoires. Au reste, Mme de Genlis a fait imprimer dans ce volume une lettre au duc de Chartres, qu'elle n'avoit probablement pas envoyée à son adresse, car cette lettre, datée du 8 mars 1796, est précédée d'un avertissement où l'on remarque ce passage : « Dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis le moment où j'ai livré cet ouvrage à l'impression jusqu'à celui où j'écris ceci (le 1er juillet 1796).... » Or la préface du volume commence ainsi : « Je livre à l'impression ce petit ouvrage le 12 mars 1796. » Il est difficile de s'expliquer par quelles raisons l'impression de ce petit volume auroit marché si lentement. Ajoutons que, suivant toute probabilité, il fut imprimé clandestinement à Paris et publié seulement en 1797 par les soins du libraire Maradan, qui publia en cette même année les *Discours moraux et politiques sur divers sujets, et particulièrement sur l'éducation*, que Mme de Genlis nous présente comme étant sous presse à Berlin au mois de juillet 1796 (Voy. p. 268 du *Précis*). Au reste, on sait que Mme de Genlis a été prise plus d'une fois en flagrant délit de mensonge.

P. L.

547. QUELQUES PIÈCES FUGITIVES. *Genève, de l'imprimerie de Luc Sestié*, 1796; pet. in-12 de 108 p., mar. r. fil. 19—»

Ce petit volume, imprimé seulement pour les amis de l'auteur, est à coup sûr une rareté, peut-être introuvable, comme tous les recueils de prose et de poésie qui sont nés dans le sanctuaire d'une société particulière et qui ne sortent jamais, pour ainsi dire, des limites restreintes de la vie intime. La société où ces *quelques poésies fugitives* ont pris naissance, étoit celle de M. Félix Desportes, diplomate et homme politique, plus tard préfet de l'empire, ou plutôt celle de sa femme, qui possédoit une charmante résidence au bord du lac de Genève, où se groupoit alors une petite colonie de François et d'étrangers de distinction. Celui qui a composé les lettres mêlées de vers que renferme ce

volume étoit certainement un François, un poëte, un bel-esprit, un artiste. Il semble avoir eu la mission de recueillir les impressions de voyage de la société de M. et Mme Félix Desportes, dans la vallée de Chamouny et à la source du Rhône. Ces impressions de voyage annoncent un agréable esprit de salon plutôt qu'un amour vrai de la nature. Quel étoit cet aimable anonyme qui faisoit les délices du cercle de Saint-Jean (c'étoit le nom que se donnoit la société de M. et Mme Felix Desportes)? Nous avouons l'avoir cherché longtemps, et nous n'avons trouvé, dans nos suppositions, que le marquis Lezay-Marnezia, qui habitoit la Suisse à cette époque et qui faisoit imprimer ses opuscules poétiques, tantôt à Lausanne, tantôt à Neuchâtel, tantôt à Genève. Un autre dépisteur d'anonymes sera peut-être plus heureux que nous et parviendra tôt ou tard à découvrir d'une manière certaine le nom de notre poëte qui a traduit en vers *Amyntas*, idylle de Gessner, et qui a dédié une fable (*Les deux boutons de rose et le passant*) aux enfants de Mme Desportes. Constatons dès aujourd'hui que ce poëte, qui peut bien être un fabuliste, étoit aussi un amateur de botanique (Voy. page 22); c'étoit par-dessus tout un François de l'ancienne roche, galant et troubadour, en cheveux gris (Voy. p. 60 et *passim*), comme disent les pédants de la jeune école de l'érudition.

P. L.

548. SACONAY (Gabriel DE). Genealogie et la fin des Huguenaux, et descouuerte du calvinisme, où est sommairement decrite l'histoire des troubles excitez en France par lesdicts Huguenaux, jusqu'a present. *Lyon, Ben. Rigaud*, 1572; in-8, v. marbre, dent., fig..... 40—»

TRÈS-RARE. — Bel exemplaire. — Nous avons parlé de Gabriel de Saconay dans le *Bulletin du Bibliophile* du mois de mars, p. 1062; nous y renvoyons le lecteur, et nous ne nous occuperons aujourd'hui, que de l'ouvrage singulier intitulé : *Généalogie et fin des huguenaux*. Ce livre satirique contre les calvinistes, est une sinistre facétie, datée de 1572 et publiée peu de temps après la Saint-Barthélemy. L'auteur dit (f. 34) : « Comme le dernier jour d'auril 1562, ces Guenaux sataniens firent faire vn saut si malheureux a ce pauure Lyon : aussi, la Providence diuine luy a permis de prendre iuste vengeance le dernier iour d'aoust 1572 et faire faire le saut a ces Guenaux seditieux. » Ainsi le massacre des huguenots eut lieu à Lyon le 31 août, sept jours après la Saint-Barthélemy. On lit encore (f. 105) : « Le iour Saint-Michel, qu'ils auoyent dedié pour celebrer par tout ce royaume les Vespres siciliennes, au lieu desquelles, a Dieu graces, ont succedé les Matines parisiennes et les Complies lyonnoises. » Puis, au f. 131 : « Et auoyent pour roy l'ange de l'abysme, qui est nommé l'exterminateur : parquoy iustement l'exterminateur a été exterminé. » Et en marge : « C'estoit l'admiral. » Telle est l'oraison funèbre de Gaspard de Coligny, prononcée par l'archidiacre et comte de Lyon.

G. de Saconay suppose que les calvinistes sont des hommes transformés en singes et en guenons qu'il nomme *Guenaux*; d'où vient le mot *huguenaux*. Il décrit ensuite les mœurs et les habitudes des singes, et en fait l'application aux

mœurs des huguenaux. Cette allégorie est prolongée jusqu'à la fin du volume. Il trouvoit plaisant d'appeler La Renaudie, *La Renardie;* Castelnau, *Castelguenaux;* Poltrot, *Poltron;* le seigneur de Saulx, *un Feseur de sauts*, etc. Quant à Charles IX, le roi très-chrétien, c'est le *Lion royal* qui doit exterminer tous les *Guenaux sataniens*.

Or, ce livre est orné de trois figures singulières, dont l'explication devient maintenant facile. On trouve la première sur le verso du titre : elle représente un lion fort débonnaire, entouré de dix singes. Deux d'entre eux sont grimpés sur le dos du lion royal, tandis qu'un troisième cherche à l'arrêter au moyen d'une corde attachée à l'une de ses pattes de derrière, et qu'un quatrième lui présente en face la pointe d'une hallebarde. Les autres singes parodient la messe, traînent un crucifix, etc. Enfin l'un d'eux est dans une chaire à prêcher. La deuxième gravure, placée après la dédicace, représente le lion dévorant un singe, et sept autres singes prenant la fuite. La troisième, qui suit le privilége, est assez compliquée. On y compte quinze singes en diverses postures, et Satan sur son trône, leur donnant des instructions. On voit encore un singe dans une chaire à prêcher.

Gabriel de Saconay a dédié son livre au roi Charles IX : c'étoit justice. Le conseiller de la Saint-Barthélemy ne pouvoit se railler des victimes qu'avec l'exécuteur du massacre. Car cette dédicace fournit la preuve irrécusable que l'auteur avoit engagé Charles IX dans cette voie sanguinaire.

Nous devons ajouter que cet ouvrage renferme une foule de détails historiques sur les troubles, depuis 1561 jusqu'en 1572. Nous avons remarqué, surtout, un document très-curieux, saisi en 1567 par les officiers royaux de Lyon. Il a pour titre : *Mespart fait du royaume de France en seize prouinces, et reglement ordonné sur icelles.* Cette pièce concerne la province du Dauphiné. Chaque province devoit être gouvernée par un conseil supérieur, composé de députés élus annuellement par les bailliages : ce conseil administroit civilement, nommoit le chef militaire ainsi que les capitaines, et décrétoit les impôts. Chaque bailliage avoit un conseil inférieur, affilié au conseil provincial; de sorte qu'un ordre émané du conseil supérieur étoit promptement transmis et exécuté dans la province entière. De plus, le conseil provincial entretenoit à la suite de la cour, un député chargé de veiller aux intérêts du parti. Ainsi, le but des calvinistes auroit été d'organiser le royaume de France en provinces confédérées.

AP. B.

549. TRICASSE. La Chiromance de Patrice Tricasse des Ceresars, Mantouan, de la derniere reueue et correction de l'autheur, et nagueres fidelement traduicte de l'italien en langaige françoys. *Paris*, *P. Drouart*, 1546; in-8, fig. sur bois, v. f. fil. à compart. tr. dor. (*Rel. anc.*)..... 28—»

Joli exemplaire d'un livre rare, imprimé en caractères italiques et orné de 49 figures sur bois. — L'art de deviner par l'inspection des mains, le caractère, les penchants et les passions des hommes, ainsi que les événements futurs de leur vie, remonte au temps les plus reculés. La chiromancie devint l'objet des

recherches et des études de plusieurs philosophes célèbres; et l'on sait que les bohémiens, cette race nomade dont l'origine est à peu près inconnue, pratiquoient avec assez de succès ce genre de divination. Le plus ancien traité de chiromancie que nous connaissions, est celui d'Aristote, le prince des philosophes, dont la traduction latine fut imprimée avec figures, à *Ulm*, en 1490. Vers la fin du XVe siècle, on publioit à Augsbourg, *la Chiromancie du docteur Hartlieb*, en allemand; livre très-rare, composé de 26 feuillets de texte et figures, exécutés avec des planches gravées sur bois. *L'Art de chyromance*, traduit d'Andrieu Corum, paraissoit vers 1530. Patritio Tricasso de' Ceresari avoit composé un petit traité de chiromancie qu'on imprima subrepticement; mais, en 1544, il publia lui-même, à *Venise*, une édition italienne de son œuvre, revue, corrigée et augmentée. La traduction françoise par un auteur anonyme, de cette édition originale, fut imprimée à *Paris* en 1546. La même année, parut le *Compendium de physiognomie et chyromancie*, par Bart. Coclès.

Le plus rare des traités de chiromancie publiés au XVIe siècle, est celui de Tricasse; car il n'est pas cité par les bibliographes. L'auteur dédia son livre à Dominique Georges, patricien de Venise; et, d'après le prologue, il ne s'est pas contenté de reproduire les travaux d'Aristote et des autres philosophes, mais il a expliqué plusieurs passages obscurs et ajouté beaucoup de choses nouvelles. En effet, c'est le traité le plus complet de chiromancie ancienne, que nous possédions. Nous disons *ancienne*, puisqu'il existe une chiromancie moderne, représentée par l'ouvrage que M. Desbarolles a récemment publié. On trouve dans la *Chiromancie* de Tricasse, une foule de détails curieux, et l'on suit aisément les explications de l'auteur, à l'aide des figures. Au surplus, ami lecteur, vous pouvez en faire immédiatement l'application, et rechercher si, par hasard, vous possédez telles ou telles lignes cabalistiques qui révéleront quelquefois de singuliers secrets que seul vous connoissez, mais qui sont écrits dans votre main en caractères indélébiles. L'étude de ce volume offre donc de l'intérêt, et n'est point inutile pour la connoissance de soi-même. AP. B.

---

550. HERBERSTEIN. Comentari della Moscouia et parimente della Russia, et delle altre cose belle e notabili, composti gia latinamenti, per il signor Sigismondo libero Barone in Herberstein, Neiperg et Guetnhag, tradotti nouamente di latino in lingua nostra volgare Italiana. *In Venetia*, MDL; in-4 de 70 ff. chiffrés et de 8 liminaires. mar. à compart. (*Reliure du* XVIe *siècle.*)..... 750—»

Sigismond Herberstein étoit Styrien. Après avoir guerroyé, comme tout bon gentilhomme de son temps, contre les Turcs, il demanda à l'empereur Maximilien, en 1516, de le servir dans les négociations, et s'y distingua singulièrement par deux ambassades qui lui furent confiées en Russie. La première de ces ambassades, accomplie en 1517, avoit pour but d'établir la paix entre le tzar Ba-

sile et le roi de Pologne, et fit résider assez inutilement Herberstein sept mois à Moscou. La seconde, qui eut lieu neuf ans plus tard, avoit le même motif politique, les Polonois, longtemps agresseurs avant d'être divisés et asservis, ayant renouvelé leurs hostilités contre les Russes; elle obligea Herberstein à séjourner encore neuf mois à Moscou, et cette fois il en rapporta une trêve de cinq ans. Envoyé à Constantinople en 1541, nous le voyons l'année suivante accompagner la princesse Élisabeth d'Autriche à Varsovie, et mener également au roi Sigismond, en 1553, sa seconde femme, Catherine, veuve de François, duc de Mantoue (1), puis terminer ses jours à la cour, le 28 mars 1566, comblé d'honneurs mérités.

Lors de sa seconde mission en Russie, l'archiduc Ferdinand avoit spécialement chargé Herberstein d'en observer les mœurs et la religion et de lui en rendre un compte exact. Pour se conformer à cet ordre, Herberstein publia à Vienne, en 1549, ses *Rerum moscouiticarum commentarii*, qui sont le premier ouvrage qui cite des documents russes, le seul que l'Europe posséda longtemps sur la Russie, et qui sont demeurés le travail étranger le plus instructif et le plus légitimement estimé sur cette matière; l'usage que Karamzin en a fait dans le tome VIIe de son histoire suffit pour établir sa réputation.

L'édition dont nous avons abrégé ci-dessus le titre est la traduction italienne de cet ouvrage important. Aussi précieuse et rare que son édition originale, elle a été confondue avec celle-ci par quelques auteurs (2). L'auteur de cette traduction est inconnu, dit Adelung, qui a consacré à Herberstein un volume in-8 de 500 pages (3), utile à consulter même après l'excellente monographie qu'en ont faite MM. Korelkin, Grigorovitch et Novikof (4); l'honneur en revient au libraire vénitien Pedrezzano qui l'a dédié à don Diego de Mendoza, ambassadeur impérial à la cour de Jules III. L'exemplaire d'une admirable conservation que nous avons entre les mains est orné de six planches sur bois et d'une carte de la Moscovie, œuvre du cosmographe piémontois Gastaldo, c'est-à-dire qu'il est extraordinairement complet; il est recouvert, en outre, de sa robe virginale qui, pour être âgée de trois cents ans, est encore d'une fraîcheur éclatante et d'une élégance du meilleur style. Quant au dessin, les lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* pourront juger du goût admirable qui y a présidé, d'après la reproduction qu'en a faite un jeune artiste plein d'avenir, M. Jules Jacquemart.

Prince Augustin Galitzin.

(1) Voyez, si vous pouvez : *Picturae variae quae generosum ac magnificum Dominum Sigismundum liberum Baronem in Herberstain varias legationes obeuntem exprimunt. Viennae*, M. D. L. X.; in-fol.

(2) V. Buhle, De antiquis delineat. geograph. Russiæ, p. 7.

(3) Siegmund Freiherr von Herberstein. Saint-Pétersbourg, 1818.

(4) Revue des étudiants de l'Université impériale de Saint-Pétersbourg, t. I.

RECHERCHES

SUR LA

BIBLIOTHÈQUE DU GRAND CONDÉ,

SUIVIES DU CATALOGUE DES MANUSCRITS QUI SE TROUVOIENT DANS CETTE BIBLIOTHÈQUE.

Louis II de Bourbon n'a pas été seulement le plus grand capitaine de son temps, il fut encore très-ami des lettres et des arts, protecteur zélé de ceux qui les cultivoient, juge excellent de toutes les œuvres de l'esprit. Son éducation avoit été faite, avec un soin particulier, dans le collége des jésuites, à Bourges, où il passa une grande partie de sa jeunesse. Je trouve à cet égard quelques lignes curieuses dans les *Mémoires* de Pierre Lenet, ce serviteur dévoué de la famille de Condé : « Il (le prince) logea à Bourges, dans la maison de Jacques Cœur, qui est la plus belle de la ville, bâtie par ce fameux financier qui fit sa fortune, et à qui on fit depuis le procès sous Charles VII; elle est assez proche du collége des pères jésuites, où le prince alloit soir et matin, comme tous les autres écoliers. Il y avoit une chaise environnée d'un balustre, et le régent l'instruisoit de concert avec le père qui étoit son précepteur domestique. Il étoit, sans être favorisé de lui, toujours le premier de sa classe, et apprenoit tout ce qu'on lui montroit avec une facilité merveilleuse. On le faisoit réciter et déclamer. Les heures de la prière, de la messe, des repas et des divertissements étoient réglées; et dans les jeux comme dans les exercices, il surpassoit tous les jeunes gentilshommes qui avoient l'honneur de le fréquenter, d'étudier avec lui, ou d'être dans ses plaisirs (1). » Même après que le grand Condé eut acquis l'in-

(1) *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, par A. Petitot et Monmerqué, etc.; in-8°; 2e série, t. LIV, p. 172.

struction toute militaire qu'on donnoit alors aux princes destinés à commander nos armées, il n'oublia jamais les leçons de littérature qu'il avoit reçues des jésuites à Bourges; on connoît plusieurs lettres latines qu'il adressoit à son père en 1635, et j'aurai occasion de signaler plus loin quelques ouvrages de sa composition. A peine âgé de vingt et un ans, il s'étoit acquis dans les lettres une réputation si grande, que l'Académie françoise, en 1642, à la mort de Richelieu, fut sur le point de le prendre pour protecteur : « Il n'avoit pas encore gagné des batailles, dit Pellisson, ni fait les choses qu'on a admirées depuis dans les premières années de la Régence, mais on voyoit déjà briller en une grande jeunesse beaucoup d'esprit et beaucoup d'inclination aux belles-lettres (1). » Six années auparavant, en 1635, à peine âgé de quatorze ans, il avoit soutenu en Sorbonne une thèse de philosophie avec un grand éclat. Son père, Henri de Bourbon, voulant perpétuer la mémoire de ce précoce triomphe, fit faire un tableau pour Gentilly qui le représente. Douze années plus tard, le jeune triomphateur, devenu prince de Condé, déjà célèbre par les victoires d'un autre genre qu'il avoit remportées, ne dédaignoit pas d'assister à une autre thèse soutenue en Sorbonne par un jeune prêtre qui ne tarda pas non plus à devenir *le grand Bossuet* (2).

Condé ne cessa pendant toute sa vie d'entretenir des relations très-suivies avec les savants, les écrivains, les artistes du siècle à jamais illustre où il a vécu. Corneille, Boileau, Molière, La Fontaine, La Bruyère, Pellisson, Rapin, Bourdaloue, Bossuet et d'autres, furent encouragés, applaudis et soutenus par lui. Au milieu de cette gloire immense qui a fait retentir son nom dans toute l'Europe, et qui a été assez im-

(1) *Histoire de l'Académie françoise*, etc. Nouvelle édit. par Livet; 1858, 2. vol. in-8°; t. I, p. 131.

(2) *Études sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du Dauphin*, etc., par A. Floquet. Paris, 1855; 3 vol. in-8, t. Ier, p. 117.

posante pour que Louis XIV pardonnât plusieurs années de révolte, le grand Condé a compris les autres gloires, celles de l'orateur, du poëte et de l'artiste.

De plus, ce prince a aimé les livres, et c'est avec bonheur que les bibliophiles revendiquent son nom pour le placer au premier rang des noms illustres inscrits dans leurs annales.

Les contemporains parlent avec éloge de la bibliothèque qu'il avoit réunie dans l'hôtel de Condé, situé à Paris, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le théâtre, la place de l'Odéon et quelques rues adjacentes, parmi lesquelles une porte encore maintenant le nom de Condé. Germain Brice, avant 1684, donne une description succincte de cet hôtel : « C'estoit autrefois l'hostel de Retz, dit-il, et comme il a esté bâti à diverses reprises pour la commodité, la symétrie n'a pu estre gardée avec beaucoup de soin. Mais pour les meubles, il est difficile d'en voir de plus magnifiques et en plus grande quantité. Il y a des tableaux de tous les excellents maistres, des tapisseries extraordinaires qui ont appartenu autrefois à l'illustre maison de Montmorenci, et des pierreries plus belles qu'en aucune maison de l'Europe. *Il y a aussi une bibliothèque très-nombreuse où il se trouve des livres fort curieux et des cartes à la main fort rares, etc.* (1). » Dans les éditions subséquentes de son livre, Germain Brice ajoute quelques détails sur la galerie de tableaux de l'hôtel de Condé; mais il ne dit rien de plus sur la bibliothèque.

Il est regrettable que Sauval ne nous ait pas donné une description de l'hôtel de Condé; il n'en parle que pour faire un grand éloge des tapisseries qui ornoient cet hôtel (2). Seulement, dans une courte note que les éditeurs de son ouvrage ont mêlée à plusieurs autres notes du même genre, pour en faire un chapitre supplémentaire qu'ils ont intitulé *Bibliothè-*

(1) *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, par M. B.... (Brice), 1684; 2 vol. in-18, t. II, p. 162.

(2) *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, etc. Paris, 1733; 3 vol. in-fol., t. III, p. 6.

ques, on lit : « *Le prince de Condé*, les minimes et l'abbé de Sainte-Croix ont huit à dix mille volumes chacun (1). »

Cette indication, bien que très-concise, n'en est pas moins curieuse, surtout si je la rapproche du document le plus complet que je connoisse sur la bibliothèque du prince de Condé. On doit ce document à l'abbé de Marolles, qui, déjà vieux, eut l'idée singulière de décrire la ville de Paris dans une série de quatrains dont l'obscurité de langage et le néologisme rendent la lecture fatigante et difficile. Au chapitre des bibliothèques, il s'exprime en ces termes :

Au palais de Condé, la grande librairie
Des volumes sans nombre est digne de son rang,
Dix mille de Maillé s'y trouvent sur un flanc,
Par Simon l'Archevêque, en l'ample galerie.

De ces livres chéris le bibliothécaire
L'ayant mise en l'estat qu'on la voit à présent,
Et qui depuis du prince obtint en grand présent
Sa retraite aux Vertus, fut le vieux La Perère.

(*Paris, ou la Description succincte et néantmoins assez ample de cette grande ville, etc.* Sans titre, sans lieu ni date. In-4°, p. 42.)

J'ignore ce que l'abbé de Marolles a voulu dire dans le premier quatrain par ces noms de *Maillé* et de *Simon l'Archevêque;* celui de Maillé désigne peut-être une provenance; quant à celui de Simon l'Archevêque, est-ce le nom d'un ouvrier fameux de ce temps-là qu'il indique? Si je comprends bien le second quatrain, l'auteur nous apprend que le vieux La Perère, après avoir mis cette bibliothèque dans l'ordre excellent où on la voyoit alors, a reçu du prince une grande récompense en même temps que sa retraite. Je trouve effectivement que

(1) *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, etc., Paris, 1733; 3 vol. in-fol., t. III, p. 52.

Isaac de La Peyrère, littérateur françois assez fécond, né en 1594, mort en 1676, fut attaché dès 1646 au prince de Condé; qu'après une condamnation et une captivité encourues comme calviniste pour avoir écrit un ouvrage anti catholique, il se rendit à Rome, où il abjura ses erreurs entre les mains du pape Alexandre VII; que, de retour à Paris, il devint bibliothécaire du prince de Condé, et enfin se retira, dans les dernières années de sa vie, au séminaire de Notre-Dame des Vertus, où il termina ses jours (1).

Quel a été le sort de cette bibliothèque, mise en ordre par le vieux La Peyrère, et qui ne renfermoit pas moins de dix mille volumes imprimés ou manuscrits? Quant aux volumes imprimés, ils sont maintenant dispersés un peu partout, et, depuis la fin du dernier siècle, ils ont plusieurs fois changé de propriétaire. J'en ai sous les yeux un échantillon assez curieux. C'est une des éditions originales de la *Satire Ménippée* dont voici le titre : « Satyre Menippée de la vertu « du Catholicon d'Espagne et de la tenue des Estatz de « Paris, à laquelle est adjousté un Discours sur l'interpréta- « tion du mot de Higuiero d'infierno, et qui en est l'autheur. « Plus le Regret sur la mort de l'Asne ligueur, d'une damoy- « selle qui mourt durant le siége de Paris. MDXCIIII, petit « in-8°, S. L. »

Le volume est relié en maroquin citron, orné d'une assez jolie dentelle. Au milieu de chacun des plats sont les armes du prince : trois fleurs de lis dans un écu entouré du double cordon des ordres du roi, surmonté d'une couronne de prince. Entre les fleurs de lis, la petite barre des Condé; au dos, une grosse fleur de lis est posée entre chaque nerf.

Du reste, je crois que les volumes à la reliure de Condé

(1) *Nouvelle biographie générale* de MM. Firmin Didot, t. XXIX. — La Peyrère est auteur d'une relation de la bataille de Lens, imprimée à l'imprimerie royale en 1649. Voyez quelques détails, t. Ier, p. 390, dans l'ouvrage suivant : *De la société françoise au* XVIIe *siècle, d'après le grand Cyrus de Mlle de Scudéry*, par M. Victor Cousin. Paris, 1858; 2 vol. in-8.

sont assez rares, c'est pourquoi j'en ai donné ici une description détaillée.

Bien que les manuscrits de Condé saisis en 1791, soit à Paris, soit à Chantilly, aient été restitués en 1815, je doute que tous les volumes mentionnés dans le catalogue qui va suivre se soient trouvés dans la bibliothèque du dernier prince de Condé, mort en 1831. Un certain nombre a dû en être détaché par don ou autrement. N° 185, parmi les in-4°, je trouve indiqué l'ouvrage suivant : *Le Trespas de l'Hermine regrettée.* Cet ouvrage n'est autre qu'une relation très-curieuse de la dernière maladie et de la mort d'Anne de Bretagne, des cérémonies qui eurent lieu à l'occasion des funérailles de cette princesse deux fois reine, cérémonies qui ont duré dix jours. Cette relation est très-différente de celle que fut chargé de faire le roi d'armes de Bretagne, Pierre Choque, par la volonté expresse de Louis XII, relation dont je connois environ vingt manuscrits (1).

A la fin du XVIIIe siècle, un manuscrit du *Trespas de l'Hermine regrettée* faisoit partie de la bibliothèque du chancelier d'Aguesseau. Ce manuscrit, in-4° sur vélin, est relié en maroquin rouge; il est orné de cinq miniatures très-belles et très-curieuses qui ne sont pas les mêmes que celles des *Relations* de Pierre Choque; est-ce le même volume que celui de la bibliothèque de Condé? La mention qu'on peut lire plus loin est trop courte pour nous éclaircir sur ce point. Je doute beaucoup cependant que plusieurs copies du *Trespas de l'Hermine* aient été faites (2).

(1) La bibliothèque impériale de Paris renferme onze exemplaires de la relation officielle rédigée par Pierre Choque; la plupart de ces exemplaires sont ornés de miniatures qui ont été gravées dans *les Monuments de la monarchie françoise* de Montfaucon, t. IV. Le texte a été publié pour la première fois par Godefroy, p. 96 *du Cérémonial de France*, etc. Paris, 1619, in-4. Une autre édition plus complète a été donnée en 1858, sous le titre suivant : *Récit des funérailles d'Anne de Bretagne*, etc., etc., composé par Bretaigne son héraut d'armes, publié pour la première fois par L. Merlet et Max de Gombert. Paris, in-18, chez Aubry.

(2) M. Techener publiera prochainement le *Trespas de l'Hermine regrettée*,

Sous les nos 17, 51, 52 du catalogue, sont indiqués des ouvrages de la composition du grand Condé. J'ai dit précédemment que l'éducation du prince avoit été des plus soignées. Je trouve à ce sujet dans un de ses biographes, qui cite en marge *les manuscrits de l'hôtel de Condé*, les lignes suivantes : « On a sous les yeux une quantité considérable de lettres, de compositions latines et françoises, de pièces de vers dans l'une et l'autre langue, essais heureux du goût, de l'application, de l'éloquence du duc d'Enghien ; il n'avoit que onze ans lorsqu'il composa un traité de rhétorique qu'il dédia au prince de Conti, son frère (1). » Dans des lettres latines écrites par le jeune prince à son père, pendant qu'il étudioit à Bourges, le grand Condé parle du plaisir qu'il trouvoit dans la lecture et l'étude des *Institutes* de Justinien (2). Enfin, l'on conserve au ministère de la guerre, au dépôt des fortifications, un atlas in-folio entièrement dessiné de la main du prince, qui se compose de onze plans sur vélin des places de la Bourgogne, avec des remarques et ce titre écrit de sa main :

Plan des villes capitales et frontières du duché de Bourgogne, Bresse et Gex, fait à Dijon le 7e jour de janvier 1640. On lit en tête cette dédicace :

« A MONSIEUR MON PÈRE,

« Monsieur, cet ouvrage que je vous présente vous appartient, puisque tout ce qui est à moy est à vous. Il n'a pas été en mon pouvoir de vous voir commander les armées sans penser à la guerre, et je n'ay pu me souvenir que l'estude que j'avois commencée des fortifications vous avoit été agréa-

d'après le manuscrit du chancelier d'Aguesseau. Les cinq miniatures qui décorent ce manuscrit seront reproduites. Plusieurs pièces relatives à la maladie et à la mort d'Anne de Bretagne seront ajoutées en appendice.

(1) Desormeaux, *Histoire de Louis de Bourbon second du nom, prince de Condé*, etc. Paris, 1766, 4 vol. in-12 ; t. Ier, p. 20.

(2) *L. J. de Bourbon, prince de Condé, Essai sur la vie du grand Condé.* Paris, 1806, in-8, p. 252.

ble sans la continuer. Si vous daignez recevoir en bonne part ce petit essai de mon esprit et de ma main, je ne désire point d'autre approbation de mon travail, comme je n'auray jamais d'autre volonté que de vivre et mourir dans l'obéissance et dans tout le respect que vous doit celui qui est, monsieur, vostre très-obéissant fils et serviteur,

« LOUIS DE BOURBON (1). »

Les ouvrages écrits de la main du prince, et certainement composés par lui, mentionnés dans le catalogue, sont : 1° une traduction du *Catilina* de Salluste (n° 17); 2° un livre d'arithmétique et de géométrie appliquées probablement à l'art militaire (n° 51); 3° des Recherches sur l'usage du Compas de proportion (n° 52). D'après ce que je viens de dire sur la double éducation du prince, on ne doit pas être surpris qu'il ait traduit Salluste dans sa jeunesse; c'est un détail curieux que cet article du catalogue nous fait connoître.

Dix-neuf manuscrits (2) sont relatifs au prince de Condé ou à son père Henri de Bourbon; on y trouve des éloges en prose ou en vers de ces deux princes, des relations des voyages qu'ils ont faits, des campagnes ou des combats auxquels ils ont pris part. Le n° 307 indique une relation des campagnes célèbres de 1643, 1644, et de la victoire de Rocroi. On peut voir, dans la *Bibliothèque historique de la France* (3), la mention de plusieurs ouvrages imprimés sur le même sujet, entre autres une relation de la bataille de Rocroi écrite de la main victorieuse du duc d'Enghien lui-même. L'original faisoit partie de la bibliothèque de de La Mare à Dijon. Le manuscrit de la bibliothèque de Condé doit être l'original du livre qui porte le même titre, et dont Henri de Bessé, sieur de La

(1) Ce document curieux a été publié par M. Cousin, p. 71, *de la jeunesse de Mme de Longueville;* 2e édition. Paris, 1855, in-8.

(2) Voir les numéros 40, 45, 157, 159, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 243, 244, 246, 248, 307, 336, 344.

(3) T. II, p. 492, numéros 22, 182 et suiv.

Chapelle-Milon, étoit l'auteur. Le P. Bouhours, dans ses *Remarques sur la langue françoise*, Richelet, dans son *Dictionnaire*, ont fait un grand éloge du style de cet ouvrage (1).

Je signalerai, aux nos 157, 158, deux catalogues particuliers des livres du grand Condé : le premier, no 157, comprenoit les livres qu'il avoit à Bourges pendant les années d'étude qu'il y a passées ; le second celui des livres qui se trouvoient dans son cabinet particulier : ce dernier article peut nous aider à déterminer l'époque à laquelle fut rédigé le catalogue ou mieux l'inventaire des manuscrits appartenant au grand Condé, que je publie. Ce dut être en 1686, après la mort du prince, pour servir de renseignements dans l'inventaire de ses biens mobiliers. Des dix mille volumes qui composoient sa bibliothèque, le prince en avoit choisi un certain nombre qu'il avoit placés dans son cabinet, afin de les avoir plus à sa portée.

No 336, je lis : *Voyage de feu Monseigneur le Prince de Paris à Milan*. Sous ce titre d'une grande brièveté, il faut, je crois, reconnoître un poëme françois-latin des plus singuliers, composé par Claude-Enoch Virey, secrétaire de Henri de Bourbon, prince de Condé. On sait qu'après son mariage avec Charlotte de Montmorency, en 1609, ce prince fut obligé de fuir précipitamment avec sa femme qu'il dut soustraire aux poursuites de Henri IV, éperdument amoureux de cette belle princesse. Du pays de Liége et du Brabant où il laissa sa femme, le prince de Condé s'en fut en Italie jusqu'à Milan, d'où il ne revint qu'en 1610, après l'assassinat du roi (2).

(1) *Bibliothèque historique de la France*, t. II, p. 492, numéros 22, 185.

(2) Je connois deux manuscrits de la relation de ce voyage, le premier à la bibliothèque de l'Arsenal (no BL. Lat. 58), le second à la Bibliothèque impériale (no 73, Dupuis) ; le manuscrit de l'Arsenal, relié en veau avec le nom et les armes de Virey est l'original. Il renferme des dessins à la gouache qui représentent les principales scènes de la fuite et des voyages du prince. M. Halphen a publié récemment la première partie de cette relation sous le titre suivant : *L'enlèvement innocent, ou la rétraite clandestine de Monseigneur le prince avec Madame la princesse sa femme hors de France*, 1609-1610. Vers itinéraires

Deux manuscrits qui, dans notre catalogue, portent les nos 30 et 31, se rattachent encore à l'histoire de la maison de Bourbon. Le n° 31 correspond à un registre de tout ce qui avoit été saisi à Paris en 1523, au moment où le connétable de Bourbon s'étoit exilé volontairement pour servir l'empereur Charles-Quint; le n° 30 à un inventaire des meubles de la couronne qui se trouvoient dans l'hôtel de Bourbon. Cet hôtel étoit situé au bord de l'eau, entre le palais du Louvre et Saint-Germain l'Auxerrois. Lors de la trahison du connétable, il resta désert plusieurs années après avoir été peint en jaune, dans le but d'indiquer à tous que cette demeure avoit été celle d'un traître. Une grande partie fut détruite en 1527. La chapelle et une galerie assez vaste furent seulement conservées. C'est là que se tint l'assemblée des états du royaume en 1614 et 1615. Dans la galerie se donnèrent plusieurs représentations dramatiques à l'occasion du mariage de Louis XIII; enfin Louis XIV y fit représenter plusieurs ballets, où souvent il a figuré comme acteur. En 1684, ces restes de l'hôtel de Bourbon servoient de garde-meuble à la couronne, et renfermoient des richesses inappréciables depuis longtemps, dispersées aujourd'hui. Germain Brice décrit ce garde-meuble de manière à faire juger de l'étendue de ces richesses :

« Sur le bord de la rivière, dit-il, au coin de la rue des Poulies, est le garde-meuble, dans une vieille maison que l'on nommoit autrefois l'hôtel du Petit-Bourbon, à cause que les princes de cette maison y demeuroient. Le dehors n'a rien de beau, et c'est dans ce lieu que l'on conserve les meubles précieux de la couronne. L'on y voit une quantité surprenante de tapisseries antiques et modernes. Il y en a que François Ier a fait faire, dont les dessins sont de Jules Romain, et qui ont esté travaillées à Anvers par un maître fa-

et faits en chemin, par Claude-Enoch Virey, etc., etc. Paris, 1859, in-12, chez Aubry. M. Halphen ne paroît avoir connu que le manuscrit de la Bibliothèque impériale; au moins il ne parle pas, dans son introduction, de celui de la bibliothèque de l'Arsenal qui est certainement le plus curieux.

meux de ce temps-là qui estoit en grande réputation. Elles représentent les actes des apôtres et l'histoire du grand Scipion. Le Roy en a fait faire beaucoup aux Gobelins, qui sont enrichies d'or et d'argent sur les dessins de M. Le Brun, et il y en a un si grand nombre qu'on en peut compter jusques à vingt-quatre mille aunes, sans comprendre un grand tapis de pié d'ouvrage à la turc, qui a esté travaillé dans une manufacture établie exprès au bout du cours de la Reine, que l'on nomme la Savonnerie, et qui devoit estre de la longueur de la grande galerie du Louvre, mais qui n'est pas encore achevé. Avec ces choses, on voit plusieurs vases de pierre précieuse comme d'agate, d'aunix, de jade, de cornaline et de cristal de roche, qui sont admirables pour leur grandeur et pour la délicatesse du travail; quelques branches de corail, mais une entre autres très-grande, noire comme de l'ébène, ce qui est très-rare; des petits cabinets de cristal de roche et d'ambre, garnis d'or et de pierreries. Mais ce qu'il faut remarquer est une grande nef d'or enrichie de diamants du plus bel ouvrage du sieur Balin, et que l'on estime cent mille écus; après on peut voir la vaisselle d'argent composée de plusieurs bassins, où l'histoire du Roy est représentée en ciselure. Ils sont si pesants qu'il faut deux hommes pour les porter sur des civières, de mesme ouvrage et de mesme matière. Il y a des tables, des guéridons, des bordures de miroir, des lustres extraordinairement grands, des orangers, deux grandes cuves qui ont servi au baptême de Mgr le Dauphin, des girandoles, des chenets, des cassolettes, et généralement toutes sortes de pièces d'orfévrerie, d'une pesanteur et d'un ouvrage admirable, et dont la quantité est surprenante. Elle est presque toute du fameux M. Balin dont on a parlé ci-devant. C'estoit le premier homme de ce siècle pour le travail de l'argent : il est mort depuis cinq ou six ans. On montre aussi des lits en broderie, très-riches, avec quelques tentures d'alcôves de la mesme manière. On verra encore dans le mesme lieu le buffet de François Ier, composé de quelques pièces de vermeil

doré assez bien travaillées. Dans une chambre particulière, on conserve quantité d'armes très-curieuses de toutes façons, entre autres l'armure que François Ier avoit à la fameuse journée de Pavie, où l'on voit sur la cuirasse les coups qu'il receut avant que de se rendre aux Espagnols, à qui il vendit chèrement sa liberté, etc.... (1) »

On me passera cette citation un peu longue en faveur des détails curieux qu'elle renferme. D'après ces détails, on peut juger de l'intérêt du manuscrit que j'ai cru bon de signaler.

Presque tous les articles qui composent ce catalogue pourroient donner lieu à de longs commentaires. En lisant la majeure partie de ces rapides indications, on se prend à regretter l'incurie ou le peu de connoissances littéraires du rédacteur de ce catalogue, qui donne en quelques mots le titre souvent fautif d'un manuscrit qui a maintenant la plus grande valeur. Sans parler des grands ouvrages de philosophie du moyen âge, des histoires et chroniques nationales, des poésies, des romans de chevalerie en prose et en vers, ornés de miniatures qu'on devine sous ces brèves indications, on se demande de quelle main pouvoient être ces portraits des rois de France en miniatures, inscrites sous le n° 155. On cherche ce que signifie ce nom, CARON DE BECHAMELET, qui compose à lui seul tout l'article 191. Enfin, on est réduit trop souvent à placer à la fin de ces titres insuffisants un point d'interrogation (?). Quant aux courtes notices qui suivent un certain nombre d'articles, elles ont pour but d'éclaircir les titres obscurs ou incomplets.

Ce catalogue, d'une écriture du XVIIe siècle, comprend plusieurs pages in-folio, et ne porte aucune date. Il fait partie d'un volume de la Bibliothèque impériale, fonds de Fontette, portefeuille LXIA ; Belles-Lettres, f° 174.

(1) *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, etc. Paris, 1684, 2 vol. in-18; t. Ier, p. 23.

CATALOGUE

DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SON ALTESSE SÉRÉNISSIME MONSEIGNEUR LE PRINCE.

LIVRES MANUSCRITS.

In-folio.

1. Histoire depuis la création du monde jusques à la fin des histoires de Haynau.

Ce titre incomplet doit indiquer les histoires de Jacques de Guyse, annaliste du Hainaut, mort en 1399. Ces histoires avoient été imprimées partiellement en 1531-32, sous le titre suivant : *Illustrations de la Gaulle-Belgique, Antiquitez du pays de Hainneau et de la grande cité des Belges dite Bavay...*, etc., etc. Paris, in-fol. goth. De 1828 à 1836, le marquis de Fortia a publié le texte complet de Jacques de Guyse, avec une traduction, en 21 vol. in-8, sous ce titre : *Histoire de Hainaut, traduite en françois, avec le texte latin en regard et des notes*, etc.

2. Histoire depuis la création du monde jusques à la mort de César.

3. Traicté contenant cinq livres touchant les faits des Grégois, La Bouquassière, etc., par Jean de Coucy, en 1416.

C'est une compilation d'histoire ancienne qui n'a pas une grande valeur, dont Jean de Courcy, gentilhomme de Normandie, est auteur. *La Bouquassière* ou mieux *la Bouque Chandière* est un surnom de J. de Courcy. Cette compilation n'a jamais été imprimée. Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale en possède au moins neuf manuscrits. (Voyez Pâris, les Manuscrits français de la bibliothèque du Roi, etc., t. Ier, II, III).

4. De la destruction des Juifs, traduite de Josèphe, 1460.

5. Valère le Grand, en deux tomes, par du Perier.

6. Valère le Grand, en trois tomes, par Nic. de Mailly Picard.

Valère le Grand a eu depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIIe différents traducteurs; on peut consulter sur ce point la Bibliothèque latine de *Fabricius* et le Manuel du libraire de *Brunet*. Quant aux deux traducteurs les plus anciens, Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse, voyez P. Pâris, *les Manuscrits français*, etc., t. Ier, p. 44 et suiv.; t. III, p. 300 et suiv. Parmi les traducteurs je ne trouve cités ni le nom de *Du Périer*, ni celui de *Nicolas de Mailly Picard*.

7. Les 1re, 2e et 3e décades de Tite Live, traduites par Berceur.

Berceur, ou mieux *Pierre Bercheure*, religieux bénédictin mort à Paris en 1362, est auteur de cette traduction qui a été imprimée à Paris en 1514-1515, 3 vol. in-fol. On trouve à la Bibliothèque impériale plus de 26 manuscrits de la tra-

duction de Bercheure. Voyez P. Paris, *les Manuscrits françois*, etc., t. Ier et suivant.

8. La 1re décade de Tite Live.

9. La 2e décade de Tite Live.

10. La 3e décade de Tite Live.

11. La 2e décade de Tite Live.

12. Treize livres des anciennes histoires romaines.

13. Histoire romaine abrégée par Romain? (*Sic.*)

14. Les faits de César et Pompée, de Guesclin et d'Ogier de Dennemarche.

Recueil d'ouvrages différents comprenant 1° le récit des guerres entre César et Pompée; 2° l'histoire ou la chronique de Duguesclin; 3° le roman d'Oger le Danois, sans doute en prose.

15. La vie de Jules César, avec des miniatures.

16. C. Salluste, traduit par Meigret.

Louis Meigret, connu par ses ouvrages sur la grammaire françoise, publiés pendant la seconde moitié du XVIe siècle (voir Brunet, *Manuel*, etc., t. III, p. 338), a composé cette traduction; elle a été imprimée en 1547, chez Wechel sous le titre suivant : *L'Histoire de C. Crispe Salustre de la conjuration de L. Serge Catilina, avec la première harangue de M. Tullius Ciceron contre icelui; ensemble la guerre jugurtine, avec l'invective de Portius Cato contre ledit Catilin*, trad. par Loys Meigret, Lyon, 1556, J. de Tournes; in-12.

17. Discours de Sallustius Crispus de la guerre de Catilina, escrit de la main de S. A. S. (Son Altesse Sérénissime).

18. Les faits d'Alexandre le Grand.

19. Quinte-Curce Ruffe, avec des miniatures.

C'étoit sans doute une ancienne traduction de l'ouvrage latin composé par Quintus-Curcius Ruffus, sur la vie d'Alexandre le Grand; peut-être celle de Vasquez de Lucerne qui fut imprimée à Paris, en 1490, pour Ant. Verard; voyez Brunet, *Manuel*, etc., t. Ier, p. 818. Voyez aussi P. Paris, *Manuscrits françois*, etc., t. Ier, p. 49.

20. Les grandes chroniques de France jusques au roy Charles VI.

21. Les chroniques des Roys de France, avec des miniatures.

22. Les chroniques des Roys de France, dont les mesmes sont imprimées.

23. Sommaire de la chronique françoise en six volumes.

24. Chroniques de Froissart, avec des miniatures.

25. Chroniques d'Enguerran de Monstrelet.

26. Les faits de maître Allain Chartier.

27. Les guerres du temps du roy Charles le Quint.

28. Le miroir historial, en françois.

29. Le serment du comte Guillaume, et les funérailles d'Isabelle, infante de Portugal.

30. Inventaire des meubles du Roy estant dans son hostel de Bourbon.

31. Registre tenu par Burgensis de ce qui a esté scellé durant le connestable.

Voir au sujet de ces deux articles, nos observations préliminaires.

32. Les croniques de Normandie.

33. La négociation du Château-Cambresis.

34. Les noms et armes des seigneurs et princes du carousel du roy Louis XIIII.

Il s'agit ici du carrousel donné par Louis XIV, les 5 et 6 juin 1662, sur la place qui séparoit alors le palais des Tuileries de celui du Louvre. Le carrousel eut lieu dans l'espace compris entre les bâtiments anciens des Tuileries et la grille de la cour actuelle du palais. Toutes les scènes de cette fête magnifique, tous ceux qui y ont figuré ont été représentés dans un ouvrage grand in-fol. qui fait partie de la collection dite du *Cabinet du roi* (voir Brunet, *Manuel du Libraire*, etc., t. Ier, p. 514). Israël Silvestre, Rousselet, Le Pautre, F. Chauveau ont dessiné et gravé les scènes de ce carrousel. Le duc d'Enghien, fils du grand Condé, commandoit un des quadrilles.

35. Le 2e volume des hommes illustres de Branthome.

36. Le 4e volume des hommes illustres de Branthome.

37. Volume des lettres escrites de la main de Catherine de Médicis.

38. Mémoire du règne de Henry II.

39. Journal du cardinal de Richelieu.

Faut-il reconnoître sous ce titre un manuscrit de l'ouvrage très-connu, plusieurs fois imprimé et qui fait partie des collections de mémoires relatifs à l'histoire de France, sous le titre de : *Histoire de la mère et du fils*. Cet ouvrage, attribué faussement à Mézerai, est reconnu aujourd'hui comme étant du cardinal de Richelieu lui-même. Voir *Bibliothèque historique de la France*, t. II, p. 424.

40. Recueil de diverses lettres de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince.

41. Les lauriers d'Anguien.

Ce doit être le manuscrit original de l'ouvrage indiqué dans la *Bibliothèque*

historique de la France, etc., t. II, p. 493, sous le numéro 22137. *Les Lauriers d'Enghien ou le parfait général d'armée en la personne de Louis de Bourbon*, par Charrier. Paris, 1645, in-4.

42. Le généalitie de la très-sacrée Majesté du roy très-chrestien.

On peut voir dans la *Bibliothèque historique de la France*, t. II, p. 492, l'indication de plusieurs compositions imprimées sur le même sujet.

43. Description du pays de Bourbonnois par Pailhoux?

44. Voyage de diverses contrées de l'Europe.

45. Palatium gloriæ celsissimi principis Henrici Borbonii Condæi.

46. Chronicæ seu gesta Andegavorum consulum.

Voici le titre exact de ces chroniques fort estimées avec raison : « *Gesta consulum andegavensium et dominorum ambasiensium; auctore monacho benedictino majoris monasterii ad Henricum Angliæ regem.* » Ces chroniques ont été imprimées par dom Luc d'Achery dans son *Spicilège*, et traduites en françois par l'abbé de Marolles en 1681 (*Bibliothèque hist. de la France*, t. III, p. 423). La Société de l'histoire de France en publie une nouvelle très-augmentée qui doit avoir plusieurs volumes. Le premier volume a paru. (Ce travail est confié à M. P. Marchegay, archiviste de Maine-et-Loire.)

47. Insularium illustratum H. Martelli Germani.

48. Philosophia latina.

49. Tractatus de sphæra.

(*La suite prochainement.*)

ANCIENS RECUEILS

DE

CHANSONS FRANÇOISES.

(XVIIe SIÈCLE.)

Nul genre de littérature n'est plus populaire en France que la chanson et n'y a été plus heureusement cultivé; on peut même dire qu'elle y vient sans culture, y étant dans son terrain naturel. Nous comptons un grand nombre de chansonniers charmants : il seroit trop facile de citer des noms; mais

nous n'avons pas le temps de nous arrêter en chemin, et nous arrivons tout de suite à ces vieux recueils, dont les auteurs ignorés n'en sont pas moins les dignes devanciers des Piron et des Désaugiers.

Sans remonter jusqu'à l'origine de ces recueils dont nous avons à parler, prenons-les dans les premières années du XVIIe siècle; c'est le moment où la chanson se multiplie et prend tous les tons, sentimentale, railleuse, bachique, grotesque, grivoise, villageoise. Comme nous n'avons sous nos yeux qu'un certain nombre de ces vieux volumes, nous nous occuperons de ceux-là seulement. Ce n'est point ici une dissertation sur la chanson, mais une simple notice sur quelques recueils de chansons, dont le premier sera pour suivre l'ordre des dates, le TRÉSOR DES CHANSONS AMOUREUSES (1), *imprimé à Rouen chez Pierre l'Oyselet, en* 1602. Ce recueil comprend deux parties qui ont des titres séparés, même un peu différents; on y remarque beaucoup de rondes populaires où la verve et la malice rachètent ce qui manque à la mesure et à la rime; des jeunes filles, des moines, des amoureux de village, de vieux maris qu'on se promet de tromper sont mis en scène. Toutefois la littérature s'est réservé ici son petit coin, et parmi toutes ces gaietés anonymes se sont glissés quelques morceaux de poésie pris d'auteurs en renom. Nous y voyons la longue et jolie pièce qui commence par cette strophe:

Quand ce beau printemps, je voy,
J'apperçoy
Rajeunir la terre et l'onde,
Et me semble que le jour
Et l'amour,
Comme enfans naissent au monde,

Viennent ensuite les vers de Jean Doublet: « Si mon conseil

(1) Ce titre avoit déjà été adopté au XVIe siècle. On a le *Trésor des chansons amoureuses*. Lyon, Huguetan, 1584; in-16.

voulez croire, maîtresse; » ceux de Durant La Bergerie où il parle de sa nymphelotte Charlotte, et sa gracieuse ode: « J'aime la belle violette; » enfin les stances de Desportes : « O nuict, jalouse nuict contre moy conjurée. » A dire vrai, ce ne sont point ces morceaux que nous chercherions ici de préférence, mais bien quelque naïve chansonnette comme celle du « Gentil petit casaquin blanc, » ou les louanges de la vie champêtre par quelque rustique émule d'Horace:

Bienheureux qui au village
Dans sa petite maison,
Mange d'un canard sauvage
A la farce d'un oison.
Voilà
Comme l'on vit au village.
Voilà
Comme l'on vit de cela;

ou la chanson du moine qui rencontre trois jeunes filles dans un pré et se met à danser avec elles:

Il dépouilla sa grand' robe
Et avecque nous dansa;

ou celle de la bergère Margot et du berger Robin:

Margot n'a prins sa houlette,
Et Robin a prins son bourdon.
S'en vont cueillant la violette
A l'ombre d'un petit buisson;

et d'autres encore entre lesquelles il n'y auroit d'embarras qu'à choisir.

Sept ans après la publication du recueil de l'Oyselet, en 1609, un autre libraire de Rouen, Martin Le Mégissier, tenant sa boutique au haut des degrés du palais, le réimprima en l'augmentant de chansons nouvelles; il le divisa aussi en deux parties formant deux volumes distincts de titres et de pagina-

tion. Le recueil de Le Mégissier surpasse en beauté de papier et de caractères celui de l'Oyselet; il est de plus orné d'un assez grand nombre d'élégantes petites vignettes sur bois, ce qui fait que ce volume ou ces deux volumes, comme on voudra, sont tout à fait dignes de l'attention des bibliophiles. Parmi les chansons ajoutées aux anciennes est celle de « Monsieur de Biron, maréchal de France, » complainte assez médiocre, et celle du mari qui se plaint de ce que sa femme s'est levée au matin pour aller se confesser à messire Jean (messire Jean c'est le nom qu'on donne dans les chansons et les satires du temps au curé de village). Messire Jean figure aussi dans les satires de Dulorens.

Nous n'en avons pas fini avec le *Trésor de chansons amoureuses;* voici venir l'*Élite ou recueil des chansons amoureuses recueillies des plus excellents poëtes de ce temps*. Rouen, Jean Berthelin, dans la cour du Palais, 1619; 2 volumes ou plutôt deux parties formant un seul recueil, qui, bien que reproduisant un certain nombre de chansons des volumes de 1602 et de 1609, en diffère assez pour pouvoir être considéré comme un recueil nouveau. Ce sont les mêmes sujets amoureux, bachiques, grotesques qui composent le fonds de ces chansons; même la poésie lettrée y laisse plus de place encore à la littérature populaire, aux complaintes et chansons qu'on diroit improvisées dans la rue, dans la boutique des artisans, ou même dans les veillées de village, *comme la chanson nouvelle du mariage de Guillaume Lacarrière avec Fleurimonde Bardouillet*, sujet comique qui se continue en plusieurs complaintes dont les scènes se passent à Rouen et à Beauvais. Parmi les chansons de ce nouveau trésor qui nous ont paru jolies, nous avons remarqué celle des *Scieurs d'ais :*

Écoutez, je vous supplie,
Les complaintes et les pleurs
Des confrères de la scie
Qui racontent leurs douleurs.

A ce premier couplet en succèdent quatorze autres qui présentent chacun une même scène d'intérieur, un mari débonnaire et le très-humble serviteur de sa femme dont il fait toute la besogne :

Moi je lave les écuelles
Et puis je cours au moulin;

l'autre fait la bouillie pour les enfants, et s'il tombe dedans un petit morceau de mie, Jacqueline (c'est sa femme) lui donne très-cavalièrement du bassin par le nez. Un autre, pour plaire, à Michelle, va querir de l'oignon, du sel et de la chandelle; l'autre balaye tous les jours le logis, et tire les chausses à Alyson. Ainsi de suite, et tous ne reçoivent pour prix de leur complaisance que des rebuffades, ce qui ne les empêche pas de prendre leur mal en patience et de répéter joyeusement leur refrain:

Ça, ça, ça, que j'en sois
De la trouppe des scieurs d'ais.

Et la chanson de finir par un couplet plein de bon sens où les scieurs d'ais disent à ceux qui ne sont pas de leur compagnie de n'avoir pas à se moquer d'eux, qu'ils pourront en être un jour, mais qu'ils devront s'en consoler, et surtout ne point penser à changer de femme, car ils y seroient attrapés. Ces braves scieurs d'ais sont un peu les cousins de Sancho Pança, et comme lui ils pensent que la sagesse en ménage est de croire qu'il n'y a qu'une bonne femme au monde, et qu'on l'a rencontrée.

En fait de tableaux d'intérieur rustique, en voici un bien agréable dans sa naïveté. Il s'agit encore d'un mari : celui-ci moins patient que nos scieurs d'ais, pour échapper aux gronderies de sa femme, quitte son logis, et va chez sa voisine.

L'hyver durant la pluie
Au soir nous nous hantons;
Près beau feu la rostie
Dans le vin nous trempons,

Nous ne parlons d'affaires
Mais de discours plaisans,
Cependant que les poires
Et marrons vont cuisans.

Ni le vin après rire
Nous défaut, volontiers
Aux courts festus on tire
A qui payera son tiers.
Si sçavons en taverne
Quelque bonne boisson
On dit : Prends la lanterne,
Vas en querir, garçon.

La voisine s'égaye
Et ne ride son front
Lorsque son mari paye,
Comme les autres font :
Elle sucre la poire
Disant le petit mot,
Nous aide même à boire
Et se met de l'écot.

Jusqu'ici nos recueils nous laissent à Rouen, en Normandie, dans ce pays de Sapience qui étoit aussi apparemment le pays de la bonne humeur et de la gaieté. Il nous faut maintenant aller à Paris où nous appellent les libraires Sevestre et Hulpeau.

C'est sous le titre de *Parnasse* alors en vogue que ces derniers publient leurs recueils qu'ils dédient aux belles dames dans de petits prologues rabelaisiens. Le sieur Hulpeau surtout nous a tout à fait l'air d'avoir été un bibliopole pantagruéliste. « Belles dames, pour désennuyer vos esprits parmi la lecture de tant de différentes sortes de romans qui ont paru depuis peu, j'ai fait un recueil des plus belles chansons à danser, suppliant vos gaillardes humeurs de les prendre

de bonne part et de la main d'un chez qui la mélancolie ne trouva jamais place. » Ainsi parle aux dames le sieur Hulpeau en leur offrant ses chansons à danser. Quant aux chansons à boire c'est aux enfants de Bacchus qu'il les dédie, ou plutôt à leurs rouges trognes, et voici comme il s'exprime, toujours parlant à leurs rouges trognes : « Chers compagnons, par l'estime que vous avez faite de mes chansons à boire, j'ai reconnu la grande dévotion que vous avez envers notre bon père.... » Ce bon père, c'est Bacchus en l'honneur duquel Hulpeau, plus ivrogne encore que libraire, souhaite que tous les livres de son magasin se changent en autant de tonneaux du meilleur vin de Beaune. Nous supposons qu'il entend excepter de cette métamorphose générale ses recueils de chansons. Même aux graves personnages qui, au nom du conseil du roi, donnent la permission d'imprimer, se communique comme par une vraie contagion, la gaieté de ces petits volumes chantants et dansants. Il faut entendre le *privilége* exposer comment la vie humaine étant agitée d'infinis accidents, ennuis et tristesses, plusieurs personnes de diverses professions auroient désiré y subvenir par quelques doux et agréables remèdes, et n'auroient rien trouvé de mieux que les poëmes, airs et chansons, le singulier plaisir et contentement desquels chasse et ôte les aigreurs de l'âme et adoucit les inquiétudes de l'esprit, lesquelles considérations nous ont fait agréer, etc.... La phrase est ici un peu longue et embarrassée. Rabelais l'eût rédigée d'un style plus net, mais il n'y eût pas apporté un autre esprit.

Voici les titres de ces *Parnasses* chantants que nous avons sous les yeux.

Le *Parnasse des muses* ou recueil des plus belles chansons à danser, recherchées dans le cabinet des plus excellents poëtes de ce temps, dédiées aux belles dames, auquel est adjousté le concert des enfans de Bacchus dédié à leurs rouges trognes (Ce concert est en deux tomes avec titres et pagination à part). A Paris, chez Charles Hulpeau au Grand I verd, au bout du pont

Saint-Michel (Marché-Neuf) et en sa boutique à la grande salle du Palais, au second pillier, 1630.

Charles Hulpeau réimprima ce recueil en 1633. Nous avons cette édition, ainsi qu'un autre Parnasse de même titre publié, non pour la première fois (on lit sur le titre : Nouvelle édition), par le libraire Charles Sevestre. Paris, rue des Amandiers, près le collége des Grassins, au Pélican. Il y a probablement d'autres publications du même genre chez d'autres libraires, et sous d'autres dates.

Maintenant, quoiqu'il soit peut-être inutile de faire connoître ces volumes dont les titres avec leurs accessoires enjoués donnent une idée suffisante, nous ne pouvons résister à la tentation de parcourir à la hâte au moins l'un d'eux, celui de Charles Hulpeau, l'un des plus curieux, des plus variés parmi les recueils de ce genre.

Point de condition, point d'états de la société qu'il ne fasse passer sous vos yeux, depuis les Colins et les Jeannetons qui racontent leurs naïves et trop souvent gaillardes aventures, jusqu'aux gens de ville, avocats ou petits-maîtres. Voici, par exemple, l'un de ces derniers qui nous est peint bien au naturel dans ce tableau où nous le voyons tendre ses filets amoureux dans les églises.

Le galand dans Saint-Eustache,
En retroussant sa moustache,
Disoit d'un grave maintien
A Guillaume son fidèle :
« Laquais, me regarde-t-elle?
— Ouy da, monsieur, elle en tient. »

J'ai surmonté par mes charmes
Mille beautés dans les Carmes;
Vois-tu celle qu'entretient
Ce petit Jean de Nivelle?
« Laquais, me regarde-t-elle?
— Ouy da, monsieur, elle en tient. »

Cette veuve est bien gentille,
Mais j'aime encor mieux sa fille;
Pour me voir elle se tient
Debout dans cette chapelle.
« Laquais, etc.... »

Plusieurs femmes sont encore passées en revue, une comtesse, une petite bourgeoise, etc., et toujours le refrain ramène la question du maître et la réponse du valet. Quel théâtre plus naturel pour cette petite scène que cette église de Saint-Eustache qui étoit, au commencement du XVIIe siècle, la paroisse de la bourgeoisie riche! Témoin le poëte Dulorens qui a dit en l'une de ses satires :

Il ne faut qu'un dimanche entrer à Saint-Eustache,
Vous verrez les bourgeois, voire les artisans
Tant ils sont bien vêtus, paroître courtisans.

Nous avons nommé les avocats : ils sont aussi l'objet des railleries de nos chansons. On les représente comme un peu attardés en littérature.

Si l'on cherche dans le sac
Que tous les matins ils portent,
Théophile on trouvera
Le sieur Mairet et Desportes.

Pour la composition et le fond des sujets ce recueil ressemble à ceux dont nous avons déjà parlé : les maris y ont la mauvaise part; leurs femmes se plaignent de leur âge (dans les chansons les femmes ont toujours de vieux maris) et de leur froideur :

J'ai pris en mariage
Un vieillard malostru.

Les chansons de ce genre sont en général un peu libres de ton, et l'on ne peut les citer. Il en est une cependant que sa naïveté et sa grâce font échapper à cette exclusion. Par son début où tout de suite le rossignol joue son rôle, elle a un

air de famille avec ces chants populaires de la Bretagne qu'a publiés M. de La Villemarqué.

Sur la verte branchette
D'un arbrisseau feuilloux
Un rossignol volette,
Et ma belle dessous.
Lire, lire, lire, lira, lire
Lan lan loure, lire liran loure.

Le rossignol volette,
Et ma belle dessous
Garde ses brebiettes
De l'injure des loups.
Lire....

Tout en gardant ses brebiettes, elle pose sa houlette sur ses genoux, puis elle enfle sa musette, et chante une chansonnette pour se plaindre de son chétif époux :

Que ferai-je, pauvrette,
D'un si chétif époux?
Il faut que je le mette
Au nombre des coucoux.
Lire.....

Une des meilleures et des plus longues chansons du volume de Hulpeau, c'est la chanson des *Perroquets*. Les perroquets avoient succédé aux lanturlu dont on avoit blâmé l'insolence, et que le roi avoit défendu de chanter (1).

L'on suit une mode nouvelle,
Les lanturlu sont insolens,

(1) Voiture a chanté la défense du roi :

Le roi notre sire,
Pour bonnes raisons,
Que l'on n'ose dire,
Et que nous taisons,
Nous a fait défense
De plus chanter lanturlu.
. . . . . .

OXFORD INST.

On est ennuyé des gallans,
L'on a banni Jean de Nivelle,
Et chacun court au perroquet,
Pour en entendre le caquet.

Mais c'est à la condition que le perroquet ne se mêlera pas des affaires de l'État,

Le roy, monsieur, la royne mère,
Et le cardinal non pareil,
Le garde des sceaux, le conseil
Sont de grands noms que l'on révère
Et que jamais le perroquet
Ne doit mettre dans son caquet.

En dehors de ces sujets qu'il a soin de s'interdire, ce perroquet trouve assez de quoi exercer sa malice; chacun passe par son étamine, le mari qui n'est point maître au logis, l'avocat qui porte l'épée, les femmes qui s'occupent de théologie. Ce babillard de perroquet s'en prend même aux façons de parler nouvelles ou qui passent pour nouvelles :

Qu'on prononce chouse pour chose
Qu'on dise Courtais pour Courtois
Qu'on parle français pour françois
. . . . . .
Ce sont traits dont le perroquet
Se doit rire dans son caquet.

N'est-il pas amusant de voir se continuer ici la querelle faite par Henri Estienne aux courtisans italianisés de son siècle? La question du reste n'étoit pas encore vidée au temps de Despréaux, puisque lui-même, dans sa fameuse description du sonnet, fait rimer *françois* et *lois*. Même aujourd'hui un certain nombre de mots en *ois* a retenu l'ancienne prononciation : *courtois*, pour nous borner à cet exemple que nous donne notre chanson, a résisté et a vaincu *courtais*. Nous voici, grâce à nos

chansons, en pleine histoire des transformations de notre langue. D'autres couplets ramènent cette histoire : ce sont ceux où l'on raille un certain langage qu'affectoit alors le monde élégant.

On n'entend plus d'autre langage
L'un avec l'autre conversant
Sinon : Connois-tu ce visage?
O mon Dieu ! qu'il est ravissant.
La jupe blanche est ravissante,
Je sois damné, j'en suis ravi (1).
Une dame fort me contente
Quand son esprit est bien suivi.

Les couleurs des jupes et des robes ravissent encore le beau monde, et à quoi tient-il que nous ne disions que l'esprit de quelqu'un est bien suivi, puisque nous nous servons de l'expression analogue : qu'il a de la suite dans les idées? J'en suis bien fâché pour notre chanson, elle a tort, mais qu'elle se console, elle a tort avec Henri Estienne; avec Molière lui-même qui voit aujourd'hui définitivement adoptées beaucoup des expressions dont il s'est moqué.

Nous bornons ici les emprunts faits à notre volume ; peut-être ont-ils été trop nombreux, nous espérons toutefois que les bibliophiles nous pardonneront les derniers qui ont amené un sujet qu'ils aiment et qui est de leur ressort.

(1) Dulorens servira encore une fois de commentateur à vos chansons. Dans une de ses satires (recueil de 1646), il peint un prétendu seigneur de village, dont tout le savoir consiste à dire :

« Je suis son serviteur, » ou « qu'il est ravissant ! »

MARQUIS DE GAILLON.

LA

PROMENADE DU COURS A PARIS

EN 1653.

M. Éd. Fournier a publié, dans le tome IX de ses *Variétés historiques et littéraires*, une pièce en vers très-curieuse sur la promenade du Cours en 1630; dans une note il explique qu'il s'agit non pas du cours la Reine, planté seulement en 1628, mais du cours situé hors de la porte Saint-Antoine, non loin de l'Arsenal. C'est encore du même dont s'occupe notre poëte anonyme ; il ne fut définitivement abandonné qu'en 1672, quand le roi en eut fait planter un nouveau entre les portes Saint-Antoine et Saint-Martin, aujourd'hui boulevard Beaumarchais. Cette petite pièce ne m'a pas paru indigne d'être reproduite, et complète, ce me semble, celle mise au jour par M. Édouard Fournier : elle se trouve dans le manuscrit 4725 du supplément françois, à la Bibliothèque impériale, folios 328 et sqq.

VERS FAITS SUR LE SUJET DU COURS, ADRESSÉS A UN PRINCE, EN L'ANNÉE 1653.

Prince, qui fustes jadis
Un des saincts du paradis
Du petit dieu d'amourettes,
Merveille des beaux esprits,
Et dont le cœur fut espris
De mille flammes discrètes,

Escoutez donc ce discours
Concerté dedans le cours
Et dans ces objets grotesques
Dont les jeunes favoris
Bannissent les vieux maris
A barbes pantalonesques.

Or pour le moins, s'ils y sont,
Les pauvres vieillards s'en vont
Dès les cinq heures sonnées :
Le serein est dangereux
Et les rendroit catherreux
En l'hyver de leurs années.

Aussitost qu'ils sont partis,
Les galants sont advertis
Que les vieillards font retraite.
A l'approche des amis,
Les masques et les mimis
Se donnent à la soubrette.

Lors d'un pas doux et coulant
Les carrosses vont branlant
Portière contre portière;
Et si le cours est poudreux,
Les larmes de l'amoureux
Raffermissent la poussière.

Là s'apprennent tous les maux
Des domestiques deffauts,
Par l'envie des coquettes,
Qu'une telle est du mestier,
Qu'un autre est banqueroutier,
Qu'un tel porte des cliquettes.

Les braves à l'œil froncé
D'un air demy courroucé
Font flotter leurs grands pannaches,
Aux portières s'avançant,
Et guignent tous les passants
Au travers de six moustaches.

Le mariolet plus huppé
Fait monstre du point couppé,

N'osant dire ce qu'il pense,
Car il voit le fanfaron
Menacer de l'esperon
Au premier pas qu'il s'avance.

Les visages peinturés
Sont des amans adorés,
La vieille fait la folastre
Couverte d'huile de talq,
Et se tenant à l'escart
Montre un visage de plastre.

Les barbes des vieux Gaulois,
Malgré les sévères lois
De l'aage qui tout consomme,
Noircissent tous les matins,
Et sans faveur des destins
On voit rajeunir un homme.

Les mignons délicieux
Viennent faire les doux yeux
Aux desseins qui les attendent,
Et tient-on pour vérité
Que d'un ou d'autre costé
Messieurs ont ce qu'ils prétendent.

Le bourgeois passe riottant
Et promène en s'esbattant
Cinq enfans et deux nourrices
Qui ont plein leurs devanteaux
De craquelins, de gasteaux,
De guignons de pain d'espice.

La soubrette a son dessein
Et se fait gonfler le sein
Plus rude qu'un cuir de botte,
Et veut charmer de cela

Les yeux de son Quinola,
Qui luy promet une cotte.

Les discrettes dans le cours
Font les doux yeux sans discours,
Droites comme des pouppées,
Et leurs amans ajustés
Ressemblent à leurs costés
Marmots de pommeaux d'espées.

Les nobles de cent couleurs,
Estendus parmy les fleurs,
Se paillardent sur la soye,
Laissant dans le désespoir
Le commis vestu de noir
Qui n'a que la petite oye.

Un farouche vient au trot
Et s'en va, sans dire mot,
Guetter le monde à la porte :
Je crois que le plus souvent
Il n'y cherche que du vent,
Et c'est ce qu'il en remporte.

Quelques braves vont contant
Quel bruit font en s'escartant
Les grains mortels des grenades,
Si bien qu'un bourgeois peureux
Baisse la teste auprès d'eux
Comme au bruit des mousquetades.

L'on y void à certains jours,
Sans rideaux et sans velours,
Un vieil coche de la foire
Où l'on void fort librement
Qu'il a l'air assurément
D'un bordel ambulatoire.

Il y vient certains censeurs
Blasmer le siècle et les mœurs
Et le luxe des étoffes,
Qui font aller leurs chevaux
A pas gravement esgaux,
Pour marcher en philosophes.

Si bien que Fontainebleau
N'a point de si vif tableau,
Encore qu'il en abonde,
Et de guerres et d'amours
Comme l'on en void dans le cours
De la cabale du monde.

Mais quand le soleil penchant
Sur les rives du couchant
Replie ses tresses blondes,
Dont le vermeil nous reluit
Et prend son bonnet de nuit
Pour dormir dessous les ondes,

Retirons-nous, il est tard,
Allons prendre nostre part
Des biens que la terre nous donne,
Et cherchons en lieu secret
La bonté d'un vin clairet,
Car le jour nous abandonne.

Recevez bien ce récit,
Pardonnez si je n'ay dit
Tout ce qui se pouvoit dire;
Car j'ay craint qu'il arrivast
Que sa lecture ennuyast
Comme il m'ennuye à l'escrire.

Ce tableau laborieux
Est discret et curieux

Et fait pourtant bien connoistre
Aux bons esprits que celuy
Qui blasme si bien autruy
Sçauroit bien louer son maistre.

J'ajouterai quelques détails encore sur ce manuscrit, auquel j'ai déjà fait des emprunts soumis aux lecteurs du *Bulletin*. On y trouve trois pièces de Ronsard sur la mort du Dauphin de Viennois (1536), sur la mort du duc d'Orléans (1545), sur la mort de Charles IX (1574); une longue lettre de Baïf au comte de Cheverny et quatre à l'évêque de Chartres, des années 1612, 1613 et 1615; un grand nombre de petites épîtres adressées au même prélat par Dameron; deux de MM. de Givry et de Pressac; une ode de Regnesson; une pièce du cardinal du Perron à Henri IV, de l'an 1600; beaucoup de chansons; les paroles de nombreux ballets dansés à Paris, à Blois, à Rouen; des morceaux sur des sujets d'actualité; des vers satiriques très-hardis. Puis, à partir du folio 200, on trouve surtout des pièces rimées contre Mazarin, et relatives aux événements de l'époque. Je noterai les vers burlesques de 1650 « par M. Scarron, » et plusieurs autres vers qui portent le même titre de 1651, 1652, 1653, et qui pourroient bien sortir de la même plume : je n'en ai pas fait la vérification.

Les trois pièces dites « vers satiriques, » de 1621, 1634 et 1635, sont assurément curieuses, mais trop libres pour trouver place ici. Dans la première, sur l'air de *Jean de Nivelle*, l'auteur passe en revue les dames de la cour : on y voit citées la reine, Mmes de La Vieuville, de Guincourt, de Migneux, de Marolles, de Chalais, de Combalet, de Mortemart, de Chevreuse, de Guéméné, de Rohan, de Puisieux, de Témine, de Verdun, du Vigean, de Croisy, de Rhodes, de Castille, de Saint-Jouin, Sauvat, Neveu, de Bretagne. Dans la seconde pièce, *les Roquantins*, c'est-à-dire les muguets à la mode, nous en voyons défiler un bien plus grand nombre et tout aussi

charitablement traitées : Mmes de Guéméné, de Chevreuse, de Bassompierre, de Vavassieux, de Maugiron, Duret, de Clermont, Paulet, de Béthune, de Saint-Luc, Charlot, de Ventadour, de Beuvron, d'Aumont, de Castille, de La Rocheguyon, de La Loupe, de Vigean, de Rambouillet, de Tigery, Boulanger, de Brionne, Dumont, de Choisy, de La Coste, de Saluce, de Maucourt, de Bourdeaux, Colbert, de Saint-Jouin, du Chastelet, de Sainctot, de Saint-Leu, de Brétigny, d'Anglure, de Combalet, d'Elbeuf, de Luxembourg, d'Attichy. On retrouve la plupart de ces noms dans « les vers satiriques tant du vieux temps que du présent » qui sont encore plus crûment libellés, si c'est possible.

Je terminerai en rapportant deux quatrains, l'un sur la mort du baron de Lux, tué en duel, comme on sait :

Je nasquis un brouilleur, j'ay vescu en brouillant;
En voulant tout brouiller, on mit fin à ma vie;
Mon esprit se contente aux enfers en brouillant,
Puisqu'il sçait que ma mort a causé brouillerie.

L'autre, contre le chancelier Brûlart de Sillery, daté de 1609 :

Henry, Sanssy, Sully, Bellievre et Villeroy,
Ont advancé Bruslart aux affaires de France;
Deux morts, trois dépouillés, Bruslart prend leur puissance:
Il fait tout, ne fait rien, n'est rien et fait le roy.

Édouard DE BARTHÉLEMY.

FRANCISCUS MONCŒIUS

(POËTE ARTÉSIEN).

François Monceaux, né à Arras, vers le milieu du XVIe siècle, appartenoit à un famille noble de l'Artois : il eut pour oncle François Balduin, et, sous les auspices de ce savant, il se voua à l'étude de l'histoire et principalement de l'archéologie hé-

braïque. Christophe d'Assonleville, qui jouissoit de la faveur d'Alexandre Farnèse, lui fit obtenir de ce prince une mission auprès de Henri IV, et c'est pendant son séjour à Paris qu'il termina et fit imprimer son premier et son principal ouvrage.

On connoît de Moncœius les livres suivants :

I. Sacra Bucolica, siue cantici canticorum Salomonis, magni regis Israel et psalmi XLIIIj. Eructauit cor meum, etc., poetica paraphrasis. Vol. in-4 de 115 p. *Parisiis, Ar. Sittard*, 1587.

La *Sacra Bucolica* est dédiée au duc Farnèse, dont le portrait, gravé par Th. de Leu, se trouve en tête de la dédicace, réuni dans un médaillon à celui de Charles V, avec cette légende Ανθρώπων σωτῆρες. Cet ouvrage eut du succès; il fut réimprimé en 1611, à Douai, chez Kellam (vol. in-4 de 368 p.).

II. Templum justitiæ lusus. Pièce de vers in-4 de 7 p. *Duaci. V. Boscard*, 1590.

III. Aaron purgatus, sive de Vitulo aureo libri duo, simul Cheruborum Mosis, vitulorum Ieroboami, Theraphorum Michæ formam et historiam, multaque pulcherrima alia eodem spectantia explicantes. Vol. in-12 de 393 p. *Atrebatii, G. Rivierius*, 1606.

Le livre se termine par cette note : « Accedet, Deo adjuuante, editione proxima, de arca fœderis, cuius eadem quæ Vituli Aaronii ratio et origo est tractatio. Item Laban siue de Teraphis, id est, statuis sacris et mysticis ante legislationem religiose perpetuo habitis liber singularis. » Ces nouvelles recherches n'ont pas été publiées.

C'étoit un sujet épineux qu'essayoit d'élucider Moncœius. Il présentoit, au point de vue du dogme, des difficultés sérieuses qui effrayoient sa famille et ses amis : un laïque, quelque érudit qu'il fût, n'entroit à cette époque qu'en tremblant dans le domaine des choses religieuses. Christophe d'Assonleville s'em-

pressa de soumettre à J. Boucher, chanoine de Tournay, le manuscrit de l'auteur, et le volume commence par la réponse de ce savant, qui en approuve l'esprit et les doctrines. Cet avis fut partagé par Paul Boudot, docteur en théologie, nommé peu après évêque d'Arras, et ce fut sous ce double patronage que le livre fut publié. Malgré ces minutieuses précautions, les appréhensions de Moncœius et de ses amis se réalisèrent : en 1609, l'*Aaron Purgatus* fut censuré par Rome et devint l'objet d'une polémique à laquelle Moncœius, qui étoit retourné à Paris, prit part en publiant une *Défense*.

IV. Apparitionum diuinarum duarum ejusque de Rubo et proximæque in Egyptum reuertenti in diuersorio Mosi facta est Historia accuratissime considerata et explicata. Operis majoris dudum in lucem enitentis, breuique erupturi specimen quod de apparitionibus diuinis inscriptione et argumento est futurum. Auctore F. Moncœio. Vol. in-4 de 73-VI p. Arras, Bauduyn, 1597.

V. Heden siue Paradisus. Vol. in-12 de 54 p. *Rigiaci Atrebatium, Balduinus*, 1593.

Cet ouvrage fut imprimé chez Guil. La Rivière : il est reproduit dans les *Deliciæ poetarum Belgicorum*, t. III. De tous les livres de Moncœius celui-ci est certainement le plus rare; il se rattache particulièrement à l'histoire de la province d'Artois : c'est un poétique éloge de la ville et des environs d'Hesdin. Il est dédié à M. Ennius de Betencourt.

Le livre d'*Heden*, comme les autres ouvrages de Moncœius, est orné, au verso du titre, d'une gravure emblématique représentant un cygne avec cette devise : *Me zephyri juvat aura, me decet ore canor*. Je ne chercherai pas à la justifier, mais il faut bien reconnoître que Moncœius ne faisoit qu'imiter ses contemporains, et nous avons eu déjà l'occasion de signaler des prétentions aussi naïves chez plusieurs poëtes de la même époque.

VI. De Claudia Regia Virgine, Auli prudentis senatoris Romani conjuge, syntagma; quo veteris ecclesiæ Britannicæ incunabula regia proponit : Claudiam enim Britannicam facit et Britannici Regis filiam. Vol. in-8. *Tornaci, Martin*, 1614.

Il existe un portrait in-4 de Moncœius gravé sur bois et sans nom d'auteur. Ce portrait est accompagné de quatre vers latins à la louange de notre poëte qui, s'il fallait les prendre à la lettre, surpasserait Virgile. C. D.

SOUVENIRS ET CORRESPONDANCE

DE

Mme RÉCAMIER[1].

C'est au plus respectable de tous les sentiments que nous devons la publication de ces deux volumes : la piété filiale. C'est leur mérite et leur charme, c'est aussi leur tort et leur défaut. Qui dit piété filiale ne dit pas impartialité. Pour se former une opinion sur un personnage, ce n'est pas d'habitude les enfants que l'on consulte. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver la vérité sur le compte de Mme Récamier en parcourant les *Souvenirs*. On peut la deviner, l'entrevoir par tout ce qu'ils sous-entendent; mais si l'on veut demander au livre autre chose que la lettre même; un enseignement ou une appréciation sur les divers petits cercles d'intimes dont pendant cinquante ans Mme Récamier a été le lien, on risque de tomber dans d'étranges suppositions, et de porter sur des gens connus des jugements d'où leur gloire ne sortiroit pas intacte.

(1) 2 vol. in-8. *Paris*, Michel Lévy. 1859.

En donnant ces deux volumes, leur éditeur, je pense, étoit résolu à entendre émettre des opinions diverses sur son entreprise. La matière y prêtoit, et son attente n'a pas été trompée. Les éloges l'ont emporté sur le blâme. Je ne voudrois pas troubler un si doux concert; mais j'ai bien peur qu'il ne soit entré dans ces éloges plus de rancune que de bonne foi, et que Mme Récamier n'ait servi de prétexte à épancher des regrets qui remontent plus haut qu'elle, et n'ont rien de commun avec la Corinne de la rue de Sèvres. Cette petite comédie est de bonne guerre; le public lettré en a profité, bien chagrin seroit donc celui qui s'en plaindroit. Ce ne sont pas là mes affaires.

Étoit-il opportun, étoit-il adroit d'attirer la vive lumière de la publicité sur cette charmante femme qui a su conserver pendant si longtemps le sceptre de la mode, qui dansoit si bien le pas du châle vers 1802, et dont Gérard nous a conservé une image si mélancolique et si maniérée dans son tableau de Corinne au cap Sunium? En un mot, la mémoire de Mme Récamier gagnera-t-elle à la publication des *Souvenirs et correspondance?* Franchement, non.

Mme Récamier a été une femme à la mode. Rien de plus. Douée du plus charmant et du plus fragile des dons, la beauté, c'est au hasard qu'elle a dû la meilleure part de sa célébrité. Pendant trente ans elle a été la belle Mme Récamier qui, en traversant les rues, faisoit retourner les petits savoyards ébahis d'admiration. C'est quelque chose : ce n'est pas tout, et Mme de Staël dont l'intelligence suppléoit à certaines imperfections physiques, savoit bien ce qu'elle faisoit en se liant avec une femme chez laquelle tant d'autres eussent rencontré une rivale. Elle n'avoit rien à redouter de cette liaison, au contraire.

Plus tard, dans les premières années de la Restauration, lorsque Mme Récamier eut ouvert à l'Abbaye-aux-Bois ce cercle dont nos oreilles d'enfant ont été si souvent rebattues, et qui devoit finir par une espèce de table d'hôte littéraire, étoit-

elle capable de lui imprimer cette personnalité, de lui donner cet aspect original qui caractérise les bureaux d'esprit tenus sous l'ancienne monarchie, depuis celui de Mme de Rambouillet jusqu'aux réunions de Mme du Deffand? Les *Souvenirs* répondent pour nous. Arthénice, Mme de Lambert, Mme de Tencin, Mme Geoffrin, Mme du Deffand, Mlle de Lespinasse souffloient dans leurs assemblées ce qui manquoit à Mme Récamier : la vie. Leur action, je le sais, n'a pas été puissante sur les mœurs; elle a été directe. On reconnoît la trace de leur influence dans la littérature et dans l'esprit du temps. En a-t-il été de même pour le salon de l'Abbaye-aux-Bois? A quoi se reconnoît son influence? Où doit-on chercher son action? Quel écrivain est le type de l'esprit qui y régnoit? Quelques nuances passagères dans certains esprits isolés, voilà ce qui en reste. Si c'est pour arriver à un pareil résultat que Mme Récamier a attiré pendant trente ans ce qu'il y a eu d'hommes d'élite à tous les degrés de l'échelle sociale, depuis des protes d'imprimerie jusqu'à des princes du sang; en vérité ce n'en valoit pas la peine. Elle a fait précisément le contraire des femmes dont je viens de citer les noms : elle n'a pas donné le ton à son salon, elle l'a reçu des personnages qui l'ont traversé tour à tour. C'est un salon de reflet.

Mais elle-même, qu'étoit-elle? Que pensoit-elle? Quels étoient ses principes, ses goûts, ses tendances? Quelles étoient la forme et la valeur de son esprit, de son jugement? Qu'avoit-elle au fond du cœur? De quelle façon les faits et les hommes agissoient-ils sur elle? Ce sont là des questions que tout le monde s'est adressé en ouvrant ces deux volumes, et qui eussent mérité une réponse. Ce n'a donc pas été sans un grand désappointement qu'on n'a pas trouvé trace d'une seule lettre donnant satisfaction à cette légitime curiosité. Le recueil n'en contient que deux ayant pour objet des sujets parfaitement banals. Ainsi tout ce bruit autour d'elle, tous ces intérêts, toutes ces passions, toutes ces haines, toutes ces amitiés, tous ces amours dont elle fut le centre et la spectatrice, et qu'elle gou-

vernoit, à en croire son éditeur, avec une dextérité si consommée, n'ont rien touché en elle. Pas un mouvement ne lui est échappé, pas un cri, un de ces bons cris dont l'écho, si foible qu'il soit, frappe toujours si juste, n'a déchiré sa poitrine et laissé voir le cœur à travers la plaie ouverte. Avoit-elle un cœur? je le crois, j'en suis convaincu, les preuves n'en sont pas loin; mais certainement ce n'est pas dans cette correspondance qu'on les trouvera.

Voici autre chose. Mme Récamier, dans la force de l'âge et admirablement placée pour voir, a traversé les cinquante années les plus agitées de notre histoire, elle est entrée sur la scène du monde en 1793 en pleine Terreur, elle en est sortie en 1848 en pleine révolution; elle a connu la plupart des acteurs du drame qui eut l'Europe entière pour théâtre et pour témoin, le sort du monde s'est joué plusieurs fois autour d'elle, elle a pu jeter par-dessus leur épaule un regard sur les joueurs, et la correspondance en garde à peine trace! Aucune des grandes crises au dénoûment desquelles des nations étoient suspendues, non-seulement ne l'ont agitée, mais encore n'ont agité ses impassibles correspondants frappés de la même immobilité qu'elle. Étoit-elle donc douée du triste privilége attribué par la mythologie à la tête de Méduse, et changeoit-elle en pierres tous ceux qui l'approchoient? Ne demandez pas à ce livre une appréciation sur ces grands événements. Sous le Directoire elle donne d'excellents dîners à Clichy; pendant le Consulat elle ne manque aucune des fêtes de Lucien Bonaparte et du premier consul, tout en repoussant l'amour académique de l'un, et, si l'on en croit l'éditeur, la passion moins voilée de l'autre. Sous l'Empire, jouissant de l'insigne honneur d'être redoutée par le maître du monde, qui la traite absolument comme Louis XIV traitoit Bussy Rabutin où Mme de Caylus; demandée en mariage par le prince Auguste de Prusse (je voudrois bien voir la lettre originale), lorsque l'Europe en armes défend son indépendance contre le génie de la gloire; elle s'endort aux murmures harmonieux du lac Léman, ou

passe des mois entiers d'enchantement sur les rives indolentes de la Loire. La Restauration arrive et tente de réconcilier la France libérale avec le principe monarchique, et de faire vivre en bonne intelligence la liberté et l'autorité, qu'importe? Mme Recamier va en Italie, visite avec un enthousiasme de poche les monuments du passé, comme Oswald et Corinne, joue des niches à notre ambassadeur, dont elle traverse toutes les fêtes, et à qui, dans son propre salon et sans qu'il s'en doute, elle met au bras le bras de la reine Hortense exilée. Charmante femme qui badine au milieu de la tempête, voit le monde à travers son voile de dentelles, et semble appliquer à son pays avec une entière quiétude la maxime : « Heureuses les nations qui n'ont pas d'histoire. »

Une telle indifférence, je le demande, prévient-elle en faveur du personnage? Mais, dira-t-on, cette futilité fait précisément le charme de Mme Récamier; et c'est un singulier reproche que de demander à une jolie femme et à une aimable femme les graves qualités d'un philosophe et d'un homme d'État. Distinguons. Si Mme Récamier n'eût pas affiché d'autres prétentions que celle d'exercer un charme indubitable sur un petit cercle d'intimes et sans sortir du coin du feu, je ne serois pas exigeant, et je tiendrois le rôle qu'elle a joué comme tout à fait en rapport avec son esprit. Mais, au contraire, les prétentions, et la prétention, qu'elles viennent d'elle ou de son éditeur, débordent de toutes les pages de ce livre, elles en sont le fond et la trame: prétentions à l'opposition d'abord, à l'influence politique ensuite, à l'action littéraire enfin. On ne les voit pas, mais on les sent partout; elles blessent d'autant plus qu'elles sont plus mal cachées. J'ai donc le droit d'être difficile, de rechercher de quelle façon le rôle a été soutenu, de m'enquérir s'il est justifié par les actes, si, en somme, le caractère réel a été à la hauteur du caractère cherché. Je ne veux pas faire de longs parallèles; mais quelle différence entre le caractère, l'esprit, le tact de la duchesse de Choiseul élevée également dans la finance, et l'esprit, le ca-

ractère et le tact de Mme Récamier! Le grand jour de la publicité a fait gagner à l'une tout ce qu'il a enlevé à l'autre. Nous ne valons pas nos pères.

Cet hommage d'une affection plus pieuse que réfléchie embarrasse parfois par sa naïveté; et je doute que Mme Récamier elle-même eût été bien édifiée des renseignements donnés à la page 13 du premier volume sur la position réciproque des deux époux, « sur ce lien qui ne fut jamais qu'apparent, sur « les rapports paternels de M. Récamier avec sa femme, jeune « et innocente enfant qui ne fut jamais traitée par lui que « comme une fille dont la beauté charmoit ses yeux et dont la « célébrité flattoit sa vanité. » Je n'appuierai pas sur un sujet aussi délicat. Il résulte surtout de l'esprit général du livre, que Mme Récamier, après trente ans de mariage, rapporta à Dieu la couronne d'innocence qui ceignit le front de la jeune mariée. L'auteur l'affirme et je le crois. Mais je connois des saintes canonisées à meilleur compte. J'eusse, en outre, été curieux d'avoir sur cette question l'opinion d'une autre femme dont personne ne déclinera la compétence : de la reine Marguerite de Navarre. Il faut admirer une pareille perfection et se taire.

Ce n'est pas seulement la figure principale qui perd à ces *Souvenirs;* les personnages groupés par le hasard ou l'affection autour de Mme Récamier, ne sont pas présentés sous un jour bien favorable; et il n'y a pas de compliment à faire à leurs amis de la physionomie que leur prête l'éditeur de la correspondance. Si cette physionomie est la vraie, il y auroit beaucoup à rabattre de l'admiration que l'on étoit habitué à professer pour eux. Ce livre ajoutera une preuve de plus à la justesse de cet adage : « Il ne faut pas voir les grands hommes en robe de chambre. »

Je ne cherche pas à savoir si M. le duc Matthieu de Montmorency a eu en réalité un caractère aussi effacé; je n'insiste pas sur la singularité du rôle de M. Ballanche. J'admets sans discussion que chez le premier les passions de l'homme ont

été vaincues par la piété du chrétien ou contenues par l'éducation du gentilhomme; et que, chez le second, elles ont été détournées par les divagations du rêveur ou amorties par les spéculations du philosophe; mais que penser de M. de Chateaubriant après les révélations contenues dans ces pages? S'il est encore permis de rendre justice au talent de l'écrivain, quelle opinion doit-on se former du caractère de l'homme, de la susceptibilité de sa vanité, de ces démentis que la foiblesse humaine donne perpétuellement à son orgueil, de l'opposition existant entre M. l'ambassadeur et Chactas, entre le ministre des affaires étrangères et René? Ah! pauvres jeunes poëtes qui suspendiez votre imagination aux pas du pèlerin de Solyme, cœurs tendres et dévoués qui versiez les parfums de votre amour aux pieds du commis voyageur de la mélancolie, puissiez-vous ne jamais lire la *Correspondance tirée des papiers de Mme Récamier*, et toujours ignorer ce qui se cachoit au fond de votre idole!

Au mois de février 1822, M. de Chateaubriant est nommé ambassadeur à Londres. Catholique sincère, philosophe désabusé, qui, en soulevant la poussière des civilisations éteintes, a appris ce que pèsent les grandeurs humaines; il va bien vite sonder le néant de sa position, l'accepter avec humilité, en remplir les charges avec modestie et dévouement, et n'aspire qu'à reprendre, dans la solitude, le cours de ses rêveries et le vol de ses pensées. Ce n'est pas lui dont l'imagination n'a pu s'assouvir aux spectacles grandioses des prairies du nouveau monde, qui se laissera prendre par les futiles amorces dont se contente l'ambition du vulgaire. Son âme habite trop haut. Eh bien! c'est le contraire qui arrive. Ce grand inconsolé jette aux orties le froc de la mélancolie; les honneurs de ce bas monde lui sont tout aussi sensibles qu'à un autre. Il accomplit, avec une ponctualité à laquelle je rends toute justice, les devoirs mondains d'un ambassadeur, courtise les belles dames, y compris Mlle Leverd de la Comédie-Françoise, ce qui inspire de la jalousie à Mme Réca-

mier ; ne néglige, en un mot, aucun des petits manéges abandonnés généralement aux intrigants subalternes. Le congrès de Vérone se prépare, et ne pourra évidemment se passer de ses lumières politiques. Pour y être envoyé, il se pousse, se presse, sollicite par lui ou par ses amis, dont il réveille et soutient la bonne volonté avec une agitation fébrile, joue enfin une comédie qui compromettroit un commis voulant passer sous-chef. Toute la fin du premier volume est remplie par les éclats de cette personnalité féroce. On sait à quoi tout cela aboutit. M. de Chateaubriant fut envoyé au congrès de Vérone, y fut traité assez légèrement par ses collègues hommes d'affaires; et laissa au roi Louis XVIII, dont la sagacité avoit pressenti l'homme sous l'écrivain, et qui ne l'aimoit pas, la plus triste idée de ses facultés politiques et de sa capacité d'homme d'État. O Amélie! ô Celutta! ô Atala! ô Cymodocée! que vous êtes loin!

Six années s'écoulent, six années pendant lesquelles M. de Chateaubriant semble avoir épuisé tout ce qui peut satisfaire l'ambitieux le plus acharné. Il renverse son ami intime, l'honnête Matthieu de Montmorency; et, pour lui solder son arriéré de Vérone, lui prend sa place au ministère des affaires étrangères. Il en tombe bientôt, mais pour entamer dans *le Journal des Débats* cette lutte mémorable qui força la royauté à signer la capitulation Martignac : exemple peut-être unique d'un écrivain faisant repentir un gouvernement d'avoir blessé son amour-propre. Le rédacteur des *Débats* s'impose au roi Charles X, comme l'auteur de la brochure *Bonaparte et les Bourbons* s'étoit imposé au roi Louis XVIII. « Il falloit, dit la *Correspondance*, faire une place à l'homme dont le redoutable talent avoit amené ce résultat. L'entrée de M. de Chateaubriant au ministère n'étant pas possible, on lui proposa le poste le plus capable de le tenter, et celui où ses goûts, sa renommée, les services éminents rendus par lui à la religion, l'appeloient naturellement à défaut d'un ministère : c'étoit l'ambassade de France à Rome. »

M. de Chateaubriant partit le 24 septembre 1828.

Or, veut-on savoir de quelle façon il employa l'année qu'il passa dans la ville éternelle? Ce ne fut pas, comme on pourroit le croire, à débrouiller la question si confuse du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, à prévoir le combat à mort qui alloit s'engager entre les prérogatives de la couronne et le mouvement de l'opinion publique, et, à défaut d'autre chose, à donner des conseils pour amortir la violence du choc. M. de Chateaubriant ne paroît pas s'être beaucoup tourmenté de ces questions. Ce qui l'agite, ce qui l'inquiète, ce qui a dû lui faire passer bien des nuits blanches, c'est de faire jouer une tragédie biblique : *Moïse*, qui, quelques années plus tard, tomba à l'Odéon au milieu des rires des étudiants. Cette préoccupation tourne à l'idée fixe. Répétée à satiété, ce n'est plus un refrain, c'est une obsession. Ce seroit à peine croyable si la *Correspondance* n'en donnoit des preuves matérielles. M. l'ambassadeur veut être joué : là est pour lui le véritable intérêt. Il faut que tous ses amis le secondent dans la réussite de ce projet. Aucun sacrifice ne lui coûtera. Il va jusqu'à avancer quinze mille francs au directeur du Théâtre-François pour les frais de la représentation. Toutes ses lettres contiennent un mot, une phrase, un *post-scriptum* à propos de *Moïse*. C'est à peine si le conclave qui remplaça Léon XII par Pie VIII, si les difficultés de l'élection d'un chef du saint-siége favorable aux intérêts de la France sont assez fortes pour l'arracher à ses préoccupations dramatiques. Homme de lettres susceptible, dramaturge aveuglé de suffisance, voilà en résumé ce que se montra M. de Chateaubriant pendant son séjour à Rome. Quelle opinion dut-il, en partant, laisser de lui à ces vieux prêtres romains, à ces prélats blanchis sous le harnois des chancelleries, si fins, si perspicaces, si rusés, si habiles à trouver le défaut de la cuirasse des hommes et des choses, si délicats à toucher les blessures que l'orgueil fait saigner au fond de toutes les âmes. Le représentant de la nation catholique par excellence auprès du chef de la catholicité, se déme-

nant pour faire représenter un mauvais drame, est une comédie à laquelle il ne manque, pour devenir un chef-d'œuvre, qu'un narrateur comme le président de Brosses.

Ce projet ne réussit pas, et voici le second acte de la comédie. *Moïse* fut trouvé unanimement si mauvais, que les amis de M. de Chateaubriant finirent par se cotiser pour avoir le courage de le lui dire, et par lui faire ajourner ses projets de représentation. Force fut bien au pauvre auteur d'accepter le jugement de ce tribunal dont il avoit invoqué lui-même la juridiction. Mais les cris que sa vanité offensée lui fait pousser, et qui servent de dénoûment à toute cette affaire, n'en sont pas la partie la moins curieuse. Ce que le cœur de l'homme de lettres épanche d'amertume, ce que cette blessure laisse couler de fiel, les délicieuses scènes de rire jaune qui sont la suite de sa détermination, tout cela est sous les yeux du lecteur. Les deux lettres du 27 et du 30 décembre 1828 sont deux chefs-d'œuvre du genre. La vanité ne s'est jamais donné plus libre carrière. Au reste, M. de Chateaubriant l'avoue dans sa lettre du 1er janvier 1829 : il a le cœur bien gros de cette affaire; *Moïse* étoit *la dernière illusion* de sa vie, et on sacrifie difficilement ses dernières illusions. Cette corde de la lyre une fois touchée, on prévoit tout le parti qu'en pouvoit tirer le chantre d'*Atala*. A qui sait lire, les lettres publiées dans l'ouvrage de M. de Marcellus (*La Politique de la Restauration*) pouvoient déjà fournir de singuliers aperçus sur le caractère de M. de Chateaubriant. Cette correspondance les complète. M. de Chateaubriant n'étoit pas un homme d'État, c'étoit un homme de lettres, et un homme de lettres chez lequel malheureusement le caractère n'étoit pas à la hauteur du talent.

Je m'arrête. Je veux rester dans les justes bornes de la critique, et ce livre agaçant en feroit sortir. Mais que de choses à dire! Que de *desiderata* il vous laisse sur le cœur! Quel besoin il vous fait éprouver de voir une main un peu brusque déchirer tous ces voiles de gaze, enlever toutes ces couches de fard, et vous montrer, derrière cet amas de sornettes et de

fadaises, les éternelles passions de l'homme s'agitant dans leur vérité et leur brutalité, et traînant après elles leur cortége habituel de misères.

Disons-le donc : l'auteur des *Souvenirs et correspondance* est de bonne foi, mais il s'est trompé. Il n'a vu que le moindre côté de la petite société où il a vécu, le côté d'apparat, de convention, le côté factice en un mot. Tout cela se passe à la clarté des bougies, dans un salon convenablement chauffé; les hommes minaudant devant les femmes, les femmes minaudant devant les glaces. Ce sont des tempêtes dans un verre de sirop. Mais le lendemain le soleil éclairoit les passions, les intérêts, les fantaisies de ces hommes; les vanités, les caprices, les foiblesses de ces femmes : c'étoient des hommes et des femmes comme tout le monde. Ils reprenoient la vie générale. C'est à cette vie que l'auteur a oublié de nous faire assister; c'est ce côté véritablement intéressant qui échappe dans les *Souvenirs et correspondance*.

Eût-il dit vrai, je protesterois encore contre les tendances auxquelles il se laisse aller. Depuis quelque temps, on exhume de la chronique des salons ou des catacombes de l'histoire, des portraits de femmes oubliées ou inconnues. On secoue la poussière qui les couvre, on en reprend les contours, on en ravive les couleurs, tantôt avec une piété sincère, tantôt avec une passion factice, en général avec talent; on les place sur de petits autels ornés de toutes les ressources du savoir faire, et resplendissants de tous les artifices du style, et l'on attend les adorateurs. La foule s'amasse, l'esprit de parti s'en mêle, l'encens fume, et les cantiques modulés à mi-voix vont leur train. Mais, si l'on n'y prend garde, la fadeur, que de pareils exercices déposent dans l'esprit, gagnera du terrain, et finira par avoir une influence compromettante sur le génie françois, si droit, si net, si vif, si franc du collier et si libre d'allure. Défions-nous des précieuses de mœurs encore plus que des précieuses de mots; laissons les femmes là où est leur place, leur force et leur grandeur, auprès du foyer domes-

tique, au milieu de la famille, éclairant la maison de leur douce lumière, enivrées des caresses des enfants, et trouvant dans le devoir simplement accompli le secret de leur véritable puissance, et la récompense de leur abnégation. Soyons enfin bien convaincus que la vérité se fait jour tôt ou tard, et que ce sont des livres comme les *Souvenirs et correspondance* qui autorisent et justifient des livres comme les *Historiettes de Tallemant des Réaux*. Comte L. CLÉMENT DE RIS.

LETTRE A M. TECHENER

Note sur l'édition in-folio des Essais de Montaigne, *publiée en* 1595, *n°* 77 *du catalogue.*

La belle édition des *Essais* donnée en 1595 par Marie de Gournay présente une particularité qui n'est pas connue et qui mérite de l'être ; pour être complète, elle doit posséder un CARTON, et cette condition est assez rare pour que, depuis cinq ans que je la connois, je ne l'aie rencontrée que sur deux exemplaires, celui de M. de Clinchamp (compris dans la vente du 1er mai) et le mien.

L'édition de 1595 a été donnée sur un exemplaire in-4 de 1588, portant de la main de Montaigne des additions équivalentes à la moitié du texte imprimé, soit un tiers des *Essais*. Ces notes étoient inscrites sur les marges, sur les interlignes, partout où il y avoit des blancs, et quand la place manquoit, Montaigne écrivoit sur un fragment libre de papier. Parfois une croix formoit réclame ; on en voit une entre autres sur l'exemplaire de Bordeaux à la fin du chap. XXII du livre Ier ; là où Montaigne fait un si grand éloge de sa fille d'Alliance, et ce fragment qu'on ne retrouve plus, Marie de Gournay confesse (préface de 1635) l'avoir abrégé, probablement parce qu'elle trouvoit l'addition trop louangeuse pour elle.

L'édition s'écouloit, lorsque (antérieurement à 1598) Marie de Gournay retrouva un de ces fichets annotés se rapportant

à la page 63. Dans sa scrupuleuse exactitude, elle ne put se décider à attendre une prochaine édition, et elle résolut de réintégrer dans celle qui se débitoit le passage qui en faisoit partie. Il s'agissoit d'intercaler à la fin du chapitre XXII du livre Ier vingt-deux lignes; le blanc de deux citations latines, celui de quelques centimètres, qui termine la page 64 et le chapitre, n'y suffisoient pas, on dut, en outre, augmenter d'un centimètre la justification et ajouter à ces deux pages deux lignes de plus qu'aux autres.

Par une circonstance que je n'explique pas, en réimprimant les pages 63 et 64, on réimprima le feuillet qui porte les pages 69-70, et cependant la collation la plus minutieuse m'y a fait découvrir cette seule différence que la quatrième ligne de la page 70 de l'état primitif commence par: *Que vne* et qu'à la réimpression on lit *qu'vne*.

A quelque rapprochement de l'émission de cette édition qu'ait eu lieu cette impression complémentaire, il faut admettre qu'un grand nombre d'exemplaires étoit déjà écoulé; car sur plus de vingt-cinq que j'ai examinés, je n'ai rencontré le carton que sur deux seulement, et l'un de ceux-là est actuellement en vente.

Je dois noter ici une particularité : cette édition a été partagée entre deux libraires, Abel L'Angelier et Michel Sonnius, la moitié supérieure du frontispice est la même pour les deux, mais chacun a ajouté sa marque et son nom. Il en est de même pour l'Errata, conforme pour la rédaction, mais différent pour la composition. La part de Sonnius a dû être moins large que celle de L'Angelier, car les exemplaires au nom du premier se rencontrent bien plus rarement (tout au plus une fois sur quatre). Eh bien! les deux exemplaires avec carton que je connois sont au nom de L'Angelier; il sera intéressant de vérifier s'il s'en trouve au nom de Sonnius.

De tout ceci il résulte que l'état complet est incontestablement le carton; dans toutes les éditions suivantes, le passage est maintenu sans observation; il en résulte encore cette con-

clusion qu'un véritable exemplaire *Princeps* devroit posséder les deux frontispices, les deux feuillets d'errata des deux libraires, les feuillets primitifs et les feuillets réimprimés.

La page 63, dans les deux états, porte aux premières lignes une citation latine (*Adeo nihil motum*, etc.), et au bas de la page précédente on lit : *et nous advient ce que Thucydides dit des guerres de son tems ;* par une bizarrerie que je n'explique pas, ces deux passages sont supprimés aux éditions de 1598, 1600, 1602 et 1604.

Remarquons, en le regrettant, que cette édition ne donne pas la préface de Montaigne (C'est icy un liure de bonne foy) ni les sonnets de La Boëtie, et peut-être est-il permis de s'étonner que cette belle édition, la meilleure entre les bonnes, ne se trouve pas, *au moins à ma connoissance*, à la Bibliothèque impériale, ni à celle de Sainte-Geneviève, ni à quelques autres.

Je ne fais que remplir un strict devoir en reconnoissant que c'est à M. Potier que je suis redevable d'avoir constaté la particularité que je fais connoître. Ce libraire scrupuleux, au moment de livrer au relieur un exemplaire de 1595, avoit remarqué deux pages qui, typographiquement, présentoient de notables différences avec les autres, il soupçonna d'abord la substitution d'un feuillet pris dans une autre édition in-folio, et ce fut l'examen qu'il me pria de faire de son exemplaire qui me fit reconnoître l'existence du carton.

M. Potier, appréciant l'intérêt que ces deux feuillets présentoient pour moi, consentit avec une obligeance parfaite, et je dois le dire avec un désintéressement complet, à les échanger contre les feuillets correspondants de l'un de mes exemplaires ; je suis heureux de trouver l'occasion de l'en remercier.

Pour compléter cette note et consoler les possesseurs de l'ÉTAT PRIMITIF, et il en est que j'honore et que j'aime infiniment, je transcris ici les vingt-deux lignes qui ont donné naissance à la lacune.

Après ces mots : « l'autre est en bien plus rude party, »

page 63, ajoutez : « Car qui se mesle de choisir et de changer, « vsurpe l'authorité de iuger : et se doit faire fort, de voir la « faute de ce qu'il chasse, et le bien de ce qu'il introduit. Cette « si vulgaire considération m'afermy en mon siege : et tenu « ma ieunesse mesme, plus temeraire, en bride : de ne charger « mes espaules d'vn si lourd faix, que de me rendre respon- « dant d'vne science de telle importance. Et oser en cette cy, « ce qu'en sain iugement ie ne pourroy oser en la plus facile « de celles ausquelles on m'auoit instruit, et ausquelles la « temerité de iuger est de nul preiudice. Me semblant tres- « inique de vouloir sousmettre les constitutions et obseruances « publiques et immobiles à l'instabilité d'vne priuée fantasie « (la raison priuée n'a qu'vne iurisdiction priuée), et entrepren- « dre sur les loix diuines ce que nulle police ne supporteroit « aux ciuiles, ausquelles, encore que l'humaine raison aye « beaucoup plus de commerce, si sont elles souuerainement « iuges de leurs iuges : et l'extrême suffisance, sert à expliquer « et estendre l'vsage, qui en est receu, non à le destourner et « innouer. Si quelques fois la prouidence diuine a passé par « dessus les reigles, ausquelles elle nous a necessairement as- « treints, ce n'est pas pour nous en dispenser. Ce sont coups « de sa main diuine, qu'il nous faut, non pas imiter, mais ad- « mirer ; et exemples extraordinaires, marques d'vn expres et « particulier adueu : du genre des miracles, qu'elle nous of- « fre, pour tesmoignage de sa toute-puissance, au dessus de « noz ordres et de noz forces ; qu'il est folie et impiété d'essayer « à representer, et que nous ne deuons pas suiure, mais « contempler auec estonnement. Actes de son personnage, non « pas du nostre, Cotta proteste bien opportunement : *Quum « de religione agitur, T. Coruncanium, P. Scipionem, « P. Scæuolam Pontifices maximos, non Zenonem, aut « Cleantem aut Chrysippum sequor.* »

Puis le texte primitif reprend « Dieu le sache, en nostre « présente querelle, etc. »

Dr. J.-F. Payen.

Avril 1860.

ANALECTA-BIBLION.

LIVRES ANCIENS.

I

Bouchet (Jean). — Epistres, Elegies, Epigrammes et Epitaphes composez sur et pour raison du deces de feu .... Renée de Bourbon, abbesse de Fonteurault...., par le procureur general dudict ordre (Conrad de Lommeau) et le Trauerseur (I. Bouchet). *Poictiers, Jeh. et Enguilbert de Marnef*, 1535; petit in-4 de 43 ff. non chiffrés.

L'un des plus rares ouvrages de J. Bouchet. Superbe exemplaire, à grandes marges et d'une parfaite conservation. La reliure, de Niedrée, est d'une richesse et d'une élégance remarquables.

La première pièce du volume est une circulaire rédigée par Conrad de Lommeau, procureur général de l'ordre, et adressée *par le couvent de Fontevrault, le* 11 *novembre* 1534, *aux autres couvents de l'ordre, pour leur annoncer le décès de feue madame Renée de Bourbon*. Cette circulaire, qui contient des détails précis sur la vie de cette abbesse, n'a point été connue des auteurs du *Gallia christiana*. En effet, ils ont écrit que Renée de Bourbon, fille de Jean II comte de Vendôme, et d'Elisabeth de Beauvau, née *vers* 1466, élue abbesse de Fontevrault le 23 *septembre* 1491, fut la première abbesse de l'ordre qui fit vœu de clôture, en juin 1500, et qu'elle mourut le 23 *octobre* 1533; tandis que la circulaire nous apprend que Renée de Bourbon, née en mai 1469, entra à Fontevrault en 1477, prit le voile en 1482, fut nommée abbesse le 30 octobre 1491, fit vœu de clôture le 13 juin 1505 et mourut le dimanche, à

minuit, 8 novembre 1534. Conrad de Lommeau ajoute qu'elle reçut à Fontevrault 338 professes et religieuses, parmi lesquelles on cite Isabeau et Charlotte de Bourbon, ses sœurs; Louise de Bourbon, sa nièce, à laquelle elle résigna en mourant sa charge d'abbesse; Madeleine de Bourbon et Renée de Lorraine, ses nièces; et Catherine de Navarre, depuis abbesse de Caen. Elle institua encore deux ou trois mille religieuses et religieux dans les couvents de son ordre. On sait que l'ordre de Fontevrault se composoit de religieuses et de religieux, qui étoient également sous la domination de l'abbesse.

Nous ne parlerons point des élégies, des épigrammes et des épitaphes composées par J. Bouchet, le célèbre procureur-poëte de Poitiers : nos lecteurs connoissent, tous, les poésies du *Traverseur des voies périlleuses*. Nous ferons seulement observer que dans la dernière pièce, adressée a *toutes devotes religieuses cloistrières*, Bouchet usurpe les fonctions d'un directeur de conscience, qu'il donne à ces religieuses certains conseils fort singuliers, et qu'il se complaît en des détails assez scabreux. Cette pièce est datée et signée ainsi qu'il suit :

Escript au temps que à Poictiers regnoit peste,
En vng pays tout rural et agreste
Où me tenois, qui tresfort me fachet :
Par vostre frere en Jesuchrist, Bouchet.

Conrad de Lommeau, licencié ès droits, seigneur de Pompierre, procureur général de l'ordre de Fontevrault, est un poëte beaucoup moins connu que J. Bouchet; il mérite cependant de ne pas être enseveli dans un éternel oubli : ses vers sont faciles et quelquefois moins prosaïques que ceux de Bouchet. Nous citerons le début de sa lettre à J. Bouchet pour l'engager à chanter les louanges de Renée de Bourbon :

Si je t'escriptz comme font bons amys
L'vng à l'autre, est pource que tu as mys

Peine et labeur aux haulz faictz reciter
Des bien viuans, et que doys exciter
Mieulx que iamais tes musés et sciences
A publier la meure sapience,
La grant bonté, vertu, discretion
D'vne qui fut de grant perfection.

On remarque encore de C. de Lommeau l'*Interprétation faite le* 15 *novembre* 1532, *du songe que ladicte dame avoit faict de trois perles :* ces trois perles représentoient ses nièces, Renée de Lorraine, Louise et Madeleine de Bourbon. *L'accord de troys dames, présenté le* 1 *janvier* 1533 : ces trois dames sont Virginité, Religion et Clôture. *Dict spirituel, presenté à ma dicte dame le lundi de Pasques* 1534, *iour accoustumé par les religieuses donner à leur abbesse des fleurs et ouurages.*

Ainsi, ce livre rare est d'autant plus précieux qu'il contient les œuvres poétiques d'un auteur à peu près inconnu, et des détails biographiques exacts sur l'illustre abbesse de Fontevrault, qui introduisit dans cet ordre une réforme qu'avoit rendue nécessaire la vie mondaine des religieuses.

AP. B.

II

Érasme.—Le Chevalier chrestien, traduit en langue françoise (par Louis de Berquin).—La Preparation à la mort, trad. en fr. —Le Sermon de Iesus enfant, translaté en franç. par l'Amoureux de Vertu, Champenois; auec le Songe du combat entre le corps et l'esprit, en rhythme françoise, composé par ledict Amoureux de Vertu (Devienne). *Lyon, I. de Tournes*, 1542 et 1543; 3 part. en 1 vol. in-16, mar. r., fil. à la rose, tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet.*)

Charmant volume, d'une conservation parfaite, aussi précieux par la rareté des pièces qu'il renferme, que par la beauté

de l'impression et l'élégance de la reliure. C'est un des chefs-d'œuvre de la typographie de J. de Tournes, et le dos du volume, richement doré à petits fers, est l'une des plus jolies compositions des relieurs-artistes, Trautz et Bauzonnet.

La traduction de l'*Enchiridion* par L. de Berquin, avoit déjà paru en 1529 à Anvers. Dolet et J. de Tournes la publièrent de nouveau en 1542, sous le titre du *Chevalier chrestien.*

Louis Berquin, gentilhomme de l'Artois et conseiller de François 1er, étoit considéré comme le plus savant de la noblesse : son zèle pour le luthéranisme le conduisit au bûcher. En 1523, il fut dénoncé au parlement, et mis en prison. On saisit dans sa bibliothèque des ouvrages de Luther et de Melanchthon, plusieurs écrits qu'il avoit composés en faveur de la réforme, et des traductions françoises de quelques traités d'Érasme. Le parlement condamna les livres au feu et l'auteur à l'abjuration. Il refusa de se rétracter et resta prisonnier; François 1er le fit mettre en liberté. Berquin se retira à Amiens; mais ses paroles indiscrètes et sa conduite imprudente provoquèrent, en 1526, un second arrêt du parlement: le roi lui rendit encore la liberté. Néanmoins, il n'en devint pas plus réservé, malgré les avis d'Érasme qui lui conseilloit de garder le silence ou de s'expatrier. Il attaqua violemment ses juges, fut arrêté pour la troisième fois, condamné à une prison perpétuelle et préalablement à faire abjuration et à avoir la langue percée. Il en appela au pape et au roi; François Ier l'abandonna, et il fut enfin condamné, comme hérétique obstiné, à être brûlé en place de Grève. Le savant Budé, qui avoit été un de ses juges, l'engagea vainement à se soumettre pour sauver sa vie; et la sentence fut exécutée le 17 avril 1529.

On lit dans le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier, t. Ier, pag. 384-85 : « A dater de l'année 1525, Érasme parle plusieurs fois dans ses lettres de la traduction de l'*Enchiridion* par L. Berquin; mais l'édition publiée à Anvers par Martin Lempe-

reur, en 1529 (l'année de la mort du traducteur), est probablement la première et elle est d'une extrême rareté : jusqu'à ce jour, aucun bibliographe ne l'a citée. On ne connoissoit que la réimpression faite à Lyon, par Dolet, en 1542, 1 vol. in-16. Il m'a été impossible de trouver à Paris le volume imprimé par Dolet. » Ainsi, l'édition d'Anvers est de la plus grande rareté, la réimpression de Dolet étoit introuvable à Paris, et Barbier ignoroit l'existence de l'édition publiée par J. de Tournes. Depuis que cet article du *Dictionnaire des anonymes* a été écrit, les bibliographes ont cité les éditions de Martin Lempereur et de Dolet; mais, jusqu'à présent, ils n'ont point indiqué l'édition de J. de Tournes. On peut en conclure qu'elle est encore plus rare que les deux autres.

Au surplus, il semble facile d'expliquer les motifs de la rareté de cette traduction, malgré ses trois éditions. En effet, un livre de théologie morale, traduit par L. Berquin, brûlé en 1529 comme luthérien, imprimé d'abord à Anvers, puis à Lyon par Ét. Dolet qui subit le même sort que le traducteur, en 1546, comme calviniste obstiné, et réimprimé par J. de Tournes qui se réfugia à Genève pour cause de religion, devoit inspirer peu de confiance et éveiller l'attention de la Sorbonne. Or, le prologue adressé par Érasme à l'abbé Volsio, et daté de Bâle, le 17 août 1518, est écrit avec tant de liberté, qu'il provoqua sans doute la suppression de l'ouvrage en tout ou en partie.

Dans cette pièce, de 44 pages, Érasme critique vivement, mais avec cette finesse d'esprit qui a fait le succès de l'*Éloge de la folie*, les disputes violentes et sans fin des théologiens, les énormes in-folio qu'ils écrivoient et qu'on ne lisoit point, les systèmes incompréhensibles qu'ils exposoient et les mots barbares dont ils faisoient usage, le déréglement des mœurs du clergé et des moines, la superfluité de leurs vêtements, l'ambition des prélats et leur attachement aux biens temporels, enfin la vente des indulgences et l'abus des cérémonies. Après avoir lu ce Prologue, on comprend que les réformateurs du

XVIe siècle aient souvent compté Érasme au nombre de leurs adhérents.

Nous en transcrirons quelques passages, pour l'édification de nos lecteurs : « Ie ne demande pas qu'il (l'*Enchiridion*) rende les hommes instruits à la science sorbonique, moyennant qu'il les rende instruits à tranquillité chrestienne. Pour quelle raison aussi appartient-il de traicter ce de quoy tous traictent? Qui est auiourd'huy cestuy qui ne soit donné du tout aux questions theologiques? Quelle autre chose font les examinations des colleges? Il y a quasi autant d'expositions sur les liures des sentences, qu'il y a de theologiens. Quel est le nombre des sommulaires meslantz et remeslantz de l'vn en l'autre, et scelon la maniere des apoticaires fondantz et refondantz les choses anciennes de nouuelles et les nouuelles des anciennes. Comment se fera que telle masse de volumes nous puissent instituer à droictement viure; laquelle aussi par toute la vie n'est donné tems de retourner les fueilletz?... Qui pourra porter auec luy la seconde de la seconde de Thomas d'Aquin?

« Mais aussi quel bien estimons-nous à venir si à ceux qui seront vaincus (les Turcs), pour leur faire embrasser Christ, nous leur mettons au deuant les liures de Occam, ou de Durand, ou de Scotus, ou de Gabriel, ou d'Aluarus? que penseront-ilz ou que entenderont-ilz, quand ilz oyront ces poignantes et inextricables argumentations des instantz, des formalités, des quiditez et des relations? Principalement là où ilz verront que telle dissension est de telles choses entre ces grandz professeurs de religion, que souuent jusques à perdre couleurs, jusques aux reproches, jusques aux crachemens, et aucunes fois jusques aux poingz s'entrebatent : tout ainsi comme si tu auois affaire auec quelque diable difficile....

« Quand a regné iamais la tyrannie ou l'auarice plus amplement ou plus impunement? Quand a esté iamais plus attribué aux ceremonies?... Les Philistins sont en si grand puissance, bataillans pour la terre, annonçant les choses terriennes pour les celestes, les humaines pour les diuines;

c'est-à-dire, non pas ce qui appartient à la gloire de Christ, mais ce qui appartient au gaing de ceux qui rachettent les compositions et les cauponations ou venditions; et ilz le font soubz le titre du souuerain prelat, et aussi mesme soubz le titre de Christ.

« Les prelats de l'Église sont quasi tous prochains principalement de deux pestes : à scavoir d'auarice et d'ambition.... Mais aussi le genre des moines est le plus souuent accompaigné (sans les autres maladies), de superstition, d'orgueil, d'hypocrisie, de detraction.

« Comme si aucun admonestoit estre plus seur de se fier en bonnes œuvres que aux indulgences du pape; cestuy totallement ne condemne point ses indulgences, mais prefere ce qui est le plus certain.

« Car aussi pour ce n'est pas Christ mort, à fin que les richesses, les abondances, les armures, et toute autre telle maniere de tragœdie du royaume mondain, soit maintenant enuers aucuns prebstres, etc., etc. »

Le Champenois qui, sous le pseudonyme de l'*Amoureux de vertu*, a traduit en françois le *Sermon de Jésus enfant*, nous a révélé son nom dans un huitain acrostiche qui précède le sermon, et dont les premières lettres, imprimées en capitales, forment le mot DEVIENNE. Nous connaissons, en Champagne, deux anciennes familles qui portent ce nom; mais comme notre auteur n'a point indiqué son prénom, il est impossible de le découvrir au milieu des membres de ces familles. Devienne a fait suivre sa traduction d'une oraison en ballade et d'une pièce de 500 vers, intitulée : *Le combat du corps et de l'esprit*. C'est un dialogue moral où le corps et l'esprit se disputent la possession de l'homme. Il est bien entendu que, dans cette lutte, l'esprit reste victorieux. Le poëte conclut ainsi son œuvre :

A donc pensay . . . . . .
. . . . . .

Et qu'il falloit du tout suiure l'esprit,
Laisser le corps, car ilz sont deux contraires.
Qui suit l'esprit, de Dieu aura salaires;
Qui suit le corps, du Diable aura loyer.
Bienheureux cil que Dieu veult conuoyer.

AP. B.

III

Antithèse de Nostre-Seigneur Jésus-Christ et du pape de Rome (en vers), dédiée aux champions et domestiques de la foy (par François de Lancluse). *S. l.*, 1620; in-18, vignettes sur le titre et deux fig. s. b. qui se ploient, mar. v. jansén., tr. d. (*Hardy.*)

Bel exemplaire, avec témoins, d'un livre rare, surtout avec les deux grandes figures sur bois. Le volume se compose de 8 feuillets préliminaires, d'une *Protestation de l'Église chrestienne à ses persécuteurs et à son protecteur*, en 6 pages, et de 142 pages de texte. La jolie vignette placée sur le titre représente la fontaine de la Vérité, où le peuple puise avec empressement, pendant qu'un moine s'efforce d'en briser, à coups de marteau, la vasque supérieure. La première gravure sur bois se trouve après l'*Errata* : le pape est posé entre deux griffons qui s'élancent sur la tiare. On lit au-dessus :

Voicy le pape qui trois couronnes porte,
Environné de bestes de sa sorte;

et au-dessous : *Positus in medio, quo me vertam nescio.* La seconde gravure représente le pape Jules III armé de toutes pièces. Son effigie est surmontée d'une longue explication qui commence par ces mots : *Voicy le pourtraict du pape Jule III*, et qui renferme ces deux vers caractéristiques :

La nation et royaume qui ne m'obéira,
Ma grande espée l'exterminera.

Les stances de l'auteur à son livre sont souscrites des lettres F. D. L. E. A. M., et on lit plus loin : *In versus christianissimos Francisci Lanclusii distichon;* puis,

De L'Ancluse, dedans ces vers,
A enclos la romaine beste.

Ce qui nous donne le nom du poëte FRANÇOIS DE LANCLUSE.

Il ne faut pas confondre ce volume avec la traduction en vers françois de l'*Antithesis de Rosarius*, imprimée en 1561, en 1578 et en 1584. Ce sont deux ouvrages tout à fait différents.

L'Antithèse de Lancluse est divisée en 52 chapitres intitulés : *Christ roy spirituel; Christ dénué de tous biens temporels; Christ fait son entrée à Jérusalem sur un asnon; Humilité du Christ, etc., etc.* En lisant ces divers titres, on devine les antithèses. Nous n'analyserons point ce texte hétérodoxe. On sait avec quelle violence les calvinistes du XVIe et du XVIIe siècle attaquoient la cour romaine; notre analyse n'apprendroit rien de nouveau, tandis que nous pouvons faire connoître à nos lecteurs un des meilleurs poëtes de l'école de Ronsard.

Lancluse fabrique, à l'exemple de son maître, des épithètes bizarres que l'usage n'a point conservées : Votre œil *attire-cœurs;* ses *haut-tonnantes* lois; le flot *porte-bateaux;* le sud *ardent-fumeux ;* l'aube *enfante-jour ;* le ciel *héberge-saints;* Phébus *l'esclaire-tout;* un mont *despite-bise*, etc., etc.

Aimez-vous l'antithèse, il en a mis partout. Sa *Protestation de l'Église chrétienne* est un modèle de poésie antithétique.

Tant plus ma croix accroist, tant plus croist mon courage;
En procurant mon mal vous procurez mon bien;
Le faix le fait plus fort, et l'effort le renforce;
En surchargeant sa charge, il renforce sa force.

L'auteur a fait également, dans le texte, un usage immodéré de cette figure de rhétorique.

Et l'empire empiré n'eut d'empire dès lors,
Que le nom sans effect, que l'ombre sans le corps.

. . . . . .
Car l'homme ayant péché encontre l'Infini,
Et, fini, n'offrant rien qu'infiniment fini,
Christ, le verbe infini, vestant la chair finie,
Biffe, infini fini, nostre debte infinie,
Offrant à l'Infini, par son infinité,
L'holocauste fini de son humanité.

Citons encore le récit de la mort de Henri IV :

La grand'Ligue
Qui par la main de France eust mis France au cercueil,
Si l'Hercule de France (or' de France le dueil)
N'eust par les lis françois, France à France fait joindre,
Pour puis d'amour françois, France à France rejoindre;
Puis ce cœur tout françois, qui France à France joint,
Est de vie et de France en la France desjoint
Par un diable françois, qui d'un coup proditoire
Oste France à la France, et au monde sa gloire.
Rome est de nos malheurs la sou-soufflante forge;
Le diable les y souffle, et le pape les forge;
Catholique est le feu, et Romains les marteaux;
Les peuples le charbon, les moines les cousteaux.

Ajoutons ces vers singuliers :

Ici l'heur die amen, vous amen, et ma lyre
Redie amen, amen, vous oyant amen dire.
. . . . . .
. . . . . Une clochette fine
Est pendue à son cou, qui di-di-din-dan-dine.

Malgré les défauts que nous venons de signaler, François de Lancluse est cependant un poëte fort distingué; et, quoiqu'il dise modestement :

Je chante, plein de zèle, et *vuide d'éloquence*,
De Christ et l'Antechrist l'une et l'autre puissance;

néanmoins, son ouvrage renferme de très-beaux passages. Nous regrettons de ne pouvoir en citer que quelques-uns. Voici l'invocation :

Favorise mes vœux, ô grand Dieu, donne-moy
De chanter l'antithèse et du pape et de toy;
De toy, roy de Sion, de luy qui s'en dit maistre;
De toy, sauveur de tous, de luy qui le veut estre;
Donne-moy qu'escrivant ses abus et ta loy,
Ses abus je délaisse et t'embrasse par foy.

Le poëte décrit ainsi le mensonge :

Mais du mensonge caut la hideuse charnure
Se tapit sous l'esclat d'une fausse parure.
. . . . . .
Tousjours de vérité il a le terme en bouche;
Il se ceint de son ceste, il se berce en sa couche,
Et, rusé, ne paroist qu'à l'ombre d'un couvert,
D'autant qu'il est vaincu si tost que descouvert.

Le chapitre consacré à la Saint-Barthélemy est fort énergique; nous en détachons les vers suivants :

Les cris, les hurlements assourdissent les nues;
Les piles des mourants embarrassent les rues.
Ci chet l'homme de cœur, là chet le blanc vieillard,
Ci l'enfançon de laict, le jouvenceau gaillard,
Le noble, le vilain, la femme, la pucelle,
Qui çà, qui là tuez, se veautrent pesle-mesle.
. . . . . .
Tout, tout meurt, sans pitié, tout, sans miséricorde,
Sent la rigueur du feu, du fer ou de la corde,
Si qu'on ne sçait qui d'eux doit le plus s'ennuier,
Ou ceux-ci de mourir, ou ceux-là de tuer.
Et tout cela couvert du zèle catholique,
Comme un test de tigneux d'un chapeau magnifique.

Ces derniers vers nous rappellent deux autres tirades satiriques que nous nous permettrons de transcrire.

Crains-tu de tes péchés l'austère pénitence?
Quiconque a de l'argent trouve prou de dispense.
Maints *forfants* pour autruy s'estrillent jusqu'aux os,
Contents d'emplir leur ventre aux despens de leur dos.

. . . . . .

Que ton mérite est grand en ce que n'estant rien,
Tant d'asnes paresseux vivent par toy si bien.

Si François de Lancluse avoit traité un sujet moins stérile, son nom seroit inscrit honorablement sur la liste des poëtes qui ont précédé Malherbe; mais, comment prévoir que, dans une dissertation théologique, on puisse trouver des vers faciles, souvent empreints d'une verve caustique et même d'une certaine grandeur, tels enfin qu'on en lit rarement dans les poésies de cette époque reculée. AP. B.

IV

Mme de Lauvergne. — Recueil de poésies, dédié à la marquise de Neuville. *Paris, Cl. Barbin*, 1680; petit in-12, mar. r. jansén., tr. d. (*Trautz-Bauzonnet.*)

Bel exemplaire d'un livre rare. « Quelle est cette dame de Lauvergne, sur laquelle se taisent toutes les biographies? L'épître dédicatoire en prose, à Mme la marquise de Neuville, est signée : *Votre obéissante servante*, Le Roux; et ce nom est aussi inconnu que l'autre. Il est probable que Mme de Lauvergne étoit une demoiselle Le Roux, et que, sous ce dernier nom, elle avoit été protégée de la mère de la marquise de Neuville, à laquelle, par reconnoissance, Mme de Lauvergne adresse ses poésies. Quoi qu'il en soit, elles sont infiniment supérieures à celles des Desmarets, des Coras, des Le Laboureur et des Dassoucy. La première pièce, entre autres, inti-

tulée : *Caprice d'un malade*, est un modèle de style et de bonne plaisanterie. Ce recueil, que je crois fort rare, se compose d'élégies, d'un poëme d'Adonis, de madrigaux, de portraits en prose, sorte de composition alors fort à la mode. Il y a dans tout cela du sens, de la correction et du goût. » (*Viollet Le Duc, Bibliothèque poétique*, p. 574.)

Au lieu d'éclaircir le titre énigmatique de ce recueil, la note de M. Viollet Le Duc ne tend qu'à embrouiller la question. En effet, le critique dit que Mme de Lauvergne dédie *elle-même* ses œuvres sous le nom de Le Roux, tandis que, à la date de la dédicace, cette dame ne vivoit plus; puis, il attribue à Mme de Lauvergne des poésies qui ne lui appartiennent point. Il n'avoit pas remarqué que le livre porte deux titres. Le premier est ainsi conçu : *Recueil de poésies. Paris, Cl. Barbin*, 1680. Ceci prouve que c'est un volume détaché d'une collection de poésies diverses, telle qu'en publioient à cette époque les libraires de Paris. Or, les poésies de Mme de Lauvergne ne pouvant former qu'un tome assez mince, Barbin y ajouta plusieurs autres pièces, et mit le tout sous le nom de Mme de Lauvergne. Cependant, l'éditeur a indiqué que le *Caprice d'un malade* avoit été composé par M. P., et *l'Ambre répandu*, par M. ***. Ces notes doivent être exactes, car il est impossible d'admettre que Mlle Le Roux ait cherché à enlever à Mme de Lauvergne les meilleures pièces du recueil. Nous croyons, en outre, que Mme de Lauvergne n'est pas l'auteur de *l'Isle des plaisirs*, ni du poëme d'*Adonis*, adressé au comte de St-Pol. Les poésies qu'on peut lui attribuer sûrement sont les élégies, les madrigaux, les quatrains, dont la plupart ont été écrits pour Mme et Mlle Godefroy. Cette dernière est presque toujours désignée sous le nom d'Iris, et son amant sous celui de Tircis. Cette observation fournit un moyen facile de reconnoître les œuvres de l'auteur inscrit sur le titre.

Mlle Le Roux dédie les poésies posthumes de Mme de Lauvergne à la marquise de Neuville, et elle ajoute : « La part

que vous y avez semble m'autoriser en quelque manière, et je croirois ne m'acquitter pas de mon devoir si j'étois plus longtemps à vous offrir les œuvres d'une Muse qui n'a presque passé sa vie qu'à parler de votre mérite, de vos rares qualités et de celles de Mme votre mère. Je puis vous asseurer encore, madame, que je ne fais ici que seconder ses desseins; je sçay que, *si elle vivoit*, ses premiers soins seroient de vous les présenter. » Il est donc certain que la marquise de Neuville étoit Mlle Godefroy, si souvent nommée dans les poésies de Mme de Lauvergne. Or, de 1672 à 1690, nous ne connoissons d'autre marquis de Neuville que Jean-Baptiste Vallot, capitaine dans le régiment des gardes, chef des oiseaux du roi, fils d'Antoine Vallot, premier médecin du roi. Les terres de Neuville et Gambais, élection de Montfort-l'Amaury, furent érigées en marquisat de Neuville, le 12 septembre 1672, en faveur de Jean-Baptiste Vallot; celui-ci le vendit en 1690, sans doute après la mort de la marquise de Neuville, à François de Niert, premier valet de chambre du roi, qui changea le nom de Neuville en celui de Gambais. Par suite de cette transformation, le marquisat de Neuville n'exista que depuis 1672, jusqu'en 1690. Nous ferons observer qu'il ne faut point chercher de marquis de Neuville dans la famille Neuville-Villeroy; car aucune branche, ni aucun membre de cette maison n'a porté ce titre. Au surplus, l'épithalame de Mlle Godefroy, qu'on peut lire p. 155 du *Recueil*, rend très-probable son union avec ce capitaine aux gardes.

C'est trop s'exposer aux hazards
Que l'on court dans le champ de Mars.
Rien ne peut vous ravir la gloire
Que vous méritez dans l'histoire,
Après que vos travaux guerriers
Vous ont fait cueillir des lauriers, etc.

Mais, quelles sont les relations qui existoient entre les Godefroy, Mlle Le Roux et Mme de Lauvergne? L'explication

n'est pas facile, par la raison que nous n'avons pu découvrir qu'un certain Pierre de Lauvergne, écuyer, trésorier de France en 1723. Il est vrai que Mme de Lauvergne, morte en 1680, pourroit être la mère du trésorier de France, vivant en 1723. Qu'on nous permette de hasarder une autre conjecture. On connoît en Normandie une famille d'Auvergne, maintenue dans sa noblesse en 1669. N'auroit-on point écrit, par inadvertance ou par ignorance, Mme de Lauvergne au lieu de Mme d'Auvergne? Toujours est-il que l'identité de cette dame nous échappe. Cependant nous pensons, avec M. Viollet Le Duc, que Mme de Lauvergne appartenoit à la famille Le Roux. Les Godefroy et les Le Roux étoient deux familles nobles de Normandie. Lors de la réformation de 1667, comparurent et furent maintenus dans leur noblesse : Alexandre Godefroy et sa femme Marguerite Le Roux; Françoise Le Roux, veuve d'Adrien Godefroy, et son fils Adrien; Philippe Godefroy et sa femme Marie Le Roux. Alexandre, Adrien et Philippe Godefroy étoient cousins issus de germain, et tous les trois avoient épousé des demoiselles Le Roux. L'auteur de la dédicace étoit évidemment alliée à la marquise de Neuville, née Godefroy; et il est vraisemblable que Mme de Lauvergne lui étoit également alliée, puisqu'elle laissa le soin de publier ses poésies à Mlle Le Roux, son amie ou plutôt sa parente.

Tout cela n'est peut-être pas très-concluant. Mais, au moins, nous apportons quelques renseignements nouveaux qui pourront servir à élucider ce logogriphe bibliographique.

Ap. B.

On nous écrit de Harlem que le *Monstrelet*, édition de Vérard 1490, imprimé sur vélin et quoique incomplet d'un feuillet, a été adjugé le 27 avril pour la somme de 5575 florins (avec les frais de vente de 10 pour cent 12 356 francs). — Acheté pour l'Angleterre.

CATALOGUE RAISONNÉ

DE

LIVRES ANCIENS, RARES, CURIEUX QUI SE TROUVENT EN VENTE

A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

Publications diverses de la Société des bibliophiles françois.

551. AGUESSEAU (d'). Lettre du chancelier d'Aguesseau à M. de Caylus, évêque d'Auxerre. *Paris, Didot*, 1825; in-8°, pap. vél. (6 p.)..... 4—»

(L'autographe appartient à M. Sensier.)

M. de Caylus, évêque d'Auxerre, publia, pour le carême de 1750, un mandement dans lequel il accusa les jésuites d'être les auteurs et les fauteurs des disputes en France. Il en envoya un exemplaire au chancelier d'Aguesseau, qui lui fit la réponse dont il est ici question. Boyer, ancien évêque de Mirepoix, ministre de la feuille des bénéfices, fit saisir, bientôt après, trois cents autres exemplaires, que l'évêque d'Auxerre avoit expédiés à ses amis de Paris. Ce prélat s'en plaignit au chancelier, et le pria de les lui faire rendre. D'Aguesseau lui répondit dans une *lettre de plus de quatre âges*, dont l'abbé Dettey, auteur de la *Vie de M. de Caylus, en deux volumes*, nous a conservé quelques fragments. « Malheureusement, dit-il dans un de ces fragments, il s'agit d'une « chose faite, et le meilleur parti qu'on puisse prendre est de la laisser dans « l'oubli. Plaignez-moi de ne pouvoir vous donner d'autre marque en cette « occasion de la vérité des sentiments, etc. » J. LABOUDERIE.

552. BOSSUET. Lettre de Bossuet à M. Conrart, secrétaire perpétuel de l'Académie françoise; in-8°, pap. vél. (4 p.) 4—»

(L'original appartient à M. le comte de Noailles.)

BOSSUET, évêque de Condom, et depuis peu précepteur du grand Dauphin, fut reçu à l'Académie françoise le 6 juin 1671. Il y prononça le discours d'usage, que l'éditeur de Versailles a placé au commencement du tome XLIII de sa collection. D'après les statuts et règlements de la compagnie, les discours de réception ne pouvoient être imprimés sans avoir été examinés par deux commissaires ou censeurs, et sans l'attache du secrétaire perpétuel. Il est à présumer que Valentin Conrart étoit un des censeurs; Bossuet semble l'insinuer : *Voyez maintenant mon discours, comme ami et comme censeur.* Conrart avoit certainement le droit de mettre son approbation comme secrétaire perpétuel, de l'aveu formel du prélat : *Après y avoir retouché sur les lumières qu'il vous plaira de me donner, je vous le présenterai en qualité de secrétaire de l'Académie.*

Les louanges que Bossuet donne à Conrart ne doivent point étonner; cet académicien, plein d'esprit et de goût, étoit généralement estimé; et Bossuet ne craint pas de dire ailleurs, *que les catholiques n'ont rien eu à désirer en lui qu'une meilleure religion.*

Il seroit curieux de savoir jusqu'à quel point Bossuet profita des observations de Conrart; mais nous n'avons aucune donnée, et toute conjecture seroit hasardée. Quoi qu'il en soit, « si ce genre de discours, pour parler avec M. le cardinal de Bausset, ne comporte guère de grands mouvements d'éloquence qu'on semble toujours attendre de Bossuet, on reconnoît néanmoins le grand homme à quelques traits qui lui échappent comme malgré lui, et qui ont en même temps le mérite de la diction, de la noblesse et de la convenance. »

J. Labouderie.

553. Bossuet. Lettre de Bossuet à M. Obrecht, préteur royal à Strasbourg; in-8°, pap. vél. (6 p.) ..... 4—»

(L'original appartenoit à feu M. de Monmerqué.)

Obrecht (Ulric) naquit à Strasbourg le 23 juillet 1647. Ses parents, qui étoient luthériens, l'élevèrent dans leurs principes. Il savoit le latin, le grec, l'hébreu, le françois, l'espagnol, l'italien, comme sa langue naturelle. Il étoit profondément versé dans l'histoire et dans la jurisprudence. Un travail continu lui avoit fait connoître les livres; les voyages lui acquirent la connoissance des hommes. On a dit de lui : qu'*il parloit de tous les événements comme s'il en avoit été le témoin, et de toutes les lois, comme s'il les eût établies.* Il professoit le droit dans sa ville natale, quand Louis XIV s'en empara en 1681. Déjà l'étude de l'antiquité ecclésiastique lui avoit inspiré des doutes sur la légitimité de la Réformation; les entretiens qu'il eut avec Pellisson-Fontanier, les discours des jésuites, et l'*Exposition de la doctrine catholique*, achevèrent de l'ébranler. En 1684 il vint à Paris et fit abjuration entre les mains de Bossuet. Le roi le nomma *préteur royal*, ou chef du sénat. Obrecht remplit cette place avec honneur jusqu'à sa mort, arrivée le 6 août 1701. Il rendit de grands services à l'Église par l'éclat et la sincérité de sa conversion, par une piété solide et par ses écrits. Il ne fut pas moins utile à la famille des Bourbons, dont il défendit les droits à la succession d'Espagne. L'évêque de Meaux, qui l'estimoit infiniment, et qui l'appeloit *un abrégé de toutes les sciences*, ne dédaigna pas de lui demander des renseignements sur l'histoire, les ouvrages et la doctrine des principaux réformateurs, pour une réfutation du luthéranisme qu'il méditoit. Il est fâcheux que leur correspondance ait été perdue. On n'a pu recouvrer d'Obrecht que cinq lettres insérées dans la dernière édition de Bossuet, tome XLII; et de ce prélat, que cette lettre.

554. Bossuet. Lettres de Bossuet au pape et à différents cardinaux. *Paris, Didot*, 1822; in-8°, pap. vél. (26 p.) 7—»

Ces huit lettres sont adressés au pape et à divers cardinaux. Elles viennent du cabinet de M. Bérard. Les autographes sont déposés dans les archives du Vatican.

J. Labouderie.

555. BRUNSWICK. Lettres du duc de Brunswick. *Paris, Didot*, 1826 ; in-8, pap. vél. (8 p)..... 4—»

Le duc de Brunswick (1) adressa en 1805 ces deux lettres à un de ses agents diplomatiques près l'une des cours d'Allemagne.

Quelque étrangère que la publication de ces lettres soit à la bienveillance dont j'ai été l'objet de la part de ce prince et de sa famille, pendant les trois années que j'ai passées à Brunswick dans ma jeunesse, qu'il me soit permis de consigner ici l'expression de ma vive reconnoissance. Beaucoup de François ont eu à se louer de la noble hospitalité exercée envers eux, mais aucun n'a été pénétré plus que moi des malheurs de cette illustre famille, que j'ai connue si heureuse, si honorée, et dont il ne reste plus que le souvenir.

H. DE CHATEAUGIRON.

556. COLINI. Lettre de Colini, secrétaire de Voltaire, à M. Schoepflin (à Strasbourg). *Paris, Didot*, 1826 ; in-8°, pap. vél. (5 p.)..... 4—»

Cette lettre de Colini ne se trouve point dans l'ouvrage qu'il a publié, il y a quelques années, sur ses relations avec Voltaire. Placée à côté de celle de Diderot, elles seront comme l'antidote l'une de l'autre.

H. DE CHATEAUGIRON.

557. COTTIN. Deux lettres adressées par madame Cottin à M. Germain Garnier, sénateur. *Paris, Didot*, 1832 ; in-8°, pap. vél. (8 p.)..... 4—50

L'original des lettres de madame Cottin à M. le marquis Germain Garnier fait partie d'un volume acheté par la Bibliothèque du roi à la vente de notre honorable collègue. H. DE CHATEAUGIRON.

558. DIDEROT, Lettre de Diderot à Naigeon. *Paris, Didot*, 1826 ; in-8°, pap. vél. (5 p.)..... 4—50

L'original de cette lettre, écrit de la main de Diderot, et adressé à Naigeon, m'a été donné par Mme de Villeneuve, sœur de cet ancien ami du philosophe. On peut donc regarder cette pièce comme authentique, quoiqu'elle soit sans date et sans signature : il seroit difficile d'ailleurs de n'en pas reconnoître l'auteur à l'originalité du style. H. DE CHATEAUGIRON.

559. DUCIS. Lettres de Ducis. *Paris, Didot*, 1826 ; in-8°, pap. vél. (7 p.)..... 4—»

Les deux lettres de Ducis à Legouvé et à Bernardin de Saint-Pierre seroient

(1) Charles-Guillaume-Ferdinand, duc régnant de Brunswick, né à Brunswick le 8 octobre 1735, blessé à la bataille de Iéna le 14 octobre 1806, mort à Altona le 10 novembre de la même année. Le dernier de ses quatre fils fut tué à la bataille de Waterloo

peu intéressantes, si la première n'offroit quelques traits caractéristiques de l'époque où elle fut écrite, et si la seconde ne peignoit la position et l'âme excellente de Ducis, qui, attendant pour vivre son modique traitement de l'Institut, avoit refusé peu de temps auparavant la place de sénateur et 36 000 fr. de rente. Cet exemple n'eut point d'imitateurs. Honneur soit rendu à un désintéressement aussi rare dans le siècle où nous vivons !

H. DE CHATEAUGIRON.

560. ERIZZO. Relation de la cour de France en 1699 ; par le chevalier Erizzo, ambassadeur de Venise. *Paris, Didot*, 1826 ; in-8°, pap. vél. (24 p.)..... 7—»

Cette dépêche du chevalier Erizzo, ambassadeur de la république de Venise près la cour de France depuis 1694 jusqu'à la fin de mars 1699, puisqu'elle fait mention de la mort du prince électoral de Bavière, arrivée le 6 février 1699, et qu'Erizzo quitta Paris en mars de la même année, renferme des particularités intéressantes sur Louis XIV et sur sa famille, et prouve que le mariage du grand roi avec Mme de Maintenon passoit alors à Versailles pour un fait incontestable, et qu'il n'y manquoit que la publicité. Le peu de détails qu'elle donne sur le duc de Bourgogne, dont les qualités développées par ses illustres instituteurs promettoient un règne si fortuné à la France, redouble nos regrets sur la mort prématurée de ce jeune prince.

Cet écrit porte un grand caractère de vérité, car un ambassadeur écrivant à son gouvernement, et surtout à un gouvernement aussi sévère et aussi ombrageux que le fut toujours la république de Venise, devoit être bien certain de tous les faits qu'il avançoit dans ses dépêches secrètes.

Le manuscrit de cette relation est conservé dans le cabinet de M. Bérard, membre de la Société des bibliophiles.

M. Van Praet, dont la complaisance étoit inépuisable, a bien voulu me communiquer un volume manuscrit contenant la liste des dons faits, sous le règne de Louis XIV, aux ambassadeurs des puissances étrangères en France. J'en ai extrait les deux articles suivants, qui ont rapport à Erizzo.

« 27 octobre 1695. A madame Erizzo, femme de l'ambassadeur de Venise, « une croix de diamants de 11 850 fr., en considération de ce que Sa Majesté « a tenu un de ses enfants sur les fonts de baptême. »

« 24 janvier 1699. Donné à M. Erizzo, ambassadeur, une boîte de diamants « de 3332 fr., une chaîne et médaille d'or de 6002 fr.; et à son secrétaire, « une chaîne et une médaille de 1503 fr. » (On ne dit pas à quelle occasion.)

561. EXTRAITS de la philosophie de madame de M....y, chanoinesse de Remiremont. *Paris, Didot*, 1825 ; in-8°, pap. vél. (31 p.). ..... 7—»

Mme de Monspey, fille de Joseph-Henri de Monspey, ancien chevalier de Malte, appelé le *comte de La Valliere*, et de Marie-Anne-Livie de Pontevès, étoit chanoinesse de Remiremont, ainsi que quatre de ses sœurs. Sans doute on ne trouve point, dans la philosophie de Mme de Monspey, la profondeur de

Pascal, l'énergie de La Rochefoucauld, le pittoresque de La Bruyère, l'austérité de Nicole, la finesse de Duclos; mais elle peut encore être lue avec intérêt, même après ces grands maîtres. On y aperçoit ce je ne sais quoi qui n'appartient qu'aux femmes, et qui donne un charme inexprimable à tout ce qu'elles écrivent. C'est la morale du bon sens et de la raison, ou, ce qui est mieux, la morale de l'Évangile, parée de toutes les grâces du sentiment.

J. LABOUDERIE.

562. GOUJET. Lettre de l'abbé Goujet à l'abbé Papillon. *Paris, Didot*, 1826 ; in-8°, pap. vél. (12 p.) . . . . . 4—»

Cette lettre, adressée par l'abbé Goujet à l'abbé Papillon, chanoine de la Chapelle-aux-Riches, à Dijon, contient des détails fort curieux sur le Supplément du Dictionnaire de Moreri, publié en 1735. Elle a été offerte à la Société des bibliophiles par M. Bérard, l'un de ses membres.

563. GRATIFICATIONS faites par Louis XIV aux savants et hommes de lettres depuis 1664 jusqu'en 1679. *Paris, Didot*, 1825 ; in-8°, pap. vél. (103 p.) . . . . . 16—»

La Place, dans le premier volume de ses *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire*, donne, sous le titre d'*Extrait des manuscrits de Colbert*, la liste de quelques-unes des pensions et gratifications accordées par Louis XIV aux hommes célèbres dans les lettres et dans les sciences, qui existoient de son temps. Cette liste n'est ni complète ni exacte, et d'ailleurs elle ne s'applique qu'à la première année où cette distribution eut lieu. Il est intéressant de suivre pendant seize années consécutives l'emploi des libéralités royales. On remarquera, sans en être trop étonné, que les sommes les plus considérables sont loin d'être placées à côté des noms les plus marquants. Une autre observation, toute à l'avantage du siècle passé, c'est que, si beaucoup de pensionnés du grand roi sont aujourd'hui entièrement oubliés, presque aucun des talents qui ont honoré son règne n'est omis sur sa liste. La publication actuelle d'une semblable liste pourroit présenter des contrastes assez piquants. Il n'est pas hors de propos de rappeler que Colbert suggéra au roi l'idée de ces générosités littéraires et scientifiques. Louis XIV ajouta assez à sa gloire en l'adoptant, pour que son ministre ne soit pas privé de la part de reconnoissance que lui doivent les lettres. Le manuscrit authentique sur lequel a eu lieu cette impression a été fourni à la Société des bibliophiles par le rédacteur de cet avertissement.

S. BÉRARD.

N. B. On a cru devoir conserver exactement l'orthographe et jusqu'aux incorrections du manuscrit.

564. GROSLEY. La Canonisation de saint Yves, conte. *Paris, Didot*, 1826 ; in-8°, pap. vél. (6 p.) . . . . . 4—50

On n'a jamais imprimé de vers de Grosley. Peut-être trouvera-t-on qu'on eût pu, à la rigueur, ne pas commencer par ces vers. Cependant ils sont assez curieux, et à cause de leur sujet, et à cause de la difficulté que s'est imposée

l'auteur en n'employant que deux rimes. La Société doit cette pièce à M. Guillaume, de Besançon, l'un de ses membres.

S. B.

565. GUILLAUME. Lettre du prince d'Orange Guillaume, surnommé *le Taciturne*, aux états généraux. *Paris, Didot*, 1825; in-8°, pap. vél. (8 p.)..... 4—»

Le commandeur Requesens étant expiré, le conseil d'État prit le gouvernement général des Pays-Bas, et cette administration provisoire fut confirmée par le roi. Mais bientôt elle fut partagée en deux factions, l'une appelée *des Espagnols*, l'autre *des patriotes*. Un mouvement insurrectionnel en chassa la première, pendant que les troupes étrangères se livroient aux excès les plus horribles, et qu'un long cri de proscription s'élevoit contre elles. Déjà le conseil d'État, avant l'épuration dont nous venons de parler, avoit déclaré, au nom du roi d'Espagne, les soldats espagnols rebelles, ordonnant aux habitants du pays de leur courir sus. Dans cette circonstance, il avoit été obligé de convoquer les états généraux, qui, sans cela, se seroient assemblés d'eux-mêmes. La session s'ouvrit à Bruxelles au mois de septembre 1576. Le 3 octobre suivant le prince d'Orange écrivit la lettre qu'on va lire aux députés des états de Brabant, de Flandre et de Hainaut, qui composoient alors à eux seuls l'assemblée de Bruxelles. Les députés de Namur avoient été obligés, en vertu d'une résolution de la veille, de se pourvoir de pouvoirs plus étendus.

Cette lettre est tirée d'un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, en deux volumes in-folio, intitulé : *Pièces curieuses touchant les troubles des Pays-Bas* (nos 115, 116, 603, 695), et qui provient de la bibliothèque de J.-B. VERDUSSEN, d'Anvers; *Catalogue*, partie première, page 209, n° 7. Elle ne se trouve pas dans l'ouvrage de M. J. C. DEJONGE, intitulé : *Résolutions des états généraux des Pays-Bas*.

Le baron DE REIFFENBERG.

566. HÉNAULT. Lettre du président Hénault. *Paris, Didot*, 1825; in-8°, pap. vél. (11 p.)..... 4—»

Tout ce qui vient de l'auteur du *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France* doit exciter l'intérêt des François. Une lettre de lui est tombée entre nos mains. Quoique les recherches qu'elle contient sur les baillis royaux n'aient pas le mérite d'être neuves pour nous, elle est curieuse à cause du jugement que porte le président Hénault sur Boulainvilliers; et puis elle rappelle un écrit d'un doctrinaire du dix-neuvième siècle, qui a scandalisé tant de François par l'opinion qui y est professée sur la distinction ineffaçable des Francs et des Gaulois.

L'original de cette lettre, que l'on croit être adressée à un de messieurs de La Guiche, s'est trouvé inséré dans un exemplaire de l'*Abrégé chronologique*. Elle est signée du président Hénault, corrigée de sa main en plusieurs endroits, et finit par deux lignes qu'il a évidemment écrites lui-même, ainsi que la date.

H. DE LA PORTE.

567. INVENTAIRE et budget de la garde-robe de l'empereur Napoléon. Costumes du sacre de l'impératrice Joséphine. *Paris, Didot*, 1826 ; in-8°, pap. vél. (18 p.)..... 5—50

Le privilége des grandes renommées est d'ennoblir tout ce qui a rapport à elles. C'est à ce titre que nous donnons ici l'inventaire et le budget de la garde-robe de Napoléon. Ce document, d'ailleurs, n'est pas indigne de l'histoire ; il constate avec quel ordre, quelle régularité et quelle économie étoit tenue la maison impériale.

Les *observations* doivent avoir été, en partie, écrites postérieurement à l'abdication, puisque plusieurs s'appliquent à des objets donnés à cette époque par l'empereur.

Nous avons placé à la suite de cet inventaire le mémoire des costumes fournis à l'impératrice Joséphine pour son couronnement, en l'an XIII, par Le Roy et Raimbaud, marchands de modes.

S. B.

568. JOURSANVAULT. Lettres de J. de Joursanvault à M. J. G. Wille. *Paris, Didot*, 1826 ; in-8°, pap. vél. (9 p.)... 4—50

Ces deux lettres ont été adressées, en 1780, à M. Wille, habile graveur, par M. de Joursanvault, ancien chevau-léger du roi, retiré dans sa vieillesse à Besune, où il s'occupoit avec zèle de la littérature et des beaux-arts. Elles offrent quelque intérêt par les détails qu'elles donnent sur la jeunesse de trois artistes qui depuis ont acquis de la célébrité.

H. DE CHATEAUGIRON.

569. LEBRUN DESMARETTES. Lettre à Étienne Baluze. *Paris, Didot*, 1826 ; in-8°, pap. vél. (7 p.)..... 4—»

L'original autographe appartient à M. le marquis de Châteaugiron.

On sait que Lebrun Desmarettes s'étoit longtemps occupé d'une édition complète des œuvres de Lactance, et qu'il se proposoit de la donner au public, quand il mourut en 1731. Son travail passa dans les mains de Lenglet-Dufresnoy, qui le perfectionna, et fit paroître l'édition en 1748, 2 vol. *in*-4° ; il rendit hommage à l'érudition et à l'exactitude de Lebrun Desmarettes, sur le frontispice même de l'ouvrage. On voit, en effet, dans la lettre que nous publions, combien ce critique était soigneux de recueillir les meilleures leçons, sans négliger néanmoins les variantes que présentent les différents manuscrits ; et avec quel zèle il travailloit à maintenir Lactance dans la possession du fameux traité *De mortibus persecutorum*, contre les vaines attaques de l'abbé de Longuerue et de dom Lenourry. Baluze ne s'éloignoit point en cela des sentiments de son correspondant.

J. LABOUDERIE.

570. LEDIEU. Lettres de l'abbé Ledieu à l'abbé Fleury. *Paris, Didot*, 1826 ; in-8°, pap. vél. (22 p.)..... 6—»

Les originaux appartiennent à M. le marquis de Châteaugiron.

Il est étonnant qu'on n'ait pas consacré d'article à l'abbé Ledieu dans la *Bio-*

graphie universelle, tandis qu'il s'y trouve tant de personnages insignifiants. Espérons que cette omission sera réparée dans le supplément; l'abbé Ledieu le mérite par ses qualités morales, par son érudition, et par la grande confiance que Bossuet avoit en lui. C'est à ce respectable ecclésiastique que nous devons des *Mémoires* sur l'immortel évêque de Meaux, dans lesquels tout le monde a puisé les anecdotes les plus curieuses, et qu'on publiera sans doute quelque jour en entier. S'il est impossible de révoquer en doute l'authenticité des faits qu'il y rapporte, il ne l'est pas moins de méconnoître l'étendue et la variété des connoissances dont il y fait preuve. On peut assurer sans crainte que ces trois lettres, adressées au célèbre abbé Fleury, ne diminueront pas l'idée avantageuse que nous avons tâché de donner du profond savoir du secrétaire de Bossuet et du compagnon le plus inséparable de sa vie.

J. LABOUDERIE.

571. LEFRANC. Lettre de M. le marquis Lefranc de Pompignan à M. Thiériot. *Paris, Didot*, 1826; in-8°, pap. vél. (7 p.)..... 4—»

Lefranc de Pompignan venoit de faire représenter à Paris le *Triomphe de l'Harmonie*, ballet héroïque, qui se trouve au commencement du tome III de ses *Œuvres*, édition de 1784. Thiériot l'avoit sans doute instruit du succès de la représentation, avec les ménagements ingénieux de l'amitié qui exagère les louanges, et adoucit les critiques; Pompignan lui répond d'un ton assez modeste, mais qui laisse apercevoir néanmoins l'envie de justifier ce que le public a blâmé. Il annonce qu'il va s'occuper de *Janus*, tragédie en trois actes, que l'on trouve dans le même volume de ses *Œuvres*.

J. LABOUDERIE.

572. LE ROY. Lettre de l'abbé Leroy à M. de Caylus, in-8°, pap. vél. (14 p.)..... 4—»

L'original appartient à M. le marquis de Châteaugiron.

CHARLES-FRANCOIS LEROY, confrère de l'Oratoire, publia en 1745, une bonne édition du texte de la *Défense de la déclaration de* 1682, par Bossuet, 2 volumes in-4°; et une traduction françoise de sa façon, 3 volumes in-4°. Aussitôt Daniel-Charles-Gabriel de Thubières de Grimoard de Pestel de Levy de Caylus, évêque d'Auxerre, *éleva la voix* contre l'évêque de Meaux, et l'accusa, dans une pièce qui circula manuscrite, *d'avoir parlé peu exactement de la doctrine du clergé de France, dans la vue de flatter la cour de Rome.*

L'abbé Leroy, qui jouissoit d'une réputation de savoir bien méritée, qui connoissoit à fond les sentiments de Bossuet dont il avoit beaucoup étudié les ouvrages, entreprit son apologie et celle de la *Défense*, avec une rare modération. L'évêque d'Auxerre ne fit point imprimer sa diatribe; mais il persista dans ses desseins d'hostilité, et trouva bientôt occasion de les manifester au grand jour, en écrivant à M. Languet, archevêque de Sens.

Mettant de côté l'entêtement de l'abbé Leroy pour le jansénisme, on ne peut s'empêcher de trouver sa lettre très-bien faite, et très-propre à éclaircir la

doctrine du clergé de France, sur laquelle l'esprit de contention s'est efforcé de répandre des ténèbres.

Deux classes d'hommes ont cherché à décrier Bossuet dans l'opinion publique, mais en sens contraire : les ultramontains et les ultragallicans.

Les premiers ont accusé ce grand évêque d'avoir enlevé au saint-siége ses véritables prérogatives, par des manœuvres indignes d'un honnête homme; d'avoir frayé le chemin du schisme et de l'anarchie. Tout le monde reconnoît à ces expressions les excès de Mansi, du cardinal Orsi, du comte de Maistre, etc.

Les seconds, parmi lesquels, depuis M. de Caylus, on compte l'avocat Maultrot, le dominicain Lambert et quelques autres, ont reproché à Bossuet d'avoir fourni des armes aux ultramontains, trahi la cause de la vérité, biaisé sur les principes, etc.

Bossuet ne mérite pas ces odieuses imputations des deux partis. Toujours exact dans sa théologie, l'illustre prélat étoit également éloigné des extrêmes, ne *se détournoit ni à droite ni à gauche*, pour me servir du langage des livres saints, et marchoit avec fermeté dans la voie tracée par nos pères. Il sentoit qu'on ne parviendra jamais à dissiper les préventions, à calmer les esprits, à réunir les cœurs, qu'en réduisant nos *libertés* à leur juste mesure, qu'en les défendant par la solidité des raisons et la sagesse des moyens. L'abbé Leroy l'a senti comme lui, et a suivi son exemple.

J. Laboulerie.

573. Lettres tirées de la correspondance du cardinal Quirini : deux lettres de Fleury, évêque de Fréjus; deux lettres de Tourreil; huit lettres de Fénelon. *Paris, Didot*, 1831; in-8°, pap. vél. (39 p.)..... 9—»

Ces lettres font partie de la collection épistolaire du cardinal Quirini, acquise à Turin, en 1827, par la Société des bibliophiles. Elles n'ont point été imprimées sur les originaux, mais sur des copies faites par le cardinal Quirini lui-même. Les lettres de Tourreil et de Fénelon, qui suivront celles-ci, sont tirées de la même collection. H. de Chateaugiron.

574. Lobineau. Lettre de dom Gui-Alexis Lobineau à dom Simon Bougis, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur. *Paris, Didot*, 1825; in-8°, pap. vél. (12 pages)..... 4—50

L'original appartient à M. le marquis de Châteaugiron.

575. Louvois. Lettre du marquis de Louvois au marquis de Champcenets, et réponse de ce dernier. *Paris, Didot*, 1826; in-8°, pap. vél. (13 pages)..... 4—50

L'hypocrisie religieuse des dernières années du règne de Louis XIV produisit les excès opposés de la régence. Les mêmes hommes qui se montroient fanfa-

rons de dévotion pendant la première époque, devinrent fanfarons de vices lors de la seconde. C'est à cette dernière époque que prirent naissance *les roués*, c'est-à-dire les hommes qui tiroient vanité d'être en tout l'opposé de ceux que l'opinion générale qualifie d'*honnêtes gens*. Les *roués* eurent encore quelque vogue pendant le règne de Louis XV, mais cette vogue alloit s'affoiblissant de jour en jour, et à peine conservoient-ils des successeurs connus lors de l'avénement de Louis XVI. Le marquis de Louvois et le marquis de Champcenets furent, pour ainsi dire, les derniers *des roués*, ou du moins de ceux qui se glorifièrent de l'être. Les deux lettres que nous publions peignent leurs sentiments et leurs opinions, et, sous ce rapport, se rattachent à l'histoire de nos mœurs. Le manuscrit original de ces lettres, écrit de la main de Champcenets, est possédé par M. le marquis de Châteaugiron, qui a bien voulu en enrichir les *Mélanges* de la Société des bibliophiles. J. Bérard.

576. Maintenon. Lettre de madame de Maintenon à M. de Caylus, évêque d'Auxerre. *Paris, Didot*, 1826; in-8°, pap. vél. (4 p.)..... 4—»

L'original appartient à M. le marquis de Châteaugiron.

Personne n'ignore que, l'hiver de 1709 ayant été excessivement rude, la misère fut à son comble pendant toute l'année. Les écrits de cette époque sont remplis de récits douloureux des maux causés par la famine et par les épidémies dont elle fut accompagnée; les prédicateurs eux-mêmes en entretinrent leurs auditeurs, comme nous le voyons dans Massillon. Mme de Maintenon ne tarit pas dans sa correspondance avec la princesse des Ursins; il ne faut pas s'étonner qu'elle en parle dans cette lettre, adressée à l'évêque d'Auxerre, et qu'elle entre dans des particularités assez remarquables.

Les deux *principaux ministres* que Mme de Caylus tenoit dans sa main étoient MM. Desmaretz et Voisin. « Elle (Mme de Caylus) gouverne mon« sieur et madame Voisin, monsieur et madame Desmaretz, disoit Mme de « Maintenon en 1709; elle tâche de conserver l'union qui est entre eux jus« qu'ici. » *Lettres inédites de madame de Maintenon à madame la princesse des Ursins*, tome I, page 470. J. Laboudérie.

577. Morellet. Lettre de l'abbé Morellet à madame Necker. *Paris, Didot*, 1826; in-8°, pap. vél. (5 p.)..... 4—»

Cette lettre sans date, adressée par l'abbé Morellet à Mme Necker, doit avoir été écrite en 1777, puisque ce fut dans cette année que M. Necker entra au contrôle général, que l'abbé Morellet publia le portrait de Mme Geoffrin (Paris, Pissot, 1777, in-8°), et que Marmontel épousa la nièce de son ami.

Je possède dans ma collection l'original de cette lettre.

H. de Chateaugiron.

578. Necker. Lettre de M. Necker au roi. *Paris, Didot*, 1826; in-8°, pap. vél. (8 p.)..... 4—»

On reconnoîtroit M. Necker à la dignité emphatique et à l'orgueilleuse familiarité de sa lettre au roi, même quand elle ne seroit pas signée de lui. Ces

défauts n'excluent cependant pas un véritable mérite, et, tout en les apercevant, on trouvera cette lettre fort remarquable. Elle étoit d'autant plus intéressante à publier, que les recherches que nous avons faites nous autorisent à penser qu'elle est entièrement inédite. S. B.

579. PASUMOT. Lettre de François Pasumot. *Paris, Didot,* 1826; in-8°, pap. vél. (14 p.)..... 5—50

L'original appartient à M. le marquis de Châteaugiron.

Quoique cette lettre de François Pasumot, antiquaire très-distingué, ne soit guère composée que de fragments de l'*Éloge du comte de Caylus*, imprimé parmi les *Dissertations et mémoires sur différents sujets d'antiquité et d'histoire*, Paris, 1840, in-8°, elle est intéressante et a mérité de trouver place dans les *Mélanges* de la Société des bibliophiles. On est curieux de connoître jusqu'à quel point un homme de lettres savoit varier son style, suivant les circonstances, tout en disant les mêmes choses pour le fond. D'ailleurs ce qu'il y a d'étranger au comte de Caylus n'est pas totalement dénué d'intérêt et indigne de l'impression. J. LABOUDERIE.

580. PICHEGRU. Lettre du général Pichegru, *Paris, Didot,* 1826; in-8°, pap. vél. (8 p.)..... 2—»

M. Vienot, pharmacien à Vesoul, ayant écrit au général Pichegru pour l'engager à chercher à obtenir du premier consul l'autorisation de rentrer en France, reçut la réponse à sa lettre. Il la communiqua à tous ceux qu'il savoit être attachés au général, et c'est sur l'original même que j'ai fait cette copie. GUILLAUME.

581. PIRON. Chansons des rues sur le retour du roi Louis XV et sur son heureuse arrivée à Paris, en 1744; par Piron. *Paris, Didot,* 1825; in-8°, pap. vél. (198 p.)..... 35—»

Les chansons inspirées par les événements publics, ou plutôt commandées pour les célébrer, ne sont guère dignes de leur survivre. Cela tient à plusieurs causes. Presque jamais ces événements n'intéressent le pays d'une manière durable; comment alors garderoit-on le souvenir des écrits qu'ils font naître? Plus rarement encore des hommes de quelque talent consacrent leurs veilles à des travaux sans gloire, et dont le salaire ne seroit pour eux qu'un dédommagement incomplet. Les ouvrages de circonstance sont en général abandonnés à la tourbe de la littérature, vendue d'avance au pouvoir qui la paye, et toujours prête à le fêter, quel qu'il soit. Ils méritent donc le juste oubli dans lequel ils tombent. Un hasard heureux nous a procuré les pièces suivantes, qui paroissent mériter une exception, non pas seulement parce qu'elles sont de PIRON, mais aussi parce qu'elles ne sont pas tout à fait indignes d'être de lui. Ces pièces contiennent sur les fêtes données par la ville de Paris plusieurs détails historiques assez curieux. Le genre poissard est passé depuis longtemps de mode, et nous nous en félicitons; il est cependant bon d'en conserver quelques échantillons, ne fût-ce que pour en apprécier la dégénération du goût qui

seule avait pu le mettre en vogue. Plusieurs autres chansons étoient jointes à celles que nous publions; elles ne nous ont pas paru mériter d'être exhumées; on ne trouvera pas, nous osons l'espérer, que nous devions nous montrer encore plus sévères. Quant aux discours poissards, ils peuvent être mis à côté de ce qui existe de mieux en ce genre. J. Bérard.

582. Relation de la mort de Giacomo et de Béatrix Cenci, et de Lucrèce Petroni, leur belle-mère; arrivée à Rome, sous le pontificat de Clément VIII, le 11 septembre 1599. *Paris, Didot*, in-8°, pap. vél. (62 p.)..... 15—»

Le morceau suivant est la traduction d'un manuscrit italien trouvé dans une bibliothèque de Rome par M. le comte de Fortia. Cette relation paroît écrite dans le temps même où s'est passé l'événement qu'elle rappelle. Muratori, dans ses *Annales d'Italie*, à l'année 1599, parle de ce fameux procès, de l'effet qu'il produisit, et même des malheurs qui furent causés par le concours de monde assemblé pour assister au supplice des condamnés. Farinacci a conservé, dans ses *Consilia*, les principaux traits du fameux plaidoyer qu'il avoit prononcé. Il roule tout entier sur le droit qu'avoit Béatrix de se défendre par tous les moyens possibles, et même par le parricide, des violences et de l'impudicité de son père. Il revient sur ce sujet dans un autre endroit de ses ouvrages, et assure que Béatrix auroit été sauvée s'il avoit pu prouver qu'en effet Francesco Cenci avoit voulu attenter à son honneur.

Il ajoute que Bernardino fut condamné aux galères et que ses biens furent confisqués. L'opinion publique a jeté de l'odieux sur la mémoire du pape Clément VIII, à cause de cette confiscation, dont le produit a enrichi les Aldobrandini.

Le style de la relation italienne est peu soigné, et l'on ne s'est point attaché à la traduire littéralement, mais on l'a imprimée elle-même à la suite de la traduction françoise, afin de conserver un original précieux. Il existe un portrait de Béatrix peint par le Guide. Malartic.

583. Roy. Lettre de Daniel Roy adressée au général Buonaparte, pendant les comices de Lyon; *Paris, Didot*, 1826; in-8°, pap. vél. (10 p.)..... 4—50

L'original appartient à M. le marquis de Châteaugiron.

Daniel Roy, en adressant au général Buonaparte des louanges excessives, ne fit que préluder à ces cantiques d'adoration qu'on entendit sans relâche pendant douze années consécutives; à ces basses flagorneries, dont on emprunta les formules de nos livres sacrés, et par lesquelles on appliqua à l'empereur les passages les plus pompeux des prophètes, qui ne peuvent convenir qu'au Messie. Nous n'avons point oublié que, dans les sermons et dans les instructions pastorales, Napoléon étoit *l'homme de la droite du Très-Haut*, *un nouveau Cyrus*, *un autre Zorobabel*, *le restaurateur du temple et des autels du Sei-*

gneur, le chef-d'œuvre de la toute-puissance divine, etc., etc.; et on nous a dit depuis qu'il n'étoit qu'*un impie, un antechrist, un Attila, le fléau de Dieu, un tyran d'infernale mémoire*, etc. Qui ne s'écrieroit avec le poëte :

Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste!

J. LABOUDERIE.

584. SAXE. Lettres du maréchal de Saxe à la princesse de Holstein, sa sœur; déposées à la bibliothèque publique de Strasbourg. *Paris, Didot*, 1831; in-8°, p. vél. (25 p.) 8—»

Le maréchal de Saxe et la princesse de Holstein, sa sœur, étoient tous les deux enfants illégitimes d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne. Les lettres que nous donnons ici par extrait offrent peu de faits importants, mais quelques détails qui font connoître le caractère de cet illustre guerrier. On a cru devoir conserver scrupuleusement son orthographe.

H. DE CHATRAUGIRON.

585. VOLTAIRE. Lettre de Voltaire à M. Seguy. *Paris, Didot*, 1826; in-8°, pap. vél. (7 p.)..... 5—»

Après la mort de Jean-Baptiste Rousseau, arrivée le 17 mars 1741, à Bruxelles, M. Seguy, frère de l'académicien et ami de ce poëte, entreprit de donner une édition complète de ses œuvres. Nous en avons vu le manuscrit original très-bien conservé, en deux volumes in-4°, qui a été acquis par M. le prince Labanoff. On y trouve la *Mosaïde* et les *Poésies libres*, imprimées dans l'édition des œuvres de Jean-Baptiste Rousseau publiée de son vivant à Rotterdam, en 1714. Ainsi toutes ces poésies paroissent lui appartenir incontestablement. L'édition de Seguy est celle de Didot, 1743, en trois volumes in-4° et quatre volumes in-12. Cet éditeur avoit écrit dès 1741 à Voltaire, qui étoit alors à Bruxelles, pour l'engager à souscrire, et il reçut une réponse qui a été imprimée dans la correspondance jointe à l'édition des œuvres de Voltaire publiée à Kehl par Beaumarchais. Mais elle a été altérée d'une manière très-remarquable ainsi que le prouveront les deux copies, dont l'une est celle que nous a envoyée M. le prince Labanoff, et qu'il a signée, et dont l'autre a été adoptée par l'édition de Kehl et toutes les autres éditions, y compris celle de Lefèvre et Déterville, en 1818; on distinguera par un caractère différent les mots et les phrases entières qui ne sont pas les mêmes dans les deux textes. Cet échantillon fera voir que l'on ne peut avoir une confiance entière dans la correspondance de Voltaire telle qu'on nous l'a transmise. On seroit tenté d'attribuer ces altérations à l'éditeur de Jean-Baptiste Rousseau, qui cependant devoit être fort âgé lors de l'édition de Kehl, puisque son frère l'académicien étoit mort le 12 mars 1761, âgé de soixante et douze ans. Ce qui feroit soupçonner que Seguy a fait lui-même les changements à la lettre qu'il a reçue, c'est que ces changements paroissent tous dirigés

dans le même esprit. Si la conjecture est juste, il est heureux que cet éditeur ait eu la bonne foi de conserver l'original et de le joindre à son manuscrit.

LE MARQUIS DE FORTIA.

---

586. ZISKA ou le redoutable Aveugle, capitaine général des Bohémiens évangéliques dans le pénultième siècle, avec l'histoire des guerres et troubles pour la religion dans le royaume de Bohême; en suite du supplice de Jean Hus et de Jérôme de Prague, lors du concile de Constance. *Leide, Jacques Moukée*, 1685; petit in-12 de 10 ff. prélim. et de 162 p., frontispice et portrait grav. par A. Schoonebeck, v. br..... 24—»

Cet ouvrage, qui est curieux et qui mérite d'être lu, suivant l'opinion de Bayle, doit être fort rare, car il n'a jamais été réimprimé, et l'auteur, qui rentra en France peu de mois après l'avoir publié, se garda bien de le répandre dans sa patrie où il avoit à cœur de faire oublier les scandales de ses apostasies. Cet auteur n'est autre que le fameux Jean-Baptiste de Rocoles, qui changea trois ou quatre fois de religion et qui se maria en Allemagne, quoiqu'il eût été chanoine et bénédictin. Quand il fit paroître ce livre, dédié à très-noble et très-excellent seigneur Jacob, baron de Wassenaer, il vivoit à Leyde aux dépens de la générosité de ce seigneur qui lui avoit confié l'éducation de ses fils. « J'avoue ingénuement, lui dit-il dans l'épître dédicatoire, que dans l'état ou je me trouve présentement comme en un monde nouveau, il ne me reste rien du débris de ma fortune et du souvenir de ma vie passée, que quelques productions d'esprit que j'ay donné de tems en tems au public. N'ayant donc en ma disposition à cette heure bien plus précieux que ceux-là, je prens la liberté de vous en offrir. » Cette dédicace est datée du 1er mars 1685. J. B. de Rocoles étoit encore luthérien; mais quelques mois plus tard il abjuroit pour la seconde fois et reparoissoit en France, acceptant avec éclat toutes les exigences de la révocation de l'édit de Nantes. On assure qu'il mourut bon catholique à Béziers. C'étoit un travailleur infatigable, sachant sept ou huit langues, écrivant la sienne avec assez d'élégance, et doué d'une imagination qui eût merveilleusement défrayé les veilles d'un romancier; mais, s'il n'a pas écrit des romans, il en a fait un dans sa vie entière.

P. L.

LETTRE

A L'OCCASION DES NOUVELLES RECHERCHES DE M. PARIS

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE FROISSART (1).

Monsieur,

C'est dans les colonnes du *Bulletin du Bibliophile* (*a*) que M. Paulin Paris a récemment fait paroître une étude sur Froissart, où mes recherches ont été l'objet d'un examen sévère, quelque courtoise et quelque obligeante qu'en soit la forme.

Permettez-moi, Monsieur, de recourir à la même publicité et au jugement des mêmes lecteurs pour présenter mon apologie. Tout en remerciant mon savant ami de l'honneur qu'il m'a fait en citant mon nom dans un mémoire lu à la séance trimestrielle des cinq classes de l'Institut, je pense qu'il importe à la critique historique que la discussion soit ramenée sur divers points obscurs ou contestables ; et elle offrira peut-être quelque intérêt au moment où la *Société de l'histoire de France* se prépare à mettre sous presse une nouvelle édition des précieux récits du chroniqueur de Valenciennes.

Voici quelques-unes de ces questions qui méritent d'être éclaircies :

Froissart a-t-il fait un premier voyage en Angleterre en 1356?

A-t-il offert une chronique à la reine d'Angleterre en 1361?

A-t-il été tailleur ou drapier en 1373 ou même avant 1373?

Le premier point a échappé aux recherches de Lacurne de Sainte-Palaye. M. Paulin Paris a compris quel intérêt il présente pour la biographie de Froissart; mais il n'admet pas le voyage de 1356. Je suis désolé de ne pouvoir me rendre sur ce point, comme sur d'autres, à l'opinion de M. Paris, dont

(*a*) Janvier, page 851.

l'autorité repose sur de si éminents services rendus à la littérature du moyen âge; je le regrette d'autant plus que, sur le terrain même où je viens la combattre, je me sens plus spécialement tenu par le lien d'une gratitude toute personnelle : car si j'ai pu consulter utilement et comparer entre eux les nombreux manuscrits de Froissart de la Bibliothèque impériale, c'est grâce à l'extrême obligeance de M. Paris. Cet aveu est pour moi un devoir, et il rendra ma défense à la fois plus loyale et plus facile.

Froissart nous apprend qu'il commença à s'enquérir depuis la bataille de Poitiers, c'est-à-dire depuis 1356, du fait des grandes guerres de son temps, en consultant les nobles et les seigneurs tant en Angleterre qu'en France. Comment auroit-il pu s'exprimer ainsi (2), s'il n'étoit venu à Londres pour la première fois qu'en 1361? N'avons-nous pas d'ailleurs, à l'appui du premier voyage en 1356, l'affirmation de Froissart poëte et celle de Froissart chroniqueur (3)?

Dans un poëme dont l'authenticité, à mon avis, ne peut être révoquée en doute, je veux parler de *la Court de May*, Froissart rapporte que, le samedi 16 avril, il quitta une forteresse entourée de prairies et de jardins, c'est-à-dire Valenciennes, pour se rendre dans un pays situé à cinquante lieues de Valenciennes au delà de la mer, qui ne peut être que l'Angleterre. Or, cette date correspond exactement au 16 avril 1356, et, pour trouver un autre samedi 16 avril, il faudroit descendre jusqu'à 1362 (4).

Froissart chroniqueur, qui a soin de nous apprendre quand et comment il a recueilli telle ou telle enquête, et qui se sert volontiers de ces expressions : « Je fus adonc informé... J'ouis recorder adonc, » emploie précisément les mêmes termes en parlant d'*incidences* advenues en Angleterre en 1356, et qui probablement ne furent guère connues hors d'Angleterre : « Comme je fus *adonc* informé (Froissart, éd. de M. Buchon, 1835, t. I, p. 312). « Le mot *adonc* étant synonyme de notre mot *alors*, nous traduirions en françois moderne : « Tel fait

s'accomplit en Angleterre comme j'ai pu *alors* l'entendre raconter (5). »

Si je ne craignois, Monsieur, de trop étendre les limites de cette discussion, je voudrois approfondir ce mot *adonc*, et ce modeste adverbe pourroit nous conduire à quelques aperçus assez intéressants. Peut-être m'accuseroit-on de bâtir quelque nouvelle hypothèse sans fondement et sans preuves; mais parfois le hasard justifie tout à coup ce qui, sans être certain, est déjà vraisemblable. Tout récemment, n'ai-je pas découvert, dans un précieux manuscrit de la Vaticane, un chapitre inédit où Froissart raconte lui-même ses voyages avec les seigneurs anglois (6), qu'on me reprochoit d'avoir trop légèrement accueillis dans sa biographie? Ces réserves faites, voici comment j'explique un mot que personne n'a remarqué, en y rattachant le premier épisode de la carrière du chroniqueur.

Froissart, issu d'une famille attachée à Jean de Beaumont, l'avoit eu lui-même pour premier protecteur. Il le perdit le 11 mars 1356 (*b*). Ne voyant dans la maison des comtes de Hainaut personne qui pût le remplacer, il résolut d'aller au-delà de la mer offrir ses services à une nièce de Jean de Beaumont, qui, en montant sur le trône d'Angleterre, n'avoit pas oublié sa patrie, et qui n'avoit jamais cessé d'aimer les habitants du Hainaut (7). Cinq semaines après la mort de Jean de Beaumont, Froissart quitta Valenciennes (8). Deux jours suffirent pour qu'il se rendît à Calais ou plutôt à Dunkerque, où il

(*b*) Le carême ensuivant, droitement la nuit Saint-Grégoire, il trespassa de ce siècle et fut enseveli en l'église des Cordeliers. (Froissart, t. I, p. 340.) M. Buchon, dans une note, corrige Froissart, mais bien à tort. « Il mourut, dit-il, le 5 décembre 1355 et non le 5 octobre. Son corps fut transporté à l'abbaye de Villiers. » On ne comprend guère que Froissart ait pu placer le 5 octobre dans le carême, mais M. Buchon ne s'arrête pas à cette difficulté. Il lui eût suffi toutefois de consulter l'épitaphe de Jean de Beaumont recueillie par Henri d'Outreman pour s'assurer qu'il mourut le 11 mars 1356, veille de la fête de Saint-Grégoire, pape, le premier vendredi du carême, et qu'il reçut la sépulture dans l'église des Cordeliers.

rencontra, selon ce qu'il rapporte dans *l'Espinette amoureuse*, un grand nombre d'*avolés*, nobles fugitifs qu'inquiétoit le réveil de l'agitation communale en Flandre aussi bien qu'en France, depuis la réunion des états généraux au mois de décembre 1355. Malgré une tempête, il atteignit l'Angleterre, et assista aux fêtes de Pâques dans le sanctuaire vénéré de Cantorbéry. Quelques jours après, c'est-à-dire au moment où Édouard III étoit revenu de Berwick et d'Édimbourg, il arriva au château de Windsor, « où madame la roine, sa femme, tenoit l'hostel grand et estoffé. » C'est dans le chapitre où se trouve cette mention de l'*hostel* de la reine Philippe, c'est à propos de cette expédition d'Écosse, achevée au mois de mars 1356, que Froissart rappelle pour la première fois ses souvenirs personnels : « Comme je fus *adonc* informé. »

A la cour d'Édouard III se trouvoit un noble Écossois nommé Robert Stuart, qui venoit traiter de la délivrance de David Bruce; quelques jours après, on y vit arriver un envoyé de Philippe de Navarre, qui, au nom de son frère, victime d'une odieuse trahison, appeloit les Anglois en France. Cet envoyé se nommoit le sire de Morbeke. Quatre mois après, son fils recevoit à Poitiers (*c*) l'épée du roi de France, prisonnier plus illustre que David Bruce, et Froissart nous apprend de nouveau qu'il fut *adonc* informé des exploits et des paroles du prince Noir (t. I, p. 361). N'est-ce pas aussi comme témoin oculaire qu'il rappelle l'accueil qu'on faisoit à Londres aux héros du combat, la joie du roi et de la reine, « et les reveaux qui furent *adonques* en Angleterre (t. I, p. 362). » Quoi qu'il en soit, l'émotion de cette grande catastrophe s'étoit emparée de l'âme du jeune homme : ce fut la révélation de ce qu'il appeloit son imagination, de ce qu'au XIXe siècle nous appellerions son génie. J'ai déjà cité le passage où il déclare qu'à la bataille de Poitiers commença sa carrière d'historien (9).

(*c*) Le roi Jean ne fut pas le seul prisonnier que Denis de Morbeke fit à la bataille de Poitiers; il en amena deux autres avec lui en Angleterre : c'étoient Simon de Joy et Herpin de Saint-Saufflieu.

Je passe au second point.

Lacurne de Sainte-Palaye assure, dans son Mémoire sur Froissart, qu'il avoit à peine vingt ans lorsqu'il entreprit d'écrire l'histoire à la prière de Robert de Namur, et que, quatre ans après, il en présenta une partie à la reine Philippe de Hainaut. Depuis, M. Buchon a répété la même chose, en ajoutant qu'il avoit retrouvé dans un manuscrit de Valenciennes le texte de la chronique offerte à la reine d'Angleterre. Mes recherches m'ont conduit à des conclusions bien différentes. J'ai cru pouvoir établir que le patronage de Robert de Namur étoit postérieur de plus de trente ans à la date adoptée par Lacurne de Sainte-Palaye, et que la rédaction du manuscrit de Valenciennes, loin de nous donner une chronique achevée avant 1361, n'avoit pu être écrite avant 1377. Sur ces deux questions, M. Paulin Paris embrasse mon opinion, mais il s'élève énergiquement contre le doute que j'ai osé émettre sur le fait même de l'hommage d'une œuvre historique adressée en 1361 à la reine d'Angleterre, et il reproduit à ce sujet, comme l'argument le plus décisif, ces lignes si connues où Froissart rapporte qu'il se mit, lorsqu'il avoit à peine quitté l'école, à *rimer* et à *dicter* les guerres de son temps, pour porter en Angleterre le livre tout compilé qu'il présenta *adonques* à la reine Philippe.

«Suivant M. Kervyn de Lettenhove, par ces mots : « Je empris, moy issu de l'escole, à rimer et à dittier les guerres, » il na faut entendre qu'un recueil de poésies tout au plus historiques, le mot *dittier* n'ayant jamais, dans notre auteur, un autre sens que celui de rimer, versifier. Ici, M. Kervyn ne s'est pas souvenu des Chroniques qu'il connoissoit d'ailleurs si bien. L'expression *dittier des histoires* s'y retrouve plus de dix fois. L'observation de M. Kervyn de Lettenhove tombe donc d'elle-même, et il reste démontré qu'une première rédaction des Chroniques, comprenant les années 1356 à 1360, fut faite et présentée à la reine Phi-

lippe en 1360 ou 1361, époque du premier voyage de Froissart en Angleterre. »

Dieu merci, je ne suis pas aussi coupable que mon savant contradicteur semble le dire (10). J'ai cité moi-même (*Étude sur Froissart*, I, p. 118) le mot *dicté* s'appliquant aux narrations historiques en prose, et, sans me laisser aller à un oubli si étrange, je me suis borné à soutenir que le mot *rimer* n'a jamais été entendu que de la poésie, et que lorsque le mot *dicter*, qui s'applique indifféremment à la poésie et à la prose, s'y trouve joint, c'est le mot *rimer* qui en détermine le sens. Il s'agit d'un seul livre offert à la reine d'Angleterre, d'un livre *rimé* et *dicté* : comment pourroit-on n'y chercher qu'une narration en prose? Ne voyons-nous pas, dans *la Prison amoureuse*, Froissart *rimant et dictant* les guerres de son temps (11)?

M. Paulin Paris a cru trouver bien autre chose dans le texte de Froissart. En réunissant deux alinéa du prologue (12), il a appliqué au livre *rimé* et *dicté* cette autre phrase : « Or puet estre que ce livre n'est mie examiné ne ordonné si justement que telle chose le requiert. » De là, selon M. Paulin Paris, le travail auquel Froissart se livra pour le refaire et le corriger.

Si nous relisons en entier le prologue, nous le comprenons tout autrement. D'abord, Froissart y supplie le Sauveur de mettre en lui sens et entendement vertueux, afin que, sous les auspices de Robert de Namur, il puisse continuer, à la plaisance de tous, le livre qu'il a commencé, car il faut que les faits d'armes soient notablement registrés et mis en mémoire perpétuelle.

Froissart, qui s'abandonne volontiers à des digressions, sans se préoccuper du point où il laisse l'idée principale qu'il poursuit, consacre les alinéa suivants à Jean le Bel et à la reine Philippe; mais, arrivé au dernier alinéa, il reprend en ces termes : « Or puet estre que ce livre *n'est* mie examiné, ni ordonné si justement que telle chose le requiert; » et il ajoute qu'il veut continuer son histoire « pour soy acquitter envers tous. » Le verbe *n'est*, mis au présent, ne peut s'appliquer à

un livre écrit dans sa jeunesse, et par cette phrase, qui sollicite l'indulgence du lecteur, il ne désigne évidemment que le livre pour lequel il implore l'aide de Dieu, car il souhaiteroit que Dieu lui permît de faire chose qui pût plaire à Robert de Namur.

M. Paulin Paris ne l'entend point ainsi, et il juge même qu'il est impossible de dire plus clairement que Froissart, reconnoissant les imperfections de sa chronique des années 1356 à 1360, offerte à la reine Philippe en 1361, la remanioit à la prière et avec les secours pécuniaires de Robert de Namur. A ces faits, à ces dates, il n'y a qu'une seule difficulté, c'est que le prologue adressé à Robert de Namur fut composé vers 1390, et que la narration des années 1356 à 1360, telle que nous la connoissons, se trouve dans toutes les rédactions, bien antérieures à 1390, qui furent écrites pour le comte de Blois (13).

Il y a d'ailleurs d'autres témoignages de Froissart auxquels il est utile de recourir. Si nous lui demandons à quel titre il mérita les premiers encouragements de la reine d'Angleterre, il nous répond : « En ma jeunesse je fus son clerc, et la servois de beaus dittiés et traités amoureux (*d*). » Si nous l'interrogeons sur l'époque où il aborda la rédaction de ses chroniques, il ajoute aussitôt que Gui de Blois est le *cher et honoré maistre* qui lui fit *mettre sus et édifier la noble histoire*, qui *la lui recommanda à faire*, et pour lequel elle est *emprise, poursuivie et augmentée*. Loin de l'avoir rédigée en 1357 ou 1358, et d'en avoir terminé une partie en 1361, il ne la commença (et ceci ne doit même s'entendre que des notes qui en formèrent les éléments) qu'en 1363 : « Sachez que sus l'an de grâce 1390, je y avois labouré trente-sept ans (14). »

Je ne sais sur quelle autorité se fonde M. P. Paris, quand il raconte que Froissart, revenu d'Écosse, partit pour la France afin d'y rédiger le second volume de ses chroniques (15), et qu'il

(*d*) Froissart, t. III, p. 1.

avoit déjà reçu en Angleterre le titre de *ditteur* et historien de la reine. Ce nom de *ditteur* (je ne saurois y voir un titre officiel) ne rappelle, comme Froissart nous l'apprend, que son talent pour composer des dittiés amoureux, et M. Paulin Paris lui-même, en citant cet extrait des comptes de Wenceslas de Brabant : *Uni Frissardo dictori qui est cum regina Angliæ, sex muttones*, l'a parfaitement interprété. « Quand l'argentier du duc de Brabant, dit-il, écrit son nom sur le registre des gratifications de son maître, c'est un certain Froissart, *rimeur*, tout court. »

Il ne faut pas oublier que c'est comme poëte que Froissart est entré à l'*hostel* de la reine d'Angleterre, et qu'avant d'aborder sa mission d'historien, il a puisé dans des compositions plus légères, ce qu'il appelle, dans quelques vers élégamment traduits par M. Paris, « la première pensée de sa grande œuvre. »

Il est triste de le voir descendre des sommets du Parnasse dans l'atelier le plus obscur des professions industrielles, et à quel moment? alors que Froissart, déjà de l'*hostel* de la reine d'Angleterre et du roi de France, vient de se montrer au comte de Savoie, au duc de Milan, au roi de Chypre, dans tout l'éclat de sa renommée; car il a voyagé en Italie,

En arroi de souffisant homme,

ayant pour lui-même sa docile haquenée, et ses robustes roncins pour porter son bagage. Mais n'a-t-il pas trouvé, à son retour de Rome, un accueil non moins généreux à la cour du duc de Brabant? N'est-il pas déjà, comme l'admet M. Paris, depuis un an prêtre et curé de Lestines, quand il compose, en 1373, ce poëme du *Buisson de Jonèce*, où M. Paulin Paris a cru voir qu'il exerçoit une profession industrielle? et quelle profession! Je copie textuellement M. Paulin Paris :

« Froissart, à Valenciennes, se fit admettre dans la corporation des *couletiers*. Qu'étoit-ce que les couletiers? Des dra-

piers, je suppose, bien que le nom désignât plus exactement des tailleurs de jupes et de hauts-de-chausses (16). Froissart ne fut pas seulement inscrit, il travailla quelque temps lui-même dans ce genre d'industrie. Le fait a paru si surprenant, qu'aucun des précédents biographes de Froissart n'a osé l'approfondir : cependant, on ne peut refuser de l'en croire lui-même, quand il le confesse avec un véritable sentiment de regret. » M. Paulin Paris cite ensuite quelques vers du *Buisson de Jonèce*, où Froissart s'accuse de s'être mis dans la *marchandise*, et d'autres vers du même poëme où une voix intérieure, qui l'engage à se donner tout entier aux lettres, l'interroge sur les reproches secrets de sa conscience, et le somme de répondre *sans plus colyer*.

M. Paris ajoute : « *Colyer*, c'est-à-dire, je pense, draper, exercer le métier de *coletier*. Un peu plus loin, Froissart hésite à quitter sa profession, en avouant que les marchands, les *couletiers* sont mieux venus auprès des grands seigneurs que les savants et les poëtes. » Mieux venus n'est pas bien exact; Froissart dit plutôt plus redoutés, plus ménagés par les seigneurs qui en ont besoin pour payer leurs dettes, et il en résulte que *marchans* et *couletiers* enlèvent bien aux seigneurs le tiers de ce qu'ils ont de chevance. Voilà, nous écrierions-nous, si nous nous lancions dans les caquets que craignoit Mme Jourdain, voilà des marchands qui ressemblent fort à ceux qui vendoient du drap près de la porte Saint-Innocent au siècle de Molière : « Ils ont amassé du bien à leurs enfants, qu'ils payent maintenant peut-être bien cher en l'autre monde, et l'on ne devient guère si riches à être honnêtes gens. »

M. Paulin Paris, en traduisant le mot *couletier* par tailleur de jupes et de hauts-de-chausses, avoit sous les yeux le Glossaire de M. Buchon (édition de Froissart, 1835, t. I, p. 8), mais il a eu soin d'en adoucir et d'en modifier l'expression, qu'il jugeoit trop peu académique. L'avouerai-je? il me paroît bien à regretter, pour l'honneur et la dignité de la biogra-

phie de Froissart, que M. Paris ait consulté ce malheureux Glossaire. Après avoir fait remarquer si justement que M. Buchon, dans ses calculs chronologiques, méconnoissoit les premières règles de Barême, il a oublié qu'il n'étoit guère plus fort dans l'interprétation de la vieille langue françoise. Les mots *couletier* et *colier* n'ont jamais eu la signification que M. Paris, trompé par M. Buchon, leur attribue. Si nous ouvrons les Glossaires de Ducange et de Carpentier, nous y lisons : COULETIER, *mutato* r *in* l *pro* COURRETIER; exemple : *couletiers et marchans de fausse monnoie*; et ailleurs ; COLIER, être de mauvaise humeur, *mœrori se tradere*; exemple ;

Quant m'ot che dit, à *colier*
Commenchai encor et muser.

J'ajouterai que le substantif *cholé* pour *colère* se retrouve dans Rabelais.

Respons sans colier signifie donc tout simplement : réponds sans te fâcher, et ce que Froissart dit de l'avarice des *couletiers* qui ruinent les seigneurs, s'explique parfaitement par les emprunts que leur faisoit la noblesse. Les *couletiers* (courtiers de change ou courtiers de marchandises) étoient les usuriers du moyen âge (*a*).

Il est du reste bien probable, comme l'observe M. Paris, que ce que Froissart dit des *couletiers* doit s'expliquer par des souvenirs personnels ; mais c'est à une autre époque qu'il faut les faire remonter.

Nature qui m'a fet,
Créé et nourri de son fet,
Et qui encor de iour en iour
Me preste loisir et seiour,

(*a*). Le règlement de la halle de Valenciennes porloit expressément : « Nus li est usuriers ne puet iestre ou *couletage* de la halle. » La défense ne sert qu'à attester combien l'abus étoit fréquent. M. Dinaux, dans sa notice sur ce document, a fort bien traduit *couletier* par courtier. (*Archives du Nord de la France*, 1837.) (*Note de M. K. de L.*)

Que de ce que i'ai ie m'auise
Et ce que je sçai ie devise,
Se plainderoit, où que ie soie,
De moi voir, se ie me cessole.

. . . . . .

Diex par sa grasce me deffende
Que nature iamès n'offende.
Jà fu un temps que l'offendi.

. . . . . .

En ionèce me vint cils flueues.

. . . . . .

Me méfis, dont moult me repens.

. . . . . .

Car mieuls vault science qu'argens.

. . . . . .

Si me mis en la marchandise
Où ie suis ossi bien de taille
Que d'entrer ens vne bataille
Où ie me trouveroie envis.
Quant ie m'auise et ie deuis
Comment oultrages et folie
Me misent en mélancolie
Que dou don de nature perdre,
Pensées me viennent aherdre
Qui me font sainnier à merueilles.

Cette voix intérieure lui montre la science qui l'appelle à louer Dieu et à servir le monde, et c'est alors que Froissart s'écrie, en confondant dans la même accusation les marchands et les *couletiers* :

Il ont bien des seigneurs le tiers
De tout ce qu'ils ont de cheuance,
Ce grandement les desauance
Et retrence leurs dons parmi :
Quant bien g'i pense, he mi! he mi!

Il faut comparer à ces vers un long passage du *Dit du Florin* sur les changeurs.

En 1297, Jean Froissart, de Solemmes, étoit l'un des monnoyeurs de la ville de Valenciennes (*f*). Il peut fort bien avoir été le frère du juré de Beaumont et le parrain du chroniqueur. Que, vers 1351, ce Jean Froissart ou l'un de ses fils ait voulu faire entrer dans son atelier de monnoyage et dans le change qui y étoit joint notre jeune poëte âgé de quatorze ans et peut-être orphelin, cela ne paroît point invraisemblable; mais dès que Froissart eut secoué ces chaînes indignes de lui, il ne songea jamais à les reprendre, et la fortune, non-seulement au milieu des saies et des pers du drapier, mais même au milieu des florins d'or et des gros tournois du changeur, n'eût jamais remplacé pour lui ce qu'il appeloit si bien *li mestiers gens*.

Il resteroit peut-être dans la notice de M. Paulin Paris plus d'une page qui me permettroit de soulever d'autres objections: je lui reprocherois d'avoir substitué, comme résidence de Froissart, la ville de Lessines au village de Lestines-au-Mont, plus modeste et plus solitaire, où, depuis deux ans, les habitants ont vu quelques pèlerins visiter les ruines du presbytère du XIVe siècle; je signalerois une faute typographique qui a fait placer parmi les illustres familles écossoises contemporaines d'Édouard III, celle de Melrose, tandis que c'est à des religieux qu'il faut faire honneur de l'hospitalité que notre jeune clerc put trouver à Melrose. Ces questions de noms offrent moins d'intérêt, et j'aime mieux, en terminant cette lettre, vous indiquer, Monsieur, un dernier point de controverse sur lequel, en dehors de toute preuve possible, la plus grande liberté d'appréciation est abandonnée au caprice du lecteur.

(*f*) Archives de Valenciennes. Il est du reste bien probable que d'autres membres de la famille de Froissart étoient inscrits dans les corps de métiers de Valenciennes. En 1405, on trouve Jean Froissart caudrelier; en 1421 et en 1423, Denis Froissart caudrelier, puis mesureur de grains.

M. Paris, qui admet volontiers comme réels les nombreux épisodes de la jeunesse de Froissart, la *pince-merine*, la *queue-leu-leu*, les poulettes de papier, les plumes flottant au vent, les papillons liés d'un *fileçon*, rejette absolument comme une pure fiction tout ce que Froissart nous raconte d'un sentiment dont il est peu de personnes, même dans les assemblées les plus graves et les plus solennelles (je me sers des expressions de M. Paris), qui n'aient au moins entendu parler. Froissart nous a donné à ce sujet des détails si naïfs, il a retracé si élégamment dans tous ses poëmes les mêmes souvenirs, les mêmes émotions, les mêmes regrets, que je suis tout disposé, je l'avoue sans détours, à accepter la sincérité des impressions qu'il peint si bien. Seulement, je me garderai de dire que cet amour poétique ne l'empêcha point de rester cinq ans à la cour d'Angleterre, et de voyager ensuite en Italie, en Guyenne et en Bretagne. Je pense, au contraire, que Froissart, trahi par sa dame à vingt-trois ans, ne retourna en Angleterre et n'y prit place en 1361 parmi les clercs de la reine, que pour rester fidèle à sa douleur et à son serment.

Oncques plus nulle n'en amai,
Ne n'aimerai quoi qu'il auiègne.

Il m'en coûteroit beaucoup de voir Froissart devenu, à l'époque la plus brillante de sa carrière, tailleur de hauts-de-chausses; mais je suis si habitué à la bonne foi du chroniqueur, que je crois volontiers tout ce qu'il nous raconte, même lorsqu'il est poëte (17).

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

KERVYN DE LETTENHOVE.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

(1) Quand M. Kervyn de Lettenhove, mon honorable confrère de l'Académie de Belgique, crut devoir adresser la lettre qu'on vient de lire à M. Techener, celui-ci lui demanda la permission de m'en communiquer les épreuves, en l'a-

vertissant que je jugerois peut-être à propos de répliquer à mon tour. Il fut convenu que dans ce cas, pour mieux éclairer le jugement de nos lecteurs, je placerois ma défense à la suite des objections qui me seroient faites. Le champ, d'ailleurs, reste ouvert à M. Kervyn de Lettenhove : il pourra, s'il n'est pas convaincu, essayer une dernière fois, dans le *Bulletin*, de rétablir en sa faveur toutes les chances du combat.

(2) M. Kervyn de L. nous rendroit un grand service en indiquant l'endroit où Froissart dit que s'il a enquis, à partir de 1356, c'est « en consultant les « nobles seigneurs, *tant en Angleterre* que en France. » Ceux qui jusqu'à présent ont lu avec le plus d'attention tout ce qu'il a vraiment écrit, et même ce qu'on a cru pouvoir assez gratuitement lui attribuer, y ont vu que « à peine sorti de l'escole, » c'est-à-dire à l'âge de dix-neuf à vingt ans, en 1356, il avoit commencé à s'entremettre d'écrire vers et récits historiques ; et que, le livre fait, il étoit allé le présenter à la reine d'Angleterre. Il est bien vrai qu'à partir de 1360 ou 1361, il poursuivit ses enquêtes, avec les encouragements de la reine et des grands seigneurs d'Angleterre; mais cela ne prouve aucunement que le premier livre, commencé en 1356, ait été fait en consultant les seigneurs, en Angleterre.

(3) Nous n'avons ni l'une ni l'autre de ces affirmations.

(4) Pour chaque ligne de ce paragraphe, une objection : 1° Le poëme anonyme de la *Court de may*, trouvé dans la bibliothèque de Bruxelles par M. K. de L., ne peut être de Froissart, pour peu qu'il offre l'expression de sentiments réels. Le poëte y fait la rencontre de *Congnoissance*, « quand il partit de France. » Un Valenciennois n'eut jamais entendu que partir de France, c'étoit partir de *Valenciennes*. Revenant sur ses pas, le même poëte ajoute qu'il trouva sa mie à l'*issir d'une forteresse*; et cette forteresse, entourée d'un beau jardin, ne peut être, aux yeux de M. K. de L., que la grande ville bourgeoise de Valenciennes; ici, je n'ai pas la vue aussi nette, aussi claire que lui. 2° Le poëte dit bien que cela arriva « en avril seize jours, » mais, au moins dans tous les extraits donnés par M. K. de L., il n'ajoute pas que ce *seize jour en avril* soit tombé un *samedi*. Après tout, on trouveroit dans la *Court de may* le samedi seize avril, que cela ne prouveroit pas que Froissart eût composé l'ouvrage. Voyez quelle facilité d'inductions chez mon contradicteur! Un poëme anonyme est composé un seize avril, au partir de France et à l'issir d'une forteresse, par un homme qui bientôt se dit éloigné de cinquante lieues de cette forteresse : M. Kervyn conclut de ces uniques données que le poëme est l'œuvre de *Froissart*; qu'il fut composé le *samedi* 16 avril 1356, et que *Froissart* y raconte son départ de Valenciennes pour l'Angleterre. Et veuillez remarquer qu'il n'est pas une seule fois question, dans le poëme, de *Valenciennes*, de l'*Angleterre* ou de 1356. De pareilles habitudes de critique ne sont pas admissibles; que M. Kervyn de Lettenhove me permette de le lui dire.

(5) Si le mot *adonc* avoit ici le sens et l'importance qu'on lui donne, il en faudroit conclure que Froissart étoit en Angleterre dès 1355: car la chevauchée d'Écosse, à laquelle se rapporte cet *adonc*, est de la fin de cette année. En réalité, le mot est la traduction des deux mots latins *ad hoc*, sur ce

point, sur ce fait; et Froissart, quand il en use, veut toujours dire : « Comme j'en ai été particulièrement instruit. » Or, dans cette façon de parler, il n'y a pas la moindre révélation du temps où l'information est prise. Dira-t-on que Froissart étoit auprès du duc de Bourgogne quand il nous raconte (t. I, p. 594) comment, vers le mois de juin 1369, ce prince (« si comme je fus adonc informé ») céda aux ordres du roi, son frère, en refusant de livrer bataille aux Anglois, devant Tournehem? Malheureusement, on sait qu'il étoit alors en Italie. On pourroit réunir vingt autres passages tout aussi décisifs.

(6) Ces voyages datent de 1390 ou 1392, ce qui ne sauroit justifier celui de 1388, ni le sens gratuit donné au mot *adonc*. Que M. K. de L. découvre un autre chapitre inédit dans lequel le voyage de 1356 sera indiqué le moins du monde; et nous nous inclinerons.

(7) C'est assurément donner bien de la confiance à un jouvenceau de dix-neuf ans. Mais suivant les plus grandes probabilités, Froissart n'avoit jamais eu rien de commun avec Jean de Beaumont, frère du comte de Hainaut : tout ce qu'il dit de ce prince, il l'emprunte au chanoine Jean Le Bel. Combien de suppositions arbitraires! Il faut que Jean de Hainaut ait été le patron du jeune bourgeois de Valenciennes, pour que l'enfant, ne trouvant pas à remplacer ce protecteur, ait la pensée d'aller offrir ses services à la reine d'Angleterre. Ces transformations de ce qui, rigoureusement, n'est pas impossible en ce qui a *dû* être, sont un peu trop familières à M. Kervyn de Lettenhove.

(8) Cette date est parfaitement arbitraire. Nulle part, ni dans les *Chroniques* ni dans *l'Épinette amoureuse*, on ne trouveroit un mot qui la justifiât. On y parle d'un seul voyage : qui le nie? Seulement on s'accorde à le rapporter à l'année 1360, quand Froissart étoit dans sa vingt-quatrième année et qu'il avoit eu le temps d'écrire le livre de vers et prose qu'il présenta, tout en arrivant, à la reine.

(9) On ne peut user plus librement d'allégations plus dénuées de preuves. Froissart, chap. XVIII de la seconde partie du livre Ier (éd. Buchon, p. 370), raconte la chevauchée du roi en Écosse, qu'il place en 1355, et la termine en disant que le roi revint à Windsor, « où la reine tenoit hostel grant et estoffé. » Il n'y a que M. K. de L. pour voir dans cette demi-ligne une preuve de la présence de Froissart à Windsor à cette époque, c'est-à-dire à la fin de l'année 1355, plusieurs mois avant la mort de Jean de Beaumont. Humble prière de donner la moindre preuve de tant de suppositions imaginaires!

Il faut bien aussi revenir sur ce deuxième *adonc informé*. Dans quelque sens qu'on le prenne, il se rapporte à des événements passés en France. « Ainsi alla « du Prince, si come je fus adonc informé de messire James d'Audelée et de « ses quatre escuiers. » James Audley, un des héros de Poitiers, dut demeurer en France, malade de ses blessures longtemps après la bataille de Poitiers, et si Froissart apprit de lui certains détails, il est à présumer que ce fut en France. Comment donc cette phrase prouveroit-elle que Froissart fut alors informé *en Angleterre* des circonstances et des suites de la bataille de Poitiers? Que peut-on induire du départ pour Londres d'un émissaire de ce bon et loyal roi de Navarre, *victime d'une odieuse trahison*? Froissart parle de tout cela et même

des fêtes données à Londres à l'occasion de la bataille de Poitiers, aussi rapidement que le fait Villani, le continuateur de Nangis et même les Chroniques de Saint-Denis. Il n'eût pas manqué de nous dire qu'il étoit alors à Londres « moult jeune d'eage, » s'il s'y fût effectivement trouvé. Mais si, partout où Froissart, heureusement prodigue de pareils détails, fait une courte mention de fêtes, vous concluez qu'il en parle en témoin oculaire, cela vous mènera furieusement loin. Donc ou *adonc*, tout bien pesé, je me sens fortifié dans la conviction que Froissart n'alla pas en Angleterre avant 1360.

(10) Voici les expressions de M. K. de L. sur lesquelles je me suis fondé : c'est effectivement à l'occasion du passage : « *Si en pri-je assez hardement, « moy issu de l'escole, à rimer et à dittier les guerres dessus dites, et pour por- « ter le livre en Angleterre tout compilé, si come je fais.* » — « Le mot *rimer*, » dit M. K. de L., « indique assez qu'il *ne* s'agit *que* de poésies. Celui de *dicter* « qui y est joint ne signifie pas autre chose : *témoin* le passage de la chronique « où, à propos de Meliador, il parle de l'imagination qu'il avoit à dicter. » Or dans ce *témoin*, rimer n'est pas joint à *dittier*, que Buchon et M. K. de L. ont tort de transformer en *dicter*, ce qui auroit un tout autre sens. Si donc j'ai été un peu au delà de la pensée de M. K. de L., ce n'est pas tout à fait de ma faute. Pour le sens du passage allégué, il avoit toujours semblé fort clair : *Et cependant, dès ma sortie de l'école, je m'étois mis à versifier et à traitter des guerres dessus dites.* Et s'il eût été permis de douter, on étoit forcé de se rendre à ce que le chroniqueur ajoute immédiatement, que de ces rimes et dittiés de guerres il fit un livre ; que ce livre il le porta en Angleterre, et que peut-être ce premier travail ne fut pas rédigé avec le soin et l'exactitude désirables.

(11) J'avoue humblement n'avoir rien vu de pareil dans la *Prison amoureuse*. Les mots *rimer* et *dittier* les guerres ne s'y trouvent pas, et la donnée du poëme n'a rien de commun avec le récit des guerres contemporaines.

(12) Ici commence, de la part de M. K. de L., une série d'inexactitudes que je ne sais vraiment comment expliquer. 1° Je n'ai pas réuni deux alinéa du Prologue, car ces deux alinéa se suivoient, étoient la conséquence l'un de l'autre : le livre est là devant tous. Froissart, après avoir parlé de Jean Le Bel, arrive à son propre et premier travail, et raconte tout d'une traite, en vingt lignes, que Buchon a coupé en deux alinéa, comment il fit en sortant de l'école un livre de vers et de récits de guerres qu'il alla présenter, quand il fut achevé, à la reine d'Angleterre ; que peut-être *ce* premier livre n'est pas aussi bien rédigé qu'on pourroit le désirer, et que, cédant à la prière de Robert de Namur, il va le continuer et y travailler de nouveau. Je ne veux pas prouver à M. K. de L. qu'il a tort de m'accuser d'avoir réuni deux alinéa qui n'auroient pas de lien entre eux, et qui même auroient été séparés l'un de l'autre par des explications toutes différentes : cette preuve seroit surabondante ; mais il faut que le lecteur ne conserve pas plus de doutes sur ce point, que M. Kervyn de Lettenhove lui-même. Or voici la dernière phrase de l'avant-dernier alinéa, et la première phrase du dernier : « *Si presentai le livre à madame Phelipe de Haynaut qui m'en fist grant proufit. — Or peut estre que ce livre n'est mie examiné ne ordonné si justement que telle chose requiert ; car fais d'armes si chierement*

comparez doibvent estre donnez et loyalement departis à ceux qui par prouesse y travaillent; dont, pour moy acquiter envers tous, j'ay empris ceste histoire à poursuir.... »

Donner cette citation, c'est victorieusement répondre à un échafaudage de mauvais raisonnements fondés sur une allégation inexacte.

(13) M. K. de L. seul a vu tous ces manuscrits bien antérieurs à 1390, dont il avoit jusqu'à présent oublié de parler. Pour moi je n'en connois pas un seul qui, avec le commencement du premier livre tel que nous l'avons aujourd'hui, n'ait ou ne doive avoir le prologue dans lequel est nommé Robert de Namur. Mais ces premières leçons existeroient, qu'elles ne changeroient rien à la portée, au sens évident du prologue de toutes les autres leçons. Comment d'ailleurs M. K. de L. peut-il nier l'intérêt et la part que prit la reine d'Angleterre à la rédaction des Chroniques, en présence de cet autre passage également cité dans mes *Nouvelles recherches* : « Ainsi, au titre de la bonne dame, « madame Phelipe de Haynault, et à ses coustages, come aus coustages des « bons seigneurs de mon temps, je cherchai la plus grant partie de la cres- « tienté.... Ainsi ai-je rassemblé la grant et noble istoire.... » (Prologue du IVe livre.)

(14) Ici la méprise est assez plaisante et rappelle assez bien celles de Buchon. Il faudroit évidemment conclure du texte cité que Froissart commença les chroniques en 1353, non en 1363. Car enfin, de 1390 ôtez 37, et voyez ce qui reste.

Mais je crois qu'il y a faute dans ce texte de Froissart. Les plus anciens copistes suivis par les autres auront lu *trente* VII au lieu de *trente* IV, qui nous auroit conduit à 1356. Dans l'un ou l'autre cas, 1363 est parfaitement désintéressé.

(15) Je suis surpris que M. K. de L. oublie ici que cette autorité est celle de Froissart même et de tous ceux qui avant M. K. de L. avoient étudié la vie de Froissart. C'est lui qui nous apprend son départ d'Angleterre vers 1365, après cinq années de séjour en Angleterre. C'est lui qui nous apprend que la Reine l'avoit retenu à ses gages, pour un de ses clercs. D'ailleurs je n'ai jamais dit qu'il revint « afin de rédiger le second volume de ses Chroniques, » et il ne faudroit pas envoyer de Bruges à Paris la réfutation d'assertions qu'on n'a pas même eu l'idée d'émettre.

(16) Vous voyez que mon sentiment est ici conjectural, et que tout en reconnoissant que le mot *couletier* désigne particulièrement un *tailleur de jupes* ou *hauts-de-chausses*, je penche à croire qu'il faut l'entendre par *drapier*. Après tout, les tailleurs de jupes et de hauts-de-chausses étoient les véritables *tailleurs* du moyen âge, car pour les robes elles étoient coupées et taillées par les femmes ou les meschines de ceux qui les portoient. Voilà pour le premier point.

(17) Les regrets de M. Kervyn de Lettenhove, dans ces derniers alinéa, témoignent une délicatesse qui l'honore : je vais essayer de les adoucir. Le Glossaire de M. Buchon dont il parle, je ne l'ai pas même encore regardé, au

moment où j'écris ces lignes. Mais j'ai consulté celui de Ducange avec un soin dont M. Kervyn de Lettenhove a cru pouvoir se dispenser. C'est là où j'ai trouvé le vrai sens de colyer et de *couletier* ou *coletier*. Voici les passages :

Collectarius, gallicè *collectier*. Froissart, vol. II, cap. ic. « L'enqueste « estoit aceue et gettée des Gandois, sur les quatre mestiers de Bruges; collec- « tiers, verriers, bouchiers et poissonniers. » Idem videtur apud Cotgrav. *vestium* seu *giponum sartor* dicitur. (T. II, p. 432, col. 2.)

Puis à la page 434, col. 1re, du même Ducange :

Collellarius, a veteri gallico *colletier*, *vestium seu giponum sartor*. Libertat. Montisferr. a° 1291. « *Item collelarius, forcerius, cypherius, cutellarius, qui vendunt, duos denarios quolibet anno.* Et quidem inter artifices hic appellatos, non memorantur sartores. »

Maintenant, j'avoue que je croyois avoir assez fait mes preuves pour ne pas être accusé de prendre, dans les études grammaticales de M. Buchon, l'explication d'un mot de notre ancienne langue françoise. M. K. de Lettenhove regrettera, je pense, les regrets tant soit peu railleurs que mon ignorance lui a, dans cette occasion, inspirés.

Couletier a le sens que je lui ai donné; il ne peut même en avoir d'autre; et M. K. de L. s'est mépris doublement en citant mal à propos un autre article de Ducange, et en donnant au même mot le sens de *courtier*. Ducange, ou plutôt Carpentier, n'avoit enregistré ce *couletier* que pour le signaler comme une mauvaise lecture du mot *couretier*. Voilà pourquoi il s'y trouve allégué à propos de *corratarius*.

« Couletier, mutato, *r* in *l*, pro *couretier*. Sententia ballivi Insul. anno 1361. *Come doné nous fust à entendre que Lecas de Longhescart fust soupçonnés de y estre couletiers et marchans de fausse monnoye* (ces deux mots, comme on voit, indiquent deux incriminations différentes). *Corratarius equorum* in littera Philippi pulchri. Glossar. Provinciale latinum, ms. 7657 : *Corratier, mango equorum, proprie quod equos manu agat.* »

Ainsi *couletier*, mauvaise leçon de *couretier*, a le sens, non de *courtier*, mais de *maquignon*, ou même, comme on le voit ailleurs, celui de *proxenète*. M. Kervyn de Lettenhove trouvera-t-il l'une ou l'autre de ces professions plus honnête que celle de tailleur ou de drapier? Qu'il me permette alors de lui présenter à mon tour quelques objections : 1° Des quatre grands corps de métiers des villes de Gand, Bruges et Valenciennes, le premier et le plus honorablement désigné étoit celui des COULETIERS, *vestium sartores*. 2° Dans les grandes villes de Flandre, de France et d'Italie, tout citoyen qui vouloit exercer les droits de bourgeoisie (alors bien autrement importants qu'ils ne le sont devenus sous la pression des libertés modernes), devoit se faire inscrire dans un des grands corps de la Marchandise; un article de l'ordonnance de la comtesse de Flandres Mathilde, cité par M. Kervyn de Lettenhove (*Hist. de Flandre*, édit. de 1847, t. II, p. 180), portoit : « Si l'on découvre dans la ville de Gand un individu entièrement inutile à la ville et à la commune, il en doit être chassé. » Aussi, tous les personnages qui ont laissé une trace dans l'histoire du tiers état, ont rempli cette obligation. Jacques d'Artevelde, cet homme vendu à l'Angleterre, châtié par le patriotisme populaire au moment où il alloit placer la couronne

des comtes de Flandre sur la tête du prince de Galles, Jacques d'Artevelde, auquel, par un oubli des plus généreuses traditions, la ville de Gand vient d'élever une statue, étoit marié à la veuve d'un brasseur, et lui-même étoit de la corporation des tisserands. Étienne Marcel, l'émule de Jacques d'Artevelde, ce prévôt des marchands justement frappé par les Parisiens au moment où il alloit livrer Paris aux terribles bandes anglo-navarroises, mais qui, grâce au bon génie de la France, n'a pas encore de statue sur nos places publiques, Étienne Marcel étoit de la corporation des drapiers. Dante, on l'a retrouvé dernièrement dans les archives de Florence, Dante, le divin chantre de Béatrix, étoit inscrit parmi les apothicaires. Que M. Kervyn de Lettenhove ne se mette donc pas trop en colère; mais plutôt qu'il considère ces grands et sublimes exemples pour le consoler de voir notre Froissart, après avoir été de l'hôtel de la reine d'Angleterre, exercer une profession industrielle, et quelle profession! celle de tailleur ou de drapier.

On peut conserver les doutes que je gardois et que j'exprimois moi-même sur le véritable nom de la corporation dans laquelle Froissart, au retour d'Italie, se fit inscrire vers 1370. J'ai penché pour celle des *couletiers*, parce que, dans *le Joly buisson de Jonesce*, c'est le seul métier dont il rappelle les avantages en répondant aux reproches de dame Philosophie. Il faut, je l'avoue, un peu plus de bonne volonté pour expliquer le verbe *colyer* par *coudre*, agir en *couletier*. Mais au moins faut-il reconnoître, et c'est là le point important de la thèse, que Froissart fit partie de l'une des corporations marchandes de Valenciennes, qu'il a lui-même exercé une profession mercantile, non pas à l'âge de quatorze ans, comme le veut M. Kervyn de Lettenhove, mais à celui de trente et quelques années, après le voyage d'Italie et avant son entrée dans les ordres. C'est peut-être le point de la vie de Froissart le moins susceptible de controverse, puisque lui-même nous en fait l'aveu très-net dans le curieux poëme du *Joly buisson de Jonesce*.

Au début de ce poëme, qu'il a soin de dater

La trentiesme nuit de nouembre
L'an mil trois cent treize et soissante,

Froissart jette un regard en arrière sur le temps passé et les incidents heureux ou malheureux de sa vie. Il expose d'abord en vers obscurs, puis de la façon la plus claire du monde, comment, après avoir longtemps repoussé une profession qui donnoit moins d'honneur que de richesse, il avoit fini, à la suite de grands ennuis, par se vouer à cette profession:

Dont moult me repens,
Car *i'ai repris*, à mes despens,
Ce de quoi je me hontioie....
Las! mieux vaut science qu'argens!
Point ne le semble aus pluseurs gens,
Qui ne sçauent que bienfais monte;
Ainçois me comptoient pour honte
Ce qui m'a fait et envahi,
Et dont ie vaus. Ahi, ahi!...

Or, me cuidai trop bien parfaire,
Pour prendre ailleurs ma calandise ;
Si me mis en la marchandise,
Où je suis aussi bien de taille,
Que d'entrer en vne bataille
Où ie me trouueroie enuis.
Et quand m'auise et ie denis
Coment oultrages et folie
M'ont mis en tel mélancolie,
Que dou don de nature perdre,
Pensées me viennent aherdre
Qui me font saignier à merueille,
Et disent : Amis, or t'esueille !
Et remonstre ce que tu scès....

Suit une longue tirade sur l'usage où les anciens Romains étoient de rechercher l'inclination des enfants, pour les introduire dans la carrière à laquelle ils étoient naturellement appelés.

Et auoient telle conscience
Que les clercs faisoient aprendre,
Et les arméors armes prendre.
Ensi, par les Romains tu peus
Auiser, voire, se tu veus :
Se tu es ables et propices
D'aucun art, et celui guerpisses,
Enuers ta nature mesprens.
Se tu l'as fait, si te repens,
Et remonstre de franc voloir
Ce que tu poes mieulx valoir.

« Dieux ! » ajoute dame Pensée, « que vont dire les seigneurs, rois, ducs, comtes, dames et chevaliers qui t'ont prodigué leurs dons ! Ils jugeront leurs bienfaits mal employés, et se garderont de les continuer. N'es-tu pas, en effet, sans excuse, de mettre ainsi de côté et de cacher à tous le savoir et les talents que tu possèdes ! Allons ! réveille-toi ! Tu n'as pas les mains paralysées ; tu as une rente annuelle assurée ; tu n'as femme ni enfants ; tes terres sont bien affermées ; et si Dieu l'eût voulu, il t'eût donné la force et la rudesse de visage d'un homme de peine, laboureur, maçon ou batteur en grange ; au lieu de cela, il t'a donné la science pour louer Dieu et servir le monde. Ne perds donc pas de temps pour te corriger, et laisse ce qui cause aujourd'hui ta mélancolie. »

Et de droit aussi li pardons
Ne t'en deueroit estre fais,
Quant tu es norris et parfais
(Et si as discretion d'homme),
En la science qui se nomme
Entre les amoreuses gens
Et les nobles, li mestiers gens.

Et tu le veus mettre hors voie,
Si que jamais nul ne le voie!
Il ne fait pas à consentir,
Bien t'en porroie repentir;...
Se Dieu vosist il t'eust fait
Un laboureur grant et parfait,
A vne contenance estrange,
Ou vn bateur en vne grange;...
Et il t'a doné la science
De quoi tu peus par conscience
Loer Dieu et seruir le monde.
Or fai donc tost, et si le monde,
Et respont, sans plus *colyer*,
Qui te fait merencolyer.

Froissart, fortement ébranlé par mesdames ses Pensées, essaye pourtant de se justifier : « Vous parlez de ma science, mais elle est fort mal venue des gens qui font les affaires des grands, baillis, receveurs et autres officiers. Les seigneurs osent à peine demander l'argent dont ils ont eux-mêmes besoin : et quand il leur arrive une bonne aubaine, ce n'est pas au savant qu'ils en feront part, mais aux marchands et aux couletiers. »

Dame, dame, trop afolée
Est ma science en plusieurs lieus,
Par receueurs, et par baillieus
Par officiers et par gens
Qui assemblent les grans argens....
Mes quant il croist vne besongne
Pourfitable à ceus dessus dis,
Jà ne s'en ira escondis
Ne marchéans ne couletiers;
Ils ont bien des seigneurs le tiers
De tout ce qu'ils ont de cheuance....

Pensée ou Philosophie, battue de ce côté, prend un détour, et fait nommer tous les anciens amis et bienfaiteurs du poëte devenu marchand. C'est d'abord la bonne reine d'Angleterre Philippe de Hainaut; c'est la duchesse de Lancastre et la dame de Coucy, ses deux filles; le roi d'Angleterre Édouard III; le comte d'Herfort; Gautier de Mauny; les Pembroc et les Spencer; Beraud, le dauphin d'Auvergne; Louis, duc de Bourbon; Charles V, roi de France; le duc et la duchesse de Brabant; le duc Albert de Hainaut; les trois frères Louis, Jean et Guy de Châtillon; le sire de Moriamés, le comte de Savoie, le roi de Chypre, le roi d'Écosse; les sires de Douglas, de Marc, de la Marche, de Sutland et de Fife. Cette riche nomenclature est l'occasion de nouvelles instances de la part de Philosophie. Louange et honneur sont, à l'entendre, de si précieux avantages!

Pourtant, ami, je te conseil,
Et te di en nom de chastoi :
Ce que nature a mis en toi

Remonstre le de toutes pars,
Et si largement le depars
Que gré t'en puissent cil sçauvoir
Qui le désirent à auoir.

Écoutez maintenant la réponse de Froissart :

Ie respondi à sa parole ;
Or, soit, dis-je, que je parole,
Que porai-ie de nouel dire ?
Ie ne vous ose contredire,
Car toutes vos monicions
Ont si douces initions
Qu'il n'est rien si traittable chose.
Mais dites-moi ie qui repose
Et qui ressoigne trauillier,
De quoi me porai-ie esuillier
Qui soit plaisant et profitable,
Au lire et l'ouïr delitable ?

Alors Philosophie lui propose de traiter le sujet du *Joly buisson de Jonesce*, et le poëte aussitôt se met à l'œuvre.

En présence de ces citations, que penser de tous les efforts de M. Kervyn de Lettenhove pour nier que Froissart, au milieu de sa carrière, ait abandonné la gaie science et la profession de faiseur de beaux dits, pour prendre place dans le corps des marchands de sa ville natale ? Mon ingénieux et subtil contradicteur aime mieux conjecturer gratuitement, et pour justifier sa malheureuse explication de *couletier*, qu'un certain Froissart, de Solemmes, monnoyeur à Valenciennes, en 1297, fut *peut-être* le parent, et alors *peut-être* le parrain du chroniqueur ; qu'il a *peut-être* voulu faire entrer dans son atelier de monnoyage son filleul, alors âgé de quatorze ans, et *peut-être* orphelin ; mais qu'*assurément* l'enfant, bientôt débarrassé de ces chaînes, n'aura jamais voulu les reprendre. Entre les deux thèses, le lecteur, notre souverain juge, décidera ; les pièces sont déposées sur son bureau.

Je passe volontiers condamnation sur le reste : oui, Lestines doit être substitué à Lessines, et c'est plutôt dans l'abbaye que dans le château de Melrose que Froissart fut accueilli en Écosse. Dans les poésies de Froissart, si j'admets les préambules, c'est parce que le poëte, avant de donner carrière à ses inventions, nous y parle des premiers jeux de sa jeunesse ou des souvenirs agréables ou douloureux de sa vie ; mais, quelque habitué que je sois à la bonne foi du chroniqueur, ma confiance ne va pas jusqu'à prendre au sérieux ce qu'il nous présente lui-même pour le fruit de ses conceptions poétiques. J'ai donné, dans mes *Nouvelles recherches*, les raisons de cette distinction que me reproche aujourd'hui M. Kervyn de Lettenhove ; sur ce point, je n'ai rien à rétracter, et c'est, dans tous les cas, une application du sentiment critique que je soumets en toute confiance à celui de nos communs lecteurs. P. P.

UNE NOUVELLE BIOGRAPHIE

DU

CARDINAL MAZARIN[1].

V

« Jules se sentoit consumer en dépenses et en présents. Il étoit, en outre, fatigué de perdre du temps à suivre la cour. Ses espérances s'en alloient. Il commençoit même à douter de la bonne volonté du pape dont il savoit qu'on cherchoit à lui aliéner l'esprit; et il craignoit de n'avoir plus rien à attendre du côté de la France. Il auroit alors volontiers entrepris le voyage de Paris; mais l'entrée du royaume ne lui auroit-elle pas été interdite? n'auroit-il pas trouvé sa place occupée? Un signe de Richelieu auroit suffi pour le décider; mais solliciter ce signe, c'eût été s'exposer à un refus. Il étoit de la sorte combattu par des sentiments opposés qui le réduisoient presque au désespoir.

« Pendant qu'il étoit ainsi ballotté sur la mer de ses pensées, n'osant presque plus se promettre le secours de la fortune, il la vit tout à coup lever la tête au-dessus des ondes, et, avec un visage joyeux, lui tendre la main pour l'arracher au naufrage qui sembloit devoir l'engloutir, pour le conduire, plus puissant et plus glorieux, au port si désiré de la cour du roi très-chrétien. Voici comment :

« L'ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne près de Sa Sainteté le pape Urbain VIII étoit en ce temps-là le marquis de Cœuvres (2). Ce seigneur avoit, selon la coutume, près de son palais dans la *Strada Giulia*, un tripot où l'on jouoit aux

(1) Voir le premier article au n° de décembre 1859, page 779, le second au n° de mars 1860, page 1009, et le troisième au n° d'avril, page 1090.

(2) François Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, maréchal de France, né en 1573, mort le 5 mai 1670.

dés et aux cartes. Le tripot étoit loué à un croupier ; et le produit de sa location appartenoit à l'écuyer du marquis. C'étoit alors un certain M. de Rouvray, gentilhomme françois. Le croupier s'appeloit Giulio Bianconi, Romain, homme de bonne extraction. Il payoit un doublon par jour.

« Il plut au cardinal François Barberino, à cette époque cardinal patron, d'interdire par un décret tous les tripots. Celui de l'ambassadeur de France se trouvoit naturellement compris dans l'interdiction. Les représentants de toutes les puissances se conformèrent à l'ordre du gouvernement pontifical qui fut observé même par la garde du pape; mais le marquis de Cœuvres prétendit que le cardinal n'avoit pas de droit sur ses gens et que le décret ne le regardoit pas. Son écuyer continua donc de faire jouer au mépris de la prohibition et du cardinal François, se fiant sur les assurances du cardinal Antoine qui fréquentoit le palais de l'ambassadeur, jouoit avec le marquis, avec madame son épouse (1), avec mademoiselle sa belle-fille, fille de l'ambassadrice (2), jeune personne charmante, et soutenoit qu'ils n'avoient point à tenir compte des commandements du patron.

« Ce dernier fit dire par un de ses secrétaires à l'écuyer qu'il devoit cesser d'avoir maison ouverte parce que telle étoit la volonté de Sa Sainteté ; que l'ambassadeur de l'Empereur, celui du roi d'Espagne et les ministres de toutes les autres puissances avoient fermé leurs jeux ; qu'à défaut par lui de se soumettre à leur exemple, il se verroit dans l'obligation de châtier sévèrement Giulio Bianconi, croupier du tripot. Il fit en même temps signifier sa résolution à ce dernier par le chef de la police de Rome.

« Rouvray eut recours à l'ambassadeur, qui en parla au cardinal Antoine, lequel s'entêta à lui conseiller de ne pas

(1) Anne Habert de Montmor, veuve de Charles de Thémines, puis de Lauzières. Elle étoit la seconde femme du maréchal.

(2) Marie de Lauzières, dite mademoiselle de Thémines, morte à Rome sans avoir été mariée.

céder, promettant que dans le cas où Bianconi seroit recherché par le cardinal François, il sauroit bien le rendre à la liberté.

« Sur sa promesse, on continua à faire jouer pendant quelques semaines sans être troublé; mais au moment où on se croyoit à l'abri de toute inquiétude, le croupier s'étant un jour éloigné du quartier de l'ambassadeur, fut appréhendé au corps, et par l'ordre du cardinal patron conduit dans la prison de *Torre di Nona*. Malgré la protection du cardinal Antoine, son procès lui fut fait et parfait. Condamné à dix ans de galères, il fut jeté dans les cachots réservés aux galériens.

« Bianconi, réduit à cette triste condition pour avoir agi sous la foi du marquis et du cardinal, se plaignoit très-haut, et non sans raison. L'écuyer faisoit de même. Il représentoit au cardinal Antoine que c'étoit sa trop grande confiance en la parole de Son Éminence qui avoit précipité son agent dans cet abîme de misère et qui exposoit le malheureux croupier à être, d'un jour à l'autre, traîné avec la chaîne à Civita-Vecchia. Le cardinal, de son côté, ne pouvoit pas se persuader que son frère lui refuseroit la grâce du condamné, s'il la lui demandoit comme un service. Il répondoit en conséquence à toutes les instances de l'ambassadeur et de Rouvray, qu'il ramèneroit certainement Bianconi chez lui; et il publioit partout qu'il savoit très-bien que telle étoit l'intention du cardinal François.

« En attendant, on vit arriver au quai la grosse barque qui a coutume de venir de Civita-Vecchia pour prendre les galériens et les emmener dans cette ville. Le soir même, tous les forçats qui devoient partir le lendemain matin, furent marqués suivant l'usage. Bianconi le fut avec les autres. Il cria alors plus fort que jamais. Il supplia l'écuyer en pleurant de presser l'ambassadeur et le cardinal de le faire mettre en liberté. Celui-ci, informé de ce qui se passoit par le marquis de Cœuvres, se hâta de se rendre auprès du cardinal François. Il lui demanda d'abord la grâce de Bianconi; puis il se ré-

duisit à la faveur d'un simple ajournement : il se contentoit de la promesse que ce malheureux seroit retenu à Rome pour ce voyage et ne partiroit pas avec les autres condamnés.

« Mais, pour toute réponse, le cardinal François lui tourna le dos. Le refus prenoit ainsi le caractère d'une offense. Le cardinal Antoine en conçut un vif ressentiment. Voulant pourtant empêcher la consommation du mal, qu'il n'avoit pas pu prévenir, il tomba dans un mal plus grand. Il fit appeler le chef de la police et le pria de permettre que le caporal qui avoit la charge d'enchaîner et de conduire les forçats, plaçât Giulio Bianconi au dernier rang et traitât avec moins de rigueur que les condamnés vulgaires le protégé d'une tête couronnée.

« Alors le chef de la police étoit un certain Antonio Passan, homme dur, mais de beaucoup de sens. Ayant entendu la volonté du cardinal et prévoyant ce qui pouvoit en arriver, il se déchargea sur son chancelier du soin d'arranger la chose avec le caporal, sans qu'il parût en rien, sans qu'il fût même nommé : car il vouloit, comme on dit, ménager la chèvre et le chou. Ainsi le cardinal Antoine fut servi à souhait.

« Le matin venu, les forçats sortirent de la prison de *Torre di Nona*, liés deux à deux et gardés, suivant la coutume, par des sbires. Il y en avoit ce jour-là vingt-quatre couples. Bianconi faisoit partie du dernier. La chaîne marchoit du côté de *Ripa Grande* dans le dessein de s'embarquer pour Civita-Vecchia.

« De bonne heure le même jour, Rouvray, accompagné de deux estafiers de l'ambassadeur qui portoient ostensiblement des arquebuses de chasse et sous leurs habits des pistolets et des armes blanches, se rendit comme pour faire sa promenade habituelle dans la campagne, au monastère des frères mineurs de Saint-François, sur les bords du Tibre, à peu de distance de la barque qui attendoit les forçats. Là il eut avis que Bianconi approchoit avec ses compagnons. Il se précipita aussitôt de leur côté, suivi de ses deux serviteurs; et, après avoir fait

un peu de chemin, se voyant assez proche d'eux, il s'avança seul résolûment, appela Bianconi par son nom en disant : « Bianconi, viens ici ; » le saisit par le bras, coupa la corde qui le retenoit, l'enleva des mains de l'escorte, et sans que cette vile canaille fît aucune résistance, l'emmena avec lui. Il le fit ensuite conduire jusqu'aux confins de l'État ecclésiastique, d'où le croupier gagna Naples sain et sauf.

« Passan, informé de l'événement, et sachant que le caporal n'avoit pas même fait mine de résister, le manda près de lui, l'admonesta de la manière la plus sévère, le menaça de le chasser et de le châtier pour n'avoir pas seulement essayé de se défendre et pour s'être laissé arracher un condamné au mépris de la justice : double faute habituelle et journalière parmi les sbires !

« Ce fut avec plus de sincérité que le cardinal Barberino s'abandonna à un mouvement violent de colère quand il apprit que Bianconi lui avoit échappé. Il fit donner au caporal trois coups d'estrapade, le cassa de son grade et lui ordonna de sortir des États de l'Église. Il s'emporta contre Passan, qui s'excusa en disant qu'il n'étoit pas présent à l'affaire, qu'il avoit d'ailleurs puni le coupable ; et comme il connoissoit bien le cardinal, le chef de la police sut à la fin trouver le moyen de l'adoucir et de le calmer. Il se plaignit avec amertume du cardinal Antoine dont il prétendoit avoir reconnu là un des tours. Il protesta que peu s'en étoit fallu qu'il n'eût fait échouer l'entreprise. Finalement le cardinal patron concentra tout son ressentiment sur Rouvray, qu'il fit poursuivre avec une extrême rigueur, et contre lequel il fit rendre une sentence de mort.

« L'écuyer, après son beau coup, avoit prudemment pensé à prendre le chemin de la France ; mais le marquis de Cœuvres ne voulut sous aucun prétexte le laisser partir. Il le retint auprès de lui pour braver le cardinal François. Il se fioit à la parole du cardinal Antoine qui promettoit toujours d'accommoder l'affaire ; et il avoit tort. Il avoit vu que ses promesses

n'avoient rien valu à Bianconi; il devoit comprendre qu'elles resteroient tout aussi inefficaces pour le pauvre Rouvray. La circonstance en effet étoit beaucoup plus grave. Dans le premier cas, il ne s'agissoit que de la grâce d'un homme du peuple atteint pour la bagatelle d'un jeu tenu en contravention à une ordonnance; dans le second, c'étoit un condamné aux galères arraché de force à la justice, enlevé à main armée, en plein jour, au milieu de Rome! Crime énorme, qui entraînoit la peine de mort! Crime qui entachoit la réputation du Siége apostolique! L'ambassadeur, au reste, avoit tenu en public comme en particulier des propos outrageants pour le cardinal François; il avoit donné à entendre qu'il payeroit volontiers seize mille écus à celui qui lui apporteroit la tête du neveu de Sa Sainteté; en un mot il avoit parlé sans mesure, outre-passé la ligne extrême de ses devoirs et offensé la majesté du prince.

« Rouvray seroit resté caché et comme prisonnier dans le palais de l'ambassadeur, si certaines considérations n'avoient pas contenu la colère du cardinal patron. Le pontificat d'Urbain VIII étoit sur son déclin. Il n'auroit pas été d'une bonne politique, en cet état, de rendre la France ennemie de la famille Barberini. La cour romaine se montroit donc fort circonspecte, et l'écuyer n'en étoit que plus arrogant. Il se faisoit voir armé tous les jours en public dans le quartier de l'ambassadeur; il alloit en carrosse par toute la ville. Ces mépris de la justice retomboient sur le cardinal qui n'en étoit pourtant pas encore tant irrité que des discours inconvenants qu'on ne cessoit pas de tenir contre lui. Peut-être faut-il attribuer surtout à ces discours la résolution qu'il prit de sortir enfin d'une position aussi fâcheuse par un éclat.

« Un jour, Rouvray se trouvoit dans la campagne à Frascati. Il visoit avec son arquebuse un oiseau, et il étoit près de faire feu, quand quatre scélérats, qui le visoient lui-même, lâchèrent à la fois leurs quatre coups, l'étendirent à terre, et, s'étant jetés sur son cadavre, lui coupèrent la tête. Ainsi

l'écuyer de l'ambassadeur fut, en chassant, chassé du monde par ces quatre bandits; et sa décapitation, en lui fermant la bouche, mit un terme à ses médisances.

« Sa mort ne fut ni le dernier motif de ressentiment fourni au marquis de Cœuvres, ni la dernière offense faite à la couronne de France. Sa tête fut portée à Rome au bureau du gouverneur. On en fit la reconnoissance dans les formes; après quoi, elle fut remise au bourreau qui la porta dans le courtil où sont exécutés les condamnés à mort, l'exposa aux regards du peuple en disant à haute voix : « C'est la tête de M. de Rouvray, écuyer de l'ambassadeur de France, » et la jeta dans la fosse où on a coutume d'enterrer les têtes des décapités.

« Il n'y eut rien dont le marquis se sentit plus blessé que de cet acte accompli par le bourreau. Il le tint pour un des plus cruels affronts qu'il eût été possible de faire à son souverain. Il s'en plaignit amèrement au pape lui-même; il en montra une implacable haine contre le cardinal François avec qui il échangea des paroles fort aigres. Dans l'emportement de sa colère, il expédia plusieurs courriers à Paris; et l'affaire fut prise très-haut par le roi et par le cardinal de Richelieu, qui songea aussitôt à en tirer une vengeance éclatante. On auroit pu s'entendre si l'ambassadeur avoit raconté les faits sans passion; mais, en dénonçant la mort de son écuyer, il ne dit mot de la nécessité qui avoit contraint la justice à en agir de la sorte, à moins de laisser porter atteinte à la réputation du Saint-Siége. Le bruit que cet événement fit en France, ne causa pas peu d'embarras au pape Urbain et d'anxiété au cardinal Barberino. A son tour, le cardinal Antoine en étoit fort affligé, car il comprenoit qu'on pouvoit l'accuser d'être l'auteur de tout le mal, et, malgré l'intimité dans laquelle il vivoit avec l'ambassadeur, il ne trouvoit ni instances si vives, ni prières si humbles qu'elles parvinssent à l'apaiser. Il continuoit toutefois de le voir comme auparavant.

« On tint sur cette affaire force conseils; on débattit force

partis ; et enfin on s'arrêta à la résolution d'envoyer un prélat rompu aux négociations, insinuant, aimé et en crédit, avec le titre de nonce extraordinaire, pour représenter au roi pour quelle raison de nécessité la Sainteté de Notre-Seigneur s'étoit vue obligée de garder sa justice contre M. de Rouvray, écuyer de l'ambassadeur, et comment il n'avoit pas été possible de faire moins sans déshonorer tout à fait le Siége apostolique, tant et si constamment protégé par les rois prédécesseurs de Sa Majesté.

« Le cardinal Antoine proposa au pape, comme très-expert et très-aimé de Louis XIII, Mgr Mazarin, qui se remuoit de toutes les façons pour être chargé de cette mission. Jules avoit beaucoup perdu dans l'esprit d'Urbain, mais uniquement parce qu'il l'obsédoit de ses sollicitations continuelles. Sa Sainteté lui dit à lui-même qu'il ne lui convenoit pas de se donner tant de soins, et qu'elle ne manqueroit pas de sujets à envoyer en France. Elle refusa donc de le nommer : et pourtant elle ne savoit où trouver un prélat qui fût dans des conditions aussi favorables que Mazarin, bien venu de la cour entière et particulièrement du cardinal de Richelieu, qui en dirigeoit tous les mouvements.

« Malgré les refus du pape, Jules ne perdit pas courage. Il se concerta avec le cardinal Antoine qui le soutenoit bravement, et même avec le cardinal François. Les deux frères firent valoir auprès du souverain pontife l'habileté de leur candidat, la bonne volonté que lui témoignoient la cour et Richelieu, la connoissance qu'il avoit du pays, la sagacité avec laquelle il avoit su pénétrer le caractère du roi et du cardinal. Ils supplièrent Sa Sainteté de ne pas commettre un pareil emploi à un autre qu'à Mazarin. Sur ces entrefaites, l'ambassadeur, causant familièrement de l'affaire avec le cardinal Antoine, se laissa entraîner à dire qu'il ne doutoit pas qu'aucune personne ne fût plus propre à apaiser la colère de Louis XIII et de son ministre que le seigneur Jules, s'il étoit accrédité en qualité de nonce ; mais qu'il étoit assuré que Sa

Sainteté ne vouloit pas en entendre parler. Ce propos eut certainement la plus grande influence sur la détermination du pape.

« En effet, le cardinal François plaidoit avec chaleur, mais sans succès, la cause de Mazarin, quand le cardinal Antoine, survenant, rapporta au Saint-Père les paroles de l'ambassadeur. Urbain en fut si frappé qu'il prit à l'heure même son parti et décida que Jules se rendroit au plus tôt à la cour de France. On expédia sans tarder les lettres de créance; et on remit au nouveau nonce ses instructions sur ce qu'il auroit à faire auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne.

« Quand il eut reçu sa nomination, Mazarin se livra aux transports de la plus vive allégresse. Je puis assurer à Votre Altesse que, sur le point de partir de Rome, ayant été prendre congé de l'ambassadeur et s'entretenant avec lui de la bienveillance dont l'honoroient le roi, la reine, le cardinal et d'autres personnages encore, il prononça textuellement les paroles suivantes que, de mes deux oreilles, j'ai entendues sortir de sa propre bouche : « Je vais à la cour de France. S'il plaît à « Dieu, ou je reviendrai Jules, ou quelque saint m'assistera; » voulant dire par là qu'il resteroit simple prélat ou qu'il seroit grand seigneur à la cour (1).

« Il se mit donc en route, nonce apostolique, et s'achemina vers le roi très-chrétien avec une satisfaction extraordinaire. Arrivé à Paris, il fut accueilli par Sa Majesté de la manière accoutumée, c'est-à-dire avec les marques de la plus bienveillante affection; et de même par le cardinal de Richelieu, qui se montra plus empressé qu'aucun autre courtisan.

« Ce fut sous l'impression de ce gracieux accueil qu'il exposa sa mission au roi. Il commença par représenter combien le pape avoit de zèle affectueux pour la couronne de France et de paternelle tendresse pour la personne de Sa Majesté; il

(1) Nous traduirions plus volontiers ainsi les paroles de Mazarin : « Ou je resterai prélat, ou je deviendrai cardinal. » On sait que les cardinaux sont toujours institués sous le titre de quelque saint.

déduisit amplement les graves motifs qui avoient contraint la volonté du souverain pontife à exercer contre M. de Rouvray une justice rigoureuse; il démontra que, si on avoit agi avec moins d'autorité, on auroit souillé d'une tache indélébile la pureté de la renommée et de la considération de ce Saint-Siége apostolique que les rois très-chrétiens se sont toujours attachés à défendre, à conserver, et pour le secours duquel leurs armées ont si souvent passé les Alpes; il développa toutes ces considérations d'une manière si ingénieuse, dans un langage si éloquent, avec un accent si plein de charme, qu'il força en quelque façon le roi et le cardinal d'avouer que le pape avoit très-bien fait, qu'il avoit rendu bonne justice, et que l'écuyer avoit acheté sa mort à beaux deniers comptants. Un courrier fut aussitôt expédié à la cour de Rome, où on apprit avec une grande satisfaction la nouvelle de cet heureux succès. Le Saint-Père en éprouva un véritable ravissement. Il ne se repentit pas d'avoir député Mazarin vers le roi de France; loin de là, il lui rendit dans ses bonnes grâces la place qu'il lui avoit précédemment accordée. Le cardinal François laissa éclater sa joie, et plus encore le cardinal Antoine qui avoit eu la part principale à la députation de Jules et avoit osé garantir au pape la favorable issue de la négociation. L'ambassadeur reçut de Sa Sainteté l'invitation d'assister comme auparavant à toutes les solennités de la cour pontificale; ce qui l'obligea de dissimuler le cruel dépit qu'il ressentoit au fond du cœur. »

Tallemant des Réaux a connu les deux faits qui forment comme le fond de ce curieux récit : nous voulons parler de la délivrance de Bianconi et de l'assassinat de Rouvray. Il les raconte avec des détails qui lui appartiennent en propre, dans l'*Historiette du maréchal d'Estrées* (1). « Le Rouvray, dit-il, étoit un vieux débauché, tout pourri. D'une piqûre d'épingle, on lui faisoit venir un ulcère. Jamais je ne vis un si grand bru-

(1) Page 383 du Ier vol., édition de M. Paulin Paris.

tal. » Tallemant ne sait pas bien pourquoi Bianconi, qu'il croit valet de Rouvray, et qu'il signale d'ailleurs comme tenant une académie de jeu, fut pris et condamné aux galères. Il se contente donc de ce peu de mots : « Ce valet fit quelque chose. » Il reprend ensuite : « Comme on le menoit aux galères avec beaucoup d'autres, le Rouvray, avec un valet de chambre du maréchal, n'ayant chacun qu'un fusil et leurs épées, mettent en fuite vingt-cinq ou trente sbires qui avoient chacun deux ou trois coups à tirer.... Le Rouvray victorieux met tous les forçats en liberté. Voilà un grand affront pour les Barberins ! » Pourquoi ? Tallemant ne s'en explique pas. Sa remarque n'en est pas moins précieuse. Elle prouve que les Barberins étoient mêlés personnellement à l'affaire. On a vu comment, dans la narration de notre biographe. « Le maréchal, continue Tallemant, fait sauver son homme et lui donne, pour le garder à la campagne, huit ou dix soldats françois des troupes des Vénitiens : car il eut peur qu'on ne lui fît chez lui quelque violence. Les Barberins emploient un célèbre bandit, nommé Julio Pezzola, qui met des gens aux environs du lieu où étoit le Rouvray ; je pense que c'étoit sur les terres du duc de Parme, à Caprarola ou à Castro. Le Rouvray, comme il étoit fort brutal, s'évade et s'en va à la chasse sans ses soldats. Les bandits ne le manquent point, et de derrière une haie le tuent et en portent la tête au cardinal Barberin. » C'est le cardinal François. Nous avons appris par notre biographe quel rôle il avoit joué dans cette expédition. Tallemant des Réaux ajoute que le maréchal jeta feu et flamme, que vainement, pour l'apaiser, Julio Pezzola offrit de lui apporter les têtes des sept assassins, qu'il s'en alla à Parme où il excita le duc contre le pape, enfin « qu'il fut longtemps qu'il n'osoit revenir à Paris : car le cardinal de Richelieu n'avoit pas trop approuvé sa conduite. »

Malgré les différences qui se remarquent dans les détails entre la version de Tallemant et celle du biographe, il est évident que le fond est absolument, identiquement le même.

La dernière, plus complète, est aussi plus exacte. L'auteur, qui étoit à Rome, a pénétré plus avant dans les obscurités mystérieuses de cet événement tragique; il en a mieux connu tous les acteurs; il a été informé plus sûrement de la mesure dans laquelle ils y ont participé et des mobiles qui les ont fait agir. Le savant commentateur de Tallemant, M. Paulin Paris, a recueilli dans ses notes une pièce jusque-là inédite qui vient merveilleusement à l'appui de notre opinion. Cette pièce, qui appartient à la Bibliothèque impériale, a été copiée en 1835 par les soins de Henri Beyle (*M. de Stendahl*). Elle est intitulée : *La taglia di testa di monsignor o monsieur il cavaliere Ruri, cavallerizzo del ambassatore di Francia, marchese di Coure, condamnato del tribunal del governo per avere levato Giulio Bianconi dalle mani de sbirri.* Le narrateur rend compte de la délivrance de Bianconi précisément avec les mêmes circonstances que notre biographe, si ce n'est qu'il dit que Rouvray étoit accompagné de beaucoup d'hommes armés (*molti armati*), la plupart estafiers (*la maggior parte staffieri*), et qu'il fit monter le croupier sur un cheval rapide après l'avoir délivré : « Il aborda la dernière file des galériens où étoit Bianconi, l'appela par son nom, le prit par la main, coupa la corde qui le retenoit, et l'enleva des mains de la justice sans aucune résistance des sbires. » Venant au meurtre de l'écuyer, il ne parle que d'un assassin : c'étoit un bandit condamné à mort qui s'étoit engagé à tuer Rouvray si on vouloit lui donner sa grâce. Mais il raconte que l'assassinat fut commis sur le territoire de Frascati, en un lieu appelé *Villa Taverna;* que Rouvray visoit un merle quand le sicaire lui tira son coup d'arquebuse; que sa tête coupée fut présentée au secrétaire du gouverneur, puis livrée au bourreau, qui la porta dans le courtil du pont Saint-Ange, la montra au peuple en disant : « C'est la tête de M. Rouvray, écuyer de l'ambassadeur de France, » et la jeta où se jettent d'ordinaire les têtes des bandits.

Voilà bien ce que dit notre biographe. L'auteur de la pièce,

il est vrai, ne paroît pas avoir connu l'origine de l'affaire : le décret du cardinal François contre les tripots, la résistance de l'ambassadeur, la désobéissance de l'écuyer et du croupier; mais il en sait la fin : « Le roi, dit-il, menaçoit de faire occuper par ses troupes l'État ecclésiastique si le pape ne lui envoyoit pas un blanc-seing pour les satisfactions qu'il exigeoit, par exemple la destitution et la dégradation (*inabilitando lo alla porpora*) du gouverneur de Rome, la mort du chef de la police, etc.; mais Mazarin, qui n'étoit que prélat, fut député vers la cour de France, et il sut ménager un arrangement avec tant d'habileté que le roi, épris du sublime génie du négociateur, ne donna pas suite à ses menaces et le fit élever au cardinalat.

Benedetti n'a qu'une phrase sur la triste aventure de Rouvray. Après avoir dit que Mazarin apaisa merveilleusement les différends élevés entre les Médicis et don Philippe Colonna, « il empêcha, continue-t-il, de plus grands désordres qui pouvoient naître du sort funeste de l'écuyer du maréchal d'Estrées, ambassadeur de France. » Gualdo Priorato copie simplement Benedetti. Aubery ne touche pas un mot de l'affaire du tripot; mais il raconte longuement les grands démêlés du maréchal avec les Barberins qui prétendoient le faire rappeler à Paris, les motifs de plainte que par suite la cour de Rome fournit à celle de France; il y mêle les négociations pour la réconciliation des princes de la maison de Savoie; et il termine ainsi : « Mazarin ne pouvoit être cardinal que par la paix et par l'accommodement des différends que nous avions avec la cour pontificale. Tout se pacifia. Les Barberins virent, comme auparavant, le maréchal d'Estrées, notre ambassadeur; et celui-ci eut une très-longue et très-favorable audience du pape; à quoi l'on ne doute point que notre prélat n'ait pareillement eu très-grande part et qu'il n'y ait travaillé à son ordinaire de très-bonne sorte. »

Tous trois d'ailleurs rattachent aux événements de ce temps-là, de quelque manière qu'ils les présentent, l'entrée

définitive de Mazarin au service de la France. C'est aussi ce que fait notre biographe :

« Par cette nonciature, Mazarin regagna la faveur du pape, et à la fois il satisfit au désir du roi et du cardinal de Richelieu, qui l'appeloient à la cour. Il satisfit aussi à son propre désir, car il n'avoit rien tant à cœur que de s'établir en France. Il reprit donc les charges dont il avoit été pourvu précédemment; on lui en conféra de plus importantes, qui lui servirent à fixer et à sceller solidement sa fortune. Comme il y réussissoit admirablement, il entroit chaque jour plus avant dans les bonnes grâces de Louis XIII et de son ministre.

« Sa faveur en arriva à ce point, que quand le roi, traversant la grande ville de Paris, passoit devant la demeure de Jules, il le faisoit appeler; et si, par hasard, celui-ci n'étoit pas encore levé, Sa Majesté daignoit l'attendre; puis elle lui donnoit place dans son propre carrosse et le menoit, tantôt par la ville, tantôt dans la campagne, partout en un mot où il lui plaisoit d'aller. C'est une grâce que le roi accorde volontiers aux plus grands princes, mais non aux simples serviteurs. »

Nous ne voyons pas qu'aucun des historiens du cardinal confirme cette anecdote; mais Benedetti et Gualdo Priorato assurent que dans une maladie grave que fit Mazarin, le roi l'honora de sa visite. C'est peut-être assez pour justifier ce que dit ensuite notre biographe :

« Ces faveurs signalées du roi mirent Mazarin auprès des sujets en si grande estime et en un crédit si singulier, qu'il en étoit presque l'égal du cardinal de Richelieu lui-même, qui, ayant reconnu les talents ecclésiastiques de Jules, l'éleva à l'éminence si désirée de la pourpre et le donna à Sa Majesté pour une personne parfaitement propre au gouvernement des affaires les plus hautes et les plus importantes de la couronne. Peu de temps après, le puissant ministre passa à une autre vie.

« Quant à son tour le roi rendit son âme à Dieu, il se souvint de la recommandation du cardinal, et il laissa Mazarin, dont il avoit pu apprécier lui-même les grandes qualités, dans le poste de premier ministre et la dignité de tuteur de son fils. Il lui confia, en même temps qu'à la reine sa femme, la direction du royaume et du jeune roi. Le nouveau ministre se conduisit avec tant d'adresse et de prudence, que pendant la minorité de Louis XIV, au milieu des tracas d'une guerre soutenue en tant de lieux et de l'embarras des affaires politiques de l'intérieur, dans le labyrinthe des événements qui s'accumuloient et se précipitoient, il frappa tout le monde d'étonnement. On admiroit comment un sujet italien avoit pu entrer si avant dans les intérêts du royaume, comment il savoit et pouvoit accomplir tant et de si grands desseins, comment il donnoit à son maître des preuves si éminentes de son affection et de sa fidélité.

« Toutefois, les affaires de l'État ne lui faisoient pas perdre de vue celles de sa maison. Fra Michel Mazarin, son frère selon la chair, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, fut promu aux fonctions de maître du Sacré palais apostolique au détriment de sujets qui étoient plus dignes que lui de cette faveur, qui l'avoient mieux méritée par leurs travaux et leurs services. Ce ne fut pas tout : il monta à la suprême dignité de son ordre, dont il fut nommé général, quoique le père Ridolfo, de bienheureuse mémoire, son prédécesseur, vécût encore. Ce bon père ne s'étoit attiré sa disgrâce par aucune faute, car c'étoit un moine d'une grande vertu. Il avoit été sacrifié à un pur caprice du cardinal Barberino. Plus tard, il fut réintégré dans sa place par le pape Innocent X; et il y termina ses jours, comme chacun sait. Michel Mazarin fut ensuite créé cardinal de Sainte-Claire (1) par Urbain, et archevêque d'Aix avec soixante mille écus de rente. Sa promotion le força d'abandonner le généralat, qui fut donné au père

(1) C'est une erreur de nom. Michel Mazarin étoit cardinal de Sainte-Cécile.

Turco. Enfin la reine de France l'envoya avec le titre de vice-roi en Catalogne, d'où il revint à Rome pour son plaisir, et l'été suivant il trouva dans cette ville la mort que lui avoient préparée ses désordres, ainsi que le peu de soin qu'il prenoit de sa personne.

« Jules étoit également jaloux de laisser à Rome quelque souvenir de son nom. Dans cette intention, il fit reconstruire de fond en comble l'église des Saints-Vincent-et-Anastase, sa paroisse. Il eut soin de la pourvoir de beaucoup de choses utiles aux pères qui la desservoient; mais surtout il l'orna d'une magnifique façade qui regarde la place de la fontaine Trevi, décorée d'une quantité de colonnes élégantes et autres pièces bien travaillées, avec cette inscription au milieu du frontispice, au-dessus de la corniche : *Julius Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalis Mazarinus.* Au-dessous de la croix se voit un très-bel écusson de marbre blanc avec son buste, que soutiennent deux anges sonnant de la trompette.

« Mazarin acheta des seigneurs Bentivoglio un superbe palais situé sur le mont Cavallo, qu'il paya soixante-dix mille écus, et qui en avoit coûté plus de deux cent mille à bâtir; avec des cours d'une magnificence royale, des jardins, de belles fontaines et toutes les dépendances qu'il est possible de désirer dans un palais de roi. On peut jouer dans une seule de ces cours deux parties de paume et une de balle, sans que l'une incommode l'autre; et tout à côté, il y a une seconde cour qui sert de manége. Cette acquisition fut faite sous le spécieux prétexte qu'il étoit nécessaire qu'il possédât à Rome un palais majestueux pour le service de la cour de France, afin qu'il pût y recevoir en tous temps les princes de ce royaume. Le fait est que depuis la mort de Pierre Mazarin, les ambassadeurs de Sa Majesté Très-Chrétienne l'ont toujours habité. »

Lorsque les pamphlétaires s'attaquent au cardinalat du frère Michel qui, disent-ils, n'a pas coûté moins de douze millions à la France, ou à sa vice-royauté de Catalogne, qu'ils

comparent à celles du maréchal de La Mothe Houdancourt, du comte d'Harcourt et du prince de Condé, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Ce sont là des choses qui ne pouvoient être ignorées de personne. Quand ils parlent de ce superbe palais de Rome, où, suivant le *Religieux*, répété par l'auteur du *Discours au parlement sur la détention des princes*, le cardinal Mazarin « avoit fait conduire plus de trois cents ballots de meubles les plus précieux de toute l'Europe, » on comprend aisément qu'ils peuvent n'être que les échos d'une sorte de clameur publique; mais qu'ils dénoncent les mœurs galantes du cardinal de Sainte-Cécile, par exemple qu'ils racontent, comme le *Religieux*, « qu'on l'a vu pompeux et magnifique dans Paris, dans un luxe digne de sa nation, mettre la main sur le sein des plus belles dames de la cour, se persuadant que les Françoises ne sont pas plus chastes que les Italiennes.» oh! on éprouve le besoin de se récrier, de les accuser de calomnie. Cependant le biographe a des allégations plus infamantes encore que les pamphlets. On vient de le lire.

Ce n'est pas aux apologistes de Mazarin que nous demanderons de confirmer ses récits en ce point; mais, en ce qui touche l'église des Saints-Vincent-et-Anastase d'abord, nous citerons Benedetti, qui, employant les expressions textuelles du biographe, raconte qu'en témoignage de sa dévotion, Jules la fit rebâtir de fond en comble (*da i fondamenti*). Il dit encore dans la *Pompa funebre nell'ezequie celebrate in Roma al cardinal Mazarini* que cette église fut choisie pour la célébration des obsèques, parce qu'elle étoit un fruit de la piété du cardinal (*parto della pieta di quel cardinal*), qui l'avoit fait réédifier depuis les fondements par les soins de Paul Macaroni, son très-confident ami; et il ajoute à sa relation une vue gravée de la façade, qui répond exactement à la description de notre biographe.

Quant au palais Bentivoglio, Naudé qui ne le nomme pas, il est vrai, mais qui y fait certainement allusion, assure qu'en 1650 Mazarin le possédoit depuis plus de douze ans.

Avec son artifice ordinaire, il répond, non aux pamphlétaires qui avoient parlé de l'ameublement, mais à Saint-Ange, qui se plaint de la construction d'un édifice si superbe. Aubery justifie la destination assignée au palais, quand il raconte que Mazarin « ne souffrit pas que le maréchal de Toiras, qui vint à Rome en 1633, prît logis ailleurs que chez lui. Il le traita, ajoute-t-il, et régala très-bien durant son séjour, qui fut d'environ un mois. Ce traitement et ce régal éclata d'autant plus, que le maréchal reçut un nombre incroyable de visites. » On sait que Toiras avoit été le défenseur de Casal.

VI.

Nous sommes arrivés au terme de cette première partie de la biographie. La seconde partie, nous l'avons déjà dit, n'a aucune valeur historique ou anecdotique. Il n'y a rien à en retenir. Notre tâche donc est finie; et nous pouvons maintenant résumer les faits principaux qui ressortent du travail de comparaison auquel nous nous sommes livré.

Le biographe, on l'a vu, n'est ni ami ni ennemi du cardinal Mazarin. Il ne le flatte ni le dénigre. Ses récits sont sans passion. C'est un témoin bien informé, impartial, de bonne foi. S'il se rencontre souvent avec les pamphlétaires de la Fronde, il est plus souvent encore d'accord avec les apologistes du cardinal. Il les répète rarement; il les corrige ou les complète presque toujours. Il ramène à la vérité les exagérations des uns et les réticences des autres. Ce n'est pas une histoire de Mazarin qu'il a voulu écrire; ce n'est pas, non plus, un portrait qu'il a entendu faire. Ses prétentions n'ont pas été si hautes. Il savoit des anecdotes, il les a racontées; il avoit recueilli des paroles, il les a citées. Voilà tout. Ce qu'on apprend à connoître dans ses pages, c'est bien moins le ministre que l'homme.

Mazarin n'est point issu d'une famille illustre; et le *Religieux* a dit avec raison dans sa *Lettre* au prince de Condé, que « quoiqu'il eût pris les haches avec le faisceau de verges pour

ses armes, il ne falloit pas s'imaginer que ce fussent celles qui servoient de marques d'autorité aux anciens sénateurs de Rome. » Ses aïeux tiroient leur origine et leur nom d'une petite ville de Sicile dont ils n'étoient pourtant pas seigneurs. On ne peut pas remonter plus haut que son grand-père Giulio ou Girolamo, artisan ou bourgeois de quelque aisance, qui habitoit Palerme et qui y mourut, laissant une sucession fort embarrassée; si bien que son fils, Pierre, fut contraint d'aller chercher fortune à Rome. Ce Pierre étoit un homme de sens. Reçu dans la maison du connétable Colonna, il s'acquit par l'emploi de ses bonnes qualités la faveur de son maître et s'en aida pour l'établissement de ses fils. L'aîné, Jules, naquit accidentellement à Piscina; de droit pourtant il étoit citoyen romain: car son père et sa mère s'étoient mariés dans la capitale de l'État pontifical, et ils y faisoient leur résidence. De bonne heure la vivacité de son esprit se manifesta dans les exercices spirituels d'*El Bambino*. Il fit ses études avec le plus grand succès au Collége Romain, et les Jésuites, ces connoisseurs si fins, essayèrent de se l'attacher; mais il avoit de l'ambition; il vouloit arriver; où? haut et loin, c'est peut-être tout ce qu'il en savoit. Il aimoit le luxe. Il lui falloit de la grandeur, de l'éclat, de la gloire. Il en chercha dans la fréquentation des nobles et des princes; et parce que la richesse lui manquoit pour ses desseins, il y suppléa par le jeu. Il mena alors une vie dissipée jusqu'à ce que, mis dans la nécessité d'apaiser le ressentiment de son père et de regagner les bonnes grâces du connétable Colonna, il la changea pour une vie laborieuse. Doué d'une volonté à la fois souple et forte, il se livroit avec un égal entrain au plaisir et au travail. Cependant il n'avoit pas encore trouvé sa voie. Il fut tour à tour soldat et diplomate. Il avoit incontestablement le courage du premier état; il en auroit eu l'exactitude, la vigilance; mais il avoit bien davantage la sagacité, la pénétration, la finesse du second. Ce fut aussi par les négociations qu'il se poussa. Il comprit vite que la France, débarrassée de ses guerres civiles, grandiroit

dans sa force et domineroit le monde. Il voulut être, il fut François.

Jules Mazarin n'avoit pas une grande âme; mais il avoit une âme capable des grandes choses que lui montroit son intelligence et vers lesquelles le poussoit son intérêt. Il agissoit beaucoup moins par passion que par calcul. Il marquoit à toutes ses actions un but; et il y marchoit sans trop de scrupules par tous les moyens, ceux de la violence exceptés: car, outre qu'il étoit d'une humeur douce, il lui auroit répugné de se laisser aller à des extrémités qui auroient fermé un chemin devant ou derrière lui. Il n'avoit guère d'amitiés ni d'inimitiés qui fussent à l'épreuve des événements. Il ne rompoit jamais entièrement avec personne; mais il n'avoit, non plus, avec personne des liens si étroits qu'il ne pût en relâcher les nœuds en cas de besoin. On se rappelle qu'il joua dans sa jeunesse la comédie avec un grand talent. Il s'en souvint toujours un peu. Ce n'est pas sans quelque apparence que les pamphlétaires l'ont traité de pantalon; mais ils l'ont indignement calomnié quand ils l'ont accusé de mœurs galantes, quand ils lui ont imputé l'habitude abominable de la plus abominable débauche. Le biographe qui l'a connu dans les jours les plus orageux de sa vie, ne permet pas même de soupçonner qu'il ait en aucune façon donné prétexte à un pareil outrage; et dans l'aventure d'Alcala, il n'y a rien que la morale réprouve, rien qui soit contraire à la pureté.

Au reste, nous ne nous sommes proposé autre chose que d'appeler l'attention sur la nouvelle biographie, et de montrer quel profit on peut en tirer pour l'étude du caractère de Mazarin et pour l'explication de sa merveilleuse fortune. Nous ne prétendons pas que tout doive en être accepté de confiance; mais nous disons hardiment qu'elle ne sauroit désormais être négligée sans dommage. MOREAU.

FIN.

ANALECTA-BIBLION.

LIVRES ANCIENS.

I

Le Proumenoir de M. de Montaigne, par sa fille d'alliance.

A Paris, chez *Abel L'Angelier*, 1595. In-12.

C'est une grande séduction que le nom inscrit sur le titre de ce premier ouvrage de Mlle de Gournay, qui, envoyé manuscrit à Montaigne en 1588, et trouvé parmi ses papiers après sa mort, ne fut imprimé qu'à cette époque. La date de 1588 marque le moment de la grande amitié déclarée et acceptée entre Mlle de Gournay et Montaigne, qui avoit été la voir et avoit passé quelque temps avec elle à Gournay. En ce lieu, parmi leurs promenades toutes littéraires, il leur arriva de parler de Plutarque, de lire ensemble ce que raconte cet auteur *des tragiques accidents de l'amour*, à quoi Mlle de Gournay avoit ajouté une histoire qu'elle avoit lue quelque part. Le récit de cette histoire, mis sur le papier, compose, avec la version en vers du second livre de l'*Énéide*, les pièces principales de ce volume. Nous ne dirons rien de ces opuscules qui se retrouvent dans les éditions des œuvres de Mlle de Gournay, ni de la préface apologétique des *Essais*, qu'on a, pour la joindre ici, prise de la troisième édition du *Proumenoir*, préface que tout le monde connoît.

Le *Proumenoir de M. de Montaigne!* Encore une fois, que ne promettroit pas ce titre à l'imagination des lecteurs, si Mlle de Gournay, venant en aide aux recherches biographiques des futurs *montaignicoles*, nous eût, au lieu de sa longue histoire d'amour, donné jour par jour le détail intime et particulier de ses promenades et de ses entretiens avec Montaigne. Comprenez-vous quel charme ce seroit d'avoir en ce livre un supplé-

ment aux *Essais*, *des essais en chair et en os*, vivants et agissants sur ces bords de l'Aronde, dont nous dirions volontiers, comme La Fontaine des lieux où il avoit vu sa bergère, qu'ils ont été *honorés par les pas*, *éclairés par les yeux* d'un si grand personnage.

Mais les livres ressemblent aux hommes, il les faut prendre comme ils sont; n'ayons donc pas la prétention de refaire celui de Mlle de Gournay, qui d'ailleurs a pour nous un intérêt très-grand, puisqu'il nous fait assister à l'expansion naïve et première de son culte pour celui qui voulut bien lui donner le titre de sa fille d'alliance, titre dont elle se déclare *glorifiée* et *béatifiée*. Remarquons ces expressions; elles semblent tenir quelque chose du sentiment religieux, et on ne s'étonneroit pas de les trouver chez Mme de Chantal, parlant de son bienheureux père François de Sales. C'est que la littérature est aussi un lien pour les âmes par cet amour du beau qu'elle pratique et prêche. Donc, Mlle de Gournay prétend bien aimer Montaigne autant ou plus que s'il étoit son vrai père. Même les affections fondées sur le choix lui paroissent plus solides que celles qu'a formées la nature.

Les noms de Goethe et de Bettina se sont aussi présentés à notre esprit à propos de l'enthousiasme que ressentoit pour Montaigne Mlle de Gournay. Cette comparaison et ce rapprochement, qu'il ne faudroit pas cependant pousser trop loin, sont bien faits pour inspirer quelque orgueil à cette pauvre fille qu'on a si ridiculisée en son temps. On sait quels témoignages d'adoration Bettina prodiguoit à Goethe, et quel dieu il étoit pour elle. Le grand poëte de l'Allemagne aimoit à se laisser adorer par la jeune fille, et il lui sourioit, comme Jupiter, dans l'*Énéide*, sourit à Vénus : *olli subridens*. Ce tableau est peut-être un peu mignard pour celle que l'on se représente toujours vieille et laide, oubliant qu'à vingt-trois ans elle n'étoit point vieille, et qu'elle pouvoit bien avoir au moins alors la *beauté du diable*, sans parler de son enthousiasme, qui étoit comme la *beauté du diable* de son esprit. Enfin tou-

jours est-il que nous voulons bien avouer que le rôle de Vénus ne convient guère à Mlle de Gournay. Nous doutons même que Montaigne, qui hait la représentation et aime à couler une vie molle et obscure, s'accommode du personnage de Jupiter Olympien. Il faut pourtant qu'il en prenne son parti et qu'il se résigne à être dieu. L'apothéose commence pour lui dès le préambule du livre, où on lui dit : « Ne vous offensez pas que j'aie osé parer un si chétif jouet de votre nom, car je ne l'y mesle que comme celui de Jupiter parmi les sacrifices qu'on lui offre. » Le volume se clôt par un quatrain sur le *très-illustre nom de Montaigne*, qui est ainsi l'alpha et l'oméga :

O nom, mon livre tu termine
Et tu le commenças aussi,
Par le grand Jupiter ainsi
Toute chose commence et fine.

On se rappelle ce passage des *Essais* où, à propos de son prénom de Michel, Montaigne, se confondant à plaisir dans la foule des Michel qui avoient existé, existoient et devoient exister, prétend qu'il se pourroit faire que la postérité ne le démêlât pas dans cette confusion; ces Michel sont presque pour lui ce que sont les opinions humaines, *une mer trouble et ondoyante*. Il s'y perd, il s'y noie. Mlle de Gournay a mis bon ordre à cette crainte; à ses yeux, comme il n'y a au ciel qu'un Michel, celui qui a vaincu le diable, il n'y a aussi qu'un Michel sur terre. Dans l'hymne qu'elle consacre au premier, elle est tout occupée du second, et ce n'est pas d'avoir terrassé Satan qu'elle sait le plus de gré à l'archange, mais d'avoir donné son âme et son nom à Montaigne. Cet *Hymne à saint Michel*, dont Mlle de Gournay n'a reproduit que quelques fragments dans ses œuvres, est ici tout au long, avec son appareil d'épodes, de strophes, d'antistrophes. Tout d'abord elle annonce qu'elle va *haut sonner* le nom du grand Montaigne et du bel ange. La lutte et la victoire de ce dernier occupent tout le milieu de l'ode; à la fin on voit saint

Michel qui, désireux d'illustrer *la gauloise terre*, descend vers le lit où la mère de Montaigne invoque *Lucine, contraire;* à son arrivée, de contraire qu'elle étoit, Lucine devient favorable :

Au jour s'esclôt l'enfançon :
L'air fume d'ambre et de basme,
Et l'ange luy fait un don
De son nom et de son âme.

Nous ne savons si Mme de Montaigne la mère, qui a pu lire ces vers, se rappeloit ces circonstances, mais voilà certes une naissance glorieuse, et où le merveilleux entre comme dans toutes les naissances des grands hommes.

Les souvenirs de l'Olympe et l'idée d'apothéose se mêlent aux sentiments de Mlle de Gournay jusque dans une suite de quatrains qu'elle intitule *Quatrins pour la famille de Montaigne*, et qui forment une espèce de galerie de portraits qui ont chacun leur cadre (cadre se peut entendre ici au propre et au figuré. Cadre, *quadrum*, *quadrini*, d'où autrefois quadrins, quatrins). Cette galerie, que nous aimons à placer dans la grande salle du château de Montaigne, passons-la en revue. Voici d'abord *mademoiselle* (*sic*) de Montaigne, la mère :

Mère semblable à toi ne vit entre les femmes,
Marche à pair de Latone et sieds entre les dieux :
Mais elle n'engendra que le soleil des cieux,
Et tu nous as produit l'alme soleil des âmes.

Après la mère, l'épouse. Celle-ci égale Alceste en amitié conjugale, et Hélène en grâce et en beauté :

Mais, soit de notre siècle ou de l'antiquité,
En l'heur d'un grand mari nulle autre ne t'égale.

Quant à Mlle de Montaigne, la fille, elle dit sans plus de façon à Jupiter qu'elle est sa nièce, et cela par une bonne raison, c'est que son père est le frère de ce dieu :

Tu tiens le ciel sur lui, ce n'est qu'un droit d'aînesse.

Voici venir maintenant M. de La Brousse, le frère aymé de Montaigne :

De Montaigne très-grand tu es le frère aymé,
La Brousse. . . . . .

Puis les sieurs de Mattecoulon et de Bussaguet, le premier, à qui Mlle de Gournay dit dans sa préface que, s'il veut employer le crédit de sa vaillance auprès de Minerve, elle obtiendra de cette déesse une aussi bonne plume qu'il a une bonne épée; le second, qui n'avoit de crédit que chez Thémis et se bornoit, en son rôle modeste, à protéger par sa *preud'homie* les pauvres plaideurs qu'on vouloit oppresser. Viennent ensuite les sieurs d'Arsac, de Pressac, de Lestonnac, de Camin, Mme de Peguillin, qui mérite de voir son nom inscrit au sommet d'Hélicon,

Pour être d'alliance unie au grand Montaigne.

Enfin *mesdemoiselles* de Lestonnac et de Camin, deux des trois sœurs de Montaigne. On lit dans le testament de Charron, qu'il lègue cinq cents escus à damoiselle Léonor de Montaigne, femme du sieur de Camin, conseiller du roy en son parlement de Bourdeaux, *la bonne sœur du feu sieur de Montaigne*. Charron l'appelle aussi sa commère, titre qui, joint à son nom de Léonor, feroit imaginer qu'elle et lui tinrent sur les fonts de baptême la fille de Montaigne, cette autre Léonor désignée ici comme devenue plus tard Mme de La Tour d'Évier (1).

Voici bien des personnages mentionnés, et le salon de Montaigne est au grand complet, ce nous semble. Si l'on y pouvoit ajouter La Boëtie et Charron (Mlle de Gournay s'y trouve tout naturellement, comme celle qui a convoqué cette

(1) Éléonor est née en 1571. Charron n'a pas été son parrain, Montaigne ne le connaissoit pas alors. Le parrain fut un oncle de Michel, Gaujac, et la marraine la sœur du même Michel, celle mentionnée ci-dessus.

(*Note du docteur Payen.*)

belle réunion), nous aurions à peu près toute la parenté et les amitiés de Montaigne. Dans cette parenté, dans ces alliances, il nous est difficile de reconnoître les titres et degrés de chacun; il n'y a qu'un docteur Payen qui le pourroit faire. Une petite difficulté se présente aussi au sujet de cette demoiselle de Montaigne, nièce de Jupiter. C'est bien cette Léonor qui épousa le vicomte de Gamaches. On nous dit ici qu'elle devint Mme de La Tour d'Évier; le vicomte de Gamaches ne fut-il qu'un second mari, ou bien s'appeloit-il de La Tour d'Évier (1) ?

Montaigne nous a parlé de son père, mais il ne nous dit rien de sa mère, qui vivoit encore quand il écrivoit ses *Essais*. Il nous semble qu'il ne nomme pas, non plus, sa sœur. Il mentionne un ou deux de ses frères. En somme, il a été très-laconique sur sa famille.

Retournons à Mlle de Gournay, qui attend que nous lui disions un dernier mot. Ce mot, ce sera pour prendre congé d'elle et la féliciter de son culte pour Montaigne, culte qui est le nôtre : car sa plus grande gloire, et peut-être sa seule gloire aujourd'hui, c'est d'avoir, dans le jugement qu'elle a porté du génie de l'illustre philosophe, prévenu le jugement de la postérité. Si Montaigne a un temple (il en a un, puisque nous venons de voir qu'il étoit dieu), Mlle de Gournay en est naturellement la prêtresse. On la traitoit de vieille sibylle en son temps, eh bien ! les oracles que cette sibylle a rendus n'ont point été faux. Elle a dit, et comme elle nous disons : *le grand Montaigne*, et, pour contre-balancer ce qu'a d'imposant cette épithète de *grand*, qui rappelle le froncement de sourcils du dieu, nous ajoutons : *l'aimable Montaigne*.

MARQUIS DE GAILLON.

(1) La fille de l'auteur des *Essais* a été mariée deux fois : 1° à M. de La Tour d'Évier, en 1590; 2° à M. Ch. de Gamaches, en 1608.

(*Note du docteur Payen.*)

Note bibliographique sommaire sur les diverses éditions du Proumenoir de M. de Montaigne.

Je connois cinq éditions isolées de ce petit ouvrage de Marie de Gournay, indépendamment de la reproduction qu'elle en a donnée dans les trois éditions collectives de ses œuvres diverses, et je ne pense pas que la description de ces différentes éditions se trouve nulle part.

1° *Le Proumenoir de M. de Montaigne,* par sa fille d'alliance. Paris, Ab. L'Angelier, M. D. XCIIII; in-12, 108 feuillets numérotés au recto.

(*Proumenoir*, traduction partielle de Virgile, bouquet poétique ou mélanges).

Cette édition est fort belle, de plus grand format que les autres, sur beau et bon papier. Je n'en connois qu'un seul exemplaire; c'est sur celui-là que M. Brunet a fait son article du *Manuel.*

Elle donne à la fin 14 *quatrins pour la maison de Montaigne,* dans lesquels on trouve les noms des principaux membres de sa famille; cette addition importante et intéressante, qui se reproduit dans la deuxième édition, disparoît dans celle de 1599.

2° *Le même,* chez le même libraire, in-12, mais plus petit papier. Contenant exactement les mêmes pièces. M. D. XCV.

106 feuillets paginés au recto, avec le privilége.

Cette édition, moins rare que la première, n'est pourtant pas commune. J'ai complété l'exemplaire de Nodier, auquel il manquoit 2 feuillets. Je n'en ai pas vu plus de 4 exemplaires complets ou incomplets.

3° *Le même.* A Chambery, in-12, par Maurice Malicieu, 1598; 77 feuillets paginés au recto.

Reproduction intégrale des éditions précédentes, mais *Chambery!* Ce nom de ville est-il un artifice d'un libraire *malicieux?*

Ce volume, dont je ne connois pas de second, et que je dois à M. Potier, après avoir végété pendant longtemps, sans y être remarqué, sur les tablettes du libraire Nozeran, fut acquis par un libraire de Londres chez lequel M. Potier le retrouva, reconnut la marque de son beau-père, l'acquit et me l'offrit.

4° *Le même*, ediction troisiesme, plus correcte et plus ample que les precedentes. Paris, Abel L'Angelier, cIↃ. IↃXCIX, in-12; 133 feuillets paginés au recto, mais avec lacune de 33 indiquée plus loin.

Le bouquet poétique est dédié *à Léonor, dame de Montaigne, sa sœur d'alliance*. Les quatrains pour la maison de Montaigne disparaissent. L'avis de l'imprimeur est modifié; la deuxième strophe de l'*Hymne à l'archange saint Michel* est remplacée par une nouvelle, et cette circonstance crée une bonne fortune pour les bibliophiles; le deuxième vers de cette strophe, qui devroit se trouver au bas du verso du feuillet 70, a été omis, et, dans le plus grand nombre des exemplaires, Marie de G. l'a écrit de sa main, *loin du iour soubz la nuict brunye*, et, au verso suivant, elle a aussi remplacé le mot *faueurs* par *fanons*.

Mais ce qui distingue surtout cette édition, c'est l'addition de la grande préface que Gournay avoit mise en tête des *Essais* de 1595, préface qu'elle désavoua aux *Essais* de 1598, qu'elle modifia et reproduisit dans ce *Proumenoir*, et qu'elle fit encore reparoître postérieurement, *modifiée chaque fois* aux *Essais* de 1617, 1625 et 1635.

Le feuillet 78 est suivi du feuillet 111, mais il n'y a pas de lacune, les signatures se suivent. A quelques exemplaires, le feuillet 78 est numéroté par erreur 87.

Enfin, quelques exemplaires ont un *errata* qui manque à d'autres.

5° *Le même*, ediction troisiesme, plus correcte et plus ample que les precedentes (*sic*, comme au n° 4). A Rouen, par Roland Chambaret; 1607, très-petit in-12; 220 pages.

Proumenoir, fragment de l'*Énéide*, bouquet poétique, grande préface.

Les quatrains pour la maison de Montaigne sont supprimés, mais le vers manquant à l'*Hymne de saint Michel* est réintégré dans le texte.

Tels sont les différents états dans lesquels on rencontre le *Proumenoir;* mais je dois ajouter que cette pièce, qui donne son titre au volume, est très-différente de l'un à l'autre. En général, on peut dire que les éditions de 1594, 1595, et celle de Chambéry, se ressemblent. L'édition de Rouen offre une lacune représentée dans la deuxième édition par les pages 41 à 58, dans lesquelles se trouvent, entre autres, deux citations grecques; à 1599 la suppression est moins considérable, mais elle comprend aussi le grec.

En reproduisant le *Proumenoir* dans les trois éditions des œuvres complètes, Marie de G. l'a fait précéder d'un *Aduis sur la nouvelle edition;* elle a encore profondément modifié le texte, et remplacé ou traduit en françois les citations latines, de telle sorte que, de compte fait, c'est au moins six états différents, *et très-différents!* de cet opuscule; j'ai dû les lire à peu près complétement pour rédiger cette note, mais, en terminant, je suis tenté de dire comme notre célèbre chirurgien Franco, effrayé de sa propre hardiesse après avoir pratiqué, avec succès pourtant, une opération importante qu'il venoit de créer, et qui a pris rang dans la science :

COMBIEN QUE IE NE CONSEILLE A HOMME D'AINSI FAIRE!

Les pièces autographes de Gournay sont rares; je ne connois que quelques lettres, et elles sont dans des bibliothèques publiques étrangères; mais la grande majorité des divers exemplaires de ses œuvres porte des corrections de sa main. Je recommande cette circonstance aux amateurs.

Dr J. F. P.

II

Des saines affections (sans nom de lieu ni de libraire), 1591; petit in-8 de 4 ff. prélim., 83 p. et 1 f. non chiffré.

Si ce volume m'appartenoit, je le ferois habiller de maroquin et dorer sur toutes les coutures par Trautz-Bauzonnet, Capé ou Duru, après l'avoir fait laver par quelque maître habile; puis, une fois qu'il seroit magnifiquement relié et digne de la bibliothèque de M. Jérôme Pichon ou de M. Double, je dirois quel est ce livre et quel en est l'auteur. Mais non, je ne garderois pas si longtemps mon secret, et j'irois en réjouir l'aimable esprit de l'excellent docteur Payen, le plus savant, le plus passionné des *montagnomanes* de notre temps, et je lui apprendrois que je viens de découvrir un ouvrage de Mlle de Gournay, la fille adoptive de Montaigne. Il suffit d'ouvrir ce volume inconnu pour se convaincre qu'il a été composé par Mlle de Jars de Gournay, et imprimé à l'intention de Montaigne. « Vous me mandez, dit la préface, que je vous envoye ces petits discours que vous avez autrefois veu en mon cabinet. Vous avés tant d'authorité sur moy que je n'oserois seulement m'excuser à vous de ce que je pourrois justement refuser à tout autre. Ilz n'estoyent destinez qu'à mon usage : et pour ceste occasion je n'avois pas pris beaucoup de peine à les parer, estimant qu'ils ne sortiroyent jamais dehors. N'y pensez pas trouver les subtiles questions et profonds discours qui se peuvent traiter sur ce subjet; ce n'a point esté mon dessein d'y entrer, tant pour avoir bien mesuré mes forces, que pour voir et sçavoir que les anciens nous ont laissé un très-grand nombre de volumes, la perfection desquels nous ne sçaurions à beaucoup près imiter. » Il est certain que l'auteur de cette préface étoit une femme (« Je me suis de longue main *persuadée*, » dit-elle plus loin); or, à cette époque, il n'y avoit qu'une seule femme qui fût capable d'écrire un pareil livre.

Mlle de Gournay, qui étoit en correspondance avec Montaigne, s'établit à Paris en 1591, après la mort de sa mère. C'est à Paris qu'elle fit certainement imprimer ce petit recueil qu'elle destinoit à Montaigne, qui mourut l'année suivante. Voici les titres des discours : I. *Comment il se fault preparer contre les passions.* — II. *Du chois des affaires.* — III. *De la prevoyance.* — IV. *De la vocation d'un chacun.* — V. *Comme il faut reigler sa vie.* — VI. *De la diversité des actions.* — VII. *Du choix des amis.* — VIII. *De la dissimulation.* — IX. *De la vanité.* — X. *De la prosperité.* — XI. *Comparaison de nostre fortune à celle des autres.* — XII. *De l'adversité.* — XIII. *De la tristesse.* — XIV. *De l'affliction des bons.* — XV. *Des faultes d'aultruy.* — XVI. *Des injures et des affronts.* — XVII. *De la pauvreté.* — XVIII. *De la mort.* L'examen d'un pareil ouvrage, un véritable chef-d'œuvre de philosophie, demanderoit une notice spéciale : c'est affaire au docteur Payen, qui ne laissera pas passer un ouvrage de Mlle de Gournay sans lui dire deux mots de Montaigne. Que si l'on se demande pourquoi l'auteur n'a pas fait entrer ses *Saines affections* dans le recueil de ses œuvres, publié en 1626 sous le titre bizarre de *l'Ombre de la demoiselle de Gournay*, nous prierons le bon docteur Payen de répondre pour nous, et nous rappellerons, en attendant, que Mlle de Gournay n'a pas eu le projet de réunir ses œuvres complètes, car, dans la préface de *l'Ombre*, elle déclare formellement qu'elle supprime tout ce qu'elle pouvoit avoir écrit auparavant. P. L.

Puisque M. P. Lacroix, par ses bienveillantes provocations, me met en demeure de me prononcer sur l'auteur des SAINES AFFECTIONS, je dirai que je n'y puis reconnoître la plume de Marie de Gournay, et l'ouvrage, à mon avis, n'a rien à perdre à cette opinion.

Ce livre, à mon sens, vaut mieux qu'aucun de ceux que Marie de G. ait jamais écrits. La limpidité du style, la clarté de la pensée, la sobriété et la convenance parfaite des

expressions contrastent avec la surabondance de mots, les inversions forcées, les archaïsmes laborieux, les idées alambiquées, que Gournay accumule dans sa prose et dans ses vers. Marie de G. a-t-elle jamais rien écrit de comparable au chapitre DE LA VANITÉ, qui semble inspiré de l'*Imitation de J. C.*?

L'auteur du livre en question pouvoit très-bien avoir moins d'érudition que Marie de G., mais elle avoit assurément plus de tact et de goût que cette savante fille, dont les ouvrages, rarement lus je pense, ne sont guère consultés que comme histoire du langage ou comme tableau littéraire du temps, tandis que les SAINES AFFECTIONS forment encore aujourd'hui une lecture aussi agréable que profitable.

Cette différence de style me frappe d'autant plus, que l'auteur avoit certainement lu Montaigne, comme le prouvent de nombreuses réminiscences des *Essais*. L'auteur écrit : *Tout branle en ce monde; celui* (là) *n'a pas bien appris à vivre qui ne sait pas mourir;* Montaigne avoit dit : *Tout ne branle-t-il pas de votre branle? Qui apprendroit aux hommes à mourir leur apprendroit à vivre*, etc., etc.

Marie de G. a du bonheur! Dans le XVIe siècle Montaigne l'adopte, et dans le XIXe l'ingénieux bibliophile Jacob a un foible prononcé pour elle! Déjà M. Lacroix avoit voulu lui attribuer les honneurs que rend à L'ASTRÉE BOURDELOISE Gaillard, à la fin du petit volume où il nous a donné LA CARLINE, et cela n'est vraiment guère admissible.

Quoi qu'il en soit, je me hâte d'abandonner un terrain qui n'est pas le mien, sur lequel M. Lacroix est passé maître, et, modeste bibliographe, je me borne à étayer mon opinion sur des considérations purement bibliographiques.

Marie de G. a reproduit, dans les recueils de ses œuvres (*l'Ombre*, en 1626, les *Advis et présents*, 1635, 1641), les divers opuscules qu'elle avoit publiés antérieurement; le désaveu qu'elle formule et que relève M. Lacroix, s'adresse non à certains de ces ouvrages, mais à leur forme première; il a pour but de déclarer que la leçon actuelle est celle qu'elle

adopte définitivement, que c'est son dernier mot (1). Eh bien! les SAINES AFFECTIONS ne figurent pas dans ces recueils! et si Marie de G. les eût écrites, elle se seroit bien gardée de les désavouer, car c'est à peine si elle se décidoit à sacrifier quelques vers; mais, en général, le sonnet le plus insignifiant, une inscription tracée pour un projet de fête et qui n'a pas été employée, elle reproduit tout! Enfin, de tous les ouvrages que nous connoissons d'elle, il n'en est pas un qui ne porte son nom ou l'équivalent, et celui-là est anonyme.

On trouve son nom à L'OMBRE et aux deux éditions des ADVIS; aux cinq éditions que je connois du PROVMENOIR DE M. DE MONTAIGNE, on voit l'indication : *Par sa fille d'alliance.* (J'en donne le détail dans ce même numéro, à l'article de M. de Gaillon.)

Dans un volume intitulé : RÉPONSE DU FEU SIEUR DE SPONDE.... *au Traité des marques de l'Église* par Th. de Bèze, on trouve un TUMBEAU DE M. DE SPONDE; une pièce de Marie de G. y figure; elle est signée : *La fille d'alliance de Montaigne.* (Bordeaux, Millanges, 1595, in-8°.)

Un livret très-rare intitulé : BIENVENUE DE MONSEIGNEUR LE DUC D'ANJOU, Paris, Fl. Bourriquant, 1608, in-12, porte au frontispice : *Par madamoiselle de G.*

La même indication se retrouve dans l'ADIEU DE L'AME DU ROY (et non *l'Ami*, comme l'a dit, par une erreur bientôt reconnue, mon savant ami Weiss, et comme a eu tort de le répéter tout récemment M. L. Feugère), Paris, Fleury Bourriquant, 1610, in-8°.

Pareille indication se voit à la VERSION DE QUELQUES PIÈCES DE VIRGILE, etc., Paris, Fleury Bourriquant, 1619, in-8°.

Dans un livret dédié à la reine, et aussi rare que *la Bienvenue* et que *l'Adieu*, l'ÉGALITÉ DES HOMMES ET DES FEMMES (et de chacun de ces opuscules je ne connois pas plus de *deux*

(1) Voyez en preuve les nombreuses et radicales modifications qu'elle a introduites dans les diverses éditions du *Proumenoir* ou de la grande préface des *Essais*.

exemplaires), 1622, in-8°, le frontispice ne porte aucun nom, mais la dédicace est signée *Gournay* (1).

Enfin, dans un opuscule plus rare que les précédents et plus curieux, REMERCIEMENT AU ROY, 30 pages in-4°, 1624, sans indication de libraire, de ville ni d'auteur au frontispice, la dédicace est signée *Gournay*.

Cette dédicace fait connoître qu'on avoit remis à Mlle de Gournay *une vingtaine de pièces de Ronsard, naguères trouvées en son cabinet, esgarées parmy de vieux papiers, et corrigées de sa dernière main;* qu'elle en avoit choisi une, la *Harangue de François de Guise aux soldats de Metz le jour de l'assaut*, qu'elle en faisoit hommage à S. M., et que, pour faciliter la comparaison des deux leçons, elle les avoit fait imprimer intégralement et en regard (2).

Cette pièce doit être rare, et j'ignore si quelqu'une des autres a été publiée de la même manière.

L'auteur des SAINES AFFECTIONS est donc encore à chercher, et personne plus que M. Lacroix n'est à même de trouver, dans ses vastes lectures, des analogies qui pourront mettre sur la voie, si toutefois l'auteur a composé d'autres ouvrages. D'un autre côté, le caractère d'impression, les initiales ornées, les fleurons, me paroissent de nature à faire présumer le nom de l'imprimeur et le lieu d'impression, et M. Techener est en mesure de résoudre ce petit problème. A l'œuvre donc! mais peut-être le moribond qui trace ces lignes aura-t-il cessé de vivre avant que ces efforts réunis soient couronnés de succès.

Dr J.-F. P.

(1) Des deux exemplaires que je connois, l'un possède de plus que l'autre deux feuillets sur lesquels se trouvent des pièces latines avec traduction française qui est probablement l'œuvre de Marie de Gournay.

(2) Je dois dire que j'ai collationné cette harangue avec celle donnée au dix-septième siècle dans les éditions in-fol. et in-12 des œuvres de Ronsard, et que je n'ai trouvé aucune trace des corrections autographes de l'auteur imprimées par Marie de Gournay.

Avis aux nouveaux éditeurs !

(Je n'ai pas eu occasion de voir l'édition donnée par M. P. Lacroix.)

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Vie de Madame de Montagu (par Madame la comtesse d'Auberville). *Rouen*, 1859; in-8° (*tiré à petit nombre et non mis en vente*).

Dans ce parterre, si émaillé de la littérature moderne, où les productions se hâtent d'éclore et passent si vite, ce ne sont pas toujours les plus brillantes fleurs qui ont le plus de parfum. Quand les yeux sont éblouis de couleurs et fatigués de lumière, ils se portent avec délices sur la verdure : là sont cachées d'humbles violettes écloses à l'ombre ; — rares parmi les feuilles nombreuses, il faut chercher longtemps avant de les découvrir : ainsi du livre dont je parle. Il n'a franchi le cercle de la famille que par cette loi hospitalière qui appelle les amis au partage. On se l'est donné de cœur à cœur, pour ainsi dire, comme une confidence et comme on ouvre à des hôtes privilégiés ses archives et ses tombeaux de famille. Ce livre fait certainement partie du trésor intime d'une famille où les vertus sont tellement héréditaires qu'il a presque passé en coutume pour les filles d'écrire la vie de leur mère, touchante naissance qu'elles donnent à leur tour à celle qui leur a donné la vie.

Cette fois encore c'est la piété filiale qui a mis au jour un de ces beaux exemples que donne une belle vie, et qui entretiennent l'émulation dans la phalange des mères chrétiennes.

Ce livre ne contient pas seulement le récit de vertus privées, il appartient à l'histoire légendaire, la plus intéressante et peut-être la plus vraie pour ceux qui cherchent la pensée dans les faits. L'époque tout entière de la révolution française s'y déroule en même temps que les années d'une femme prise dès son berceau, au-dessus duquel l'esprit de la révolution semble agiter déjà ses ailes noires. Sa mère, avec la prescience des saints, refuse pour elle les honneurs dus à sa naissance :

au lieu d'en faire la *filleule du roi*, elle lui donne pour parrain et pour marraine un mendiant et une mendiante du porche Saint-Roch! inspirée à la fois par son humilité tout évangélique et par un instinct prophétique de l'alliance terrible qui allait s'accomplir des plus hautes destinées avec les plus accablantes misères.

On désigna cette cinquième fille du duc et de la duchesse d'Ayen par le nom de Mlle de Maintenon. Elle reçut cette forte éducation religieuse par laquelle on s'efforçoit, dans un grand nombre de familles, de réagir contre les envahissements de la philosophie, et à laquelle doit s'attribuer l'héroïsme avec lequel furent supportés par tant de foibles femmes les prisons, les échafauds, l'exil!

Un des charmes du livre dont il s'agit est l'absence complète de toutes prétentions littéraires. La science ne s'y aperçoit nulle part, le goût s'y rencontre partout. Le récit est simple, naturel, touchant. Il a le don de toute chose vraie, il éclaire, il illumine parfois les scènes qu'il parcourt. C'est l'histoire d'une vie; mais quelle vie que celle d'alors!

La transition ne fut pas longue pour Mlle de Maintenon, des pompes de son mariage avec le comte de Montagu, au milieu des félicitations d'une cour, la plus brillante du monde, à ces jours pleins d'angoisses où les deux jeunes époux, presque captifs dans le château de leurs ancêtres où on les avoit acclamés naguère, entendoient en frémissant chanter le *Ça ira* par les démagogues de leur bourg.

Une question les agitoit : doivent-ils émigrer? Ces délicates consciences hésitent entre la route de l'exil et celle de l'échafaud; ils se demandent où est le devoir?

M. de Montagu, par piété filiale, penchoit pour rester; son père, vieillard de son époque, prenoit les événements avec ce sans-souci demi-philosophique qui a eu sa part d'inertie déplorable dans nos malheurs. Il ne vouloit pas quitter à son âge ses terres, ses vassaux, ses habitudes seigneuriales. Il ne s'apercevoit pas que c'étoient ses vassaux qui le quittoient.

Mme de Montagu s'en apercevoit bien; mais elle se taisoit par respect. Ni sa grâce, ni son aménité envers ceux de sa dépendance, qui allèrent jusqu'à faire danser la bourrée d'Auvergne à sa petite fille sur la terrasse du château en compagnie des petites villageoises, ne purent calmer la rage jalouse qu'on avoit soufflée au cœur du peuple. La tourmente s'approchoit et le péril devenoit à chaque instant plus menaçant. Mme de Montagu tint bon jusqu'au jour où son église lui fut fermée: quand elle n'eut plus d'autels, il lui sembla qu'elle n'avoit plus de patrie; elle supplia son mari de partir, elle y décida son beau-père; ils sortirent de France à la veille de la Terreur.

Leur cœur étoit déchiré de laisser en arrière leurs proches qu'on traînoit de prisons en prisons. Ils ne connurent leur sort que longtemps après. « Quand je priois pour eux, » dit Mme de Montagu, « je ne savois pas si c'étoit pour des vivants ou pour des morts. » Bientôt elle le sut. Un mouchoir trempé dans le sang des martyrs lui fut apporté dans sa retraite de Suisse. Sa grand'mère, la vieille maréchale de Noailles, sa mère, la duchesse d'Ayen, sa sœur, la vicomtesse de Noailles, avoient été décapitées le même jour à la barrière du Trône! Un prêtre, ami de leur famille, s'étoit arrêté sur les marches d'une église devant laquelle passoit le funèbre cortége et les avoit bénies. Un orage effroyable éclatoit au même moment; mais un rayon de soleil vint tout à coup éclairer cette scène et descendit du ciel dans le cœur des pieuses victimes. Un peu après, l'oncle de Mme de Montagu, le maréchal duc de Mouchy montoit à son tour sur l'échafaud en prononçant ces nobles paroles : « A dix-sept ans je montois à l'assaut pour mon roi; à soixante-dix-neuf je monte sur l'échafaud pour mon Dieu : je ne suis pas à plaindre. » On le voit, dans cette famille les hommes et les femmes rivalisent de courage et de foi. N'est-ce pas ici que je dois dire ce que le livre nous apprend plus tard; Mme de Montagu est l'arrière-grand'mère des enfants de ce brave général qui, fidèle aux traditions de famille, consacre aujourd'hui son épée et sa science à la

défense de l'Église, certain en cela de servir Dieu et d'honorer son pays.

Tandis que ses proches tomboient en héros sous la hache, Mme de Montagu combattoit en héroïne contre les vicissitudes de l'émigration, tous les genres de maux vinrent l'assaillir. Le dénûment, les douleurs maternelles, les maladies de ses enfants, la mort de ses premiers-nés, elle devoit triompher de toutes les épreuves. Bientôt elle changea sa misère en richesses inépuisables pour les pauvres par la fondation de l'œuvre des émigrés, qui s'étendit dans toutes les cours de l'Europe. Elle avoit rencontré un cœur noble, un esprit généreux qui avoit facilité l'essor à son génie de la bienfaisance. Le comte de Stolberg fut le bras sur lequel s'appuya cette foible femme pour tout le bien qu'elle opéra. En reconnoissance elle le convertit, lui et sa femme. Ils devinrent de fervents catholiques seulement pour l'avoir vue à l'œuvre. Sa piété étoit si douce, sa charité si ingénieuse! Tandis qu'elle portoit des vêtements grossiers, qu'elle subissoit les plus dures privations, elle faisoit parvenir l'aisance ou du moins le nécessaire dans un nombre incalculable de familles que la révolution avoit jetées comme elle sans ressources hors de leur patrie. C'est un spectacle charmant de la voir, chez sa tante, Mme de Tessé, d'une grande âme, mais un peu voltairienne, où elle est forcée d'entendre des conversations qui blessent sa foi; elle se tient à l'écart, redoublant de vitesse à ses ouvrages manuels pour ses chers émigrés. Trop candide pour lutter avec ces esprits sophistiques, elle les réfute par son silence, les conquiert par sa grâce, et les force d'admirer en elle cette piété qu'ils raillent dans leurs discours.

Mme de Montagu, dans ses divers séjours, a passé par tous les salons importants de la société de l'émigration, y laissant la bonne odeur de ses vertus, emportant celle des actions généreuses dont elle étoit naturellement la confidente. S'édifiant et édifiant les autres; ne recherchant que le bien, portant témoignage sur la terre étrangère des vertus proscrites

de sa patrie. Mme de Montagu chérissoit ses sœurs, admirables comme elle. L'une d'elles, Mme de Lafayette, a écrit la vie de la duchesse d'Ayen, sa mère. La réunion des trois sœurs eut lieu à Vienne avant le retour de l'émigration. Ces pages du livre sont remarquablement belles. Ces femmes fortes selon l'Évangile se retrouvent comme par miracle après l'orage qui les a dispersées; elles comptent leurs martyrs, se montrent leurs reliques, réunies dans une pauvre chambre froide d'auberge, leurs pieds de duchesses sur de mauvaises chaufferettes; s'enveloppant dans leurs manteaux, elles passent les nuits à se raconter les misères de l'exil; elles composent des hymnes à la louange de Dieu et à la gloire de leurs morts chéris. Ces trois figures, priant, chantant, ressemblent aux trois vertus théologales. On respire au milieu d'elles une atmosphère divine; c'est bien, selon l'expression pittoresque de Mme de Stolberg, « une nichée d'anges. »

La révolution a passé. On revient à pas lents sur une terre encore brûlante de la lave du volcan. M. et Mme de Montagu redeviennent riches, mais ils ont appris la pauvreté; ils la gardent comme leur conquête, leur luxe c'est d'enrichir tout ce qui les approche. Leur château devient l'hôtellerie de toutes les misères, leur fortune est celle des pauvres. Telle fut leur vengeance. Elle est continuée par leurs descendants, auxquels ils ont légué leurs bonnes œuvres avec leurs vertus.

COMTESSE DE LECUYER.

Catalogue méthodique, descriptif et analytique des manuscrits de la bibliothèque publique de Bruges, par P.-J. Laude, bibliothécaire. *Bruges*, 1859; 1 vol. in-8° de 552 pages. Prix..... 6 fr.—»

A une époque où l'on met tant de zèle à dépouiller les manuscrits, pour rétablir les monuments littéraires de tous les âges, le catalogue de la bibliothèque de Bruges sera reçu avec

reconnoissance par les savants de tous les pays. M. Laude, qui l'a composé, nous dit, dans la préface, qu'il est le fruit de douze années d'études et de recherches consciencieuses. On y trouve la description détaillée de 562 manuscrits, dont un grand nombre sont de la plus haute importance, et offriront une ample moisson aux investigations des érudits. Les philologues iront y prendre les variantes des bons manuscrits des *Métamorphoses* d'Ovide, de la *Grammaire* de Priscien, des *Origines* d'Isidore de Séville, etc., etc. Ils remarqueront, avant tout, un magnifique manuscrit du xe siècle du traité de Boèce sur la musique, le meilleur peut-être qui existe. Il a été écrit, selon toute probabilité, en Italie, sous les yeux du savant Gerbert (Sylvestre II), et contient deux lettres inédites de ce grand homme. Les écrivains feront encore des découvertes dans les chroniques et dans les recueils d'actes officiels, même après M. Kervyn de Lettenhove, qui a tant de fois entretenu l'Académie belge des pièces importantes trouvées dans les manuscrits de Bruges. Ils verront, en effet, un fragment de diplôme du vie siècle, ayant servi de feuille de garde à un manuscrit, avec un morceau de musique du xve. La poésie chrétienne figure entre autres, dans le catalogue, par un excellent manuscrit des épigrammes de saint Prosper et de Sédulius (xiie siècle). On y trouve indiqués et en partie analysés des poëmes profanes du moyen âge, de la plus grande rareté, comme le traité d'André le Chapelain *De arte amatoria et reprobatione amoris*, le poëme de Vital intitulé : *Amphitryon vel Geta*, le *Fayfacetus* de Reiner, un dialogue satirique en 970 vers, et un charmant poëme élégiaque, dont le héros s'appelle Pamphile et l'héroïne Galathée, en distiques très-coulants. Mais la partie la plus riche de la bibliothèque de Bruges est sans contredit la section qui comprend les Pères de l'Église latine. Le catalogue nous annonce des manuscrits très-précieux de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Grégoire, de saint Anselme, de saint Bonaventure, de saint Bernard, etc., etc. Plusieurs de ces manuscrits n'ont pas

encore été explorés ou renferment des œuvres inédites : celui de saint Anselme, par exemple, où se trouvent deux prières, que n'ont connues ni Dom Gerberon, ni M. Migne, ni M. Denain, éditeurs ou traducteurs des œuvres de l'illustre archevêque, ou le n° 558 du catalogue, qui contient des sermons de Thomas à Kempis.

Quand on pense quelle patience il a fallu à M. le bibliothécaire Laude, pour décrire un dépôt si riche et pour rectifier des titres très-souvent mal indiqués, on doit lui adresser les plus grands éloges. Les notes qu'il a jointes à plusieurs numéros seront lues avec beaucoup d'intérêt et serviront plus d'une fois à rectifier les opinions des savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France.* Ainsi il est prouvé maintenant que Petrus Comestor a bien écrit un livre *De Laudibus Beatæ Mariæ;* nous reviendrons sur ce point dans le prochain numéro. Il est acquis désormais à l'histoire que l'auteur du traité grammatical *De Modis significandi* s'appeloit Michel de Marbais, et était natif du Brabant; que Jean de Garlande étoit Anglois et non François, et florissoit vers le milieu du XIIIe siècle. M. Laude a prouvé que l'ouvrage de Jean de Garlande, nommé par les auteurs de l'*Histoire littéraire* un écrit satirique, est la *Morale scholarium*, et que le *Fayfacetus* lui est faussement attribué par Dom Rivet, les 15 premiers vers du poëme donnant en acrostiche les mots *Reinerus me fecit.*

(*Revue de l'instruction publique en Belgique.*)

NÉCROLOGIE.

François Odon, marquis de Pins et de Montbrun, dont nous pleurons la perte prématurée, étoit du petit nombre de ces élus de la vie intime, dont les vertus répandent un parfum d'autant plus fort qu'il est plus concentré. Né en 1805, d'une noble et ancienne maison établie dans le midi de la France, portant un nom que recommandent à la religion, dans les

temps anciens, son origine tirée de l'un des neuf chevaliers allemands qui vinrent en Catalogne pour combattre les Maures, deux grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et un vicaire général du même ordre, illustré par ses exploits contre les Turcs, et, de nos jours, le souvenir encore récent d'un pieux archevêque, il reçut une éducation chrétienne conforme à ces nobles et saintes traditions de famille, et ce germe précieux, déposé dans une bonne terre, porta dans tout le cours de sa vie des fruits dont rien n'altéra la pureté.

Il s'est éteint le 19 février 1860, laissant deux fils et trois filles.

Cette vie, traversée par la maladie, n'étoit cependant point oisive; mais son activité, où il épuisoit quelquefois ses forces, ne se proposoit pour but que des satisfactions intellectuelles et des jouissances désintéressées d'érudition. C'étoit un bibliophile patient, un grand chercheur de livres et de curiosités historiques. Profondément attaché à ses deux provinces de Languedoc et de Gascogne, il avoit fait des découvertes heureuses et rassemblé des matériaux précieux pour leur histoire sur laquelle il avoit publié quelques travaux. Il formoit aussi une collection de livres liturgiques et religieux dont le sujet répondoit à ses pieuses pensées. Ceux qui partageoient ses goûts aimoient à lui montrer leurs trésors pour connoître à leur tour les siens, et surtout pour faire plaisir à un homme si bon et si sincèrement livré à ses douces et innocentes études: ainsi des liens sympathiques attachoient à lui tout ce qui l'entouroit, famille, amis, concitoyens; ceux qui le connoissoient à peine l'aimoient déjà, et, chose plus rare, il étoit encore plus aimé de ceux qui le connoissoient davantage, de sorte que sa bonté, qui donne aux siens de si douces espérances vers le ciel, fait en même temps leur consolation sur la terre par les regrets qu'elle assure à sa mémoire.

Marquis DE CHANTERAC.

—La numismatique vient de faire une grande perte dans la personne de M. le marquis de Lagoy, correspondant de l'In-

stitut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), de l'Institut archéologique de Rome, de la Société numismatique de Londres, des Sociétés archéologiques d'Athènes, de Montpellier, d'Autun, de l'Académie de Marseille, etc., décédé le 16 avril dernier. La ville d'Aix, sa patrie d'adoption, perd en lui une de ses illustrations scientifiques, qui ne lui ont jamais fait défaut depuis Peiresc jusqu'aux Saint-Vincens et qui, cultivant sans ostentation les diverses branches de l'archéologie, ont entretenu dans son sein le goût des études sérieuses, comme celui des arts. — M. Louis-Roger-Xavier de Meyran, marquis de Lagoy, étoit né en 1789, au château de Lagoy, près de Saint-Remi, où il a demandé à être inhumé auprès de son respectable père, ancien député des Bouches-du-Rhône, qu'un goût très-vif pour les arts du dessin qu'il cultivoit d'une manière remarquable avoit fait nommer correspondant de l'Académie des beaux-arts de l'Institut.

M. de Lagoy a publié, depuis 1826 jusqu'à ces derniers temps, une suite de mémoires, imprimés à Aix, in-4°, et dans divers recueils ou revues, sur plusieurs points importants de numismatique, particulièrement gauloise et mérovingienne; mémoires qui ont tous été accueillis avec le plus vif intérêt, et qui ont contribué à éclaircir ou à résoudre quelques questions curieuses d'archéologie.

Un grand concours d'honorables citoyens se sont fait un devoir d'assister aux funérailles de cet homme de bien, aussi modeste que savant, et dont l'obligeance étoit extrême pour les amis de la science. — Petit-neveu du marquis de Méjanes, fondateur-donateur de la bibliothèque d'Aix, il s'en étoit montré le digne héritier par l'intérêt qu'il portoit à ce bel établissement, qu'il visitoit souvent encore dans ces derniers temps. Pour honorer sa mémoire et celle de son grand-oncle, la bibliothèque a été fermée le jour de ses funérailles. M. Rouard, bibliothécaire, a prononcé dans cette circonstance, avec une vive émotion, un discours dont nous regrettons de ne pouvoir citer que la fin.

Après avoir parlé du précieux cabinet de médailles et d'objets d'art, qu'a laissé M. de Lagoy, « véritable trésor de numis-« matique, a-t-il dit, véritable *embellissement* de la cité, si digne « de faire suite à ceux qui depuis Peiresc, et même avant Pei-« resc, jusqu'aux Saint-Vincens, aux Pons et aux Sallier, ont « illustré notre ville, jadis si riche en trésors de ce genre, « aujourd'hui menacée d'en être dépourvue....

« Mais je me trompe; il lui reste encore un immense et « précieux dépôt des trésors de la science, auquel le digne « neveu de M. de Méjanes prenoit à tant de titres le plus vif « intérêt et qu'il visitoit souvent encore.... M. de Lagoy auroit « voulu que ce magnifique établissement, bien digne de la « sollicitude municipale, reçût toutes les améliorations dont « il est susceptible, et répondît pleinement à la pensée de « l'illustre fondateur-donateur.... Espérons que la cité, en « bonne voie de tant d'améliorations, n'oubliera pas celles « que réclame la bibliothèque Méjanes, qui, jusqu'à un cer-« tain point, peut la dédommager de tant de trésors littéraires « et artistiques dont elle étoit si justement fière jadis. Ce se-« roit méconnoître son passé, ignorer le présent, et *compro-« mettre son avenir*, que de l'oublier. Elle répondra ainsi à « la pensée du grand citoyen qui a donné et doté cet im-« mense et précieux dépôt, au vœu de sa famille, fidèle à ses « traditions littéraires et patriotiques; et c'est alors qu'elle « pourra citer avec orgueil les noms de Méjanes et de Lagoy, « désormais inséparables dans nos souvenirs, et les mettre « au premier rang des bienfaiteurs et des illustrations sa-« vantes du pays. »

— Les obsèques de M. Philippe Lebas, membre de l'Institut de France, conservateur de la bibliothèque de la Sorbonne, ont eu lieu vendredi, 18 mai, à Saint-Étienne du Mont et au Père-Lachaise, avec un nombreux concours d'amis et de collègues de l'Institut et de l'Université, et tous les élèves de l'École normale supérieure. Les coins du poêle étoient tenus par

M. Berger de Xivrey, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; M. Naudet, secrétaire perpétuel; M. Désiré Nisard, inspecteur général, chargé de la haute direction de l'École normale, et M. Corneille, conservateur adjoint à la bibliothèque de la Sorbonne.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

Arrêté instituant une commission pour donner son avis sur les règles à suivre dans les échanges à faire entre la Bibliothèque impériale et d'autres Bibliothèques y désignées, et nommant les membres de cette commission.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

Vu l'approbation donnée par S. M. l'Empereur à un projet d'échanges entre la Bibliothèque impériale et les bibliothèques Mazarine, de l'Arsenal, de Sainte-Geneviève et de la Sorbonne;

Considérant que l'intention du gouvernement est de compléter la Bibliothèque impériale ainsi que les autres bibliothèques publiques au moyen d'échanges judicieusement opérés, et d'assurer ainsi à chacune d'elles le caractère qui lui est propre et sa plus grande utilité;

Considérant qu'il importe de recueillir l'avis d'hommes éminents par leur savoir et leur expérience bibliographique sur les principes qui doivent régir les échanges et sur le mode d'exécution,

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. Une commission est instituée pour donner son avis sur les règles à suivre dans les échanges qui devront être faits entre la Bibliothèque impériale et les autres bibliothèques susdésignées.

Elle s'environnera de tous les renseignements nécessaires, en usant des pouvoirs que lui délègue le ministre de l'instruction publique, soit pour appeler dans son sein MM. les chefs de service et autres fonctionnaires des bibliothèques, soit pour procéder aux enquêtes qu'elle jugeroit utiles.

Art. 2. Sont nommés membres de cette commission :

MM.

Mérimée, sénateur, membre de l'Académie françoise, président.

Empis, de l'Académie françoise, chargé de l'inspection générale des bibliothèques, vice-président.

Lascoux, conseiller d'État, secrétaire général au ministère de la justice.

Le vicomte de Rougé, conseiller d'État, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au collége de France.

De Longpérier, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur des antiques au musée du Louvre.

Ravaisson, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, inspecteur général de l'enseignement supérieur.

Littré, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Taschereau, administrateur général de la Bibliothèque impériale.

Silvestre de Sacy, de l'Académie françoise, conservateur de la bibliothèque Mazarine.

Brunet, auteur du *Manuel du libraire*.

Guessard, professeur à l'École des chartes.

Gustave Rouland, directeur du personnel et du sécrétariat général au ministère de l'instruction publique et des cultes.

M. Bellaguet, chef du bureau au ministère de l'instruction publique et des cultes, remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 3. La commission fera rédiger les procès-verbaux de ses séances et les adressera avec son rapport au ministre de l'instruction publique et des cultes.

Fait à Paris, le 31 mai 1860. ROULAND.

N. B. Nous reviendrons sur cette décision. Nous renverrons toutefois le lecteur au *Bulletin du Bibliophile*, n° 12, année 1839, page 533.

— Un arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 12 mai, enjoint à tous les lycées d'avoir des inventaires descriptifs et des catalogues des collections d'histoire naturelle, des appareils de physique et de chimie, *de la bibliothèque* et de tout le mobilier scientifique.

CATALOGUE RAISONNÉ

DE

LIVRES ANCIENS, RARES, CURIEUX QUI SE TROUVENT EN VENTE

A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

---

587. ARISTOTE. Sensuyt le secret des secretz de Aristote, pour cognoistre les conditions des hommes et des femmes. Lesquelz il fist pour le Roy Alexandre son disciple. *S. l. ni d.*; pet. in-8° de 8 feuillets, goth., gravure sur le titre, mar. vert, fil. tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet.*). ..... 70—»

Charmant exemplaire d'un opuscule très-rare. On connoît deux éditions du XVe siècle, de cette traduction françoise; celle-ci, dont le style a subi quelques légers changements, doit avoir été publiée vers 1520. Le titre est imprimé en cinq lignes, et au-dessous on voit une gravure sur bois qui représente Adam et Ève, après avoir cueilli la pomme. Ils sont debout près de l'arbre de la science, autour duquel s'enroule un serpent à la tête fantastique; on aperçoit plus loin l'espèce de claie qui entouroit le Paradis terrestre.

Voici les premières lignes du prologue : « Cy commance le livre des philo-« sophes translaté de latin en françois, que le sage Aristote fist pour l'amour du « roy Alexandre son disciple, pour l'enseigner. Car ce present livre l'apprinst « à cognoistre certains signes, par lesquelz l'on cognoist les conditions et com-« plexions des hommes et femmes. » Le *secret des secretz* est l'un des plus anciens livres de physiognomonie : c'est le type d'une foule d'ouvrages publiés au XVe siècle et au XVIe. Le philosophe explique d'abord la division de l'année en quatre saisons. « A ces quatre parties du temps respondent les quatre élé-ments; desquelz hommes et femmes sont formez et faictz, et sans lesquelz nul ne peult vivre. » Viennent ensuite, la distinction des quatre tempéraments, colérique, sanguin, mélancolique et flegmatique; et les signes auxquels on peut les reconnoître. Ainsi, nous apprenons que le sanguin aime les robes de haute couleur; le mélancolique, les robes noires; le flegmatique, les robes vertes. Après quoi, le philosophe examine la tête, les cheveux, les yeux, le visage, le nez, la bouche, les dents, les oreilles, les bras, les mains, les ongles, les pieds, etc... ; et de la conformation physique il déduit la constitution morale. Ces rapprochements, souvent bizarres et toujours hypothétiques, sont cependant très-curieux. Ce livre est, peut-être, le résultat de nombreuses observations; mais la science des rapports du physique et du moral dans l'homme, a fait d'im-

menses progrès depuis Aristote. Le *secret des secretz* nous représente la science au berceau, et ne saurait être comparé aux ouvrages de Cabanis, de Lavater, de Gall, etc. Toutefois, nous aimons cette œuvre du philosophe grec, si naïvement *translatée* en langage du moyen âge. « Item les philosophes enseignent « que Dieu ne forma onc créature plus sage que l'homme, car il n'est condi- « tion ne manière en beste qui ne soit trouvée en l'homme, qui est hardy « comme un lyon, et preux comme le beuf, large et libéral comme le coq, « avaricieux comme ung chien,... advisé comme la souris et raisonnable « comme les anges. Et pour ce est-il appellé : le petit monde. » Ap. B.

588. BARTAS (*Guill.* Saluste du). La sepmaine, ou création du monde; divisée en considérations et illustrée des commentaires de Pantaléon Thévenin, Lorrain. *Paris, Hiér. de Marnef et la V° G. Cavelat*, 1585; in-4°, fig. sur bois, armes de Lorraine, vélin blanc, armoiries et devises sur les plats, dos orné, fil. tr. dor. (*Rel. anc.*). ..... 150—»

Très-bel exemplaire d'un livre rare et non cité. Il est orné de sept petites vignettes gravées sur bois et placées en tête de chaque jour de la semaine : on trouve, en outre, sept figures météorologiques ou astronomiques, qui sont imprimées dans le texte. La reliure en vélin est remarquable. Nous n'avons pu découvrir à quelle famille appartiennent les armoiries entourées de la devise *Amicus usque ad aras;* mais la phrase inscrite sur l'un des plats du volume, *Je scay qui n'erre*, est l'anagramme exacte de *Jacques Reynier*. Il existe plusieurs familles nobles de ce nom. Toutefois, les armes qui leur sont attribuées, ne ressemblent point à celles que nous avons sous les yeux.

Guillaume Saluste du Bartas, né à Auch vers 1544, mourut en juillet 1590, des suites de blessures qu'il avoit reçues à la bataille d'Ivry. Son poëme de la *Sepmaine* eut, en moins de six ans, plus de trente éditions, et fut traduit en latin, en italien, en espagnol, en allemand et en anglois. Malgré ce succès éclatant, le nom de du Bartas ne rappelle aujourd'hui qu'un poëte barbare et de mauvais goût. Son style est hérissé de métaphores extravagantes et de mots composés de grec et de latin.

On connoît l'édition des œuvres complètes de du Bartas, publiée à Paris, en 1610, 1 vol. in-fol., avec les énormes commentaires de Simon Goulard; mais, avant cette époque, notre poëte gascon avoit déjà trouvé un admirateur passionné. Pantaléon Thévenin, qui étudioit à Paris au collége de La Marche, retourna en Lorraine, l'an 1578. La *Sepmaine* venoit d'être imprimée pour la première fois, et Thévenin *en fut tellement espris, qu'il l'apporta sur le cheval en main, depuis Paris jusqu'à Commercy*. Il chercha à expliquer les passages difficiles de ce poëme, et y travailla avec tant d'ardeur, qu'il écrivit d'immenses commentaires dans lesquels il réunit des observations de grammaire, de rhétorique et de dialectique, des traités de physique, d'astronomie, etc. Le tout entremêlé de vers latins, de vers françois, de dissertations théologiques, métaphysiques, mythologiques, etc., etc. Le poëme et le commentaire occupent

720 pages in-4. A la fin du volume, on a ajouté le psaume CIII, traduit en vers françois par Lefèvre de La Boderie, la paraphrase du chapitre III de Daniel, en vers françois, par J. de Boyssières, et une table des matières. Jean Daurat, poëte du roi, composa une anagramme en quatre vers françois et N. de La Roche, un sonnet en l'honneur des commentaires de Thévenin; Henry Cavelet, âgé de douze ans, fit sur le même sujet douze vers latins : ces diverses pièces sont imprimées dans les liminaires.

Analyser ce livre est une tâche impossible. Nous nous contenterons d'effleurer ces érudits et trop diffus commentaires. N'oublions pas de dire que l'œuvre entière est dédiée à Charles, duc de Lorraine, le 1er février 1583. La page en regard de la dédicace, contient les armoiries de Lorraine, une anagramme et des devises. Les cinq premiers jours sont dédiés à cinq princes de la maison de Lorraine; le sixième jour, à Charles du Chastelet, seigneur de Chasteauneuf; et le septième jour, à Charles d'Urre, seigneur de Commercy.

Les commentaires ne fournissent que des renseignements fort incomplets sur l'auteur, que nous croyons être l'un des ancêtres des Thévenin, marquis de Tanlay. Pantaléon Thévenin étudia sous Nicolas Hugo et Legier du Chesne; puis, il fit son cours de droit, voyagea en Allemagne avec Charles du Chastelet, et devint lecteur en jurisprudence à l'académie de Pont-à-Mousson. Il n'étoit pas riche : *Depuis treize ans et demi, je suis à combattre la fortune plus courageusement qu'avec heureux succès.* Cependant, il avoit acquis des *Mécènes;* Charles du Chastelet et Charles d'Urre étoient ses anciens disciples, et *il tenoit d'eux une partie de ses moyens de vivre.* Sa mère se nommoit Nicole Parisot; il lui consacra une épitaphe et il en cite les vers suivants :

Comme le ravi prophète (*Hélie*)
De la flambante charette
Laissa couler son manteau
.... etc.

On comprend que Thévenin devoit admirer la *Sepmaine.* En effet, comme poëte, il rivalise avec le *divin* du Bartas et même avec le *sublime* Ronsard, dont il reproduit une élégie sur l'invention de la lyre. En voici quelques passages que nous recommandons à tous ceux qui ne lisent pas les poésies de Ronsard. Après avoir parlé d'une tortue à laquelle Mercure *froisse les os*, il ajoute :

et laisse sa coquille
Pendre longtemps au croc d'une cheville,
Pour la seicher aux rayons du soleil.
Puis, attachant par un art non pareil,
D'un ordre égal les tripes bien seichées,
Du haut en bas à la coque attachées,
D'un animal marche-tard, ocieux,
Fit une lyre au son délicieux,
Au ventre creux, aux accords délectables.

Le poëme de du Bartas et les commentaires foisonnent de vers aussi beaux que ceux-là.

Cependant, il faut avouer que Thévenin étoit fort instruit. Il aborde toutes les sciences et les discute avec une profonde érudition. On regrette seulement qu'il ait basé son traité d'astronomie sur le système de Ptolémée. Il place la terre au centre de l'univers et fait tourner autour d'elle onze cieux. Le huitième ciel opère son mouvement en 24 heures, et dans cet espace de temps, il parcourt 245 791 440 lieues, soit 1 706 155 lieues par minute. On peut juger de la rapidité des mouvements du dixième ciel et du onzième. Thévenin connaissoit le système de Copernic, mais il n'en parle que pour le réfuter. Il déclare qu'il est absurde de croire à la pluralité des mondes ; enfin, il pose l'enfer au centre de la terre. Néanmoins, au milieu de ces idées peu avancées, on rencontre de curieux aperçus et des raisonnements hardis et singuliers.

Notre commentateur a trouvé le moyen d'insérer dans ses scolies, un long article sur les abus *en tous estats*. « En l'estat politique et administration de la « justice, ne voit-on pourveux et advancez ceux qui ont employez leurs jeunes « ans à l'estude? Car pour le temps qui court, les estats se vendent, ou ils se « donnent de père en fils, par compère et commère, par intrusion, par chopin « et *lorette*. » (On sera, sans doute, bien étonné de lire le mot *lorette* dans un ouvrage imprimé en 1584 : c'est encore un vieux mot que nous avons remis à la mode.) « Et en l'estat de l'Église, s'il y vacque un bénéfice, on ne choisit « pas un homme qui pour son érudition ou sa vertu et modestie, en soit digne « et s'en puisse acquitter; mais un bon compagnon qui sçaura plaisanter et « complaire à Messieurs, de sorte que si jamais le proverbe fut vray touchant « les bénéfices, que les chevaux les courrent et les asnes les possèdent, c'est « bien de nos misérables jours. Ces asniers intronisez sont souvent tant igno- « rants qu'à peine peuvent-ils lire. Cependant vous voirez bien souvent les « pauvres *scholares* avec leur grec, leur philosophie et leur latin claquer les « dents, courir fortune par le monde, ou finablement condamnez au métal « perpétuel de quelque pauvre pédagogie, rudoyez, vilipendez, sifflez, puis en « fin de conte, souvent, pour un verre cassé, honteusement congédiez et ren- « voyez à la déplorable fortune du misérable Homère. »

En résumé, les commentaires de Pantaléon Thévenin sont une véritable encyclopédie, qui établit le bilan exact des connoissances humaines au XVIe siècle.

Ap. B.

589. BREF ET UTILE DISCOURS SUR L'IMMODESTIE ET SUPERFLUITÉ D'HABITS : Avec une fidelle traduction françoise de deux oraisons latines prises de Tite-Live ; par M. H. D. C. P. A. L. (Hiérosme de Chastillon, président ou procureur à Lyon). Sur la fin est mise la déclaration du Roy sur la réformation des habits. *Lyon, Ant. Gryphius*, 1577; pet. in-fol., titre encadré, v. f. fil. tr. dor. (*Bauzonnet*)... 75—»

Très-bel exemplaire d'un livre rare et curieux. Antoine Gryphius, dont la marque est sur le dernier feuillet, a réuni dans ce volume, différents types de son imprimerie. La dédicace est en caractères dits de *civilité*; le discours, en

italiques; les oraisons, en *gros romain*, et la déclaration du roi, en *petit romain*. On remarque encore trois majuscules de cinq centimètres et demi, ornées d'un sujet de chasse et d'arabesques, plusieurs initiales fort élégantes et un fleuron représentant le triomphe de Diane.

La *Dédicace* est adressée à Léonor Robertet, femme de François de Mandelot, gouverneur du Lyonnois. L'auteur nous apprend qu'il composa cet ouvrage pendant que l'exercice de la justice étoit suspendu à Lyon par suite de la peste.

Hiérosme de Chastillon a fait preuve d'érudition dans son discours. Sous prétexte qu'on ne doit s'habiller que par nécessité, il décrit les vêtements légers du siècle d'or et les habits en peaux de bêtes de l'âge d'argent; puis, il passe en revue les costumes grecs, romains, égyptiens et persans. Après ce long voyage archéologique, il déclame contre l'envahissement du luxe en France. « Reste de parler de la superfluité d'habits qui est si excessive, fréquente et « ordinaire, qu'il n'y a estat qui se contienne aux bornes et limites d'icelluy. « Et ne sçauroit-on discerner ne choisir les ordres les uns d'avec les autres. « Car le villageois rusticque ne se contente de sa simplicité, et en lieu d'estre « guestré, assidu au labourage, et souffre-peine, il tasche à se civilizer. L'arti- « san méchanique, vil et laborieux, s'habille comme le marchand, le mar- « chand comme le bourgeois, le bourgeois comme le gentilhomme, le gentil- « homme comme le baron, le baron comme le comte, le comte comme le « marquis, le marquis comme le duc, le duc comme le prince. De manière « qu'il y a telle confusion et désordre, qu'il y a aujourd'huy peu ou point de « différence entre les uns et les autres. »

« Que pourroit-il dire (*Alexandre Sévère*), s'il vivoit, des estats qui sont si « excessifs que la moindre marchande ne se contente de joyaux de six onces « d'or? Elles sont si baguées, si enchaisnées et dorées, que d'aucunes on « pourroit dire qu'elles portent plus sur elles qu'elles n'ont vaillant. » S'il n'y « est promptement pourveu, l'on verra des femmes, lesquelles porteront leurs « successions pendues aux deux oreilles. »

Que diroit à son tour notre moraliste, *s'il vivoit*, de voir aujourd'hui le marchand vêtu non comme le bourgeois, mais comme le prince, et les marchandes *baguées, enchaisnées et dorées*, habillées comme des duchesses avec des robes de velours et de soie, et d'amples crinolines à queue?

Le *Discours sur la superfluité des habits* est suivi des *Oraisons* du consul M. P. Cato et du tribun L. Valérius, pour et contre la loi oppienne, dont la rigueur somptuaire avoit provoqué une insurrection des dames romaines.

Enfin, on lit l'édit du mois de juillet 1576, par lequel Henri III ordonne la stricte exécution de l'ordonnance promulguée par Henri II en 1549. Cette ordonnance règle le costume des hommes et des femmes, selon leur classe, « afin « de reconnoistre les gentilshommes et damoiselles, les gens d'église et de « justice. Et pour ce qu'une partie de la superfluité de l'usage de soye est « provenue du grand nombre de bourgeoises qui sont faictes damoiselles de « jour en autre, nous défendons auxdictes bourgeoises de porter velours ni « soye de couleur, sauf en cottes et manchons, en doublures et en bordures « de quatre doigts au bas des robes. » Cette loi somptuaire ne fut pas mieux

observée que les précédentes. On l'oublia au milieu des guerres civiles ; et les robes des bourgeoises durent leur salut aux troubles de la Ligue.

Ap. B.

590. DEVIS DE LA LANGUE FRANÇOISE, fort exquis et singulier. Avecques un autre devis et propos touchant la Police et les Estatz ; et de la comparaison entre la Royauté et la Tyrannie. Par A. M. (Abel Mathieu), sieur des Moystardières. *Paris, Vᵉ Rich. Breton*, 1572; in-8°, v. f. fil. tr. dor... 48—»

Abel Mathieu, sieur des Moystardières, né à Chartres, étoit un jurisconsulte distingué du XVIᵉ siècle. Il composa le *Devis de la langue françoise*, « tandis que la fiebvre lui donnoit relasche, et lorsque le prudent médecin l'arrachoit à l'étude sérieuse du droit civil et qu'il le desconseilloit de lire Homère et Hésiode. » Il dédia son œuvre à la reine (Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX). Le *Devis* est divisé en trois sections. La première traite de la langue écrite; la seconde, de la poésie; et la troisième, de la langue parlée. On y trouve d'excellentes observations et de curieuses remarques. Nous en signalerons seulement quelques-unes.

L'auteur censure vivement les écrivains qui cherchoient à réformer l'orthographe. « Il me souvient d'un nommé Meigret, lequel a ci-devant jecté un livre en la main du peuple, touchant la manière d'escrire en françois. Ce livre estoit imprimé de telle façon qu'on ne le pouvoit lire. Lors, dis-je, ce pauvre homme a bien perdu sa peine, et est bien loing de son intention ; d'autant qu'on ne peult lire, moins encore entendre l'escriture qu'il a composée : *Maigre* récompense pour un auteur. » Il repousse les néologismes et préfère qu'on fasse revivre d'anciens mots françois : « Il y a des mots qui sont moisis, ou jaulnes comme lard vieil, lesquels neantmoins ne degousteroient pas les escoutans, s'ils estoient nettoyez et s'ils avoient passé par l'escouleure de l'usage. » Il critique également les médecins qui « font entrer en la maison du François, un million de mots purs grecs et latins. » Enfin, il cite avec éloge les auteurs célèbres du XVᵉ siècle et du XVIᵉ, tels que Nicolas de Herberay, Philippe de Comines, Claude de Seyssel, Amyot, etc., etc.

Le *Devis de la police et des estatz* n'est pas entièrement politique ; il contient aussi des détails fort intéressants sur les abus de la procédure en France, sur les *allongements* des écritures par les avocats, les procureurs et les greffiers, sur les taxes immodérées, sur les lenteurs ruineuses des sentences définitives, etc. « Entre eulx il en est survenu nouvellement un, qui longtemps avoit esté marchant de sa parolle, nommé Poyet (*le chancelier*). Celluy a faict des ordonnances de grand renom, touchant l'abrégement des procès, et mieulx que je pense, touchant l'allongement. » Le sieur de Moystardières a terminé son livre par un tableau allégorique de la royauté et de la tyrannie.

Cet ouvrage est un éloquent traité de l'excellence de la langue françoise, et une vigoureuse réplique aux novateurs et aux fabricateurs de mots. C'est un livre rare et qui mérite d'être recherché.

Ap. B.

591. COLLOQUES CHRÉTIENS de trois personnes, assavoir, entre ung apprins de Dieu, ung apprins de la Bible, et ung apprins de sophisterie. *S. l.* (1548); pet. in-8°, mar. vert, dent. tr. dor. (*Derome.*). ..... 60—»

Bel exemplaire d'un livre rare et singulier, imprimé en Suisse ou en Allemagne. — L'auteur de ces dix *colloques* à trois personnages, n'étoit ni juif, ni luthérien, ni calviniste, ni catholique, ni même anabaptiste. Il faut donc supposer qu'il appartenoit à une secte d'illuminés, ou qu'il cherchoit à propager des opinions religieuses dont il étoit l'inventeur. En effet, on lit dans le premier *colloque :* — L'APPRINS EN LA BIBLE : « Vous me povez si beau causer comme vous voulez, vos parolles ne me plaisent point. » — L'APPRINS DE DIEU : « Pourquoy? ne contiennent-elles nulle raison, vérité ny entendement? » — L'APPRINS EN LA BIBLE : « Qu'elles contiennent ce qu'elles contiennent, tant y a que vous ne me plaisez point. » — L'APPRINS DE DIEU : « Ey mon amy, pourquoi? » — L'APPRINS EN LA BIBLE : « Pourtant que vous voulez estre trop sainct en mon endroict, et plus sçavoir, et estre meilleur qu'ung autre.... Et cela est, à mon advis, le fond et but des anabaptistes. » — L'APPRINS DE DIEU : « Quel soit le fond, intention et but des anabaptistes, je ne m'en soulcye point si fort pour leur vouloir, comme je fay moymesme... » L'APPRINS EN LA BIBLE : « J'oys donc bien, vous estes tout solitaire, ung homme à part vous, justement comme vous avez dict, vous ne vous soulciez de personne que de vous mesme. »

On trouve sur le titre, en épigraphe, un passage de saint Jean, ainsi traduit : « Je vous parle (dict le seigneur Jésus) la vérité. Il vous est expédient que je m'en voise : car si je ne m'en vois, le Consolateur ne viendra point à vous ; mais je m'en vois, je le vous envoyeray. » Or, ces paroles servent de texte à l'ouvrage entier. « Puisque le Christ s'en va, dit l'auteur, pour laisser venir le Consolateur, le Christ n'est donc pas le Consolateur ; et l'imparfait cède la place au parfait. De là il conclut que la loi du Christ a pris fin avec lui, que les cérémonies et les sacrements de toutes religions sont des choses bonnes en elles-mêmes, mais imparfaites ; qu'elles doivent être remplacées par d'autres choses parfaites que nous ne connoissons pas encore, parce que nous ne sommes que chair et qu'il faut que nous devenions des esprits. » Voilà ce que nous avons pu deviner au milieu de demandes, de réponses et de dissertations tellement obscures que des commentaires seroient fort utiles pour en expliquer le sens. Ajoutez à cela que l'auteur n'écrivoit pas la langue françoise avec une grande pureté. Il adresse la préface à l'*honorable lecteur craindant Dieu.* Toujours est-il qu'il n'épargnoit pas les épithètes. « Pour vrai, la bonne bien créée pure nature n'a point cela en soy. » — « C'estoit des intérieures pures spirituelles secrètes choses. » — « Voilà une consolante et aussi une déterminée raisonnable parolle, pour tous bien voluntaires emendables simples cœurs. »

Les hérésies de l'*Évangile éternel*, ouvrage publié en 1250, condamné et brûlé à Rome, sont reproduites dans les *Colloques chrestiens.* Ap. B.

592. LE MARIAGE DU ROY DE FRANCE, avec la royne Élisabeth

d'Austriche, fille de l'empereur Maximilian; avec la venue de ladite Royne en France. *Lyon, Michel Jove*, 1570; in-8° de 8 feuillets, mar. r. fil. tr. dor. (*Duru.*)..... 70—»

Charmant exemplaire d'une plaquette de la plus grande rareté, et fort curieuse pour le cérémonial françois.

La princesse Élisabeth arriva à Sedan, le vendredi 24 novembre 1570, accompagnée de deux électeurs de l'Empire, de l'évêque de Strasbourg et de six cents reistres à cheval; elle fut reçue, à la frontière, par Monsieur, frère du roi. Charles IX vint lui-même à Sedan, incognito, pour voir la reine, et retourna de suite à Thein-le-Moustier. Le samedi 25, le roi se rendit à Mézières, et, quelques heures après, la reine y fit une entrée solennelle; on la conduisit au logis du roi, dont une salle étoit tapissée de drap d'or, d'argent et de soie. Charles IX dansa l'allemande avec sa future épouse, après quoi elle se retira dans l'appartement qui lui avoit été préparé. Les noces eurent lieu le dimanche 26 : la ville de Mézières fut « tapissée tout au long de la grande rue jusqu'à l'église de « Notre-Dame, » et on étendit sur le pavé « des draps de bureau en tapisserie « tout au long de la rue, à cause de la crotte et fange. » Suit la description du défilé, ainsi que des costumes des troupes et des seigneurs qui formèrent le cortége. Le roi portoit « une robe incarnadin, avec broderie d'argent, enrichie « de perles et fourrée d'hermines. » La robe de la reine avoit « une grande « queue de velours violet cramoisi, toute couverte de fleurs de lis d'or en bro- « derie, et plusieurs diamants et pierreries, perles et autres choses exquises; « ladite queue estoit de la longueur de sept aunes, toute fourrée d'hermines. » Les seigneurs et les dames qui assistèrent à la cérémonie, sont nommés d'après leur rang : ce fut le cardinal de Bourbon qui officia. On trouve ensuite, gravé dans le texte, le plan linéaire de la table du banquet, avec l'indication de la place occupée par chacun des convives. Enfin, on détaille l'ordre du service : M. de Montmorency, le prince dauphin, le seigneur de Crussol et plusieurs chevaliers de l'ordre ayant tous le grand cordon, portoient les plats et les déposoient sur la table. « Et ainsi a esté faict le service du disné et du souppé, et « après le bal. »

Cet opuscule nous fait connoître la date exacte du mariage de Charles IX, des détails intéressants sur ce qui se passa avant et pendant la cérémonie, ainsi que l'ordre du service pour le repas des noces. On pourroit ajouter aux noms des seigneurs et des dames présents à cette solennité des notes historiques et biographiques; mais nous laissons ce plaisir au futur possesseur de cette chronique. Ap. B.

593. MIRACLES (les) DE NOSTRE-DAME DE LYESSE, et comme elle fut trouvée et nommée, comme vous pourrez voir cy après. *Paris, V° J. Bonfons*, s. d. (vers 1560); pet. in-8° de 21 feuillets, goth., 1 grav. sur bois, mar. viol., jansén., chiffres du comte P. de Malden sur les plats, tr. dor. (*Koehler.*)

Charmant exemplaire d'un livre TRÈS-RARE. — Cet ouvrage, qui commence et

finit par des vers françois, est plutôt un roman de chevalerie qu'un livre de piété. Les *Miracles de Nostre-Dame de Lyesse*, servent de complément aux aventures de trois chevaliers croisés. C'est la plus ancienne histoire imprimée de Notre-Dame de Lyesse : elle est datée, dans le *Manuel du libraire*, vers 1560, et cette date nous paroît exacte, puisque le dernier miracle cité eut lieu le 6 juillet 1554. Nous en concluons que Lottin a commis une erreur, en écrivant dans son *Catalogue des libraires de Paris*, que Jean Bonfons vivoit en 1606. On connoît encore cinq *histoires* différentes *de Nostre-Dame de Lyesse*, publiées en 1617, 1632, 1647, 1657 et 1708; mais la légende originale est celle de 1560. On lit sur le titre :

Bons pèlerins qui avez dévotion,
Et voulez vivre sans douleur et tristesse,
Lisez ce livre par bonne affection ;
Vous verrez comme fut trouvée Lyesse,
Dont la feste est le huictiesme de septembre
Et ce jour là si est la dédicasse :
Tresgrands pardons, ainsi que me remembre,
Donnez y sont de tresgrande efficace.

Une pièce de 39 vers françois et un rondeau sont imprimés sur le verso du titre et sur la page suivante. Le texte en prose commence au verso du second feuillet. L'auteur écrivoit une légende et non pas une histoire. Aussi, dit-il qu'en 1100 et dix ans après la mort de son oncle, Godefroy de Bouillon fut nommé duc de Lorraine. Or, Godefroy le Barbu mourut en 1076, et son neveu, Godefroy de Bouillon, n'obtint le duché de Lorraine qu'en 1093. Plus loin, on raconte que Godefroy avant de partir pour la croisade, vendit son duché de Bouillon à l'évêque de Liége : c'est une erreur; car ce duché appartenoit à la mère de Godefroy, et elle survécut à son fils.

Il y avoit en ce temps-là, trois frères, « chevaliers de Rhodes, et natifs du « diocèse de Lan en Lanoys, dont le plus aisné estoit seigneur de Eppe, le « second de Marchois et le tiers n'avoit nulle seigneurie. » Les trois frères s'embarquèrent pour la terre sainte et combattirent les Turcs; mais ils furent faits prisonniers, jetés dans une prison obscure, et menacés de mort, s'ils n'embrassoient la loi de Mahomet. Ni les Mamelucks, ni les plus savants docteurs mahométans ne parvinrent à les convertir. Le soudan, irrité de la résistance des chevaliers, leur envoya sa fille Ismérie, la plus belle vierge de l'Égypte, dans l'espoir qu'elle les engageroit *par ses douces paroles*, à renier la religion chrétienne. Les chapitres suivants apprennent au lecteur « comme la « pucelle Ismérie prescha les chevaliers; comme elle vint raconter à son père « ce que les prisonniers avoient dict; comme les trois frères montrèrent à Is- « mérie l'image merveilleuse de Nostre-Dame de Lyesse; comme Ismérie déli- « vra les trois prisonniers; comme Ismérie et les chevaliers se trouvèrent avec « l'image à la fontaine près de Lyesse, quand ils s'éveillèrent; comme l'église « de Nostre-Dame de Lyesse fut fondée. » Et enfin, « aucuns miracles qui ont « esté faictz à plusieurs personnages, requérant la dame de Lyesse. » Ces miracles, au nombre de cinq, eurent lieu depuis l'an 1439 jusqu'en 1554. C'est

d'abord un pendu qui reste vivant quoique pendu pendant trois jours ; il cause avec les passants et leur déclare qu'il ne se trouve pas bien. On finit par le dépendre, et il vécut de longues années. C'est une dame condamnée à être brûlée, « mais oncques ne sceut tant faire que le feu la vousist brusler » Il y a dans cette histoire un certain « prestre que les diables emportèrent visible- « ment. » C'est un enfant ressuscité afin d'être baptisé ; « et a esté baptisé sur « les sainctz fons de baptesme : les noms des pères et mères y sont. » Etc... Les deux dernières pages du volume contiennent une oraison, ou plutôt une paraphrase des litanies de la Vierge, en vers françois. Ap. B.

594. NOUVELLES (les) FLEURS DU PARNASSE. *Lyon, Daniel Gayet*, 1667 ; pet. in-12, mar. r., jansén., tr. dor. (*Capé.*). 48—»

Joli exemplaire d'un livre rare Ce recueil de poésies fugitives contient, entre autres pièces, dix dialogues des dieux, traduits de Lucien ; deux églogues; le voyage de l'amour à Madagascar; des stances; quarante-trois sonnets, parmi lesquels nous indiquerons les sonnets sur le mariage du roi, sur la revue faite à Vincennes devant l'entrée de la reine, et sur la paix au cardinal Mazarin; des épigrammes, des rondeaux, des madrigaux, des ballades et, enfin, des chansons à boire. Voici l'*épitaphe* de Scarron :

Alors que le pauvre Scarron
Passa la barque de Charon,
De tous les accidents ce ne fut pas le pire.
En pleurant son trépas, je l'impute à bonheur ;
Car je crois que les dieux nous l'ont ravy, de peur
Qu'il ne nous fît mourir de rire.

Les poésies qui composent ce volume, imprimé à Lyon, ne se retrouvent pas dans les recueils du temps, et pourroient bien être les œuvres complètes d'un poëte lyonnois. La première pièce du livre est le *Prélude de l'autheur à Iris :*

Iris, je m'en vas être autheur ;
Déjà l'on me met sous la presse.
Dieu veuille que ce soit pour un autre bonheur
Que pour envelopper du beurre ou de la graisse.
....etc.

L'auteur continue ses allusions à la graisse avec tant d'obstination que vraiment, après avoir lu cette dédicace, la charmante Iris dut éprouver un profond dégoût pour la graisse et pour le lard. Ap. B.

595. ORACLE DES CORDONNIERS (l'), ou discours sur l'influence et l'excellence de la cordonnerie ; dédié aux braves (par Nanterre). *A Manicleville*, 1808 ; in-12 de 21 pages y compris le titre..... 8—»

Facétie moderne, mais peu commune et fort curieuse : elle est signée *Nanterre*. L'emphase et la fréquente incorrection du style, font supposer que

l'auteur étoit un cordonnier, qui a caché son nom sous un surnom de compagnonnage. Ce discours *cordonnatique* est divisé en deux parties, précédées d'un prologue qui commence ainsi : « Messieurs, le nombre des siècles augmente, les générations se succèdent; néanmoins, cé monde se soutient dans l'état où il fut créé, sans éprouver aucune altération. Au contraire, sous la main de l'homme tout prend une nouvelle face, tout s'embellit. » On lit plus loin : « Une fois l'homme bien chaussé, de quoi n'est-il pas capable? s'il parcourt toutes les régions placées sous l'immense voûte des cieux, ce n'est que parce qu'il a des souliers aux pieds. »

La première partie qui traite de l'influence de la cordonnerie sur l'univers, débute par cette riante image : « A peine l'homme est-il né, qu'il sourit à ses petits souliers; le soir des premiers jours qu'il les aperçoit, il croit les perdre pour toujours, si on ne les place à côté de lui dans son berceau. » Afin de prouver l'influence de la cordonnerie qu'il résume en ces termes : « Où en serions-nous sans la chaussure? Nous ne ferions que végéter; » l'auteur cite Noé et ses enfants qui n'auroient pu construire l'Arche, s'ils avoient manqué de souliers; la reine de Saba qui chaussa ses plus beaux souliers pour rendre visite au roi Salomon; la belle et sensible nièce de Mardochée qui fut saisie d'admiration à la vue des espadrilles d'Assuérus; Judith qui se servit de ses souliers fins pour aborder Holopherne; etc. « Si Hercule avoit connu l'usage des souliers, il ne se seroit pas borné à douze travaux. C'est ainsi que les dieux éprouvèrent quelquefois le besoin d'avoir des souliers. » — « Que ne peut l'homme courageux muni de souliers? Il peut tout oser et tout entreprendre. Christophe Colomb en est un bel exemple! Il fit la découverte de l'Amérique, parce qu'il avoit des souliers. » — « La trop courte beauté s'adresse à nous pour acquérir la taille que l'avarice de la nature lui a refusée. » — « Notre célébrité, messieurs, n'est point une fiction; elle est établie sur les bases immuables de la félicité publique. »

La seconde partie a pour sujet l'excellence des cordonniers et de leur profession. « Du sein de la cordonnerie, dit l'auteur, il s'est déjà élevé des magistrats, des savants, des poëtes, des évêques, des cardinaux, un pape et des saints. Nous pourrions même supposer que Marc-Aurèle, Titus, Démosthène n'ont été de grands hommes que parce que le sang cordonnatique couloit dans leurs veines. On sait que l'odeur balsamique de la poix que nous respirons journellement, nous porte à nous élever au-dessus des régions ordinaires. » On trouve encore dans cet opuscule, l'origine du titre de *braves* conféré aux cordonniers. On racontoit à Louis XIV qu'un grand nombre de malfaiteurs troubloit la sécurité des citoyens de Paris, et que cette troupe étoit composée de gens de tous états, excepté de celui de cordonnier. Le roi, *saisi d'admiration*, dit à ses courtisans : *ceux-là sont des braves*. Au surplus, « la nature avoit signalé au genre humain les égards dus à la cordonnerie, en traçant le dessin de la chaussure, de la manière la moins incontestable; on admire la forme géographique de l'Italie qui s'offre à l'œil enchanté sous la figure d'une botte. »

Ap. B.

596. PUBLICATION (la) DU TRAICTÉ DE LA PAIX faicte et accordée entre Françoys, roy de France et Henry, roy d'Angleterre : Publié à Rouen, le dimenche treiziesme jour de juing 1546. Avec le chant de la paix de France, chanté par les troys Estatz. *Imprimé à Rouen par Nic. Le Roux pour Robert Dugort*, 1546; in-16 de 4 feuillets, goth., mar. vert, fil. tr. dor. (*Bauzonnet-Trautz.*)..... 95—»

Cette plaquette, rarissime, est ornée sur le titre d'un joli buste de Christ, en médaillon. — La paix publiée à Rouen, le 15 juin 1546, avoit été conclue à Ardres, le 7 juin, entre François I et Henri VIII, roi d'Angleterre. Par ce traité, Henri VIII s'étoit engagé à restituer la ville de Boulogne dont il s'étoit emparé en 1544, moyennant 800 000 écus; elle fut rendue au roi Henri II, en 1550, pour 400 000 écus.

« L'ordre qui a esté tenu à la publication et promulgation du traicté de paix, » occupe seulement deux pages. Tous les membres du parlement de Normandie, les officiers du roi et de la ville de Rouen, « avec nombre de peuple indicible, » se rendirent à l'église cathédrale, « en si bon ordre et façon pollitiqque que les citoiens et commun peuple a esté grandement provocqué en joye et dévotion. » Après avoir chanté le « Te Deum en grande mélodie et faict resoner les orgues mélodieusement, » le clergé et les seigneurs susdits, « avec les reliquaires et beau luminaire, ont faict la procession par la ville, et alors sont venus six hommes à cheval revestus de hoquetons à la livrée de la ville et portant chascun une trompette ou buccine, lesquels ont publié la paix; » et « en suite fut faict exprès commandement faire feux de joye, ce qui a esté faict. »

La page suivante contient le texte de la publication : « De par le roi, on faict assavoir, etc. »

Les deux derniers feuillets sont réservés aux « chants des trois estatz sur la paix. » Le chant de l'Église se compose de 56 vers et commence ainsi :

Puis que je suis saincte Église nommée
Avec mon chef unie par foy, formée
D'espoir certain et vive charité,
Chanter doy bien l'union confermée.
....etc.

Suivent le « chant de noblesse et le chant de labeur tiers estat. » Ce sont des vers de circonstance, faits à la hâte, et singulièrement rimés.

Ap. B.

FROISSART.

RÉPONSE AUX OBSERVATIONS DE M. PAULIN PARIS.

M. Paulin Paris, en terminant la première note jointe à ma lettre, s'exprime ainsi : « Le champ reste ouvert à M. Kervyn de Lettenhove : il pourra, s'il n'est pas convaincu, essayer une dernière fois, dans le *Bulletin*, de rétablir en sa faveur les chances du combat. » Je réponds immédiatement à cet appel; mais je ne puis voir dans la controverse qui a été soulevée, un combat dont il m'importeroit de rétablir les chances en ma faveur. La part que me fait la publicité du *Bulletin du Bibliophile* est bien plus modeste. J'apprécie la légitime autorité que l'érudition de M. Paris s'est acquise par tant d'utiles travaux : je lui ai rendu, je lui rends encore le plus sincère hommage. Il me paroît toutefois qu'elle s'est égarée sur un point spécial d'histoire littéraire, et je crois qu'ayant été moi-même mis en cause dans cette question, j'avois le droit de discuter ce qui me sembloit inexact ou douteux. Je l'ai fait en exposant les raisons qui me guidoient, et, bien que certains passages de ma lettre aient été attaqués avec quelque vivacité, je ne déserterai pas le terrain de la discussion grave et sérieuse. Le savant membre de l'Institut ne cherche-t-il pas, comme moi, à arriver à la vérité par l'étude consciencieuse, et n'avouons-nous pas l'un et l'autre la même admiration pour ce peintre des mœurs chevaleresques qui a imprimé à ses récits le doux et piquant reflet de ce qu'elles avoient de plus élégant et de plus naïf ?

J'avois abordé dans ma lettre trois points principaux. Je m'étois efforcé de démontrer que Froissart fit un premier voyage en Angleterre en 1356, qu'il ne composa pas de chronique avant 1361 et qu'il ne fut tailleur ni en 1370 ni en 1373. Sur ces trois points j'apporterai de nouveaux arguments

et je discuterai en même temps les objections qui m'ont été faites sans en omettre aucune. Je me trouve toutefois réduit à faire précéder ma réponse d'une dissertation à mon avis tout à fait nécessaire, car il faut, avant toute nouvelle discussion, s'entendre sur la valeur des bases sur lesquelles elle doit reposer.

J'ai invoqué l'autorité d'un poëme de Froissart que j'ai découvert à Bruxelles, à la bibliothèque de Bourgogne. M. Paris la repousse en objectant que la *Court dé may* ne peut être de Froissart, et il me reproche de n'avoir fondé ce que j'ai dit que sur quelques vagues inductions : « habitudes de critique qui ne sont pas admissibles, » ajoute M. Paris.

Je regrette que mon savant adversaire, que l'académie royale de Belgique s'honore à juste titre de compter parmi ses associés, ait oublié que, loin de m'appuyer sur d'aussi foibles données, j'ai inséré dans le *Bulletin* de cette académie vingt-six pages pour établir que la *Court de may* est incontestablement de Froissart. J'en produirai de nouvelles preuves, et si, pour répondre à une ligne de dénégation formelle et absolue, je me vois réduit à remplir plusieurs pages, le lecteur voudra bien me le pardonner. Il ne s'agit pas seulement de me justifier, il faut aussi restituer à Froissart un de ses poëmes qui présentent le plus de charme et le plus d'intérêt. Le manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne a été copié à Londres par l'ordre de Marguerite d'York, femme de Charles le Téméraire : c'est en étudiant la *Court de may* dans ses rapports avec d'autres poëmes de Froissart, que je démontrerai que c'est l'un des dittiés amoureux offerts en 1361 à la reine d'Angleterre.

Dans tous les dittiés amoureux de Froissart le sujet est le même, et ceci, à mon avis, tend à prouver qu'ils reproduisent des faits réels et personnels. Un jeune homme offre à une dame jeune aussi, mais d'un rang supérieur au sien, l'hommage de la flamme la plus pure; une demoiselle au cœur compatissant favorise son amour; le jeune homme s'éloigne

toutefois « pour mieulx valoir, » c'est-à-dire pour s'instruire et s'assurer une carrière honorable. Après quelques années, sa passion mal éteinte le ramène à Valenciennes, mais bientôt la médisance se déchaîne contre lui, et il ne lui reste qu'à chanter ses illusions perdues. A ce thème assez simple se mêle l'intervention de personnages allégoriques fort en vogue depuis le *Roman de la Rose* jusqu'à Marot.

L'idée fondamentale c'est l'éloge d'Amour, théorie gracieuse et naïve qui, pour les chevaliers aussi bien que pour les poëtes, plaçoit dans un lien chaste et presque désintéressé la source de toute vertu.

Amours aprent,
A bon cuer qui l'amer emprent
Plus de vertus, de sens, d'onneur
Que nul, soit tant large donneur,
Tant est sa puissance eslevée
Et des vertueux approuvée,
Car cuer noble et de haulte emprise
Son service adés sur tous prise.

Ainsi s'exprime l'auteur de la *Court de may* : la même pensée a dicté les premières pages de l'*Espinette amoureuse*.

Nous lisons dans la *Court de may* (f° 14, r°) :

Dès que on entre à son service
Il aprent à haïr tout vice.

et ceci ne nous rappelle-t-il pas aussitôt ces vers de l'*Espinette* (éd. Buchon, p. 203) où Vénus annonce au poëte qu'il restera

Sans penser vice
Tout ton vivant en mon service.

En vain les sages, les philosophes voudroient-ils se dérober aux lois d'Amour :

Maint sage en ont abusé

Cuidans le veincre par puissance
Qu'il a veincus jusqu'à oultrance.
(*Court de may*, f° 13, v°.)

Maint philosophe aussi j'en sçai
Qui en chéirent en l'assai
Et furent férus de la darde.
(*Buisson de Jonèce*, p. 441.)

Dans la *Court de may*, l'on cite comme les trois premières vertus de l'amant, la discrétion, la patience et l'humilité. Nous voyons la même chose dans les poëmes déjà publiés de Froissart.

Être discret, *celans;* aimer sans vanterie, sans indiscrétion, *celéement*, est, disons-nous, le premier devoir. L'auteur de la *Court de May* rapporte qu'il aimoit sa belle fort *celéement*, et qu'Amour seul étoit le confident de sa flamme « celée en my le secret de son cuer. » Il en est de même dans les autres poëmes de Froissart :

Sage et celans.
(*Horloge amoureuse*, pp. 158 et 161.)

Loyaus et bien celans.
(*Buisson de Jonèce*, pp. 377 et 460.)

Il faut aussi que l'amant soit patient, et, sur ce point, la *Court de may* est encore d'accord avec l'*Horloge amoureuse*. Il faut enfin qu'il soit humble et modeste. Amour dit au poëte dans la *Court de may* (f° 21, r°).

Quant de moi tu partiras
Mais où que tu voises, ne viengnes,
Tous jours humlement te maintiengnes.

Dans le *Buisson de Jonèce* (p. 460), Pitié, faisant l'éloge du poëte, dit aussi dès le premier vers :

Il est humles, lies et discrés ;

et nous lisons dans l'*Espinette amoureuse* (p. 280) :

Tu es moult discrés,
Obéissans, humles, vrés et secrés.

Si le mot *vrés* est ici de plus, il s'explique par ces vers de la *Court de may* (ff° 10, r° et 21, r°) où Amour s'écrie :

Vérité est trop bien m'amie,

et où Léesse dit bien mieux encore :

Plus est cueur vray, plus le prise-on..

La dame de la *Court de may* offre tous les traits de celle que nous rencontrons dans les poëmes imprimés de Froissart. On ne sauroit se lasser d'admirer :

Sa belle jonesse,
Son gent corps, sa riant simplesse,
Son très doulx maintien, sa haultesse,
Son humble parler, ses doulçours.
. . . . . .
.. Chascun l'onneure et prise
Pour ses vertus, pour sa bonté,
Pour sa gracieuse beauté,
Pour son bon sens, pour sa noblèce,
Pour sa débonnaire simplèce,
Pour sa jonnesce belle et douce.
(*Court de may*, ff° 3, v°, et 17, v°.)

Dans d'autres poëmes, Froissart appelle sa dame « ma belle et douce » (éd. Buchon, p. 206). Il y loue également son corps gent (pp. 207, 386, 447, 476); son sens (pp. 175, 228, 476); ses vertus (pp. 162, 175, 210); son humble parler (pp. 162, 207); sa simplesse et sa douceur (pp. 227, 287, 290, 386).

Peut-être observera-t-on qu'à la rigueur le hasard a pu créer dans des œuvres d'auteurs différents un type commun

d'amant et d'amante tel qu'en présentent tant de poëmes, mais comment expliquer dans la *Court de may* l'intervention de cette même confidente qui figure dans l'*Espinette amoureuse?* Cette demoiselle « très-gracieuse et très-bonne » n'approuvoit la passion du jeune homme que parce qu'elle en connoissoit toute la pureté.

Car tout certainement sçavoit
Que nul de nous deux n'i pensoit
Mal nul, ne deshonneur aussy.
(*Court de may*, f° 4, r°.)

Froissart dit également dans l'*Espinette amoureuse* (p. 245):

Onques n'y pensai mal engien.

Les rapprochements se multiplient à tel point qu'il est bien difficile de se refuser à l'évidence. Il n'est pas un vers de la *Court de may* qui ne trouve son commentaire dans les vers déjà connus de Froissart. Ce sont les mêmes personnages, c'est aussi la même scène. Nous revoyons les mêmes prairies bordées de saules et arrosées de nombreux ruisseaux; si dans la *Court de may* le poëte ajoute que ces prairies s'étendent au pied d'une forteresse (1), il ne faut pas oublier que la grande cité bourgeoise de Valenciennes, comme l'appelle M. Paulin Paris, étoit la plus célèbre forteresse placée aux limites de la France et de l'Empire, et Froissart a soin de rappeler dans sa chronique qu'Édouard III, à la tête d'une armée considérable, n'osa point en former le siége. C'est enfin la même chronologie, la même succession d'années que nous rencontrons dans la *Court de may*. Froissart qui nous apprend dans l'*Espinette* (p. 203), qu'il fut pendant dix ans « le droit servans rentiers

(1) Ceci se rapporte si bien à Valenciennes, que la description de la *Court de may* semble avoir été traduite dans ces lignes de Guichardin : « Per singulos « fere viculos labitur perennis quidam et jugis rivus.... ab altera parte, latis « admodum fossævallis et muris validissimis communitæ. » (*Valentiana*, p. 459.) Sur Valenciennes *forteresse*, voyez aussi Cultreman, *Histoire de Valenciennes*.

de Vénus, » qui nous explique dans le *Buisson de Jonèce* (p. 381) qu'il avoit quatorze ans quand Vénus daigna l'instruire, nous répète dans la *Court de may* qu'il a porté dix ans la couronne bleue, la couronne de l'amour loyal. Il avoit donc alors vingt-quatre ans, ce qui nous conduit à l'année 1361, et voyez avec quelle admirable précision concorde le témoignage de Froissart inséré dans ses chroniques où il raconte qu'il commença ses dittiés amoureux trente-quatre ans avant son dernier voyage d'Angleterre qui est de 1395 et non de 1394, comme le dit M. Buchon (1).

L'action de la *Court de may* offre la même similitude, et après avoir montré que les personnages sont les mêmes et qu'ils vivent dans le même temps et dans le même pays, il me reste à les faire voir subissant les mêmes impressions.

La dame a accueilli le tribut de l'amour du jeune poëte. Il célèbre dans la *Court de may* (f° 3, r°) :

Une à qui suy léal servant.

Il confirme ceci dans l'*Espinette* (p. 225) :

Vo servans m'escris.

Sa dame le lui avoit permis :

La belle qui m'a seul sien
Daignoit entendre ma raison,
Disant : Je vous ai fait bel don
Quant pour mon seul servant vous tien.
(*Court de may*, f° 4, r°.)

A ma dame plot à dire
Qu'elle me retenoit pour sien
. . . . . .
Je li fis ceste requeste :

(1) *Chron.*, III, p. 198. Voyez mon *Étude sur Froissart*, I, p. 256.

... Me retenés vo servant
Loyal, secré, à vous servant.
(*Espinette*, p. 308.)

La dame voyant le jeune homme près de partir alla même jusqu'à lui avouer qu'elle l'aimoit :

De vo partement moult me dueil :
Amours vueille que petit dure!
(*Court de may*, f° 5, r°.)

Il en est de même dans l'*Espinette amoureuse*.

Pourquoi Froissart s'est-il éloigné? Il dit dans la *Court de may* que ce fut pour parvenir « à valoir » en conservant « bon los et bon renom » (ff. 2, r°, et 5, v°), et on lit un peu plus loin (f° 15, v°) :

Tu tendoies à valoir
Et quérir honneur par traveil.

Nous lisons aussi dans l'*Espinette* (p. 263) qu'il partit « pour mieulx valoir, » et dans l'*Horloge amoureuse* (pp. 158 et 161, cf. p. 459), qu'il vouloit « acquérir proesce en traveillant et en conservant bon los et bon renom ; » et l'auteur de ces divers poëmes ne seroit pas le même!

Dans la *Court de may* (ff. 2, r°, 4, r°, et 24, r°), Froissart rapporte qu'il quitta la France (ceci doit s'entendre non de Valenciennes mais de la frontière qui est baignée par l'Océan) pour se rendre dans un pays situé à plus de cinquante lieues de sa ville natale et qu'il y passa plusieurs étés dans de beaux jardins « où l'on s'esbanoyoit, où il véoit mainte plaisance, où les dames de bon nom ne repoussoient pas son accointance. » Ai-je eu tort de reconnoître dans ce pays l'Angleterre où à ce qu'il nous apprend ailleurs « il y avoit grand esbanoy et où il s'esbattoit très-volentiers avec les dames et les damoiselles (*Espinette*, pp. 269 et 287) ? » Néanmoins il resta fidèle au conseil d'Amour :

Loe dame de beaulx maintiens.

.... Près d'elles te tiens :
Sers-les toutes et en ayme une.
(*Court de may*, f° 22, v°.)

Dans l'*Espinette amoureuse* Froissart nous parle d'un miroir donné par sa dame, où, par je ne sais quelle magie, ses traits se trouvoient admirablement reproduits; mais il nous apprend dans le *Buisson de Jonèce* qu'il faut entendre par là son portrait. Le portrait se retrouve dans la *Court de may* non moins ressemblant et conservé avec le même soin par le poëte :

... Elle estoit si proprement
Faitte que je ne scay comment
Onques créature pot faire
Painture de si propre affaire.
(*Court de may*, f° 11, v°.)

C'est à propos de ce portrait que Philosophie disoit à Froissart à peu près dans les mêmes termes :

Tu fesis l'image faire
Qui bien affiert à son affaire.
(*Buisson de Jonèce*, p. 343.)

Grâce à ce portrait, dit-il dans la *Court de may* (f° 11, r°), il croyoit revoir :

La très doulce, chière et riant
Dont désir me va guerriant.

Dans le *Buisson de Jonèce* (p. 351), Froissart nous entretient aussi :

De la belle douce et riant
A qui je suis merci criant.

C'est pour elle qu'il a

Les mauls d'amer
Senti deçà et delà la mer
(*Buisson de Jonèce*, p. 342.)

Dans la *Court de may*, Souvenir et Doulce-Pensée font revivre pour le poëte sur la terre étrangère les naïves émotions qu'il éprouva dans sa patrie. Ne voyons-nous pas la même chose dans l'*Horloge amoureuse* (pp. 162, 169, 171, 177)?

Doulc-Penser se vient souvent offrir
A moi, qui nuit et jour me présente
Les biens de vous.
.. Souvenirs dont pas ne sui hays
Pour moi oster de tout pesant œvre,
Très-soubtilement par dedans mon cuer œvre
Et m'i remet le rieule et le droit cours,
Dont gouvernés est li estas d'Amours.

Les autres personnages allégoriques de la *Court de may*, sont Cognoissance (qui me donne grand confort, *Buisson de Jonèce*, p. 428), Humilité (qui moult est belle, *Buisson de Jonèce*, p. 416) et Courtoisie, l'une des vingt-quatre broquettes de l'*Horloge amoureuse*. Léesse qui figure aussi dans le dit de l'*Horloge* donne ici à Froissart « un chapel de may, » de même que Jonèce, dans un autre poëme, lui offre « un chapelet de flourettes. »

Cependant l'absence paroît trop cruelle au poëte. Il rentre dans sa patrie, mais sa dame qui d'abord lui a fait bon accueil repousse son amour pour accepter d'autres hommages. Envie, « faulse envie, » comme Froissart le dit dans la *Court de may*, et dans l'*Horloge*, le calomnioit et de coupables détracteurs furent écoutés :

... Ils sont
Dolens des biens qu'amoureux ont.
(*Court de may*, f° 31, v°.)
..... Trop ont d'envie
Sur ceuls qui sont de l'amoureuse vie.
(*Horloge amoureuse*, p. 151.)

« Jonèce la conduisoit, » dit Froissart dans la *Court de may*. « Elle estoit d'eage forment jonette, » répète-t-il dans l'*Espi-*

nette à la page où il raconte les mêmes calomnies, la même trahison. La Fortune seule fut coupable :

Or te fu contraire la Fortune.
(*Court de may*, f° 15, v°.)

C'est ce que Froissart dit aussi dans l'*Horloge amoureuse* (p. 176) et dans l'*Espinette* (p. 250).

Cependant le poëte, loin d'accuser sa dame, lui pardonne. Il veut rester fidèle

A une
Qui seule me commandera
Tant que ma vie durera.
(*Court de may*, f° 31, r°.)

Onques plus nulle n'en amai,
Ne n'aimerai quoi qu'il aviègne.
(*Espinette amoureuse*, p. 315.)

Si nous examinons dans la *Court de may* les formes de la composition poétique, nous y découvrons les mêmes rapports avec d'autres poëmes. Froissart intercale-t-il un rondel dans la *Court de may* ? Il ne manque pas d'ajouter, comme dans les autres dittiés, qu'il mit fort peu de temps à l'écrire. A chaque page, il forme quelque souhait, ce qui lui a fait dire dans le *Buisson de Jonèce* « qu'il vivoit de souhédier. »

Le style, la disposition même des rimes nous révèlent également une source commune pour tous ces poëmes. Je me borne à citer quelques exemples :

Ma dame,
Que Dieux gard et de corps et d'âme.
(*Court de may*, f° 6, r°.)

Ma dame,
Que Diex gart et de corps et d'âme.
(*Espinette*, pp. 187 et 263.)

Empereur, roy, duc, conte.
(*Court de may*, f° 13, v°.)

Empereur, roy, duc, ne conte.
(*Espinette*, p. 202.)

D'aler à ce beau jour aux champs,
Oyr des oiselès les chans.
(*Court de may*, f° 7, r°.)

Par bois, par gardins et par champs,
Tu os des oiseillions les chans.
(*Buisson de Jonèce*, p. 358, cf. p. 363.)

Et Dieux scet se les oyselès,
Chantoient sur vers raincelès.
(*Court de may*, f° 8, r°.)

Pour mieuls oïr les oiselès,
M'assis dessous deux rainsselès.
(*Paradis d'amour*.)

Et si orons les oiselès,
Chanter dessus ces rainsselès.
(*Buisson de Jonèce*, p. 359.)

A veoir ces vers rainsselès,
Et d'oïr ces doulx oiselès.
(*Buisson de Jonèce*, p. 384.)

Il est bien d'autres rimes qui, dans la *Court de may* comme dans les autres poëmes de Froissart, ne se séparent presque jamais. Voyez notamment *flourettes* et *amourettes*, *vice et service*, *may* et *esmay*, *esbas* et *hault et bas*, *fontaine* et *lointaine*, *divers* et *yvers*, *regard* et *Dieux gard*, etc.

Peut-être avons-nous déjà accumulé trop de preuves, mais il est de quelque intérêt d'ajouter que Froissart appelle la *Court de may* un dittié, nom qu'il donne aussi aux poëmes de l'*Espinette* et de l'*Horloge*, composés vers la même époque. Si

ailleurs il la désigne comme un virelai, c'est que la première partie, comme il le remarque lui-même, est divisée en strophes « de rimes doublettes. »

L'*Espinette amoureuse* nous offrira un dernier argument non moins sérieux que tous les autres.

L'auteur de la *Court de may* annonce (f° 15, r°) qu'il y racontera brièvement « l'entrée et le commencement de ses amours. » Nous prions le lecteur d'ouvrir le poëme de l'*Espinette*, p. 295. Froissart nous apprend qu'à son retour à Valenciennes il répondit à sa dame qui l'interrogeoit sur son voyage d'Angleterre :

Ma dame s'ai-je
Pour vous éu maint souvenir ;
. . . . . .
Mès je ne sui pas bien hardis
De vous remonstrer, dame chière,
Par quel art, ne par quelle manière
J'ai éu *ce commencement*
De l'amourous atouchement.

Il faisoit ainsi allusion à un poëme composé en Angleterre, où il avoit (comme il le fit aussi dans l'*Espinette*) décrit un songe où sa dame lui étoit apparue :

C'estoit mon bien et mon délit :
De quoi il avint qu'en mon lit,
J'estoie en une nuit couchiés
Des pensers d'amours atouchiés.
(*Espinette*, p. 271.)

Ceci se rapporte évidemment à la *Court de may*.

Je demouray seulet ou lit
La nuit de may en grand délit,
Devisant au long les beaultés,
Les douces gracieusetés,

La riant jonnesse, le sens
De celle de qui je me sens
Si fort amoureux qu'estre puis.
(*Court de may*, f° 6, v°.)

Cependant la confidente de la dame insista pour qu'elle daignât écouter ce virelai consacré « au commencement de ses amours. » Le poëte ajoute dans l'*Espinette*, qu'il ne s'en fit pas prier. Il obéissoit aux ordres d'Amour qui lui avoit dit :

Vueil que de ce dittier présent,
Par toy lui en soit fait présent
Si tost que véoir la pourras.
(*Court de may*, f° 15, r°.)

Froissart ajoute dans l'*Espinette :*

Je li di et baillai pour lire,
Et elle m'en sot trop grant gré,
Tant saciés bien de mon secré.

Il est impossible de ne pas reconnoître que, selon un usage assez fréquent au moyen âge, Froissart a voulu, par l'emploi de ces dernières rimes, désigner la *Court de may* dont voici l'*incipit :*

Aucuns me scèvent mauvais gré
De taire envers eulx le secré.

La *Court de may* est donc bien de Froissart et elle offre pour sa biographie les données les plus intéressantes.

Nous y découvrons, dès 1361, ce qui sera la source de ses inspirations et de ses travaux, son enthousiasme pour la chevalerie, son zèle pour les *enquêtes :*

Se tu pues *accointier*
D'escuier ou de chevalier,
Qui point n'entende à convoitier,
Par flatter, ne par mensongier,

Tel cueur s'est à honneur donné.

. . . . . .

Eslis-le sur tout homme né,
Et t'en *accointe* entre un millier.
Enfin t'en verras honnouré.

. . . . . .

. . . Je qui suy large donneur,
Te donray ung temps qui venra,
Le don qui sur tous te vaulra.

. . . . . .

Tu mettras par livre ou par rolle,
Ce que tu m'os cy commander
Pour mes biens plus recommander,
Et pour les bons faire meilleurs.

Nous voyons aussi dans la *Court de may* qu'en 1361 Froissart avoit déjà visité plusieurs cours :

Tu es de court dès ta jonesce

. . . . . .

. . . Tu as véu encours,
Grans richesses en maintes cours.

Quelles sont ces cours? C'est la cour d'Angleterre où « il a esté par pluseurs estés (*Court de may*, f° 4, r°); » c'est la cour de France où il s'arrêta sans doute vers 1360 :

Or me di s'onques mais tu vis
En France.
(*Court de may*, f° 27, v°.)

J'ai esté à Nerbonne,
Chercié la France et Avignon.
(*Espinette*, p. 209.)

La date de 1360 est indiquée par Froissart lorsqu'il parle dans ses chroniques de frère Jean de La Roche-Taillade qu'il vit « en son jeune temps, » c'est-à-dire sous le pontificat d'In-

nocent VI, mort en 1362 et à une époque où vivoit encore le cardinal d'Auxerre, mort en 1361. Froissart le visita dans la prison où il étoit retenu avec assez d'égards (on la nommoit la prison du Soudan), et ce souvenir ne s'effaça jamais de sa mémoire. Jean de La Roche-Taillade découvroit dans la bataille de Poitiers la destruction de la chevalerie, et c'étoit pour lui le signe de la fin du monde. Il y avoit d'ailleurs quelque chose du sombre génie de Dante dans ce pauvre frère mineur (*pauperinus cordelatus*), quand il adressoit à l'Italie ses menaçantes prophéties :

« Florence, quelle terrible vengeance t'est réservée, et toi, « Pérouse, temple de l'infâme Vénus, quelle complète dévas- « tation t'attend! Pise et Sienne, apprenez que la colère de « Dieu ne s'éteindra point, et toi, Lucques la ténébreuse, tu es « dévouée à d'effroyables ténèbres. Arezzo ne se réjouira plus « des malheurs de ses voisins, et Bologne, le nid des philoso- « phes, verra ses poussins dispersés (1). »

Ce voyage de Froissart en France, vers 1360, constaté une fois de plus par la *Court de may*, est à coup sûr l'un des épisodes les plus importants de sa jeunesse.

Il ne me reste qu'à établir par la *Court de may* le point qui a donné lieu à cette trop longue dissertation : le départ de Froissart, de Valenciennes, pour l'Angleterre, le samedi 16 avril 1356. Le témoignage de la *Court de may* est précis à cet égard :

Ce fu en avril XVI jours.
. . . . . .
Or advint-il ad ce jour-cy
Que ma dame, dont la mercy,
Me dist ainsi qu'il lui plaisoit
Que de ce joyeux samedi
Feisse un dittier et je di
Voulentiers s'elle commandoit

(1) « Vade-mecum in tribulatione. » Ms. de la bibl. de Bruges.

. . . . . .
Ainsi ce jour dessus nommé
De ma dame me départi (1).

Or, de 1351 à 1362, l'année 1356 est la seule qui offre un samedi 16 avril (2), et il ne peut être question du 16 avril 1362 puisque Froissart se trouvoit déjà au château de Berkhamstead vers le mois de septembre 1361.

J'arrive ici au premier point de ma lettre, et je crois pouvoir répéter que nous avons, à l'appui du voyage de 1356, l'affirmation de Froissart poëte.

J'avois dit que Froissart faisoit remonter jusqu'à l'époque de la bataille de Poitiers ses relations avec les nobles anglois et françois. M. Paris exprime le désir que j'indique la source que j'ai consultée. Rien n'est plus aisé : c'est dans le manuscrit de Valenciennes que Froissart nous apprend, en parlant de ses enquêtes, commencées comme nous le savons en 1356, qu'il a interrogé les chevaliers et écuyers, « tant en France comme en Engleterre. »

J'ai ajouté que les chroniques de Froissart confirmoient l'indication formelle et précise de la *Court de may*, et j'ai reproduit cette phrase relative à l'expédition d'Édouard III en Écosse en 1356 : « si comme je fus *adonc* informé, » la traduisant : « comme je fus alors informé, » et en inférant que Froissart se trouvoit en Angleterre quand il apprit tout ce qui s'étoit passé en Écosse. A cette citation, je veux en joindre une autre. Quatre pages plus loin (I, p. 317), Froissart rapporte de la manière la plus complète et la plus détaillée l'invasion des Anglois en Languedoc achevée au mois de janvier 1356, et il emploie la même expression : « Selon che que je fus *adonc* informé. » Il falloit, répéterons-nous, que Froissart

(1) De la damoiselle parti
Lies et joious, je le vou di.
(*Espinette*, p. 265.)

(2) L'édition de Ducange de 1681, au mot *Annus*, place, en 1353, Pâques le 24 avril, lisez le 24 mars.

fût en Angleterre en 1356 pour être si bien *informé* de ce que faisoient les Anglois, et cette observation s'applique aussi à son récit de la bataille de Poitiers où nous lisons de nouveau : « si comme je fus *adonc* informé (1). »

A mon avis, ces citations ont une grande importance parce qu'il n'y a pas dans Froissart un seul exemple de l'expression « si comme je fus *adonc* informé » qui ne soit justifié par des informations prises à une époque fort rapprochée des événements et en recourant aux meilleures autorités. Qu'on veuille bien consulter le chapitre où Froissart rapporte qu'il alla en 1389 à Bordeaux où se trouvoit le Prince Noir. Nous y remarquerons la phrase dont nous nous occupons, commentée et expliquée par l'auteur lui-même. « Si dist le prince, comme je fus *adonc* informé car j'estois *pour lors* à Bourdeaux (I, p. 521), » et il répète ailleurs la même chose en ces termes : « car *pour ces jours* j'estois à Bourdeaux (III, p. 198). »

L'honorable membre de l'Institut objecte : « Le mot *adonc* est la traduction des deux mots latins *ad hoc*, sur ce point, sur ce fait ; et Froissart, quand il en use, veut toujours dire, « comme j'en ai été particulièrement instruit. »

Ceci ne me paroît pas si évident. J'ouvre le glossaire de Roquefort et j'y trouve *adonc* rendu non point par *ad hoc*, mais par *ad tunc*, ce qui n'est pas la même chose. Tous les glossaires traduisent *adonc* par *alors*, et l'usage de ce mot est si fréquent dans les vieux auteurs que l'on ne comprend guère qu'il puisse y avoir à ce sujet quelque doute. J'ai sous les yeux une édition de Joinville qu'accompagne une dissertation de M. Paulin Paris, et j'y remarque plusieurs phrases d'une relation de la première croisade de saint Louis où se trouve le mot *adonc* que M. Francisque Michel traduit en note par

(1) Je rencontre dans le livre III un autre passage qui a bien aussi quelque importance. Froissart y rappelle que Simon de Burleigh accompagna le prince de Galles dans son voyage de Languedoc, et qu'il commandoit soixante lances à la bataille de Poitiers ; et il ajoute un peu plus loin à propos de sa condamnation : « Je le plaignis grandement, car de *ma jeunesse* je l'avois trouvé doux « chevalier et de grant sens. » (II, p. 618.)

alors. Je consulte aussi des chartes où le même mot se rencontre et toujours avec le même sens. Pour n'en citer qu'une, (je la choisis parce qu'elle se rapporte à Jean de Beaumont): le comte de Hainaut rappelle en 1318 une sentence qui a été prononcée en présence de Guion de Flandre, *adont* seigneur d'Antoing. Traduisez *adont* par *ad hoc* : que voudroit-on dire par Guion de Flandre, *ad hoc* seigneur d'Antoing? Si cela ne suffit point, recourons à un excellent dictionnaire consacré spécialement au dialecte valenciennois (par M. Hécart, Valenciennes, 1834), et nous y trouverons la même interprétation appuyée d'exemples qui sont empruntés aux chroniques et aux sottes chansons de Valenciennes. Mais Froissart lui-même ne se sert-il pas cent fois du mot *adonc* sans qu'il y ait dans la signification du mot la moindre ambiguïté : « Les paroles de Chandos évertuèrent le prince... *Adonques* dit-il à sa bannière (I, p. 348). » « Si vinrent ces nouvelles au roy d'Engleterre en la ville de Douvres.... La cause pourquoy le roy d'Engleterre estoit *adonc* à Douvres, je vous la diray (I, p. 498); » et n'ai-je pas cité tout à l'heure des textes où Froissart traduit ce mot : « Pour lors, pour ces jours? »

M. Paris combat cette interprétation par deux textes également empruntés aux chroniques de Froissart. L'un est celui que j'ai cité à propos de la bataille de Poitiers, l'autre se rapporte à une expédition du duc de Lancastre. Nous les examinerons successivement.

Mon honorable adversaire cite en ces termes la phrase de Froissart dont je me suis appuyé : « Ainsi alla du prince, si comme je fus *adonc* informé de James d'Audelée, » et il ajoute que Jacques d'Audley étant resté en France, Froissart ne put rien apprendre par lui en Angleterre. Rien de plus vrai, mais M. Paris a cité fort inexactement ce passage de Froissart. Il faut lire : « Ainsi alla du prince, si comme je fus *adonc* informé, *et* de messire James d'Audelée; » ce qui veut dire : « Telle chose advint au prince et à Jacques d'Audley, comme je l'appris alors; » et en effet ce chapitre porte pour titre :

« Comment le prince redonna six cents marcs d'argent à messire James d'Audelée. » Froissart parle de Jacques d'Audley, mais non pas d'après Jacques d'Audeley (1).

« Dira-t-on, ajoute M. Paris, que Froissart étoit auprès du duc de Bourgogne quand il nous raconte comment, vers le mois de juin 1369, ce prince « (si comme je fus adonc informé) céda aux ordres du roi son frère, en refusant de livrer bataille aux Anglois devant Tournehem? Malheureusement, on sait qu'il étoit alors en Italie. » Il faudroit d'abord s'entendre sur les dates. La retraite du duc de Bourgogne n'est pas du mois de juin, mais du mois de septembre 1369. Elle eut lieu « le mercredi deuxième jour de septembre (Chron. de France, éd. de M. Paris, VI, p. 319). » D'autre part le voyage de Froissart en Italie est de 1368; il n'y passa que les premiers mois de 1369, et nous savons par les comptes de la maison de Châtillon qu'il se trouvoit à la fin de cette année en Hainaut au château de Beaumont (2). Or, Robert de Namur ne quitta le duc de Lancastre que vers le 15 novembre, pour se diriger vers le Hainaut avec ses chevaliers, et Froissart, qui se trouvoit sur leur passage, avoit certes le droit de nous dire qu'il fut *adonc* informé des circonstances de la retraite du duc de Bourgogne.

Ces deux arguments écartés, nous rechercherons pourquoi M. Paris refuse d'admettre l'*adonc informé* relatif à l'expédition d'Écosse : « Si le mot *adonc*, dit-il, avoit le sens et l'importance qu'on lui donne, il en faudroit conclure que Froissart étoit en Angleterre dès 1355; car la chevauchée d'Écosse, à laquelle se rapporte cet *adonc* est de la fin de cette année; » et plus loin : « On ne peut user plus librement d'allégations plus dénuées de preuves. Froissart raconte la chevauchée du roi en Écosse, qu'il place en 1355 et la termine en disant que le roi revint à Windsor « où la reine tenoit hostel grant

(1) *Chron.*, I, p. 364. »
(2) Voyez mon *Étude sur Froissart*, I, p. 80.

« et estoffé. » Il n'y a que M. K. de L. pour voir dans cette demi-ligne une preuve de la présence de Froissart à Windsor à cette époque, c'est-à-dire à la fin de l'année 1355, plusieurs mois avant la mort de Jean de Beaumont. Humble prière de donner la moindre preuve de tant de suppositions imaginaires. » Loin de me lancer dans les champs de l'imagination, je me renferme volontiers dans le cercle étroit de la chronologie, mais je ne puis parvenir à me mettre d'accord avec M. Paris. L'expédition d'Écosse est de la même année que la mort de Jean de Beaumont, 1355 style ancien, 1356 style moderne. Précisons les dates. Le 23 décembre 1355, Édouard III étoit à Durham; il passa en Écosse les mois de janvier et de février 1356, et ne revint à Westminster que le 8 mars, non plusieurs mois, mais seulement trois jours avant la mort de Jean de Beaumont. L'expédition d'Écosse venoit donc de se terminer quand Froissart arriva en Angleterre au mois d'avril de cette année 1356, qu'il désigne lui-même comme celle où il commença ses enquêtes.

L'autorité de mes citations de Froissart chroniqueur n'est pas ébranlée et s'il est établi par la *Court de may* qu'il se rendit en Angleterre au mois d'avril 1356, les chroniques démontrent également qu'au moment où les Anglois triomphoient en Écosse, en Languedoc et à Poitiers, il se trouvoit dans un pays où il put être fort bien informé *adonc* de leurs exploits.

Je n'ai pas épuisé toutefois les objections de mon érudit contradicteur, et j'ai pris l'engagement de ne point en passer sous silence.

M. Paris m'accuse « d'aimer à conjecturer gratuitement, de transformer ce qui n'est pas impossible en ce qui a dû être. » A cela ma réponse est bien simple. Plusieurs faits étant admis comme certains, il est permis, il est même utile de rechercher leur liaison, leurs conséquences, leur influence. C'est une chaîne brisée dont il faut refaire un anneau. Il m'est démontré que Froissart quitta Valenciennes le 16 avril 1356. N'ai-je pas le droit de rechercher ce qui put l'y engager? Il est hors

de doute qu'à une certaine époque de sa vie Froissart a été dans la marchandise : ne puis-je pas nommer à ce sujet les Froissart qui, vers ce temps, étoient inscrits dans les métiers de Valenciennes? J'ai supposé, il est vrai, que notre Jean Froissart fut orphelin, mais M. Paris avoit conjecturé la même chose avant moi (*Nouvelles Recherches*, p. 5). On m'accusoit aussi de *conjecturer* quand je traçois l'esquisse des voyages de Froissart avec les seigneurs d'Angleterre, notamment avec les Spencer, et le manuscrit de la bibliothèque du Vatican renferme précisément un chapitre inédit où Froissart raconte ses voyages avec les Spencer, non en 1390 ou 1392, comme le dit M. Paris, mais « en sa jonesce. » D'après M. Paris, il n'y a qu'une supposition des plus arbitraires dans ce que j'ai dit par forme d'hypothèse, de l'appui que Froissart, âgé de dix-huit ou dix-neuf ans, auroit trouvé près de Jean de Beaumont. « Froissart, me dit-on, n'avoit jamais eu rien de commun avec lui. » M. Paris perd de vue le document des archives de Lille, qui constate les relations de Mathieu Froissart avec Jean de Beaumont. Il oublie que Froissart appelle le sire de Beaumont « le gentil chevalier, » désignation qui, selon l'avis de plusieurs érudits, indique presque toujours un souvenir de gratitude personnelle. N'y a-t-il pas lieu de rappeler que notre chroniqueur trouva successivement chez Mme Philippe de Hainaut, nièce de Jean de Beaumont, et chez les comtes de Blois, ses petits-fils, un patronage dont l'origine, selon toute vraisemblance, remontoit plus haut ?

Un dernier mot sur ce voyage de 1356.

M. Paris observe : « On parle d'un seul voyage dans l'*Espinette amoureuse*, » et il entend par là le voyage de 1360 ou 1361. A mon avis, sans tenir compte ni de la *Court de may*, ni des chroniques, le poëme de l'*Espinette* seul suffit pour prouver que le voyage où il essuya une tempête qu'il décrit si gajement n'est pas de 1361, mais de 1356. En effet, si l'on considère que Froissart ne quitta pas l'Angleterre et l'Écosse, de 1361 à 1366, il en résulte que dans le système de M. Pa-

ris, il faut donner à Froissart vingt-neuf ans quand il retourna à Valenciennes pour renouer le lien qu'il avait formé à quatorze ans « foible et tendre, en son droit jouvent. » Il en résulte aussi que l'*Espinette* où ce retour est raconté, n'auroit pu être composée qu'en 1366. Comment, en ce cas, expliqueroit-on non-seulement ce chapitre des chroniques où Froissart nous apprend qu'il composa *en sa jeunesse* des dittiés amoureux pour la reine d'Angleterre (1), mais aussi ces vers de l'*Espinette* où il nous dit qu'il étoit « jone homme » à son retour à Valenciennes et qu'il retrouva également « d'eage forment jonette » cette dame qu'il aimoit déjà en 1351, c'est-à-dire quinze ans auparavant ? Comment en ce cas entendroit-on d'autres vers du poëme de l'*Espinette*, où Vénus lui annonce qu'à l'âge de vingt-quatre ans il cessera d'être « son droit servans rentiers ? » Nous voyons encore dans ce même poëme que Froissart, à son retour à Valenciennes, y passa toute une saison et qu'il se reposa avec sa dame sous l'*Espinette* « à l'entrée dou joli may. » Tout cela ne peut se placer en 1366, car Froissart, qui a quitté l'Angleterre vers les fêtes de Pâques, se trouve le 15 avril à Bruxelles d'où il se rend à Melun, en Bretagne, en Guyenne. Les impossibilités se multiplient.

Mon interprétation efface, au contraire, toutes les difficultés. Froissart arrive à Londres en 1356 et y passe « pluseurs estés. » Vers 1359 il retourne à Valenciennes. Trahi par sa dame, il visite la France en 1360, et rentre en 1361 en Angleterre, où il devient clerc de la reine (2). Laissons au jeune homme de vingt-deux ans ses amours et ses illusions. Froissart y avoit déjà renoncé quand, en 1363, dans les landes de la

(1) M. Paris nous dit (*Nouv. Recherches*, p. 12) que la reine d'Angleterre ne put lire le poëme de l'*Espinette*, composé en 1373, quatre ans après sa mort. Cette date est celle du *Buisson de Jonèce*, mais tout donne lieu de croire que l'*Espinette* fut offerte à la reine Philippe.

(2) Il désigne l'année 1361 comme « le premier an qu'il vint en Engleterre au service de la reine. » Voyez mon *Étude sur Froissart*, I, p. 56.

sauvage Écosse, il s'amusoit à rimer le dialogue de son cheval et de son lévrier. Lorsqu'il quitte l'Angleterre en 1366, ce n'est point parce qu'il s'*anoie* et qu'il est impatient de revoir sa dame; d'autres soins le préoccupent : la bonne reine, Madame Philippe de Hainaut lui a confié la mission d'aller *chercher* dans la plus grande partie de la chrétienté « ce qui à chercher fait. »

Je passe au second point qui m'arrêtera moins longtemps. J'ai uniquement à établir que rien ne rend probable l'existence de cette chronique rédigée avant 1361 qui ne se trouve nulle part et qu'aucun auteur n'a jamais ni citée, ni mentionnée. A cet égard, les opinions mêmes de M. Paulin Paris semblent quelque peu vagues. Il parle (note 2) du premier livre commencé en 1356, et néanmoins il nous dit ailleurs (*Nouv. Recherches*, p. 25) que le premier livre est le moins ancien. Après avoir soutenu que le livre offert en 1361 à la reine étoit une chronique, il semble admettre (note 10) que c'étoit un recueil de rimes et de dittiés de guerres, et ceci exclut l'idée de toute chronique, car jamais on n'entendit par chronique une œuvre mêlée de prose et de vers.

Froissart dit dans le prologue de ses chroniques : « Si empris-je, moi issu de l'escole, à *rimer* et à *dittier* les guerres dessus dites, et pour porter le livre en Engleterre tout compilé, etc. » Il s'exprime ainsi dans un autre passage de ses chroniques en parlant d'un de ses poëmes : « Et sont contenus audit livre toutes les chansons que le gentil duc fit en son temps, lesquelles choses parmi l'imagination que je avois eue de *ditter* et *ordonner* le livre, etc. » En comparant ces deux phrases, j'en ai conclu que le livre *rimé* et *dittié* en 1361 n'étoit qu'un poëme historique.

J'ai cité comme exemple de ce que pouvoit être ce poëme, la *Prison amoureuse*. M. Paris s'en étonne et assure que la donnée du poëme n'a rien de commun avec le récit des guerres contemporaines. Mais cette fois c'est M. Paulin Paris lui-même que nous opposerons à notre contradicteur. N'a-t-il pas remarqué dans un vaste et important travail sur les manu-

scrits de la Bibliothèque impériale, « que dès les premiers vers de la *Prison amoureuse* un éloge du roi de Bohême ajoute aux renseignements que nous devons à Froissart historien, et que l'on y trouve de précieux et nouveaux détails sur la bataille de Crécy (1) ? »

J'ai ajouté que M. Paris avoit réuni deux alinéa du prologue et qu'il avoit ainsi modifié le sens de certaines phrases de Froissart. Je reconnois volontiers que ces deux alinéa se suivoient, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils étoient distincts. Or, tout lecteur attentif, sans confondre ces deux alinéa, jugera que dans un prologue adressé vers 1390 à Robert de Namur, une phrase où l'auteur s'excuse de ce que son livre *n'est* pas mieux fait et proteste de son désir de faire chose qui puisse plaire à Robert de Namur, doit s'entendre de la chronique qu'il lui offre et non pas d'un travail qui auroit été composé *vingt-neuf ans* auparavant pour la reine d'Angleterre.

M. Paris repousse toutefois assez rudement ce qu'il appelle « un échafaudage de mauvais raisonnements fondés sur une allégation inexacte, » et voici quelles sont ses objections : « Comment M. K. de L. peut-il nier la part que prit la reine d'Angleterre à la rédaction des chroniques? » et M. Paris cite à ce sujet quelques lignes où Froissart ne parle que de ses enquêtes, ce qui est bien différent, car si Froissart commença ses enquêtes dès 1356, il n'aborda, croyons-nous, la rédaction de ses chroniques qu'en 1373. J'avois fait observer que mon savant contradicteur ne pouvoit avoir raison quand il croyoit lire dans le prologue que la chronique des années 1351 à 1360, offerte en 1361 à la reine Philippe, avoit été corrigée vers 1390, d'après les conseils de Jean de Namur et sous les auspices de Robert de Namur, seigneur de Beaumont (2). En effet, il existe, avois-je dit, des rédactions de la

(1) *Les manuscrits françois de la Biblioth. du Roi*, par M. Paulin Paris, VI, p. 377.

(2) *Nouvelles recherches*, pp. 16 et 25. Quel est ce Jean de Namur?

chronique de 1356 à 1360, bien antérieures à 1390, qui nous offrent le texte que nous connoissons. « Où sont ces manuscrits antérieurs à 1390 ? » me demande-t-on. Je n'ai pas parlé des manuscrits, mais des rédactions antérieures à 1390. N'en trouve-t-on point à Paris, à Amiens, à Valenciennes, et Froissart lui-même ne nous dit-il pas que les livres I et II étoient terminés avant 1388 ? — J'avois demandé à M. Paris sur quelle autorité il se fondoit quand il disoit que Froissart, revenu d'Écosse, étoit parti pour la France afin d'y rédiger le second volume de ses chroniques. Nouvelle et vive protestation de mon honorable contradicteur. Voici quels étoient les termes dont s'étoit servi M. Paris : « Froissart, à peine de retour de ses voyages d'Écosse (1), prit congé de la reine et revint en France, mais avec la promesse de retour en Angleterre quand le second volume seroit en état d'être présenté à la même princesse. » J'ignore, je le répète, sur quelle autorité se fonde M. Paris quand il rapporte cette promesse de revenir en Angleterre dès que le *second* volume des chroniques seroit achevé.

Je me résume sur ce point.

Froissart nous apprend qu'à peine sorti de l'école, il rima et dicta les guerres de son temps. Dans le premier chapitre du manuscrit de Valenciennes, il déclare « qu'il se veut ensonnier de les mettre en prose. » Il ne pouvoit indiquer plus clairement deux œuvres différentes qu'il ne faut pas confondre.

Il nous dit ailleurs formellement qu'il commença la rédaction des chroniques sous les auspices du comte de Blois :

« Le comte Gui de Blois me fit faire la noble histoire. »

« Le gentil sire et comte qui l'histoire me fit mettre sus et édifier. »

« Messire Gui, comte de Blois, qui ces histoires me recommanda à faire. »

(1) Le voyage d'Écosse est de 1363. Froissart ne quitta l'Angleterre qu'en 1366.

Il y a un intervalle de dix ans entre le voyage de Froissart en 1361 en Angleterre, où il venoit « servir la reine de dittiés et traités amoureux, » et sa retraite à Lestines où son bon seigneur Gui de Blois « l'amonestoit de loer Dieu et de servir le monde en œvrant sus le temps passé. »

J'aborde le troisième point, et il ne me sera pas moins aisé de justifier mes observations sur cette question qui intéresse vivement, je l'ai déjà dit, l'honneur et la dignité de la biographie de Froissart. Quoi! la reine Philippe descendue au tombeau, il eût aussitôt oublié la mission qu'elle lui avoit donnée! Il eût pu renier à la fois sa double renommée, son passé comme poëte, son avenir comme chroniqueur, et ce honteux épisode se placeroit entre son voyage d'Italie si somptueux, si brillant, et sa retraite à Lestines si féconde en nobles travaux! nous ne pouvons le croire, et de même que Froissart se refusoit à penser « qu'un noble et gentil homme pust pourchasser fausseté et trahison, » nous continuerons à protester contre cette accusation qui nous le montre, au milieu de sa carrière, trahissant ses devoirs, ses inspirations et son génie.

Exposons de nouveau les arguments de M. Paris.

Le *Buisson de Jonèce* est un poëme à date certaine. L'action se passe le 30 novembre 1373. Selon M. Paris, Froissart y exprime le regret de s'être fait *couletier* et Philosophie l'invite à cesser de *colyer*, en d'autres termes à cesser de *coudre* (Note 17). Froissart auroit donc exercé une profession mercantile entre son voyage d'Italie et son entrée dans les ordres, c'est-à-dire avant d'être devenu curé de Lestines.

Tout ceci mérite un sérieux examen. Froissart a voyagé en Italie « en arroi de souffisant homme. » A son retour, il s'arrête au château de Beaumont. En 1370, il est à la cour de Brabant. En 1371 (cette date nous est donnée par M. Paris (1) il compose pour le duc Wenceslas le poëme de la *Prison amoureuse*. Il se rend aussi en Hainaut près du duc Aubert

(1) *Les manuscrits françois de la Biblioth. du Roi*, VI, p. 380.

pour lui offrir d'autres vers, et le 19 septembre 1373 il est déjà curé de Lestines (1). — D'après M. Paris, de grands ennuis, sans doute la détresse et la misère, l'auroient réduit alors « à se mettre dans la marchandise, » mais Froissart s'exprime d'une manière bien différente dans le *Buisson de Jonèce*. Jamais il ne reçut près des princes et des seigneurs un accueil plus généreux que pendant ces quatre années 1369 à 1373.

Le duc et la ducoise aussi
De Braibant moult je regrasci,
Car ils m'ont tous dis esté tel
Que euls, le leur et leur hostel
Ai-je trouvé large et courtois.
. . . . . .
Le duc Aubert. . . . . .
M'a à toute heure liement,
Recoeillié, que vers li aloie,
Et grandement mieulz en valoie;
Et aussi mes seigneurs de Blois,
Loys, Jehan et Gui, des trois
Moult acointés jà un temps fui.
. . . . . .
Et le sénescal (2), Diex li vaille
Car c'est un seigneur de grant vaille,
Et qui m'a donné volentiers;
Car ensi com uns siens rentiers
Où qu'il me trouvast ne quel part
J'avoie sus le sien ma part;
Et le seignour de Moriaumés
De qui je sui assés amés.

Et l'on pourroit soutenir que Froissart recevoit cet accueil, cette protection, ces bienfaits non comme poëte, mais comme

(1) Comptes de la prévôté de Binche.
(2) Le sire de Werchin.

vestium sartor? Quand auroit-il exercé ce métier à Valenciennes, et comment le 30 novembre 1373, Philosophie auroit-elle pu l'engager à cesser de coudre des hauts-de-chausse puisque dès le mois de septembre il étoit curé de Lestines ?

Est-il permis de croire que les vers où Froissart parle de son entrée dans la marchandise doivent s'entendre de son âge mûr, d'une époque où il avoit environ trente-cinq ans, quand il nous dit lui-même dans le *Buisson de Jonèce :*

En jonèce me vint cils flueves,
Car s'en vieillece m'euist pris,
J'euisse esté trop dur apris.
Jonèce endure moult d'assaus.
. . . . . .
En jone homme a grand recouvrier (1).

Puis, après s'être accusé d'avoir combattu « le don de nature, » il observe combien les Romains étoient sages quand ils

Faisoient les *enfants* cerchier,
Et de leur nature encerchier,
Là où le plus ils s'enclinoient.

Il ne seroit pas moins difficile d'expliquer comment Philosophie auroit pu exhorter Froissart à renoncer au travail industriel, puisqu'elle lui dit dans le même discours :

Tu ne laboures, ne traveilles
De nulle peinne manuelle (2).

Ces deux vers sont si formels que je n'ai rien à y ajouter en

(1) M. Paris, dans sa citation, souligne le vers :

.... J'ai repris à mes despens.

Repris est ici, à mon avis, pour *se reprendre*, se corriger, s'amender. On dit encore aujourd'hui : *apprendre à ses dépens.*

(2) M. Paris traduit « route annuelle » par terres bien affermées. Ceci ne doit s'entendre que du bénéfice de Lestines ou de la pension payée par le duc de Brabant.

ce qui touche la biographie de Froissart, mais j'ai à défendre ma traduction des mots *couletier* et *colyer* que j'ai rendus par *courtier* et par *se fâcher*.

Il semble que le mot *couletier* ait toujours embarrassé assez étrangement les lexicographes et les éditeurs. Sauvage propose de le traduire par corroyeur ou cordonnier. Roquefort ne voit dans les *collectiers* que ceux qui lèvent les tailles. Carpentier, reproduit par M. Buchon, se borne à dire : « Collectier, sorte de métier à Bruges, traiteur ou culottier. » Cette dernière interprétation a prévalu, grâce à M. Buchon (1), chez les lecteurs des chroniques. C'est dans le second livre que Froissart mentionne les métiers de Bruges, poursuivis en 1382 par les Gantois, savoir : les collectiers ou couletiers (tel est le texte des meilleurs manuscrits et des dernières éditions), les verriers, les bouchiers, les poissonniers. M. Paris insiste sur ce texte. Il disoit dans ses *Nouvelles Recherches* : « Il y avoit à Valenciennes, apparemment comme à Bruges, quatre grands corps de métiers, les couletiers, les verriers, les bouchers et les poissonniers. » Il répète, dans ses observations sur ma lettre, « que des quatre grands corps de métiers des villes de Gand, Bruges et Valenciennes, le premier et le plus honorablement désigné étoit celui des couletiers, *vestium sartores*. »

Nous répondrons sans hésiter qu'à Bruges, à Gand et à Valenciennes, les *vestium sartores* n'étoient pas l'un des grands métiers. Ils formoient à Bruges, avec les fripiers et les vairiers (marchands de menu-vair et non verriers), le septième membre de la ville (2), et à Gand ils étoient relégués au *quarante-cinquième* rang parmi les petits métiers (3). En ce qui touche la citation de Froissart, nous en reconnoissons volontiers toute l'importance, et rien n'est plus utile que de re-

(1) M. Buchon m'a entraîné, en 1849, dans cette erreur. M. de Barante, qui avoit sous les yeux l'édition de Sauvage, a lu : *corroyeurs*.

(2) Gheldolf, *Histoire de Bruges*, p. 84.

(3) Gheldolf, *Histoire de Gand*, p. 330.

chercher quel est le métier qu'il a entendu désigner par le nom de couletiers. Ouvrons les *Annales Flandriæ* de Meyer : *Quaterna collegia, lanios,* PROXENETAS, *piscarios et pelliones, quod semper comiti favissent, crudeliter mactaverunt.* Nos chroniques flamandes mentionnent les mêmes métiers (1). Ainsi Froissart entend dans sa chronique les changeurs ou courtiers par le mot *couletiers.* Comment ce mot pourroit-il signifier autre chose dans ses poésies, et l'interprétation qu'en donne Froissart lui-même n'est-elle pas péremptoire?

Quand Froissart parle des tailleurs, il les appelle *juponniers* ou *pourpointiers* (2).

Couletier est-il, comme le fait entendre M. Paris, une mauvaise leçon du mot *courtier*, que j'ai eu grand tort d'invoquer, parce qu'elle ne se rencontre qu'exceptionnellement? Il n'en est pas ainsi, et le mot *couletier, mutato* r *in* l *pro couretier*, étoit consacré par l'usage à Lille, à Douai, à Valenciennes. Je le démontrerai par quelques exemples : *Coletiers, couletiers, coletiers d'aignelin, couletage de la halle, couletage hors de la ville* (Règlements de la halle aux draps de Valenciennes, 1302, 1307); et voici ce que je lis dans le dictionnaire du dialecte valenciennois par M. Hécart :

COULTIER, courtier.

COULETTIER, courtier de marchandises, « ne pouvant, les« dits porteurs, estre coulettiers de grains (Règlement du 30 juin 1688). — Nicolas Haultain, coulettier de toilettes (Information du 23 mai 1665). »

Ainsi, le sens du mot *couletier*, dans la patrie de Froissart, n'est pas douteux.

Cependant, puisque l'honorable membre de l'Institut me reproche d'avoir consulté avec peu de soin les glossaires de Ducange et de Carpentier, je consens volontiers à mentionner

(1) Le sceau des *makelaers* (courtiers) portoit ces mots : « Sigillum prosenetarum ville Brugensis. »

(2) *Chron.*, II, p. 161.

les mots *collectiers* et *colletiers*, que j'avois négligés parce que l'orthographe en est toute différente.

Il y a ici trois mots qu'il ne faut pas confondre :

1° *Couletier*, *coulettier*, *coultier*, courtier, changeur, *corratarius*, *proxeneta*;

2° *Collectier*, *collectarii*, *coactores*, *nummularii*. Ce sont les préposés à la levée des taxes, au payement des rentes;

3° *Colletier* ou *collectier*, tailleurs qui vendoient le vêtement brodé d'or, d'argent ou de soie, appelé *collectra* (d'où nous est venu le mot moderne : *collet*). *Collectras*, porte le testament d'un roi d'Aragon, ce que les auteurs espagnols traduisent par *collectos*. A Bruges, on nommoit les collectiers *culcstickers*.

Quant au mot *colyer*, je crois qu'il n'a jamais été entendu que d'un sentiment plus ou moins vif de chagrin et de mauvaise humeur, et j'ignore dans quel glossaire M. Paris a pu découvrir le sens qu'il lui attribue, quand il le traduit par *coudre*.

Cette discussion, que j'abandonne au jugement du lecteur, a pris de si grands développements que je crois devoir laisser de côté des questions accessoires. J'aurois voulu toutefois défendre Artevelde, qui ne fut pas un démagogue, qui n'épousa pas la veuve d'un brasseur et qui n'a pas de statue à Gand. Si Charles le Mauvais ne m'inspire pas plus de sympathies qu'à mon savant ami, je blâme du moins son arrestation à Rouen, qu'Édouard III appeloit un crime de lèse-chevalerie. Tout ceci est trop étranger à Froissart.

J'ignore si mon honorable adversaire jugera utile de prolonger cette controverse. Mon apologie lui paroîtra-t-elle satisfaisante? Je le souhaite, mais il est un autre vœu que je forme en m'adressant à la fois à sa science et à son zèle pour les monuments de la littérature du moyen âge. Placé au premier rang des conservateurs du célèbre dépôt où reposent tant de manuscrits de Froissart, appelé, comme collaborateur de l'*Histoire littéraire de la France*, à continuer l'une des œuvres les plus admirables de l'érudition bénédictine, il peut (en

m'accordant le stérile honneur d'avoir eu raison sur une date et sur un mot), faire quelque chose de plus pour Froissart, et rendre à sa mémoire un hommage dont la postérité lui seroit reconnoissante. Qu'est devenu le *Dit royal*, offert en 1393 à Louis d'Orléans ? Où se trouve relégué le poëme de *Méliador* qui appartenoit en 1427 à un autre duc d'Orléans, non moins illustre, non moins malheureux ? La bibliothèque des ducs d'Orléans, transférée de Blois à Fontainebleau, n'a-t-elle pas été réunie à la bibliothèque du Roi ? Des recherches habilement dirigées ne conduiroient-elles pas à d'heureux résultats ? Peut-être ces œuvres inédites offriroient-elles pour la biographie de Froissart des données intéressantes ; peut-être aussi y rencontreroit-on des allusions aux événements de son siècle. On aime à attendre beaucoup de ce que l'on ne connoît point, et, comme le dit notre bon chroniqueur : « Nature s'incline volontiers à voir nouvelles choses. »

KERVYN DE LETTENHOVE.

P. S. Il est un point des observations de M. Paris auquel je n'ai rien à répondre, car je ne puis justifier six mauvaises lignes. M. Buchon, en citant cette phrase de Froissart : « Sachez que sus l'an de grâce 1390, je y avois labouré trente-sept ans, et à ce jour je avois d'âge cinquante-sept ans, » y avoit ajouté cette note : « Ceci reporte son travail personnel « vers 1363 (III, p. 510). » J'avois fait usage de la remarque de M. Buchon ; cependant l'erreur étoit si évidente que, sans devoir recourir à la note de M. Paulin Paris, elle me frappa dès que je lus l'épreuve, et elle fut immédiatement effacée. Pourquoi ce passage supprimé sur l'épreuve a-t-il été reproduit ? Comment n'a-t-on pas tenu compte du droit incontestable de l'auteur de corriger l'épreuve ? Est-ce négligence ou oubli ? Est-ce afin de m'imposer l'aveu public d'une faute qui n'est mienne, du reste, qu'à titre d'emprunt ? J'attends, à cet égard, de M. le directeur du *Bulletin du Bibliophile*, quelques explications.

DERNIÈRE RÉPLIQUE.

Que nos lecteurs se rassurent : je ne me défendrai pas. J'aime mieux laisser croire que je suis anéanti par les nouveaux arguments de mon adversaire. Il est pourtant vrai que ces arguments ne m'ont pas persuadé du tout, et je doute même qu'ils soient de nature à persuader les autres. Je maintiens donc mes premières conclusions :

1° Froissart n'a laissé entendre nulle part qu'il eût fait un voyage d'Angleterre avant 1360.

2° Le mot *adonc* peut avoir le sens d'*alors*, je ne l'ai jamais contesté, mais il ne sauroit comporter un deuxième sens, celui de : *sur les lieux mêmes*, comme le voudroit gratuitement M. Kervyn de Lettenhove. Ainsi, dans dix ans, si je disois : On a censuré mes recherches sur Froissart en 1860, et j'en fus alors ou *adonc* informé ; cela ne prouveroit pas que j'eusse connu la lettre de M. K. de L. à Saint-Michel, près de Bruges, où je pense qu'elle fut écrite.

3° La profession mercantile de Froissart, vers 1370, est établie sur des preuves irrécusables. Il en faudroit de plus solides pour rendre notre cher chroniqueur responsable du très-fastidieux poëme de la *Cour de mai*.

Maintenant, je suis heureux d'apprendre que Jacques d'Artevelde n'a pas de statue publique à Gand, et qu'il n'avoit pas épousé la veuve d'un brasseur de miel. Je veux même que sur ce point M. K. de L. soit mieux informé que Froissart et que les *Chroniques de Saint-Denis*, bien que dans sa belle *Histoire de Flandre* M. K. de L. ait omis de nous confier les raisons de son incrédulité.

Enfin, M. K. de L. demande au directeur du *Bulletin du Bibliophile* une explication que je vais prendre la liberté de lui donner. Il se plaint qu'on ait maintenu dans sa première lettre une grosse erreur, dont il rend aujourd'hui seul responsable feu M. Buchon. Il l'avoit, dit-il, effacée *en relisant l'épreuve*. Il falloit dire : *en relisant l'épreuve et la réponse de M. P.*, car une dernière épreuve ne lui avoit été envoyée de Paris en Belgique qu'en dehors de tous les usages et uniquement pour lui donner connoissance de la forme de ma réponse. Quand l'épreuve revint, M. K. de L. me demanda d'adoucir quelques phrases de cette réponse ; j'y consentis, mais je ne pouvois également consentir à la suppression d'arguments entiers, sans rendre nécessaire un double remaniement auquel M. Techener n'auroit pas mieux que moi trouvé son compte. Et la demande de M. K. de L. étoit d'autant plus singulière, que dans sa *Lettre à M. le directeur du Bulletin* il me reproche rudement, comme on a vu, de ne pas m'être assez défié des travaux de M. Buchon. Il est vrai que ce reproche, il ne demandoit pas qu'on le supprimât.

Paris, 15 juillet 1860.

PAULIN PARIS.

CATALOGUE

DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SON ALTESSE SÉRÉNISSIME MONSEIGNEUR LE PRINCE.

(*Suite et fin* (1).)

50. Les six premiers livres du zodiaque de la vie humaine.
51. Livre d'arithmétique et de géométrie; de la main de Son Altesse Sérénissime.
52. Usage du compas de proportion; de la main de Son Altesse Sérénissime.
53. La pratique ou usage du compas de proportion.
54. Divers problesmes de l'usage du compas.
55. L'usage de l'instrument nommé le sector.
56. La pratique de géométrie.
57. Végèce, de l'art militaire.
58. Villefrontin, de la discipline militaire.

Sous ce nom, il faut, je crois, reconnoître une traduction du livre de l'écrivain militaire romain, Sextus-Julius Frontin, connu sous le nom de *Stratagematicon libri quatuor*, etc. Le quatrième livre, on le sait, se distingue des autres par le nom de *Strategicon*, et traite principalement de la discipline militaire. — Pourquoi l'auteur est-il appelé ici *Ville-frontin*? n'est-ce qu'une faute du copiste qui a estropié le nom de Jules?

59. De la milice françoise.
60. Fortiffications et feux d'artifice du sieur Monet.
61. L'arbre des batailles, par Bonnet.
62. Le mesme, sans couverture.

L'arbre des batailles d'Honoré Bonnet est un des livres d'enseignement de la guerre les plus connus du moyen âge; il a été composé sous Charles VI. La Bibliothèque impériale en possède plusieurs exemplaires. Voyez P. Paris, Manuscrits françois, etc., t. V. p. 101.

63. De la vie civile, par Palmier.

Matheo Palmieri né à Florence en 1405, mort en 1475, historien et diplomate, est auteur de l'ouvrage original qui a pour titre : *Della vita civile quattro libri.* La meilleure édition est celle de 1529, in-8, imprimée chez les Juntes à Florence. Cet ouvrage a été traduit en françois, du vivant de l'auteur : La vie civile en quatre livres, trad. de l'Italien, par Cl. Derozier, Paris, 1557, in-8.

64. Les dix livres d'éthique d'Aristote, traduits par Oresme.

(1) Voyez plus haut, p. 1157.

65. La politique d'Aristote, par Oresme.

66. Le prince de Nic. Machiavel.

67. De l'éducation et instruction du jeune prince.

68. Livre du gouvernement des princes.

Gilles de Rome, ou mieux *Ægidius Columna*, général des Augustins en 1292, mort en 1316 à Avignon, est auteur de ce livre qui a eu beaucoup de réputation jusqu'à la fin du xve siècle; les manuscrits en sont nombreux. La Bibliothèque impériale de Paris et les autres grandes bibliothèques de France et des principaux États de l'Europe en possèdent presque toutes un ou plusieurs exemplaires. Voyez Haenel, Catalogi manuscriptorum, etc. Lipsiæ, 1830, in-4, à la table, v° : *Ægidius Romanus.*

69. L'instruction des jeunes gens.

70. Le livre du corps de Policie.

71. De electione regis.

72. De armorum societate.

73. La responce du comte de Cappe à l'épître de Didier Érasme.

Sous ce titre il faut reconnoître un ouvrage assez volumineux, composé contre Érasme par un de ses adversaires les plus célèbres. Albert Pio, prince de Carpi, de la maison de Savoie, dépouillé de la majeure partie de ses États, se mit sous la protection de François Ier. Ayant cru reconnoître dans les doctrines exposées par Érasme, une apologie de la réforme, il l'attaqua violemment dans ses discours. Érasme lui écrivit avec modération pour se plaindre d'un pareil procédé. Le prince de Carpi ne tint nul compte de cette première lettre et continua de placer Érasme parmi les disciples de Luther. Érasme écrivit une seconde lettre plus vive que la première. En réponse à cette lettre, le prince de Carpi fit composer un factum très-étendu divisé en vingt-quatre livres, par *Pierre le Cornu*, cordelier, et un savant espagnol *Sepulveda*. Le manuscrit indiqué ici doit être une traduction de cet ouvrage. Voyez *Vie d'Érasme*, par de Burigny. Paris, 1757, in-12. — T. II, p. 179.)

74. L'estat de fortune et vertu, par M. Le Franc.

75. Des vertus et vices des femmes, par Eximène.

76. Le livre de la mutation de fortune.

77. Le songe du vergier.

78. Le songe du vieil pélerin.

79. Bocace translaté par du Premier (*sic*).

Sous ce titre incomplet il est facile de reconnoître la traduction du Décameron de Boccace, faite en 1414, par Laurent du Premierfait. Voyez à propos de cette traduction, P. Paris, Manuscrits françois, etc., t. I, p. 238, et sur Laurent du Premierfait, la *Description de la ville de Paris au* xve *siècle*, par Guillebert de Metz. Paris, 1855, petit in-8, p. 66-84.

80. Le mesme.

81. Le mesme.

82. Le mesme.

83. De la cité des dames.

C'est l'ouvrage le plus remarquable de Christine de Pisan, femme auteur qui écrivoit sous Charles VI et Charles VII. Voyez Raimond Thomassy, *Essai sur les écrits de Christine de Pisan, suivi d'une notice littéraire et de pièces inédites*, Paris, 1838, in-8.

84. Boëce, de la consolation.

85. Le mesme.

86. Commentarius in Boecium.

Le livre de la *Consolation de Boëce*, écrit en latin par ce célèbre philosophe, au commencement du VIe siècle, a eu pendant tout le moyen âge une très-grande célébrité. Il a été traduit et commenté en plusieurs langues. Raynouard, dans ses *Monuments primitifs de la langue romane*, cite des fragments d'une traduction en vers, qui remonte au Xe siècle (*Choix des poésies originales des troubadours*, etc. Paris, 1817, in-8, six vol.; t. II, p. 4). Jean de Meung, un des auteurs du *Roman de la Rose*, a mis ce traité en françois, en 1300, par ordre de Philippe le Bel, et le duc Charles d'Orléans, si connu par ses poésies, en a fait une imitation en prose pendant sa captivité en Angleterre.

Alfred le Grand avoit aussi traduit la *Consolation* en anglo-saxon, et dès le XIe siècle on en fit une version allemande. Quant aux commentaires ils ont été aussi très-nombreux. Voyez Fabricius, *Bibliothecæ latinæ volumen tertium*, etc. Hamburgi, 1722, in-12, cap. 15, p. 189.

87. Histoire de Galaad, Lancelot et Tristan

88. Le romant de Tristan, en trois tomes.

89. Le chevalier de la Table ronde.

90. Le romant de Perceval, de Galois.

91. Le romant de la rose.

92. Le mesme.

93. Miles-Amys.

C'est le roman en vers ou en prose qui fait partie du cycle carlovingien ou des douze pairs, connu sous le nom de *Miles et Amis*. Voyez sur ce roman, l'*Histoire littéraire de la France*, etc., t. X, p. 85 ; Loiseleur Deslonchamps, *Essai sur les fables indiennes*, etc., p. 163. Voyez surtout Grässe, *Die Grossen Sagenkreise des Mittelalters*, etc., 348, 20.

94. Le livre d'outresoir (*sic*).

95. Liber rhetoricæ Aristotelis.

96. La logique et rhétorique de M. J. Dantioche.

97. De mirabilibus mundi, etc.

98. Vingt et une epistres d'Ovide.

99. L'épistre de la déesse Othea à Hector.

C'est un autre ouvrage de Christine de Pisan, dont j'ai signalé plus haut (n° 83) une composition plus importante.

100. Recueil de diverses poésies.

101. Poésies italiennes.

102. Aristoclée, comédie.

C'est une des pièces du fécond poëte dramatique françois, Alexandre Hardy; elle date de l'année 1621, en voici le titre complet: *Aristoclée ou le mariage forcé*. Voyez Bibliothèque du Théâtre-François, etc. Dresde, 1768, in-8, 3 vol.; t. I, p. 350.

103. Les quatre dames de la reyne de Navarre.

C'est un des poëmes composés par Marguerite d'Angoulême, et qui a été imprimé dans le volume des poésies intitulé : *Marguerites de la Marguerite des Princesses*, etc. Lyon, 1547, in-8. Quatre dames et quatres gentilshommes exposent chacun dans des tirades, un peu longues, les péripéties de leurs amours.

104. Les triomphes de Pétrarque.

105. Regia et horti Borboni.

106. Ludovici XIII victoria ad ollonæas arenas.

107. Vidi Fabri Pibracii tetrastica.

108. Le livre du roi Theseus.

109. Les frères jumeaux martyrs?

Je ne trouve dans les répertoires de l'ancien Théâtre-François aucune pièce qui porte ce titre; n'est-ce pas le *Saint Eustache, martyr*, de Balthazar Baro, représenté en 1639, imprimé en 1649? La dernière partie de ce drame en cinq actes est consacrée aux frères jumeaux, enfants de saint Eustache, qui préfèrent endurer le martyre que de renier la foi de leur père. Voyez Bibliothèque du Théâtre-François, etc., t. II, p. 56.

110. Lilium medicinæ Gordonii.

111. Notabilia medica Phillippi regis.

112. Clarificatorium Jo. de Fornamira.

113. Ysaac, de febribus.

114. Tractatus imperfectus de medicina.

115. Trésor des pauvres, par Arnaud de Villeneuve.

116. Le livre du parement des dames.

117. Livre de fauconnerie.

118. Digestum novum imp. Justiniani.

119. Commentarius super digesta.

120. Quatuor libri institutionum imp. Justiniani.

121. Liber 2us (secundus) sententiarum.

122. And. Alciati tractatus : si insulam, etc.

André Alciat, jurisconsulte italien célèbre, né dans le Milanois, à Alzano, le 8 mai 1492, mort le 12 juin 1550, auteur de plusieurs ouvrages en latin. Le plus connu est relatif aux *emblèmes* et aux *devises ;* celui qui est indiqué ici par ces mots *Si Insulam*, doit appartenir à la jurisprudence.

123. Speculum judiciale Duranti.

Durand ou *Duranti*, évêque de Mende, né vers l'an 1230, mort à Rome en 1296, est auteur d'un *Miroir de Droit*, qui lui a valu le surnom de *Speculator*. Il faut lire un article savant de M. J.-V. Le Clerc, t. XX de l'*Histoire littéraire de la France*.

124. Constitutiones et decretales epistolæ Gregorii episcopi.

125. Clementis quinti constitutionum opus.

126. Apparatus domini archidiaconi, per Gas. Filomena.

127. Cujatius, de Papiniano ejusque libris.

128. Tractatus de testamentis.

129. Livre de droit.

130. Livre intitulé Légiloque.

131. Les ordonnances de l'ordre de la Toison d'or.

132. La bible historialle.

133. Le viel testament.

134. Novum testamentum in sensu morali.

135. Concordantiæ bibliorum.

136. Quinque libri Mosis, etc.

137. Le livre d'Esther, etc.

138. Cantiques, sapience, ecclésiaste, de Salomon, etc.

139. Pentacula claviculæ Salomonis.

140. La somme abrégiet (*sic*) de théologie, par Albert le Grand.

141. Saint Aur. Augustin, de la cité de Dieu.

142. La IIe partie de la translation et exposition de saint Augustin du livre de la cité de Dieu, par Praelles.

C'est la seconde partie *de la Cité de Dieu*, traduite en françois par Raoul de Presles, avec de longs commentaires qui sont des plus curieux. Au chapitre 25 du livre V, à propos de l'établissement des François dans les Gaules, on trouve une description assez étendue de la ville de Paris, telle qu'elle étoit sous Charles V. On peut voir sur Raoul de Presles et sur sa traduction de la *Cité de Dieu*, un travail remarquable de Lancelot, t. XX, p. 401 des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, etc., édition in-12 (t. XVI, édit. in-4).

143. Les méditations de saint Bernard et de saint Augustin.
144. Le mistère de la ressurection de N.-S. Jésus-Christ.
145. Le mystère de la conception de la glorieuse Vierge.
146. Les vies des saints.
147. La passion du sieur Adrian?
148. Breviarium.
149. Breviarium.
150. Livre d'église.
151. Livre d'église.
152. Le synode national des religionaires.
153. Autorita data Al. S. Diva Alessandro de Medici.
154. Cataloglio de procur. di S. Marco.
155. Les portraits des roys de France, en miniatures.
156. Trois livres manuscrits sans commencement.
157. Le catalogue des livres de Bourges.
158. Le catalogue des livres qui estoient autrefois dans le cabinet de Son Altesse Sérénissime.

Voyez au sujet des deux numéros qui précèdent mes observations préliminaires.

159. Relation de ce qui s'est passé en Hollande par l'armée commandée par Son Altesse Sérénissime.
160. Bellum Gallo-Belgicum.

Ce titre très-abrégé indique sans nul doute un manuscrit des Commentaires de César, sur la guerre des Gaules.

LIVRES MANUSCRITS.

In-quarto.

161. Histoire depuis la création du monde jusques au règne de Tibère.
162. Histoire de ceux qui régnèrent après le déluge jusques à J. César.
163. Les faits des Romains.
164. La vie de Marcellus.
165. Les croniques des roys de France jusques à Charles VI.
166. Les vigilles de la mort du roy Charles VII.

C'est le nom qu'on donne à une chronique en vers du règne de Charles VII,

composée par Martial de Paris, dit d'Auvergne, et qui a été imprimée plusieurs fois dès le xve siècle. La dernière édition donnée par Coustelier est de 1724, 2 vol. in-12. Voyez Brunet, *Manuel du libraire*, etc., 4e édition, t. III, p. 300.

167. M. Allain Chartier.

168. Le mesme.

169. La connestablerie en vers?

170. P. Bertii de antiquitate gentis Montismorantiacæ disquisitio.

Pierre Bertius, savant, né à Baveren en Flandres, en 1565, mort en 1629, fut géographe et historiographe de Louis XIII, professeur de mathématiques au collége de France, après avoir abjuré la religion réformée. La chaire qu'il occupa au collége de France fut supprimée après sa mort. Voyez *Le Collége de France*, par Guillaume Duval. Paris, 1644, in-4, p. 38. Le P. Niceron, t. XXXI, p. 83, de ses *Hommes illustres*, lui a consacré un article assez long; l'abbé Goujet, t. II, p. 132, a écrit sur Bertius quelques pages curieuses. Dans la liste des ouvrages de ce savant, donnée par Niceron, je ne trouve pas celui qui est ici mentionné et qui n'a pas été imprimé sans doute.

171. La chasse royale.

C'est l'ouvrage très-curieux composé par Charles IX dans sa jeunesse. Une première édition devenue rare a été publiée en 1625 (Paris, N. Rousset, in-8), depuis quelques années, ce livre a été réimprimé quatre fois : 1° en 1857, chez Mme veuve Bouchard-Huzard, petit in-8; 2° même année, par les soins de M. Henri Chevreul, in-12, Potier; 3° en 1858, par les soins du même bibliophile, petit in-8, Aubry (ces trois éditions ont été faites d'après celle de 1625); 4° en 1859, donnée par M. Henri Chevreul, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Institut, in-8, Aubry.

172. Le portrait de Son Altesse Sérénissime monseigneur le duc, par Cerisiers.

Le P. René de Cerisiers, historien et théologien ascétique, de l'ordre des jésuites, né en 1609, mort en 1662; il est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages dont la liste se trouve dans la Bibliothèque historique de la France du P. Lelong. Parmi ces ouvrages, je ne trouve pas indiqué le *Portrait* du prince de Condé, qui sera sans doute resté manuscrit.

173. Vers faits pour Leurs Altesses Sérénissimes monseigneur le prince et monseigneur le duc.

174. Le voyage de monseigneur le prince en Italie.

Voir au sujet de ce voyage mes observations préliminaires.

175. Conjouissance à Son Altesse Sérénissime pour sa guérison.

176. Discours du sieur Périnet, présenté à Son Altesse Sérénissime.

177. Les essais en perspective du sieur Fouquet.

178. Idem.

179. Remarques et considérations du Belge catholique désintéressé, sur les maux du Pays-Bas.

180. Traité des cérémonies et ordonnances qui appartiennent à gaige de bataille.

181. Description des montz du lac de Pilate.

182. Description de Graveline, Dunquerque et de la coste de Zelande.

183. Statuts et ordonnances de l'ordre de Saint-Michel.

184. Chronica Fr. Martini D. papæ penitentiarii.

185. Le trépas de l'hermine regrettée.

Voyez au sujet de cet ouvrage nos observations préliminaires.

186. L'instruction du prince.

187. De la bonté et meschanceté des femmes.

188. Boëce, de la consolation.

189. Le mesme.

190. Le temple de Boccace.

191. Caron de Bechamelet?

192. Ad philosophicos Aristotelis libros disputationes.

192 *bis*. Commentaria in libros Aristotelis de physico auditu.

193. Commentaria in 4 Aristotelis libros de cœlo, et in tres de animo.

194. Quartus meteorum liber cum mineralibus, etc.

195. Le livre des secrets qu'Aristote envoya au roy Alexandre.

196. Le dialogue de Platon nommé Crito.

197. Épistre de Pline Second.

198. Exercitationes logicæ.

199. Institutiones in logicam Aristotelis.

200. Commencement de la logique.

201. Les dits moraux des philosophes.

202. Cerisier Albigeois, des constellations?

203. Éphémérides depuis l'année 1468 jusques à 1480.

204. Geomancia Gerhardi Cremonensis?

205. La 19e partie des problèmes des ars?

206. De medicina.

207. Hippostologie.

208. Régime pour le gouvernement de la santé.

209. Thesaurus pauperum M. Uspatii.

210. Hippocrates, de natura humana libellus.

211. Hier. Cardani metoposcopicarum observationum liber.

Cardan (Jérome), médecin célèbre et philosophe, né à Pavie, en 1501, mort en 1576, est un des polygraphes les plus féconds du XVIe siècle ; Niceron, dans ses *Mémoires sur les hommes illustres*, t. XIV, a donné une liste assez complète de ses ouvrages; l'ouvrage latin indiqué ici a été traduit en françois sous le titre de *Métoposcopie de Cardan*, comprise en 13 livres, avec 800 figures de la face humaine, etc., etc., par Cl. M. de Laurendière. Paris, 1558, in-folio.

212. De jure.

213. Un livre de droit.

214. Institutiones imperatoris Justiniani.

215. Comprehensorium feudale Jo. Reynaudi.

216. And. Alciati commentaria in tractatum de rebus creditis.

217. And. Alciati scholia in stipularium de verborum obligationibus.

218. Statuta ducatus Sabaudiæ.

219. Catalaunia Galliæ vindicatæ.

220. Livre de droict en deux tomes.

221. Ordonnances du roy Louis XII contre les gouverneurs.

222. Conseil du Languedoc, Guyène et Poictou.

223. Le livre du trésor.

224. Le livre de clergie.

225. Le livre de Theseo.

Déjà plus haut (n° 108), on trouve indiqué le *Livre du roi Theseus*, ce doit être le même ouvrage, c'est-à-dire le *Roman de Theseus de Cologne*, qui devint empereur de Rome, composition célèbre aux XIVe et XVe siècles, et qu'on avoit représenté sur les murs de l'hôtel de Saint-Paul, à Paris. Voyez *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, etc., t. XIV, p. 39-214.

226. Le livre de la cité des dames.

227. Le romant de la rose, en prose.

228. Le mesme, en vers.

229. Le mesme, avec des miniatures.

230. Le romant des ducs, en vers.

231. M. T. Ciceronis epistolæ.

232. Les accusations de M. T. Cicéron contre Verrès.

233. La 1re et 2e Philippique de Cicéron.

234. M. T. Cicero, de amicitia, græce.

235. Le livre de Tulle, de la vieillesse.

C'est le *Traité de Marcus-Tullius Cicéron, sur la vieillesse*. L'orateur romain a été désigné sous le nom de *Tullius*, pendant tout le moyen âge.

236. Le 1er et 2e livre d'Homère, traduits par Salel.

237. Épistre de la déesse Othea à Hector.

238. La mesme.

239. Recueil de vers.

240. Recueil des dernières œuvres de Cl. Marot.

241. Discours, épistres et fables, par La Maison-Neuve.

Antoine Heroet, surnommé *La Maison-Neuve*, poëte françois, assez distingué du XVIe siècle, mort en 1544 ; il fut évêque de Digne, et l'on a de lui plusieurs ouvrages. Voyez Goujet, *Bibliothèque Françoise*, etc., t. XI, p. 141.

242. La prison d'amour.

243. Chant poétique auquel Cupidon est tourmenté.

244. Henrici Borbonii principis in Galliam narbonensem et Aquitaniam iter.

245. Stance à monseigneur le prince sur la chasse.

246. Recueil manuscrit présenté à Son Altesse Sérénissime monseigneur le prince.

247. Mons Rotundus apud Boios.

248. Principis Conti Henrici Borbonii Condæi Genethliacum.

249. Clorise, pastorale du sieur Baro.

250. Recueil de vers.

251. Le miroir de la mort.

252. Ad Ecclesiam gallicanam parænesis.

253. La discipline des églises réformées.

254. Le vray disant advocat des dames.

255. Brief discours sur la réception des pères capucins à Châteauroux.

256. Discours sur ce qui advint après que les anges s'en furent allés?

257. Diversorum authorum sententiæ.

258. Discours sur les bruits qui ont couru que le pape vouloit favoriser l'Espagne.

259. Genesis.
260. Traité des auteurs ecclésiastiques. *
261. Lactantius contra gentiles.
262. Magister sententiarum, per Guil. Buignon.
263. Sententie theologice.
264. Traité de saint Anselme contre le nommé Curdeus.
265. Le livre des anges, par Eximmès.
266. Le mesme.
267. Varii sermones.
268. Les sermons de Jarson.

Ce sont les sermons du célèbre Jean Gerson, mort en 1429, après avoir joué un rôle très-important dans les affaires ecclésiastiques et civiles de son temps. Il est un de ceux à qui on attribue l'*Imitation de Jésus-Christ*. Voyez la *Nouvelle Biographie générale publiée par MM. F. Didot.*

269. Liber qui inscribitur Hugucio.
270. Le livre de grâce, par P. Fontaynne.
271. L'interprétation ou l'exposition de l'oraison dominicale.
272. Paraphrase sur les sept pseaumes pénitentiaux.
273. G. G. R. theologi ad Ludovicum XIII admonitio.
274. Livre envoyé à un novice de Fontevraut.
275. Description du barastre infernal.
276. Cérémonies pour l'establissement de la maison carthusianne.
277. Regula sancti Benedicti, etc.
278. Traité d'Olivier Rouyer.
279. Livre de l'incarnation de Jésus-Christ.
280. La passion de Nostre-Seigneur.
281. La mesme.
282. La mesme.
283. La vie de Nostre-Dame et de plusieurs saintes.
284. La légende de sainte Catherine de Siene.
285. La vie de saint Vincent.
286. Vision advenue à une personne dévote.
287. L'exposition des dix commandements de la loy.
288. Livre de confession.
289. Le confessional.

290. La montagne de contemplation.
291. La maison de conscience.
292. Le livre de la maison de conscience.
293. Le trésor de l'âme.
294. Le pèlerinage de l'âme.
295. Le livre intitulé : Mendicité spirituelle.
296. Le miroir du monde.
297. Miroir de la vie de l'homme et de la femme.
298. Le miroir des simples âmes.
299. Le livre du renard.
300. Roseum memoriale divinorum eloquiorum.
301. Huit bréviaires.
302. Deux autres bréviaires.
303. Diversi tractatus medicinæ.
304. Livre de décret.
305. Heures de Philippe Pigouchet.
306. Prosopographie des grands personnages.
307. Relation des campagnes de monseigneur le duc d'Anguien, des années 1643 et 1644.
308. Libro che insegna la natura et la fazone de nobili ucelli di preda, etc.
309. Le duc Cortegiane.
310. El prologho di messer Giovanni Boccaccii, etc.
311. Della metoposcopia di Magini.
312. Libri novem dell' interpretatione delle profetie de maggiori et minori profeti, etc.
313. Lettere volgari.
314. Lettere della Cithara.
315. Ædificatio civitatis Venetiarum.
316. Poésies italiennes.
317. Phrases italiennes.
318. Un livre des secrets de médecine.
319. Clavicula Salomonis.
320. Idem.
321. Di san Thomaso d'Aquino 2° tractato de corpi inferiori.

322. Schoto, de la transmutatione degli metalli.
323. Jo. Maranensis Phil. tractatus.
324. Quatre volumes divers de chimie.
325. R. Lullii experimentum secundum de conservatione vitæ.
326. Traité de la nomantie.
327. Pratica di desegnare.
328. La négociation de Lubeck.
329. Recueil de plusieurs copies des affaires du grand conseil.
330. Loste de Labuze?
331. Un livre en grec sans commencement.

LIVRES MANUSCRITS.

In-octavo.

332. Biblia.
333. Biblia.
334. Deux paraphrases chrestiennes, par Habert.
335. Descriptio civitatis et reipublicæ Venetiarum.
336. Voyage de feu monseigneur le prince, de Paris à Milan.
337. Via regia.
338. De febre quartana.
339. Liber Aristotelis de regimine principum et asservatione corporis.
340. Boëce, de la consolation.
341. Poésies sans nom.
342. Recueil de plusieurs vers.
343. Tractatulus de duobus se invicem diligentibus, etc.
344. Princeps Condæus triumphans.
345. Themistii discursus.
346. Pièces diverses.
347. Petit traité de l'histoire.
348. Le diurnal des roys et conseillers d'Estat.
349. Second voyage du roy d'armes.
350. Copie de la requeste présentée au roy par Gerbier.
351. Eslévation à Jésus-Christ Nostre-Seigneur, sur l'estat de sa souffrance et de sa mort.

352. Officium beatæ Mariæ virginis.
353. Il dialogo del Aretino di Giulia Cortegiana.
354. R. Lullii liber lucis.
355. Diverses problèmes touchant les machines des eaux.
356. L'image de la Vierge.
357. Un livre de prières d'église.

(Bibliothèque impériale : Fonds Fontette, — Portefeuille LXI-A, — Belles-lettres, — Folio 174, recto, et suivants.)

LE ROUX DE LINCY.

LETTRE

SUR QUELQUES POËTES DU XVIe SIÈCLE.

A Monsieur Techener.

Il n'y a en bibliographie rien de minutieux, rien d'inutile. Cette vérité incontestable m'enhardit à vous envoyer quelques-unes de ces pensées qui naissent d'elles-mêmes quand on lit avec un peu d'attention et dont on resteroit obsédé si on ne les transformoit de suite en notes qui deviennent après ce qu'elles peuvent : *Ludibria ventis*. Ce sont des notes de ce genre que je vous adresse, puisque vous avez eu l'obligeance de m'y convier ; mais je vous les adresse avec toute permission d'imprimer ou de ne pas imprimer, comme bon vous semblera. Je ne suis pas bibliographe, mais j'aimerois à l'être. Mon plus grand mérite, de ce côté, est un profond respect pour les *livres vielz et anticques*, et surtout une vive passion pour cette délicieuse poésie du seizième siècle,

Si méchamment mise à mort *par Malherbe.*

Heureusement que ces morts-là ne sont pas définitives ; on en revient, et nous l'avons vu. Grâce à M. Sainte-Beuve et à quelques autres, la Pléiade a eu *son renouveau*, et ce second printemps durera plus longtemps que le premier, car il s'appuie à la fois sur d'anciens ouvrages dont le charme n'est

plus contestable et sur de récents travaux dont on ne sauroit pas davantage récuser le prestige et l'éclat.

Je ne crois pas qu'il y ait de preuve plus flagrante de ce retour au passé, que la réimpression qui se fait en ce moment du vieux Ronsard, car on réimprime Ronsard; et ce n'est plus, comme il y a quelque dix ans, un timide essai, un choix craintif qui se hasarde avec circonspection sous le patronage d'un célèbre érudit : c'est l'entier recueil, ce sont les in-folio que vous connoissez, ces énormes volumes que les derniers amis du poëte jetèrent sur sa tombe comme s'ils eussent voulu l'étouffer sous le poids de sa gloire. Voilà ce qu'on nous donne, que dis-je? ce n'est pas encore assez, nous en sommes venus à ce point qu'en fait de Ronsard,

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

On scrute les bibliothèques, on interroge les académies, on a recours même à l'étranger pour découvrir de l'inédit (L'*inédit* de Ronsard, ô Malherbe! ô Boileau!), et on en a déjà trouvé et on en trouvera encore. Vous sentez bien que ce que j'en dis n'est pas un reproche, bien au contraire, c'est un fait symptomatique que je constate avec bonheur. Ronsard est un poëte d'un ordre très-élevé, c'est l'Ennius de France, et, bien que son œuvre prise en bloc soit de laborieuse digestion, il n'en mérite pas moins, à bien des égards, d'être étudié jusque dans les détails qui semblent les plus ardus au goût moderne. Nous devons donc des remercîments à l'habile éditeur, et nous lui en devons d'autant plus qu'il y ajoute un commentaire et des variantes, et qu'à ce travail délicat il apporte un soin qui en double le prix.

Mais comme il est écrit qu'il n'y a point de livre sans errata, on ne s'étonnera pas qu'il s'y rencontre quelques imperfections, quelques inexactitudes faciles à commettre, et encore plus à corriger. En voici une, par exemple, que je relèverai pour deux raisons : d'abord elle se trouve dès les premières pages et pourroit inspirer d'injustes préventions contre un

ensemble recommandable; la seconde raison est qu'il s'y rattache un fait qui a son intérêt littéraire. Il s'agit d'un des plus fameux sonnets de Ronsard, de celui qu'il a placé en tête de ses poésies, et qui ressemble au coup de trompette en entrant dans l'arène. Le voici tel qu'on le lit, sauf la différence de quelques mots, dans la plupart des éditions:

Va livre, va desboucle la barrière,
Lasche la bride et asseure ta peur,
En cependant que le chemin est seur,
D'un pied venteux empoudre la carrière.

Vole bientost, j'entends déjà derrière
De mes suivants l'envieuse roideur,
Opiniâtre à devancer l'ardeur
Qui m'esperonne en ma course première.

Mais non, demeure et n'avance en ton rang,
Bien que je sois eschauffé d'un beau sang,
Fort de genoux, d'haleine encore bonne.

Livre, cessons d'acquérir plus de bien
Sans nous fascher si la belle couronne
De lausier serre autre front que le mien.

Le nouvel éditeur met en note que ce sonnet a paru pour la première fois dans le volume imprimé en 1564, sous le titre: *Les trois livres du recueil des nouvelles poésies de P. de Ronsard*, etc., Paris, Buon, in-4o. C'est une erreur; Ronsard l'avoit déjà publié dès 1552, dans la très-belle et très-rare édition des *Amours*, 1 vol. in-8°, chez la veuve Maurice de La Porte. Seulement, au lieu d'être placé au commencement du recueil, il l'est à la fin, un peu avant la musique des poésies. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est ce qu'on trouve dans cette version originale, et qui a disparu dans le sonnet tel qu'il est resté après les corrections de l'auteur. La version définitive parle vaguement des rivaux qu'il veut devancer et dont l'ar-

deur *l'esperonne;* l'autre, au contraire, en donne à la fois le nombre et le nom. Je vais, du reste, la citer en son entier, car elle le mérite, et les lecteurs du *Bulletin* auront sous les yeux les deux termes de comparaison.

Va, livre, va, desboucle la barrière,
Lasche la bride et ne pallis de peur,
En cependant que le chemin est seur,
D'un cours certain empoudre la carrière.

Va donq bien tost, j'oy galloper derrière
De quatre ou cinq la suyvante roideur
Ja desjà preste à devancer l'ardeur
Qui m'esperonne en ma course première.

Bayf, Muret, Maclou, Bouguier, Tagaut,
Rasant mes pas, leurs pas lèvent si hault
Par le sentier qui guide à la Mémoyre,

Que maugré moy, honteusement boiteux,
Je feray place au tourbillon venteux
Qui tout le monde emplira de leur gloyre.

Cette liste mérite l'attention. Voilà donc les cinq poëtes que Ronsard, à son début, regardoit comme ses plus sérieux émules, ceux dont la gloire naissante faisoit presque ombrage à la sienne. N'est-il pas curieux de prendre à part et d'étudier de près des talents qui purent inspirer de la crainte à un si fier génie? Les deux premiers, Muret et Baïf, sont trop connus pour que je m'y arrête. Maclou de La Haye et Tagaut le sont moins, et j'y reviendrai tout à l'heure; mais qu'est-ce que ce Bouguier? Goujet n'en parle pas, M. Brunet se tait également sur son compte, et je me serois cru fixé sur ce point, si le bon Du Verdier, feuilleté par hasard, ne m'eût expliqué le silence des deux maîtres que je viens de nommer. Bouguier étoit un compatriote de Du Bellay, un Angevin, dont les poésies, sauf une ode insérée dans le *Tombeau de Marguerite de*

Valois, étoient encore inédites quand le savant bibliothécaire publia son ouvrage : c'étoit, comme tout le monde sait, en 1583. Parurent-elles ensuite ? j'en doute, mais, en tout cas, je l'ignore, et c'est une question que j'offre à résoudre à de plus habiles que moi.

Restent Tagaut et Maclou de La Haye. Le premier a conquis une modeste place à côté de ses confrères de la Pléiade, par un *poëme sur l'enlèvement d'Orythie* (André Wechel, 1558). On ne connoît de lui que cet ouvrage. Peut-être, ainsi que Bouguier, fut-il découragé par la vogue inouïe dont Ronsard et Du Bellay jouirent dès leur apparition ; peut-être l'insuccès de sa tentative le détourna-t-il de la carrière poétique ; ce qui paroît certain, c'est que depuis on n'a rien vu d'imprimé sous son nom. Le poëme d'*Orythie* est rudement traité par Goujet, et cette critique sévère est scrupuleusement répétée dans l'édition des *Bibliothèques françoises*, par Rigoley de Juvigny, qui copie, comme toujours, l'honnête chanoine, lors même qu'il ne connoît pas le livre dont il parle. Moi, qui suis dans le même cas par rapport à Tagaut, je n'imiterai pas son exemple, je craindrois de troubler les mânes du malheureux poëte ; je le craindrois d'autant plus que, en adoptant l'opinion de Goujet, il pourroit m'arriver d'être injuste sans le vouloir. Goujet est le plus consciencieux des critiques, mais, comme tout le monde, il a ses préventions, et le sujet choisi par Tagaut n'étoit pas fait, on l'avouera, pour éveiller en lui de grandes sympathies.

Je serai plus hardi pour Maclou de La Haye. Je l'ai lu en entier et même avec plaisir, car il a un vrai talent. Il a de plus un mérite que les lecteurs du *Bulletin* sauront apprécier ; c'est un poëte excessivement rare. Je ne l'ai rencontré dans aucune des riches collections dont la vente a illustré ces dernières années ; il n'est pas à la Bibliothèque impériale (1). Enfin, je ne l'ai vu figurer que dans un seul catalogue, et c'est l'exem-

(1) Un charmant exemplaire figuroit dans le catalogue de la bibliothèque de M. Ch. Buviguier, n° 505 (9 juillet 1849), et, quoique relié en maroquin par Bauzonnet, a été vendu 66 fr.

plaire même que j'ai sous les yeux. Voilà des titres, je l'espère, surtout si on y ajoute les éloges que lui donnèrent de célèbres contemporains. D'autres poëtes, moins favorisés sous ce dernier rapport, ont été plus heureux et trouvent encore des admirateurs, mais il y a des fatalités pour les livres, et Maclou devoit rester ignoré.

Comme bien des poëtes de cette époque, il étoit attaché à la cour : *Piccard et valet de chambre du Roy*, cette double indication se lit au titre de son volume, et je crois qu'il auroit été difficile de la trouver ailleurs s'il n'eût pris lui-même la peine de nous la donner. Ce n'étoit plus le temps où les vers conduisoient tout naturellement à un évêché ou à une abbaye : sauf quelques exceptions, la plupart des poëtes entroient au service des princes. Le titre de valet de chambre, dans un palais, étoit l'idéal de leurs vœux. La vie de Maclou est peu connue, et l'on ne sait guère que ce qu'il en dit dans son ouvrage. Né à Montreuil, comme il le répète souvent, il visita l'Italie, on ignore avec qui et à quelle occasion. Il revint en France, habita quelque temps le Vendômois où l'arrêtoit la passion qu'il a chantée, puis fut appelé à la cour par Henri II. Voilà tout ce que l'on sait de sa vie, mais qu'importe? N'avons-nous pas dans son livre l'histoire de sa pensée? cherchons-le donc là où il a vécu sa vraie vie, là où il a rêvé une immortalité qui lui a fait défaut comme à tant d'autres qui se bercèrent de la même illusion. Heureux du moins ces pauvres vieux poëtes quand une main amie vient exhumer et feuilleter leur œuvre reléguée dans quelque coin obscur. Il m'a semblé souvent que leurs ombres devoient tressaillir de joie à cette résurrection inespérée d'un volume longtemps enseveli dans la poussière. Notre siècle montre, sous ce rapport, une piété toute spéciale. Jamais on ne s'étoit autant occupé du passé, jamais on n'avoit élevé autant d'autels aux talents oubliés, à ceux qu'avec un peu de complaisance on pourroit appeler dieux inconnus, *dis ignotis*.

Avant de publier son recueil, Maclou s'étoit déjà fait con-

noître par un poëme sur la guerre, et cet ouvrage avoit eu du succès, si l'on en juge par ce que dit Du Bellay dans sa *Musagnæomachie :*

Voicy Maclou qui accorde
Le fer, le feu, la discorde
D'un pouce non endormy,
Foudroyant dessus sa corde
L'Anglois jadis ennemy.

L'éloge est d'autant plus flatteur que, dans sa très-longue ode, l'illustre poëte passe en revue les principaux écrivains de son temps : Ronsard, Heroët, *l'utile-doux* Rabelais, etc. Maclou rappelle aussi ce premier travail dans sa dédicace à Henri II et au commencement du poëme qui la suit :

Luth qui chantas l'épouvantable horreur
Du dieu cruel....
D'un son plus doux adoucis ta fureur....

Cet essai fut-il imprimé ? c'est probable d'après la publicité qu'il donna au nom du poëte ; mais, comme de tant d'autres œuvres de la même époque, il ne s'en trouve plus de traces. Nos vieux bibliothécaires, ordinairement bien informés, ne le citent pas, et les bibliographes qui ont suivi gardent le même silence que Du Verdier et Lacroix du Maine. Peut-être cependant existe-t-il encore, peut-être ressuscitera-t-il quelque jour. N'avons-nous pas vu reparoître à la lumière des livres dont l'existence n'étoit pas même soupçonnée ? Les chances de durée pour les livres sont si bizarres, qu'en pareille matière on est à peu près également fondé à penser le pour et le contre ; en tout cas, on ne sauroit rien affirmer avec une complète certitude.

Au titre du livre se trouve une table succincte des poésies qu'il renferme ; la voilà en son entier :

Chant de paix ;
Chant d'amour ;

Cinq blasons des cinq contentements en amour;
Sonnets d'amour;
Vingt vœux des vingt beaultés de sa mie;
Épigrammes et stances.

On voit que le volume est presque uniquement consacré à l'amour, sauf la première pièce où l'auteur rappelle les désastres encore récents de la guerre et qui forme un véritable poëme. Maclou de La Haye s'y abandonne à son enthousiasme. L'aigle impériale et le léopard anglois sont domptés, s'écrie-t-il, et l'on peut se livrer aux douceurs d'une paix si vivement souhaitée :

L'oyseau hautain, le soleil regardant
Sans sourciller, en vue éblouissante,
Jà peu à peu sa vertu va perdant,
Diminuant sa force fléchissante;
Tant qu'à cette heure en crainte obéissante,
N'ose sans plus le croissant regarder,
Mais loing des monts de la terre puissante
Est attentif à sa proye garder.

Le fier liepard jadis l'homme étranglant,
Plus ne se lave au boullenois rivage;
Ore en son creux rugissant et sanglant,
De son sang même il apaise sa rage;
Tout animal furieux et sauvage,
Cruel oyseau superbe, audacieux,
Sont esloingnés du françois héritage
Qui s'esjouit au comble de son mieux.

Ces vers font allusion au traité de Crespy, qui, en rompant la ligue de Charles-Quint avec Henri VIII, sauva la France, livrée à une double invasion. Notre poëte célèbre la paix avec d'autant plus de bonheur, que le *rivage boullenois*, comme il le dit, avait plus souffert dans cette longue et terrible guerre. La ville de Boulogne avoit été assiégée et prise par les Anglois,

il en avoit été de même de Montreuil, la chère patrie de l'auteur, et l'on comprend l'angoisse qu'il en avoit ressentie et comme François et comme *Picard*.

Les deux strophes qu'on vient de lire peuvent donner l'idée de son talent dans le genre élevé. Sa pensée est noble et poétique, son style a de la verve et de la force, et les tableaux s'y pressent sans se confondre. Ai-je besoin d'ajouter qu'il faut toujours faire la part du temps et pardonner beaucoup à une langue qui s'essaye encore? L'octave qu'il a adoptée dans ce *Chant de paix* est une forme heureuse, où la période se développe avec harmonie et puissance. Le poëte a observé la nature et le prouve par ses descriptions. Il s'y montre plus pittoresque qu'on ne le croiroit. Je doute, par exemple, qu'on trouve à cette date beaucoup d'images aussi vivement exprimées que la suivante :

Au col tortu de la vigne se pend
En las estroit la viorne amoureuse,
Et sur son chef ses verts cheveux espand,
S'entrelaçant d'une amour vigoureuse;
A mainte tour caduque et dangereuse,
Le vert lierre est joint estroitement,
Jusqu'à tenir sa vie bien heureuse
De l'embrasser ainsi lascivement.

Au milieu de son poëme, et tout en chantant les plaisirs que permet enfin la paix, l'auteur n'oublie pas de rappeler les deux poëtes qui viennent de conquérir un rang si glorieux dans la littérature françoise, les poëtes dont l'amitié l'invite à mêler ses hymnes aux leurs; on comprend qu'il s'agit de Ronsard et de Du Bellay :

Deux grands esprits sur le Parnasse mont,
Je voy monter en la plus haute place,
Dont le désir du laurier me sémond
De renforcer ma veine foible et basse;

En odes l'un d'Horace suit la trace,
L'autre en sonnets le subtil Florentin,
Qui, pour m'avoir compagnon de leur grâce,
N'ont en dédain mon doux luth argentin.

On remarque aussi les strophes où il fait l'éloge de Henri II et le montre se livrant avec délices aux tournois et autres divertissements guerriers. Le poëte ne se doutoit guère que ces joutes, qu'il célèbre avec tant de complaisance, seroient si fatales au monarque dont il vante le courage et l'adresse. Mais ce n'est pas seulement par là que son maître se distingue:

Ce Roy n'a pas tant seulement en prix
Le fer battu sur les dures enclumes;
Il porte honneur aux inventifs esprits,
Aux beaux escrits venant de doctes plumes.

Il suit en cela les traces de son illustre père, le grand François Ier, et là-dessus notre auteur termine son poëme en représentant l'heureuse France, jouissant, grâce à lui, du retour du *siècle doré*. Hélas! le *siècle doré* devoit finir vite, si tant est qu'on l'ait jamais vu ailleurs que dans les chants des poëtes. En tout cas, ce n'étoit pas au XVIe siècle qu'on pouvoit l'espérer.

Le côté le plus remarquable du talent de Maclou de La Haye est la peinture des sentiments du cœur. Ils n'ont chez lui rien de simulé, rien de factice; son langage, par instant obscur et incorrect, est bien l'expression d'une pensée vraie. Il a réellement aimé, il a réellement souffert, et l'évidence du fait le place tout de suite dans un groupe qui n'a jamais été très-nombreux dans notre littérature. On sait combien il est facile de discerner le faux sous ce rapport. Les *iris en l'air* sont vite reconnues, et dans l'immense quantité de poëtes qui ont chanté leurs amours au XVIe siècle, il en est bien peu qui résistent à une épreuve sérieuse. Que seroit-ce si l'on se bornoit à ceux en qui l'émotion a été assez vive pour atteindre, ne fût-ce qu'un jour, l'accent

vraiment durable? Et c'est là, selon moi, puisque nous en sommes à la littérature de cette époque, c'est là ce qui élève si haut Louise Labé parmi les talents contemporains; c'est par là qu'elle égale, si elle ne surpasse, j'ose le croire, les plus ravissants génies de la Pléiade. La poésie de ces maîtres, et je parle des plus grands), respire la délicatesse (et la grâce. L'amour chez eux est sincère et se joue avec charme dans les mille compositions qu'il leur inspire. Il touche, il émeut; dans la belle cordière il entraîne. Le cri est plus profond, plus irrésistible; on sent que le glaive a pénétré plus avant. Pour trouver trace de pareille flamme, il faut remonter dans le passé jusqu'à l'antique Sapho ou redescendre de nos jours à la noble femme que la France vient de perdre, Mme Valmore. Sapho, Louise, Marceline, ces trois noms poétiques représentent le sublime de la passion. Née dans un siècle plus ingrat, moins bien partagée à certains égards que ses illustres rivales, Louise reprend tous ses avantages par la fougue de l'inspiration, par le jet puissant d'une pensée qui remue le cœur jusque dans ses dernières fibres. Son vers est souvent imparfait, nuageux, et cependant, à force d'être senti, il se fait toujours comprendre. Impossible de peindre avec plus de vérité et de véhémence les délices de l'amour et l'abîme de ses douleurs.

On sent d'avance que notre poëte n'est pas à cette hauteur; mais c'est déjà beaucoup de n'avoir écrit que sous l'influence d'un amour véritable. C'est bien la passion, la vraie passion qui lui a dicté cette pièce charmante que l'on n'a jamais citée, et qui seroit avouée, on peut le dire, par les plus gracieux représentants de la poésie au XVIe siècle :

Mon cœur en elle et elle dans mon cœur
Seront unis; pouvoir n'y a l'absence,
Ny seulement du long temps la rigueur,
Car l'amytié est pure en son essence;
Advienne donc toute forte puissance,
Foyble sera contre amour éternelle;

Malgré le temps, malgré rare présence,
Jusqu'à la mort sera mon cœur en elle.

La page d'à côté renferme un autre morceau plus remarquable encore au point de vue littéraire, et qui continue naturellement les vers que je viens de transcrire; mais le poëte s'y laisse par trop aller à son ivresse d'amant pour que je la donne ici; j'y renvoie le lecteur. Élevés à l'école de l'antiquité païenne, enthousiastes des chefs-d'œuvre grecs et latins qui, suivant l'expression d'un contemporain, *sembloient sortir de dessous terre* au temps des Valois, les poëtes d'alors oublioient trop facilement cette délicatesse, cette réserve que le christianisme a introduites dans la peinture des passions, et qu'une civilisation un peu avancée semble rendre plus nécessaires encore. Ce n'étoit pas pour rien que Henri Estienne venoit de découvrir les restes plus ou moins authentiques des poésies d'Anacréon. Le vieillard de Téos mettoit en verve tout ce qu'il y avoit de poëtes en France, et l'étude des anciens conduisoit naturellement à ce qu'on appelle aujourd'hui le *réalisme*, car la chose n'est pas neuve, si l'expression l'est. Il est plus aisé de fabriquer des mots que de créer des œuvres. Ce que j'en dis ne s'applique pas au morceau que je désignois tout à l'heure, mais à d'autres pièces où Maclou de La Haye passe la mesure. La poésie est le plus immatériel des arts; la plume de l'écrivain n'est ni le pinceau ni le ciseau du peintre ou du sculpteur; elle parle d'abord à l'imagination, tandis qu'ils s'adressent immédiatement aux sens, différence incalculable. La parole est une sorte de voile. Dans les tableaux qu'elle compose, elle idéalise la matière et la transforme, pour ainsi dire, en l'enveloppant.

Notre poëte, prêt à se séparer de celle qu'il aime, lui adresse le sonnet suivant, expression bien sentie d'une vraie douleur qu'adoucit pourtant un rayon d'espérance :

Bouche collée à l'image immortelle
Qui me nourrit d'un si divers penser,

Hélas! comment pourras-tu prononcer
Le triste adieu qui jà mon cœur pointelle?

OEil attaché dans l'œil de ma cruelle,
Hélas! comment la pourras-tu laisser?
Comment ailleurs pourras-tu desplacer
Pied mis au ceps ès prisons de la belle?

Je ne sçaurois, tout le deuil me remord,
Sans mille pleurs, sans tomber demy mort,
Luy dire adieu, car l'âme qui me tente

Pour s'enfuyr laisseroit son séjour,
Si ce n'étoit qu'amour me donne attente
(Bien que trop tard) de la revoir un jour.

Ce que Maclou de La Haye intitule *Épigrammes* ne ressemble nullement à ce que nous sommes habitués à entendre par ce mot. Chez lui, ce n'est pas une malice ingénieusement travaillée, une flèche décochée par la raillerie ou la colère; c'est une pensée gracieuse renfermée presque toujours en quelques vers à la manière de la *Délie* de Maurice Scéve. Mais si Maclou paroît en cela l'imitateur de l'écrivain lyonnois, il faut dire à sa louange qu'il s'est bien gardé de suivre son modèle dans les nuages où il s'ensevelit comme à plaisir. Scéve est célèbre par l'obscurité de sa diction : c'est bien le poëte de cette époque le plus embrouillé, le plus indéchiffrable. On conçoit l'indignation du bon Pasquier qui jeta son livre au feu, afin de l'éclaircir, disoit-il. Les lecteurs du *Bulletin* le connoissent sans doute, mais je ne sais s'ils auront fait bien attention au portrait qui se trouve en tête de la *Délie* (édition de Paris, 1564). La figure du nouveau Lycophron est vraiment curieuse. Enfoncé d'une façon narquoise dans une sorte de fourrure qui lui entoure le cou, le petit homme (sa taille étoit renommée pour son exiguïté) a l'air de se moquer dans sa barbe du malheureux lecteur qui a la prétention de le comprendre; il semble rire d'avance de ses inutiles efforts. On frémit quand

on songe que ce fut là le maître de Louise Labé. Qu'auroit-elle pu devenir, grand Dieu ! avec un pareil guide ! Heureusement que la nature est plus forte que tous les enseignements : l'instinct triompha dans la belle cordière, et je ne sais rien qui témoigne plus de la vitalité de son talent que d'avoir résisté à un si dangereux patronage.

Parmi les épigrammes de notre poëte, il en est beaucoup que l'on pourroit citer et qui se lisent avec plaisir. Je m'arrête à la suivante, parce qu'elle rappelle un admirable sonnet de Louise. Je n'ai pas besoin de le désigner aux amateurs, ils le reconnoîtront tout de suite après avoir lu le morceau de Maclou de La Haye.

Je vous baisois, ce me sembloit amye,
La nuit dernière, à souhait de l'amy,
Quand il advint qu'une cloche ennemye
De doux repos se vint mesler parmy,
Qui m'esveilla seulement à demy.
Lors resvassant encore en ce doux songe,
Je fis deux tours et mes deux bras j'allonge,
Qui au resveil le songe mit dehors;
Ha ! dis-je, amour, qui les amants resveille;
Suffise toy me tromper quand je dors
Sans me tromper à l'heure que je veille.

Je me laisse aller à citer encore ces huit vers; on diroit un des plus gracieux madrigaux de Marot:

Cette douceur à l'angélique semble,
Cet œil luisant à un astre des cieux,
La joue au lis et à la rose ensemble,
Et cette bouche au corail précieux;
C'est quant au corps un chef-d'œuvre des dieux;
Ses dits sont saints, ses faits chastes tenus,
Qui parle à elle et ouvre bien ses yeux
Connoist Diane et regarde Vénus.

On voit combien les règles étoient encore peu sûres à cet entrelacement inharmonieux de rimes masculines; mais on ne sauroit trop le redire pour expliquer les imperfections de notre poëte : c'étoit en 1553; la Pléiade commençoit à peine à se produire; on hésitoit, on tâtonnoit dans des voies nouvelles, les maîtres eux-mêmes s'essayoient encore et marchoient pas à pas vers un but qu'ils n'entrevoyoient qu'à demi. Maclou de La Haye étoit donc bien loin d'avoir devant les yeux les modèles qui ont tant servi à d'autres charmants poëtes que nous aimons à citer comme l'expression la plus heureuse de la littérature d'alors. La différence d'une seule année est déjà beaucoup à ces époques de rénovation; quadruplez cet espace de temps et le résultat devient quelque chose d'énorme. Comparons, par exemple, le Magny de 1553 au Magny de 1559, ses *Amours* à ses *Odes;* quelle immense supériorité dans ce dernier ouvrage ! Je sais ce qu'on va me répondre. Le poëte, dans l'intervalle, étoit allé à Rome, et il avoit dû subir la même influence que Du Bellay, en qui la *flamme italienne* s'étoit ajoutée à la *douceur angevine*. Je le crois, mais se seroit-il élevé si haut si le siècle en marchant ne l'avoit entraîné ? La poésie et la langue avoient fait un pas, et le chantre des *amours* s'étoit trouvé tout naturellement porté par la marée montante. Ce n'est qu'en insistant sur ces considérations que l'on peut être juste envers un écrivain. Tout est relatif en littérature. Nous savons parfaitement ce qu'a été et ce qu'a dû être Corneille; qui pourroit dire ce qu'eût été Racine si l'auteur du *Cid* n'eût pas pris son vol avant lui ?

Cette marche ascendante de la poésie françoise au XVIe siècle est sensible dans les chefs de la Pléiade; il est curieux de les étudier dans leurs diverses publications et de suivre d'œuvre en œuvre le progrès simultané de l'idiome et du génie. Ronsard, pour ne parler que de lui, n'est bien connu que lorsqu'on l'aborde de cette façon, et je ne suis pas étonné que les vrais amateurs recherchent si avidement ses premiers recueils. Indépendamment du mérite que Nodier leur reconnoît avec raison, la

supériorité comme élégance et comme grâce typographique sur tout ce qu'on a publié depuis, ces éditions originales offrent encore un intérêt plus sérieux : j'ose dire que Ronsard gagne à y être lu. Le poëte s'y montre d'une manière bien plus attrayante que dans les vastes collections qui ont suivi. D'abord le lecteur n'y est pas comme accablé sous le poids et le nombre. Voyez les œuvres complètes, quel entassement de vers de toutes les saisons et de tous les âges ! A cet aspect formidable n'y auroit-il pas où reculer d'effroi quand même on oublieroit que le poëte vieillissant y a souvent traîné une plume appesantie ? Ouvrez, au contraire, les volumes éclos aux premiers soleils : les *Amours* (1552), le *Bocage* (1554), les *Mélanges* (1555); chaque recueil est agréablement varié de manière à captiver l'imagination et à prévenir l'ennui. Et puis on y sent la jeunesse; c'est elle qui en a disposé les détails, assorti les couleurs. L'œuvre est de légère et facile lecture. C'est la différence d'un frais bouquet printanier à quelque amas de fleurs brillantes, sans doute, mais où les roses de mai sont comme étouffées par les productions de l'automne et de l'hiver.

Et puis, pour revenir à ce que je vous disois au commencement de cette note, en poésie comme en tout, il n'y a que heur et malheur, comme parloient nos pères. La dernière édition de Ronsard étoit de 1630, et voilà qu'en 1860 il ressuscite tout entier. L'œuvre du poëte sort du sépulcre aussi fraîche, plus fraîche peut-être que lorsqu'elle se montra pour la dernière fois sous Louis XIII, entre les rudes coups que lui avoit portés Malherbe et ceux qu'alloit lui porter Boileau. Étrange destinée de la Pléiade ! je dirai plus : étrange destinée de notre vieille poésie, même la plus recherchée, la plus admirée, car Marot lui-même, malgré sa gloire toujours persistante, Marot n'est plus réimprimé à partir des premières années du XVIIe siècle ! Ce n'est qu'en 1700 qu'il apparoît de nouveau. Il est vrai que les éditions s'en étoient tellement multipliées au siècle précédent, qu'elles avoient dû inonder

l'Europe. Mais Ronsard, mais Du Bellay, mais Desportes ne reparoissent plus. Devineroit-on enfin (et c'est ici que le caprice de ce qu'on appelle le sort me semble le plus bizarre), devineroit-on quel a été le dernier réimprimé des poëtes de cette école, celui dont l'œuvre a resurgi un beau jour au milieu des splendeurs et des chefs-d'œuvre qui se pressoient d'éclore sous le grand roi? Hélas ! il faut bien que je le nomme, car personne ne s'aviseroit d'y songer. Ce n'est ni Tahureau, ni Magny, ni Grévin, ni même La Taille, ces gracieux représentants d'un art plein de charme et de jeunesse, c'est Trellon, l'obscur Trellon :

Je chante à la soldade et selon mon humeur.

Oui, j'ai là sous les yeux une édition rarissime, il est vrai, de sa *Muse guerrière*, Rouen, veuve Costé, 1664 ! Vous figurez-vous Trellon réédité en 1664? et, ce qui ne doit pas moins surprendre, vous figurez-vous ce même poëte imprimé beaucoup plus souvent que les maîtres dont j'ai parlé plus haut? J'en connois au moins sept à huit éditions, et, pour comble d'honneur, c'est lui qui clôt la carrière. Dans cette lice glorieuse où tant de génies avoient triomphé, c'est lui qui reste le dernier debout ! ! !

Ce n'est pas que je veuille déprécier ce très-singulier écrivain, qui ne manquoit certes pas de talent, et qui devoit en avoir, car de pareils hasards ont toujours quelque raison d'être ; ce n'est que par comparaison que je m'étonne. Trellon est un de ces quatre ou cinq auteurs que j'appellerois volontiers les *capitans de la poésie* au XVIe siècle, les Lasphrise, les Lortigue et autres bravaches de ce genre qui se représentent eux-mêmes écrivant leurs vers avec la pointe de leur épée :

Qui que tu sois, lecteur, avant que me reprendre
Pense bien si je faux en ces vers que j'escris ;
Je porte à mon côté ma réponse pour rendre
Confus en un moment les plus savants esprits.

C'est Trellon qui dit cela. Ne croit-on pas entendre Scudéry à la fin de sa préface pour les œuvres de Théophile? Mais ces précurseurs du *bienheureux* chantre d'*Alaric* ont du moins une franchise et un cachet d'individualité qu'il n'eut jamais, et ils méritent encore d'être lus, car ils n'ennuient pas.

La conclusion naturelle de tout ceci, mon cher Léon, est l'antique, l'inévitable axiome *habent sua fata*. Oui, les livres ont leurs destinées, les poëtes surtout. Mais, avant de finir, je veux encore en citer un exemple, un tout petit exemple, car il me tient au cœur, et je le place bien avant celui que nous offre le pauvre Maclou de La Haye. Il n'est pas d'amateur qui ne connoisse Amadis Jamyn, le page de Ronsard, une des étoiles de la Pléiade; pas d'homme de lettres qui n'en ait lu quelque chose. Mais en est-il beaucoup qui aient remarqué parmi ses poésies une pièce délicieuse, digne pendant de l'*Avril* tant célébré de Belleau, une pièce intitulée *Chanson*, et qui commence par cette strophe :

La blanche violette
En ce doux mois fleurist;
Mainte fleur nouvelette
De toutes parts blanchist;
Mais des printanières couleurs
Mon immortelle
Est la plus gentille et plus belle,
La fleur des fleurs;
O belle fleur, cause de mes douleurs!
Mon immortelle
De ta beauté la fleur nouvelle
Fait que je meurs!

Lisez-la tout entière, vous qui aimez la poésie, lisez cette suite de stances que termine toutes le même gracieux refrain, et dites si ce n'est pas une des créations les plus délicates, les plus enchanteresses du siècle des Valois. Dites encore si elle ne possède pas à un haut degré ce cachet de rêverie et de

sentiment si rare à cette époque, et qui est un des plus grands charmes de l'art moderne ? Eh bien ! je ne l'ai vu citer nulle part; je n'en ai entendu parler à aucun littérateur. En vain l'ai-je cherchée dans les *Annales poétiques* et autres recueils de ce genre dont quelques-uns sont dus à des écrivains fort distingués; partout la perle du vieux poëte brille par son absence. Encore si elle ne se trouvoit que dans l'*introuvable* second volume de notre auteur, il y auroit une sorte d'excuse: à l'impossible nul n'est tenu. Mais non, c'est au milieu de son premier recueil, livre rare, mais accessible, qu'elle est restée jusqu'ici ignorée, dédaignée.... N'est-ce pas encore là ou jamais l'occasion de répéter l'adage que je citois tout à l'heure, ce fameux hémistiche si digne d'Horace, et qui n'est cependant pas d'Horace : *Habent sua fata libelli !*

ED. TURQUETY.

ANALECTA-BIBLION.

LIVRES ANCIENS.

I

Histoire générale des Antilles habitées par les François, par Du Port Du Tertre. *Paris*, 1667-71; 4 vol. in-4°.

Il faut le reconnoître, le zèle de nos missionnaires n'a pas été moins profitable aux sciences naturelles qu'à la civilisation et à l'honneur du nom françois. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir la précieuse collection des *Lettres édifiantes*, et de consulter les ouvrages publiés par ces hommes apostoliques qui ont acheté, au prix de leur sang, le droit de porter la lumière de l'Évangile dans les contrées les plus reculées.

Parmi ces ouvrages, nous distinguerons aujourd'hui l'*Histoire générale des Antilles*, par le P. Du Tertre. C'est un des livres les plus instructifs et les plus attachants qui se puissent lire sur cette matière. L'auteur étoit un homme d'un esprit cultivé, droit, sincère, connoissant le monde et sachant observer. Avant d'entrer en religion, il avoit exercé avec honneur le métier des armes; mais, animé d'une plus haute ambition, il aspira à la conquête des âmes, et se fit admettre dans l'ordre des frères prêcheurs, qui fournissoit aux missions une nombreuse et vaillante milice.

En 1640, ses supérieurs l'envoyèrent aux Antilles, dans le double but d'évangéliser les indigènes et d'exercer le saint ministère parmi les colons françois. La tâche étoit rude : le climat des tropiques est une épreuve redoutable pour les nouveaux venus des zones tempérées, à plus forte raison lorsqu'ils sont soumis aux privations, à la fatigue et à de fré-

quents déplacements, ce que ne pouvoient éviter les missionnaires dans ces contrées encore mal approvisionnées, où les habitations étoient fort distantes les unes des autres et les moyens de communication difficiles.

La foi, le courage et la bonne constitution du P. Du Tertre le soutinrent : il vécut près de dix-huit ans aux Antilles, dans un continuel labeur. Lorsqu'il y arriva, l'établissement des colonies françoises étoit encore récent. Tout ce qui s'étoit passé depuis leur fondation étoit présent à l'esprit des colons, et comme le bon père sut se concilier leur affection autant que leur respect, et que MM. les gouverneurs avoient pour lui une déférence particulière, il reçut d'eux les communications les plus exactes sur tout ce qui avoit précédé son arrivée. C'est à l'aide de ces documents originaux, et d'après ses propres observations, que le P. Du Tertre, de retour en France, entreprit d'écrire l'histoire de nos colonies.

Une première esquisse de ce travail, dédiée au procureur général Achille de Harlay, lui ayant été communiquée en manuscrit, passa de mains en mains, et excita une si vive curiosité que les libraires, pour en avoir tout le profit, eurent la pensée de s'emparer de l'ouvrage et de le faire imprimer à l'étranger sous un nom supposé. Le P. Du Tertre, qui en fut instruit, se vit alors obligé de le donner au public tel qu'il étoit, et il parut ainsi en un seul volume, en 1657, sous le titre d'*Histoire générale des Antilles*.

Quatre ans plus tard, en 1658, un ministre de l'Église réformée de Rotterdam, le sieur de Rochefort, qui avoit été à deux reprises dans les colonies, mais sans y séjourner longtemps, publia un ouvrage du même genre sous le titre d'*Histoire naturelle des Antilles de l'Amérique*.

Grâce à la protection du général de Poincy, alors gouverneur de nos possessions en Amérique, Rochefort avoit obtenu une copie du vocabulaire de la langue des sauvages dressé par le P. Raymond Breton, de l'ordre des frères prêcheurs. Ce curieux travail, qu'il inséra dans son ouvrage, lui donnoit

de l'originalité; pour tout le reste, il n'avoit fait que suivre ou copier le P. Du Tertre, et presque tout ce qu'il tiroit de son propre fonds étoit fictif ou erroné.

Les savants qui se réunissoient à Paris chez M. de Montmort, ayant reçu du pasteur hollandois un exemplaire de son livre, reconnurent aisément que ce livre étoit calqué d'une main maladroite sur celui du P. Du Tertre, et dès lors M. de Montmort pressa vivement ce religieux de reprendre son travail et de lui donner tous les développements dont il étoit susceptible, afin de mettre la vérité dans tout son jour. C'est à ses instances que nous devons l'*Histoire générale des Antilles* telle que nous la possédons aujourd'hui, en quatre volumes in-4°.

Le P. Du Tertre publia les deux premiers volumes en 1667. Le premier traite de l'établissement des François aux Antilles, et le second de l'histoire naturelle de ces contrées. Puis, en 1667, l'ouvrage fut augmenté de deux tomes nouveaux qui complètent la partie historique.

Cette histoire comprend un laps de temps de quarante années, depuis 1627, époque à laquelle M. d'Enambuc, gentilhomme normand, vint s'établir à l'île Saint-Christophe jusqu'en 1667, où la paix fut conclue entre la France et l'Angleterre, qui jusque-là nous avoit disputé la libre possession des Antilles.

Le récit des faits, dans l'ouvrage du P. Du Tertre, n'est pas une narration continue, une trame toute de sa main; il est sans cesse interrompu par la reproduction de documents authentiques tels que : ordonnances royales, traités de commerce, arrêtés des gouverneurs, règlements de police, lettres officielles ou intimes. Ces documents, pris pour base de la narration, auroient pu être renvoyés à la fin de l'ouvrage comme pièces justificatives, tandis que, placés comme ils le sont, ils couvrent trop le mérite du narrateur; mais enfin ils sont d'une telle importance, qu'ils ne laissent pas de donner à cette histoire une grande valeur.

On y voit avec quelle application et quelle intelligence Richelieu et Colbert travaillèrent à l'établissement, à la défense et à l'accroissement de nos colonies en Amérique, malgré l'opposition de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Espagne, et sans tenir compte de la bulle du pape Alexandre VI, qui, en 1493, conféroit au roi d'Espagne *la propriété absolue des terres fermes et des îles du nouveau monde découvertes et à découvrir.*

Dès que Richelieu eut appris de la bouche de M. d'Enambuc, qui avoit fait avec succès une première tentative d'établissement à Saint-Christophe, tout le parti que l'on pouvoit tirer de cette île et de plusieurs autres du même groupe qui n'étoient point régulièrement occupées par les Européens, il ne se donna pas de relâche qu'il n'eût formé une compagnie capable d'en assurer la colonisation au profit de la France. Il fit entrer dans cette compagnie les plus grands seigneurs, les Guénégaud, les d'Effiat; se mit à leur tête; contribua pour la plus forte part à ce que nous appellerions aujourd'hui le fonds social; et, en sa qualité de grand maître et de surintendant du commerce, il requit du roi une commission qui donnoit pouvoir à M. d'Enambuc et à son compagnon, M. du Rossey, de prendre possession aux Antilles des terres qui n'étoient pas encore sous la domination des princes chrétiens, leur promettant secours et protection dans toutes leurs entreprises, *à la charge par eux de favoriser dans ces contrées sauvages la prédication de la foi catholique, et d'y faire partout reconnoître le nom et l'autorité du roi de France.*

Les commencements en toutes choses sont foibles et difficiles. L'île de Saint-Christophe, notre première possession aux Antilles, nous fut longtemps disputée par les Anglois; mais, grâce à l'énergique persévérance du cardinal-ministre, qui ne cessa d'envoyer aux colonies des secours d'hommes et d'argent pour soutenir le courage et seconder le zèle des gentilshommes qu'il avoit préposés à l'entreprise, nous demeurâmes seuls maîtres de Saint-Christophe; et, avant que Riche-

lieu eût terminé sa glorieuse carrière, nous occupions déjà la Guadeloupe et la Martinique.

Colbert, d'accord avec son maître, auquel les grandes inspirations étoient naturelles, continua et développa l'œuvre de Richelieu. Il institua en 1664, sur des bases plus solides et plus larges, LA COMPAGNIE DES INDES OCCIDENTALES; et, repoussant par les armes tantôt les Espagnols et tantôt les Anglois, nos rivaux acharnés, il assura la prospérité des colonies françoises, non-seulement aux Antilles, mais aussi à la Louisiane et au Canada; et il ne contribua pas moins à ce résultat par le choix excellent des hommes qu'il investit de l'autorité, que par les sages instructions qu'il leur donna en toute occasion.

Qu'on nous permette de citer, comme preuve, la lettre qu'il écrivit à M. de Clodoré, gouverneur de la Martinique, après la répression d'une sédition dans cette île :

« Vous avez bien répondu à l'espérance que l'on a eue de « vostre courage et de vostre prudence, en reprimant en si « peu de temps la sédition qui s'étoit formée dans l'isle de la « Martinique : la promptitude avec laquelle vous l'avez exé- « cutée a fort pleu au Roy, et vous ne sçauriez rien faire qui « luy soit plus agréable à l'avenir, que de tenir la mesme « conduite qui a paru jusques icy dans toutes vos actions. « Vous sçavez que sa principale intention est que vous avan- « ciez le service de Dieu, préférablement au sien; que vous « fassiez administrer à ses sujets une justice fort exacte; que « vous preniez soin de chacun d'eux, ainsi qu'un bon père de « famille pourroit faire de ses enfants, et qu'après avoir éta- « bli une bonne police parmi eux, vous travailliez à les rendre « aguerris et adroits dans l'exercice des armes, pour s'en « pouvoir servir pour leur propre bien, selon les rencontres « qui s'en pourront présenter. Je dois vous faire sçavoir de « plus que Sa Majesté comptera vos services par le nombre « des colons que vous attirerez chaque année dans l'isle, sur

« quoy, pour luy donner une connoissance entière, m'envoye-
« rez, s'il vous plaist, de trois en trois mois, des roolles de
« tous les habitants. Cependant, je suis vostre très-humble et
« très-affectionné serviteur, COLBERT. »

A Saint-Germain, le 7 mars 1665.

Cette belle lettre fait assez voir quelle étoit la sollicitude de Louis XIV et de son ministre pour les colonies. Ils ne l'emportent point en cela sur Richelieu, mais il suffit à leur honneur qu'ils aient suivi ses traces d'un pas ferme. L'édit d'institution de la première compagnie permet aux gentilshommes qui en font partie, ou qui voudroient se rendre aux Antilles pour y fonder un établissement, d'exercer librement le commerce, de vendre, d'acheter, de trafiquer, sans pour cela déroger à la noblesse, et le même édit confère le droit de maîtrise dans tout le royaume, la capitale exceptée, aux artisans qui, pendant six ans, auront exercé leur art aux colonies.

Le second édit qui crée la Compagnie des Indes occidentales, en confirmant les immunités, priviléges et garanties concédés aux colons et aux membres de la première compagnie sous le ministère de Richelieu, y joint le droit de naturalisation pour les étrangers qui voudroient entrer dans la nouvelle compagnie ou s'établir sous ses auspices dans les colonies françoises. C'est la même sollicitude de part et d'autre pour la propagation de la foi catholique en Amérique comme dans le reste du monde. Richelieu envoya d'abord aux Antilles des dominicains et des capucins, qui eurent à essuyer toutes les misères d'une installation naissante, et qui, en général, soutinrent avec autant de courage que de dévouement les travaux de l'apostolat; les jésuites n'y vinrent que plus tard, et néanmoins leurs historiens n'ont pas manqué de leur attribuer toutes les conquêtes du christianisme aux Antilles. Il faut rendre à chacun ce qui lui est dû : les jésuites ont fait des merveilles à la Chine, au Canada, au Paraguay, à la Louisiane, mais ils n'ont pas été les

seuls à évangéliser le monde. Le P. Du Tertre se plaît à reconnoître les titres qu'ils ont à la reconnoissance des nations chrétiennes, mais il se révolte contre l'injustice de Chaulmer, auteur d'un livre intitulé : *Le Nouveau monde chrétien ou Histoire des missions*, livre dans lequel il représente les jésuites comme les seuls apôtres du nouveau monde. Il rappelle que les capucins, les dominicains et les carmes les ont précédés aux Antilles, et il affirme qu'à sa seule connoissance, il étoit mort plus de trente de ces missionnaires en odeur de sainteté avant que les pères jésuites eussent mis le pied dans ces îles. Puis, revenant à Chaulmer, il ajoute : « Si cet historien avoit pris la peine de lire les livres qui ont été écrits sur les missions du nouveau monde, il ne seroit pas exposé à souffrir le reproche que le respect et la vénération que j'ai pour ces anciens missionnaires m'oblige de lui faire dans celui-ci.... Mais, n'ayant voulu voir que les relations des révérends pères jésuites, *qui ne parlent ordinairement que d'eux*, il ne faut pas s'étonner s'il n'en peut pas dire autre chose. »

L'ouvrage du P. Du Tertre nous offre donc le tableau fidèle de toutes les vicissitudes de nos colonies des Antilles durant quarante ans, de leurs dissensions intestines et des luttes qu'elles ont eu à soutenir contre des nations rivales, particulièrement contre la nation angloise. L'auteur termine la partie historique en établissant d'une manière péremptoire que les Anglois *n'ont jamais voulu consentir à la neutralité recherchée avec empressement par les François, qu'ils nous ont manqué de parole, qu'ils ont violé les contrats, qu'ils ont été les premiers agresseurs, et que leur orgueil insupportable mettra toujours obstacle à ce que nous puissions vivre longtemps en paix avec eux.* Tel est le sujet du dernier chapitre dont nous laissons au P. Du Tertre toute la responsabilité, et, faisant des vœux pour que sa prédiction ne se réalise pas, nous passons à l'examen de ce qui, dans son ouvrage, est relatif à l'histoire naturelle.

Le P. Du Tertre n'étoit pas naturaliste, mais il avoit l'esprit attentif et sagace; assez disposé à l'admiration pour être vivement frappé de ce qu'il voyoit, il ne l'étoit pas au point de se faire illusion, condition précieuse chez un observateur; et son respect pour la vérité, sa parfaite droiture brillent dans toutes ses paroles : *Je puis assurer le lecteur*, dit-il dans l'Avant-propos du second volume, *que je ne décriray rien dont mes yeux, mes mains et mon goust n'ayent esté les véritables témoins.*

Combien y a-t-il de naturalistes qui puissent en dire autant?

Et quelques pages plus loin, avant de traiter *des plantes et des arbres des Antilles*, le P. Du Tertre déclare qu'il ne prétend nullement à la qualité de médecin, de philosophe ou de naturaliste, et qu'il n'a d'autre désir que de faire *une relation simple et naïve* des choses qu'il a remarquées dans les îles, voulant faire *connoître au lecteur le pays qu'il décrit tel qu'il le connoît lui-même.* Il a tenu parole et son but a été atteint. La méthode qu'il suit dans la distribution des matières est parfaite : il donne d'abord la topographie des Antilles françoises avec des cartes fort exactes, qui rendent sa description sensible; puis il traite successivement du climat, des végétaux et des animaux propres à ces contrées, et enfin de leur population indigène et étrangère. Rien d'essentiel n'est omis dans cette énumération. On y voit une fois de plus que partout où la nature prodigue ses richesses, elle a des moyens terribles de destruction pour le renouvellement des êtres, comme si ce renouvellement incessant étoit une des bases du système du monde. Là même où le climat est si favorable à la végétation et à la fécondité des animaux, les ouragans, les tremblements de terre et les maladies pestilentielles exercent de perpétuels ravages. Aux bords du Gange règne le choléra, en Égypte la peste, aux Antilles la fièvre jaune : partout où la vie est très-active, la mort lui fait contre-poids; ou plutôt elle n'est elle-même qu'une des évolutions de la vie aussi souvent répétée que les autres.

L'*Histoire générale des Antilles* contient des détails très-instructifs sur la culture et les diverses préparations du tabac, de l'indigo, de la canne à sucre, et du manioc, dont les racines féculentes nous fournissent aujourd'hui le tapioka. Toutes les plantes, tous les arbres utiles ou qui servent au luxe y sont décrits avec soin; mais c'est surtout dans la peinture des animaux de ces contrées et de leurs habitants que l'auteur excelle et montre un talent vraiment remarquable. Avant Linnée et Buffon, il a trouvé de ces mots qui d'un seul trait peignent un être. Il appelle l'oiseau-mouche *une fleur céleste;* et il dit des lampyres de l'Amérique, ces insectes phosphorescents désignés en Italie sous le nom de lucioles : « Ce sont comme de *petits astres animés*, qui dans les nuits les plus obscures remplissent l'air d'une infinité de belles lumières.... Je ne sais, ajoute-t-il plus loin, si c'est l'amour ou l'envie qui les fait courir avec tant d'ardeur après les choses qui brillent ou éclatent tant soit peu, mais il ne faut que poser une chandelle, un tison de feu ou une mèche allumée pour les faire approcher et faire tant de tours aux environs de ces lumières étrangères, que bien souvent elles y éteignent la leur, en s'y brûlant comme les papillons à la chandelle. » (*Hist. gén. des Ant.*, t. II, p. 280.)

Les lampyres sont en effet attirés par les lumières artificielles, sous l'influence de l'attrait sexuel qui s'égare, comme le soupçonne le P. Du Tertre.

Bernardin de Saint-Pierre n'auroit pas mieux réussi que ce bon père à mettre sous nos yeux l'industrieuse habileté des colibris dans la construction de leurs nids :

« Je n'ai jamais rien vu en ma vie, dit-il, de plus gentil ni de plus artistement travaillé que le nid de ces petits oiseaux : ils le font ordinairement sur les petites branches d'un oranger ou d'un citronnier, et bien souvent dans les cases, sur le moindre fétu replié qui pend de la couverture. La femelle bâtit le nid pendant que le mâle va chercher les matériaux, qui sont du coton qui n'a jamais été mis en œuvre et qu'il

cueille lui-même sur les arbres, de la plus fine mousse des forêts et de petites écorces de gommiers. Il y a véritablement du plaisir à voir cette petite ménagère en besogne : elle revêt premièrement la branche ou le fétu sur lequel elle doit faire son nid de coton à la largeur d'un pouce, et si serrément que tout le petit édifice ne peut être ébranlé; puis elle élève là-dessus un petit rond de coton de la hauteur d'un doigt, qui est comme le fondement. Cela fait, elle carde, s'il faut ainsi dire, tout le coton que lui apporte le mâle, et le remue quasi poil à poil avec son bec et ses petits pieds, puis elle forme son nid, qui n'est pas plus grand que la moitié de la coque d'un œuf. A mesure qu'elle élève le petit édifice, elle fait mille petits tours, polissant avec sa gorge la bordure du nid, et le dedans avec sa queue; puis elle revêt tout le dehors de mousse et de ces petites écorces de gommiers qu'elle colle tout à l'entour du nid pour le garantir des injures du temps.

« Tout cela achevé, elle pond dedans deux œufs, qui ne sont guère plus gros que de petits pois, blancs comme de la neige. Le mâle et la femelle les couvent alternativement l'espace de dix à douze jours, au bout desquels les deux petits paroissent, qui ne sont pas plus gros que des moucherons. Je n'ai jamais pu remarquer en quoi consiste la becquée que la mère leur apporte, sinon qu'elle leur donne sa langue à sucer, que je crois être tout emmiellée du suc qu'elle tire des fleurs » (T. II, p. 264.)

Le plumage du flamant américain a des teintes plus vives que celui de l'ancien continent, ce qui fait dire au P. Du Tertre : « Toutes ses plumes sont de couleur incarnat, et, quand il vole à l'opposite du soleil, il paroît tout flamboyant comme un brandon de feu.... Ces oiseaux sont toujours en bande, et pendant qu'ils ont la tête cachée, barbotant dans l'eau, comme les cygnes, pour trouver leur mangeaille, il y en a toujours un en sentinelle, tout debout, le cou étendu, l'œil circonspect et la tête inquiète : sitôt qu'il aperçoit quelqu'un, il sonne la trompette, donne l'alarme au camp, prend le vol

le premier, et tous les autres le suivent, volant en ordre comme les grues. » (T. II, p. 267-268.)

Certainement, on ne sauroit donner une idée plus vive de l'aspect général du flamant et de ses habitudes sociales. La peinture de cette sentinelle qui veille à la sûreté de tous, *debout, le cou étendu, l'œil circonspect et la tête inquiète*, est une peinture achevée.

L'intérêt qu'offrent ces tableaux de la nature s'accroît dès que nous arrivons à l'homme. En lisant les premières pages, que le P. Du Tertre consacre aux indigènes des Antilles, aux Caraïbes, dont il nous vante le beau développement physique en harmonie avec le climat des tropiques, la santé ferme, l'intelligence droite, l'âme exempte d'ambition et la vie indépendante, on seroit tenté de croire que Rousseau a eu raison de célébrer l'état sauvage comme un état de perfection; mais le P. Du Tertre, qui n'a nulle idée préconçue et qui obéit aux faits, nous montre bientôt ses héros sous un jour moins favorable, et on ne tarde pas à reconnoître qu'ils sont paresseux, lâches, perfides, vindicatifs, superstitieux, cruels, livrés aux sorciers, s'enivrant parfois au point d'en périr, faisant de leurs femmes des esclaves, et se repaissant de la chair de leurs ennemis quand ils parviennent à les surprendre, car ils ne les attaquent jamais de front : toutes choses qui atténuent un peu le portrait attrayant qu'en fait tout d'abord l'historien des Antilles, car au chapitre Ier du traité consacré aux habitants de ces contrées, il s'exprime de la sorte :

« Comme j'ai fait voir que l'air de la zone torride est le plus pur, le plus sain et le plus tempéré de tous les airs, et que la terre y est un paradis toujours verdoyant et arrosé des plus belles eaux du monde, il est à propos de faire voir dans ce traité que les sauvages de ces îles sont les plus contents, les plus heureux, les moins vicieux, les plus sociables, les moins contrefaits et les moins tourmentés de maladies de toutes les nations du monde : car ils sont tels que la nature

les a produits, c'est-à-dire dans une grande simplicité : ils sont tous égaux, sans que l'on connoisse presque aucune sorte de supériorité ni de servitude; et à peine peut-on reconnoître aucune sorte de respect, même entre les parents, comme du fils au père. Nul n'est plus riche ni plus pauvre que son compagnon, et tous unanimement bornent leurs désirs à ce qui leur est utile et précisément nécessaire, et méprisent tout ce qu'ils ont de superflu, comme chose indigne d'être possédée.

« Ils n'ont point d'autre vêtement que celui duquel la nature les a couverts. On ne remarque aucune police parmi eux : ils vivent tous à leur liberté, boivent et mangent quand ils ont faim ou soif; ils travaillent et se reposent quand il leur plaît; ils n'ont aucun souci, je ne dis pas du lendemain, mais du déjeuner au dîner, ne pêchant ou ne chassant que ce qui leur est précisément nécessaire pour le repas présent, sans se mettre en peine de celui qui suit....

« Au reste, ils ne sont ni velus, ni contrefaits; au contraire, ils sont d'une belle taille, d'un corsage bien proportionné, gras, puissants, forts et robustes, si dispos et si sains qu'on voit communément parmi eux des vieillards de cent ou six-vingts ans, qui ne savent ce que c'est de se rendre ni de courber les épaules sous le faix des vieilles années, et qui ont fort peu de cheveux blancs, et à peine le front marqué d'une seule ride.

« Ils ont le raisonnement bon, et l'esprit autant subtil que le peuvent avoir des personnes qui n'ont aucune teinture des lettres, et qui n'ont jamais été subtilisées et polies par les sciences humaines, qui bien souvent, en nous subtilisant l'esprit, nous le remplissent de malice; et je puis dire avec vérité que si nos sauvages sont plus ignorants que nous, ils sont beaucoup moins vicieux, voire même qu'ils ne savent presque de malice que ce que nos François leur en apprennent.

« *Ils sont grands rêveurs, et portent sur leur visage une physionomie triste et mélancolique. Ils passent des demi-journées*

entières assis sur la pointe d'un roc ou sur la rive, les yeux fichés en terre ou dans la mer, sans dire un seul mot. Ils ne savent ce que c'est de se promener, et rient à pleine tête lorsqu'ils nous voient aller par plusieurs fois d'un lieu à l'autre sans avancer chemin, ce qu'ils estiment pour une des plus hautes sottises qu'ils aient pu remarquer en nous.

« Ils sont d'un naturel benin, doux, affable, et compatissent bien souvent, même jusqu'aux larmes, aux maux de nos François, n'étant cruels qu'à leurs ennemis jurés. »

Entrons maintenant dans le détail de leurs mœurs.

La polygamie étoit en usage parmi eux; ils épousoient de droit leurs cousines germaines en ligne féminine, et un sauvage avoit quelquefois jusqu'à six ou sept femmes. Dans ce cas, il donnoit à chacune d'elles une case distincte et les visitoit chacune à leur tour durant un mois, *sans qu'il parût aucune sorte de jalousie entre elles,* dit le P. Du Tertre.

Le travail de l'enfantement étoit, pour ces femmes, accompagné de peu de douleur. Dès que l'enfant étoit venu au monde, la mère elle-même le lavoit, le déposoit sans aucune entrave dans un petit lit de coton, et travailloit dans la case comme si rien ne lui fût arrivé; mais, chose étrange, c'étoit le mari qui dès lors commençoit à se plaindre : il se mettoit au lit et observoit un jeûne tellement rigoureux, qu'il passoit quelquefois les cinq premiers jours sans prendre aucune nourriture; cet état d'abstinence et de macération, dont le patient se relâchoit un peu dans la suite, duroit néanmoins près de six mois; après quoi les parents et les amis étoient convoqués pour célébrer la naissance de l'enfant.

Les mères montroient la plus tendre sollicitude pour leurs nourrissons, les tenant presque nuit et jour suspendus à leurs mamelles. Quand ils avoient grandi, les garçons suivoient le père et mangeoient avec lui, et les filles demeuroient avec la mère.

La pêche et la chasse faisoient la principale occupation des hommes; c'étoit eux aussi qui abattoient le bois et qui con-

struisoient les canots et les pirogues, mais ils ne consacroient guère plus d'une heure par jour à ces sortes de travaux, et *encore si lâchement*, dit le P. Du Tertre, *qu'ils sembloient se moquer de la besogne. Ils consumoient tout le reste du temps à se faire peigner et peindre par leurs femmes, à jouer de la flûte et à rêver.*

Le plus lourd travail pesoit sur les femmes : indépendamment du soin des enfants et des malades, qui leur étoit exclusivement confié, elles cultivoient la terre, l'ensemençoient, levoient les récoltes, préparoient la nourriture et tissoient les lits de coton, pièce capitale de ces pauvres ménages. En résumé, les femmes des Caraïbes étoient plutôt les esclaves de leurs maris que leurs compagnes.

Ces sauvages se réunissoient souvent en assemblée, soit dans un intérêt commun, pour décider une expédition guerrière ou se partager les fruits de la victoire; soit par des motifs particuliers, tels qu'un mariage, la naissance d'un garçon, la mort d'un aïeul, l'admission d'un jeune homme au rang des guerriers, la prise de possession d'une case, la mise à flot d'une pirogue, la coupe d'un bois, et pour mille autres causes qui rendoient ces réunions extrêmement fréquentes. Lorsque le motif qui les y amenoit n'avoit rien de lugubre à leurs yeux, ils se livroient avec frénésie au plaisir de la danse, et usoient immodérément de boissons alcooliques, au point que quelques-uns en mouroient sur place.

Mais c'est surtout dans la guerre et ses conséquences qu'ils se montrent à nous sous un jour peu favorable. Jamais ils n'attaquoient de front leurs ennemis; ils ne cherchoient qu'à les surprendre; et si leur marche étoit découverte, ils battoient en retraite. Avoient-ils réussi dans leur entreprise, ils amenoient prisonniers tous ceux qui survivoient au combat. Les femmes devenoient leurs esclaves, et les hommes étoient destinés à leur servir de pâture. Ils se réunissoient en assemblée pour ces exécrables repas; ils dansoient autour de leurs victimes en les accablant d'outrages, et après les avoir assom-

mées, ils dépeçoient leur corps, dont ils se partageoient les morceaux et les faisoient rôtir immédiatement. Ceux qui étoient réputés parmi eux les plus valeureux, avoient le cœur, et on donnoit aux femmes les jambes et les cuisses. Tous mangeoient cette viande avec rage, par esprit de vengeance plutôt que par avidité, et dans la persuasion qu'elle fortifioit leur courage. Le P. Du Tertre affirme leur avoir entendu dire que *de tous les chrétiens, les François étoient les meilleurs et les plus délicats, mais que les Espagnols étoient si durs qu'ils avoient de la peine à en manger*.

Si l'on passe aux Caraïbes cet exécrable usage, on peut admettre avec leur historien qu'ils étoient les plus doux des hommes. Nous avons déjà vu qu'ils n'en étoient pas les plus tempérants, au moins dans l'emploi des boissons alcooliques, et il s'en faut de beaucoup qu'ils en fussent les plus sains, puisque le P. Du Tertre nous apprend que la syphilis faisoit parmi eux d'horribles ravages, et que presque toutes leurs femmes en étoient infectées.

Le P. Du Tertre est très-assurément sincère dans les éloges qu'il leur donne, mais il s'étoit trop laissé séduire par la simplicité de leur manière d'être habituelle, par leur indifférence pour la plupart des choses qui nous émeuvent, et par la grande indépendance dans laquelle ils vivoient. Sous certains rapports, leur sort étoit digne d'envie : ils n'étoient point tourmentés par l'ambition qui nous travaille, ils étoient exempts des besoins factices qui naissent dans l'état de civilisation; mais aussi la pensée cultivée et agrandie, qui fait la force et la dignité de l'homme, leur manquoit; et s'ils vivoient entre eux dans l'indépendance, ils étoient sans cesse opprimés par la nature. C'est la pensée qui nous donne l'empire sur le monde matériel, c'est elle aussi qui éveille en nous le sens moral : l'état de civilisation qui favorise son développement est donc à l'état inculte et sauvage ce que l'homme est à la brute. Toute discussion à cet égard est un outrage au sens commun. Ceci soit dit, non pour le P. Du Tertre, qui ne pré-

tend nullement faire l'apologie de l'état sauvage, mais pour mettre en garde le lecteur contre la séduction de ses peintures.

Grâce au ciel, ce n'est pas nous qui avons introduit l'esclavage dans le nouveau monde, ce sont les Espagnols et les Hollandois; notre tort est d'avoir suivi leur exemple, car, dès l'établissement de nos colonies, les nègres du Sénégal et de la Guinée, achetés et vendus comme un bétail, ont été employés à la culture des terres. Ces malheureux étoient entassés en si grand nombre sur les bâtiments qui les transportoient d'Afrique, que, pour peu qu'ils fussent retenus en mer au delà des prévisions par le calme ou les vents contraires, les aliments leur manquoient, et ce défaut de nourriture, joint aux maladies contagieuses, en emportoit quelquefois plus des deux tiers. *On a vu des capitaines qui, en ayant pris sept cents sur les côtes d'Afrique, en débarquoient à peine deux cents aux Antilles.*

Tout ce que le P. Du Tertre dit de leur caractère, de leurs aptitudes et de leurs penchants, est consacré par l'expérience. Le nègre est impressionnable comme l'enfant : il passe en un instant de l'abattement à la joie; il est peu capable d'attention; fin, rusé, il est enclin au vol; mais les qualités affectives, très-développées chez lui, corrigent ses défauts : si vous gagnez son cœur, vous pouvez en attendre le plus complet dévouement. La brutalité avec laquelle nous l'avons traité n'étoit pas propre à perfectionner sa nature. Avant que des règlements, où l'esprit d'humanité, d'accord avec l'intérêt bien entendu des maîtres, eussent adouci le sort des nègres, ils étoient trop souvent soumis à des travaux qui dépassoient la mesure de leurs forces, et leurs fautes, leurs défaillances même, étoient punies des plus horribles châtiments.

Le P. Du Tertre raconte que, pour la récolte et la préparation du tabac, on les tenoit à la tâche du matin au soir, et même une partie de la nuit. « A peine ont-ils dormi trois ou quatre heures, dit-il, qu'on les éveille pour retourner au tra-

vail, ce qui harasse ces pauvres gens d'une telle manière, qu'on les voit dormir tout debout. Quelque envie pourtant qu'ils aient de se reposer, il faut qu'ils s'en défendent, car si le commandeur qui les observe les voit sommeiller, il les frappe d'une liane qui leur fait bientôt perdre l'envie de dormir. »

« Exposés pendant tout le jour, dit-il encore, aux rayons du soleil, ils fondent continuellement en eau, de sorte que l'on prendroit l'entre-deux de leurs épaules pour une gouttière, à cause de la sueur qui en découle. »

Ce rude labeur étoit imposé aux enfants eux-mêmes dès l'âge de douze ans, et les femmes y participoient également, à moins qu'elles ne fussent enceintes de sept à huit mois, auquel cas on leur assignoit un travail moins pénible.

Voilà ce qu'on exigeoit des nègres au temps du P. Du Tertre, et voici les châtiments qu'on leur infligeoit :

S'ils se relâchoient du travail, le commandeur préposé à leur garde les ranimoit à coups de liane.

Avoient-ils commis quelque larcin, on les exposoit tout un jour au carcan avec un bâillon à la bouche, qui s'ouvroit à l'aide d'une vis, et comme ce bâillon étoit frotté de piment, il en résultoit pour ces malheureux une salivation des plus incommodes qui les rendoit l'objet de la risée des enfants attroupés autour d'eux.

Quelquefois on les attachoit à une potence par l'oreille avec un clou, et, après les y avoir laissés un certain temps, on les en détachoit en coupant l'oreille. « Il me souvient, dit à ce sujet le P. Du Tertre, qu'un pauvre nègre de Saint-Christophe, ayant déjà perdu l'une de ses oreilles par ce supplice, comme il fut condamné à perdre l'autre, il ne voulut jamais permettre qu'on la lui coupât qu'il n'eût parlé à monsieur le général de Poincy (alors gouverneur des Antilles), ce qui lui ayant été accordé, il se jeta à ses pieds, le pria d'avoir pitié de lui et de ne pas permettre qu'on lui coupât l'oreille, parce qu'il ne sauroit plus où mettre son bout de petun (tabac), si on la lui ôtoit (car c'est une coutume aux nègres d'avoir tou-

jours un bout de petun sur chaque oreille pour fumer en travaillant). Sa simplicité ayant touché monsieur de Poincy, il lui fit miséricorde. »

Les François, du reste, se montroient plus indulgents envers leurs esclaves que les Espagnols, qui les tuoient sans miséricorde *au moindre refus qu'ils faisoient de leur obéir*. Un commandeur espagnol avoit toujours deux ou trois pistolets à sa ceinture, et, à la moindre résistance, *ou même pour une parole un peu haute*, il étendoit roide mort sur place, en présence des autres, le nègre qui s'en étoit rendu coupable. Aussi pouvoit-on confier à un commandeur de cette nation quatre à cinq cents esclaves, sans qu'aucun d'eux *osât le regarder en face ni souffler devant lui;* mais à quel prix cette obéissance étoit-elle achetée! La perte que les Espagnols ont faite de la plupart de leurs colonies d'Amérique n'est qu'une foible punition des rigueurs qu'ils y ont exercées.

Une tentative d'évasion de la part d'un nègre étoit punie d'une longue flagellation, après quoi on frottoit avec *du piment, du sel et du jus de citron* le corps déchiré et sanglant du patient, et on lui mettoit les fers aux pieds pour le reste de sa vie.

Les nègres qui se sentoient coupables supportoient les châtiments avec assez de patience; mais si on les frappoit à tort, ils rugissoient comme des lions, et tomboient quelquefois dans un désespoir qui les conduisoit au tombeau.

C'est là une condition bien déplorable; et ce qui la rend vraiment affreuse, c'est la contrainte et la violence portées, à l'égard des nègres, jusque dans le domaine des plus saintes affections, car, encore aujourd'hui, le maître marie ses esclaves et dispose à son gré de leurs enfants, pouvant les éloigner de leurs père et mère et les vendre, si bon lui semble. Ceux qui connoissent la tendresse des nègres pour leurs femmes et surtout pour leurs enfants, comprendront tout ce qu'ils doivent souffrir quand ils sont sous la domination d'un maître inhumain et avide qui ne tient aucun compte

des sentiments naturels. Au temps du P. Du Tertre, la religion intervenoit en leur faveur, car ils ne pouvoient être mariés s'ils n'y donnoient leur consentement au pied des autels; et à ce sujet le P. Du Tertre rapporte un acte d'indépendance et de fermeté qui fait trop d'honneur à la nature humaine pour que nous le passions sous silence.

« L'on a vu, dit-il, à la Guadeloupe, une jeune négresse si persuadée de la misère de sa condition, que son maître ne put jamais la faire consentir à se marier au nègre qu'il lui présentoit. Ce maître d'abord, croyant qu'elle en aimoit quelque autre, pria l'un de nos pères de le savoir d'elle et de lui promettre qu'il l'achèteroit à quelque prix que ce fût; mais elle ne répondit jamais autre chose, sinon qu'elle ne se vouloit point marier. Son maître, se moquant de sa résolution, l'amena un dimanche à notre église pour épouser le nègre qu'il lui vouloit donner : elle ne résista point, mais elle attendit que le père lui demandât si elle vouloit un tel pour son mari, mais pour lors elle répondit avec une fermeté qui nous étonna : « Non, mon père, je ne veux ni de celui-là, ni même d'aucun autre; je me contente d'être misérable en ma personne, sans mettre des enfants au monde qui seroient peut-être plus malheureux que moi, et dont les peines me seroient beaucoup plus sensibles que les miennes propres. » Elle est ainsi toujours constamment demeurée dans son état de fille, et on l'appeloit ordinairement *la Pucelle des îles.* »

Après ce touchant et fidèle exposé de l'état des nègres dans nos colonies, le P. Du Tertre fait un appel à la foi chrétienne des possesseurs d'esclaves, et, leur rappelant que ces infortunés sont comme eux enfants de Dieu et de l'Église, il les conjure de les traiter en frères, sous peine d'encourir les justes jugements du père commun; et ces paroles évangéliques sont comme un baiser de paix par lequel l'historien des Antilles prend congé de son lecteur et met le sceau à son ouvrage.

Nous l'avons dit, et nous devons le répéter en finissant :

l'*Histoire générale des Antilles habitées par les François* fournit sur la fondation de nos colonies des documents que l'on chercheroit vainement ailleurs, et la description à la fois naïve et pittoresque que l'auteur nous donne de ces contrées, de leurs productions et de leurs habitants, nous les fait peut-être mieux connoître que ne pourroit faire un ouvrage plus rigoureusement scientifique, mais aussi moins animé et plus aride, car ce n'est pas en dépouillant la nature de ce qu'elle a d'attrayant que nous apprenons à la mieux apprécier; au contraire, si vous vous arrêtez à l'étude du squelette de l'homme, vous ne connoîtrez pas l'homme. Il faut le voir revêtu de son enveloppe, pourvu de ses organes, animé par la vie, éclairé par l'intelligence, mû par la volonté, agité par les passions, luttant avec les forces environnantes et les soumettant à son empire.

Le mérite des anciens voyageurs est de nous montrer les nouveautés qui s'offroient à leurs yeux par le côté le plus saisissant. Comme ils savoient moins que les modernes, ou, pour parler plus juste, comme leur science étoit moins avancée, ils s'étonnoient davantage, ils admiroient plus, et ils nous communiquoient leur émotion et leur admiration; or, l'un des meilleurs moyens de pénétrer les secrets de la nature est de se passionner pour elle, c'est ce qui fera vivre les récits des voyageurs des XVIe et XVIIe siècles, et c'est aussi ce qui assigne à l'ouvrage que nous venons d'étudier une place distinguée parmi ceux qui traitent de l'histoire naturelle.

Dr BERTRAND DE SAINT-GERMAIN.

II

Note sur les éditions de la *Meygra Entrepriza* d'Antonius Arena.

On vient de réimprimer à Aix, chez M. Makaire, libraire, imprimeur-éditeur, une NOUVELLE ÉDITION de la *Meygra Entrepriza catoliqui imperatoris quādo*, etc., d'Antonius Arena, *en-*

tièrement conforme à l'édition originale de 1537, *précédée d'une notice bibliobiographique et littéraire* par un docte *membre de l'académie d'Aix-en-Provence;* petit in-8° ou in-16 de XXVIII et 127 pages.

C'étoit le vœu de l'excellent Charles Nodier, qui pensoit qu'une bonne édition du célèbre poëme macaronique d'Arena ne pouvoit se faire qu'en Provence, au point de vue topographique et des noms propres, qui abondent dans cette curieuse et satirique relation de l'invasion de Charles-Quint; noms propres de localités et de personnages plus ou moins ignorés, et qui, latinisés, macaronisés ou tronqués, ne sont pas toujours faciles à deviner dans l'édition gothique originale, et même dans la jolie édition de Lyon.

Si nous ne nous trompons pas, celle que l'on vient de publier est la quatrième, et non la sixième, du *liure de maistre Anthoine Arena quil feist a lhonneur de France Lan de grace mil cinq cès trente six, quand Lempereur feist la guerre en Prouence....*

La première édition, et la plus recherchée comme de raison, est celle d'Avignon, 1537, petit in-8°, caractères gothiques de 76 feuillets ou 152 pages pleines, qui s'est vendue jusqu'à 380 fr. l'année dernière à Paris, plus les frais de vente et de commission, ce qui la porte à plus de 400 fr.... Ce prix, toutefois, ne surprendra point trop *aujourd'hui*, si on le compare à celui auquel fut porté, vers le milieu du dernier siècle, un exemplaire en mauvais état, qui paroît avoir été acquis d'abord au prix de 74 fr. 19 sous pour le marquis de Méjanes. L'illustre donateur-fondateur de la bibliothèque d'Aix l'auroit refusé, sans doute à cause de sa défectuosité, et l'exemplaire seroit resté au compte du libraire Rigolet, qui le communiqua à quelques amateurs de Lyon, auxquels il s'adjoignit, jaloux de donner une nouvelle édition, à leurs frais, de cet ouvrage aussi curieux que rare (1).

1. Cet exemplaire, venu d'Avignon, s'étoit trouvé dans la bibliothèque du

Quoi qu'il en soit, nous croyons l'édition originale, si justement recherchée, mais à peu près introuvable, sortie de l'imprimerie de *Jehan de Channey*, qui véritablement illustra les presses de la ville papale, bien avant que les autres villes de Provence fussent pourvues d'un imprimeur. On lui doit, entre autres, la belle édition, caractères gothiques, des *Ordonnances du tres-chrestien roy de France, François premier de ce nom, reduictes par Tiltres... Ordonnees estre gardees et obseruees en ses pays de Prouence, Forcalquier et terres adiacentes*, qui parut d'abord *avec privilége* en 1536, et ensuite avec un nouveau frontispice daté de 1540, sans mention de privilége (1). Malgré quelques légères différences typographiques, c'est absolument la même édition, et on lit à la fin de la table des exemplaires datés au-dessous du frontispice M. D. XL., comme à la fin de ceux portant au frontispice, qui est différent, ces mots en rouge : *Auec privilege*, M. D. XXXVI, on lit, disons-nous : *Ces presentes ordonnances ont este imprimees en Auignon par Iehan de Channey lan de grace mil cinq cens. XXXVI. au moys d'Aoust.... Laus Deo.*

Or nous trouvons dans ce volume assez rare, sous l'une comme sous l'autre date (2), et fort bien exécuté, tel bois ou telle lettre grise que nous avons reconnus dans l'édition originale de la *Meygra Entrepriza*, imprimée dans la même ville, et précisément à la même époque. Il nous paroît difficile de ne

marquis de Caumont, acquise en totalité et transportée à Lyon par le libraire Rigolet, qui en fit une vente en détail et aux enchères, en janvier 1759.

1. Ce privilége en effet pouvoit bien avoir été usurpé et contesté depuis; car la véritable édition originale de ces *ordonnances*, plus belle encore que celle de Channey, est de Lyon, 1535, au mois de mars, par Denys de Harsy, avec privilége pour trois ans, imprimé au v° du titre qui porte la date de 1536, accordé par François Ier au libraire lyonnois, A. Vincent. Ainsi l'édition de Channey pourroit bien n'être qu'une contrefaçon favorisée par la position politique d'Avignon, dépendance des États du pape. On nous a parlé aussi d'une édition de Paris de ces mêmes *ordonnances*, que nous ne connoissons pas, et qui nous paroît douteuse.

2. Daté de 1536 et réuni à quelques pièces analogues que l'on trouve ordinairement à la suite; il vient de se vendre 201 fr. à la vente de M. le comte de Portalis, n° 183 du catalogue.

pas attribuer l'une et l'autre impression au même typographe, qui, étant sujet du pape, alors allié douteux de François Ier comme de Charles-Quint, a pu croire ne pas devoir mettre son nom à un ouvrage où ce dernier est ridiculisé. C'est le même motif, à peu près, qui auroit fait supprimer ou plutôt modifier dans la plupart des exemplaires de l'édition originale de la *Meygra Entrepriza*, la vignette du titre qui représente le coq, emblème de la France, chantant victoire au-dessus de l'aigle éployée d'Autriche tronquée dans sa partie supérieure, pour n'y laisser que le coq : modification probablement exigée par la prudence du gouvernement pontifical, qui avoit à ménager l'empereur Charles-Quint.

La seconde édition de la *Meygra Entrepriza* est celle qui fut faite à Avignon, in-8°, sous le titre de *Bruxelles, apud J. Van Ulandere, Typographum, M.DCC.XLVIII*, et qui est la même que celle qui porte la date M.DCC.L, avec les mêmes noms de ville et d'imprimeur apocryphes. C'est avec toute raison, car cette édition est détestable, et ne rappelle que trop la plupart des éditions avignonaises du XVIIIe siècle, et nullement celles de la ville papale qui, dès 1497, possédoit une imprimerie, la première dans nos contrées, et qui bientôt après illustroit ses presses par les belles publications de Channey, que Nodier nomme quelque part l'*Elzévir d'Avignon*. Il n'y a de différence entre ces deux prétendues éditions que dans la date; mais il y a eu un nouveau tirage pour les premières feuilles qui ont été recomposées, n'importe pour quel motif. La vignette du coq seul chantant victoire, et grossièrement exécutée sur bois, se retrouve sur l'une et l'autre espèce d'exemplaires, comme sur l'édition de Lyon dont nous allons parler; ce qui nous porte à croire que c'est le même exemplaire de l'édition originale, plus ou moins détérioré, qui, porté d'Avignon à Lyon, a servi pour les deux éditions.

Celle-ci, qui est la troisième, et qui est exécutée avec beaucoup de soin, parut à Lyon en 1760 (chez les frères Duplain, libraires) et n'a été tirée qu'à 150 exemplaires in-8°, dont 12

sur papier très-fin de Hollande où la vignette du coq chantant est tirée en fort beau bleu, et 12 autres en grand papier fin pour les associés seulement, sauf 2 qui furent envoyés, l'un au ministère, et l'autre à M. l'intendant de Lyon. Le restant, en beau papier ordinaire, étoit destiné à être joint à la dernière édition in-8° des autres ouvrages d'Arena faite à Londres, *Londini* 1757 (Paris, chez Barbou), sous ce titre: *Antonius de Arena provencalis de bragardissima villa de Soleriis ad suos compagnones qui sunt de persona friantes, bassasdansas et ranos practicantes, nouvellos per quam plurimos mandat.*

« Il ne manque à cette édition de Lyon (pour laquelle on eut même besoin d'un 2e exemplaire communiqué par un homme de lettres de Provence, tant le premier venu d'Avignon était défectueux), il ne manque qu'un vocabulaire des mots du vieux langage, qui ont leur sel dans la poésie macaronique, et un autre pour le patois provençal. Je regardois ces deux vocabulaires comme indispensables, pour la parfaite intelligence du poëme (ajoute le bibliophile lyonnois, le généreux Adamoli, qui laissa sa précieuse bibliothèque, *non sorte sed arte collecta*, à l'académie de Lyon, et qui fut le principal auteur de cette édition); mais quand on a affaire à une compagnie, on ne fait pas toujours ce que l'on désire. »

On doit être surpris que ces amateurs de Lyon, dont nous avons déjà parlé, et qui étoient au nombre de huit à la tête desquels étoit Pierre Adamoli, n'aient pas eu connoissance de la mauvaise réimpression d'Avignon, sous le nom de Bruxelles, qui avoit paru, pour ainsi dire, à leurs portes, une dizaine d'années auparavant. Du moins ils n'en disent rien dans le modeste *Avis* anonyme qui est en tête de leur édition. Peut-être ont-ils dédaigné de la mentionner....

Les éditeurs de Lyon donnent aussi la vignette du coq chantant modifiée, qui est dans l'édition apocryphe de Bruxelles; beaucoup mieux gravée, il est vrai (elle est sur cuivre), mais peut-être aussi moins fidèle, si cette appréciation nous est permise. Dans tous les cas, elle est beaucoup moins exactement

calquée, et surtout moins curieuse que celle qui enrichit la nouvelle édition d'Aix, qui auroit pu et qui auroit dû peut-être nous donner le fac-simile de l'une et de l'autre, d'autant que la modification probablement imposée, c'est-à-dire, la suppression de l'aigle d'Autriche tronqué, a quelque chose d'historique, comme la première vignette elle-même. Nul doute que les bibliophiles n'attachent quelque importance à réunir l'une et l'autre, l'originale et la censurée. A ce titre seul l'édition apocryphe peut être encore recherchée des curieux, puisque la vignette grossièrement exécutée sur bois y ressemble d'autant plus au bois de l'édition originale modifié ou écourté.

Quant à l'édition in-4° qui auroit été imprimée à Aix chez David, d'après cette note : *Meygra Entrepriza, ut supra extraita* (lis. *extracta*) *ex exemplari stampato ipsiusmet Arenæ*, in-4°. — *M. David, Aix*, note prise dans la *Bibliographie de Provence*, ms. de l'abbé Dubreuil, déposé à la bibliothèque Méjanes d'Aix, c'est une erreur. Il ne s'agit ici que d'une copie à la main de la *Meygra Entrepriza*, qui se trouvoit, au siècle dernier, dans la librairie ou le cabinet du célèbre libraire David à Aix, et que l'abbé Dubreuil a cru devoir mentionner dans sa bibliographie provençale, comme plusieurs autres livres mss. aussi relatifs à la Provence.

L'édition de la *Meygra Entrepriza* qui vient de paroître à Aix et qui est très-bien exécutée, est donc la quatrième seulement de la charmante et patriotique Macaronée d'Antonius Arena, à laquelle on ne sauroit comparer que l'*Historia bravissima Caroli Quinti imperatoris....* de son compatriote le provençal Jean Germain, poëme non moins piquant sur le même sujet, non moins national, et dans le même style bouffon; mais plus court et beaucoup plus rare, car on n'en connoît que l'édition (de Lyon) datée au frontispice de 1536.

Cette note n'a d'autre objet que d'épargner, sinon des tortures, du moins des informations, des recherches, et des poursuites qui y ressemblent quelquefois, aux BRUNET présents et

futurs, ainsi qu'aux bibliophiles, l'auteur ayant à cœur, avant tout, de leur témoigner sa respectueuse sympathie, et son désir d'être utile, en tâchant d'élaguer, ou en empêchant de s'établir des erreurs, qui plus d'une fois ont germé dans le vaste champ de la bibliographie, à l'abri des noms les plus recommandables. ROUARD, bibliothécaire.

Aix, ce 19 mai 1860.

III

Voyage dans le Haouran et aux bords de la mer Morte, par M. E. Guillaume Rey. *Paris, Arthus Bertrand.*

Un voyageur anglois, rentrant dans son pays, y est toujours le bienvenu; l'instinct national salue en lui un volontaire qui vient de servir l'intérêt général en allant étudier des contrées lointaines et en contribuant, dans une mesure quelconque, à étendre l'influence angloise.

Pour peu que ce voyageur ait fait une découverte qu'aucun compatriote n'avoit faite avant lui, car la primauté des étrangers, des barbares, n'est comptée pour rien en pareil cas, il sera certainement le *livre* de la saison, et il faudroit qu'il eût bien peu de choses à dire pour ne pas être excité par les éditeurs à publier un ou deux volumes qui trouveront des lecteurs et des acheteurs en assez grand nombre pour couvrir très-convenablement les frais du voyage.

Ceci est bien fait pour encourager la vocation des voyages chez nos voisins: aussi trouve-t-on toutes les routes des deux mondes incessamment parcourues par d'innombrables gentlemen et bon nombre d'aimables ladies, arpentant consciencieusement le nombre de milles qu'il faut avoir mis les uns au bout des autres pour être admis à prendre rang parmi les touristes émérites.

Si tous les voyageurs anglois sont assurés de trouver au retour un bienveillant accueil, ceux qui reviennent de l'Orient, et

plus particulièrement des contrées bibliques, peuvent compter sur une faveur toute spéciale.

Pour ceux-ci, qu'ils apportent du nouveau ou des redites, on ne se lasse pas de les entendre : les éditeurs se disputent leurs manuscrits, rédigent leurs notes les plus insignifiantes, gravent leurs croquis les plus naïfs, et tout cela ne s'exécute jamais assez vite au gré d'un public vraiment insatiable.

Fort occupés de la lecture de la Bible, nos voisins s'intéressent très-naturellement au théâtre des grands événements qu'elle raconte : tout ce qui leur parle de cette terre classique de la religion excite leur curiosité, et c'est le secret de la vogue obtenue par plus d'un livre qui ne paroissoit pas porter en lui-même les éléments d'un grand succès.

Chez nous, les choses se passent d'une manière bien différente. Les voyageurs, à de rares exceptions près, ne fixent l'attention que dans un cercle très-restreint; ils ne trouvent pas d'éditeurs, et leurs travaux seroient perdus s'ils n'imprimoient à leurs frais les voyages qu'ils ont accomplis à leurs dépens.

Honneur donc à ces entreprises généreuses qui contribuent à la gloire du pays en enrichissant la science et contribuent à développer l'influence en portant au loin son nom et en le faisant aimer!

Ces considérations se présentent d'elles-mêmes au bout de la plume en parlant du nouveau voyage dont le titre est inscrit en tête de cet article. L'explorateur que nous avons l'honneur de présenter aux lecteurs de cette Revue est jeune, instruit, plein de dévouement et d'ardeur; il a entrepris de faire une étude approfondie de la Syrie souvent visitée, mais fort peu connue. Et si rien ne vient entraver ses projets, nous aurons par ses soins une bonne carte de cette contrée si intéressante, et nous serons enfin affranchis des tracés romanesques reproduits ou corrigés, selon la fantaisie de chacun, mais toujours dans l'absence des éléments qui doivent servir de base à un travail sérieux.

M. Guillaume Rey a dirigé ses premières courses vers le Haouran, comme étant une des parties les moins connues de la Syrie. C'est à la description de cette contrée et de ses monuments qu'il a plus spécialement consacré sa première publication formant un volume de texte et un magnifique atlas, dans lequel il a réuni des relevés géographiques, des plans et une riche collection de monuments inédits, pris d'après nature par le procédé photographique, et lithographiés avec infiniment de goût et de talent par M. Ciceri.

Pendant que son volume et ses dessins étoient sous presse, notre voyageur s'embarquoit pour retourner en Syrie, où il alloit étudier les constructions militaires du moyen âge.

De retour au milieu de nous, après une véritable campagne scientifique, notre voyageur rapporte une ample moisson de matériaux qui nous promet une seconde publication d'un vif intérêt; mais n'anticipons pas sur l'ordre de ses travaux et revenons au voyage dans le Haouran, qui doit seul occuper aujourd'hui l'attention des lecteurs.

Le livre de M. Rey est divisé en deux parties, dont l'une est intitulée : *Voyage dans le Haouran*, et l'autre : *Voyage aux bords de la mer Morte.*

Il n'est pas facile de déterminer exactement les limites du Haouran; Boheddin désigne sous ce nom toute la région qui s'étend à l'est du Jourdain jusqu'au Sheriat-el-Mandahour (l'ancien Hieromax), et généralement aujourd'hui on comprend sous cette dénomination le Lidja, le Ljebel Haouran et la plaine de Bosrah, c'est-à-dire tout le pays situé à l'est du Djdlan, l'ancienne Gaulonitis.

Ezéchiel (XLVII, 15-18), nomme plusieurs fois l'Auran (Haouran en arabe), en indiquant les limites de la terre d'Israël; et sous la domination gréco-romaine, cette contrée a formé les provinces d'Auranitide ou Hurée de Trochonite et de Batanée.

Tout ce pays, situé à l'est du Jourdain, peu connu des voyageurs modernes, n'occupe qu'une place très-restreinte dans

les documents historiques ou géographiques de l'antiquité, et cependant, les ruines dont il reste couvert attestent à quel point la population y étoit compacte.

Malgré la dépopulation et l'abandon dans lequel demeurent la plupart des terres arabes, le Haouran est encore réputé aujourd'hui le grenier de la Syrie. Dans l'antiquité, pendant que les provinces du littoral étoient illustrées par les ravages de toutes les armées du monde, celle-ci, vouée à un sort moins brillant, mais plus utile, s'enrichissoit par la culture du sol et se couvroit de villes si rapprochées les unes des autres, qu'un jour, celui qui écrit ces lignes en comptait quinze dans le rayon que son regard pouvoit embrasser. Toutes ces ruines, au milieu desquelles se trouvent les traces artistiques d'une civilisation avancée, n'abritent plus un seul habitant.

En quittant Damas pour visiter le Haouran, M. Rey et ses compagnons de voyage suivirent d'abord la route des Hadji, c'est-à-dire des Pèlerins de la Mecque, puis, appuyant un peu vers l'est, ils ne tardèrent pas à s'engager au milieu de collines volcaniques, et après deux jours de marche ils atteignirent les frontières du Ledja.

Le Ledja est l'ancienne Trachonite mentionnée par Flavius-Josèphe comme un pays abrupt, stérile et rempli de cavernes servant de repaires à une multitude de brigands. C'est dans ces cavernes que le fameux Zénodor, au temps d'Hérode, cherchoit un refuge après avoir ravagé les environs de Damas, et c'est là aussi dans ce labyrinthe de lave, qu'à l'époque de la domination égyptienne, une poignée de Druzes tint en échec Ibrahim-Pacha et son armée pendant dix-huit mois.

Rien de plus étrange que la physionomie du Ledja; elle ressemble un peu, dit le Dr Delbet, compagnon de notre voyageur, « à celle d'un vase d'eau de savon dans lequel on se seroit amusé à souffler des bulles. Ici, les bulles sont en laves: quelques-unes sont bien véritablement creuses, et l'on aperçoit çà et là de ces cavités ouvertes par le déploiement d'une partie des parois; nulle part les cônes de basalte ne sont

parfaitement formés; mais partout on saisit un commencement de structure basaltique. » Au demeurant la formation géologique du Ledja présente des phénomènes volcaniques rares, variés dont on retrouveroit difficilement d'autres exemples, si ce n'est en Islande.

La ruine la plus considérable du Ledja, désignée par notre voyageur sous le nom de Moussmich et par Bulkhard sous celui de Missema ou Missemi paroît répondre à l'ancienne OEnos ou Phœnos dont l'*Oriens Christianus* fait mention, et qui figure dans les itinéraires anciens.

Quoi qu'il en soit du nom de la ville antique, les ruines de Moussmich témoignent de son importance non moins par leur étendue que par l'élégance et les dimensions de son principal édifice, l'un des plus beaux spécimens de l'architecture gréco-romaine dans le Haouran. Ce monument, que l'Album de M. Rey fera bien mieux apprécier qu'une imparfaite description, est un temple hexastyle d'ordre dorique, élevé au temps du paganisme, consacré ensuite au culte du vrai Dieu, et changé plus tard en mosquée par les sectaires de Mahomed qui n'ont pas tardé à en faire une ruine dévastée et abandonnée.

On voudroit suivre pas à pas notre voyageur et visiter avec lui les ruines de Saoura, d'el Hit, d'el Hayat, de Chobba, et Kennaouat et tant d'autres qu'il a décrites, et dont on pourra admirer les morceaux les plus importants dans son Atlas; mais l'espace qui nous est accordé ici ne se prête pas à ce désir : il faut donc se hâter de tourner les feuillets du livre de M. Rey, afin de pouvoir du moins indiquer les points principaux de son intéressant récit.

Un mois après son départ de Damas, notre voyageur arrivoit à Bosrah, antique capitale, depuis longtemps condamnée par la voix du prophète Jérémie (XLVIII, 23 sq.), à l'état misérable dans lequel elle est tombée après avoir connu des jours de grandeur attestés par l'histoire et par ce qu'il reste encore de ses anciens monuments. L'un des plus curieux est un

beau théâtre d'ordre dorique que les Arabes ont fortifié. Sous cette enveloppe sarrasine le monument antique est demeuré presque intact et a pu échapper aux déprédations des Turcs.

Après avoir changé de nom plusieurs fois sous la domination romaine, Bosrah, à partir du règne de Constantin, devint le siége d'un consulaire et la résidence du *dux Arabiæ*. Comme ville épiscopale, elle fut la plus importante de celles qui dépendoient du patriarcat d'Antioche, et *la notitia* lui donne trente-trois suffragants. Au temps des croisades, deux expéditions dirigées contre Bosrah, en 1146 et 1152, par Baudouin III et Baudouin IV, échouèrent l'une et l'autre, et les chevaliers latins ne virent la ville que de loin, sans pouvoir s'en rendre maîtres.

Ayant employé toute une semaine à étudier les ruines de la capitale du Haouran, nos voyageurs se remirent en route dans la direction de l'ouest; ils allèrent traverser le Jourdain au-dessous du lac de Tibériade, se rendirent à Nazareth, puis à Jérusalem où ils firent leurs préparatifs pour gagner les bords de la mer Morte.

Après un repos de quelques jours dans la ville sainte, la petite caravane, augmentée d'un jeune Polonais, le prince Lubomirski, se mit de nouveau en route le 6 janvier 1858, et sa première étape fut au couvent de Saint-Saba, si pittoresquement accroché au sommet de la berge perpendiculaire de la profonde crevasse au fond de laquelle les eaux du Cédron s'écroulent vers la mer Morte.

L'hospitalité des moines de Saint-Saba étoit, pour nos voyageurs, l'adieu de la civilisation; ils alloient, en quittant le couvent, s'engager dans des montagnes sur les flancs desquelles il n'y a point de routes frayées, et de précipice en précipice gagner les rives désertes d'une mer dont les eaux ne nourrissent aucun poisson, et dont les flots ne portent aucune voile ! Parvenus au bas du plateau de la Judée, nos voyageurs visitèrent Kharbet Groumran, ruines identifiées par M. de Saulcy avec l'ancienne Gomorrhe; de là, ils se rendirent à Riha, l'ancienne Jéricho, et traversèrent de nouveau

le Jourdain pour aller visiter l'antique Gerasa. Deux journées de marche, dans la direction du nord-est, les conduisirent au milieu de ces ruines dont l'aspect général offre un intérêt tout à fait saisissant. Djerash, c'est le nom arabe de Gerasa est comme la Pompeia de l'Orient : si l'une a été ensevelie sous la cendre du Vésuve, tout entière et toute vive pour ainsi dire ; l'autre paroît avoir été surprise en pleine prospérité par un tremblement de terre qui, d'un seul coup, en a fait une véritable Babel.

Tout ce qui n'est pas renversé a été fortement ébranlé, il est vrai ; mais il est manifeste que ce bouleversement a été l'œuvre d'un cataclysme et non pas celle du temps et de la décadence. Les matériaux sont restés dans la position où la catastrophe les a laissés. Chaque monument, chaque maison pourroient être rétablis dans leur état primitif, rien n'y manqueroit.

On peut se promener dans toutes les rues, et le plan de la ville reste parfaitement tracé sur le terrrain, ainsi que le montre si bien la belle vue panoramique, photographiée par M. Rey, et si heureusement reproduite par M. Eugène Ciceri.

La principale rue de Gerasa s'ouvroit entre deux galeries soutenues par des colonnes qui sont encore debout, et aboutissoit à un forum en hémicycle également entouré d'un portique couvert et soutenu par des colonnes d'ordre ionique portant encore leurs chapiteaux, et une partie de l'entablement contre lequel s'appuyoit la couverture du portique.

Ces portiques couverts, fort en usage encore dans certaines villes de l'Italie, n'étoient pas seulement une décoration pour les rues et les places de Gerasa, mais aussi une protection bien précieuse contre les ardeurs d'un climat brûlant. Nos voyageurs, ayant visité Gerasa au mois de janvier, n'eurent pas lieu de regretter ces abris écroulés, comme cela arriva à d'autres touristes qui, s'étant trouvés là en mai et en juin, déclarèrent n'avoir jamais ressenti l'ardeur brûlante des rayons solaires avec une aussi grande intensité qu'au fond de cet entonnoir formé par les montagnes qui entourent Djerash.

Gerasa, d'après Pline, faisoit partie de la décapole; Flavius Josèphe précise bien sa position entre Bosrah et Ammon Philadelphia, et Ptolémée la place par 68 degrés 15 minutes de longitude et 31 degrés 45 minutes de la latitude.

Les renseignements géographiques ne manquent donc pas de précision, mais malheureusement l'histoire de cette ville nous reste à peu près inconnue. Josèphe cependant nous apprend que Vespasien, pendant qu'il s'occupoit d'investir Jérusalem, y envoya Lucius Annius qui s'en rendit maître sans coup férir et y mit tout à feu et à sang. Toutefois, Gerasa se releva de ce désastre, et plusieurs inscriptions lapidaires retrouvées au milieu des décombres prouvent qu'elle a joui depuis l'ère chrétienne d'une prospérité qui lui avoit permis d'élever de nouveaux monuments au culte du vrai Dieu.

En quittant Djerash par le chemin qu'ils avoient suivi pour y arriver, nos voyageurs, après avoir franchi les eaux du Jeboc, se rapprochèrent de la mer Morte dont ils reconnurent la côte orientale jusque vers l'embouchure du Zerka-Main. Cette pointe sur la côte moabitique du lac Asphaltite n'est pas la partie la moins curieuse du voyage de M. Rey. Sans doute, ce n'est encore là qu'un petit commencement d'une exploration complète du pays de Moab, dans lequel peu de voyageurs ont pénétré, et où il reste beaucoup de découvertes à faire; mais ce premier pas nous vaut déjà un dessin topographique de la rive orientale, depuis l'embouchure du Jourdain jusqu'à celle du Zerka-Main et une belle vue pittoresque, prise sur les bords du Zerka, et l'étendant jusqu'à l'embouchure de l'Arnon (*aujourd'hui Oouadi-Modjeb*) qui servoit de limite entre le pays des Moabites et celui des Amorrhéens. Mais M. Rey n'en restera pas là; ce qu'il a déjà fait donne la mesure de ce qu'on peut attendre de son zèle aussi courageux qu'infatigable, et il n'y a rien de téméraire à supposer que la science lui devra un jour une bonne carte et une description complète de la rive orientale de la mer Morte.

Après cette course aux bords du Zerka, la caravane fran-

chit de nouveau le Jourdain, et, passant sur l'autre rive du lac, se rendit aux ruines de Masada.

Masada est le mot hébreu qui signifie forteresse, et il semble qu'en le donnant à l'ouvrage militaire dont il est ici question, les Israélites aient voulu le désigner comme la forteresse par excellence; et, en effet, il seroit difficile d'imaginer une situation plus inexpugnable que celle-là, et cependant elle ne put résister aux attaques des Romains. Le pontife Jonathas, d'après Flavius Josèphe, fut le premier qui conçut l'idée de fortifier ce point situé à proximité de Jérusalem, sur la rive occidentale de la mer Morte, entre Ain-Djedi (Eugaddi) et Zoar, au haut d'un pic d'un accès très-difficile et dont le sommet présentoit un terrain favorable à la culture. Plus tard, le roi Hérode donna à cette place forte une plus grande extension, il y multiplia les moyens de défense, y accumula des provisions pour la subsistance d'une nombreuse garnison et y fit élever un palais orné de portiques, de bains et de tous les raffinements inventés par le luxe romain, mis au service de la mollesse orientale.

Longtemps après qu'Hérode avoit préparé ce refuge à sa puissance menacée par les intrigues de Cléopatre, Masada devint le théâtre d'un des actes les plus saisissants de la guerre des Romains contre les Juifs.

Jérusalem, tombée sous les coups des soldats de Titus, n'étoit plus qu'un monceau de ruines; toute la Judée vaincue subissoit déjà le joug des Romains, et cependant Éléazar, enfermé dans Masada, juroit encore de venger les malheurs de sa patrie.

De leur côté, les Romains avoient résolu d'anéantir, à quelque prix que ce fût, ce dernier foyer de résistance, et la lutte qui alloit s'engager devoit être décisive et sans merci.

Flavius Sylva, préfet de la Judée, s'avança à la tête d'une armée romaine pour assiéger Masada, et commença d'abord par entourer la forteresse d'une muraille, afin qu'aucun des assiégés ne pût lui échapper. Les travaux d'approche exécutés par les Romains coûtèrent à l'armée des fatigues inouïes,

mais ils eurent un plein succès. Quand le chef hébreu eut reconnu l'impossibilité de prolonger plus longtemps la défense, il se préoccupa des affreux traitements que les vainqueurs ne manqueroient pas de faire subir aux femmes et aux enfants, et, ne trouvant aucun moyen de les soustraire à la honte et à l'esclavage, il résolut de mourir avec eux et avec tous les siens. Il réunit les plus braves de ses compagnons, et, les excitant à prendre ce parti effroyable, il leur démontra qu'il ne leur restoit plus que la liberté de mourir avec tous ceux qui leur étoient chers. Vous ne pouvez plus vaincre, s'écria Éléazar, Dieu lui-même est contre vous; la race juive qu'il a cessé d'aimer est condamnée à périr ! Cette forteresse inexpugnable, ces munitions, ces armes, qu'en avons-nous pu faire? rien ! Tout a été inutile entre nos mains, parce que la colère de Dieu étoit contre nous. Si nous avons encore des fautes à expier, que du moins les Romains n'aient pas la satisfaction d'être les instruments de la vengeance divine : soyons-les nous-mêmes. Nos femmes, tuées par nous, échappent à l'outrage, nos enfants à la servitude; après eux, donnons-nous mutuellement la mort, nous aurons sauvé notre liberté et gagné une noble sépulture.

Cette résolution fut accueillie, non sans quelque résistance d'abord, mais plus tard avec un sombre enthousiasme, par les derniers défenseurs de l'indépendance juive; tous périrent convaincus qu'il ne resteroit après eux aucun être vivant dont les Romains pussent s'emparer. Ils s'étoient trompés cependant, car une parente d'Éléazar étoit parvenue à se soustraire à la mort avec ses cinq enfants et une pauvre vieille femme, en se cachant dans un acqueduc souterrain, où on n'avoit pas songé à aller les chercher. C'est par elle qu'on connut les détails de cette scène de carnage.

Les brigands de Masada, dit l'historien Josèphe, qui cependant étoit Juif, moururent ainsi au nombre de neuf cent soixante, y compris les femmes et les enfants.

Les brigands, les factieux, telles sont les aménités qu'on ren-

contre sans cesse sous la plume de Josèphe, quand il veut désigner ceux de ses compatriotes qui luttoient pour la patrie contre l'esclavage et préféroient la mort à la perte de la liberté. Peut-être lui en coûta-t-il de tenir ce langage, mais ne falloit-il pas avant tout plaire à César ?

M. Rey a levé un plan détaillé de la forteresse de Masada; il en a donné une belle vue pittoresque, et son récit lucide achève de faire parfaitement comprendre les travaux de l'attaque et de la défense tels qu'ils sont racontés dans l'histoire de la guerre des Juifs contre les Romains par Flavius Josèphe.

Consolons-nous d'être déjà arrivés au bout de ce premier volume en pensant que son infatigable auteur, revenu d'un second voyage, prépare une nouvelle publication qui va donner la main au bel ouvrage de M. le comte de Vogué, et achever de nous faire connoître la Syrie monumentale du temps des croisades. J.-B. BERTOU.

VARIÉTÉS BIBLIOGRAPHIQUES.

Melbourne, la capitale de la colonie britannique de Victoria, possède une bibliothèque ouverte par S. Exc. le major général Macarthur, qui en 1856, époque de l'inauguration, ne contenoit que 3846 volumes, et ne recevoit le public que de dix heures du matin à quatre heures du soir. Maintenant les salles sont très-bien éclairées au gaz; aussi la bibliothèque est-elle ouverte jusqu'à neuf heures du soir. Cette prolongation du temps d'admission a déterminé une augmentation considérable du nombre des visiteurs. Ce nombre a été en 1858 de 77 925, et, durant les trois premiers mois de l'année dernière, de 21 259. Aujourd'hui le nombre des livres à la disposition du public s'élève à 25 000, y compris 100 volumes rares et d'un haut prix, offerts par l'Empereur des François.

— M. Pierre Clément se propose de publier prochainement le premier volume des *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*.

Il seroit extrêmement reconnoissant aux personnes qui possèdent quelques-unes de ces lettres, entièrement AUTOGRAPHES, de vouloir bien lui en adresser une copie avec les indications nécessaires, rue Bellechasse, 14, à Paris.

CATALOGUE RAISONNÉ

DE

LIVRES ANCIENS, RARES, CURIEUX QUI SE TROUVENT EN VENTE

A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

---

597. BAUHIN (*Jean*). Traicté des animauls aians aisles, qui nuisent par leurs piqueures ou morsures, auec les remedes. Oultre plus vne histoire de quelques mousches ou papillons non vulgaires, apparues l'an 1590, qu'on a estimé fort venimeuses. *Imprimé à Montbeliart*, 1593; pet. in-8°, portr., fig., autographe ajouté, mar. viol. dent. compart. tr. dor. (*Simier*)..... 95—»

Charmant exemplaire de CH. NODIER, ayant appartenu à Secousse, dont la signature est sur le titre. — Livre très-rare, surtout avec la figure. Nous ferons remarquer, en outre, que les éditions de Montbéliard au XVIe siècle ne sont pas communes. Notre exemplaire est enrichi d'un autographe signé Jean Bauhin. Ce volume est dédié *aux gouverneurs, eschevins et conseillers de la ville de Lyon*. La dédicace est suivie de huit pièces de vers françois ou latins, à la louange de l'auteur. L'un des sonnets est signé Benoist Digue, *apothicaire du Roy*. Voici un vers de ce digne poëte, que l'imprimeur a sans doute défiguré, mais qui, tel qu'il est, auroit fait pâmer d'aise M. Fleurant :

Car tousiours verdoyant, il fleuronne et flaironnone.

Le portrait de l'illustre naturaliste de Montbéliard est placé sur le verso du dernier feuillet des pièces liminaires.

Charles Nodier, dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, a consacré un long article à l'ouvrage de Jean Bauhin. Nous en extrayons quelques passages : « Ce livre peut être regardé comme un des plus curieux monuments des progrès de l'observation philosophique au XVIe siècle. Une certaine espèce de papillons, que Bauhin décrit avec une grande exactitude, s'étant étrangement multipliée en l'année 1590, et cette apparition ayant concouru avec une épizootie qui frappa une quantité considérable de bestiaux, on ne douta pas que ces bestiaux n'eussent été piqués par l'aiguillon de ces mouches, c'est-à-dire par la trompe de ces papillons, bien que cet aiguillon soit *trop mol*, comme le remarque judicieusement le sage Bauhin, *pour percer la peau du bestial ou de l'homme*. C'est cette question que Bauhin examine avec un esprit de critique et une force de raisonnement qui feroient honneur aux observateurs d'un siècle plus perfectionné, et que Félix Platner, premier médecin à Bâle, décide encore avec plus

d'autorité dans une lettre que Bauhin a ajoutée à son excellent petit livre. La planche presque introuvable qui accompagne ce volume est un grand feuillet plié, où sont représentées, en dix-sept figures, quatre espèces de sphynx vus dans tous les sens. Le premier est certainement le *sphynx du liseron;* le second doit être le *sphynx de la vigne*, et le troisième le *moro sphynx*. Cette gravure a cela de très-curieux qu'elle contient les premières figures passables d'insectes qui aient été données, le volume d'Aldrovande n'ayant paru que neuf ans après, en 1602. »

Ajoutons que la lettre de Platner est précédée d'un opuscule curieux, intitulé : « Observation et discours tres-docte de la prodigieuse abondance des sauterelles ou langoustes en Arles, en Prouence, lesquelles gastoyent les bleds et toute herbe verdoyante, par leur morsure et bruslure, en l'année 1553; extrait des obseruations de François Valleriol, docteur en medecine. Ap. B.

598. BEUMLER (*Marc*). Antichristus romanus; hoc est, vindicatio disputationis Georgii Sohnii, professoris, de Antichristo, contra Ioannis cujusdam Aquipontani sacerdotis papistici cavillationes et sophismata. *Herbornæ, Chr. Corvin*, 1590; in-4°..... 15—»

Les ouvrages de ce genre sont tous fort rares, surtout en France; car on a toujours cherché à supprimer ces livres de polémique hétérodoxe. Marc Beumler, de Zurich, ministre protestant et professeur de théologie, naquit en 1555 et mourut de la peste en 1611. Savant distingué, il composa un grand nombre de traités de théologie, de philosophie et de philologie, qui eurent du succès; il étoit l'un des plus habiles défenseurs de Zwingle et de Calvin. Son *Antichristus*, qui forme un volume de six feuillets et deux cent cinq pages chiffrées, est une vigoureuse apologie d'une dissertation de Georges Sohnius, professeur à Heidelberg. La préface de Beumler est datée du 18 août 1590 : « Qua die Alexander VI, « pontifex romanus, ministri incuria, veneno quod Adriano cardinali familiari « suo furtim propinari jusserat hausto, ex hac vita in aliam excessit. » Georges Sohnius étoit mort depuis deux ans, lorsque parut la réfutation de son traité de l'Antichrist, par un prêtre anonyme. Beumler prit sa défense et publia cette longue réplique. Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses raisonnements hétérodoxes. Il attaque vivement la tonsure et le célibat des moines et du clergé. Il cite à ce sujet une foule de passages de l'Écriture et des saints Pères; mais nous laissons à d'autres le soin de débrouiller des questions qui ne sont pas de notre compétence. Seulement, nous signalerons une page très-curieuse, relative à la papesse Jeanne. Beumler indique les noms de dix auteurs qui ont affirmé son existence. C'est un article à consulter pour l'histoire si controversée de cette fameuse papesse. Il est inutile de parler plus longuement du livre de Beumler : on sait avec quel emportement les calvinistes écrivoient contre l'Église romaine; et certes, Beumler a suivi avec beaucoup trop de zèle les errements de ses coreligionnaires. Ap. B.

599. CONSULUM ROMANORUM elenchus. *Argentorati*, 1537; in-4°,

fig. sur bois, mar. r. jansén. tr. dor.... (*Trautz-Bauzonnet.*)..... 75—»

Bel exemplaire d'un volume curieux et très-rare. Il se compose d'un titre gravé, d'un avis au lecteur, de quinze pages pour le catalogue des consuls, et de quatorze pages contenant des médailles consulaires : en tout seize feuillets. La marque de l'imprimeur est gravée sur le verso du dernier feuillet.

V. Caephalaeus, dans un avis au lecteur, nous apprend qu'il avoit dépensé beaucoup d'argent pour faire exécuter les effigies des empereurs et des consuls romains par les meilleurs artistes; mais les malheurs du temps ayant retardé l'achèvement de ce travail, Jean Huttichius avoit refusé de lui donner son livre sur les consuls, avant que les graveurs n'eussent complétement terminé leur œuvre. Cependant, afin que le lecteur pût rendre justice à son zèle et apprécier ses dépenses, il publioit une table des consuls extraite de Tite-Live et de Florus, en attendant l'ouvrage d'Huttichius. Cette table s'arrête au triumvirat d'Octave, Marc-Antoine et Lépide.

Les ornements du titre et du texte, ainsi que les médailles, ont été gravés d'après les dessins d'Albert Durer. Le frontispice représente Homère et la muse Calliope; le combat d'Achille et d'Hector; Achille monté sur un char à quatre chevaux et traînant le corps d'Hector; Priam et Hécube, Pâris et Déiphobus assistant à ce triste spectacle.

Chaque page du texte est encadrée sur la marge du fond et sur la marge extérieure par des colonnes formées de deux bois superposés, ayant 18 millimètres de large et 13 centimètres de haut. La partie inférieure est ornée d'arabesques variées. Sur le bois supérieur, sont figurés des personnages tels que le roi Artus, le dieu Pan et diverses armoiries.

Les médailles, gravées en noir, ont été exactement dessinées. On remarque les effigies de M. Caton, de M. Agrippa, de Marius, de Pompée, de M. Antoine, de Cicéron, de Brutus et de P. Clodius.

Ap. B

600. Cudsemius (*Petrus*). Hyperaspistes pro tractatu De desperata Calvini causa apologeticus : hoc est, quadripertiti calvinistici examinis vexamen, novumque examen.— Ejusdem Tractatus brevis de desperata Calvini causa.... Editio tertia correctior. *Coloniæ Agripp.*, *Bern. Gualtherus*, 1612; 2 part. en 1 vol. pet. in-8o, fig. sur le titre, mar. v. fil. tr. dor. (*Niedrée.*)..... 65—»

Bel exemplaire d'un volume peu commun, surtout avec les deux parties réunies. — Pierre Cudsemius, calviniste converti, avoit écrit contre ses anciens coreligionnaires, un livre intitulé : *De desperata calvini causa*. Ce traité, imprimé en 1610 à Mayence, puis deux fois à Cologne, s'étoit vendu à deux mille exemplaires, dans l'espace de deux ans; c'est un exemplaire de la troisième édition qui est joint à l'*Hyperaspistes*. Le succès de cet ouvrage excita le courroux des calvinistes, et l'un d'eux, sous le nom de Brantius, composa le *Qua-*

dripertitum calvinisticum examen. Dans cette réponse, l'auteur reproche à Cudsemius son apostasie ; il l'accuse d'avoir changé de nom et de se faire appeler Pierre au lieu de Samuel; d'être le fils d'un chanoine sécularisé et d'une religieuse; enfin d'indiquer Wesel comme sa ville natale, tandis qu'il étoit né à Duisbourg. Puis, il cherche à réfuter l'œuvre anticalviniste de Cudsemius. Celui-ci répliqua par son *Hyperaspistes*, apologie qui n'a pas moins de cinq cents pages. Il déclare d'abord qu'on ne devient point apostat en abandonnant une fausse religion ; et qu'il reçut le nom de Pierre, lorsqu'il fut confirmé par l'archevêque d'Avignon. Il prouve que, d'après les registres de la ville de Bruxelles, son père, Guillaume Cudsemius, étoit maître de la musique du palais de Charles-Quint. Il avoue être né à Duisbourg, près de Wesel; mais il ajoute qu'il fut transporté dans cette dernière ville, étant encore au berceau, et qu'il regarde Wesel comme sa patrie. Après avoir répondu à ces personnalités, il attaque le livre de Brantius. Il seroit impossible d'analyser tous les faits que Cudsemius a entassés en latin, en allemand et en françois, dans les trente-quatre chapitres de son apologie. On y trouve une liste chronologique des papes, depuis saint Pierre jusqu'à Paul V (1612); une notice sur l'introduction du catholicisme dans les divers États de l'Europe, sur les archevêchés et les évêchés d'Allemagne, sur les missions en Asie; une histoire des hérésies de Zwingle, de Piscator, d'Arminius, de Vorst; une réfutation des opinions calvinistes sur les dogmes de la religion catholique; l'histoire de l'établissement de la réforme religieuse en Allemagne; une liste des hérétiques modernes les plus célèbres, jugés les uns par les autres : dans cette curieuse galerie figurent Luther, Carolstadt, Melancthon, Zwingle, Muntzer, Swencfeld, Calvin et Bullenger, Osiander, Mennon Simonis, M. Servet, Stancarus, Pierre Martyr, etc.

Sur le titre de chacune des deux parties, on voit une jolie vignette allégorique, gravée sur cuivre, et représentant la chute du calvinisme. La religion, sous la figure d'un ange, renverse la chaire où prêche un ministre protestant; le démon cherche bien à la soutenir, mais le pivot sur lequel elle repose est déjà brisé, et les assistants s'enfuient épouvantés.

Ar. B.

601. Doublet. Les Memoires de Xenophon Athenien, en quatre liures; traduit du grec en françois par Ian Doublet de Dieppe. *Paris, Denys du Val*, 1582; in-8°, demi-rel., dos et coins mar. r..... 28—»

Bel exemplaire d'un livre très-rare. Le *Bulletin du Bibliophile* de l'année 1856, contient une *notice* de M. le marquis de Gaillon sur Jean Doublet de Dieppe et sur ses élégies, publiées en 1559. Estimé comme poëte, Jean Doublet doit l'être également comme prosateur. La traduction des *Mémoires de Xénophon*, dit M. de Gaillon « est écrite d'un style qui, pour la fluidité, se rapproche de celui d'Amyot, le grand maître du genre. » Jean Doublet dédia son œuvre à Charles de Bourbon, archevêque de Rouen; d'après la date de cette épître (Paris, le 8 septembre 1582), on pourroit croire que ce Charles de Bourbon étoit le cardinal archevêque de Rouen, roi de la ligue, sous le nom de Charles X; mais il s'agit

ici de son neveu, Charles de Bourbon, fils de Louis, prince de Condé, nommé coadjuteur à l'archevêché de Rouen, par bulle du 1er août 1582, mort à Saint-Germain-des-Prés, en 1594, à l'âge de 32 ans. Jean Doublet nous apprend, dans cette dédicace, que vers 1566, pour échapper aux troubles qui agitoient la France, il se retira *en un lieu paisible* et qu'il employa ses loisirs à traduire du grec les *Mémoires de Xénophon*. Ainsi, cette traduction resta inédite pendant quatorze ans.

On sait que Xénophon écrivit ces *Mémoires*, pour démontrer l'innocence de Socrate « par plusieurs indubitables allégations des faits et dits de ce philosophe, et comme par un recueil de toute sa vie. » Nous terminerons cet article en transcrivant un fragment du songe d'Hercule, traduit par Jean Doublet : « Hercule, estant un jour sorti hors de la maison en un lieu paisible, et la assis commença a mettre en doute en son esprit lequel il prendroit des deux chemins (*de la vertu ou du vice*). Et comme il y pensoit, luy sembla que deux grandes femmes arriuerent, dont l'une (*la vertu*) estoit bien de bonne grace, et honneste a voir, parce de nature seulement, modeste en ses yeux, pudique en sa contenance, et blanche en accoutrement. L'autre (*le vice*), fort nourrie, fardée en son teint, de sorte qu'on voyoit bien qu'elle se montroit plus blanche et plus vermeille que de vray elle n'estoit, et d'une contenance plus droite et plus releuee qu'au naturel, les yeux tous ouuerts, et accoutree comme il est besoin pour montrer, tant que possible, et faire reluire la ieunesse. Au reste, non seulement se contemploit elle-mesme, mais aussi prenoit garde si quelque autre encore la regardoit point : *Et souuent se retournoit vers son ombre.* » Voilà un trait que les La Bruyère ont oublié dans le portrait d'une coquette.

AP. B.

602. JUVAVI ter felix urna, ex qua Celsiss. ac Reverendiss. dominus Maximilianus Gandolphus e comitibus de Khüenburg, archiepiscopus salisburgiensis..., tertia sacraque sorte lectus..., ære ac ore celebratus est a Musis salisburgiensibus. *Salisburgi*, *J.-B. Mayr* (1668); pet. in-fol., fig., demi-rel., v. ..... 24—»

Bel exemplaire d'un livre très-rare. — Cet ouvrage mêlé de prose et de vers latins, fut composé par les régents et les élèves du collége des Bénédictins de Saltzbourg, en l'honneur de l'avénement au siége archiépiscopal de Maximilien Gandolphe, comte de Khüenburg. Pour comprendre le titre et divers passages du texte, il faut se rappeler que *Juvavum* ou *Juvavus* étoit l'ancien nom de la ville de Saltzbourg, située sur la Saltz, en latin *Salsa*. Les vingt-cinq pièces qui composent le volume forment quatre parties intitulées : « Salsa nobili et munifico ; Phœbus docto et potenti ; Concordia felici et amabili ; Juvavus justo et pio. Chaque pièce, excepté la première, est accompagnée d'une figure allégorique, tirée à part et de la grandeur de la page. Ces vingt-quatre figures, ainsi que le frontispice, en très-bonnes épreuves, et aussi remarquables par l'exactitude du dessin que par la beauté de l'exécution, ont été gravées sur cuivre par Matthieu Küsell, d'après les dessins de Burckard Schraman. Au surplus, on sait combien les œuvres de Küsell sont rares et recherchées.

Quant au texte, les Bénédictins ont poussé la flatterie jusqu'à ses dernières limites. La prose est bourrée d'encens, et la poésie, excessivement pindarique, est un recueil de phrases pompeuses trop souvent inintelligibles. Néanmoins, le collége de Saltzbourg ne manquoit pas d'imagination; pour en avoir la preuve il suffit de transcrire ces deux vers :

In cineres posuere caput tria Κάππα Quirino;
In lucem positura caput tria Κάππα Juvavo.

A la première lecture, ces vers latins lardés de grec, paroissent assez obscurs. Aussi, nous nous empressons de donner la clef de cette ingénieuse comparaison en logogryphe. Or, il faut savoir que trois membres de la famille de Khüenburg, dont le nom commence par un *k*, *caput tria* Κάππα, avoient été successivement archevêques de Saltzbourg; puis ne pas oublier que trois membres de la famille Kornelia, dont le nom commence également par un *k*, s'étoient assez mal conduits à Rome, *in cineres posuere Quirino :* telle est l'explication *satisfaisante* donnée par les Bénédictins. Mais, nous ne saurions tenir rigueur à ces bons Pères, qui ont eu l'heureuse idée d'illustrer leurs hyperboliques éloges des belles gravures de M. Küssel.

Ap. P.

603. Lettres et billets galants. *Paris, Cl. Barbin*, 1668; in-12 de 186 p., non compris le titre et le privilége, v. br. ..... 30—»

Voici un recueil très-important pour l'histoire des assemblées galantes du XVIIe siècle, et cependant, aucun des écrivains qui dans ces derniers temps se sont occupés de la *société polie*, après Rœderer, n'a songé à ouvrir ce volume, dont le titre ambigu ne promet pas, il est vrai, une nouvelle source de renseignements historiques sur la coterie des Précieuses. Le savant et ingénieux historiographe des *Samedis* de Mlle de Scudéry, notre grand écrivain M. Victor Cousin, n'a pas soupçonné qu'il trouveroit dans ce volume, à peu près inconnu, quelques détails sur le sujet qui l'a sans cesse absorbé pendant dix ou douze de ses plus belles années littéraires. Qu'est-ce donc que ledit volume, mis au rebut, pour ainsi dire, par son titre vague et insignifiant? C'est.... je vous le donne en mille, diroit Mme de Sevigné; mais je n'aime pas à faire languir les amoureux des belles dames, et je vous dis sans préambule que les *Lettres et billets galants*, imprimés chez Claude Barbin en 1668, nous offrent en partie la correspondance de Mme Arragonnais avec Izarn. Voyez le portrait d'*Artemise*, dans le *Grand Cyrus*, 7e part., liv. III; voyez dans le même roman le portrait d'*Isménius*. Je sais bien qu'il y a de par le monde un terrible homme, qui ne veut pas entendre parler d'Izarn, et qui répond toujours à ce nom-là en criant *Ménage*, comme un sourd. Dieu fasse que notre Izarnphobe ne soit pas là pour m'écouter! il me feroit la barbe et la queue, suivant l'expression des barbiers qui ont soutenu une si belle guerre contre les chirurgiens. Je dois pourtant rappeler, à propos du livre en question, que la *Gazette du tendre*, reçoit de la ville d'Oubly un message ainsi conçu : « Il arriva ici, il y a quinze jours, un estranger de fort bonne mine, qui, après avoir passé de Nouvelle-Amitié à Grand-

sprit, de Grand-Esprit à Jolis-Vers, de Jolis-Vers à Billet-Galant et de Billet-Galant à Billet-Doux, s'égara en parlant de cet agréable village. » Ce fut chez Mme Arragonnais que s'égara l'aimable Izarn, qui est aimé de quatre princesses dans le *Grand-Cyrus*. Mme Arragonnais étoit une veuve encore propre à l'amour, qui faisoit les beaux jours des *Samedis* de Mlles Bocquet ses voisines. Mlle Bocquet l'aînée, qui a nom *Dorimène* dans les *Lettres et billets galants*, quoi qu'elle fût *Belise* dans le *Grand Dictionnaire des Précieuses* de Somaize, devint la rivale d'Artemise Arragonnais, et l'infidèle Isménius, dont les triomphes amoureux se multiplioient autant que les billets galants, devint l'*illustre Justinien*. La clef des *Billets galants* étant trouvée, nous laissons au grand-prêtre des Précieuses la joie de pénétrer le premier dans ce sanctuaire voué aux dieux inconnus, *dis ignotis*.

P. L.

604. MANTUAN (*Baptiste*). Opera poetica et alia. *Lugduni, Bern. Lescuyer*, 1516; in-8°, portr., mar. br. fil. et compart. à froid, coins à fleurons dor. tr. dor. (*Niedrée.*)... 48—»

Bel exemplaire d'une édition très-rare et non citée. Les ouvrages de Mantuan, tant en vers qu'en prose, furent publiés séparément, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. On les réunit pour la première fois dans l'édition imprimée avec des commentaires, à Paris, 1513; 3 vol. in-folio. Une édition, beaucoup plus ample, mais sans commentaires, parut à Anvers en 1576; elle forme 4 volumes in-8. Ce sont les seules éditions citées par le P. Niceron et par les bibliographes. Celle de Lyon, 1516, a été entièrement oubliée.

Quoiqu'il soit probable que les œuvres complètes de Mantuan aient été imprimées à Lyon en 1516, par les soins d'Étienne de Basignana Gorgonius, religieux de l'ordre des carmes, cependant il seroit difficile d'en réunir toutes les parties. L'éditeur n'a point divisé ces œuvres en tomes, mais en sections non chiffrées et ayant des signatures particulières. Ainsi, on compte dans notre volume, sept séries de signatures, et par conséquent sept parties bien distinctes, qui ont dû paroître et être vendues séparément. C'est par cette raison que les ouvrages les plus accrédités de Mantuan, tels que les *Bucoliques*, etc., manquent dans ce recueil.

Le titre de chaque partie est remplacé par un beau portrait du poëte, gravé sur bois en médaillon, et sur le feuillet de la souscription, on trouve les armes du cardinal Sig. de Gonzague; puis, sur le dernier feuillet, une figure allégorique représentant une Gorgone, cachée à moitié par un écusson chargé d'un néflier, avec cette inscription : *Fatorum imperio. S. B. Gorgonius heros.* Notre volume contient trois portraits de Mantuan, trois souscriptions de l'imprimeur, quatre écussons aux armes du card. de Gonzague, et cinq Gorgones.

Les éditions de 1513, de 1516 et de 1576 diffèrent essentiellement par le nombre des pièces qu'elles renferment. En comparant l'édition de 1516 avec celle de 1576 qui passe pour la plus complète, nous avons remarqué neuf pièces en vers, qui existent dans la première et qu'on ne retrouve pas dans la seconde; en outre, l'éditeur de 1516 a ajouté aux œuvres de Mantuan les *centons de* Proba Falconia. L'édition de 1516 n'est postérieure que de quelques

mois à la mort de l'auteur, et notre volume contient 19 pièces en vers et 8 pièces en prose.

Baptiste Mantuan, né à Mantoue en 1448, étoit de la famille des Spagnuoli. Il devint général de l'ordre des Carmes en 1513 et mourut le 20 mars 1516. Ses poésies latines furent très-estimées au XVe siècle et au XVIe ; ses Bucoliques étoient classiques, et l'on osa comparer ce poëte à Virgile. Mais, de nos jours, on le juge tout autrement ; et l'on croit que Mantuan songeoit plutôt à composer beaucoup de vers, qu'à les faire bons.

AP. B.

605. MANTUAN (*Baptiste*). Opera varia. *Lugduni, Bern. Lescuyer*, 1516; in-8°, v. br. compart. tr. dor. et gaufrée. (*Rel. du temps.*)..... 18—»

Ce volume, d'une édition rare, est orné de deux beaux portraits en médaillons de Mantuan, des armes gravées du cardinal Sigismond de Gonzague, et de deux figures allégoriques à la Gorgone, qui font allusion au nom de l'éditeur, Étienne de Basignan Gorgonius.

Il contient plusieurs ouvrages en prose de Baptiste Mantuan, avec deux dissertations de son frère, Ptolémée Spagnuolo : le tout divisé en deux parties.

La première partie se compose d'un dialogue *Contra detractores*, satire générale contre les vices du siècle. — D'un traité *De loco conceptionis Christi :* sujet assez scabreux, que les moines ne craignoient point de discuter. — D'une lettre *De causa diversitatis inter interpretes sacræ Scripturæ*, — et enfin d'une apologie *pro carmelitis*.

La seconde partie renferme : *Epistola contrà calumniatores :* Réponse aux critiques qui avoient condamné l'usage de certains mots dont Mantuan s'étoit servi dans les poésies; et les deux dissertations de son frère, Ptolémée, qui ont également pour but de répondre à ces critiques. Elles sont intitulées : *Apologia contra detrahentes operibus fratris Bapt. Mantuani ;* et *Corolarium dealicentiis antiquorum poetarum*.

606. MANTUAN (*Baptiste*). Elegie contre les poetes lascifz, trad. de latin en (vers) françois, par Nicolas Bonyer, Diionnois. *Paris, Simon Caluarin*, 1562. — PASSERAT (*Iean*). L'Adieu à Phœbus et aux Muses, aüec une ode à Bacchus; par J. P. T. (J. Passerat). *Paris, Benoist Prevost*, 1559, 2 part. en 1 vol. pet. in-4°, mar. v., janséniste, tr. dor. (*Duru.*) 90—»

La première pièce est très-rare ; la seconde est d'édition originale : bel exemplaire.

L'*Élégie* de Mantuan avoit été déjà traduite en françois par François de Myozingen d'Annecy. Nous n'avons pas recherché si cette traduction, imprimée à Annecy en 1539, étoit en prose ou en vers. Celle de Nicolas Bonyer, Dijonnois, paroît être le coup d'essai d'un jeune poëte, que les troubles de l'époque

avoient obligé d'abandonner les cours de l'Université de Paris. Afin de donner à son œuvre un protecteur puissant, il la dédia à de Tavanes, lieutenant du roi en Bourgogne. Les vers de Bonyer sont assez bien tournés : c'est un élève de Passerat et non de Ronsard. Le seul reproche qu'on puisse lui adresser est d'avoir employé des pensées et des phrases qui conviennent fort peu à un chaste adversaire des poëtes lascifs.

Nous aimons trop à signaler les singularités de langage qui nous passent sous les yeux, pour nous dispenser de citer les vers suivants :

Le poete, agité d'une fureur si douce,
Doibt estre chaste aux sons que fredonne son pouice,
Car l'esprit du poète est tout chaste et sacré,
Et il tire du ciel son langage succré.

L'*Adieu à Phœbus et aux Muses*, sert de cadre à une revue fort spirituelle des fables poétiques des Grecs et des Romains, ainsi que des malheurs qui ont accablé les anciens poëtes. Passerat a composé son *Adieu* à l'âge de vingt-cinq ans; et certes, nous préférons cette pièce, élégamment versifiée, pleine d'esprit et de verve, à toutes les odes semi-grecques de Ronsard.

Adieu contes plaisans, qui m'aviés enchanté.
Ores, que je vous ly en meilleure santé,
Vous ne me semblés plus sinon fables contées
Au feu, durant l'hyver, par vieilles radotées.
Je veus rauoir mes sens, non, je ne veus plus voir
Le noir au lieu du blanc, le blanc au lieu du noir.

A-t-on jamais écrit sur la misère d'Homère des vers meilleurs que ceux-ci :

Plus fortuné que lui (*Orphée*), ne fut ce grand Homere,
Destitué d'amis, priué de la lumiere,
Qui, genné à toute heure et de soif et de faim,
Alloit chantant ses vers pour vn morceau de pain.

L'*Ode à Bacchus* est une suite obligée de l'*Adieu aux Muses*. Voici la transition :

Cependant, je m'en vas, oui, mais n'oubli-ie rien?
Hau! Muses, reuenés: voici de votre bien.
Prenés, il est à vous; tenés, je vous le liure,
C'est vne ode à Bacchus que ie feis estant iure.

Nous citerons seulement la dernière strophe de l'ode :

Sus, poëtes, suiués-le tous;
Ainsi que moi, chascun de vous
De lierre umbrage sa teste.
Ce iour de caresme-prenant,
Le premier je m'en vas sonnant
Céte ode, en l'honneur de sa feste.

AP. B.

607. LES TOURS INDUSTRIEUX, subtils et gaillards de la Maltôte, nouvelles galantes. *Paris, chez Michel le Plagiaire, à l'enseigne du Banqueroutier de la Ferme*, 1708; petit in-12 de 228 pages, non compris le titre..... 15—»

Quand je rencontre par hasard parmi les livres anonymes et peu connus un ouvrage piquant, spirituel, amusant, et digne de figurer dans le memento d'un bibliophile, je me préoccupe d'abord de découvrir le nom de l'auteur, et je le cherche avec une vive et ardente sympathie; puis, si je ne l'ai pas trouvé ni même soupçonné, je range à regret cet ouvrage dans le vaste dépôt des livres nés du caprice ou de la circonstance, que j'appelle les enfants de l'amour d'écrire et les enfants trouvés de la littérature françoise. C'est là une des bibliothèques les plus joyeuses qu'un curieux puisse rassembler. Nous y ferons entrer, avec beaucoup d'honneur, les *Tours industrieux, subtils et gaillards de la Maltôte*. L'auteur étoit certainement un homme d'esprit, un vrai Gaulois, fût-il Normand, comme on peut le croire; il connoissoit bien l'histoire scandaleuse des maltôtiers et il avoit à cœur de la faire connoître au public sous l'aspect le plus divertissant. L'abbé Dubois, qui ne devint cardinal et premier ministre que quelques années plus tard, auroit eu toute la malice et toute la gaieté qu'il falloit pour écrire un pareil livre satirique et facétieux; mais l'abbé Dubois ne perdoit pas son temps à se railler de la maltôte. Il est bon de constater pourtant que l'abbé Dubois, en arrivant au ministère, dès que son élève le duc d'Orléans fut arrivé à la régence, n'eut rien de plus pressé que de faire une guerre terrible aux partisans et de les forcer à rendre gorge. On peut en inférer qu'il avoit lu le recueil des *Tours industrieux, subtils et gaillards de la maltôte*. Il existe certainement une sorte de corelation naturelle entre le fameux procès intenté aux financiers par la Chambre de justice de 1716 et ce petit livre, où l'on apprend « ce que c'est qu'un partisan et un intéressé dans les fermes de France; » où l'on raconte les faits et gestes de Rouxellin, fameux partisan, qui laissa en mourant deux millions de biens à ses héritiers; où l'on voit la fortune extraordinaire de Mallet, paysan de Manneville, mort fermier général; où l'on flagelle sans pitié la gent maltôtière. La lecture d'un ouvrage aussi gai et aussi sarcastique est fort agréable; elle devoit être encore plus satisfaisante à une époque où la maltôte vivoit et s'enrichissoit aux dépens de tout le monde. C'est une des pages les moins déflorées des mémoires secrets de la vie privée de nos ancêtres. Le fond est vrai, la forme seule a été enjolivée par l'auteur de ces plaisantes révélations. Le dernier chapitre renferme des anecdotes intéressantes et neuves sur le duc d'Orléans. On comprendra, en les lisant, que nous ayons pensé à l'abbé Dubois, qui savoit de première main ces particularités galantes; ensuite nous avons pensé à un mauvais sujet, secrétaire intime de Dubois et auteur d'une vie encore inédite de son coquin de maître, ouvrage rempli de *tours industrieux, subtils et gaillards*, que l'abbé Mongez a complétement métamorphosé en le publiant sous le titre de *Vie privée du cardinal Dubois* (Londres, 1789, in-8). P. L.

UNE MARTYRE BIBLIOPHILE.

I

Le besoin d'un patron, ou, mieux encore, d'une patronne, pour les bibliophiles, se faisoit vivement sentir depuis longtemps. Il y avoit là une lacune humiliante et pénible pour nous. Certes, le monde n'a jamais manqué, Dieu merci, de bibliophiles des deux sexes, parfaitement honorables, et remplissant leurs devoirs envers Dieu et le prochain de la plus irréprochable façon du monde. Toutefois, si l'amour des livres a été de tout temps l'indice certain d'une organisation intelligente et délicate, il n'implique pas la recherche et la pratique des vertus difficiles dont la sainteté est le prix. Il faut bien le dire aussi, notre vertu court parfois des dangers exceptionnels. Parmi les investigateurs de l'arbre de science, il n'est pas de curieux plus téméraires que nous ; nous recherchons surtout les fruits les mieux cachés, les plus difficiles à atteindre, et c'est là un jeu parfois assez dangereux pour l'innocence du cœur. Bref, nous faisons notre salut le moins mal possible, mais il seroit bien présomptueux à nous d'imaginer que nous pourrions arriver dans l'autre monde assez *purs* et suffisamment *conservés* pour recevoir immédiatement la spendide reliure des élus, sans restauration ni lavage préparatoires. Pour l'enfer, nous espérons qu'aucun bibliophile ne connoîtra jamais que ceux du Dante et de la mère Cardine ; nous espérons même que cette passion obtiendroit grâce, au besoin, pour d'autres moins innocentes, et que les belles bibliothèques de Mmes de Pompadour et de Verrue auront servi de contre-poids à quelques-unes de leurs peccadilles. Mais bien présomptueux seroit celui de nous qui ne redouteroit pas au moins de tâter quelque peu du purgatoire !

Raison de plus pour nous assurer un patronage spécial

dans ces conjonctures délicates. Mais il ne peut s'agir ici d'une adoption capricieuse et fortuite, comme celle dont certains corps d'état ont bien voulu se contenter; il faut que le patron ou la patronne des bibliophiles ait pour eux des motifs d'intérêt plus spécial que n'en peut avoir, par exemple, sainte Barbe pour les artilleurs, ou saint Fiacre pour les cochers. Il faudroit, pour tout dire en un mot, que ce patron, durant sa vie, eût vraiment été des nôtres!

Nous croyons avoir fait, dans les ténèbres du xe siècle, une trouvaille qui répond précisément à cette idée, et ce qui rend la découverte plus piquante, c'est *une patronne* que nous offrons aux amateurs de livres. Il s'agit, en effet, d'une sainte dont le culte est justement célèbre en Allemagne, et qui, d'après le témoignage irrécusable d'un biographe contemporain, a donné, jusques et y compris son dernier jour, des preuves irrécusables de son amour pour les livres. Enfin, par une coïncidence toute particulière et heureuse pour nous, cette sainte a vécu à une époque où la bibliomanie n'étoit pas seulement un caprice ingénieux de l'intelligence, mais une vertu et un devoir social de premier ordre; où ceux-là ont bien mérité de l'humanité et de la civilisation, qui ont recherché, aimé et défendu jusqu'à la mort les monuments écrits de la pensée humaine, menacés d'une entière destruction par l'ignorance et la perversité de leurs contemporains.

II

Le monastère de Saint-Gall, auprès duquel vivoit notre sainte bibliophile, est un des établissements religieux dont le souvenir doit être le plus cher, non-seulement aux amateurs de livres, mais à tous les hommes éclairés. C'est, en effet, l'un de ceux où se conserva le mieux, pendant les plus mauvais jours de la décadence carolingienne et des invasions barbares, l'étude des sciences et des lettres, gage d'un meilleur avenir.

Ce monastère, richement doté par Charlemagne et ses suc-

cesseurs, n'avait pas précisément conservé les traditions de pauvreté évangélique de l'anachorète irlandais, son pieux fondateur. Aux IXe et Xe siècles, le sanctuaire de Saint-Gall étoit l'un des plus fréquentés et, par conséquent, des plus riches de la chrétienté. On peut en juger par le détail des présents offerts en 908 par Adalbéron, archevêque d'Augsbourg, pour la fête patronale du saint. Le premier jour, ce prélat offrit à l'église une croix d'or incrustée de pierreries, un calice en onyx et des ornements précieux. Le lendemain, ce fut le tour des religieux : chacun reçut une garde-robe complète, dont le détail n'a assurément rien de commun avec l'austérité monacale. Ce ne sont que riches fourrures, étoffes de laine fine et même de soie (luxe inouï dans ce temps-là), manteaux doublés de duvet, etc. Il y a de tout, jusqu'à des peignes en ivoire d'un beau travail. Ceci ne ressemble guère, comme on voit, à la malpropreté traditionnelle des capucins. Pour la clôture de ce pèlerinage il y eut un banquet magnifique, toujours offert par l'archevêque. La place de chaque religieux étoit marquée par un superbe hanap d'argent ciselé, suprême libéralité du prélat. Tout cela, il est vrai, fut rétribué largement, en belles et bonnes prières ; les religieux, émerveillés, décidèrent par acclamation que ce magnifique Adalbéron et les archevêques ses successeurs figureroient, dans la liturgie du monastère, au même rang que les abbés de Saint-Gall.

Cette opulence excessive des grands établissements monastiques marchoit ordinairement de pair avec le relâchement de la discipline et la négligence des études théologiques et littéraires. Mais, sous ce dernier rapport du moins, Saint-Gall faisoit honorablement exception. Le trésor que les moines de cette abbaye considéroient à bon droit comme le plus précieux étoit la bibliothèque, commencée dans les premières années du IXe siècle par l'abbé Gorbert, et considérablement augmentée depuis. Il y avoit là un grand nombre de très-anciens manuscrits sur papyrus et sur parchemin, précieux débris de l'antiquité ecclésiastique et profane. Cette belle bibliothèque a

été plus d'une fois dispersée, réunie, puis encore dispersée dans le cours du moyen âge et des siècles modernes, et bien des choses précieuses ont été égarées ou ont péri dans ces mutations diverses. Une partie des manuscrits de Saint-Gall est à Fribourg ; quelques-uns, dernière épave de ce naufrage regrettable, ont été replacés dans une des salles de l'abbatiale de Saint-Gall, notamment le fameux Virgile du ve siècle, l'un des plus anciens manuscrits connus de ce poëte, et le psautier grec-latin du IXe, chef-d'œuvre calligraphique de Notker le Bègue (Balbulus), mort en 908, l'un de ces hommes rares qui, dans ces temps de calamité et de décadence, avoient encore le courage de s'absorber dans la recherche et la reproduction des manuscrits. Ce Notker étoit non-seulement imagier et calligraphe, mais écrivain ecclésiastique distingué pour son temps ; il a été mis au rang des saints pour son martyrologe qui est un des monuments les plus curieux de cette époque. Il fut suivi d'un autre Notker qui s'occupa aussi avec succès d'enluminure et de calligraphie, et qui, de plus, fut un des médecins les plus distingués de son temps. L'une des hauteurs voisines de l'abbaye a conservé son nom (*Notkerseck*).

Weibrath, vulgairement nommée Wiborade, notre sainte bibliophile, a vécu du temps de ces deux Notker, et l'on comprend, par les détails qui précèdent, qu'habitant une cellule à la porte même de cette abbaye, où les livres étoient l'objet d'une constante et sérieuse préoccupation, elle dût naturellement s'associer aux idées des religieux à cet égard, et considérer la bibliothèque de l'abbaye comme un dépôt précieux et sacré qu'ils étoient chargés de transmettre aux âges futurs.

III

Il existe deux *Vies* de cette sainte recluse, toutes deux écrites par des moines de Saint-Gall, l'un son contemporain, l'autre qui vivoit dans le siècle suivant. La première surtout est fort remarquable par le ton de candeur et de sincérité de l'écri-

vain, et par l'élégance naïve de style, qui fait honneur à l'école ou académie de Saint-Gall, alors justement renommée dans toute la Germanie. Nous allons extraire de ces deux biographies, mais surtout de celle d'Hartmann, la plus ancienne, quelques détails sur cette sainte, et principalement ceux qui recommandent sa mémoire à l'attention et au respect des bibliophiles.

Le mot de *Weibrath* signifie littéralement *femme sage et de bon conseil*, et jamais, suivant ses biographes, nom ne fut mieux mérité. Elle étoit d'une famille riche et puissante de la Souabe, et Hartmann remarque que, dès son enfance, elle manifesta une aversion marquée pour les contes profanes et les chansons inspirées par les anciennes superstitions germaniques, dont les vieilles femmes s'obstinoient encore à amuser les enfants, malgré les défenses sévères de l'autorité ecclésiastique (1). Autre temps, autres mœurs, hélas! Cette allusion méprisante s'adresse peut-être au poëme des Nibelungs ou à quelque autre épopée germanique, à jamais disparue aujourd'hui.

Il y a dans le récit de la jeunesse de Wiborade des choses d'une grâce et d'une naïveté charmantes, supprimées bien à tort par les agiographes modernes. Bien jeune encore, Wiborade a voué sa vie à la prière, au travail et à l'exercice des œuvres de charité. Un de ses frères devint à la fois le confident et l'auxiliaire de ses pieux projets. Il lui apprend à lire dans un riche et précieux psautier de famille, bien écrit et bien relié (*scite conscriptum et reliatum*), qui ne la quitte ni jour ni nuit (2). Puis quand il visite les domaines paternels et qu'il rencontre sur sa route quelque mendiant affamé ou infirme, il le prend en croupe et le rapporte à sa sœur, qui se fait une fête de nourrir et de soigner de ses propres mains ces hôtes envoyés de Dieu.

(1) Cunctas infantilis ætatulæ levitates severa maturitate perstrinxit.... aniles veteranorum fabulas detestans, ad incesta carmina aures obduravit.

(2) On a vu, par l'inventaire de la bibliothèque d'Évrard de Frioul, que des

Les biographes de Wiborade ne nous donnent aucune indication précise sur le lieu de sa naissance; on sait seulement qu'il faisoit partie du diocèse de Constance, que l'église la plus voisine de la maison de son père étoit encore à une assez grande distance; Wiborade avoit néanmoins fait vœu d'y aller toujours à pied, et faisoit ce trajet souvent plusieurs fois le jour, et parfois même la nuit, bien qu'il fallût passer par des sentiers difficiles et peu fréquentés. Un jour de fête, les instances de ses parents la contraignirent de déroger à ses habitudes austères. Elle sortit avec eux à cheval et en habit de gala. « Elle portoit, dit son premier biographe, une *palla* ou mante brodée d'or, croisée et rattachée sur la poitrine par plusieurs *broches* du même métal et une élégante coiffure de résille, fixée dans les cheveux par des épingles ornées de pierreries. Cette description, que nous traduisons textuellement, est absolument pareille à l'ajustement de plusieurs figures de dames nobles dans le fameux psautier de Stuttgart, l'un des plus beaux manuscrits de cette époque reculée (1).

Wiborade eut à peine fait quelques pas, que tout cet attirail de toilette inusité lui fit grand mal à la tête. Dans ce temps-là, on étoit toujours disposé à voir en tout du surnaturel, aussi, n'hésita-t-elle pas un instant à reconnoître dans ce malaise subit une preuve de l'improbation divine. Elle descendit aussitôt de cheval et s'en alla quitter ses riches vêtements, réitérant le vœu de rester toujours simplement vêtue à l'avenir, et de ne se servir de chevaux ni de voitures qu'en cas de nécessité absolue. Elle ne dérogea à cette observance que dans le pèlerinage de Rome, qu'elle fit quelques années après. C'étoit alors un voyage aussi périlleux que fatigant. On risquoit fort de rencontrer en route quelque horde païenne de Sarrasins ou de Magyars, et de ne se tirer de leurs mains qu'en

particuliers riches et pieux possédoient encore à cette époque (880 environ) des évangéliaires ou des psautiers écrits en lettres d'or ou d'argent, et richement enluminés.

(1) Voyez la planche 50 de l'ouvrage d'Heffner.

leur abandonnant comme rançon les présents destinés au tombeau de saint Pierre; parfois même on ne revenoit pas du tout. Frodoard et d'autres chroniqueurs contemporains abondent en agréables récits de pèlerins écrasés à coups de pierres dans les défilés des Alpes, ou surpris et égorgés impitoyablement pendant leur sommeil. Wiborade échappa heureusement à tous ces accidents, mais un danger plus redoutable l'attendoit au retour.

IV

Il y avoit dans les environs un clerc, de vie peu édifiante, qui percevoit sur une certaine propriété rurale des redevances importantes auxquelles il n'avoit aucun droit, et qui lui furent enfin déniées d'après les avis de Wiborade. Les rancunes des mauvais prêtres étoient aussi dangereuses à cette époque-là qu'elles l'ont souvent été depuis. Celui-là n'osa se venger directement, mais il suborna une des femmes de Wiborade, qui osa bien accuser sa maîtresse de n'être qu'une hypocrite effrontée, affectant l'austérité et la dévotion pour se livrer impunément au désordre. On glosa notamment sur ses sorties nocturnes; on prétendit que plus d'une fois elle étoit restée peu de temps à l'église, tout en demeurant bien des heures absente. Souvent, dans ces pèlerinages imprudents, Wiborade avait cru voir des monstres inconnus la menacer dans les ténèbres; elle ne s'étoit pas méfiée de celui-là, le plus dangereux de tous, qui avoit vécu et marché dans son ombre.

Dans ce temps-là, comme de nos jours, on faisoit volontiers fête à la calomnie, surtout quand elle s'attaquoit à des personnes distinguées par leur naissance et leur mérite. Cette accusation odieuse trouva donc des partisans, et Wiborade fut obligée de comparoître à un plaid (*placitum*), présidé par l'archevêque de Constance, et de demander, conformément à la jurisprudence barbare du temps, à prouver son innocence par l'épreuve du combat judiciaire. Le résultat de cette épreuve

lui fut pleinement favorable, et il paroît que d'autres circonstances concoururent à dissiper toute prévention fâcheuse à son égard. Elle fit d'ailleurs preuve d'une extrême générosité dans cette pénible circonstance. Son accusatrice lui ayant été livrée, suivant l'usage, pour en disposer à son gré, elle déclara qu'elle s'en remettoit à Dieu du soin de sa vengeance, et la fit mettre immédiatement en liberté. Une si noble conduite ne put toucher le cœur de cette méchante femme, qui continua à débiter d'horribles histoires sur le compte de sa maîtresse. Mais le châtiment du ciel ne tarda pas à se manifester sur cette calomniatrice obstinée, sous la forme d'un mari encore plus méchant qu'elle, qui lui donna tant de coups, qu'elle finit par en devenir folle.

Quoique Wiborade fût sortie de cette épreuve à son honneur, cette aventure la dégoûta de son pays natal, et, peu de temps après, elle se retira dans les environs de Saint-Gall pour se livrer entièrement à la vie contemplative. Il y avoit à cette époque, dans les environs de l'abbaye, un certain nombre de femmes réparties dans des ermitages isolés, où elles se livroient exclusivement à la prière et au travail. L'existence d'une pareille colonie auprès d'un couvent d'hommes, où la règle n'étoit pas alors des plus austères, pourroit donner lieu à certaines suppositions malséantes, et, de fait, il semble bien difficile qu'il n'y eût pas quelquefois des abus; mais ce n'est pas notre affaire, et, d'ailleurs, les religieux de Saint-Gall ont été trop bibliophiles pour qu'on n'use pas de quelque indulgence à leur égard. Le biographe de Wiborade nous apprend qu'une de ces recluses fut convaincue d'hypocrisie et honteusement chassée du pays, mais ses fautes n'étoient pas de celles qu'on pourroit croire. Elle prêtoit à très-gros intérêt aux marchands du bourg de Saint-Gall l'argent qu'on lui confioit pour distribuer en aumônes.

Wiborade acquit en peu d'années une grande réputation d'austérité et de vertu, singulièrement corroborée par quelques cures merveilleuses auxquelles les religieux de Saint-

Gall n'étoient peut-être pas étrangers. Elle avoit des accès de somnambulisme lucide pendant lesquels elle prescrivoit l'emploi de certaines plantes qui produisoient parfois des résultats extraordinaires. Sa renommée étoit telle, que l'on venoit souvent de fort loin lui demander, non-seulement des remèdes physiques, mais des consolations et des conseils dans les grandes afflictions; et elle avoit une éloquence naturelle si merveilleuse, que plusieurs femmes qui étoient venues l'entendre ne voulurent plus la quitter, et se firent bâtir des cellules semblables à la sienne.

Wiborade employoit au travail des mains le temps qu'elle ne passoit pas en prières ou en œuvres de charité, et son travail favori et presque continuel pendant plus d'un quart de siècle fut « le tissage et l'ornementation de riches étoffes destinées à envelopper et *rouler* les livres du monastère (1). »

L'expression du biographe (*obvolvenda*) montre clairement qu'il s'agit ici de rouleaux, et que, par conséquent, la plus grande partie des livres se composoit de manuscrits sur papyrus. Ce détail devroit suffire pour rendre le souvenir de notre sainte cher aux bibliophiles; mais, comme on le verra bientôt, elle a des titres plus sérieux encore à leur affection et à leur respect.

V

La vie de sainte Wiborade contient un grand nombre d'anecdotes qui font le plus grand honneur à son caractère, en faisant même abstraction de toute intervention d'un pouvoir surnaturel. Une de ses malades, riche et noble dame, lui offre en manière d'honoraires l'un des serfs de sa suite; Wiborade accepte le cadeau, mais c'est pour conférer immédiatement à cet homme le bénéfice d'un affranchissement complet. Une autre fois, tandis qu'elle travailloit, suivant son usage, aux

(1) Ad obvolvenda librorum volumina, propriis manibus contexebat decora linteamina.

couvertures des livres, elle entend une grande rumeur et apprend qu'un rassemblement populaire se préparait à *écorcher vive* une jeune fille, ou plutôt une ex-jeune fille, convaincue d'avoir noyé son enfant pour cacher la faute qu'elle avoit commise. Wiborade y court, et, à force de prières et d'exhortations, sauve cette malheureuse qui en fut quitte pour un an de pénitence publique.

Les visions prophétiques de Wiborade jouent un grand rôle dans les récits de ses biographes. Ces visions étoient devenues journalières pendant les dernières années de sa vie, et s'exerçoient indistinctement sur les objets les plus humbles, comme sur les plus sérieux. Son petit ermitage étoit à peu de distance de l'abbaye, mais déjà dans la montagne et au commencement de la région des bois. La seule distraction qu'elle se permît dans ce lieu sauvage étoit d'élever et de nourrir de sa main quelques volailles qu'elle affectionnoit singulièrement, circonstance qui devroit contribuer à remettre encore son culte à la mode, aujourd'hui que le goût de ces volatiles se propage de plus en plus chaque jour. Quoique les renards ne manquassent pas dans les bois qui environnoient la demeure de Wiborade, ils n'avoient pas beau jeu contre ses poules. Toutes les fois qu'une de ces volailles se trouvoit en péril, sa maîtresse en avoit le pressentiment, si bien que le secours arrivoit toujours à temps, et que le larron en étoit toujours pour sa courte honte.

Wiborade eut aussi des révélations concernant d'autres larrons d'espèce plus malfaisante. Les moines de Saint-Gall avoient alors un voisin qui jouoit précisément à leur égard le rôle du renard vis-à-vis des poules : c'étoit Burchard, duc de Souabe, vrai type du despote féodal de la pire espèce. Non content de piller les domaines ecclésiastiques et d'y installer, suivant la coutume de ce temps-là, ses gens d'armes avec leurs compagnes plus ou moins légitimes et leurs meutes, il venoit de temps en temps faire aux religieux des visites dont ils l'auroient volontiers dispensé : il avoit, en

effet, une manière toute particulière de faire ses dévotions; il exigeoit des cadeaux au lieu d'en faire. Un jour donc qu'il étoit venu à Saint-Gall, et que l'abbé se préparoit à gagner ses bonnes grâces en lui offrant un beau calice d'or qui avoit paru exciter son attention, Wiborade fit dire tout à coup au duc de Souabe de venir à sa cellule, parce qu'elle avoit à lui parler. En sa qualité de recluse favorisée de dons surnaturels, elle en usoit fort librement avec les grands de la terre, et, chose étrange! ces hommes de fer, la terreur des rois, des évêques, des riches abbayes, fléchissoient le genou devant la vocation austère et exceptionnelle de ceux qui revenoient courageusement à la pratique des vertus primitives de renoncement et d'abnégation. La majesté royale éclipsée n'étoit plus qu'un jouet pour eux, l'or amonceté dans les églises par la piété des âges précédents ne faisoit qu'irriter leur convoitise; mais, dans une pauvre cellule, en présence d'un anachorète maigri par les veilles et les macérations, ils se troubloient enfin, et se sentoient instinctivement dominés par un pouvoir supérieur.

Ceci nous explique comment le fier duc de Souabe comparut avec une extrême confusion devant notre recluse. Elle lui fit une vigoureuse semonce sur les exactions de ses gens et les siennes, et lui annonça formellement que, s'il avoit le malheur d'accepter le présent que l'abbé lui destinoit à contre-cœur, il mourroit misérablement sur une terre étrangère. Burchard avoit peur de ses malédictions, et promit tout ce qu'elle voulut; mais, dès qu'il fut hors de sa présence, l'avarice reprit le dessus, et il n'eut pas le courage de refuser le fameux calice. Il eut toutefois des moments de remords ou de crainte, et quand il partit, quelques années après, pour une expédition en Italie, il chargea sa femme de restituer le calice, si cette expédition tournoit à mal, singulier compromis entre sa conscience et son avidité!

Burchard trouva en Italie le châtiment qui lui avoit été prédit: il donna assez sottement dans une embuscade où il

périt avec tous les siens. Sa femme restitua le calice, mais, non moins avare que son mari, elle avoit conçu une telle affection pour le plateau du même métal qui accompagnoit ce vase sacré, qu'elle n'eut jamais le courage de s'en séparer. Elle le remplaça par un autre bien moins lourd, ce dont les religieux s'aperçurent à merveille. Plus de cent ans après, ils n'en étoient pas encore consolés.

VI

La vie de notre sainte contient encore plusieurs autres prédictions mémorables, notamment celle relative au jeune Ulric, depuis archevêque d'Augsbourg, qu'elle empêcha de se faire moine à Saint-Gall, nonobstant sa propre inclination et les instances des religieux. Elle lui dit, avec un accent de conviction et d'énergie extraordinaire, que les religieux et lui-même s'abusoient sur sa véritable vocation; que, loin d'être appelé à la vie paisible du cloître, il étoit destiné, au contraire, à servir Dieu et l'Église au milieu des agitations et des périls, et à devenir le pasteur d'un grand peuple qu'il auroit un jour la gloire de préserver d'un affreux péril; étonnante prédiction, attestée par deux auteurs contemporains, et qui se vérifia près d'un demi-siècle après, quand Ulric défendit et sauva sa ville assiégée par les Hongrois.

Mais, de toutes ces révélations, celle qui eut le plus grand retentissement est la vision prophétique qui lui annonça un an d'avance l'invasion des Hongrois dont elle fut la victime volontaire. Cette partie de sa vie étant précisément celle qui donne à la recluse de Saint-Gall le titre le plus sérieux à l'attention des lecteurs du *Bulletin*, nous espérons qu'ils ne prendront pas en trop mauvaise part quelques détails un peu plus circonstanciés, empruntés à un travail historique inédit.

.... Quoique les Hongrois eussent fait plus d'une course sur les rives du Rhin supérieur, aucune horde de ces barbares n'avoit encore paru, en 924, sur les bords du lac de Constance,

et les habitants de Saint-Gall et des vallées adjacentes se croyoient pour toujours à l'abri de leurs dévastations, derrière le double rempart du lac et des sauvages montagnes qui qui les abritoient du côté de l'Inn. La bourgade et l'abbaye n'étoient donc aucunement fortifiées, et, chose rare dans ce siècle, les habitants et les moines n'en dormoient pas moins tranquilles.

Cependant l'abbé Engilbert, homme prévoyant, avoit fait arranger, non loin des vastes bâtiments du monastère. une sorte d'enclos palissadé, susceptible au besoin de servir de refuge aux moines et aux serviteurs de l'abbaye; mais cette précaution étoit regardée généralement comme inutile....

Telle étoit la situation des esprits, quand, la veille de la Saint-Pierre de l'an 924, la recluse fit demander, pour une communication importante et pressée, un des religieux nommé Waldram, qui venoit souvent la voir. C'étoit le meilleur prédicateur du couvent, et il devoit précisément parler au peuple à l'occasion de la fête du lendemain.

Il trouva Wiborade dans un état d'agitation extraordinaire. Elle lui dit : « *Je sais* d'aujourd'hui que les païens seront ici avant que l'année soit révolue. Annoncez-le demain au peuple, et conjurez ceux qui viennent de loin de répandre à leur tour cette nouvelle dans leur pays, afin que tout le monde soit averti et puisse prendre ses précautions.... »

Malgré l'autorité dont jouissoit Wiborade, cette prédiction trouva des incrédules, même parmi les religieux. Ils furent surtout pleinement rassurés par la nouvelle de la trêve de neuf ans conclue en Saxe, dans le courant de cette même année, entre les Hongrois et le roi Henri l'Oiseleur, dans lequel ces barbares trouvoient pour la première fois un adversaire redoutable.

Cependant, au mois d'avril de l'année suivante, on apprit qu'une nouvelle horde hongroise avoit paru en Bavière et passé de là en Souabe. On crut d'abord que ce nouvel orage passeroit au loin comme les précédents, et que les Hongrois se di-

rigeroient, suivant leur constante habitude jusque-là, vers les riches vallées du Rhin inférieur. Mais ce fut le contraire qui arriva cette fois : les païens tournèrent brusquement au sud, et fondirent, comme un torrent destructeur, dans le Reinthal et sur les rives du lac de Constance.... Aucune précaution n'avoit été prise à Saint-Gall; l'abbé lui-même, plus clairvoyant que tous les autres, ne soupçonnoit le péril ni si proche, ni si terrible. On ne peut expliquer une telle confiance que par la vélocité prodigieuse de ces pirates de terre ferme, qui, montés sur leurs petits chevaux agiles et infatigables, faisoient fréquemment quarante ou cinquante lieues tout d'un trait à travers les sentiers les plus difficiles, et déconcertoient par des changements imprévus de direction toute tentative de fuite ou de résistance.

VII

Cependant, le 1er mai, dans l'après-midi, l'abbé Engilbert, se sentant malgré lui plus inquiet qu'il n'osoit même l'avouer, fit partir des éclaireurs dans différentes directions, et envoya à la recluse plusieurs religieux pour l'engager à se rendre sans délai au monastère, en cas d'alerte sérieuse. Pour toute réponse, elle fit prier l'abbé de venir immédiatement auprès d'elle, pour une communication grave et urgente. « Quand Engilbert sut de quel air elle avoit dit cela, dit le biographe Hartmann, témoin oculaire, il courut à la cellule avec une telle précipitation, qu'il fut quelques moments sans pouvoir reprendre haleine. »

Alors Wiborade lui dit : « Mon père, faites transporter bien vite dans votre asile, D'ABORD LES LIVRES, puis les vases sacrés, enfin tout ce que vous avez de principal. Si ce transport n'est pas terminé ce soir, continuez-le aux lumières et toute la nuit, s'il le faut, et ensuite mettez-vous en sûreté vous-même avec vos religieux, vos jeunes élèves et tous ceux que vous pourrez recueillir. Il y a déjà des païens dans tous les

sentiers qui conduisent à cette vallée, et demain ils seront ici ! »

Elle parloit avec tant de conviction et d'énergie, qu'on croyoit déjà les voir ! L'abbé ne la quitta toutefois qu'après l'avoir longtemps et vainement suppliée de pourvoir elle-même à sa sûreté ; elle s'y opposa avec une opiniâtreté singulière, et conjura l'abbé de ne pas lui ravir la chance précieuse du martyre. Il dut céder à cette ténacité héroïque et obtint seulement qu'elle laisseroit barricader la porte et la fenêtre de sa cellule, de manière à lui donner l'apparence d'un bâtiment inhabité.

Dociles cette fois aux avis de la recluse, les religieux travaillèrent sans relâche pendant toute la journée, puis pendant toute la nuit. Ainsi que l'avoit recommandé Wiborade, on mit d'abord en sûreté les livres, ses chers livres qu'elle se plaisoit à soigner et à parer depuis tant d'années.

Cependant, une partie de la population laïque s'obstinait encore dans sa folle sécurité, car, dans la matinée du 2 mai, les marchands (nombreux à Saint-Gall, comme dans toutes les bourgades voisines des pèlerinages en renom) avoient encore ouvert leurs boutiques, et il y avoit même, dit Hartmann, du monde dans les cabarets. Mais bientôt quelques habitants ayant eu la curiosité de monter sur la hauteur la plus proche (le Freudemberg), d'où la vue s'étend au loin vers le nord, reparurent consternés : ils avoient vu la fumée et la flamme s'élever en tourbillons de vingt endroits, au delà et en deçà du lac. Au même instant, un des gens de l'abbaye qui avoient été envoyés à la découverte, dans la direction opposée, arriva bride abattue jusque sur la grande place, et s'écria, au moment où son cheval épuisé tomboit pour ne plus se relever : « Sauvez-vous ! cachez-vous bien vite, misérables ! les païens me suivent ! »

Ce fut alors une de ces scènes d'épouvante si communes dans ce siècle malheureux. Ainsi que l'avoit annoncé Wiborade, on étoit cerné par l'invasion. Une partie des Hongrois montoit des bords du lac ; d'autres ayant apparemment franchi le

Rhin et fait un grand détour, arrivoient par les passages d'en haut : toute retraite se trouvoit coupée. Il fallut donc abandonner les meubles, les marchandises, qu'on n'avoit ni le temps ni les moyens de transporter dans les montagnes, chacun ne songea plus qu'à sauver sa vie. Ceux qui ne purent trouver un asile dans le fort de l'abbaye, déjà bien encombré, se dispersèrent parmi les bois et les rochers. Wiborade, qui conservoit un merveilleux sang-froid dans cette alerte générale, indiqua à beaucoup de fugitifs des retraites sûres. En peu d'instants, la vallée fut déserte, silencieuse comme un tombeau. Derrière les palissades et dans les cavités des montagnes, chacun se mit à prier ardemment pour vivre. Seule, et victime volontaire, la recluse prioit pour mourir !!

Bientôt ce calme terrible fut troublé par un bruit plus effrayant encore : on entendit retentir de toutes parts des *houhoulements* sinistres, pareils à ceux de la chouette. C'étoit le cri de guerre et de ralliement des Magyars ; ils accouroient par tous les chemins, au galop effréné de leurs chevaux aussi sauvages qu'eux. Avec leurs têtes rasées à demi, leurs hurlements féroces, et les peaux de bêtes qui les couvroient, se confondant avec le poil hérissé de leurs montures, ils ressembloient moins à des hommes qu'à une avant-garde infernale s'abattant sur le monde.

Pendant deux jours entiers, ils parcoururent le pays, saccageant et incendiant les églises et les habitations désertes, et caracolant avec des cris de rage autour des palissades qui leur déroboient tant de victimes. Leur but principal étoit évidemment de piller l'abbaye et d'enlever les enfants qu'on y élevoit, et dont plusieurs étoient d'assez noble extraction pour être rachetés chèrement....

Enfin, le bruit de cette avalanche humaine ayant cessé vers la fin du troisième jour, les religieux et les gens de l'abbaye osèrent sortir de leur retraite. Plusieurs bâtiments avoient été consumés, mais non l'église principale, quoiqu'elle portât, à l'extérieur comme à l'intérieur, des traces de tentatives réi-

térées d'incendie. Cette préservation fut signalée comme miraculeuse; malheureusement les églises des environs n'avoient pas obtenu la même faveur du ciel : on avoit vu brûler notamment celle de Saint-Magne, auprès de laquelle étoit la cellule de Wiborade. Plusieurs religieux coururent tout d'abord de ce côté, et trouvèrent le toit de la cellule effondré et le cadavre de la recluse frappé de trois coups de hache à la tête et baigné dans son sang.

VIII

Cette mort si vaillamment attendue, peut-être même provoquée par une foible femme, produisit une impression profonde dans toute l'Allemagne et devint comme le point de départ d'une réaction énergique et salutaire. Le martyre de sainte Wiborade est une date mémorable dans l'histoire de l'Allemage : il enfanta des soldats pour repousser les barbares, et, mieux encore, des apôtres pour les convertir.

L'appréciation de certaines circonstances de la biographie que nous venons d'analyser en partie, soulève de graves questions dont le développement seroit déplacé ici. On étoit trop crédule, du temps de Wiborade, peut-être donne-t-on aujourd'hui dans l'excès opposé. Il est bien difficile, sinon impossible, d'expliquer tout ceci d'une façon pleinement rationnelle par des fraudes pieuses, par les convulsions d'un délire purement maladif, ou par des coïncidences fortuites. Ce qu'il est dans tous les cas impossible de nier, c'est le martyre volontaire de la recluse bibliophile de Saint-Gall, et l'impression profonde que cette mort produisit. Elle profita plus qu'une grande victoire à la cause de la chrétienté et de la civilisation.

Nous n'aurions pas songé à entretenir les lecteurs du *Bulletin* de ce grave sujet, sans l'attrait tout spécial que peuvent avoir pour eux les soins de Wiborade pour la conservation et l'ornementation d'une des plus belles bibliothèques de ce temps-là,

et surtout sa touchante sollicitude pour la préservation de ses chers livres. Nulle part je ne trouve la trace d'une semblable préférence dans cet âge de destruction où la moitié des chefs-d'œuvre de l'antiquité a sombré sans retour. Dans ces déroutes des monastères qui résument toute l'histoire d'un demi-siècle d'invasions et de désastres, ce cri qui nous va au cœur : *Sauvez d'abord les livres!* n'a retenti qu'une seule fois, poussé par une foible femme qui se préparoit au martyre; le salut des livres fut sa dernière pensée terrestre. Ceci nous paroît tout bonnement sublime, et le sublime est bien près du miracle.

On ne peut douter, d'après le récit contemporain que nous avons suivi scrupuleusement, que la recommandation si pressante de Wiborade n'ait puissamment contribué au salut des livres de Saint-Gall. Grâce à elle et au louable empressement des religieux, cette bibliothèque ne partagea pas le sort funeste de celles du mont Cassin, de Nonantule, de la Novalaise, et de tant d'autres précieux dépôts dont la perte a laissé des vides à jamais regrettables dans les monuments écrits de la pensée humaine.

Ces détails nous semblent justifier pleinement le titre de patronne des bibliophiles, que nous revendiquons pour sainte Wiborade. Et si quelque jour, ce qu'à Dieu ne plaise! une nouvelle tourmente sociale menaçoit d'engloutir les trésors littéraires du passé, puisse la Providence susciter encore de pareils dévouements pour les arracher au naufrage!

Bon ERNOUF.

UNE LETTRE INÉDITE

DE

CHAPELAIN A GASSENDI.

Personne n'ignore que l'auteur de *la Pucelle* a joui de la plus grande considération, non-seulement parmi ses compatriotes, mais encore auprès des savants étrangers. Richelieu aimoit à s'entretenir avec lui, et témoigna plus d'une fois l'intention de l'employer dans des négociations diplomatiques; Colbert professoit pour notre poëte la plus haute estime; des Allemands et des Italiens célèbres lui dédioient leurs œuvres; oracle de l'hôtel Rambouillet, il compta dans cette réunion d'hommes de lettres qui devint l'Académie françoise. Plus tard il fut un des commissaires chargés d'en rédiger les statuts et il s'occupa activement du soin de dresser le plan d'une grammaire et d'un dictionnaire de la langue françoise. Mais une particularité moins connue, c'est que Chapelain avoit la prétention de joindre à la culture de la poésie l'étude des sciences, celle notamment de l'astronomie, à en juger par la lettre que nous allons transcrire et par une longue épître toute consacrée à des matières scientifiques, adressée au poëte par Gassendi. Le grave philosophe en relation avec Chapelain! on est tenté de nos jours de trouver assez extraordinaire un tel rapprochement: tandis que la gloire du premier est restée intacte, le prestige qui entouroit le nom du second s'est évanoui depuis longtemps.

Cette singularité s'explique par ce fait que Gassendi vivoit à une époque où les gens de lettres formoient et entretenoient de nombreuses relations dans le but de se communiquer réciproquement leurs observations et leurs doutes. Or, le philosophe provençal avoit payé un large tribut à cet usage, et on sait combien est volumineuse sa correspondance avec les savants

du XVIIe siècle. Tout à la fois philosophe, naturaliste, antiquaire et historien, Gassendi se plaisoit à réunir dans sa résidence de Gentilly, près de Paris, des hommes remarquables à divers titres, tels que Lamothe Le Vayer, Naudé, Pascal, le géomètre Roberval et autres; dès lors il devoit être amené naturellement soit à correspondre avec Chapelain; soit à l'admettre dans la docte assemblée qu'il animoit par son zèle et par ses travaux.

Gassendi partageoit son temps entre le séjour de Paris et celui de Digne. En 1633, il habitoit cette dernière ville, et, le 5 octobre, Chapelain lui adressoit de Paris l'épître que l'on va lire. Cette lettre nous a paru curieuse sous le rapport du style, comme sous celui du sujet; elle est extraite du tome III de la *Correspondance littéraire de Peiresc*, déposée dans la bibliothèque de Carpentras. La bibliothèque d'Aix en possède une copie due à Thomassin Mazaugues, et que le dernier président de Saint-Vincens a augmentée et mise en ordre.

LETTRE DE M. CHAPELAIN A M. GASSENDI, A DIGNE.

Monsieur,

Il est vray que vostre compliment me surprit, et qu'il me sembla extraordinaire pour une âme veritablement philosophique. Je fus estonné que vous eussiés voulu vous abbaisser de ces belles idées qui vous entretiennent et qui m'ont ravi, pour parler avec le commun, et dans des termes, lesquels, quoyque sinceres et fondés sur vostre rare ingenuité, n'estoient point necessaires pour mon regard, qui connoissois desjà assés vostre bonté de mon chef pour en esperer de la satisfaction, et qui allois vers vous avec la recommandation du puissant M. L'Huillier, auquel vous ne sçauriés refuser aucune chose. Mais depuis j'ay consideré que je vous avois deu avoir laissé autrefois petite opinion de moy, et que vous l'aviés fait avec jugement pour vous accomoder à ma foiblesse, et temoigner que vous etiés capable de converser avec les hommes

aussi bien qu'avec les dieux. De cela mesme je vous rens grâces très humbles et vous ay dautant plus d'obligation d'y avoir procedé de la sorte, que je sçay que c'est avec moins d'inclination que vous l'avés fait. Il est vray que je vous avoüe que la derniere lettre que j'ay receüe de vous me console davantage sans comparaison, je vous y rencontre sans melange dans cette pureté que je cherche, et qui n'est presque qu'en vous. Vos sentimens y eclatent sans voile, et je m'en nourris comme d'un suc qui se tourne tout en sustance. Ils ne me laissent rien à desirer que vostre présence, affin de continuer ces excellents discours qui finissent trop tost. C'est ce que me fait esperer nostre ami lequel est maintenant en estat de vous faire violence, si c'est vous faire violence que de vous obliger par son amitié a ne le point abandonner jamais. C'est ce que je me promets de mon costé, comme un des plus grans contentemens que j'aye jamais ressenti, et qui doit faire la felicité de ma vie. Vous vous preparerés s'il vous plaît a une infinité de questions et de doutes qu'il vous faudra resoudre, et qui vous entretiendront en nous instruisant. Nous vous suivrons dans les cieux et dans le centre de la terre, vous nous expliquerés les causes de toutes choses, et nous deviendrons sages et sçavans en vous ecoutant. Mais pour cela il faut quitter la Provence qui vous possede il y a desjà trop longtemps, et rendre à cet air une vertu si rare que la vostre, et sans laquelle je ne le sçaurois trouver salubre ni doux. Je suis

Monsieur,

Vostre, etc.

CHAPELAIN.

De Paris, ce 5 octobre 1633.

Ainsi, à la date de cette lettre, Chapelain étoit déjà en relation plus ou moins suivie avec Gassendi; ainsi encore le poëte prenoit un grand plaisir à ces réunions savantes dont le philosophe faisoit principalement les frais et pour lesquelles

les cieux comme le centre de la terre sembloient ne plus avoir de mystères.

Nous avons indiqué une longue épître adressée par Gassendi à Chapelain, elle est datée de Digne, *e nostro muscolo, idibus januarii* 1641, avec cette suscription : *Erudito, candido et amico viro Joanni Capellano, Petrus Gassendus, salus.* On peut voir cette lettre dans le tome III, page 466 des œuvres de Gassendi, publiées à Lyon, Anisson, 1658, in-fol. Notre philosophe y répond de la manière la plus obligeante, à diverses difficultés que Chapelain lui avoit soumises. *Mi Capellane,* lui disoit-il, *quod superest cum tua illa incomparabili suavitate non tam exoptes quam exigas (nam mihi quidem singulari animi tui moderatione esse imperiosius nihil potest) ut ad quæsita respondeam, quorum iterata lectione contexuisti indiculum ut compendiose tibi morem geram.*

Les principaux points sur lesquels Gassendi répond aux questions proposées par Chapelain, concernoient le sentiment de Démocrite, d'Épicure et autres philosophes sur les atomes, l'origine des couleurs, la faculté de la vue, les propriétés de l'air, etc. Ces divers sujets sont traités par Gassendi avec de grands développements.

Nous voyons figurer dans la lettre de Chapelain le nom de *L'Huillier :* il s'agit ici de Pierre L'Huillier, l'ami de Balzac et de Saumaise, le compagnon de voyage de Gassendi en Hollande et le confident habituel de ses travaux. La famille L'Huillier, divisée en plusieurs branches, étoit une des plus anciennes de Paris ; elle avoit fourni à la magistrature plusieurs membres distingués.

Enfin nous ne pensons pas que l'épître de Chapelain ait jamais été publiée ni même indiquée par quelque auteur. Camusat à fait paroître en 1726 des *Mélanges de littérature tirez des lettres manuscrites de M. Chapelain ;* il avoit eu en sa possession un recueil volumineux de la correspondance du poëte, mais il ne mentionne point dans ses *Mélanges* la lettre de Gassendi. Celles qu'il cite en entier ou dont il se borne à

donner des fragments sont relatives à des sujets purement littéraires tels que les intrigues divisant l'Académie quand Gilles Boileau y fut admis à la place de Colletet, la nouvelle méthode de Lancelot pour apprendre la langue espagnole, le prétendu judaïsme de Bodin, etc. En général, les lettres de Chapelain n'offrent pas un grand intérêt, et, quoiqu'il se soit vanté de prendre pour modèles Balzac et Voiture, il n'a ni les agréments de style du premier ni le mérite qu'on ne peut contester au second de retracer avec fidélité les mœurs de son époque.

MOUAN,
Sous-bibliothécaire de la ville d'Aix.

LE

MANUEL DU LIBRAIRE

ET DE L'AMATEUR DE LIVRES.

NOUVELLE ÉDITION.

Cet ouvrage, qui depuis cinquante ans a réuni les suffrages des hommes éclairés de tous les pays, étoit devenu rare, et déjà nous avons annoncé qu'une cinquième édition, reconnue indispensable, étoit sous presse. Nous nous empressons d'informer les bibliophiles que la première livraison de cette édition sera mise en vente dans quelques jours. Afin d'en constater l'importance, nous reproduisons *in extenso* l'avertissement de M. Jacques-Charles Brunet :

« Nous offrons pour la cinquième fois aux bibliophiles, aux bibliothécaires, aux hommes studieux, aux libraires instruits, et même à ceux qui ne le sont pas, un ouvrage dont la première édition date de la fin de l'année 1809; mais nous le leur présentons avec les augmentations et les améliorations de

toute espèce que le progrès des connoissances bibliographiques, et peut-être plus encore les changements qui depuis quinze années se sont successivement opérés dans le goût des livres et dans leur prix, ont rendus indispensables. Nous pourrions donc dire de notre Manuel, dans son état actuel, ce qu'on a dit jadis de la dernière édition du Grand Dictionnaire de Moréri : *C'est une ville nouvelle bâtie sur le plan de l'ancienne.* Cependant, tout en refaisant presque entièrement une partie de nos anciennes notices pour leur donner ou plus de développement ou plus d'exactitude ; tout en multipliant nos articles nouveaux au point d'avoir augmenté d'un grand tiers le nombre de nos pages, nous avons cru devoir conserver notre plan primitif, qui paroît avoir été généralement approuvé, et qui, nous le croyons, a beaucoup contribué au succès du livre. Ainsi, conformément à ce qu'annonce notre titre, nous donnons encore cette fois un Dictionnaire bibliographique auquel est rattaché par une double concordance un Catalogue classé méthodiquement, et où figurent, à côté des ouvrages déjà décrits dans ce Dictionnaire, 18 000 à 20 000 articles d'une moindre importance pécuniaire, et d'un plus facile accès, qu'il suffisoit de placer dans la classe à laquelle ils appartiennent pour en faire connoître le sujet, sans qu'il fût nécessaire de les décrire longuement. Par ce moyen, et sans sortir du cadre assez limité que nous avons adopté, il nous a été possible d'enrichir notre répertoire bibliographique d'une multitude de renseignements qui, nous l'espérons, en augmenteront sensiblement l'utilité, mais qu'autrement nous n'aurions pas pu y faire entrer. Pour rendre plus faciles les recherches qu'on auroit à faire dans notre livre, nous avons voulu que les noms des auteurs portés seulement dans la *table méthodique*, formant la seconde partie du Manuel, fussent rappelés dans leur ordre alphabétique, au bas des pages de la première partie, avec un chiffre de renvoi à cette même table ; en sorte que, sans être obligé d'avoir recours à une table particulière, comme on étoit contraint de le faire en consultant les précé-

dentes éditions, on pût trouver dans celle-ci, sous un seul ordre alphabétique, les noms de tous les auteurs dont les ouvrages sont inscrits soit dans le Dictionnaire, soit dans la table méthodique. Nous avons dû en agir autrement à l'égard des auteurs qui avoient une partie de leurs écrits dans le Dictionnaire et l'autre dans la table, et compléter leurs articles par des indications sommaires placées immédiatement à la suite des descriptions plus étendues que nous donnons de leurs principaux ouvrages.

« Au moyen de ce nouvel arrangement, peut-être échapperons-nous désormais au reproche qu'on nous a fait si fréquemment d'avoir négligé des ouvrages essentiels, qui pourtant étoient bien réellement portés dans notre catalogue, mais qu'on n'avoit pas su y trouver faute d'avoir remarqué la petite table particulière qui en indiquoit la place. C'est aussi pour avoir négligé de consulter cet index spécial que, dans ses *Aggiunte al Brunet*, Joseph Molini, bibliographe expérimenté, mort bibliothécaire du grand-duc de Toscane, a donné, comme manquant dans le Manuel, les titres d'un certain nombre de livres que nous y avions suffisamment fait connoître.

« Dans notre ancienne préface, que nous nous proposons de reproduire avec quelques changements, et de joindre à la dernière livraison de notre Dictionnaire, nous avons exposé le but et la distribution de notre travail; il ne nous reste donc plus à parler ici que de ce que présente de nouveau notre cinquième édition. Certes, en publiant la dernière, nous ne pouvions guère nous flatter de vivre assez pour la voir s'épuiser entièrement, devenir rare et doubler de prix, comme cela est arrivé, grâce à la faveur toujours croissante du public pour un livre dont le principal mérite est d'être d'un usage presque général. Cependant, fidèle à nos habitudes laborieuses, et sans autre but que de satisfaire notre propre curiosité, nous continuâmes avec une nouvelle ardeur nos recherches bibliographiques, et bientôt nous eûmes réuni un assez grand nombre de nouvelles notices et fait aux anciennes

d'importantes améliorations. Il est vrai que, pour arriver à ce résultat, les occasions favorables ne nous ont pas manqué: car, nous sommes heureux de le dire, il a paru dernièrement, tant en France qu'au dehors, un certain nombre d'excellentes monographies bibliographiques qui nous ont été d'un grand secours, et que nous nous ferons un devoir de citer dans l'occasion, ainsi que les noms des personnes qui ont bien voulu nous faire part de leurs découvertes et nous communiquer leurs remarques. Nous avons pu profiter aussi des ventes importantes qui, pour la plupart, se sont faites sous nos yeux depuis seize ans, et qui ont donné lieu à des catalogues, presque tous assez bien rédigés pour qu'on puisse les regarder comme de bons livres de bibliographie. Parmi ces catalogues nous citerons particulièrement celui de M. Silvestre de Sacy, par M. R. Merlin, qui ne laisseroit rien à désirer si l'absence d'une bonne table ne s'y faisoit pas remarquer; celui de J. B. Huzard, par Leblanc; celui de notre ancien ami, l'aimable M. Martineau de Soleinne, que nous avons si souvent cité et qui mérite le succès qu'il a obtenu; celui d'un autre de nos amis, le spirituel et bienveillant Ch. Nodier, et enfin celui du savant bibliographe Ant.-Aug. Renouard (1). Ces quatre derniers sont accompagnés de tables; mais malheureusement cet utile accessoire manque à tous les catalogues de livres précieux qu'ont publiés de nos jours MM. Silvestre, Tilliard, L. Potier, Techener, Delion, H. Labitte, Duprat, etc., pour les ventes de M. Libri, du prince d'Essling, du feu roi Louis-Philippe, des deux frères De Bure, de MM. Bertin l'aîné, Walckenaer, Giraud, Ch. Letronne, Sebastiani, Raoul Rochette, Burnouf, Boissonade, de Jussieu, et de plusieurs autres bibliophiles dont les noms figurent fréquemment sur les pages de notre Manuel. Quant au catalogue de la grande collection de M. Étienne Quatremère, on ne le peut citer qu'en

(1) On peut mentionner encore ici le curieux *Catalogue de M. Leber*, dont la table a été faite par M. A. Veinant.

déplorant qu'il soit morcelé, et que son classement arbitraire et confus y rende les recherches si difficiles.

« Ces ventes, faites à Paris avec le concours des amateurs étrangers, et quelques autres encans qui ont eu lieu hors de France, nous ont démontré que le goût des bibliophiles pour les livres anciens véritablement rares et plus ou moins curieux est devenu plus vif que jamais, et que même il s'est porté sur bien des objets d'une importance secondaire que jusqu'alors on avoit presque tout à fait négligés. Mais comme bien peu de personnes peuvent songer à se former ce qu'on peut appeler une véritable bibliothèque, le plus grand nombre se borne prudemment à des cabinets de livres choisis, à des collections spéciales plus ou moins complètes, ou simplement à un petit nombre d'auteurs objets de leur prédilection, et dont ils cherchent à réunir toutes les éditions. Ainsi limitée dans ses acquisitions, cette classe d'amateurs est peut-être celle qui met le plus d'ardeur à se procurer les livres qu'elle désire, et qui a le plus contribué à en augmenter les prix.

« Plusieurs des collections dont nous venons de parler étoient singulièrement remarquables par la belle condition des volumes qu'elles contenoient, et aux expositions qui en ont été faites chacun a pu voir et admirer un assez grand nombre de ces anciennes et riches reliures qui ont figuré soit dans les collections de nos rois François Ier, Henri II et Henri III, soit dans celles de leurs célèbres contemporains Grolier, Maioli, Jac.-Aug. de Thou et de plusieurs autres personnages dont les noms se conservent dans la mémoire des amateurs ; de ces reliures enfin que la richesse, la variété, le bon goût de leurs ornements font regarder comme de véritables curiosités, dignes d'être placées à côté des ciselures de Benvenuto Cellini et des émaux de Bernard de Palissy. On a pu remarquer aussi à ces brillantes expositions les excellents ouvrages des habiles relieurs françois du XVIIe et du XVIIIe siècle, ainsi que ceux que produisent encore aujourd'hui à Paris des hommes d'un véritable talent, auxquels le fini des reliures qui sortent

de leurs mains a mérité la qualification d'artistes. D'aussi beaux livres, on le conçoit, ont donné lieu à de vives concurrences, et fait porter certains articles à des prix exorbitants et sans précédents, mais dont néanmoins nous n'avons pas pu nous dispenser de faire mention dans un ouvrage qui conserve le titre de *Manuel du libraire et de l'amateur*.

« Toutefois, en citant comme des exemples exceptionnels ces énormes enchères, nous avons eu soin de bien spécifier la cause qui a pu les déterminer, et même, au besoin, de faire remarquer que tel livre adjugé au prix de 1000 fr. ou peut-être de 2000 fr. et plus, en considération de sa reliure, eût probablement été donné pour la *centième* partie de ces prix s'il se fût trouvé dans une condition ordinaire. Les belles reliures modernes, en maroquin, sans augmenter dans une aussi haute proportion la valeur des livres qui en sont revêtus, y ajoutent presque toujours celle du déboursé, et quelquefois même davantage, lorsqu'elles sont bien réussies. Il est donc tout naturel qu'en tenant compte de ces magnifiques reliures, on porte souvent à 50, à 60, ou même à 100 fr., selon le format, le prix de certains volumes qui en eux-mêmes ne valent guère que de 6 à 12 fr. Ces observations, nous le croyons bien, paroîtront tout au moins puériles aux personnes qui, comme beaucoup de savants allemands et d'habitants du nord ou même du midi de l'Europe, se préoccupent fort peu de la beauté des éditions, et encore moins de la condition extérieure des livres qu'elles achètent; mais elles seront prises en considération par les bibliophiles hommes de goût qui, pour rendre hommage aux auteurs qu'ils affectionnent, ont fait relier leurs ouvrages avec un certain luxe; elles paroîtront essentielles surtout aux étrangers qui font le commerce des livres anciens, car elles les préserveront des mécomptes qu'ils courroient le risque d'éprouver si, après avoir pris note des prix fort élevés que le *Trésor* de M. Graesse donne de certains livres, sans rien dire de leurs conditions extraordinaires, ils cherchoient à vendre à Paris ou à Londres des exemplaires

de ces mêmes livres mal reliés ou même défectueux, qu'ils auroient achetés chez eux à bon marché, et dont, à leur grande surprise, ils ne trouveroient aucun prix dans ces deux centres du commerce des livres précieux. Mais cette digression obligée sur les reliures nous a peut-être un peu trop éloigné de ce que nous avions à dire sur le genre d'ouvrages qui, depuis la publication de notre dernière édition, a été et est encore le plus recherché, non-seulement chez nous, mais encore dans tous les pays où l'amour des livres est répandu. Pour revenir à notre sujet, nous allons désigner dans chaque classe de la bibliographie les objets sur lesquels se porte de préférence le choix des bibliophiles. Dans la théologie, ce sont, indépendamment des vénérables et précieux monuments de la typographie naissante, lesquels constituent la partie la plus riche et la plus curieuse de cette classe, les Bibles ou portions de la Bible en différentes langues; les Iconographies bibliques les plus anciennes et les mieux gravées; les vieux livres de liturgie décorés de gravures en bois, notamment ces beaux bréviaires, ces magnifiques missels que nous aurons soin de décrire, et plus particulièrement encore les livres d'*Heures*, publiés à Paris, par Jean Du Pré, par Ant. Verard, par Simon Vostre et Pigouchet, par Germain Hardouyn, par les Kerver, par Geofroy Tory, et par d'autres, sur lesquels nous donnerons à la fin de notre cinquième volume une notice raisonnée; ce sont encore les ouvrages ascétiques en langues vulgaires, et surtout ceux qui datent du XVe ou du XVIe siècle; les écrits des différents réformateurs protestants, y compris ceux que Calvin a donnés en françois.

« Dans l'ancienne jurisprudence, nous ne trouvons guère à citer, comme livres fort recherchés aujourd'hui, que les parties du corps de droit romain et du corps de droit canonique qui sont sorties des presses de Fust et Schoeffer de 1460 à 1475; ensuite les premières coutumes de nos provinces, et quelques coutumes étrangères, imprimées à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe.

« Certes les anciens livres de sciences ne jouissent pas tous également de la même faveur ; il y en a cependant un certain nombre que se disputent les collectionneurs spéciaux : ainsi on recherche encore dans les sciences philosophiques les auteurs dont les systèmes ont fait école, ou tout au moins se sont fait remarquer par leur singularité ; dans les sciences physiques, ceux qui se sont distingués par des découvertes importantes. Les excellents ouvrages d'histoire naturelle si multipliés de nos jours n'ont pas fait entièrement oublier les traités du même genre qui, dans les siècles derniers, ont fait successivement progresser les différentes branches de cette science. Il en est de même pour les ouvrages de médecine, et surtout pour ceux de chirurgie antérieurs au XVIIe siècle. Ainsi qu'on a pu le remarquer, les principaux ouvrages de mathématiques publiés en Italie, en France et en Allemagne dans les XVe, XVIe et XVIIe siècles obtiennent depuis quelque temps des prix qui prouvent à quel point ils ont repris faveur. Le même fait a pu également être constaté à l'égard des anciens écrits sur la musique, et des compositions musicales des maîtres italiens, françois, flamands et allemands du XVIe siècle.

« Dans les beaux-arts, nous avons à signaler l'engouement qui s'est manifesté depuis peu pour les recueils de gravures sur bois exécutées à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe par d'habiles maîtres dont les noms sont restés célèbres ; engouement qui, du reste, ne saurait détourner l'attention des vrais amateurs des admirables productions du burin et des précieuses eaux-fortes des grands artistes, ni même des belles productions récentes de la lithographie, de la photographie et de la lithochromie. Les traités d'architecture que nous a laissés l'époque brillante de la Renaissance continuent à être recherchés ; plusieurs même, ceux d'Androuet du Cerceau et de l'Allemand Dietterlin, par exemple, ont acquis des prix fort élevés, et nous en pouvons dire autant de plusieurs ouvrages de nos architectes du XVIIe siècle et de la première moitié du XVIIIe, et en général de tous ceux qui traitent de

l'ornementation. On peut citer également parmi les anciens livres les plus désirés ceux qui offrent, soit des modèles de calligraphie, soit des patrons pour les ouvrages de lingerie et pour les broderies à l'aiguille; ceux qui traitent de l'art culinaire, et enfin presque tout ce qui a été écrit sur la chasse et la pêche jusqu'au XVIIIe siècle, à quoi on peut ajouter encore les anciens ouvrages sur les jeux et plus particulièrement sur celui des échecs.

« La classe dite des belles-lettres est toujours celle à laquelle s'attachent par prédilection la plupart des bibliophiles; celle qui offre le plus d'aliment à leur curiosité. C'est là effectivement que se trouvent la plus grande partie des auteurs classiques anciens, et parmi les modernes, non-seulement ceux qui ont écrit dans les langues néo-latines, mais encore ceux qui ont le plus marqué, soit dans les langues du nord de l'Europe, soit dans les langues orientales. Ces sortes de livres sont du nombre de ceux qui se placent dans toutes les bonnes bibliothèques, et même dans de simples cabinets choisis. On en recherche avec empressement les éditions originales, et depuis quelques années on les achète à des prix qui s'élèvent plus ou moins selon le degré de rareté de ces objets. Cette faveur s'attache aussi à un certain nombre d'écrivains du second et même du troisième ordre, au profit desquels il s'est fait de nos jours une véritable réaction dans le goût des lecteurs. Ce goût est plus vif que jamais pour les ouvrages et même pour les simples opuscules, soit en prose, soit en vers, qui datent du moyen âge ou qui appartiennent au XVe et au XVIe siècle, et c'est souvent sur ces sortes de livres que dans les ventes se portent les plus fortes enchères.

« La classe de l'histoire n'est guère moins riche que la précédente en livres rares et véritablement curieux, dont la possession est vivement désirée. Ce sont, par exemple, dans la section de géographie, les relations des anciens voyageurs, et surtout celles qui se rapportent à la Terre-Sainte, à la découverte de l'Amérique et aux établissements formés par les

Européens dans ces vastes contrées; dans l'histoire des religions, quelques grandes collections devenues rares, les anciennes légendes en langues vulgaires, les écrits qu'ont fait naître les révolutions qu'a éprouvées l'Église chrétienne depuis son origine jusqu'au XVIIe siècle; dans la section d'histoire ancienne, les premières éditions des auteurs grecs et latins, et dans celle de l'histoire moderne depuis la chute de l'empire d'Occident, les grandes collections d'histoires et les chroniques; tout ce qui tient aux mœurs et usages du moyen âge et de l'époque de la Renaissance, et fait connoître les costumes, les cérémonies publiques; les relations originales des événements remarquables, et enfin, les mémoires écrits par des contemporains. Le XVIe et le XVIIe siècle fournissent aux curieux une multitude de pièces et de pamphlets plus ou moins rares. La section consacrée à l'histoire particulière de nos anciennes provinces et des villes qui en dépendent ne manque pas, non plus, de livres curieux que recherchent soigneusement et se disputent avec chaleur les habitants de ces mêmes provinces. Pour terminer cet aperçu, nous dirons que jamais les traités sur l'art héraldique et l'histoire des familles nobles n'ont été aussi recherchés que depuis que la noblesse de France, dépouillée de ses anciens priviléges, ne conserve de son passé que des souvenirs, des titres et des blasons.

« Ce sont, on peut bien le croire, les livres dont nous venons de faire l'énumération qui ont été l'objet principal de nos dernières recherches, et qui ont donné lieu à une grande partie de nos nouveaux articles. Il n'en pouvoit être autrement, car le titre de ce Manuel nous faisoit un devoir de tenir compte du goût des bibliophiles, même jusque dans ses aberrations. Mais, hâtons-nous de le dire, si nous nous sommes trouvé dans la nécessité de faire mention et même de décrire des opuscules qui n'ont de remarquable que leur titre et le haut prix qu'y attachent certains bibliophiles plus ou moins difficiles dans leur choix, nous avons été assez heureux pour avoir à parler le plus souvent de livres vraiment recommandables,

et que précédemment nous avions peut-être trop négligés. On trouvera donc dans cette édition des articles assez étendus sur des écrivains françois et étrangers des trois derniers siècles qui n'en avoient aucun dans la précédente, ou n'en avoient que d'insuffisants (1). On en trouvera d'autres plus développés encore sur les anciennes coutumes de nos provinces, antérieures aux nouvelles rédactions qui en ont été faites sous Henri II et sous Charles IX ; sur les cérémonies et pompes royales jusqu'au règne de Louis XIV. (Voir aux mots : ENTRÉES, OBSÈQUES, SACRE.)

« A l'article BRY (de), nous donnons une notice raisonnée des différentes parties qu'il est nécessaire de réunir pour former la collection complète des Voyages publiés à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, par ces graveurs éditeurs et par leurs successeurs; elle remplacera avantageusement celle qui se trouve dans nos précédentes éditions, et qui, il faut en convenir, étoit tout à fait insuffisante.

« Malgré les importantes additions et les nombreuses corrections que nous avons faites à notre ouvrage, nous sommes bien loin de croire qu'il ne laisse plus rien à désirer. Ce sera déjà beaucoup si nous sommes parvenu à en augmenter l'utilité, à en faire disparoître les principales lacunes, et à éviter en partie les erreurs qui se glissent si facilement dans un livre de ce genre (2). Aussi, après avoir consacré soixante

(1) Voir dans cette première livraison les articles ALBERTI (*J.-B.*), AMMAN (*Jost*), ANDROUET DU CERCEAU, ARNAULD (la famille), d'AUBIGNÉ (*Théodore-Agrippa*), AUVRAY (*Jean*), BALZAC (*Guez* de), DU BELLAY, etc.

(2) On a conservé dans cette édition les marques des imprimeurs françois, toutefois en ayant soin de ne les mettre qu'après en avoir vérifié l'*identité* sur l'original même. En effet, il ne suffit pas qu'un livre soit imprimé par tel ou tel imprimeur pour que sa marque se trouve nécessairement au volume qui porte son nom. Il est d'ailleurs un assez grand nombre d'imprimeurs dont les marques sont plus ou moins variées, et quelquefois même dissemblables. Ainsi, par exemple, les de Tournes ont fait usage de *huit* marques différentes. Pour donner toute la précision possible à cette partie de notre travail, nous avons eu recours à l'obligeance de M. Olivier Barbier, qui, sur les précieux exemplaires conservés à la Bibliothèque impériale, a bien voulu se charger de recherches et de vérifications que nous n'eussions pu faire nous-même.

années de notre vie à un labeur qui, quoique assez ingrat en lui-même, n'a pas été sans charme pour nous, toutes nos prétentions se bornent-elles à obtenir encore cette fois le suffrage des juges compétents, et à ce qu'on veuille bien reconnoître que nos longs travaux n'ont pas été sans quelque influence sur les progrès des connoissances bibliographiques. Félicitons-nous que, dans sa miséricorde, la divine Providence ait permis qu'à un âge déjà fort avancé nous conservassions assez de force et de courage pour pouvoir présider nous-même à l'impression d'un livre aussi hérissé de difficultés que l'est celui-ci. Prions Dieu que la même faveur nous soit continuée jusqu'à la fin de l'entreprise. S'il devoit en être autrement, nous aurions au moins la satisfaction de laisser notre travail *manuscrit* entièrement achevé, sauf le dernier arrangement à donner à la table. C'est pour arriver à ce résultat que nous avons retardé de plus d'une année la mise sous presse du volume qui paroît aujourd'hui, et qui, dans tous les cas, sera suivi successivement et, nous l'espérons bien, sans interruption, des volumes restant à publier. L'amour bien connu de M. Ambroise-Firmin Didot pour la bibliographie, et le zèle incessant qu'il a mis à nous seconder de toute manière dans la tâche ardue que nous avons entreprise, doit laisser le public sans inquiétude sur ce qui pourroit arriver après nous, si nous venions à succomber avant la fin de l'entreprise. »

Tous les amis des lettres apprendront avec plaisir que M. Silvestre de Sacy vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur, sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Billault. Le Gouvernement s'honore lui-même en faisant de pareils choix, et l'on est justement autorisé à croire qu'il a voulu montrer par là que la Légion d'honneur n'étoit pas la récompense exclusive d'un parti, mais qu'elle appartenoit à tous les hommes qui l'ont méritée par leurs talents et par leur dévouement aux principes d'ordre et d'autorité, quelle que soit, d'ailleurs, la nuance particulière de leurs opinions.

ANALECTA-BIBLION.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Raphaël d'Urbin, par M. J.-D. Passavant. *Paris, Jules Renouard*, 1860. 2 vol. in-8. — Recherches sur Jacques Callot, par M. Édouard Meaume. *Paris, Jules Renouard*, 1860. 2 vol. in-8. — Histoire de Jouvenet, par M. F.-N. Leroy. *Paris, Didron*, 1860. 1 vol. in-8. — Watteau, par MM. Edmond et Jules de Goncourt *Paris, E. Dentu*, 1860. Petit in-4.

J'aime les monographies. En fait d'art comme en fait d'histoire elles nous ont rendu d'assez grands services pour que l'on ne soit pas ingrat à leur égard. Je me sers avec intention de ce néologisme désagréable : monographie. La monographie et la biographie ne sont pas la même chose, et qui les confondroit seroit un Philistin. Une biographie n'approfondit rien, n'appuie sur rien, vous apprend sur tel personnage ce que tout le monde sait ou est censé savoir ; répète sur lui ce que dit la tradition, sans remonter aux sources, sans faire concorder les dates, vulgarisant sans réflexion les plus fausses insinuations et les plus monstrueux cancans. La monographie, au contraire, fait table rase de la tradition, ne s'enquiert que des documents originaux, procède à pas lents, ennuyeux quelquefois, mais infaillibles, appelle les synchronismes à son aide, fouille, examine, discute, suppute, vous donne enfin la physionomie réelle du personnage auquel la biographie avoit prêté une physionomie de convention. C'est la monographie qui nous a appris que l'avare Rembrandt vivoit dans un luxe qui finit par compromettre son assez belle fortune ; c'est grâce à la monographie que l'on a rejeté au rang des fables le séjour amoureux de Van Dyck à Saventheim, la mort de Léonard de Vinci

à Fontainebleau, et tant d'autres contes qui n'avoient pour origine que l'industrie de quelque cicerone âpre au gain et inventif. Que l'on compare l'article de *Raphaël* dans la Biographie Michaud, ou sa vie par le respectable Quatremère de Quincy; aux deux volumes que vient de consacrer au doux peintre au nom d'ange, M. Passavant, directeur du musée de Francfort, et l'on comprendra toute la différence de ces deux manières d'envisager et de raconter la vie d'un personnage. Je le répète, j'aime les monographies.

M. Passavant a consacré toute sa vie à l'étude des œuvres et de la vie de Raphaël. En 1839, il publioit en allemand, à Leipzig, le résultat de ses études (*Raphael von Urbino und sein Vater Giovanni Santi*). Je ne puis, dans un examen aussi rapide que celui-ci, examiner ce livre en détail. Je me bornerai à dire que c'est le document le plus complet et le plus étendu sur le peintre d'Urbin. M. Passavant me paroît avoir épuisé la matière, et je doute que désormais on fasse mieux ou autrement que lui. On pourra l'abréger, le copier, l'amplifier : le fond restera. Il manquoit à cet ouvrage une traduction françoise. Elle a été entreprise et menée, à bonne fin par M. Jules Lunteschutz, qui, au dire de M. Passavant lui-même, « a bien voulu le seconder avec un zèle infatigable, avec un soin scrupuleux, avec une rare intelligence. Il est entré complétement dans les vues de l'auteur et a fait preuve de savoir et de goût, en l'aidant à traduire ou plutôt à *refaire* en françois cette histoire de Raphaël, qui se présente comme un ouvrage nouveau dans cette édition corrigée et considérablement augmentée. » C'est donc, d'après M. Passavant, presque un nouvel ouvrage et son dernier mot sur l'objet de toute sa vie. Enfin M. Paul Lacroix, conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, a ajouté à l'ouvrage des notes intéressantes par leur variété et par leur érudition spéciale.

Tel qu'il a été édité par la maison Renouard, qui centralise de plus en plus la publication des livres d'art, il comprend deux forts volumes. Le premier contient la vie de Raphaël

Sanzio et de son père le peintre Giovanni Sanzio; le second renferme un catalogue descriptif de toutes les œuvres de Raphaël, des copies, des imitations et des gravures qui en ont été faites.

Tous les termes de l'admiration ont été épuisés à l'égard de Raphaël, et ce n'est pas dans une courte notice que je pourrois en essayer de nouveaux. Raphaël n'est pas au-dessous de l'hommage de trois siècles. En le suivant pas à pas depuis l'atelier de son père jusqu'à sa mort, M. Passavant nous fait aimer l'homme autant que l'on admire l'artiste. Il nous le montre successivement abandonnant la maison paternelle, d'où l'expulsent les mauvais traitements d'une marâtre, arrivant à la cour du duc d'Urbin, dont les élégances et la vie tout intellectuelle devoient avoir une si grande influence sur son génie, y formant avec un des esprits les plus cultivés du temps, le comte Baltazar de Castiglione, une amitié que la mort seule interrompit; puis arrivant à Rome sous Jules II, en 1508, et, favori du saint Père et de son successeur Léon X, peuplant le Vatican d'immortels chefs-d'œuvre, usant une nature frêle et une constitution délicate par des travaux incessants dont chacun suffiroit à immortaliser un artiste; et s'éteignant enfin le 6 avril 1520, à trente-sept ans, à peine au seuil de l'âge mûr, léguant au monde la plus pure image de l'art qu'aient entrevus les temps modernes. Je voudrois pouvoir indiquer du doigt seulement les passages les plus intéressants de ce livre. Je ne sais quel choix faire. Toutefois, après le chapitre si nouveau et si charmant qui a rapport au séjour de Raphaël à la cour d'Urbin, je remercie M. Passavant des renseignements inédits qu'il nous a donnés sur le délicat chapitre des amours de Raphaël. Que le jeune peintre ait payé la dette commune à la foiblesse humaine, cela est certain; que l'abus des plaisirs ait avancé sa trop courte carrière, cela n'est rien moins que prouvé, et c'est une supposition que chacun est libre de faire, mais que rien ne vient confirmer. Ce que l'on sait pertinemment c'est qu'il aima avec passion une jeune

fille du nom de Margarita à laquelle il a adressé trois sonnets, qui ont été conservés, et qui lui survécut après avoir été dotée richement par son testament; et qu'il fut fiancé pendant plusieurs années à Maria de Bibbiena, nièce de son ami le cardinal Bibbiena, qui lui apportoit en dot une fortune de trois mille écus d'or. Quant à la Fornarina et à toutes les historiettes auxquelles elle a donné lieu, « de nouvelles recherches, dit M. Passavant, ont amené la preuve que ce n'étoit là qu'une pure invention, et même que le nom de Fornarina avoit été imaginé seulement vers le milieu du XVIIIe siècle. »

Comme la plupart des grands artistes de son temps, Raphaël étoit à la fois peintre, architecte et sculpteur. Les faits que cite M. Passavant à la suite de cette assertion ne permettent pas le doute. Comme architecte il lui attribue, entre autres, le palais Caltrolini près l'église Saint-Andrea della Valle, appartenant actuellement au cardinal Vidoni, et la villa Madama sur le monte Mario, commencée pour le cardinal Jules de Médicis et terminée par Jules Romain. Selon M. Passavant, les édifices de Raphaël peuvent être classés parmi les plus parfaits du XVIe siècle. Baltazare Peruzzi est le seul qui puisse lui disputer le premier rang. Il accepte comme modelés par ses propres mains la statue du *Jonas* dans la chapelle Chigi, à Santa Maria del Popolo, l'*Enfant blessé* qui figuroit au siècle dernier dans la collection Breteuil, et les quatre éphèbes de la fontaine des Tortues à Rome.

Enfin une lettre d'un noble Vénitien, ser Marc Antonio Veltor, écrite quelques jours après la mort de Raphaël, nous apprend quel étoit l'état de sa fortune. Il laissoit seize mille ducats d'or qui équivaudroient aujourd'hui à près d'un million. Ses exécuteurs testamentaires furent le président de la chancellerie Baltassare Turini de Pescia, et le chambellan du pape, Batista Branconio d'Aquila, celui-là même pour lequel il fit la belle *Visitation* du musée de Madrid. Un chapitre intitulé *Du génie de Raphaël* contient des appréciations aussi justes qu'élevées sur l'ensemble des œuvres du maître, sur

les sources auxquelles il a puisé, les influences qu'il a subies, les modifications de son talent, l'action qu'il a exercée autour de lui, ses points de contact et ses dissemblances avec les artistes contemporains, et résume d'une façon très-simple et très-claire tout ce que trois siècles d'apologies ont pu écrire sur son compte. M. Passavant a consacré une moitié de sa vie à étudier et à admirer Raphaël, et la seconde à légitimer cette admiration aux yeux des autres; et quand on ferme son livre on reconnoît que s'il a fait beaucoup, il n'a pas fait trop. Je doute seulement que personne fasse mieux.

Du petit au grand : M. Édouard Meaume, de Nancy, a entrepris pour son compatriote Callot ce que M. Passavant a réalisé pour Raphaël. Ses deux volumes intitulés *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot* contiennent : 1° une biographie aussi détaillée que possible de l'artiste lorrain; 2° un catalogue contenant huit cent quatre-vingt-deux pièces authentiques qui, avec les pièces douteuses, les fausses attributions et les pièces gravées d'après des dessins, portent à douze cent trente-six le total de l'œuvre de Callot. Le catalogue Quentin de Lorangère en contenoit quinze cent quarante-trois; mais M. Meaume, avec une érudition des plus patientes, a démontré tout ce qu'il y avoit d'erroné dans les attributions de Gersaint, le rédacteur de ce catalogue; il a rendu à Israël Silvestre, à Henriet, à Collignon, à Brebiette, à Perelle tout ce qui leur appartenoit. En réduisant à huit cent quatre-vingts pièces tout l'œuvre original de Callot, on peut affirmer que M. Meaume en a retrouvé cinquante de plus que Gersaint. De l'aveu de M. Meaume, « on ne connoissoit qu'une seule description consciencieuse et intelligente de l'œuvre de Callot : c'est celle qui se trouve dans les notes du savant Mariette. Ses manuscrits ont été compulsés avec soin par M. Adam Bartsch pour son *Peintre graveur*. Mais l'auteur de cette publication n'a pas même indiqué la source abondante à laquelle il a puisé si largement que ses pages imprimées sont quelquefois la reproduction textuelle des manuscrits de Mariette. M. Bartsch

a négligé presque tous les maîtres françois, et par conséquent Callot. Par suite de cette négligence, les notes de Mariette sur cet artiste sont restées complétement inédites. »

Quant aux tableaux attribuées à Callot dans les collections de Rome, de Florence, de Munich, de Venise et de Nancy, M. Meaume a le bon esprit de les rejeter, et de n'y voir que des imitations d'après ses gravures. Selon lui, il n'est nullement démontré que Callot ait peint; et s'il a produit quelques esquisses, il n'a fait, en peinture, aucun ouvrage digne de passer à la postérité. M. Meaume a pensé que la gloire de Callot comme graveur étoit suffisante, et il a eu raison. Son livre prendra une place honorable dans la bibliothèque des curieux, des iconophiles et des amateurs des beaux-arts, et sera consulté avec autorité dans la question, jusque-là si obscure, des originaux ou des copies du graveur lorrain.

Je doute qu'il en soit de même pour l'*Histoire de Jouvenet* de M. Leroy.

Rien n'est plus dangereux qu'un maladroit ami;

et à ce compte, avec les meilleures intentions du monde, M. Leroy pourroit rendre de bien mauvais services à Jouvenet. Il y a deux ans, en visitant une petite église du hameau de Monterollier, il trouva sur le maître autel un tableau de Jouvenet daté de 1713. Aussitôt son imagination s'exalte, se monte au diapason du lyrisme le plus exalté, et lui fait voir dans un bon peintre de second ordre l'égal des Rubens, des Poussin et des Murillo. M. Leroy est Normand comme Jouvenet; et l'amour malentendu de la patrie, le patriotisme du clocher, peut seul faire excuser de semblables exagérations. C'est avec cette découverte que M. Leroy a composé un volume de cinq cents pages. En 1836, l'Académie de Rouen proposa un prix pour la meilleure notice sur la vie et les ouvrages de Jouvenet. Ce prix ne fut pas décerné, mais l'ouvrage qui en approcha le plus et qui mérita une mention honorable fut celui de Houel. Le manuscrit existe encore entre les mains de

sa veuve, qui a bien voulu le communiquer à M. Leroy, qui y a puisé, et qui le reconnoît avec courtoisie, tous les renseignements les plus intéressants de son histoire. En ce sens ce livre est donc un service rendu. Quant au chapitre intitulé *Rapport entre les œuvres de Jouvenet et les lois de l'esthétique, de la morale, de l'histoire et de la couleur locale*, appartenant en propre à l'auteur, il suffit d'en citer le titre pour en faire la critique. Avec de pareils hors-d'œuvre il n'y a pas de matières si éloignées que l'on ne puisse faire rentrer dans le premier sujet venu; et si je m'étonne d'une chose, c'est qu'une fois lancé dans ces considérations l'auteur ait eu le courage de se contenir. Nous devons lui savoir gré de ne pas avoir écrit cinquante volumes sur l'*Histoire de Jouvenet*. J'ai bien peur que M. Leroy ne possède que la science du quart d'heure, celle qui s'acquiert à grands renforts de livres; quant au sentiment de l'art je ne voudrois pas le contrister, mais enfin je suis forcé d'avouer qu'il place sur la même ligne Lemonnier, Géricault et M. Court. Il faut donc se tenir en garde contre ses jugements. Son livre toutefois rendra des services. Au milieu d'une mer de digressions on y trouve des faits et des documents que l'on chercheroit vainement ailleurs. Mais si l'on prenoit son admiration pour Jouvenet au pied de la lettre, on s'exposeroit à de cruelles déceptions. Je le répète :

Rien n'est si dangereux qu'un maladroit ami.

MM. de Goncourt viennent de publier la seconde livraison de l'ouvrage qu'ils ont entrepris sur l'art au XVIIIe siècle. La première étoit une monographie des Saint-Aubin. La seconde a pour objet Watteau. Il est peu d'artistes dont on se soit plus occupé que Watteau. Trois de ses contemporains, qui l'avoient connu, ont laissé sur lui des documents intéressants et toujours consultés avec fruit. Ce sont Gersaint dans le catalogue Quentin de Lorangère, M. de Julienne en tête du recueil de ses eaux-fortes, et Mariette dans ses notes sur l'Abecedario

d'Orlandi. Parmi les auteurs modernes il faut citer avec éloge l'article que M. Hédouin lui a consacré dans son curieux volume intitulé *Mosaïque*, et la notice de M. Arthur Dinaux, brochure publiée en 1834. On savoit que l'ami de Watteau, le comte de Caylus, avoit prononcé un discours sur la vie de Watteau dans la séance de l'Académie de peinture du 3 février 1748, mais jusqu'ici ce discours avoit échappé à toutes les recherches. MM. de Goncourt dont l'esprit de curiosité est connu, ont été plus heureux que leurs prédécesseurs : ils ont retrouvé cette espèce de panégyrique et l'ont publié *in extenso*. Il résume et complète tout ce que l'on savoit jusqu'ici de la vie de Watteau. Il est difficile d'imaginer un caractère plus inquiet, plus chagrin, plus hypocondriaque que celui du peintre des fêtes galantes. Si l'on y ajoute un tempérament délicat et une santé délabrée par la misère des premières années, on comprendra que Watteau soit mort à trente-sept ans, presque au seuil de l'âge mûr, laissant une série d'œuvres qui font regretter que la moisson n'ait pas été entière. Outre les détails qui abondent dans cette monographie, on y trouve des appréciations remarquables par leur justesse et marquées du double cachet du goût et du bon sens. Il n'y manque, pour être un morceau parfait, que d'être écrite dans un style plus serré et plus nerveux : on y sent trop l'auteur de l'*Histoire de Guillaume le cocher* et des *Bals de bois*. Mais il ne faut pas être trop sévère pour le style des documents ; du moment qu'ils sont écrits en françois c'est tout ce qu'on peut leur demander. MM. de Goncourt ont illustré cette plaquette, qui sort des presses élégantes de M. Perrin de Lyon, de quatre eaux-fortes rendant parfaitement le caractère des dessins qu'elles reproduisent, et prouvant chez les deux frères autant d'adresse à manier la pointe, que de prestesse à se servir de la plume.

COMTE L. CLÉMENT DE RIS.

CATALOGUE RAISONNÉ

DE

LIVRES ANCIENS, RARES, CURIEUX QUI SE TROUVENT EN VENTE

A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

---

608. AMOUR (l') DIVISÉ, discours académique où il est prouvé qu'on peut aimer plusieurs personnes en mesme temps, également et parfaitement. Dédié aux dames. *Paris*, *Antoine de Sommaville*, 1653; in-8° de 12 ff. et 168 p., dos de v. vert..... 28—»

Ce petit livre n'est qu'une traduction ou plutôt une imitation libre d'une partie des *Discorsi*, que le comte Guidubaldo de Bonarelli fit paroître à Ancône en 1612, *in difesa del doppio amore della sua Celia*. Le traducteur a élagué de son ouvrage tout ce qui se rapportoit trop directement à la pièce italienne, *Fili di Sciro*, cette fameuse pastorale, déjà un peu oubliée en France, au moment où un écrivain françois reprenoit la thèse de l'*Amour divisé*, que le poëte italien avoit soutenue quarante ans avant lui. Cet écrivain françois n'est autre que Dalibray, poëte et auteur de pièces de théâtre, ainsi que Guidubaldo Bonarelli. Dalibray a fait précéder le discours académique d'une dédicace aux Dames et d'une lettre à trois Dames, accompagnée de trois sonnets. Ce n'est pas Dalibray, mais Pichou, qui avoit traduit et fait représenter la *Filis de Scire* (Paris, Franç. Targa, 1631, in-8°). Cependant une autre traduction anonyme de cette comédie pastorale (Tolose, Raimond Colomiez, 1614, in-8) pourroit bien avoir été faite par Dalibray, qui traduisit plus tard l'*Aminte du Tasse* (Paris, Rocolet, 1631, in-8°). En tous cas, la lettre qu'il écrivit à trois Dames, pour leur prouver qu'il les aimoit également et que rien n'empêchoit d'avoir de l'amour pour plusieurs personnes à la fois, fut l'origine de la publication de cette *galanterie*, que la société des précieuses accueillit avec enthousiasme. La question du *double amour* étant posée, chacun essaya de la résoudre à sa manière; une précieuse imagina cet axiome : « N'aimer qu'une seule personne, mais se laisser aimer par plusieurs. » Nous nous rappelons avoir entendu quelque chose d'analogue : « On êst maître de l'amour qu'on ressent, on ne l'est pas de l'amour qu'on inspire. » P. L.

609. AMOUR (l') PHILOSOPHE ou l'Amour démasqué, et autres œuvres galantes composées par le sieur L.... *Amsterdam*,

Henry Desbordes, 1687; in-8° de 5 ff. prélim. non chiffr. et de 212 p., v. f..... 9—»

Ce recueil de mélanges en vers et en prose doit être fort rare, comme tous les livres qui s'imprimoient alors dans les provinces pour le compte de leurs auteurs. Malgré la rubrique d'Amsterdam et le nom du libraire Henry Desbordes, on ne sauroit douter que le volume qui se présente à nous sous un titre assez affriandant, n'ait été imprimé en France et probablement à Bordeaux. Quant au titre, c'est une amorce imaginée pour attirer le lecteur, car il n'est pas plus question de l'*amour philosophe* que de l'*amour démasqué* dans les œuvres galantes du sieur L..... On peut même supposer que lesdites œuvres devoient être intitulées *Satyre et autres œuvres nouvelles;* tel est du moins le titre que nous trouvons imprimé en tête du recueil, lequel n'offre aucun détail caractéristique qui serve à nous faire découvrir l'auteur. Dans tout le volume, il n'y a pas un nom propre, excepté celui de M. d'Aulede, premier président au parlement de Guyenne; il n'y a pas un fait significatif, excepté un éloge de la ville de Bordeaux et de ses promenades. C'en est assez cependant pour nous faire supposer que le sieur L..... n'est autre que Pierre Louvet, docteur en médecine, professeur de rhétorique à Digne, professeur de géographie à Montpellier, historiographe du pays de Dombes, etc., qui erra de ville en ville, de Toulouse à Aix, de Lyon à Bordeaux, en écrivaillant pour gagner sa pauvre vie. Les compilations historiques qu'il a publiées sous son nom ne valent pas mieux que les vers et la prose du sieur L....., qui déclare s'être « diverty durant quelques jours dans la composition de ce petit ouvrage, » où il s'est donné le plaisir de malmener le mariage et les femmes. Voici un échantillon de sa poésie antimatrimoniale :

La femme étant de l'homme une entière moitié,
Sans elle il ne seroit qu'un objet de pitié :
En quelques lieux qu'il fût, aux champs ou dans la ville,
Il se verroit partout une pièce inutile.
Il seroit tel qu'un arc qui ne sçauroit tirer,
Tel qu'un lâche ressort inhabile à bander....

Et voilà pourquoi le sieur L..... fulmine une satire hyperbolique contre le mariage et adresse une lettre menaçante à un ami qui étoit sur le point de se marier. C'est là le secret de son *Amour philosophe* et de son *Amour démasqué*. Quoiqu'il ait pris sans façon à Boileau plus d'un hémistiche, on n'accusera pas l'amour de l'avoir fait poëte. P. L.

610. BEROALDE DE VERVILLE. Le Voyage des Princes fortunez, œuvre steganographique recueilli par Beroalde. (*Paris, Guérin dit Latour*), 1610; in-8° de 15 ff. prélim., y compris le titre gravé par Léonard Gautier, 793 p. et 6 ff. non chiff., avec une carte pliée..... 30—»

Ce curieux ouvrage est un des plus rares de la collection des œuvres de Be-

roalde de Verville. On ne le trouve pas mentionné dans les principaux catalogues de bibliothèques, et il semble avoir été défendu, après son apparition, par l'autorité qui régloit la police des livres. En effet, il ne figure pas dans la *Bibliotheca classica* de Georges Draudius (Francofurti, 1625, 2 vol. in-4°), qui n'a fait que classer méthodiquement les catalogues annuels de la foire de Francfort. On peut en conclure que l'*œuvre stéganographique* de Beroalde avoit été mise à l'index et ne se vendoit pas publiquement. La plupart des exemplaires de ce roman allégorique et *chimique* sont semblables à celui que nous avons sous les yeux, et n'ont pas d'autre titre que le beau frontispice gravé par Léonard Gautier, sur lequel on chercheroit en vain un nom d'éditeur. L'éditeur étoit le libraire Guérin, dit de Latour, aux frais de qui le livre fut imprimé, avec un titre portant son nom ; les exemplaires de cette espèce se trouvent encore plus rarement que ceux dont le titre porte le nom de Pierre Chevalier. Au reste, tous les exemplaires sont datés de 1610. Nous supposons que Pierre Chevalier, qui se chargeoit volontiers de la publication et de la vente des ouvrages d'alchimie, acheta une partie de l'édition du *Voyage des Princes fortunez*, car il fit faire, pour les exemplaires qu'il avoit acquis, des titres nouveaux ainsi conçus : *Histoire véritable ou le Voyage des Princes fortunez, divisé en quatre entreprises.* Quant à Guérin de La Tour, par des raisons qu'il est impossible d'apprécier, il supprima les titres imprimés avec son nom, et il vendit le livre en cachette, en lui laissant seulement le titre gravé qui n'a pas de nom de libraire. Voilà comment on doit expliquer la lacune d'un feuillet et peut-être de deux feuillets préliminaires, qui existe dans les exemplaires pareils au nôtre, où la première signature est Aiii.

Nous ne nous insurgerons pas contre l'épithète de *fastidieux*, que M. Brunet donne à ce roman, dans le *Manuel du libraire ;* M. Brunet aura sans doute essayé de le lire. Nous n'avons pas eu ce courage, et nous nous sommes contenté de le feuilleter, pour nous rendre compte de l'intention de l'auteur, qui n'a certainement pas fait un livre aussi obscur, aussi peu intelligible, sans se comprendre lui-même et sans être compris par quelques lecteurs privilégiés. « La steganographie, dit-il dans son *Avis aux beaux esprits*, est l'art de représenter naïvement ce qui est d'aisée conception et qui toutesfois, sous les traits espoissis de son apparence, cache des sujets tout autres que ce qui semble estre proposé. Ce qui est practiqué en peinture, quand on met en veuë quelque païsage, ou port, ou autre pourtrait, qui cependant musse sous soy quelque autre figure que l'on discerne quand on regarde par un certain endroit que le maistre a désigné. Et aussi s'exerce par escrit, quand on discourt amplement de sujets plausibles, lesquels enveloppent quelques autres excellences qui ne sont cognues que lorsqu'on lit par le secret endroit qui descouvre les magnificences occultes, à l'apparence communes, mais claires et manifestes à l'œil et à l'entendement qui a receu la lumière qui fait penetrer dans ces discours proprement impenetrables et non autrement intelligibles. »

Charles Sorel, dans sa *Bibliothèque françoise*, a parfaitement défini le genre que Beroalde de Verville avoit créé dans ce bizarre roman stéganographique : « Ce qu'on doit estimer là-dedans, dit-il, ce sont les sentiments d'honneur et de vertu, qui sont les plus beaux du monde, avec quantité de secrets de la Nature et de l'Art, par le moyen desquels plusieurs choses extraordinaires se font ;

au lieu que les anciens rapporteient tout à la magie, faute d'invention et de doctrine. » Beroalde annonce lui-même, au commencement de son ouvrage, le but qu'il s'est proposé d'atteindre : « Les Rois verront icy la gloire de leurs magnificences ; les Grands qui ont fait estat de la Vertu jugeront par ces diversitez des fruicts heureux que produisent les actions genereuses. Et les Dames pudiques, jettant l'œil sur ces traverses, y remarqueront les fideles profits qu'apportent les passions legitimes conduites par la Raison ; car toutes ames d'honneur que la curiosité poussera vers ces recherches, discerneront en ces meslanges les effects accomplis qui réussissent abondamment du Devoir. » Ce galimatias solennel signifie que l'auteur, tout en proclamant les souveraines lois de la Vertu et de la Raison, se fait fort d'instruire les jeunes adeptes de la philosophie occulte et de les initier aux secrets de l'alchimie. Le *Voyage des Princes fortunez* n'est que le recit emblématique des opérations du grand œuvre.

Par malheur, Beroalde s'est arrêté court au plus beau moment, et il n'est pas allé jusqu'à la dernière manipulation de la pierre philosophale. Ce quatrain, qui se trouve à la page 793, nous fait connoître comment l'assassinat de Henri IV vint tout à coup interrompre le *Voyage des Princes fortunez :*

La vie de mon Roy conduisoit cet ouvrage ;
Lorsque sa mort avint, elle en rompit le cours :
Ce trop soudain malheur m'emporta le courage,
Et finit mes desseins à la fin de ses jours.

On voit que l'ouvrage étoit dédié à la reine, avant que le coup de poignard de Ravaillac eût brisé la plume dans les mains de Beroalde. Celui-ci habitoit Tours, puisqu'il étoit chanoine de la cathédrale. Dans sa préface, il se loue des bienfaits de Pierre Brochard, sieur de Marigny, maître des requêtes ordinaire, qui comme *unique et parfait amy et Mæcenas*, lui avoit donné de beaux loisirs : « C'est luy, dit-il, qui est l'astre de mon bonheur, et je lui en donne la gloire, comme estant l'organe dont Dieu s'est servi pour m'animer entre les mortels. » Beroalde avoue modestement que la meilleure part de son ouvrage appartient *pour fournitures d'estophes* à M. Le Digne, sieur de Condes, qui le connoissoit depuis son enfance et qui lui avoit communiqué de bons mémoires sur l'objet de ce livre. « De son beau labeur, ajoute-t-il, j'ay pris ce qui m'a semblé se rapporter à mes inventions, et, pour n'estre point ingrat, je veux dire que ce qu'il m'a donné m'a fait inventer le reste. » Nicolas Le Digne a eu la bonne intention d'analyser dans une vingtaine de stances le sujet très-compliqué que son ami avoit développé, en quelque sorte, sur son plan et sur ses idées ; mais ces stances sont encore plus indéchiffrables que l'ouvrage, qui attend toujours une clef et un commentaire, à défaut desquels nous doutons fort que quelqu'un puisse se vanter de le bien comprendre. Il faudroit être aussi versé que Nicolas Flamel dans l'art des souffleurs, pour lever le voile assez peu transparent qui couvre les mystérieuses entreprises des amants de la bénite pierre.

Beroalde de Verville avoit pourtant des lecteurs et même des admirateurs, comme le prouvent les vers de N. Chauvet, Blaisois ; de Roland Brisset, sieur du Sauvage ; de Jean de Castaigne, docteur en théologie, et du sieur de Conan, l'un des cent gentilshommes ordinaires de la maison du roi, qui ont voulu accom-

pagner de leurs applaudissements enthousiastes le *Voyage des Princes fortunez*. Beroalde de Verville étoit, pour nous servir des termes du quatrain final en son honneur, *philosophe*, *poète*, *alquemiste*, *orateur*, mais ses profondes connoissances dans les sciences divines et humaines ne l'avoient pas rendu plus riche, malgré les libéralités de son Mécène, le sieur de Marigny. Il avoit pris cette devise : *Ni pour salaire, ni pour complaire*, et l'on ne doit pas inférer de ses épîtres dédicatoires adressées à d'illustres personnages, qu'il eût les qualités nécessaires à un courtisan. Il vivoit solitairement à Tours, au milieu de ses livres, de ses machines et de ses fourneaux : il eut dans la vie plus d'un quart d'heure de Rabelais ; ce fut surtout quand il publia le *Moyen de parvenir*, pour se consoler des déceptions de la philosophie occulte. Donc, laissons là ses Princes fortunés et le Palais des Secrets : retournons au *Moyen de parvenir*. P. L.

611. BOLLANUS (*Dominique*). Tractatus de conceptione gloriosissime Dei genitricis Virginis Marie : sermo eiusdem. *In nobili Helvetiorum civitate Argentina per Ioannem Grüninger*, 1504 ; in-4° à deux col., semi-goth., fig. sur bois.. ..... 28—»

Livre rare, orné de quatre gravures sur bois. L'une, placée au-dessous du titre, représente sainte Anne assise, tenant deux enfants dans ses bras. Les trois autres figures, au verso du titre, contiennent la sainte Vierge dans sa gloire, la Salutation angélique et la Nativité. Les feuillets paroissent avoir été chiffrés après coup (quelques-uns ont été oubliés) ; on a fait usage de chiffres romains pour la tomaison. La marque de l'imprimeur se trouve sur le verso du deuxième feuillet, après la table des matières.

Ce volume, imprimé en 1504, est dédié au doge Nicolas Marcello, qui gouvernoit la république de Venise en 1473, et le dernier chapitre est suivi d'une bulle de Sixte IV, datée du 27 février 1476 (1477). On peut conclure de ces différentes dates, qu'une première édition avoit été publiée à Venise, dans le quinzième siècle.

Dominique Bollanus, Vénitien, docteur ès arts et en philosophie, ayant quitté l'université de Padoue pour retourner dans sa patrie, voulut occuper ses loisirs en composant un livre *digne de louanges* ; il choisit pour sujet de ses méditations l'immaculée conception. Bollanus discutoit cette fameuse question en même temps que l'abbé Trithème, mais avec des formes bien différentes. Trithème avouoit que personne ne connoissoit le secret de cette conception ; et que, par conséquent, on pouvoit, sans pécher, nier qu'elle fût immaculée. Bollanus, tout fraîchement décoré du bonnet de docteur, et encore imbu de la dialectique de l'école, prouve, par des raisonnements trop souvent inintelligibles, que la conception de la Vierge fut réellement immaculée. Il argumente à tort et à travers ; il s'égare avec tant d'ardeur, dans un dédale de syllogismes, de majeures, de mineures, d'inconvénients, d'objections, de divisions, de distinctions, que la discussion devient inextricable et la conclusion impossible. Il pose comme démontrés des mystères que la raison humaine ne comprendra jamais. Il résout hardiment les problèmes les plus ardus. On croiroit vraiment qu'il avoit assisté aux conseils de Dieu. Voici, d'après Bollanus, com-

ment la Vierge a été préservée du péché originel. Nous nous garderons bien de traduire ce passage, et nous en laissons la responsabilité à l'auteur : « Dicamus ergo quod postquam fuit formatum corpus virgineum physicum in ventre matris, virtute Spiritus Sancti illud sacratissimum corpus, ante infusionem animæ intellectivæ, fuit mundatum atque purificatum ut esset vas aptissimum ad recipiendam animam illam sanctissimam. Fuit et postea creata anima intellectiva gloriosissimæ Virginis, plena gratia atque sanctitate, unitaque corpori suo gloriosissima : Virgo sancta et immaculata concepta erat. » Cette idée singulière n'est peut-être pas très-orthodoxe, mais elle est exprimée de bonne foi, et beaucoup plus clairement que le reste du livre. Aussi nous dispenserons-nous d'en continuer l'analyse. Ap. B.

612. BRIGANT (*François*). Gazophylacium Marianarum virtutum, numeris poeticis concinnatum. *Utini*, 1669; pet. in-4°..... 12—»

François Brigant étoit curé d'Ungrispach, près de Goritz, depuis trente ans : ce bénéfice lui avoit été conféré par le comte de Küenburg. Par reconnoissance, il dédia ses poésies sacrées à Maximilien Gandolphe de Küenburg, archevêque de Saltzbourg. Son œuvre est composée de 73 pièces de vers latins, dans lesquelles il paraphrase, en l'honneur de la sainte Vierge, le Cantique des cantiques et les Évangiles ; d'un prologue et de prières que l'auteur intitule *Varia suspiria*. Le titre de chaque pièce est formé du mot *Maria* imprimé en capitales et du texte de la paraphrase. Ainsi, on lit : MARIA, *pulchra ut luna* ; MARIA, *venter tuus vallatus liliis* ; etc. Ces poésies, essentiellement mystiques, sont fort singulières. Le prologue est une longue *épigramme* sur les armoiries de l'archevêque de Saltzbourg, suivie de plusieurs anagrammes sur le mot *Adsit* qui lui servoit de devise. Viennent ensuite un anagramme bizarre du mot *Maria*, des vers simplement acrostiches, des vers triplement acrostiches, tels que celui-ci :

M, inter numen Mediatrix inter et ipsuM.

Le poëte explique les mystères que représentent les cinq lettres du nom *Maria* ; il compare *Maria* avec *Mara*. Puis on lit une pièce en écho :

Quid puer in stabulo tantum clamabat? *Amabat*.
Sed quis eum traxit de æthere? Clamor, *amor*.

des vers sur l'inscription *i.n.r.i* :

Invidia Noster Rex est oppressus ab Ipsa.

Le curé Brigant se permettoit souvent des inversions un peu forcées :

Omnia ad illius, voluit qui ex Virgine matre
Pro nobis nasci, sinl perarata, decus.

Mais on trouve également dans cette œuvre des vers faciles et quelquefois gracieux :

Simplex est animal, purum, et sine felle columba,
Naturaque sua sæpius illa gemit.

Virgo fuit simplex, pura, et sine felle Maria,
Ingemuitque animo sæpius illa suo.
. . . . . .
Qui Christi mortem haud flet, crimina neve, columba
Non erit hic unquam, sed bene corvus erit.

Ap. B.

613. CAVIGIOLLES DE MASSARIE (*Baptiste* des). Liure des proprietes du vinaigre. *On les vend a Poictiers, a lenseigne du Pelican* (*Marnef*), 1541; in-16, mar. r. fil. tr. dor. (*Bauzonnet.*)..... 90—»

CHARMANT EXEMPLAIRE d'un livre très-rare et recherché. Il fut bientôt réimprimé à Lyon, par Olivier Arnoullet, sans date, in-8°, gothique : c'est évidemment une contrefaçon de l'édition originale des Marnef.

Baptiste des Cavigiolles, ou plutôt Cavigioli, né à Massaria, devint le médecin du prince de la Trémouille pendant les guerres de Lombardie; il le suivit en France et s'établit dans le Poitou, province dont La Trémouille étoit gouverneur. C'est à Poitiers qu'il composa et fit imprimer son *Livre des propriétés du vinaigre*. L'auteur, dans la préface, apprend au lecteur qu'il a écrit *cette petite œuvre* en langage françois par le commandement du prince de La Trémouille, et réclame son indulgence pour les fautes qu'il peut avoir commises en faisant usage d'une langue qui n'est pas la sienne. Cette précaution oratoire étoit superflue, car le style du médecin italien est au moins aussi correct et aussi élégant que le style des meilleurs écrivains françois de la même époque.

D'après Cavigiolles, le vinaigre est utile dans presque toutes les maladies, et l'abus seul peut le rendre nuisible. Il cite en faveur de son opinion les auteurs anciens et l'expérience qu'il avoit acquise « en practiquant puis trente et deux ans en ça cette diuine science de medecine. » Un de ses compatriotes, David de Final, opposa à cet ouvrage un *Traité de la nuisance que le vinaigre porte au corps humain*. Mais, en lisant le livre de Cavigiolles, on reconnoît la justesse de ses observations. En effet, le vinaigre est encore employé comme un excellent spécifique dans la plupart des cas indiqués par le médecin du prince de La Trémouille.

On peut remarquer que, dans le prologue, l'auteur déclare qu'il n'entend parler que du vinaigre fait avec du vin, et que les vinaigres artificiels extraits de la bière, des pommes, des grenades, etc., n'ont point les mêmes propriétés médicinales. Il en signale quatorze espèces. Voici la plus curieuse recette : « Faire bouillir de l'eaue de mer et eaue doulce, avec plastre, on en faict vinaigre artificiel. »

Ap. B.

614. ESSARTS. Le Livre à la mode ou le philosophe rêveur, ouvrage dans lequel on trouve plusieurs particularités singulières et intéressantes pour tous les états de la vie, par le

chevalier des Essarts. *Amsterdam*, *Merkus fils*, 1770; in-8° de 4 ff. non chiff. et 214 p., cartonné..... 15—»

Il existe deux ouvrages différents sous ce même titre : *Le Livre à la mode*. Le premier en date (1759), qui est anonyme et qui parut à Paris, avec une permission tacite, sous cette rubrique, *en Europe*, a pour auteur l'insupportable et inépuisable abbé Caraccioli; ledit *Livre à la mode*, quoique fort passé de mode, et à juste titre, est cependant assez connu; on ne le lit guère, on l'admet souvent parmi les utilités d'une bibliothèque du XVIIIe siècle. L'autre *Livre à la mode*, celui que nous avons entre les mains, nous étoit absolument inconnu, avant que nous l'eussions feuilleté et même parcouru avec plaisir. Il est cité d'ailleurs dans la *France littéraire* de M. Quérard, qui semble avoir eu sous les yeux un exemplaire anonyme. Le nôtre porte le nom de l'auteur. Nous n'en sommes pas beaucoup plus avancé, car ce chevalier des Essarts, dont M. Quérard cite encore un opéra-comique, *l'Amour conciliateur*, représenté à Bordeaux, a traversé comme un météore l'histoire littéraire de son temps. Cependant son *Livre à la mode* mérite de garder une bonne place parmi les livres agréables de cette époque. Ce chevalier étoit un observateur fin et ingénieux, qui peignoit avec goût les petits travers du monde au milieu duquel il vivoit. Il y a çà et là dans son ouvrage beaucoup de traits de mœurs intéressants; mais ce qu'on ne s'attend pas à y trouver, et ce qu'on y trouve, dans une cinquantaine de pages des plus piquantes, c'est un abrégé de la vie aventureuse du roi Théodore. Le chevalier des Essarts, qui avoit voyagé en Angleterre, en Hollande et même en Russie, rencontra dans le premier de ces pays le pauvre baron de Newoff, roi détrôné des Corses, et il se lia très-particulièrement avec lui : « C'est de lui-même, dit-il, que j'ai appris des particularitez d'autant plus surprenantes, qu'elles l'ont conduites au faîte de la grandeur humaine. » Qui songeroit à aller chercher des renseignements nouveaux sur le roi Théodore dans le *Livre à la mode* du chevalier des Essarts? P. L.

615. GERZAN. Histoire asiatique de Cerinthe, de Calianthe et d'Artenice, avec un traicté du Thresor de la philosophie des dames, par le sieur de Gerzan. *Paris*, *P. Lamy*, 1634; in-8° de 11 ff. non chiff., y compris le frontisp. gravé par Jaspar Isac, et 594 p., v. br..... 28—»

Rare et singulier. Si cet ouvrage n'étoit qu'un de ces romans d'aventures amoureuses et d'entretiens galants, qui avoient la vogue dans la société aristocratique du temps de Louis XIII, et qui sont pour nous à peu près illisibles, nous ne le recommanderions qu'au bibliographe futur de nos vieux romanciers. Mais ce roman renferme deux petits traités fort curieux sur des secrets chimiques que l'auteur avoit inventés, et qu'il ne cessoit de préconiser dans ses livres comme dans ses discours; de plus, cet auteur, qui n'a pas d'article dans les biographies et dont le nom est à peine connu, mérite d'être signalé à l'attention des bibliophiles. François du Soucy, sieur de Gerzan, écuyer, est un personnage très-bizarre, qui se vantoit de pouvoir prolonger la vie humaine et conserver la

beauté des dames, à l'aide des merveilleux procédés que la chimie lui avoit fait découvrir. Il se donnoit lui-même pour preuve vivante de l'efficacité de son *or potable* et de sa véritable *huile de talc :* il restoit jeune en vieillissant, et il vécut près d'un siècle sans infirmité physique. De plus, il écrivoit des romans, assez ennuyeux il est vrai, où il ne manquoit de faire intervenir, comme dans son *Histoire asiatique*, l'or potable et l'huile de talc. Nous avons lieu de croire que c'étoit là le plus clair de ses revenus. Nous connoissons de lui un second roman moins rare que celui qui contient le *Thrésor de la vie humaine* et la *Philosophie des Dames*. C'est l'*Histoire affricaine de Cléomède et de Sophonisbe* (Paris, 1627-28, 3 vol. in-8°). Lenglet Du Fresnoy en fait mention dans la *Bibliothèque des romans*, mais il ne cite pas le précédent. Quant aux ouvrages chimiques du sieur de Gerzan, nous n'avons découvert qu'un *Sommaire de la Medecine chymique* (Paris, 1632, in-8°, anonyme); mais nous avons la certitude qu'il en existe d'autres. Au reste, tous ses écrits appartiennent à la philosophie des adeptes du grand œuvre, notamment la *Science des sages* (Paris, chez l'auteur, 1646, in-4°); *le Triomphe des dames* (Ibid., id., 1646, in-4°) et le *Plan de la création du monde* (Ibid., 1653, in-8°). Il avoit cent ans lorsqu'il s'avisa de dire son fait au Créateur. P. L.

616. GUEVARA (*Ant.* de). Le Mespris de la court, auec la vie rustique : nouuellement traduict d'espagnol en françoys (par Ant. Alaigre). Suivi des Opuscules d'amour (en vers) d'Ant. Heroet, Ch. Fontaine, Paul Angier et Papillon; d'une Epistre de Cl. Marot et de dizains par Sainte-Marthe. *Paris, Guill. Le Bret*, 1549; in-16, mar. vert, fil. tr. dor. (*Duru.*)..... 48—»

Charmant exemplaire d'un volume très-rare, qui contient diverses œuvres de sept auteurs françois du seizième siècle.

Antoine Alaigre, ou plutôt Allègre, chanoine de Clermont, natif de la Tour en Auvergne, traduisit le *Mespris de la court*, composé en espagnol par Antoine de Guevara, évêque de Mondonedo et confesseur de Charles-Quint. Cette traduction fut imprimée pour la première fois à *Lyon, Fr. Juste*, 1543; la dédicace à Guillaume Du Prat, évêque de Clermont, est datée du 1er mai 1542.

Antoine Heroet a fourni à ce recueil la *Parfaite amye*, poëme en trois livres; l'*Androgyne* et l'*Accroissement d'amour*, traduits de Platon, en vers françois, et la *Complaincte d'une dame surprinse nouvellement d'amour*. L'*Androgyne* est précédé d'une *Épître* en vers, adressée à François Ier. Antoine Heroet de la Maisonneuve, Parisien, l'un des meilleurs poëtes françois du seizième siècle, étoit parent du chancelier Olivier. Ses vers lui valurent les faveurs de la cour : en 1552, il fut nommé à l'évêché de Digne. Il mourut à Paris en 1568.

Deux pièces du recueil ont été composées par Paul Angier, né à Carentan, en Normandie. On lit dans la *Biographie universelle* de Michaud, à l'article Angier : « Paul Angier étoit encore jeune quand la seule pièce de vers que nous avons de lui fut imprimée, et, suivant Du Verdier, c'est en 1545 qu'elle le fut pour

la première fois. Cette pièce est intitulée *l'Expérience*. Pour bien entendre ce titre, il faut savoir que l'*Amye de court est un poëme du sieur de La Borderie, compatriote de P. Angier*, auquel Ch. Fontaine en avoit opposé un autre intitulé la *Contre-Amye de court*. P. Angier *prit la défense de La Borderie* dans l'ouvrage que nous venons de citer. Guillaume des Autels, caché sous le nom de G. Terbault, répondit à P. Angier, qu'il appelle le dernier des *novices* rimeurs. P. Angier ne répliqua point, et même il paroît qu'il renonça tout à fait à la poésie, pour laquelle, il faut en convenir, il n'annonçoit aucune disposition.» Les biographes et les bibliographes ont toujours fait deux personnages distincts de P. Angier et du sieur de La Borderie. Ils n'ont pas remarqué que l'*Amye de court*, composée par de La Borderie, se termine par cette devise : *De mort en vie*, et qu'on lit de suite : ANGIER *aux lecteurs touchant sa devise Mort en vie*. Ceci prouve évidemment qu'il faut restituer l'*Amye de court* à Paul Angier, sieur de La Borderie, qui écrivit l'*Expérience* pour défendre son propre ouvrage, et non celui d'un de ses compatriotes. Au surplus, en lisant ces deux poëmes, on s'aperçoit facilement qu'ils sont du même auteur, qui, s'étant marié très-jeune, cherche à justifier cette union prématurée par des considérations morales. Il a ajouté à son *Amye de court* une *Épître* facétieuse sur son mariage. Cette pièce de vers, écrite avec esprit, auroit eu beaucoup de succès dans les recueils poétiques destinés à la consolation des martyrs de l'hyménée.

Charles Fontaine, né à Paris le 13 juillet 1515, et fils d'un marchand de la place Notre-Dame, s'adonna entièrement aux lettres ; mais, quoiqu'il fût l'élève et l'ami de Cl. Marot, les Muses ne l'enrichirent point ; il mourut dans l'indigence vers 1588. Ch. Fontaine composa la *Contre-Amye de court* pour répondre à l'*Amye de court*, du sieur de La Borderie, et à la *Parfaicte-Amye* d'Heroet.

Ces trois pièces furent imprimées séparément en 1541, puis réunies pour la première fois au *Mespris de la court* en 1544, *Paris, Galliot du Pré*.

Almaque Papillon, Dijonnois, né en 1487, valet de chambre de François Ier, étoit ami intime de Marot. Il composa, sous le titre de *Nouvel amour*, une pièce de huit cents vers, dans laquelle l'auteur chante les *Chastes amours* du roi François Ier. Le *Nouvel amour*, l'*Épître* de Marot et les *Dizains* de Sainte-Marthe, sont précédés d'un titre séparé, quoique la pagination ne soit pas interrompue. Ces trois opuscules poétiques avoient été publiées en 1543, à la suite des *Questions problématiques*, Paris, Alain Lotrian. On les retrouve dans le recueil des *Opuscules d'amour* d'Heroet, La Borderie et autres *divins* poëtes, *Lyon, J. de Tournes*, 1547.

Tous ces recueils sont fort rares, et celui de 1549 a l'avantage d'être le plus ample, puisqu'il contient le recueil de 1547, augmenté du *Mespris de la court*.

Ap. B.

617. HÉRY (*Thierry* de). La Methode curatoire de la maladie venerienne...., et de la diversité de ses symptomes. *Paris, par Mathieu Dauid et chez Arnoul l'Angelier*, 1552. — PARÉ (*Ambroise*). La Maniere de traicter les playes faictes tant par hacquebutes que par fleches ; et les accidents d'icelles,

comme fracture....; avec les pourtraictz des instrumentz necessaires pour leur curation.... *Paris, Arnoul l'Angelier* (*de l'imprim. de la veuve Jean de Brie*), 1552; fig. Le tout en 1 vol. in-8°, mar. br. compart. fil. tr. dor..... 48—»

Très-bel exemplaire de deux ouvrages rares et importants. La *Méthode curatoire*, par de Héry, est de la première édition, et le *Traité des playes*, par Ambr. Paré, est d'une seconde édition revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Thierry de Héry, lieutenant général du premier barbier chirurgien du roi, mourut à Paris, d'après Devaux, le 12 mai 1599, et d'après Ambr. Paré avant 1585. Il suivit l'armée françoise en Italie; mais, après la bataille de Pavie, il se réfugia à Rome. Admis, comme chirurgien, dans l'hôpital de Saint-Jacques, il étudia la méthode inventée par Bernard de Carpi, pour la guérison de la syphilis. Cette méthode consistoit dans l'usage du mercure. De Héry revint en France, où cette cruelle maladie sévissoit depuis plusieurs années et résistoit à tous les remèdes que lui opposoient d'ignorants médecins. Il sut employer avec tant de sagacité le seul antidote connu contre cette peste nouvelle et il opéra tant de cures heureuses, qu'il amassa une fortune de cinquante mille écus qui vaudroient aujourd'hui plus d'un million. De Héry voulut que l'humanité profitât de sa longue expérience et il écrivit son excellent traité de la *Méthode curatoire*. Cet ouvrage est le premier qui ait été composé en françois sur les maladies vénériennes; il est écrit avec clarté et précision. La doctrine enseignée par Th. de Héry, est celle que les chirurgiens de notre temps suivent encore, sauf quelques perfectionnements dus aux progrès de la science.

Ambroise Paré, le créateur de la chirurgie françoise, naquit en 1509 à Laval (Maine). Attaché en qualité de chirurgien au maréchal René de Montejean, il l'accompagna en Italie vers 1536. Après la prise de Turin et la mort de son protecteur, il suivit encore les armées avec le duc de Rohan. Il devint chirurgien du roi Henri II en 1552, puis de François II, de Charles IX et de Henri III; il mourut le 20 décembre 1590.

Ce fut principalement par sa nouvelle méthode de traiter les plaies d'armes à feu qu'Ambroise Paré se distingua dans son art. On avoit la coutume barbare de verser de l'huile bouillante dans ces sortes de plaies, sous le prétexte imaginaire qu'elles étoient empoisonnées. Un heureux hasard mit Paré sur la voie d'un traitement plus rationnel. A l'assaut du château de Villiane, il y eut un grand nombre de blessés. L'huile vint à manquer, et Paré fut obligé de faire usage de médicaments doux et lénitifs. Le lendemain, en visitant les malades, il s'aperçut que ceux qui avoient été pansés avec de l'huile bouillante, se portoient beaucoup plus mal que les autres : ce fut un trait de lumière pour notre célèbre chirurgien. Il prouva que la poudre à canon n'est point vénéneuse, que les balles ne brûlent pas, et qu'il faut traiter ces blessures avec des remèdes doux. Il composa à ce sujet, son ouvrage de la *Maniere de traicter les playes faictes tant par hacquebutes que fleches*. Il joignit à ce livre les figures de divers instruments de chirurgie. On y remarque les instruments destinés au trépan et à la cautérisation, des jambes et des bras artificiels à

mouvements mécaniques. Le bras de fer du fameux La Noue est décrit et figuré dans l'œuvre d'Ambroise Paré. Ce chirurgien avoit inventé plusieurs instruments utiles et perfectionné l'opération du trépan. On trouve encore dans ce traité l'histoire de certaines cures vraiment extraordinaires. Nous parlerons seulement de la terrible blessure qui fit donner au duc de Guise le surnom de Balafré. Voici le récit d'Ambroise Paré : « Icy je ne veulx laisser en arriere la tresgrande playe que monseigneur François de Lorraine, duc de Guise, reçut deuant Boulogne d'un grand coup de lance, qui au-dessoubz de l'œil, partie dextre, declinant vers le nez, entra et passa oultre de l'autre part, entre la nucque et l'oreille, d'une si grande violence, que le fer de la lance auec portion du bois demoura dedans : En sorte qu'il ne peut estre tiré hors, auec aucun des instruments ci-devant descritz, mais avec plus grande force et violence que ne te puis raconter. Nonobstant toutesfois cette grande violence et fracture des os, nerfz, veines, arteres, et autres parties rompues par ledict coup de lance, mondict seigneur (grace à Dieu) fut guery. »

Ap. B.

618. HORE. MANUSCRIT du XVe siècle sur vélin; in-8° de 258 ff., miniatures, bordures, relié en velours grenat.. . 2,000—»

Ce manuscrit, du commencement du XVe siècle, est d'une grande beauté et d'une parfaite conservation; il offre, en outre, un intérêt particulier, à cause des parties écrites en françois.

Il renferme, comme presque tous les livres de ce genre, des évangiles, des oraisons à la Vierge et en mémoire des saints; puis, les heures de la Vierge, les sept psaumes et les litanies, les heures de la Croix et du Saint-Esprit, l'office des morts et des prières en françois.

Les pages du volume sont entourées sur trois marges de larges bordures fort élégantes. Elles se composent de longs filets ployés en spirales, au centre desquels l'artiste a peint des fleurs d'un vif éclat. Au milieu de la bordure, on voit une branche de rosier également en spirale, chargée de feuilles et de boutons, et terminée par une rose vermeille, épanouie. On peut observer que toutes les bordures sont symétriques, et que leur composition, quoique dissemblable dans les détails, est identique dans l'ensemble. Les fleurs, d'une extrême délicatesse, les feuilles et les points d'or semés avec goût, donnent aux bordures un aspect charmant : on croiroit voir des peintures sur porcelaine.

Le calendrier est écrit en françois. On y remarque plusieurs saints spécialement honorés dans le centre de la France. Les noms des mois, les fêtes principales, le nombre d'or, les initiales, sont en lettres d'or; les autres lignes alternent de couleur, rouge et bleu. Les majuscules KL ont pour appendice une longue branche feuillée et fleurie, élégamment tournée, et se prolongeant jusqu'aux deux tiers de la marge du fond.

On compte dans ce manuscrit quinze miniatures de 5 centimètres de large sur 7 centimètres de haut; elles représentent : la Salutation angélique; la Visitation; Jésus-Christ devant Caïphe; les Bergers prévenus de la nativité par un ange; l'Adoration des Mages; la Circoncision; la Fuite en Égypte; la Récep-

tion de la Vierge au ciel ; le Roi David ; l'Invention de la sainte croix ; la Pentecôte ; la Vierge à la fleur ; la Résurrection des morts, et la Descente de croix.

Ces miniatures sont d'un dessin exquis. On y admire l'expression des figures, la richesse des costumes et des tentures, la délicatesse des paysages et l'heureuse composition des tableaux. Toutes ces peintures sont du meilleur style ; cependant, nous indiquerons particulièrement Jésus-Christ devant Caïphe, la Circoncision, le Roi David, l'Invention de la sainte croix, l'Office et la Résurrection des morts, et *surtout* la Vierge à la fleur. Nous serions tenté de croire que la dame au riche costume du temps agenouillée aux pieds de la Vierge représente la personne pour laquelle ces heures auroient été exécutées. La seule chose qui nous fait hésiter, c'est l'absence complète des armoiries dans les bordures. Néanmoins nous sommes convaincu que c'est un portrait. En effet, ce tableau de la Vierge à la fleur est tout à fait en dehors des sujets adoptés pour la décoration des livres d'heures. De plus, la Vierge semble offrir à cette dame la marguerite qu'elle tient à la main ; et notez que l'artiste n'avoit nul besoin d'introduire dans ce tableau un personnage qui devient un anachronisme évident.

Les pages où se trouvent les miniatures sont encadrées sur trois marges de traits de 8 millimètres de large, à fond d'or mat, et surchargés d'ornements de différentes formes, à feuilles de houx. Les bordures, un peu plus compliquées que les autres, s'étendent sur toutes les marges.

Nous signalerons les majuscules coloriées, sur fond d'or, et ornées intérieurement de branches de houx ; les nombreuses initiales en or, sur fond diapré de diverses couleurs, et les tirets également en or et en couleur.

La plupart des rubriques sont en françois, ainsi que les prières, qui ont pour sujets les quinze joies de Notre-Dame et les six regards de Jésus-Christ : prières fort anciennes, que nous avons trouvées écrites en roman, dans des manuscrits antérieurs. Dans celui-ci, le style en a été rajeuni. Seulement, en a corrigé sans intelligence la prière à la sainte croix, qui est en vers françois, et, par suite de ces maladroites corrections, on a rompu la mesure et altéré l'œuvre du poëte. Ap. B.

619. La Bruyère. Replique à l'Antimalice, ou Défense des femmes, du sieur Vigoureux, autrement dict Brye-Comte-Robert, où sont rejettées les fautes qu'on attribue aux hommes à l'ignorance de l'autheur qui ne les a peu prouver, par le sieur de La Bruyère, gentil-homme béarnois. *Paris, Jean Petit Pas*, 1617 ; pet. in-12 de 317 p. et 9 ff. non chiff., vél..... 34—»

Ce volume est une des pièces du procès qui s'éleva en 1617, dans le monde littéraire, au sujet de l'inégalité des deux sexes, et qui fut plaidé contradictoirement pendant plus de quinze ans, sans amener un arrêt définitif. Jacques Olivier, un moine, un prédicateur, avoit commencé l'attaque en publiant son *Alphabet de l'imperfection et malice des femmes* (Paris, Petit Pas, 1617, in-12). On crut reconnoître la reine Marguerite de Valois dans le portrait peu flatté que l'anta-

goniste du genre féminin avoit fait de son modèle. Le livre fut d'autant plus recherché, que la malignité du public y trouvoit sa pâture, et on dut le réimprimer plusieurs fois, en y ajoutant le *portraict necessarey d'une femme mondaine pour le friand dessert des courtisans et partisans*, 70 pages : l'allusion à Marguerite n'en étoit que plus flagrante. Le premier qui se déclara l'avocat officieux des femmes fut le sieur Vigoureux (le pseudonyme n'étoit pas mal choisi), lequel se nommoit simplement Barbier et étoit capitaine du château de Brie-Comte-Robert. Il intitula son factum : *La Défense des femmes contre l'Alphabet de leur prétendue malice et imperfection* (Paris, Chevalier, 1617, in-12). Jacques Olivier ne dédaigna pas de descendre lui-même dans la lice pour relever le gant du capitaine, dans la *Reponse aux impertinences de l'aposté capitaine Vigoureux sur la défense des femmes* (Paris, Petit Pas, 1617, in-12). Il trouva immédiatement un second dans cette espèce de défi adressé à un capitaine, et le sieur de La Bruyère, gentilhomme béarnois, mit la plume au vent, avec sa *Reponse à l'Antimalice*. Notre gentilhomme ne dissimule pas tout le plaisir que lui avoit causé la lecture de l'*Alphabet de la malice ou imperfection des femmes*, puisqu'il en fit acheter une demi-douzaine qu'il envoya sur-le-champ à la sienne « pour en faire part à ses voisines. » On ne sauroit imaginer les injures que le sieur de La Bruyère adresse au sieur Vigoureux : il n'y avoit plus qu'à en venir aux mains. Nous croyons que la bataille se borna aux coups de plume. Mais quelques années plus tard le chevalier de l'Escale reprit la cause que le capitaine Vigoureux avoit abandonnée, et publia sans conteste l'*Alphabet de la perfection et de l'excellence des femmes contre l'infâme Alphabet de leur imperfection et malice* (Paris, Billaine, 1631, in-12). Ce galant chevalier avoit préludé à cette publication apologétique par un petit ouvrage intitulé : *Le Champion des femmes, qui soutient qu'elles sont plus nobles et plus parfaites que les hommes* (Paris, Guillemot, 1618, in-12). Le sieur de l'Escale ne rencontra pas heureusement sur son chemin le sieur de La Bruyère, qui n'eut point manqué de l'appeler *un androgime* (sic), *un Silène enyvré du bain de Salmacis*, et de le traiter aussi rudement que le capitaine Vigoureux, « l'asne de Brye-Comte-Robert, frotté et estrillé ainsi qu'il appartient. »

P. L.

620. LE MONDE DANS LA LUNE, divisé en deux livres : le premier, prouvant que la Lune peut estre un monde; le second, que la Terre peut estre une planette. De la traduction du sieur de La Montagne. *Rouen, Jacques Cailloué*, 1656; 2 parties en 1 vol. in-8, dos de mar. bl.. ... 35—»

Rare et curieux ouvrage, dont il existe des exemplaires avec deux titres datés de 1655 et de 1656. L'auteur est Jean Wilkins, qui l'écrivit et le publia en anglois, sous le titre de *Découverte d'un nouveau monde* (Londres, 1638, in-4°; 3e édit. augmentée d'une seconde partie, 1640, in-4°). Ce livre fit d'autant plus de bruit à son apparition, que les esprits des savants et des curieux étoient tournés du côté de la Lune. Pendant quinze ou vingt ans, en effet, la Lune et ses habitants problématiques défrayèrent les conversations de la société polie

dans toutes les parties de l'Europe, avant que l'astronome Hévelius eût fait paroître sa *Selenographia sive Lunæ descriptio* (Gedani, 1647, in-fol. fig.). L'Angleterre surtout se passionnoit pour ces excursions de la science et de la fantaisie dans les mondes planétaires. Fr. Godwin, évêque d'Hereford, avoit devancé Wilkins, en composant *l'Homme dans la Lune*, ingénieuse relation du prétendu voyage de Domingo Gonzalez, qui s'élève jusqu'à cet astre au moyen d'un char aérien traîné par des oies sauvages. Cette relation ne fut publiée qu'après la mort de l'auteur, en 1638, au moment même où Wilkins mettoit au jour sa *Découverte d'un nouveau monde*. Le roman de Godwin a été traduit par Jean Baudouin, en 1654, et plusieurs fois réimprimé en France. Nous trouvons dans le catalogue de la bibliothèque du duc d'Estrées l'indication de deux ouvrages anglois, sur le même sujet, imprimés vers la même époque : *Discours sur les habitants de la Lune* (Londres, 1638, in-12) et *Discours pour prouver qu'il y a un monde habitable dans la Lune* (Londres, 1640, in-8°). Le traité de Jean Wilkins et le roman de Godwin furent certainement les sources dans lesquelles Cyrano de Bergerac puisa l'idée et quelques détails de son *Histoire comique des États et empires de la Lune*, car cette Histoire, inventée ou du moins ébauchée vers 1650, parut seulement pour la première fois en 1656, postérieurement aux traductions françoises des deux ouvrages anglois. On remarque dans celui de Wilkins (page 267 de la 1re part.) un passage qui prophétise avec assurance la découverte des ballons : « Si puis-je affirmer sérieusement et sur de très-bons fondements, dit l'oracle de la science aérostatique, qu'il seroit possible de faire un chariot volant dans lequel un homme pourroit estre assis, et luy donner tel mouvement, qu'il pourroit être porté et pourroit passer au travers de l'air. Et mesme on le pourroit faire assez grand pour y mettre plusieurs personnes à la fois avec des vivres pour leur voyage et autres danrées pour le commerce. » La prophétie se réalisa un siècle et demi plus tard, mais le voyage dans la Lune est encore à faire, n'en déplaise à Wilkins et à Cyrano de Bergerac. En attendant, je me propose de découvrir que Jean de la Montagne n'est autre que Jean Baudouin, de l'Académie françoise.

P. L.

621. MALLET. Genève sauvée, ou l'Escalade, poëme en quatre chants, par J. L. Mallet. *S. l. ni d.* (*Genève*, vers 1796); in-8° de 60 p., cart. ..... 9—»

Ce poëme doit être rare, puisque M. Quérard, qui dans la *France littéraire* nous offre un répertoire si précieux des écrits françois publiés à l'étranger, ne cite pas *Genève sauvée* parmi les ouvrages de Jean Louis Mallet-Butini. L'exemplaire que nous avons sous les yeux est précédé d'une lettre autographe de l'auteur, très-curieuse, relative au 18 brumaire, qui lui a inspiré ce quatrain :

Pour chasser un tyran Brutus fit l'insensé,
Et les faisceaux romains furent sa recompense.
Bonaparte est consul pour avoir expulsé
Cinq tyrans et cinq fous dont rougissoit la France.

Le poëte ajoute cette note digne d'un philosophe qui date sa lettre de *Ferney*-

Voltaire : « Le 18 br. paroît favorable aux infortunés prêtres persécutés par le Directoire, et sous ce point de vue j'y applaudis, quoique hérétique. » Cette lettre est adressée au bibliothécaire de Lyon, Delandine. Quant au poëme, dans lequel Mallet-Butini a eu la pensée patriotique « de célébrer en faveur des Genevois, ses compatriotes, l'événement de leur histoire qui lui a paru prêter le plus à la poésie, » il roule sur la tentative du duc de Savoie, qui voulut s'emparer de Genève, par surprise, dans la nuit du 12 décembre 1602. Cet événement avoit inspiré, avant Mallet-Butini, d'autres poëtes genevois, non moins patriotes que lui. Citons seulement les *Chansons de l'escalade faite par le Savoyard contre les murs de la ville de Genève* (Amsterd., Nicolas Chevalier, 1702, pet. in-12), publiées en l'honneur de l'anniversaire de la belle défense des habitants de Genève. Cette poésie-là, il est vrai, ressemble à certains cantiques protestants :

Sus, qu'on chante, Genevois,
D'une voix
Cette belle délivrance
De l'admirable support
Du Très-Fort
Nous sauvant par sa puissance.

On peut dire de cette poésie-là, que c'est l'*escalade* du mont Parnasse.

P. L.

622. MATINÉES ROYALES. *S. n. s. a.;* in-16 de 71 pages, non compris le titre et 2 ff. de table, v. f..... 15—»

Édition originale fort rare, imprimée sans doute à Berlin, d'un ouvrage singulier, attribué à Frédéric II. Si cette attribution étoit fausse, nous n'aurions qu'à renvoyer les bibliophiles à la savante et curieuse note qui figure en tête de cet exemplaire, provenant de la bibliothèque de Duputel, et qui est extraite du *Bulletin du Bibliophile*, si notre mémoire est fidèle. D'après cette note, dans laquelle on résume et discute celle que Barbier a consacrée aux *Matinées royales*, dans le *Dictionnaire des anonymes*, le roi de Prusse n'auroit jamais rédigé ni composé ce petit livre où l'on remarque une profession de foi assez peu canonique à l'article *des Plaisirs*. Mais aujourd'hui le doute n'est plus même permis à cet égard ; Frédéric II est bien l'auteur avoué de ces *Matinées royales*, puisqu'il a osé en assumer la responsabilité, en adressant vers 1782 un manuscrit autographe à Buffon, qu'il prioit de vouloir bien le corriger. Ce manuscrit s'est retrouvé dans les papiers de l'illustre écrivain, qui ne paroît pas avoir obtempéré aux désirs du monarque ; quoi qu'il en soit, M. Nadaud de Buffon a publié textuellement ledit manuscrit à la suite des Lettres de son illustre ancêtre. Ainsi, c'est bien réellement le grand Frédéric qui a écrit, pour l'instruction de son héritier, ces maximes un peu compromettantes : « L'amour est un dieu qui ne pardonne à personne. Quand on résiste aux traits qu'il nous lance de bonne guerre, il se retourne. » Et voici quelles étoient les *Matinées royales* de ce grand capitaine, hélas !

P. L.

623. NOVI-CAMPIANUS (*Albertus*). Scopus biblicus Veteris et Novi Testamenti, cum annotationibus. *Cracoviæ, Lazarus*

Andreæ, 1553; in-8°, v. ant. compart. armoiries sur l'un des plats. (*Reliure du temps.*)..... 28—»

Volume rare, dans sa première reliure. — Albert Novi-Campianus étoit professeur de philosophie à Cracovie; il eut pour élève Jean Sigismond, fils de Jean, roi de Hongrie, et c'est à ce jeune prince qu'il dédia son livre. En regard de la dédicace sont gravées les armes de Hongrie, et sur le verso du dixième feuillet, on voit les armes de Spitcon Jordan, trésorier du royaume de Pologne. — Le *Scopus biblicus* consiste en onze points principaux, qui résument tous les enseignements de la Bible : on peut donc les considérer comme le but (*scopus*) de l'Ancien Testament et du Nouveau. En voici la série : Dieu; la Création; le Péché; la Mort; le Christ promis; la Loi; l'avénement du Christ; la Justification; la Foi, l'Espérance et la Charité; le Jugement dernier; la Vie éternelle. Chacun de ces titres est longuement paraphrasé en faveur des Hongrois et des Polonois qui venoient étudier à Cracovie. Nous nous abstiendrons d'analyser ce traité de théologie dogmatique; car les écrivains du XVe et du XVIe siècle ont presque tous reproduit les mêmes arguments, ressassé les mêmes histoires. On retrouve toujours le démon tentateur de l'homme, avec l'autorisation de Dieu; autorisation dont il fait un mauvais usage, et qu'il seroit temps de lui retirer. Notre auteur n'oublie pas la sibylle Érythrée qui, dans ses livres, prédit la venue du Christ. Cependant, il est un peu embarrassé pour fixer la position du Paradis terrestre; mais il élude la difficulté, en annonçant qu'on ne peut savoir où il étoit placé, parce que le Paradis a été bouleversé après le départ d'Adam. Il est moins heureux dans sa discussion sur le péché originel. En effet, il soulève deux objections qu'il n'a pas su résoudre. La première est tirée de ces paroles de l'Écriture : *Filius non portabit iniquitatem patris*, « Le fils ne portera pas la peine de l'iniquité de son père : » morale vraiment chrétienne, qui détruit le dogme du péché originel. La seconde objection surgit du baptême, qui lave le baptisé du péché originel. Or, puisque le père n'est plus entaché de ce maudit péché, pourquoi subsiste-t-il encore dans ses descendants? Par la raison que le baptême est personnel, comme, de nos jours, un emploi ou un grade, et que le fils n'hérite ni de l'un ni de l'autre : conclusion peu consolante, dont nous devons toutefois paroître satisfaits.

Au surplus, la thèse de Novi-Campianus embrasse toutes les questions théologiques. L'auteur expose les divers sentiments des plus célèbres écrivains ecclésiastiques, et laisse au lecteur la liberté d'adopter l'opinion qui lui plaira : excellent moyen pour éviter de se compromettre. Ap. B.

624. ORDONNANCES ROYAULX. Le recueil des ordonnances faictes par les roys, ducz, comtes, barons et sages de la duché de Normendie, depuys les premieres coustumes dudict pays et duché. — Item, les iugemens de la mer. *On les vend à Caen chez Michel Angier* (*imprimé à Rouen, en* 1519); in-8, goth., mar. bleu, jansén., tr. dor. (*Capé.*).... 65—»

Très-bel exemplaire d'un livre rare et précieux. Il porte sur le titre la signa-

ture de Glamorgan, l'auteur d'un traité de la *Chasse du Loup*, connu et recherché. Le titre est imprimé rouge et noir, et il a pour initiale une grande majuscule accolée d'une tête grotesque en profil. Le privilége accordé par la cour du parlement de Normandie à Raulin Gaultier, libraire de Rouen, et à Michel Angier, libraire de Caen, est daté du 27 août 1519.

La première ordonnance du recueil est celle de Louis le Hutin, du 19 mars 1314 (1315), connue sous le nom de la *Chartre aux Normands*. Suivent deux ordonnances de l'Échiquier de Normandie, de 1380 et 1426, sur différentes matières de procédure civile. — Une ordonnance de Charles VII, de l'an 1429, confirmée en 1450 : le roi veut qu'on restitue à tous ses fidèles sujets qui l'avoient servi depuis 1418, les biens et revenus que ses ennemis politiques avoient confisqués ou fait vendre. « L'apointement fait à Vernon, entre les habitants de la Normandie et l'Université de Paris, » qui réclamoit le maintien de ses priviléges ; cet appointement, du 22 juin 1453, contient les noms des commissaires du roi, de quelques membres de l'Université et des dix députés choisis par les Normands. — Quatre ordonnances de l'Échiquier, sur la procédure civile, de 1462, 1463, 1464 et 1469.—Ordonnance de Charles VIII, de l'an 1487, « faite à la requeste des trois Estats de Normandie, pour obvier aux exactions des officiers du Roi dans le duché. » — Deux ordonnances de l'Échiquier, sur la procédure civile, de 1497 et 1501. — Ordonnance de Louis XII, de l'an 1507 : par cette ordonnance importante, composée de deux cent cinquante-six articles et suivie d'une table des matières, le roi constitue en cour permanente de parlement l'Échiquier de Normandie, qui antérieurement ne se réunissoit qu'à certaines époques de l'année ; il réglemente les devoirs des présidents et des conseillers, réforme la procédure civile et criminelle, réprime les exactions des greffiers, des avocats, des procureurs et des sergents. Cette ordonnance reproduit plusieurs articles de l'édit promulgué en 1499, et que nous avons analysé dans le *Bulletin* (janvier 1860). Nous ferons remarquer qu'en 1507 le roi enjoignoit aux juges « de donner et proférer les sentences et arrêts certains et clairs, sans obscurité ni doute ; » mais c'est en 1512 seulement que Louis XII ordonna que les procès criminels seroient faits « en vulgaire et langaige du pays. » — Ordonnance de Louis XII, « à l'encontre des jureurs et blasphémateurs du nom de Dieu, » faite à Blois l'an 1510, avant Pasques (1511). Les peines édictées par cette ordonnance contre les jureurs et blasphémateurs, sont : pour la première, la seconde, la troisième et la quatrième fois, une amende simple, double, triple et quadruple ; pour la cinquième fois, « seront mis au carcan pendant cinq heures et subgectz à toutes villenies et opprobres que chacun leur voudra impropérer, » et condamnés à une amende arbitraire ; s'ils sont pauvres, tiendront prison au pain et à l'eau, à telle misère, dureté et calamité que lesditz juges verront suffire ; » pour la sixième fois, « seront mis au pillory et là auront la lèvre de dessus coupée d'un fer chault, de sorte que les dents leur apparront ; » pour la septième fois, « seront mis et tournez au pillory, et auront la lèvre de dessoubz coupée ; » enfin, pour la huitième fois, « ils auront la langue coupée tout jus. »—Le style et ordre de procéder de la cour de parlement de Normandie, ordonné le 21 janvier 1515 (1516). — Ordonnance de François Ier, du mois de mars 1515 (1516), publiée à Rouen le 5 février 1517 (1518), « sur le fait des chasses, des eaues et forêts, » il est défendu par cette

ordonnance, « à toutes gens de quelque condition et qualité qu'elles soient, » de chasser, si elles n'en ont obtenu le droit par lettres royaux, sous peine, pour la première fois, d'une amende de deux cent cinquante livres ; pour la deuxième fois, d'être battues de verges autour de la forêt où le délit auroit été commis, et banni à quinze lieues de ladite forêt ; pour la troisième fois, d'être mis aux galères. Un grand nombre d'articles sont consacrés au règlement du service des Maîtres Verdiers, Gruyers et Gardes, pour la conservation et la coupe des forêts ; puis, afin d'empêcher la destruction des poissons, on signale les engins de pêche qui sont prohibés, et l'on précise la largeur des mailles pour les filets tolérés, avec défense de pêcher pendant la saison du frai. Ce code de la chasse, de la pêche et des forêts, au seizième siècle, contient quatre-vingt-douze articles, dont la plupart figurent dans nos lois modernes sur la même matière. — La dernière pièce du volume n'est pas la moins curieuse : « Les jugemens de la mer, des nefz, des maistres, des mariniers et aussi des marchands, » avoient été recueillis sous « le scel de l'isle d'Ausleron, estably es contracts de ladite isle le jour du mardi après la feste sainct André, l'an 1266. » Ces anciennes lois maritimes étoient encore en vigueur au seizième siècle, et ne pouvoient être oubliées dans le code du duché de Normandie, qui possédoit des côtes étendues et une nombreuse marine marchande. Ap. B.

625. PAQUET (le) DE MOUCHOIRS, monologue en vaudeville et en prose. Dédié au beau sexe et enrichi de 103 notes très-curieuses, dont on a jugé à propos de laisser 99 en blanc pour la commodité du lecteur et la propreté des marges. *A Calceopolis, chez Pancrace Bisaigue, rue de la Savaterie, aux trois Escarpins dessollés*, 1750; in-12 de x et 57 p., non compris le titre, avec 8 p. de musique notée... 12—»

Cet opuscule facétieux, en langage des halles, est certainement de Vadé, à qui on l'attribue. Le créateur du genre poissard s'est pourtant refusé à le laisser reparoître dans ses œuvres. Le titre nous dit assez de quelle espèce de *mouchoirs* l'auteur a voulu parler : c'est un appendice au fameux chapitre des Aniterges de Gargantua. Vadé a mis ce paquet sous le nom de « Thomas d'la Sabrenaudière, maître saftier à Paris. » Le caractère du personnage de ce monologue, lit-on dans « l'Avertissement qu'on pourroit se repentir de n'avoir pas lu d'abord, » est celui d'un savetier babillard « qui, de même que beaucoup d'autres, dignes tout au plus de ce métier, aimeroit mieux, dans un récit de bibus, ennuyer toute une compagnie et la tenir en haleine pendant trois jours, que d'obmettre la moindre petite minutie. » Combien de gens, très-honnêtes du reste, sont savetiers à cet égard ! N'oublions pas de rappeler aux bibliophiles que cette facétie doit s'ajouter aux nombreuses pièces en vers et en prose, qui, depuis la *Farce des deux savetiers*, jusqu'aux glorieux *Statuts de l'ordre de la Savate*, ont amusé nos pères et nos enfants aux dépens des joyeux et naïfs rapetasseurs de la chaussure humaine. Hélas ! la gaieté gauloise s'en va depuis que les maîtres savetiers s'en sont allés. P. L.

626. QUESTION CHRESTIENNE TOUCHANT LE JEU, adressée aux Dames de Paris, par Théotime : sçavoir si une personne addonnée au jeu se peut sauver, et principalement les femmes. *Paris, Jean Mestais*, 1633; in-8° de 5 ff. non chiff. et 60 p., dos et c. de mar. n..... 28—»

Les anciens traités de théologie morale sont toujours rares et fort curieux. Ils ne s'adressent plus aujourd'hui aux personnes pieuses qui veulent faire leur salut, mais aux bibliophiles qui veulent faire une collection de livres singuliers, et aux érudits qui s'intéressent à l'histoire des mœurs du temps passé. Cette *Question chrestienne touchant le jeu* nous apprend que les dames de Paris, c'est-à-dire les femmes de la cour et de la société polie, les coquettes de la place Royale et les précieuses du Marais, jouoient avec fureur aux cartes et à divers jeux de hasard. L'auteur anonyme de ce petit traité ne nous dit pas quels étoient ces jeux; peut-être n'en savoit-il pas lui-même les noms, car cet auteur, qui s'est caché sous le pseudonyme impénétrable de *Théotime*, ne fréquentoit pas les belles compagnies et vivoit certainement dans la retraite d'un cloître; il n'en sortoit que pour prêcher le carême et l'avent ou pour entrer dans un confessionnal. Nous avons quelques bonnes raisons pour supposer que c'étoit un religieux de l'abbaye de Saint-Victor; son opuscule a été imprimé par Jean Mestais, qui demeuroit à la porte Saint-Victor, et qui mettoit volontiers son imprimerie au service des moines ses voisins; le ton de la préface annonce d'ailleurs un prédicateur, et surtout un porte-froc. Cependant nous n'avons pas reconnu le personnage qui s'est baptisé *Théotime*. Ce pseudonyme a été souvent employé par différents écrivains : Pierre Grenier, procureur du roi au bureau des finances de Bordeaux, s'en est servi en 1675; le P. Boutaud, jésuite, auteur des *Conseils de la sagesse*, se l'est attribué vers la même époque. Mais ce n'est pas là le Théotime de la *Question chrestienne*. Au reste, les détails de mœurs que renferme cette *Question chrestienne* nous intéressent plus que le nom de l'auteur. Nous apprenons, en lisant ce pieux réquisitoire contre le jeu et les joueuses, que ces dames jouoient gros jeu; que le jeu suivoit ou précédoit le bal, la comédie et le souper; que ces collations amenoient naturellement le péché de luxure, et que les dames qui se laissoient aller à ces excès étoient coupables non-seulement de leurs actes, mais encore des ivrogneries de leurs cochers, des amours impudiques de leurs servantes, des paroles déshonnêtes de leurs laquais. Le moyen que de pareils malheurs n'arrivassent pas, quand une femme avoit l'impudeur de jouer « la gorge toute descouverte » avec des hommes, et quelquefois avec un seul! *Proh pudor!* P. L.

627. RÉCIT d'une querelle entre une beuveuse et une coquette (*Paris*), *de l'imprimerie de J.-Fr. Knapen*, 1716; in-8° de 11 p., cartonné..... 12—»

Cette facétie humoristique a été lue et approuvée par le censeur Passart, et sur cette approbation, le lieutenant de police M. R. Voyer d'Argenson n'a pas hésité à délivrer à l'auteur anonyme un *permis d'imprimer*. Or cet auteur n'est

autre que le censeur lui-même, qui étoit dans le monde littéraire l'abbé Claude Cherrier. Ledit abbé aimoit la gaudriole, et le préfet de police, qui savoit ses goûts, lui confioit l'examen des ouvrages facétieux. Avant d'être censeur, l'abbé avoit eu maille à partir avec la police, et l'on voit, dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, publiée par G. Depping, que des poursuites furent ordonnées contre ce satyrique abbé, à l'occasion d'un petit livre intitulé le *Chapeau pointu*, que nous signalons aux recherches des bibliographes, et dont l'édition entière pourroit bien avoir disparu sans laisser vestige d'un seul exemplaire. Ce fut peut-être à la suite de cette affaire que l'abbé Cherrier changea de nom et devint censeur. Il fit paroître sans doute un très-grand nombre de ces pièces volantes en vers et en prose dans le genre libre et plaisant où il excelloit. On n'en connoît que deux, qui ont eu beaucoup d'éditions sous différents titres, et toujours sans nom d'auteur : la première, *l'Homme inconnu, ou les équivoques de la langue, dédié à Pacha Bilboquet* (Dijon, Defay, 1713, in-12), a reparu souvent avec ce titre simplifié : *Équivoques et bizarreries de l'orthographe françoise* (Paris, Gueffier fils, 1766, in-12). Panckoucke n'a pas manqué de faire entrer cette facétie dans l'*Art de désopiler la rate*, mais il n'en nomme pas l'auteur. Le second ouvrage de notre abbé n'est pas plus sérieux et ne lui fait pas plus d'honneur; c'est le *Polissonniana*, « ou recueil de turlupinades, quolibets, rébus, jeux de mots, allusions, allégories, pointes, expressions extraordinaires, hyperboles, gasconnades, bons mots et plaisanteries. » (*Amsterdam, Schelte*, 1725, in-12.) L'abbé Cherrier y a joint ses *Équivoques de la langue;* il n'y a pas admis le *Récit d'une querelle entre une beuveuse et une coquette*, qu'il avoit peut-être oublié, lorsqu'il s'occupa de réunir ses œuvres complètes sous le titre de *Polissonniana*. Il avoit alors plus de quatre-vingt-cinq ans, et il ne songeoit pas encore à se faire ermite.

P. L.

628. Recueil (factice) des divers escrits sur le trespas de monseigneur le duc de Montpensier; publié par Le Ragois. *Paris, Eustache Foucault*, 1608; in-8°, grav. sur cuivre, vél. blanc, semé de fleurs de lis et de larmes, fil. tr. dor. (*Reliure du temps.*)..... 90—»

Ce volume, qui a appartenu à Denis-Fr. Secousse, de l'Académie des belles-lettres, est probablement l'exemplaire de dédicace, et peut-être un exemplaire unique, formé pour la duchesse de Montpensier. En effet, c'est un recueil factice de dix pièces en prose et en vers, composées par divers auteurs et publiées par des imprimeurs différents : quelques-unes de ces pièces portent sur le titre la marque de l'imprimeur ou du libraire, et sur le dernier feuillet un extrait du privilége.

Antoine de Nervèze a fourni à ce recueil, une *Lettre consolatoire à la duchesse de Montpensier* et *Le tombeau du duc de Montpensier;* G. Gérard, Ardennois, *Les regrets et lamentations funèbres de la France, suivis de plusieurs vers lugubres;* Le Rebours, chanoine de Lisieux, une *Lettre à la duchesse de Montpensier, sur le trespas de son mari;* Claude de Bassecourt, *Le trespas du très-*

illustre prince le duc de Montpensier, avec une consolation à S. M., aux princes et à toute la France; Charles de Navières, *Le mémorial de feu très-illustre prince de France, Henry de Bourbon, duc de Montpensier;* Jessé Canu, Rouennois, escholier, une *Oraison funèbre du duc de Montpensier, prononcée au collége du trésorier de Nostre-Dame de Rouen;* Pierre Fenolliet, prédicateur du roi, une *Oraison funèbre du duc de Montpensier, prononcée en l'église Nostre-Dame de Paris.* On trouve encore deux pièces anonymes : *Les regrets lamentables du serviteur fidelle* et *Les funérailles et les obsèques du duc de Montpensier.* Le Ragois a réuni ces pièces en un volume, et il a seulement ajouté le titre général, *Recueil des divers escrits*, encadré dans un beau frontispice gravé par Abraham Van Merlen; une *dédicace* à Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Montpensier; des *Stances consolatoires* à la duchesse; le *portrait* du duc de Montpensier, par Thomas de Leu, et dix-sept magnifiques gravures, à sujets religieux et en excellentes épreuves, exécutées par Charles de Mallery (9), L. Gaultier (6), Crispin de Pas (2). Les six gravures de L. Gaultier sont ornées de bordures élégantes, composées de fleurs, d'oiseaux et d'insectes.

Henri de Bourbon, duc de Montpensier et de Châtellerault, pair de France, souverain de Dombes, prince de la Roche-sur-Yon, dauphin d'Auvergne, etc., etc., naquit le 12 mai 1573 et se distingua pendant les guerres civiles par son courage et par sa fidélité aux rois Henri III et Henri IV. Il fut dangereusement blessé d'un coup d'arquebuse, au siége de Dreux, en 1593, et il mourut des suites de cette blessure, le 28 février 1608. Toute la France le regretta. Henri IV lui fit faire des obsèques solennelles dans l'église de Notre-Dame. Le duc de Montpensier avoit épousé, le 17 avril 1597, Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse. De cette union, il eut une fille unique, Marie de Bourbon, née le 15 octobre 1605, au château de Gaillon, promise au duc d'Orléans le 14 janvier 1608, et mariée le 6 août 1626; elle mourut en couches, le 4 juin 1627. Nous ajouterons que le duc de Montpensier, la duchesse et leur fille avoient failli périr, lors de l'incendie du château de Gaillon, en 1607.

Parmi les auteurs qui ont concouru à la composition de ce recueil, quelques-uns nous sont complétement inconnus, tels que G. Gerard, Ardennois, Le Rebours et Jessé Canu; mais Claude de Bassecourt, Charles de Navières et Antoine de Nervèze sont inscrits sur la liste des poëtes de la fin du XVIe siècle. Charles de Navières publioit en 1571, *la Renommée, poëme;* et en 1595, *Les douze heures du jour artificiel.* Les *Œuvres* de Cl. de Bassecourt étoient imprimées à Anvers en 1594; et les *Essais poétiques* d'Ant. de Nervèze paraissaient à Poitiers, en 1605. Les pièces de notre recueil, rares et non citées, n'ajouteroient rien à la réputation de ces vieux poëtes. La prose *funèbre* est emphatique et encombrée de citations, de comparaisons, d'allusions et d'hyperboles. Voici le début de G. Gérard, Ardennois : « Ton heur estoit trop grand, pauvre France, « et tes yeux trop long temps secs : il falloit leur donner des larmes, et par un « coup de la vicissitude eschanger tes *Yo* d'allégresse en de tristes et funèbres « larmes. » Citons encore la première phrase de Cl. de Bassecourt : « Les « plantes nuisibles et pestifères ne s'aiment tant en la compagnie des profitables « et salutaires; les espines dentelées n'arment si volontiers les fleurs et les « roses; et les abeilles aux morsures venimeuses ne font si opiniastrement la « garde autour de leurs souches, comme les calamitez, les ennuis et les tour-

« ments accostent et font la poincte et la queue des voluptez, des plaisirs et « des contentements. »

Effleurons maintenant les vers *lugubres :*

Tout est triste à la cour, tout lugubre au palais,
Un gros fleuve de pleurs tous nos prestres arrouse.
La cause en est trop juste. Hé ! l'Église jamais,
Perdant son Montpensier, ne perdit plus grand chouse.
G. Gérard.

Vostre bel or, madame, est or mis au fourneau ;
Vous estes or frappée à la pierre de touche,
L'espine ores au pied cruellement vous touche,
Touche l'endroit qui seul redoutoit le cousteau.
Cl. de Bassecourt.

Pour ranimer les morts, de quelque plainte exquise,
L'Esculape jadis en fut estimé Dieu ;
Navière, par son vers, les mortels éternise :
Ne mérite-t-il pas qu'on l'honore en tout lieu ?
N. Soret.

Honorer, ô Soret ! au vray but tu n'assènes.
Sçais-tu pas qu'il n'est plus aujourd'huy de Mecènes ?
Que chacun fait des vers ? et que le savatier
Sans sçavoir et sans art, en gaste le mestier ?
Réponse de Navières.

Hélas ! que de *savatiers* en poésie ! que de vers ressemelés, rapiécés ou mal cousus ! Et, par exemple, de quelle échoppe est sorti ce quatrain de Navières ?

Libre de père donc en sainteté reclus,
Et libre de mari, et d'enfant n'ayant plus,
Je me veux délivrer, pour estre toute franche,
Du monde mondoyant qui le ciel nous retranche.

Les meilleures pièces du volume sont la *Lettre consolatoire* (en prose) et le *Tombeau du duc de Montpensier*, par Ant. de Nervèze. Sa lettre, écrite d'un style simple et élégant, est remarquable par les sentiments élevés qu'elle exprime.

Tous les auteurs de ce recueil étoient persuadés que la douleur *inconsolable* de la duchesse de Montpensier l'engageroit à quitter le monde.

Madame, c'est assez ; tarissez ces fontaines.
Ne perdez plus vos jours en ce torrent de pleurs.
Madame, tarissez ces gros torrents de larmes,
Qu'une juste douleur fait couler de vos yeux.

« Rentrez donc chez vous-mesme, ramassez vos esprits esgarez par la dou- « leur, fermez le cœur aux sanglots, la bouche aux plaintes et les yeux aux « larmes, à fin que vous laissiez reluire le flambeau de vos jours qui s'estouffe- « roit en peu de temps dans l'humidité de tant de pleurs. »

La duchesse de Montpensier se consola assez promptement, ne se retira point dans un couvent, mais se maria en 1644, avec Charles de Lorraine, duc de Guise, et mourut le 25 février 1656, c'est-à-dire quarante-huit ans après son premier mari. Ap. B.

629. SECVNDUM LEGEM DEBET MORI : Johannis decimo nono. (In fine) : *Explicit Passio secundum legem. Impressum est hoc opusculum Lugduni per Iohannem Galli, anno dñi m. cccc. iij. die vero xviij ianuarii*, 1504; in-24 de 16 feuilles à 2 col., pet. car. goth., 1 grav. sur bois..... 18—»

Livre singulier et d'une grande rareté. Une gravure sur bois, placée au-dessous du titre, représente Jésus-Christ crucifié et entouré des saintes femmes.

Cet opuscule est l'œuvre d'un moine du XIIIe ou du XIVe siècle. Le plan et l'exécution de l'ouvrage sont aussi bizarres que le titre; au surplus, nous pensons que l'auteur a eu l'intention d'écrire un sermon, et qu'il avoit choisi pour texte, ces paroles de saint Jean : *Secundum legem debet mori.* Ce sermon se divise alors en deux parties, dont l'une est rédigée sous une forme dramatique. Après avoir établi que l'univers a été régi, depuis la création jusqu'à nos jours, par trois lois différentes, la loi naturelle qui exista jusqu'à Moïse, la loi écrite qui finit à l'avénement du Christ, et la loi de grâce qui durera jusqu'au jugement dernier, l'auteur ajoute qu'on peut dire que, selon toutes ces lois, Jésus-Christ doit mourir : en effet, la mort du Christ a été figurée dans la loi naturelle, prophétisée dans la loi écrite et consommée dans la loi de grâce. Afin de démontrer que chaque loi condamne le Christ, « Suivons, dit-il, les pratiques de la justice criminelle. Il est d'usage de choisir des juges, un avocat pour les parties intéressées, et de sages conseillers qui émettent leurs avis sur la culpabilité de l'accusé. Appliquons ces principes au procès du Christ. Pour la loi naturelle, nous nommerons juges, Adam, Noë, Abraham et Jacob; conseillers, les fils de Jacob; mais Joseph parlera seul. L'avocat du Christ sera la *Pure innocence*, et l'avocat de la partie adverse, c'est-à-dire du genre humain, sera la *Charité*. Le tribunal ainsi composé, interrogeons les juges : O Adam, que dis-tu de Jésus? Adam répond qu'il doit mourir sur un arbre. — Noë, que dis-tu de Jésus? Noë répond qu'il doit mourir nu. — Abraham, que dis-tu de Jésus? Abraham répond qu'il doit mourir en croix. — Jacob, que dis-tu de Jésus? Jacob répond qu'il doit mourir sur le Calvaire. » Chacun des juges explique ensuite sa réponse. « Adam : J'ai péché par un arbre, Jésus doit mourir sur un arbre, afin qu'il y ait similitude entre la faute et la réparation. » Malgré notre respect pour les paraboles, nous constaterons qu'il y a peu de similitude entre une pomme et une croix. Noë raisonne encore plus hardiment. « Jésus doit mourir nu, dit-il, parce que je suis la figure du Christ. Or, dans le temps je plantai la vigne, je bus du vin, voire même un peu trop, puis dans mon ivresse je dormis nu. Comme Jésus est le complément de ma figure, il doit mourir nu. Abraham dit à son tour que Jésus doit porter sa croix, attendu que lorsqu'il se préparoit à tuer son fils Isaac, celui-ci portoit un fagot sur ses épaules. Quant à Jacob, il prononce que Jésus doit mourir sur le mont Calvaire, par la raison

que lui, Jacob, fuyant les persécutions de Jézabel, se retira sur le mont Sion, et qu'ayant pris une pierre pour oreiller, il s'endormit et vit en songe une grande échelle dont l'extrémité touchoit au ciel; or cette échelle est la croix du Christ: donc, il doit mourir sur le mont Calvaire, puisqu'il s'est endormi sur le mont Sion. » Ceci nous rapelle bien involontairement la fameuse réponse à cette question : « Pourquoi Robinson donna-t-il à son nègre, le nom de Vendredi? — Parce qu'il en fit l'acquisition un jeudi. »— Après les plaidoiries des avocats, Joseph, au nom des douze conseillers, déclare que le Christ *lui plaît*, mais qu'il doit mourir et être vendu par un de ses disciples, trente deniers, somme pour laquelle il a été vendu lui-même par ses frères. Le Christ, présent au jugement, se plaint des mauvaises raisons qu'on allègue contre lui; la Vierge reproche à Adam sa conduite coupable, qui entraîne la mort d'un innocent, proteste contre la sentence et en appelle à la loi écrite. Un nouveau tribunal est alors constitué. Les juges sont David, Salomon, Isaïe et Jérémie ; les conseillers, douze petits prophètes; mais Zacharie parlera seul. L'avocat du Christ est la *Fidélité*, et celui du genre humain, la *Vérité*. Les deux avocats prennent d'abord la parole. Puis les juges prononcent la sentence de mort et la motivent ainsi : David dit : « Jésus doit mourir crucifié; car j'ai prophétisé sur sa personne : Ils perceront mes pieds et mes mains. » Salomon dit : « Jésus doit mourir d'une manière vile, parce que j'ai écrit dans le livre de la *Sagesse :* Condamnons-le à la mort la plus honteuse. » Amour-propre d'auteur. David et Salomon ont prophétisé plusieurs siècles à l'avance la mort du Christ qu'ils ne connoissoient point, et ils ne veulent pas que leurs prophéties passent pour des rêveries. Il faut donc que le Christ meure, afin que ces rois juifs soient vénérés comme des prophètes du christianisme. Quoi qu'il en soit, la Vierge, peu édifiée de ces prophéties, en rappelle à la loi de grâce. Troisième tribunal. Juges : Jean, Matthieu, Marc et Luc. Conseillers : les onze apôtres. Avocat du Christ, l'*Humilité* ; avocat du genre humain, la *Nécessité*. Juges, conseillers et avocats condamnent le Christ à l'unanimité, et déclarent que l'appel de la Vierge doit être considéré comme nul et non avenu. Après avoir entendu ces paroles, Jésus commença à s'attrister, en disant : Voici que je vais mourir, et cependant je ne leur ai rien fait. Telle est la conclusion de la première partie. Ce qui nous paroît le plus singulier dans cette pièce, c'est la composition du tribunal, où figurent les quatre évangélistes, qui n'ont point écrit les Évangiles pendant l'existence de Jésus-Christ, et les onze apôtres qui votent à l'unanimité un supplice qu'ils ne pouvoient prévoir. A cette époque reculée, on n'y regardoit pas de si près; notre bon moine étoit trop heureux de mettre au jour une idée dramatique qui devoit impressionner la foule.

Le second sermon, qui complète le premier, le contredit bien un peu; mais il ne faut pas chercher une logique serrée dans des élucubrations qu'on lisoit ou qu'on écoutoit souvent sans en comprendre parfaitement le sens. Nous ne suivrons point l'auteur dans ses nouveaux raisonnements; nous nous contenterons de rapporter les cinq points du sermon. *Comment Jésus s'attira l'envie des Juifs. — Comment il fut livré par l'avarice d'un de ses disciples. — Comment il fut pris par des gens pervers et iniques. — Comment il fut faussement accusé. — Comment il fut très-injustement condamné. — Comment il fut honteusement cloué sur la croix.*

Cet opuscule est plus ancien et beaucoup plus rare que les œuvres de Barlette, de Menot et de Maillard, et certes il les égale en singularité. Ap. B.

630. TESTAMENT POLITIQUE de M. de Silhouette. *S. n.*, 1772; in-12 de 156 p., y compris le titre; plus 2 ff. d'errata, v. gr..... 9—»

Quand ce livre, nouvellement sorti d'une imprimerie clandestine, circula dans les salons de Paris, Pidansat de Mairobert, alors rédacteur des *Nouvelles à la main*, publiées depuis sous le titre de *Mémoires secrets* de Bachaumont, écrivit à la date du 7 décembre 1772 : « Cet écrit, s'il fût réellement sorti de la plume de ce ministre, auroit pu être aussi piquant qu'intéressant; mais ce n'est qu'une rapsodie d'idées très-communes sur l'administration des finances et sur les moyens de rendre à la France une prééminence qu'elle a perdue par une destinée attachée aux grands empires. » Ce jugement, porté un peu à la légère, fut accepté trop aveuglément. On regarda l'ancien contrôleur général des finances comme absolument étranger au *Testament* qu'on lui avoit attribué. Ce petit volume, imprimé et vendu sous le manteau, n'en resta pas moins rare et recherché. Longtemps après, le savant Weiss rectifia l'opinion émise par Pidansat de Mairobert, en disant dans la *Biographie universelle* de Michaud : « L'auteur avoit eu sous les yeux des projets et mémoires de ce ministre, ou bien il l'avoit entendu parler. » En effet, l'ouvrage est empreint, pour ainsi dire, de la personnalité d'Étienne de Silhouette. Cet ouvrage avoit été composé probablement sous ses yeux et dans son cabinet, car on lit dans l'avant-propos : « On remarquera que quelques objets ont eu des suites entièrement différentes de ce que M. de Silhouette avoit paru prévoir; j'aurois pu, ajoute l'éditeur anonyme, les supprimer, les changer ou surcharger le texte de notes et de réflexions, mais je l'ai regardé comme sacré; j'ai préféré de le laisser en entier et sans observations de ma part. » L'errata, *intéressant à consulter*, qui ne comprend pas moins de trois pages à la suite du *Testament*, prouve que le livre a été imprimé sans que les épreuves aient pu être corrigées par l'éditeur. Quant à Silhouette, il étoit mort le 10 janvier 1767 : il fut donc étranger à l'impression de son *Testament*, aussi bien qu'à la publication de plusieurs ouvrages trouvés dans son cabinet et imprimés après sa mort. Le nom de ce financier économiste est aujourd'hui absolument oublié, quoiqu'il ait passé dans la langue françoise, où il caractérise un genre de portrait dans lequel le dessin est à peu près *escamoté*. Le Dictionnaire de l'Académie a, dans sa dernière édition, admis le mot sans en indiquer l'origine. P. L.

631. THEODORI presbyteri Rhætensis libellus aduersus hæreses quibus iam olim hypostatica duarum in Christo naturarum vnio oppugnata est; nunc primum græce editus et latinus factus a Theodoro Beza Vezelio. Adiecta est earundem hæreseon collatio cum controuersiis eadem de re recens excitatis. *Geneuæ, Eust. Vignon*, 1576. — ARTICVLI DE COENA

DOMINICA, ministris ecclesiarum et scholarum Marchiticarum proponendi et ad eosdem responsio (per Lambertum Danæum). *S. l.*, 1576; 2 parties en 1 vol. in-4°..... 35—»

Ces deux ouvrages ont le même but; ils ont été imprimés tous les deux en 1576; il convient donc de les réunir.

Théodore, prêtre du VIe siècle, avoit écrit en grec un petit traité contre les hérétiques qui nioient les deux natures de Jésus-Christ, tels que : Manès, Paul de Samosate, Théodore de Mopsueste, Eutychès, et les évêques Julien et Sévère. Théodore de Bèze ayant découvert ce manuscrit, récemment apporté de Constantinople, s'empressa de le publier avec une traduction latine en regard. Puis il ajouta, sous le titre de *Collatio hæreseon*, une réfutation de certains passages d'André Musculus et de Jacques André, luthériens, qui renouveloient les anciennes hérésies des Eutychéens et des Monothélites, déjà combattues au VIe siècle par le prêtre Théodore. — Nous ferons remarquer la beauté des caractères grecs de cette édition de Genève.

Les opinions hérétiques que Théodore de Bèze reprochoit à A. Musculus, étoient extraites de la profession de foi sur la Cène, qu'il proposa par ordre de l'électeur de Brandebourg, aux ministres des églises et aux écoles de cet électorat. Or, le second ouvrage de ce recueil est une réponse de Lambert Daneau aux différents articles de la profession de foi de Musculus, qui rejette les deux natures de Jésus-Christ. — Théodore de Bèze termine son livre par cette exclamation : *Et tu Domine usque quo?* Lambert Daneau finit sa réponse par ces mots : *Laus Deo*. Ces deux phrases, qui paroissent peu importantes, peignent cependant avec exactitude le caractère de ces deux théologiens : l'emportement du premier et la modération du second. — L'opuscule de L. Daneau est anonyme. Le P. Niceron le cite, mais sans l'avoir vu : « Je ne sçai, dit-il, de quel temps est cet ouvrage. » Ceci prouve qu'il étoit déjà rare en 1734. Ap. B.

632. TRACTATVS de libertate ecclesiastica, aduersus Bohemorum suorumque complicum errores, iuris naturalis et diuini pariterque humani fulcimento recenter et magistraliter editus. *S. l. n. a.*; in-fol. goth., à 2 col., cart..... 18—»

Exemplaire à toutes marges, d'un volume rare, curieux et non cité; il est composé de douze feuillets signés *a*, *b*, *c*. Ce livre paroît avoir été imprimé vers 1485. — Ce n'est point de la liberté ecclésiastique qu'il s'agit dans cet ouvrage, mais de la suprématie du pape sur les empereurs, les rois, et le monde chrétien. L'auteur, défenseur fanatique du saint-siége, ne raisonne pas toujours très-sensément, mais il pose des principes absolus, qui feroient vraiment pâlir les plus audacieux champions de l'ultramontanisme moderne. Il prend pour prétexte de sa dissertation la nécessité de réfuter trois points de la doctrine des Bohémiens, c'est-à-dire des hussites, qui protestoient contre la puissance temporelle du pape, nioient l'existence du purgatoire, et déclaroient que la confession n'est pas d'institution divine. Les deux dernières erreurs sont traitées assez légèrement dans le dix-huitième chapitre et dans le dix-neuvième. Quant

à la première, notre théologien emploie dix-sept chapitres pour la *pulvériser*. Il prouve d'abord que la dignité épiscopale ou sacerdotale est supérieure à toute dignité impériale ou royale. « On doit, dit-il, obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ; or, le pape est le délégué de Dieu : donc, c'est au pape que tous doivent obéir. » — Au lieu d'analyser ce livre, nous nous contenterons d'en citer quelques passages. « Les rois et les empereurs ne sont que les vassaux du pape et les défenseurs de l'Église. — Si l'empereur promulgue une loi qui ne convient pas au pape, celui-ci a le droit de la corriger ou de l'abroger. — Le pape peut excommunier les rois et les empereurs, et même les déposer, car c'est de lui qu'ils tiennent leur autorité. Il ne faut pas oublier que Constantin le Grand donna au pape Sylvestre tout l'empire d'Occident, et par conséquent le pape est le véritable empereur. (« Ita iste Romanus est verus imperator. Et papa sibi ultimam coronam donat, ponendo cum pedibus super ejus caput : id est, imperatoris delegati. ») — Au surplus, l'empereur peut être excommunié non-seulement par le pape, mais encore par un évêque quelconque; en effet, les prêtres sont plus élevés en dignité que les rois. (« Sacerdotes sunt regibus digniores. ») Ne voit-on pas les rois se mettre à genoux devant les prêtres et leur baiser la main? — Les décisions du saint-siége doivent être accueillies, comme si elles émanoient de la bouche de Dieu ; ceux qui les rejettent blasphèment le Saint-Esprit ; la loi canonique est supérieure à la loi civile. Afin de justifier la possession des biens temporels, l'auteur dit : « On n'est point obligé de suivre tous les préceptes de Jésus-Christ et des apôtres ; ainsi, les papes et les ecclésiastiques peuvent acquérir et posséder des biens temporels, et lorsqu'on a fait une donation à l'Église, on n'a plus le droit de la révoquer. »

Quant au purgatoire, notre auteur nous apprend que saint Thomas d'Aquin a écrit que ceux qui nient l'existence du purgatoire sont des hérétiques ; de plus, le canon de la messe déclare qu'il y a un purgatoire. Or, on doit croire ce que croit l'Église, sous peine de damnation éternelle : donc le purgatoire existe. — La confession est-elle d'institution divine? Oui, puisque l'Église le croit ainsi. Voilà des raisonnements assez vigoureux pour convaincre les incrédules, et pour édifier les âmes chétiennes. Ap. B.

633. TRITHÈME (*Jean*). De laudibus sanctissime matris Anne tractatus perquam vtilis. *Impressum in nobile ciuitate Maguntina per Petrum Friedbergensem*, 1494; in-4°, titre et initiales en rouge. ..... 18—»

Édition originale d'un livre très-rare sur l'immaculée conception : La partie poétique n'a pas été réimprimée. Les capitales sont gothiques ; le texte est en lettres rondes. Les grandes initiales ont été dessinées et coloriées à la main; les petites sont rehaussées d'un trait de carmin.

Jean Trithème, ou plutôt de Trittenheim, ainsi qu'il se nomme dans l'épître dédicatoire, naquit le 1er février 1462, et fut élu abbé de Spanheim le 9 juillet 1482. Il mourut le 26 décembre 1516, dans le monastère de Saint-Jacques de Wurtzbourg, dont il avoit été nommé abbé en 1506, après une révolte des moines de Spanheim, qui ne vouloient plus être contraints à s'instruire et à

vivre régulièrement. Jean Trithème publia un grand nombre d'ouvrages historiques et théologiques. Le *Panégyrique de sainte Anne*, imprimé en 1494, devint si rare qu'il est inséré comme inédit dans les *œuvres* de Trithème éditées en 1605 par J. Busée.

Dès le xve siècle, l'immaculée conception fut l'objet des plus vives disputes théologiques; et malgré les nombreuses réclamations qui se succédèrent pendant plusieurs siècles, les papes n'osèrent prendre une décision à ce sujet. Paul V refusa d'accéder aux instantes prières de Philippe III, roi d'Espagne, qui renouvela sa demande en 1614 et en 1616. Il étoit réservé au xixe siècle de voir l'immaculée conception mise au rang des dogmes de l'Église, par un bref du souverain pontife.

Dans la dédicace du traité *De laudibus S. Annæ*, adressée le 1er juillet 1494 à Rumuldus Laupach, prieur des carmes de Francfort, Jean Trithème annonce qu'il n'a fait aucun usage de l'histoire de sainte Anne, déjà publiée et fort répandue, attendu que cette histoire ne lui paroissoit pas authentique, et qu'elle étoit apocryphe en divers passages. Il signaloit, sans doute, la *Légende de sainte Anne*, dont on connoît une édition imprimée à Cologne en 1510.

L'abbé de Spanheim a divisé son œuvre en seize chapitres, dans lesquels il discute la question avec la fougue et l'emportement qui le caractérisoient. Il dédaigne de prouver la vérité de la thèse qu'il défend; il lui suffit d'imposer silence à ses adversaires. Ainsi, dans le deuxième chapitre, où il invoque Dieu et sainte Anne, Trithème attaque les critiques et les nomme chiens et ignorants. « Canum latratus non metuo; imperitorum censuras non timeo. Quid mihi de his qui foris sunt? » Le quatrième chapitre a pour titre : « Contra illos qui festum et memoriam S. Annæ lacerant, despiciunt et impugnant. » L'auteur pose d'abord cette objection : « Cur nova festa assumitis, qui antiqua non celebratis? » Nous traduisons un extrait de la réponse : « Écoute, profane. Comment cette fête seroit-elle nouvelle, puisque les saints Pères l'ont célébrée, puisque le nom de sainte Anne est inscrit dans les plus anciens calendriers? La maison qu'elle habitoit fut convertie en église, peu de temps après la passion de Jésus-Christ. Dans une chapelle de l'abbaye de l'Ile-Barbe, près Lyon, est inhumé le corps de sainte Anne, que saint Longin, soldat, apporta de Jérusalem. « Et tu, « invide canis, contra omnes latrare præsumis? Quid impie latras? Tace : Abi : « Recede. » Et voilà une question éclairée et résolue.

Après avoir démontré que Dieu avoit choisi sainte Anne, « avant la création du monde, » pour être la mère de la vierge Marie, l'auteur ajoute : « Je sais bien que les savants ne sont pas d'accord sur ce point; je sais également qu'on peut, sans pécher, douter de l'immaculée conception. Aucun de nous n'a assisté aux conseils de Dieu, et personne ne connoît le secret de cette conception. » On est tout surpris de trouver une pensée si juste, noyée dans ce fatras théologique; mais, oubliant ce qu'il vient d'écrire, notre fougueux polémiste veut imposer à ses adversaires l'obligation de prouver la vérité de leur opinion : ce qui devient fort difficile, puisque Trithème a déclaré que personne ne connoissoit les secrets de Dieu, et qu'ainsi il a démontré, sans le vouloir, la futilité de ces discussions, qui seront toujours vides de sens tant que Dieu n'aura pas révélé lui-même les mystères que ne comprendra jamais l'intelligence humaine. Enfin l'auteur clôt la dispute en disant qu'il vaut mieux croire que nier l'im-

maculée conception. Il étoit fort inutile d'écrire un livre pour arriver à une telle conclusion.

Mais cet ouvrage avoit un autre but. Il s'agissoit d'engager les fidèles à fonder une confrérie du Rosaire de Sainte-Anne dans l'abbaye de Spanheim. C'est à ce projet que sont consacrés les derniers chapitres du livre. L'auteur énumère les avantages de cette confrérie, « à une époque où les moines menoient une vie peu régulière, où le peuple manquoit de dévotion, où les prêtres n'avoient plus les mœurs de leur état, où la charité s'étoit refroidie. C'est pourquoi Dieu à a permis aux Sarrazins, aux Turcs, aux Tartares et à d'autres peuples ennemis des chrétiens, d'envahir l'Asie, l'Afrique, la Grèce et plusieurs contrées de l'Europe; de sorte qu'il n'existe pas la vingtième partie de l'ancien monde chrétien. » Un grand nombre de confréries de Sainte-Anne avoient été déjà fondées en divers lieux, mais non sans opposition. Ces confréries, disoit-on, sont superstitieuses ; elles affoiblissent la foi catholique; on ne rend plus à Dieu le culte qui lui est dû; on déserte les églises paroissiales; les abbayes s'enrichissent à l'aide de leurs confréries. « Telles sont les objections de nos adversaires, s'écrie Trithème. « Crimina accusationis iniquæ! Objecta detractationis scele- « ratæ! » Vous gémissez de voir vos églises peu fréquentées. C'est à vous-mêmes que vous devez imputer cette désertion, à vous qui exigez le lait et la laine des brebis du Seigneur. Pourquoi vous occuper des offrandes? N'êtes-vous pas assez riches? Ne sait-on pas que vous faites la guerre aux saintes confréries dans l'intérêt de votre bourse, et que vous déchirez les moines par amour de l'or et non par amour de Dieu. « Cessate, obsecro, cessate ab hac « stultitia. Credite mihi, non est bonum contra sanctos Dei linguam extendere. » Il est facile de comprendre maintenant quel étoit le véritable but de l'abbé Trithème en écrivant son traité *De laudibus S. Annæ*.

Les derniers feuillets du volume contiennent dix-sept pièces de vers latins, composées par Trithème et par divers auteurs du temps, en l'honneur de sainte Anne. On y remarque le *Rosaire* de la sainte, versifié par Judocus Beissellius, professeur en droit et praticien d'Aix-la-Chapelle. Ap. B.

DEMANDE. Un bibliophile a trouvé dernièrement chez un libraire un 2e volume de la *Nouvelle Héloïse*, de J. J. Rousseau, édition d'*Amsterdam, Michel Rey*, 1769, broché et couvert d'additions, d'annotations, de corrections écrites par l'auteur. Rousseau préparoit sur cet exemplaire l'édition suivante, qui reproduit exactement les corrections et les changements que nous venons de signaler. Dans le but de compléter l'ouvrage ainsi annoté par J. J. Rousseau, le propriétaire du 2e volume désire acquérir les trois autres, et, dans le cas où ces trois volumes appartiendroient à une bibliothèque publique, il offre le volume qu'il possède, afin de ne pas laisser incomplet un exemplaire si précieux.

COMMENTAIRE

SUR UNE PIÈCE AUTOGRAPHE ET SIGNÉE

DE

Mme DE MAINTENON.

TEXTE.

M. de Villette m'a mis entre les mains vne copie du contract de mariage du bastard de mon grand-pere, vn papier concernant les fermes de Surimeau et de Mursay, trente-deux lettres de feu ma mere escritte (*sic*) à M. de Villette son pere, vne confiscation accordée à M. d'Aubigny mon grand-pere par Henry Quatre; tous lesquels papiers ie luy remettray entre les mains quand il luy plaira. A Niort, ce septiesme octobre mil six cent soixante et sept.

F. D'AUBIGNY.

COMMENTAIRE.

1. *Monsieur de Villette.* — Philippe Le Valois, marquis de Villette et de Mursay, lieutenant général des armées navales et de la province du Bas-Poitou, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, mort le 25 décembre 1707, à l'âge de soixante-quinze ans. Il avoit épousé en premières noces Marie-Anne-Hippolyte de Châteauneuf, suivant contrat du 31 juillet 1662, passé par-devant Lamberteau, notaire à Coulonges-les-Réaux, près Niort.

De cette union est issue, entre autres enfants :

Marthe-Marguerite Le Valois, née le 17 avril 1671, et baptisée le 19 du même mois, ainsi qu'il résulte de son acte de baptême, dont voici la copie :

« Le dimanche 19 avril 1671. — Aujourd'hui a été baptisée Marthe-Marguerite, fille de Philippe Le Valois, chevalier, seigneur de Villette et de Mursay, et de Marie-Anne-Hippolyte de Châteauneuf ; de laquelle a été parrain Jean-Josué de Guilloteau, écuyer, sieur de Launay et Surimeau, et marraine demoiselle Louise-Charlotte de Nesmond. L'enfant est né de vendredi dernier, et se sont tous soussignés.

« Signé : Philippe le Valois, Jean-Josué de Guilloteau, Louise-Charlotte de Nesmond, et Plassay, ministre. »

Cet acte prouve que 1° Philippe Le Valois étoit encore calviniste en 1671, puisque la comtesse de Caylus fut baptisée par un ministre protestant ; mais il avoit abandonné la réforme, lorsqu'en 1686 il reçut le brevet de chef d'escadre ; 2° en 1671, Philippe Le Valois s'intituloit seulement seigneur de Villette et de Mursay, et non pas marquis de Villette : il prit ce dernier titre beaucoup plus tard.

Jean-Josué Guilloteau et Louise-Charlotte de Nesmond avoient pour aïeule commune Marie d'Aubigné, sœur de Louise-Artémise, dame de Villette, et ils étoient, par conséquent, cousins issus de germains de leur filleule.

Marthe-Marguerite Le Valois épousa, suivant contrat du 8 mars 1686, passé par-devant Huché et Verany, notaires à Paris, Jean-Anne de Thubières de Grimoard de Pestel et de Levy, chevalier, comte de Caylus.

Philippe Le Valois étoit fils de Benjamin Le Valois, seigneur de Villette, et de Louise-Artémise d'Aubigné, dame de Mursay, fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné et de Suzanne de Lezay. Benjamin Le Valois avoit épousé Louise-Artémise d'Aubigné, par contrat du 22 octobre 1610, et il mourut le 3 août 1661, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Mme de Maintenon, fille de Constant d'Aubigné et nièce de

Louise-Artémise, dame de Villette, étoit donc cousine germaine de Philippe Le Valois, et tante *à la mode de Bretagne* de la comtesse de Caylus.

2. *Copie du contract de mariage du bastard de mon grand-pere.* — Ce bâtard d'Agrippa d'Aubigné n'est signalé par aucun généalogiste ; ou plutôt tous les historiens en ont parlé, mais en le citant comme un fils issu de légitime mariage. Il se nommoit Nathan Engibaud (anagramme de d'Aubigné), dit La Fosse, médecin et bourgeois de Genève en 1627. Son père le reconnut dans son testament et l'autorisa à porter le nom de d'Aubigné. On lit dans le *Dictionnaire historique* de Moréri, que Nathan, deuxième fils d'Agrippa d'Aubigné et de Suzanne de Lezay, naquit le 16 janvier 1601, à Nancray, près de Pluviers en Gâtinois ; qu'il se retira à Genève avec son père et sa mère, le 1er septembre 1620 ; qu'il épousa Claire Pelissari le 15 juillet 1621 ; qu'il devint veuf le 11 septembre 1631, et se remaria le 23 mai 1632, avec Anne Crespin ; enfin qu'il vivoit encore en 1669. Les rédacteurs du Dictionnaire de Moréri ont commis une grave erreur. Nathan, né le 16 janvier 1601, ne pouvoit être le fils de Suzanne de Lezay, morte en 1596. En effet, Agrippa d'Aubigné dit dans ses mémoires : « Aubigné arriva pour le siége de la Fère, à Chauny, portant le deuil de sa femme, morte quelques mois auparavant, et pour laquelle il fut trois ans ne passant guère nuits sans pleurer. » On sait que la Fère fut prise le 22 mai 1596. D'autres historiens, sous le titre de branche de Genève, ont placé Nathan ou Nathanaël d'Aubigné, né à Genève, fils de Théodore-Agrippa d'Aubigné et de N..., sa seconde femme. Il est vrai qu'Agrippa d'Aubigné se maria en secondes noces, à Genève, en 1623, avec Renée Burlamachi, née en 1568, d'une ancienne famille de Lucques, et veuve de César Balbany. Mais en 1623 d'Aubigné avoit soixante et onze ans, et on ne connoît point d'enfants issus de cette union tardive. Nathan épousa Claire Pelissari en 1621, c'est-à-dire deux ans avant le second mariage de son

père. Il y a donc impossibilité matérielle de le rattacher à l'un ou à l'autre mariage. Il est né cinq ans après la mort de Suzanne de Lezay, et douze ans avant le second mariage d'Agrippa d'Aubigné. Nathan est le bâtard dont le contrat de mariage fut remis à Mme de Maintenon par Philippe Le Valois. Il eut dix enfants : trois de Claire Pelissari, et sept d'Anne Crespin. Le second fils d'Anne Crespin, George d'Aubigné, vint en France pour prier Mme de Maintenon de lui aider à faire réparer la sépulture d'Agrippa d'Aubigné, leur aïeul commun. Mme de Maintenon accueillit favorablement cette demande, et chargea M. d'Iberville, résident du roi Louis XIV à Genève, d'emporter avec lui les dessins qu'elle avoit fait exécuter par Mansart, pour la décoration de ce tombeau. Agrippa d'Aubigné, septième fils de Nathan, embrassa la religion catholique et devint commissaire des guerres ; une de ses filles fut élevée à Saint-Cyr. Le testament de Théodore-Agrippa d'Aubigné, dont je possède un extrait, et qui a été publié, *in extenso*, par M. Lud. Lalanne, à la suite des *Mémoires d'Aubigné*, prouve que Nathan étoit fils naturel de Théodore-Agrippa d'Aubigné et de Jacqueline Chayer ; qu'il naquit à Nancray, et fut baptisé à Gergeau. Jacqueline Chayer fit son testament à Genève, le 14 mars 1627.

Mais pourquoi s'étonneroit-on de ce que les historiens ont inscrit Nathan dit La Fosse parmi les enfants légitimes de Théodore-Agrippa d'Aubigné, puisqu'ils ont tous ignoré le nombre et les noms de ces enfants. Beauchet Filleau (*Dictionnaire des anciennes familles du Poitou*) indique comme enfants de Théodore-Agrippa d'Aubigné et de Suzanne de Lezay : Constant, Artémise ou Louise (Louise-Artémise), Marie, Nathan dit La Fosse. Le duc de Noailles (*Histoire de Mme de Maintenon*), dit : « Agrippa d'Aubigné, marié à Jeanne de Lezay en 1583, n'eut que trois enfants : Constant et deux filles, dont Louise-Artémise, qui, épousa le 22 octobre 1610, Benjamin Le Valois, marquis de Villette. » Dans cette phrase il y a trois erreurs : 1° la femme d'Agrippa d'Aubigné

ne se nommoit pas Jeanne ; 2° elle eut plus de trois enfants ; 3° Benjamin Le Valois n'étoit pas marquis de Villette. Moréri cite également trois enfants issus du mariage de Théodore-Agrippa d'Aubigné et de Suzanne de Lezay : Nathan, dont l'article suit, Constant, Artémise.

J'ai eu entre les mains un acte d'aveu (en original), rendu par Théodore-Agrippa d'Aubigné, le 9 décembre 1597, pour la seigneurie de Surimeau, relevant du roi à cause de son château de Niort. On lit dans cette pièce que Théodore-Agrippa d'Aubigny, chevalier, sieur des Landes Guynemer, d'Andremont, Surimeau et Mursay, gouverneur de Maillezais, etc., rend hommage au roi de la seigneurie de Surimeau, au nom de père et loyal administrateur de Agrippa d'Aubigny son fils, tant pour ledit que pour Constant, Henry, Marie et Louise d'Aubigny, ses enfants de feu Suzanne de Lezay. Il résulte de cet acte officiel, que Suzanne (et non Jeanne) de Lezay, mariée le 6 juin 1583, eut cinq enfants, tous vivants en 1597 ; que l'aîné se nommoit Agrippa, le second Constant, et le troisième Henry. Mais on ignore complétement la destinée d'Agrippa et de Henri d'Aubigné, frères de Constant ; l'aveu que je viens de citer, est la seule pièce qui, jusqu'à présent, constate leur existence.

Les historiens ont été sans doute induits en erreur par cette phrase des *Mémoires de d'Aubigné:* « Constant, fils esné et unique d'Aubigné, fut nourry par son pere avec tout le soin et despence qu'on eust pu employer au fils d'un prince. » Et par le passage suivant de son testament : « Je declare Constant d'Aubigné, mon fils aîné et unique, pour le destructeur du bien et honneur de la maison, etc. » Mais ces mémoires et ce testament ont été écrits vers la fin de la vie d'Agrippa d'Aubigné, et à cette époque Constant étoit réellement son fils aîné et unique.

Je signalerai, en passant, une singularité historique qui se rattache à un autre aveu de la seigneurie de Surimeau, rendu par Théodore-Agrippa d'Aubigné, le 5 mars 1615. Cet acte, passé par-devant Mathion, notaire, à Maillezais, est revêtu du

scel de la châtellenie du lieu. Or, ce scel, très-bien conservé, porte en inscription : « Henricus d'Escoubleau eps Malleacensis. » N'est-ce pas un fait assez extraordinaire que de voir d'Aubigné, ce zélé calviniste, qui fit de si grands sacrifices pour le triomphe de ses opinions religieuses, sceller un acte signé par lui avec le cachet de l'évêque de Maillezais, qu'il avoit chassé de sa résidence, et dont il occupoit le château ; bien plus, insérer dans cet acte que le sceau de l'évêque est celui de la châtellenie.

3. *Un papier concernant les fermes de Surimeau et de Murçay.* — Ce papier étoit, sans doute, le bail à ferme des terres de Surimeau et de Mursay, fait à Niort, le 2 mars 1613, par Théodore-Agrippa d'Aubigné ; mais cet acte ne pouvoit être pour Mme de Maintenon qu'un souvenir de son enfance et du temps heureux qu'elle avoit passé au château de Mursay, près de sa tante, Mme de Villette ; souvenir qu'elle conserva toute sa vie, soit lorsqu'aux Ursulines de la rue Saint-Jacques, elle disoit : « Je croirai tout, pourvu qu'on me laisse un petit coin dans le ciel pour y placer ma tante de Villette ; je ne puis me persuader qu'elle sera damnée ; » soit lorsque, traversant le Poitou, vers 1677, avec le duc du Maine, elle s'attendrissoit en revoyant les murs du château de Mursay. Constant d'Aubigné, le père de Mme de Maintenon, avoit été déshérité. Voici la clause testamentaire de cette exhérédation : « Premièrement, je déclare Constant d'Aubigné, mon fils aîné et unique, pour le destructeur du bien et honneur de la maison, en tant qu'en lui a été, et pour avoir mérité d'être entièrement deshérité pour plusieurs offences énormes, particulièrement pour avoir été accusateur et calomniateur de son père en crime de lèse-majesté ; c'est pourquoi je le prive de tous mes meubles et acquêts de quelque qualité qu'ils soient. Toutefois s'il se présente quelque enfant bien légitime de lui, à ses enfants, non à lui, je laisse la terre des Landes-Guinemer-près-Mer, qui est mon seul patrimoine. » Ainsi, Constant

d'Aubigné fut complétement privé de l'héritage paternel, et ses enfants lui furent substitués pour la terre des Landes-Guinemer, qui ne valoit que deux ou trois cents livres de rente. Constant et son fils, Charles d'Aubigné, s'intitulèrent barons de Surimeau, sans avoir jamais possédé cette seigneurie. La baronnie de Surimeau appartint à Marie d'Aubigné, qui épousa, par contrat du 5 décembre 1613, Josué de Caumont, seigneur d'Adde, fils de Pierre de Caumont, baron de La Harie, gouverneur de Mont-de-Marsan. Surimeau passa à sa fille Louise de Caumont, mariée le 2 octobre 1657, à Jean de Guilloteau, écuyer, seigneur de Launay; puis au fils de celui-ci, Jean-Josué de Guilloteau, mort sans postérité vers 1692. La seigneurie de Surimeau revint alors aux deux filles de la sœur de Louise de Caumont, Artémise, qui avoit épousé, le 13 juin 1641, Pierre de Nesmond, seigneur de Sansac. Enfin elle passa dans la famille Avice, par suite du mariage d'Artémise de Nesmond avec Aubin Avice, seigneur de Mougon, le 19 mars 1664. Cette famille, anoblie en 1599 par l'échevinage de Niort, a possédé le domaine de Surimeau jusqu'à nos jours. Le château de Mursay échut en partage à Louise-Artémise d'Aubigné, qui épousa par contrat du 22 octobre 1610, Benjamin Le Valois, seigneur de Villette, et resta constamment la propriété de cette famille.

4. *Trente-deux lettres de feu ma mere escritte* (sic) *à M. de Villette son pere.* — Cette phrase est amphibologique, mais on comprend aisément que M. de Villette, *son père*, est Benjamin Le Valois, seigneur de Villette, père de Philippe Le Valois, à qui cette pièce est adressée. On doit regretter que ces trente-deux lettres soient perdues ou enfouies dans quelque cabinet d'où elles n'ont point encore été extraites. Que de particularités intéressantes elles auroient pu nous révéler!

La Beaumelle a publié (*Mémoires de Mme de Maintenon*, t. VI pp. 32-38) des extraits de trois lettres écrites par Jeanne de Cardilhac; mais, selon son inexactitude habituelle, deux de

ces lettres sont faussement datées, et la troisième, dont la date est exacte, se trouve précédée de cette note : *Du 2 juin 1646, à ce que porte la copie que j'ai entre les mains, mais sûrement il y a erreur*. La première lettre est adressée à M. de Villette, le 1er juin 1641 (lisez 1642). En effet, c'est à cette époque que Jeanne de Cardilhac s'étoit rendue à Paris pour transiger sur procès avec le sieur de Sansac, qui retenoit des biens appartenant à Constant d'Aubigné. La deuxième, écrite à Mme de Villette, est datée du 18 juillet 1646 (lisez 1642). Elle lui rend compte de quelques commissions faites à Paris, et elle ajoute : « Je crains bien que cette pauvre galeuse (Françoise d'Aubigné) ne vous donne bien de la peine. Ce sont des effets de votre bonté de l'avoir voulu prendre. Je n'ai au monde de passion plus forte, après celle de vous servir, que de me voir hors de ces embarras, parmi lesquels j'éprouve le conseil qu'un de nos auteurs catholiques donne aux veuves, de n'avoir point de procès. » La troisième lettre, à Mme de Villette, est datée de la Martinique, le 2 juin 1646. Cette date est fort exacte, puisque Jeanne de Cardilhac annonce qu'elle venoit d'apprendre la mort de Mme de Sansac, événement qui eut lieu le 10 octobre 1645. Cette lettre est importante, et rectifie plusieurs erreurs. Ainsi Constant d'Aubigné ne résidoit point à la Grenade, mais à la Martinique. Il s'étoit embarqué avec ses trois enfants, et c'est en Amérique que mourut l'aîné, nommé Constant, âgé de dix-sept ans au mois de juin 1646. « Je vois bien, dit-elle, que je suis ici pour quelques années, et je crains que la santé de mes enfants ne s'altère si fort par le mauvais air et par les mauvaises nourritures, qu'elle ne se puisse jamais remettre. Et puisque leur père ne daigne songer à eux, il faut que je leur serve des deux, de père et de mère. Je ne vous parlerai point de lui (Constant d'Aubigné) ni de sa conduite, crainte d'affliger derechef votre bon naturel. » La vie si orageuse de Constant d'Aubigné est à peine connue. On en trouve quelques fragments dans les *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné ;* mais

ces mémoires s'arrêtent en 1627. On ne possède aucun renseignement précis sur les nombreux voyages qu'il fit en France et à l'étranger, sans pouvoir se créer nulle part une position honorable. Ne se livrant franchement à aucun des partis qui divisoient la France, ménageant l'un ou l'autre, selon ses intérêts, se convertissant pour payer ses dettes, puis écrivant contre l'Église romaine pour obtenir de son père une pension, il se perdit de réputation de tous côtés, et finit misérablement sa vie dans l'exil, après avoir passé au moins douze ans en prison. On connoît assez imparfaitement les dates de sa double incarcération, de sa mise en liberté, de son départ pour l'Amérique et de sa mort. S'il n'étoit pas le père de Mme de Maintenon, son nom seroit complétement oublié. Une seule phrase des *Mémoires de d'Aubigné* nous apprend son premier mariage. « En l'absence de son père, il (Constant) se maria à la Rochelle à une malheureuse femme que depuis il a tuée. » J'ai cependant découvert un extrait du contrat de ce premier mariage. « Acte du 30 septembre 1608, reçu par Dupuis, notaire à la Rochelle. Contrat de mariage de Constant d'Aubigny, écuyer, seigneur de Surimeau, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de la citadelle de Maillezais, et fils de haut et puissant Théodore-Agrippa d'Aubigny, seigneur des Landes-Guinemer et de Mursay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et gouverneur de l'île et du château de Maillezais, et de damoiselle Suzanne de Lezay, avec dame Anne Marchant, veuve de haut et puissant Jean Couraut, seigneur et baron de Chastelaillon. » On prétend que la mort violente d'Anne Marchant eut lieu à Niort, par suite d'infidélités conjugales; mais l'authenticité de cet événement n'est prouvée par aucune pièce justificative. Quant à la conversion de Constant au catholicisme, que lui reprochoit si vivement Agrippa d'Aubigné, je crois en avoir trouvé la preuve dans la liste des pensions accordées par Louis XIII en 1621 : « A M. d'Aubigny, 8000 liv. » Constant d'Aubigné ne pouvoit être pensionné à d'autre titre que celui de nouveau converti ; quoique cet

article représente le chiffre exact de la pension antérieurement attribuée à Agrippa d'Aubigné, il ne peut cependant lui être appliqué. Cette pension avoit été supprimée en 1615, lorsqu'il refusa avec tant de hauteur une augmentation de 5000 liv. Depuis cette époque, la remise des places de Maillezais et du Doignon entre les mains du duc de Rohan, en 1619, sa fuite à Genève en 1620, et ses intrigues continuelles en faveur des protestants l'avoient rendu l'ennemi de la cour; il fut même condamné à mort par contumace. C'est donc Constant d'Aubigné qui jouissoit de cette pension en 1621, mais il ne la conserva pas longtemps.

« Contrat du second mariage de mess. Constant d'Aubigné, chevalier, seigneur et baron de Surimeau en Poitou, fils de haut et puissant seigneur messire Théodore-Agrippa d'Aubigné, seigneur du Crest, et de Suzanne de Lezay, avec damoiselle Jeanne de Cardilhac, fille de Pierre de Cardilhac, seigneur de Cardilhac, lieutenant de M. le duc d'Épernon dans la garnison du Chasteau-Trompette, et de Louise de Montalembert. Cet acte, du 27 décembre 1627, reçu par Justian, notaire à Bordeaux. » Constant d'Aubigné est qualifié dans cet acte baron de Surimeau. Il paroît que ce titre lui fut concédé par sa famille, puisqu'en 1630 la veuve d'Agrippa d'Aubigné écrivoit à Mme de Villette : « Je désire de sçavoir si M. de Villette et M. d'Adde sont contents que l'on paye la dette de M. le baron (Constant d'Aubigné) à M. Huguetan de Lyon, qui sont cent livres que ledit Huguetan lui prêta en sa grande nécessité. » Agrippa d'Aubigné est seulement nommé seigneur du Crest, terre qu'il acheta près de Genève, vers 1621. Il avoit abandonné à ses deux filles les domaines qu'il possédoit en France.

Constant d'Aubigné étoit détenu au château Trompette, lorsqu'il se maria avec Jeanne de Cardilhac. Des pièces publiées dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. Ier, 1859, prouvent ce fait et fournissent d'utiles renseignements sur ce premier emprisonnement. Dans une lettre adressée à M. de

Lapeyrère, d'Aubigné s'exprime ainsi : « M. le duc (d'Épernon) envoya querir hier au soir M. de Cardilhac et ses enfants, — commanda que le mariage se consumast entre cy et dimanche et defence aprez cela au père et au fils de ne voyr de leur vie ny ma maistresse ni moi. Telement que je ne suis plus prisonnier que pour ce que je dois à Baritton. » Cette lettre a été évidemment écrite peu de jours avant le 27 décembre 1627 ; et d'Aubigné ne pouvoit être en prison que depuis quelques mois.

En effet, Agrippa d'Aubigné nous apprend que Constant « vint à Genève (vers 1626), se présenta au ministre, fit là, en Poitou, et à Paris toutes les reconnoissances qui lui furent enjoinctes, escrivit en vers et en prose furieusement contre la papauté, obtint de l'argent et une pension telle que pouvoit donner un père hors de son bien. » Puis, il passa en Angleterre. « Le roy Charles Ier, pour résoudre la guerre, n'appela que le duc de Buckingham, quatre milords, le sieur de Saint-Blanquart envoyé de M. de Rohan, et Constant comme despesché de son père. Cette assemblée résolut la guerre (pour secourir la Rochelle, en 1627); elle résolut aussi d'envoyer querir Aubigné. » Constant retourna à Genève pour engager son père à se rendre en Angleterre; mais, avant et après ce voyage à Genève, il traversa Paris et révéla à Louis XIII et à M. de Schomberg les projets du gouvernement anglois. Après quoi il voulut sans doute retourner à Londres ; mais le duc d'Épernon, gouverneur de la Guyenne, et ennemi personnel d'Agrippa d'Aubigné, fit arrêter Constant et l'incarcéra au château Trompette. C'est alors qu'il vit Jeanne de Cardilhac, qu'il s'en fit aimer, et qu'il l'épousa *par ordre*. Ce mariage contribua à lui faire rendre la liberté. Il résulte d'un compte dressé par M. de Lapeyrère et inséré dans les *Archives historiques de la Gironde*, que Constant d'Aubigné obtint son élargissement par lettre du roi, et que, n'étant plus détenu qu'à cause de ce qu'il devoit à Baritton, sergent royal, MM. de Lapeyrère et de La Cour payèrent audit Baritton, cent cinquante

livres, le 19 février 1628, et que d'Aubigné sortit du château Trompette, le lendemain, 20 février.

Que devint-il depuis le 20 février 1828 jusqu'au mois de juin 1632, époque à laquelle il fut arrêté de nouveau? Nous le retrouvons en 1631, à Bordeaux, où il souscrit une reconnoissance de vingt pistoles que M. de Lapeyrère lui avoit prêtées le 31 décembre 1627. Quelles furent les motifs de ce second emprisonnement? Il est probable que Constant d'Aubigné, déshérité par son père, criblé de dettes et plongé dans la plus grande misère, chercha à se créer des ressources par des moyens illicites, ou à l'aide d'intelligences avec les mécontents, que le cardinal de Richelieu poursuivoit rigoureusement depuis la prise de la Rochelle.

Ce n'est point à Niort qu'il fut incarcéré en 1632 : on le transféra dans cette ville vers la fin de 1634. En effet, si Charles d'Aubigné son second fils, dont la naissance en 1634, est prouvée par des documents authentiques, étoit né à Niort, le registre au milieu duquel est inscrit, avec les signatures autographes des témoins et du curé, l'acte de baptême de Mme de Maintenon, m'auroit fourni celui de son frère Charles; tandis que je n'ai pu retrouver les actes de naissance de Constant et de Charles d'Aubigné, nés à Bordeaux, parce que les registres de la paroisse du château Trompette ont été détruits. La translation de Constant d'Aubigné dans les prisons de Niort, où naquit très-certainement Mme de Maintenon en 1635, le rapprocha de ses parents, de ses amis, et devint fort avantageuse pour lui et pour ses enfants. On sait que Mme de Villette se chargea pendant longtemps de la nourriture et de l'éducation des deux fils et de la fille de Constant, et que plus tard la baronne de Neuillan, femme du gouverneur de Niort, prit soin de Charles et de Françoise d'Aubigné.

L'époque de la mise en liberté de Constant d'Aubigné est généralement fixée à l'an 1639 : date inexacte. Je dois à l'obligeance de M. Bournet-Véron, notaire à Paris, la communication d'actes notariés qui rectifient cette erreur. Le 13 juin

1642, Pierre de Nesmond, écuyer, sieur de Sansac, chargé des pouvoirs d'Artémise de Caumont, sa femme, et de Louise de Caumont, sa belle-sœur, d'une part; et Jeanne de Cardilhac, femme séparée de biens de Constant d'Aubigny, son mari, chargée des pouvoirs de Charles Alonneau, procureur à Niort, curateur de Constant, Charles et Françoise d'Aubigny, leurs enfants, d'autre part; étant de présent à Paris, en l'étude des notaires qui se sont soussignés, nomment des arbitres pour vider leurs différends et procès, relativement à la succession de Théodore-Agrippa d'Aubigné, père de Constant. Cette pièce importante est suivie de plusieurs procurations en original; nous en détachons celle-ci. « Fut présent en sa personne par-devant les notaires soussignés, messire Constant d'Aubigny, chevalier, sieur de Surimeau, demeurant de présent en cette ville de Nyort, lequel a déclaré qu'il authorise par ces présentes en tant que besoing.... dame Jeanne de Cardilhac, sa femme, quoique séparée quant aux biens.... Fait et passé audict Nyort EN L'ESCROUE DES PRISONS ROYALLES de ceste dicte ville, le septième jour de juillet 1642. Suivent les signatures. » Il est donc prouvé que Constant d'Aubigné étoit encore dans les prisons de Niort, le 7 juillet 1642. Jeanne de Cardilhac, pendant son séjour à Paris, sollicita vivement l'élargissement de son mari; mais je crois qu'on ne fit droit à sa requête, qu'après la mort du cardinal de Richelieu.

Remarquons, en effet, que le 13 juin 1642 on arrêtoit Cinq-Mars à Narbonne; que Louis XIII et son ministre étoient éloignés de Paris; que le cardinal, atteint d'une maladie mortelle, n'eut que le temps de faire décapiter à Lyon Cinq-Mars et de Thou, puis de se rendre lentement à Paris, pour y mourir le 4 décembre. Je ne vois, dans ces derniers mois de l'année 1642, d'autre occasion favorable pour la liberté de Constant d'Aubigné, que l'avénement d'un nouveau ministre qui, pour se créer des amis, dut se départir des mesures rigoureuses adoptées par son prédécesseur.

On pourroit inférer de là que Constant d'Aubigné étoit

réellement prisonnier d'État. Or il est certain qu'il avoit recouvré sa liberté au mois de décembre 1642, attendu que le 16 décembre, il donnoit quittance, à Paris, de mille florins genevois que Renée Burlamachi, deuxième femme d'Agrippa d'Aubigné, lui avoit légués par testament. Cependant le 10 juin 1643 (1), il écrivoit de Lyon, à son frère Nathan d'Aubigné, qu'il étoit réduit à la dernière misère et qu'il se retiroit en Languedoc ou en Provence, sous le nom de Charles des Landes. Ce fut sans doute vers cette époque qu'on lui proposa et qu'il accepta un emploi militaire à la Martinique.

L'acte que j'ai cité plus haut nous apprend que le fils aîné de Constant d'Aubigné et de Jeanne de Cardilhac, se nommoit également Constant (2); quant à Charles d'Aubigné, il naquit en 1634. En effet, on sait qu'il mourut à Vichy le 22 mai 1703, à l'âge de soixante-neuf ans, et, de plus, il existe des lettres de bénéfice d'âge, datées du 27 février 1655, en faveur de Charles d'Aubigné, écuyer, seigneur de Surimeau, âgé de vingt ans, enseigne dans le régiment du cardinal Mazarin. Ces deux indications nous reportent à l'année 1634, et la date de sa naissance est circonscrite entre le 28 février et le 22 mai. Le titre d'enseigne dans le régiment de Mazarin, ajoute quelque force à cette assertion que Constant d'Aubigné recouvra sa liberté sous le ministère de ce cardinal.

Puisque je viens de parler de l'acte de baptême de Mme de Maintenon, je saisirai cette occasion pour rectifier quelques erreurs qui se sont propagées à ce sujet. Voici le texte exact et complet de cette pièce :

« Le vingt-huictiesme jour de novembre mil six-cent trente-cinq, fut baptizée Françoise, fille de messire Constant d'Aubigny, seigneur d'Aubigny et de Suiremeau, et de dame Ieanne de Cardilhac, conjoints. Son parrain fut François de La Roche-

(1) La Beaumelle, en datant cette lettre de 1647, avoit oublié qu'en 1647 Constant d'Aubigné n'existoit plus.

(2) Il étoit né en 1629, puisque le 6 mars 1637 son père déclaroit qu'il avoit sept ans et demi.

foucault, fils de haut et puissant messire Benjamin de La Rochefoucault, seigneur d'Estissac et de Maigné; et sa marraine, damoiselle Suzanne de Baudéan, fille de haut et puissant Charles de Baudéan, seigneur baron de Neuillan, gouverneur pour Sa Majesté de cette ville et chasteau. — Signé : Susane de Baudéan; François de La Rochefoucault; Constant d'Aubigny; F. Maulme, curé de Nostre-Dame de Niort. »

Malgré les termes précis de cet acte, on a cependant écrit que le parrain étoit François, duc de La Rochefoucault, père de l'auteur des *Maximes;* et la marraine, Françoise Tiraqueau, baronne de Neuillan. Le parrain et la marraine de Mme de Maintenon furent deux enfants. François de La Rochefoucauld, neveu du duc François, et fils de Benjamin, marquis d'Estissac, et de Anne de Villoutreys, mariée en 1623, avoit à peu près dix ans; Suzanne de Baudéan, fille de Françoise Tiraqueau, baronne de Neuillan, devint duchesse de Navailles et mourut le 15 février 1700, à l'âge de soixante-quatorze ans : elle avoit donc neuf ans en 1635.

5. *Une confiscation accordée à M. d'Aubigny, mon grand-pere, par Henry IV.* — Cette indication n'ayant point de date, il devient impossible de savoir quelle est la confiscation dont il s'agit. Je ne connois que deux gratifications accordées par Henri IV à Th.-A. d'Aubigné : une pension de huit cents écus, par brevet du 6 mars 1580; et une autre pension de quatre cents écus, par brevet du 17 janvier 1592. Si cette confiscation consistoit en biens-fonds, on n'en trouve plus de traces dans la liste des domaines que possédoit A. d'Aubigné en 1613. Je ferai remarquer que dans cette liste, publiée par M. Lud. Lalanne, ne figure pas la terre de Chaillou, que d'Aubigné avoit achetée en Poitou, ainsi qu'il s'y étoit engagé par son contrat de mariage avec Suzanne de Lezay. Il est présumable que cette seigneurie étoit déjà vendue, ainsi que fut vendue en 1615 la ferme et seigneurie de Chauvaux, relevant de Surimeau, au devoir d'un éperon doré.

L'exhérédation prononcée par A. d'Aubigné contre son fils Constant, n'empêcha point Jeanne de Cardilhac de poursuivre avec persistance la restitution d'une partie de l'héritage de son beau-père ; car on lit dans l'énumération de ces biens, rédigée par d'Aubigné lui-même en 1613 : « Les maisons de Surimeau et de Mursay, avec leur ancien domaine, sont acquises au nom des enfants, tellement que le père ne peut y prétendre que les payements, les acquêts nouveaux et améliorations. » Constant d'Aubigné avoit donc des droits incontestables sur les domaines de Surimeau et de Mursay, qui, provenant de la succession de Suzanne de Lezay, n'appartenoient point à A. d'Aubigné. Celui-ci pouvoit seulement aliéner les nouveaux acquêts ; ce qu'il fit pendant les dernières années de son séjour en France. De plus, il avoit avantagé ses deux filles, au préjudice de son fils. Néanmoins, Constant d'Aubigné réclamoit, à juste titre, un règlement de partage pour l'héritage de sa mère. Mme de Villette, désirant jouir paisiblement de la propriété de Mursay, transigea à l'amiable. Les enfants de Marie d'Aubigné (Mme de Caumont) ne suivirent pas cet exemple : des procès furent intentés, et ils se terminèrent, en 1642, par un compromis désavantageux pour les intérêts de Constant d'Aubigné. N'est-ce point à ces motifs qu'il faut attribuer la haute fortune que Mme de Maintenon procura à la famille de Villette, et son indifférence profonde pour la famille de Caumont.

6 *Tous lesquels papiers je luy remettray entre les mains quand il luy plaira.* — L'existence de cette reconnoissance de dépôt feroit croire que les pièces y énoncées n'ont pas été restituées par Mme de Maintenon. On peut donc espérer de retrouver un jour les lettres de Jeanne de Cardilhac parmi les nombreux documents qu'explore actuellement M. Th. Lavallée. Je tiens à ces lettres, parce qu'elles jetteroient sans doute une vive lumière sur les vertus presque stoïques de cette dame, qui fut la mère de Mme de Maintenon.

Jeanne de Cardilhac épouse un prisonnier d'État, et, faisant

abnégation de la liberté et de tous les plaisirs de la vie, partage pendant douze ans la captivité de son mari. Elle ne s'éloigne de la prison qui le renferme que pour solliciter avec activité son élargissement, et pour défendre les intérêts de ses enfants, poursuivre les usurpateurs de leurs biens patrimoniaux, subir des transactions ruineuses sur des procès qu'elle ne pouvoit plus suivre, faute d'argent; puis, refusant de se séparer de ses enfants, elle accompagne Constant d'Aubigné dans l'exil où il devoit mourir, après s'être ruiné de nouveau, par sa passion effrénée pour le jeu; elle perd également en Amérique son fils aîné. Alors Jeanne de Cardilhac revient en France dans la plus complète misère, travaille pour vivre, surveille sans relâche l'éducation de ses deux enfants, et, en mourant, ne laisse d'autre héritage à sa jeune fille, que cette mémorable recommandation : « Crains tout des hommes et n'espère qu'en Dieu. » C'est Jeanne de Cardilhac qui, voyant brûler sa maison, répondoit aux assistants étonnés du calme dont elle faisoit preuve en cette occasion : « Eh! quoi! faut-il pleurer pour si peu de chose ? » Il est vrai que sa vie fut un tissu de malheurs tellement continus, que l'incendie d'une maison devoit être considéré par elle comme un léger accident. Je regrette vivement que nous ne possédions aucun document précis sur l'existence d'une femme si remarquable par son dévouement à sa famille, par la fermeté de son caractère et l'intelligence de son esprit, qualités qu'elle sut transmettre à sa fille, Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon.

7. *A Niort, ce septiesme octobre mil six cent soixante et sept.*— Ce voyage de Mme de Maintenon à Niort n'est mentionné nulle part; elle ne fit sans doute qu'un court séjour dans cette ville. En 1667, Françoise d'Aubigné était veuve de Scarron depuis sept ans, et jouissoit d'une entière liberté. Sa pension de deux mille livres, supprimée après la mort de la reine mère, au mois de janvier 1666, avoit été rétablie par les soins.

de Mme de Montespan, et elle ne devint gouvernante du duc du Maine et du comte de Vexin qu'en 1669.

8. *F. d'Aubigny.*—Telle est la véritable orthographe du nom de la famille de Mme de Maintenon. Agrippa, Constant et Françoise ont toujours signé d'Aubigny et non d'Aubigné. Au reste, Théodore Agrippa descendoit de la famille d'Aubigny en Anjou. Pourquoi a-t-on altéré ce nom dans le XVIIIe siècle, et pourquoi écrivons-nous, fort mal à propos, d'Aubigné au lieu d'Aubigny? C'est une bizarrerie dont il seroit difficile de rendre compte, et contre laquelle je proteste; mais l'usage consulte rarement la raison, et cependant ses caprices deviennent des lois qu'on ne peut enfreindre.

Les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de Mme de Maintenon et de sa famille ont commis de nombreuses erreurs ; ces erreurs se sont propagées et ont été reproduites par les auteurs les plus consciencieux. J'ai cherché à en rectifier quelques-unes dans ces commentaires sur une pièce autographe et signée de Françoise d'Aubigny. Je me réserve de rédiger plus tard un errata complet de tous les ouvrages relatifs à Mme de Maintenon. La publication la plus extraordinaire est, sans contredit, le *Fragment* du P. Laguille, inséré dans le huitième volume des *Variétés historiques et littéraires :* c'est un recueil d'absurdités. Mais que peut-on espérer d'un historien qui débute ainsi : « Agrippa d'Aubigny est tenu communément pour fils bâtard de la reine Jeanne d'Albret, étant veuve, et de son secrétaire. » Or personne n'ignore que Jeanne d'Albret ne devint veuve qu'en 1562, et qu'Agrippa d'Aubigné, âgé d'environ onze ans, traversoit la ville d'Amboise avec son père, en l'année 1561.— On lit plus loin :

« Mme de Maintenon vint au monde le 20 mars 1636, M. l'évêque d'Angoulême en ayant montré l'extrait baptistaire à M. l'abbé de Roquette, de qui je l'ai appris. » Le P. Laguille appuie toujours de témoignages respectables les faits les mieux controuvés. Cependant on peut facilement s'assurer que Mme de Maintenon a été baptisée le 28 novembre 1635; car les registres de l'état civil de la ville de Niort n'ont pas été détruits. — Et.... voilà comme on écrit l'histoire!

AP. BRIQUET.

UNE VISITE A L'ERMITAGE.

(Le discours sur l'*Inégalité des conditions* et le *Contrat social*, annotés par Voltaire.)

Le palais de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, n'offre rien, dans la simplicité un peu nue de son architecture, qui charme les yeux, rien non plus qui les offusque, si ce n'est les colossales cariatides en granit vert qui soutiennent le péristyle ouvert sur la rue de la *Millionne;* jamais torse d'Hercule n'a été taillé dans d'aussi énormes proportions, et les efforts que semblent faire ces géants si malencontreusement posés de profil, la lassitude dont ils paroissent accablés, ne sont nullement justifiés par le poids léger qu'ils ont à supporter. Les quelques statues que, pour rompre sans doute la monotonie des lignes, on a placées le long des murailles sur de simples piédouches, ne produisent pas non plus un heureux effet. Ces défauts, au surplus, sont de fraîche date et ne remontent pas à la fondation de l'Ermitage, due, comme on sait, à l'impératrice Catherine II, qui s'en étoit fait une sorte de somptueuse retraite. C'est là qu'au milieu d'un cercle choisi par elle et

composé d'hommes distingués de toutes les nations, elle venoit se soustraire aux ennuis de l'étiquette et se délasser de la fatigante uniformité des réceptions officielles; c'est là qu'elle présidoit avec grâce à des entretiens où l'esprit et l'élévation des idées s'allioient sans discordance à une décente familiarité, entretiens devenus célèbres, et dont M. de Ségur, qui y prenoit part, nous a conservé le souvenir dans ses Mémoires.

Déjà sous Catherine, les peintures, les objets d'art, les curiosités abondoient dans les salles de l'Ermitage, dont la luxueuse décoration intérieure contrastoit vivement avec l'aspect simple du dehors. Ces richesses s'accrurent sous ses successeurs, et insensiblement l'Ermitage devint ce qu'il est aujourd'hui, un des plus précieux dépôts de l'empire de Russie. Les galeries de tableaux, où sont magnifiquement représentées les écoles *italienne*, *espagnole*, *flamande* et *françoise* méritent surtout d'arrêter l'attention; mais il est à regretter qu'elles n'aient jamais été jusqu'à présent décrites d'une façon suffisante. Nous devons signaler aussi de riches collections de médailles, de camées, de pierres gravées, etc., etc., qui reçoivent, ainsi que les peintures dans les salles du premier étage, une hospitalité digne d'elles. L'admiration et la curiosité sont tenues en éveil au rez-de-chaussée par les chefs-d'œuvre de la statuaire et de la gravure, par les antiquités provenant des fouilles d'Herculanum et de Pompéia; on s'y arrête aussi volontiers pour admirer ces précieux manuscrits du moyen âge, exposés sous des vitrines aux regards émerveillés du public, et qui sont si remarquables par leur état de conservation, si parfaits par leur exécution calligraphique, si curieux par les miniatures qui les décorent, et dont la plupart, nous avons regret à le dire, sont des manuscrits français (1). Enfin, c'est également dans les salles du rez-de-chaussée qu'est logée la bibliothèque, dont les livres de

(1) Ils proviennent, pour la plupart, de la collection Doubrowski acquise en 1805 par l'empereur Alexandre.

Voltaire, de Diderot, de d'Alembert, acquis, comme on sait, par Catherine, forment l'un des fonds principaux. Les manuscrits et les papiers de Diderot et de Voltaire ont suivi le sort de leurs livres, et sont comme eux soigneusement conservés à l'Ermitage. C'est donc là qu'on devra chercher, et là seulement qu'on trouvera les éléments de l'édition complète et définitive de leurs œuvres.

Dix-sept grands portefeuilles suffisent à peine à contenir les papiers de Voltaire, et, dans la revue, hélas! trop rapide que nous avons pu en faire, nous y avons remarqué, outre les manuscrits autographes des principales œuvres imprimées, un nombre considérable de pièces et de documents qui ont servi de matériaux à quelques-uns de ses ouvrages, et notamment au *Siècle de Louis XIV* et à l'*Histoire de Russie sous Pierre le Grand;* une partie de sa Correspondance générale; un grand nombre de lettres et d'opuscules du roi de Prusse, autographes ou copiés, et, dans ce dernier cas, souvent de la main de Voltaire lui-même; enfin, quantité de morceaux en vers ou en prose, qui n'ont jamais été insérés dans aucune édition de ses œuvres. On oublieroit volontiers les heures et les jours à flâner dans ces précieuses paperasses très-peu explorées jusqu'à présent, au moins que nous sachions, et dont l'accès, naguère encore, étoit si difficile aux étrangers; dans ces manuscrits couverts de notes, d'additions et de surcharges, on découvriroit sans doute bien des variantes inconnues, de même qu'on y reconnoîtroit la trace de bien des indécisions, de bien des hésitations que l'œuvre imprimée ne laisse pas soupçonner; on pourroit, sous certaines ratures tremblées, démêler les tâtonnements de cette haute intelligence; et, spectacle éminemment curieux, on assisteroit aux évolutions naissantes de la pensée du philosophe; on la verroit grandir, se former peu à peu, et revêtir enfin sa forme apprêtée et définitive. Certes, en sortant de ce laboratoire du génie, on auroit lieu d'être étonné qu'un homme qui a tant écrit ait pu trouver le temps néanmoins de tant réfléchir. Le plus curieux de

ces portefeuilles est assurément celui qui est intitulé *le Sottisier :* il forme un manuscrit de deux cent soixante et dix pages entièrement écrit de la main de Voltaire; c'est une façon de mosaïque où se suivent, au hasard et sans ordre aucun, des notes sur toutes sortes de sujets, des extraits de divers auteurs, des fragments de philosophie, de littérature, d'histoire, voire même de mathématiques, écrits en français, en anglais, en italien, en latin, en grec; on y trouve, et en assez grand nombre, des vers licencieux desquels Voltaire ne manque jamais de décliner la paternité, en l'attribuant à des auteurs connus ou supposés, souvent même à des contemporains; mais ce ne sont le plus souvent que des noms d'emprunt, que des masques sous lesquels il ne parvient pas toujours à se dissimuler, la touche de l'auteur de *la Pucelle* étant çà et là visiblement reconnoissable. Parfois, et comme perdues dans ce chaos, apparoissent une pensée ingénieuse, une réflexion morale, une spirituelle boutade. M. Léouzon-Leduc en a cité quelques-unes dans ses *Études sur la Russie* (1); en voici d'autres qui sortent vraisemblablement pour la première fois de ce singulier reliquaire où elles dorment depuis près d'un siècle :

« Aprendre plusieurs langues, c'est l'afaire d'une ou deux années; estre éloquent dans la sienne demande la moitié de la vie (2). »

« La relligion juive, mère du cristianisme, granmère du mahotisme, battue par son fils et son petit-fils. »

« La pluspart des hommes sont comme la pierre d'aiman; ils ont un côté qui repousse et un autre qui attire. »

« Pour avoir quelqu'autorité sur les hommes, il faut être distingué d'eux; voyla pourquoy les magistrats, les prêtres ont des bonnets quarrez, etc. »

« Les pensées d'un auteur doivent entrer dans notre âme comme

(1) Voir page 353 et suiv.

(2) Dans ces fragments ainsi que dans les notes qu'on trouvera plus loin, nous avons cru devoir scrupuleusement reproduire l'orthographe de Voltaire, laquelle lui était toute personnelle et ne tenoit que fort peu à son temps.

la lumière dans nos yeux, avec plaisir et sans effort, et les métaphores doivent être comme un verre qui couvre les objets, mais qui les laisse voir. Le Télémaque est une espèce batarde, ny vers ny prose; qu'est-ce qu'un stile qu'il seroit ridicule d'imiter? »

« L'académie française est comme l'Université : l'une et l'autre étaient nécesaires dans un temps d'ignorance et de mauvais goust; elles sont aujourd'hui ridicules. »

« Toutes les relligions [hors la nôtre] (1) sont l'ouvrage des hommes; c'est pourquoy elles diffèrent; la morale est la même, elle vient de Dieu et est une comme luy. »

« Nous sommes malheureux par ce qui nous manque, et point heureux par les choses que nous avons. Dormir n'est point un bonheur, ne point dormir est insupportable. »

« Un livre deffendu est un feu sur lequel on veut marcher et qui jette au nez des étincelles. »

« Les réformateurs indiscrets sont comme les filles d'Eson qui tuèrent leur père en voulant le rajeunir. »

« Le plaisir donne ce que la sagesse promet. »

« Les passions sont aux gousts ce que la faim canine est à l'appétit. »

Il se peut que *le Sottisier* ait été une sorte de répertoire où Voltaire consignoit, pour les utiliser à l'occasion, notes et réflexions, et que les fragments que nous venons de citer comme étant inédits, et que d'ailleurs nous persisterons à croire tels jusqu'à preuve contraire, se retrouvent éparpillés dans les œuvres complètes; mais nous laissons à de plus patients le soin d'une pareille vérification, à laquelle nous sommes fermement résolu à ne pas nous livrer.

Les livres de Voltaire n'ont pas été confondus dans la bibliothèque de l'Ermitage; ils occupent, au rez-de-chaussée, une salle particulière au milieu de laquelle on a placé la statue du philosophe. En général, ces nombreux volumes (il y en a

(1) Ces mots : *hors la nôtre*, sont en surcharge dans l'original, et ont été manifestement ajoutés après coup.

près de sept mille) ne sont remarquables ni par la beauté des exemplaires, ni par le luxe des reliures, ni même par le choix des éditions, mais il en est parmi eux que, dans une vente publique, la convoitise des amateurs se disputeroit vivement : ce sont ceux dont les marges sont couvertes de notes autographes de sa main. Au reste, cette particularité étoit connue, et l'on est en droit de s'étonner que personne encore jusqu'à présent n'ait songé à recueillir ces annotations; nous regrettons, pour notre propre compte, de n'avoir pas eu, pendant notre séjour à Saint-Pétersbourg, le loisir de faire cette précieuse récolte, et nous ne saurions trop encourager à l'entreprendre ceux de nos voyageurs lettrés que leurs pérégrinations conduiront sur les bords de la Néwa. Il y a là un Voltaire inconnu à découvrir et à mettre au jour, un Voltaire tout à fait différent de celui des œuvres, et différent de celui des manuscrits que nous essayions tout à l'heure de définir. Quelles que soient la sincérité et la franchise d'un écrivain, toutes les fois qu'il prend la plume et qu'il songe à ses lecteurs futurs, ne se sentant plus seul, involontairement il se compose un maintien et ne peut se défendre d'arranger sa phrase et de l'habiller avec soin; quelque effort qu'il fasse pour demeurer naturel, au moment de paroître en public, il faut toujours, ainsi qu'on l'a ingénieusement remarqué, *qu'il fasse un peu de toilette*. Or, c'est un Voltaire tout à fait ignoré, nous le répétons, qui nous seroit révélé, un Voltaire en déshabillé et tel qu'on peut se le figurer, seul dans son cabinet, lisant à demi couché dans un de ces grands fauteuils auxquels il a donné son nom; interrompant parfois sa lecture pour livrer passage dans un soliloque animé et nerveux à toutes sortes de réflexions singulières et hardies qu'il n'eût osé, quoiqu'il osât beaucoup, confier à ses lecteurs; avec quelle ardente curiosité n'eût-on pas, dans un de ces moments, entrebâillé la porte et tendu l'oreille! Et puis, quel curieux rapprochement à faire entre la pensée de Voltaire écrite sur la marge de ses livres, pensée spontanée, primesautière et né-

cessairement sincère, et la pensée de Voltaire imprimée dans ses œuvres! Sans doute, d'un pareil rapprochement jailliroient bien des contradictions, mais apparentes plus souvent que réelles : la pensée, chez l'homme, pas plus que le corps, n'est inaltérable; il est des opinions que les années peuvent modifier, sans impliquer contradiction ou inconséquence de la part de leur auteur et sans entamer sa sincérité. Ne se pourroit-il pas que ces prétendues contradictions soient séparées par un intervalle de temps qui les explique et même les justifie? Du reste, le contrôle seroit ici difficile, car il nous paroît à peu près impossible d'assigner une date certaine à ces annotations, dont l'intérêt se manifesteroit par bien des côtés. De nos jours, on réédite plus d'anciens ouvrages qu'on n'en produit de nouveaux : c'est le siècle des réimpressions. Et qu'on ne croie pas que nous veuillons faire le procès à notre temps et formuler contre lui une accusation d'impuissance, à Dieu ne plaise! La littérature contemporaine a fait ses preuves et s'est montrée supérieure dans plus d'un genre; mais elle s'est particulièrement fait remarquer par son ardeur à reviser, pièces en mains, dans ses réimpressions et ses commentaires, certains jugements iniques ou aveugles de ce qu'on est convenu d'appeler la postérité; par le soin passionné qu'elle a pris de tirer de l'oubli et de mettre en lumière tel poëte original et méconnu, et, par contre, de reléguer dans un rang inférieur tel écrivain médiocre mal à propos placé au premier. Il s'est d'ailleurs, dans cette œuvre de redressement entreprise par les plumes les plus autorisées, dépensé plus de style et d'invention que dans bien des ouvrages de pure imagination beaucoup trop vantés. Jamais la critique ne s'était montrée plus originale et surtout plus littéraire, et nous connoissons plus d'une édition et plus d'un éditeur desquels on pourroit dire ce que naguère à l'Institut M. Naudet disoit de M. Boissonade, à propos de quelques anciens auteurs grecs réimprimés par lui, et particulièrement de son édition du *Pachymérès* : « .... qu'il les portoit attachés à son commen-

taire, plutôt qu'il n'attachoit son commentaire à leurs ouvrages (1). »

L'auteur de l'*Essai sur les mœurs* seroit-il donc le mal venu parmi ces ingénieux esprits de notre temps qui se dévouent à illuminer de leur savoir et de leur érudition les œuvres des âges précédents ? Est-ce que, par exemple, un *La Bruyère annoté par Voltaire* ne recevroit pas du public lettré un accueil aussi curieux qu'empressé?

Nous n'insisterons pas davantage sur les jouissances réservées à celui qui recueillera, pour les mettre au jour, ces précieux vestiges d'un grand esprit, non plus que sur l'incontestable service qu'il rendra à l'histoire de notre littérature; nous voulons seulement, à cette moisson qui n'est pas faite encore, mais qui se fera demain, apporter une humble gerbe. Par hasard, en effet, deux de ces volumes annotés nous sont tombés sous la main, et, disons-le tout de suite, nous ne croyons pas avoir eu la main heureuse, car en outre que les notes sont clair-semées et peu nombreuses dans ces deux volumes, elles n'ont pas en général une grande étendue; nous les avons recueillies néanmoins, et nous les offrons aux lecteurs de ce *Bulletin*, pour qui, telles qu'elles sont, elles ne seront assurément pas sans intérêt. Il s'agit du *Contrat social* et du *Discours sur l'inégalité des conditions parmi les hommes*. A côté de ce spirituel bon sens qui déconcerte toute discussion et qui semble appartenir en propre à Voltaire, on reconnoîtra dans ces notes le ton hautain et injurieux dont il usoit volontiers à l'égard de Jean-Jacques Rousseau; on y pourra remarquer aussi ce dédain affecté et peu sincère sous lequel perce une jalousie mal dissimulée, jalousie qui éclate dans mille endroits de ses ouvrages; une fois de plus on aura la preuve que le mauvais vouloir de parti pris conduit inévitablement à l'injustice, même les esprits les mieux doués; on remarquera,

(1) Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Boissonade. *Moniteur* du 17 novembre 1858.

par exemple, que Voltaire traite un peu légèrement de *galimatias* tel passage du *Contrat social*, paradoxal, mais éloquent; on sera d'avis sans doute qu'il ne suffit pas, pour le réfuter, de qualifier un raisonnement de *pitoyable*, et que, plutôt que de reprocher à tel autre passage d'être *obscur* ou *louche*, il eût mieux valu l'éclairer par un commentaire lucide. Ces notes pourront donner lieu à bien des réflexions; nous en laisserons l'initiative aux lecteurs, que nous avons hâte, d'ailleurs, de mettre en présence des deux célèbres contradicteurs.

I

Discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité parmi les hommes, par Jean-Jacques Rousseau. Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1755 (1).

Page 14. « .... La nature en use précisément avec eux comme la loi de Sparte avec les enfants des citoyens : elle rend forts et robustes ceux qui sont bien constitués, et fait périr tous les autres, différente en cela de nos sociétés, où l'État, en rendant les enfants onéreux aux pères, *les tue indistinctement* avant leur naissance (2). »

Sur la marge, et en regard de ces trois mots soulignés par lui, Voltaire écrit : « Obscur et mal placé (3). »

Page 22. « .... Si elle nous a *destinés à être sains*, j'ose presque assurer que l'état de réflexion est un état contre nature, et que l'homme qui médite est un animal dépravé. »

Les quatre mots soulignés et le trait tiré en regard de ces trois lignes indiquent que Voltaire y vouloit mettre une note, laquelle manque.

(1) Édition de Voltaire.

Nous n'avons reproduit du texte de Rousseau que ce qui nous a paru indispensable à l'intelligence des notes de Voltaire. En cas d'insuffisance, le lecteur sera toujours à même de recourir à sa bibliothèque.

Toutes ces notes de Voltaire sont très-lisiblement écrites à la plume

(2) Texte de Rousseau.

(3) Notes de Voltaire.

Page 32. « .... La nature commande à tout animal, et la bête obéit. L'homme éprouve la même impression; mais il se reconnoît libre d'acquiescer ou de refuser, et c'est surtout dans la conscience de cette liberté que se montre la spiritualité de l'âme; car la physique explique en quelque manière le mécanisme des sens et la formation des idées; mais dans la puissance de vouloir ou plutôt de choisir, et dans le sentiment de cette puissance, on ne trouve que des actes purement spirituels, dont on n'explique rien par les loix de la mécanique. »

(Voilà une assez mauvaise métaphisique.)

Page 34. « .... Il seroit affreux de louer comme un être bienfaisant celui qui le premier suggéra à l'habitant des rives de l'Orénoque l'usage de ces ais qu'il applique sur les tempes de ses enfants et qui lui assurent du moins une partie de leur imbécillité et de leur bonheur originel. »

(Les sauvages aplatissent le front de leurs enfants afin qu'ils tirent aux oiseaux qui passent au-dessus de leurs têtes.)

Page 38. « .... Je remarquerois qu'en général les peuples du Nord sont plus industrieux que ceux du Midi, parce qu'ils peuvent moins se passer de l'être.... »

(Cela n'est pas vrai : tous les arts viennent des pays chauds.)

Page 42. « .... Toutes choses qu'il leur a fallu faire enseigner par les dieux, faute de concevoir comment ils les auroient apprises d'eux-mêmes.... »

(Non. Ils firent des dieux de leurs bienfaiteurs.)

Page 47. « .... Au lieu que dans cet état primitif, n'ayant ni maisons ni cabanes.... »

(Ridicule supposition.)

Page 54. « .... Si un chêne s'appeloit A, un autre chêne s'appeloit B, de sorte que plus les connoissances étoient bornées, et plus le dictionnaire devint étendu.... »

(Il s'appeloit au moins AB, puisqu'il ressembloit à A.)

Page 60. « .... Quant à moi, effrayé des difficultés qui se multiplient, et convaincu de l'impossibilité presque démontrée que les langues aient pu naître et s'établir par des moyens purement hu-

mains, je laisse à qui voudra d'entreprendre la discussion de ce difficile problème.... »

(Pitoïable.)

Page 61. « .... Enfin, il est impossible d'imaginer pourquoi, dans cet état primitif, un homme auroit plutôt besoin d'un autre homme qu'un singe ou un loup de son semblable.... »

(Parce qu'il y a dans l'homme un instinct et une aptitude qui n'est pas dans le singe.)

Page 66. « .... Il dit précisément le contraire pour avoir fait entrer mal à propos dans le soin de la conservation de l'homme sauvage le besoin de satisfaire une multitude de passions qui sont l'ouvrage de la société et qui ont rendu les loix nécessaires.... »

(Le sauvage n'est méchant que comme un loup qui a faim.)

Pages 72 et 73. « .... C'est la raison qui engendre l'amour-propre; c'est la reffiexion qui le fortifie.... »

(Quelle idée ! Faut-il donc des raisonnements pour vouloir son bien-être ?)

Page 76. « .... Avec des passions si peu actives et un frein si salutaire, les hommes, plutôt farouches que méchants, et plus attentifs à se garantir du mal qu'ils pouvoient recevoir, que tentés d'en faire à autrui, n'étoient pas sujets à des démêlés fort dangereux.... »

(Fou que tu es, ne sçais-tu pas que les Américains septentrionaux se sont exterminés par la guerre ?)

Page 79. « .... Or, il est facile de voir que le moral de l'amour est un sentiment factice ; né de l'usage de la société et célébré par les femmes avec beaucoup d'habileté et de soin pour établir leur empire et rendre dominant le *sexe qui devroit obéir.* »

(Pourquoi ?)

Page 80. « .... L'imagination, qui fait tant de ravages parmi nous, ne parle point à des cœurs sauvages.... »

(Qu'en sçais-tu ? As-tu vu des sauvages faire l'amour ?)

Page 83. « .... Or, aucun de ces deux cas n'est applicable à l'espèce humaine, où le nombre des femelles surpasse généralement celui des mâles.... »

(Il naît plus de mâles, mais au bout de vingt ans le nombre des femelles excède.)

Page 84. « .... Conçluons qu'errant dans les forêts, sans industrie, sans parole, sans domicile, sans guerre et sans liaisons, sans nul besoin de ses semblables, sans nul désir de leur nuire, peut-être même sans jamais en reconnoître aucun individuellement, l'homme sauvage, sujet à peu de passions et se suffisant à lui-même, n'avoit que les sentiments et les lumières propres à cet état, qu'il ne sentoit que ses vrais besoins, ne regardoit que ce qu'il croyoit avoir intérêt de voir, et que son intelligence ne faisoit pas plus de progrès que sa vanité.... »

(C'est conclure un bien mauvais roman.)

Page 88. « .... Là où il n'y a point d'amour, de quoi servira la beauté ?... »

(La beauté excitera l'amour, et l'esprit produira les beaux-arts.)

Page 91. « .... Après avoir montré que la *perfectibilité*, les vertus sociales et les autres facultés que l'homme naturel avoit reçues en puissance ne pouvoient jamais se développer d'elles-mêmes, qu'elles avoient besoin pour cela du concours fortuit de plusieurs causes étrangères qui pouvoient ne pas naître et sans lesquelles il fût demeuré éternellement dans sa condition primitive, il me reste à considérer et à rapprocher les différents hasards qui ont pu perfectionner la raison humaine, en détériorant l'espèce, rendre un homme méchant en le rendant sociable, et d'un terme si éloigné amener enfin l'homme et le monde au point où nous les voyons...: »

(Quoi ! ne vois-tu pas que les besoins mutuels ont tout fait ?)

Page 95 (seconde partie). « .... Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne !... »

(Quoy ! celui qui a planté, semé et enclos, n'a pas droit aux

fruits de ses peines.... Quoy ! un homme injuste et voleur auroit été le bienfaicteur du genre humain ! Voyla la philosophie d'un gueux !)

Page 105. « .... Car plus les événements étoient lents à se succéder, plus ils sont prompts à décrire.... »

(Ridicule.)

Page 111. « .... Et la plus douce des passions reçoit des sacrifices de sang humain.... »

(Une passion qui reçoit des sacrifices !...)

Page 114. « .... Tandis que rien *n'est* si *doux* que lui dans *son état primitif*.... »

(Et quand il fallait disputer la nature....)

Pages 115-116. « .... Ainsi, quoique les hommes fussent devenus moins endurants et que la pitié naturelle eût déjà souffert quelque altération, ce période du développement des facultés humaines, tenant un *juste milieu* entre l'indolence de l'etat primitif et la pétulante activité de notre amour-propre, dut être l'époque la plus heureuse et la plus durable. »

(Quelle chimère que ce juste milieu !)

Page 118. « .... Pour le poëte, c'est l'or et l'argent, mais pour le philosophe ce sont le fer et le bled qui ont civilisé les hommes et perdu le genre humain ; aussi l'un et l'autre étoient-ils inconnus aux sauvages de l'Amérique, qui pour cela sont toujours demeurés tels.... »

(Les Mexicains et les Péruviens, subjuguez par les sauvages espagnols, étoient très-civilizés. Mexico étoit aussi beau qu'Amsterdam.)

Page 119. « .... C'est qu'elle est (l'Europe) à la fois la plus abondante en fer et la plus fertile en bled.... »

(Faux.)

Pages 119-120. « .... D'un autre côté, on peut d'autant moins attribuer cette découverte à quelque incendie accidentel que les mines ne se forment que dans des lieux arides et dénués d'arbres

et de plantes, de sorte qu'on diroit que la nature avoit pris des précautions pour nous dérober ce fatal secret.... »

(Le fer est produit en masse dans les Pirénées.)

Pages 153-154. « .... Puffendorf dit que tout de même qu'on transfère son bien à autrui par des conventions et des contrats, on peut aussi se dépouiller de sa liberté en faveur de quelqu'un. C'est là, ce me semble, un fort mauvais raisonnement : car premièrement le bien que j'aliène me devient une chose tout à fait étrangère et dont l'abus m'est indifférent; mais il m'importe qu'on n'abuse point de ma liberté, et je ne puis, sans me rendre coupable du mal qu'on me force de faire, m'exposer à devenir l'instrument du crime.... »

(Très-beau.)

Page 162. « .... En un mot, d'un côté furent les richesses et les conquêtes, et de l'autre le bonheur et la vertu.... »

(Tarare.)

Page 171. « .... Je montrerai que c'est à cette ardeur de faire parler de soi, etc., etc.... »

(Singe de Diogène, comme tu te condamnes toi-même!)

Ibidem. « .... Ils cesseroient d'être heureux si le peuple cessoit d'être misérable, etc.... »

(Comme tu outres tout! comme tu mets tout dans un faux jour!)

Page 174. « .... On verroit.... tout ce qui peut inspirer aux différents ordres une défiance et une haine mutuelles par l'opposition de leurs droits et de leurs intérêts, et fortifier, par conséquent, le pouvoir qui les contient tous.... »

(Si le pouvoir roial contient et réprime toutes les factions, tu fais le plus grand éloge de la roiauté contre laquelle tu déclames....)

Page 202. « .... Et comme les gros chevaux prennent leur accroissement en moins de temps que les chevaux fins, ils vivent aussi moins de temps et *sont vieux dès l'âge de quinze ans*.... »

(*Note sur la durée de la vie des chevaux.*)

(Faux. J'ay eu deux chevaux de carosse qui ont vécu trente-cinq ans.)

Page 209. « .... Tel est en abrégé le tableau moral, sinon de la vie humaine, au moins des prétentions secrètes du cœur de tout homme civilisé.... »

(*Note sur un passage de la page* 34.)

(Et encore plus de tout sauvage, s'il peut.)

Page 211 (même note). « .... Goûts que les sauvages ni les animaux ne connurent jamais, et qui ne sont nés dans les pays policés que d'une imagination corrompue.... »

(On a trouvé cette turpitude établie en Amérique, et dans les livres juifs qu'on nous fait lire; y a-t-il un peuple plus barbare que les sodomites!)

Page 212 (même note). « .... Que seroit-ce si j'entreprenois de montrer l'espèce humaine attaquée dans sa source même, etc.... »

(Malheureux Jean-Jacques dont les carnosités sont assez connues, pauvre échappé de la vérole, ignores-tu qu'elle vient des sauvages?)

Page 218 (même note). « .... Quant aux hommes semblables à moi, dont les passions ont détruit pour toujours l'originelle simplicité, et qui ne peuvent plus se nourrir d'herbe et de gland, ni se passer de loix et de chefs; ceux qui furent honorés dans leur premier père de leçons surnaturelles; ceux qui verront dans l'intention de donner d'abord aux actions humaines une moralité qu'elles n'eussent de longtemps acquise, la raison d'un précepte indifférent par lui-même et inexplicable dans tout autre système, etc.... »

(Galimatias.)

Page 220 (note sur la page 35). « .... On sait que les Lapons et surtout les Groënlandais sont fort au dessous de la taille moyenne de l'homme.... »

(Faux.)

Ibid. (suite). « .... On prétend même qu'il y a des peuples entiers qui ont des queues comme des quadrupèdes.... »

(Faux.)

Page 247 (note sur la page 47). « .... Enfin M. Locke prouve tout au plus qu'il pourroit bien y avoir dans l'homme un motif de

demeurer attaché à la femme lorsqu'elle a un enfant; mais il ne prouve nullement qu'il a dû s'y attacher.... »

(Tout cela est abominable, et c'est bien mal connaître la nature.)

II

Du Contrat social ou *Principes du droit politique, par Jean-Jacques Rousseau.* 1 vol. in-8°, à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1762 (1).

CHAPITRE 1er, LIVRE Ier.

« .... Si je ne considérois que la force et l'effet qui en dérive, je dirois : Tant qu'un peuple est contraint d'obéir et qu'il obéit, il fait bien ; sitôt qu'il peut secouer le joug et qu'il le secoue, il fait encore mieux ; car recouvrant sa liberté par le même droit qui la lui a ravie, ou il est fondé à la reprendre, ou l'on ne l'étoit point à la lui ravir (2).... »

[C'est tout le contraire, car s'il est fondé à reprendre sa liberté, on ne l'étoit pas à l'en priver (3).]

« .... Mais l'ordre social est un droit sacré qui sert de base à tous les autres. Cependant ce droit ne vient point de la nature.... »

(Cela est confus et obscur ; ce droit vient de la nature, si la nature nous a fait des êtres sociables.)

CHAPITRE II. — *Des premières sociétés.*

« .... La plus ancienne de toutes les sociétés et la seule naturelle est celle de la famille.... »

(Donc ce droit vient de la nature.)

« .... S'ils continuent de rester unis, ce n'est plus naturellement, c'est volontairement, et la famille elle-même ne se maintient que par convention.... »

(Mais il faut convenir que cette convention est indiquée par la nature....)

(1) Édition de Voltaire.
(2) Texte de Rousseau.
(3) Notes de Voltaire.

« .... Grotius nie que tout pouvoir humain soit établi en faveur de ceux qui sont gouvernés ; il cite l'esclavage en exemple. Sa plus constante manière de raisonner est d'établir toujours le droit par le fait.... »

(Grotius ne cite l'esclavage que comme une exception, que comme le droit de la guerre.)

« .... Le raisonnement de ce Caligula revient à celui d'Hobbes et de Grotius.... »

(L'auteur se trompe. Hobbes reconnoît le droit du plus fort, non comme une justice, mais comme un malheur attaché à la misérable nature humaine.)

CHAPITRE IV. — *De l'esclavage.*

« .... C'est le rapport des choses et non des hommes qui constitue la guerre.... La guerre n'est donc point une relation d'homme à homme, mais une relation d'État à État, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme hommes, ni même comme citoyens, mais comme soldats..... »

(Tout cela me paroît d'un rhéteur captieux. Il est clair que la guerre d'État à État est la guerre d'homme à homme. *Ordonnons à tous nos sujets* de leur courir sus....)

« .... Même en pleine guerre, un prince juste s'empare bien en pays ennemi de tout ce qui appartient au public, mais il respecte la personne et les biens des particuliers..... »

(Il falloit, avant de parler du prince et des particuliers, définir ce que c'est que prince.)

« .... Si la guerre ne donne point au vainqueur le droit de massacrer les peuples vaincus, ce droit qu'il n'a pas ne peut fonder celui de les asservir.... »

(On n'a jamais droit de tuer un homme qu'à son corps deffendant.)

« .... On n'a le droit de tuer l'ennemi que quand on ne peut le faire esclave.... »

(Supposition ridicule.)

«.... Ils ont fait une convention, soit; mais cette convention loin de détruire l'état de guerre, en suppose la continuité.... »

(Non. Il suppose continuité de faiblesse d'un côté et de force de l'autre.)

CHAPITRE V. — *Qu'il faut toujours remonter à une première convention.*

«....Quand j'accorderois tout ce que j'ai réfuté jusqu'ici, les fauteurs du despotisme n'en seroient pas plus avancés.... »

(Bon.)

CHAPITRE VI. — *Du pacte social.*

«.... Ces clauses bien entendues se réduisent toutes à une seule, savoir : l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté; car, premièrement, chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous, et, la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt de la rendre onéreuse aux autres. »

(Tout cela est faux. Je ne me donne pas à mes concitoïens sans réserve. Je ne leur donne point le pouvoir de me tuer et de me voler à la pluralité des voix. Je me soumets à les aider et à être aidé, à faire justice et à la recevoir. Point d'autre convention.)

«.... Nul autre auteur françois, que je sache, n'a compris le vrai sens du mot citoyen.... »

Ces mots terminent une note de Rousseau sur le sens du mot *cité;* au-dessous Voltaire écrit : « Quelle pitié! Ne voilà-t-il pas une chose difficile à comprendre! Le gouvernement municipal existe en France. Les citoïens de Paris, le prévost des marchands, les quarteniers élisent les échevins, le corps des marchands élit les consuls. C'est pour cela qu'à Londres la cité diffère de la ville. »

CHAPITRE VII. — *Du souverain.*

«.... Sitôt que cette multitude est ainsi réunie en un corps, on ne peut offenser un des membres sans attaquer le corps.... »

(Cela est pitoïable. Si on donne le fouet à Jean-Jacques Rousseau, donne-t-on le fouet à la république?)

« .... Afin donc que le pacte social ne soit pas un vain formulaire, il renferme tacitement cet engagement, qui seul peut donner de la force aux autres, que quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps ; ce qui ne signifie autre chose, sinon qu'on le forcera d'être libre : car telle est la condition qui, donnant chaque citoyen à la patrie, le garantit de toute dépendance personnelle, condition qui fait l'artifice et le jeu de la machine politique, et qui seule rend légitimes les engagements civils, lesquels sans cela seroient absurdes, tyranniques et sujets aux plus énormes abus. »

(Tout cela n'est pas exposé assez nettement.)

CHAPITRE IX. — *Du domaine réel.*

« .... Car l'État, à l'égard de ses membres, est maître de tous leurs biens par le contrat social.... »

(Maître de leur conserver tous leurs biens et tenu de les maintenir.)

«.... On respecte moins dans ce droit ce qui est à autrui que ce qui n'est pas à soi.... »

(Ouy, quand ce premier occupant n'a pris que ce qui n'est à personne et qu'il n'est pas un premier ravisseur.)

« .... Pour autoriser.... le droit de premier occupant, il faut : 1° que le terrain ne soit encore habité par personne.... »

(Bon.)

« 2° Qu'on n'en occupe que la quantité dont on a besoin pour subsister.... »

(Pourquoy ? S'il n'appartient à personne, je puis le prendre pour mes descendants.)

« .... Quand Nunez Balbao prenoit sur le rivage possession de la mer du Sud et de toute l'Amérique méridionale, au nom de la couronne de Castille, étoit-ce assez pour en déposséder tous les habitants et en exclure tous les princes du monde ? »

(Contradiction. Ces terrains appartenoient déjà à d'autres.)

« .... Ceux d'aujourd'hui s'appellent plus habilement rois de France, d'Espagne, d'Angleterre.... »

(Bien faux. Les rois d'Angleterre ne sont que rois des Anglais.)

A la suite de la note qui termine le chapitre IX, Voltaire écrit : « Au contraire, les loix protégent le pauvre contre le riche. »

LIVRE II, CHAPITRE Ier. — *Que la souveraineté est indivisible.*

«.... Ainsi, par exemple, on a regardé l'acte de déclarer la guerre et celui de faire la paix, comme des actes de souveraineté, *ce qui n'est pas....* »

(Ce qui est, car acte de souveraineté c'est acte de pouvoir.)

«.... Or, la vérité ne mène pas à la fortune, et le peuple ne donne ni ambassades, ni chaires, ni pensions. »

(Tu aurais dû parler d'Algernon Sidney.)

CHAPITRE IV. — *Des bornes du pouvoir souverain.*

« .... Il ne peut pas même le vouloir; car, sous la loi de *raison*, rien ne se fait sans cause, non plus que sous la loi de *nature*. »

(Tu veux dire sous la loy de la phisique, et si l'on fait des sottises sous la loy de raison, hem!)

« .... Parce qu'alors, jugeant de ce qui nous est étranger, nous n'avons aucun vrai principe d'équité qui nous guide.... »

(Obscur et faux. C'est sur un autre individu que s'exerce mon équité. Quand je vote pour tous, c'est pour moy, c'est par amour-propre.)

« .... C'est un procès.... mais où je ne vois ni la loi qu'il faut suivre, ni le juge qui doit prononcer.... »

(Chacun est juge, et la loy naturelle est notre code.)

«.... Il seroit ridicule de vouloir alors s'en rapporter à une extrême décision de la volonté générale, qui ne peut être que la conclusion de l'une des parties, et qui, par conséquent, n'est pour l'autre qu'une volonté étrangère, particulière, portée en cette occasion à l'injustice et sujette à l'erreur.... »

(Obscur et faux.)

CHAPITRE V. — *Du droit de vie et de mort.*

« .... Or, comme il s'est reconnu tel tout au moins par son sé-

jour, il en doit être *retranché par l'exil* comme infracteur du pacte, ou par la mort comme ennemi public.... »

(*Tu te gladio jugulas.*)

« .... On n'a droit de faire mourir, même pour l'exemple, que celui qu'on ne peut conserver sans danger.... »

(Bon.)

CHAPITRE VI. — *De la loi.*

« .... Cet objet particulier est dans l'État ou hors de l'État. S'il est hors de l'État, une volonté qui lui est étrangère n'est point générale par rapport à lui, et si cet objet est dans l'État, il en fait partie : alors il se forme entre le tout et sa partie une relation qui en fait deux êtres séparés, dont la partie est l'un, mais le tout moins cette même partie est l'autre.... »

(Obscur.)

« .... Mais elle ne peut élire un roi ni nommer une famille royale.... »

(Pourquoy non ?)

CHAPITRE VII. — *Du législateur.*

Au bas d'une note sur Calvin, Voltaire écrit : « Fade louange d'un vil factieux et d'un prêtre absurde que tu détestes dans ton cœur. »

«.... La loi judaïque toujours subsistante, celle de l'enfant d'Ismaël qui depuis dix siècles régit la moitié du monde, annoncent encore aujourd'hui les grands hommes qui les ont dictées, et tandis que l'orgueilleuse philosophie ou l'aveugle esprit de parti ne voit en eux que des imposteurs, le vrai politique admire dans leurs institutions ce grand et puissant génie qui préside aux établissements durables.... »

(Quoy ! te contrediras-tu toujours toi-même !)

CHAPITRE VIII. — *Du peuple.*

A la fin de ce chapitre, Voltaire écrit sous les derniers mots : « Polisson ! il te sied bien de faire de telles prédictions. »

CHAPITRE IX.

« .... Et c'est ainsi qu'un corps trop grand pour sa constitution s'affaisse et périt écrasé sous son propre poids.... »

(Misérable déclamation! L'Europe est partagée en grands royaumes qui tous subsistent.)

« .... Au reste, on a vu des États tellement constitués, que la nécessité des conquêtes entroit dans leur constitution même.... »

(Il falloit les spécifier, cela en vaut bien la peine.)

CHAPITRE X.

« .... Un grand sol incliné ne donne qu'*une petite base horizontale, la seule qu'il faut compter pour la végétation*.... »

(Tu n'es pas géomètre.)

LIVRE III. CHAPITRE X. — *De l'abus du gouvernement et de sa pente à dégénérer.*

« .... *Le sénat n'étoit qu'un tribunal en sous-ordre*.... »
(*Note sur le gouvernement de Rome.*)

(Faux.)

CHAPITRE XIV.

« .... A l'instant que le peuple est légitimement assemblé en corps souverain, toute juridiction du gouvernement cesse, la puissance exécutive est suspendue, et la personne du dernier citoyen est aussi sacrée et inviolable que celle du magistrat.... »

(Faux; car si alors on commet un meurtre, un vol, le magistrat agit.)

CHAPITRE XV. — *Des députés ou représentants.*

« .... Vos climats plus durs vous donnent plus de besoins; six mois de l'année la place publique n'est pas tenable, vos langues sourdes ne peuvent se faire entendre en plein air, etc.... et vous craignez bien moins l'esclavage que la misère.... »

(Tu ne songes pas que tous les peuples du Nord ont été libres.)

LIVRE IV. CHAPITRE II. — *Des suffrages.*

«.... Si mon avis particulier l'eût emporté, j'aurois fait autre chose que ce que j'avois voulu; c'est alors que je n'aurois pas été libre.... »

(Quel sophisme !)

CHAPITRE III. — *Des élections.*

«.... C'est une erreur de prendre le gouvernement de Venise pour une aristocratie; si le peuple n'y a nulle part, la noblesse y est peuple elle-même.... »

(Sophisme.)

« .... Le grand conseil étant aussi nombreux que notre conseil général à Genève, ses illustres membres n'ont pas plus de priviléges que nos simples citoyens.... »

(Vanité ridicule.)

«.... Quand l'abbé de Saint-Pierre proposoit de multiplier les conseils du roi de France et d'en élire les membres au scrutin, il ne voyoit pas qu'il proposoit de changer la forme du gouvernement. »

(Il le voiait très-bien, et il avait la folie de croire comme toy que ses livres feraient des révolutions.)

CHAPITRE IV. — *Des comices romains.*

«.... Le nom de *Rome*, qu'on prétend venir de *Romulus*, est grec, et signifie force. Le nom de *Numa* est grec aussi, et signifie loi. Quelle apparence que les deux premiers rois de cette ville aient porté d'avance des noms si bien relatifs à ce qu'ils ont fait. »

(*Note.*)

(Proprement dûreté. *Nomos* a peu de rapport à Numa et nul à Pompilius.)

CHAPITRE VIII. — *De la religion civile.*

«.... Ainsi des divisions nationales résulta le polythéisme et déjà l'intolérance théologique.... »

(Très-faux. Il n'y eut d'intolérance d'abord que chez les Égyptiens et chez les Juifs.)

« .... Mais c'est de nos jours une érudition bien ridicule que celle qui roule sur l'identité des dieux de diverses nations.... »

(C'est toy qui es ridicule. Il est constant que le Jupiter, la Junon, le Mars, la Vénus des Romains étaient les dieux des Grecs.)

« .... Les peuples de ce vaste empire se trouvèrent insensiblement avoir des multitudes de dieux et de cultes, à peu près les mêmes partout.... »

(Non sans doute. Les dieux de Sirie et d'Égypte, ceux du Septentrion étaient fort différents, ceux des Perses et des Indiens encore plus.)

« .... Et voilà comme le paganisme ne fut enfin dans le monde connu qu'une seule et même religion.... »

(Très-faux.)

« .... Ce fut dans ces circonstances que Jésus vint établir sur la terre un royaume spirituel.... Telle fut la cause des persécutions. »

(La vraie cause fut la désobéissance de Marcel, de Laurent et de tant d'autres.)

« .... Alors la division entre les deux puissances recommença; quoiqu'elle soit moins apparente chez les Mahométans que chez les Chrétiens, elle y est pourtant, surtout dans la secte d'Aly; et il y a des États, tels que la Perse, où elle ne cesse de se faire sentir. »

(Très-faux.)

« .... Il y a donc deux puissances, deux souverains en Angleterre et en Russie, tout comme ailleurs.... »

(Point du tout.)

« .... Telle est la religion des Lamas, telle est celle des Japonois, tel est le christianisme romain.... »

(Les Lamas et les Japonais sont citez ici mal à propos. Le grand Lama est souverain comme le pape; le Daira n'est qu'un mufti.)

« .... Par cette religion sainte, sublime, véritable, les hommes en-

fants du même Dieu se reconnoissent tous pour frères, et la société qui les unit ne se dissout pas même à la mort.... »

(Je suis venu apporter le glaive et non la paix, diviser le père et la mère, le frère et la sœur.)

« .... Le christianisme est une religion toute spirituelle.... »

(Les premiers crétiens étoient comme les esséniens, les thérapeutes, les quakres.)

« .... Il y a donc une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiment de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle.... »

(Tout dogme est ridicule, funeste ; toute contrainte sur le dogme est abominable. Ordonner de croire est absurde. Bornez-vous à ordonner de bien vivre.)

Les annotations que nous venons de reproduire auront suffi, malgré leur brièveté, et bien qu'elles empruntent presque toutes leur principal intérêt à la plume qui les a tracées, pour mettre en goût le lecteur et pour lui inspirer la curiosité de connoître toutes celles dont Voltaire a *illustré* les volumes de sa bibliothèque ; elles sont nombreuses, nous le savons, et nous savons aussi qu'il en est parmi elles auxquelles leur étendue donne l'importance de véritables dissertations. De l'ensemble de ces notes recueillies avec soin on formeroit un piquant supplément au *Dictionnaire philosophique*.

J. Édouard Gardet.

NOTICE

Sur l'ouvrage intitulé : *Libro dell'Origine degli volgari Proverbii*, di Aloise Cintio degli Fabrizii.

Tous les bibliophiles savent quelle est l'extrême rareté du volume dont nous venons de transcrire le titre, et à quels prix élevés il arrive lorsque, de loin en loin, quelque exemplaire se présente dans les ventes. Le fait est qu'on n'en connoît qu'un très-petit nombre qui figurent successivement sur divers catalogues; aux adjudications indiquées dans le *Manuel* nous pouvons joindre celles-ci que nous fournissent nos notes personnelles : 575 fr., vente Libri en 1847 (n° 1498, exempl. revendu 470 fr., à la vente A. Chenest, en mai 1853); — 417 fr., Torrelli, en 1849, aujourd'hui chez M. le marquis de Morante, à Madrid; — 430 fr., T. S., en 1850; — 750 fr., Renouard, en 1854, n° 1629 (acquis par le marquis G. d'Adda). Observons en passant qu'un autre exemplaire inscrit au catalogue Libri, et signalé comme ayant été payé 700 fr. chez MM. Payne et Foss, de Londres, ne fut pas vendu. La Bibliothèque impériale, à Paris, possède cet ouvrage; il s'en trouve un exemplaire à la bibliothèque Mazarine et deux au Musée britannique [un fait partie de la *Bibliotheca Grenvilliana;* c'est celui du comte Borromeo (1), qui fut payé 42 l. st.]; un quatrième se conserve dans la bibliothèque de Wolfenbüttel, et c'est lui qu'un bibliographe allemand (M. Lemcke)

(1) Cet exemplaire est remarquable, parce qu'après le feuillet contenant la date, on trouve deux sonnets manuscrits de l'auteur, qui adresse son livre à Luca Buonfio, protonotaire de l'église de Sainte-Sophie. Cintio y a joint quelques lignes dont voici un extrait : « Dipoi compita et redutta, grazie à Dio, a buono « esito la stampa e gia pure divolgati quasi tutti li esemplari.... non dubito « di mostrarmi grato con aggiognervi ne li pochi che mi avanzano, alcune « nove rime lequali hoggi retrovo....» Ceci prouve que l'ouvrage s'écoula rapidement. On remarquera aussi l'impudente naïveté de l'auteur, qui attribue à la protection divine l'heureux achèvement de l'impression de son recueil ordurier.

a eu sous les yeux, lorsqu'il a écrit une notice qui a été insérée dans un recueil mis au jour à Berlin, et qui est consacré à l'étude des littératures du midi de l'Europe et de la Grande-Bretagne (*Iahrbuch für romanische and englische Literatur*, publié sous la direction de MM. Ferdinand Wolf et A. Ebert). Il faut ajouter encore celui du cabinet du chevalier Em. Cicogna, à Venise (auteur des *Inscriptions vénitiennes* et de la *Bibliografia veneziana*), et l'exemplaire de la bibliothèque de Saint-Marc.

Cet ouvrage périodique n'étant pas très-répandu en France, et la langue allemande trouvant peu de personnes qui la comprennent, nous avons pensé que nous ferions chose agréable aux lecteurs du *Bulletin* en leur offrant un extrait du travail de M. Lemcke, tout en ajoutant à ses recherches quelques indications qui se sont présentées à nous.

Les bibliographes sont en général muets ou très-incomplétement renseignés au sujet de Cintio; les livres consacrés à l'histoire de l'Italie ne parlent point de lui. Le peu qu'on en sait a été recueilli dans une lettre intéressante attribuée à un amateur instruit, Magné de Marolles (1); après avoir paru en 1780, dans *l'Esprit des journaux*, elle a été réimprimée à Paris en 1856. Nous laisserons de côté ce qui, dans cet opuscule, facile à se procurer, concerne la haine de Cintio contre les moines, et nous ne reproduirons pas les détails fournis par quelques pièces manuscrites jointes à l'exemplaire qui, après avoir passé dans les bibliothèques de Girardot de Préfonds, de Méon et d'Ourches, devint la propriété de M. Renouard, et fut cédé à M. le comte Melzi, à Milan; il est encore dans les collections de cette famille. M. Melzi regardoit ces fragments ajoutés à son exemplaire comme un précieux autographe d'Aloysio.

De fait, c'est de Cintio lui-même que nous tenons le peu que nous savons sur son compte. Il se qualifie de docteur en mé-

(1) Voir l'article que lui a consacré la *Biographie universelle*.

decine et de citoyen de l'*inclyta* ville de Venise. Il nous apprend qu'il avoit fait ses études à Padoue. Lorsqu'il parle de lui (et cela lui arrive souvent hors de tout propos), il ne cesse de se plaindre de ses malheurs, de sa pauvreté, des persécutions auxquelles il est en butte de la part de ses ennemis. Il paroît aussi avoir été peu fortuné en ses amours : il gémit de l'insensibilité que lui témoigne une belle qu'il nomme Cynthia. Ces petites circonstances et quelques détails sur ses démêlés avec des moines, voilà tout ce que Magné de Marolles et M. Lemcke ont pu glaner. L'article de M. Weiss, dans la *Biographie universelle* (tome LXIII, p. 479), la notice fort insuffisante de M. G. Duplessis, dans la *Bibliographie parémiologique* n'apprennent rien de plus. Peut-être des investigations dirigées dans l'immense dépôt des archives vénitiennes fourniroient-elles quelques données plus précises.

Le volume de Cintio fut-il condamné au feu par l'ordre du pape, ainsi que l'avance Peignot dans son *Dictionnaire des livres condamnés?* C'est possible, mais nous manquons de témoignages positifs sur ce point. M. Renouard va plus loin : il signale comme un fait généralement connu que l'auteur lui-même périt sur le bûcher; Ebert a reproduit dans son *Bibliographisches Lexicon* cette assertion qui ne paroît appuyée sur aucun indice sérieux. M. Robert, dans ses *Fables inédites des* XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles*, se fondant sur l'assertion d'un contemporain, inscrite dans l'exemplaire dont nous avons déjà parlé, « peu de jours après il mourut, je ne dis pas de quelle manière, » conjecture que notre auteur fut mis à mort; c'est plus vraisemblable que sa condamnation au supplice du feu. Ne pourroit-on pas supposer qu'il fut la victime de la politique jalouse de l'inquisition d'État?

Le prologue pédantesque et peu amusant placé en tête du recueil n'apprend presque rien. L'auteur partage les écrivains en deux classes : ceux qui racontent à leurs lecteurs des choses tout à fait nouvelles, et ceux qui exposent, sous une forme nouvelle et attrayante, des histoires déjà connues; il se place

parmi ces derniers, et il annonce que son but a été *di levare dalle simplici genti una nelle loro menti arruginita mentiaggine;* le but de ses efforts est celui-ci :

« Che quelli, che questi miei proverbi leggerano, dolce-
« mente ridanno et come con un soave et diletosso del animo
« sapore le gravissime et difficilime a cose in loro trattate et a
« l'honesto viver nostro sommamente giovevoli, lievi et chiare
« le (loro) siano ad intendere. »

La forme qu'adopta Cintio pour ses récits, celle de rattacher chacun d'eux à un proverbe, n'étoit pas nouvelle; dès 1518, Cornazzano avait publié ses *Proverbii in facetie*, et la vogue qu'ils obtinrent aussitôt est attestée par les éditions nombreuses qui se succédèrent rapidement; on en compte au moins seize, de 1518 à 1556, et nous lisons dans le *Manuel du libraire* que, malgré la licence de ces récits, une édition de Venise, 1525, est revêtue d'un privilége pontifical daté de Rome, le 5 juin 1521.

On sait que le *Libro dell' Origine* contient quarante-cinq proverbes, nombre qui se trouve porté à quarante-six, grâce au proverbe manuscrit qui étoit joint à l'exemplaire provenant du cabinet de Girardot de Préfonds, et dont M. Renouard fit exécuter, en 1812, une édition tirée à vingt-sept exemplaires seulement. (Voir le *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, t. III, p. 85.)

Chaque récit est partagé en trois parties ou *cantiche;* la forme adoptée pour la versification est celle du tercet; tout cela étoit dans les usages des vieux poëtes de l'Italie. Le proverbe inscrit en tête de chaque récit n'a d'ordinaire avec lui qu'un rapport des plus minces; parfois Cintio ne le rattache à sa narration qu'en ayant recours à un jeu de mots, ou en modifiant quelque circonstance du dénoûment du conte qu'il emprunte à des écrivains antérieurs. Cornazzano, Masuccio, Boccace, Pogge lui ont fourni une grande partie des histoires qu'il versifie; il lui arrive quelquefois d'emprunter un sujet à Cornazzano et d'y rattacher un autre proverbe. Ses récits

sont précédés de longues introductions qui remplissent une ou deux des trois *cantiche* dont se compose chaque proverbe; il y donne un libre cours à son humeur satirique; il tonne contre les progrès du luxe et de la mauvaise foi, contre l'abandon de l'antique simplicité. Il se plaît aussi à y étaler une vaste érudition; il cite maint auteur grec et latin; il mentionne une foule de faits historiques empruntés à l'histoire biblique, à celle de l'antiquité ou du moyen âge. Il fait preuve de connoissances en histoire naturelle, et il lui arrive une fois d'offrir une énumération de tous les quadrupèdes, en indiquant les propriétés qui caractérisent chaque espèce; cette liste n'est pas dépourvue d'intérêt pour qui veut avoir une idée de l'état de la science zoologique à cette époque.

Cintio, aigri par ses malheurs, par la pauvreté, par le spectacle de la corruption qui l'entouroit, appartient à cette classe de misanthropes qui se plaisent à ne montrer que ce qu'il y a de bas et de honteux dans les penchants de l'espèce humaine. Il trace avec plaisir des tableaux hideux; il maudit volontiers tout ce qui existe, et il caractérise bien son œuvre lorsqu'il lui arrive d'écrire :

« Se bestemmiando mai faceva verso. »

Il en veut surtout aux femmes et aux moines. Le goût du luxe, l'infidélité, l'égoïsme, la corruption du sexe sont pour lui un thème inépuisable. L'ambition, la cupidité, l'hypocrisie, la luxure des religieux ne cessent d'enflammer sa verve. S'il fouille dans les conteurs qui l'ont devancé, c'est toujours pour renchérir sur eux. Masuccio retrace les aventures d'un moine trop galant, Cintio en fait de plus un voleur. Il ajoute l'empoisonnement du mari aux torts d'une femme que Boccace se contentoit de représenter comme ayant violé la foi conjugale.

Il est inutile d'ajouter que Cintio est un des écrivains les plus cyniques qui aient jamais paru dans aucune langue. La licence des expressions et des images est habituellement portée au comble chez lui. Les expressions les plus singulières,

les métaphores les plus inattendues viennent révéler la licence de ces tableaux, dans lesquels il prétend retracer la vie des deux objets de sa haine, le *sesso perverso et infame* et la *rea canaglia* des ordres monastiques. On ne comprend pas l'inconcevable et audacieuse effronterie avec laquelle il osa dédier un pareil livre au pape Clément VII, en adressant à Sa Sainteté un sonnet et quelques stances dictés par l'adulation. On étoit alors peu difficile en fait de bienséance, et les auteurs vénitiens ont été trop souvent d'un dévergondage effrayant (1); mais Cintio reculoit les bornes du possible, en faisant hommage au souverain pontife de récits semblables à ceux qu'offrent notamment les proverbes 2, 4, 14, 24, 32, etc.

Magné de Marolles a eu raison de signaler l'*Origine degli proverbi* comme un des livres les plus difficiles à comprendre qu'offre la littérature italienne. Dans son introduction, Cintio repousse le reproche qui lui a été adressé de ne pas écrire en pur toscan ; il invoque l'autorité de Dante, qui a dit que le meilleur langage est celui qui se rapproche le plus du latin. Il s'est fait une langue qui lui est particulière : ce n'est ni du toscan, ni du vénitien ; c'est un mélange des deux idiomes, intercalé de lombard et de latin, mélange auquel préside le seul caprice de l'auteur et souvent la nécessité de la rime. Fort souvent un pronom singulier ou masculin est employé, tandis que la syntaxe exigeroit un pronom pluriel ou féminin. Des consonnes sont parfois mises doubles, lorsqu'il ne devroit y en avoir qu'une (*eranno*, par exemple, au lieu d'*erano*), et quelquefois c'est l'inverse qui se produit. Des mots latins tout purs ou affublés de terminaisons italiennes sont fréquents.

(1) C'est à Venise que l'Arétin fit imprimer ses *Ragionamenti* et ses *Dubbii ;* c'est là que Veniero mit au jour la *P..... errante* et la *Zaffetta*, opuscules longtemps très-peu connus, et sur lesquels une curieuse notice de M. Hubeaud, de Marseille, a jeté quelque clarté; c'est à Venise que, vers la fin du siècle dernier, Giorgio Baffo écrivoit des poésies plus que libres dont il existe plusieurs éditions plus ou moins complètes, et il s'en faut que tout ait été imprimé. Voir ce que dit de ce poëte la *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1839, p. 697.

En dépit de ces irrégularités de style et de ses nombreux défauts, Cintio n'est pas toujours un écrivain sans mérite. Il a fait un mauvais emploi d'un talent qui, mieux dirigé et plus contenu, lui auroit acquis dans la littérature de l'Italie un rang honorable. Au milieu de ses rimes ordurières, on trouve parfois des morceaux qui ont de la fraîcheur, des vers qui ne sont pas sans grâce, des petits tableaux ingénieux de la vie intérieure.

Nous allons donner l'énumération des quarante-cinq proverbes qu'a rimés Cintio, en offrant de quelques-uns une courte analyse et en signalant les sources auxquelles il a puisé.

La Invidia non morite (lisez *muore*) *mai*. Dans ce récit Cintio s'est inspiré d'un vieux fabliau. Jupiter, voulant s'assurer si les plaintes que lui adressent les humains sont fondées, se rend avec Mercure sur la terre, et il s'établit dans la demeure de l'Envie. Cette odieuse personne est ingénieusement représentée comme l'inséparable compagne d'un aubergiste :

Questa ancora che moglie stata fosse,
D'un ch' in quel loco già tenea taverna,
Alcun dal dritto mai non la condusse,
Ma fin a che ebbe vita il suo pincerna,
Tra lor fu sempre amor, concordia e pace.

L'Envie reçoit très-bien les deux étrangers, et Jupiter est si satisfait de l'accueil qu'elle lui fait, qu'au moment de prendre congé, il lui permet de lui demander ce qu'elle voudra. Elle le prie de protéger contre les voleurs qui le dévalisent souvent, un pommier qui lui appartient. Jupiter lui accorde ce qu'elle désire ; il donne à l'arbre la faculté de retenir par force quiconque grimpera sur lui, tout autant qu'il plaira à sa propriétaire qu'il en soit ainsi. La Mort vient pour enjoindre à l'Envie de la suivre ; celle-ci prie la Mort d'aller lui cueillir un des fruits du pommier ; l'arbre fait alors usage de la faculté que

lui a octroyée le maître des dieux, et l'Envie ne rend la liberté à sa captive que lorsqu'elle a elle-même obtenu de Jupiter le don de l'immortalité. Un récit semblable est répandu en Allemagne. Voir le recueil de Grimm : *Contes enfantins et domestiques ;* 3e édition, t. III, p. 182.

2. *Ogni scusa è buona purchè la vaglia.* Un jeune aventurier de Bologne s'égare dans une forêt et arrive à un couvent de religieuses où il est fort bien accueilli ; mais bientôt les nonnes, ayant recours à des procédés fort indignes de leur état, le dépouillent de tout l'argent qu'il possède et le chassent ensuite en se moquant de lui. A son retour, il rencontre un abbé florentin auquel il raconte sa mésaventure et qui le fait rentrer dans son argent, en faisant usage de sa vigueur extraordinaire et en employant un moyen très-peu édifiant.

3. *Lettere non danno senno.* Apologue dans lequel on trouve un remaniement de la quatre-vingt-onzième des *Cento novelle.*

Le lion vient à penser qu'il ne doit pas se contenter de régner sur les autres animaux par suite de la supériorité de sa force physique; il veut aussi les surpasser en sagesse. Il se met à parcourir le monde, s'arrêtant dans les écoles de philosophie les plus célèbres, dans le but de s'instruire dans la science du gouvernement. De retour dans ses États, il enjoint à tous les animaux de se réunir devant son trône, sous peine de haute trahison. Ils comparoissent tous, à l'exception du singe; le lion envoie le renard à la recherche du délinquant; le renard le trouve en Éthiopie, boudant contre le lion, qui a souvent agi d'une manière fort déplaisante contre la race des singes (1).

Ému des représentations du renard, qui lui expose combien il est dangereux de rester éloigné de la cour, il se décide à revenir; mais à peine se montre-t-il devant le lion courroucé, qu'il est mis en pièces. Le renard est chargé de l'écorcher,

(1) On peut voir là une allusion à la circonstance indiquée dans quelques naturalistes du moyen âge : le lion, lorsqu'il est attaqué de la fièvre, s'en guérit en dévorant un singe.

et d'apporter au roi son cœur et sa cervelle. L'appétit de maître renard s'éveille pendant cette opération : il dévore les deux organes en question, et il affirme au lion qu'il n'a trouvé dans le corps du singe ni cervelle ni cœur. Sa Majesté fait observer qu'elle n'a lu dans aucun auteur grec ou romain qu'on ait jamais rencontré un quadrupède dépourvu de ces deux organes, nécessaires à l'existence. Le renard n'est point embarrassé; il réplique :

Taci, che senno lettere non danno,
. . . . . che se questa pazza,
Li avessi avuti, come tai non hanno,
Ancor con maglie e con ferma corazza,
Non si avria posto sotto alle tue unghie,
Per far di lei come hai della sua razza.

4. *Chi non si puo distender, si ritragga.* Débat entre le sexe masculin et le féminin, sous la forme d'une allégorie fort peu décente.

5. *Alli cani magri van le mosche.* C'est le sujet du *Faiseur de papes* dans les *Cent nouvelles nouvelles* (14e nouvelle).

6. *Futuro caret.* Un homme, ne pouvant réussir à maîtriser le penchant de sa femme pour la toilette et pour la dépense, lui fait cadeau d'un riche vêtement avec l'inscription *Futuro caret*, et la livre ainsi à la risée publique.

7. *Chi di gatta nasce, sorge* (c'est-à-dire *sorci*) *piglia.* Récit fort insignifiant qui tend à prouver que le penchant vers le mal est dans le sang, et qu'il résiste à tous les efforts d'une bonne éducation.

8. *La va da tristo a cattivo.* Deux histoires réunies ensemble d'une façon très-dépourvue de goût. La première est une anecdote qui se retrouve dans les *Nuits* de Straparole, et qui montre comment un homme ayant, en dépit des conseils de son père mourant, adopté un enfant étranger, fut payé par celui-ci de l'ingratitude la plus noire. La seconde histoire est consacrée à un procès criminel dépourvu de tout intérêt.

9. *Ogni cosa è per lo meglio.* Récit bizarre qui semble l'œuvre de l'imagination de Cintio. Un pauvre pêcheur qui n'a rien pris depuis longtemps et qui se trouve dans la misère, laisse aller sa barque à l'aventure, résigné à subir la mort telle qu'elle viendra; la barque plonge soudain au fond de la mer; le pêcheur se voit à la cour de Neptune; on y célèbre une grande fête; la description des divers monstres marins, réunis autour du trône du dieu, remplit plusieurs centaines de vers; on y rencontre des traits dignes de Rabelais ou de Callot; le poëte observe que les mâles étoient d'un côté, les femelles de l'autre, et il donne de cette séparation un motif judicieux :

Et questo acciochè poi qualche importuno,
Tra lor acto non fesse dishonesto,
Che'l foco et solfo non stan ben ad uno.

Les fêtes une fois terminées, Neptune charge une baleine de reconduire le pêcheur dans sa patrie. Afin de mettre fin à sa misère, celui-ci, d'accord avec sa femme, se décide à faire présent du poisson à son seigneur; le cadeau est agréé, le seigneur s'informe avec bienveillance de la situation dans laquelle se trouve son vassal; celui-ci a deux filles et un fils, mais, afin d'inspirer plus d'intérêt, il dit qu'il a trois filles entre lesquelles son maître pourra choisir; le prince lui enjoint de les conduire toutes trois au château. Voulant empêcher que son mensonge ne soit découvert, le père n'a d'autre parti à prendre que de déguiser le jeune homme sous des vêtements de femme. Il paroît ainsi devant le prince, lequel lui adresse la question singulière qu'on trouve dans un de nos vieux fabliaux (*le Jugement des C...*, recueil de Barbazan (1), 1766, t. I, p. 174).

Le jeune homme répond d'une manière qui satisfait le sei-

(1) Primerain demanda l'ainsnée :
Nièce, ici a mestier célée;
Qui est ainsnez, vous ou vos c...?

gneur, lequel fait conduire les trois enfants du pêcheur dans son château, afin qu'ils soient élevés avec ses filles. Le surplus de l'histoire, qui devient alors fort immorale, est destiné à établir la vérité du proverbe que Cintio a placé en tête de ce récit.

10. *Altri han le noci ed io ho le voci.* Deux historiettes réunies ensemble ; la première est empruntée aux *Proverbi* de Cornazzano ; c'est celui qui a pour titre : *Anzi corna che croci;* le second est pris dans le *Décaméron* de Boccace (journée VII, nouv. 9).

11. *Tu guardi l'altrui busca* (c'est-à-dire *scheggia*) *e non vedi il tuo travo.* C'est une anecdote qui se trouve dans Pogge (1); il y a peu de goût dans le récit de Cintio, mais l'introduction, qui est d'une grande étendue, renferme quelques bons passages.

12. *Dove che il diavolo non puo metter il capo, gli mette la coda.* Remaniement d'un vieux fabliau qui se rencontre dans le recueil de Meon : « D'ung moyne qui contrefist l'ymage du deable. »

13. *L'è fatto il becco all'oca.* Un roi, voulant mettre sa fille à l'abri de la séduction, la fait enfermer dans une tour où nul homme ne doit pénétrer ; mais, pour distraire la captive, il lui fournit toutes sortes de jouets. Un jour, un artiste étranger se présente devant le monarque et il lui propose de lui vendre une oie artificielle, très-habilement exécutée ; le roi en fait l'emplette pour amuser sa fille. Mais dans le corps de l'oie est caché un jeune homme qui a eu recours à ce moyen, dans le but de parvenir jusqu'à la princesse : il séjourne avec elle trois mois dans la tour, et des relations intimes s'établissent. Voulant ensuite se retirer, il rentre dans le corps de l'oie, et on fait croire au monarque que le bec du volatile s'étant cassé, il est devenu nécessaire de le réparer. Le vieux roi meurt sur

(1) Voir dans l'édition des *Facetiæ* donnée par Noël sous la rubrique de Londres, 1798, 2 vol. in-24, le récit intitulé : *Naulum*, t. I, p. 185, et t. II, p. 180. l'indication de divers recueils où cette historiette a été reproduite (*Roger Bontemps en belle humeur, le Chasse-ennui, la Gibecière de Môme*, etc.).

ces entrefaites, et sa fille, rendue à la liberté, épouse son amant. Cette anecdote mise en vers fait d'ailleurs partie de la littérature populaire en Italie, et sur deux des catalogues des livres de Charles Nodier, nous en trouvons deux éditions ; *Firenze*, 1583, et *Trevisi*, sans date. Un récit semblable se trouve dans le *Pecorone* de ser Giovanni, avec la différence qu'il s'agit d'un aigle et non d'une oie.

14. *Per fin alli orbi se ne accorgeriano.* Il est impossible de rien extraire de ce récit.

15. *Chi pecora si fa, lo lupo lo mangia.* Histoire insignifiante et dépourvue de tout agrément.

16. *Chi non ha ventura, non vada à pescar.* Imitation mal habile de la *Pêche de l'anneau* dans les *Cent nouvelles nouvelles* (3e nouvelle). Ce sujet, traité dans le Décaméron (VIII, 8), a souvent été reproduit depuis. Voir Bonaventure Des Periers, nouv. IX; Straparole, récit VI, fable 1 ; la Fontaine, *le Faiseur d'oreilles.*

17. *Si crede Biasio.* Récit facétieux qui paroît avoir été populaire et qu'on trouve sous le même titre dans les *Novelle* de Bandello.

18. *Non mi curo de pompe, purchè sia ben vestita.* Conte qui fait partie, avec le même titre, des *Proverbes* de Cornazzano, mais le dénoûment, dans Cintio, est raconté plus en détail et plus spirituellement.

19. *Chi fa li fatti suoi sin s'imbratta le mana.* C'est le septième proverbe de Cornazzano, et il porte le même titre.

20. *Passato il tempo che Berta filava.* Histoire dépourvue d'intérêt.

21. *Meglio è tardi che non mai.* Deux amis s'entretiennent du mérite des femmes; l'un d'eux est marié et ne cesse de faire l'éloge de son épouse ; son antagoniste raconte, comme preuve de la méchanceté du sexe, qu'une fois, une dame dont il avoit obtenu un rendez-vous le laissa dehors, et l'exposa ainsi à de grands périls ; il conseille au défenseur du sexe de soumettre sa femme à une pareille épreuve; le résultat est comme

dans le fabliau du *Pescheor de Pont seur Saine* (Barbazan, III, 471), fabliau que Cintio connoissoit bien.

22. *A chi la ventura poco senso basta.* C'est la seconde nouvelle du *Novellino* de Masuccio.

23. *Non è piu tempo di dar fen ad oche.* Un professeur de droit de l'université de Pise s'embarque avec sa femme pour faire un voyage sur mer. Un corsaire enlève la dame. Le docteur la cherche longtemps avec anxiété ; il finit par la retrouver; le corsaire promet de la rendre, mais à condition qu'elle y consentira. Elle refuse de revenir avec son époux, qu'elle regarde comme peu galant et peu aimable. Ces défauts sont, en effet, assez répandus chez les savants. Voir d'ailleurs le *Décaméron*, II, 10.

24. *Alli signali si conoscono le balle.* Récit fort cynique.

25. *Tu vai cercando Maria per Ravenna* (1). Ce récit se compose de deux histoires : l'une est une paraphrase bien faite de la sixième nouvelle de la neuvième journée du *Décaméron* ; l'autre n'offre aucun intérêt.

26. *Chi vuol amici assai, ne provi pochi.* Conte d'une absurdité singulière. Un bourgeois de Paris, qui surveille sa fille avec une extrême rigueur, passe avec un jeune homme qui depuis longtemps cherche à se glisser près d'elle, un acte en présence de notaire et de témoins; il consent à ce que le jeune homme le tuera s'il réussit, dans l'espace de trois mois, à obtenir un regard de la donzelle. Il fait ainsi bonne garde ; mais, malgré ses précautions, le loup pénètre dans la bergerie.

(1) On trouve au catalogue Libri, 1847, numéros 1433-1435, trois éditions de la *Nobilissima historia di Maria per Ravenna*, opuscule en vers où la décence est très-peu respectée, et qui est une imitation du proverbe de Cintio. Une note jointe au catalogue en question ajoute : « Il paroît que la tradition sur laquelle est appuyé ce récit est très-ancienne ; on la voit indiquée dès le XIVe siècle dans l'*Acerba* de Cecco d'Ascoli (lib. IV, cap. 11). Nous croyons qu'il s'agit des vers suivants de l'*Acerba* :

Chi se somna jacer carnalmente
Con matre e con sorelle viderai
Convien che quel anno sia dolente.

27. *La offerto le arme al tempio* (sic). Récit pris dans Masuccio (III, 1); c'est le fabliau : *Les Culottes du Cordelier*, sujet reproduit cent fois; nous nous bornerons à le signaler dans Casti : *Le Brache di san Griffone* (Parigi, 1804, t. III, p. 149) et dans les *Contes et poésies du C. Collier*, 1792 : *La Culotte de saint Raimond de Pennafort*, t. I, p. 1.

28. *Chi cosi vuol, cosi si habbia.* Trop longue paraphrase de l'histoire qui porte le même titre dans Cornazzano.

29. *Prima si muta il pelo che si cambia il vezzo.* Récit vraiment effrayant de l'inconduite des franciscains à Venise, exposée à l'aide d'une histoire dont le contenu est au fond le même qu'une des *Facetiæ* de Pogge (*Digiti tumor*).

30. *Chi troppo vuol, di rabbia more.* Récit absurde et dénué de tout sel.

31. *La le va drieto qual la matta al fuso.* Une jeune fille est élevée par son père dans la plus grande retraite, et elle donne ensuite des preuves fort plaisantes de son ignorance. Le fond de l'historiette paroît emprunté au neuvième proverbe de Cornazzano; les anecdotes que Cintio y a jointes faisoient sans doute partie des contes populaires de l'Italie.

32. *Chi troppo si assotiglia, si scavezza.* Récit emprunté à Pogge [*Priapus in laqueo* (1)].

33. *Infra la carne e l'ungia alcun non punza* (c'est-à-dire *punga*). C'est le conte narré par Cornazanno pour expliquer le proverbe : *A buono intenditore poche parole.* Cintio y a ajouté un épisode très-niais.

34. *Il non è oro tutto quel che luce.* Une femme, surprise dans un rendez-vous avec un amant par son mari, échappe au courroux de l'époux offensé en lui faisant croire que la personne étendue dans son lit est une vieille parente qui est

(1) Voir l'édition de 1798, t. I, p. 179; ce récit, qu'on trouve dans le *Moyen de parvenir*, est également dans les *Cent nouvelles nouvelles*; le Laqs d'Amour, t. II, p. 169, édit. de M. Leroux de Lincy, 1855; t. II, p. 128, édit. de M. Wright, 1857. Malespieri a fait de cette anecdote la 179e de ses deux cents *Novelle*.

venue rendre une visite et qui a été saisie d'une maladie soudaine offrant tous les symptômes de la peste. Le dénoûment offre une histoire sans nul intérêt qu'on pourroit regarder comme une anecdote survenue à Venise.

35. *Guastondo s'impara.* C'est l'histoire si souvent reproduite, d'après Apulée et d'après un fabliau, qui a fourni à La Fontaine son conte du *Cuvier*.

Elle est dans le *Décaméron*, VII, 11, et dans Morlini, Nov. 35 (p. 73 de l'édition de 1855).

36. *Ogni-cuffia scusa di notte.* Une jeune religieuse transmet par son confesseur, sans qu'il s'en doute, une invitation à un jeune homme pour qu'il vienne à un rendez-vous. La chose se découvre, et l'abbesse, voulant surprendre les coupables *in flagranti delicto*, accourt avec tant de précipitation, qu'au lieu de mettre son bonnet, elle place sur sa tête un vêtement d'homme qui étoit déposé sur son lit. Boccace a fourni dans deux des nouvelles du *Décaméron* (III, 3 et IX, 9) des matériaux à ce proverbe.

37. *Rebindemini.* Deux amants s'enfuient ensemble; après bien des aventures, ils se trouvent séparés. Le jeune homme tombe entre les mains d'une troupe de pirates; il est vendu et transporté à Grenade. Il entre au service de la reine, et il se trouve à son égard dans la situation de Joseph vis-à-vis de Mme Putiphar. Elle l'accuse auprès du roi, et, condamné à mort, il est conduit à la potence, lorsqu'une vieille femme, affreusement laide, sort des rangs de la foule et le réclame pour mari. Ce n'est qu'en accueillant cette proposition que, suivant les lois du pays, le malheureux peut échapper au supplice. Il répond : *Rebindemini*, expression arabe, qui, introduite à Venise par suite des rapports commerciaux avec le Levant, étoit devenue populaire, et que Cintio paraphrase ainsi :

« Che 'l Ciel da tal supplizio i cani sguardi. »

38. *Dove ch 'l dente duol, la lingua tragge.* Histoire qui met encore en jeu l'inconduite des prêtres, et qui raconte com-

ment, grâce à la naïveté d'un enfant terrible, l'infidélité d'une femme fut découverte.

39. *Ciascun si ajuta coi suoi ferrizuoli.* Il n'est pas possible d'offrir une analyse complète de cette histoire.

40. *Per via si concia soma.* Nouveau tableau de la vie licencieuse des moines exposée par quelques anecdotes piquantes.

41. *L'occhio vuol la sua parte.* Trop longue et peu amusante paraphrase d'une des *Facetiæ* de Pogge (*Jus parochi*), plusieurs fois mise en œuvre par les conteurs.

42. *Ciascun tira l'acqua al suo molino.* Anecdotes sans intérêt relatives à l'avarice de quelques moines vénitiens.

43. *La necessita non la legge.* Dialogue entre le bonnet et la tête qui se font mutuellement des reproches. Mélange singulier de bonnes pensées et d'absurdités.

44. *Fuge rumores.* Un étudiant, qui n'a pas appris grand' chose, se soustrait aux examens auxquels son père le force à se soumettre, en adressant aux examinateurs un discours latin qui a pour effet de leur faire prendre la fuite.

45. *Piscia chiaro e encaia al medico.* Récit dirigé contre les charlatans et contre les médecins ignares et cupides; il est corroboré par quelques anecdotes insignifiantes. Observons que le quatorzième proverbe de Cornazzano a pour titre : *Pissa chiaro, indorme al medico.*

46. C'est le proverbe resté inédit jusqu'à ce que M. Renouard l'eût fait imprimer à vingt-sept exemplaires; il offre le récit de quelque anecdote scandaleuse qui paroît être survenue à Venise, et dans laquelle des moines ne manquent pas de jouer un rôle; il a pour titre : *Chi va primo al molino, primo macia.* G. B.

CORRESPONDANCE

INÉDITE

DE CHARLES NODIER[1].

« Mon cher et bon Verbeyst (2),

« Vous vous êtes tout à fait trompé en supposant que je connusse l'auteur du feuilleton de *l'Indépendant*. C'est vous qui m'avez rappelé que M. Jules L*** faisoit des feuilletons, et qu'il en avoit écrit contre moi deux ou trois des plus injurieux, parce qu'il n'ignoroit pas sans doute que j'avois eu l'occasion de lui rendre service sans le savoir.

« Un François ne se réfugie guère en Belgique que pour payer ses dettes de façon ou d'autre.

« Mes amis belges, qui sont heureusement nombreux, malgré les feuilletons, m'ont envoyé ces paperasses en me suppliant d'y répondre. Je n'ai pas répondu, parce que la liberté de la presse donne à tout le monde le privilége d'insulter par écrit les gens qu'on n'oseroit pas regarder en face. Il faut que chaque siècle jouisse en paix des avantages que son *perfectionnement* lui a procurés.

« Je ne répondrai pas davantage pour vous-même, et vous êtes trop connu en Europe pour avoir besoin de répondre. Si j'écrivois du genre de critique à la mode, ce que les honnêtes gens en pensent, le prochain numéro de *l'Indépendant* m'accuseroit en sûreté d'avoir tué mon père ou d'avoir mangé mes enfants, et la Belgique le croiroit sur parole. Je vous conseille de mépriser les injures en philosophe, et de leur pardonner en chrétien. C'est comme cela que se venge l'homme de bien.

(1) Cette lettre nous est communiquée par M. Olivier, de Bruxelles.
(2) Libraire à Bruxelles.

« Vous êtes d'ailleurs heureux de trouver dans cet article un grand sujet de colère, car cela prouve que vous n'avez pas l'habitude d'être insulté par les enfants perdus de la presse. Sous le rapport de la science, il est complétement insignifiant, puisqu'il prouve du commencement à la fin que l'auteur n'a pas la moindre idée de ce que c'est qu'un livre précieux, et qu'il ne sait pas mieux ce que c'est qu'un amateur et qu'un libraire. Sous le rapport littéraire, il est spirituellement écrit, et il annonce plutôt la prétention d'être malin que celle d'être méchant. Je n'y trouve rien d'offensant pour votre caractère et pour celui de votre estimable et digne famille. Continuez à jouir de vos magnifiques collections; conservez avec soin la physionomie libre et fière de votre belle propriété; gardez-vous bien de détruire ces échelles sans danger qu'un vrai bibliophile monte avec tant d'assurance et tant de joie, et n'y laissez pas monter les rédacteurs de *l'Indépendant*. Que diable iroient-ils chercher au-dessus?

« Ce qui m'étonne, mon ami, c'est que l'esprit d'hostilité dont vous vous plaignez se déploie à l'égard du plus honorable industriel de tout le royaume, dans un journal qu'on dit être le *journal ministériel*. Comment ce mauvais ton d'estaminet, si étranger à la presse sérieuse, a-t-il pu s'introduire dans une feuille presque officielle, sous les yeux de ces éminents magistrats que l'Europe vous envie, et qui sont aussi distingués par l'élévation de leur âme que par celle de leur esprit, tels que M. de Gerlache et M. le baron de Stassart? Comment de pareilles intelligences pourroient-elles se prêter au projet visigoth d'avilir la librairie savante au profit de la librairie aventurière et du feuilleton diffamatoire? C'est une question qui m'étonne et qui m'épouvante. Quant à nous, écrivains françois qu'une de vos presses exploite, qu'une autre de vos presses déchire, et qu'aucune presse ne défend, nous subissons notre destinée avec une résignation que je vous offre pour exemple. C'est ce que nous appelons notre *Croix de Belgique*.

« Je vous embrasse de cœur, mon cher ami, et je vous prie de me rappeler au souvenir de vos aimables enfants.

« Votre dévoué, « CHARLES NODIER.

« *P. S.* S'il vous reste un exemplaire de l'*Histoire de Montmaur*, publiée par Sallengre, *grand papier*, *broché*, *non rogné*, et pas autrement, je vous prie de m'en faire savoir le prix.

« 9 janvier 1839. »

En dehors de la discussion littéraire qui s'est élevée dans le *Bulletin* à propos de Froissart, une question typographique reste à éclaircir.

M. Kervyn de Lettenhove nous remontre qu'en adressant sa première lettre à M. le directeur du *Bulletin*, il avoit demandé expressément qu'elle ne fût publiée qu'après la correction de l'épreuve par l'auteur et qu'il avoit toujours compris qu'elle ne seroit communiquée à M. Paris qu'après avoir subi ce travail de révision. M. Kervyn de Lettenhove affirme qu'une seule épreuve lui a été soumise et qu'il y a supprimé la phrase empruntée à M. Buchon, ce qui, d'après lui, étoit fort aisé, car une lecture attentive suffisoit pour qu'il remarquât qu'en retranchant 37 de 1390, on obtient 1353 et non 1363. Il reconnoît, du reste, que cette épreuve renfermoit les notes de M. Paris ; mais il soutient qu'en tout cas il est impossible d'y voir « une dernière épreuve envoyée de Paris en Belgique en dehors de tous les usages et uniquement pour lui donner connoissance de la forme de la réponse de M. Paris. »

D'autre part, M. Paulin Paris nous fait observer que lorsqu'un éditeur de Paris reçoit un article de Bruxelles ou de Gand pour une publication périodique, il n'est pas tenu d'envoyer des épreuves à l'auteur éloigné ; qu'à plus forte raison, quand ces épreuves contiennent une réponse à des allégations exprimées, l'auteur des allégations, forcé de reconnoître leur inexactitude d'après la réponse qu'on y a faite, n'a pas le droit de les biffer.

Nos lecteurs savent que M. Kervyn de Lettenhove et M. Paulin Paris se reprochent mutuellement une trop grande confiance dans les assertions de M. Buchon, l'éditeur, sinon très-érudit, au moins très-zélé de la plupart des chroniqueurs du moyen âge. Ce grief ne nous paroît pas bien sérieux ; il ne peut en rien affoiblir les sentiments de sympathie et de haute estime qui unissent le savant membre de l'Institut de France et son honorable contradicteur.

ANALECTA-BIBLION.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Poëme inédit de Jehan Marot, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, avec une introduction et des notes, par Georges Guiffrey. *Paris, Renouard*, MDCCCLX; gr. in-8.

La période de notre histoire littéraire qui correspond aux règnes de Charles VIII et de Louis XII est une des moins connues, une de celles qui gagnent le moins à l'être. Placés entre le moyen âge qui venoit de finir avec Villon et Charles d'Orléans, et la Renaissance qui alloit éclore avec Clément Marot et Rabelais, les poëtes de cette époque manquent essentiellement de caractère et d'originalité. Ils continuent à broder les thèmes un peu usés que leur a laissés l'école du *Roman de la Rose*, ou bien ils habillent à la moderne les sujets que leur fournit l'antiquité romaine; mais ils ne comprennent en réalité ni le moyen âge ni les temps anciens, et confondent maladroitement toutes les couleurs de leurs tableaux. Au reste, l'image de leur poésie se retrouve avec une parfaite exactitude dans la langue qu'ils parlent, langue qui est bien le plus étrange et le plus ennuyeux composé qu'on puisse imaginer. Il y auroit une étude curieuse à faire sur les deux langues françoises qui, depuis la fin du XIVe siècle, vivoient côte à côte, mais bien distinctes l'une de l'autre, l'idiomé des savants et le langage du peuple. Tandis que le françois du moyen âge alloit se rajeunissant dans la bouche du populaire, mais toujours sur le même fond, les lettrés avoient formé une langue peu à peu composée de mots empruntés directement au latin et revêtus d'une terminaison françoise qui ne leur ôtoit pas

leur physionomie étrangère et pédantesque; à la phrase courte, nette et élégante des bons auteurs du XIIIe siècle, l'admiration de Cicéron avoit fait substituer les périodes amples et sonores, si contraires au génie de notre langue, qu'aujourd'hui encore nous trouvons involontairement une tournure bien latine aux grandes phrases de Jean-Jacques, comparées au françois aisé de Voltaire. Ces deux courants opposés ont donné naissance à notre langue actuelle en se confondant l'un avec l'autre; mais, au XVe siècle, on peut suivre dans le lit commun les flots de chacun d'eux, qui se côtoient sans se mêler. Les farces, les chansons populaires, les sermons destinés à la foule, les parties comiques des mystères sont écrits dans la vieille langue, tandis que la nouvelle occupe les ouvrages des écrivains latins, « des rhétoriciens, » comme ils s'appellent, l'histoire dans Chastelain et autres, certaines parties des mystères, les poëmes qui prétendent à la gravité et à la sublimité. Il faut cependant reconnoître que la poésie est bien moins affectée de cette manie de latinisation que la prose, et que les chefs même de l'école savante, les « nobles orateurs et excellents rhétoriques, » comme Alain Chartier ou Jean Le Maire, sont beaucoup plus françois dans leurs vers que dans leur prose. Jehan Marot, l'auteur du poëme que vient de publier M. Guiffrey, a suivi la même méthode; ses vers sont bien moins fortement latinisés que sa prose, dont voici un échantillon tiré de la dédicace qu'il fait de cette production à Anne de Bretagne :

« Après, ma très-honnorée dame, que les tempestueux orages et nubileux tourbillons de votre très-ennuieuse maladie, qui totallement troublée avoyent la transquilité de mon rustique et très-fragile esprit, ont esté dechassez par la clarté et illumination de convallescence très-desirée, et que l'entendement, agité par les flots et vagues de perturbation, a finablement trouvé port salutaire de consolation opportune, et s'est en luy-mesme recueilly, après toute diuturne tempeste, en la station de ioyeux repas; ainsi que les fleurs decidues et

ternissantes par intempérance pluviale se ressourdent et recouvrent la pristine dignité de leur dyapreuse dyaphanie aux nouveaulx lays du cler Phébus; plaise vous sçavoir que ie Jehan des Maretz, *alias* Marot, de tous facteurs le moindre disciple et loingtain insitateur des meilleurs rhetoriciens, etc. »

Je m'arrête, la phrase n'a pas moins de trois pages. N'est-ce pas là tout à fait le style de l'écolier limousin, et n'est-il pas évident que c'est le langage de toute cette école qu'a voulu persifler Rabelais dans cette amusante caricature? En tous cas, si cette tirade ne fait pas honneur au bon goût de Jehan Marot, elle nous permet de réclamer contre l'assertion de son fils, qui prétend que Jehan « ne sçavoit aucunes lettres ne grecques ne latines. » Il avoit enfin dû étudier à fond la langue de Cicéron pour ainsi « despenser la verbocination latiale » et « locupleter le vernacule gallique de la redondance latinicome. » Du reste, ce n'est pas à Jehan Marot qu'il faut faire le reproche que mérite ce pédantisme; c'est ainsi, je l'ai dit plus haut, que s'exprimoient tous les hommes qui vouloient écrire sérieusement; et Rabelais lui-même, vingt ans plus tard, est encore bien latin dans les parties de son livre où il veut s'élever à un ton grave et digne, par exemple dans la lettre de Gargantua à son fils : « Très-cher filz, entre les dons, graces et prerogatives desquelles le souverain plasmateur Dieu tout-puissant a endouairé et aorné l'humaine nature, celle me semble singulière et excellente par laquelle elle peut, en estat mortel, acquerir une espèce d'immortalité, et, en decours de vie transitoire, perpetuer sa vie et sa semence. » Il faut attendre Amyot pour voir tomber enfin ce costume roide et lourd qui joue mal la toge antique, et dont on retrouve encore des restes dans les longues périodes de Balzac. Mais ce sujet me mèneroit beaucoup trop loin, et je me hâte d'arriver à la publication de M. Guiffrey.

Jehan Marot a éprouvé le sort qui, prédit par Prométhée au mari de Thétis, empêcha Jupiter de l'épouser; il a été éclipsé par son fils. Les deux éditions qu'on en a donné au siècle der-

nier n'ont pas réussi à attirer sur lui l'attention, et il n'est connu que pour être le père de Clément. Cependant, parmi les écrivains de cette période de transition dont je parlois tout à l'heure, il doit occuper une des places les plus honorables; il est certes plus lisible que Cretin, moins insipide que Meschinot ou Molinet, et plus ingénieux que le bon André de La Vigne, dont les rimes, platement naïves, sont amusantes sans le vouloir. Dans le genre sérieux, il a peu d'invention, mais des vers souvent heureux et bien frappés, et, parmi ses rondeaux, il en est plus d'un que n'auroit pas désavoué son fils; j'en dirai autant de ses ballades, parmi lesquelles Lenglet Du Fresnoy range deux petits chefs-d'œuvre que Coustelier avoit déjà donnés à la suite de son édition de Villon, comme « du commencement du XVIe siècle, » et dont on a suspecté l'authenticité; il y a au moins une de ces deux ballades qui semble bien appartenir à Jean Marot : c'est celle qui a pour refrain : *Riche amoureux a tousjours l'avantage,* et où se trouvent ces vers charmants :

Or elle a tort. Car noyse, ni rancune
N'eut onc de moy; tout luy fut gracieux,
Que s'elle eust dit : « Donne-moy de la lune, »
J'eusse entrepris de monter jusqu'aux cieulx.

Ce n'étoit donc pas une bonne fortune à dédaigner que la découverte d'un poëme assez étendu de cet auteur, poëme qui, outre son mérite intrinsèque, offre de l'intérêt historique par son sujet, et l'on doit savoir gré à M. Georges Guiffrey d'avoir fait part au public d'une trouvaille qui n'est pas le pur effet du hasard, et sur la voie de laquelle l'avoient mis quelques lignes de l'abbé Sallier.

Je n'entrerai pas dans l'analyse du poëme, non plus que dans les rapprochements historiques auxquels il donne lieu; M. Guiffrey m'a épargné ce travail dans l'intéressante préface dont il a fait précéder l'œuvre de Jehan Marot. C'est toujours le cadre habituel des poëtes du XVe siècle, un songe où diffé-

rents êtres abstraits ou collectifs se personnifient dans l'imagination de l'auteur, et tiennent de longs discours qu'il reproduit fidèlement. Noblesse, Église et Labeur sur la terre, Charité, Foi et Espérance dans le ciel, intercèdent auprès de Dieu pour la santé d'Anne de Bretagne, qui étoit alors en grand danger, et, sur le consentement du Très-Haut à ce qu'elle puisse vivre encore, Miséricorde et Pitié recueillent les parfums et les baumes les plus exquis,

Puys ont le tout broyé et mys ensemble,
Et destrempé en l'herbe de Glaucus,
Qui pour telz cas vaut d'or cent mille escuz;
Ainsi ont fait précieux cataplasme,
Plus odorant que cynamome ou basme;

ce « cataplasme » merveilleux rend la santé à la reine et le bonheur aux trois ordres de l'État, qui étoient plongés dans la consternation.

Outre sa substantielle et spirituelle introduction, M. Guiffrey a mis à son poëme des notes qui ont l'avantage peu commun de n'être ni trop prodiguées ni trop rares, ni trop diffuses ni trop sèches, et de fournir l'explication de tout ce qui pourroit arrêter le lecteur, en même temps que des rapprochements et des éclaircissements littéraires ou historiques. Je signalerai cependant à M. Guiffrey une ou deux erreurs qui me semblent lui être échappées. Page 109, le poëte, faisant parler Foy, qui demande à Dieu le salut de la reine, dit :

Ne seuffre dont ta bonté coustumière
Veoir ceste royne en terrestre fumière,
Ains la reduitz en sa santé première.

M. Guiffrey explique *fumière* par *terre à fumier*, « comparaison, ajoute-t-il, peu flatteuse pour notre planète. » Ce n'est pas à notre planète, en général, que se rapporte ce mot, qui, ainsi compris, donneroit à la phrase un sens directement contraire à celui qu'elle a. « Fumière terrestre » veut sans doute

dire la pourriture, le fumier de la terre où on enfouit les cadavres. « Ne souffre pas, dit Foy, etc., que cette reine soit livrée au fumier de la tombe. »

Page 81, en note, M. Guiffrey, discutant les étymologies proposées de *nenny*, pense que la forme ancienne *nennil* indique pour racine « *ne nihil* ou *non nihil*, avec sens pléonastique. » *Nennil* ou mieux *nenil* est formé de *non* et *illud*, comme *oïl* de *hoc* et *illud; nennil* est devenu *nenny*, comme *oïl* est devenu *ouy*, *oui*.

Page 94, Labeur, parlant des Anglois, les nomme

. . . . . Ces godons
Anglois, couez plus que regnars terriers.

M. Guiffrey croit que *coué* est synonyme de *couart*. Je ne le pense pas. *Coué* veut dire qui a une longue queue, comme le prouvent les mots « *plus que regnars terriers;* » *couart* ou *coart*, au contraire, semble signifier qui est sans queue, *écoué;* c'est le nom donné au lièvre dans *le Roman de Renart*, et on sait que cet animal n'a presque pas de queue. Le mot de *coué* a une origine particulière; aux XIVe et XVe siècles, ce fut une plaisanterie courante contre les Anglois, que de leur dire qu'ils avoient une queue, et on a donné plusieurs explications de cette bizarre invention sans en trouver une satisfaisante. Mais les exemples en abondent; un rondeau d'Eustache Deschamps, édit. de Tarbé, tome I, page 24, contre les Anglois, a pour refrain :

Levés vostre queue, levés;

Id., page 140 :

Grous queues portent comme veaulx.

Dans une des chansons normandes qui suivent celles de Basselin (édit. Jacob, Paris, Delahays, 1858, page 208), je lis :

Or donc il n'est plus mot de ces Engloys couez :
Mauldicte en soyt trestoute la lignye.

Dans une autre (*ibid.*, page 212) :

Hé! cuidez vous que je me joue
Et que je voulsisse aller
En Engleterre demourer?
Ils ont une longue coue.

On peut voir encore Eust. Deschamps, édit. Crapelet, page 91; *Ancien Théâtre françois*, publié par Jannet, tome VII, page 46; et Du Cange, au mot *Caudatus*.

Ce sont là des observations bien peu importantes, et il faut avoir peu de chose à critiquer dans un livre pour lui faire de semblables chicanes. C'est qu'en effet il n'y a que des éloges à donner à la publication de M. Georges Guiffrey, et, ce qui n'est certes pas indifférent, à son mérite s'ajoute l'attrait d'une exécution admirable. Louis Perrin s'est surpassé dans l'impression de ces belles pages à grandes marges, à lignes bien espacées, à gros caractères d'un style plein d'élégance, qui ressortent à merveille sur un fort papier vélin légèrement teinté. Enfin, outre une gravure copiée du manuscrit original et représentant l'auteur donnant son poëme à Anne de Bretagne, M. Guiffrey a joint à son livre deux jolis bois, l'écu de Bretagne et l'hermine, tous deux avec la célèbre devise : *A ma vie*.

En somme, cette publication mérite le succès qu'elle aura près des amateurs de notre vieille littérature et près des amateurs de beaux livres; je le lui souhaite d'autant plus qu'il encouragera, j'espère, M. Guiffrey, à nous donner le plus tôt possible l'édition qu'il prépare avec tant de soin des œuvres des trois Marot, père, fils et petit-fils (1).

GASTON PARIS.

(1) Nous compléterons l'article qu'on vient de lire en disant que le poëme de Jean Marot est entièrement consacré à célébrer la convalescence inespérée d'Anne de Bretagne, après la maladie qu'elle fit en 1512. Jean Marot n'avoit pas été seul à célébrer cet heureux événement. Jean Le Maire de Belges, André de La Vigne et quelques autres rimeurs attachés au service de cette reine, ont

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

Bibliothèque de M. de La Jarriette, a Nantes. — Encore une collection de livres enlevée aux convoitises des bibliophiles! La ville de Nantes vient d'acquérir la bibliothèque de M. de La Jarriette, bien connu des amateurs d'estampes et d'autographes, et qui avoit réuni bon nombre de volumes choisis, parmi lesquels on distingue principalement de beaux exemplaires d'éditions des xve et xvie siècles, des aldes, des elzeviers, quelques vieux poëtes françois, de rares volumes d'histoire.

Sans faire ici, bien entendu, le catalogue des ouvrages de ce cabinet, on peut citer pour en donner une idée les *Constitutions de Clément V* de 1467, superbe exemplaire sur vélin, avec les initiales peintes; *Roderici episcopi zamorensis speculum vitæ humanæ* de 1468 ; *Quinte-Curce de Vindelin de Spire S. D.* (1470), extrêmement rare ; *Pierre de Crescens*, 1471 ; *Avicenne*, de 1476, très-rare ; l'*Hérodote des Alde*, de 1502 ; le *Xénophon des Junte*, de 1527 ; l'*Archimède*, de 1544 ; le *Clément d'Alexandrie*, de 1550 ; les *Poëtes grecs* d'Estienne, de 1566 ; etc., et, parmi les elzeviers, le *Térence* de 1635, le *Virgile* de 1636, et le *Regnier* de 1652, etc.

M. de La Jarriette possédoit, entre autres rares volumes de poésie, le *Combat des Trente*, de la collection Crapelet, l'un des deux exemplaires sur vélin ; les *Lunettes des princes*, de

écrit sur le même sujet. Le poëme de Jean Le Maire se trouve dans les éditions du livre de l'*Illustration des Gaules*, in-folio. Quant à celui d'André de La Vigne, il est plus rare et n'a été imprimé qu'en caractères gothiques vers 1513. M. Guiffrey semble n'avoir pas connu ces poëmes; du moins n'en a-t-il pas parlé dans son introduction. Ajoutons que la miniature reproduite par les soins de M. Guiffrey ne se trouve pas en tête du poëme sur la convalescence d'Anne de Bretagne, mais au commencement du *Triomphe de Gênes*, également composé par Jean Marot et dédié par lui à la reine. Ce dernier volume fait partie des manuscrits de la réserve de la Bibliothèque impériale.

(*Note du directeur.*)

Treperel, 1499, superbe exemplaire, relié par Bauzonnet; le *Débat du vin et de l'eau*, exemplaire d'Audenet; les *Contredictz de Songecreux*, de Galliot Dupré, 1530; les *Faictz et Dictz de Molinet*, 1537; *Jean Marot de Caen*, 1532; *Clément Marot*, de Dolet, 1543; *Malherbe*, de 1757, grand papier, mar. rouge, superbe exemplaire de La Vallière. Mentionnons encore les *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans*, ex. de Lamoignon.

Dans l'histoire, indépendamment d'une foule de curieux traités en très-belle condition, on trouve plusieurs volumes aussi rares qu'intéressants pour la ville qui vient d'en faire l'acquisition, et, pour ne parler que de quelques-uns, la *Commémoration de la mort de la royne Anne*, gr. in 4°, mar. rouge, manuscrit sur vélin, avec miniatures; les *Trois devis d'un catholique, par J. Le Bossu*, Nantes, 1589; l'*Episemasie de Biré*, Nantes, 1637, seul exempl. connu; le *Discours de la prise de Blein*, 1591, rel. de Bauzonnet, aux armes du marquis de Coislin; l'*Histoire lamentable de Gilles de Chateaubriant*, 1651, etc., sans oublier un recueil en trois volumes in-8°, reliés par Bauzonnet, des pièces publiées sur Carrier, auxquelles on a joint plusieurs portraits et une longue lettre autographe du terroriste datée du quartier général de Montaigu.

Nous avons dit que M. de La Jarriette étoit bien connu des iconophiles et des autographophiles; nous ajouterons que ses estampes, au nombre de plus de 12000, seront vendues l'hiver prochain par M. Vignères, et que M. Charavay s'occupe à cataloguer les 15000 autographes qui subiront, eux aussi, la chance des enchères.

La Bibliothèque impériale. — Les journaux ont signalé, la semaine dernière, un nouvel incendie dans une maison de la rue Vivienne qui confine à la bibliothèque. Nous croyons savoir que l'administration municipale, justement alarmée des dangers qui menacent incessamment ce précieux édifice,

désire acquérir tout le pâté de maisons qui fait retour sur la rue de l'Arcade-Colbert. Nous ne saurions trop applaudir à ce projet et insister sur l'urgence d'une pareille mesure. Les bâtiments les plus menacés renferment en ce moment, provisoirement il est vrai, une partie des manuscrits et de la réserve, c'est-à-dire des trésors dont la perte seroit tout à fait irréparable.

— M. Hipp. Cocheris, bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, prépare une nouvelle édition de l'*Histoire du diocèse de Paris* par l'abbé Lebeuf, qui sera accompagnée de notes, de recherches et de rectifications. Les personnes qui, dans l'intérêt de cette publication, désireroient faire parvenir leurs communications au continuateur de l'abbé Lebeuf, pourront lui adresser leurs lettres à la bibliothèque Mazarine, palais de l'Institut.

— Le baron de Korff, l'éminent directeur de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, a fait ce mois-ci un court séjour dans la capitale; tous ses instants ont été consacrés à des visites bibliographiques dans les principales bibliothèques publiques, et particulièrement dans plusieurs cabinets d'amateurs. Il a laissé partout des souvenirs d'une rare sagacité et de connoissances étendues dans le domaine des livres. M. Ambroise-Firmin Didot, après une intéressante *exhibition* de sa magnifique collection, lui a fait présent d'un admirable exemplaire du poëme de *Twerdanck*, imprimé sur vélin, qui, dans cette condition, atteindroit 2000 fr. et plus en vente publique.

CATALOGUE RAISONNÉ

DE

LIVRES ANCIENS, RARES, CURIEUX QUI SE TROUVENT EN VENTE

A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

(Septembre 1860.)

634. L'AMOUR AMANT; troisième édition. *Paris, Olivier de Varennes*, 1667; petit in-12 de 12 ff. non chiffr. et 107 pp..... 24—»

Ce petit roman, dans le genre précieux et raffiné, est sans doute fort rare, quoiqu'il ait eu au moins quatre éditions; car nous l'avons cherché inutilement dans la plupart des catalogues du dernier siècle. Le duc de La Vallière en possédoit, il est vrai, trois exemplaires de trois éditions différentes (Catal. Nyon en 6 vol., t. III, nos 9631-33), mais Mme de Pompadour n'en n'avoit pas un seul, et Lenglet Du Fresnoy ne cite pas même cet ouvrage dans sa *Bibliothèque des romans*. Il paraîtroit cependant que ce roman eut une certaine vogue à la cour, et nous croyons qu'on voulut y découvrir des allusions à l'amour de Lauzun pour Mlle de Montpensier, petite-fille de Henri IV. C'est à cette princesse que l'*Amour amant* est dédié, et c'est l'héroïne du livre, Aspasie, qui a signé la dédicace: « Cette hardiesse, dit la pseudo-Aspasie, qui me fait offrir à V. A. R. les amours imaginaires du petit Amour, sera à moi un crime pardonnable, estant commis par une personne qu'elle a toujours honorée de sa protection et qui est d'un païs qui s'ose vanter d'avoir reçu mille preuves de sa bienveillance. » On doit inférer de ce passage assez obscur que l'auteur étoit un protégé de Mademoiselle et peut-être un de ses domestiques. Les vers qui figurent à la fin du volume, nous donneroient à penser que cet auteur occupoit un rang élevé dans les lettres. Voici ces vers, signés des initiales I. M.:

Lecteur, qui dans l'Amour amant
N'as rien trouvé que de charmant,
Tant dans les vers que dans la prose :
Si tu me demandes la cause
Pourquoy l'on ne sçait pas le nom
De celuy qui fit cet ouvrage,
En voicy l'unique raison :
C'est que son grand autheur veut avoir l'avantage
D'estre admiré, loué, le tout sans passion.

Ce *grand auteur* a glissé parmi les pièces de poésie apologétique, imprimées en tête de son œuvre, une épître, très-facilement et très-agréablement tournée, à cette Aspasie, dont il fait le portrait physique en ces termes: « Elle estoit grande; elle estoit pleine sans estre grossière, son visage estoit beau, blanc, uny; et un peu en

ovalle; ses cheveux estoient d'un clair cendré, attachez sur le derrière de sa teste dans un ordre admirable; ses yeux estoient bleux, plains de feu, gros et bien fendus. Elle avoit les denïs infiniment blanches et bien rangées, la bouche petite, les lèvres bien colorées, le nez un peu tiré, et la gorge incomparable. » M. Cousin nous dira si ce portrait n'est pas exactement celui de Mlle de Montpensier. Il y a sept ou huit pièces de vers anonymes à l'auteur, sur son *Amour amant;* une seule de ces pièces de vers est signée en toutes lettres: *du Pelletier*, ce rimeur famélique dont l'industrie littéraire consistoit dans ce genre de poésie, qui se payoit assez bien; les autres pièces sont signées avec des initiales. On voit, par le privilége en date du 24 avril 1664, que la première édition a dû précéder de peu de mois la seconde, car celle-ci, que nous avons vue, porte aussi la date de 1664 (*Paris, Ol. de Varennes*, in-12 de 8 ff. prélim. et 77 pages). Cette seconde édition semble entièrement conforme à la troisième, si ce n'est que l'épître de l'Auteur à Aspasie, étant placée immédiatement après le privilége, aura été probablement ajoutée depuis l'impression du volume. Trente-deux ans plus tard, une quatrième édition fut imprimée à Lyon par André Molin, imprimeur du duc du Maine (in-12 de 14 ff. prélim. et 176 p.). Le texte a été complétement remanié dans cette édition où l'on remarque des retranchements de diverses natures: la dédicace à Mademoiselle, qui venoit de mourir, est remplacée par une nouvelle dédicace du libraire à la jeune duchesse de Bourgogne: « Je ne pouvois trouver, pour l'*Amour amant*, dit-il, une protectrice ni plus sage ni plus généreuse que Votre Altesse Royale. Vous êtes seule capable de le faire retourner à la cour, d'où selon toutes les apparences il se voyoit exilé pour longtemps. » Enfin, on a changé le nom d'*Aspasie* en celui de *Lucie*, non-seulement dans le roman, mais dans les pièces de vers préliminaires. Faut-il en conclure que ces changements notables ne peuvent avoir été faits que de la main ou du consentement de l'auteur? Nous avons vu un exemplaire de cette édition orné de deux portraits du duc et de la duchesse de Bourgogne, fort mal gravés par Bruys, placés en regard avant le titre, qui offre cette variante: l'*Amour amant, nouvelle galante*. Il seroit intéressant de découvrir quel est l'auteur anonyme, le *grand auteur* de ce petit livre, dans lequel l'*Amour amant* nous semble être la personnification allégorique du beau duc de Lauzun. P. L.

635. ARETIN (*Pierre*). Les sept pseaulmes de la penitence de David; traduictz d'italien en langue françoyse (par J. de Vauzelles). *Paris, Denys Janot*, 1541; pet. in-8°, mar. vert, fil. tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet.*). . . . . 120—»

Bel exemplaire d'un livre rare. Deux marques, *au chardon*, avec la devise *Nul ne s'y frote*, de Denis Janot sont placées sur le titre et sur le dernier feuillet; celle-ci diffère de la première par l'addition du monogramme de l'imprimeur; ajoutons que c'est une gracieuse production typographique, avec de belles initiales de Geof. Tory.

Pierre Arétin est un écrivain tellement connu, qu'il nous suffira de rappeler qu'il naquit à Arezzo en 1492, et qu'il mourut en 1557. Sa paraphrase des sept

psaumes, est considérée comme l'un de ses meilleurs ouvrages. Publiée d'abord à Venise en 1534, elle fut réimprimée plusieurs fois. Jean de Vauzelles, prieur de Montrottier, traduisit ce livre en françois, et le fit imprimer à Lyon en 1540; la seconde édition est celle de Paris, 1541. Une nouvelle traduction par François de Rosset parut en 1605.

Jean de Vauzelles a traduit également en françois deux autres traités de P. Arétin : *Il Genesi* et *Della humanità di Christo*. Il dédia *les sept pseaulmes de la pénitence* à Françoise de La Rie, religieuse au couvent de Sainte-Claire de Grenoble. Avant d'entrer en religion, Françoise de La Rie avoit été attachée à la maison de l'illustre reine de Navarre, sœur de François Ier, auteur de l'*Heptameron*. Or, voici ce que J. de Vauzelles écrit à ce sujet : « O chère, trois et quatre fois bien heureuse sœur et plus que *clairement clarifiée clergesse de vostre patronne saincte Claire*, en vous enfermant dans ce très-pauvre cloistre, avez porté manifeste témoignage des bonnes et sainctes mœurs, par vous recueillies et apprises soubz la maistrise de ce miracle de nature, nostre royne de Navarre.... Dont est à croire, qu'en servant une si réformée royne et si sainctement vivante en sa reiglée court, que là essayastes la reigle, de laquelle feistes puis profession. » Et cependant, Jean de Vauzelles n'a pas craint de dédier à cette *chère sœur si clairement clarifiée clergesse de saincte Claire*, un ouvrage commençant ainsi : « Amour estant à donner loix aux gentilles personnes es yeulx de Bersabée, se transforma en ung regard cruellement piteux; et transpassé au roy David, premièrement luy esblouit la veue, puis luy inspira de son venin en la bouche, et luy touchant suavement les sentiments courout aux os. Et après luy avoir respandu son feu dessus, soubdain qui les veit allumez de l'humide poison, la luy ficha au cœur, non sans espouvantement de l'âme. » Ce passage suffit pour faire connoître le style amphigourique de notre traducteur françois; mais nous citerons encore une figure de rhétorique qui nous semble peu commune : « Et tandis que (*David*) abstraict mesuroit avec les bras du pensement, la largeur du corps de son erreur, le trouvant hors de mesure s'esmeut du tout en trembiant. » Ap. B.

636. BRIÈVE REMONSTRANCE, sur la mort de l'Admiral et ses adhérans. *Lyon*, *Benoist Rigaud*, 1572; pet. in-8°, mar. r. fil. tr. dor. (*Niedrée.*)..... 95—»

RARE. — Plaquette de dix-neuf feuillets. On voit au-dessous du titre, une jolie gravure sur bois, aux armes de France, entourées de la Justice, de la Force, de la Prudence et de la Tempérance. Le texte finit au recto du 18e feuillet, et le 19e feuillet ne contient qu'une figure sur bois, ornée de cette sentence : *Dum tempus habemus, operemur bonum*, singulière postface pour un éloge du meurtre de l'amiral Coligny. Vaut mieux encore l'épigraphe de l'opuscule : « Il n'y a point de paix aux meschants, dit le Seigneur.»

L'auteur annonce dans un *avis* imprimé sur le verso du titre, qu'il a voulu prouver « qu'à bonne et juste occasion le roy a fait mourir l'admiral et ses adhérans. » — « Je n'ay point voulu, dit-il, me déclarer en ce petit livret, jusques à ce que je me face connoistre par austres escrits qu'en brief je mestray en lumière.» Cette précaution oratoire nous feroit supposer que l'auteur étoit Gabriel de Saconay, qui

fit imprimer, la même année, à Lyon, chez Benoît Rigaud, la *Généglogie et fin des huguenaux*. Ce volume in-octavo est encore un panégyrique de la Saint-Barthélemy. Au surplus, B. Rigaud paroît avoir eu le monopole, à Lyon, des écrits de ce genre; car il publia également en 1572, les *Dits magnifiques et gaillards, touchant la mort de l'admiral de Coligny et ses complices*. Enfin on connoît le *Discours* (par Lanyer), *sur la mort de Gaspard de Coligny, qui fut admiral de France, et de ses complices*. Ce cruel événement fit surgir tant d'ouvrages, pour et contre, que le catalogue en seroit beaucoup trop long.

Nous ferons remarquer que la *Briève remontrance* n'est point citée dans la *Bibliothèque historique*, du P. Le Long; ce qui prouve la rareté de ce libelle. Nous disons *libelle;* car quel autre nom peut-on donner à un écrit dans lequel l'auteur anonyme cherche à démontrer, que « c'est avec droit, raison et conseil, que Charles IX enfreignit la paix jurée et viola l'édit de pacification qu'il avoit signé. » — « Attendu que le dessein de Coligny estoit de se faire roy. Faut-il qu'un traistre et proditeur de son prince, jouysse du bénéfice de la paix, l'ayant voulu le premier rompre et violer, et, soubs ceste couverture, s'attaquer à la couronne de France par le moyen d'une paix fourrée? Que lorsqu'ils ne pouvoyent plus respirer, trouvèrent pour expédient, de tramer telle paix, laquelle ne se doit garder. Il n'y a point de paix aux meschans. » Ces raisonnements, qui glorifient la déloyauté et la trahison, ne doivent point nous étonner. L'esprit de parti est toujours sans pitié, et conserve pour devise immuable : La fin justifie les moyens. Ap. B.

637. LES CONNIVENCES DE HENRY DE VALOIS auec monsieur de Charouges, gouuerneur de la ville de Rouen; ensemble comme elle a esté reduicte à l'union par les catholiques de ladite ville. *Paris*, *Michel Iouin*, 1589; pet. in-8°, réglé, mar. bleu, jansén., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet.*).. 65—»

RARE. — Plaquette de douze pages, sans le titre. C'est un épisode de la Ligue à Rouen. Après l'assassinat des Guise, un décret de la Sorbonne avoit délié les François du serment de fidélité qu'ils devoient au roi; et la plupart des villes abandonnèrent le parti de Henri III. Tanneguy le Veneur, comte de Carrouges, « gentilhomme de la première noblesse de sa province, homme d'un esprit doux et modéré, » voulut conserver au roi la ville de Rouen dont il étoit gouverneur; mais il n'eut pas le temps de prendre des mesures de précaution; il ne put résister au peuple mutiné, et il subit la loi du plus fort.

Le 9 février 1589, les catholiques apprirent que Henri III avoit écrit à M. de Carrouges; ils se procurèrent des copies de cette lettre et les distribuèrent aux prédicateurs qui les lurent dans toutes les églises, « en exhortant le peuple de ne se rendre au roy, ne tenir pour luy, ains contre, ce que le peuple se résolut de faire. Aussitôt après la prédication, le matin, ils s'en allèrent en troupe, au logis de M. de Charouges, et par ce moyen le surprindrent, et luy demandèrent les clefs de plusieurs endroits, adjoustans que s'il ne les bailloit, ils le tueroient. Quand ils eurent les clefs, ils le ramenèrent en son logis et y meirent garnison;

et sur le champ allèrent au logis du premier président, et y meirent garnison. Or, l'après-disnée, cette troupe de peuple feit des barricades contre les hérétiques, et les gaignèrent et les meirent à mort, ce qui fut parachevé à quatre heures au soir. » Enfin, ils emprisonnèrent le gouverneur et le premier président; puis, le lendemain, ils forcèrent le parlement et le corps de ville d'envoyer trois notables députés à Paris, pour s'unir à cette ville, « et amasser argent pour prendre les armes contre Henry de Valois, jadis roy de France. » Le récit de cette entreprise, *si heureusement exécutée*, est suivi d'un long panégyrique des Guise, et de violentes invectives contre Henri III, que l'auteur appelle vilain Hérodes et tyran désordonné. On sait que *Vilain Hérodes* est l'anagramme exacte de Henri de Valois.

Ainsi, en 1589, les ligueurs renouvelèrent à Rouen les horreurs de la Saint-Barthélemy. Il paroît qu'un autre événement du même genre eut encore lieu à Rouen, quelques mois plus tard; car le P. Le Long cite une pièce intitulée : *La Trahison découverte des politiques de la ville de Rouen, contenant ce qui s'est passé dans cette ville, les 7 et 8 juin 1589.* Ap. B.

638. DISCOURS AU VRAY de la desloyale trahison et detestable coniuration, brassée par le sieur de Botheon et ses complices, sur la ville de Lyon. *S. l.*, 1590; pet. in-8°, mar. r. fil. tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet.*)..... 80—»

Fort bel exemplaire d'une pièce TRÈS-RARE, relié sur brochure. — La ville de Lyon étoit au pouvoir des ligueurs, dès l'année 1589; car on imprima, avant la mort de Henri III, un opuscule intitulé : *Entreprise decouuerte des hugnenots et politiques de Lyon, par les catholiques de ladite ville; auec la defaite de ceux qui tenoient le parti de Henri de Valois*, Paris, Jouin, 1859. Mais, en 1590, des citoyens de Lyon organisèrent une conspiration, pour remettre la ville en l'obéissance du roi Henri IV. L'entreprise échoua par la trahison d'un des conjurés, et coûta la vie à plusieurs personnes. C'est la relation détaillée de cet événement que contient le *Discours au vray de la detestable conjuration brassée par le sieur de Botheon et ses complices.* De Bothéon, de la famille des Gadagne de Florence, sénéchal de Lyon, puis lieutenant du gouverneur, n'avoit point juré la sainte union. Comme il favorisoit ouvertement le parti de Henri III, les ligueurs appelèrent à leur secours le duc de Nemours, gouverneur du Lyonnois, et de Bothéon se retira dans sa maison, au pays de Forêts. Ce fut là qu'il conçut le projet, à l'aide des intelligences qu'il avoit conservées à Lyon, de livrer la ville au roi Henri IV. Un de ses agents eut la maladresse de confier le secret à un procureur, nommé Du Pomé, « homme de bien, zélé catholique et amateur de sa patrie. » Celui-ci s'empressa de dénoncer le complot à un des principaux magistrats, « ardent au parti de la sainte union. Il loue le zèle de Du Pomé, l'engage à feindre d'entrer dans la conjuration, et néantmoins de l'advertir tousjours de ce qui se passeroit de jour à autre; ce que le dict Du Pomé luy promit de faire, et qu'il a despuys fidellement exécuté. » Tout étoit disposé pour la réussite de l'entreprise; les chefs de l'armée royale se rapprochoient de Lyon; le maréchal de Montmorency, Lesdiguières, d'Ap-

chon n'attendoient plus qu'un signal. L'action étoit fixée au 6 mars. Les conspirateurs devoient s'emparer de la porte Saint-Just; Lesdiguières, du pont du Rhône; La Bastie, de la porte Saint-Sébastien; et les Rébé, de la porte de Vaize. Mais, le 2 mars, les échevins s'assemblent et font emprisonner sept complices de Bothéon. On instruit leur procès; ils avouent, les uns volontairement, les autres à la question. Puis ils sont condamnés à mort et exécutés en la place de Confort, le jeudi 15 mars. Le lundi suivant, le capitaine Montgriffon est exécuté sur le pont de Saône. Tel fut le dénoûment tragique de cette conspiration. La Ligue conserva la ville de Lyon jusqu'en 1594 : c'est alors que d'Ornano en ouvrit les portes à Henri IV. Le duc de Mayenne avoit facilité cette soumission, en faisant imprudemment arrêter, à la fin de 1593, le duc de Nemours qu'il soupçonnoit de vouloir se rendre indépendant dans son gouvernement du Lyonnois. Ap. B.

639. COURVAL (de). Les Tromperies des charlatans descouvertes. *Paris, Nic. Roussel*, 1619. — TABARIN. La Response du sieur Tabarin aux Tromperies des charlatans descouvertes. *Paris, Sylvestre Moreau*, 1619; 2 pièces en 1 vol. pet. in-8°, demi-rel. mar. r. ..... 35—»

Pièces très-rares; la *Réponse* est imprimée en gros romain. Dans ses *Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur*, M. Leber déclare qu'il ne connoît que le titre de la *Réponse de Tabarin*, et il annonce que les *Tromperies des charlatans* sont écrites *en vers*. Ceci prouve que M. Leber n'avoit vu ni l'une ni l'autre de ces pièces; car, toutes les deux sont en prose. Si les *Tromperies des charlatans descouvertes* n'ont point été faites contre Tabarin, et qu'elles soient un extrait de la déclamation du docteur en médecine, Sonnet de Courval, intitulée : *Satire contre les charlatans et pseudomédecins empyriques*, qui parut en 1610, il faut reconnoître cependant que l'éditeur n'a traduit en prose qu'un fragment de la satire de Courval, et qu'il a publié ce libelle à l'époque où Tabarin débutoit au Pont-Neuf : c'est une dénonciation très-sérieuse, dans laquelle l'auteur, conseille aux magistrats « de bannir et exiler à perpétuité cette canaille d'imposteurs, qui seront la cause de la ruine universelle, non-seulement de l'art et science de médecine, mais de toute la république. » — « Il y a quelque temps, dit-il, qu'à Paris un insigne et effronté charlatan, qui s'appeloit *il signore Hieronymo*, lequel avoit fait ériger un théâtre en la court du palais, sur lequel estant monté en bonne conche et superbe équipage, la grosse chaine d'or au col, il déployoit les maistresses voiles de son cajol.... Et, afin qu'il ne manquast rien à sa charlatanerie, il avoit quatre excellens joueurs de violon, qui avoient séance aux quatre coings de son théâtre, lesquels faisoient merveilles, assistez d'un insigne bouffon, ou plaisant de l'hostel de Bourgogne, nommé *Galinette la Galina*, qui, de sa part, faisoit mille singeries, tours de souplesse et de bouffonneries, pour attirer et amuser le peuple.... » Suit le récit des fraudes et tromperies de *il signore Hieronymo*.

Afin de détruire la fâcheuse influence que cette violente satire pouvoit exercer sur le peuple qui, chaque jour, venoit en foule l'applaudir, Tabarin s'empressa

d'y répondre par un discours simple, clair et surtout fort adroit. Il le récita sans doute au public, du haut de son théâtre, et le distribua immédiatement aux spectateurs; il avoit eu le soin de faire imprimer ce discours en gros caractères, afin d'en rendre la lecture facile à ses nombreux auditeurs qui n'étoient pas tous très-lettrés. C'est la seule pièce qui ait été composée pour ce farceur et pour son associé Mondor; j'ajouterai que plus j'examine le style de cet opuscule, plus je suis tenté de croire que Tabarin lui-même a écrit son apologie, ou au moins qu'il l'a dictée. Ce seroit vraiment une découverte, puisque, jusqu'à présent, on n'a pu lui attribuer aucune des œuvres publiées sous son nom. A l'appui de mon opinion, je citerai quelques passages de cette curieuse réponse :

« Messieurs, depuis deux jours en çà un certain quidam a fait publier un libelle diffamatoire contre ceux qui se sont efforcez de faire voir au public l'expérience de leur art.... Je sçay que malicieusement et à dessin, le susdit livre intitulé : *La Tromperie des charlatans*, a esté publié, non à autre intention que pour me faire perdre l'amitié que vous me portez, et me faire sortir de vos bonnes grâces que j'ai acquises sans l'avoir mérité.... Je ne me suis ingéré en l'exercice de mon art de moy-mesme, ny ne me suis licencié de mettre mes remèdes au service du public, mais là où, grâces à Dieu, je me suis porté, j'ay eu l'honneur de voir les magistrats des villes et des lieux, leur ay faict cognoistre la vérité de ce que je promets par mes escrits.... Si tost que Dieu m'a faict la grâce d'entrer en cette ville de Paris, je n'ay esté si téméraire de monter sur le théâtre en place publique, sans aller prendre permission des officiers du roy, de monsieur le lieutenant civil, auquel j'ai des obligations infinies. » Voici comment finit l'allocution de Tabarin à ses bons amis, messieurs les Parisiens : « Je l'ay dit souvent sur le théâtre, en public *et ailleurs*, que s'il y avoit quelqu'un qui ne se trouvast bien de mes remèdes, et qui eust esprouvé le contraire de ce que je dis en public, je le prie *de toute mon affection* de divertir tous ceux qu'ils cognoistront, et avec lesquels ils auront quelque communication, de ne recevoir mesdits remèdes, et me tenir pour imposteur, menteur, et du nombre de ceux qui sont nommez audict libelle, pourveu que l'on les applique à la mode de mon escrit, selon les raisons de l'application que j'en donne, et selon la disposition du subject. » Cette péroraison est, à mon avis, le chef-d'œuvre du genre. Ap. B.

640. Du Chesne (*André*). Figures mystiques du riche et précieux cabinet des dames, où sont représentées au vif tant les beautés, parures et pompes du corps féminin, que les perfections, ornemens et atours spirituels de l'âme. *Paris, Toussaintz Du Bray*, 1605; pet. in-12, réglé, curieux titre gravé par J. de Wert, mar. r., jansén., tr. dor. (*Duru.*) 65—»

Très-joli exemplaire d'un livre rare et curieux. André Duchesne l'un des plus savants historiens de France, naquit à l'Ile-Bouchard, en Touraine, au mois de mai 1584. Il n'avoit pas encore 20 ans lorsqu'il composa les *Figures mystiques du cabinet des dames;* car l'approbation est datée du 10 mars 1604.

C'est l'amour qui lui inspira cette œuvre destinée à Mlle Suzanne Soudain, qu'il épousa en 1608. On lit sur le verso du titre, un sixain adressé à M. S S. et souscrit « Votre entièrement de cœur et de pensée, A. Duchesne. » Il dédia cependant le volume à messire Rusé, seigneur de Beaulieu, *secrétaire des commandements du roi*. La dédicace est suivie d'un avis *aux belles et vertueuses dames* et d'une *Élégie* de P. de Deimier, *sur le cabinet des dames*.

L'ouvrage est divisé en trois livres, précédés d'un avant-propos : le tout formant 65 chapitres. L'auteur « représente au vif les beautés, les ornements et atours du corps féminin ; » mais ce sont les figures mystiques des beautés et des ornements de l'âme. Après avoir fait un pompeux éloge des longs cheveux des dames, il consacre un chapitre aux « cheveux de l'âme, » et un second cha- « pitre à la perfection qui doit anoblir la perruque de l'âme. » Nous lisons ensuite l'exposition mystique de l'éventail, des parfums, des pendants d'oreille, des bracelets et autres joyaux ; des robes de soie, de velours ; des riches ceintures, des patins et hauts souliers, des carrosses, litières et brancards des dames. Duchesne n'a oublié aucun détail de la beauté d'une femme ; il discute sur les cheveux blonds, noirs ou frisés, sur les yeux verts, bruns, tannés, étincelants, etc., etc. A l'occasion des « filles de chambre qui ornent les cheveux de leurs maîtresses, » il parle des *filles de chambre de l'âme*, qui sont *l'entendement*, *la mémoire* et *la volonté*. « L'entendement est la première *servante spirituelle* et sans corps, laquelle avec le *peigne* de cognoissance, va par toute *la perruque* éparse des pensées et intentions, la met en bel ordre et la *démêle* des vanités du monde.... La troisième servante, c'est la mémoire ; elle dispose, tresse et arrange les cogitations et n'en frise et recrépillonne aucune vers les oreilles (de l'âme), que premièrement elle n'ait passé par les mains de ses deux compagnes. » Cette œuvre est hérissée de citations extraites des écrivains sacrés et profanes, de la Bible et de Juvénal, des saints Pères et de Du Bartas. L'auteur recherche l'origine des divers ornements féminins, dans l'Écriture sainte, chez les Grecs et les Romains. Il décrit la beauté d'Ève *au paradis de volupté*, de l'épouse du cantique des cantiques ; les parfums de la belle Esther, les joyaux et atours de Rebecca et de Judith. — Il seroit difficile de reconnoître dans l'auteur de ce livre singulier, le célèbre historiographe de France, qui devoit publier les anciens historiens des Normands et des François, et sept volumes in-folio de généalogies. Ap. B.

641. ENTRETIENS (les) des voyageurs sur la mer. *Cologne, Pierre Marteau (à la Sphère)*, 1683 ; 2 vol. petit in-12, mar. r. fil. tr. d. (*Ancienne reliure.*)..... 35—»

Première édition d'un ouvrage très-curieux, qui a été réimprimé six ou sept fois et qui est resté dans l'oubli, malgré l'intérêt historique qu'il présente. En effet, le titre de la seconde partie, « dans laquelle on traite de plusieurs affaires concernant l'état de la religion, » indique assez qu'on y trouve des particularités peu connues sur la situation des protestants de France avant et après la révocation de l'édit de Nantes. L'auteur, Gédéon Flournois, (nous ne croyons pas qu'il ait fait d'autres ouvrages, comme le dit M. Quérard dans la

France littéraire) était un ardent prosélyte de la religion réformée; quoiqu'il ne fut pas François, il sympathisoit avec les souffrances de ses coréligionnaires de France et il signaloit à la haine des honnêtes gens les persécutions qu'on faisoit subir aux familles protestantes qui refusoient d'abandonner la foi de leurs ancêtres. C'est dans les *Entretiens des voyageurs sur la mer*, qu'il a recueilli une suite de faits dramatiques et touchants, relatifs aux conversions forcées et aux monstrueux abus de pouvoir qui accompagnèrent la révocation de l'édit de Nantes. Ce douloureux épisode du règne de Louis XIV est mieux peint dans ce cadre romanesque, que dans les histoires les plus authentiques. Il faut cependant faire la part du fanatisme huguenot qui se déploie quelquefois en dissertations assez ennuyeuses. Gédéon Flournois aborde souvent des questions de dogme avec les airs d'un prêcheur qui abuse de la pieuse patience de ses frères en Christ. Nous recommandons au lecteur désintéressé ou indifférent en matière religieuse, les aventures de Mlle de Sainte-Phale, que Gérard de Nerval a racontées à sa manière dans un de ses romans humoristiques. On voit que Gédéon Flournois avoit ses raisons pour ne pas aimer les jésuites : « Qu'on dise tant qu'on voudra de moy, lit-on dans la préface de la seconde partie, que je ne suis pas né François, je ne m'en offenseray point : les maximes de la France sont aujourd'huy si étranges qu'il n'y a ni honneur ni bonheur de naître dans son sein. C'est ce que je ne dis pas moy seul, mais après une quantité de bons François et même de catholiques qui gémissent en leurs cœurs de voir la manière dont elle est gouvernée au gré des jésuites ses propres ennemis. » La première partie est dédiée plaisamment à *Messieurs les commis de Sa Majesté sur les visites des livres défendus*. Cette dédicace renferme des détails peu connus sur l'introduction de ces sortes de livres en France à la fin du dix-septième siècle. L'ouvrage de Gédéon Flournois fut réimprimé depuis avec des augmentations et des suppressions (*Amsterdam*, *Roger*, 1704; 2 vol. in-12; *Cologne*, 1715, 4 vol. in-12, fig.; *Amsterdam et la Haie*, 1740, 4 vol. in 12). On ajouta sur le titre, que ces entretiens rouloient « sur divers sujets de piété, de morale, de littérature. » Les libraires les firent passer ainsi pour une espèce d'*ana*, ce genre d'ouvrage ayant alors beaucoup de vogue. Quant à l'auteur, il n'eut aucune part à cette métamorphose de son livre, car il étoit mort depuis longtemps.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux offre la date d'*aoust* 1695 sur les plats de la reliure. P. L.

642. FITELIEU. La Contre-mode de monsieur de Fitelieu, sieur de Rodolphe et du Montour. *Paris*, *Louys de Heuqueville*, 1642; p. in-12 de 8 ff. prélim., 406 p. et un f. n. chiff. court du haut..... 18 — »

L'auteur du *Manuel du libraire* n'oubliera certainement pas de décrire, dans la nouvelle édition de son ouvrage, ce petit volume, qui est non-seulement fort rare (la Bibliothèque du roi ne le possédoit pas avant qu'elle l'eût trouvé de bonne prise dans le legs de Falconnet), mais encore fort curieux pour l'histoire du costume et des mœurs en France. L'auteur, qui se flattoit de *semer son nom en plusieurs bouches*, tant à la faveur de ses écrits qu'en raison de sa *bonne vie*,

fut tellement scandalisé et indigné des excès de la mode, en arrivant de sa province à Paris, qu'il improvisa ce factum et le mit sous presse, sans prendre le temps de le revoir ou plutôt de le faire revoir par un littérateur. « Je t'advoue, dit-il, dans son avant-propos, que si l'on *m'eusse* (sic) permis de le revoir ou pour le moins d'en corriger les premières feuilles, ta satisfaction en seroit beaucoup plus grande, la frase mieux polie et la suite en meilleur ordre. » Cette invective contre la mode est dédiée à M. Piget, sieur de Montauron, conseiller du roi en ses Conseils d'État et privé, et premier président au bureau des finances de Montauban. On peut en conclure que Fitelieu étoit de Montauban. Quant au sieur de Montauron que l'auteur austère de la *Contre-Mode* qualifie de *grand homme*, nous pensons que c'est le même à qui Pierre Corneille avoit dédié sa tragédie de *Cinna* en 1639, pour glorifier la libéralité de cet ami des muses. Fitelieu, en le louant de préférer les contentements de l'âme aux plaisirs du corps, s'inscrit en faux contre *un* (sic) erreur populaire, qui lui attribuoit l'invention d'une mode qu'il condamne. Nous supposons qu'il s'agit des perruques à la Montauron qui gardèrent longtemps le nom de leur Mécène. Voici les principaux chapitres du livre de Fitelieu : « La mode; teste à la mode; yeux à la mode; bouche à la mode; oreilles à la mode; mains à la mode; pieds à la mode; conversion à la mode; religion à la mode; dieux à la mode; corps à la mode; esprit à la mode. » Il y auroit à extraire de ce fatras de citations bibliques et historiques un précieux recueil de documents sur les modes du règne de Louis XIII. On y trouveroit les révélations les plus singulières et les plus inattendues. Ainsi, Fitelieu nous apprend (p. 59) que le damoiseau qui vouloit être pris pour une femme, se faisoit arracher une dent, afin de rendre sa parole plus délicate qu'à l'ordinaire. Plus loin, il nous donne l'explication d'une bien étrange mode, que le P. Juvernay avoit déjà signalée dans son *Discours particulier contre les filles et les femmes mondaines découvrant leur sein et portant des moustaches* (Paris, 1640, in-8). Il faudroit consacrer une notice assez étendue au dépouillement de ce volume dans lequel on rencontre bien des faits nouveaux. Voici, par exemple, une piquante anecdote qui n'a jamais été recueillie par les historiens de Louis XII : « Ce grand roy disoit jadis, voyant passer un homme de longue robe qui se hâtoit pour le Palais : Il s'en va viste pour la foire! » *La Contre-Mode* ne figure que dans un petit nombre de catalogues; nous avons remarqué, dans celui de Barré, une édition différente de la première, du moins par le titre, qui n'est peut-être que renouvelé (*Paris, Pepingué*, 1645, in-12). M. Leber avoit l'édition de Heuqueville, mais comme il ne l'a fait suivre d'aucune note, nous sommes en droit de croire qu'il ne soupçonnoit pas l'intérêt historique de ce livre rare. P. L.

643. HARANGUES FACÉTIEUSES, remplies de doctrines et sentences, sur la mort de divers animaux, composées par divers autheurs; trad. d'italien (d'Hortensio Landi) en françois par P. R. L. *Lyon, Pierre Roussin*, 1618; pet. in-12, figures s. bois, cart..... 60 —»

Joli exemplaire, à toutes marges, d'un livre rare. — Hortensio Landi, né à

Milan au commencement du seizième siècle, mourut à Venise vers 1560. Ses ouvrages, remarquables par leur singularité, sont recherchés par les curieux. Landi se fit recevoir médecin ; mais il abandonna bientôt sa profession pour voyager en France, en Allemagne et en Italie. Il publia presque toutes ses œuvres sous des pseudonymes, et il prit le nom d'Hortensius *Tranquillus*, lorsqu'il fut reçu à l'académie des *Elevati* de Ferrare.

La première édition des *Sermoni funebri de diversi animali*, parut à Venise en 1548. Ce livre a été traduit en françois par Claude Pontoux en 1569, sous le titre de *Harangues lamentables*,... et par François d'Amboise en 1583, sous le titre de *Regrets facétieux*.... Les bibliographes indiquent la traduction de 1618, mais comme la reproduction de l'une des deux traductions déjà citées; c'est une erreur. Les initiales P. R. L. inscrites sur le titre ne peuvent convenir ni à Claude Pontoux, ni à François d'Amboise, ni à son pseudonyme Thierry de Timofille; il faut donc chercher un autre traducteur. Ne seroit-ce point, par hasard, Pierre Roussin, Lyonnois? Les imprimeurs de Lyon publioient souvent, sous le voile de l'anonyme, des traductions, dont ils étoient les auteurs. Toujours est-il que P. Roussin obtint un privilége pour six ans, le 6 août 1618, et que son livre fut *achevé d'imprimer* le 25 septembre suivant. Le privilége prouve que la traduction étoit nouvelle. De plus, cette traduction a dû être faite sur une édition italienne, imprimée à Venise en 1617, édition qui nous est inconnue. En effet, l'*avis au lecteur* est suivi d'une *Apologie de M. Hortensio Lando, dit le Tranquille, pour l'autheur*, datée de Venise, le 29 septembre 1617. Il est évident que cette *Apologie* est l'œuvre de l'éditeur. Notez que ce recueil contient douze harangues, tandis que l'ouvrage de Landi, dans les éditions du seizième siècle, n'en renferme que onze. L'addition de la douzième harangue doit donc être attribuée à l'éditeur de 1617. Ce livre est orné de douze petites figures sur bois, placées en tête de chaque discours, et représentant l'animal, dont l'auteur écrit l'oraison funèbre. Des facéties échappent à l'analyse; il nous suffira de faire connoître les sujets sur lesquels H. Landi a exercé son éloquence burlesque. Voici les noms des animaux dont il a composé les éloges : l'âne, le cheval, le chien, le singe, la chouette, la pie, le chat, le plongeon, le coq, le pou, l'éléphant et le grillon. Ap. B.

*644. HARANGUES BURLESQUES sur la vie et sur la mort de divers animaux. Dédiées à la Samaritaine du Pont-Neuf, par monsieur Raisonnable. *Paris*, *Antoine de Sommaville*, 1651; in-8°, réglé, mar. bleu, janséniste, tr. dor. (*Hardy.*)..... 60 — »

Très-bel exemplaire à toutes marges, d'un livre rare, surtout dans cette condition. L'auteur s'est évidemment caché sous un pseudonyme, quoique le privilége nous apprenne que les initiales du véritable nom de M. *Raisonnable*, étoient J. R. Quant au libraire, Antoine de Sommaville, il avoit publié en 1622, 1623 et 1624, les *OEuvres* de Tabarin, et trente ans plus tard il publioit les *Harangues burlesques* dont la *dédicace* à la Samaritaine rappelle le théâtre des exploits de Tabarin et ses boutades facétieuses. Au surplus, cette dédicace est

une spirituelle critique des épîtres dédicatoires que la plupart des auteurs adressoient humblement à de grands seigneurs dans le but avoué d'échanger de l'encens contre des pièces d'or : « A Madame, Madame la Samaritaine, dame du Pont-Neuf et autres lieux. Madame, puisque les grands ont tousjours en leur compagnie des bestes facétieuses et plaisantes, je me persuade que Vostre Grandeur agréera cette décade brutale que je vous offre pour divertir vostre mélancolie.... Mais, Madame, ne vous imaginez pas que je sois affamé de vostre or ou de vostre argent; cette faim n'est point l'aiguillon qui m'afflige. Si j'avois eu de la passion pour ce métal, la France ne manque pas de veaux d'or à qui j'eusse pu dédier mes bestes ; et vous en connoissez qui pourroient bien passer pour la vivante image de la bestise.... Et je suis le premier à me dire, de Vostre Grandeur, le très-humble serviteur, Raisonnable. »

Le titre de ce livre reproduit, presque textuellement, le titre des *Harangues facétieuses* que nous venons de cataloguer. Cependant les *Harangues burlesques* ne sont pas la traduction des *Sermoni funebri* de Landi. M. Raisonnable a emprunté à l'auteur italien le titre et le cadre de son ouvrage; il a même imité très-librement quelques-uns de ses sujets, tels que les éloges de l'âne, du coq, du chien, de la chouette et du pou; mais, dans ces imitations augmentées de pensées nouvelles, on ne reconnoît plus l'original, et, de plus, M. Raisonnable a ajouté cinq autres discours de sa composition, sur la fourmi, le ver à soie, la brebis, la mouche et l'escargot révolté contre l'homme. C'est une *Décade de bestes*. Cet ouvrage renferme des moralités encadrées dans des plaisanteries que lui suggéroit aisément la comparaison de l'homme avec les animaux dont il écrivoit les éloges. Ap. B.

645. LA MANIERE POVR APRENDRE A CYFRER et compter par plumes et gectz selon la vraie science de Algorisme en nombre entier et rompu. *Anuers, Martin Lempereur, pour Guillaume Vorsterman*, 1529; pet. in-8°, goth., fig. s. bois, mar. r., jansén., doublé de mar. bleu, large dentelle à pet. fers, fil. tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet.*)..... 280 — »

Livre TRÈS-RARE et non cité. Bel exemplaire à peine rogné : nombreux témoins. Titre rouge et noir ; une figure sur bois au verso. 52 feuillets non chiffrés et signés A-G4. Sur le dernier feuillet, on voit l'aigle à deux têtes, marque de Martin Lempereur (*Keyser*).

On connoît plusieurs traités d'arithmétique du XVe siècle en italien et en espagnol; mais on peut considérer comme le plus ancien traité françois, l'*Arismethique* d'Estienne de La Roche, dit Villefranche, imprimée à *Lyon*, 1520, in-4°. Il est probable qu'un autre livre intitulé : *La vraye maniere pour apprendre a chiffrer et à compter;* Lyon, vers 1530, in-12 allongé, n'est qu'une contrefaçon de *La maniere pour aprendre a cyffrer et compter*, éditée à Anvers en 1529. — Ce dernier ouvrage est divisé en deux parties. La première contient les quatre opérations élémentaires de l'arithmétique pour les nombres entiers et les fractions; plusieurs *belles regles pour soluer toutes questions* : la *regle de trois*,

nommée par les Lombards, *regle de tri ;* la *regle de compaignie ;* la *regle de change* (ou plutôt d'échange); et enfin dix-sept curieux problèmes, avec les solutions. La deuxième partie est consacrée à la *maniere de cyffrer et compter par gectz en nombre entier et rompu.* Cette méthode de compter avec des jetons et de faire ainsi toutes les opérations que nous exécutons avec la plume, offre aujourd'hui quelques difficultés. C'est une étude dont nous nous dispenserons. Les différentes opérations, faites à l'aide de jetons, sont représentées en sept figures gravées dans le texte ; la première est placée au-dessous du titre et imprimée en rouge et noir.

Nous ferons remarquer que cette édition d'Anvers doit être originale, car cet ouvrage a été composé pour la Flandre et le Brabant, puisque l'auteur calcule toujours en monnoies et poids de ces deux provinces. Ap. B.

646. LE MESSAGER DE FONTAINEBLEAU, avec les nouvelles et les paquets de la cour. *S. l.*, 1623; pet. in-8°, mar. r. fil. tr. dor. (*Capé.*)..... 48 — »

Charmante plaquette de seize pages, rare comme tous les *canards* publiés sous le règne de Louis XIII. On imprima, la même année, *le Voyage de Fontainebleau* par Beautru et Desmarets; puis, un opuscule intitulé *le Clairvoyant de Fontainebleau*, qui sortoit peut-être de la même fabrique que *le Messager*. Les Parisiens se préoccupoient toujours des voyages de la cour. C'étoit avec peine qu'ils voyaient le roi s'éloigner de la capitale; tous les courtisans le suivoient ; le commerce souffroit de cette absence, la ville devenoit triste et déserte, et, en 1623, les bourgeois n'avoient pour se distraire que les farces de l'hôtel de Bourgogne et les boutades de Tabarin. Ce dernier spectacle n'étoit pas sans dangers, car, dit *le Messager* « dernièrement en passant sur le Pont-Neuf, un gentilhomme fut attrappé, et fut bien aise en perdant le manteau et le chapeau, de gaigner le dessus du vent et cinq pas en avant. » *Le Messager de Fontainebleau* livroit, ou du moins promettoit de livrer au public, chaque semaine, seize pages de facéties, dont le titre, annonçant des *Nouvelles de la cour*, affriandoit les badauds et faisoit le succès de la brochure. « Il y a tantôt quinze jours que je trotte, que je viens, que je retourne tantost à pied, tantost à cheval, et je n'entens que plaintes de tous costez. Les uns demandent pourquoy la cour ne revient point à Paris, etc.... L'un rit, l'autre pleure. Le pauvre se plaint du riche, le riche du pauvre, les parties de leurs procureurs qui ont pris pour devise un géant nommé Briarée, qui a cent mains, pour dire qu'ils plument de tous costez. » C'est une satire de tous les états et des mœurs de l'époque. Le fripier voudroit qu'on défendît chaque année de porter l'or et l'argent. « En quinze jours, il avoit gaigné plus de 500 écus, à troquer des habits. Attendu que c'est l'ordinaire des ordonnances, on les garde pour deux ou trois mois; mais, par après on passe par-dessus. » Ce sont les partisans, vraies sangsues, qui ruinent le royaume à force de taxes et d'impositions ; les bourgeois qui portent la soie comme les nobles; les filles qu'on fait religieuses faute de pouvoir leur donner trente ou quarante mille écus de dot; les aînés qu'on enrichit en ruinant les cadets ; les juges qui se laissent corrompre; les larrons et les coupeurs de

bourses qui pullullent tant à Paris, « qu'en bref ils nous sauteront aux yeux, si on n'y met ordre. » Après les nouvelles de Paris, *le Messager* rapporte les nouvelles de la cour. Il plaint le sort de la Picardie, qui en cinq ou six ans a changé d'autant de gouverneurs, et enfin il consacre les dernières pages de son livret « à la guerre qu'on va faire contre l'Espagnol et qui le mérite bien. » Il prédisoit dans cette phrase, la guerre de la Valteline, qui eut lieu en 1624. *Le Messager* faisoit passer de rudes vérités, sous une forme facétieuse ; il n'est pas jusqu'à son plan de campagne contre les Espagnols qui ne soit égayé par des traits plaisants : « Plusieurs se resjouyssent si la guerre se recommence au Pays-Bas : car on tient que c'est l'unique moyen de purger la France de tant de larrons, voleurs et autres telles manières de gens qui prennent l'or sans peser ny intention de le rendre. Il y a une grande quantité qui ne trouveront point le vin des Flamens si bon que celuy de Xaintonge et de Gascongne ; mais il n'importe, il faut (*sic*) mieux que toute cette canaille s'en aille qu'une bonne année : la perte n'y sera pas si grande. » — On peut remarquer que le style de cette satire est correct, facile et même élégant. Ap. B.

647. LE NOVVEL CRY DES MONNOYES faict, ordonné, cryé et publié de par le Roy, le vendredi xiiii iour de Mars mil cinq cens xxxii.... *On les vent à Paris en la rue neuue nostre Dame à l'enseigne du faucheur.* (*Pierre Roffet, dit le faucheur*, 1533); in-16, goth., fig., mar. bleu fil. dos à pet. fers, tr. dor. (*Niedrée.*). ..... 65 — »

Charmant exemplaire d'un livre TRÈS-RARE, et imprimé en jolis caractères gothiques. — Édition originale. — Les figures des monnoies sont gravées avec soin et avec exactitude.

Les marcs d'or et d'argent avoient été portés à un taux excessif, pendant les guerres d'Italie. La France fut inondée de monnoies de bas aloi ; les billonneurs rognoient les pièces d'or. Bien plus, des spéculateurs exportoient les bonnes monnoies de France, « pour les faire convertir en mauvaises et dommageables monnoyes, comme ducats à la Mirandolle, escutz à l'aigle, Marrabais, Niquetz, lyards de Nostre-Dame de Lozanne, et autres monnoyes estranges et contrefaites. » Afin d'obvier à ces graves inconvénients qui préjudicioient à la fortune publique, François Ier, par cette ordonnance du 14 mars 1532 (1533) et par une ordonnance supplémentaire du 29 dudit mois, défend d'exporter les monnoies françoises, ainsi que la vaisselle d'or et d'argent ; puis, il désigne toutes les monnoies qui peuvent circuler dans le royaume, avec le prix de chacune d'elles en sous et deniers. Il étoit fort utile de régler ainsi le cours des cinquante monnoies d'or et d'argent qui provenoient de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Angleterre, etc. ; car le peuple, ignorant la valeur de ces pièces, se trouvoit à la merci des changeurs. — Toutefois, les cris des monnoies furent trop souvent répétés. On haussoit, ou on abaissoit le taux du marc d'or, selon les besoins de l'État ; les rois faisoient fabriquer des monnoies de bas aloi, qui plus tard étoient décriées par ordonnance royale. Ces fréquentes fluctuations monétaires, ébranloient les fortunes privées et rui-

noient le commerce. Ce fut seulement au dix-septième siècle, que les monnoies eurent un prix à peu près fixe, parce que les souverains cessèrent d'en altérer la loi. Ap. B.

648. LA PROGNOSTICATION DES PROGNOSTICATIONS, non-seulement de ceste présente année 1537, mais aussi des aultres à venir, voire de toutes celles qui sont passées; composée par Maistre Sarcomoros, natif de Tartarie, et secrétaire du très-illustre et très-puissant roy de Cathay, serf de vertus. (Bonav. Desperriers) *S. l.*, 1537; pet. in-8°, mar. r. fil. tr. dor. (*Aux chiffres de Ad. Audenet.*)..... 60 — »

RARISSIME. — Pièce facétieuse en vers, de 14 pages avec le titre. C'est une curieuse satire contre *l'impudence et les mensonges des prognostiqueurs*. On y trouve également des idées philosophiques sur la Réforme.

Il est bien vray que prognosticateurs
Semblent avoir esté expilateurs
Ou crocheteurs, par leur argent, et net
Du hault trésor et divin cabinet,
Et avoir veu tout ce que Dieu nous cache, etc.

Ces vers sont assez rocailleux; toutefois la *Prognostication* renferme d'excellentes idées que le poëte, il est vrai, a quelquefois exprimées d'une manière bizarre. Nous ne parlerons pas des premiers vers de la pièce, qui ne sont qu'un spécimen du mauvais goût de l'époque :

Monde mondain, trop mondainement monde,
Monde aveuglé, monde sot, monde immunde;

mais que l'on façonne une enveloppe moins rude pour les passages suivants, et on lira un portrait achevé de ces quêteurs de nouvelles, connus au dix-huitième siècle sous le nom de gobe-mouches.

O affamé bellistre de nouvelles,
. . . . . .
N'en auras-tu jamais (nenny ce pense),
Assez remply ta besace ou ta panse?
. . . . . .
Car tu les prens avant le temps hastées
Et sont par toy incontinent guastées.
Tu ne les fais que taster ung petit,
Puis, tout soubdain tu en pers l'appétit;
Et celles-là qu'as eues ce matin,
Son jà autant vieilles qu'un vieil patin.
. . . . . .
Et bien souvent, ô glouton de nouvelles,
T'ay veu happer les vieilles pour nouvelles;
Quelque vieil bruyt, quelque fable, ou mensonge,
Comme le chien qui ses os d'antan ronge, etc.

Notre poëte ne manquoit pas de hardiesse, rien ne pouvoit lui résister, quand il cherchoit une rime. Dans les cas difficiles, il coupoit un mot en deux, et en réservoit la moitié pour la rime. Exemple :

Mais ils ne font aucunes mentions
De leur *progno* d'abuz *stications*.

Cette licence poétique a été oubliée dans nos prosodies.

Ap. B.

649. Les Voeux des Crétois, histoire renouvelée des Grecs, par M. Xanferligote, chevalier défenseur du plaisir, troglodyte presque civilisé, admis dans les sociétés académiques de Gersan et de Seillemar. *Venise* (*Paris*), 1776; in-8° de 120 et 112 p., dos de mar. vert, non rogné... 30 —

Avec un envoi autographe de l'auteur à M. Royez. Quoique cette dédicace soit signée Xanferligote, on sait que ce prétendu Crétois n'est autre que Félix Nogaret, qui n'avoit pas encore adopté le pseudonyme d'Aristenète, sous lequel il a publié une grande partie de ses ouvrages. Xanferligote n'a pas été démasqué par Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*, et la *France littéraire* ne le cite que pour renvoyer le lecteur à l'article de Félix Nogaret, où les *Vœux des Crétois* ont été oubliés. Ce recueil de poésies érotiques est accompagné d'une préface en prose, espèce de pot-pourri satirique et littéraire, dont les notes sont plus longues que le texte. Le volume s'ouvre par un *Avis à M. Pantalon-Phébus, imprimeur et libraire à Venise;* suit une dédicace facétieuse *à M. Ta-d'or ou Tout-d'or, philosophe engoué, prôneur séduisant de la bagatelle;* ensuite commence la préface ou l'introduction intitulée : *Bavardage ou avertissement inutile*, avec des notes ou *developpements*, après lesquels on trouve le poëme des Crétois et une collection de poésies fugitives dans le goût galant. Félix Nogaret, ami de la volupté et apôtre de l'amour, eut le courage de ses opinions jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans; il n'en avoit que trente-six à l'époque où il publia ce volume destiné exclusivement à l'usage des boudoirs. Dans sa préface, il déclare hautement qu'il aspire à monter au temple du Plaisir plutôt qu'au temple de Mémoire, et il prend la défense du genre libertin, dans un style léger et quelquefois un peu libre. Ce lui est une bonne occasion de protester contre les pédants rigoristes qui ne craignent pas de châtier les poëtes latins dans l'intérêt des mœurs; il raconte, à l'appui de la thèse qu'il soutient, des anecdotes agréablement licencieuses, une entre autres que nous trouvons textuellement dans la *Guerre des dieux* de Parny. Félix Nogaret ne se gênoit pas à cet égard et il proclamoit qu'il vouloit être *un polymathe et un polylogue en amour*. Au reste, dans le *Bavardage*, il est question de tout ce qui se rapporte aux femmes et à la galanterie. Nous pouvons en conclure que le livre fut acheté et lu par les personnes seules à qui l'auteur l'adressoit; il servit naturellement à faire des papillotes dans les petites maisons, et il fut peut-être plus malheureusement employé dans les boudoirs. On ne doit donc pas s'étonner qu'il soit devenu rare. P. L.

ANTOINE VÉRARD

ET

SES LIVRES A MINIATURES

AU XVe SIÈCLE

PAR AUG. BERNARD.

M. Sénemaud, professeur au lycée d'Angoulême, a publié, l'an dernier, dans les *Archives du Bibliophile* (1859, p. 171), un document très-intéressant : c'est une note détaillée du prix d'un certain nombre de volumes à miniatures, sur vélin, fournis par Antoine Vérard, imprimeur-libraire à Paris, à Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, père de François Ier. Malheureusement M. Sénemaud, qui n'avoit pas sous les yeux la copie du document en question, transcrite dans un volume original de comptabilité conservé à la Bibliothèque impériale (départem. des manuscr., suppl. franç., n° 1502, fol. 27 v°), y a laissé passer quelques inexactitudes, et de plus n'a pas donné l'explication des termes techniques que renferme cette pièce. Je vais essayer de combler cette lacune en reproduisant ici à nouveau le document d'après l'original, et en l'accompagnant de quelques observations.

Je ferai remarquer au préalable que cette note sans date doit être de 1495, car, d'une part, l'un des ouvrages qui y sont mentionnés n'a été achevé quant à l'impression que le 29 août 1494, et il fallut sans doute plus de quatre mois pour en faire les miniatures et la reliure, et, d'autre part, le comte d'Angoulême mourut le 1er janvier 1496.

J'ajouterai que la plupart des livres précieux qui figurent dans cette note sont inscrits dans l'inventaire des meubles du comte d'Angoulême, dressé à Cognac, les 20 et 21 novembre 1496, sur la demande de sa veuve, la fameuse Louise de Savoie, et conservé encore aujourd'hui à la Bibliothèque

impériale (départem. des manuscr., fonds des Blancs-Manteaux, vol. XLIX, fol. 269 et suivants).

Je dirai enfin que ces livres eux-mêmes sont entrés dans la Bibliothèque du roi comme héritage de François Ier, fils unique du comte d'Angoulême, et s'y trouvent encore aujourd'hui, sauf quelques pertes fâcheuses, mais presque inévitables dans une aussi longue période de temps.

Ainsi, nous avons à la fois sous la main, à Paris, dans le grand dépôt littéraire de la France : 1° le compte de Vérard; 2° l'inventaire des livres du comte d'Angoulême; 3° les livres mêmes portés sur cet inventaire. Cette circonstance donne un certain intérêt à la note qu'on va lire, car elle permet d'en expliquer tous les détails, et je suis heureux de commencer par là la monographie que j'ai promise sur Vérard.

I.

COMPTE DE VÉRARD.

A Anthoine Verart, libraire de Paris, la somme de deux cens sept livres dix solz dix deniers tournois pour les parties qui s'ensuivent, par lui baillées à feu Monseigneur le conte.

C'est assavoir :

Pour le parchemin du premier volume du livre de *Tristan* (1), où il y a IIIIXXI (2) feuilles au pris de III s. IIII d. chacune (3), valent XIII l. X s.

Pour deux grandes histoires au pris d'un escu pièce (4), valent LXX s.

(1) Sur ce livre, voir la note A, aux *Éclaircissements*.

(2) Vérard se trompe ici à son détriment : le 1er volume du *Tristan* a 91 (IIIIXXXI) feuilles et non pas 81. Par conséquent il faut lire au total de cet article : 15 livres 3 sous 4 deniers, au lieu de 13 livres 10 sous. Les malheureux chiffres romains donnoient lieu jadis à de fréquentes erreurs de ce genre.

(3) Y compris l'impression.

(4) L'écu a souvent varié de valeur. On voit qu'à la fin du XVe siècle il valoit 35 sous ; vers le milieu du XVIe siècle il en valoit 45 ; avant la révolution il valoit 60 sous ou 3 livres.

Pour IIII^{xx}V (1) histoires petites au pris de V s. pièce, valent XX l. V s.

Pour XIII c. et demi c. de verses (2) d'or moulu au pris de V s. le cent, valent LXVII s. VI d.

Pour la relieure, tympaneure (3) et doreure, LXX s.

Item, pour le parchemin du IIe volume de *Tristan*, où il y a LXVII feuilles audit pris de III s. IIII d. pour feuille, valent XII l. XVI s. VIII d. (4).

Pour cinq grandes histoires à plaine paige audit pris de XXXV s. pièce, valent VIII l. XV s.

Pour IIII^{xx}X histoires petites au pris de V s. pièce, valent XXII l. X s.

Pour XV c. verses d'or moulu au pris de V s. le cent, LXXV s.

Pour la relieure, tympaneure et pour avoir doré ledit livre, LXX s.

Item, pour le parchemin du *Grant Boece de Consolacion* (5), où il y a LXXVIII feuilles de volume bastard au pris de II s. VI d. chaque feuille, valent IX l. XV s.

Pour six grandes histoires à plaine paige au pris de XXXV s. pièce, valent X l. X s.

(1) Le compte de Vérard porte à tort 85 : c'est 81 qu'il faut lire, comme je l'ai constaté moi-même dans le livre, et comme le prouve au reste le total de cet article.

(2) Sur ce mot, voyez la note F, aux *Éclaircissements*.

(3) Sur ce mot, voyez la note H, aux *Éclaircissements*.

(4) Je ne puis rien dire du second volume du *Tristan*, que je n'ai pas vu; mais, connaissant l'exactitude bibliographique de Van Praet, je pense que Vérard se trompe ici en ne donnant que 67 feuilles à ce volume : Van Praet, en effet (*Vélins de la Bibliothèque du roi*, t. IV, p. 255), en porte le nombre à 73, qui font 12 livres 3 sous 4 deniers. En tous cas, le compte de Vérard est faux au total, car 67 feuilles à 3 sous 4 deniers ne feroient que 11 livres 3 sous 4 deniers et non pas 12 livres 16 sous 8 deniers. Quant aux miniatures, Van Praet en a compté 100, dont 3 grandes, au second volume du *Tristan* en vélin qu'il a vu; mais comme ce volume n'étoit probablement pas celui du comte d'Angoulême, nous sommes forcés ici de nous en rapporter à la note de Vérard. qui n'en compte que 95, dont 5 grandes.

(5) Sur ce livre, voyez la note B, aux *Éclaircissements*.

Pour IIII m. V c. verses et enervellez (1) d'or moulu au pris de V solz le cent, valent XI l. V s.

Pour la relieure, tympaneure et doreure dudit livre, LXX s.

Item, pour le parchemin de l'*Ordinaire des Crestiens* (2), où il y a IIII^xx^VIII feuilles de parchemin de volume bastard au pris de II s. VI d. chaque feuille, valent XI l.

Pour une grant histoire à plaine paige, XXXV s.

Pour XXX histoires moyennes au pris de X s. pièce, valent XV l. (3).

Pour XII c. et demi de verses d'or moulu au pris de V s. le cent, valent LXII s. VI d.

Pour la relieure, tympaneure et doreure dudit livre, LXX s.

Item, pour le parchemin de l'*Orloge de Devocion* (4), où il y a XXII feuilles de parchemin de volume (5), au pris de XX d. pour feuille, XXXVI s. VIII d.

Pour XXV histoires au pris de V s. pièce, valent VI l. V s.

Pour la relieure, tympaneure et doreure, XXX s.

Pour V c. et demi verses d'or moulu au pris de cinq solz le cent, XXVII s. VI d.

Pour le parchemin des *Heures en françoys* (6), où il y a XXVII feuilles au pris de XX d. pour feuille, XLV s.

Pour IX histoires, IIII l. X s.

Pour m. verses et enervellez d'or moulu au pris de V solz le cent, L s.

Pour la relieure, doreure et tympaneure, XXX s.

(1) Sur ce mot, voyez la note G, aux *Éclaircissements*.

(2) Sur ce livre, voyez la note C, aux *Éclaircissements*.

(3) Ce sont des miniatures en forme de cadre qui ornent les trois côtés extérieurs de certaines pages.

(4) Sur ce livre, voyez la note D, aux *Éclaircissements*.

(5) Il manque ici un mot essentiel, qui désignoit sans doute le format des feuilles de parchemin employées dans ce livre. Cette circonstance, jointe à quelques autres, jette une certaine obscurité sur cet article du compte de Vérard, et réclame de notre part quelques explications. On les trouvera dans la note D, aux *Éclaircissements*.

(6) Sur ce livre, voyez la note E, aux *Éclaircissements*.

Et pour la récompance de sa peine d'estre venu à plusieurs voiages dudit Paris à Congnac, par l'ordonnance de feu mondit seigneur, tant pour apporter lesdits livres que pour querir ladite somme desdites parties, xx l.

Lesquelles parties montent ensemble à ladite somme, comme appert plus applain par ledit rolle et quictance dudit Anthoine Verart, cy rendue; pour ce, cy.. IIc VII l. x s. x d.

II.

ÉCLAIRCISSEMENTS.

Note A.

Tristan, chevalier de la table ronde. (Voyez pp. 1590 et 1591.)

La description que M. Brunet donne de ce beau livre (*Manuel du libraire*, 4e édit., t. IV, p. 516) est tout à fait insuffisante. Voir pour plus de détails Van Praet, *Vélins du roi*, t. IV, p. 255. Le *Tristan* se compose de deux volumes in-folio, format écu, imprimés sur deux colonnes, en gothique française. Les cahiers sont composés de 4 feuilles, soit 8 feuillets. Le premier volume a 182 feuillets, y compris 2 feuillets liminaires non cotés, où se trouvent le titre ci-dessus transcrit et la table; le deuxième en a 146, compris également 2 feuillets liminaires non cotés. Au premier volume il y a quelques erreurs dans les folios, mais ces erreurs n'ont pas eu d'influence sur la pagination générale, qui se termine exactement au n° 179, plus un feuillet non numéroté. On lit à la fin du second volume : « Imprimé par Anthoine Verard, libraire, demourant sus le pont Nostre-Dame, à l'enseigne de Saint Jehan l'évangéliste. » Il n'y a point de date; mais on sait que Vérard abandonna son domicile du pont Notre-Dame vers 1499. Au reste, cet ouvrage étoit imprimé avant 1496, puisqu'il figure sur l'inventaire des livres du comte d'Angoulême dont nous avons parlé plus haut. Il y est dit « imprimé en

parchemin, historié, couvert de veloux tanné. » Nous possédons encore le premier volume de l'exemplaire décrit dans la note de Vérard. Il est à la Bibliothèque impériale (*Vélins*, B. l., n° 382); mais il a perdu sa robe antique en *veloux tanné*, qui a été remplacée par du maroquin rouge, suivant l'usage de l'établissement. Quant au second volume, il manque à la Bibliothèque, et on ignore où il se trouve. La description qu'en fait Vérard servira peut-être à le faire retrouver, car il n'est pas probable qu'il ait été détruit.

Note B.

Le Grant Boece de Consolacion. (Voyez p. 1591.)

Sur ce livre, imprimé par Vérard en 1494 (le 29 août), voyez le *Manuel du libraire*, 4e édit., t. I, p. 390. Il est porté sur l'inventaire du comte d'Angoulême sous cette désignation: « *Le Grant Boece de Consolacion*, en françoys, imprimé en parchemin, historié, couvert de veloux tanné, » et se trouve encore à la Bibliothèque impériale (*Vélins*, S. et A., n° 19), mais, comme le *Tristan*, dépouillé de son *veloux tanné*, et recouvert de maroquin rouge. De plus, on a retranché un feuillet blanc qui se trouvoit à la fin du texte et avant la table (signature *t.*). La disposition de ce volume est telle : 4 feuillets liminaires, 144 de texte (y compris le blanc) et 4 de table, en tout 156 feuillets ou 78 feuilles d'un format in-folio plus petit que le *Tristan*, c'est-à-dire grandeur de la *couronne*.

Note C.

L'Ordinaire des Crestiens. (Voyez p. 1592.)

Sur ce livre, imprimé par Vérard en 1494, voyez le *Manuel du libraire*, 4e édit., t. III, p. 568. Il est porté sur l'inventaire du comte d'Angoulême comme « imprimé en parchemin, couvert de veloux tanné, historié, à deux fermoers aux armes

de mesdits sieur et dame (d'Angoulême). » La Bibliothèque impériale possède encore ce volume (*Vélins*, T., 459), mais on n'y voit plus, bien entendu, de *fermoers* ni de *veloux tanné :* tout cela a été remplacé par le monotone maroquin rouge. Il en est de même de l'exemplaire du roi Charles VIII, qui se trouve également à la Bibliothèque impériale (*Vélins*, T., 458), mais qui est moins beau, moins grand, et ne possède que vingt *histoires* moyennes au lieu de trente, et toutes différentes de celles qu'on voit dans l'exemplaire provenant du comte d'Angoulême. Il y a encore à la Bibliothèque impériale un troisième exemplaire en vélin de ce livre, mais il est rogné si court qu'on le prendroit pour un in-4°; il n'a d'ailleurs point de miniatures. Les deux premiers exemplaires sont de même format que le *Boece*, in-folio couronne.

Note D.

L'Orloge de Devocion. (Voyez p. 1592.)

J'ai dit plus haut que cet article du compte de Vérard demandoit quelques explications. En effet, nous ne pouvons pas, pour ce livre, procéder comme nous l'avons fait pour les précédents, que nous avions certainement sous la main.

1° L'*Orloge de Devocion* ne figure pas dans l'inventaire de la librairie du comte d'Angoulême, à moins qu'il ne soit compris dans un certain nombre de lots de livres portés en masse sans indication des titres, ce qui est peu probable, je l'avoue.

2° Cet inventaire mentionne au contraire : « L'*Orloge de Sapience*, historié, imprimé en parchemin, couvert de veloux changeant, aux armes de mesdits sieur et dame (d'Angoulême). »

3° Enfin on ne connoît pas d'édition de l'*Orloge de Devocion* imprimée par Vérard, tandis qu'il en a publié plusieurs de l'*Orloge de Sapience*, une entre autres datée de 1493, dont trois exemplaires en vélin se trouvent encore à la Bibliothèque impériale. Le premier (*Vélins*, T., 463), provenant du roi

Charles VIII, et orné de 25 miniatures, grandes ou petites; le second (*Vélins*, T., 464), paroissant provenir du comte d'Angoulême, et orné de 21 miniatures; le troisième (*Vélins*, T., 465), orné de 4 miniatures seulement, sans aucune trace de provenance.

Tout semble donc concourir pour faire suspecter d'erreur la note de Vérard en ce qui concerne le titre de l'ouvrage mentionné dans cet article, et pourtant elle est exacte sur ce chef. Je ferai remarquer, en effet, que cette note n'attribue à l'ouvrage en question que 22 feuilles de parchemin du prix de 20 deniers, tandis que l'*Orloge de Sapience* mentionné plus haut en a 80 de même format que le *Boece* et l'*Ordinaire*, c'est-à-dire du prix de 2 sous 6 deniers; que, de plus, elle ne compte que 25 miniatures petites au prix de 5 sous pièce, tandis que plusieurs des miniatures de l'*Orloge de Sapience* sont à pleine page, et les autres à mi-page (y compris les bordures), c'est-à-dire qu'elles seroient portées, les unes à 1 liv. 15 sous, les autres à 10 sous.

Quant à la mention de l'*Orloge de Sapience* sur l'inventaire de la librairie du comte d'Angoulême, elle ne prouve rien pour le cas présent, car ce livre avoit probablement été fourni longtemps avant à Charles d'Orléans par Vérard, puisqu'il est de 1493. L'omission de l'*Orloge de Devocion* sur cet inventaire n'est pas plus concluante, car ce dernier ouvrage pouvoit être resté dans les mains de Louise de Savoie, femme du défunt et mère de François Ier, ou avoir été donné en cadeau, suivant l'usage du temps, sans parler de l'hypothèse présentée plus haut, qu'il pouvoit être compris dans les lots de livres portés en masse sur l'inventaire.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existe une édition de l'*Orloge de Devocion* qui convient parfaitement à la description de Vérard, c'est celle donnée par Étienne Janot, et dont voici le titre complet : « *L'Oreloge de Devocion*, composé en françoys par messire Jehan Quentin, docteur en theologie, penitencier de Paris. — M. E. Jehannot. » C'est un volume in-4°,

sans date, de 94 feuillets, y compris le dernier, qui, étant blanc, est généralement retranché. Il en est ainsi du moins dans les deux exemplaires en vélin que j'ai vus à la Bibliothèque impériale, l'un desquels pourroit bien être celui fourni au comte d'Angoulême par Vérard en 1495. Ce volume (*Vélins*, T., 462) renferme en effet 25 miniatures masquant autant de gravures sur bois (l'une d'entre elles a été enlevée par un *amateur;* je vois par l'autre exemplaire non colorié qu'elle représentoit Jésus portant sa croix et escorté de soldats). Les pages avec gravures sont ornées d'un cadre qui est quelquefois omis dans l'exemplaire colorié, où on se proposoit sans doute de mettre un dessin particulier (la page mutilée est dans ce cas).

Autant qu'il est permis d'en juger dans l'état actuel où se trouvent les deux exemplaires que j'ai vus, le format de ce livre devoit être un in-4° *tellière*. Et en effet la feuille de parchemin est ici portée à moitié prix de celui du *Tristan*. Cela ne veut pas dire, sans doute, que le parchemin de ce dernier livre fût de grandeur double; mais seulement qu'il y avoit plus de facilités pour se procurer des feuilles de moindre format, joint à la possibilité d'utiliser des feuilles défectueuses dans l'in-4°.

Je dis que ce livre est in-4°; je dois ajouter que les cahiers en sont fort irréguliers, et peuvent jeter du doute dans les esprits. La plupart ont deux feuilles encartées, soit 8 feuillets; mais les autres n'ont qu'une feuille et demie, soit 6 feuillets, et chacun de ces cahiers n'a que deux signatures, l'une au premier feuillet, l'autre au troisième. Toutes ces circonstances réunies expliquent sans doute pourquoi Vérard ne compte que vingt-deux feuilles de parchemin: il y en a en réalité vingt-trois et demie. J'ajouterai que puisque ce livre est compris dans la note de Verard, c'est qu'il est au plus tard de 1495, et non pas de 1500, comme le suppose M. Brunet.

On dira peut-être que Vérard ne pouvoit porter sur sa note

un livre imprimé par Étienne Janot. Ce raisonnement seroit faux. Nous possédons à la Bibliothèque impériale beaucoup d'autres livres vendus par notre célèbre libraire, et dont il n'avoit fait faire toutefois que les miniatures, dans un atelier *ad hoc*. Je citerai entre autres *Les Faiz maistre Alain Chartier*, in-folio, sans date, imprimé par Pierre le Caron, et *La Nef des Folz du Monde*, in-folio, imprimé en 1497, au nom de Geoffroy de Marnef et de deux autres libraires : l'exemplaire royal, en vélin, de chacun de ces beaux livres, qui existe encore à la Bibliothèque impériale (*Vélins*, B. l., nos 238 et 344), offre cette particularité curieuse, qu'on a gratté partout les noms des libraires titulaires et remplacé la souscription finale par la marque de Vérard, peinte en miniature (1).

Note E.

Heures en françoys. (Voyez p. 1592.)

Le livre d'*Heures* porté ici étoit sans doute de l'édition décrite par M. Brunet, *Manuel du libraire*, 4e édit., t. IV, p. 786, col. 1, 3e article. En effet, un exemplaire de cette édition, que j'ai vu à la Bibliothèque impériale (*Vélins*, T., 241), est imprimé par Vérard, sans date, ce qui permet de le faire remonter à 1495, et se compose de cent huit feuillets in-4°, qui correspondent aux vingt-sept feuilles du compte ci-dessus. Le nombre des *histoires* porté ici ne concorde pas, il est vrai, avec celui des gravures du livre; mais il s'agit sans doute dans le compte de Vérard de miniatures particulières à l'exemplaire en question, que nous n'avons plus. Ce livre, au

(1) Cette circonstance a induit en erreur quelques écrivains, et particulièrement M. J. Renouvier, historien de la gravure, dont la science déplore la perte récente et bien inattendue. Mon regrettable ami, dans sa notice sur les *Gravures de Vérard* (in-8°, 1859), considère le nom de *P. Le Caron* comme *substitué*, dans *Les Faiz maistre Alain Chartier*, à celui de Vérard : c'est une erreur. C'est Vérard qui a substitué sa marque à la souscription de Le Caron. Les conséquences artistiques que M. Renouvier avoit tirées de ce fait obscur pour lui sont donc fausses.

reste, ne figure pas dans l'inventaire de la librairie du comte d'Angoulême, parce que ce n'étoit pas un livre de bibliothèque, et qu'il étoit resté dans les mains du comte ou de la comtesse pour leur usage personnel. Cela explique pourquoi il ne se trouve pas comme les autres dans notre grand dépôt littéraire.

Note F.

Verses. (Voyez pp. 1591 et 1592.)

Ce mot, que je n'ai trouvé dans aucun glossaire, doit être prononcé *versés* ou mieux *versets*. C'est le nom qu'on donnoit au petit signe qui indiquoit le commencement de chaque phrase dans les anciens livres, où l'usage des alinéa étoit presque inconnu. Ce signe étoit généralement peint en rouge ou en bleu; mais dans les livres de luxe il étoit en or moulu, comme on le voit ici. Plus tard, et dans les livres ordinaires, il fut imprimé en noir avec le texte même. Ce signe existoit encore naguère dans toutes les casses des imprimeries françoises, où on le connoissoit sous le nom de *pied-de-mouche* (¶). On le trouve encore dans les casses angloises, mais il ne sert plus que comme appel de note, grâce à l'usage général des alinéa. C'est évidemment de ce mot que vient le nom de *versets* qu'on donne aujourd'hui aux petites sentences de la Bible. Comme chacune de ces sentences étoit précédée jadis du signe en question, on lui donna, par une sorte de métonymie assez fréquente, le nom même de ce signe, et on le lui conserve encore, quoique ce signe ait été supprimé et remplacé par des numéros d'ordre destinés à rendre les citations et les recherches plus faciles, après toutefois qu'on eut eu l'idée de les mettre à la ligne. Cette innovation heureuse est généralement attribuée au grand Robert Estienne; mais on peut la faire remonter à son père Henri Ier. Voyez Renouard, *Annales des Estienne*, 2e édit., p. 78, col. 2.

Au reste, il paroît que sous la désignation de *versets* on

comprenoit aussi les petites initiales des chapitres, qui avoient le même objet. C'est du moins ce qui a eu lieu pour les livres mentionnés ici, et où, comme on voit, ces initiales ne sont pas comptées séparément.

Note G.

Enervellez. (Voyez p. 1592.)

Voilà encore un mot qui ne se trouve dans aucun glossaire. Il désigne évidemment les petites arabesques qui ornoient la fin des alinéa dans certains livres de luxe. On trouve en effet ces ornements dans le *Boece* du comte d'Angoulême, et il n'y en a point dans les autres livres de la même provenance où la note de Vérard n'indique pas d'*enervellés*, mais seulement des *versets:* le *Tristan*, l'*Ordinaire*, l'*Orloge de Devocion*.

Note H.

Tympaneure, (Voyez pp. 1591 et 1592.)

Si le mot *tympanure* ne se trouvoit pas constamment dans ce compte à côté de celui de *reliure*, on pourroit croire qu'il se rapporte à l'*impression* du livre, qui n'est rappelée nulle part : on sait en effet qu'*imprimer* s'est dit parfois *tympaniser* à la fin du XVe siècle. Voyez particulièrement les lettres de rémission de 1469 citées dans le Glossaire de Du Cange: « Le supliant dit à icellui menuisier qu'il faisoit faire lesdits moles pour tympaniser livres. » Cette expression étoit évidemment empruntée à la langue de la chancellerie, dans laquelle le mot *tympaniser* servoit déjà depuis longtemps à désigner une opération analogue à l'impression, celle de *timbrer*, d'appliquer un sceau sur la cire (voyez le Glossaire cité, au mot *Tympanizare*), et non à la langue des typographes, comme on pourroit l'induire de ce que ces derniers donnent le nom de *tympan* à une partie importante de la presse, celle sur laquelle est placée la feuille pour recevoir l'impression. Le nom du *tympan* lui vient uniquement de sa disposition en forme de tam-

bour, en latin *tympanum*. Il se compose, en effet, d'un cadre sur lequel étoit jadis tendu un parchemin, remplacé aujourd'hui par une toile. On voit que ce mot n'a aucun rapport avec le verbe *tympaniser* en usage jadis dans la chancellerie.

La seule explication admissible du mot *tympanure* employé ici est *gaufrure*. Ce sens me semble ressortir de la façon même dont les relieurs exécutent leurs gaufrages, laquelle a beaucoup de rapport avec l'application d'un sceau.

III.

CONCLUSIONS.

Pour rendre le compte de Vérard plus clair, nous allons le résumer ici en rectifiant les erreurs qu'il renferme.

Tristan (1er vol.).

	l.	s.	d.
91 feuilles de parchemin (y compris l'impression) à 3 s. 4 d. font....	15	3	4
2 grandes miniatures à 35 s. pièce..	3	10	»
81 petites miniatures à 5 s. pièce...	20	5	»
1350 versets d'or moulu à 5 s. le 100	3	7	6
Reliure, tympanure et dorure.....	3	10	»
	44	35	10

	l.	s.	d.
Soit pour le 1er vol. de *Tristan*....	45	15	10

Tristan (2e vol.).

	l.	s.	d.
73 feuilles de parchemin (y compris l'impression) à 3 s. 4 d.....	12	3	4
5 grandes miniatures à 35 s.....	8	15	»
90 petites miniatures à 5 sous.....	22	10	»
1500 versets d'or moulu à 5 s. le 100	3	15	»
Reliure, tympanure et dorure.....	3	10	»
	48	53	4

Soit pour le 2e vol. de *Tristan*....	50	13	4
Et pour les deux volumes (*à reporter*).....	96	9	2

	l.	s.	d.
Report.....	96	9	2

Le Grant Boece de consolacion.

	l.	s.	d.
78 feuilles de parchemin, format bâtard (y compris l'impression), à 2 s. 6 d.....	9	15	»
6 grandes miniatures à pleine page à 35 s. pièce.....	10	10	»
4500 versets et énervellés d'or moulu à 5 sous le 100.....	11	5,	»
Reliure, tympanure et dorure.....	3	10	»
	33	40	»
Soit.....	35	»	»

L'Ordinaire des Crestiens.

	l.	s.	d.
88 feuilles de parchemin, format bâtard (y compris l'impression), à 2 s. 6 d.....	11	»	»
1 grande miniature à pleine page...	1	15	»
30 miniatures moyennes à 10 s.	15	»	»
1250 versets d'or moulu à 5 s. le 100	3	2	6
Reliure, tympanure et dorure.....	3	10	»
	33	27	6
Soit.....	34	7	6

L'Orloge de Devocion.

	l.	s.	d.
22 feuilles de parchemin à 20 d. par feuilles (y compris l'impression)..	1	16	8
25 petites miniatures à 5 s. pièce...	6	5	»
550 versets d'or moulu à 5 s. le 100	1	7	6
Reliure, tympanure et dorure.....	1	10	»
	9	38	14
Soit.....	10	19	2
Report.....	176	15	10

	l.	s.	d.
A reporter.....	176	15	10

Heures.

	l.	s.	d.
27 feuilles de parchemin à 20 d. (y compris l'impression).....	2	5	»
9 miniatures moyennes à 10 s. pièce	4	10	»
1000 versets et énervellés d'or moulu à 5 s. le 100.....	2	10	»
Reliure, tympanure et dorure.....	1	10	»
	9	35	»
Soit.....	10	15	»
Frais de voyages de Paris à Cognac, etc....	20	»	»
Total.....	207	10	10

On voit que les erreurs en plus ou en moins de la note de Vérard se compensent, puisque son compte rectifié nous donne exactement le même chiffre au total.

Décomposant maintenant ce document précieux, et disposant ses éléments par catégories, nous trouvons que les prix des diverses parties d'un livre de luxe étoient tels à la fin du xve siècle :

1° *Parchemin* ou *vélin* (la feuille, y compris l'impression).

	l.	s.	d.
Grand format (écu du *Tristan*).....	»	3	4
Format bâtard (couronne du *Boece* et de l'*Ordinaire*).....	»	2	6
Petit format (tellière de l'*Orloge* et des *Heures*)..	»	1	8

2° *Miniatures.*

Grand format in-folio, page pleine (*Tristan*, *Boece*, *Ordinaire*).....	1	15	»
Moyen format, demi-page in-4° (*Ordinaire*, *Heures*).....	»	10	»
Petit format, demi-page in-8° (*Tristan*, *Orloge*).	»	5	»

3° *Versets et énervellés d'or moulu.*

	l.	s.	d.
Le 100.....	»	5	»

4° *Reliure.*

Format in-folio, avec tympanure (gaufrure?) et dorure, y compris le velours tanné (*Tristan, Boece, Ordinaire*).....	3	10	
Format in-4°, avec tympanure et dorure (*Orloge, Heures*).....	1	10	»

Je n'essayerai pas de fixer la valeur de ces sommes en monnoies actuelles : c'est une appréciation impossible, rigoureusement parlant. On peut bien dire quel est l'équivalent intrinsèque des monnoies du XVe siècle en monnoies d'aujourd'hui; mais cette fixation ne signifie rien, car la valeur des métaux précieux a complétement changé depuis la découverte du nouveau monde. Deux causes surtout ont contribué à éloigner de plus en plus le rapport des monnoies : la première, c'est l'abondance sans cesse plus grande de l'or et de l'argent; et la seconde, la réduction constante du poids des monnoies. C'est-à-dire qu'alors qu'on auroit dû augmenter la matière de ces dernières en proportion de son abondance, pour rétablir l'équilibre, on la diminuoit. Il en est résulté une disproportion immense entre des monnoies de dénominations identiques. Dans cet état de choses, ce qu'il y a de mieux à faire c'est de comparer les prix anciens avec les prix modernes. A ce point de vue, je ne crois pas être exagéré en disant que la monnoie a perdu plus de dix-neuf vingtièmes de sa valeur depuis l'époque où le compte de Vérard a été écrit, c'est-à-dire que le sou de ce temps-là équivaut pour le moins au franc de nos jours. En effet, le beau vélin du *Tristan* coûteroit bien aujourd'hui de 3 à 4 francs la feuille tout imprimée, au lieu de 3 ou 4 sous qu'il coûtoit alors. La main-d'œuvre du relieur peut être soumise au même tarif du vingtuple. Les 3 livres 10 sous de la reliure du *Tristan* équivalant à 70 francs

d'aujourd'hui, un relieur pas trop en renom pourroit s'en contenter, je pense, comme il se contenteroit de 30 francs (1 livre 10 sous) pour un in-4° du format de l'*Orloge de Devocion*.

Mais, pour ce qui est du travail du miniaturiste, il n'y a point d'appréciation possible, attendu que cette industrie est morte, et que pour faire faire la même besogne par un artiste de nos jours il faudroit payer des sommes folles, sans rapport avec les chiffres de Vérard. Les grandes miniatures du *Tristan*, qui sont portées ici à 1 livre 15 sous, ce qui, suivant notre calcul au vingtuple, équivaudroit à 35 francs, ne seroient certainement pas exécutées pour 200 francs aujourd'hui, et les autres à proportion.

Il ne faut pourtant pas s'exagérer le mérite des miniatures de Vérard. Le travail est finement exécuté, les couleurs bien disposées, le dessin net; mais en général cela sent le métier : les figures manquent de vie, et souvent on préféreroit à ces images les simples gravures sur bois qu'elles masquent parfois, et où la face humaine est plus animée avec de simples traits noirs qu'avec tout ce clinquant couleur de chair.

Une chose frappe seulement, c'est que les miniatures d'un même livre diffèrent dans chaque exemplaire lorsqu'elles ne sont pas superposées à des gravures en bois. Ainsi, les deux miniatures qui ornent les deux exemplaires de l'*Ordinaire des Crestiens* que possède la Bibliothèque impériale, l'un venant du comte d'Angoulême, l'autre du roi Charles VIII, sont entièrement différentes. Il falloit donc faire un dessin particulier des miniatures pour chaque exemplaire. Cela prouve bien, comme je l'ai dit dans mon livre sur l'*Origine de l'imprimerie* (t. II, p. 261), que cette invention ne porta pas préjudice à l'art; elle centupla, au contraire, la besogne des artistes. Plus tard les goûts changèrent : on renonça aux miniatures, mais on les remplaça par des gravures, et cette mode s'est tellement répandue, qu'aujourd'hui ce sont les livres populaires et les moins chers qui sont les plus ornés; c'est-à-dire qu'on a fait pour les images, ce qu'on n'avoit fait d'abord que pour

le texte. On a remplacé l'œuvre unique par la gravure, et lorsqu'on jette les yeux sur le *Magasin pittoresque*, par exemple, on est forcé de convenir qu'ici encore l'art n'a rien perdu.

Vérard demande 20 livres pour être allé *plusieurs fois* de Paris à Cognac. Cette somme, qui, au tarif du vingtuple, feroit 400 francs, me semble bien minime, eu égard au seul moyen de transport en usage alors (le cheval), moyen qui devoit être fort coûteux à cause de sa lenteur. Toutefois, on peut l'accepter par comparaison. En effet, aujourd'hui on pourroit faire trois ou quatre fois le voyage de Cognac aller et retour pour 400 francs, dans les secondes classes du chemin de fer de Bordeaux.

Enfin, pour qu'on puisse se rendre compte de la différence qu'avoit déjà apportée l'imprimerie dans le prix des livres, je donnerai ici le compte détaillé de la somme dépensée un siècle avant pour un manuscrit exécuté dans des conditions analogues. Je trouve ce renseignement dans un curieux travail que vient de publier M. Léopold Delisle, sous le titre de *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie*. Il s'agit d'un ouvrage en deux volumes in-folio, composés de 758 feuillets, soit 379 feuilles de parchemin, et qui coûta 62 livres 11 sous en monnoie parisis, qui est plus forte d'un quart que la monnoie tournois. Cette somme se décomposoit de la manière suivante :

	l.	s.
Salaire de l'écrivain.....	31	5
Achat et apprêt des parchemins, y compris la réparation des trous.....	18	18
Prix de six grandes initiales dorées.....	1	10
Prix des autres enluminures en rouge et en bleu...	3	6
Location d'un exemplaire fourni au copiste.....	4	»
Réparation des trous des marges et étirage du livre.	2	»
Reliure.....	1	12

Ce qui frappe d'abord dans ce compte, c'est le chiffre du salaire de l'écrivain, qui absorbe à lui seul plus de la

moitié de la dépense totale. Cette besogne, ou du moins le travail analogue, l'impression, n'est pas même comptée dans la note de Vérard; il la fait entrer dans le prix du vélin. Il est vrai que son vélin coûte beaucoup plus cher que celui du manuscrit de Corbie (1 sou la feuille); mais aussi il est beaucoup plus beau et n'a pas besoin qu'on répare ses trous. On comprend en effet que la typographie ne pouvoit pas employer des parchemins troués ou déchirés, fussent-ils même parfaitement raccommodés : l'impression en auroit été trop défectueuse; il lui falloit en outre des feuilles d'une épaisseur égale partout : autrement l'exécution typographique eût été impossible.

Pour le reste de ce compte, les prix sont à peu près les mêmes que ceux de Vérard. Ainsi nous voyons que six grandes initiales dorées sont payées 1 livre 10 sous, soit 5 sous pièce: c'est le prix des petites *histoires* de Vérard. Les autres enluminures en rouge et en bleu, c'est-à-dire les *versets*, sont portés au prix de 3 livres 6 sous : ce n'est que la moitié de ce qui est porté pour les deux volumes du *Tristan;* mais il est bon de se rappeler qu'il est ici question de monnoie parisis, et de plus, que dans ce dernier livre les versets sont en *or moulu* et non pas seulement en couleur. La reliure des deux volumes du manuscrit de Corbie ne coûte que 1 livre 12 sous : c'est bien peu sans doute; mais il ne s'agit pas ici d'une reliure princière en *veloux tanné*, avec tympanure et dorure, et *fermoers aux armes*. Ces volumes reçurent probablement de simples ais en bois couverts en basane ou en parchemin. Cela suffisoit à la modestie des moines de l'abbaye de Corbie.

En somme, on voit que l'imprimerie, loin de porter préjudice à l'art, comme on l'a dit, lui fut très-favorable, en augmentant dans des proportions considérables les objets où il pouvoit s'exercer. Elle ne nuisit même pas, en réalité, aux scribes, car si elle rendit leur travail inutile pour les beaux livres, désormais confiés à la typographie, elle développa dans une telle proportion l'usage de la lecture, et par conséquent

de l'écriture, que tout homme sachant tenir une plume trouva facilement l'emploi de sa main.

NOTICE

SUR UN LIVRE RARE DÉSIGNÉ SOUS CE TITRE :

LE VERGIER AMOUREUX[1].

Cet imprimé, qui n'a pas d'intitulé, pourroit bien avoir été connu sous le titre de *la Forest des sept pechez mortels*, sinon sous le titre de *la Forest de reconciliation*, plutôt que sous celui du *Vergier amoureux*. Ce dernier titre lui a été donné par l'ancien possesseur, qui s'est mépris peut-être sur le véritable objet de cet ouvrage mystique. Au reste, l'exemplaire que possède la bibliothèque de Saint-Pétersbourg pourroit bien ne pas être complet. En voici la description :

C'est un petit in-folio de 10 ff. non chiffrés, qui ont été remontés avec soin et dont les signatures ne sont pas régulières. Ainsi, les deux premiers feuillets ne portent aucune signature; le troisième est signé *a. n.*; le quatrième *b. n.*; le cinquième, *c. n.*; le sixième n'est pas signé; le septième et le huitième sont signés *e. n.* et *f. ij.*; les feuillets 9 et 10 n'ont pas de signature. Le texte se compose de vers françois, imprimés en gothique sur deux colonnes, pour accompagner les arbres généalogiques des Vices et des Vertus. Plusieurs pages sont remplies par des gravures en bois, sans autre texte que les inscriptions qui font partie de ces gravures; le dernier feuillet, dont le recto est blanc, est imprimé à longues lignes en partie et ne contient que de la prose. Toutes les pages sont encadrées au moyen d'une réunion plus ou moins ingénieuse

(1) L'exemplaire de ce livre, qu'on regarde comme unique, est à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Voyez le *Guide de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg* (publié avec l'autorisation du directeur de la bibliothèque). Saint-Pétersbourg, impr. de F. Bellizard, 1860, in-12 de 39 pages.

de petites gravures en bois empruntées à diverses éditions du temps et surtout aux livres d'heures.

Le premier feuillet, dont l'encadrement est plus large et mieux orné que celui des autres feuillets, commence par ces vers imprimés en tête de la première colonne, au-dessus de la marque de l'imprimeur :

Gaspard Philippe m'a voulu imprimer
En apetant que vices soient repris :
Si vous supply ne veuillez deprimer
Ceste euvre cy, car povez extimer
Qu'il l'appete vendre à competent pris,
Bon marché faict, ainsi qu'il a apris :
Aussi l'Acteur faict protestacion
Qu'il se submet à la correction
De tous lecteurs et aux donnans escout,
Car on congnoist à sa condicion
Qu'il apete faire Raison par tout.

Il résulte de ces vers que Gaspard Philippe est l'imprimeur du livre, et que l'Acteur, qui ne se nomme pas, avoit pour devise : *Raison par tout.*

La marque de Gaspard Philippe se compose de l'écusson de cet imprimeur, avec son monogramme, suspendu à un arbre entre deux dauphins couronnés.

Le poëme débute ainsi :

Revisitez la forest, gens mondains,
Et en vueillez les branches bien eslire
En redoubtant craignant hazars soudains,
Gardez de user de voz langaiges vains
Lorsque viendres pour en ce vergier lire,
Et par ainsi vous eviteres l'ire
Du Createur, laissant vostre folie :
Que vostre esprit grosses branches deslie
Qui empeschent par la forest passer :

Fuyez orgueil : temps est que on se humilie,
Car on ne sçait quant on doit trespasser.

La strophe suivante semble avoir fourni à l'ancien propriétaire du livre le titre qu'il lui a imposé ; voici le commencement de cette strophe :

C'est le Vergier amoureux, delectable,
Forest de reconciliation,
A tous humains doctrine veritable,
Tres utille, louable, prouffitable
A en faire la recordation....

Au verso du premier feuillet est représenté l'arbre généalogique de l'Orgueil, avec cette légende : *Orgueil racine de tous vices ;* en regard, au recto du second feuillet, l'arbre généalogique de l'Humilité, avec cette légende : *Humilité racine de toutes vertus.* Le verso du second feuillet et le recto du troisième comprennent l'*arbre d'Orgueil avecques sa sequelle ;* le verso du troisième feuillet et le recto du quatrième, l'*arbre d'Avarice avecques sa sequelle*, et ainsi de suite pour les cinq autres péchés mortels. L'arbre, dont chaque rameau offre une inscription morale en prose, a pour base un sujet où le péché mortel est mis en scène avec beaucoup d'originalité : à droite et à gauche de l'arbre sont imprimés des quatrains moraux qui renferment des conseils pour se préserver du péché en question.

Le huitième feuillet, signé F. ij, représente la *Tour de Sapience*, fondée sur l'*Humilité mère de toutes les vertus.* Cette tour, précédée de quatre colonnes morales, savoir : *conseil, prudence* et *diligence ; stabilité, force* et *repos ; miséricorde, justice* et *verité ; moralité, tempérance et mundicité*, est élevée sur sept degrés qui sont : *oraison, compunction, confession, pénitence, satisfaction, aulmosne, jeûne.* Cette fameuse tour a quatre fenêtres nommées : *discretion, religion, dévotion, contemplation*, et cinq guérites ou *guettes*, au-dessus des créneaux ou *défenses ;* ces guérites s'appellent : *tutelle aux bons, ven-*

geance aux mauvais, jugement aux mauvais, discipline aux fidelles, et *increpation aux mauvais*.

Au verso du feuillet 8 est l'image de l'*Angel Cherubin*, avec cette légende que nous reproduisons textuellement : *Cherubin a six elles soit leu par le nombre assigné a chascune deux ;* l'image de l'*Angel Seraph* est au recto du feuillet 9, avec cette légende que nous copions aussi textuellement : *Seraph a six elles soit leu par le nombre assigné a ung chascun.*

Au verso de ce feuillet 9, une grande gravure en bois, d'un assez bon style, représente Jésus-Christ dans sa gloire, entre sa mère et saint Jean-Baptiste agenouillés, venant juger les vivants et les morts. On lit d'un côté du souverain juge : *Venes bieneurez possider mon paradis*, et de l'autre : *Allez mauditz damnes au feu eternel.*

Le dernier feuillet, imprimé en rouge et en noir, commence par cet intitulé : *S'ensuit la forme de soy confesser instructive pour adresser les penitens ignorans à faire confection* (sic) *entiere*. C'est un tableau qui met en regard les différentes manières de pécher par *cogitacion*, par *locucion*, par *optacion*, et par *obmission*. Cette page, destinée à faciliter un examen de conscience, se termine par une prière.

Au-dessous, à l'angle droit du feuillet, dans un cadre ménagé entre divers petits sujets gravés en bois, on lit cette inscription imprimée en rouge, de haut en bas : *Imprimé à Paris par Gaspard Philippe*. A côté de cette adresse encadrée, il y a un écusson représentant un arbre qui paroît être l'emblème de l'imprimeur ; cet écusson, surmonté de la tiare pontificale et des clefs de saint Pierre, se trouve placé entre l'écusson de France et l'écusson de Bretagne, mi-parti de France.

Une devise latine : *Immoderata ruunt*, qu'on remarque au-dessus de l'adresse de l'imprimeur, paroît être une allusion aux querelles de Louis XII avec le pape Jules II.

Ce livre rare, qui n'a jamais été décrit, provient de la bibliothèque de Suchtelen, amateur hongrois ou polonois, dont

le blason gravé est collé en dedans de la reliure en maroquin qu'il avoit fait exécuter.

On a relié dans le même volume deux feuillets imprimés en gothique à deux colonnes, avec quelques titres en rouge, et dont le verso est blanc, ce qui fait supposer que ces impressions étoient destinées à être collées comme des écriteaux dans les couvents. L'un porte cet intitulé : *Prologus venerabilis Hugonis de Sancto Victore, de fructu carnis et spiritus;* l'autre : *Frater Nicholaus de Pratis divi Victoris cenobita devoto formule hujus exploratori gratias in presenti et gloriam in futuro.* Cette lettre latine est suivie de vers latins du même moine de l'abbaye de Saint-Victor : *De feliciore dogmatis hujus exortu carmen.* Ces deux feuillets, qui ne portent pas de nom d'imprimeur, sont encadrés avec des sujets et des ornements en bois. On peut supposer avec beaucoup de probabilité qu'ils sont également sortis des presses de Gaspard Philippe, qui fut reçu libraire-imprimeur en 1502, et qui exerçoit encore à Paris en 1512.

P. L. Jacob, bibliophile.

A Monsieur Techener.

Monsieur,

Je vous envoie une copie exacte de la lettre dont je vous ai parlé, afin que vous en fassiez l'usage que vous jugerez convenable.

Je ne pense pas que cette lettre soit restée jusqu'ici sans être imprimée, comme le prétend la personne qui a bien voulu me permettre de la transcrire pour votre *Bulletin*. Un tel oubli ne me paroît guère probable; et d'ailleurs j'ai souvenance de l'avoir lue dans un recueil imprimé vers la fin du XVIIe siècle ou vers le commencement du XVIIIe, et dont le titre ne se présente pas en ce moment à ma mémoire. Mais, quoiqu'elle ne soit pas inédite, elle est peu connue, et elle mérite beaucoup

de l'être. C'est un document historique d'un assez grand prix qui ne peut manquer d'intéresser les lecteurs par trois objets principaux, qu'il est bon de leur signaler dans une petite note préliminaire, si vous le trouvez digne d'être mis sous leurs yeux. Ce sont : 1° les conseils de Catherine de Médicis, dont la raison forme ici une antithèse bien saillante avec la folie de la conduite que l'histoire lui attribue; 2° les détails domestiques des règnes de François Ier et de Henri II; 3° les sages précautions que prenoit Louis XII pour opérer le bien et prévenir le mal : ces soins d'une sollicitude administrative attestent mieux que tous les éloges quelle étoit la bonté d'âme de ce roi si justement surnommé *le père du peuple*.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

L.-M. QUITARD.

LETTRE

DE

CATHERINE DE MÉDICIS AU ROI CHARLES IX

PEU APRÈS SA MAJORITÉ.

Vous ayant déjà envoyé ce que j'ai pensé vous satisfaire à ce que vous me dittes avant d'aller à Gaillon, il m'a semblé qu'il restoit encore ce que j'estime aussi nécessaire pour vous faire obéir à tout votre royaulme, et recognoistre comme bien desirez le revoir en l'état auquel il a esté par le passé, durant les règnes des roys Messeigneurs vos père et grand-père, et pour y parvenir j'ay pensé qu'il n'y a rien qui vous y serve tant que de voir qu'aimiez les choses réglées, ordonnées et tellement policées, que l'on cognoisse les désordres qui ont esté jusques ça par la minorité du roy vostre frère, qui empeschoit que l'on ne pouvoit faire ce que l'on désiroit. Cela vous a tant dépleu que incontinent qu'avez eu le moyen d'y remé-

dier, et de tout régler par la paix que Dieu vous a donnée, que n'avez perdu une seulle heure de temps à rétablir touttes choses selon leur ordre et la raison, tant aux choses de l'Église, et qui concernent nostre religion, laquelle pour conserver et pour tascher par bonne vie et exemple, remettre tout à icelle, comme par la justice conserver les bons et nétoyer le royaulme des mauvais et recouvrir par là votre authorité et obéissance entière, encor que tout cela serve, et soit le principal pillier et fondement de toutes choses, si est-ce que je cuide que vous voyant réglé en vostre personne et façon de vivre, et vostre cour remise en l'honneur et police que j'y ay veus autrefois, que cela sera un exemple pour tout vostre royaulme, et une cognoissance à un chacun du désir et volonté qu'avez de remettre touttes choses selon Dieu et raison; et afin qu'en effet cela soit cogneu d'un chascun, je désirerois que prinssiez une heure certaine de vous lever, et, pour contenter vostre noblesse, faire comme faisoit le roy vostre père: car quand il presnoit sa chemise et ses habillemens, entroient tous les princes, seigneurs, capitaines, chevaliers de l'ordre, gentilshommes de la chambre, maîstre d'hôtel, gentilshommes servans entroient lors, et il parloit à eux, et les voyoit, ce qui les contentoit beaucoup. Cela fait s'en alloit à ses affaires, et tous sortoient hormis ceux qui en estoient, et les quatre secrétaires. Si faisiez de mesme, cela les contenteroit fort, pour estre chose accoustumée de tout temps à vos père et grand-père, que tous les princes et seigneurs vous accompagnassent, et non comme je vous vois aller que n'avez que vos archers. Et au sortir de la messe, disner s'il est tard, ou sinon vous promener pour vostre santé, et ne passez onze heures que ne disniez, et après disner, pour le moins deux fois la semaine, donniez audience, qui est une chose qui contente infiniment vos subjets; et après vous retirer et venir chez moi ou chez la royne, afin que l'on cognoisse une façon de cour, qui est une chose qui plaist infiniment aux François, pour l'avoir accoustumé; et après avoir demeuré demi-heure ou une heure en

public, vous retirer ou à vostre estude, ou en privé où bon vous semblera, et sur les trois heures après-midi vous alliez vous promener à pied ou à cheval, afin de vous montrer et contenter la noblesse et passer vostre temps avec cette jeunesse à quelque exercice honneste, sinon tous les jours, au moins deux ou trois fois la semaine. Cela les contentera tous beaucoup, l'ayant ainsi accoustumé du temps du roy vostre père, qui les aimoit infiniment, et après cela souper avec vostre famille, et après souper, deux fois la semaine, tenir la salle du bal; car j'ai ouy dire au roy vostre grand-père qu'il falloit toujours, pour vivre en paix avec les François et qu'ils aimassent leur roy, les tenir joyeux et occupés à quelques exercices; pour cet effet, il faisoit souvent combattre à cheval et à pied, contre la lance, et le roy vostre père aussi, avec les autres exercices honnestes esquels il s'employoit, et les faisoit s'employer; car les François ont tant accoustumé, s'il n'est guerre, de s'exercer, que, qui ne leur fait faire, ils s'employent à d'autres choses plus dangereuses. Et pour cet effet, au temps passé, les garnisons de gendarmes estoient par les provinces, où la noblesse d'alentour s'exerçoit à courre la bague ou tout autre exercice honneste, et outre qu'ils servoient pour la seurete du pays, ils contenoient les esprits de pis faire. Or, pour retourner à la police de la cour du temps du roy vostre grand-père, il n'y eust eu homme assez hardi d'oser dire dans sa cour injure à un aultre; car s'il eust été ouy, il eust été mené au prévost de l'hostel. Les capitaines des gardes se promenoient ordinairement dans les salles et dans la cour, quand l'après-disner le roy estoit retiré dans sa chambre, chez la royne ou chez les dames. Les archers se tenoient ordinairement aux salles, parmi les degrés, et dans la cour, pour empescher que les pages et lacquais ne jouassent et tinssent les berlans qui se tiennent ordinairement dans le chasteau où vous estes logé, avec blasphesmes et juremens exécrables; et devez renouveller les anciennes ordonnances et les vostres mêmes, en faisant faire punition bien exemplaire, afin que chascun s'en abstienne. Aussi les Suisses

se promenoient ordinairement en la cour, et le prévost de l'hostel avec ses archers dans la basse-cour, et parmi les cabarets et lieux publics, pour voir ce qui s'y faisoit, et empescher les choses mauvaises, et pour punir ceux qui avoient délinqué, et sa personne et ses archers sans hallebarde entroient dans la cour du chasteau, pour voir s'il n'y avoit rien à faire, et lui montoit en haut pour se montrer au roy et sçavoir s'il lui veut rien commander. Aussi les portiers ne laissoient entrer personne dans la cour du chasteau, si ce n'estoient les enfans du roy, les frères et sœurs, en coche, à cheval et litière. Les princes et princesses descendoient dessous la porte, les autres hors, tous les soirs, depuis que la nuit venoit, le grand maistre avoit commandé au maistre d'hostel de faire allumer les flambeaux par toutes les salles et passages et aux quatre coins de la cour et degré des falots. Et jamais la porte du chasteau n'estoit ouverte que le roy ne fust éveillé, et ny entroit ny sortoit personne quel qu'il fust; comme aussi au soir, dès que le roy estoit couché, on fermoit les portes, et mettoit-on les clefs sous le chevet de son lit.

Et au matin, quand on alloit couvrir pour son disner et souper, le gentilhomme qui tranchoit alloit querir le couvert et portoit en sa main la nef et les coulteaux desquels il devoit trancher; devant lui l'huissier de la salle, et après les officiers pour couvrir; comme aussi quand on alloit à la viande, le maistre d'hostel y alloit en personne, et le pannetier, et après eux c'estoit enfans d'honneur et pages, sans valetaille, ni autre que l'esquier de cuisine, et cela estoit plus seur et plus honorable auss. L'après-disner et l'après-soupé, quand le roy demandoit sa collation, un gentilhomme de la chambre l'alloit querir, et s'il n'y en avoit point, un gentilhomme servant qui portoit en sa main la coupe, et après lui venoient les officiers de la panneterie et échansonnerie. Aussi en la chambre n'entroit jamais personne quand on faisoit son lit, et si le grand chambellan ou premier gentilhomme de la chambre n'estoit

à le voir faire, y assistoit un des principaux gentilhommes de ladite chambre; et au soir le roy se deshabilloit en la présence de ceux qui, au matin, estoient entrés lorsqu'on portoit les habillemens. Je vous ay bien voulu mettre tout ceci de la façon que je l'ay veu tenir au roy vostre père et grand-père, pour les avoir veu tous aimez et honorez de leurs sujets, et en estoient si contens que, pour le désir que j'ay de vous voir de mesme, j'ay pensé que je ne pouvois donner meilleur conseil que de vous régler comme eux. Monsieur mon fils, après vous avoir parlé de la police de la cour et de ce qu'il faut faire pour restablir tout ordre en vostre royaulme, il me semble qu'une chose, la plus nécessaire, pour vous faire aimer de vos subjets, c'est qu'ils cognoissent qu'en toutes choses avez soin d'eux, autant de ceulx qui sont près de vostre personne que de ceulx qui en sont loing. Je dis cecy parce que vous avez veu comme les malins avec leur méchanceté on fait entendre partout que ne vous souciez de leur considération, aussi que n'aviez agréable de les voir; et cela est procédé des mauvais offices et menteries dont se sont aidés ceulx qui, pour vous faire haïr, ont pensé s'establir et s'accroistre, et que pour la multitude des affaires, et négligence de ceulx à qui faisiez les commandemens, bien souvent les dépesches nécessaires au lieu d'estre bientost et diligemment respondues, ne l'ont point esté, mais au contraire ont quelquefois demeuré un mois ou six semaines, tant que ceulx qui estoient envoyez de ceulx qui estoient enchargez des provinces par vous, ne pouvant obtenir response aulcune, s'en sont sans icelles retournez, qui estoit cause que, voyant telle négligence, ils pensoient estre vrai ce que les malins disoient; ce qui me fait vous supplier que doresnavant vous n'obmettiez un seul jour, prenant l'heure à vostre commodité, que ne voyez toutes les dépesches, de quelque part qu'elles viennent, et que preniez la peine d'ouir ceulx qui vous sont envoyez, et si ce sont choses de quoi le conseil puisse vous soulager, les y envoyer, et faire commandement au chancelier pour jamais, que toutes les choses qui concernent les affaires de vostre estat,

qu'avant que les maistres des requestes entrent au conseil, qu'il ait à donner heure pour les dépesches, et après faire entrer les maistres-des requestes, et suivre les conseils pour les parties. C'est la forme que durant les roys vos père et grand-père tenoit M. le Conétable, et ceux qui assistoient audit conseil; et les aultres choses qui ne despendent que de vostre volonté, après, comme dessus est dit, les avoir bien entendu, commander les dépesches et responses selon vostre volonté aux secrétaires, et le lendemain avant que de rien voir de nouveau, vous les faire lire, et commander qu'elles soient envoyées sans délay, et en ce faisant n'en viendra point d'inconvénient en vos affaires, et vos subjets cognoistront le soin qu'avez d'eulx, et que voulez estre bien et promptement servy; cela les faira plus diligents et soigneux et cognoistront davantage combien voulez conserver vostre estat, et le soin que prenez de vos affaires, et quand il viendra, soit de ceulx qui ont charge de vous ou d'autres des provinces pour vous voir, prendre la peine de parler à eulx, leur demander de leurs charges et, s'ils n'en ont point, du lieu d'où ils viennent; qu'ils cognoissent que voulez sçavoir ce qui se fait parmi vostre royaulme; et leur faire bonne chère, et non pas parler une fois à eulx, mais quand les trouverez à vostre chambre ou ailleurs, leur dire tousjours quelques mots : c'est comme j'ai veu faire aux roys vostre père et grand-père, jusqu'à leur demander (quand ils ne sçavoient de quoy les entretenir) de leur mesnage, afin de parler à eulx, et leur faire cognoistre qu'ils avoient bien agréable de les voir, et en ce faisant les menteuses inventions qu'on a trouvé pour vous déguiser à vos subjets seront cogneues de tous, et en serez mieulx aimé et honoré d'eulx, car retournant en leur pays fairont entendre la vérité si bien, que ceulx qui vous ont cuidé nuire seront cogneus pour meschants comme ils sont.

Ainsi, je vous dirai que du temps du roy Louis XII vostre ayeul, qu'il avoit une façon que je désirerois infiniment que vous voulussiez prendre pour vous oster toutes importunités

et presses de la cour, et pour faire cognoistre à tous qu'il n'y a que vous qui donne les biens et honneurs. Vous en serez mieulx servy et avec plus de faveur.

C'est qu'il avoit ordinairement dans sa poche le nom de ceulx qui avoient charge de lui, fussent près ou loing, grands ou petits, somme de toute qualité. Comme aussi il avoit un aultre roolle ou estoient écrits tous les offices, bénéfices et aultres choses qu'il pouvoit donner, et avoit fait commandement à un ou deux des principaux officiers en chaque province que quelque chose qui vaquât ou vînt de confiscation, aubaines, amendes, ou aultres pareilles choses, que nul ne fust averty, que premièrement ceulx à qui il en avoit donné la charge ne l'en avertissent par lettres expresses qui ne tombassent ès-mains de secrétaires ni aultre que de lui-mesme, et alors, il prenoit son roolle, et regardoit selon la valeur qu'il voyoit par icelui, ou qu'on lui demandoit et selon le roole qu'il avoit en poche, il le donnoit à celui qui bon lui sembloit, et lui en faisoit la dépesche lui-mesme, sans qu'il en sceust rien, il l'envoyoit à celui à qui il le donnoit; et si de fortune quelqu'un en estant averty après, le lui venoit demander, il le lui refusoit. Car jamais à ceulx qui demandoient il ne donnoit, afin de leur oster la façon de l'importuner, et ceulx qui le servoient, sans laisser leurs charges, sans le venir presser à la cour, et despendre plus souvent que ne vault le don, bien souvent il les récompensoit du service qu'ils lui faisoient. Aussi estoit-il, à ce que j'ay ouy dire, le roy le mieux servy qui feust jamais ; car ils ne recognoissoient que luy, et ne faisoit-on la cour à personne, estant le plus aimé qui feust jamais, et prie Dieu qu'en fassiez de mesme; car tant qu'en fairez aultrement aux placets ou aultres inventions, croyez qu'on ne tiendra pas le don de vous seul; car j'en ay ouy parler où je suis. Je ne veulx pas oublier à vous dire une chose que faisoit le roy vostre grand-père, qui lui conservoit toutes provinces à sa dévotion : c'estoit qu'il avoit le nom de tous ceulx qui estoient de maison dans les provinces et aultres qui avoient authorité parmi la no-

blesse et du clergé, des villes et des peuples, pour les contenir, qu'ils tinssent la main, afin que tout feust à sa dévotion, et pour estre averty de tout ce qui se remuoit dans lesdites provinces, soit en général, soit en particulier, parmi les maisons privées, ou villes, ou le clergé, il mettoit peine d'en contenter parmi toutes les provinces une douzaine, ou plus ou moins, de ceulx qui ont plus de moyen dans le pays, ainsi que j'ay dit ci-dessus.

Aux uns il donnoit des compagnies de gendarmes, et aultres, quand il vacquoit quelque bénéfice dans le pays, il leur en donnoit, comme aussi des capitaines des places dans les provinces, des offices de judicature, selon et à chascun sa qualité: car il en vouloit de chaque sorte qui lui fussent obligés, pour sçavoir comme toutes choses y passoient. Cela les contentoit de telle sorte qu'il ne se remuoit rien qui fust au clergé, ou au reste de la province, tant de la noblesse que des villes et du peuple qu'il ne le sceust, et en estant averty il y remédioit selon que son service le portoit, et de si bonne heure, qu'il empeschoit qu'il n'advînt jamais rien contre son authorité, ny obéissance qu'on lui devoit porter, et pense que c'est le remède dont pourrez user pour vous faire aisément et promptement bien obéir, et oster et rompre touttes alliances, accointement et mesnées, et remettre toutte chose sous vostre authorité et puissance seule.

J'ai oublié un aultre point qui est bien nécessaire que mettiez à faire cela; se faira aisément, si le trouvez bon : c'est qu'en touttes les principales villes de vostre royaulme vous y gaigniez trois ou quatre des principaux bourgeois, et qui ont le plus de pouvoir en ladite ville, et autant des principaux marchands qui ayent bon crédit parmi leurs concitoyens (et que sous main, sans que le reste s'en apperçoive ny puisse dire que vous romprez leurs priviléges), les favorisant tellement par bienfaits ou aultres moyens, que les ayez si bien gaignés qu'il ne se fasse ny die rien au corps de ville, ni par les maisons particulières, que n'en soyez adverty, et que quand ils

viendront à faire leurs élections pour leurs magistrats particuliers, selon leurs priviléges, que ceulx-ci par leurs amis et pratique fassent tousjours faire ceulx qui seront à vous du tout, qui sera cause que jamais ville n'aura aultre volonté que la vostre, et n'aurez point de peine à vous y faire obéir : car en un seul mot vous le serez tousjours en le faisant, etc.

Et au-dessus est écrit de la main de la feue royne mère :

« Monsieur mon fils vous prendrez la franchise de quoi je vous envoye et le bon chemin, et ne trouverez mauvais que je l'aye fait écrire par Montagne : car c'est afin que le puissiez mieulx lire ; c'est comment vos prédécesseurs faisoient.

« CATHERINE, royne. »

UNE LETTRE INÉDITE

DE

CROUZAZ

A LA MARQUISE DU CHATELET.

Émilie de Breteuil, marquise du Châtelet, est plus connue par ses relations avec Voltaire que par les ouvrages qu'elle a laissés. A sa triste mort, Voltaire s'écria :

L'univers a perdu la sublime Émilie.
Elle aima les plaisirs, les arts, la vérité :
Les dieux, en lui donnant leur âme et leur génie,
N'avoient gardé pour eux que l'immortalité.

La vérité ne vint au bout de la plume de Voltaire que parce qu'il en avoit besoin pour la rime de son quatrain ; elle y faillit spécialement dans ses *Institutions de physique*, auxquelles elle joignit une analyse de la philosophie de Leibnitz (1). L'envoi

(1) 1 vol. in-8°. Paris, 1740.

de cet ouvrage à Crouzaz, qui se distingue des écrivains de son siècle par son zèle, sa bonne intention et son instruction, lui valut la petite critique suivante dont nous possédons l'autographe. Sa publication nous semble faire honneur au philosophe de Lausanne : elle pourra en même temps nous rappeler qu'il y eut alors, comme de nos jours, à côté de sages insensés des esprits honnêtes et des cœurs invincibles. Un philosophe chrétien en plein XVIIIe siècle, et le disant sans honte, est pour le moins un fait curieux à enregistrer. Vauvenargues seul à cette époque, avions-nous cru, avoit eu le courage de parler du respect que l'on doit à l'Église, hors de laquelle, ajoutoit-il, et du pape qui en est le chef, la vérité ne peut pas se trouver (1).

AUGUSTIN GALITZIN.

—

Lausanne, 6 juin 1731.

Madame,

Je me connois trop bien, pour croire que mon suffrage mérite d'être distingué dans le grand nombre de ceux qui vous connoissent de plus près; mais je ne m'en crois pas moins obligé de rendre justice au savant ouvrage qui m'est enfin parvenu depuis peu de jours. Il est vrai, Madame, que mon amour-propre s'y trouve interessé; j'ai le plaisir de voir une nouvelle confirmation d'une vérité que j'ai toujours soutenue, c'est que les dames, quand elles veulent prendre soin de cultiver des talents qui leur sont propres, parviennent à un point auquel nous ne pouvons pas atteindre. Leur style est plus naturel, elles s'expliquent d'une manière plus aisée et plus précise, et elles s'emparent de l'attention sans la fatiguer, et par là se font lire avec plus de plaisir et avec plus de feu. Rohaut, comme vous nous le marquez, nous a donné un système abrégé de la physique cartésienne, que l'on peut regarder comme complète, par le nombre des chefs dont il donne des

(1) Voyez page 214 de ses œuvres si brillamment rééditées par M. D. L. Gilbert.

idées, qu'il a pris soin de bien ranger : M. Regis a étendu ce système; mais la plus grande partie de ce qu'il a ajouté se réduit à des à-peu-près, et je me suis toujours aperçu que sa méthode pèse. M. Bernier a rassemblé dans un petit nombre de volumes ce que M. Gassendi avoit répandu dans plusieurs ouvrages chargés d'une vaste érudition.

La philosophie de M. Leibnitz a été plus heureuse, et j'ai senti, Madame, que vous lui avez donné tout le jour dont elle est susceptible : peu de jours ont suffi pour m'en convaincre, car il ne m'est pas venu dans l'esprit d'interrompre la lecture de votre ouvrage, que par le temps qu'on ne peut refuser aux nécessités de la vie. Permettez-moi encore, Madame, de vous avouer que j'y sentis, en vous rendant justice, une satisfaction d'autant plus grande, que mes idées, sur ce sujet, ne sont pas entièrement conformes aux vôtres; peut-être me seroit-il arrivé de les réformer, ou peut-être encore de les trouver moins éloignées, si j'avois eu le bonheur de conférer avec vous, et de joindre mes méditations aux vôtres. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, si je pense autrement, j'en suis mortifié, et j'en ai un vrai regret; ma mortification est d'autant plus grande que j'ai sous presse, à Bâle, un examen de la Théodicée, composé longtemps avant que d'avoir été informé de vos sentiments : j'ai l'honneur, Madame, et je me fais un plaisir aussi bien qu'un devoir de penser comme vous sur le mérite de ce grand homme, génie vaste, pénétrant, aimant le travail, supérieur sans contredit, et distingué dans un siècle où le nombre des savants est plus grand que jamais. Je conçois, Madame, que vous aurez de la peine à concilier ces idées avec l'entreprise téméraire, et du moins à mes propres yeux fort hardie, d'examiner son système avec une grande attention; j'essayerai de faire cesser votre étonnement par une raison qui pourroit en étonner d'autres : c'est que je suis chrétien; il y a plus, je n'ai point honte de le dire; et si je me vois rangé par là au nombre des petits génies, je plains ceux à qui je fais pitié. Ce n'est point par une manière d'enthousiasme que je suis si

persuadé; l'étude et l'amour de la verité ont été dès mon enfance ma passion dominante. Diverses sciences, et en particulier les mathématiques et la physique, m'ont paru dignes de mes soins; mais j'ai toujours conçu d'une tout autre importance de pouvoir parvenir à m'instruire de tout ce que je suis, de mon origine, de ma destination, de mes facultés et de l'usage que j'en dois faire. Les différentes routes des hommes sur un sujet si intéressant m'ont fait autrefois une extrême peine; je me disois de temps en temps que je serois heureux si j'étois né d'un laboureur, en possession d'un domaine assez étendu pour me mettre à couvert des rigueurs de la pauvreté et de la nécessité d'un travail qui appesantit et dégrade l'âme; je n'aurois jamais été troublé par les controverses qui déchirent les hommes, et par les inquiétudes qui naissent naturellement de cette pensée. Si mes idées sont les seules salutaires, que deviendront tant de gens qui ne pensent pas comme moi? Dieu m'a fait la grâce de m'éloigner de deux écueils, l'indifférence et l'intolérance; par un effet de sa bénédiction, je suis parvenu à ne haïr personne, à chercher la vérité avec circonspection et à exposer aux autres ce que je pense avec simplicité et sincérité de cœur, sans que le désir de distinction y entre pour quoi que ce soit; mon cœur, possédé par ces dispositions, a senti le plaisir de vivre, il a aimé et respecté une vie qu'il tient d'un Créateur qu'il adore; cet honneur lui paroît infini, il conte pour le plus grand malheur de déshonorer par une mauvaise conduite, par négligence, par sensualité, par vanité, un dépôt que son Créateur lui a confié pour le perfectionner, et pour le mettre en état de s'approcher de lui et de l'adorer éternellement par les plus vives actions de grâces. Ces délicieuses occupations ne m'ont pas fait abandonner les autres études : touché du triste sort des incrédules, je me suis fait un devoir de leur ôter le plaisir funeste de penser que le christianisme est un effet de l'ignorance et d'un esprit qui n'a pas su s'élever à ces sciences qui, selon eux, font l'unique gloire des hommes. Voilà, Madame, un sincère tableau des

raisons qui m'ont engagé a travailler sur la logique, à examiner les ouvrages de MM. Collins, Pope, La Hontan et Bayle, et en dernier lieu le système théologique de M. Leibnitz : j'ai été affermi dans ce dessein par les gracieux encouragements de son Éminence Monseigneur le cardinal de Fleury, à qui ce système paroît un des plus monstrueux qui se soit élevé contre la vraie religion. Quand on fait ce qu'on peut, et que ce que l'on entreprend n'est pas trop au-dessus des forces nécessaires pour l'exécuter, on fait ce que l'on doit, et il est permis de se tranquilliser; mais une tranquillité si legitime n'empêche pas qu'on ne puisse encore souhaiter de plus heureux talents, afin de travailler avec plus de succès; je serois dans ce cas-là, Madame, si j'avois eu occasion de profiter des vôtres, et je me trouverois en état de faire des retours plus satisfaisants sur moi-même. Je viens d'en faire un sur la longueur de ma lettre, que je n'excuserai que par le zèle avec lequel je vous rends justice, à l'honneur que vous faites aux sciences et à votre patrie en particulier, à la gloire de laquelle toute l'Europe doit s'intéresser, surtout quand votre goût pour la lumière sera suivi d'imitation, et à proportion qu'il approchera d'y devenir le goût régnant; quelque différence qu'il y ait entre nos sentiments sur des théories physiques, la sincerité de ce que j'ai l'honneur d'écrire n'en reçoit aucune atteinte, et les grands génies qui nous ont précédé et nous ont mis dans la route d'apprendre, ne perdent rien de l'estime et de la reconnoissance que nous leur devons pour n'être pas parvenus à connoître tout ce dont ils avoient à cœur de s'instruire et d'instruire les autres. Faites-moi l'honneur, Madame, d'agréer les assurances de l'estime, du zèle et du respect avec lequel je veux être toute ma vie,

Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE CROUZAZ,

Ancien gouverneur de S. A. S. le prince Frédéric de Hesse.

DEUX LETTRES INÉDITES

DE

CHARLES NODIER.

A Monsieur TECHENER, *directeur du* Bulletin du Bibliophile.

Monsieur,

La Brenne est un petit pays situé au sud-ouest du département de l'Indre, et enclavé entre le Berry, la Touraine et le Poitou, de telle façon, que, ne sachant trop à laquelle de ces trois provinces il appartenoit, il s'est créé un nom et un type à part. Vous ignorez sans doute cette contrée, Monsieur, ou, si par hasard son nom a été prononcé devant vous, que de déplorables qualificatifs ont dû l'accompagner! Il en est toujours ainsi : on ne plaint guère ceux qui souffrent; heureux quand, par charité, on ne les achève pas. Toujours est-il (vous m'accuserez sans doute de partialité pour mon pauvre pays) que la Brenne vaut mieux que sa réputation : c'est une contrée un peu trop vierge, trop agreste peut-être, pour que, située au centre de la France, sa position en plein XIXe siècle ne semble pas un peu anomale; mais enfin ses landes de bruyères semées de flaques d'eau comme une prairie est émaillée de marguerites, ses donjons et ses abbayes en ruine, ses mamelons rocheux ou boisés, et la poésie sauvage et calme tout à la fois de ses steppes solitaires, dont le silence n'est interrompu que par la chanson monotone du pêcheur de sangsues ou le bêlement de la bécassine, ont bien aussi leur originalité.... Et chose étrange, Monsieur, dans ce pays perdu on cause, et peut-être y trouveroit-on au moins autant de restes de ce bon esprit de conversation qui fit l'orgueil de nos pères que dans le plus parfumé boudoir du quartier Breda.... Donc

un soir du mois de mars 1841, deux indigènes des terres lointaines et étranges dont je viens de vous parler (trop longtemps peut-être!) causoient entre eux; la conversation prit un tour littéraire : un ouvrage nouveau sur le département (1) fut mis en jeu, la première livraison venoit de paraître; la discussion s'engagea sur sa première phrase; un pari consacra le désaccord des interlocuteurs, et le grand maître de la langue, Nodier, fut pris pour juge. L'un des parieurs eut à ce sujet avec lui la petite correspondance que je vous adresse, et dont je vous saurai gré de faire hommage aux lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* au nom de

Votre bien dévoué serviteur,

W. Boitard.

Première lettre de M. N.... a M. Ch. Nodier.

Monsieur,

Une querelle grammaticale vient de s'élever dans une ville obscure entre les villes d'un obscur pays, à Mezières-en-Brenne (Indre). Ici l'on discute comme partout, on parie même. Les parieurs ont choisi un juge. Ce juge ce sera vous, Monsieur, si vous voulez bien arrêter un instant votre attention sur un objet frivole.

Nous aurions grand'honte de notre ignorance et grand'peur d'aborder un tel arbitre, si la renommée ne nous avoit appris que votre savoir ne vous fait pas dédaigner ceux qui n'en ont point, et que, non content de briller à la tête de nos écrivains les plus purs et les plus spirituels, vous savez être encore l'homme le plus affable et le plus obligeant du monde.

Aussi nous flattons-nous que vous accepterez une juridiction bien peu digne de vous, sans doute, mais qui a son beau côté : car le privilége d'être connu chez nous n'est pas la moindre preuve de l'éclat de votre gloire. Celui par qui, jadis,

(1) *Esquisses pittoresques de l'Indre.*

l'illustre Boerhaave fut fier d'être consulté, n'étoit que *Chinois;* songez que nous sommes *Brennous.*

Voudrez-vous bien, Monsieur, mettre un *oui* ou un *non* sur la feuille contenue dans cette lettre, et me la renvoyer? Cette preuve de votre bonté me seroit d'autant plus précieuse, qu'elle me prouveroit que la démarche que j'ose hasarder a trouvé grâce auprès de vous.

Mezières (Indre), le 19 mars 1841.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

N....

Feuille jointe à la lettre ci-dessus.

Texte.

« La flèche aiguë de l'église de Sainte-Madeleine, que dérobent parfois à nos yeux les plantations de peupliers qui bordent la Claise, nous annonce de loin la capitale de la Brenne.

« *Naguère encore, au milieu de fondrières presqu'infranchissables, c'étoit une sorte de témérité que de s'aventurer jusque-là,* et Mezières pouvoit être appelée à bon droit la ville aux pieds de boue. »

Questions.

Les mots « *au milieu de fondrières presqu'infranchissables* » peuvent-ils rester à la place qu'ils occupent sans une liaison quelconque avec ce qui précède ou ce qui suit?

La phrase, ainsi construite, est-elle rigoureusement françoise et grammaticalement claire?

PREMIÈRE RÉPONSE DE CH. NODIER.

Monsieur,

La phrase que vous me faites l'honneur de me soumettre est françoise, mais elle pèche par une inversion forcée qui la rend un peu louche. Elle devient aussi claire que correcte en intervertissant les deux membres de la période placée à la suite de : *Naguère encore,* et en écrivant :

« C'étoit une sorte de témérité que de s'aventurer jusque-là, au milieu de fondrières presque *infranchissables*, etc. »

Il n'y a donc là qu'une très-légère faute de style; il n'y a pas faute de grammaire.

Si la faute grammaticale étoit quelque part, ce seroit dans l'emploi de l'adjectif *infranchissable* que l'Académie françoise ne reconnoît pas plus que le positif *franchissable*, et un *puriste* sévère vous diroit que ce mot n'est pas françois; je ne suis pas si strict, et je crois, quant à moi, que la création de cette espèce d'adjectif est facultative en françois, mais qu'il ne faut pas abuser de la permission.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CHARLES NODIER.

Paris, 22 mars 1841.

SECONDE LETTRE DE M. N.... A M. CH. NODIER (1).

Monsieur,

Vous avez bien voulu m'envoyer, il y a quelques jours, votre avis sur une question que j'avois pris la liberté de vous soumettre.

Voici un habitant de la Brenne chargé de mon remercîment. Daignez lui faire accueil, quoique vous m'ayez condamné, ou plutôt parce que vous m'avez condamné.

En droit, comme il arrive souvent en fait, les battus payent l'amende.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

N....

Mezières-en-Brenne, le 25 mars 1841.

(1) Cette lettre accompagnoit l'envoi d'un énorme brochet de la Brenne.

SECONDE RÉPONSE DE CH. NODIER.

J'ai reçu, Monsieur, le superbe poisson que vous avez bien voulu m'adresser, et je vous prie de recevoir tous mes remercîments.

Ce n'est pas sans un peu de remords, cependant, que j'apprends de vous l'échec dont ma malheureuse décision a été la cause; je me laisse séduire comme beaucoup d'autres juges, et je serois disposé à croire que vous aviez raison, si vous ne me prouviez pas d'une manière si aimable que vous ne m'avez pas gardé rancune.

Agréez l'assurance de ma gratitude et de mes sentiments les plus absolument distingués,

CHARLES NODIER.

ANALECTA-BIBLION.

Canticum canticorum reproduit en fac-simile sur l'exemplaire de Scriverius, conservé au British-Museum, avec une introduction historique et bibliographique, par J. Ph. Berjeau. *Londres, Trübner et Cie*, 1860. 1 vol. petit in-folio.

Nous sommes heureux de voir que M. Berjeau, encouragé par l'accueil favorable que le public a fait à son excellente reproduction de la *Bible des pauvres*, dont nous avons rendu compte au mois de septembre dernier (1859), continue son œuvre par le fac-simile du *Cantique des cantiques*, que nous avons maintenant sous les yeux et qui, dans l'opinion d'Ottley, opinion partagée sans contredit par tous ceux qui connoissent la matière, est le plus artistique de tous les livres xylographiques. Comme l'ouvrage précédent, celui-ci est accompagné d'une très-bonne introduction historique et bibliographique, dans laquelle l'auteur discute en détail la nature, l'objet et le mérite artistique du livre; il a soin, à mesure qu'il avance, de rectifier quelques-unes des notions évidemment erronées répandues par les écrivains qui ont traité ce sujet avant lui, et notamment par MM. Chatto et Leigh Sotheby. Le premier, en effet, a prétendu trouver dans les armoiries qui sont introduites dans quelques-unes des gravures une allusion marquée au concile de Bâle, qui élut Amédée de Savoie pape en 1439, pour l'opposer à Eugène IV; tandis que M. Sotheby veut absolument transformer le *Canticum canticorum* en une allégorie historique et politique. M. Berjeau prouve, dans son introduction, qu'il existe d'amples motifs de rejeter l'une et l'autre de ces hypothèses, et nous sommes complétement d'accord avec lui sur la conclusion beaucoup plus simple à laquelle il arrive: c'est-à-dire que ce livre xylographique n'est rien de plus que « une tentative d'expliquer par des figures le sens mystique

que Giovanni Fidanza, mieux connu sous le nom de saint Bonaventure, attachoit au cantique de Salomon. »

L'espace nous le permettant, nous allons laisser l'auteur expliquer en quelques mots les motifs de cette conclusion ; mais il est plus important, pour les lecteurs qui n'ont jamais vu ce livre xylographique, d'en décrire auparavant l'apparence extérieure :

« Le livre des Cantiques se compose de 32 gravures, imprimées deux à deux sur chaque page ; mais, comme elles ne sont imprimées que d'un seul côté de la page, chacune des faces imprimées étant opposée l'une à l'autre, comme dans tous les livres xylographiques, le livre entier ne contient que 16 pages in-folio, sans aucunes marques ni signatures. Comme les sujets ne peuvent se ramener à aucun ordre logique ou chronologique, et comme les inscriptions des rouleaux semblent empruntées arbitrairement aux différents chapitres du cantique de Salomon, il est rare que les planches se trouvent placées suivant le même ordre dans les différents exemplaires que l'on trouve encore dans un petit nombre de bibliothèques publiques et particulières. Ottley est le premier qui a suggéré l'idée que ce livre a été imprimé sur huit planches de bois seulement. »

M. Berjeau adopte la théorie de M. Ottley, que le livre n'a été gravé que sur huit planches ; et il explique ensuite les sujets de trente-deux gravures ; nous ne pouvons en mentionner ici que trois ou quatre.

La première page du livre porte en tête l'inscription hollandoise : « Dit is die voersienicheit vā Mariē der modz godes Eū is gehetē in latyn Cantic. » (Ceci est la préfiguration de Marie, mère de Dieu, aussi nommée en latin Canticum canticorum.) Le premier sujet représenté est celui de la fiancée (la Vierge) sortant d'une ville, suivie de deux de ses compagnes, et s'écriant dans les termes inscrits sur le rouleau (1) : « Oscu-

(1) Nous imprimons les paroles des rouleaux, suivant le texte de la Vulgate, sans les abréviations de l'original, et nous ne croyons pas nécessaire d'en donner la traduction.

letur me osculo oris sui : quia meliora sunt ubera tua vino. » Elle est conduite par le fiancé dans un jardin où des moines se livrent aux travaux de la moisson, fauchant, battant, liant les gerbes de blé, etc. Le fiancé, suivant l'inscription du rouleau, s'écrie dans les paroles de l'Écriture : « Veni in hortum meum, soror mea sponsa; messui myrrham meam cum aromatibus meis. » La barrière du jardin, dit M. Berjeau, est de construction angloise ou plutôt hollandoise qu'on ne trouve jamais en Allemagne ni dans les gravures allemandes : ainsi cette barrière, aussi bien que la bêche que tient le Christ dans la trente et unième page de la *Biblia pauperum*, peut être considérée comme indiquant l'origine hollandoise ou flamande des livres xylographiques, si contestée par Heinecken et les bibliographes allemands. »

Le second sujet représente une assomption de la Vierge qui, entourée d'une gloire de flammes, prononce ces mots : « Nigra sum, sed formosa, filiæ Jerusalem, sicut tabernacula Cedar, sicut pelles Salomonis. » Trois des compagnes de la fiancée se tiennent à gauche disant : « Caput tuum ut Carmelus, collum sicut turris eburnea; » tandis qu'une quatrième figure de femme se tient debout seule à droite.

Dans le troisième sujet, la fiancée, avec deux suivantes, donne la main au fiancé, en disant : « Trahe me : post te curremus in odorem unguentorum tuorum. » A quoi le fiancé répond : « Sonet vox tua in auribus meis : vox enim tua dulcis et facies tua decora. » Le paysage représente une solitude entre deux montagnes, avec des fleurs éparpillées sur le premier plan.

Le neuvième sujet est peut-être le plus gracieux de toute la série : il représente le fiancé offrant un lis à la fiancée, qui est accompagnée de trois suivantes. Il y a dans cette gravure deux rouleaux dont les paroles semblent appartenir toutes à la fiancée : « Dilectus meus mihi et ego illi, qui pascitur inter lilia; » etc. — « Ego flos campi et lilium convallium. » Une tige de lis qui croît entre les deux principaux personnages est exécutée par le graveur dans un style bien supérieur aux dessins

de la *Bible des pauvres* et même du *Speculum humanæ salvationis*.

Le sujet de la gravure qui porte le numéro 25 est ainsi décrit par M. Berjeau :

« A gauche, une chambre à coucher ; la fiancée, à demi couchée sur le lit, est servie par ses compagnes. Sur les créneaux qui surmontent la chambre à coucher sont un pape, deux cardinaux et un évêque, chacun tenant une épée nue à la main et un bouclier avec des armoiries. L'écusson que porte le pape est une seule fleur de lis ; le premier cardinal porte un lion rampant, le second une rose, et l'évêque les deux clefs en sautoir qu'avoient adoptées tant d'évêques à cette époque. La fiancée dit : « Surgam et circuibo civitatem ; per vicos et plateas quæram quem diligit anima mea. » A droite est une place publique, avec des rues et des maisons qui ressemblent beaucoup à celles que l'on montre à Haarlem comme l'habitation de Laurent Coster. La fiancée, accompagnée de ses trois suivantes, est dépouillée de son voile par un chevalier, derrière lequel est un autre chevalier également à cheval, portant un bouclier sur lequel est une aigle écartelée, qui ne peut représenter les armes de l'Empire, puisque l'aigle n'a qu'une seule tête. Ce chevalier se tient placé beaucoup en arrière du premier ; on ne sauroit dire s'il maltraite aussi la fiancée ou cherche à la venger. La fiancée dit : « Percusserunt me et vulneraverunt me ; tulerunt pallium meum custodes murorum. » Les deux sujets sont compris dans l'enceinte crénelée de la ville, qui s'étend de gauche à droite sur le premier plan. »

Tels sont quelques-uns des sujets représentés dans cette série de gravures, dans lesquelles l'artiste, après avoir commencé avec l'intention de préfigurer l'histoire de la Vierge, suivant les idées mystiques de saint Bonaventure, abandonne cette intention après le second sujet de la série, et dans les trente qui restent « suit les suggestions plus raisonnables de saint Grégoire, et personnifie simplement la vie contemplative ou l'amour du Christ pour son Église. » Cette dernière interpré-

tation est, nous n'avons pas besoin de le dire, celle qui a trouvé le plus de faveur parmi les protestants depuis le temps de Luther et de Calvin jusqu'à nos jours. Il n'existe aucune raison, cependant, pour conclure de ce fait que l'ouvrage a été dessiné ou publié par quelqu'un imbu des opinions religieuses des hussites, car quelques écrivains très-influents parmi les catholiques ont partagé les mêmes idées. Un motif plus plausible de lui attribuer une origine hussite semble s'étayer sur le fait que la communion sous les deux espèces, doctrine favorite des hussites, est deux fois introduites dans les illustrations, et dans l'une d'elles le Christ est représenté formellement comme disant : « Comedite, amici, et bibite et inebriamini, carissimi. » Mais cette invitation ne s'adresse pas nécessairement aux membres de l'Église en général, et peut s'appliquer aux prêtres seulement.

Quant aux écussons et aux emblèmes héraldiques introduits dans quelques-uns des sujets, où M. Chatto a cru trouver un argument en faveur d'une origine allemande plutôt que hollandoise et flamande, lorsqu'il a écrit l'historique de cet ouvrage, M. Berjeau s'est imposé la tâche de vérifier si dans ces armoiries le plus grand nombre appartient à l'Allemagne ou aux Pays-Bas. Le résultat de ses recherches prouve que, sur vingt-trois écussons représentés dans l'ouvrage et dont il donne une description exacte, dix-sept au moins appartiennent *évidemment* soit aux ducs de Bourgogne comme comtes de Flandre, de Brabant, etc., soit aux États de Hollande, tandis que sans beaucoup de peine on peut établir que le reste a également une origine hollandoise ou flamande. Ainsi disparoît la théorie de M. Chatto en faveur de l'Allemagne comme berceau de l'imprimerie xylographique, autant du moins qu'elle seroit basée sur cet ouvrage en particulier.

Les développements dans lesquels M. Berjeau entre pour démolir les vues fantastiques de M. Sotheby au sujet du *Cantique des Cantiques* xylographique sont trop longs pour trouver place ici. Nous sommes obligés de passer également

sous silence beaucoup de points intéressants que M. Berjeau traite dans son introduction ; mais nous ne pouvons omettre la conclusion générale à laquelle il arrive, savoir : que le présent livre xylographique est une collection de gravures sur les dessins d'un artiste ou d'artistes de l'école de Van-Eyck, exécutées vers l'année 1430, et gravées et publiées suivant toute probabilité par le célèbre Laurent Coster de Haarlem. Il existe deux autres éditions de ce livre xylographique, l'une dans la bibliothèque Bodléienne et l'autre dans la collection Cracherode au British Museum. Ces deux éditions ont été comparées par M. Berjeau avec l'exemplaire de Scriverius, et il n'hésite pas à prononcer que cette dernière est l'édition originale, tandis que l'exemplaire de la Bodléienne n'en est qu'une pauvre reproduction, et l'exemplaire Cracherode une reproduction de celui de la Bodléienne.

Après une investigation sérieuse du sujet tout entier, investigation qui s'étend à un certain nombre d'années, notre conclusion est que, tout en devant à l'Allemagne l'invention de la gravure sur bois, c'est à la Hollande, et à Laurent Coster en particulier, que nous sommes redevables de son application à la production des livres xylographiques ; et que c'est à ces livres xylographiques que nous devons la sublime invention de l'imprimerie, perfectionnée à Mayence vers l'année 1450 par l'immortel Jean Gutenberg. Croyant que M. Berjeau est d'accord avec nous-mêmes sur ces trois points, nous le remercions cordialement du fac-simile à la fois élégant et fidèle que nous avons sous les yeux ; nous le remercions également de l'habile et savante introduction dont il a fait précéder son œuvre, et nous attendons avec un vif intérêt la reproduction qu'il nous promet d'un autre livre xylographique, le *Speculum humanæ salvationis*.

(Extrait du journal *The Critic*, du 24 mars 1860, p. 363, 364.

—

OLIVIER DE MAGNY.

1560.

Oui, ce fut un poëte, et un des plus vrais poëtes d'une époque où la poésie couloit à flots dans notre belle France. Si Ronsard ne daigna pas le mettre dans le ciel à son côté, parmi les astres de sa façon, il s'y plaça lui-même, ce qui vaut encore mieux; et il y est resté, et il y restera grâce à ses œuvres faciles, charmantes, point trop nombreuses, point trop surchargées, dignes, en un mot, d'être goutées par les plus délicats,

Consule dignæ.

Aussi de tant de beaux noms poétiques qui rayonnent dans le XVIe siècle, il n'en est pas (sauf les deux chefs que vous savez) qui surpasse ce nom si mélodieux, si doux à l'oreille, d'Olivier de Magny.

Je me trompe; il est un nom qui domine le sien de toute la hauteur du génie et de l'âme, celui de l'immortelle Lyonnoise dont il eut la gloire d'être aimé et qu'il ne rougit pas de jeter en pâture à la malignité du public. Mais ce n'est pas ici le moment de parler de ce méfait capital, de cette faute suprême que n'effacera jamais ni l'éclat de sa poésie, ni même sa mort prématurée, la plus belle auréole cependant qui puisse ceindre un front que la muse a prédestiné.

Car, pour comble de bonheur, il mourut jeune. Ah! c'est aux poëtes surtout que s'applique le vers fameux de Ménandre. Poëtes, c'est la meilleure des conditions pour exister dans la postérité. Poëtes voulez-vous vivre? commencez par mourir!

Et pourquoi vous attarderiez-vous sur une route de plus en plus amère à cette délicate sensitive qu'on appelle votre âme? quand l'aube ne sourit plus, quand ses flammes sont éteintes, qui vous rendra jamais ce premier charme, cette première fleur dont la jeunesse se pare et que les années moissonnent si vite? Quel cas fait-on de l'arbuste effeuillé, de la rose desséchée? Qui retourne encore dans les bois quand la séve est tarie, quand, au lieu des légères haleines printanières, un vent de glace gémit tristement dans les rameaux sans feuillage? Vieillir! s'écrioit le pauvre Nodier dans une élégie étincelante qu'il me récita un jour tout entière avec une émotion qui m'émeut encore,

Vieillir! lâche et hideuse envie!
Effrayer les vivants de l'aspect de la vie!
D'un regard sérieux attrister les banquets;
Jeter de froids pavots au milieu des bouquets;
Suivre d'un pas douteux la vive théorie
Qui fuit et qui s'enlace et qui tourne et qui crie
Et qui danse, et la belle au regard curieux
Qui se tourne penchée et dit : « Ah! qu'il est vieux! »
Sous des cheveux menteurs, d'une vaine imposture
Décevoir les regards sans tromper la nature,
Et tout blanc, tout cassé, pressé d'un long sommeil,
Disputer aux enfants une place au soleil!

Et cependant (car où n'y a-t-il pas d'exception?) cette *neige des années* dont parle un célèbre écrivain de nos jours s'harmonie parfois avec l'inspiration persistante. Mais c'est aux poëtes de la grande race qu'elle sied presque exclusivement; il faut pour cela un Milton ou un Homère. Ainsi la tête de Chateaubriand vieillard étoit sublime. Je l'ai vu dans les derniers temps, assis devant sa table, immobile, presque muet, les yeux demi-clos comme s'ils plongeoient déjà dans le monde invisible. Son visage avoit une expression ineffable de sérénité et de grandeur.

Mais revenons à notre poëte. Et d'abord ce n'est pas sa vie que j'écris; à d'autres cette tâche délicate et charmante! Ce que vous trouverez en cet article, si vous daignez m'y suivre, ce sont des impressions à propos de trois ou quatre recueils de vers; quelques idées ou plutôt des linéaments d'idées; l'ombre de quelque chose, comme disoit cette bonne demoiselle de Gournay. J'en demande pardon au lecteur si je ne lui donne que cela; mais je l'en avertis d'avance en écrivain loyal, pour qu'il me laisse en chemin s'il lui faut davantage. Qu'on ne s'attende donc pas à une notice, à une monographie, pour parler comme on parle actuellement. Je n'ai qu'une écuelle de bois, dit le proverbe arabe, je ne puis promettre une écuelle d'or.

Il y avoit donc en ce temps-là, c'est-à-dire sous le règne de Henri II, ce qu'on nommoit une pléiade ou plutôt le commencement d'une pléiade : car je ne sais si Ronsard, à la manière du Créateur, avoit encore évoqué ses six étoiles, et si toutes six avoient répondu à son appel. Autour de ces astres privilégiés il s'en trouvoit d'autres oubliés par le maître et qui n'en aspiroient pas moins à partager l'empire céleste. De ce nombre et parmi les plus brillants, vous nommez déjà le gracieux écrivain Olivier de Magny. Placé entre La Taille et La Péruse, frère de cœur et de talent de Jacques Tahureau, il me semble l'entendre demander à l'illustre Vendômois de quel droit il les a laissés tous quatre dans les limbes pour admettre dans sa constellation Pontus de Thiard, le ténébreux Pontus, qui émigra sitôt de sa poésie dans l'astrologie, passage bien naturel du reste, car ce n'étoit que changer de brouillards. Il est vrai que certaines pièces du chantre de Cassandre ressembloient si fort à celles du futur évêque, qu'on ne pouvoit guère élever les unes et abaisser les autres. Mais n'accusons pas Ronsard; quels qu'aient été ses torts, saluons toujours en lui l'audace du coup d'œil et la fougue de la pensée. N'a-t-il pas été en quelque sorte le Colomb, le Gama de notre poésie? lui aussi avoit son monde à découvrir, et s'il ne l'a pas décou-

vert tout à fait comme il le rêvoit et tel qu'il l'espéroit, il n'en ressemble que davantage au célèbre Génois. Comme le grand navigateur, le poëte, après une traversée orageuse, a trouvé son île de San-Salvador.

Mais les premiers débuts furent pénibles; le lyrisme grec avoit peine à entrer dans une langue dont les ressources n'étoient pas encore suffisamment développées. Tandis que Ronsard s'efforçoit d'implanter en France l'ode rétive et récalcitrante de Pindare, Du Bellay y acclimatoit tout naturellement le doux sonnet de Pétrarque. L'histoire du sonnet embrasse chez nous une période d'environ cent années. D'abord un peu rude, bientôt charmant, spirituel, railleur, élevé, sublime même, le sonnet, après avoir pris tous les tons, finit, avec les élèves de Desportes, par glisser dans le langoureux et le fade. Ce fut le commencement de sa décadence. C'est en vain que Colletet, dernier grand prêtre de notre vieille poésie, annonçoit le péril et signaloit l'écueil; le sonnet persista. Aussi mourut-il de sa belle mort. Bourré de douceurs par Malleville et Gombaud, il tomba comme Ver-Vert sur un tas de dragées. Il n'est ressuscité que de nos jours. Mais à l'époque dont je parle, il brille du plus vif éclat, et, parmi les poëtes dont il s'honore, je trouve en première ligne Olivier de Magny.

Heureux ceux qui naissent sous un astre indulgent! tel fut notre poëte, bien qu'il se plaigne parfois; mais ne faut-il pas toujours qu'on se plaigne? Quoi qu'il en dise, la plus aimable des fées avoit présidé à sa naissance. Et d'abord il étoit de Cahors, patrie de Marot; tout jeune il avoit respiré une atmosphère de poésie, et les abeilles de son célèbre précurseur avoient voltigé autour de son berceau. Il étoit de noble et vaillante race; il n'avoit pas éprouvé le *res angusta domi;* il n'avoit pas eu à subir cette lourde chaîne qui, suivant le vieil Alciat, retient si souvent le génie cloué au sol, la pauvreté. Son père, Michel de Magny, exerçoit d'honorables fonctions; sa mère, Marguerite de Parra, appartenoit à une des meilleures familles de sa province. Enfin tous deux, par les plus

tendres caresses et par les plus nobles exemples, avoient développé en lui l'amour de la vertu et le goût des lettres. Aussi, quelle reconnoissance n'en montre-t-il pas! Comme il les aime, comme il les regrette! Il adresse à chacun d'eux une ode, un souvenir où il les remercie avec effusion de la manière douce, clémente, intelligente dont ils l'ont élevé. Maintenant, dit-il dans la dernière strophe à l'honneur de sa mère,

Maintenant, pour récompenser
Le soing qu'elle eut de m'avancer
Et pour le regret que je porte
De ce que si tost elle est morte,
J'espands sur sa tombe ces fleurs,
Maint bel œillet et mainte rose,
Et de ce lait et de ces pleurs
Tesmoins de mon deuil je l'arrose.

On aime ces témoignages sortis du cœur; ce n'est plus un livre qu'on lit, c'est une âme qui s'épanche et qu'on écoute. Le poëte et l'homme se confondent, et l'auteur et le lecteur ne peuvent qu'y gagner l'un et l'autre.

Vint-il à Paris aussitôt après cette éducation brillante? tout semble le dire, et lui-même nous parle de l'accueil que lui avoit fait Hugues Salel, qui l'y appela sans doute dès sa première jeunesse. Hugues Salel, abbé de Saint-Chéron, et favori de François Ier était presque son compatriote et lui procura bien vite des protecteurs dont il n'eut qu'à se louer le reste de sa vie. Qui ne connoît les Du Thier, les d'Avanson et autres Mécènes de ce temps? qui n'a vu cent fois leurs noms dans les écrits reconnoissants de nos vieux poëtes? car à cette époque, ce que nous appellerions maintenant les hommes politiques, des secrétaires d'État, des conseillers du roi, voire même des gens de finance, recherchoient les poëtes, se plaisoient dans leur conversation, lisoient leurs vers.... on se croit dans un autre monde, on croit rêver.

Mais, avant d'aller plus loin, rendons hommage à cette noble

race de monarques françois, amateurs et protecteurs des lettres. On a dit et on a répété que la parole royale suffisoit pour créer des talents :

Un Auguste aisément peut faire des Virgiles.

J'en demande bien pardon à Boileau, mais son enthousiasme l'égare; les Virgiles ne se font pas si aisément. Il faut bien aussi accorder quelque chose à cette force intime qui vient d'en haut, à cette puissance secrète qui n'agit que lorsqu'elle veut et où elle veut. Et pour n'en citer qu'un exemple, Richelieu, l'ami, le patron de la poésie, et qui étoit pour le moins deux ou trois fois roi; Richelieu, avec la meilleure volonté du monde, n'a jamais *fait* que Chapelain : aussi devint-il l'ennemi de Corneille, que la nature s'étoit avisée d'engendrer sans sa participation. Mais s'il n'est pas absolument vrai que des regards tombés d'un trône aient tant de pouvoir, si les rois ne font pas les poëtes, on peut dire hardiment, pour employer un mot de Mme de Sévigné, *qu'ils n'y nuisent pas*. Combien d'aiguillons n'ajoute pas leur parole à celui de la gloire? quelle impulsion elle donne, et que ne peut-on espérer d'une littérature quand le souverain l'aime et l'encourage!

Et qu'on ne dise pas les lettres ingrates, car elles récompensent magnifiquement ce qu'on fait pour elles. Sans remonter plus haut, et pour ne parler que de nos trois derniers siècles, n'est-ce pas la poésie qui a jeté une sorte de nimbe radieux autour de ce roi chevalier si peu irréprochable à certains égards? n'a-t-elle pas noyé ses fautes dans sa gloire? et où en seroient les autres Valois sans la poésie? que diroit l'histoire de cette période rude et sombre si elle n'étoit éclairée, adoucie par la belle lumière des lettres et des arts? il n'est pas jusqu'à Charles IX que le rayon ne caresse et ne protége. Grâce à la Pléiade, on ne l'aperçoit plus qu'à travers les talents qui l'environnent; cette milice d'un nouveau genre le couvre et lui sert de bouclier. Historiens et critiques dont la plume vengeresse menace les trônes, prenez garde; n'allez pas à la

hâte lancer la foudre sur ce jeune monarque qui converse là-bas si amicalement avec deux ou trois habitués de son palais; prenez garde, car, en le frappant vous pourriez du même coup atteindre ce grand M. de Ronsard, comme l'appelle le seigneur de Brantôme. Et vous, disciples de Luther ou de Bèze, que parlez-vous de tyran, d'homme dur et farouche? moi je ne vois au Louvre qu'un noble prince qui commente un sonnet de Pétrarque avec le docte Jean Dorat et le gentil poëte Remy Belleau. La poésie a embelli même le beau règne de Henri IV. Mais que n'a-t-elle pas fait pour Louis XIV? on l'a déjà dit, je crois, tous les génies de son temps l'ont pris dans leurs bras pour le présenter ainsi dans une attitude immortelle jusqu'à la dernière postérité. Enfin, dans notre âge même, la poésie n'a-t-elle pas porté Napoléon si haut qu'il semble fuir dans les siècles à l'égal des César et des Alexandre? c'est que lui aussi aimoit et protégeoit les poëtes. « Si Corneille vivoit de mon temps, disoit-il un jour, je le ferois prince. — A quoi bon, sire? pourquoi faire prince celui qui est déjà roi? » Mais ce regret étoit digne de l'âme du héros, et c'est une de ses paroles qui l'honoreront le plus dans l'avenir.

Corneille! à qui va mieux qu'à lui cette épithète de *grand* que l'on n'accorde habituellement qu'aux plus illustres d'entre les guerriers et les monarques? tout le monde connoît l'admirable discours où Racine fait son éloge. Mais il est une particularité que je n'ai vu relever nulle part et qui me revient ici avec trop de force pour que je l'omette. C'est peu de chose, mais y a-t-il rien de petit quand il s'agit de pareils hommes? On sait qu'après un parallèle resté fameux entre les écrivains et les héros, Racine s'écrie à propos de son rival : « La France se souviendra toujours que sous le règne du plus grand de ses rois a fleuri le plus célèbre de ses poëtes. » C'est ainsi du moins qu'il avoit parlé devant l'Académie, et c'est ainsi que la phrase fut imprimée et réimprimée jusqu'à la dernière édition qu'il ait vue, l'édition définitive, celle de 1697. Là le mot de *célèbre* ne suffit plus à sa conscience, car

la célébrité n'appartient pas toujours à la supériorité. Le vrai mot, le mot de *grand* tombe de sa plume ou plutôt de son âme et remplace l'épithète première, trop foible, trop incomplète. Racine, éclairé par les années, croit devoir l'avouer hautement : « Corneille est le plus grand des poëtes de la France. » Ou je me trompe fort, ou cet aveu suprême, cet hommage rendu à Corneille par l'auteur d'*Athalie* mourant est du dernier sublime. Mon Dieu ! comme en toutes choses ces hommes-là étoient vraiment grands !

Nous avons laissé Magny encouragé, appuyé par les personnages les plus éminents de la cour; nous le retrouvons prêt à donner au public son premier livre : car on ne sauroit décorer de ce nom les quelques pièces qui parurent peut-être auparavant, et le volume des *Amours* (1) est bien son véritable début. Vous est-il jamais tombé entre les mains? J'en doute, et cependant je m'y arrêterai peu, car l'auteur n'y est pas encore lui, et quelques nuages se mêlent à ce crépuscule d'un beau talent. Ce livre est à la fois acte de poésie et de reconnoissance; dédié à Hugues Salel par une préface pleine d'éloges, il contient à la fin un choix de morceaux de ce généreux patron. Les *Amours* se composent de sonnets et d'odes. Le poëte y célèbre une *Castyanire* dont il a placé l'image en tête de son volume. Et ici soyons francs; on ne sauroit trop admirer l'indiscrétion de nos vieux auteurs. Non contents de chanter leur maîtresse de manière souvent à la faire connoître de tout le monde, il faut encore qu'ils publient sa figure. Il semble qu'ils aient peur de n'en avoir pas assez dit dans leurs vers, et que n'y disent-ils pas cependant? Je sais qu'il y avoit alors à cela

(1) L'année même (1553) où parurent les *Amours*, Magny publia un autre recueil intitulé : *Hymne sur la naissance de Mme Marguerite de France, fille du roy Henry II, avec quelques autres vers lyriques*. Paris, Abel L'Angelier. 1 vol. in-8°. Ce volume, peu remarquable, est à l'Arsenal : c'est la seule des bibliothèques publiques de Paris qui renferme la collection complète des œuvres de Magny. Quant aux bibliothèques particulières, je ne connois que celle de M. Solar où se trouvent les œuvres de notre poëte, à l'exception cependant du recueil qui est le principal objet de cette note.

moins d'inconvénients qu'il n'y en auroit aujourd'hui. Un visage *pourctrait* sur bois, vers l'an de grâce 1553, ne donnoit pas généralement une idée fort exacte du modèle, et l'impéritie des artistes venoit en aide pour sauvegarder l'honneur des familles. Il est pourtant telle effigie de cette nature (car celle de Castyanire est un peu tout ce que l'on veut) qui atteignoit le but que se proposoit la vanité des poëtes. Je ne citerai que le remarquable portrait de Cassandre dans l'édition originale des *Amours* de Ronsard. Certes, en le supposant authentique, il pouvoit signaler à tous les traits de la belle maîtresse du chantre vendômois. Cette légèreté, pour ne pas dire plus, donneroit presque raison à certaine page d'un des plus spirituels écrivains de l'Espagne (je veux parler de Quevédo), si peu lu en France et si digne de l'être par la piquante originalité de son talent : « Ces diables d'hommes, dit-il à propos des poëtes, quand il les rencontre dans son Enfer, ces diables d'hommes sont faits comme pas un autre. Tandis que le commun des enfants d'Adam pleure ses péchés, eux chantent les leurs et les publient sans vergogne. A peine ont-ils attrapé les bonnes grâces de quelque Chloris, Iris ou Philis, qu'au moyen d'une chanson ils proclament leur triomphe à la face de l'univers. Ils s'en vont promenant leur belle de royaume en royaume, parée comme une déesse, avec des cheveux d'or, un front de cristal, des yeux d'émeraude, des dents de perle, des lèvres de rubis, des paroles d'ambre.... » Je m'arrête, car Quevédo est intarissable; mais ne trouvez-vous pas que le portrait achève tout ?

Ce que j'ai dit de l'imperfection de certaines gravures sur bois au seizième siècle ne s'étend pas, comme bien on pense, à la typographie, telle qu'elle existoit généralement alors. Dieu me préserve d'un pareil blasphème ! Si jamais la poésie a été imprimée d'une manière digne d'elle, c'est du temps des Valois, c'est à la Renaissance. J'en appelle aux bibliophiles qui ont eu la bonne fortune de rencontrer quelques-uns de ces rares volumes avec leurs marges intactes et dans leur beauté pre-

mière; j'ose dire que là, comme partout dans les arts à cette époque, on sent le génie italien au fini des ornements et à la délicatesse de l'ensemble. Ces beaux livres sont bien les contemporains de Palladio et du Primatice. La poésie, cette chose légère, n'y est pas lourdement fixée et prosaïsée comme il lui est arrivé trop de fois en traversant des presses malencontreuses. Grâce à d'habiles artistes, il semble, avec ces caractères sveltes et au milieu de ces arabesques élégantes, qu'elle ait gardé ses ailes. Mais cette période remarquable fut de courte durée; il est si difficile de s'arrêter dans le bien! A mesure qu'on se rapproche du règne de Henri IV, l'art typographique, poétiquement parlant, se gâte et se vulgarise; il continue à s'abaisser sous Louis XIII, et s'il se relève avec le grand monarque, sauf quelques exceptions, ce n'est pas à Paris, mais à l'étranger qu'il faut aller chercher les modèles du genre. Il n'y a, pour s'assurer de la vérité de ces observations, qu'à comparer les éditions originales des poëtes de la Pléiade à celles de nos grands classiques, de Boileau et de Molière, par exemple. Certes les Trabouillet, les Ribou et les Barbin font triste figure auprès des de Tournes, des Robert Estienne et des Patisson; mais à chaque siècle ses avantages. Le dix-septième siècle en a tant de toute espèce qu'il peut bien le céder en quelque chose sans rien perdre de son éclat.

Quelque inférieure que soit la poésie *des Amours*, si on songe aux autres productions de Magny, on y découvre pourtant quelques-unes de ses qualités natives; on y voit surtout poindre cette fleur de grâce, cette délicatesse de pensée qui seront plus tard comme le cachet de son talent. L'expression seule manque trop souvent de mesure et de goût. Ainsi, dès les premiers feuillets, je lis ce sonnet rempli de détails défecteux et qui n'en va pas moins à l'âme, tant l'inspiration en est sincère, et tant il se couronne dignement du vers final, un de ces vers comme il y en a trop peu à cette date, même dans les meilleurs recueils :

Je trouve en vous toutes beautés, Madame,
Beau front, beaux yeux de deux arcs couronnés,
Soubs deux rubis de lis environnés
Ces belles dents qui ténaillent mon âme;

Le sein sans pair dont l'archérot m'entame,
Dix doigts marbrins de rose attournés,
Et mille œillets avec l'aurore nés
En vostre teinct le motif de ma flamme;

Cent mille fils de soye belle et riche
Qui vostre chef dorent de main non chiche,
Et mille raiz qui sortent de vos yeus;

Mille dous mots de nature immortelle,
Tous ces beaux poincts vous portez en tous lieux,
Mais en mon cœur je vous porte plus belle.

Un peu plus loin je rencontre un autre sonnet dont le sujet rappelle *cette belle matineuse* de Malleville qui fit tant de bruit dans les dernières années du règne de Louis XIII. J'en extrais le commencement.

J'estoy tout prêt à saluer l'aurore
Que je voyois de l'Orient sortir,
Et de ses fleurs largement despartir
Aux prés, aux champs, aux montaignes encore;

Quand tout à coup la beauté que j'adore
Vint de ses raiz ces clartés amortir,
Et moy craintif en glace convertir,
Puis aussitôst en feu qui me dévore.....

Le succès des *Amours* mit notre poëte en verve, et peu de temps après il donnoit ses *Gaietés* (1554). Ce volume procède évidemment d'une publication antérieure d'une année et qui est restée le gros péché de Ronsard. Je veux parler du *Livret de folastries à Janot Parisien*, recueil devenu excessivement rare et que Goujet, on ne sait pourquoi, attribue à Ambroise de La

Porte. Ronsard avoit trouvé ces poésies trop libres pour y attacher son nom. Mais elles furent réimprimées dans ses œuvres, à l'exception de deux ou trois pièces qui effrayèrent probablement l'éditeur. Je m'empresse d'ajouter que Magny est infiment plus réservé que son modèle. Aussi ai-je quelque peine à comprendre la manière dont Goujet stigmatise cet ouvrage. Le poëte ne s'y montre pas plus licencieux qu'un grand nombre de ses confrères que l'honorable écrivain a cependant beaucoup moins maltraités. C'est un mélange d'odes et d'odelettes, car Magny s'y complaît aux diminutifs (1) et c'est la seule de ses productions qui explique le reproche que lui adresse à cet égard l'auteur des *Bigarrures*. Le livre est dédié, comme tant d'autres de ce temps, à l'éternel Paschal, cet historien sans histoire qui durant une longue vie eut le talent de se faire prôner par les poëtes, pensionner par les princes, le tout dans l'attente d'ouvrages qu'il n'a jamais composés et jamais commencés sans doute. Les *Gaietés* sont très-supérieures aux *Amours*. Le style du poëte s'est assoupli, la pensée y revêt sans peine l'enveloppe qui lui convient, et le vers coule avec une aisance et une mollesse qui annoncent déjà un maître. Mais pour achever de le mûrir il falloit un autre théâtre, un plus vaste horizon, un plus beau ciel. Voltaire, dans son épître à Horace, compare la poésie à ces vins délicieux qui rajeunissent les sens. Peut-être, pour suivre l'assimilation, peut-être comme quelques-uns d'entre eux, elle aussi a-t-elle quelquefois besoin de voyager pour acquérir tout son parfum. Il en fut ainsi pour notre poëte. Une heureuse cir-

(1) C'est à Gilles Durant surtout que Tabourot auroit pu reprocher l'abus de ces diminutifs que notre langue a malheureusement perdus et pour toujours; j'en trouve un singulier exemple dans un des volumes de Christophe de Gamon (*Le Jardinet de poésie*, 1600). Il s'agit de l'épingle d'une dame :

Espingle au petit béquillon
Espinglette au ferme aiguillon
Espinglelette reluisante
Espingletelette attachante

Que dites-vous du *crescendo?* n'est-ce pas le chef-d'œuvre du genre?

constance vint à son aide et c'est à elle qu'il dut ses *Soupirs* et ses *Odes*, c'est-à-dire ses deux plus belles œuvres, celles où il se révèle dans toute sa force ou plutôt dans toute sa grâce.

Il étoit alors d'usage que les grands seigneurs envoyés en mission diplomatique ou autre emmenassent avec eux quelque poëte pour leur servir de secrétaire ou même d'intendant. Un des plus illustres patrons de Magny, le grand d'Avanson, comme on l'appeloit en ces temps-là, fut nommé ambassadeur à Rome. Il lui proposa de suite de l'y accompagner, et Magny accepta, on devine avec quelle joie. N'étoit-ce pas l'accomplissement d'un de ses désirs les plus chers ?

Singulier pays que cette Italie ! tous les poëtes (je parle au XVIe siècle) n'aspirent qu'à elle, ne sont heureux que lorsqu'ils l'abordent.... Rome surtout, la ville magique, la cité sans rivale,

Veuve du peuple roi, mais reine encor du monde.

Mais à peine y sont-ils que l'ennui les prend; que dis-je l'ennui ?.... Une sorte d'angoisse profonde. L'image de la France se réveille en eux avec un charme qu'elle n'avoit jamais eu jusque-là. Et le temps s'écoule et leur désespoir redouble. Ils se répandent en larmes, en lamentations, en regrets. L'heure du départ sonne enfin; vous les croyez enchantés, ravis de la cessation de leur exil.... erreur. Ne voilà-t-il pas qu'au moment de partir ils s'aperçoivent qu'un lien secret les attache au sol qu'ils désiroient tant quitter. La patrie les rappelle et ils hésitent. Ils veulent et ne veulent pas. Ils se décident pourtant, mais après bien des efforts, et ce n'est qu'en gémissant qu'ils s'arrachent à cette terre où il leur étoit si douloureux de vivre. Voyez plutôt Magny, Du Bellay et *tutti quanti*, car en cela tous, hélas ! se ressemblent.

Éternelle contradiction ! Mais comment s'en étonner ? Que ce soit Rome ou tout autre lieu n'est-ce pas toujours là le fond de l'âme humaine ? Regret et désir. Où ne désire-t-on pas être ? Où ne regrette-t-on pas d'habiter ?

Mais nous voilà au principal épisode et aussi à la faute ca-

pitale qui domine la vie de notre poëte, à cet acte de *forfaiture* que rien n'excuse, car je ne saurois qualifier autrement l'outrage public à la femme qu'on a aimée. On ne peut le nier, car tout le prouve, il aima Louise Labé. Mais Louise Labé l'aima-t-elle? *That is the question.* On l'a fort débattue, et je ne crains pas de l'aborder pour ma part avec une conviction puisée dans l'examen des documents qui nous restent. Le lecteur décidera.

On sait ce qu'a été Lyon à toutes les époques de notre histoire : un centre immense d'études fortes et de travaux consciencieux. Lyon a pu avoir ses éclipses, et qui n'en a pas? mais le réveil a toujours été le progrès; un pas de plus dans le savoir et dans la lumière. Je trouve dans une lettre que Mme Valmore m'écrivoit il y a déjà bien des années cette phrase expressive : *Lyon si fermé à la voix des poëtes.* Mais c'étoit le lendemain d'une révolution, et puis l'illustre femme voyoit sans doute Lyon à travers quelque secrète peine. Elle aussi souffroit aux mêmes lieux où sa glorieuse devancière avoit tant souffert. Et la vie est-elle autré chose pour ces cœurs passionnés? Ce qu'il y a de certain c'est que Lyon s'est toujours distingué dans les lettres et les arts, et s'y distingue plus que jamais à l'heure présente. Que de beaux noms je pourrois citer! Que de livres précieux sortis de ses presses! que d'illustres efforts en tout genre et qu'un succès mérité couronne!

Or, dans le XVIe siècle cette grande ville se surpassoit elle-même comme foyer d'instruction et de poésie. Nulle part en Europe on n'eût pu trouver une pareille réunion de femmes remarquables, dont Louise Labé était la reine.

J'ai vu enfin damoiselles et dames,
Plaisir des yeux et passion des âmes
Aux visages tant beaux;
Mais j'en ai vu sur toutes autres l'une
Resplendissant comme de nuit la lune
Sur les moindres flambeaux.

C'est ainsi que Peletier, dont à mes risques et périls j'éclaircis l'incroyable orthographe, parle d'elle ; Peletier qui lui aussi s'éprit d'amour pour la Belle Cordière et eut le bonheur d'obtenir en échange une noble et solide amitié. Je ne donne pas ici les noms des *moindres flambeaux* que rappelle le poëte du Mans : on les trouve partout. Je n'en citerai qu'un, Pernette Du Guillet, étoile pure mais un peu pâle qui avoit brillé quelques années avant la Sapho lyonnaise. Pernette Du Guillet a été souvent réimprimée et on la réimprime encore, mais qu'on me pardonne de dire qu'on l'a trop confondue avec sa célèbre rivale. On estime Pernette, on lit même ses vers, mais c'est un plaisir dont on se sèvre très-facilement, tandis qu'on revient toujours à ceux de Louise.

Figurez-vous maintenant Olivier de Magny arrivant dans cette nouvelle Athènes au sortir de Rome, de cette Rome si imposante, si grandiose, mais qui en définitive n'étoit pas la patrie, et qui a pu inspirer à plusieurs de nos poëtes ces plaintes dont les *regrets* de Du Bellay sont la plus éloquente expression. Figurez-vous, dis-je, Magny à peine échappé aux ennuis aux tortures de l'exil, trouvant dans un cercle enchanteur une femme belle et spirituelle, ou plutôt la muse elle-même : toutes les grâces, toutes les séductions, tous les talents, car amis et ennemis s'accordent pour l'en décorer comme à l'envi ; comment lui cœur tendre, lui jeune et poëte eût-il pu la voir sans l'aimer? J'ai déjà dit ma pensée sur l'accueil qu'elle fit à cet amour; mais il est une remarque à la fois littéraire et morale que je voudrois établir préalablement : elle est en moi le résultat d'une étude approfondie des ouvrages de Louise.

Deux amours me semblent s'être partagé sa vie comme deux écoles se partagent ses vers. Les élégies procédent de Marot, les sonnets appartiennent à la Pléiade. Mais là même, dans cette seconde partie de son œuvre, je crois apercevoir deux nuances très-distinctes et qui prouvent en faveur de l'opinion que je viens d'énoncer. Ici, les regrets d'une affection sincère mais lointaine, l'écho d'une douleur qui s'efface; là,

l'expression bien autrement énergique, l'expression vivante d'une angoisse actuelle et qui déborde. Parfois les deux sentiments se marient et le vers semble jaillir sous la double impression du passé et du présent. S'il est un point hors de doute, c'est qu'elle a aimé dès sa première jeunesse, dès ce siége de Perpignan où on la vit comme elle le dit

Porter la lance et bois faire voler.

Tout l'annonce et elle-même l'avoue; mais ce qu'elle ne dit pas et ce que ses vers nous apprennent pour elle, c'est qu'elle aima une seconde fois; or l'objet de cet amour a été un poëte, et ce dernier amour est la véritable flamme dont l'autre n'étoit que l'avant-coureur, l'aube incomplète et décolorée. Ce n'est pas à l'âge qu'elle avoit à Perpignan que le cœur est susceptible d'un sentiment bien profond. L'extrême jeunesse est aussi légère qu'elle est vive. Chez elle c'est l'imagination surtout qui parle, et l'imagination se détache vite des fantômes qu'elle crée. Plus tard, au contraire, et quand elle connut notre poëte, Louise étoit dans cette saison de la vie où l'on éprouve d'ordinaire la suprême et décisive passion, celle qui fait époque dans l'existence. Et elle éprouva cette passion, je crois du moins la voir dans son livre, comme j'y crois voir percer à presque toutes les pages le nom vainement dissimulé d'Olivier de Magny.

Que si l'on oppose ses propres paroles, si l'on rappelle ce que renferme le privilége du roi sur l'antériorité de ses poésies, qui circuloient, dit-on, depuis longtemps et dont on avoit soustrait des copies, je répondrai que le soin même qu'elle met à les vieillir me les feroit regarder comme beaucoup plus récentes : j'y verrois une précaution et rien de plus.

Mais c'est en lisant en même temps leurs écrits à tous les deux, c'est en les confrontant l'un avec l'autre qu'on saisit l'intime lien qui les unit et qu'on arrive à une sérieuse conviction sur l'entente secrète de leurs cœurs. Et d'abord de la part de Magny, indépendamment des morceaux si expressifs

qui suivent le recueil de la Belle Cordière, les derniers ouvrages qu'il a publiés, *les Soupirs* et *les Odes*, sont là pour attester cet amour. Il s'y mêle sans doute à des affections moins nobles, mais c'est bien la passion pour Louise Labé qui domine, et toutes les fois qu'elle paraît en scène, il est aisé de la reconnoître au ton et à la vivacité de l'éloge. Quant à elle, à travers la délicate discrétion de sa poésie on distingue le même sentiment, on devine une entière réciprocité. Il suffit d'étudier son œuvre avec quelque attention pour y découvrir notre poëte; mais une comparaison détaillée m'entraîneroit trop loin et je ne renouvelerai pas ici un travail que j'engage, du reste, les bibliophiles à faire; c'est un plaisir que je leur propose. Ils s'étonneront de voir à quel point, dans ces divers recueils, les pensées et quelquefois même les expressions se répondent : on diroit par instants un mutuel écho. Ainsi quand on vient de lire dans Louise ces premiers vers du vingt-troisième sonnet :

Las ! que me sert que si parfaitement
Louas jadis et ma tresse dorée
Et de mes yeus la beauté comparée
A deus soleils?...

et qu'en ouvrant les odes de Magny on tombe sur ce commencement de strophe :

Elle est à vous, belle maîtresse,
Cette belle et dorée tresse
Qui feroit honte au mesmes or,
Et ces yeus, deus astres ensemble....

comment n'être pas frappé du rapport? comment ne pas croire que cette dernière pièce est bien celle dont la Belle Cordière s'est inspirée et qu'elle indique dans son sonnet? Ailleurs ce sont les mêmes tableaux, les mêmes souvenirs qui se représentent à leurs deux imaginations ; tous deux évoquent dans leurs vers *ces petits jardins* où ils se rencontroient et où

ils ne doivent plus se revoir; puis ce sont des expressions identiques, de ces expressions qui ont évidemment trait à des entretiens intimes, à des confidences de cœur à cœur. Magny se plaît à rappeler à Louise *la fatalité* qui l'a amené à Lyon pour la connoître et l'aimer; il revient plus d'une fois sur cette rencontre qu'il qualifie de *fatale*, et la Belle Cordière y revient également, elle aussi fait allusion à cet incident si important dans sa vie, et prononce comme notre poëte ce mot significatif :

Puis le voyant aymer fatalement....

Je le trouve encore dans un très-beau sonnet (1) inédit, qui ne peut être que d'elle.

Si on scavoit la *fatale* puissance....

(1) Ce sonnet, qui me semble évidemment de Louise Labé, est intitulé : *Sonnet de la belle C.* (*sic*); il se trouve écrit d'une écriture du XVIe siècle et sans ponctuation sur une des premières pages d'un Nicandre grec et latin, Paris, 1557. Édition de Guil. Morel, 1 vol. in-4°. Ce Nicandre a appartenu au célèbre docteur en Sorbonne, Philippe de Gamaches, et porte sa signature avec la date 1608. Gamaches a publié quelques traités de théologie renommés dans leur temps. Boileau le cite dans son épître sur l'amour de Dieu. Voici le sonnet en question, je le transcris exactement comme il est sur le volume, sans rien ajouter ni retrancher :

SONNET DE LA BELLE C.

Las cestuy jour pourquoy l'ay-je du voir
Puisque ses yeus alloient ardre mon ame
Doncques amour fault il que par ta flame
Soit transmué notre heur en desespoir

Si on scavoit d'avanture prevoir
Ce que vient lors plaincts poinctures et blame
Si fresche fleur esvanouir son basme
Et que tel jour faist esclore tel soir

Si on scavoit la fatale puissance
Que viste aurois eschappé sa présence
Sans tarder plus que viste l'aurois fuy

Las las que dy je ô si pouvoit renaistre
Ce jour tant dous où je le vis paroistre
Oysel leger comme j'yrois à luy

Mais, sans poursuivre le parallèle, il est un rapprochement qu'on n'a jamais fait, à ma connoissance du moins, et qui en dit trop pour que j'hésite à le signaler, ce sera mon dernier argument et ma conclusion. C'est l'entière conformité d'une partie du 55e sonnet des *Soupirs* de Magny et du second sonnet de Louise (premier sonnet françois). Que signifie cette communauté littéraire telle que nous la révèlent les deux pièces suivantes, car je vais les citer, quoique foibles pour nos deux auteurs; mais elles me semblent décisives :

O beaus yeus bruns, ô regards destournez,
O chaus soupirs, ô larmes espandues,
O noires nuits vainement atendues,
O jours luisans vainement retournez;

O tristes pleins, ô desirs obstinez,
O tems perdu, ô peines despendues,
O mile morts en mile rets tendues,
O pires maus contre moi destinez.

O pas espars, ô trop ardente flamme,
O douce erreur, ô pensers de mon âme,
Qui ça qui là me tournez nuit et jour,

O vous, mes yeus, non plus yeus mais fontaines,
O dieus, ô cieus et persones humaines
Soyez, pour Dieu, tesmoins de mon amour!

Soupirs de MAGNY.

O beaus yeus bruns, ô regards destournez,
O chaus soupirs, ô larmes espandues,
O noires nuits vainement atendues,
O jours luisans vainement retournez;

O tristes pleins, ô desirs obstinez,
O tems perdu, ô peines despendues,
O mile morts en mile retz tendues,
O pires maus contre moi destinez.

O ris, ô front, cheveus, bras, mains et doits,
O luth pleintif, viole, archet et vois,
Tant de flambeaus pour ardre une femelle!

De toi me plains que, tant de feus portant,
En tant d'endrois d'iceus mon cœnr tastant,
N'en est sur toy volé quelque étincelle.

Louise LABÉ.

Le recueil de Louise Labé est de 1555, les *Soupirs* sont de 1557, mais peut-on s'imaginer que notre poëte eût effrontément copié ces huit vers s'il n'avoit cru y avoir des droits? Je ne le pense pas, et il faut absolument en venir à cette alternative : ou les deux poëtes ont composé ensemble ce commencement de sonnet, ou l'un d'eux l'a donné à l'autre en le priant de l'achever et s'est ensuite décidé à le terminer à sa manière. En tout cas, le fait révèle une intimité bien d'accord avec l'opinion que j'ai énoncée.

Mais si l'on est obligé d'avouer la foiblesse de Louise, s'il paroît évident qu'elle ressentit pour notre poëte un amour que les convenances d'alors, si différentes des nôtres, lui permettoient de chanter, rien ne prouve qu'elle ait manqué à ses devoirs; tout semble, au contraire, annoncer qu'elle y resta fidèle, et l'amitié d'une femme aussi connue pour sa vertu que l'étoit Clémence de Bourges, et l'estime générale dont elle ne cessa d'être entourée, et enfin la pièce même où Magny l'attaque, car cette pièce semble inspirée par la jalousie ou quelque sentiment analogue. Un de nos premiers critiques l'a déjà dit avant moi : ce qu'il y a de plus naturel à en induire, c'est que le poëte a été repoussé, et il s'en venge en employant les armes que lui fournissent le dépit et la colère. C'est très-peu honorable sans doute, mais cela ne s'est que trop vu dans tous les temps. Aussi l'ode adressée au mari de la Belle Cordière (seul morceau vraiment accusateur) restera-t-elle la tache indélébile de celui qui l'a composée. J'aime pourtant à penser que Magny eût désavoué cette misérable boutade, si la mort

ne l'avoit pas frappé immédiatement après qu'il eut publié son recueil d'odes. Tahureau, lui aussi, quoique bien moins répréhensible, s'étoit lancé à propos de son *Admirée* dans quelques descriptions hardies qu'il renia hautement par la suite, et la réputation de l'*Admirée* demeura intacte, grâce à cette tardive mais loyale explication. J'aime à croire, je le répète, que Magny en eût fait tout autant; je dirai plus, je le crois, car sans cette conviction je n'aurois pas eu le courage d'entreprendre cet article. Qu'on y songe en effet, jamais poëte a-t-il poussé plus loin l'oubli des égards les plus vulgaires? Attaquer cette bonne Louise qui l'avoit tant aimé, l'ingrat! et qui avoit composé pour lui de si beaux sonnets! n'étoit-ce pas à la fois crime de lèse-poésie et de lèse-amour? Ce dernier mot est hardi, mais la situation entraîne,

Et l'indignation produit le *barbarisme*.

Pauvre Louise! ce coup dut entrer bien avant dans son cœur. C'étoit un si affreux désabusement de la vie et des hommes! Que devint-elle après? On ne sauroit trop le dire. Elle semble avoir vécu dans la retraite, et une sorte de voile couvre le reste de son existence. Elle ne se plaignit point, elle renferma sa blessure en elle-même, et s'éteignit silencieusement quelques années après l'homme qui l'avoit trahie. Sa souffrance dut être grande; mais quelle angoisse, quelle indignation n'eût-elle pas éprouvée, si elle avoit pu pressentir la nouvelle opinion qui alloit prévaloir sur son compte?

Et cependant, malgré les imputations d'Olivier de Magny, malgré même les pamphlets qui l'assaillirent de son vivant, et qui n'étoient en réalité qu'un de ces hommages que l'envie paye à la gloire, la noble femme eût laissé à la postérité un nom parfaitement pur, un nom qu'il n'eût pas été besoin de défendre, sans la déplorable initiative d'un écrivain que nous sommes pourtant habitués à appeler *bon*. Il faut bien l'avouer, cet étrange écart d'un homme grave, puisqu'il est impossible de l'éviter dans notre histoire. Le P. de Colonia, Guillaume

Paradin et autres honnêtes chroniqueurs avoient rendu toute justice à la muse lyonnoise. Ils ne craignent pas d'en faire « un être moins humain qu'angélique, un être dont l'esprit étoit tant chaste et vertueux, tant rare en savoir, qu'il sembloit qu'elle eût été créée de Dieu pour être admirée pour un grand prodige. » C'est ainsi que parle Paradin, et on ne sauroit dire mieux. Mais ne voilà-t-il pas que ce malheureux Du Verdier, ordinairement si bienveillant, si paterne même, s'avise d'être malin pour la première fois de sa vie, et c'est aux dépens de Louise!... Je n'ose articuler le gros mot qu'il n'a pas honte d'accoler à son nom. Encore s'il glissoit sur l'article; mais non, il s'y complaît, et, pour me servir de son impertinente expression, il *fonce* dans son idée, il la développe, il l'enjolive. On diroit, en vérité, si on ne savoit les années qui l'en séparent, que lui aussi a eu ses prétentions auprès de la Belle Cordière, et qu'évincé par elle il a voulu l'en punir avec le bec envenimé de sa plume. Quoi qu'il en soit, c'est bien à lui que remonte le mal. Les pamphlets sont fugitifs; un in-folio ne l'est pas, et c'est là qu'il a condensé le poison. Aussi un siècle plus tard, un homme qui prenoit toujours son bien où il le trouvoit, dès qu'il s'agissoit de satire et de scandale, Bayle, s'empressa-t-il d'enchâsser Louise Labé dans son non moins énorme dictionnaire. Ce fut là le dernier coup, et ce seroit un chapitre à ajouter à un livre qui nous manque, et qu'on publiera peut-être quelque jour sous ce titre instructif: « Comment se défont les réputations. »

Pour revenir à Magny, disons-le comme circonstance peut-être atténuante, il avoit un de ces travers qui ne sont que trop communs dans les hommes gâtés par le succès; il étoit fat en matière de galanterie, et sentoit en cela son dix-huitième siècle, un peu plus qu'il n'étoit permis à l'époque où il vivoit. On se rappelle l'aventure de Dorat, non pas du Dorat de la Pléiade, qui se remarioit à soixante-seize ans avec une fille de quinze, par licence poétique, disoit-il. Je parle du Dorat-Pompadour, du spirituel rimeur dont la mort fit, dit-on, tant

d'impression sur la femme-poëte qu'il avoit pour maîtresse, qu'elle en *perdit l'esprit*, absolument comme la Claudine de Colletet dans un cas semblable. Donc, le sémillant Dorat avoit en un certain recueil fait parade de cinq belles dames dont il prétendoit posséder le cœur, et le public s'étoit permis d'en rire. Dans l'édition d'après, il se rabattit à trois, et l'hilarité redoubla. Que fit notre homme? Il rétablit bravement les cinq et n'en leva que plus haut la tête. Magny n'en est pas tout à fait là; mais il s'en faut de peu, car, dans une ode d'*Aimer en plusieurs lieux*, il énumère complaisamment quatre beautés dont il est épris à la fois, et il a l'indiscrétion d'y mêler le nom de Louise. Ces vanteries, au reste, n'avoient pas alors le fâcheux résultat qu'à distance nous serions tentés de leur attribuer; et j'oubliois d'en donner à l'égard de la Belle Cordière une dernière preuve, qui a cependant bien son importance : c'est le mépris qu'eut toujours pour ces indignes attaques sire Aymon ou Ennemond, car, suivant la remarque très-judicieuse d'un de nos esprits les plus délicats, on ne sait jamais bien au juste le nom des maris de ces femmes célèbres; ils sont comme perdus dans la lumière qui les environne. Le sire Aymon se sera dit que la poésie avoit ses priviléges. Ce qui le démontre, c'est qu'en mourant il laissa à sa femme ses biens avec toutes sortes de respect. Que la terre lui soit légère! Il avoit compris Louise et n'avoit pas cessé de l'estimer et de l'aimer.

Le mutuel amour de Magny et de Louise, cet amour dissimulé d'une part, et de l'autre si audacieusement proclamé (une fois du moins), ajoute encore à l'intérêt que présentent les *Soupirs* et les *Odes*, déjà si remarquables par eux-mêmes. Le premier de ces ouvrages se compose en entier de sonnets, et, comme si Magny en eût reçu quelques reproches, l'autre ne renferme, suivant son titre, que des odes. L'auteur a même poussé le scrupule jusqu'à donner ce nom à de très-réels sonnets qui s'y trouvent du reste en petit nombre. Les *Soupirs* ont de l'analogie avec les *Regrets* de Du Bellay, et la lecture n'en

est guère moins attachante. Comme dans ce dernier recueil, Magny raconte sa vie à Rome, et, dans son attrayante diversité, il mérite aussi, lui, l'éloge que Vauquelin de la Fresnaie accorde au célèbre poëte angevin,

D'avoir fait le sonnet sentir son épigramme.

En voici un exemple dans le portrait d'un certain personnage dont la société obligée n'étoit pas trop, à ce qu'il paroît, du goût de notre poëte. Je le cite d'autant plus volontiers que Du Bellay y répondit, et que cette réponse très-digne de son auteur, n'a pas été, je crois, imprimée dans ses œuvres :

Mon compagnon s'estime et se plaît de se voir;
Il est dispost, bragard et plein de gentillesse,
Il oste le bonnet, il courtise, il caresse,
Et fait quelquefois plus que ne peult le devoir.

Il se plaît d'en despendre et se plaît d'en avoir,
Il ne veut fréquenter que tous gens de noblesse,
Il blâme ceux qui ont en eux quelque finesse,
Et dit qu'il fait grand cas des hommes de sçavoir.

Ce sont de fort beaux dons, et dignes qu'on les prise;
Mais il est ignorant et remply de feintise,
Et aux ruses de cour dextrement enseigné;

Il est mocqueur, menteur, et plein de flatterie,
Médisant et jaloux. Juge donc, je te prie,
Si je ne suis, Bellay, fort bien accompaigné.

RÉPONSE DE DU BELLAY.

Que ton compaignon soit bragard et bien en point,
Qu'il soit dispost, honnête et plein de gentillesse,
Qu'il oste le bonnet, qu'il hante la noblesse,
Qu'il change tous les jours de chausse et de pourpoinct,

Qu'il ayt cet aiguillon qui tout le monde poingt
De vouloir estre grand, qu'il courtise et caresse,
Qu'il blasme ceux qui ont en eux quelque finesse,
S'il te plaît en cela, il ne me déplaît point.

Il ne me déplaît pas que les sçavans il prise;
Mais qu'il soit ignorant et remply de feintise,
Qu'il soit mocqueur, menteur, et tel comme aujourd'huy

Sont nos mignons de cour, cela ne me peult plaire,
Et pour dire en deux mots, Magny, que c'est de luy,
C'est un bon courtisan et mauvais secrétaire.

Honnête secrétaire, qui possédoit tous les petits mérites d'un courtisan au temps de Henri II, et qui, grâce à eux, aura probablement laissé bien loin derrière lui notre poëte. Magny, du reste, s'en consoloit, et on n'a pas de peine à deviner ses consolations, car il ne s'en cache nullement :

.... C'est ma destinée, et plus tôt que je n'aime,
La mer sera sans eaux, et sans astres les cieux.

Et de nobles souvenirs, quelque puissants qu'ils soient d'ailleurs, ne sauroient l'arrêter. Il en donne des preuves de toute sorte. Il va même jusqu'à énumérer, en les citant par leurs noms, les beautés les plus fameuses de Rome, et ce sont des beautés dans le genre de celles dont il existe encore des listes très-rares et très-recherchées de certains amateurs. Mais il a la précaution de signaler les dangers qu'on court auprès d'elles. Il y revient même trop souvent. Pour lui, il n'a rien à craindre, grâce à l'heureux choix qu'il a fait. C'est l'*Antonine* qu'il aime, et il s'en vante à son ami Gohorry, qui de son côté a pour maîtresse une certaine *Faustine*. Seroit-ce, par hasard, la même Faustine que Du Bellay connut vers la fin de son séjour à Rome, et qu'il a chantée dans ses curieuses poésies latines qu'on regrette de ne pas trouver réunies à ses

autres œuvres? C'est un petit point d'histoire littéraire qu'il seroit probablement bien difficile d'éclaircir.

Mais au lieu d'entrer dans des détails piquants peut-être, mais qui pourroient le devenir par trop, je préfère m'attacher à des morceaux où une pensée irréprochable se révèle sous une forme élégante et pure :

Bien heureux est celuy qui loing de la cité
Vit librement aux champs dans son propre héritage,
Et qui conduit en paix le train de son mesnage,
Sans rechercher plus loing autre félicité,

Il ne sçait que veult dire avoir nécessité,
Et n'a point d'autre soing que de son labourage;
Et si sa maison n'est pleine de grand'ouvrage,
Aussi n'est-il grevé de grand'adversité.

Ores il ente un arbre et ores il marie
Les vignes aux ormeaux et ore en la prairie
Il desborde un ruisseau pour l'herbe en arrouser;

Puis au soir il retourne et souppe à la chandelle
Avecques ses enfans et sa femme fidelle,
Puis se chauffe ou devise et s'en va reposer.

N'est-ce pas là un charmant tableau de genre, et n'y sent-on pas comme un avant-goût de la belle pièce de Racan sur la retraite? On peut même dire qu'ici l'expression est plus franche encore. C'est la naïveté d'une toile flamande. J'aime à rappeler aussi le sonnet qui suit, et je veux croire qu'il le composa peu de temps après s'être séparé de Louise. Les premiers vers surtout sont admirables de sentiment et retentissent dans le cœur comme les belles strophes de Lamartine.

L'arbre est déraciné dont j'attendois le fruit,
Le soutien est rompu dont j'appuyois ma vie,
La divine beauté que j'aimois m'est ravie,
Et pour moy le soleil ores plus ne reluit;

C'est raison que je pleure et de jour et de nuict,
Et que tous mes pensers à cette heure j'oublie,
Puisque de mon amour l'espérance est faillie
Et qu'en si pauvre estat ores on m'a réduit;

Lorsque mon âme étoit plus fort énamourée
Et que mon espérance étoit plus assurée
Un despart m'a privé du bien que j'attendoy;

Las est-ce la mercy que je devois prétendre!
Las est-ce le regret que je devois attendre,
Las est-ce le guerdon qu'on devoit à ma foy!

Un mot depuis longtemps banni de la langue dépare un peu le dernier vers; mais quelle vérité dans cette plainte! C'est encore, je l'espère du moins, un écho de la même passion, un ressouvenir des jardins voisins de Fourvière qui lui aura inspiré cette pièce mélodieuse :

L'hyver s'en va, Girard, et Zéphyre rameine,
Le chef couvert de fleurs, le plaisant renouveau;
Desjà plus libre aux champs gazouille le ruisseau
Et desjà par les bois j'oy Progne et Philomène;

Le pré se reverdit, le ciel se rassérène,
Le soleil luyt sur nous d'un plus tiède flambeau,
Les herbes et les fleurs, la terre, l'air et l'eau,
Et toute bête aux champs d'amour est toute pleine;

Mais pour moy, las, hélas! ne revient que douleur,
Que tristesse et tourment, qu'angoisse et que malheur,
Et pis encor, Girard, si pis il peut se dire;

Et ces champs, ces oiseaux, ces fleurs et ces zéphirs
A qui sur ce printemps toute chose on voit rire
Renouvélent en moy mes antiques soupirs.

Mais quel que soit le charme de ce recueil de sonnets, le volume d'odes a un mérite évidemment supérieur. C'est le chef-

d'œuvre de Magny; c'est en même temps son ouvrage le plus considérable, car il renferme à lui seul autant de poésies que les trois autres ensemble. Une partie de ces pièces est adressée aux plus illustres personnages de l'époque, et elles ne sont pas indignes de leur destination. Le style en est généralement d'une élégance soutenue. Je ne vois même guère à cette date que Du Bellay qui l'emporte en pureté et en douceur. L'ode chez Magny n'affecte point ces formes savantes qui nous fatiguent si souvent dans les lyriques de la Pléiade. Moins longue, moins prétentieuse et surtout d'une veine plus fluide, elle a dans ce volume un caractère de simplicité et de grâce qui frappe d'abord. Je voudrois vous en donner une idée suffisante, et j'hésite. Le livre est à lire en entier, et je ne sais pas de tâche plus ingrate que la dissection d'un beau recueil de vers. Quelle pitié d'offrir *disjecti membra poetæ!* J'essaye pourtant, mais que l'ombre de Magny me pardonne !

Les trois cent quatre-vingt-quatre pages dont se compose ce volume renferment un peu de tout. Le poëte y mêle sa famille, les affaires du temps, ses amis, ses voyages, ses amours. Il se plie aux tons les plus divers; il passe du grave au doux et du doux au grave; de Diane de Poitiers au cardinal de Tournon. Ici c'est à un prince ou à une princesse qu'il s'adresse, plus loin c'est à quatre prélats : quatre princes de l'Église qu'il célèbre l'un après l'autre. Et qu'on ne s'imagine pas qu'il y ait monotonie ou langueur dans ces morceaux qu'on pourroit appeler la partie officielle de son œuvre. Ce ne sont pas de vains éloges, des phrases vides. La pensée n'est jamais absente, la poésie encore moins. Il y a dans tout cela un mouvement, une diversité qui entretiennent et captivent l'attention du lecteur.

Mais le lecteur sera, je crois, comme moi : il préférera notre poëte dans ses inspirations moins solennelles et le vol de la fantaisie aux élans plus ou moins calculés de la reconnoissance et de l'ambition. Au milieu d'odes historiques ou autres, d'épithalames, etc., je me sens attiré vers une pièce qui traite

tout simplement, un sujet bien ancien ou bien nouveau comme on voudra : la venue du printemps. Des strophes d'un rhythme différent y alternent et lui donnent une grâce singulière.

. . . . . .
Or donq que l'aurore
Tapisse et colore
Les champs estendus,
Et que Philomène
Dolente rameine
Ses cris espandus,

Ore, dis-je, que les ruisseaux
Font couler plus clères leurs eaux,
Et que les nymphes montagnardes,
Foulantes les fleurs tendrement,
Dansent en rond gaillardement,
Au bruit des sources babillardes;

Ores que les roses
A demi declozes
Nous montrent leur teinct,
Or que le rivage,
Or que le bocage
De rechef est peinct;

Bref ores que le ciel nous rit,
Et que toute chose flourit
Aux rayons de la saison neufve,
Dressons un complot qui le soing
Renverse et renvoye si loing
Que jamais plus il ne nous treuve.
. . . . . .

J'interromps à regret la citation, et je trouve immédiatement après, comme contraste, une épître pleine de gémissements et de larmes. Magny l'envoie à son illustre protecteur M. d'Avan-

son. Il est loin, bien loin de lui, et il se plaît à répéter sur tous les tons combien cette séparation lui est pénible. Il est d'ailleurs obligé de parcourir des provinces dont l'âpre nature et les habitants peu sociables le désolent. Et cette espèce d'exil lui rappelle son séjour à Rome, et de brillantes images renaissent en foule dans son esprit. Il évoque dans ses vers quelques-uns de ces souvenirs et double l'intérêt de sa poésie par les scènes qu'il nous présente. C'est bien la Rome que nous connoissons par les poëtes et les historiens, la Rome des Médicis et des Farnèse. Magny parle d'abord des belles antiquités, des nobles ruines qu'il visitoit avec tant de plaisir, puis viennent les tableaux de mœurs :

Je me figure une autre Dianore,
Une autre Laure ou une autre Pandore,
Et m'est advis qu'en long habit romain,
Un évantail ou pannache en la main,
Je voys encore une brave Artémise,
Ou que je voy Fiammette qui déguise
Dessouz l'habit d'un petit jouvenceau....
. . . . . .
Je me figure une dame romaine,
Qui parmy Rome en coche se pourmène,
Et m'est advis que je voys cependant
Quelque seigneur en fenestre attendant
Que cette dame avecques son escorte
En sa faveur passe devant sa porte.
Le coche passe et le seigneur baisant
Sa dextre main et sa tête baissant,
D'un chaut amour ayant l'âme saisie,
Luy fait honneur parmy sa jalousie,
Et ne la perd ou qu'elle ne soit loing,
Ou jusqu'à tems qu'elle ait passé le coing.
. . . . . .

Le poëte passe aux divertissements les plus ordinaires des

gentilshommes du temps, tels qu'il paroît les avoir vus du moins; mais il y entre trop librement pour que je le suive. Il s'occupe aussi des spectacles, momeries, festins, courses de taureaux. L'épître entière est fort curieuse.

Que n'aurois-je pas à dire des deux ou trois odes où Magny, revenant encore à la duchesse de Valentinois, célèbre ses rares vertus (*sic*) et les beaux jardins d'*Ennet?* Mais j'aime mieux vous recommander quelques-unes de ces odelettes à Pan, à Vénus, à Palès, qu'on peut comparer sans trop de désavantage aux fameuses strophes de Du Bellay : *Le Vanneur de blé aux vents.* Je cède même à la tentation de glisser ici les vers que l'auteur adresse à sa demeure des champs, vers simples et vrais qui n'ont d'autre défaut qu'une rime un peu hasardée dans la première stance.

Petit jardin, petite plaine,
Petit boys, petite fontaine,
Et petits costeaus d'alentour
Qui voyez mon estre si libre,
Combien serois-je heureus de vivre,
Et mourir en votre séjour!

Bien que vos fleurs, vos blés, vos arbres,
Et vos eaux ne soient près des marbres
Et des palays audacieux,
Tel plaisir pourtant j'y retire
Que mon heur, si je l'oze dire,
Je ne voudrois quitter aux dieux.

Car, ou soit qu'un livre je tienne,
Ou qu'en resvant il me souvienne
Des yeux qui m'enflament le sein,
Ou qu'en chantant je me pourmène,
Toute sorte de dure peine
Et d'ennuy me laisse soudain.

Toutesfois il fault que je parte,
Et fault qu'en partant je m'escarte
De vos solitaires destours,
Pour aller en pays estrange,
Soubs l'espoir de quelque louange,
Malement travailler mes jours.

O chaste Vierge délienne,
De ces montagnes gardienne,
Si j'ay tousjours paré ton dos
D'arc, de carquois et de sagettes,
Couronnant ton chef de fleurettes,
Et sonnant sans cesse ton loz;

Fais que longtemps je ne séjourne,
Ainçois que bientost je retourne
En ces lieux à toy desdiés,
Revoir de tes nymphes la bande,
Afin qu'à ces autels j'appende
Mille autres hymnes à tes pieds.

Mais soit qu'encore je revienne,
Ou que bien loing on me retienne,
Il me ressouviendra tousjour
De ce jardin, de cette plaine,
De ces boys, de cette fontaine
Et de ces costeaus d'alentour.

Les deux derniers livres du recueil ne renferment que des poésies d'amour. Ici les odes et odelettes belles ou charmantes se pressent, se multiplient. Le poëte commence par dire qu'il s'étoit bien promis de ne plus aimer; mais l'Amour est venu lui déclarer en raillant qu'il lui feroit bientôt voir *s'il pourroit se garantir du coup de sa flèche guerrière.*

Et dès lors ce petit archer
Va secrètement se cacher

Dedans un des yeus de Loyse,
D'où, traistre, il descocha sur moy
Le fier trait plein d'ayse et d'esmoy
Qui rompt si bien mon entreprise.

Adieu donq douce liberté! puis viennent des pièces délicieuses, dont la seconde surtout, sur *les grâces et perfections de sa mie*, ne peut convenir qu'à une seule femme, celle qu'il a nommée dans la strophe précédente. Le poëte compare successivement Louise Labé à tous les artistes, à tous les talents les plus éminents de l'époque, et la proclame pour le moins leur égale.

Quand un luth ma nymphe manie,
La nouvelle et douce harmonie
Qu'elle esmeut d'un doigt très-expert
Efface la gloire d'Albert;

Et quand la petite brunette,
Sur les marches d'une espinette,
Fait retentir ses nouveaux sons,
Jean Du Gay cède à ses chansons....

Et s'il lui vient en fantaisie
De faire de la poésie,
Saint-Gelays, bien qu'il soit parfaict,
Ne la fait pas mieux qu'elle fait.

. . . . . .

Et ce n'est pas encore assez de tous ces éloges, Magny invite Du Bellay à y joindre les siens. Le célèbre poëte se rendit à son vœu; il lui adressa dans un rhythme à peu près semblable une pièce que j'engage le lecteur à chercher parmi ses *jeux rustiques*. On peut la mettre au nombre des plus délicates, des plus harmonieuses qu'il ait composées. C'est là qu'il félicite Magny,

Pour avoir, le premier de tous,
Chanté l'amour en style doux.

C'est là aussi qu'il le nomme un second Properce, un autre Tibulle; et, en vérité, ce n'est pas flatterie : notre poëte mérite cet éloge si imposant dans la bouche de Du Bellay.

Mais à quoi bon continuer cette analyse? Horace ne nous a-t-il pas appris, il y a longtemps, ce que l'amour inspire de capricieuses émotions et d'inévitables alternatives : joie et douleur, confiance et soupçon, espoir et crainte?... Vous voyez d'ici le sujet des poésies qui composent le reste du volume, poésies si uniformes et pourtant si variées. Mais il n'est que juste d'ajouter que ces idées, toujours les mêmes, ont été rarement formulées avec plus de bonheur.

Je laisse donc de côté tant d'odes si attrayantes cependant, et qu'il me seroit si doux de vous faire admirer. Je ne citerai même pas celle où Magny se plaint à Maurice Scéve de tout ce qu'il souffre depuis qu'il a été obligé d'abandonner Lyon :

O beaux yeus bruns de ma maîtresse!
O bouche! ô front, sourcil et tresse!
O ris! ô port! ô chant et voix
Et vous, ô grâces que j'adore!
Pourray-je bien quelque autre fois,
Vous voir et vous ouir encore
Comme je fis dans l'autre moys!

Rivages, monts, arbres et plaines,
Rivières, rochers et fontaines,
Antres, forêtz, herbes et prez
Voisins du séjour de la belle,
Et vous, petits jardins secretz,
Je me meurs pour l'absence d'elle
Et vous vous égayez auprès.

Je me prive également du plaisir de rapporter les strophes sur cette devise que *sa mie* lui donna dans un anneau : *Je meurs de jour et brusle de nuict*, et qui répondent sans doute au huitième sonnet de Louise :

Je vis, je meurs, je me brusle et me noye.....

Il est temps que je m'arrête ; il est temps que je me resserre dans des bornes que j'ai peut-être trop dépassées ; mais voilà la poésie : pour peu qu'on s'y laisse aller, elle vous saisit, elle vous entraîne,

Et le char se dérobe à la main qui le guide.

Il est pourtant une remarque que je ne voudrois pas omettre, car elle n'a cessé de s'offrir à ma pensée pendant que j'écrivois cet article. Tout en parcourant ces volumes, dont la lecture me charmoit, je me suis demandé plus d'une fois ce qui avoit pu tant nuire à un talent aussi distingué que Magny, et comment il se faisoit que la critique, en général, lui eût été aussi peu favorable. Ce qu'on nomme la fantaisie de la destinée ne me sembloit pas une explication suffisante, quelque latitude que je sois disposé d'ailleurs à lui accorder. Donc c'est un problème que je me donnois à résoudre ; j'y suis parvenu, je crois, et c'est en m'adressant une autre question, en me demandant par combien de mains avoit pu passer l'œuvre entière de notre poëte depuis qu'on s'étoit remis à étudier le XVIe siècle. Ceci sera le sujet d'une dernière réflexion.

Vous avez vu ce qu'étoient ces ouvrages, la grâce qu'ils respirent, le parfum qu'ils exhalent.... Eh bien ! le croirez-vous ? dans cet immense Paris, où tout se trouve avec de l'or, vous ne pourriez, à quelque prix que ce fût, et ces termes n'admettent aucune restriction, vous ne pourriez, dis-je, vous en procurer la collection complète. Non, le commerce tout entier ne pourroit, à l'heure qu'il est, vous fournir les quatre volumes de Magny, dussiez-vous pour cela (*stupesco referens !*) renouveler l'enchère fameuse qui emporta d'assaut le *Décameron* de Valdarfer dans cette journée célèbre que les Anglois regardent encore comme l'hégire de la bibliophilie. Faites l'épreuve, vous n'avez pas à craindre d'être pris au mot.

Et personne ne songe à nous les redonner ! Et d'épais manuscrits, d'interminables compilations envahissent jour et nuit les presses frémissantes ! Je sais bien qu'on n'est pas obligé

de les lire, mais enfin pourquoi ce contraste ? Pourquoi ce qui se lit si facilement ne s'imprime-t-il pas de même ? Il y a tant d'autels dédiés à l'ennui ! Pourquoi n'y en auroit-il pas quelques-uns de consacrés à ce que les anciens nommoient *la vénusté* et que nous autres, François, nommons de ce nom si expressif : *le charme ?*

Car admettre sur les tablettes de sa chambre un de ces frais recueils de vers, n'est-ce pas y introduire un rayon de soleil, une matinée de printemps, des oiseaux, des fleurs, que sais-je ?... Demandez plutôt à un véritable amateur, à un bibliophile comme j'en pourrois citer, si, en relisant pour la centième fois son Du Bellay, il n'a pas cru voir et respirer tout cela, et mieux encore.

Oh ! si j'avois l'honneur de connoître M. Louis Perrin, le célèbre typographe de Lyon, et surtout si j'avois l'avantage d'exercer quelque influence sur son esprit, comme je traduirois vite en sérieux l'apostrophe si connue qu'on adressa, dit-on, à M. Galland d'orientale mémoire ! Avec quelle ferveur de désir je m'écrierois : « Monsieur Perrin, vous qui imprimez de si beaux livres, donnez-nous donc les poésies de Magny dans une de ces éditions comme vous savez les faire. » Et s'il résistoit, s'il repoussoit ma demande, oh ! alors, d'un ton semi-riant, semi-grave : « Comment ! lui dirois-je, vous refusez vos presses à notre délicieux poëte, vous qui les avez bien prêtées pour imprimer.... Je n'achève pas ; mais dites votre *mea culpa*, et, en expiation de vos fautes, un bel Olivier de Magny, s'il vous plaît. »

Édouard TURQUETY.

LETTRES ET DOCUMENTS INEDITS,

RELATIFS

A Mme DE MAINTENON ET A SA FAMILLE.

A monsieur TECHENER.

Monsieur,

A propos d'une pièce autographe de Mme de Maintenon et signée d'elle, M. Ap. Briquet a inséré, dans l'avant-dernier numéro du *Bulletin du Bibliophile*, un très-remarquable travail, dont sa modestie s'est attachée à amoindrir le mérite en lui donnant simplement le titre de *Commentaire*. Quand on voit un reçu microscopique de huit lignes fournir matière à un tel commentaire, — j'allois dire à une telle étude, — n'est-ce pas le cas de s'écrier : *Que de choses dans un.... menuet!* et si le fameux billet de Ninon de Lenclos promettoit plus qu'il n'a donné, on doit reconnoître, en revanche, que celui de Mme de Maintenon, grâce à l'érudition de M. Briquet, nous a donné beaucoup plus qu'il ne promettoit. Nous lui devons l'article généalogique le plus exact, le plus complet qui ait été publié jusqu'à ce jour sur les ancêtres de Françoise d'Aubigné; et ce n'est pas là, il faut l'avouer, un médiocre service rendu à l'histoire, au milieu des appréciations si diverses, souvent si erronées dont cette famille a été l'objet de la part du plus grand nombre des biographes.

Qui ne s'associeroit, du reste, au regret exprimé par votre savant collaborateur, touchant la perte ou l'éparpillement des trente-deux lettres adressées à M. de Villette par Jeanne de Cardilhac, mère de Mme de Maintenon, et dont cette dernière, d'après le *reçu* en question, avoit été constituée dépositaire? On doit déplorer, en effet, la disparition de ces lettres, d'abord,

comme dit M. Briquet, pour les particularités intéressantes qu'elles auroient pu nous révéler; ensuite, à cause du *commentaire* dont M. Briquet n'eût pas manqué de les enrichir. C'est donc un double dommage pour les lettres. Mais rassurons-nous, et espérons que, tenues momentanément à l'écart, ces lettres seront retrouvées un jour dans les limbes de quelque dépôt public ou sous le triple cadenas d'une collection particulière. En attendant plus ample moisson, j'apporte ma gerbe, gerbe de pur froment, où M. Briquet trouvera quelques épis dorés dont il ne soupçonnoit peut-être pas l'existence.

Il s'agit :

1° D'une des trente-deux lettres dont il regrette précisément l'absence, c'est-à-dire une lettre écrite par Jeanne de Cardilhac à son beau-frère, M. de Villette, et datée du 12 juin 1641.

La Beaumelle a défiguré cette lettre, ainsi que deux autres de Jeanne de Cardilhac, en les consignant dans ses *Mémoires de Mme de Maintenon*, t. VI, p. 30-36. Pour cette raison, je la donne plus loin *in extenso*, afin d'en rétablir le texte; mais, au sujet de ce même document, je me permettrai de présenter une légère observation critique à M. Briquet.

Dans son opinion, la lettre précitée ne seroit pas de l'année 1641, mais de l'année 1642, attendu, dit-il, que c'est à cette époque que Jeanne de Cardilhac s'est rendue à Paris pour transiger sur procès avec le sieur de Sansac, qui détenoit des biens appartenant à Constant d'Aubigné.

Que la transaction sur procès soit intervenue en 1642, la chose est possible; elle est même certaine : M. Briquet en produit la preuve authentique à l'aide d'un acte notarié communiqué par M. Bournet-Véron; mais ce n'est pas un motif absolu pour croire que Jeanne de Cardilhac n'étoit pas à Paris l'année précédente. Elle y étoit depuis dix-huit mois, à l'époque de la signature du compromis, ainsi que nous le verrons tout à l'heure (1); et la lettre en question, dont l'original

(1) Voir plus loin la lettre de Jeanne de Cardilhac, en date *du 23 juillet* 1642, page 1696.

autographe est sous mes yeux, est bien réellement de 1641; seulement, elle est datée du 12 juin et non du 1er, comme l'annonce La Beaumelle. Dans cette lettre, Jeanne de Cardilhac plaisante sur les mots de *jurisprudence*, de *droit*, etc.; on voit qu'elle est sous l'influence des préoccupations que lui suscite son procès : d'où il suit que celui-ci remonte au moins à l'année 1641, et qu'à cette date la mère de Mme de Maintenon étoit véritablement à Paris. Ce fait est positivement établi, d'ailleurs, au moyen de la lettre écrite de Genève, le 7 mai 1641, à M. de Villette, par Renée Burlamachi, seconde femme d'Agrippa d'Aubigné (1).

Au surplus, constatons en passant que La Beaumelle s'est trompé, ou mieux a trompé son lecteur, selon son habitude, en citant le millésime des deux autres lettres de Jeanne de Cardilhac, comme l'a très-bien démontré M. Briquet, qui, malgré l'absence de documents propres à le guider, a restitué à ces lettres leur date véritable (1642, 1646). L'original de la dernière lettre, datée de la Martinique, le 2 juin 1646, a passé entre mes mains, et j'ai pu m'assurer *de visu* combien est peu fondée l'assertion de La Beaumelle, qui en a contesté la date, parce qu'elle gênoit le développement du mode chronologique qu'*il avoit adopté;* adopté, c'est le mot. Il est curieux de le suivre dans les *évolutions* qu'il fait subir à Jeanne de Cardilhac, à partir de 1639 (date qu'il assigne à tort à l'élargissement de Constant d'Aubigné), jusqu'en 1646, époque où, tout aussi mal à propos, il fait mourir ce dernier, dont la date précise du décès est restée ignorée.

D'après lui, Constant d'Aubigné, sa femme et leurs enfants partent pour la Martinique en 1639. Peu après, Jeanne de Cardilhac revient en France, avec ses enfants, pour y plaider contre le sieur de Sansac; en 1641, accompagnée de ses enfants et sans avoir pu terminer son procès, elle retourne à la Martinique, où son mari, en son absence, avait joué et perdu

(1) Voir cette lettre plus loin, page 1689.

tout son bien; enfin, en 1646, après la mort de celui-ci, elle repasse en France, toujours avec ses enfants, et elle meurt quelques années plus tard du chagrin que lui avoit causé la transaction passée avec le sieur de Sansac.

Or, tandis que La Beaumelle faisoit ainsi parcourir les mers à Jeanne de Cardilhac et à ses enfants, ils étoient, soit à Niort, soit à Paris; en réalité, ils n'ont fait le voyage de la Martinique qu'une seule fois, vers 1643, c'est-à-dire, suivant la version de M. Briquet, qui doit être la bonne, un an environ après la mise en liberté de Constant d'Aubigné.

Mais je continue à délier ma gerbe, et j'y trouve :

2° Une seconde lettre de Jeanne de Cardilhac, datée du 23 juillet 1642, dans laquelle elle expose à Mme de Villette les motifs qui l'ont décidée à se retirer, avec ses enfants, dans un couvent, particularité que je n'ai vue relatée nulle part. A ce point de vue, cette lettre est tout une révélation et a une importance capitale. En outre, Jeanne de Cardilhac y a consigné, sur sa vie privée et ses sentiments de famille, des détails circonstanciés qui prêtent un nouvel intérêt à ce document, et donnent raison à M. Briquet, quand il présente la mère de Mme de Maintenon comme une femme ayant des *vertus presque stoïques*. Cependant on reconnoîtra que, sans faire précisément descendre Jeanne de Cardilhac du brillant piédestal où de justes et honorables sympathies l'ont placée, la lettre en question amoindrit un de ses mérites, celui que lui attribuent plus particulièrement les biographes, et qui a fait dire à M. Briquet que, *se privant de la liberté et de tous les plaisirs de la vie, elle a partagé pendant douze ans la captivité de son mari*.

Incontestablement, elle n'a pas montré l'abnégation patiente et résignée qu'on lui suppose; son courage d'épouse, sinon de mère, a eu des hésitations, des défaillances, des révoltes peut-être; bref, le cœur lui a manqué, et c'est dans un de ces accès de lassitude morale qu'elle aura — tranchons le mot — abandonné la partie pour se réfugier dans un couvent.

Et remarquez qu'on ne sauroit objecter, en s'appuyant sur un passage de cette lettre, que, son procès la retenant encore à Paris, il importoit peu qu'elle en attendît l'issue dans une maison religieuse ou dans *la cour du palais*, où, paroît-il, elle étoit antérieurement logée; car M. Bournet-Véron répondroit, avec son acte notarié à la main, que ce procès étoit alors bien et dûment terminé : il avoit pris fin par voie de transaction, dès le 13 juin 1642. Or la lettre de Jeanne de Cardilhac est du 23 juillet suivant; donc, quand elle dit que *ses affaires pourront durer encore six mois ou un an, tant plus que moins*, évidemment, elle veut gagner du temps et couvrir d'un prétexte spécieux la prolongation d'une absence non motivée.

Dès lors, on peut inférer des faits et des dates cités, que la retraite de Jeanne de Cardilhac dans un couvent n'est point un simple incident ou une nécessité de situation, mais l'effet d'une résolution fermement arrêtée, un acte libre de sa volonté. « *A la fin, madame ma sœur*, — dit-elle à Mme de Vil-« lette qui lui avoit adressé des représentations sur le parti « qu'elle prenoit; — *à la fin, il est temps que je me fasse sage* « *à mes dépens*, etc., etc. » Puis, elle s'attache à justifier les motifs de sa résolution. On voit qu'elle a le cœur ulcéré et gros d'amertume, par suite d'un nouveau tort de conduite que s'est donné son mari envers elle; et il est permis de croire que si, plus tard, nous la retrouvons à la Martinique avec ce dernier et ses enfants, c'est que la mise en liberté du prisonnier d'État, arrivée quelques mois après, l'a seule déterminée à se rapprocher de lui.

Continuons :

3° Une lettre écrite par Agrippa d'Aubigné à M. de Villette, le 9me juin 1627;

4° Une autre lettre du même à Mme de Villette, en date du 9me aoust (sans millésime);

5° Une lettre datée de Genève, le 7 juin (également sans millésime), écrite par Renée Burlamachi sous la dictée d'Agrippa

d'Aubigné, son mari, qui y a apposé son monogramme, et adressée à M. de Villette;

6° Une lettre collective adressée au même et écrite de Genève, par Renée Burlamachi et Agrippa d'Aubigné, le 6 janvier 1630, c'est-à-dire *trois mois avant la mort d'Agrippa;*

7° Une lettre de Renée Burlamachi au même, datée de Genève, le 7 mai 1641;

8° Enfin une autre lettre de la même à Mme de Villette, de Genève, le 25 juin 1641.

Tout cela est du *bon bien*, n'est-ce pas, monsieur, pour M. Briquet, qui pourra y puiser à son aise et s'en aider pour la confection de ses travaux ultérieurs : car ces pièces, qui contiennent des détails extrêmement curieux sur les affaires du temps et les affections de la famille, sont inédites, attendu qu'on ne sauroit considérer même comme un commencement de publication la mention *de quatre ou cinq lignes* que La Beaumelle a faite de quelques-unes d'entre elles, sous prétexte d'analyse.

Mon intention étoit d'encadrer ces précieux documents autographes dans une petite notice biographique et historique; mais, au moment de mettre la main à l'œuvre, j'ai entrevu toutes les difficultés, disons mieux, tout le danger d'une pareille tâche. Effectivement, ce n'est pas une notice ordinaire qu'il vous faut; avant M. Briquet, c'eût été bon; mais il vous a gâté : vous avez le droit d'être difficile, et moi le devoir d'être circonspect, en présence surtout de ce fameux *erratum* qu'il se *propose de rédiger plus tard sur tous les ouvrages relatifs à Mme de Maintenon*, et qui me fait l'effet d'une flamboyante épée suspendue au-dessus de la tête de beaucoup d'écrivains. Et me voyez-vous, moi, chétif, appelé devant le tribunal de M. Briquet pour y répondre de mes *hérésies*, et être jugé et condamné comme un présomptueux, un intrus, un vrai *père* LAGUILLE, et *tutti quanti?*... Ma foi, non. M. Briquet aura bien assez de justiciables comme cela sans que j'aille étourdiment en augmenter le nombre.

. . . . . Il faut se rendre.... ou bien non, résistez,
Afin que votre mort, de tragique mémoire,
Des *massacres* fameux aille grossir l'histoire.

C'est même en tremblant que je me hasarde à vous dire quelques mots sur Agrippa d'Aubigné, Renée Burlamachi et Jeanne de Cardilhac; mais expliquez bien à M. Briquet que j'y suis obligé pour aider à l'intelligence des lettres qui suivent; que c'est une manière d'*introduction*, d'*entrée en matière*, etc., etc.; enfin, qu'il soit tranquille : j'aurai bientôt fait, et je donnerai à ma narration une forme innocente et inoffensive, — la forme anecdotique, — lui laissant celle de l'histoire, en toute conscience et humilité. *Littus ama; altum alii teneant.*

Aubigné (Théodore-Agrippa d') est né à Saint-Maury, près Pons, précisément au cœur de ma vieille et poétique Saintonge, monsieur, le 8 février 1550, et mort à Genève le 29 avril 1630. Sa naissance coûta la vie à sa mère, et il nous apprend lui-même que c'est la raison qui le fit nommer Agrippa : *quasi ægri partus*. A l'âge de six ans, il lisoit déjà le latin, le grec et l'hébreu. Homme de guerre, historien, écrivain satirique et poëte, Agrippa est une des figures les plus remarquables, les plus extraordinaires du XVIe siècle. Il fut successivement écuyer de Henri IV (auquel il parloit avec une *rude franchise*), maréchal de camp, gouverneur de Maillezais, vice-amiral de Guyenne et de Bretagne, etc. Henri IV, le jugeant capable d'écrire de belles choses autant que d'en faire de grandes, l'engagea à travailler à son histoire. D'Aubigné, peu content des actions passées du roi, lui répondit fièrement : *Sire, commencez de faire, et je commencerai d'écrire.* Un jour, en présence de Gabrielle d'Estrées, le roi lui montra sa lèvre percée par le couteau de Jean Châtel. *Sire*, lui dit d'Aubigné, *vous n'avez encore renoncé Dieu que des lèvres; et il s'est contenté de percer vos lèvres; mais si vous le renoncez un jour du cœur, il vous percera le cœur.* — « Oh! les belles paroles!

« s'écria Gabrielle; mais elles sont mal employées. » — *Oui, madame,* reprit d'Aubigné, *parce qu'elles sont aussi inutiles que vraies.* En 1583, il se maria avec Suzanne de Lezay, dont il eut cinq enfants, trois garçons et deux filles, savoir : Marie, qui épousa d'Adde de Caumont; Louise-Arthémise, mariée à M. de Villette; Constant, père de Mme de Maintenon; enfin, Agrippa et Henri, dont beaucoup de biographes ont ignoré l'existence et sur la destinée desquels il n'a été recueilli aucune donnée précise.

Après la mort de Henri IV, d'Aubigné, fatigué des hommes et des choses, se retira dans la retraite et y composa l'*Histoire de son temps*, ouvrage hardi qui fut condamné à être brûlé par arrêt du parlement de Paris, le 4 janvier 1620. En vue d'éviter les persécutions, Agrippa se réfugia alors à Genève, où il épousa, vers 1622, Renée Burlamachi, veuve comme lui et calviniste austère, issue d'une ancienne et riche famille de Lucques, qui, d'abord réfugiée à Paris, puis à Sedan, finit par se retirer en Suisse (1). Esprit distingué, courage viril, ardente foi religieuse, telles sont les qualités que montra Renée Burlamachi, et dont les lettres ci-après transcrites portent la vive et brillante empreinte.

Les ennemis d'Agrippa voulant mettre obstacle à ce mariage, lui suscitèrent un procès, et le firent condamner à avoir la tête tranchée, pour avoir employé les matériaux d'une église ruinée à reconstruire quelques bastions de la ville de Genève. C'étoit le quatrième arrêt de mort prononcé contre lui pour de semblables crimes, *lesquels, dit-il, m'ont fait honneur et plaisir.* Afin d'éprouver le courage de sa future épouse, il

(1) Il y a eu deux Burlamachi dont l'histoire a conservé les noms et qui étoient natifs l'un et l'autre de Genève : le premier (*Fabrice*), né en 1626, mort en 1693, desservit l'église italienne de sa ville natale, fut pasteur à Grenoble, puis professeur de théologie à Genève. Il publia beaucoup d'ouvrages religieux et avoit une si grande connoissance des livres, que Bayle le regardoit comme *le Photius* de son siècle. — Le deuxième (*Jean-Jacques*), né en 1694, mort en 1748, étoit professeur de droit, et fit partie du conseil souverain. Il a publié plusieurs ouvrages de jurisprudence.

alla lui-même lui en porter la nouvelle, qui ne changea rien à la résolution de Renée. Elle se borna à lui répondre froidement : *L'Amour est un dieu plus puissant que le roi de France.* Agrippa la remercia par l'impromptu suivant :

Quand d'Aubigné se vit un corps sans tête,
Il maria son tronc pâle et hideux,
Bien assuré qu'une femme bien faite
Avoit assez de tête pour tous deux.

Il n'eut point d'enfants de Renée, qui mourut en 1642. D'après La Beaumelle, elle devoit son prénom à l'abbesse de Saint-Pierre de Reims, fille du duc de Guise, chez qui le sieur Burlamachi s'étoit réfugié avec sa famille pendant les massacres de la Saint-Barthélemy. La mère de Renée accoucha d'elle alors, dans l'hôtel même de Guise, ce qui reporteroit sa naissance à l'année 1572.

Fille de Pierre de Cardilhac, seigneur de Lane, gouverneur du Château-Trompette, à Bordeaux, et de Louise de Montalembert, Jeanne de Cardilhac épousa, en 1627, Constant d'Aubigné, alors prisonnier d'État dans ledit château (1). De ce lieu, où sa femme lui avoit donné deux enfants, Constant d'Aubigné fut transféré, en 1634, dans les prisons de Niort, qui virent naître, l'année suivante, Françoise d'Aubigné, depuis Mme de Maintenon. Jeanne de Cardilhac cacha cette dernière grossesse comme un crime, attendu que son père étant mort, ses autres parents (les Montalembert et les Cardilhac), qui craignoient d'être chargés de sa nombreuse famille, lui *avoient défendu d'accoucher davantage.* Si le fait n'est pas exact, il faut s'en prendre à La Beaumelle qui le donne pour tel. C'est alors que Mme de Villette, sœur de Constant d'Aubigné, recueillit les trois enfants, qui étoient en proie à toutes les horreurs de la misère, et

(1) Au dire de La Beaumelle, Constant d'Aubigné auroit été incarcéré sous la triple accusation d'assassinat de sa première femme, de trahison envers la France lorsqu'il étoit en Amérique, et de fabrication de fausse monnoie.

les éleva au château de Mursay, près Niort. Le dernier conseil que Jeanne de Cardilhac donna à sa fille en mourant, fut de *se conduire comme craignant tout des hommes, et comme espérant tout de Dieu.*

Voilà tout ce que je sais sur les trois personnages en question.... et encore !... en suis-je bien sûr ?... Parlons bas.... si M. Briquet nous entendoit !...

M. Briquet termine son article en prenant texte de la signature apposée sur le *reçu* précité, par Mme de Maintenon (*d'Aubigny*), pour établir que cette orthographe est bien celle du nom de famille, orthographe qu'on auroit altérée en écrivant mal à propos *d'Aubigné*. J'ai en portefeuille deux pièces du père et du frère de Mme de Maintenon, qui l'une et l'autre sont signées : *d'Aubigny*. Quant à Mme de Maintenon, M. Briquet s'est peut-être un peu avancé quand il a dit qu'elle n'a jamais signé autrement que d'*Aubigny*. J'ai sous les yeux une lettre autographe d'elle (1660), qui porte en toutes lettres : *d'Aubigné*. Quoi qu'il en soit, la balance pour l'affirmative penche en faveur de l'opinion de M. Briquet, en ce qui concerne le nom de famille.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Honoré BONHOMME.

Paris, le 20 novembre 1860.

LETTRE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ A MADAME DE VILLETTE, SA FILLE, A MURSAY (1).

Ce 9me aoust.

Ma fillette, un habitant de vostre Mursay vous porte et dira de mes nouvelles. Nous sortons, Dieu mercy, de la famine ; la

(1) Près Niort. Cette lettre, évidemment écrite de Genève vers 1626, a été analysée par La Beaumelle en *quatre lignes*. Voyez page 18 du tome VI de ses *Mémoires de Mme de Maintenon*.

La reproduction de cette lettre et des sept autres qui suivent est expressément réservée par M. Bonhomme.

guerre ne nous est pas si espouvantable qu'elle estoit. Nous sommes menacés de quelque peu de contagion, l'hyver ayant passé par-dessus. Je serois bien aise de voir vostre doux maytre (1) et vous pour vous faire gouster la douceur que Dieu donne à ma vieillesse. Les chemins du Berry et de la Bourgogne ne sont plus aux brigandages comme ils ont esté. Si Dieu nous donne ce contentement, je voudrois bien deux choses en nostre eschipage (2) : l'une, un des petits enfants de vostre sœur (3) tel que vous deux choysirés, et puis que vous me fassiés faire un couble (4) de pliées de toile qui ait quatre grands doits plus que l'aulne (5), la pièce de vint-cinq aulnes ; que vous ne regardiés point ce qu'elle coustera, pourveu qu'elle soit belle et bonne. Voilà les affaires d'Estat desquelles vous entretient

V. B. P. (6).

LETTRE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ A MONSIEUR DE VILLETTE, SON GENDRE, A MURSAY (7).

M. s. y. la multitude des dépesches que j'ay sur les bras fera que je n'escriray qu'à vous; quand aux pertes que nous

(1) Son mari, M. de Villette.

(2) Équipage.

(3) Marie d'Aubigné, sa fille ainée, mariée à M. d'Adde de Caumont.

(4) Une couple.

(5) En marge se trouve le renvoi suivant :

« *Ou bien qu'une des pliées n'ait qu'une aune pour la donner à ma femme, qui aime fort vos toiles.* »

(6) *Votre bon père.* Quant à sa signature, elle est formée de trois *aleph* ou de trois *a* hébraïques, ce qui, probablement, représente les trois *a* qui figurent dans le nom : AgrippA d'Aubigné. Autrement dit, c'est une sorte de monogramme.

(7) Voyez page 18 du tome VI des *Mémoires de Mme de Maintenon*, où La Beaumelle a fait quelques citations de cette lettre, écrite de Genève.

faisons en poursuivant nostre reste, j'estime qu'elles vous sont pour le moins autant sensibles qu'à moy. Quand vous aurez sauvé le reste de la tempeste, je n'en prendray que part d'aisné. Finissez l'affaire : je crains bien que le trouble particulier se généralize, et l'estime comme infaillible. Le principal point de mon billet (1) est pour l'affaire de 50 000 livres. Après avoir prié Dieu dessus, pensé et repensé, j'en viens là que c'est une séparation fort dure; mais que plus dure seroit la privation entière, à quoy se doit résoudre qui ne se veust priver du ciel. Vous aurez ce mot d'Apollion : Que Dieu m'a bien assisté en cette affaire! Prions-le tous. Ce n'est point sans besoin. J'ay comme achevé de bastir mon Crest (2). Je travaille au moyen de faire qu'il soit pour les miens, sinon eux et moi serons mieux logé au ciel. Au premier loisir, M. de Chautepied et vous saurez des affaires estrangères. Bonjour, ma fille; dis bonjour à tes petits.

V. Sr et aff. P. (3)

Ce 9me juin 1627. N. S.

LETTRE ÉCRITE PAR RENÉE BURLAMACHI, *sous la dictée* D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ, ET ADRESSÉE A M. DE VILLETTE (4).

M, Sa F, autre q'un sage et diligent ne pourroit faire ce que vous avés mis à bien. Il n'est pas temps de vous remercier;

(1) C'est-à-dire de cette lettre.

(2) Le Crêt, nom d'une terre qu'Agrippa acheta onze mille écus, selon La Beaumelle, et où il fit bâtir un château. M. Alfred de Bougy, dans son charmant volume intitulé : *Voyage dans la Suisse française et le Chablais* (page 246), parle de ce *joli petit* château qui, situé, dit-il, sur la rive gauche du lac de Genève, au haut d'un petit monticule planté de vignes, est flanqué de deux tourelles, surmonté d'une lanterne en campanile et n'a presque pas de fenêtres. M. de Bougy a dessiné ce château, qui passa, à la mort de d'Aubigné, aux Micheli, patriciens de Genève.

(3) *Votre serviteur et affectueux père.*

(4) Cette lettre confirme une assertion de La Beaumelle, touchant l'emploi

vous m'instruirés du reste à vostre loisir. J'aprouve ce que vous avés fait touchant le sieur de la Barre et de la Voyette. Je ferai mon devoir pour M. Vannelli. Vous avés un bon messager en Tonnerac; je luy avois donné cent francs pour son voyage : il a fait le sot par les chemins; s'il luy faut pour s'en retourner jusques à une vintaine d'escus, je vous prie les luy baillier, et aussy ce qu'il faudra pour une couple de chapeaus dont je vous recommande le chois. Vous verrés par ma dernière lettre ce que j'avois pancé pour vous; mais je ne vous règle rien, prenés à mesme de tout ce qui est en ma puissance. La dernière lettre que je vous escris de ma main sera innutile mesment, le Roy s'eslognant (1) comme il fait; mais par ces ouvertures j'ay donné ce contentement à ma conscience, *Nihil intentatum reliquisse*. Vous estes mon bienfaitteur, et les biens faits sont dous de la main qu'on aime.

Je suis après à envoyer mon desbauché (2) dans l'armée de Danemarck, où je luy ai préparé un ami pour le recevoir travesti et inconu pour le commencement. Je le connois bien pour estre ennemi des entreprises rudes, comme il a nommé celle-là; mais pour luy faire quitter son Paris, par quelques interssessions puissantes sur moi qu'il a employées, il n'a seu obtenir de moi le secours d'un teston (3). Maintenant il promet de franchir la barrière. Je luy escris que, m'en asseu-

qu'Agrippa avoit proposé à son fils dans l'armée du roi de Suède, emploi que Constant auroit refusé, aimant mieux se rendre à la cour d'Angleterre, où, au sujet du siége de la Rochelle, ville que le gouvernement britannique vouloit secourir, il auroit à peu près trompé tout le monde. Il semble donc qu'on peut faire remonter cette lettre vers 1627, à moins que M. Briquet ne préfère la placer entre les années 1628 et 1632, période pendant laquelle on perd la trace de Constant et qui sépare sa première mise en liberté et son second emprisonnement : car il a été incarcéré à deux reprises différentes. Dans tous les cas, il ne faut pas perdre de vue qu'Agrippa est mort le 29 avril 1630. Du reste, constatons que la lettre en question a été analysée *en cinq lignes* par La Beaumelle, qui, disons-le à sa décharge, a dû travailler presque uniquement d'après des *notes* ou des *copies* plus ou moins exactes.

(1) S'éloignant.

(2) Constant, son fils.

(3) Ancienne monnoie d'argent qui valoit environ douze sous.

rant, je luy ferai donner de quoy partir de Paris et aller jusques à Hambourg; là, il receuvra de quoi achever son voyage. Je veus eslogner de mon nés et d'autrui la puanteur de sa vie. Si je pouvois le faire employer plus loin, je le ferois pour luy faire gouster, là, quelque vie honeste; et moi, sogneus (1) de luy, à Paris, je ne conois point s'il me trompe par quelque excuse que se soit. De l'argent du desloger, il m'espagnera plus en deus ans qu'il n'aura desrobé à soi-mesme. Voilà mon dessein, dont je demande vostre advis, en le tenant secret.

Je n'ai point de parolles à vous remercier de vre labeur par lequel j'ai ce que j'ai sauvé. Quant vous aurés loisir, vous mettrés à part vos dépances pour moi avec la perte de gasteau; et puis nous verrons ce que Dieu nous donne pour vous y donner autant de puissance qu'à moy. Quant à la famillie de Surimeau (2), je m'efforcerai de la soulager en ce que je pourrai, encore qu'il fust plus raisonable qu'ils mangessent (3) leur part de ce bien (4) que ce qui me reste, comme estant réduit au petit pié (5) sans vostre filiale action. Je ne ferai rien de ce côté-là que par l'advis de mon unique, à qui j'en escrirai, Dieu aidant, à la première comodité. Je la prie qu'elle y pance cependant. Le reste à vre vue désirée que vous nous prometités encore (6); pour vous en faire plus d'envie, je vous dis que vous vous trouverés conu et honnoré en ce lieu, et surtout de

(1) Soigneux de lui; le surveillant, m'occupant de lui, à Paris.

(2) Il s'agit de sa fille, Marie d'Aubigné, et de son mari, M. Adde de Caumont, qui habitoient Surimeau, une des terres d'Agrippa. Quant au mot de *famillie*, employé pour celui de *famille*, il ne faut pas oublier que c'est Renée Burlamachi qui écrit sous la dictée de son mari, et qu'elle étoit d'origine italienne. Dans sa correspondance, nous trouverons d'autres expressions en italien *francisé*.

(3) Mangeassent.

(4) Surimeau.

(5) *Être réduit au petit pied*, c'est-à-dire à un état fort au-dessous de celui où l'on étoit précédemment.

(6) Allusion à la promesse que M. de Villette lui avoit faite d'aller le voir à Genève.

celle qui me preste sa main bien aimée pour escrire ses choses. Dieu vous ameine!

V. B. P.

Monsieur (1),

Je vous suplie avoir agréable que je vous présente et à Madame ma fillie (2), mes très-humbles baise-mains. J'ai tant escrit que je n'ai eu nul loisir pour moi. Je baise chèrement vre petite aimée.

De Genève, ce 7 de juin.

En marge est écrit :

Prenés vous garde de la quittance de Lesvesques : car ce n'est pas à luy à la donner, mais au receveur des amandes. Là-dessus bon conseil.

LETTRE COLLECTIVE DE RENÉE BURLAMACHI ET D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ A M. DE VILLETTE.

Monsieur,

Je ne vous saurois dire la peine en quoy nous sommes de n'avoir eu aucunes nouvelles de vous depuis que vous estes parti de Paris. Dieu nous fasse la grasse d'avoir bien tost de vos lettres, telles qu'elles sont désirées. Je vous mandois par ma dernière que Monsieur (3) se trouvoit mal; vous saurez par ceste-si sa bonne santé; par la grasse de Dieu, il est remis à

(1) Ici, Renée écrit pour son propre compte.

(2) Mme de Villette, qu'elle nomme *sa fillie* (sa fille). Voyez la note 2 de la page précédente.

(3) Par ce mot, elle désigne son mari.

son accoustumée. Il dort fort bien et mange de très bon apétit. Il dit qu'il ne vous escrira point qu'il n'ait de vos lettres, et qu'il ne vous sauroit rien mander de certain ; car la guerre d'Italie n'a encores fait que des morgues (1). Les Impériaus avoient toutefois bien comancé, ayant pris tous les forts d'entour de Mantoue, hors mis un, et ceus qui y comandoyent prisoniers, pour avoir capitulé sans raison. Un de ceus-là a esté exposé à la foi de Colalte (2) qui le demandoit sur sa parole de le restituer après avoir donné un tesmoignage d'humilité à l'empereur ; mais tout a esté expliqué au privilége du concile de Trente, et le Duc, qui vouloit avoir la main à l'espée et au chapeau tout ensemble, traité comme hérétique. Les Vénitiens, tenant la cungtation (3) des Fransois pour désertion, ont, contre l'estime qu'on faisoit d'eux, couché (4) de leur reste, jetté deux régimans dans Mantoue, et sont à la guerre tant qu'elle durera. Nous et nos voisins vivons en sécurité ; Dieu veuillie (5) que se soit en seureté ! Ce que nous avons d'Allemagne promet beaucoup ; mais Paris vous donne cela, et les vérités qui en viennent sont clair-semées. C'est ce que j'ai peu avoir de Monsieur pour vous mander, après l'avoir bien flaté. Je tiens que vous avés à ceste heure accru vre famiglie (6). Je prie Dieu pour la santé des petits et principallemant pour la vostre et de madame ma fillie, et vous souhaite à tous une

(1) Bravades.

(2) Colalto (Raimbaud) étoit fils du comte Antonio et de Julio, marquise de Tovelli. Il naquit en 1579, fut élevé à la cour de l'empereur et rendit de grands services à Rodolphe II, à Mathias et à Ferdinand II. Il commandoit les armées de ce dernier en Italie, et surprit Mantoue le 18 juillet 1630. Quelque temps après, en revenant d'Allemagne, il mourut à Coire, capitale des Grisons. (MORÉRI.)

(3) Cunctation, du latin *cunctare*, temporiser, hésiter.

(4) Terme de jeu : coucher sur une carte une pistole. *Figurément*, se dit d'un homme qui, dans une affaire, hasarde tout, met le tout pour le tout. (*Dictionnaire de l'Académie*, édit. de 1694.)

(5) Italien francisé, pour Dieu veuille !

(6) Famille. Allusion à la grossesse de Mme de Villette.

bonne et heureuse anée, avec autant de bénédiction et prospérité que désire,

Monsieur,

Vostre très-humble servante et fidelle mère,

RENÉE BURLAMACHI.

Est écrit de la main d'Agrippa d'Aubigné, le paragraphe suivant, intercalé dans la lettre :

« Si ce n'estoit pour sçavoir des nouvelles de mon uni-
« que (1), je m'excuserois sur ma maladie et ne vous escri-
« roys point ; car vous me devez 2 responces. Pour Dieu ! que
« je sache que nous ha Dieu donné (2) ! »

V. B. P.

De Genève, ce 6 de janvier 1630 (3).

LETTRE DE RENÉE DE BURLAMACHI A M. DE VILLETTE.

Monsieur,

J'ai toujours de la joye quant je vois vostre main cõme m'aporta la chère vostre que je receus mardi passé, du 4 avril ; et nous avions la dernière du dit mois, qui ne m'a pas donné le contantemant tout entier, puisque vous aviés de vos enfans incommodés. Ceste mauvaise maladie de la petite vérolle donne tousjours de grandes appréhensions, bien heureus ceus qui en sont quites et bien guéris ; pour l'absès qui opéra, il poura délivrer vostre petite de se fâcheus et douloureux mal. Je prie Dieu qu'il en garde les autres, et qu'il soulage ma-

(1) Il désigne ainsi Mme de Villette, sans doute par suite du mécontentement que lui causoient ses deux autres enfants.

(2) Il suppose que Mme de Villette est accouchée. La Beaumelle a reproduit ce paragraphe, mais avec inexactitude. Voyez page 21 des *Mémoires* déjà cités, tome VI.

(3) Agrippa d'Aubigné est mort trois mois après la date de cette lettre, le 29 avril 1630.

dame ma fillie (1) de tant de peines. Nous voici dehors d'un long et importun hiver, qui nous donne bien souvant des jours plus froits qu'à Noël. Je dirai, selon ma coustume, qu'il faut prier Dieu qu'il nous donne la pais et la santé, qui est assés bonne, Dieu merci ; mais pour le premier, nous avons besoin que la garde d'Israël soit pour nous, qui voyons le feu et la tempeste s'aprocher.

Il est entré, depuis peu de jours, dans la Franche-Comté, 18 mille homes; l'advis qui est arrivé en même temps que la lettre du 4 avril, portoit justement : l'effet c'est ensuyvi. En antrant, ils ont bruslé 7 villages, et se mettent en devoir de tout raser et brusler. Il passe 8 mille Souysses (2) par le baliage de Gex, pour se trouver avec le reste des forces de Sa Majesté. Voilà netre estat, Monsieur, qui nous fera acroistre la charté qui est desjà exessive de toutes sortes de danrées. Nous pouvons bien dire que nous sommes en la dure saison. J'ai toujours la poure (3) ville de Sédan devant mes yeus. On en fait courir issi d'estranges bruits. J'ai escrit à Monsieur de Vassinac, pour avoir de ses nouvelles, et en quelle condition se trouvera leur vicomté, au milieu de tant de confusions. Je crois que sa femme eût mieus fait de le suivre come depuis tant d'années ils avoyent résolu; mais il y a partout sujet de crainte. Il faut atandre le vrai et asseuré repos, ailleurs, car il ni a plus entre nous loy ni foy. Pour les afaires d'Angleterre, il n'en faut plus rien escrire, car se qu'on nous mande une semaine come chose très-asseurée, l'ordinaire

(1) Mme de Villette.

(2) Suisses.

(3) Pauvre. La ville de Sedan fit partie de la maison de La Tour d'Auvergne jusqu'en 1641 (*date de cette lettre*), époque à laquelle le duc de Bouillon, frère aîné du maréchal de Turenne, l'échangea avec Louis XIII, pour les comtés d'Albret, Château-Thierry, Évreux, etc. Louis XIII accorda des priviléges aux fabriques de cette ville, mais lui retira l'indépendance municipale, et l'industrie en souffrit beaucoup. Colbert la releva. Évidemment, c'est à cette circonstance que Renée fait allusion. Sedan avoit une célèbre université protestante, qui a existé jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Constant d'Aubigné y avoit été élevé.

d'après on dit d'une autre fasson, tellemant qu'il faut atandre se que Dieu en aura ordonné.

Mme la Baronne dobigni (1) m'a fait la faveur de me donner de ses nouvelles par un jeune homme qui m'est venu voir de sa part. Il m'a dit qu'il a demeuré autrefois chès vous; il se nome Isaac Clair, il est allé à Brisac; enfin cette poure dame est encores à Paris, après les mauvaises afaires que Monsieur Dadou luy donne (2); à la fin il sen lassera et verra si la fin louera l'œure (3), mais son dan (4) : car qui tourmante autruy se done de la peine a soi-mesme. Je luy dois encores sa part des *histoires* (5), il ne me la pas demandée, et je ne luy oserois escrire, craignant quelque lettre de luy, selon sa coustume; son argent est en bon lieu, il l'aura quant il voudra. Si ses fillies estoyent sage, elles seroyent à plaindre, mais quelques afaires qu'il y ait, je ne leur pardone point qu'elles ne fassent leur devoir envers vous, Monsieur, et Madame ma fillie; elles doivent en faire estat come de se qu'elles ont de plus cher pour leur honneur; elles connoitront un jour leur faute; se seroit avec un extréme regret si l'aisnée se laissoit aller jusques là de se marier sans le conseil de vos dignes persones, et surtout à un papiste (6). Si le père est si malheureus que de consantir à telle chose, il feroit dire à beaucoup de personnes qu'il a peu la mémoire de nostre bon monsieur, encores qu'il le tesmoigne assès par beaucoup de mau-

(1) D'Aubigné, Jeanne de Cardilhac. Constant étoit baron de Surimeau.

(2) Allusion au procès suscité à Jeanne de Cardilhac par d'Adde de Caumont, et terminé, l'année d'après, par le sieur de Sansac, son gendre. On voit par l'orthographe du nom, qu'en famille on appeloit M. d'Adde, *Dadou*.

(3) L'œuvre.

(4) A son dam, à son dommage.

(5) Il s'agit ici, très-vraisemblablement, ou des manuscrits laissés par Agrippa d'Aubigné, ou de ceux qu'il avoit vendus, et dont le prix devoit être partagé entre ses enfants.

(6) Il est question ici du mariage d'Arthémise de Caumont avec le sieur Nesmond de Sansac. Voyez la lettre suivante de Jeanne de Cardilhac, où elle désigne nommément Arthémise, et parle de la *diversité de religion*. D'Adde de Caumont avoit un autre gendre du nom de de Launay, marié à Louise.

vaises actions; mais ceste si passeroit toutes les autres. Nous sommes en un siècle qui nous fait craindre du mal, plus que d'oser espérer du bien. Il ni a rien qui soit digne de vous entretenir davantage, qui sera cause que je finyrai, avec mes ordinaires prières et souhaits pour la prospérité de vostre belle et exellante famille, et principallement pour vos santés avec une longue suite d'années, afin que vous puissiès jouyr ensemble des bénédictions que vous désire,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissante servante et fidelle mère :

RENÉE BURLAMACHI.

Se 7 Mai 1641.

LETTRE DE JEANNE DE CARDILHAC A M. DE VILLETTE (1),

Monsieur mon frère,

J'ay receu la chère vre du 23 may, où j'ay pensé voir une raillerie en termes bien doux de quelque mot qui m'est possible eschapé sentant la moralle que je souhaitterois aprendre de vous, plustôt que de prétendre de vous y faire leson en cela comme en toutes les bonnes choses. Il fault en chercher les principes et l'origine chès vous. J'admire la gentillesse de vre moquerie où vous dittes que sy je continue, je profiteray plus en la moralle qu'au droit. Je souhaitte avec grande pasion le mariage de vre bonne niepse (quoyque je ne l'espère pas), sur la croyance que j'aurois que ce prétendu gendre seroit plus raisonnable que son beau-père, et qu'ainsy je n'aurois plus à faire de Jurisprudence (2). Pour ce qui est de La Voyette(3), il fault que vre frère vous ait mal expliqué ce que

(1) La Beaumelle a la prétention d'avoir reproduit cette lettre. On est prié de comparer sa version avec le texte qui suit. Voyez ses *Mémoires* déjà cités, tome VI, pages 30-32.

(2) Allusion au mariage d'Arthémise de Caumont et au procès que lui avoit intenté le père de cette dernière.

(3) Ce M. de La Voyette étoit probablement un ami de la famille. Sur la sus-

je luy en mande, sy vous avès eu le moindre subjet de croire que j'eusse opinion que vous eussiès contribué en quoy que ce soit à ces visites aussy inutilles que nargantes, estant tousjours dans une curiosité sy importune qu'il ne trouve rien qu'il ne lise. Je seray une austre fois plus circonspecte à ce que j'escriray.

J'ay fait porter et tout prontement, vos lettres à M. de La Relle; et pour M. de Vaugelas, je luy ay fait faire compliment de vre part : à quoy il a respondu civillement, à son ordinaire. Ce médor duquel vous me parlès, en tant que tel, méritera un mausolée de vre niepse Arthémise (1), sy tant est que la diversité de religions et autres difficultés leur permettent de conclure. Vre frère m'avoit donné espérance de le voir isy où il vient pour parler de son mariage à son oncle. S'il me fait l'honneur de me voir, vous serès adverty fidellement de nre dialogue, estant, monsieur mon frère, vre très-humble, très-fidelle et obéissante servante,

JEANNE DE CARDILHAC.

Ce 12 Jeuin 1641.

LETTRE DE RENÉE BURLAMACHI A M. DE VILLETTE.

Monsieur,

Je n'eusse pas tant demeuré à vous escrire si j'eusse eu quelque sujet digne de vous entretenir; toutefois, je ne voulois plus tarder de vous donner de mes nouvelles, estant assés asseurée de l'honneur que vous me faites de les avoir agréables. Vous me le confirmés encores par la très-chère vostre du 30 de May; se sont tousjours des surcrois d'obligations que je ressois de vous, monsieur, et de Madame ma fillie. Je me souhai-

cription de la lettre, datée de Genève, le 6 janvier 1630 (voir cette lettre plus haut), Renée Burlamachi en recommande la remise à la *courtoisie* de ce personnage.

(1) Arthémise de Caumont.

terois auprès d'elle, si l'effet s'en pouvoit ensuivre, pour la servir et luy ayder aux peines que les maladies de vos enfans ont acoustumé de donner; mais loué soit Dieu! ils en sont sortis, hors mis la plus petite, à qui se fâcheus accidant est demeuré. Il c'est souvant rancontré de semblables maus en ceste ville, qui sont guéris, mais c'est avec un peu de longueur. Je vous dirai, Monsieur, que j'ai veu faire beaucoup d'estat de l'onguant que vous me nommés, et je l'estime exellant pour la playe; mais il faut quelque chose qui dissipe cest humeur en la faisant peu à peu fluer par la playe qui, après, avecques la bénédiction de Dieu, lui aportera une entière guérison. Pour les glandes que vous dites, il ne le faut trouver estrange, on ne sauroit avoir si peu de galle à la teste, comme bien souvant ont les enfans, qu'ils ne leur vienent des glandes alantour du col; et avec l'asseurance que les médecins vous donnent, vous ne devès estre en peine de se fâcheus mal. Je vous en dirai un exemple d'une de mes petites nièces, de l'âge de 8 à 9 ans, qui a eu un mal sur la jointure de la main qu'il falut percer, par l'advis de Mr de Mayerne (1) et du premier sirurgien de Londres, qui l'ont pancée l'espasse de deus (2) antiers, et le dit sieur de Mayerne vouloit venir à des remèdes violans, se que le sirurgien ne voulut soufrir; mais le mal ayant pris se chemin, cela alloit en longueur, mon frère m'en escrivyst et me pria de luy anvoyer un certain remède duquel elle a esté fort bien guérie. Je vous puis dire que il s'en voit des cures casi miraculeuses. Cest pourquoi, Monsieur, je ferai un petit pacquet que je recommanderai à M. Cantarini, pour le faire tenir le plus tost qu'il se pourra, afin que vous en puissiès faire user à vre petite, si vous le trouvez à propos, selon le mémoire que je vous anvoye. Je vous asseure que se remède ne peut faire mal, mais beaucoup de bien. Je crois vous en

(1) Mayerne (Théodore), médecin de Henri IV, puis de Jacques Ier d'Angleterre. Né à Genève en 1573, mort à Chelsea en 1655. Ses œuvres ont été publiées à Londres en 1700. In-f°.

(2) *Mois*, probablement. Le mot manque.

avoir donné la recete; mais je ne laisse de la vous envoyer avec le non des herbes que vous trouverès touttes marquées dans Matiole (1). Cest le temps de les cueillir à la St-Jean, ou peu après. J'estime que vous ne manquès d'erboristes qui en ont la conoissance; estant à Paris, jy en trouvai de toutes celles que nous usons. Si nous n'estions si esloignés, je vous en fournirois à sufisance; et si vous nen pouvés recouvrer, il faudra trouver moyen de vous en faire tenir, et sur tout si elles sont propres à vostre petite. J'attandrai l'honneur de vos nouvelles. Je prie Dieu que elles soyent telles que je les souhaite de bon cœur.

C'est avecques l'amertume de mon âme que jai veu le mariage qui se traitoit (2); et ce qui fait redoubler mes regrets est la digne mémoire de nostre bon Monsieur (3), de laquelle ils ont fait peu d'estat; et le peu de samblant na esté qu'attirer à eus, se qui ne peut estre suivi de bénédiction, par des procédures si iniques (4). Je crois que se mariage se fera, et Dieu veillie que ceste fillie ne fasse le coup d'une malheureuse révolte! Il ne faut rien trouver estrange en se temps plein d'erreurs et de confusions par tout; nous ne saurions faire qu'en gémir et prier Dieu qu'il soustiene et fortifie le petit nombre de ceus qui le prient et l'invoquent en vérité.

Il y a beaucoup de gens de bien qui sont en angoisse pour le désastre de Sédan (5). J'en ay une particulière affliction comme celle qui a veu le bien que la famillie de feu mon père a receu dans ceste pouvre ville, où nous avons demeuré 8 ans après la St-Barthélemy, réfugiés avec très-grand nombres de gens de callité qui eurent leur asille sous l'heureuse postérité

(1) Matthiole ou Mattioli (P. And.), médecin naturaliste. Sienne, 1500-1577. Ses *Commentaires sur* Dioscorides, publiés en 1544, sont un immense répertoire qui renferme à peu près toute la science botanico-médicale de cette époque. Ils ont été traduits en françois par Pinet et Desmoulins.

(2) Mariage d'Arthémise de Caumont avec le sieur Nesmond de Seusac.

(3) Agrippa d'Aubigné.

(4) N'a été que pour accaparer, s'approprier.

(5) Voyez la note 3 de la lettre du 7 mai 1641, page 1690.

que Dieu a toute retirée au ciel. Voilà les changements de se monde. La bonne Duschesse doirière (1) est à plaindre en sa grande affliction, qui ne comanse pas dès asteure (2); il y a quelques années qu'elle est en se dur exerssisse-là, où Dieu la fortifia. Il faut espérer qu'il luy continuera son assistance. Messieurs de Berne ont eu une soulévation (3) de leurs sujets qui se sont muttinés contre eus pour un impost qu'on leur a voulu mettre d'un po^t mille. Il y a eu beaucoup de bruit pour peu de chose, tant po^r ceus qui ont demandé, que pour ceus qui devoient donner; mais ses peuples, qui sont libres, se veulent maintenir en leur acoustumée antiquité; il y a eu plus de trante mille hommes en armes, plus de septante comunes soulevées; on espère que cela s'acomodera. Ceux de Berne ont contremandé le secours qn'ils avoient demandés à nos seig^rs, qui sont obligés de leur anvoyer trois cens hommes en cas de nessité (4), comme aussi eus à nous. Cest un acort qui fust fait quant ils firent leurs aliances. Ce sont toutes les nouvelles que je vous peus dire pour ceste heure, qui me fait achever, avec mes ordinaires souhaits pour la bénédiction de toute vostre famillie, avec la bonne santé de Madame ma fillie et de vous, comme celle qui est

Monsieur,

Votre très-humble et obéissante servante et fidelle mère ;

RENÉE BURLAMACHI.

De Genève, se 25 de Juin 1641.

LETTRE DE JEANNE DE CARDILHAC, A Mme DE VILLETTE.

Madame ma sœur,

Vous trouverrés tousjours en moy les dispositions d'une per-

(1) Douairière.
(2) Dès à cette heure, à présent.
(3) Soulèvement, émeute.
(4) Nécessité.

sonne qui vous honore parfaitement; je confesse que je ne vous ay point dissimuslé le desplaisir que je recevois des mauvais déportements de vre frère, ne vous ayant jamais rien caché; mais je les ay toujours suportés et les souffriray autant de temps qu'il plaira à Dieu, ayant bien mérité le traittement que j'an ay receu. Mais sur ce que vous me mandés de révoquer la résolution que j'ay prise de me mettre en pension dans un couvant, c'est à présent trop tard, y estant il y a tantost un moix; et je ne comprends point pourquoy vous croyés vre frère plus privé de moi, estant où je suis, que lorsque j'estois logée dans la cour du palais, n'estant isy obligée à rien qu'à vivre comme je faisois dans le monde. Je m'assure, madame ma sœur, que vous m'objecterés que sy j'avois dessain de retourner dans le péis (1), je n'aurois pas changé de demeure pour 6 moix ou un an, tant plus que moins, que pouront durer mes affaires; mais à cela j'ay à vous respondre que je ne pouvois faire autrement, et quoy qu'il me fâche assés descrire ces choses pour l'advantage qu'en peuvent tirer les C.... (2), le sçachant, je vous porte tant de respect que je me croy obligée à vous dire mes raisons que vous gousterés assûrément, sy, pour en bien juger, vous vous despouillés de la pastion de seur pour vous mettre en ma place par imagination.

Vous saurés donc qu'il y a plus de dix-huit moix que je vis isy avec mes enfans par la providence seulle de Dieu, et roulle (3) de sy peu que cela n'est pas croyable. Je vous en donneroy de bons tesmoins, n'ayant pas receu depuis ce temps-là 500 livres, tellemant que je me suis trouvée sans un sol, devant à tout le monde, trois cartiers de la maison où j'estois, à boulanger et autres gens. Je vous laisse à penser ce que je pouvois faire; mais comme j'ay apris de longue main que de deux maux il fault choisir le moindre, et qu'encor de ce moindre il

(1) Pays : dans le Poitou.

(2) Les Caumont, évidemment.

(3) Rouler. Trouver moyen de subsister. Il roule sa vie comme il peut. (*Dictionnaire de l'Académie*, édit. de 1694.)

en fault tirer tout l'advantage quon peut, voisy ce que j'ay fait : soubs prétexte de n'avoir que faire de meuble, me retirant dans un couvant (quoy qu'en effet il en faille, mais moins), j'ay vandu tous mes meubles, à la vérité très-peu, d'autant qu'il falloit que ce fust tout à la fois, l'hoste du logis n'ayant rien laissé sortir qu'au préalable on ne l'ust peyé (1); je m'en suis aquistée le plus que j'ay pu, et me suis mise isy où une femme d'honneur et de vertu, à laquelle je prie Dieu que je puisse rendre un jour quelque service ou au siens, a respondu pour moy comme elle a fait pour mes anfans, qui sont isy auprès, seullement jusques à la saint-Michel. Voilà la seule assistance que j'aye trouvée isy, que j'aye voulu prendre; il est vrai qu'on m'a assés offert de choses, mais c'estoit personnes desquelles je craignois la conséquence (2).

Après cela, jugés, s'il vous plaist, sy j'auray de la pene (3) à me justifier à moy-mesme, comme vous dittes, et sy je pouvois faire chose meilleure et plus honeste celon Dieu et celon les hommes que ce que j'ay fait. Vous appellés cela de légers désordres de la part de vre frère, de mettre, par un mauvais mesnage, sa femme et ses anfans en tel estat tous les jours, et vous voudriés que je n'y misse pas ordre ? A la fin, madame ma seur, il est temps que je me face sage à mes despends, et j'ay trop resenty ce dernier coup pour l'amour de mes anfans, pour n'y pas songer à l'advenir. Je crois que vous aurés subjet de le trouver bon puisque j'auray l'aprobation de tous les gens d'honneur et la bénédiction de Dieu qui voit mon cœur, sçait mes raisons, et que ce n'est que pour sa plus grande gloire tout ce que j'entreprends. C'est là mon but et ma fin, et ainsy je croy qu'on doit aprouver les moyens desquels je me sers

(1) Payé.

(2) Peut-être s'agit-il ici du duc de Saxe-Weymar, lequel, d'après La Beaumelle, fut le seul qui assista Jeanne de Cardilhac de sa bourse et de son crédit, au temps où elle sollicitoit l'élargissement de son mari.

(3) Peine.

pour y parvenir; je croy que s'en est un de me dire, y estant obligée en tant de façons,

Madame ma seur,

Vre très-humble servente et très-obéisante.

J. de CARDILHAC.

Je suis très-humble servente à mon frère.

Ce 23 jeuillet 1642.

ÉTUDE

SUR LES

PROPHÉTIES DE NOSTRADAMUS.

BIOGRAPHES ET COMMENTATEURS. — OEUVRES ET ADVERSAIRES. — ÉDITIONS DES PROPHÉTIES. — MOYENS DE DISTINGUER CELLES DU XVIe SIÈCLE DE LEURS NOMBREUSES CONTREFAÇONS. — CE QU'ON DOIT PENSER DE L'HOMME ET DE SON OEUVRE.

Les Prophéties de Nostradamus, telles que nous les avons aujourd'hui, se composent des *Centuries*, des *Présages* et des *Prédictions*.

Les *Centuries* ou centaines de quatrains se divisent en deux parties. La première en contient sept, précédées d'une préface adressée à César, fils de l'auteur. La seconde commence par une épître au roi, suivie des VIIIe, IXe et X^e centuries, et de fragments de la XIe et de la XIIe.

Les *Présages* sont un recueil de 141 quatrains, portant la

date sous laquelle ils se trouvoient dans l'*Almanach de Nostradamus* de 1555 à 1567.

Les *Prédictions* renferment 58 sixains posthumes, intitulés *Centurie onzième* dans quelques éditions.

Les éditions de Nostradamus sont très-nombreuses. Bien que je n'en possède qu'une trentaine, et que je n'aie pu en examiner qu'environ cinquante, j'ai découvert, en les comparant, certaines falsifications qui méritent d'être signalées, afin que leur absence fasse reconnoître les exemplaires des premières éditions qui peuvent exister encore.

Mais, avant de passer à l'examen des éditions, il est bon de jeter un coup d'œil sur les principaux biographes et commentateurs, pour que le lecteur puisse apprécier le témoignage de ces écrivains peu connus, lorsque j'aurai à l'invoquer ou à le combattre. Je profiterai de l'occasion pour donner quelques détails sur Nostradamus, et pour réfuter quelques erreurs de ses biographes.

I.

BIOGRAPHES ET COMMENTATEURS.

Le premier et le plus digne d'attention par son importance, c'est Chavigny.

Jean-Aimé de Chavigny, docteur en droit et en théologie, né vers 1524, et maire, en 1548, de la ville de Beaune, sa patrie, écrivoit également bien en françois et en latin, en vers et en prose. Le poëte Jean Dorat, son ancien professeur et son ami, lui ayant communiqué, dit-on, son enthousiasme pour Nostradamus, il se rendit à Salon, et y vécut longtemps dans l'intimité du prophète. Après sa mort, dont il fut témoin en 1566, il entreprit de recueillir, classer et expliquer ses œuvres, dont il comptoit pénétrer le sens, grâce aux confidences de l'auteur, à l'habitude de son style, et à diverses prédictions qui lui sembloient d'accord avec les siennes. Le premier fruit de ce travail fut l'ouvrage suivant.

La Première face du Janus françois, contenant sommairement les troubles, guerres civiles et autres choses mémorables, advenues en la France et ailleurs, dès l'an de salut 1534, jusques à l'an 1589, fin de la maison Valésienne. — Extraite et colligée des centuries et autres commentaires de M. Michel de Nostredame, jadis conseillier et médecin des rois Henri II, François II et Charles IX. — A la fin est adjousté un discours de l'advénement à la couronne de France, du roi très-chrestien à présent régnant : ensemble de sa grandeur et prospérité à venir. — Le tout fait en françois et latin pour le contentement de plusieurs, par Jean Aimes de Chavigny, Beaunois, et dédié au roi. A Lyon, par les héritiers de Pierre Roussin, 1594. Avec privilége.

Ce volume in-4°, de 336 pages, sans les accessoires, contient :

1° Une *Épître à Henri IV*, où l'auteur lui dit qu'il verra dans cette première face de son Janus l'histoire de ses derniers prédécesseurs et son avénement à la couronne; et lui promet que la seconde, qui est encore sur l'enclume, sera pleine de ses victoires et conquêtes, s'il persévère dans sa conversion.

2° Une *Vie sommaire* de Nostradamus, où il fait le plus grand éloge de sa science, de sa capacité, de son caractère et de sa religion. Il annonce à la fin qu'il publiera bientôt douze livres de présages en prose du même, et une biographie plus ample, avec une édition des *Centuries*, contenant la onzième et la douzième.

3° *Au lecteur*. Après avoir montré par l'histoire que Dieu a suscité des prophètes depuis le commencement du monde pour instruire et améliorer les peuples, il ajoute : « Et de notre temps, que dirons-nous d'un que dix mille personnes, qui respirent encore la vie, ont vu, hanté et fréquenté, ce grand Michel de Nostredame, miracle de notre âge, qui nous a laissé par écrit tant de belles et rares vaticinations, qui avec leurs ailes empennées ont couru tout le monde, et l'ont rempli

d'étonnement et admiration.... qui souloit dire avec assurance,

J'annonce vérité simplement et sans pompe
Et mon présage vrai nullement ne me trompe.

« Qui a prédit toutes nos guerres civiles de point en point, plusieurs années avant qu'elles soient advenues, et si particulièrement et par le menu, qu'aucun de nos historiens ne sauroit faire mieux : voire touché des points qu'ils n'ont sçu ou qu'ils ont dissimulé et passé par connivence. »

Exposant, pages 20 et 21, le plan de son *Janus*, il dit que la *Seconde face* s'étendra depuis 1589 jusqu'à 1607, où il espère que les affaires de la religion et de la monarchie, après plusieurs guerres et tempêtes, jouiront d'un meilleur et plus assuré repos.

4° Un *Dialogue latin* entre lui et Jean Dorat, envoyé à celui-ci un peu avant sa mort, qui eut lieu en 1588. On y trouve quelques détails sur la faculté prophétique de Nostradamus, et sur les causes de la barbarie et de l'obscurité de son style, sur les difficultés que Chavigny avoit à surmonter, et sur ses moyens de succès. Quelques biographes attribuent à Dorat un *Commentaire françois-latin sur les Centuries de Nostradamus*, Lyon, 1594, in-8°. Ce dialogue n'en faisant aucune mention, suffiroit à prouver que ce livre, qu'on ne trouve nulle part, n'a jamais existé.

5° *La Première face* proprement dite, composée des 141 quatrains formant le recueil intitulé *Présages*, et de 126 autres appartenant aux *Centuries*, rangés suivant la date des événements auxquels Chavigny les applique, et accompagnés de courtes explications, avec la traduction latine en regard, celle des quatrains en hexamètres. Ces vers latins fort élégants, mais qui éludent presque toujours les difficultés du texte, persuadent au lecteur que le traducteur ne l'entendait guère mieux que lui-même. Les notes explicatives sont ordinairement incomplètes et fréquemment vagues ou arbitraires; et même, ce

qui est plus fâcheux encore, l'interprète scinde une foule de quatrains, ne prenant que ce qui lui convient et laissant de côté le reste, ou l'appliquant ailleurs à d'autres événements distants de plusieurs années, et n'ayant avec les premiers aucun rapport. Quelquefois aussi il se permet d'altérer le texte pour le plier à ses idées. Enfin, voulant compléter autant que possible l'histoire de son temps, il prétend que Nostradamus traite aussi du passé, et il rapporte plusieurs quatrains à des faits accomplis lorsqu'ils furent composés.

Cette assertion a donné lieu à une plaisante bévue de l'abbé d'Artigny. Oubliant que les dix premières centuries furent composées sous le règne de Henri II, et ignorant que la date des *Présages* est celle de l'année où ils parurent, il se figure que de 1534 à 1567 le prophète n'est que simple historien, et il trouve que cette partie du *Janus* contient des explications si heureuses de plusieurs quatrains, qu'un lecteur peu attentif seroit tenté de croire que Nostradamus ait réellement prédit la plupart des événements de ce temps-là; tandis que, passé la mort de l'auteur, le commentateur, absolument dépaysé, a recours aux conjectures, et ne dit plus que des choses vagues et susceptibles de mille interprétations différentes. La vérité, c'est que sur les 267 quatrains expliqués dans le *Janus*, 8 seulement sont appliqués au passé, et qu'avant comme après 1566, les explications sont également insuffisantes, et les applications à l'histoire presque toujours dénuées de vraisemblance.

6° *De l'Avénement de Henri IV à la couronne de France, et de sa prospérité future.* Dans ce discours, adressé à Alphonse d'Ornano, lieutenant du roi en Dauphiné, Chavigny lui rappelle qu'il lui a prédit, quatre à cinq ans auparavant, la mort de Henri III et le couronnement de Henri IV, qui sembloit alors impossible. Encouragé par le succès, il prouve, par divers passages de Nostradamus, que Paris sera pris en mai ou juin de cette année, après un siége qui coûtera la vie à presque tous les habitants; que le duc de Mayenne sera chassé de

France, que l'année suivante Henri IV fera la conquête de l'Italie, et qu'après s'être emparé de Constantinople, il sera monarque universel. La reddition pacifique de Paris, le 22 mars 1594, avoit démenti une partie de cette prédiction, datée du 19 février, lorsque Chavigny la fit imprimer, puisque le privilége est du 21 juillet. Cela prouve sa bonne foi.

Cet échec ne le découragea point. L'impression du *Janus* achevée, il se mit à chercher tous les passages de Nostradamus qui pouvoient confirmer une prédiction attribuée à saint Catalde, suivant laquelle un roi, issu de la tige du lis et ressemblant à Henri IV, devoit, jusqu'à l'âge de quarante ans, chasser les tyrans de son royaume, conquérir l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie, détruire Florence et Rome, et soumettre à son empire tous les rois chrétiens; puis, subjuguant les Grecs, les Turcs et les Barbares, régner enfin sur le monde entier.

Bien que Henri IV touche à sa quarante-deuxième année, nul doute, aux yeux de Chavigny, que cette prophétie ne le concerne; et bien qu'il n'ait pas encore soumis la moitié de son royaume, c'est en septembre de l'année suivante que doit commencer l'expédition d'Italie, durant laquelle Mayenne perdra une grande bataille près du Pô et du Tésin. La conjonction de Mars et de Saturne au signe du Lion, sous laquelle le sceptre romain doit être frappé par le coq, ayant eu lieu le 12 juillet 1594, et son influence s'étendant seulement jusqu'au 3 août 1596, c'est d'ici là que la prédiction doit s'accomplir. D'ailleurs les éphémérides de Cyprien Léovice annoncent pour 1595 la dépression de la puissance romaine. Quant à la ville de Rome, Nostradamus dit qu'elle ne sera pas détruite cette fois, mais seulement pillée.

Tout cela, et plusieurs autres conjectures fondées sur des citations en prose de Nostradamus, se trouve longuement développé dans un manuscrit de la bibliothèque d'Aix en Provence, qui renferme, outre la vaticination précédente et son commentaire, daté de septembre 1594, une prédiction de la

sibylle tiburtine, d'après laquelle, cent ans auparavant, les astrologues italiens prédisoient à Charles VIII l'empire d'Orient et d'Occident. Mais ce prince étoit petit, valétudinaire, laid et mal conformé, tandis qu'il s'agit ici d'un roi de stature haute, de belle taille, beau à voir, et par tous les linéaments de son corps bien fait et composé. Ce roi sortira de Bohême, et son nom commencera par un E. Tout cela convient parfaitement à Henri IV, car les habitants du Bourbonnois sont issus des Boïens, et l'H ne compte pas, ce n'est qu'un signe d'aspiration. Icelui sera roi des François, des Grecs et des Romains, et délivrera les chrétiens du joug des infidèles. La paix régnera ensuite par l'universelle chrétienté.

Le commentaire sur cette prophétie, composé en octobre 1594, renferme aussi plusieurs citations de Nostradamus. Le manuscrit se termine par l'horoscope de Henri IV, contenant le thème céleste de sa quarante-deuxième année, dressé par Chavigny, le 24 décembre suivant. Ce manuscrit in-4°, de 132 pages, à reliure blanche aux armes de ce roi, lui fut présenté de la part de l'auteur. Il est écrit de sa main, comme il le dit lui-même dans l'épître dédicatoire qui précède les vaticinations. Mais la signature et la date, qui devoient se trouver à la fin de cette préface, ont disparu avec le dernier feuillet de la première feuille.

Chavigny cependant continuoit le cours de ses investigations prophétiques. Il trouva et commenta cinq autres vaticinations à l'appui des deux premières, obtenant ainsi le nombre sept, qui lui permit de donner à son œuvre le titre de *Pléiades*, et à chaque prédiction le nom d'une étoile. Céléno, la troisième, tirée de quelques vers latins d'un auteur incertain, est peu remarquable, aussi bien que la quatrième, Maïa, traduite mot à mot de sept beaux vers latins héroïques de Laurent Miniati.

Astérope, la cinquième, présage d'un messer Antonio Torquato, Ferrarois, adressée par lui, en 1480, à Mathias, roi de Hongrie et de Bohême, est pleine de détails sur la ruine com-

plète de l'empire des Turcs, fixée à 1596. Les mahométans et les juifs se font tous baptiser.

La sixième, répandue chez les infidèles, annonce que le sultan prendra la pomme rouge, et que, douze ans après, le glaive des chrétiens apparoîtra, et de tous côtés mettra le Turc en fuite.

La septième est une longue oraison de saint Hippolyte sur la fin du monde, l'Antechrist et le second avénement. Elle est suivie d'un commentaire de 300 pages, extrait des plus signalés docteurs de la sainte Écriture.

Chacun sait que non-seulement les grandes choses annoncées par Chavigny ne s'accomplirent point, mais qu'il arriva le contraire. Au lieu d'exterminer les principaux ligueurs et de poursuivre Mayenne jusqu'en Italie, Henri IV acheta leur soumission en les comblant de faveurs. Au lieu de faire la guerre au pape, il s'efforça d'obtenir de lui l'absolution. Il entreprit contre l'Espagne une guerre qui ne fut pas heureuse; et, la paix faite, il n'eut d'autre ambition que de la maintenir pour réparer les funestes effets des guerres civiles.

Que dut penser l'interprète? Comment croire que des témoignages si bien d'accord pussent le tromper? Les événements prédits, bien qu'en retard, ne pouvoient donc manquer de s'accomplir. Il prit longtemps patience; mais lorsqu'il vit qu'il ne restoit plus, jusqu'en 1607, que le temps nécessaire pour les hauts faits qui devoient remplir la *Seconde face* de son *Janus*, il voulut donner l'impulsion, et publia ses découvertes prophétiques sous le titre suivant :

Les Pléiades du Sr de Chavigny, Beaunois, divisées en VII livres, où est l'explication des antiques prophéties conférées avec les oracles du célèbre et célébré Nostra-Damus (*sic*), est traicté du renouvellement des siècles, changement des empires et avancement du nom chrestien. Avec les prouesses, victoires et couronnes promises à notre magnanime prince Henry IIII, roi de France et de Navarre. Dédié à Sa Majesté. A Lyon, chez Pierre Rigaud, 1603, in-8° de plus de 640 pages, titre gravé.

Dans la première Pléiade, Chavigny, voulant ménager les princes étrangers, a remplacé certaines phrases de la prédiction par des initiales, et cinquante pages de son commentaire par quelques lignes, où l'on voit qu'il n'avoit pas renoncé à la conquête du monde, et qu'il en réservoit les détails pour la seconde partie de son *Janus*. Il prie, du reste, le lecteur de ne pas s'étonner de quelque retard dans les événements, parce Dieu gouverne et modère les temps selon sa volonté. S'il a tant soit peu de patience, il verra tout cela et d'autres choses bien grandes.

A la suite d'une seconde édition des Pléiades, qui parut en 1606 chez le même libraire, se trouve un *Discours parénétique sur les choses turques*, où sont insérés quelques présages sur l'horrible éclipse de soleil vue au mois d'octobre 1605. Après y avoir dépeint la misérable condition des chrétiens captifs ou tributaires des Turcs, l'auteur exhorte tous les princes à se liguer contre eux. Ce discours est lui-même suivi d'un *Traité du nouveau comète*, contenant une apologie contre ceux qui disent que les comètes ne sont rien et n'ont aucune signification. Ce traité fut composé à l'occasion d'une nouvelle étoile que Chavigny aperçut le 17 octobre 1604, entre Jupiter et Saturne, conjoints dans le signe du Sagittaire, et dont l'éclat, pareil à celui de Jupiter, s'affoiblit graduellement depuis la fin de février jusqu'au 29 juin 1605, jour où l'observateur n'en reconnut plus aucune trace. Un phénomène si extraordinaire, suivi de la grande éclipse du 12 octobre, devoit annoncer des choses inouïes. La foi de l'interprète fut donc inébranlable jusqu'au dernier jour de sa vie : car, eût-il vécu jusqu'à l'impression de ces deux traités, chose douteuse, puisque les biographes le font mourir vers 1604, nous devons croire du moins qu'il n'existoit plus quand la mort de Henri IV vint confondre ses prédictions, et les couvrit d'un ridicule ineffaçable.

La *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, de Papillon, publiée en 1742, quatre ans après sa mort, nous apprend que M. Boilaud, médecin de Dijon, possédoit un gros manuscrit

in-folio dont voici le titre : *Recueil de présages prosaïques de M. Nostradamus*, etc. OEuvre qui se peut dire à la vérité les merveilles de notre temps, où se verra à l'œil toute l'histoire de nos troubles et guerres civiles de France, dès le temps même qu'elles ont commencé, jusqu'à leur entière fin et période, non-seulement; mais aussi plusieurs choses rares et singulières, avenues et à venir en l'état des plus puissants empires, royaumes et principautés qui aujourd'hui lèvent le chef sur la terre : extrait du commentaire d'icelui et réduit en XII livres par J. Aimé de Chavigny, Beaunois. Cularonæ Allobrogum, 1589. — *Les Prophéties revues et corrigées* avec des réflexions. — *La Vie de Nostradamus*, etc.

Il paroît, d'après ce titre, que le collecteur des présages en prose ne s'étoit pas borné à les réunir, mais les avoit distribués ou commentés de manière à obtenir, comme dans les deux faces de son *Janus*, une histoire complète des événements dont il attribuoit la prédiction à son auteur favori. Les prophéties en vers étoient sans doute revues, corrigées et annotées au même point de vue. Cela explique comment Chavigny n'a pas fait imprimer ces ouvrages, dont il annonçoit, en 1594, la prochaine publication. Il attendit sans doute que les événements qui lui sembloient imminents eussent confirmé quelques-unes de ses prévisions. Cette précaution nous a privés d'une partie des œuvres de Nostradamus, et de curieux et authentiques renseignements sur sa personne (1).

Si ce manuscrit existe encore, son impression seroit d'autant plus désirable que Chavigny est presque le seul biographe de Nostradamus, puisque César dit peu de choses de son père dans son *Histoire de Provence*, et que les autres sont pleins de bévues et d'inexactitudes.

(1) Les *Commentaires*, cités par quelques biographes comme un ouvrage spécial de Chavigny, ne sont que la partie françoise de la *Vie sommaire*, du *Janus* proprement dit, et du *Discours sur l'avénement de Henri IV*. L'omission de la chronologie en marge des quatrains prouve que l'auteur n'eut aucune part à cette publication.

Étienne Jaubert, médecin d'Amiens, est le premier en date. Ayant trouvé dans les *Centuries* plus de dix-huit cents prédictions accomplies, il en avoit exposé les preuves en quatorze volumes, dont sept sur les affaires de France, et les autres sur le reste du monde. Il avoit, de plus, en portefeuille deux volumes sur le rétablissement de la foi par les François en Orient, et sur les guerres des aïeux de l'Antechrist contre leur empire, dont la capitale sera Jérusalem, sans compter deux autres pour le texte des *Centuries*, corrigé et expliqué, avec la paraphrase des préfaces. Les prophéties des sibylles, de l'empereur Léon, de Merlin et de Paracelse couronnoient l'œuvre. Mais de ces dix-neuf volumes, il ne publia que le premier, intitulé *Éclaircissement des véritables quatrains* de maître Michel Nostradamus, docteur et professeur en médecine, etc., 1656, sans nom de lieu ni d'auteur; petit in-12, avec portrait.

Il commence par une *Apologie* de son héros, où il affirme que le diable, ne pouvant connoître d'avance ce qui dépend du libre arbitre, ce n'est pas lui qui inspiroit Nostradamus. Puis il raconte sa vie d'après Lacroix du Maine, César et le témoignage de quelques personnes. Il dit, par exemple : « J'ai appris moi-même de ceux qui l'ont conversé qu'il menoit une vie digne d'un chrétien, charitable envers les malades qui étoient pauvres, et assidu aux offices divins à l'église des Cordeliers. » Il prétend qu'il fit tant de progrès dans la médecine, à Montpellier, qu'il mérita d'en être nommé professeur (1). Du reste, sauf une prédiction faite en Lorraine, et

(1) Le bibliophile Jacob, dans la notice historique de son édition de Rabelais, Paris, Charpentier, 1850, dit que promu au baccalauréat en 1530, Rabelais commença presque aussitôt les *leçons du cours* que les nouveaux bacheliers étoient tenus de faire pendant trois mois, et que, plus tard, il paya son tribut de docteur en expliquant les *Pronostics* d'Hippocrate et en faisant un cours d'anatomie, sans être professeur en titre. Il me semble que de tels cours n'ont jamais pu être obligatoires, parce que leur nombre seul les rendroit impossibles; et je supposerois plutôt que c'étoit une faveur accordée aux élèves les plus capables, à ceux qui étoient reçus d'une manière brillante, comme Michel de Notredame, qui, selon Chavigny, « passa au doctorat non sans preuve, louange et admiration de tout le collége. » Cela expliqueroit l'assertion du médecin Jaubert.

une sur le P. Cotton, l'on n'y trouve presque rien de nouveau. Quant aux œuvres, ne connoissant pas le *Janus*, il rejette comme suspects les présages et les fragments de la XIe et de la XIIe centurie. Il a vu l'original des sixains, présenté à Henri IV, couvert d'un vélin blanc aux armes de France. Ce manuscrit, appartenant à M. Barbotteau, chanoine d'Amiens, en contient 132 au lieu de 58. Cette différence, le style, et la condamnation aux galères d'un procureur qui avoit rapporté de Paris à Aix ceux qui ont été publiés, lui prouvent assez qu'ils ne sont pas de Nostradamus.

Dupleix lui attribue le quatrain suivant, dans son *Histoire de Henri IV* :

Lorsqu'un fourchu appuyé sur deux paux
Et l'arc tendu et neuf ciseaux ouverts,
Trois paux suivis, le grand roi des crapauds
Ses ennemis mettra jus à l'envers.

Cela signifie que lorsqu'un V appuyé sur deux I, soit un M, qui vaut mille, un D, qui vaut cinq cents, et neuf X, qui valent quatre-vingt-dix, seront suivis de trois unités, c'est-à-dire en 1593, le roi de France triomphera de ses ennemis. Mais la preuve que ce quatrain est supposé, c'est qu'il est ainsi conçu dans les dernières éditions :

Quand le fourchu sera soutenu de deux paux,
Avec six demi-cors et six ciseaux ouverts,
Le très-puissant seigneur, héritier des crapauds,
Alors subjuguera sous soi tout l'univers.

Ce qui veut dire qu'en 1660 le roi de France deviendra le maître du monde.

Enfin, l'on doit aussi rejeter deux quatrains contre Mazarin, qui furent placés après le 41e de la VIIe centurie dans l'édition qui parut en 1649, durant le blocus de Paris.

L'auteur attribue les fautes notables qu'il voit dans presque

tous les quatrains, à ce que les imprimeurs ne les comprenoient pas; et, sous ombre de rétablir le texte, il le modifie arbitrairement pour l'adapter à ses vues. Par exemple, voulant expliquer les deux premiers quatrains de la 1re centurie, que voici :

Estant assis de nuit, secret estude,
Seul, reposé, sur la selle d'airain,
Flambe exiguë, sortant de solitude,
Fait proférer qui n'est à croire vain.

La verge en main, mise au milieu de Branches,
De l'onde il mouille et le limbe et le pied :
Vn peur et voix frémissent par les manches,
Splendeur divine. Le divin près s'assied.

Il défigure ainsi le second :

La verge en main, mise au milieu des branches,
De l'onde je mouille et le limbe et le pied :
En peur j'écris, frémissant par les manches....

Il voit, dans les deux premiers vers de ce quatrain, la branche de laurier que l'on plongeoit dans l'eau, pour asperger le siége d'airain de la Pythie, lorsqu'elle vouloit rendre ses oracles; et néanmoins, il traduit platement, en disant que l'auteur prenoit la plume entre ses doigts, la plongeoit dans l'encre de son cornet, et écrivoit sur son papier d'un bord de la feuille jusqu'à l'autre et depuis le haut jusqu'en bas.

Il ignoroit que c'est une allusion à l'oracle de Branchus, l'un des plus célèbres de l'antiquité, et même à ce passage du traité *Des mystères* de Jamblique, traduction de Marsile Ficin : « Fœmina in *Brancis* fatidica, vel sedet in axe, vel *manu tenet* « *virgam* ab aliquo deo datam, vel *pedes aut limbum tingit in* « *aquam*, vel ex aqua quadam *vaporem* haurit, et his modis « impletur *splendore divino*, deumque nacta vaticinatur. Nam « ex his omnibus fit accommodata Deo, quem extrinsecus ac-

« cipit. » On voit qu'il suffit de remplacer *Vn peur*, qui n'a point de sens, par *Vapeur*, pour trouver la verge, l'onde, la vapeur et la splendeur divine, disposées dans la première phrase comme dans le quatrain. La seconde fait comprendre la liaison des deux quatrains. Le premier nous montre comment Nostradamus se préparoit à l'inspiration. Il répond à ce que Jamblique avoit dit un peu plus haut du prophète : « Propter sequestrationem a rebus humanis, sincerum se « reddit, aptumque ad Deum suscipiendum. » Le second y oppose les pratiques matérielles de l'antiquité pour atteindre au même but.

Les explications de 60 quatrains, que l'auteur donne pour accomplis sous les règnes de Henri II et de François II, ne valent guère mieux que celles du *Janus*, quoique bien plus développées, et facilitées au besoin par le changement arbitraire du texte (1).

Guynaud. — *La Concordance des Prophéties de Nostradamus avec l'histoire*, depuis Henri IV jusqu'à Louis le Grand; la vie et l'apologie de cet auteur; ensemble quelques essais d'explications sur plusieurs de ses autres prédictions, tant sur le présent que sur l'avenir, par Guynaud. Paris, 1693, in-12 de plus de 400 pages.

Celui-là n'est qu'un charlatan. Il se vante d'avoir frayé le chemin, d'avoir expliqué le premier ce qui sembloit inexplicable, et pourtant son livre n'est qu'un plagiat, sauf les bévues, les mensonges et les rêveries de son cru. Dans sa *Vie de Nostradamus*, il cite l'*Histoire des guerres civiles de Janus Gallicus* comme une de ses principales sources, déguisant

(1) L'exemplaire de la bibliothèque de Carpentras est le seul que je connoisse où les pages 65-68 ne soient pas remplacées par un seul feuillet, afin de supprimer l'opinion, très-favorable à Nostradamus, d'un savant religieux, désigné par ses nombreux ouvrages. Les pages 437-440 ont aussi été changées dans quelques exemplaires, pour retrancher un quatrain appliqué à un M. L'Aisnier dont ce devoit être l'horoscope. Ce changement en a exigé trois autres, et quelques vices de rédaction trois autres encore : de sorte que mon exemplaire a huit cartons.

ainsi le nom de Chavigny, afin de pouvoir donner plus loin comme siennes des interprétations tirées du *Janus*. Si Jaubert, qu'il copie sans le nommer, croit, d'après un livre pseudonyme, que Nostradamus avoit un fils appelé Michel, Guynaud préfère son assertion au témoignage de Chavigny. Plus tard, il le cite comme interprète, mais il feint de ne le connoître que depuis quelques jours. Il s'est imaginé que l'*Almanach de Nostradamus* étoit un petit livre qu'il s'avisa de faire pour se débarrasser tout d'un coup des cultivateurs qui venoient sans cesse lui demander quels jours ils pourroient semer ou planter à propos. Il se figure aussi qu'il avoit mis au jour, avant 1555, un petit livre de présages sur des choses particulières, qui devoient arriver de 1550 à 1597; mais qu'il n'en reste plus que des lambeaux, dont l'ordre et les dates ont même été complétement changés par le caprice et la mauvaise foi des éditeurs. Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela.

Leroux. — La Clef de Nostradamus, isagogé ou introduction au véritable sens des Prophéties de ce fameux auteur, avec la critique touchant les interprétations de ceux qui ont ci-devant écrit sur cette matière : ouvrage très-curieux et même très-utile à toutes les personnes qui veulent lire ou étudier avec progrès ces sortes de prophéties. Par un solitaire. Paris, 1710, in-12 de 469 pages, sans l'épître à la France et la préface.

L'auteur de ce livre, Jean Leroux, ancien curé de Louvicamp, diocèse de Rouen, est d'une rare candeur. Tandis que les autres se contentent de voir le sens en gros, ce qui facilite singulièrement leur tâche, il veut que l'interprète se rende compte de la valeur de chaque mot, et que tout, dans un quatrain, s'accorde parfaitement avec l'histoire. Il prouve que le style de l'oracle n'est barbare qu'en apparence, que c'est une langue à part, dont la nomenclature, la syntaxe et les figures ont leur type dans les auteurs latins, et notamment dans les poëtes. Plusieurs quatrains, expliqués avec assez de bonheur, confirment ce système.

Après les questions de langue viennent des *Paradoxes*. Le

style des *Présages* et des sixains lui suffit pour soutenir avec beaucoup de vraisemblance qu'ils sont de l'auteur des *Centuries*. Mais, faute de connoître le *Janus* et les contrefaçons, il se trompe manifestement à d'autres égards. Il se figure que les douze livres de Prédictions en prose colligées par *Janus Gallicus* sont écrits en latin; et il en voit un fragment dans un passage de l'*Almanach perpétuel* de Rutilio Benincasa, traduit de l'italien en latin, que *Mengau* a inséré et commenté dans son *Système général ou révolution du monde, contenant tout ce qui doit arriver en France la présente année* 1652 (1). Partant de quelques fausses assertions de Guynaud, il tombe dans les idées les plus chimériques sur les moyens de connoître le temps où chaque prédiction doit s'accomplir; se livrant à son imagination, il crée de petits romans, en groupant divers quatrains sur de légères apparences; et surtout, fasciné par la puissance de Louis XIV, il croit et s'efforce de prouver que c'est à lui que le prophète adresse réellement son épître sous le nom de Henri second, et il trouve quatre fois plus de quatrains accomplis depuis vingt ans que durant les cent trente années précédentes; enfin, il prédit au grand roi la plus complète victoire sur tous ses ennemis. Il prévoyoit aussi d'autres grands événements imminents, tels que la ruine de l'empire des Turcs, et il espéroit publier une explication de tous les quatrains et sixains accomplis; mais la mort l'empêcha sans doute de terminer ce curieux travail.

J'oubliois que 28 pages sont consacrées à prouver que l'épître à César s'adresse uniquement à l'interprète futur, c'est-à-dire à l'auteur lui-même, comme il l'insinue en expliquant l'espèce de quatrain suivant, placé entre la VIe et la VIIe cen-

(1) C'est le quatrième de neufs pamphlets de ce charlatan, publiés durant la Fronde et réunis en un vol. in-8° de 150 pages sous ce titre : *Les vraies Centuries de M. Michel Nostradamus sur les affaires de ce temps*. A Paris, chez Boucher, 1652. Ce radotage est suivi, dans mon exemplaire, de l'*Horoscope impérial de Louis XIV Dieudonné*. Paris, chez Huart, même année, 16 pages in-8° du même, digne complément de ce recueil.

turie, qu'il est bon de connoître, parce que ses variantes caractérisent certaines éditions.

Legis cautio contra ineptos criticos.

Qui legent hosce versus mature censunto,
Prophanum vulgus et inscium ne attrectato,
Omnesque astrologi, blenni, barbari procul sunto.
Qui aliter faxit, is rite sacer esto.

Cela signifie, dans la pensée de l'oracle : « Que ceux qui liront ces vers les critiquent sans réflexion, car je m'y attends; que le vulgaire profane et ignorant n'y touche pas; que tous les astrologues, les sots et les gens sans latin n'en approchent pas. Que celui qui fera autrement, c'est-à-dire qui voudra les étudier sérieusement, soit sacré selon la coutume, soit ecclésiastique. Les profanes sont les laïques. »

Pierre-Joseph de Haitze. — *La Vie de Nostradamus*, par Pierre Joseph. Aix, 1712, petit in-12 de 186 pages en gros caractères, sans les préliminaires.

Ce biographe dédie son livre à la postérité. Il se vante d'avoir réparé beaucoup d'omissions importantes et fait plusieurs redressements considérables; et il dit que, pour l'honneur de la nation qui a produit un si illustre personnage, il donne l'histoire de sa vie dans toute l'exactitude qui lui a été possible. Mais si on le compare avec les sources, on reconnoît qu'il n'a pas su y puiser avec discernement, et sa manière de les apprécier et de les reproduire donne peu de confiance dans les faits dont on ne connoît pas l'origine. On diroit qu'il n'a lu qu'à la hâte et incomplétement ses autorités. Il fait plusieurs bévues en copiant aveuglément Guynaud; il dit que Chavigny s'est fait connoître sous le nom de *Janus Gallicus;* il avance, contre lui, que Nostradamus s'établit à Salon avant la peste d'Aix, tandis que ce ne fut que trois ans plus tard. S'il préfère son témoignage à celui de Jaubert au sujet des enfants, et nous apprend que le second fils s'appeloit Charles

et fut un des meilleurs poëtes provençaux de son temps, il prétend qu'on ignore le nom du troisième, qui se fit capucin, tandis que César, dans son *Histoire de Provence*, le nomme André. Mais c'est bien pis encore lorsqu'il parle des ouvrages du prophète. Le petit livre sur l'agriculture, inventé par Guynaud, est formellement qualifié d'almanach *perpétuel;* et il sera cité sous ce nom par les biographes postérieurs. Quant aux présages, aux deux dernières centuries et aux éditions des dix premières, tout ce qu'il dit prouve son ignorance. En un mot, plus on examine ce livre, plus on le trouve mauvais. Voilà pourtant l'autorité sur laquelle repose le récit d'Astruc et de presque tous les biographes. Le style est un des côtés les plus foibles de l'auteur. Voulant faire un volume de ce qui demandoit au plus 50 pages, il délaye, grossit de lieux communs et affadit tout ce qu'il touche. Il a recueilli çà et là quelques faits curieux, mais il ne dit pas d'où il les tire. Un ou deux sont puisés dans l'*Histoire de Provence* de Gaufridi, écrivain digne de confiance.

Tronc de Coudoulet. — Abrégé de la vie de Michel Nostradamus, suivi d'une nouvelle découverte de ses quatrains; par le sieur Palamèdes Tronc de Coudoulet de la ville de Sallon. Aix, Adibert, sans date, in-4° de 12 pages, sans frontispice.

Cette brochure, que je n'ai trouvée qu'à la bibliothèque d'Aix, fut imprimée pour le passage à Salon, le 4 ou le 5 mars 1601, des ducs de Bourgogne et de Berry, qui revenoient d'accompagner Philippe V à la frontière d'Espagne.

Les trois premières pages renferment quelques détails biographiques d'après Guynaud; les quatre suivantes, l'explication de six quatrains que l'auteur a *trouvés applicables* à la succession d'Espagne et au voyage des princes; le reste, deux chansons et diverses épigrammes, dont voici la dernière :

NOSTRADAMUS AUX PRINCES.

Petits-fils de héros, soyez les bien venus.
Depuis cent cinquante ans vous me fûtes connus.

L'auteur (1) composa dans la suite une biographie beaucoup plus ample, et commenta de nouveaux quatrains, qu'il joignit aux premiers. La preuve en est dans un manuscrit appartenant à M. le comte de Lagoy, d'Aix en Provence, qui a bien voulu me le faire connoître. C'est un recueil de pièces historiques de la première moitié du siècle passé, parmi lesquelles se trouvent l'*Abrégé de la vie*, conforme à la brochure de 1701, et, à la suite, 84 pages, d'une grosse écriture, dont voici le titre : *S'ensuit l'abrégé de l'histoire de Michel Nostradamus*. On lit en marge : *Tirée en* 1737.

La partie biographique se distingue par quelques faits empruntés aux traditions locales. L'auteur cite, par exemple, deux prédictions, relatives à Henri IV et à Sixte-Quint, qu'il tient de M. Alexandre Paul de Lamanon, gentilhomme de Salon, âgé de quatre-vingt-dix ans, dont chacun admiroit le jugement et la mémoire dans un âge si avancé, homme d'ailleurs digne de foi, qui les tenoit lui-même du sieur L'Héraud, ami intime de Nostradamus. Il ajoute : « Je pourrois rapporter plusieurs autres prédictions admirables que l'on sait par tradition ; mais, parce qu'elles pourroient paroître suspectes, quoique j'eusse pour garants des hommes de probité qui les ont apprises de leurs pères d'un même caractère, j'aime mieux ne pas les mettre au jour. » Encore un passage : « Voulant faire son testament, il envoya prendre le nommé Roche, notaire de la ville de Sallon, *dans les registres duquel je l'ai lu entièrement*, et j'en veux mettre ici les principaux articles pour satisfaire la curiosité du lecteur. — Sommaire du testament de Nostradamus. » On y remarque qu'il lègue tous ses livres à celui de ses trois fils, César, Charles et André, qui profitera le plus à l'étude, ainsi que toutes ses lettres missives et ses manuscrits, qui se-

(1) Palamède Tronc de Coudoulet, né vers 1660 et mort en 1722, composa en langue provençale une excellente comédie en trois actes et en vers, et une foule de noëls, de chansons, et d'autres pièces fugitives pleines de gaieté et de facilité. Il cultiva aussi avec succès la poésie françoise, comme le prouvent cette brochure et quelques poëmes inédits.

ront fermés dans une chambre de sa maison, jusqu'à ce que celui qui méritera de les avoir soit en âge de les prendre.

La seconde partie, qui forme plus de la moitié de l'ouvrage, se compose de vingt-deux quatrains commentés, dont les premiers sont ceux de la brochure, expliqués avec quelques différences, et accompagnés de presque toutes les épigrammes. Il y est question de don Carlos, né en 1716, et, plus loin, du pape Clément XI, *le dernier mort*, dont le successeur, Innocent XIII, élu le 8 mai 1721, mourut le 7 mars 1724. Enfin l'explication du 8e quatrain est précédée d'une lettre de l'auteur sur François Michel, maréchal ferrant de Salon, qu'il vit, arrivant de Paris, vers la fin du siècle précédent. Tout cela est de Palamède. Mais le 14e quatrain, relatif au concile d'Embrun, tenu en septembre 1727, prouve que son manuscrit a été complété après lui, puisqu'il mourut en mai 1722.

Je dois cette date à l'obligeance de M. le docteur Bossy, ancien maire de Salon et arrière-petit-fils de Palamède, qui, de plus, a bien voulu me communiquer un manuscrit dont la partie biographique se compose de la *Vie de Nostradamus* de Pierre-Joseph, fondue avec les principaux faits de l'autre, dont je viens de parler. La seconde partie a deux nouveaux quatrains, expliqués d'après César et Guynaud. Elle en avoit probablement encore d'autres, mais la fin manque, dès le vingt et unième quatrain. La fusion des biographies a été probablement faite après la mort de Pierre-Joseph, arrivée en 1736, par le fils de Palamède, mort en 1745; et une citation du *dernier Moréri* prouve qu'elle a eu lieu avant 1759, date de la dernière édition (1).

(1) Il s'agit de la prétendue fin tragique de César, conte supprimé dans l'édition de 1759, et dont voici l'origine et le développement. L'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné rapporte qu'au siége du Pouzin, en 1574, il y avoit à l'armée un jeune Nostradamus, fils de Michel, qui, ayant prédit que la ville seroit brûlée, fut trouvé, comme on la pilloit, mettant le feu partout; et que Saint-Luc lui ayant donné de la baguette dans le ventre, son cheval, fait à cela, lui enfonça la rate d'un coup de pied, payement de sa méchanceté. Quelques

Je suis entré dans ces détails, parce qu'on ignoroit jusqu'ici l'origine d'un livre presque entièrement conforme au second manuscrit, et dont voici le titre :

La Vie et le Testament de Michel Nostradamus, etc., Paris, 1789, in-12 de 179 pages.

Ce volume contient, de plus que le premier manuscrit, cinq quatrains et un sixain, qui se trouvoient probablement dans le second, car les derniers événements qui y sont mentionnés, ont suivi de près la mort d'Antoine Farnèse, duc de Toscane, arrivée en 1731. Un motif pour faire connoître les sources de ce livre, c'est que l'éditeur dit, à la fin de l'avertissement, qu'il *est pris mot à mot dans un manuscrit fait par Edme Chavigny, connu par différents bons ouvrages sous le nom de Janus Gallicus :* mauvais moyen d'inspirer la confiance, puisqu'on lit, p. 12 : *S'il en falloit croire Jean-Aimé de Chavigny en son Janus françois*, etc.

Bouys. — Nouvelles considérations, puisées dans la clairvoyance instinctive de l'homme, sur les oracles, les sibylles et les prophètes, et particulièrement sur Nostradamus, sur ses prédictions concernant : 1° la mort de Charles Ier, roi d'Angleterre; 2° celle du duc de Montmorency, sous Louis XIII; 3° la persécution contre l'Église chrétienne, en 1792; 4° la mort de Louis XVI, celle de la reine et du Dauphin ; 5° l'élévation de Napoléon Bonaparte à l'empire de France ; 6° la longueur de son règne; 7° la paix qu'il doit procurer à tout le continent; 8° sa puissance, qui doit être un jour aussi grande sur mer qu'elle

écrivains recueillirent cette anecdote, et l'avant-dernière édition de Moréri la mit sur le compte de César. Mais comme on s'aperçut qu'il étoit mort plus de cinquante ans après, La Monnoye, annotant Lacroix du Maine, attribua l'aventure à un autre fils de Nostradamus, né longtemps avant César. Il falloit que ce fût le Michel de Jaubert et de Guynaud : aussi trouve-t-on dans les dictionnaires historiques actuels un *Nostradamus (Michel) dit le jeune*, qui voulut faire le prophète comme son père; mais, l'événement n'étant jamais d'accord avec ses prédictions, il devint la fable de toute la province; c'est pourquoi il abandonna ce métier, et se contenta de publier un traité d'astrologie en 1563. Malheureusement pour lui, il ne persista pas dans cette sage résolution, et voulant réussir au moins une fois, etc.

l'est actuellement sur terre; 9° enfin la conquête que ce héros doit faire de l'Angleterre, etc., par Théodore Bouys, ancien professeur à l'École centrale de la Nièvre. Paris, 1806, in-8.

Bien que l'auteur se flatte d'avoir prudemment évité les explications forcées et ridicules des autres commentateurs, ce titre seul prouve qu'il s'est brisé contre le même écueil. Il réussit pourtant quelquefois assez bien, en altérant un peu le texte; mais il avoue qu'il doit presque tout ce qu'il sait à un de ses compatriotes, ancien promoteur de l'archevêché de Paris, qui a fait sur Nostradamus un ouvrage très-considérable et très-intéressant. Il paroît même qu'il reproduit mal les confidences de son maître, car celui-ci, mécontent de voir gâter ses idées et publier sans son aveu le fruit de ses veilles, lui dit qu'il n'entend point ce qu'il veut expliquer, et réfute son système de clairvoyance instinctive dans la brochure suivante :

Motret. — Essai d'explication de deux quatrains de Nostradamus, à l'occasion du livre de M. Bouys, intitulé, etc. Paris et Nevers, 1806, in-8° de 4 et 65 pages.

L'explication des quatrains est curieuse, aussi bien que les idées de l'auteur sur le style du prophète. A l'entendre, Nostradamus veut être sérieusement étudié pour être compris, surtout si on entreprend de l'expliquer aux autres; la description des événements majeurs se compose chez lui d'un assez grand nombre de quatrains épars, ayant chacun un sens complet, mais qui demandent à être réunis pour s'éclairer mutuellement; chaque épisode historique est d'un style qui suit des lois différentes, et l'observation générale que le françois de l'auteur est une espèce de caricature du latin, ne suffit point dans tous les cas. — Les quatrains représentent chacun un objet principal, unique, revêtu des circonstances accessoires relatives au temps, au lieu et à la manière. — En supprimant dans sa langue factice presque toutes les liaisons du langage ordinaire, Nostradamus semble avoir quitté la plume pour prendre le pinceau. Cependant la syntaxe latine, dont il se rapproche tant qu'il peut, parce qu'elle est avare de liaisons, amie des

inversions et des ellipses, fournit assez ordinairement le moyen de construire régulièrement la phrase. Le style, devenu extrêmement concis par cet artifice, est de plus énigmatique, allégorique et figuré. — Ne craignez pas que cela vous jette dans le vague ou dans le vaste domaine de l'imagination, car la syntaxe latine a ses règles, et ses ellipses ont des bornes. D'ailleurs le peintre de l'histoire des siècles à venir a des touches si fières, si vigoureuses, si parfaitement originales, qu'il est impossible de les appliquer à d'autres objets qu'à ceux qu'il a voulu représenter. D'autres fois ce sont les noms propres en toutes lettres, ou la moitié de ces noms, ou leur traduction d'une langue dans une autre, ou leur anagramme; les dates des années, des mois et des jours, ou patemment, ou sous le voile mystérieux et transparent du langage astrologique, qui remettent sur la voie, et ne permettent plus d'en sortir. — C'est dans cet esprit que Nostradamus veut être lu et expliqué, en observant qu'il parle au fond latin, quelquefois grec, souvent italien, ou le patois de ses personnages, sous l'écorce de son vieux françois; et que, pour de très-bonnes raisons qu'il déduit fort au long, il a jeté ses quatrains pêle-mêle. Aussi le premier devoir de l'interprète est de rassembler et de mettre à leur place ces ossements épars du squelette prophétique, pour lui rendre les muscles, la chair, le sang, la vie enfin, dont il semble dépourvu.

Voilà certes une belle déclaration de principes, et il est fâcheux que l'ouvrage de l'auteur n'ait pas vu le jour, s'il justifioit ce programme.

Je m'arrête ici. Les égards que l'on doit aux vivants m'empêchent de continuer une revue qui seroit d'ailleurs peu fructueuse. Mais, avant de passer aux éditions, jetons un coup d'œil sur les écrits de Nostradamus et de ses adversaires.

F. Buget.

(*La suite prochainement.*)

DES AMÉLIORATIONS

DES

BIBLIOTHÈQUES DE PROVINCE [1].

UNE VISITE A LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'ÉPINAL (VOSGES).

12 octobre 1860.

C'est une jolie ville qu'Épinal, avec ses maisons fraîches et élégantes qui semblent n'êtres bâties que depuis hier, avec ses trottoirs en asphalte, ses fontaines toujours jaillissantes, ses lanternes à gaz, ses rues pavées à neuf, son antique cathédrale aux arceaux à plein cintre et à la tour quadrangulaire, ses deux beaux ponts en pierre et son pont suspendu, jetés sur la Moselle et sur le canal qui longe la rivière! Lorsque le soleil luit et qu'il réchauffe les forêts de mélèzes qui, de toutes parts, bornent l'horizon, on s'empresse de visiter les ruines du vieux château presque entièrement enseveli sous la montagne qui lui servoit de base, on s'égare sur les mamelons boisés et toujours verts qui dominent et enserrent la ville au nord et au midi, ou l'on s'en va rêvant sous les marronniers plantés aux bords de la Moselle, qui roule ses ondes limpides et écumeuses au travers de la capitale des Vosges. Mais l'été est de courte durée à Épinal, et déjà, depuis quelques jours, la tempéra-

(1) Plusieurs bibliographes, qui habitent les départements, nous ont promis des notices sur les bibliothèques des principales villes de France, bibliothèques si peu connues et qui renferment pourtant des collections si curieuses et de si précieux ouvrages. Nous espérons de la sorte pouvoir donner une idée exacte de l'état de ces bibliothèques qui méritent d'attirer la sympathie des amis des livres. (*Note du Rédacteur.*)

ture devient âpre, la neige tombe à larges flocons, la bise souffle avec violence, le froid est piquant. Il faut renoncer aux longues promenades; il faut chercher d'autres distractions.

Rappelons-nous alors qu'Épinal est la patrie du premier imagier de France et de Navarre, M. Pellerin, l'enfant des Vosges, qui depuis trois générations fabrique ces estampes enluminées qu'auroient pu revendiquer les tailleurs d'images du XVe siècle et les éditeurs de *la Nef des fols* et du *Mirouer de l'humain lignaige*. On retrouve les estampes des Pellerin dans toutes les parties du monde; elles font encore la joie des petits et des grands. Qui ne connoît *le Juif errant* et sa complainte; *Crédit est mort, les mauvais payeurs l'ont tué*, et l'apothéose rimée de cet important personnage dont la mort a désespéré le marquis d'Argent-court et sa noble lignée. L'esprit s'allie à la naïveté et à la fantaisie dans l'œuvre artistique des Pellerin. En feuilletant leurs cahiers d'images, on prend plaisir à passer en revue ces figures grotesques, à lire la prose et les vers qui expliquent chaque scène. On admire la variété des sujets, la verve du dessinateur. Quelle superbe galerie d'originaux! quelle désopilante collection de facéties moralisées!

J'adresserai cependant un reproche à notre imagier d'Épinal. Pourquoi a-t-il fait disparoître la boutique séculaire qui fut le berceau de tant d'illustres personnages? Elle s'harmonisoit si heureusement avec les estampes qui, collées aux vitres, sembloient narguer les passants. Pourquoi a-t-il construit sur ces respectables débris une maison vaste et élégante? Ce changement de domicile a dû faire verser bien des pleurs à cet excellent *M. de La Palisse*, à l'incomparable *Toto Citrouillard*, au mélancolique *Court-à-Pattes*, à la sensible *Fifine Mistanflûte*. Ils n'oseront plus se pavaner aux fenêtres et rire au nez des curieux. Honteux d'être si richement logés, ils ne respireront à l'aise que lorsqu'ils seront lancés dans le monde.

Il est évident qu'après avoir savouré les images de Pellerin, l'esprit peut sentir le besoin d'une nourriture plus substan-

tielle. Pour satisfaire son appétit, il nous suffira de franchir le pont suspendu, et nous nous trouverons en face de deux édifices modernes sur lesquels on lit : MUSÉE. — BIBLIOTHÈQUE. Les inscriptions lapidaires et les antiquités de tout genre que renferme le musée des Vosges pourroient être l'objet d'une notice intéressante; mais, j'en demande pardon aux archéologues; j'écris pour le *Bulletin du Bibliophile*, et j'entrerai à la bibliothèque publique d'Épinal.

On est reçu dans cet établissement par le plus obligeant des bibliothécaires. M. Tihay accueille les visiteurs comme des amis, et s'empresse de faciliter leurs recherches : on peut quelquefois le fatiguer, mais l'importuner, jamais. Il connoît par cœur les livres confiés à sa garde; et, dès que vous aurez formulé une demande, l'ouvrage que vous désirez sera déjà sous vos yeux. Je suis heureux de consigner ici l'expression de mes sentiments de gratitude pour l'inaltérable complaisance du conservateur de la bibliothèque d'Épinal et pour les nombreux renseignements qu'il m'a communiqués.

La bibliothèque publique d'Épinal, ainsi que la plupart des bibliothèques publiques de la France, doit son origine aux livres et aux manuscrits qui devinrent la propriété des communes après la suppression des abbayes en 1789. Le département des Vosges possédoit dans sa circonscription l'abbaye de Senones, illustrée par D. Calmet, les abbayes de Moyen-Moustier, d'Estival et de Chaumouzey. Les bibliothèques de ces monastères étoient riches et nombreuses. Des délégués de l'administration centrale examinèrent tous ces livres et les partagèrent entre les villes d'Épinal, Saint-Dié, Rambervillers, Remiremont, Mirecourt et Neufchâteau. Au lot échu à Épinal on ajouta les collections provenant des maisons religieuses de la ville et la charmante bibliothèque du prince de Salm, dont les petits États, ayant Senones pour capitale, furent cédés à la France par un traité, et réunis au département des Vosges. La bibliothèque du prince de Salm se distingue par la beauté des éditions, l'excellente conservation des exemplaires et l'élégance

des reliures. Quant aux ouvrages extraits des couvents d'Épinal, ils se composoient uniquement de bibles et de commentaires, de sermons, de vies des saints, de chroniques des ordres religieux, et surtout d'œuvres mystiques et ascétiques; ces volumes étoient généralement en mauvais état.

Malheureusement ces collections bibliographiques restèrent entassées pêle-mêle, pendant plusieurs années, dans des salles dont la toiture délabrée et les fenêtres brisées ne les garantissoient ni du soleil ni de la pluie. Cependant le 7 novembre 1793, l'administration centrale nomma Joseph Roussel conservateur de la bibliothèque d'Épinal; il eut bientôt pour successeur l'ancien prieur de Chaumouzey, M. Chenin. Celui-ci fit dresser quelques rayons qui reçurent autant de volumes qu'ils purent en contenir; ceux qui n'y trouvèrent pas de place, restèrent encore empilés sur les planchers. M. Chenin, infirme et septuagénaire, mourut en 1817; et, par décision ministérielle du 21 juin de la même année, M. Parisot devint bibliothécaire. Il étoit temps que la bibliothèque d'Épinal fût confiée à un homme zélé et laborieux; depuis vingt-huit ans, livres et manuscrits gisoient en proie à l'humidité, à la poussière, à tous les éléments de destruction et de dilapidation : c'est à faire frémir le moins passionné des bibliophiles. La tâche du nouveau bibliothécaire étoit longue et pénible : il falloit vérifier l'état des volumes, apprécier leur valeur, constater les doubles, classer les livres sur des rayons, établir des catalogues. M. Parisot se mit résolûment à l'œuvre, et, avec le concours de Psaume, le bibliographe lorrain, connu par son *Nouveau manuel du libraire*, deux années suffirent pour la rédaction des catalogues. On reconnut une immense quantité de doubles sans valeur ou complétement détériorés; on s'en débarrassa par des échanges, des ventes et par des dons faits aux écoles et aux prisons. Il existe encore dans cette bibliothèque 1061 volumes doubles qui ne peuvent plus être aliénés sans autorisation ministérielle. Enfin la ville d'Épinal fit construire, en 1825, un vaste édifice entièrement isolé, dont le

rez-de-chaussée est réservé aux écoles communales, et l'étage supérieur à la bibliothèque publique. On y plaça une magnifique boiserie provenant de l'abbaye de Moyen-Moustier, et maintenant cette bibliothèque, qui occupe cinq salles hautes et bien aérées, est une des plus jolies qu'on puisse trouver dans une ville de dix mille habitants.

M. Parisot mourut en 1842; il fut remplacé par M. Briguel, ancien professeur de rhétorique; et depuis 1846, M. Tihay est conservateur de la bibliothèque d'Épinal.

En vérité, il faut aimer les livres d'un amour bien désintéressé, pour se dévouer à l'emploi de bibliothécaire en province. Voici le budget de la bibliothèque d'Épinal en 1839. Traitement du bibliothécaire, 300 fr.; gages du garçon de salle, 150 fr.; acquisitions de livres, souscriptions, reliures, chauffage, etc., 600 fr. : Total, 1050 fr.—Les appointements du bibliothécaire ont été successivement élevés à 400 fr., 600 fr., et sont actuellement à 1000 fr. — Les gages du garçon de salle ont atteint le chiffre de 300 fr.; mais la somme consacrée aux acquisitions et à l'entretien, est réduite à 400 fr.

Depuis 1839, la bibliothèque d'Épinal s'est accrue de 3000 volumes au moins, par des acquisitions et surtout par les dons du gouvernement. Au lieu de 17 000 volumes imprimés, constatés à cette époque, elle en possède aujourd'hui plus de 20 000, sans compter 217 manuscrits, que nous n'oublierons pas de signaler à l'attention de nos lecteurs.

Les livres imprimés se répartissent en nombre presque égal, dans l'histoire et dans les sciences et arts, qui forment ensemble plus de la moitié de la bibliothèque. La série des belles-lettres contient 3200 volumes ou environ. La théologie et l'histoire des religions, qui encombrent ordinairement les rayons des bibliothèques créées à l'aide de collections monastiques, ne renferment cependant que 4200 volumes. La jurisprudence est en minorité, comme dans toutes les grandes bibliothèques : on y compte seulement 972 volumes.

Les diverses époques de l'imprimerie, depuis 1468, sont représentées dans la bibliothèque d'Épinal par de nombreuses éditions, dues aux plus célèbres typographes, tels que les Alde, les Estienne, les Elzevier, Plantin, Hackius de Leyde, Froben de Bâle. On pourroit encore citer, de Paris : Thielman Kerver, Rembolt, Vlrich Gering, J. Badius, A. Verard, Ph. Pigouchet, S. Vostre, J. Petit, S. de Colines, etc.; de Lyon : Mathias Husz, J. Cleyn, Ol. Arnoullet, J. de Tournes, Gryphius; de Strasbourg : Martin Flach, H. Brant, Grüninger; de Rome : C. de Swenheim, Arn. Pannartz; de Venise : Nic. Jenson, Tac. de Tridino, etc., etc.

65 volumes sont datés de 1468 à 1500; 96, de 1501 à 1550. Au delà de cette période on trouve un grand nombre de livres rares, curieux ou précieux. Dans la série des monuments antiques, on lit les noms de Grüter, Grævius, Gronovius, de Montfaucon, Adrien de Valois, de Caylus, Piranesi, etc. Dans les autres classes sont disséminés nos grands ouvrages modernes, qu'il est inutile de signaler.

Ces notes peuvent déjà donner une idée de l'ensemble de la bibliothèque d'Épinal. Mais nous indiquerons plus spécialement un certain nombre de volumes qu'on rencontre assez rarement. — LACTANCE, *Rome*, 1468 ; édition très-rare. Exemplaire dans une condition exceptionnelle par ses majuscules en or et couleur, et par ses bordures peintes à l'instar de celles des anciens manuscrits ; cette édition n'a été tirée qu'à 275 exemplaires. — BIBLIA SACRA, *Venise*, *Nic. Jenson*, 1476. Magnifique exemplaire de Réné II, duc de Lorraine, imprimé sur vélin, initiales et bordures peintes et rehaussées d'or. C'est un sixième exemplaire à ajouter aux cinq exemplaires sur vélin déjà connus. — APPIANI Historiæ, *Venise*, 1477 : Chef-d'œuvre de typographie. Initiales gravées sur bois ; la première page est entourée d'une bordure également gravée sur bois. M. Brunet croit que cette bordure est la première de ce genre qui ait été employée. — VALERIUS FLACCUS, Argonautica, *Bologne*, 1474 ; première édition avec date. — PRISCIANUS, Opera

grammatica, *Venise*, *Marcus de comitibus sociusque ejus Gir. Alexandrinus*, 1476. Seul ouvrage imprimé par ces deux associés. — BARTHÉLEMY DE GLANVILLE, Anglais, Propriétés des choses, trad. par Jean Corbichon, *Lyon*, *Mathias Husz*, 1482, fig. : Première édition françoise. *Lyon*, *M. Husz*, 1491 : Édition sans figures. Enfin, le texte latin de 1488.— LA NEF DES FOLZ, trad. en prose, par J. Drouyn, *Lyon*, *G. Balsarin*, 1489 : Première édition.—LE MIROER DE LA RÉDEMPTION DE L'HUMAIN LIGNAIGE, *Lyon*, *M. Husz*, 1483. Édition citée comme très-rare. — GUILLAUME D'AUXERRE, Summa in sententias, *Paris*, *Ph. Pigouchet*, 1500. Seule édition du quinzième siècle.—BOUGOUYN. L'Espinette du jeune prince conquérant, *Paris*, *A. Verard*, 1508. M. Brunet croit que le privilége du roi accordé pour trois ans à A. Verard, est l'un des plus anciens qu'on trouve dans des livres imprimés à Paris.—JAC. DE THERAMO OU DE ANCHARANO, Processus Luciferi, 1475.—GESTA ROMANORUM, *s. l. ni d.* ; et le Communiloquium, *Strasbourg*, 1489.

Je citerai encore : STRABO, De Situ orbis, 1494. Première traduction latine par Guarini et Tiphernas ; l'un des premiers monuments de la renaissance des lettres en Italie. — AUCTORES VIII, nempe Catho, Facetus, etc., *Lyon*, 1498. — TERENTII Theatrum, *Strasbourg*, *Grüninger*, 1499.—HEURES, *Paris*, *Th. Kerver*, 1499, 1502 (vélin), 1507.—FIGURES DU VIEIL TESTAMENT ET DU NOUVEAU, *Paris*, *Gilet Cousteau*, *vers* 1520. — MARTIAL D'AUVERGNE, Arresta amorum, *Lyon*, *Seb. Gryphius*, 1546. Première édition avec le 52e arrêt.

Ajoutons à cette liste, les deux beaux livres suivants : IMAGO primi sæculi Societatis Jesu, *Anvers*, *Plantin*, 1640 ; gravures par Corn. Galle. Exemplaire en maroquin, aux armes du prince de Salm.— LES HEURES de Louis XIII (Parva officia). *Impr. royale*, 1643 ; 2 vol. in-4, mar. vert doublé de tabis aux armes de France, dos et coins fleurdelisés.

La bibliothèque d'Épinal renferme aussi quelques volumes rares et curieux, relatifs à l'histoire de la Lorraine, tels que : NANCEIDOS, de P. de Blaru, 1518 : ce beau livre est générale-

ment cité comme le premier ouvrage imprimé à Saint-Nicolas du Port. — PÉRONVILLE, Histoire de la triumphante victoire obtenue contre les Luthériens, par le duc Antoine, *Paris*, 1526. — RÉMI (Nicolas), Demonolatreia, *Lyon*, 1595. Livre rare, parce que la famille de l'auteur en a supprimé un grand nombre d'exemplaires. Nicolas Rémi, conseiller du duc de Lorriane et enquesteur sur le fait de sorcellerie, fit brûler plus de neuf cents prétendus sorciers, dans l'espace de quinze ans. — RUYR (Jean), Les saintes antiquités de la Vosge. *Épinal, Ambroise Ambroise*, 1625. — COUTUMES PARTICULIÈRES de la Bresse (Vosges), *Nancy*, 1754.

Enfin, voici quelques ouvrages singuliers, dont les titres mystiques peuvent figurer avec avantage auprès du *Décrotoire de vanité* et des *Allumettes du feu divin*. « Le Bouquet des belles et diverses fleurs d'une senteur merveilleuse, lié par un filet historial; par Théodore de Manissy. *Lyon, J. Pillehotte*, vers 1589. » — « La Perle évangélique, trésor incomparable de la sapience divine, trad. du latin par les PP. de la Chartreuse-lez-Paris. *Paris*, 1602. » — « Le Pressoir mystique, par J. d'Intras. *Paris, R. Fouet*, 1605. » — « Le Jardin de plaisir et de récréation spirituelle, par Crespet. *Paris*, 1605. » — « La Peinture spirituelle, par Richeome. *Lyon*, 1611. » — « Le Promenoir spirituel de l'âme contemplative, divisé en dix allées, par de Nervèze. *Lyon*, 1617. » — « Les Sept trompettes spirituelles pour réveiller les pécheurs. *Espinal, P. Hovion*, 1620. Ce livre commence ainsi : « Les sept anges qui avoient les sept trompettes se sont préparés, *chacun à part soy*, pour sonner sa trompette. » — « Amalthée, ou corne d'abondance des grâces et vertus de la glorieuse Vierge Marie, par Jacques Branche, curé de Langeac. *Lyon*, 1622. » — « L'Amphithéâtre du Calvaire, drame lamentable, par André Valladier. *Paris*, 1623. »

Outre les livres imprimés, la bibliothèque d'Épinal possède, comme je l'ai déjà dit, 217 volumes manuscrits fort importants, les uns par leur ancienneté, les autres par leur valeur

historique. Parmi les manuscrits anciens, j'indiquerai d'abord, un Antiphonaire du xe siècle, avec musique notée; un Missel à l'usage de Toul, daté de 1334; un Missel à l'usage de Rome, de 1440; un Bréviaire pour l'église de Châlons-sur-Marne, daté de 1250; — pour l'abbaye de Gorze, de 1294; — pour l'église de Besançon, du xive siècle; — pour l'église de Remiremont, de 1460; un Cérémonial pour l'église de Toul, daté de 1359; un Diurnal, de 1386; un autre, de 1420; et un Office de la Vierge, de 1300.

Mais les manuscrits suivants sont encore plus précieux : Evangelium secundum S. Marcum, 25 feuillets de vélin pourpre, encadrés d'un filet d'or. Caractères en or, de la fin du xe siècle; petit in-folio. Reliure massive en argent, ornée de filigranes, de feuilles en relief et de pierres enchassées : on voit aux quatre coins, des boîtes rondes, servant de reliquaires, fermées de plaques portant en relief les attributs évangéliques. Cette reliure est appliquée sur un ais de bois. Le centre est occupé par un parallélogramme en ivoire, de 20 centimètres de haut sur 12 centimètres de large, admirablement fouillé; cette sculpture représente la Vierge à la fleur, debout entre saint Jean et sainte Catherine; au-dessus des personnages, sont trois ogives à clochetons fleuronnés, d'où sortent deux anges munis d'encensoirs. — Les ornements en métal ont souffert des injures du temps, mais l'ivoire est parfaitement conservé.

S. Jérome. De Monacho peregrino : manuscrit du viiie siècle. — S. Augustini Sermones : ixe siècle. Cet ouvrage est suivi d'un glossaire latin et anglo-saxon, pour expliquer les expressions barbares qui s'étoient introduites dans la basse latinité. Ce précieux glossaire a été envoyé à Paris et copié pour la Bibliothèque impériale, en 1837. — Evangelia per circulum anni : très-beau manuscrit in-folio, du ixe siècle. Sur les feuillets de vélin restés blancs au commencement et à la fin de ce volume, on a inscrit, à la même époque, un grand nombre de donations de serfs et de serves à l'abbaye de Senones.

Je terminerai cette nomenclature, par un manuscrit in-4°, de la fin du IXe siècle. Il est intitulé : SEDULII Opera poetica; Juvenci carmen; Benedictio duodecim patriarcharum; Sibyllæ cujusdam versus; Catonis libri VI, etc. Non-seulement cet ancien manuscrit peut fournir des variantes utiles, mais il devient encore plus important par les notes marginales et interlinéaires, du XIIIe siècle, dont le Caton est surchargé.

Il ne faut pas cependant que les manuscrits anciens nous fassent oublier les manuscrits modernes; car c'est dans la bibliothèque d'Épinal qu'ont été déposées les pièces manuscrites recueillies par D. Calmet. Cette collection forme 50 volumes in-folio. C'est là que les villes de Metz et de Saint-Mihiel ont trouvé les chroniques originales de leur histoire, dont quelques-unes sont déjà publiées.

Ma tâche est terminée. En écrivant l'histoire de la bibliothèque d'Épinal, je crois avoir écrit l'histoire de la plupart des bibliothèques de province. J'ai inscrit dans cette notice, les noms des bibliothécaires qui se sont succédé depuis l'organisation de cet établissement jusqu'à nos jours, afin de conserver dans le *Bulletin du Bibliophile*, la mémoire de ces laborieux gardiens de nos richesses bibliographiques, dont les soins et les travaux sont si modestement rétribués. En signalant aux bibliophiles quelques volumes rares ou curieux, aux paléographes des manuscrits précieux, aux écrivains une collection importante de documents, presque tous originaux, relatifs à l'histoire particulière d'une province et même à l'histoire générale de la France, j'ai voulu prouver que les bibliothèques des plus petites villes ne sont pas à dédaigner et qu'on y découvre souvent des trésors, que le hasard seul nous révèle. J'aurois pu citer un bien plus grand nombre de livres et de manuscrits; mais, j'ai pensé que des indications sommaires suffiroient pour arracher à l'oubli une bibliothèque aussi intéressante que celle d'Épinal.

A. BRIQUET.

LETTRE INÉDITE

DE CHARLES NODIER

AU DOCTEUR KOREFF (1).

Paris, 4 avril 1832.

Sage Koreff,

Vous qui daignez croire aux perceptions lucides du sommeil, même dans les gens sans lettres et sans savoir comme moi, accueillez sous les ailes de votre génie une de mes perceptions; fécondez-la, et faites-en votre gloire.

Le *choléra* est une maladie pneumonique.

Il est diamétralement opposé à l'affection commune des phthisiques, qui consiste dans une aptitude excessive à décomposer l'air atmosphérique pour en absorber la partie vitale.

Le *choléra* consiste dans une atrophie spéciale du poumon, qui le rend inapte à cette décomposition salutaire.

Les *cholériques* meurent asphyxiés. Cela est démontré par le pronostic, par le symptomatisme et par l'autopsie.

Dieu a dit : Vous avez décomposé l'air; voici la maladie : cherchez le remède.

Les doctes ont approché de la vérité en recourant aux boissons oxygénées, qui ont produit quelques bons effets. Les doctes ressemblent beaucoup à un homme distrait qui cherche ses lunettes, et qui les a sur le nez.

Appliquez hermétiquement aux organes respiratoires externes d'un cholérique le limbe d'un cornet, terminé par un siphon. Plongez le siphon dans l'oxygène, et, après cinq ou six aspirations, dites à votre malade : *Surge et ambula.*

Si le cas n'est pas équivoque, il se lèvera et il marchera.

Le ciel, sage Koreff, vous ait en sa sainte et digne garde!

CHARLES NODIER.

(1) Le docteur Koreff étoit un ami d'Hoffmann, l'auteur des *Contes fantastiques*. Nous devons à l'obligeance de M. Honoré Bonhomme la communication de cette curieuse épître.

ANALECTA-BIBLION.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

I

Le Nouveau Testament en françois, traduction de Mésenguy, publiée par *M. de Sacy*.

Les derniers volumes de la Bibliothèque spirituelle ont paru il y a déjà quelque temps. Cette fois c'est le Nouveau Testament traduit par Mésenguy que M. de Sacy nous donne. Personne ne s'en plaindra ; et après avoir entendu les excellentes raisons par lesquelles l'éditeur explique son choix, tout le monde y applaudira du meilleur de son cœur. Le Nouveau Testament en effet, voilà le seul couronnement vraiment digne de ce petit monument élevé en plein XIXe siècle à la gloire du mysticisme.

XIXe siècle et mysticisme ! alliance de mots et d'idées qui fera sourire plus d'un lecteur, alliance de mots et de choses qui semblent incompatibles et qu'il étoit réservé à M. de Sacy de réaliser avec le bonheur et la bonne grâce que chacun sait, et dont il est inutile de venir encore une fois parler ici.

Une chose pourtant me frappe que je ne puis m'empêcher de remarquer, c'est avec quelle gradation habile l'éditeur nous a menés pas à pas, comme feroit une tendre mère dirigeant l'esprit de son enfant, du point le plus moderne, et par conséquent le plus acceptable pour nous de la doctrine chrétienne, je veux dire de la morale de l'Imitation au point culminant du christianisme, à la morale de l'Évangile. Après tout peut-être notre siècle a-t-il plus d'un rapport avec celui

où fut écrit ce livre si consolant de l'Imitation ; notre société est en proie aux mêmes inquiétudes ; et les paroles du solitaire inconnu ont toujours leur application pour nos cœurs lassés de tant de choses. Au contraire cette morale si jeune, si forte, si nourrissante de l'Évangile demande des âmes jeunes, vaillantes et pleines de séve. M. de Sacy nous a préparés à la recevoir en nous menant successivement de saint François de Sales à Bossuet, de Bossuet à Fénelon, de celui-ci aux maîtres de Port-Royal, Duguet et Nicole : après avoir ainsi élargi nos âmes, après leur avoir rendu la vitalité nécessaire, c'est alors qu'il nous jette en plein Évangile. S'il y a eu calcul de sa part, remercions-le ; si c'est un peu au hasard qu'il a marché, félicitons-nous en pensant que le hasard a fait les choses aussi bien qu'aurait pu les faire l'artifice le plus raffiné d'un maître expert aux choses du cœur et de l'idéologie morale.

On ne s'attend pas sans doute à lire ici une étude nouvelle sur la beauté littéraire de l'Évangile. Il y a bien longtemps que tout a été dit sur ce sujet. Depuis saint Augustin, qui l'a approfondi en maint passage de son traité de la *Doctrine chrétienne*, jusqu'à Chateaubriand, les plus grands esprits sont venus dire tour à tour ce qu'ils pensoient, ce qu'il falloit penser de la beauté et du prix des paroles qui ont servi à exprimer, à manifester aux hommes les divines pensées qui sont développées dans le Nouveau Testament.

Aussi M. de Sacy n'a-t-il pas cru devoir refaire ce que de si illustres devanciers avoient fait. Peut-être a-t-il poussé le scrupule un peu loin : il est toujours bon que des hommes comme lui nous disent leurs avis sur les questions qui en valent la peine. Qui sait s'il n'y a pas quelque lecteur, qui, pour adopter une opinion littéraire de M. de Sacy, passera sans s'en apercevoir à d'autres idées : pourquoi la littérature ne mèneroit-t-elle pas à la foi certains esprits inquiets et délicats ? C'est pour ceux-là que M. de Sacy auroit pu écrire quelques pages de critique littéraire. Il ne porte pas de robe ; sa parole est libre, indépendante : elle ne vient

jamais que de sa libre et pure conscience ; on le sait, et cela lui donne une singulière autorité près des sceptiques : on a en général toute confiance dans celui qui parle de bonne foi, et ne cherche à convertir personne. Il semble qu'en lui cédant, c'est à la raison même que l'on cède, et l'amour-propre qui se fait partout sa place, hélas ! est toujours flatté d'un pareil rôle. Ainsi M. de Sacy, en insistant un peu sur la belle simplicité du Nouveau Testament envisagé au point de vue littéraire, auroit fourni à quelques-uns des motifs pour aller vers le divin livre ; au plus grand nombre des motifs nouveaux de l'aimer mieux que par le passé.

Je voudrois aussi que M. de Sacy eût été un peu plus explicite en nous parlant de Mésengny dont il a préféré la traduction pour toutes sortes d'excellentes raisons. On connoît si peu les écrivains religieux du XVIIe siècle, que leur biographie est une complète nouveauté pour beaucoup de gens. On s'en tient volontiers en général aux quelques lignes passablement ironiques que lui a consacrées Voltaire : n'y a-t-il pas là une lacune qui méritoit d'être comblée par M. de Sacy, puisque M. Sainte-Beuve lui-même, dans son beau livre de *Port-Royal* dont j'aurai à parler bientôt, n'a rien dit de Mésenguy, supposant sans doute que tout le monde avoit présente à l'esprit une leçon où M. Villemain, à propos de Rollin, a dit quelques mots du solide écrivain janséniste qui a si bien traduit le Nouveau Testament réédité aujourd'hui par M. de Sacy.

Voilà, après avoir bien longtemps cherché, les deux seules objections que je ferai à l'éminent éditeur ; et je dois dire que je ne suis nullement convaincu de leur solidité : mais tout le monde sait que M. de Sacy se fâcheroit tout rouge si quelqu'un se permettoit, en rendant compte d'un de ses livres, de lui dire purement et simplement qu'il n'y a plus rien à glaner pour la critique là ou a passé son regard éclairé de la double lumière d'un grand esprit et d'une belle âme. Aussi est-on forcé avec cet homme modeste de faire de ces chicanes dont on est un peu honteux pour soi d'abord, et aussi pour le public

qui a le bon goût de n'y faire aucune attention ou bien de hausser les épaules.

Évidemment, en effet, il ne faudroit rien moins qu'un immense orgueil d'esprit pour oser avoir un autre avis que celui de M. de Sacy en matière de spiritualité chrétienne. Dès sa plus tendre jeunesse il a consacré son cœur à l'ordre de vérité dont il s'occupe; son esprit, son âme se sont nourris et imprégnés de la substance des vérités chrétiennes; la pratique du libéralisme l'a aidé à pénétrer plus avant dans ces doctrines de force et de magnanimité. Qui donc aujourd'hui peut se vanter, même parmi les plus savants, de comprendre aussi bien qu'un homme qui se trouve dans de pareilles conditions de milieu et de tendance, la simplicité et l'esprit de ces grands principes qui jurent si fort, hélas! avec les habitudes, avec les instincts du siècle où nous vivons?

Dans la vie de M. de Sacy tout l'a ramené à ce grand christianisme primitif, son éducation, ses souvenirs, son goût littéraire lui-même. C'est pour cela sans doute que chacune des préfaces qu'il a mises en tête des différents ouvrages dont se compose la Bibliothèque spirituelle est si pleine de sens et de véritable originalité. J'aime certainement beaucoup les morceaux purement littéraires de l'ingénieux écrivain; mais combien les préfaces de la collection dont je parle sont supérieures aux meilleurs articles de pure littérature! Comme M. de Sacy y est tout entier avec son esprit, avec son cœur, et avec les sentiments les plus vrais, les plus intimes de sa nature! Je ne sais rien de plus heureux, de plus pénétrant, de plus éloquent en ce genre, que les pages qui terminent son introduction au Nouveau Testament. Après s'être excusé avec une candeur charmante de n'avoir point reproduit je ne sais plus quelles notes dont Mésengny avait cru devoir orner sa traduction, il nous dit pourquoi, lui, il préfère la lettre pure et simple, sans aucune espèce de commentaire. L'Évangile, la bonne nouvelle, dit-il, n'a pas été prêchée seulement pour les doctes, elle s'adresse à tous : c'est pour cela que la parole des

apôtres est encore aujourd'hui si vivante. Ce qui semble incroyable à nos esprits saturés de critique, gangrenés de scepticisme, est la chose la plus naturelle du monde pour des âmes naïves et de bonne foi. « Entrez le dimanche dans une paroisse de village, dit M. de Sacy, au moment où le prêtre lit à son auditoire l'Évangile du jour en françois. Quelle attention! quel recueillement! hommes et femmes, jeunes et vieux, grands et petits, tous ont les regards tournés vers le prêtre. Je ne sais quelle lumière nouvelle brille dans les yeux les moins intelligents. Ces fronts, habituellement courbés sur la bêche ou sur la charrue, se relèvent pour entendre la sainte parole. Ce ne sont plus de pauvres laboureurs épuisés par le travail de chaque jour, et n'ayant une âme que pour penser aux besoins matériels de leurs corps. On diroit qu'alors seulement ils se souviennent de leur origine céleste, et qu'ils se sentent enfants de Dieu. Ce sont des hommes! Le récit des plus grands miracles les ravit sans les étonner. Les œuvres de Dieu les plus merveilleuses semblent n'avoir rien que de familier pour eux!... Ces paraboles pleines de mystères n'en ont pas pour ces pauvres gens. Ils en pénètrent le sens avec une satisfaction naïve.... Ils comprennent avec leur cœur. Et cette morale, si rigoureuse en apparence, si rude aux riches, si fâcheuse aux puissants, comment ne l'aimeroient-ils pas? Elle n'a que des bénédictions pour eux. Lisez donc l'Évangile en villageois et en enfant, si vous voulez n'y pas rencontrer de pierre de scandale; tout s'y éclaire d'une incomparable lumière. La simplicité du cœur, la droiture de l'esprit ne sont pas attachées à la condition; et la bénédiction de Jésus-Christ sera aussi pour vous : *Je vous bénis, mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux savants et que vous les avez révelées aux simples!* »

En transcrivant ce passage que j'ai dû mutiler à mon grand regret, parce que, dans une étude aussi sommaire que celle-ci, le lecteur s'étonneroit de voir une trop longue citation,

en transcrivant ce qu'on vient de lire, je me disois que si le *Génie du christianisme* avoit beaucoup de morceaux comme celui-ci, il ne seroit certainement pas moins poétique, mais il seroit moins vieillot à l'heure qu'il est; sa valeur seroit moins discutée. Ce qui manque aux imaginations grandioses de Chateaubriand, c'est l'accent de la vérité sentie : on diroit que ses meilleures pages sont des efforts de souvenir; on n'est jamais tenté de dire : « Cela vient du cœur. » Au contraire avec M. de Sacy, c'est presque toujours le premier jugement qui se présente à tout lecteur même ordinaire. Il est évident, par exemple, que le morceau dont nous venons de donner un extrait a été écrit par M. de Sacy, un dimanche, au moment où il revenoit de la messe du village qu'il habite : il a vu ce qu'il nous dit, il a senti pour son propre compte cette émotion qu'il veut faire passer en nous. Et c'est pour cela que nous l'acceptons si volontiers; nous sentons en lui non pas l'homme des livres, mais un homme, un homme de bonne foi, un homme de cœur.

Déjà, dans la publication des sermons de Bossuet, de Bourdaloue et de Massillon, nous avions assisté à ce que je n'ose pas appeler un coup d'éloquence, mais à un élan de sensibilité chrétienne. C'est au moment où M. de Sacy remarque combien est grande la différence de l'ère chrétienne et des temps antiques. Chez les anciens, les philosophes ne parloient que pour la minorité, pour les élus de l'intelligence ; chez nous, au contraire, il n'est si humble, si pauvre village, où, le dimanche, les paysans, les travailleurs les plus déshérités n'entendent prêcher la morale de Jésus-Christ, c'est-à-dire une morale aussi supérieure à la philosophie que le ciel l'est à la terre. Je ne donne que le sens du morceau auquel je fais allusion ; les lecteurs de M. de Sacy n'ont pas besoin que je cite un morceau qu'ils n'ont garde d'avoir oublié; et pour les autres, je ne veux pas le citer, afin qu'ils aient le plaisir d'aller le chercher eux-mêmes dans la collection des sermonnaires. J'en reviens à la préface du Nouveau Testament, si digne et

de M. de Sacy et du livre auquel elle sert d'introduction, et je dis que nulle part ailleurs l'auteur n'a autant mis de son âme, c'est-à-dire n'est arrivé à cette vérité profonde que les rhéteurs appellent l'éloquence. Ce n'est pas sans dessein que je m'exprime ainsi. Oui, M. de Sacy a laissé parler son cœur dans tout ce morceau, mais surtout dans ce passage qui le termine et qui dans son genre me paroît aussi émouvant que le dernier chapitre de la *Vie d'Agricola*. Il vient de dire que le christianisme, que la croix a des consolations pour toutes nos douleurs, et voici la dernière preuve qu'il en donne :

« Voyez cette pauvre mère qui vient de perdre son jeune enfant! Quel deuil! quel désespoir! Que lui direz-vous? Ton fils étoit né mortel; pleure; le temps effacera son souvenir de ton cœur et séchera tes larmes. Jésus-Christ lui dit : « Console-toi, « ma fille. Ton enfant, tu le reverras; je te le rendrai glorieux « et immortel, et ne conservant plus de l'enfance que ses grâces « et sa candeur. Ne te souviens-tu pas qu'il est écrit dans mon « Évangile : *Laissez venir à moi les petits enfants; le royaume de Dieu est pour eux et pour ceux qui leur ressemblent.*

C'est le chrétien qui a écrit ces lignes; mais le père de famille ne les dictoit-il pas? et une larme ne couloit-elle pas de ses yeux attendris au moment où sortoient de son cœur ces mots si simples et si touchants après lesquels il n'avoit plus rien à ajouter: car il avoit mis là les sentiments les plus intimes de son âme.

De pareils morceaux ne sont pas rares chez M. de Sacy; c'est par là qu'il pénètre si avant dans le cœur de ceux qui savent trouver un homme dans un écrivain. En ce sens, on peut dire qu'il a trop de sensibilité et trop d'âme pour qu'on le rattache, ainsi que le font volontiers certains critiques amis des phrases toutes faites, à l'école janséniste. A Port-Royal on n'entend pas de ces cris de la nature; ou plutôt on ne les entend que chez le plus grand de tous, que chez celui que je ne nomme pas, parce que M. de Sacy ne me pardonneroit pas d'aller jusqu'au bout de ma pensée.

Au reste, je ne suis pas surpris que la lecture du Nouveau Testament ait si bien inspiré son nouvel éditeur. Moi-même je viens de le relire lentement, en prenant mon temps, et je suis frappé de voir tout ce qu'il y a de saisissant dans le divin livre. A quelque point de vue qu'on l'étudie, quelles révélations et sur la nature humaine et sur la société d'alors! Quel jour nous ouvrent les Actes des apôtres sur le monde romain! Ce gouverneur Félix qui interroge saint Paul, qui l'écoute, qui est déconcerté de ses grands accents, et qui lui dit : « Nous vous écouterons une autre fois. » Quelle image exacte de ce qui devoit se passer alors dans le cœur de toute la gentilité! Quel étonnement devoit causer à ces âmes malades d'orgueil et de sensualisme cette doctrine d'humilité et de renoncement au monde! Ah! je conçois bien qu'en face du récit de ces merveilles, M. de Sacy ne se soit pas amusé à nous faire de la critique littéraire, et soit allé tout droit aux idées et aux sentiments qui font l'éternelle nouveauté du Nouveau Testament.

Mais j'ai honte de tant insister sur cette dernière publication de la Bibliothèque spirituelle; deux mots auroient suffi pour dire tout ce qu'il faut penser des volumes dont nous entretenons le lecteur. Ils sont dignes en tous points de ceux qui les ont devancés, ils sont dignes de la collection qu'ils complètent; ils sont dignes enfin de M. de Sacy. La fin couronne bien l'ouvrage entier.

Qu'elle s'en aille désormais à travers le monde, cette charmante collection; elle y fera son chemin. Elle ne l'y fera que trop bien, j'en ai peur. Dans quelques années, si M. Techener ne prend ses mesures, ces beaux volumes de la Bibliothèque spirituelle deviendront introuvables; ils seront l'occasion de mille disputes acharnées entre les bibliophiles.

Mais pourquoi m'arrêter en si beau chemin, pendant que je suis en train de dire tout haut ce que je rêve et ce que souhaiteroit le public? Pourquoi M. de Sacy ne feroit-il pas pour l'éducation, pour la morale, ce qu'il a fait pour la piété. Nous avons tant de livres sur toutes les matières que, faute de savoir

s'orienter, notre paresse en profite et nous ne lisons plus rien. Des livres de choix, des traités de courte haleine, mais pleins de choses et précédés d'une préface de M. de Sacy, nous tireroient de cette apathie, de cette honteuse indifférence. Pourquoi M. de Sacy ne nous donneroit-il pas une édition de Pascal, par exemple, ou bien, si cet austère sujet lui fait peur, de Mme de Sévigné qu'il doit tant aimer, et pour de si profondes raisons! Mme de Sévigné éditée par M. de Sacy! quelle fête pour les gens de goût! il faut seulement, ai-je besoin de le dire, que la préface n'y manque point : car elle ne sera pas un médiocre attrait à la nouvelle publication. C'est par elle que seront et sollicités et initiés force lecteurs. N'y a-t-il pas là de quoi tenter M. de Sacy, qui doit voir avec douleur que la nuit qui se fait autour des meilleurs livres d'autrefois devient de plus en plus épaisse. Je sais bien qu'il aime le silence comme s'il avoit le droit de se dérober au public; mais on sait aussi comme il aime le grand siècle et les bons écrits qui en sont l'éternel honneur; on sait comme il aime la morale, la jeunesse, en un mot tout ce qui est bon, tout ce qui est beau. Mais qui sait? peut-être que je prêche un converti; peut-être que M. Techener, pendant que je m'évertue, en sait plus long qu'il ne dit. Nous verrons bien.

Quant à la Bibliothèque spirituelle, on entendra bientôt parler des hauts faits auxquels elle donnera lieu dans la mêlée des enchères, et les amateurs pauvres se tiendront piteusement à l'écart, regrettant de ne pouvoir au moins relire les préfaces de M. de Sacy. Si donc j'osois, chétif, émettre un avis sur cette matière, bien plus littéraire encore que bibliographique, à la place de M. Techener, voici ce que je ferois. Je demanderois à M. de Sacy, dans cinq ou six ans, l'autorisation de réimprimer à part ses belles préfaces; je le prierois d'y joindre quelques chapitres sur Arnauld, par exemple, sur Quesnel et quelques autres théologiens de l'école françoise et classique. L'ensemble de ces diverses études formeroit une histoire complète de la grande spiritualité dans notre pays; et le

jour où les volumes de la Bibliothèque spirituelle ne seront plus à la portée de toutes les bourses, ceux qui ne pourront pas les avoir se croiront dédommagés en lisant ce qui aujourd'hui en fait la nouveauté et le principal attrait pour beaucoup de lecteurs. Voilà mon vœu; qu'il se réalise ou non, j'ai l'espoir que M. de Sacy, encouragé par l'accueil que le public fait à tout ce qui porte sa marque, nous donnera encore quelque maître ouvrage. Il nous le doit. C'est bien d'avoir songé aux personnes pieuses; mais qu'il fasse donc aussi quelque chose pour la majorité des lecteurs; qu'il reprenne la plume avec laquelle il a écrit pour le petit nombre des élus les préfaces de la Bibliothèque spirituelle; et le public, auquel il aura encore une fois rendu service, courra comme toujours avec empressement et reconnoissance vers des publications dans lesquelles il sera sûr de trouver ce qui fait trop souvent défaut aux livres d'aujourd'hui, les mérites d'un réel et sérieux talent avec la sincérité d'une belle âme. F. COLINCAMP.

II

Histoire de la bibliothèque Mazarine, par Alfred Franklin. *A. Aubry*, éditeur.

L'histoire d'une bibliothèque est ordinairement tout entière dans le tableau de ses accroissements et dans les annales de son budget. Mais celle dont M. Alfred Franklin s'est fait l'historien offre, par exception et par bonheur, outre l'intérêt que mérite naturellement tout riche et nombreux dépôt de trésors littéraires, l'intérêt d'une vie pleine de vicissitudes et d'accidents. La bibliothèque Mazarine a sa *biographie*. Mêlée avec son fondateur à tous les orages de la Fronde, elle a partagé l'impopularité du ministre étranger; elle a subi comme lui les persécutions et la proscription. Son existence même a été mise en question. Si l'arrêt du parlement, du 30 décembre 1651, eût été exécuté, c'en étoit fait de la bibliothèque

Mazarine, et le public lettré étoit privé dans l'avenir d'un des lieux d'étude les plus précieux et les plus hospitaliers qu'on puisse rencontrer à Paris (1). Le roi Christine de Suède tenta de l'enlever à la France. Jalousée par Colbert, jalousée plus tard par sa voisine de l'Institut, elle faillit un jour perdre son nom après avoir failli périr. Et qui sait si cette fille de Mazarin, née dans les troubles, n'a pas à redouter dans l'avenir d'autres rivalités et d'autres contestations.

Ces aventures étoient une bonne fortune pour l'historien; M. Franklin en a profité avec goût et avec mesure. Je veux dire qu'il n'a pas abusé de ses avantages, et que, tout en nous montrant dans un développement suffisant les origines de *sa* bibliothèque, les acquisitions de Mazarin, les voyages de Naudé, les contestations du parlement de Paris, etc., toute cette partie où le fleuve d'érudition qui devoit s'appeler plus tard la bibliothèque Mazarine, apparoît, disparoît, lutte, comme beaucoup de fleuves à leur source, il a sagement réservé la plus large place à l'établissement public tel que nous l'avons aujourd'hui, à l'inventaire, à la description des collections et des richesses qu'il offre au monde studieux.

L'histoire de la bibliothèque de Mazarin, qui précède dans le livre celle de la bibliothèque Mazarine, étoit un hommage dû à la mémoire du fondateur. M. Franklin s'en acquitte avec la piété d'un lettré, d'un bibliophile et d'un bibliothécaire qui sent revivre en lui tous les sentiments de Naudé. En lisant cette première partie du livre de M. Franklin, on est saisi de reconnoissance et d'admiration pour ces grands hommes d'État du temps passé, qui, en proie aux ardentes préoccupations du pouvoir, accablés des soucis de la guerre et des affaires, en butte aux conspirations, menacés même souvent dans leurs vies, songeoient encore à faire tourner au profit et à la gloire de la patrie leurs nobles goûts et les délassements de leur esprit Richelieu, Colbert, ceux-là même qui,

(1) Voir, à l'appui de ce témoignage, le *Voyage bibliographique de Dibdin*, t. IV; Alf. de Bougy, *Histoire de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, p. 486.

sans avoir eu comme Mazarin l'insigne mérite de fonder une bibliothèque publique, ont enrichi de leurs collections particulières nos dépôts et nos musées. L'amour du pays et de l'État enflammoit ces grandes âmes, et cependant il n'est pas douteux que, tout en songeant à la gloire de leurs héritiers, ils savoient tirer pour eux-mêmes de grandes jouissances de leur amour intelligent des belles choses. M. Franklin accole au nom de Mazarin l'épithète de *passionné bibliophile;* et, en le faisant, il ne se trompe pas : car la passion et le goût de l'artiste éclatent non-seulement dans le choix de ses acquisitions et dans le prix qu'il y mettoit, mais dans les regrets que lui causoit la dilapidation de ses trésors, et dans la douleur qu'il avoit à s'en séparer. Je ne connois rien de plus touchant, de plus saisissant que cette scène d'adieux suprêmes racontée par M. Franklin d'après les *Mémoires de Brienne*, et qu'il faut rapporter ici à l'honneur de la passion des livres et des arts. C'étoit peu de jours avant la mort de Mazarin, peu de jours sans doute avant ce 6 février où Guénaut s'étoit chargé de signifier à l'illustre malade l'arrêt fatal de la science. « Le comte de Brienne, caché derrière une tapisserie, voit Mazarin, pâle et épuisé, s'avancer dans sa galerie de tableaux. Il étoit enveloppé de sa robe de chambre de camelot fourré de petit-gris, et avoit son bonnet de nuit sur la tête. On l'entendoit venir au bruit de ses pantoufles, qu'il traînoit sur le sol. Il pouvoit à peine se soutenir et s'arrêtoit à chaque pas, fixant chaque tableau, et répétant avec douleur : « Il faut quitter « tout cela! il faut quitter tout cela!... » Brienne se montra : « Soutenez-moi, lui dit le cardinal, car je suis bien foible; je « n'en puis plus! » Le comte voulut le faire asseoir : « Non, « non, reprit-il, je suis bien aise de me promener; *j'ai affaire « dans ma bibliothèque!* » Et, dans la bibliothèque encore, il répète : « *Il faut quitter tout cela! il faut quitter tout cela!* » Je demande si c'est là de la passion? L'amour, deux amants que la mort va séparer, ne sont point, à mon avis, plus touchants que ce moribond quittant son lit d'agonie pour aller

donner un dernier regard à ses tableaux et à ses livres. Il eût été beau de mourir là-devant!

Quelques mois plus tard (juin 1665), le roi confirmoit, par lettres patentes, l'acte testamentaire qui érigeoit en bibliothèque publique la bibliothèque de Mazarin. « La bibliothèque Mazarine étoit fondée! s'écrie M. Franklin; mais, à cause des travaux d'appropriation et d'autres embarras créés par la partialité ombrageuse de Colbert, elle ne put être livrée au public que beaucoup plus tard, en 1691.

Colbert, nommé l'exécuteur des volontés du cardinal, « bien que remplissant avec zèle ses fonctions, ne pouvoit accorder qu'une très-médiocre sollicitude à la collection laissée par Mazarin. Depuis longtemps il avoit jeté les yeux sur une bibliothèque alors bien inférieure à celle dont les intérêts lui étoient confiés, et il rêvoit déjà pour elle des destinées que le temps s'est chargé d'accomplir. »

Cette bibliothèque, moins importante en 1666 que celle que Mazarin léguoit à la France, c'étoit la Bibliothèque du roi.

Le surintendant, devenu directeur après la retraite de son frère, nommé évêque de Luçon, s'étoit passionné pour sa bibliothèque. De la rue de la Harpe, où il l'avoit trouvée dans un local rendu promptement trop étroit par les nouvelles acquisitions, il l'avoit fait transporter rue Vivienne, dans un bâtiment contigu à son hôtel. Les collections de Gaston d'Orléans, frère du roi, de Fouquet, de l'abbé de Marolles, etc., l'augmentèrent sensiblement; et avec l'importance de la bibliothèque crut naturellement la passion de celui qui la dirigeoit. Le zèle du bibliothécaire fit donc tort à la conscience de l'exécuteur testamentaire. « Les dernières acquisitions, dit M. Franklin, avoient beaucoup multiplié les doubles. Colbert saisit cette occasion pour enrichir la bibliothèque, qu'il protégeoit aux dépens de celle de son ancien maître. Un arrêt du 12 janvier 1668 ordonna que les ouvrages possédés en double par la Bibliothèque du roi seroient échangés contre des ma-

nuscrits et des livres imprimés provenant de la succession du cardinal Mazarin. »

La bibliothèque Mazarine perdit à ce troc deux mille manuscrits et près de quatre mille volumes imprimés. Je dis qu'elle *perdit*, bien que la valeur lui en ait été compensée, et même, paroît-il, assez libéralement. M. Franklin entre dans quelques détails au sujet de ces échanges, dont le catalogue a été conservé en double dans les archives de la bibliothèque.

Malgré ces dépréciations, le nombre des volumes composant la bibliothèque Mazarine montoit encore à trente mille lorsqu'elle fut ouverte au public. Il étoit de quarante et un mille en 1760; et, en 1820, l'Almanach royal le porte à cent mille environ. Un annuaire récemment publié le porte à cent trente mille.

Je donne ces chiffres, parce que, dans cette progression ascendante, malgré un budget médiocre, on peut voir une preuve de la sollicitude et du zèle vigilant des directeurs successifs. La bibliothèque Mazarine a eu plus qu'une autre de ces bonnes fortunes. Peut-être l'a-t-elle dû à son origine particulière qui permettoit à ses directeurs de se croire plus chez eux qu'on ne l'est ailleurs, et de substituer davantage la passion personnelle à l'intérêt du public. Toujours est-il qu'à toutes les phases de son histoire on retrouve des preuves de ce zèle passionné : toujours un organisateur, un acquéreur, un donateur. C'est Pierre Desmarais qui entreprenoit bravement et achevoit en trente-huit volumes in-folio un catalogue alphabétique encore en usage aujourd'hui; c'est l'abbé Leblond qui sut faire attribuer à la bibliothèque cinquante mille volumes sur le dépôt formé par les bibliothèques conventuelles lors de la Révolution; c'est enfin M. Petit-Radel, à qui l'on doit, outre l'organisation de nouvelles salles, l'établissement d'un atelier de reliure qui fonctionna pendant onze ans par les mains des seuls gardiens de la maison; M. Petit-Radel, dont la bibliothèque hérita la collection de monuments pélasgiques qui orne toute une galerie à laquelle elle a donné son nom. De nos jours encore, M. J. J. Ampère a continué ces généreuses tra-

ditions en faisant don à la bibliothèque Mazarine, dont il étoit alors un des conservateurs, de neuf cent quarante-trois volumes en langues étrangères du Nord.

Ce qui distingue encore la bibliothèque Mazarine et y perpétue, suivant moi, ce caractère de fondation particulière, c'est l'élégance en domestique, si je puis parler ainsi, de la décoration et du mobilier : commodes de Boule, buffets, horloges d'art, tapis verts sur les tables, vases en marbre d'Italie complétement inutiles au service, et qui semblent mis là plutôt pour le caprice d'un hôte magnifique que pour l'ornementation d'une salle de lecture publique; mais c'est encore et c'est surtout un certain esprit de famille, une sorte d'urbanité paterne, qui transforme en hospitalité le service public et qui permet encore de dire aujourd'hui même des simples gardiens ce qu'en disoit en 1727 un visiteur étranger reconnoissant : « Ils sont fort officieux et aiment le discours (1)! »

La partie dans laquelle M. Alfred Franklin analyse les différentes collections de la bibliothèque Mazarine est peu susceptible d'un compte rendu. La critique d'ailleurs a-t-elle quelque droit à prétendre sur un travail fait en quelque sorte pièces en main et par quelqu'un de la maison. M. Franklin inventorie successivement les ouvrages imprimés du xve siècle et parmi eux, en première ligne, la fameuse Bible de 1455, dite *Bible Mazarine*, imprimée à Mayence par Gutenberg, l'honneur et le bijou de la collection; 2° les ouvrages imprimés sur vélin; 3^d les manuscrits. J'aurois désiré, et ce sera mon seul regret, qu'il consacrât un paragraphe spécial aux reliures dont quelques-unes sont intéressantes. La première division de ce chapitre donne l'examen succinct des différentes parties du catalogue. « Sous le rapport de la composition, dit M. Franklin, la bibliothèque Mazarine a conservé le caractère que lui avoit imprimé son fondateur. Formée par un savant pour un cardinal, ses principales richesses consis-

(1) Neimetz, *Séjour de Paris*, t. Ier.

tent en sérieux travaux d'érudition, où dominent la médecine et la théologie. Elle possède, en outre, tous les grands corps d'ouvrages, toutes les collections rares et volumineuses, tous les vastes recueils de science et d'histoire; et c'est d'après ces traditions que se règlent encore aujourd'hui les acquisitions. » Puissent-elles les régler toujours, et puisse la bibliothèque Mazarine, en restant fidèle à ses austères origines, se garder longtemps des importunités profanatrices des ignorants et des flâneurs. Il est bon que dans une ville comme Paris, dans ce fleuve toujours débordant d'avidité et de curiosité, les bibliothèques se spécialisent, et qu'à côté des chauffoirs publics ouverts à toutes les oisivetés, aux vagabondages les plus impertinents, il existe pour les vrais lettrés de véritables lieux d'étude qui leur rendent le silence inspirateur du cabinet. Que viendroient faire ces Bohémiens et ces Sarmates, vieillards valétudinaires, indigents, maniaques, écoliers en maraude, sous les voûtes vénérées du palais Mazarin? De quel droit en troubleroient-ils le studieux silence? Quels services ont-ils à prétendre d'un savant modeste comme M. Daremberg, d'un philologue et d'un théologien comme M. Louis Moreau, d'un érudit inspiré comme M. Philarète Chasle, d'un bibliographe à outrance tel que M. Hippolyte Cocheris? Ne pourroient-ils leur répondre : « Qu'y a-t-il de commun entre vous et nous? » Que la bibliothèque Mazarine reste donc ce qu'elle a été jusqu'ici, une bibliothèque savante, un lieu d'étude et d'information où les savants trouvent à qui parler. Il est assez d'endroits qualifiés bibliothèques, où les employés distribuent des manuels scientifiques et des *Ermites de la chaussée d'Antin*.

Je ne terminerai pas cette trop courte notice sans féliciter l'Imprimeur, M. Herissey d'Évreux, et le libraire, M. Aubry, du soin et du bon goût avec lesquels le livre a été édité, et qui rendent cette monographie littéraire digne d'une place d'honneur dans toutes les bibliothèques. CHARLES ASSELINEAU.

CATALOGUE RAISONNÉ

DE

LIVRES ANCIENS, RARES, CURIEUX QUI SE TROUVENT EN VENTE

A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

Novembre-Décembre (1860.)

---

650. ÆGIDIUS NUCERIENSIS (*Joannes*). Proverbia popularia in latinam traducta poesim, colloquiis familiaribus summopere conducentia. *On les vend à Lyon, chez Francoys Juste*, 1539; petit in-8°, mar. r., jansén., tr. dor. (*Duru.*). 100—»

TRÈS-BEL EXEMPLAIRE avec témoins. Les Proverbes françois sont imprimés en caractères gothiques, au-dessus de la traduction latine. Cette édition de 1539, regardée comme la plus complète, a servi de texte pour la réimpression exécutée en 1839 par Crapelet, sous la direction de M. Auguste Veinant.

M. Duplessis a consacré plusieurs pages de sa *Bibliographie parémiologique*, aux *Proverbes communs* françois et aux *Proverbes* françois-latins, imprimés dans les premières années du XVIe siècle. On lit dans cet estimable ouvrage : « La rédaction de l'ancien recueil des *Proverbes communs*, le premier qui ait été imprimé, *est généralement attribuée* à Jean de la Vesprie, prieur de l'abbaye de Clairvaux en 1495.... Ce petit volume obtint, dès son apparition, un succès très-marqué, puisqu'on se hâta, non-seulement d'en multiplier les éditions françoises, mais encore de le traduire en vers latins, et de le réimprimer partout dans cette nouvelle forme.

« Les *Proverbes communs* ont été traduits en latin, en vers léonins, par Gilles, de *Nuits*, ecclésiastique *champenois*, prédicateur célèbre de son temps, et auteur de quelques autres poésies latines.

« Il ne me paroît pas très-facile de déterminer d'une manière bien précise, l'époque à laquelle fut publiée pour la première fois, la version poétique des *Proverbes communs* par Gilles, de Nuits, et *l'on a cru longtemps que la première édition étoit celle de Paris*, 1519, petit in-4°. Mais j'ai sous les yeux deux éditions différentes des *Proverbia communia*, qui sont restées longtemps inconnues aux bibliographes, et qui me paroissent assez anciennes pour être considérées comme antérieures à toutes les autres. Ces deux éditions contiennent beaucoup moins de proverbes que celles que l'on cite ordinairement. Dans ce petit volume les proverbes sont seulement au nombre de 474, disposés par ordre alphabétique. La traduction versifiée qui suit chaque proverbe est quelquefois très-différente de celle qui se trouve dans les éditions plus récentes ou plus connues. *Cette traduction pourroit bien être le premier travail de Gilles, de Nuits*, qui l'auroit complété et perfectionné depuis. L'éditeur du recueil, qui ne donne que ses

initiales N. B. T. au frontispice, se fait connoître plus explicitement dans un sixain latin qui vient immédiatement à la suite des proverbes :

> Si genus inquiras seu quis vocet urbis et ortum
> Campanum genus est : Bona-Spes vocor urbe Trecarum, etc.

« Ce petit volume a donc eu pour éditeur Nicolas *de Bonne-Espérance*, de Troyes en Champagne. »

Le savant parémiologue cite deux autres éditions de l'œuvre de *Bona-Spes ;* puis, il indique les éditions de *Paris*, *Badius*, 1519; de *Lyon*, *Mareschal*, 1519; de *Troyes*, *le Coq*, s. d.; de *Lyon*, *F. Juste*, 1539; etc. Il ajoute que les deux éditions de *Lyon*, 1519, et de *Troyes*, s. d., paroissent être la reproduction exacte de l'édition de Badius.

Nous regrettons d'être en complet désaccord avec M. Duplessis; mais les *Proverbes communs* sont trop connus, les rares exemplaires qu'on retrouve de temps en temps sont trop recherchés, pour que nous soyons indifférents à leur histoire bibliographique. Nous ferons d'abord remarquer que l'édition de 1539 paroît être, aussi bien que les précédentes, la reproduction de l'édition de Badius; car l'imprimeur de Lyon a emprunté à celle-ci : 1° L'*Épître dédicatoire* de Badius à Nicolas Dorigny, chancelier de l'Université de Paris, datée du 18 mars 1519 *avant Pâques*, c'est-à-dire 18 mars 1520; d'où il résulte que l'édition de Badius, dite de 1519, est réellement de 1520; 2° la longue *Souscription*, que M. Duplessis a transcrite textuellement dans son ouvrage. Après avoir lu ces deux pièces, on doit être convaincu que la première édition des *Proverbes françois* traduits en vers latins par Gilles, est celle de Badius, 1519. En effet, cet imprimeur dit dans la dédicace : « Jean Gilles, *Nucerienses*, ayant quitté récemment la ville de Paris, nous confia des proverbes françois qu'il avoit traduits en vers latins, rangés en ordre alphabétique par les soins de Jean de la Vesprie, prieur de Clairvaux, et écrits de sa main; il nous les laissa à la condition de les imprimer et de les dédier à Nicolas Dorigny. Après avoir examiné ces proverbes, nous avons reconnu qu'ils ne pouvoient que contribuer aux bonnes mœurs, et nous nous empressons de les publier. » Il n'est pas possible d'indiquer avec plus de précision la première édition des *Proverbes françois* mis en ordre par J. de la Vesprie et traduits par J. Gilles. La souscription nous apprend que Gilles n'étoit pas le premier traducteur des proverbes françois; en effet, on y lit : « Qu'il ne faut pas reprocher à l'auteur d'avoir inséré parmi ses vers des vers faits par d'autres; attendu qu'il ne vouloit pas être taxé d'orgueil, en paroissant mépriser les travaux de ses devanciers. »

On a confondu les *Proverbia communia* traduits par Nicolas *Bona-Spes*, c'est-à-dire Nicolas Dupuy, de Troyes, qui a publié d'autres livres sous le pseudonyme Bona-Spes, avec les *Proverbia gallicana* imprimés par Badius et les *Proverbia popularia* imprimés par F. Juste. Gilles a fait passer dans son livre plusieurs vers de N. Dupuy; c'est pourquoi M. Duplessis trouve quelques points de ressemblance entre l'œuvre de *Bona-Spes* et celle de Gilles : ce sont deux auteurs différents qu'il est facile de distinguer, puisque l'un n'a traduit que 474 proverbes, tandis que l'autre a traduit les 1115 proverbes du recueil de la Vesprie.

C'est, sans doute, par inadvertance, que M. Duplessis a écrit Jean Gilles, *de Nuits*, ecclésiastique *champenois*; car Nuits n'est pas une ville de la Champagne. Gilles avoit eu la précaution de joindre à son nom, celui de sa patrie, ce qui n'a pas empêché les biographes de commettre à cet égard diverses erreurs. Quelques-uns ont cru que Gilles était de Noesra en Ombrie. Papillon lui donne pour patrie, Noyers en Auxois. Le *Manuel du libraire* le fait également Bourguignon, mais de Nuits. Cependant Gui Juvénal, l'un des amis les plus intimes de Gilles, nous apprend qu'il étoit Champenois ; mais, comme il existe dans cette province plusieurs localités portant le nom de Noyers, il est difficile de préciser le lieu de sa naissance. Toujours est-il qu'il faut écrire Jean Gilles, de Noyers en Champagne, et non pas, de Nuits en Bourgogne.

La traduction de Gilles est en vers léonins, composés d'hexamètres et de pentamètres formant des distiques, ainsi qu'il suit :

A l'entrée de la ville sont les premières maisons.
Principio pagi tuguri sunt culmina primi,
Aller et venir font le chemin pelé.
Efficiunt scabras ire redire vias.

Concluons donc que les *Proverbes françois*, recueillis et mis en ordre par J. de la Vesprie, ont été traduits en vers latins par J. Gilles, de Noyers en Champagne; que la première édition est celle de Badius, 1519 (1520); que les quatre éditions antérieures, signées *Bona-Spes*, ont pour auteur Nicolas Dupuy, de Troyes, et non Gilles, de Noyers; que la jolie édition de 1539, ne doit pas être plus complète que celle de Badius, dont elle est la reproduction; et qu'enfin l'œuvre de Nicolas Dupuy est intitulée *Proverbia communia*, et celle de Gilles, *Proverbia gallicana* ou *Proverbia popularia*. Ap. B.

651. LA BIBLIOTHÈQUE DES DAMES, par M. de Grenaille, sieur de Chatonnières. *Paris, Ant. de Sommaville*, 1640; in-4°, frontisp. gravé par Cl. Mellan, vél. ..... 18—»

L'auteur de ce livre, qui n'a que son titre pour piquer un instant la curiosité du bibliophile, étoit un des plus infatigables et des plus fastidieux compilateurs du XVIIe siècle : il a composé, traduit ou repassé plus de soixante volumes, aujourd'hui oubliés et qui méritent bien de l'être, quoique les dames, dont François de Grenaille s'étoit fait l'éternel apologiste, leur eussent donné quelque vogue au moment où ils parurent sous les auspices du beau sexe. Ainsi François de Grenaille publia en 1640 la *Bibliothèque des dames*, et l'année suivante, il faisoit paroître *Les Plaisirs des dames*. C'étoit un moine défroqué, qui conserva, en rentrant dans la vie séculière, les habitudes de la dévotion mystique, et qui ne cessa de s'adonner à ce que nous nommerons la galanterie religieuse. Le volume in-4° que nous avons entre les mains n'est pas fait malheureusement pour devenir jamais un livre d'amateur, mais nous croyons utile d'épargner aux bibliographes futurs le désagrément d'un quiproquo, en leur apprenant ce que M. de Grenaille, sieur de Chatonnières ou M. Chatonnières de Grenaille (telle est la signature au bas de la dédicace à la duchesse d'Aiguillon) appelle la *Biblio-*

thèque des dames, pour qu'on ne s'avise pas de classer cet ouvrage entre la *Bibliothèque des amants* et la *Bibliothèque des petits-maîtres*. Cette *Bibliothèque des dames* renferme seulement deux traités de Tertullien sur les ornements des femmes, la lettre de saint Paulin à Celantia, et trois traités de saint Jérôme relatifs aux dames ; elle devoit donc se composer de plusieurs volumes du même genre, empruntés aux auteurs sacrés et profanes. Le projet de l'auteur ou plutôt du traducteur n'a pas eu de suite, malgré la magnifique approbation que le fameux jésuite François Suarez a placée en tête du recueil, approbation qui commence par cette phrase un peu énigmatique : « L'honneste fille pour changer d'estat ne scauroit mieux s'adresser qu'à la Bibliothèque des Dames. » Cela veut dire sans doute que la publication de François de Grenaille étoit destinée à préparer les filles au mariage et à ses devoirs. Le révérend père François Suarez semble vouloir rappeler ici un des premiers écrits du sieur de Grenaille, intitulé *Honneste fille*, que n'avoient pas fait oublier son *Honneste garçon* et son *Honneste veuve*. P. L.

652. BRIDARD. Uranie, tragi-comédie pastorale (5 actes, en vers). *Paris, J. Martin*, 1631; in-8°, mar. bleu, jansén., tr. dor. (*Capé.*)..... 65—»

RARE. L'auteur a dédié cette pièce à Mlle de Bourbon. La dédicace est suivie de vers laudatifs, signés de Rotrou, S. Corneillau, avocat, et Damours. Voici quatrain de Rotrou :

Tes escrits m'ont charmé les sens;
Ta princesse m'a ravy l'âme.
Que la gloire et l'amour ont des attraicts puissans !
Je meurs que je ne suis Bridard ou Florilame.

Dans l'*Avis au lecteur*, Bridard se pose en matamore devant la critique et semble la défier de l'attaquer. « Je sçay bien que quelques critiques, qui ne font profession que de reprendre ce qu'ils ne peuvent imiter, se ravissent dans le contentement qu'ils s'imaginent recevoir, lisant mes vers pour y mordre, et que ces âmes basses ne s'impatientent pas moins en l'attente de ce livre, que les tygres en celle de la proye qu'ils espèrent pour dévorer. Mais n'importe que ces serpents, qui n'ont des yeux que pour tuer, s'efforcent d'amoindrir l'estime que la renommée me donne : je crains aussi peu leur plume que leur langue. » — « Si mon style n'est relevé, il est intelligible; si mes vers ont peu d'orgueil, ils ont assez de politesse pour m'exempter du nom de pédant, que mes envieux possèdent légitimement. J'ai hanté d'autres lieux que des colléges, où j'ay appris à ne point faire du latin et du françois une mesme langue. » — « Si j'ay besoin de correction, reprends-moy doucement et non avec passion. Toutesfois, fay ce qu'il te plaira. Adieu. » Georges de Scudéri n'auroit pas mieux dit.

Enfin, nous arrivons à l'*Argument* de la pièce. Deux amants de race royale, Florilame et Uranie, contrariés dans leurs tendres affections, s'enfuient en Arcadie et dissimulent leur haute naissance sous des habits de bergers. Une véritable bergère, nommée Diane, devient amoureuse de Florilame, et, par ses

intrigues, cherche à désunir ces fidèles amants. Florilame, désespéré, *se perce l'estomac d'un coup de poignard* et se précipite du haut d'un rocher; mais il n'en meurt pas : il est retenu dans sa chute par des épines, et, pour se distraire, il récite une tirade de trente vers qu'il termine ainsi :

Mon sens sort de mon sens, ma vie de mon flanc.
Tourmens, je suis de glace,
Vostre hoste qui trespasse
Vous force à vous noyer dedans son propre sang.

Sur ces entrefaites, deux pêcheurs, *mouillés jusqu'aux genoux*, décrochent Florilame et, ô Providence! deux seigneurs de la cour débarquent en Arcadie, découvrent les fugitifs et les ramènent à leurs chers parents, qui s'empressent de les marier : c'est ce qu'ils avoient de mieux à faire. Toutefois, pour rendre la fête complète, le père épouse la mère. Et le roi, bien content, décrète des *jeux magnifiques* et des *danses publiques*. Ajoutez à cela un magicien, des ambassadeurs, un sacrificateur, des bergers, des pêcheurs, et vous connoîtrez le nœud et les personnages de la pièce. Nous avons cependant oublié de citer l'un des personnages les plus importants : c'est le machiniste. En effet, le théâtre change d'une scène à l'autre. De la cour de Phrygie, on saute dans le palais de la reine d'Istante (royaume peu connu); puis, on est transporté sur les bords de la mer, plus tard en Arcadie, enfin sur un vaisseau voguant en pleine mer, mais qui a l'obligeance de s'arrêter sur le théâtre pour laisser le temps aux deux amants de débiter une centaine de vers. Comme accessoires, vous avez des coups de tonnerre, des flammes infernales, un naufrage, des antres, des forêts, des rochers, des tombeaux, etc. Nos anciens mélodrames n'exigeoient pas une mise en scène plus compliquée.

Et maintenant, l'œuvre du poëte? hélas!... Suivent quelques passages à l'appui de notre interjection :

ACTE Ier.

LA MÈRE DE FLORILAME.

Non que je veuille aussi l'empescher d'estre amant,
Sçachant qu'il est d'un bois propre à ce feu charmant.

ACTE II. — Entretien des deux amants :

FLORILAME.

Mais c'est assez resver, brisons sur ce propos;
Ce doux bruit que j'entens ameine mon repos.
Eh bien! que dites-vous, ma saincte, ma princesse?

URANIE.

Que nos afflictions n'auront jamais de cesse.

FLORILAME.

Vous honorez beaucoup ma parfaite amitié,
Mais donnez-moy le tout, ostez ceste moitié,
Si vous ne désirez que mon amour murmure.
Permettez que tout seul pour vous seule j'endure,
Que je serve de butte aux traits de la rigueur,
Que seul je sois l'objet....

URANIE.

N'achève pas, mon cœur!

Etc.

FLORILAME.

De peur qu'en cet estat Amour ne se hasarde,
Frottant de cet onguent ceux qui seront de garde,
Vous les endormirez d'un si profond sommeil,
Qu'ils ne s'éveilleront qu'avecque le soleil.

Et remarquez que c'est la princesse Uranie qui est chargée de frictionner les sentinelles.

ACTE III. — Nos amants sont en Arcadie, costumés en bergers. Ils causent près d'une fontaine, lorsque, tout à coup, Florilame s'écrie :

Mais quel petit sursaut a surpris la Rosette?

On lit sur la marge cette note explicative : « C'est une petite Babiche qu'Uranie doit avoir dans son giron. »

PHILANDRE ET DIANE.

PHILANDRE.

Beauté pernicieuse où le froid a pris place,
Que l'ardeur de mes feux vous touche quelque peu.

DIANE.

Non, puisqu'il ne se peut dans un corps tout de glace
Sans le perdre du tout loger un cœur de feu.

PHILANDRE.

Pour me glorifier, merveille de la terre,
Soyez doncques pour moy telle que Diane aux cieux.

DIANE.

Comme son serain froid engendre le caterre,
J'en distillerois un justement sur tes yeux.

PHILANDRE.

Que je serois vengé si tu devenois plante,
De mesme que Daphné d'un changement fatal!

DIANE.

Elle en receut ainsi l'atteinte violente
Pour mespriser un dieu, non pas un animal.

Ce dialogue est furieusement pastoral.

On attribue à Bridard une autre tragi-comédie, imprimée en 1629 et intitulée : *Agimée, ou l'Amour extravagant*. Notre poëte doit être un des ancêtres de Philippe Bridard de Lagarde, né à Paris en 1710, qui composa des opéras-comiques en société avec Favart, des comédies-ballets et des chansons. Ap. B.

653. Brosse (Gui de La). Description du Jardin royal des plantes medecinales (*sic*), estably par le roy Louis la Juste, à Paris; contenant le catalogue des plantes qui y sont cul-

tivées de présent, ensemble le plan du jardin (et autres pièces). *Paris*, 1636; in-4°, plans et vue du jardin, demi-rel., dos et coins de mar. vert..... 120—»

Très-bel exemplaire d'un recueil rare. — Gui de La Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII, est le fondateur du jardin des plantes, à Paris. Il lutta pendant vingt ans contre les obstacles suscités par l'envie et contre les difficultés qui entravent presque toujours l'exécution des grands travaux. Enfin, lorsque Louis XIII eut autorisé, en 1626, la création du jardin Royal, de La Brosse en fut nommé l'intendant et le directeur; c'est alors qu'il sollicita avec tant d'insistance le cardinal de Richelieu et le surintendant des finances, qu'ils ne purent lui refuser les fonds nécessaires pour l'achat du terrain, les frais de culture et d'entretien. De La Brosse se dévoua tout entier à cette œuvre aussi utile à l'humanité qu'aux progrès de la médecine; il mourut en 1641, après avoir assuré l'existence de ce magnifique établissement.

Notre volume contient une grande partie des publications de Gui de la Brosse, relatives au jardin des plantes. La *Description*, réimprimée en 1641 et en 1665, est ornée de deux plans, et dédiée à M. de Bullion, surintendant des finances, qui avoit concouru de tout son pouvoir à la fondation du jardin. De La Brosse nous apprend dans cet ouvrage, que depuis soixante ans au moins, Robin, herboriste du roi, cultivoit un petit jardin réservé aux plantes médicinales, et recevoit 400 livres de gages. Son fils, Vespasien Robin, qui lui avoit succédé, devint sous-démonstrateur au jardin Royal. Le médecin Richer avoit également fondé un jardin des plantes à Montpellier, vers 1598, avec l'assentiment du roi; mais ce jardin fut entièrement ruiné et converti en bastion, lors du siége de Montpellier en 1624. Après le rétablissement de la paix et la démolition des fortifications de la ville, Richer remit son jardin des plantes en bon état, et il étoit administré en 1686, par Belval, neveu du fondateur.

Voici la liste des pièces qui suivent la *Description du jardin Royal et le catalogue des plantes qui y étoient cultivées* : 1. Quatre *lettres* adressées par de La Brosse au garde des sceaux, au cardinal de Richelieu, au surintendant des finances et à Bouvard, premier médecin du roi, au sujet de l'établissement de ce jardin. — 2. *Projet pour la construction du Jardin des Plantes*, présenté au roi. Dans ce mémoire, Gui de La Brosse propose l'ouverture de cours de botanique, de chimie et d'astrologie. Il demande deux cent mille livres pour achat de terrain et dépenses de premier établissement; puis, en outre, vingt mille livres de rente pour frais d'entretien et gages d'employés. — 3. *Advis défensif pour le Jardin royal des Plantes*. Cette apologie avoit déjà paru en 1631 sous le titre de *Advis pour le Jardin royal des Plantes que le roy Louis XIII veut establir*. — 4. *Ordre du dessein du Jardin royal des Plantes*. Cette pièce fut imprimée pour la première fois en 1626, in-8°, avec l'édit du roi de 1626. — 5. *Mémoire des plantes usagères et de leurs parties, que l'on doit trouver à toutes occurrences au Jardin des Plantes; ensemble les sucs, les eaux simples distillées, les sels et les essences*. — 6. L'*Édit du roy pour l'établissement d'un Jardin des Plantes médicinales, à Paris*; daté du mois de janvier 1626, et registré au parlement le 8 juillet suivant. — 7. *Lettres* de Jean Herouard, sieur de Vaugrigneuse, premier

médecin de Louis XIII, surintendant du jardin des plantes, par lesquelles il nomme, sous le bon plaisir du roi, Gui de La Brosse intendant et directeur dudit jardin; datées de Nantes, le 7 août 1726, et approuvées par ordonnance royale du 8 août. — 8. Une vue du jardin des plantes, dessinée et gravée par Israël Silvestre. — 9. Une *Déclaration du roi Louis XIV, pour faire continuer les exercices au Jardin des Plantes;* datée du 20 janvier 1673 et registrées au parlement le 23 mars suivant : *Paris, Frédéric Léonard*, 1673. Le roi ordonne que les trois docteurs institués par l'édit de 1635 continueront à démontrer les plantes médicinales, et à faire des cours de préparations pharmaceutiques et d'opérations chirurgicales; que les écoliers pourront se livrer aux dissections et démonstrations anatomiques, sans qu'ils soient troublés ni inquiétés, et qu'à cet effet, le premier corps exécuté leur sera délivré, de préférence à tous autres.

On a ajouté à ce recueil, un *édit du roi*, de 1673, pour la création de vingt-quatre offices de vendeurs de volailles, œufs, beurre et fromage, cochons de lait, etc., dans la ville de Paris. Cette dernière pièce est un hors-d'œuvre, fort déplacé dans ce volume, si précieux pour l'histoire du jardin des plantes.

Ap. B.

654. L'ENFER BURLESQUE, LE MARIAGE DE BELPHEGOR, épitaphes de M. de Molière. *Cologne, chez Jean Le Blanc*, 1677; petit in-12 de 3 ff. prélim. et 112 p., frontisp. gravé, cart. ..... 34—»

Recueil de pièces, imprimé en Hollande, d'après la copie manuscrite envoyée de Paris à Bayle. Ce fait se trouve consigné dans la correspondance de ce savant, qui rassembloit de toutes mains les matériaux de son Dictionnaire historique et critique. Les épitaphes de Molière, les unes élogieuses, les autres satiriques, avoient circulé à profusion après la mort du grand écrivain, qui n'étoit pas encore monté sur son véritable piédestal, et dont la renommée, battue en brèche par une foule d'ennemis implacables, ne paroissoit pas devoir s'élever au-dessus de celle d'un bon comédien. La plupart des auteurs de ces épitaphes sont restés inconnus; on sait pourtant que l'une d'elles est de La Fontaine. Quant au *Mariage de Belphegor*, qui fut réimprimé bien des fois sous différents titres, mais toujours avec des remaniements plus ou moins heureux, nous croyons que cette nouvelle infernale fut écrite originairement par Saint-Évremont, d'après la donnée de Machiavel, quoique la première édition, intitulée *Belphegor*, ait été publiée avec le nom de M. Le Fevre (*Saumur*, 1664, in-12). Le poëme de *l'Enfer burlesque*, dont la critique n'a jamais daigné s'occuper, est incontestablement de François Colletet, et porte à toutes les pages la signature de ce poëte bouffon, un des derniers imitateurs de d'Assoucy. On retrouve, dans *l'Enfer burlesque*, le style, les images et les idées du *Tracas de Paris*. François Colletet, rimeur famélique qui vivoit misérablement du produit de ses misérables ouvrages, n'aimoit pas Molière, car il étoit dévot et il épousoit les sentiments de son curé à l'égard de l'auteur de *Tartuffe*.

Nous sommes surpris qu'on n'ait pas cité, dans les nombreux écrits dont Molière a été l'objet en ces derniers temps, un passage de *l'Enfer burlesque*, où

l'on découvre, au milieu des injures et des platitudes, plus d'une particularité curieuse qui mérite d'être recueillie pour servir à l'histoire du créateur de notre théâtre comique. Voici quelques traits de ce *crayon* grotesque et mordant :

C'étoit un homme descharné
Comme un farseur enfariné,
Assis, la tête un peu baissée,
Dessus une chaire persée,
Faisant cent tours de Harlequins,
Tant de ses pieds que de ses mains :
Tantost ce digne personnage
Faisoit voir dedans son visage
Les traits d'un homme généreux,
Tantost d'un niais, tantost d'un gueux ;
Tantost avec une grimace
Il se défiguroit la face
Et souvent rendoit son museau
Plus laid que le groin d'un pourceau.
Avec cette plaisante mine,
Il portoit dessus son eschine
Un ridicule mantelet
Rouge, verd, noir et violet,
Cardé d'une frange d'estoupe....
Dessous ce manteau bigaré
Il portoit un pourpoint serré,
Basty d'un bouracan fort rude,
Doublé d'estamine du Lude,
Avec des manches de satin,
Plus un pantalon de Quintin,
Paré de petites sonnettes
Aux environs de ses pochettes.
Enfin jamais les Tabarins,
Les Gratelards, les Trivelins
Et les farseurs les plus grotesques
N'eurent de formes si burlesques :
Il sembloit pourtant à le voir
Qu'il estoit homme de pouvoir,
Car malgré sa mine bouffonne,
On voyoit près de sa personne
Un grand nombre de courtisans
Fort bien faits et très-complaisans,
Vestus d'un beau drap d'Angleterre,
Qui plyoient le genouil en terre
Devant ce marmouzet hydeux
Qui se mocquoit encore d'eux
Avec leurs sottes complaisances
Et leurs profondes révérences.

C'est là, ce nous semble, un portrait achevé de Molière dans son costume de comédien, environné des gens de qualité qui venoient le saluer et le complimenter sur la scène. Nous invitons M. Taschereau, qui se contente de citer *l'Enfer burlesque* dans les notes de son excellente *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, à transcrire en entier ce passage dans la nouvelle édition qu'il prépare de son livre, et à en faire ressortir le côté piquant. L'épitaphe suivante, dans laquelle on retrouve deux vers empruntés à *l'Enfer burlesque*, est certainement de Colletet et ne lui fait pas honneur ; c'est pour lui faire honte que nous la livrons au mépris des admirateurs de Molière :

Cy-gist cet héroïque autheur
Qui fit d'un sage un imposteur,
Et des scavans en médecine,
Des bourreaux et gens sans doctrine
Il n'eut jamais une autre loy
Que celle qui détruit la foy ;
Il se servit de la coquille
Et de la mère et de la fille,
Et ne trouva dedans sa fin
Ni Dieu, ni loy, ni médecin.

P. L.

655. LES ENTRETIENS CURIEUX DE TARTUFFE ET DE RABELAIS SUR LES FEMMES, par le sieur de La Daillhière. *Middelbourg, Gilles Horthemels le jeune*, 1688 ; très-petit in-12 de 6 ff. prélim. et 95 p., mar. vert, à compart., tr. d. ..... 48—»

Joli exemplaire d'un petit livre rare qui se classe comme annexe après les éditions de Molière ou de Rabelais, quoique Rabelais et Molière soient médiocrement intéressés dans cette affaire. Le titre est une amorce qui devoit rappeler aux curieux de quelle façon Tartufe et Rabelais envisageoient le beau sexe : « Quoyque le nom de Tartuffe, dit l'Avertissement, ayt été inventé depuis peu pour nous dépeindre la plus fine hipocrisie, et que Rabelais, cet homme si sçavant et le plus enjoué qui fût jamais, soit mort depuis prez d'un siècle, le Sr de La Daillhière n'a pas fait difficulté de les employer tous deux dans ses Entretiens, parce que leurs caractères y sont très-naïvement representez. » Il est à présumer que le nom de La Daillhière est un pseudonyme, car, dans l'Avertissement où l'on dit que le sieur de La Daillhière, mort depuis peu, avoit laissé à un ami quelques beaux ouvrages manuscrits, il faut remarquer ce passage contradictoire : « La seule raison qu'il a eu pour ne point se nommer, c'est que l'ouvrage ne le mérite pas : n'étant qu'une bagatelle en comparaison de ceux qu'il est prest de donner au public et dont celluy-ci n'est qu'une ébauche. » Il paroît que diverses copies manuscrites de ces Entretiens s'étoient déjà répandues, et que même un certain ecclésiastique, « qui a de la reputation parmi les gens de lettres, » se vantoit de les avoir composés. Ces trois entre-

tiens roulent sur la génération, sur la coquetterie et sur la garde des femmes. On comprend ce que de pareils sujets présentent de scabreux à la plume la plus délicate et la mieux exercée. Aussi l'éditeur s'empresse-t-il de déclarer qu'on n'y trouvera rien qui puisse donner cours à la licence du péché et qu'on aura bien de la peine à y *découvrir quelque teinture d'impiété*, car l'auteur la détestoit, « non-seulement comme le caractère de la damnation, mais comme la chose la plus pernicieuse à un État. » Ce passage nous donneroit à croire que le nom de La Daillhière pourroit bien être formé de celui d'Adrien Daillé, ministre protestant, qui avoit quitté la France depuis la révocation de l'édit de Nantes, et qui écrivoit parfois autre chose que des sermons. Au reste, il y a dans ces Entretiens des idées très-plaisantes, des facéties très-libres et même des contes très-gaillards. Nous avons remarqué cet éloge de Molière, mis dans la bouche de Rabelais : « Molière qui sçait si bien exprimer les divers caractères des gens, et qui mérite de passer dans notre siècle pour un Terence, soit pour la pureté de la langue, soit pour la vivacité, l'agrément et la naïveté de ses expressions. » P. L.

656. LES ÉQUIPÉES DE L'AMOUR OU LES AVENTURES D'ABAR-TUCDOC, histoire très-morale et de tous les temps. *Cosmopolis, et se trouve à Paris, chez Guillot, libraire de Monsieur, frère du roi*, 1783; petit in-8° de 125 p., non rogné. 15—»

Voici un roman philosophique qui pourroit être signé Voltaire, ou Diderot, ou Crébillon fils, et qui passeroit pour le chef-d'œuvre de son auteur, s'il étoit connu, si cet auteur l'étoit aussi; mais on ne le connoît pas même de nom aujourd'hui, et il est permis de croire qu'on ne le connaissoit guère davantage au moment de son apparition, puisque M. le marquis de Paulmy l'a enregistré dans le catalogue de sa bibliothèque sans faire suivre d'aucune note le titre de cette brochure, qui figure également dans le catalogue de La Vallière-Nyon, et qui est tombée sans bruit dans la vaste nécropole des romans oubliés. Cependant, nous n'hésitons pas à le déclarer, ce petit livre est un chef-d'œuvre, chef-d'œuvre d'esprit, de malice, de gaieté, de philosophie et de verve gauloise. Le sujet est partout, comme dans ces deux vers de La Fontaine qui lui servent d'épigraphe :

Quand on l'ignore, ce n'est rien;
Quand on le sait, c'est peu de chose.

L'auteur assure plaisamment que l'historiette qu'il raconte est « capable de rendre le calme à des têtes tourmentées par les idées noires d'un accident qui, au fond, n'est qu'une misère, et qui ne doit pas empêcher de dormir sur l'une et l'autre oreille. » Les aventures d'Abar-Tucdoc sont précédées, en guise de préface, d'une anecdote orientale où l'on voit tous les maris défiler processionnellement sur la grande place de Cosmopolis, le front orné d'une aigrette qui n'est visible à Paris que pour les yeux des célibataires? Après ce préambule, on n'a pas lieu de s'étonner des aventures d'Abar-Tucdoc, qui, suivant l'anagramme de son nom (*cocu bâtard*, ou *bâtard cocu*), ne se lasse pas de faire des maris à son image et de rendre à leurs femmes tous les frais de galanterie que sa mère,

la baronne de la Kuskosie, avoit exigés de leurs pères. C'est un tableau assez leste et gaillard de la société du dix-huitième siècle, où l'amour, comme on sait, occupoit beaucoup plus de place que de nos jours : car, pour nous servir de l'expression d'un contemporain, l'amour étoit alors la grande affaire de tout le monde. Les mœurs sont devenues peut-être meilleures à ce point de vue, mais aux dépens des qualités morales qui font le véritable honneur. Le roman des *Équipées de l'amour* est donc un peu passé de mode, excepté pour les bibliophiles qui cherchent, en fait de livres, les moins vulgaires et les plus délaissés. Celui-ci reprendra le rang qu'il doit avoir dans la nombreuse famille des romans érotiques et facétieux, dès qu'on saura qu'il mérite de se poser fièrement à côté de *Candide*, du *Sultan Misapouf*, des *Bijoux indiscrets*, et du *Sopha*. En attendant que l'auteur anonyme ait revendiqué ses droits sur ce plaisant et spirituel ouvrage, nous sommes d'avis de le donner au marquis de Pellepore, qu venoit de publier en 1783 *les Petits soupers et les nuits de l'hôtel Bouillon*, et qui fut obligé de s'enfuir à Londres, pour se mettre à cent lieues de la Bastille.

P. L.

657. FEU-ARDENT (*François*). Entre-mangeries ministrales, c'est-à-dire contradictions, injures, condamnations et exécrations mutuelles des ministres et prédicans de ce siècle. *Caen, Tite Haran*, 1601 ; petit in-8°, mar. vert, fil. tr. dor. (*Derome.*)..... 70—»

Bel exemplaire, ayant appartenu à Méon et à Charles Nodier. — Première édition d'un ouvrage curieux. — François Feu-Ardent, cordelier et *homme bien digne de son nom*, dit le protestant Daillé, naquit à Coutances, en décembre 1539. Il écrivit et prêcha contre les calvinistes avec une violence extraordinaire. Il devint un des plus fougueux ligueurs ; prêcha contre Henri III, contre Henri IV et même contre le chef de la Ligue. Il mourut à Paris le 1er janvier 1610. Il attaqua les calvinistes plusieurs fois avec succès, souvent avec d'assez mauvaises raisons, plus souvent encore avec des turlupinades et des injures que ses adversaires lui rendirent bien.

Quelle joie dut ressentir notre vieux ligueur, en réunissant les matériaux qui lui servirent à composer son livre qu'il intitula plaisamment *Entre-mangeries ministrales !* Il cite textuellement des passages de soixante-treize écrivains hétérodoxes et les opinions de huit grandes corporations religieuses, telles que les protestants anglois, les ministres de Genève, ceux de Zurich, d'Heidelberg, etc., qui prouvent évidemment que les luthériens, les calvinistes, les anabaptistes et zwingliens s'anathématisoient entre eux ; il rapporte exactement les injures qu'ils se prodiguoient mutuellement ; il énumère les seize sectes qui divisoient les luthériens. « Les calvinistes, dit l'auteur, sont également désunis et se mangent les uns les autres encore plus que les luthériens. » Et il conclut ainsi : « Ne s'ensuit-il pas de telles oppositions de doctrine qui sont entre vous, que vous n'estes pas la vraie Église de Dieu, qui ne doit estre qu'un corps, une âme, un troupeau ? Et, par conséquent, vos assemblées ne sont que sectes les plus di-

verses, plus déchirées, plus bigarrées et plus contraires que furent onc les valentiniens, gnostiques et arriens. »

Les *Entre-mangeries* n'occupent que 75 pages; elles sont suivies des *Responses modestes et crétiennes* (sic) *aux aphorismes et furieuses répliques de J. Brouaut, jadis prieur de Sainteni, à présent médecin, peintre, poëte, philosophe, académique, alchimiste, géographe, organiste, joueur de violon, de flute, de rebec, de la harpe et d'autres instruments qu'il sçait bien.* Ces *Responses modestes et crétiennes* sont un tissu d'injures grossières mêlées à des discussions théologiques. Nous n'en reproduirons qu'un passage. Brouaut avoit cité Rabelais; Feu-Ardent lui répond : « Il vous avient bien d'alléguer Rabelais, car il étoit déserteur de sa profession, faisoit le médecin, le poëte, le philosophe, le maître Aliborum, et le moqueur des choses saintes et divines, comme vous. » Pour clore dignement ses *Responses modestes*, l'auteur ajoute une épigramme latine *in fœdissimum et impudentissimum sacræ Scripturæ lanium, Jo. Broualdum;* quatre pièces de vers françois sur le même sujet, et seize anagrammes sur le nom de Jean Brouault ou Jehan Brouaut, parmi lesquelles on remarque celles-ci : *Ha bon Vaulrien! Truan, boi, avale; O vien bavart; O naturel à hibou*, etc.

Ce volume contient encore une troisième partie, intitulée : *Responses au descouvreur des prétendues falsifications de F. Feu-Ardent.* Ces responses sont du même genre que les précédentes : « Je remercie mon Dieu de m'avoir donné *une gentile complection sanguine*, me l'avoir conservée par une longue vie abstinente et continente jusques à cet an soixante-et-deuzieme; sans m'abandonner aux trahisons, erreurs, impiétés, et excommunies, desquelles vos consciences coupables vous bourrelent par dedans, et vos faces palles, hideuses, haves, hypocritiques, vraiment caïniques et difformes, vous accusent par dehors. » A la fin de cette dernière partie, on lit le quatrain suivant du sieur de Longaulnai :

Comme sur le printemps la neige va fondant
Aux rayons du soleil, quand son cours renouvelle;
Ainsi de jour en jour dedans ce Feu-Ardent
Se brûle peu à peu cette secte nouvelle.

Cet ouvrage est précédé d'un permis d'imprimer, signé de Crevecœur-Montmorency, bailli de Caen, et des approbations délivrées par les docteurs en théologie de Caen, par les docteurs en théologie de Paris et par les grands vicaires de l'évêché de Bayeux : rien de plus naturel. Mais on lit ensuite une dédicace à l'évêque de Coutances et au chapitre de cette église, dans laquelle l'auteur explique qu'il leur dédie son livre, parce que « leur honneur est engagé, comme s'ils avoient approuvé les hérésies que le médecin Brouaut professe et propage depuis 1580, dans la ville de Carentan, et que sachant que son libelle blasphématoire tire à l'hérésie damnable les âmes desquelles Dieu leur a donné la charge et leur en demandera raison en son jugement tant particulier que général, il a deu les en avertir, afin qu'ils y donnent ordre et que ce chancre n'aille plus loin. » On voit que notre cordelier ne craignoit pas de faire la leçon à son évêque.

Fr. Feu-Ardent étoit un rude champion que redoutoient les calvinistes. « Bèze, dit-il, m'appelle *brouillon;* mais que sert telle parole à s'excuser de deux cents erreurs et contradictions, dont je l'ai accusé, convaincu et confuté par

écrits publics. Est-ce une suffisante justification? » Il avoit raison : injurier, ce n'est pas répondre. Pourquoi donc Feu-Ardent a-t-il si souvent oublié ce précepte? Ap. R.

658. La Laïs philosophe, ou Mémoires de Mme D*** et ses discours à M. de Voltaire sur son impiété, sa mauvaise conduite et sa folie. Nouv. édit. considérablement augmentée. *Selon l'original imprimé à Bouillon*, 1761, *chez Pierre Limier;* 2 part. en 1 vol. in-12, fig., v. f..... 15—»

Nous avons cherché inutilement à découvrir le nom de l'auteur de ce pamphlet contre Voltaire, lequel fut réimprimé plusieurs fois en France et à l'étranger, et dut son succès éphémère au titre, qui sembloit faire allusion à la marquise Du Châtelet, quoiqu'il ne fût nullement question de la belle *Uranie* dans ce fatras d'injures contre Voltaire. La Laïs philosophe est une Provençale qui sortit du couvent pour courir les aventures : « L'influence d'un climat ardent altéra bientôt mes vertus naissantes, » lui fait dire son secrétaire anonyme. Elle vint à Paris et elle y trouva autant d'amants que de philosophes, qui lui enseignèrent la philosophie à leur manière. Elle voulut connoître le plus célèbre de tous, Voltaire, et elle se plut à constater qu'il étoit passé maître en amour comme en philosophie. Notre Laïs assiste à des conférences où l'on parle morale, religion, déisme, théâtre et littérature; elle écoute tous ces discours et elle y mêle souvent son mot. Au milieu de ces bavardages philosophiques, il y a beaucoup d'anecdotes curieuses, plus ou moins authentiques, dont Voltaire est le triste héros, car il y reçoit invariablement des coups de fouet ou des coups de bâton. Une de ces anecdotes nous le montre dans un mauvais lieu de la rue des Bûcheries, saisi par quatre hommes, garrotté sur une table et menacé de l'opération *origénienne*. Toutes ces particularités biographiques ne sont peut-être pas à dédaigner, quoique la source en soit certainement méprisable. Nous ne serions pas surpris que ce pamphlet eût été rédigé par un complaisant de Mlle Dunoyer, qui avoit été la maîtresse de Voltaire à Bruxelles, et qui ne lui pardonna jamais son abandon. Au reste, la poésie sèche et plate de M. Dunoyer, père de cette demoiselle, se retrouve dans une longue pièce de vers intitulée : *Sentiments de repentir de M. D...., à l'imitation du roi prophète pénitent*. A la suite de cette rimasserie protestante, on est forcé d'oublier la Laïs philosophe avec des exemples illustres de conversion, qui commencent par maître Marie Groteste Desmahis, et qui finissent par Sigismond, roi de Pologne, et par l'empereur Ferdinand II. Nous sommes, on le voit, bien loin de Voltaire. P. L.

659. Les Avantages du sexe, ou le Triomphe des femmes, dans lequel on fait voir, par de très-fortes raisons, que les femmes l'emportent par-dessus les hommes et méritent la préférence. *Anvers*, *Henry Sleghers*, 1698; petit in-12

de 6 ff. prélim., 129 pages et 1 f. non chiffré, fig., demi-rel..... 38—»

Est-ce qu'il ne se trouve pas quelque part un bibliophile qui refusse la curieuse collection que le savant docteur Deneux avoit rassemblée avec tant de curiosité sur les femmes en général et sur tout ce qui les regarde en particulier? Si ce bibliophile existe, il doit s'empresser de se procurer ce petit volume, qui renferme le panégyrique le plus passionné et le plus naïf du sexe féminin : car la plupart des exemplaires de l'édition pourroient bien avoir été détruits par des envieux qui n'avoient pas la même admiration exclusive à l'égard des femmes. Ce fut sans doute un de ces envieux qui fit paroître, soixante-dix ans plus tard, un *Paradoxe sur les femmes, où l'on tâche de prouver qu'elles ne sont pas de l'espèce humaine* (A Cracovie, 1766, petit in-8°, de 76 p.). Certes, ce méchant agit prudemment en gardant l'anonyme. L'auteur du *Triomphe des femmes*, C. M. D. Noël, seroit ressuscité tout exprès pour lui faire un mauvais parti. Il est à remarquer que le sieur Noël a touché à tous les endroits difficiles que M. Michelet n'a pas craint d'aborder dans son éloquent ouvrage intitulé : *La Femme*. M. Michelet excelle à jeter de la poudre d'or sur les sujets les plus épineux; avec lui, avec son style magique, la plus grossière humanité de la femme se divinise. Ainsi un de ces passages critiques du livre de M. Michelet a fort ému, comme on sait, les précieux et les précieuses de la bourgeoisie ; nous ne rappelons ce fameux passage que pour lui opposer les idées du sieur Noël : « Le cuir de la femme est si délicat, dit-il, si uni, si propre et si doux, qu'il est incapable de rien produire d'impur et qui puisse ternir l'éclat de sa beauté, parce que la Nature, qui est une mère provide, a pris un soin tout particulier de pourvoir à sa propreté; c'est pour cela qu'elle a inventé le merveilleux secret de la purifier tous les mois et de jetter au dehors, mais par des voyes secrettes, tout ce qui s'y peut rencontrer de superflu et d'impur; au lieu que l'homme, qui n'a point cet avantage, les rend par les pores qui se trouvent aux parties les plus apparentes.... » Le sieur Noël ne s'attendoit pas à l'honneur d'être comparé un jour à notre grand écrivain M. Michelet, et cela pour l'amour des dames.

P. L.

660. Les Partisans demasquez, nouvelle plus que galante; divisé en quatre parties. *A Cologne, chez Adrien l'Enclume, gendre de Pierre Marteau*, 1710; petit in-12 de 236 pages, non compris le titre, avec une fig., mar. bleu, tr. d. (*anc. rel.*..... 34—»

L'auteur anonyme et inconnu de ce spirituel et agréable ouvrage en a composé au moins quatre autres du même genre, qui roulent à peu près sur le même sujet, c'est-à-dire sur les traitants, les partisans, les maltôtiers, les fermiers généraux, les financiers, etc. Voici les titres de ces ouvrages, plusieurs fois réimprimés en Hollande : *L'Art de voler sans ailes* (Cologne, 1708, in-12); *L'Art de plumer la poule sans crier* (Cologne, Robert le Turc, 1710, in-12); *Pluton mal-*

tôtier, *nouvelle galante* (Cologne, Adrien l'Enclume, 1708, in-12); *Tours industrieux subtils et gaillards de la malitôte* (Londres, chez l'auteur, 1740, petit in-12).

Le malin auteur à qui l'on doit ces différents livrets satiriques destinés à peindre les mœurs de la gent financière à cette époque, cite encore une de ses productions intitulée l'*École des finances*, mais nous l'avons inutilement cherchée dans les catalogues les plus riches en livres sortis des presses clandestines de la France et de l'étranger. Faut-il en conclure que l'*École des finances* n'a jamais été imprimée? Tous ces pamphlets contre les parvenus et les enrichis, contre les scandales de leurs dilapidations, contre l'insolence de leur faste et l'immoralité de leur vie, sont écrits avec une verve impitoyable d'indignation et de mépris. Les personnages sont nommés en toutes lettres, et l'on est fondé à croire que l'imagination seule du nouvellier n'a pas fait les frais des aventures comiques et honteuses qu'il leur prête. Le Sage n'a eu qu'à retenir les meilleurs traits de ces nouvelles pour en composer sa comédie de *Turcaret*, imprimée et jouée en 1709, au moment même où les *Partisans démasquez* arrivoient à Paris par l'intermédiaire des colporteurs et circuloient sous le manteau, pour ainsi dire grâce à la complicité de la police, car dès ce temps-là, au milieu de la misère publique, les traitants et leur séquelle de procureurs, de sergents et de maltôtiers étoient abhorrés de toutes les classes de la société. C'est un honneur pour l'auteur de ce livre que d'avoir inspiré un chef-d'œuvre à Le Sage. Nous ignorons quel est cet auteur, mais on peut supposer, en lisant sa *Nouvelle plus que galante*, qu'il étoit digne d'écrire le *Diable boiteux* ou quelque autre roman de Le Sage.

P. L.

661. LETTRES DE M***. *Manheim et Paris, Bauche*, 1760; in-12 de VI et 199 p., mar. r. tr. d. *Armes*. ..... 18—»

L'auteur de ces lettres est Eugène-Éléonore de Béthizi, marquis de Mézières, lieutenant général du roi et gouverneur de Longwy. Nous sommes tenté de croire qu'elles ont été publiées seulement pour les amis de l'auteur, quoique le titre de ce petit volume porte trois noms de libraires. Ce sont des bluettes de philosophie, de morale, de science et de littérature. Le marquis de Mézières étoit un homme du monde, plein de finesse et d'aménité, passionné pour les lettres et pour les arts, préoccupé surtout de découvertes scientifiques et d'améliorations sociales. Dans ses lettres, il se montre sous une forme aimable et spirituelle, tel qu'il fut dans la compagnie des philosophes, des savants, des littérateurs et des beaux esprits. On trouve çà et là une foule d'anecdotes et de petits faits qui peuvent servir à l'histoire des idées et des mœurs au dix-huitième siècle. Il n'aimoit pas Voltaire : « Il porte en lui le malheureux talent de dégrader tout ce qu'il touche. » Il n'avoit pas une haute estime pour M. de Maupertuis : « Il faut avouer, dit-il, que parmi tous les talents de M. de M***, il n'a pas celui de se mettre à son aise. La première fois que Dufay le mena chez Mme D***, il parcourut tout l'appartement à reculons sur son siége, tant qu'enfin le siége et lui se renversèrent dans la cheminée. » Ce recueil de lettres nous introduit dans les salons où la conversation, la lecture, la musique et le goût des choses de l'esprit faisoient le charme d'une société élégante et polie, qu'on étoit sûr de

rencontrer partout, même au fond de la province la plus éloignée et la plus sauvage; ainsi la plupart de ces lettres sont écrites au milieu des Ardennes, et l'on y voit briller à chaque page un reflet de la vie de Paris, comme si le marquis de Mézières passoit toutes ses soirées chez Mme du Deffant, ou Mme Doublet, ou Mme Geoffrin. P. L.

662. MÉMOIRES politiques, amusants et satiriques de messire J. N. D. B. C de L., colonel du régiment des dragons de Casanski et brigadier des armées de S. M. czarienne. *A Veritepolie, chez Jean Disant-Vrai (Amsterdam, Roger)*, 1735; 3 vol. in-12, fig. v. br..... 24—»

Le savant directeur de la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg, M. le baron Modeste de Korff, n'a eu garde d'oublier ce curieux ouvrage, qui se rattache à l'histoire militaire de la Russie et de la Pologne, dans l'immense collection de livres, qu'il a formée avec tant de recherches et de soins, sous le nom de *Rossica*, et dont il a publié le catalogue provisoire en un gros volume in-folio lithographié, tiré à 100 exemplaires. L'auteur de ces Mémoires politiques, amusants et satiriques, étoit d'origine françoise; il se nommoit Jean Nicole Moreau de Brasey, comte de Lion. Il raconte dans son livre les guerres auxquelles il prit part et les événements dont il fut témoin; mais il semble plus préoccupé de faire connoître à ses lecteurs les aventures de sa vie galante, et il s'étend complaisamment sur le rôle qu'il a joué dans différentes cours d'Allemagne, où il se piquoit fort d'être traité en poëte et en auteur dramatique, quoiqu'il n'entendît pas raillerie et sur sa noblesse et sur ses distinctions honorifiques. Il avoit habité Paris avant de prendre du service dans les armées de l'empereur de Russie, et il s'étoit lié non-seulement avec des gens de lettres, mais encore avec des comédiens, sans craindre de s'encanailler. On trouve dans le recueil de ses Mémoires une foule de pièces de vers, surtout des contes un peu libres, qui justifient jusqu'à un certain point ses prétentions au talent poétique, et trois pièces de théâtre, dont l'une, intitulée *la Foire galante, ou le Mariage d'Arlequin*, est de Dominique Biancocelli. Moreau de Brasey se donne pour l'auteur des deux autres. La première fut représentée sur un théâtre de société, à Dax en Gascogne, et applaudie par les officiers de la garnison de cette ville : c'étoit une cruelle satire contre une dame, la lieutenante générale du présidial, qui dut se reconnoître dans cette comédie en trois actes : *La Prévention ridicule ou la Caverne de Montesinos*. La seconde pièce de Moreau de Brasey, à laquelle Gherardi avoit travaillé, porte pour titre : *L'Escroc;* elle étoit destinée au Théâtre-Italien de Paris, mais la fermeture de ce théâtre en empêcha la représentation. Il y a aussi un grand nombre de poésies qui n'appartiennent pas à l'auteur des Mémoires et dont il s'est fait simplement l'éditeur. On est surpris qu'un recueil qui renferme tant de gaillardises soit dédié à une demoiselle. P. L.

663. NOSTRADAMUS (*Michel*). Almanach pour l'an M. D. LXIII, avec les presages, calculé et expliqué par M. Michel Nos-

tradamus, docteur en medecine, astrophile de Salon de Craux en Prouence. *Imprimé en Auignon, par Pierre Roux, s. d.* (1562); in-16, compart. à froid, coins et milieux à fleurons dorés, tr. dor. (*Anc. reliure.*)..... 120—»

Rarissime. — Michel Nostradamus naquit le 14 décembre 1503, à Saint-Remy, petite ville de Provence, d'une famille juive nouvellement convertie. Il étudia la médecine à Montpellier et fut reçu docteur en 1529. Il se fixa d'abord à Agen, puis à Salon où il mourut le 2 juillet 1566. Ses prophéties lui acquirent une grande réputation. Catherine de Médicis voulut voir ce célèbre astrologue. Il fut accueilli à la cour avec distinction, il tira l'horoscope des fils du roi Henri II, et revint à Salon, chargé de présents. Les quatre premières centuries des Prophéties de Nostradamus parurent à Lyon en 1555. La première édition complète, en dix centuries, est de Lyon, 1568. Plusieurs autres éditions de cet ouvrage furent publiées dans le seizième siècle et dans le dix-septième.

Mais les almanachs prophétiques que Nostradamus composa de 1550 à 1567, sont peu connus : c'est à peine si l'on en retrouve encore quelques exemplaires, presque toujours incomplets ou en mauvais état. Il est même étonnant qu'un seul de ces almanachs, imprimés depuis trois cents ans, destinés au peuple, et mis au rebut à la fin de l'année qui les vit naître, ait été préservé de la destruction et nous soit parvenu dans un état parfait de conservation. Notre exemplaire est revêtu d'une jolie reliure de la fin du seizième siècle, garnie de quatre rubans en guise de fermoirs.

Les almanachs de Nostradamus ont été contrefaits du vivant de l'auteur, et imités jusqu'à nos jours. Le dernier descendant en ligne directe de l'astrologue de Salon est le fameux Matthieu Laensberg, qui, dans son *Almanach liégeois*, prédit la pluie et le beau temps, et signale les jours *bons pour saigner*, *bons pour se rogner les ongles*, *bons pour prendre médecine*. Ces prédictions suffisent à nos besoins ; il est seulement fâcheux que lorsque l'almanach dit *Beau temps*, souvent il pleut à verse. — Au seizième siècle, sous la domination de la superstitieuse Catherine de Medicis, l'astrologie étoit une science qui conduisoit à la fortune, c'étoit une puissance redoutée; et les plus grands seigneurs s'inclinoient devant l'astrologue qui ne rendoit ses oracles qu'en style inintelligible. L'Almanach de Nostradamus est le chef-d'œuvre du genre. Il paroît cependant que les habitants de Salon comprenoient les logogriphes de leur concitoyen, puisqu'ils le traitoient d'imposteur. Nous déclarons en toute humilité que, pour nous, chaque ligne de ce livre est une énigme indéchiffrable. On lit sur le titre ce *quatrain de l'an universel* :

Le ver sain, sang, mais esmeu, rien d'accord,
Infinis meurdres, captifz, mortz, prevenus,
Tant d'eau et peste; peu de tout, sonnes cors,
Prins, mortz, fuys, grand devenir, venus.

Sur le verso on trouve les éclipses de l'année 1563, puis les fêtes mobiles, et de plus la date de la Pâque des Juifs ; les figures des signes du zodiaque, avec l'indication des membres du corps humain qu'ils gouvernent.

Le calendrier est très-compliqué. En tête de chaque mois l'auteur a placé un quatrain aussi clair que le quatrain du titre. Les jours sont accompagnés de chiffres, de lettres, de figures zodiacales et de présages météorologiques ou politiques. Ainsi, on lit : 10 janvier. *Bel. Fu. f. ne iter. euen.;* 13 février. *De poison saisy. Bon jour.* — 6 mars. *Maladie au ventre. Gresle.* — 20 octobre. *Mis, demis, remis.*

Le calendrier est suivi de prophéties calculées astrologiquement pour chaque mois de l'année. Ces mystérieuses prophéties occupent 66 feuillets. Voici les dernières phrases : « Ne pour cela de *in integrum restitutio et sol matrimo.* des pollus. Mais le tout sera combatu absoluement et non ordinairement. — Faciebat M. Nostradamus, Salonæ Petreæ Provinciæ, die 7 Maii 1562 pro anno 1563. »

Nostradamus dédia son almanach de 1563 à François-Fabrice de Serbelloni, général pour le pape, à Avignon; cette épître est écrite en italien et datée du 20 juillet 1562. En regard de la dédicace on lit deux pièces de vers françois, par Perrinet des Aubers, et à la fin du volume une épigramme latine, signée *Jo. Chevignæi Belnensis.* Jean de Chevigny ou Chavigny a composé des *Commentaires sur les prophéties de Nostradamus*, publiés en 1596. Ap. B.

664. NUOVA E CURIOSA SCUOLA DE' BALLI THEATRALI, prima parte continente cinquanta balli di diverse nationi e figure theatrali con i loro vestimenti, si che, come si deve contenera nella positure di questi balli rapresentáte da una leggiera, ma virtuosa maniera, e con le arie, e con pieno e necessario auvertimento, etc., da Gregorio Lambranzi, maestro de' balli francesi, inglesi, ridicule e serii, in aria ed a terra, e compositore de' balli theatrali disegnati e intagliati da Giovanni Giorgio Puschner. *Norimberga*, 1716; in-fol. de 3 feuill. et 50 fig., non compris le frontispice, mar. r. fil. tr. d. (*Petit.*)..... 120—»

Très-bel exemplaire d'un recueil fort rare, que M. de Soleinne ne possédoit pas dans son immense bibliothèque dramatique. Nous sommes surpris de ne l'avoir pas rencontré non plus dans la curieuse collection de M. J. de Filippi, qui s'est proposé de réunir tout ce qui existe de gravé et d'imprimé sur l'architecture des théâtres, la mise en scène, les costumes, les décorations, etc. L'absence de ce livre capital dans deux collections aussi nombreuses et aussi complètes que celles de MM. de Soleinne et de Filippi, suffit pour constater l'extrême rareté du volume que nous avons sous les yeux. Gregorio Lambranzi s'est fait représenter lui-même sous différents costumes dans les ballets qu'il avoit inventés et qu'il a dansés, non-seulement en Italie et en Allemagne, mais encore en France, comme il s'en glorifie dans sa préface. Il avoit de l'invention, il composoit de jolis airs de danse, il exécutoit avec autant de vigueur que de souplesse les pas les plus excentriques, les figures les plus extravagantes, mais

il étoit d'une laideur désespérante, il ressembloit à un garde-chiourme plutôt qu'à l'amant de Terspichore, ce qu'il a pris soin d'apprendre à la postérité en plaçant son portrait sur le frontispice de son œuvre, et en se montrant dans les principaux rôles de son répertoire. On conçoit qu'il ait excellé sous le masque d'Arlequin ou de Polichinelle. Ah! si M. de Filippi n'avoit pas pris la résolution douloureuse d'éparpiller sa bibliothèque théâtrale aux quatre vents des enchères publiques, ce curieux volume l'empêcheroit de dormir. Faut-il espérer que quelque généreux ami du théâtre se rendra en même temps acquéreur du volume et de la collection à laquelle il manque encore. P. L.

665. OEuvres de M. de Chamousset, contenant ses projets d'humanité, de bienfaisance et de patriotisme, précédées de son éloge, par l'abbé Cotton des Houssayes, docteur et ancien bibliothécaire de la Sorbonne. *Paris, impr. de Ph.-D. Pierres*, 1783; 2 vol. in-8°, mar. r. fil. tr. d... 30—»

Cet ouvrage, malgré la belle condition de l'exemplaire que nous avons sous les yeux, ne rencontreroit guère d'amateur parmi les bibliophiles de notre temps, qui n'aiment pas à *s'embouquiner*, si les projets d'humanité, de bienfaisance et de patriotisme qu'il renferme étoient ses seuls titres de recommandation. De pareils livres, en effet, qui trouvoient un accueil si empressé au XVIII° siècle, quand les économistes se croyoient les arbitres des destinées de la France, sont maintenant bien oubliés et bien négligés. Il faut attendre un siècle ou deux pour que le caprice bibliographique les remette à la mode, si la chose est possible. Mais le recueil des œuvres de l'honnête et vertueux Chamousset n'attendra pas si longtemps pour entrer dans une bonne bibliothèque spéciale. Il suffit de faire remarquer aux personnes qui rassemblent des livres sur l'histoire de Paris, que celui-ci est indispensable dans leur collection. On y voit, en effet, plusieurs mémoires essentiellement parisiens qui roulent sur des sujets variés et intéressants, tels que l'Hôtel-Dieu, l'hôpital Saint-Jacques, la la petite poste aux lettres, la poste aux chevaux et les messageries, la caisse de Poissy, les voitures de place, le magasin général ou dépôt public, le marché aux chevaux, les assurances contre l'incendie, le roulage, etc. Les collections spéciales de livres sur Paris sont nombreuses, et les curieux qui les ont formées se montrent très-jaloux de les compléter : nous offrons de parier qu'il n'en est pas une où figure encore le recueil des œuvres de Claude Humbert Piarron de Chamousset, qui n'est plus seulement connu de nom, quoiqu'il ait consacré sa vie et sa fortune à l'amélioration du sort des classes pauvres, et qu'il fût l'auteur de tant d'inventions utiles, de tant de projets excellents et même de tant de respectables utopies. Ce seroit justice que de donner le nom de Chamousset à une des rues qui mènent à l'Hôtel-Dieu. P. L.

666. Pathelinus. Comedia nova que Veterator inscribitur, alias Pathelinus : ex peculiari lingua in romanum traducta elo-

quium. *Absque ulla nota;* petit in-8°, semi-goth. de 43 feuillets, sign. a-f, mar. r. fil. tr. dor. (*Bauzonnet.*).. 40—»

Charmant exemplaire provenant de la bibliothèque Soleinne. Édition très-rare, qui doit être de la même époque que la première édition imprimée en 1512 pour Guillaume Eustache. Comme elle est sans privilége, qu'elle ne porte aucune indication de lieu, d'imprimeur, d'année ni d'auteur, que de plus on y remarque un grand nombre de fautes typographiques, on est tenté de croire que c'est une contrefaçon de l'édition de G. Eustache. L'auteur de cette traduction en vers latins de la Farce de Pathelin est nommé dans l'édition de 1512 *Alexander Connibertus.* On a cru que ce pseudonyme étoit celui de J. Reuchlin; mais son imitation de Pathelin, qu'on trouve dans les *Scenica progymnasmata*, est bien différente de celle-ci. Dans la *Comedia nova* on a conservé en langage françois ou en patois tous les passages que débite Pathelin, lorsqu'il contrefait l'insensé. Voici la première tirade :

Sus tost la royne de Guyterne
A coup quelle me soyt aprouchée,
Je scay bien quelle est accouchée
De vingt et quatre guyterneaux
Enfens a labe diverneaux (1)
Il me fault estre son compere.

667. QUESTIONS ET DEMANDES RECREATIVES pour resiouyr les esprits melencoliques, propres pour deuiner et y passer le temps honnestement; auec ses responses.... *Paris, Ant. Houic*, 1573; petit in-8°, réglé, mar. r., jansén, tr. dor. (*Duru.*)..... 200—»

RARE.—Très-Joli exemplaire d'une édition non citée. Ce recueil fut publié pour la première fois, à Lyon, en 1568, sous le titre de *Questions énigmatiques, recréatives et propres pour deviner ;* c'étoit un petit in-8° de 15 feuillets. A la p. 25 commençoit une pièce intitulée *Contentement d'un vieux laboureur ;* le tout en vers françois, disent les bibliographes. Une autre édition de Paris, 1576, est indiquée avec un titre semblable à celui de notre édition de 1573, qui n'est point citée.

L'édition de 1568 portoit la devise de l'auteur : *Tard ennuyé de voir.* La même devise est inscrite sur l'édition de 1573, d'abord sur le verso du titre au-dessous d'un *huitain* adressé aux dames par A. D. V.; puis, à la fin de la première partie. Si cette devise est l'anagramme du nom de l'auteur, il faut baser ses recherches sur les initiales A. D. V.; et alors, *Tard ennuyé de voir* nous donnera *Antoine de Verdury.* Cette restitution n'est pas, peut-être, très-exacte; mais qu'on nous pardonne cette fantaisie bibliographique, à laquelle nous n'attachons aucune importance.

L'édition de 1573 est ornée de deux petites figures sur bois, l'une placée au-dessous du titre, et l'autre à la fin de l'ouvrage. Cette édition diffère beaucoup

(1) C'est-à-dire *Enfants à l'abbé d'Iverneaux.*

de celle de 1568; au lieu de 15 feuillets, elle en a 20. Elle ne contient point le *Contentement d'un vieux laboureur*, et elle est composée de prose et de vers. On peut la considérer comme étant divisée en quatre parties; et nous croyons que la première, qui forme 22 pages de notre édition et qui pouvoit en former 24 de l'édition de 1568, est la seule qu'on doive attribuer à l'auteur anonyme qui l'a commencée et finie par sa devise. Cette partie, mêlée de prose et de vers, a pour titre celui de l'édition de 1568 : « Questions enigmatiques, recreatiues et propres pour deuiner. » On y trouve des demandes telles que celle-ci : « Tant plus chaud est, et tant plus frais? » Le pain. — « Qu'est-ce qu'on coupe le premier d'un chapon? » La peau. — « Qu'est-ce qu'il faut à un homme gros? » Une chemise large. — « Qu'est-ce qui est vuide la nuit, et le jour, plein? » Le soulier. — « Qu'est-ce qui ne se trouve point cru, et ne se mange pas cuit? » La cendre, etc.

« S'ensuyuent plusieurs questions enigmatiques fort joyeuses. » Cette seconde partie s'étend de la page 22 à la page 34; les questions sont presque toutes en vers, et finissent invariablement par ce refrain :

Or deuinez sur ceste affaire
Comme cela se pourra faire.

A la page 32, on lit : « Demandes gentilles et responses non asiniques, mais subtiles. » Cette troisième partie, entièrement en prose, renferme 38 questions avec les réponses, et se termine à la page 35.

La quatrième partie se compose de deux pièces en vers, intitulées : « Dictons de noblesse et honneur. — Pour bien viure, et bien se gouuerner en ce monde. » Voici les quatre derniers vers des Dictons de noblesse :

Enfans arrogans en jeunesse,
Seruiteurs remplis de paresse,
Iuge qui verité delaisse,
Vont comme l'asne, ou l'asnesse. Ap. B.

668. REGRETS ET COMPLAINTES DES GOSIERS ALTEREZ, pour la desolation du pauure monde qui n'a croix.... *Nouuellement imprimé à Paris*, 1575; petit in-8° de 8 feuillets, fig. sur le titre, mar. bleu, fil. tr. dor. (*Bauzonnet.*)..... 325—»

Facétie en vers, des plus rares, très-joli exemplaire. La figure placée sur le titre représente un buveur désolé qui laisse échapper de ses mains le verre et la bouteille.

Cette plaquette est l'œuvre d'un poëte anonyme, qui sous une forme facétieuse déplore la misère du peuple, pendant les guerres civiles du seizième siècle. Voici son avis aux lecteurs :

Lisez, lecteur, ce liuret nouueau faict;
Et si voyez quelque poinct imparfaict,
Il vous plaira la faute supporter,
Prenant le bien et le mal n'emporter;

Vous n'y voirrez mettre l'or ou l'argent
A plus haut prix que le roy le consent.
Ceux qui y parlent, n'enfraignent point ses lois;
Car, tous d'accord n'ont ne pille ny croix.

Il s'adresse ensuite « aux pauvres pions, aux nez en rubines, aux taverniers, aux morceaux sallés, etc., etc. » Ces apostrophes sont au nombre de vingt-quatre chacune d'elles se compose de sept ou huit vers, dont le refrain est toujours : *Le pauure monde n'a plus croix*, c'est-à-dire n'a plus d'argent. Le poëte a souvent exprimé de charmantes idées : qu'on nous permette d'en citer quelques-unes.

AVX PORTEVRS DE SOVLIERS PERCÉS.

Entre nous et les cordeliers
Y a quelque peu difference,
Par dessus percent leurs souliers
En signe d'humble reuerence.
Nous, par dessous auons dispence
De y faire des troux deux ou trois.
C'est contre notre conscience....
Le pauure monde n'a plus croix.

AVX VSVRIERS.

Les vsuriers ont nostre bien :
Plus n'avons de quoy en gaigner;
De nostre estat ne faisons rien,
Qui nous faict quasi enrager.
Plus n'auons que boire et manger,
De quoy passerons-nous les Roys ?
Il faut dormir et puis songer :
Le pauure monde n'a plus croix.

AVX ARTISANS.

Plourés aussi pauures boursiers,
De bourses n'auons plus mestier,
Destallez-vous, gentils merciers,
Allez apprendre autre mestier.
Retirez vos quartes, quartiers;
Nul ne lit au liure des Roys.
Serrez vos liures, libratiers :
Le pauure monde n'a plus croix.

Les stances sont suivies d'une « ballade interroguant pourquoy le pauure monde n'a de quoy. »

Pourquoy est-ce qu'ambition
Le tient en sa superbe escole?
Pourquoy a domination
Sur luy, guerre qui son bien vole?

Et enfin de deux « dizains monstrant au monde en grand douleur, que

son peché lui cause son malheur. » On peut remarquer que l'auteur a mis en vers les titres de la ballade et des dixains. Ap. B.

669. SATYRES AMOUREUSES ET GALANTES, et l'ambition de certains courtisans, nouveaux venus et gens de fortune; par le sieur B***. *Amsterdam, Adr. Moetjens*, 1721; petit in-12 de 168 p., non compris le titre, dos de v. (*Koehler.*) 40—»

On ne s'attendroit pas à trouver sous ce titre une réimpression de l'*Espadon satyrique*, qui avoit vu le jour pour la première fois à Lyon, chez Jean Lautret, 1619, pet. in-12, et qui ne paroît pas avoir été l'objet de poursuites judiciaires, lorsque le *Parnasse satyrique* donnoit lieu à un procès criminel dans lequel Théophile, soupçonné d'être l'auteur de ce recueil obscène, avoit bien de la peine à sauver sa tête. Il n'y a plus de doute aujourd'hui sur le véritable auteur de l'*Espadon satyrique* : M. Weiss a porté la lumière dans cette question littéraire qui restoit obscure et indécise. Ce n'est pas François de Pavie, sieur de Fourquevaux, qui a osé mettre en lumière ces vers énergiques et colorés, remplis du plus audacieux libertinage et entachés de la plus honteuse immoralité; c'est Claude d'Esternod, sieur de Franchères, qui étoit venu à Paris manger sa fortune et qui, ayant rencontré le démon poétique dans les cabarets et les mauvais lieux, s'efforça de surpasser en turpitude Sigongne, Berthelot, Motin et les fanfarons de débauche que l'école de Regnier et de Théophile avoit produits. On assure que Claude d'Esternod n'en fut pas moins bon chrétien. Il publia sous son nom l'édition de 1621, ainsi que plusieurs autres éditions lyonnoises, notamment celles de 1622 et de 1626, mais, suivant M. Brunet, la première édition de 1619 avoit paru sous le nom du sieur de Franchères; M. Weiss a prétendu que *Franchères* étoit l'anagramme de *Refranches*, village de Franche-Comté, dont Claude d'Esternod étoit seigneur. Nous remarquerons que les éditions de *Rouen*, *David Ferrand*, 1624 et sans date, portent le nom du sieur de Franchères, *gentilhomme franc-comtois*.

L'édition de 1721, dont le titre est déguisé à dessein et semble éviter de rappeler Claude d'Esternod en lui substituant le sieur de B***, a été imprimée, d'après le texte de l'édition de Cologne, 1680, non pas à Amsterdam, chez Adrien Moetjens, mais dans une imprimerie clandestine de Paris, et peut-être même dans deux imprimeries différentes, car les caractères employés dans les 72 premières pages ne sont pas les mêmes que ceux qui ont servi à composer le reste du volume. Il n'y a pas de lacune entre ces deux parties, mais la signature G a été oubliée dans l'alphabet qui marque l'ordre des feuilles et des cahiers. Il suffit d'examiner la lettre grise D, placée au commencement de la satire I, pour se convaincre que l'impression a été faite en France, sinon à Paris. Cette réimpression, faite à la hâte et loin des yeux d'un correcteur instruit, est d'une incorrection telle que le sens des vers devient presque inintelligible et que les mots eux-mêmes sont défigurés. On doit en conclure que l'édition étoit destinée aux colporteurs ou porte-balles qui vendoient en cachette des livres défendus et qui alloient souvent à la Bastille avec leur marchandise. P. L.

670. SOMMATION FAICTE DE PAR LE ROY, à ceulx qui se sont assemblez en armes en la ville Sainct Denys en France et aultres lieux circonuoysins ; auec Aduertissement à tous bons et loyaux subiects du Roy,... pour n'estre surprins et circonuenuz par les propositions colorées, impostures,... des conspirateurs et adherens à la pernitieuse et dannée entreprise faicte et machinée contre le Roy et son Estat. *Lyon, Michel Ioue*, 1567 ; in-8°, mar. r. fil. tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet.*)..... 110—»

Très-bel exemplaire, avec témoins d'un opuscule RARE. L'*Advertissement*, publié simultanément en latin et en françois, fut réimprimé plusieurs fois, en 1567 ; mais l'édition de *Lyon* est la plus complète attendu qu'elle contient la *Sommation* qui servit de texte à l'*Advertissement*. On lit dans la *Sommation*, les noms des principaux chefs de l'armée calviniste, réunie à Saint-Denis : Le prince de Condé, le cardinal de Chatillon, l'amiral Dandelot, de Clermont, de Perquigny, de Saint-Phalle, Mouy, le comte de Montgommery, le vidame de Chartres, etc. Ces deux pièces précédèrent d'un mois environ la bataille de Saint-Denis, qui eut lieu le 10 novembre 1567, et où fut tué le connétable Anne de Montmorency.

L'*Advertissement* est remarquable par la vigueur du style et la correction des phrases. Cette apologie fut composée à l'occasion de la prise d'armes de 1567. L'auteur fait observer que le prétexte du bien public a été de tout temps avancé pour justifier les mauvaises intentions des conspirateurs contre l'État ; mais qu'on doit tenir pour maxime inviolable, que le roi seul a le droit de lever des troupes et des deniers dans son royaume. Il prie le lecteur de considérer la mansuétude et la clémence de Charles IX ; il raconte toutes les tentatives faites par le roi, pour rétablir la paix, les nombreuses députations envoyées aux chefs calvinistes pour les engager à déposer les armes. Il démontre ensuite qu'au lieu d'augmenter les impôts, le roi les a constamment diminués, et que la pénurie des finances de l'État résulte de la guerre civile fomentée par les rebelles. Bien plus, « Chascun sçait que dernierement à Molins furent assemblés tous les seigneurs et princes de ce royaume, entre lesquels estoient le prince de condé, l'admiral, et autres. Et en leur presence le roy monstra et representa l'estat de ses affaires, les debtes par luy acquittées, celles qui restoient à payer, demanda conseil sur le faict de son estat et finances ; lesquels tous en deliberer-ent unanimement et en donnerent leur aduis. Et partant, si en cela y auoit quelque faulte, eux mesmes deburoient estre responsables. »

Ces raisonnements, quelle qu'en fût la justesse, ne pouvoient désarmer un parti qui, en guerroyant au nom de la religion, cherchoit à faire triompher un système politique, dont le but étoit de détruire l'autorité royale et de réformer radicalement l'administration de la France. Il s'agissoit pour le roi de vaincre ou de périr. Les édits de pacification n'étoient qu'un leurre, ou une halte forcée ; Catherine de Médicis comprit le danger, et la Saint-Barthélemy fut résolue. Mais

on tue un homme et non pas une idée. La Saint-Barthélemy, la prise de la Rochelle et la révocation de l'édit de Nantes l'ont surabondamment prouvé.

Ap. B.

671. TABARIN. Les justes plaintes du sieur Tabarin, sur les troubles et les divisions de ce temps. *S. l.* (*Paris*), 1621; petit in-8° de 8 pages, réglé, mar. r., janséniste, tr. dor. (*Duru.*)..... 140—»

TRÈS-RARE. — D'après le titre de cette plaquette on croiroit que Tabarin va parler politique et déclamer sur les troubles et divisions qui ruinoient la France en 1621 : nullement. Cette production est *purement* tabarinique. Notre farceur se plaint des coupeurs de bourses, des femmes et des filles folles de leurs corps qui nuisoient au débit de ses médicaments; il se plaint encore des bavardes commères qui l'abreuvoient de calomnies. Voici l'exordé des *Justes plaintes* : « Il y va de mon honneur, messieurs, de souffrir qu'à face de ma banque et devant mes yeux, tant de tours de passe-passe se jouent tous les jours, à la grande honte de ceux qui les font, au grand scandale de ceux qui en ont la cognoissance, et à mon grand préjudice, ce qui plus me grève. Je ne l'endureray jamais résoluëment, je coupperay chemin à tous les désordres, ou il m'en coustera cent fois la vie. J'y despendray mon célèbre chappeau : j'y mangeray mon vénérable manteau, tous deux d'un estimable prix : l'un, pour avoir une infinité de formes, et l'autre pour n'en avoir du tout point. »

On trouve dans cette facétie d'excellentes plaisanteries : « Il n'y a point de mal dans la cité que Tabarin n'en soit l'auteur et la cause principale. D'où estoit venue, dira quelque sçavante, la maladie de l'année passée, si ce n'est de ce beau bouffon? On s'eschauffoit tellement à ceste place Dauphine, que l'air en estoit tout corrompu. Et cela a esté cause que le roy a tant demeuré hors de Paris. D'où pensez-vous qu'est venue la guerre? De Tabarin. Il n'est rien qui dispose plus promptement et plus efficacement les cornes des François à la guerre que la pauvreté et disette d'argent : et qui est qui nous a trestous desnuez d'argent que Tabarin, qui s'est fait riche, depuis qu'il est arrivé, de plus de quatorze millions.... Les dames de la cour ont veu le fons de leurs bourses, ayant voulu mettre le nez aux plus profonds secrets de Tabarin, pour le fard. Il leur a fait accroire que ses drogues faisoient plus d'effet que tous les fards du monde, et que ce n'étoit point fard. Les prédicateurs ont beau crier, elles se fardent plus que jamais. Voilà encore une nouvelle obligation que la ville de Paris aura au sieur Tabarin, etc., etc. »

Ap. B.

672. LE TABLEAU DE PARIS au commencement de l'année 1799, satire. *Hambourg*, 1800; in-12 de 24 p., demi-rel. 10—»

C'étoit alors le bon temps de la satire : Chénier, Despaze, Lebrun, Colnet, Rivarol, etc., frappoient fort et frappoient juste. La société françoise, au sortir de la révolution, se débattoit dans un bourbier. Il falloit se servir du fouet sanglant de Juvénal pour châtier les mœurs du jour, exposées au pilori de l'opi-

nion. Ce *Tableau de Paris* offre une triste peinture des vices et des ridicules qui caractérisoient l'époque du Directoire. Il y a de terribles vérités exprimées en vers énergiques, quoiqu'un peu secs et ternes, sur la passion du jeu, sur la débauche, sur les courtisanes, sur les hommes politiques et sur les gens de lettres. Ces derniers particulièrement sont mis en scène dans cette satire, avec une sorte de haine personnelle; l'auteur ne s'arrête pas à des généralités, il nomme hautement ceux qu'il poursuit de son indignation et de son mépris : « Quant aux gens de lettres que nous ne nommons pas, nous les prions de croire que nous ne les avons pas épargnés, mais oubliés. » L'*Avis de l'éditeur* ne nous fait pas connoître nominativement cet implacable ennemi des gens de lettres, mais il renferme quelques détails historiques qui le concernent : « Cette satire a été imprimée à Londres, il y a six mois, sans nom d'auteur, et nous ne savons à qui l'attribuer. La personne qui nous fait parvenir l'exemplaire nous assure que l'auteur étoit à Paris avant le 18 fructidor, qu'il s'étoit fait rayer provisoirement de la liste des émigrés à force d'argent, et qu'il fut malgré cela obligé de quitter la France pour ne pas être fusillé ou conduit à la Guyane. *Inde iræ.* » Nous croyons avoir trouvé le nom de cet auteur dans une note, car il a fait suivre la satire de notes aussi mordantes que ses vers; voici cette note : « Il ne faut pas confondre M. de Rivarol l'aîné avec son frère ; quant à leur haine contre la révolution, elle est également prononcée. » Cela veut dire que le *Tableau de Paris* est du vicomte Claude-François de Rivarol, émigré en 1790, et agent des Bourbons pendant l'émigration. Le vicomte de Rivarol, non moins caustique et spirituel que son frère, l'auteur du *Petit almanach des grands hommes*, avoit préludé à son *Tableau de Paris en* 1799, par les *Crimes de Paris en* 1789; il fut chargé, par le comte de Provence, de missions secrètes qui l'amenèrent plusieurs fois incognito à Paris, et qui auroient pu lui faire perdre pour toujours l'habitude de la satire, s'il eût été découvert et traduit en justice comme émissaire royaliste. C'est donc à ce titre qu'il se défend d'être confondu avec son frère, qui faisoit aussi des satires, mais qui ne faisoit pas les affaires des Bourbons à ses risques et périls. P. L.

673. TRANSLATION DE L'ÉPISTRE DU ROY TRES-CHRESTIEN FRANCOIS Ier de ce nom, à nostre sainct Pere Paul IIIe, par laquelle est respondu aux calomnies contenues en deux lettres envoyées audict sainct Pere, par Charles Ve, empereur. *Paris, Rob. Estienne*, 1543; 2 part. (en françois et en latin) en 1 vol. petit in-8o, m. vert, janséniste, tr. dor. (*Capé.*) ..... 90—»

Joli exemplaire d'un volume TRÈS-RARE. — La seconde partie contient une lettre de Charles-Quint, du 25 août 1542, adressée au pape Paul III ; une lettre du pape à Charles-Quint, du 28 août ; la réponse de Charles-Quint, du 18 octobre 1542; et enfin, une lettre de François Ier au pape, datée du 10 mars 1543. La traduction françoise de cette dernière lettre forme la première partie du volume.

François Ier et Charles-Quint avoient conclu en 1538, une trêve de dix ans. L'année suivante, l'empereur traversoit la France pour se rendre dans les Pays-Bas, après avoir promis à François Ier, l'investiture du Milanois : promesse qu'il renia dès qu'il fut arrivé en Flandre. Enfin Dugast, gouverneur du Milanois pour l'empereur, ayant fait tuer César Frégose et Rinchon, ambassadeurs de France à Venise et à Constantinople, la guerre se ralluma en 1542. Le 25 août, Charles-Quint écrivit une lettre au pape Paul III, en réponse à la bulle de convocation du concile de Trente. Dans cette lettre, l'empereur reproche à François Ier d'avoir violé la trêve ; il déclare formellement qu'il n'a jamais promis l'investiture du Milanois ; qu'en traversant la France, il a cédé aux sollicitations empressées du roi, et qu'il a même couru de grands dangers pendant ce voyage ; car il sait qu'il avoit formé le projet de l'arrêter. Il soutient ensuite la légalité du meurtre de Frégose et de Rinchon qui conspiroient, dit-il, pour enlever à l'empereur le duché de Milan. Il fait craindre au pape que François Ier, non content d'annexer à son royaume le Piémont et le Milanois, ne veuille encore conquérir Parme, Plaisance, Lucques, le royaume de Naples, la Sicile et même les États de l'Église. — Le 26 août, le pape envoyoit à Charles-Quint, un légat *à latere*, pour l'engager à faire la paix. — Le 25 octobre suivant, Charles-Quint répondit au pape qu'il ne pouvoit déposer les armes, ni avoir confiance en son adversaire qui violoit les traités et contractoit une alliance avec les Turcs ; mais qu'il seroit toujours disposé à cesser la guerre, dès que la paix pourroit être conclue sur des bases solides et équitables. — C'est à ces deux lettres de Charles-Quint, que François Ier répondit, le 10 mars 1543.

Ces documents, très-curieux, sur les démêlés de François Ier et de Charles-Quint, fournissent certains détails qui ont échappé aux historiens. Au surplus, on sait combien sont recherchées les éditions originales des pièces historiques du XVIe siècle. Ap. B.

674. VICO (*Enea*). Discorsi sopra le medaglie degli antichi, divisi in due libri.... Opera restituta da Gi. Battista Du Vallio. *Parigi, Maceo Ruette*, 1619; in-4°, vél. blanc, portr. à la plume, sur les plats, d'Enea Vico et de J. B. Du Val. 80—»

RARE. Cet exemplaire, à grandes marges et bien conservé, est remarquable par les deux portraits dessinés à la plume, sur les plats de la reliure en vélin blanc. On voit, d'un côté, le portrait d'Ænea Vico assis dans son cabinet d'étude et copiant une médaille qu'il tient de la main gauche ; de l'autre côté, le buste de J. B. Duval, dans un médaillon soutenu par un génie. Ces dessins inédits sont de M. Deveria ; ce volume provient de sa bibliothèque.

Ænea Vico, antiquaire et graveur, naquit à Parme au commencement du XVIe siècle, et mourut à Ferrare avant 1560. Il est le premier qui ait écrit en Italie sur la numismatique. Il publia à Parme, en 1554, les médailles des douze Césars, gravées et expliquées par lui. Vico fit imprimer à Venise, en 1555, ses *Discorsi sopra le medaglie*, réimprimés dans la même ville, en 1558, et à Paris en 1619, par les soins de J. B. Duval. On lit dans une biographie que Duval ajouta à l'édition de 1619 la traduction latine des *Imagine delle donne auguste* de Vico,

et une vie de J. César par le même auteur; mais l'exemplaire que nous avons sous les yeux est parfaitement complet, quoiqu'il ne renferme pas ces additions, qui, sans doute, avoient été réunies à un exemplaire par le caprice du possesseur. Les dissertations de Vico sur les médailles sont très-curieuses et conservent encore de la valeur, malgré les progrès de la science. Son œuvre a dû être d'un grand secours aux numismatistes modernes.

Jean-Baptiste Duval, orientaliste et antiquaire, né à Auxerre, mourut à Paris au mois de novembre 1632. Il fut secrétaire-interprète du roi pour les langues orientales. Il voyagea en Italie et en Syrie, et recueillit une nombreuse collection de médailles et d'antiquités. Pendant son séjour en Italie, il se procura les planches gravées par Vico, les fit retoucher, remplaça celles qui étoient perdues, et entreprit de faire réimprimer à Paris toutes les œuvres du célèbre antiquaire de Parme. Le privilége du roi est daté du 17 novembre 1618. Ce privilége est accordé à Duval, « à la charge qu'il sera tenu d'en mettre deux exemplaires dedans nostre bibliothèque, *qui est aux Cordeliers de Paris.* » On sait que la Bibliothèque du roi avoit été transférée du collége de Clermont dans le cloître des Cordeliers, après le rappel des jésuites en 1604. Ap. B.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

675. RICHECOVRT, tragé-comédie représantée par les pensionnaires des R. Pères Bénédictins de S. Nicolas, 1628. *Imprimé à S. Nicolas, par Jacob François, à l'Echeguin, à la grand Rüe,* M.DC.XXVIII (*réimprimé à Saint-Nicolas de Port, typogr. de Pierre Trenel,* 1860)..... »—»

La bibliothèque du Théâtre-François ne fait pas mention de la tragi-comédie de *Richecourt*, et l'on peut dire avec assurance qu'il n'en existe pas d'autre édition que celle de Saint-Nicolas de Port, imprimée en 1628 par Jacob François. M. de Soleinne en possédoit un exemplaire; l'autre, acquis il y a quelque temps pour la bibliothèque publique de Nancy, faisoit partie des collections lorraines de M. Noël, notaire honoraire en cette ville. Ce sont, jusqu'à présent, les seuls exemplaires connus de cette pièce, aussi curieuse que rare, où plusieurs scènes, derniers reflets du théâtre françois au moyen âge, rappellent les mystères et la danse macabre.

L'auteur ne s'est pas nommé. Il est à croire que c'est un bénédictin de Saint-Vanne, professeur au collége que sa congrégation avoit à Saint-Nicolas de Port, dans les dépendances du prieuré. On voit qu'il prend plaisir à parler des *Séquaniens*. C'est du *vin de Besançon* que veut boire encore, avant de mourir, un des deux vieillards mis en scène au troisième acte; enfin, si l'on rapproche certaines locutions provinciales, échappées au poëte, de ces mots *Sequana voce alloquor*, qui terminent un vers et ressemblent assez à une équivoque, son origine franc-comtoise achève de se révéler. En partant de ces données, il ne faut pas chercher longtemps pour découvrir l'auteur anonyme de *Richecourt :*

c'est dom Simplicien Gody, religieux de la congrégation de Saint-Vanne, né à Ornans (Doubs) dans les premières années du XVIIe siècle, et mort à Besançon en 1662. Deux des ouvrages auxquels il a mis son nom, légèrement déguisé, montrent qu'il a passé plusieurs années en Lorraine à l'époque où cette pièce a paru ; ce sont : 1° Les *Odes sacrées pour l'honneste récréation de toutes sortes de personnes*, sorties des mêmes presses que *Richecourt*, l'année d'après, et dont l'une célèbre, « Le merveilleux transport du chevalier de Richiecourt dez la Turquie au bourg de Saint-Nicolas de Port ; » 2° un autre livre intitulé : *Les honnêtes et diverses poésies de Placidas Valornancien ;* Nancy, 1631. Il est encore auteur d'une tragédie latine qui a pour titre : *Humbertus ; Parisiis*, 1633, et qui est bigarrée de vers françois, comme la tragi-comédie françoise de *Richecourt* est bigarrée de vers latins.

Dom Gody, qui fut plus tard supérieur d'un collége de Bénédictins à Dôle, étoit probablement, en 1628, professeur au collége dont les pensionnaires représentèrent le grand Bachat, Alecto, Mégère, la Mort, saint Nicolas et les autres personnages de *Richecourt*.

L'édition originale est copiée, page pour page et ligne pour ligne dans cette réimpression à 101 exemplaires, sur papier vergé ; il n'en a pas été tiré d'autres, et tous sont précédés d'un *fac-simile* du titre de 1628. Nous sommes redevables de cette nouvelle édition aux soins de M. Beaupré, qui ne met aucun exemplaire dans le commerce.

TABLE DES MATIÈRES.

Nouvelles recherches sur la vie de Froissart et l'époque de la composition de ses Chroniques, par M. Paulin Paris, p. 851. — Lettre à l'occasion des nouvelles recherches de M. P. Paris sur la vie et les ouvrages de Froissart, par M. Kervyn de Lettenhove, p. 1237. — Observations sur la lettre précédente, par M. P. Paris, p. 1249. — Réponse aux observations de M. P. Paris, par M. Kervyn de Lettenhove, p. 1317.
Sur Mme de Swetchine, par le Cte de Falloux; par M. Em. Deschamps, p. 876.
Traduction inédite d'une ode du Tasse, par le Dr Bertrand de Saint-Germain, p. 885.
Une charte du XIIIe siècle, par le baron Ernouf, p. 892.
Notes sur les armoiries et la bibliothèque de J.-Aug. de Thou, par M. A. Briquet, p. 896.
Une nouvelle biographie du cardinal Mazarin, 2e article, par M. Moreau, p. 1009. — 3e article, p. 1090. — Fin, p. 1259.
Les livres dépareillés, par M. Faucheux, p. 1025.
Passage à Troyes de Froissart et de Valentine de Milan en 1390, par M. Boutiot, archiviste, p. 1032.
Lettre de M. le Cte de La Garde, sur le Rouzier des dames, p, 1035.
Revue des ventes : bibliothèque Aug. Veinant; collection de M. Gancia de Brighton, p. 1052.
Rapport officiel de M. Rouland, ministre de l'instruction publique, sur la Bibliothèque impériale, p. 1073.
La Satire du temps, par M. Édouard Tricotel, p. 1106.
Deux lettres inédites de Voltaire, publiées d'après les originaux de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, par J.-Édouard Gardet, p. 1120.
Recherches sur la bibliothèque du grand Condé, suivies du catalogue des manuscrits qui se trouvoient dans cette bibliothèque, par M. Le Roux de Lincy, p. 1157. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Son Altesse Sérénissime Mgr le Prince, par M. Le Roux de Lincy (suite et fin), p. 1351.
Anciens recueils de chansons françoises, par le Mis de Gaillon, p. 1172.
La Promenade du Cours à Paris en 1653, par Éd. de Barthélemy, p. 1184.
Note sur François Monceaux, poëte artésien du XVIe siècle, p. 1190.
Souvenirs et correspondance de Mme Récamier, par le Cte Clément de Ris, 1193.
Lettre à N. Techener : Note sur l'édition in-folio des Essais de Montaigne, publiée en 1595, par le Dr J. P. Payen, p. 1204.
Lettre au même sur quelques poëtes du XVIe siècle, par Éd. Turquety, p. 1364.
Variétés bibliographiques, p. 1418.
Une martyre bibliophile, par M. le baron Ernouf, p. 1429.
Une lettre inédite de Chapelain à Gassendi, par M. Mouan, p. 1447.
Le Manuel du libraire et de l'amateur de livres, par M. Brunet, préface de la nouvelle édition, p. 1451.
Commentaire sur une pièce autographe et signée de Mme de Maintenon, par M. Ap. Briquet, p. 1501. — Lettres et documents inédits relatifs à Mme de Maintenon et à sa famille, publiés par M. Honoré Bonhomme, p. 1673.
Une visite à l'Ermitage (de Saint-Pétersbourg), ouvrages de J. J. Rousseau annotés par Voltaire; par M. J.-Éd. Gardet, p. 1519.
Notice sur l'ouvrage intitulé : Libro dell' Origine degli volgari Proverbii, di Aloyse Cynthio degli Fabrizii, par M. G. Brunet, p. 1544.
Antoine Vérard et ses livres à miniatures au XVe siècle, par M. Aug. Bernard, p. 1589.
Notice sur un livre rare désigné sous ce titre : Le Verger amoureux, par Paul Lacroix, p. 1608.
Lettre de Catherine de Médicis au roi Charles IX peu après sa majorité, communiquée par M. Quitard, p. 1613.
Lettre de Crouzaz à la marquise du Châtelet, communiquée par le prince Augustin Galitzin, p. 1621.
Poëtes françois du XVIe siècle : Oli-

vier de Magny, par M. Éd. Turquety, p. 1637.
Recherches sur les Prophéties de Nostradamus, p. 1699.
Des améliorations des bibliothèques de province (suite) : Visite à la bibliothèque d'Épinal (Vosges), par Ap. Briquet, p. 1722.

ANALECTA-BIBLION.

Publications nouvelles :

Nouvelles lettres de Mme la duchesse d'Orléans, par M. Ch. Asselineau, p. 904.— Les Musées de province, par L. Clément de Ris; par C. A., p. 989. — Opuscules humoristiques de Swift, tr. par L. de Wailly; par C. A., p. 991. — Les Quatre heures, par Adr. Lavieille. — Les Souvenirs de Mme de Caylus.— Les Énigmes des rues de Paris, p. 1045. — Blason populaire de la Normandie (1er art.), par M. Quitard. — Catalogue descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes, par M. Mangeart; par M. Renaudin, p. 1127. — Guide de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, p. 1136. — Vie de Mme de Montagu (par Mme la comtesse d'Auberville); par Mme la comtesse de Lescuyer.— Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bruges, p. 1293. — Raphaël d'Urbin, par M. Passavant.— Recherches sur Jacques Callot, par M. Éd. Meaume. — Histoire de Jouvenet, par M. F. N. Leroy. — Watteau (par MM. Edmond et Jules de Goncourt); par M. le Cte L. Clément de Ris, p. 1463.— Poëme inédit de Jehan Marot, publié par M. Georges Guiffrey; par M. Gaston Paris, p. 1563.— Le Nouveau Testament, traduit par de Mésenguy et publié par M. de Sacy; par M. Colincamp, p. 1733.— Histoire de la bibliothèque Mazarine par Alf. Franklin; par Ch. Asselineau, p. 1742.— *Livres anciens :* Airs et vaudevilles de cour..., par le Mis de Gaillon, p. 1042.— I. Jehan Bouchet : Épistres, élégies, épigrammes et épitaphes, pour raison du décès de feu Renée de Bourbon, p. 1535.— II. Érasme : Le Chevalier chrétien, 1542. — III. Antithèse de N. S. J. C., par Fr. de Lancluse. — IV. Mme de Lauvergne : Recueil de poésies, p. 1208. — Le Proumenoir de M. de Montaigne, par le Mis de Gaillon. — Note bibliographique sur les diverses éditions du Proumenoir de Montaigne, par le Dr Payen.— Des saines affections (ouvrage imprimé en 1595, attribué à Mlle de Gournay), par Paul Lacroix, avec annotation par le Dr Payen, p. 1279. — Histoire des Antilles habitées par les François, par Du Port du Tertre; par le Dr Bertrand de Saint-Germain. — Note sur les éditions de la Meygra Entrepriza d'Ant. Arena, par M. Rouard. — Voyage dans le Haouran et aux bords de la mer Morte, par M. E.-Guill. Rey; par J. B. Bertou, 1383. — Canticum canticorum, reproduit en fac-simile, avec une introduction de M. Berjeau, p. 1631.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS : Vente à Marseille.— Exposition des eaux-fortes de M. Jacques, p. 906. Élections de la Société des Bibliophiles, p. 908.

Lettres inédites de Charles Nodier, p. 979, 1560, 1826, 1732.

D'un manuscrit inconnu du roman de la Rose, par M. Rouard, bibliothécaire, p. 976.

La Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, par M. le prince Augustin Galitzin, p. 987.

NÉCROLOGIE : Mort de M. Simier, p. 908. — Mort de M. Justin Lamoureux, p. 993. — Mort de M. Leber, *ib.* — M. Ch. Sauvageot, par M. Le Roux de Lincy.— Le prince Michel Galitzin, ambassadeur de S. M. l'empereur de Russie à Madrid, p. 1138. — Le marquis de Pins, le marquis de Lagoy, M. Philippe Lebas, etc., p. 1299

CATALOGUE RAISONNÉ DE LIVRES ANCIENS, p. 909, 995, 1057, 1141, 1223, 1305, 1419, 1471, 1573, 1748.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

2162